COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE,

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

PREMIÈRE SÉRIE.

HISTOIRE POLITIQUE.

DC
123
.9
R5A4
1853
t. 1

PRÉFACE.

Les recueils de lettres sont au premier rang des instruments de l'histoire; il en est peu qui donnent une intelligence plus nette des faits, il n'en est pas qui fassent mieux connaître les hommes. Mais pour que les lettres obtiennent cette autorité que nous leur reconnaissons, deux conditions sont nécessaires : l'importance de celui qui les a signées, leur authenticité irrécusable.

Le nom de Richelieu suffit sans doute à la première condition; on va voir que la seconde est également remplie. Non-seulement les lettres que nous publions ont été signées par Richelieu et sont quelquefois écrites de sa propre main, mais celles qu'il n'a pas écrites, il les a dictées; c'est pour nous une conviction que nous espérons faire partager à nos lecteurs. Nous ferons connaître ensuite les principaux secrétaires dont s'est servi Richelieu, ainsi que les sources où nous avons puisé. Enfin, nous exposerons le mode de travail que nous avons suivi dans la composition de ce recueil.

I.

LES PIÈCES DE CE RECUEIL SONT L'ŒUVRE MÊME DE RICHELIEU.

Les manuscrits nous offrent l'écriture de plusieurs secrétaires de Richelieu; nous allons montrer qu'aucun de ces secrétaires n'a écrit de lui-même les lettres qui nous ont été conservées.

Nous tirons d'abord une preuve matérielle du texte même de la plupart de nos manuscrits.

Le plus souvent ces manuscrits ne contiennent que la matière des lettres, espèces de brouillons écrits de la main de secrétaires qui n'auront plus, en les mettant au net, qu'à ajouter quelques liaisons et les formules de politesse[1]. Ces brouillons sont incontestablement dictés; il suffit de les lire pour s'en apercevoir.

Dans ces matières de lettres, la tournure est souvent à la troisième personne, et il en est peu où la phrase, se construisant tout à coup à la seconde ou à la première, ne

[1] Voyez une lettre du cardinal à M. de Chasteauneuf, du 8 novembre 1629 (Arch. des aff. étrang. France, 1629, t. XL). La minute de cette lettre, écrite de la main de Charpentier et dictée par Richelieu, se trouve au folio 72 de ce manuscrit, et l'original au folio 73. — La minute commence ainsi : « Que Scot est arrivé icy, qui nous a asseuré qu'on rendra le vaisseau de Toiras, et que nous aurons contentement en toutes choses. Qu'il sçait mieux ce qui en est que personne. Bien luy puis-je dire que les conseils, etc. » — Voici maintenant l'original : « Monsieur, je vous diray que Scot est arrivé icy, qui nous a asseuré qu'on rendra le vaisseau de Toiras; vous sçavez mieux ce qui en est que personne. Bien vous puis-je dire que les conseils, etc. »—Si on veut comparer ces deux pièces d'un bout à l'autre, on verra que, pour transformer la minute en original, le secrétaire n'a eu à ajouter que des mots insignifiants. Toutes les fois qu'il nous a été possible de rapprocher les minutes des originaux, nous avons pu faire la même remarque.

vienne, au milieu de ce style indirect, révéler la personnalité du véritable auteur de la lettre.

Par exemple, Richelieu écrit au comte d'Auvergne; après quelques lignes où la phrase est à la troisième personne, l'évêque de Luçon continue :

« Pour ce qu'*il* me *mande* du jeune fils de M. le vicomte d'Auchy, il est impossible, *Monsieur*, de faire autre chose que ce que *vous* luy *avez* dit. »

« Que je croy que ceste lettre n'arrivera point que M. le mareschal d'Ancre ne *l'*ait joinct; lors, *Monsieur, vous serez* en estat de faire quelque chose, n'y ayant personne qui ne recognoisse bien que jusque-là *vous n'avez* peu faire autre chose que *vous* approcher. Je n'ay point veu la lettre dont *il parle*, etc.[1] » Et dans le reste de la minute les personnes sont ainsi mêlées.

On peut lire aussi quatorze brouillons, écrits sur la même feuille, lettres courtes, d'une importance médiocre, et qui pourtant ne peuvent être l'œuvre du secrétaire qui tient la plume, puisque le mélange des personnes est l'indice manifeste de l'intervention de celui qui dicte[2].

Il n'est pas vraisemblable que ce changement de personne, qui se présente continuellement dans nos minutes, et dans des minutes de toute main, soit du fait d'un secrétaire, auquel de telles négligences ne seraient pas permises, et qui met plus de soin dans ce qu'il doit présenter à son

[1] Lettre du 24 mars 1617 (Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 136; minute de la main de Le Masle), ci-après, page 445.

[2] Lettres du 20 mars 1617 (Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 126 et 127), p. 421 et suivantes, ci-après.

maître; tandis que ce procédé s'explique très-bien de la part du maître, qui prend ordinairement la tournure indirecte, et, dans la préoccupation de sa pensée, change, sans s'en apercevoir, la forme de sa phrase, et s'échappe à dire tout naturellement : *je* et *vous*.

Tantôt nous trouvons, de la main du secrétaire de Richelieu, la matière d'une lettre qui doit être écrite par le roi, et immédiatement après, sur la même page, le brouillon d'une autre lettre qu'écrit Richelieu, à la même personne et sur le même sujet. Dans ce cas le texte du manuscrit nous donne encore la preuve que l'un et l'autre brouillon ont été dictés par Richelieu. Ainsi, voilà la matière d'une lettre du roi au maréchal de Montigni, au sujet de la prise d'Antrain[1]; en tête on lit :

« Lettre du roi. » — Immédiatement après ce brouillon, et de la main du même secrétaire de Richelieu, nous lisons :

« Une de moy; d'Antrain. Que je n'ay pas manqué, etc. » Suit la matière de la lettre de Richelieu. On ne peut pas douter que cela n'ait été dicté. Il y a encore maints exemples pareils.

Quelquefois le secrétaire, pressé et distrait par la rapidité de la dictée, figure le son qu'il entend et ne s'aperçoit pas qu'il écrit un non-sens. Dans la minute d'une lettre à Châteauneuf, en date du 17 octobre 1629[2], on lit : « Ce m'est une grande consolation que ce qui est arrivé *étoit effet* par seule défense, etc. »

[1] Du 12 mars 1617 (Biblioth. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 63), ci-après, page 385.

[2] Arch. des affaires étrang. France, 1629, trois derniers mois, tome XL, fol. 29.

Le cardinal avait dit : « ..... que ce qui est arrivé *ait été fait* par, etc. »

Dans une autre lettre adressée à la reine mère, le 8 mars 1629 [1], et écrite de la main de Charpentier, nous trouvons cette phrase : « Il n'y a personne qui *n'est* parfaitement bien fait en ceste occasion. »

N'est est ici pour *n'ait;* le secrétaire a encore imité le son entendu. De tels exemples prouvent non-seulement que le cardinal dictait, mais qu'il dictait fort vite.

Certains passages en espagnol sont tout estropiés et visiblement écrits sous la dictée; le cardinal les corrigeait ensuite de sa main sur la minute [2].

Nous avons trouvé à la Bibliothèque nationale, dans les papiers de Baluze [3], la minute d'un mémoire de cinq à six pages, daté du 15 juillet 1637, concernant le P. Caussin; or, que nous montre cette minute? Nous voyons d'abord Richelieu dicter à un secrétaire, écrire ensuite lui-même, dicter à un autre secrétaire, écrire de nouveau et dicter encore.

Nous disons *dicter,* car il est impossible que cette plume, en changeant ainsi quatre fois de main, n'ait pas été conduite par une seule pensée.

Nous avons beaucoup d'exemples qui, pour n'être pas aussi frappants, n'en démontrent pas moins le fait que nous voulons prouver. Il n'est pas rare de rencontrer dans une même minute l'écriture de deux secrétaires; quelquefois

[1] Biblioth. nat. Fonds de Béthune, 9319, fol. 55.

[2] Lettre au comte de Guiche, du 21 mai 1636. (Arch. des aff. étr. France, 1636, de janvier en mai, fol. 416.)

[3] Arm. V, paq. IV, n° 2, fol. 23.

ils se transmettent la plume sans que la phrase soit achevée; quelquefois Richelieu lui-même se met à écrire quelques mots au milieu d'un brouillon, et puis le secrétaire continue. Il faut dicter pour procéder ainsi.

Richelieu, qui s'éveillait ordinairement la nuit, avait contracté l'habitude de consacrer quelques heures au travail entre deux sommeils. Toutes les lettres datées de quelque heure de la nuit sont de la même écriture, et nous ne la retrouvons point dans les autres. La plupart des secrétaires de Richelieu avaient une écriture sinon fort belle, au moins nette et régulière; celui-ci écrivait mal. Était-ce quelque valet de chambre que le cardinal éveillait pour le faire écrire sous sa dictée? Quoi qu'il en soit, des lettres datées de deux, trois et quatre heures de nuit sont très-certainement de Richelieu lui-même.

Telle matière de lettre ne se compose que de phrases détachées d'une et deux lignes, où la forme est impérative, où la pensée se concentre, où la parole économisée évite les liaisons et les développements. Richelieu a des ordres à donner au maréchal de Montigni (4 janvier 1617); voilà ce qu'il écrit :

« Que les régimens de Bourg et de Chapes estant partis pour le joindre, il les sçaura employer aux occasions.

« Que s'il reçoit plus de plaintes de la compagnie de la royne, il fasse informer de leurs désordres pour, par après, y remédier[1]. »

Et toute la minute procède ainsi. C'est là le style du

[1] Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 76. ci-après, page 252.

maître qui donne la pensée, non celui du secrétaire qui la développe.

Le manque d'accord grammatical se fait remarquer assez fréquemment dans ces minutes; ce sont des masculins au lieu de féminins, des singuliers au lieu de pluriels, *et vice versa;* ce sont des mots qui ne se rapportent à rien, et qui ne peuvent avoir de sens qu'en suppléant quelque autre mot oublié dans la dictée; ce sont enfin des négligences de toutes sortes qu'il est impossible, encore une fois, d'imputer à des secrétaires soigneux et attentifs comme devaient être ceux de Richelieu; en supposant même qu'ils en eussent été capables, n'auraient-ils pas du moins pris le soin de relire leurs minutes ?

C'est donc de ces négligences multipliées elles-mêmes que ressort pour nous un indice plus convaincant du travail personnel de Richelieu, c'est à lui seul qu'elles peuvent être attribuées, lui seul a pu se les permettre.

Il est un certain nombre de lettres de Richelieu que nous n'avons trouvées qu'en copies, copies du temps, et écrites sous la surveillance de gens au fait de cette besogne. Souvent une annotation indique l'écriture de la minute sur laquelle on a copié; il existe à la Bibliothèque nationale, fonds des Cinq-cents Colbert, des copies en marge desquelles on lit : « De la main du chirurgien[1]. » C'était vraisemblablement quelqu'un de ces barbiers, un peu chirurgiens, comme il y en avait alors dans la domesticité des grandes maisons. Richelieu ne confiait pas à un tel personnage le soin de rédiger ses lettres.

[1] Elles ne se rapportent qu'à un espace de temps assez court, vers la fin de la carrière de Richelieu : 1639.

Quelquefois nous avons trouvé dans les manuscrits d'une collection des lettres originales écrites de la main d'un des secrétaires du cardinal, et, dans des manuscrits d'une autre collection, les copies de ces mêmes lettres, faites non sur les originaux que nous avons, mais sur les minutes. Or, ce que les originaux ne nous disent pas, nous l'apprenons souvent par une annotation des copies, portant qu'elles ont été prises sur des minutes de la main du cardinal, ou de celle de ses secrétaires ordinaires qui n'écrivaient que sous sa dictée [1].

Enfin voici une preuve qui suffit à elle seule, et qui pourrait dispenser de toutes les autres.

Bouthillier, le surintendant des finances, écrivait un jour au cardinal une lettre tout à fait intime, dans laquelle, en l'instruisant de ce qui se passait à Fontainebleau, et des dispositions variables du roi, il invitait Richelieu à se décharger un peu du lourd fardeau d'affaires qu'il supportait :

« Si j'estois capable de vous soulager, ajoutait Bouthillier, je souhaiterez pouvoir estre en deux lieux. Je suis inutile partout. Le pauvre M. Charpentier est d'une fidélité et affection qui est esgalée par peu de serviteurs envers leurs maistres, et est capable de plus que de transcrire [2]. »

[1] Citons un seul exemple. Le manuscrit de Béthune n° 9327, fol. 180, contient une lettre originale adressée par Richelieu au duc Bernard de Weymar, le 26 mars 1639. Cet original est écrit d'une main que nous ne connaissons pas, mais le manuscrit de Saint-Germain-Harlay, n° 346, tom. II. pag. 694, donne une copie de la même lettre avec cette indication : « Copie prise sur la *minute originale de la main du cardinal.* »

[2] Arch. des aff. étr. France, 1635, juillet-août, fol. 11, minute autographe.

Bouthillier, qui avait connu Richelieu dès l'enfance; qui, avant comme après la faveur du cardinal, avait entretenu avec lui d'intimes et continuelles relations; qui l'avait suivi de la vie privée dans la vie politique, et qui mieux que personne était instruit de ses habitudes et du travail de son cabinet, nous dit positivement ici que Charpentier ne faisait que *transcrire*.

Or, une grande partie des pièces de ce recueil sont des minutes de la main de Charpentier; et, à l'époque où Bouthillier écrivait cela, Charpentier était depuis plus de vingt-cinq ans au service de Richelieu; c'était le plus ancien, le plus confident et le plus exercé de ses secrétaires, celui qu'il affectionnait davantage et qu'il a le plus employé; si celui-là ne faisait pas les lettres de Richelieu, aucun ne les faisait, et nous savons maintenant qu'il ne les faisait pas. Avant que nous eussions trouvé cette lettre de Bouthillier, notre conviction à cet égard était formée, mais ce témoignage irrécusable la met hors de toute contradiction, et déterminera sans doute celle du lecteur.

Richelieu a vécu six ans et demi encore après l'époque où Bouthillier lui écrivait la lettre que nous venons de citer, ses habitudes de travail n'ont point changé, et Charpentier est resté près de lui simple copiste; Richelieu depuis vingt-cinq ans avait eu le temps de mesurer le talent de son secrétaire, et n'aurait pas attendu ce conseil de Bouthillier pour employer Charpentier à autre chose qu'à transcrire, s'il l'eût jugé convenable[1].

[1] Nous avons trouvé, dans le cours de nos recherches, quelques lettres particulières de Charpentier, mais nous ne pouvons guère, sur d'aussi faibles

Nous voulons prévenir la pensée qui pourrait se présenter à nos lecteurs que, parmi les pièces que nous avons recueillies, il y a plus ou moins de *lettres de bureau*, de ces lettres qui, faites par un secrétaire d'état ou par un commis des secrétaires d'état, n'appartiendraient pas à Richelieu. Nous pouvons affirmer qu'il n'y en a aucune.

Richelieu avait jour et nuit auprès de sa personne quelques secrétaires intimes, mais n'avait point de bureaux. Les secrétaires d'état qui, comme on sait, n'étaient que ses premiers commis, venaient prendre ses ordres, faisaient exécuter, chacun dans ses bureaux, le travail convenu, le soumettaient, quand il était nécessaire, au premier ministre, et puis le signaient eux-mêmes. Richelieu ne signait que ce qui se faisait dans son cabinet.

On a conservé, au dépôt de la guerre, dans une série non interrompue de soixante-deux volumes in-folio manuscrits[1] le travail des divers secrétaires d'état de la guerre (Le Beauclerc, Servien, Sublet de Noyers) pendant toute la durée de la puissance de Richelieu (1624 à 1642); eh bien, dans ces soixante-deux volumes où la moindre minute, le plus petit chiffon écrits par le secrétaire d'état, ou son premier commis, le sieur Le Roy, et d'autres employés, ont été soigneusement conservés, on ne trouve pas une seule fois la trace d'une minute faite pour être signée par

indices, apprécier le degré de capacité dont il était doué; seulement nous y avons remarqué certaines dispositions à l'emphase qui ne devaient pas être du goût de Richelieu, et dont on ne trouve la trace dans aucun de ses écrits.

[1] Il y a une seule lacune de trois mois : juillet, août, septembre de l'année 1638. Comme il n'y a point d'interruption dans la série des numéros des volumes, ceux qui se rapportent aux trois mois susdits doivent avoir

le cardinal. Il est impossible d'imaginer une preuve plus évidente que Richelieu ne mettait pas son nom à ce qu'on appelle les lettres de bureau [1].

Non-seulement il n'existe pas de lettres faites par les secrétaires d'état et auxquelles Richelieu ait mis sa signature, mais c'est le contraire qui se faisait. Si l'on avait une collection complète des lettres écrites ou dictées par Richelieu, il s'en trouverait un certain nombre portant les signatures : Bouthillier, Bullion, Chavigni, de Noyers, etc. Les secrétaires d'état, ils le déclarent eux-mêmes, écrivaient quelquefois sous la dictée de Richelieu, quelquefois ils recevaient de lui les minutes ou les brouillons de dépêches qu'ils devaient signer [2].

été distraits depuis longtemps de cette collection.

[1] Nous pouvons tirer la même conséquence de l'étude attentive que nous avons faite d'une autre collection bien précieuse de documents, composée de vingt-neuf volumes manuscrits in-fol. intitulée *France*, qui se trouve aux archives des affaires étrangères, et dont nous dirons tout à l'heure quelques mots. —Il y a aux archives nationales, section historique, K. 115, 116, 8 vol. in-f° renfermant la correspondance du ministère des affaires étrangères, de 1624 à 1627, avec l'Espagne, les divers états d'Italie, la Suisse, la Valteline, Malte, le Levant et (dans les derniers volumes seulement) avec quelques cours du Nord; ce sont quatre à cinq mille lettres dont la plupart sont signées par Phelypeaux d'Herbault, ministre secrétaire d'état, et quelques-unes par le roi; pas une n'est signée par le cardinal. Nous avons fait le même examen, et toujours avec le même résultat, sur les grandes collections ministérielles de cette époque qui existent dans nos archives et dans nos bibliothèques.

[2] Quelques exemples ne laisseront, sur ce point, aucun doute dans l'esprit des lecteurs. — Richelieu envoie un brouillon à Chavigni, secrétaire d'état des affaires étrangères, et lui dit : « Il est à propos que vous écriviez une lettre du roy à M. le mareschal de Toiras, de la teneur ci-enclose. » (Arch. des aff. étrang. France, 1633, t. LVIII, fol. 216.) — Le 18 août 1634, il écrit à Bouthillier, surintendant des finances : « M. Bouthillier fera une dépesche au mareschal de la Force, et luy mandera, etc. » Suit la teneur de la dépêche

On sait que le P. Joseph, quoiqu'il n'eût pas le titre de secrétaire d'état, était cependant l'un des instruments les plus actifs de la politique du premier ministre; la confidence du cardinal et sa propre capacité lui donnaient une plus haute importance que celle des ministres réels;

à faire, mise au net de la main de Cherré. (Arch. des aff. étrang. France, 1634, six derniers mois, fol. 85.) — Bouthillier envoie au P. Joseph, le 26 octobre 1636, une minute écrite de la main de de Noyers, et lui dit : « Je vous envoie le mémoire que monseigneur le cardinal a fait luy-mesme pour respondre au vostre, etc. » Le mémoire dicté à de Noyers se trouve aux archives des affaires étrangères, France, 1636, octobre, novembre et décembre, fol. 145, et la lettre de Bouthillier au fol. 155 du même volume. — Richelieu transmet à Chavigni, le 1er mai 1638, des minutes de mémoires pour les faire expédier, et il écrit de sa main sur la lettre d'envoi : « Vous me rapporterez des coppies de toutes les instructions que je vous envoie. » (Arch. des aff. étrang. France, 1638, de janvier à juillet, fol. 157.) Ainsi donc, des pièces de la main des secrétaires de Chavigni pourraient encore être l'œuvre de Richelieu ; et cette écriture ne serait pas une raison de douter si le style révélait le cardinal. — Aux archives nationales (K. 134; Guyenne, 1re partie), nous avons vu une lettre de Richelieu qui envoie à Chavigni la minute d'une lettre que devra signer M. de la Vrillière. — Dans une lettre originale de Richelieu à l'archevêque de Bordeaux, du 31 mars 1639, écrite de la main de Cherré, de Noyers, prenant la plume, écrit à son tour une demi-page; on y lit : « Depuis ce que dessus escrit, M. de Noyers, secrétaire de ces quatre lignes, m'a asseuré que, etc. » (Bibl. nat. Suite de Dupuy, tom. XV, fol. 224. La minute, de la main de Cherré, est aux archives nationales, K. 134, Guyenne, 1re partie, page 21, pièce 171, et deux copies se trouvent dans les manuscrits de Béthune, 9241, fol. 59 verso et 9349, fol. 136. Cette pièce a même été imprimée dans la Correspondance de Sourdis, tome II, page 96. Mais le passage dicté par Richelieu et écrit de la main de de Noyers ne se trouve que dans l'original de la Bibliothèque nationale.) — Il y a à la bibliothèque de l'Arsenal (*Hist. de France*, 186, in-4°, page 153) copie d'une lettre adressée à M. de la Meilleraie; elle est datée d'Abbeville, le 18 juin 1639, et l'original, de la main de de Noyers, était signé de ce secrétaire d'état, qui dit à la fin de la lettre : « Je vous escris ces lignes, monseigneur le cardinal me faisant l'honneur de me les dicter. » Il serait superflu de poursuivre ces citations.

il était entre eux et Richelieu comme un second premier ministre et l'*alter ego* du cardinal. Il écrivait par ordre de Richelieu, et en son propre nom, surtout pour les relations avec l'Allemagne, dont il était plus spécialement chargé, comme d'Herbault et Chavigni étaient plus spécialement chargés des affaires d'Italie. Mais nous ne croyons pas que le P. Joseph lui-même, pas plus que les secrétaires d'état, ait fait les minutes des lettres signées par le cardinal; nous n'en avons jamais trouvé le moindre indice.

Et ce ne sont pas seulement les minutes de lettres longues, difficiles, étudiées qui nous ont fourni les preuves que nous venons d'exposer, ce sont aussi des minutes de quelques lignes [1], des lettres que le premier secrétaire venu eût pu faire si Richelieu n'eût voulu tout faire lui-même.

Il arrivait aussi que Richelieu écrivait ou dictait les minutes de lettres qui devaient être signées par le roi, ou par la reine mère [2], ainsi que le prouvent ces minutes conservées. Parfois il mettait en tête : « Lettre qu'il plaira au roi faire écrire; » ou bien : « Lettre que M. Lucas écrira; » ou seulement : « Lettre pour M. Lucas. » Ce M. Lucas était le secrétaire fort inconnu de Louis XIII.

Quand les secrétaires d'état étaient chargés de faire ces lettres, si elles avaient quelque importance, le ministre ne manquait pas de les soumettre à Richelieu, soit avant, soit

[1] Voyez deux lettres adressées à Chavigni, 16 et 30 septembre 1636 (Arch. des aff. étrang. France, 1636, de juin à septembre, fol. 388 et 461), l'une et l'autre de la main de Charpentier.

[2] Voyez la collection de Baluze, lett. paq. 1, n° 2, fol. 86. Richelieu donne à M. de Villesavin, secrétaire de la reine mère, la matière d'une lettre à M. de Guise. Villesavin, fils du secrétaire d'état Louis Phelypeaux, n'était pas un homme sans importance.

après la signature du roi; aussi en avons-nous trouvé grand nombre dont l'expédition est restée pour minute dans les archives, parce que le cardinal les corrigeait, ou les refaisait entièrement lui-même. Remarquons que ce n'est pas lorsqu'il gouverna seul la France, mais dès le temps de son premier ministère (1616-1617), que Richelieu préparait les dépêches royales. Nous avons dû considérer de telles lettres comme l'œuvre propre de Richelieu, et leur donner place dans notre collection, quand, par quelque motif que ce soit, elles nous ont semblé dignes d'être conservées.

Ces lettres que Richelieu faisait pour le roi étaient ensuite contre-signées par les secrétaires d'état dans les attributions desquels était l'objet dont elles traitaient; nous avons pu maintes fois nous en convaincre. Et, par exemple, le cardinal, en envoyant à Bouthillier une de ces dépêches, lui dit : « Vous contre-signerez la lettre du Roy et mettrez le dessus. » (22 octobre 1630[1].) Il ne faudrait donc pas arguer du contre-seing d'un secrétaire d'état pour contester la propriété de Richelieu sur certaines lettres, lorsque d'ailleurs il y a des marques que c'est lui qui les a écrites.

Un des avantages de la collection que nous avons recueillie, c'est qu'elle se compose, en grande partie, de minutes. Nous n'avons pas besoin d'insister pour faire comprendre combien, en pareil cas, les minutes sont préférables non pas seulement aux copies, quelle que soit leur authenticité, mais aux originaux. Outre que ces premiers éléments de la correspondance de Richelieu nous ont permis de constater d'une manière irrécusable sa participation directe

[1] Arch. des aff. étrang. France, 1630; tom. XLIV, fol. 462.

aux lettres que nous publions, outre qu'ils nous le montrent, pour ainsi dire, la plume à la main, au milieu des secrétaires travaillant sous sa direction immédiate, ces minutes nous font quelquefois pénétrer jusqu'au fond de son âme.

C'est alors surtout que les minutes sont bien plus curieuses que les lettres elles-mêmes; elles révèlent bien mieux la pensée de celui qui les a écrites. Dans une rature il y a parfois un aveu; une minute court risque d'être moins prudente qu'une lettre, et de dire ce que la lettre toute seule ne dirait pas. Par exemple, lorsqu'au commencement de 1624 La Vieuville, le chef du conseil étroit, offre à Richelieu le ministère des affaires étrangères, et que celui-ci le refuse, parce qu'il voulait plus qu'on ne lui offrait, n'est-il pas intéressant de voir le cardinal dicter la réponse successivement à deux secrétaires, la corriger de sa main, l'effacer à moitié, la refaire encore? Tout cela, la lettre ne l'a point dit à M. de La Vieuville, et la minute nous le dit à nous; elle nous montre les hésitations, les incertitudes de cet esprit ordinairement si prompt et si décidé; elle nous montre combien il se sentait à la gêne en l'écrivant. Rien qu'à la voir couverte de ratures, de surcharges, de renvois, travaillée et tourmentée, si j'ose dire, autant que minute puisse l'être, on devine tout ce qui se passait dans l'âme de cet homme qui refuse un ministère dont il brûle de s'emparer. Et ce qui n'est pas moins curieux que ce refus lui-même, c'est la tournure que Richelieu lui donne, refusant de manière à faire comprendre l'extrême gravité des circonstances, le besoin qu'on avait de lui pour les

maîtriser, et la condition qu'il impose aux négociateurs qui viennent de la part du roi, et au roi lui-même : cette condition, c'est qu'en réalité il sera le seul ministre, et réunira dans sa personne le gouvernement des affaires de l'intérieur à celui des affaires étrangères.

Ce sont quelquefois des faits ignorés que les ratures nous révèlent. Ainsi nous apprenons par un passage barré dans la minute d'une lettre écrite par Richelieu à Bouthillier, le 15 août 1630, que le cardinal avait été menacé d'une disgrâce avant la maladie dont le roi fut atteint à Lyon un peu plus tard. Ce passage, qui a disparu de l'original, rectifie le récit des historiens sur ce sujet.

II.

LES SECRÉTAIRES DE RICHELIEU.

Dans notre dessein de nous faire l'idée la plus exacte possible du travail personnel de Richelieu, nous avons dû rechercher quels étaient les secrétaires dont il s'est servi. Quelques détails sur ceux qui lui ont été le plus intimement attachés ne seront pas hors de propos.

Après la longue énumération des libéralités que distribuait Richelieu, dans son testament, aux personnes de sa maison, il ajoutait :

« Je ne donne rien au sieur Charpentier, mon secrétaire, parce que j'ai eu soin de lui faire du bien pendant ma vie; mais je veux rendre ce témoignage de luy, que, durant le long temps qu'il m'a servi, je n'ai point connu de plus homme de bien, ni de plus loyal et sincère serviteur. »

Charpentier était, en effet, depuis bien des années, attaché à Richelieu; nous remarquons son écriture dès le mois de février 1609 : telle est du moins la date que nous avons donnée à une lettre qui n'en avait point et qui est la première que nous ayons trouvée en minute. Charpentier était sans doute avec l'évêque de Luçon quand celui-ci alla prendre possession de son évêché, s'il n'y était déjà auparavant; et il resta au service de Richelieu jusqu'à la mort de ce ministre.

Charpentier était auprès de Richelieu ce qu'on appelait alors le secrétaire de la main, comme était Lucas auprès de Louis XIII, comme avait été Du Pin auprès de Henri IV, comme Roze fut plus tard auprès de Louis XIV. Charpentier avait su transformer sa large écriture ronde en une écriture étroite et pointue, qui imitait assez bien celle de Richelieu, sans toutefois qu'on puisse s'y méprendre, quoique pourtant on se soit souvent mépris[1], faute d'avoir suffisamment étudié l'écriture véritable de Richelieu. Le cardinal faisait ainsi imiter son écriture dans les dépêches où l'étiquette exigeait qu'il eût l'air d'avoir écrit lui-même. Nous avons trouvé, dans les papiers de Baluze, un billet du cardinal adressé à Charpentier, ainsi conçu : « Je vous envoie

[1] Le P. Griffet, qui, pour composer son Histoire de Louis XIII, a eu soin de remonter aux sources, a pu consulter quelques-unes des pièces que nous donnons, et il a plus d'une fois indiqué comme autographes de Richelieu des lettres de la main de Charpentier. Plus récemment, les pièces dont on a donné le *fac simile* dans l'*Isographie* (3 vol. in-4°, 1827), et dans l'*Iconographie* (in-fol. 1828), comme étant de l'écriture du cardinal, sont de la main des secrétaires. L'une des deux pièces, celle que donne l'*Isographie*, n'offre même aucun rapport avec l'écriture de Richelieu. (Voy. les *fac simile* joints à notre volume.)

aussy une lettre que j'escris à M. le connestable, avec un papier que j'ay signé, afin que vous le rescriviés de la main avec laquelle j'ay accoustumé de luy escrire[1]. »

Charpentier se servait pour son propre compte de diverses écritures, ainsi que nous avons pu le vérifier dans plusieurs lettres de lui. Un grand nombre de minutes de Richelieu, qui appartiennent par leur date à son premier ministère (de la fin de 1616 en avril 1617), et qui ont été conservées dans les papiers de Baluze, sont écrites d'une petite ronde serrée et fort difficile à lire; nous avons eu la preuve qu'elles sont de Charpentier.

On a vu que Richelieu faisait beaucoup d'estime de ce secrétaire; il a récompensé son assiduité au travail et sa fidélité éprouvée par des dons pécuniaires et par des charges qui classaient un homme dans la société du temps. Ainsi Charpentier avait le titre de « conseiller[2] secrétaire du roi, maison et couronne de France, et secrétaire de monseigneur le cardinal de Richelieu. » On juge, aux nombreuses lettres de hauts personnages qui lui demandaient sa protection,

[1] Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 7, pag. 702, ci-après.

[2] Dans un état « des gages et appointemens de messieurs du conseil, » Charpentier est compris pour 2,000#; c'était le taux uniforme pour les conseillers. Richelieu, qui se trouve porté sur ledit état, avec cette même annotation, « pour ses gages du conseil, » n'avait aussi que 2,000#. Voyez *Estat général des gages, appointemens et pensions que le roy veult et ordonne estre payés par le trésorier de son espargne, aux princes, princesses, dames, officiers de la couronne, seigneurs du conseil, gouverneurs des provinces, gentilshommes et aultres cy-après nommez, durant la présente année 1641.* Ce document manuscrit se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève dans Z, n° 378, in-fol. Le volume contient plusieurs autres pièces manuscrites mêlées à des pièces imprimées.

qu'il n'était pas sans influence auprès de son maître. Mais Richelieu estimait plus sa probité[1] et son dévouement que sa capacité.

En même temps que Charpentier, un autre secrétaire, Michel Le Masle, auquel le cardinal donna le prieuré des Roches[2], avait aussi, et conserva toujours la confiance du cardinal, sans rester précisément attaché à sa personne, d'autres fonctions l'ayant éloigné du cabinet de son puissant patron. Le Masle lui était attaché à divers titres. Dans une lettre à Molé, du 13 juin 1630[3], Richelieu dit : « Des Roches, mon secrétaire. » Nous le voyons désigné sous le titre de « surintendant de monseigneur le cardinal » en 1631 (20 octobre), dans les notes-journal de Charnacé[4]. Richelieu employait Le Masle surtout avant l'époque de sa grande puissance, et principalement lorsqu'il s'agissait de matières ecclésiastiques, et aussi pour des affaires personnelles, plutôt que pour les affaires politiques. Nous avons eu fréquemment l'occasion de remarquer, soit par des lettres que le cardinal lui écrit, soit par d'autres témoignages, les preuves de la confiance que Richelieu avait en lui, et de l'amitié qu'il lui portait; mais nous n'avons trouvé qu'un

[1] Il fallait que cette probité fût dix fois inattaquable puisqu'elle n'a pas été attaquée par la chronique scandaleuse incarnée du temps. Tallemant des Reaux, après avoir donné quelques détails sur Rossignol, dont nous parlerons tout à l'heure, dit : « Le cardinal avait un premier secrétaire un peu plus homme de bien que Rossignol; il s'appelait Charpentier. Cet homme n'a jamais voulu prendre la moindre confiscation, a refusé des dons et s'est contenté de peu. » (Tome II, page 187, édit. de 1840.)

[2] Près Fontevrault, bénéfice que Richelieu possédait lorsqu'il était évêque de Luçon.

[3] Bibl. nat. Fonds des Cinq-cents Colbert, tom. VI, fol. 251.

[4] Manuscrits des aff. étr. Suède, t. II.

petit nombre de minutes de sa main, et, comme celles de la main de Charpentier, on voit qu'elles ont été dictées.

La première minute de Le Masle que nous ayons est sans date, et doit être du mois de juillet 1615[1]; mais il était auparavant au service de Richelieu. A la fin de 1632 ou au commencement de 1633, Le Masle devint chanoine et chantre de Notre-Dame[2]; il a survécu vingt ans environ au cardinal.

[1] Ci-après, p. 148, lett. 129. C'est aussi la première lettre que nous ayons de Richelieu à la reine mère.

[2] Voici à son sujet un fait qui mérite attention, surtout lorsqu'on songe à la confiance intime que lui accordait Richelieu, et à la dépendance où il était du cardinal. En sa qualité de chantre de Notre-Dame, il était collateur, juge et directeur des petites écoles de la ville de Paris. Félibien rapporte un arrêté par lequel Le Masle enjoint aux maîtres et maîtresses d'école de recevoir les enfants de la religion prétendue réformée, « à la charge qu'ils ne leur y souffriront apporter aucuns mauvais catéchismes....., leur faire apprendre le catéchisme ordinaire et les lettres, comme aux enfants catholiques, et de les traiter avec pareille humanité et douceur, à peine de destitution. » (*Hist. de la ville de Paris*, tom. III, p. 459.) Des Roches Le Masle figure, comme Charpentier, pour la somme de 2,000# sur l'état « des gages et appointemens de messieurs du conseil, » que nous citions tout à l'heure. — Nous apprenons de Piganiol de la Force (*Description de Paris*, t. VI, p. 341), que Le Masle donna, en 1646, à la Sorbonne une grande bibliothèque, qui augmenta celle que Richelieu avait fondée, et qu'en reconnaissance de ce don et d'autres libéralités, le portrait de Le Masle fut placé dans cette bibliothèque en face de celui du cardinal de Richelieu. — Voici un fait assez curieux concernant Le Masle, que nous trouvons dans le *Théâtre des antiquitez de Paris*, de Jacques du Breul (in-4°, éd. de 1639) : « Toute la cité est sous un seul colonel, qui est à présent M. l'abbé des Roches, chantre de l'église Notre-Dame, qui a sous luy quinze capitaines, quinze lieutenans, quinze capitaines-enseignes et trente sergens. » (Pag. 7 du supplément.) — Un portrait de Le Masle, gravé par l'Enfant, d'après Le Febure, en 1660, se trouve dans la description de l'église métropolitaine de Paris (par M. Charpentier, avocat au parlement). Un autre, gravé par Nanteuil en 1661, n'est pas un des moindres ouvrages de ce célèbre artiste. (Voyez, au sujet de Le Masle, une note de la lettre 605, page 748 ci-après.)

Un cousin de Charpentier[1], Cherré, fut aussi l'un des plus intimes secrétaires du cardinal durant les treize dernières années de sa vie, étant entré à son service vers 1630. C'est celui dont nous trouvons le plus souvent l'écriture depuis cette époque. Richelieu le nomme honorablement après Charpentier, dans son testament : « Je ne donne rien aussi au sieur Chéré, mon autre secrétaire, parce que je le laisse assez accommodé, étant néanmoins satisfait des services qu'il m'a rendus[2]. » Plus tard Cherré devint maître des comptes.

Il avait gagné la confiance du cardinal par beaucoup de discrétion et de zèle, mais c'était un homme d'une capacité fort ordinaire. Il avait une jolie écriture, qui devient parfois très-difficile à lire, aussi bien que la petite ronde que nous avons attribuée à Charpentier; souvent ces minutes,

[1] Nous avons appris cette parenté par une lettre de Cherré lui-même à Charpentier, que nous avons trouvée manuscrite à la Bibliothèque nationale. C'est d'après une autre lettre du même au même que nous donnons l'orthographe du nom de Cherré, qu'on a écrit de diverses manières. Ajoutons cependant que, dans cette signature originale, le nom est suivi d'un parafe dans lequel pourrait se cacher un *t* final. (Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. v, n°s 1, 2 et 3, fol. 39.)

[2] S'il faut en croire Tallemant, « Chéret était un pauvre petit garçon de Nogent-le-Rotrou, » qu'on donna au cardinal, qui lui plut d'abord et qui se serait fait chasser ensuite. L'auteur des historiettes raconte qu'un certain homme ayant été mis à la Bastille, Laffemas trouva dans ses papiers quatre lettres de Cherré, dans l'une desquelles le secrétaire se plaignait du rude esclavage où le tenait Richelieu. Après lui avoir reproché son ingratitude, le cardinal lui aurait dit : « Allez, vous êtes un coquin, que je ne vous voie jamais. » Tallemant ajoute que madame d'Aiguillon et le grand maître le firent reprendre par le cardinal. Si l'historiette est vraie, on voit que Richelieu avait entièrement oublié les torts de Cherré. (Tallemant, tome II, page 215, édit de 1840.)

presque sans ratures, sont indéchiffrables, tant la main a été prompte, tant il y a de ligatures et d'abréviations, tant il a disparu de lettres, de mots entiers quelquefois, sous la rapide parole de celui qui a dicté.

Nous avons dit que les lettres de Richelieu, écrites la nuit, ne sont pas de la main de ses secrétaires ordinaires. Nous n'avons pu encore découvrir le nom de celui qui était spécialement chargé de ce travail; nous ne trouvons son écriture que de 1633 à 1638[1].

Auparavant, un autre secrétaire était sans doute employé à ce travail nocturne; nous lisons dans Tallemant des Réaux que Cherré avait été placé auprès du cardinal pour écrire la nuit. Il se peut que tel ait été son premier emploi; mais nous n'avons trouvé aucune lettre de son écriture datée de la nuit; et depuis 1633 ce soin était certainement confié à un autre.

Parmi ses secrétaires, Richelieu en avait un spécialement chargé de déchiffrer les correspondances secrètes. Il se nommait Rossignol; né à Alby, en 1590, il fut attaché au cardinal vers 1627. On faisait alors le siége de La Rochelle. Des lettres interceptées, écrites en chiffres, avaient mis à bout la science des gens qui s'efforçaient en vain de les expliquer. Le prince de Condé se souvint que lorsqu'il commandait, en Languedoc, les troupes du roi contre les réformés, il avait dû la prise de Réalmont à l'habileté de

[1] Dans cet intervalle de cinq ans, nous avons un assez grand nombre de minutes écrites de cette main; la plus ancienne est du 25 décembre 1633 (Archives des aff. étrang. France, les quatre derniers mois, fol. 272), la dernière est du 22 août 1638 (mêmes archives, d'août à décembre, fol. 72). Toutes les fois que nous aurons à désigner ce secrétaire, nous remplacerons par les mots « secrétaire de nuit, » le nom que nous ne connaissons pas.

Rossignol, qui seul avait pu déchiffrer une lettre que les habitants écrivaient à ceux de Montauban, et dans laquelle ils révélaient leur détresse. Le prince de Condé en parla au cardinal, qui appela Rossignol auprès de lui. Rossignol réussit tout d'abord où d'autres avaient échoué, et le cardinal continua de l'employer.

On a écrit que Richelieu fit, à dessein, beaucoup de bruit de la science de Rossignol, et qu'il se servit de la réputation d'Œdipe infaillible qu'il lui avait faite pour décourager les intrigants et effrayer ceux qui, dans leurs mauvais desseins contre lui, usaient de correspondances mystérieuses. Tallemant des Réaux raconte, sur un ouï-dire, que Rossignol n'a jamais déchiffré qu'un seul chiffre, et que « le cardinal le gardoit bien autant pour faire peur aux gens que pour autre chose. » Il ajoute que c'était une pauvre espèce d'homme, et il en cite des traits d'une vanité niaise et ridicule. (Tom. II, p. 187, éd. 1840.) Nous avons trouvé plusieurs lettres manuscrites de Rossignol qui nous ont semblé peu intéressantes.

Louis XIII l'ayant recommandé à Anne d'Autriche, il continua d'être employé sous Mazarin. Il obtint une charge de maître des comptes, et il amassa une assez grande fortune. Il avait fait bâtir à Juvisy une fort belle maison, où il reçut un jour Louis XIV; il était alors infirme et près de sa fin. Il mourut en 1673, âgé de quatre-vingt-trois ans.

Quoi qu'il en soit des méchants bruits recueillis par l'auteur des Historiettes, il paraît bien certain que Rossignol avait pour l'explication des correspondances chiffrées une sagacité remarquable. Perrault, qui l'avait connu, en parle avec

une sorte d'admiration[1]. Sa réputation dans cette science lui a longtemps survécu. Saint-Simon disait de lui (1705), à l'occasion de la mort de Rossignol, président aux requêtes du palais, fils du secrétaire de Richelieu : « Aucun chiffre ne lui échappoit, il y en avoit qu'il lisoit tout de suite..... Je ne sais comment M. de Louvois le connut et l'employa à ce talent[2]. » Toutefois, en constatant la célébrité de Rossignol, Saint-Simon fait ici une confusion de personnes; l'ancien secrétaire de Richelieu n'avait pas moins de soixante et seize ans, et était presque aveugle lorsque Louvois devint réellement ministre de la guerre, en 1666; c'est le fils de Rossignol, celui qui fut plus tard président aux requêtes du palais, et qui avait aussi quelque habitude de déchiffrer les écritures secrètes, qui fut employé par Louvois.

Nous comprenons Ceberet dans cette nomenclature des secrétaires de Richelieu, quoique nous n'ayons que bien peu de notions sur ce personnage. Son titre de secrétaire du cardinal et son écriture nous sont indiqués par une note de la main de Baluze (Archives des affaires étrangères, France, 1630, t. XLIII, f° 232[3]), et cette même écriture s'est représentée dans un nombre peu considérable de pièces; ce qui nous fait penser que Ceberet n'a pas été fort

[1] *Les hommes illustres qui ont para en France pendant le XVIIe siècle*, tome I. Perrault met la date de la naissance de Rossignol en 1600; les autres biographes le font naître dix ans plus tôt.

[2] *Mémoires*, tom. IV, p. 423.

[3] Nous sommes forcé d'indiquer, pour cette précieuse collection, le classement qui existait lorsque nous avons fait nos recherches aux archives des affaires étrangères. Depuis qu'on a commencé l'impression des lettres de Richelieu, un nouveau classement est intervenu; mais avec les indications que nous donnons (la date et le folio des pièces), il devra toujours être possible de les retrouver.

longtemps secrétaire de Richelieu. Nous trouvons dans le n° 9169 de la collection de Béthune une pièce (en copie), intitulée, *Declaratio Edmundi Richerii super editione libelli sui de ecclesiastica et politica potestate,* avec le visa du cardinal de Richelieu; et, après ce visa, le contre-seing de Ceberet. Cela signifie-t-il que Ceberet avait auprès du cardinal la fonction de secrétaire pour les affaires théologiques? Il avait été, en 1624 et 1625, attaché à l'ambassade de France près la république de Venise[1]; et plus tard il devint officiellement l'un des fonctionnaires de la surveillance de la librairie; nous le voyons, en 1640, contre-signer le privilége du roi donné au livre du P. Lemoyne, *Les peintures morales, où les passions sont représentées, etc.* imprimé chez Sébastien Cramoisy, in-4°[2]. Il était alors attaché au chancelier; et, en 1642, lorsque P. Séguier négocia avec le duc de Bouillon la cession de Sedan, Ceberet contre-signa une pièce datée du 13 septembre.

Un autre secrétaire, nommé Martin, était spécialement employé aux affaires de la navigation et du commerce. Il contre-signait ordinairement les actes relatifs à cette portion des fonctions du cardinal[3].

Richelieu prit en 1639 un nouveau secrétaire, dont il

[1] Il y a plusieurs lettres adressées, à cette époque, à Ceberet par Phelypeaux d'Herbault, secrétaire d'état des affaires étrangères. (Archives nationales, section historique, K. 115 et 116.)

[2] Nous trouvons aussi Ceberet sur l'état « des gages et appointemens de messieurs du conseil. » Mais il est porté pour 6,000#, à raison d'autres fonctions. (Voyez ci-dessus, p. XVIII, note 2.)

[3] Richelieu le nomme dans une lettre qu'il écrit à Le Masle, vers la fin de 1622, ci-après, pag. 749; et l'on verra, sous la date du 16 novembre 1627, une instruction écrite de la main du cardinal, pour une mission dont Martin était chargé.

fait l'éloge dans une lettre à Bouthillier : « La main non encore cogneue dont je vous escrivis de Lyon est attachée au corps d'un nouveau secrétaire que j'ay, qui ne vous est pas encore cogneu. Comme le caractère est passable, la mine n'en est pas fascheuse, et la fidélité n'en est pas doubteuse[1]. » J'ignore quel était cet homme. Serait-ce le secrétaire dont Tallemant parle en ces termes dans son historiette de Richelieu : « Un jeune garçon, dont je n'ai pu sçavoir le nom, commençoit à estre fort bien avec luy; mais un jour il vit qu'il lisoit quelques papiers qui estoient sur la table. Cette curiosité luy déplut; il le regarda d'un œil de despit, et le lendemain le congédia sans luy en dire la raison. » (Tom. II, éd. de 1840.)

Citoys, médecin ordinaire du cardinal, lui servait aussi de secrétaire, et nous avons trouvé plus d'une minute de sa main[2]; mais Citoys, homme d'esprit, n'était point un

[1] Arch. des aff. étr. France, 1639, supplément, fol. 451, original de la main de Charpentier.

[2] Ce n'était pas lui sans doute que les copies de Colbert dont nous avons parlé plus haut ont voulu désigner par le mot de « chirurgien, » qui ne pouvait guère s'appliquer alors à un médecin assez distingué. — Citoys, né à Poitiers, avait été reçu docteur à Montpellier, en 1596, lorsqu'il n'avait encore que vingt-quatre ans. Il exerça ensuite son art à Poitiers, où il publia divers opuscules en latin, de 1602 à 1616. Son premier ouvrage imprimé à Paris est un *Advis sur la peste, etc.* daté de 1623. Il est vraisemblable qu'il était déjà au service du cardinal, dont il avait été connu à Poitiers, lorsque Richelieu était évêque de Luçon. Dans une lettre du cardinal au roi, il lui disait : « Mon rhumatisme court toujours d'un costé et d'autre, mais légèrement. Maintenant je l'ay sur les mâchoires. Je m'en deffens du mieux que je puis, par petits remèdes à l'ordonnance desquelz j'ay assez bonne part, avec mon petit médecin, que vostre majesté sçait estre de Poictiers. » Ceci est daté du 15 juin 1634; et, dans une autre lettre datée de 1641, on verra le cardinal plaisanter sur la manie dont avait été

homme d'affaires; non plus que Boisrobert, qui, comme on sait, fut pendant un temps favori du cardinal. Richelieu ne l'employait guère sans doute aux choses sérieuses, et nous n'avons pas une seule minute de sa main.

En résumé, la presque totalité des minutes que nous avons trouvées sont de la main de Charpentier, de Cherré et du secrétaire de nuit; et il est tout à fait hors de doute que ces trois secrétaires écrivaient sous la dictée de Richelieu.

III.

LES SOURCES.

On sait les immenses richesses manuscrites de la Bibliothèque nationale; nous y avons trouvé une grande partie de nos documents. Nous avons consulté les précieuses collections de Béthune, de Baluze, de Colbert, de Harlay, de Dupuy, et tous les autres fonds qui ont une désignation spéciale, ainsi que ceux que l'on comprend sous le nom de fonds divers. Nous avons dépouillé non-seulement les volumes qui se rapportent à l'époque de Richelieu, mais tous les manuscrits que nous avons cru pouvoir nous fournir des documents d'une certaine valeur; travail long et pénible, même quand on dispose, comme nous en avons disposé, des moyens de recherches que possède la Bibliothèque nationale.

pris son « petit médecin » d'avoir des lettres de noblesse, qu'il ne laissait pas de demander pour lui. Nous le trouvons d'ailleurs, cette même année, placé auprès du roi, comme l'un des médecins de sa majesté. Il figure en cette qualité sur l'état des « gages et appointemens » déjà cité, pag. XVIII, note 2. Citoys mourut dix ans après le cardinal. L'ensemble de ses œuvres avait été publié à Paris, sous le titre : *Opuscula medica*, 1639, in-4°.

Le plus souvent les lettres de Richelieu sont disséminées dans de vastes recueils où il faut les chercher au hasard, où des volumes entiers n'en contiennent pas une seule, où on doit les recueillir quelquefois une à une, où c'est une bonne fortune d'en rencontrer quinze ou vingt ensemble [1]. Dans l'exploration de ces manuscrits où les pièces sont presque toujours entassées sans aucun classement, on n'est guidé ni par une table, ni par un ordre quelconque de dates ou de matières; et ce travail a cela de tristement bizarre, que plus le hasard favorise vos investigations, et plus vous acquérez la preuve qu'il vous restera toujours quelque chose à trouver; quelles que soient la persévérance et l'assiduité des recherches, on ne peut jamais espérer d'avoir obtenu de ce vaste trésor tout ce qu'il peut donner.

Après la Bibliothèque nationale ce sont les archives du ministère des affaires étrangères qui nous ont fourni notre plus riche moisson. Parmi les cinquante et un volumes qui nous ont été communiqués, un petit nombre seulement concernent les affaires extérieures, la plupart sont relatifs aux affaires de France. Cette collection, où sont recueillies, avec un grand nombre de pièces écrites ou dictées par le cardinal, beaucoup d'autres pièces originales de Bouthillier, de Chavigni, de Bullion, du P. Joseph et d'autres, vient

[1] Il faut excepter la collection de Baluze, où les minutes de Richelieu sont réunies en assez grand nombre, mais quelquefois sans date, et toujours pêle-mêle. Lorsque nous en avons pris copie, ces minutes étaient détachées et distribuées en divers paquets; on les a reliées depuis pour les mieux conserver, mais on a eu soin de maintenir l'indication et la distribution des paquets de Baluze.

originairement du cabinet du cardinal, et de celui des autres personnes que nous venons de nommer.

Malheureusement les volumes de l'année 1631, époque si importante dans l'histoire de Richelieu, manquent complétement; et il n'y a, pour 1639, qu'un seul volume, qui, par son titre de *supplément*, fournit la preuve qu'on a à regretter d'autres volumes appartenant à cette même année; lacune d'autant plus fâcheuse que c'est aussi à cette année 1639 que finit le manuscrit sur lequel ont été imprimés les *Mémoires* du cardinal. Néanmoins nous avons recueilli grand nombre de documents pour 1639, mais beaucoup sont en copies.

Les archives de l'État m'ont offert peu de documents. Elles auraient même été pour moi à peu près stériles, si je n'y eusse rencontré, comme égarés loin de la Bibliothèque nationale, à laquelle ils devraient appartenir, trois ou quatre volumes marqués aux armes de Colbert, et qui sans doute ont été détachés des grandes collections de ce ministre. Ces volumes contiennent des pièces intéressantes touchant les campagnes de 1638 et de 1639 sur les frontières d'Espagne, et particulièrement concernant le siége de Fontarabie, et le procès de haute trahison qui fut intenté, en conséquence du mauvais succès de ce siége, contre le duc de la Valette.

Ce qui nous est resté des archives de Simancas ne nous a donné que trois lettres du cardinal, lettres de peu d'importance; et quelques documents propres à éclaircir certains faits. Ces archives, si curieuses pour l'époque précédente, n'offrent qu'un médiocre intérêt pour le temps auquel nous avons affaire.

Nous n'avons trouvé au dépôt de la guerre qu'une douzaine de lettres de Richelieu, et un petit nombre d'autres pièces où se rencontrent des documents utiles; mais nous n'avons pu rien découvrir d'intéressant pour l'époque du premier ministère de Richelieu, lorsque l'évêque de Luçon fut un instant secrétaire d'état de la guerre, dans les derniers mois de la faveur du maréchal d'Ancre, de 1616 à 1617. Au reste, nous l'avons déjà dit, le dépouillement que nous avons fait des soixante-deux volumes que renferme ce dépôt, et dans lesquels se résume le travail fait au ministère de la guerre sous le règne de Louis XIII, avait un double but, et nous avons été dédommagé de la stérilité de nos recherches, en acquérant la certitude que jamais les lettres écrites par Richelieu ne pouvaient être considérées comme des lettres de bureau.

Les archives du ministère de la marine ne contiennent presque rien de l'époque de Richelieu. On nous a communiqué un seul carton, où l'on ne trouve guère que quelques comptes de dépenses, quelques copies d'ordonnances connues, quelques états de personnel, et un volume intitulé : « Ordres du roy et autres expéditions de la compagnie des isles de l'Amérique (Antilles françoises), de 1635 à 1647; avec les actes d'assemblées tenues par cette compagnie, pour ce qui concerne ses affaires particulières, depuis 1635 jusqu'en 1648. »

Nous avons exploré les portefeuilles de Godefroy, qui de la bibliothèque de la ville de Paris ont passé dans celle de l'Institut, et nous y avons glané quelques pièces : minutes, originaux, ou copies. Les papiers de ces portefeuilles

sont mal classés, le désordre y a été mis sans doute par des curieux négligents; on en a d'ailleurs soustrait plusieurs pièces, et nous en avons inutilement cherché quelques-unes qui sont citées par la présidente d'Arconville dans son Histoire de Marie de Médicis.

Après notre grande bibliothèque, la plus riche en manuscrits est la bibliothèque de l'Arsenal. Toutefois les recherches que nous y avons faites ne nous ont procuré qu'un très-petit nombre de lettres.

Nous en devons cent vingt, presque toutes originales, à l'obligeance de M. le marquis de La Grange, gendre de M. le duc de La Force; elles se trouvent dans les archives de cette ancienne famille. Toutes sont adressées à ce maréchal de La Force qui avait échappé dans son enfance au massacre de la Saint-Barthélemy.

Il doit exister, dans plus d'une collection particulière, beaucoup de lettres de Richelieu. On sait qu'avant l'établissement des archives publiques chaque famille gardait dans ses archives privées les correspondances diplomatiques et les papiers d'affaires qui se trouvaient entre les mains de quelques-uns de ses membres, au moment où ils quittaient les grands emplois.

Le P. Le Long indique plusieurs recueils manuscrits de lettres du cardinal de Richelieu adressées à MM. de Charnacé, de Bouthillier, de Chavigni et à diverses autres personnes [1]. Ces recueils étaient, lorsque le laborieux biblio-

[1] M. Villenave a dit, dans son article de la Biographie universelle sur le baron de Charnacé : « L'ancien évêque de Troyes, Bouthillier, avait dans sa bibliothèque huit recueils de mémoires, de minutes de lettres, de dé-

graphe écrivait, dans la bibliothèque de M. Bouthillier, évêque de Troyes. Mais, un demi-siècle après, le continuateur du P. Le Long, Fontette, en avait perdu la trace. M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique, a bien voulu, sur notre demande, charger M. le préfet du département de l'Aube de s'enquérir de ce que ces recueils pouvaient être devenus. Il résulte de la réponse du préfet, en date du 1er juillet 1843, que ni les établissements publics, ni même les bibliothèques particulières du département ne contiennent aucun de ces manuscrits. Il serait sans doute difficile aujourd'hui de les découvrir, en supposant qu'ils existent encore.

C'est là une perte fort regrettable; et il n'est pas douteux que nous n'en ayons d'autres de ce genre à déplorer.

Pour un certain nombre de lettres nous n'avons trouvé ni minutes, ni originaux, et nous sommes réduit à nous contenter de copies; mais, instruit par l'expérience que nous avons acquise dans cette longue étude des lettres du cardinal, nous sommes fondé à croire qu'avec certaines conditions les copies valent des originaux. Nous remarquerons d'abord que, parmi les lettres perdues, ce sont les plus intéressantes quelquefois qui se retrouvent en copie,

pêches du baron de Charnacé, et de lettres qui lui furent adressées depuis 1625 jusqu'en 1637 par le cardinal de Richelieu, le P. Joseph du Tremblay, capucin....., par Sublet-Desnoyers, secrétaire d'état, et par Léon de Bouthillier, comte de Chavigni, surintendant. Tous ces recueils forment dix volumes in-fol. » Est-ce l'indication du P. Le Long que M. Villenave donne ici avec quelques variantes? Nous remarquerons en passant que Chavigni ne fut jamais surintendant; il était ministre des affaires étrangères; c'est Claude Bouthillier, son père, qui était surintendant des finances.

car ce sont celles-là surtout que les curieux se plaisaient à recueillir; il en est que nous avons trouvées répétées deux ou trois fois dans une même collection, et que les différentes collections reproduisent tour à tour. Lorsque des manuscrits presque contemporains, ceux de Béthune, de Brienne, de Harlay, de Dupuy, de Colbert, de Baluze s'accordent pour admettre une copie, n'est-ce pas que cette copie était faite sur l'original? n'est-ce pas que l'on croyait à son authenticité? Souvent ces copies portent des indications telles que celle-ci, *l'original est escrit de la main du cardinal;* ou, *de la main de Cherré;* ou encore, *de la main de Charpentier;* n'est-ce pas là un titre suffisant de légitimité? Enfin, qui voudrait exclure une lettre par cette seule raison que c'est une copie, si cette copie porte le cachet de l'homme, si elle est puisée à une bonne source, si d'autres en prouvent l'authenticité, si enfin il n'y a aucun intérêt de faussaire qui puisse la faire suspecter?

Presque toutes les copies que nous avons admises ont été faites pendant la vie, ou à une époque voisine de la vie de Richelieu; la plupart nous ont été fournies par la collection des Cinq-cents Colbert, qui indique les sources; et par un autre manuscrit, du fonds de Sorbonne, qu'on peut considérer comme venant du cardinal lui-même. Il se compose de deux volumes donnés par Le Masle, prieur des Roches, à la bibliothèque de Sorbonne, et qui depuis ont passé à la Bibliothèque royale [1]. Nous avons dit les relations intimes de Le Masle avec Richelieu.

[1] Ils y portent, dans le fonds Sorbonne, les numéros 1135 et 1136. On lit, sur un feuillet collé au revers de la couverture en parchemin du pre-

Dans ce recueil de copies, faites avec l'assentiment du cardinal, plusieurs sont de la main de Le Masle, d'autres portent des corrections de son écriture; en marge de quelques-unes il a mis un nom de personne, ou l'objet de la lettre en un ou deux mots. Le soupçon de falsification ne peut d'ailleurs atteindre un homme aussi honorable que le prieur des Roches; l'authenticité de ces copies est donc irrécusable.

Malheureusement Le Masle avait eu la malencontreuse idée de composer ce recueil pour conserver des modèles de style plutôt que des lettres historiques, ainsi qu'on le voit par ce titre inscrit de sa main au dos du volume : *Divers styles de lettres missives.* Aussi a-t-on trop souvent négligé dans la copie les dates, et les noms des personnes auxquelles les lettres sont adressées; on a aussi supprimé des passages contenant des faits, pour transcrire seulement ceux qui contiennent des phrases; cela diminue pour nous l'intérêt de quelques-uns de ces documents[1].

Au reste, toutes les lettres dont Le Masle a pris la copie ne sont pas du cardinal, et parmi celles qui ne lui appartiennent pas, il y en a plusieurs de son frère aîné, le marquis de Richelieu. Le Masle a tout mêlé sans aucune indication. Nous avons apporté tout le soin dont nous sommes

mier volume, une note datée de 1784, et signée : « Guyet de Sansale, bibliot. » Cette note dit, ce qu'on sait d'ailleurs, et ce que le manuscrit prouve très-bien, que ces lettres recueillies par Le Masle sont parfaitement authentiques.

[1] Voyez pour exemple, ci-après, p. 575, une lettre sans adresse et sans date (seconde moitié de 1618). Tout ce qu'il y avait d'important est remplacé par des *etc.* On n'a guère laissé que des compliments de condoléance.

capable à reconnaître celles qui sont de Richelieu pour n'admettre que celles-là.

Ce manuscrit est d'autant plus précieux pour nous, que presque toutes les pièces qu'il renferme appartiennent aux époques où Richelieu n'était pas ministre, et où l'on était peu curieux de conserver les lettres d'un homme dont on ne devinait pas la célébrité future. Ce manuscrit a fourni une partie notable de notre premier volume; dans ceux qui suivront, les copies seront en petit nombre.

Nous avons trouvé, dans le même fonds de Sorbonne, un autre manuscrit qui ne nous a donné que deux lettres de Richelieu, mais qui mérite ici une mention spéciale. Il vient aussi de Le Masle, prieur des Roches, et porte, dans le fonds de Sorbonne, le n° 1093. Ce manuscrit consiste en un cahier composé de vingt-six feuillets écrits et de quelques feuillets blancs; il est broché. Sur le papier dont il est couvert et aussi au haut de la première page, on lit : « Diverses lettres par feu M. de Richelieu. » Ces deux notes sont de la main de Le Masle, et donnent au recueil une authenticité réelle. Au dos du manuscrit, d'une autre main que les notes précitées : « Lettres du cardinal de Richelieu. » Mais cette indication n'a pour nous aucune autorité.

On a écrit au crayon, sur un feuillet de garde : « Elles sont imprimées. » Nous en avons vainement cherché l'édition, et nous croyons que l'auteur de la note s'est trompé.

Ces lettres sont au nombre de 37. La plupart sont des lettres d'amour, de jalousie, de reproches, sur un ton de galanterie froide et de passion affectée, qui exclut tout naturel et toute vérité. Dans l'une d'elles (f° 9), aux senti-

ments d'amour se mêlent des sentiments de piété; il y en a deux (f° 14 et 14 v°), d'un style qui veut être plaisant, et dont toute la plaisanterie consiste en une allusion indécente à l'eunuque du Grand Seigneur. Parmi ces lettres, dont aucune ne porte de date, plusieurs sont sans doute de la première jeunesse de celui qui les a écrites.

Outre les lettres d'amour, il y en a trois (f°s 1, 11 et 17 v°) qui sont lettres de condoléance; une (f° 2) est une félicitation de meilleure santé; une autre (f° 13), adressée à un homme, et dans laquelle il s'agit d'un voyage de Richelieu à Châtellerault et du retour de mademoiselle de Foulenne au giron de l'église, parle de MM. Chamier et de Préau, protestants alors fort connus. Il semble que ce soit la lettre d'un évêque à un des prêtres de son diocèse. Enfin la lettre qui se trouve au f° 24 v° est adressée à la reine mère. Celui qui écrit exprime à cette princesse sa douleur de l'avoir mécontentée; il parle pour lui et pour son frère, « M. de Luçon; » cette lettre est donc non de l'évêque, mais du marquis de Richelieu, qui fut tué en duel en 1619. Il y avait donc eu déjà à cette époque des brouilleries entre Marie de Médicis et l'évêque de Luçon.

Au reste, il faut remarquer que l'annotation du prieur des Roches, qui ne laisse aucun doute sur l'authenticité de ce manuscrit, ne dit point que les lettres soient du cardinal. Ces mots « feu M. de Richelieu, » ne sauraient s'appliquer au ministre après sa mort, et peuvent très-bien, au contraire, s'entendre du marquis; il est fort vraisemblable, en effet, que ces lettres sont de lui. Quelque piquant qu'il pût paraître d'avoir des lettres d'amour de la première

jeunesse du cardinal, nous ne pouvons lui attribuer celles-ci, et nous ne les comprendrons pas dans cette collection, où d'ailleurs elles sont peu dignes d'être admises. Cependant nous ferons une exception pour deux des lettres de ce manuscrit (f°s 13 et 17 v°), qui doivent être attribuées à l'évêque de Luçon; quant à celle où le marquis de Richelieu présente à Marie de Médicis des excuses en son nom et au nom de l'évêque de Luçon, celui-ci nous semble y défendre lui-même sa cause sous le nom de son frère. Mais ce n'est là qu'une conjecture, et nous nous bornerons à donner cette pièce en note comme un document propre à jeter quelque lueur sur cette époque de la vie de Richelieu, et non comme un écrit authentique de lui.

Il existe un certain nombre de lettres de Richelieu imprimées; il a paru convenable de les réunir aux lettres inédites que nous publions. Il en est quelques-unes que nous n'avons pu trouver ni en minute, ni en original, ni même en copie; mais pour beaucoup les manuscrits existent, et la comparaison que nous en avons faite avec les imprimés, en nous mettant en état de réparer des fautes assez grossières commises par des éditeurs inexacts, nous a prouvé que l'on peut du moins se fier à ces éditeurs quant à l'authenticité des lettres qu'ils ont recueillies.

Aubery, qui fit paraître en 1660 une histoire du cardinal de Richelieu, avait rassemblé sur l'administration du grand ministre de nombreux documents; beaucoup lui avaient été confiés par la duchesse d'Aiguillon, nièce et héritière du cardinal; il en avait trouvé quelques-uns dans la bibliothèque de Dupuy, dont il était ami, ainsi que dans

d'autres cabinets; il donna à l'ensemble de ces documents réunis pêle-mêle, le titre de *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*[1]. C'est dans ce livre que parurent, pour la première fois, au nombre d'environ cinq cents, et confondues avec les autres pièces, une partie des lettres du ministre de Louis XIII.

Un compilateur est venu ensuite qui les a extraites du recueil d'Aubery en en omettant quelques-unes, sans qu'on puisse deviner le motif de cette omission, et il en a composé un volume imprimé en 1695, et publié de nouveau l'année suivante avec un second volume[2]. Le compilateur s'est borné à réimprimer les lettres données par Aubery, dans l'ordre

[1] Deux volumes in-fol. imprimés à Paris, en 1660, la même année que l'*Histoire*. Ce même recueil a été imprimé à Cologne, en 1667 (5 vol. petit in-12), jolie édition qu'on préfère à l'édition in-fol.

[2] Il en existe diverses éditions : *Lettres du cardinal de Richelieu, où l'on voit la fine politique et le secret de ses plus grandes négociations*, 1 vol. in-12; Paris, veuve Mabre-Cramoisi, 1695, 5-360 pages, avec une préface en caractères italiques, de 8 pages, non numérotées. Ce volume, en tête duquel se trouve un mauvais portrait de Richelieu, contient 286 lettres. L'impression en est assez imparfaite pour qu'il soit permis de penser que la date de Paris et le nom de Cramoisi sont de fausses indications, destinées à donner crédit à un livre fait en Hollande. — *Lettres du cardinal de Richelieu, où l'on voit la fine politique et le secret de ses plus grandes négociations*, 1 vol. in-12, à Cologne, chez ***, 1695; 1-360 pages, avec une préface de six pages, non numérotées, en caractères romains. C'est la même que celle de l'édition ci-dessus notée. L'exécution de l'édition de Cologne est plus imparfaite encore que celle de l'édition datée de Paris. — *Lettres du cardinal duc de Richelieu, où l'on a joint des mémoires et instructions secrettes de ce ministre pour les ambassadeurs de France en diverses cours, avec* * *quelques relations curieuses servant d'éclaircissement ausdites lettres et mémoires*, 2 vol. in-12, à Paris, chez la veuve Mabre-Cramoisi, 1696. On a mis en tête de chacun de ces deux volumes le portrait que ren-

* Au lieu du mot « avec » le frontispice du 2e volume met : « ensemble. »

ou plutôt dans le désordre où les mémoires de cet historien les ont mises, avec les mêmes fautes[1] et des fautes nouvelles, des erreurs de date, des erreurs de suscription[2]; on y attribue à Richelieu une lettre de de Noyers, quoique le

ferme l'édition de 1695. Le premier volume contient 5-360 pages, et la préface en caractères italiques, VIII pages, non numérotées, 286 lettres; le deuxième volume, 5-374 pages, 213 lettres et une trentaine d'autres pièces. Le premier volume, sans porter le titre de 2e édition, est réellement une impression nouvelle du volume de 1695; le caractère en est un peu meilleur, mais il reproduit exactement toutes les fautes de l'édition de 1695. — Le P. Le Long, ou plutôt Fontette, dit, article 30684 : « *Lettres du cardinal de Richelieu, etc.* Cologne (Hollande) [et Lyon], 1695. Paris, 1696, in-12. [Paris (Hollande) 1696, in-12, 2 vol.] Cette dernière édition est plus ample que les précédentes, et elle s'étend de 1617 a 1641. Elle contient 286 lettres; les 213 premières lettres sont rangées de suite et par ordre de date, les autres sont sans ordre et la plupart sans date. » — On voit que le P. Le Long et Fontette sont tombés dans plus d'une erreur : il n'y a eu deux éditions que du premier volume seulement. Les 286 lettres sont contenues dans le premier volume, les deux ensemble en contiennent 499. Il y a eu réellement une édition de Cologne; celle qu'ils indiquent sous la date de Lyon n'existe probablement pas; nous l'avons inutilement cherchée. — « Ce recueil contient bien des choses curieuses et utiles à l'histoire de ce temps, » ajoute Fontette, qui ne paraît pas savoir que ce n'est qu'une copie d'une portion du recueil d'Aubery, plus curieux ainsi que plus complet.

[1] Citons-en une qu'on a constamment reproduite. Dans une lettre à Chavigni, Richelieu disait : « Je vous ay escrit si amplement par Gardon, vostre commis, etc. » Aubery, au lieu de « si amplement, » a mis « simplement. » (*Mém.* tom. IV, pag. 82.) Le compilateur a répété « simplement » dans l'édition de 1695 et dans celle de 1696 (tom. I, lett. CLI). Viallart, dans son livre sur le ministère du cardinal de Richelieu (1 vol. in-fol. 1650, p. 65 des affaires d'Italie), avait déjà imprimé la même faute, et elle se trouve aussi dans une traduction latine de cette lettre : « Scripsi tibi *simpliciter* per Gardonum, etc. » Cette obstination d'une erreur typographique, et nous en pourrions citer d'autres, montre la nécessité de recourir aux sources manuscrites.

[2] Tom. Ier, p. 55, une lettre adressée au cardinal de la Valette est donnée comme devant aller au duc d'Hallwin.

recueil d'Aubery ne s'y fût pas trompé; on y date de *Rome* une lettre écrite de Reims[1]; on oublie d'imprimer les notes qu'annoncent les marques de renvoi, on répète les numéros des lettres ou on en intervertit l'ordre, enfin c'est un livre fait non-seulement sans nulles recherches, mais sans nul soin et nulle intelligence. L'auteur de cette compilation, qui a fait précéder les lettres d'une préface, ne nomme pas même Aubery à qui il a tout emprunté[2].

[1] Tome Ier, page 239.

[2] Remarquons que ce n'est pas seulement dans les compilations, mais aussi dans des ouvrages originaux et d'ailleurs estimables que les lettres de Richelieu sont quelquefois copiées sans exactitude. Le P. Griffet, dans son Histoire de Louis XIII, en cite quelques-unes; il s'y rencontre des fautes qui changent complétement le sens, comme dans la lettre du cardinal au roi, fin de 1637, où la suppression d'un *que* donne un sens tout contraire à la pensée de Richelieu. (Pag. 115, t. XV de la continuation de Daniel.) Dans une lettre de janvier 1640 au chancelier Séguier, à l'occasion des troubles de la Normandie, le P. Griffet fait dire à Richelieu : « Je persiste toujours à croire que le désordre ayant été tel à Coutances qu'on l'a représenté, outre les *bâtimens* des particuliers qui se trouveront coupables, il est expédient de raser les murailles de la ville..... » Et un peu plus bas : « Vous avez si bien commencé que je ne doute pas que vous ne *continueiez* votre voyage par une heureuse fin, qui réglera si bien la Normandie, etc. » (Même tome, pag. 255.) Or, Richelieu avait écrit, comme nous le lisons dans la minute, « outre le *chastiment* des particuliers, etc. » et : « je ne doute pas que vous ne *couronniez* vostre voyage, etc. » — M. Jay cite aussi quelques lettres qui sans doute n'ont pas été prises sur les originaux. Le cardinal écrivait à Gaston pour l'encourager dans ses révélations sur la conspiration de Cinq-Mars : « Monsieur, puisque Dieu veut que les hommes ayent recours à une entière et ingénue confession de leurs fautes pour estre absous en ce monde, *il* vous enseigne le chemin que vous devez tenir, etc. » Dans la lettre imprimée le cardinal se met à la place de Dieu : « *je* vous enseigne, etc. » (*Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 205.) M. Jay a sans doute copié cette lettre dans les Mémoires de Montrésor, éd. de 1665, in-12, t. I, p. 167; la faute a passé dans la nouvelle édition des mêmes mémoires donnée par MM. Michaud et Poujoulat. — Et ce ne sont pas seulement des erreurs de ce

Tels sont les principaux éléments de la collection que nous publions[1].

IV.

LE TRAVAIL DE L'ÉDITEUR.

L'une des premières questions qui se présentent à l'éditeur d'une collection de lettres politiques, c'est le mode de classement. Faut-il les ranger par ordre chronologique? Faut-il les grouper systématiquement selon les matières?

genre qu'on remarque dans les lettres citées, c'est une contexture générale du style, qu'on arrange afin de le rendre plus moderne et plus élégant. Le P. Griffet change moins, mais il veut aussi parfois donner plus de propriété à certaines expressions, et il aime à rajeunir celles qui lui semblent avoir un air de vieillesse. Plus récemment M. Bazin n'a pas mieux respecté les textes qu'il cite. On trouve, à la page 474 du premier volume de son Histoire du règne de Louis XIII, le fragment d'une lettre du roi au duc de Bouillon, laquelle lettre fut sans doute dictée par Richelieu, ainsi que M. Bazin le reconnaît lui-même. Malgré cette origine, et quoiqu'il ait guillemeté sa citation, non-seulement M. Bazin supprime çà et là plusieurs passages de la lettre, mais il arrange partout le style des parties conservées, et rien n'indique les lacunes et les changements faits à cette pièce. Cependant les guillemets risquent de faire supposer qu'elle est exactement copiée. — Ainsi, soit inadvertance, soit dessein formé, parmi les lettres de Richelieu déjà publiées, il y en a beaucoup qui ne donnent pas un texte fidèle.

[1] Parmi de bonnes indications que nous devons à l'amitié de M. Taillandier, l'un de nos magistrats les plus distingués et qui, dans ses hautes fonctions, sait encore donner aux lettres, qu'il aime, des loisirs studieux, nous ferons mention d'un manuscrit contenant une correspondance originale qui se rapporte, en grande partie, à la dernière année de la vie de Richelieu. Ce manuscrit appartient à un amateur dont le nom se recommande à tous les amis des lettres par diverses publications fort intéressantes, aussi bien que par son goût curieux et éclairé pour les raretés bibliographiques. Nous avons pu nous convaincre que nous possédons les minutes d'une partie des lettres que renferme ce volume, et nous avons été autorisé à collationner nos minutes sur les originaux, mais non à prendre

Cette dernière méthode, en réunissant toutes les lettres qui se rapportent à une même question, offre à l'esprit un résultat plus complet, un ensemble plus logique, et met plus facilement l'intelligence du lecteur en possession de chaque sujet; tandis que l'ordre de dates dissémine toutes les notions de chaque affaire, les obscurcit et rompt sans cesse dans vos mains le fil qui vous permettrait d'en suivre la conduite. Toutefois l'ordre chronologique doit mériter la préférence lorsque, comme ici, la correspondance a pour objet un grand nombre de sujets qui n'ont pas entre eux une liaison nécessaire, et lorsque surtout l'on se propose d'étudier un personnage. Nous le voyons mieux, actif et puissant, au milieu des affaires diverses pour lesquelles il se multiplie, qu'il pénètre du même coup d'œil, qu'il embrasse à la fois d'une seule étreinte, qu'il soumet à une même volonté, qu'il dirige pour ainsi dire du même geste. L'ordre des matières, en un mot, fait mieux comprendre la suite de chaque affaire, tandis qu'avec l'ordre chronologique on saisit mieux l'ensemble des affaires. Et, par exemple, lorsqu'on voit Richelieu à Péronne, tout occupé de la Flandre, régler en même temps les destinées de l'Italie et attaquer l'Espagne dans le Roussillon, alors il semble que le regard embrasse mieux tout Richelieu.

Ajoutons qu'il est quelquefois des lettres dont le sens ne se connaît complétement que lorsqu'elles sont dans l'ordre

copie des autres. Nous n'osons donc compter encore ce manuscrit parmi les sources de notre collection. Qu'il nous soit permis, toutefois, d'exprimer ici l'espérance que nous devrons plus tard au possesseur du manuscrit, à son amour de la science historique et à sa généreuse bienveillance, le moyen de rendre moins incomplet un recueil qui intéresse notre histoire nationale.

où elles ont été écrites. On peut dire que l'intelligence d'une lettre d'affaires, d'une dépêche politique est souvent dans sa date.

Nous avons adopté l'ordre chronologique.

Après avoir recherché assidûment tout ce que pouvaient nous fournir les divers dépôts littéraires, nous nous sommes efforcé de reproduire avec la plus scrupuleuse fidélité toutes les indications des manuscrits.

Nous avons toujours recueilli les passages effacés dans les minutes lorsqu'il nous a semblé que les ratures pouvaient avoir une intention bonne à faire connaître ou un sens curieux à conserver.

Quand nous avons connu l'écriture des pièces, nous avons dit de quelle main elles étaient écrites; précaution qui ne paraîtra pas inutile si l'on songe qu'une minute de telle ou telle écriture équivaut à un autographe de Richelieu.

Toutes les fois que nous avons rencontré l'écriture du cardinal, soit dans des pièces entières, soit dans quelques phrases, ou seulement dans quelques mots, nous n'avons pas manqué de le noter.

Nous avons aussi conservé ces mots de souvenir que Richelieu écrivait volontiers sur le premier papier qui lui tombait sous la main, au dos des lettres, etc. pour fixer une pensée qu'il eût risqué de perdre.

Nous avons exactement copié les suscriptions des lettres originales; à défaut de suscriptions que ne donnent pas les minutes, nous avons recueilli des noms écrits en tête ou au bas des feuillets, souvent au dos, où les secrétaires de Richelieu, et Richelieu lui-même prenaient soin de les

indiquer. Nous n'avons pas non plus négligé certaines notes écrites sur les lettres par les personnes à qui elles étaient adressées; ces notes nous ont fourni quelquefois la date des pièces.

Nous avons cru qu'il n'était pas inutile, pour satisfaire certaines curiosités, de retracer les formules de politesse, les titres placés hors ligne, les distances observées, les blancs laissés; mais seulement dans les pièces originales signées de Richelieu. Les copies négligent presque toujours l'étiquette, et les minutes ne font pas autorité sur ce point.

Enfin nous nous sommes efforcé de mettre, pour ainsi dire, les pièces entre les mains du lecteur, sinon par une imitation matérielle à laquelle la typographie s'oppose, au moins par des indications soigneuses et détaillées. Nous ne craignons pas que le lecteur curieux nous accuse d'une trop minutieuse recherche d'imitation; nous avons voulu qu'il pût se figurer qu'il a le manuscrit sous les yeux; nous reproduisons des archives plutôt que nous ne faisons un livre; ceux qui auront besoin de consulter ces documents et qui ne pourraient se livrer à des recherches et à un travail qui nous ont coûté sept ou huit années, se serviront de cette publication avec confiance : ils sont bien assurés que ce sont les manuscrits originaux que nous leur donnons ici.

Nous avons imité avec la plus rigoureuse exactitude l'orthographe de Richelieu partout où nous avons trouvé sa propre écriture. Son orthographe avait peu de ces caprices qu'on remarque chez grand nombre de ses contemporains; c'était celle d'un homme lettré et qui se piquait d'études;

il nous a semblé même que, durant l'espace de trente-trois ans (1609-1641) où nous avons de son écriture, son orthographe a subi quelques légères modifications et suivi le progrès du temps. Nous avons cru que c'était pour nous un devoir de la conserver. Quant à celle des copies ou des minutes écrites d'une autre main, elle est fort variable et sans aucune règle. Nous avons pensé, quelques cas particuliers exceptés, qu'il serait puéril de l'imiter, et nous avons adopté, pour ces pièces que Richelieu a dictées, mais qu'il n'a pas écrites, une orthographe uniforme, qui, en reproduisant l'orthographe la plus ordinaire de l'époque, se rapprochât, en général, de l'orthographe même de Richelieu.

Parmi les quatre à cinq mille pièces que nous avons recueillies, nous sommes obligé de faire un choix; il en est qui ne seraient qu'une répétition, d'autres offriraient trop peu d'intérêt, et grossiraient les volumes sans beaucoup de profit pour le lecteur, enfin il est une mesure que nous ne saurions dépasser. Mais nous aurons soin de relater, dans la série chronologique, toutes les pièces dont nous ne donnerons pas le texte; nous en indiquerons le sujet, la date, la suscription, la source, de manière que le lecteur qui ne se contenterait pas de nos indications pût facilement consulter lui-même le manuscrit.

Toutefois nous croyons devoir en user autrement dans notre premier volume. Ce volume se rapporte au temps qui a précédé le grand ministère du cardinal. A cette époque, Richelieu était resté sinon inconnu, du moins sans renommée dans le public, et même dans le monde des affaires. On sait peu comment il était évêque. La curiosité

publique, qui ne l'avait pas suivi dans son diocèse, ne le suivit pas dans son exil; et, de retour auprès de la reine mère, il attirait peu l'attention en dehors de la cour. Les historiens du temps en font à peine mention; loin de deviner sa réputation future, ils n'aperçoivent pas même le mérite dont il brillait déjà. Cet oubli où le laissent les contemporains[1] pour toute l'époque correspondante aux dates de notre premier volume nous faisait un devoir de nous y arrêter plus longtemps, de publier avec moins de discrétion les documents que nous avons trouvés. Des pièces qui auraient présenté peu d'intérêt se rapportant à une époque postérieure deviennent importantes pour celle-ci, et nous avons pensé que notre collection devait être alors d'autant plus prodigue de documents que l'histoire en était plus avare. Nous prions le lecteur d'avoir cette considération présente à la pensée en lisant ce premier volume, où presque rien n'est omis de ce que nous avons recueilli; s'il est quelques pièces qui, prises isolément, lui semblent peu importantes, nous espérons qu'il trouvera dans l'ensemble des documents une instruction utile, et cette sorte d'intérêt qu'inspirent certains détails de la période peu connue de la vie d'un grand homme.

Beaucoup de pièces (quatre ou cinq cents) n'ont, dans le manuscrit, ni date ni adresse; quelquefois la date est fausse, et aussi la suscription. Ce n'a pas été là une des moindres difficultés de notre tâche. Nous avons cherché tous les moyens propres à réparer cet oubli et ces erreurs des secrétaires ou des copistes; et lorsque, dans le contexte

[1] Nous parlons ici des historiens du premier quart du XVIIe siècle, de tous sans exception. (Voyez ci-après l'introduction, pag. LIII.)

des lettres, aucune indication ne nous a mis sur la voie, il est arrivé qu'une circonstance matérielle nous est venue en aide; et, par exemple, le filigrane du papier portant la date de la fabrication. Quand nous n'avons pu trouver les dates précises, nous en avons du moins donné d'approximatives[1]; et enfin, pour quelques lettres qui ne faisaient mention d'aucun événement historique, d'aucun incident digne de souvenir, ou d'aucune personne connue, il a fallu y renoncer tout à fait. Nous avons classé à la fin de chaque année les pièces pour lesquelles nous n'avions que le millésime sans quantième.

Nous donnerons divers chiffres dont Richelieu a fait usage. Quelques-uns portaient avec eux leur explication; nous nous sommes efforcé de trouver la clef des autres, et nous y sommes presque toujours parvenu. A l'aide de quelques mots isolés et d'autres indications, nous en avons reconstruit plusieurs. Si par la suite on vient à recueillir d'autres lettres de Richelieu, ou de quelques-uns des hommes qui étaient en correspondance avec lui, notre travail pourra servir à l'explication des pièces qui ne seraient pas déchiffrées.

Il convient de remarquer ici que les mémoires du cardinal de Richelieu trouveront quelquefois, dans notre recueil, une rectification nécessaire. Nous citerons seulement, pour exemple, un passage du tome IV du manuscrit ori-

[1] Nous enfermons entre crochets [ ] les dates que nous donnons par conjecture, et nous indiquons à l'aide du même signe tout ce que nous suppléons, comme les suscriptions oubliées et les passages restitués, soit qu'ils fussent défectueux par quelque erreur, quelque omission, ou par la déchirure du papier.

ginal conservé dans les archives du ministère des affaires étrangères, passage tout à fait inintelligible, parce que le rédacteur chargé par Richelieu de la composition de ce manuscrit a confondu ensemble deux lettres dont l'une est écrite au cardinal de Bérulle et l'autre à M. de Rancé, secrétaire de la reine mère; ce rédacteur les a prises pour une seule et même lettre qu'il donne comme écrite à Bérulle. On comprendra facilement le désordre qui doit en résulter, lorsque nous dirons que la lettre écrite par le cardinal à Rancé était confidentielle et contenait, au sujet de Bérulle lui-même, des passages dont évidemment il ne convenait pas que celui-ci eût connaissance. Les éditeurs des mémoires imprimés ont copié fidèlement les erreurs et les non-sens du manuscrit, qu'ils ne pouvaient corriger, n'ayant point les minutes qui nous ont aidé à démêler cette confusion [1]; seulement ils ont retranché çà et là quelques passages qui trahissaient trop manifestement la bévue dont pourtant ils ne semblent pas s'être aperçus. C'est évidemment sur ces pièces mêmes que le rédacteur des mémoires de Richelieu a travaillé; mais, comme il arrive quelquefois aux minutes, celles-ci sont fort embrouillées, et ce n'est pas sans quelque peine que nous sommes parvenu à rétablir le texte que le rédacteur des mémoires avait faussé, avec un peu de précipitation et sans beaucoup d'examen peut-être [2]. Au reste, lorsque nous expliquerons plus tard la manière dont les mé-

[1] Archives des aff. étrang. France, 1629, tom. XXXIX, fol. 156.

[2] Voyez, dans l'édition Petitot, le passage compris entre les pages 25 et 29 du cinquième volume, et les pages 39-40 du tome II de l'édition Michaud et Poujoulat; voyez aussi, dans notre deuxième volume, la note qui accompagne la lettre de Richelieu à M. de Rancé, du 9 mai 1629.

moires de Richelieu ont été composés, nous montrerons à la fois et leur authenticité incontestable, et la cause de quelques erreurs qu'un examen attentif y peut faire découvrir.

Nous n'avons garde d'oublier les personnes dont la bienveillance et les lumières nous sont venues en aide; quelques amis, quelques possesseurs de collections, et ceux que leurs fonctions dans le ministère de l'instruction publique, dans nos bibliothèques, dans nos archives et les autres dépôts publics, ont mis à même d'être utiles à cette publication, l'ont fait avec empressement; et nous avons rencontré chez presque tous ceux à qui nous nous sommes adressé une libéralité et une obligeance dont nous ne saurions trop leur témoigner notre gratitude.

Nous devons des remercîments particuliers à deux collaborateurs que le Ministre avait bien voulu nous adjoindre pour les travaux préparatoires de ce recueil :

M. Amiel, depuis longtemps attaché aux travaux historiques, et chargé en ce moment de terminer l'importante publication des Archives de Reims, que la mort prématurée de M. Varin a laissée inachevée;

M. Bonnet, jeune professeur de l'Université, auquel a été confié le soin de recueillir et de publier la curieuse correspondance de Calvin, pour la collection des Documents inédits.

Nous nous acquittons d'une dette en reconnaissant le concours utile et amical qu'ils nous ont prêté.

Nos remercîments ne doivent pas non plus oublier M. Chabaille, dont le soin judicieux, dans la correction des dernières épreuves, nous est constamment venu en aide,

ainsi qu'à tous les éditeurs des ouvrages qui composent la collection des Documents sur l'histoire de France.

Il y a longtemps que ce volume aurait dû paraître; il allait être mis sous presse lorsque les événements de 1848 en ont fait ajourner l'impression. Il comprend tout l'espace qui s'étend entre le moment où Richelieu prend possession de son évêché de Luçon jusqu'au jour où il devient premier ministre; c'est une période de seize ans. Les dix-neuf années de ce grand ministère rempliront quatre volumes, qui, nous l'espérons, n'éprouveront pas les mêmes retards que celui-ci.

Ce recueil dont, après de laborieuses recherches et de longues études, nous commençons enfin la publication, a été entrepris sous le ministère de M. Villemain. S'il contribue à mieux faire connaître un grand homme, et s'il jette quelque lueur nouvelle sur une époque considérable de nos annales, on le devra à ce ministre, qui portait un si vif intérêt à nos travaux, et sous l'administration duquel la collection des Documents inédits s'est enrichie de plusieurs ouvrages importants pour notre histoire nationale.

INTRODUCTION.

Place entre deux règnes glorieux et aussi entre deux régences calamiteuses, le règne de Louis XIII devait attirer toute l'attention des historiens; il a été l'objet de savants et curieux travaux. Maintenant les plus soigneuses investigations ne donneraient point une face nouvelle à l'histoire de cette époque; il ne faut donc pas s'attendre à trouver dans la correspondance inédite de Richelieu des événements absolument inconnus et d'une importance capitale; mais elle jette, sur les trente-quatre années qu'elle embrasse, des lueurs inattendues; elle offre des faits de détail qui aident à l'intelligence des faits principaux, qui ajoutent à leur signification et à leur valeur; surtout elle donne une connaissance plus intime de l'homme qui remplit toute cette période, elle le présente sous des aspects où peut-être on ne l'avait pas considéré; et peut-être quelques nuances nouvelles, des traits de physionomie encore inaperçus, achèveront la ressemblance de ce portrait si souvent essayé.

Toutefois, pour resumer en quelques pages les notions que pourront fournir sur Richelieu et sur son gouvernement les pièces nombreuses que nous avons recueillies, et pour montrer, par une comparaison attentive, l'etat de la France au moment où le cardinal devint premier ministre et à celui où la mort l'enleva, nous aurions besoin d'une étude qui ne peut être complète que quand nous aurons examiné, non-seulement dans leur ensemble, mais dans tous leurs détails, les matériaux qui doivent composer cette collection, et dont, malgré toutes nos recherches, une partie sans doute nous

est encore inconnue. En aidant un peu le hasard, il a des bonnes fortunes que nous avons déjà éprouvées et sur lesquelles nous comptons encore.

Nous n'allons point entreprendre cette tâche, et, tout en essayant de donner de Richelieu l'idée générale qui nous semble résulter de la lecture de cette correspondance, nous nous attacherons surtout à étudier l'homme moins connu que nous offre le premier volume finissant en avril 1624; or, c'est précisément en avril 1624 que Richelieu a commencé sa grande carrière d'homme d'état; ce n'est donc pas encore le ministre fameux qui va nous apparaître dans ce premier volume, mais l'homme qui se dispose à le devenir.

Nous voyons d'abord Richelieu entrant en possession de son évêché, et prenant au sérieux ses fonctions épiscopales; ensuite, aux États de 1614, se révèle l'homme politique qui bientôt, chargé d'un double ministère, donnera des indices de sa rare capacité, et laissera, dans ce court passage aux affaires, l'empreinte faible encore, mais déjà nette et arrêtée des éminentes qualités qui ont fait sa gloire. Disgracié après la chute du maréchal d'Ancre, il soutiendra l'épreuve de l'exil comme il avait soutenu celle du pouvoir; et enfin rappelé à la cour, il y préparera peu à peu ses futures destinées. Tel est le résumé du volume qui commence notre recueil.

Quoique les historiens qui ont écrit depuis la célébrité du cardinal n'aient presque rien dit de lui pour le temps auquel se rapporte ce volume, ils écrivaient néanmoins sous l'influence de sa renommée d'une autre époque. Pour se faire une juste idée de l'opinion qu'on avait de Richelieu avant 1624, c'est donc surtout les historiens de ce temps-là qu'il faut consulter. Leur jugement, tout à fait affranchi de ce sentiment d'admiration que le génie et les triomphes de Richelieu ont inspiré depuis, et aussi des passions haineuses et jalouses que soulevèrent contre lui son dur gouvernement et sa haute fortune, offre certainement une appréciation beaucoup plus fidèle, surtout plus exempte de toute préoccupation; il est l'expression plus sincère et plus incontestable de la pensée des contemporains.

Nous avons peine à nous figurer aujourd'hui combien était obscure encore, à la fin du premier quart du XVIIe siècle, la renommée de cet homme si célèbre depuis; accoutumés que nous sommes à voir en Richelieu le jeune évêque qui avait subi, aux applaudissements des docteurs, les épreuves de Sorbonne, le prédicateur dont les sermons avaient été admirés par la cour de Henri IV et par celle de Louis XIII enfant, l'homme d'état qui, en

présentant au roi les cahiers du clergé aux États généraux de 1614, sut résumer, non sans autorité, toute la politique de son temps, le ministre que ses lettres nous montrent dirigeant avec une vigueur inaccoutumée la guerre et la diplomatie durant les cinq mois qui précédèrent la mort du maréchal d'Ancre, enfin le cardinal favori et confident intime de la reine mère, nous ne savons comment croire qu'il fût resté à peu près inconnu du public et oublié des historiens de cette époque[1].

Telle est pourtant la vérité. Les historiens qui écrivaient auprès de lui le connaissaient à peine. Nous les avons tous examinés pour recueillir leur jugement, nous y avons cherché avec un soin curieux les moindres traces du commencement de cette vie qui devait faire bientôt l'entretien de la France et aussi de l'Europe; nous avons pu nous convaincre que plusieurs ne nomment pas même Richelieu, et qu'il n'a obtenu de ceux qui savent son nom que quelques mots d'indifférence, un souvenir plein d'inattention, ou seulement les marques de quelque dédain[2]. Il ne faut donc pas

[1] Un homme de lettres d'une sagacité plus fine, intéressée peut-être, Balzac, avait célébré à l'avance la gloire de Richelieu avec un enthousiasme auquel ôtent un peu de sa valeur les espérances qu'il avait fondées sur la protection du cardinal.

[2] *Chronique abrégée des roys de France*, de du Tillet, continuée jusqu'après la mort du maréchal d'Ancre, éd. de 1618, in-4°. Cet historien ne parle pas du tout de Richelieu. — *Décade commençant l'histoire du roy Louis XIII, etc.* par Baptiste le Grain, Paris, 1619, 1 vol. in-fol. Le Grain en parle avec un laconisme voisin du mépris. (Voy. p. 133, 313, 358, 364, 391, 411, et notamment la page 337, où Richelieu est déclaré incapable d'être secrétaire d'état des affaires étrangères.) — *Les chroniques et annales de France... par Nicolle Gilles... augmentées par Belleforests... avec la suite jusqu'au roy Louis XIII...* par Jean Savaron, conseiller du roy, président, etc. 1621, in-fol. pages 707 v°, et 708 v°. Le président Savaron nomme à peine Richelieu, et seulement pour dire qu'en présentant au roi les cahiers du clergé « il parla bien une grosse heure. » Même en racontant les négociations qui eurent lieu entre le roi et la reine mère, négociations où Richelieu joua un des principaux rôles, le président Savaron ne fait mention que du cardinal de la Rochefoucault et du P. de Bérulle. — *Mémoires concernant les affaires de France sous la régence de Marie de Médicis, contenant, etc.* à la Haye, 1720, 2 vol. in-12. Voici ce qu'on lit dans ces mémoires à la date de décembre 1616 : « En ce temps-là on faisoit courir divers bruits..... de l'éloignement des affaires de tous les anciens ministres de l'état et de deux ou trois qui n'ont autre mérite et expérience aux affaires si non d'être ministres des passions du maréchal et de sa femme (qui étoient monsieur Mangot, Barbin et Richelieu-Luçon). » (Tome II, page 268.) On sait que l'auteur de ces

s'étonner si l'on ne connaît presque rien aujourd'hui de la jeunesse du cardinal, dont les moindres détails auraient pour nous un si vif intérêt.

Élevé pour la carrière des armes, le jeune Armand de Richelieu fut tout à coup dirigé vers l'église par le désir de conserver dans sa famille un

mémoires anonymes est Paul Phélypeaux de Pontchartrain, qui était secrétaire d'état depuis 1610, et qui avait été employé par la confiance de la reine mère dans plusieurs des affaires les plus considérables du temps. Lorsqu'il mourut, en 1621, Richelieu avait trente-six ans, et lui était parfaitement connu. Remarquez d'ailleurs que ce n'est pas ici l'opinion d'un simple historien, c'est un homme d'état expérimenté qui porte ce jugement de l'évêque de Luçon. — Dans deux écrits composés précisément sur l'année 1617, un autre homme politique, l'un des plus considérables du temps, Henri de Rohan, cite comme une « pièce délicate et bien faite » la déclaration publiée au nom du roi contre les princes, mais il ne dit pas que cette pièce soit de Richelieu, et il semble oublier complétement ce ministre dans l'appréciation des événements auxquels l'évêque de Luçon prit une si grande part. (*Discours sur le gouvernement de la reine régente, fait en l'année 1617;* et, *Libre discours sur le temps présent*, 1617, p. 176 et 173 du tome XVIII, seconde série de la collection Petitot.) — *Histoire générale des troubles arrivez en France, etc.* par Pierre Matthieu, continuée par Malingre, 1622, in-4°. Malingre dit à peine quelques mots de Richelieu, et avec si peu d'attention qu'il se méprend sur un fait que tout le monde devait savoir. Il dit que le roi donna à l'évêque de Luçon les sceaux ôtés à du Vair, et qu'après les avoir gardés quelque temps Richelieu les remit au roi, qui les donna à Mangot; tandis que les sceaux passèrent directement de du Vair à Mangot. Richelieu fut fait, quelques jours après, secrétaire d'état de la guerre et des affaires étrangères, ce dont Malingre ne fait aucune mention. — *Thrésor de l'histoire générale de nostre temps, etc.* par M. Loisel. Paris, 1626, 1 vol. in-8°. Loisel dit exactement la même chose que Malingre. — *Inventaire général de l'histoire de France, par Jean de Serres, commençant à Pharamond et finissant à Louis XIII*, Paris, 1624, 8 vol. in-16. Jean de Serres était historiographe de France et mourut en 1598. Le continuateur de cet historien raconte la chute de la Vieuville sans dire que ce fut Richelieu qui devint ministre à sa place (tome VIII, feuillet 509 v°). Le livre de Jean de Serres était un des ouvrages d'histoire les plus estimés du temps; on en a fait dix-neuf éditions dans l'espace de soixante ans; il fut continué jusqu'à la fin du règne de Louis XIII et publié en 1 vol. in-fol. en 1643. — *Histoire générale des roys de France... par Bernard de Girard, seigneur du Haillan... continuée sur les écrits de divers auteurs jusqu'en 1626*, Paris, 1627, 2 vol. in-fol. Malgré cette date, on n'y trouve que quelques mots touchant Richelieu. — Nous ne citons pas l'Histoire de Louis XIII, par Jean B. Matthieu, qui finit à l'époque du siége de Montauban (1621), mais qui n'a été imprimée qu'en 1631 (2 vol. in-fol.), et que, par conséquent, nous ne pouvons admettre parmi les témoignages antérieurs à la grande fortune du cardinal.

évêché dont elle jouissait depuis longtemps, et que la vocation d'Alphonse de Richelieu pour la solitude du cloître allait lui faire abandonner. Henri IV, qui aimait cette famille, donna cet évêché au frère de l'évêque devenu chartreux. C'était vers la fin de 1605; le jeune Armand avait alors vingt ans à peine.

Richelieu apporta dans ces études nouvelles l'ardeur et la résolution qu'il mettait en toutes choses; les vanités d'un évêque de cour le tentaient peu; il avait levé les yeux sur la fortune du cardinal du Perron, et ne la jugea pas trop haute pour son ambition. Il voulut donc avant tout être savant théologien. S'étant retiré à la campagne, il s'y livra pendant deux années à d'opiniâtres études, sous la direction d'un docteur de Louvain[1]. Cependant

[1] Ces commencements de la vie de Richelieu restent enveloppés de quelque obscurité. S'il faut en croire une biographie manuscrite conservée à la bibliothèque de l'Arsenal (*Hist.* 895), il aurait été docteur en théologie dès 1605. Nous lisons dans Aubery : « Apres qu'il eust quitté l'épée pour prendre la soutanne, il n'eust plus d'inclination que pour les lettres, et s'attacha particulièrement à l'étude de théologie; ce qui l'invita de se mettre sur les bancs, et de répondre publiquement dans les écoles de Sorbonne. Ce qu'il fit en camail et en rochet, à cause de sa qualité d'évesque nommé, et avec un applaudissement si universel, que le sieur Gamaches, professeur royal en théologie, publia hautement qu'il n'y avoit jamais eu d'action pareille à celle-là, et qu'il eût appréhendé luy-même de disputer contre un si éloquent, si docte et si subtil théologien. Et un docteur d'Allemagne qui estoit présent ne manqua pas, selon la coutume de ceux de son païs qui voyagent, de remarquer soigneusement dans ses mémoires cette action, qu'il jugeoit estre une merveille. » (*Histoire du cardinal de Richelieu*, p. 7 de l'éd. in-fol.) Ainsi, selon Aubery, Richelieu aurait répondu en Sorbonne lorsqu'il n'était encore qu'évêque nommé, c'est-à-dire en 1606. Amelot de la Houssaye l'a dit ensuite en termes encore plus précis : « La dernière thèse que M. de Richelieu soutint en Sorbonne, étant déjà nommé à l'évêché de Luçon, portait pour titre : QUÆSTIO THEOLOGICA. *Quis erit similis mihi?* Ces paroles furent prises pour une prophétie, après qu'il fut parvenu au cardinalat et au ministère. Il fit cet acte en camail et en rochet, quoiqu'il n'eût pas encore obtenu ses bulles. » (*Mémoires historiques et politiques, etc.* tome Ier, au mot : *Actes.*) Il résulte, en outre, de ce témoignage que Richelieu aurait soutenu plusieurs actes en Sorbonne. Le récit d'Aubery, qu'on a considéré comme bien informé (on sait qu'il a travaillé sur des documents fournis par la famille de Richelieu), a été adopté et répété par la plupart des historiens du cardinal. Nous y avons cependant trouvé quelque difficulté, et nous avons voulu remonter à la seule autorité irrécusable sur ce point, les registres de la faculté de théologie. Malheureusement, il y a dans la série de ces registres d'irréparables lacunes, que signale M. Taranne dans un rapport inté-

Henri IV avait ordonné au cardinal du Perron, qui était alors en mission

ressant sur les archives de l'ancienne université, déposées au ministère de l'instruction publique. Il existe à la bibliothèque Mazarine des listes de docteurs de Sorbonne, qui commencent en 1378 et s'arrêtent à la fin de 1604. D'un autre côté, nos grandes archives possèdent quelques-uns des registres de la faculté de théologie; mais le plus ancien en date existant dans ce dépôt ne commence qu'à 1608, et c'était 1606 et 1607 qu'il nous fallait. A défaut des registres, nous avons pu consulter du moins un cahier de trente-huit feuillets, qui donne d'une manière sommaire et incomplète quelques analyses des délibérations et conclusions de la faculté de théologie, depuis le 3 février 1600 jusqu'au 12 août 1634. En marge du feuillet 1 recto, à côté d'un article daté d'août 1606, on trouve cette note : « Armandus du Plessys de Richelieu nominatus episcopus Lucionensis, supplicat ut secus dispensetur de tempore requisito ad 1^m cursum et obtinet. » — Ce délai obtenu, il ne paraît pas que Richelieu se soit mis en devoir de passer ses actes; il trouva plus expédient d'aller à Rome, où il fut sacré le 17 avril 1607. Il ne tarda pas à revenir à Paris, et ce fut alors seulement qu'il s'occupa de se faire recevoir docteur de Sorbonne. En effet, au second feuillet du cahier que nous citions tout à l'heure, nous lisons : « 1607, 1 Aug. Libellum supplicans offert S. facultati D. Armandus du Plessis de Richelieu, ut statuat facultas qua tandem ratione velit actus theologicos a se celebrari. — Omnes decreverunt annuendum esse supplicationi, supplicemque responsurum de actibus in inferiori cathedra sine præside, et tecto capite, habita ratione dignitatis episcopalis, et seligentur baccalaurei qui in illum disputabunt. » — On voit que Richelieu était évêque sacré et non pas seulement nommé lorsqu'il fit ses actes, et, dès lors, il n'y avait pas à remarquer, comme une circonstance singulière, qu'il eût subi ses épreuves avec les marques de la dignité épiscopale. — Trois mois après la décision de la Sorbonne, Richelieu soutint enfin sa thèse. Nous trouvons cette date précise dans notre cahier des archives : — « 29 Oct. Respondit D. de Richelieu de 1° actu theologico, et fuerat consecratus Romæ episcopus 17 Aprilis per D. cardinalem de Givry. — Renatus Benedictus decanus subscribit conclusioni. » — Ainsi, grâce au cahier des archives, nous pouvons constater que Richelieu n'a soutenu son premier acte théologique que le 29 octobre 1607. Maintenant est-ce le seul qu'il ait passé? Cela est probable. L'abbé Joly a dit dans sa notice sur Richelieu : « Henri le Grand, qui l'aimoit, et le nommoit toujours son évêque, lui dit qu'il vouloit le voir docteur de Sorbonne. En conséquence de cet ordre le jeune prélat présenta une supplique à l'assemblée de la faculté, datée du 1er août 1607; elle étoit conçue en ces termes : « Suplico... « ut statuatis qua tandem ratione de ac- « tibus theologicis, quos jam diu meditor, « me respondere oporteat, ut, tam regiæ vo- « luntati, tam meis votis satisfaciam. » Il y demanda qu'il lui fût permis de soutenir le premier acte à l'ordinaire, *mais sans président;* la sorbonnique et la troisième *par manière de résompte.* Ce fait est tiré des actes de la faculté de Paris, qui sont au séminaire de Saint-Sulpice. Je crois, au reste, qu'il ne soutint jamais d'autre acte en

à Rome, de solliciter les bulles du jeune évêque[1]. Il est probable que la dispense d'âge était comprise dans cette négociation[2], et que c'en était même la seule difficulté. Quoi qu'il en soit, malgré la protection d'Henri IV, les bulles n'arrivaient pas de Rome; Richelieu alla les y chercher[3]. Revenu

Sorbonne que celui-là, qui lui valut pour tous, et qu'il fut reçu docteur sans autres formalités. » (*Éloges de quelques auteurs françois*, page 263.) Nous n'avons pas eu connaissance des pièces que Joly a pu consulter au séminaire de Saint-Sulpice il y a un siècle; nous nous étonnons qu'il n'y ait pas vu l'indication de ce premier acte soutenu par Richelieu, et dont notre cahier des archives nous donne la date précise. Mais ce même cahier vient à l'appui de la conjecture de Joly; car, passé la date du 27 octobre, nous n'avons plus trouvé aucune mention des actes sorbonniques de l'évêque de Luçon. Il n'aurait donc soutenu que cette seule épreuve. Le savant doyen de la faculté des lettres, M. V. Le Clerc, que nous avons consulté, et qui a bien voulu examiner avec nous la question, partage sur ce point le sentiment de Joly. — On lit dans l'avertissement de l'ouvrage posthume de Richelieu intitulé, *Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont séparés de l'église*, imprimé en 1651 (1 vol. in-fol.) : « Au sortir de la plus célèbre action que la Sorbonne ait jamais admirée, il (Richelieu) demeura retiré quatre années entières dans une maison de campagne, travaillant et veillant incessamment, afin de se rendre parfait en cette science qui enseigne à combattre les ennemis de la foi et de la religion. » Cet avertissement est sans doute de Jacques Lescot, évêque de Chartres, qui, assistant Richelieu à ses derniers moments, fut expressément chargé par lui de publier ce livre. Lescot ne donne point de date, mais la retraite dont il parle est évidemment antérieure au sacre de l'évêque de Luçon, et ne peut pas avoir duré quatre ans. Il se passa ensuite un peu plus d'une année entre la thèse de Richelieu et la prise de possession de son évêché, et il est probable qu'il consacra encore aux études théologiques cette année de loisir. Nous avons en vain cherché quelques traces des premiers travaux scolastiques de Richelieu.

[1] Cette lettre devait être du commencement de 1606, puisque du Perron y répondait le 8 mars. Nous avons rapporté (voy. ci-après, lettre 1re, p. 4) un passage de la lettre de du Perron, mais nous n'avons point trouvé celle de Henri IV; peut-être n'a-t-elle pas été conservée; au moins M. B. de Xivrey, qui, mieux que personne, sait à quoi s'en tenir sur ce point, a eu la complaisance de nous dire, lorsque nous nous sommes adressé à lui, que la seule lettre de Henri IV où il ait trouvé une mention de Richelieu est celle où ce prince remercie le cardinal Borghèse de l'assistance qu'il a départie au sieur évêque de Luçon. Cette lettre, datée du 4 mars, a sans doute été écrite vers le temps où Richelieu obtint ses bulles, et M. B. de Xivrey la classe en 1607.

[2] Aubery le dit positivement : « On sollicitoit à Rome sa dispense d'âge pour pouvoir tenir l'évesché de Luçon, » liv. Ier, ch. II, p. 14 de l'édition in-12.

[3] Matthieu Morgues, abbé de Saint-Germain, le plus ardent des pamphlétaires

en France vers le milieu de 1607, il prit avec éclat ses degrés en Sorbonne, et il prêcha devant la cour. La cour, où ne s'était encore fait entendre ni la voix de Bossuet, ni celle de Bourdaloue, admira, dit-on, les sermons de Richelieu[1]; et lorsqu'à la fin de 1608 il se rendit à son évêché de Luçon,

ennemis de Richelieu, a écrit en 1631 (*Très-humble, très véritable et très-importante remonstrance au roy*, p. 17 de l'éd. in-fol.) que le jeune évêque de Luçon trompa le pape sur son âge et lui extorqua ses bulles par un mensonge. Cette accusation a été maintes fois répétée depuis; elle ne nous paraît pas plus vraie pour cela. André Duval, docteur de Sorbonne, dit, au contraire, que Richelieu s'étant fait remarquer à Rome pour sa science théologique, au sujet des questions les plus épineuses et les plus controversées, la grâce et le libre arbitre, obtint sans peine la dispense qu'il demandait au pape, et qu'en la lui accordant le saint père lui dit ces gracieuses paroles : *Æquum est ut qui supra ætatem sapis infra ætatem ordineris.* Duval a rappelé ce souvenir dans l'épître dédicatoire de ses commentaires sur la Somme de saint Thomas*. Faut-il voir chez le docteur Duval le désir de faire sa cour à Richelieu en réfutant une calomnie qui avait dû blesser profondément le cardinal? Et cette intention bienveillante ne pourrait-elle pas être suspecte aussi bien que la maligne intention de l'abbé de Saint-Germain? Nous nous bornerons à remarquer ici que ce pamphlétaire mérite, en général, peu de confiance, et que d'ailleurs la manière dont il raconte son anecdote pourrait suffire à lui ôter tout crédit; il lui donne un tour d'espiéglerie qui ne s'accorde nullement avec le caractère grave de Richelieu.

[1] Nous n'avons trouvé dans aucun auteur contemporain une mention quelconque de cette réputation précoce de Richelieu pour l'éloquence de la chaire; nous doutons qu'il y ait jamais paru avec beaucoup d'éclat; au moins est-il certain qu'il lui manquait plusieurs des parties essentielles de l'orateur évangélique, et peut-être n'a-t-on imaginé pour lui cette célébrité de prédicateur qu'après sa célébrité d'homme d'état. André Du Chesne est, à notre connaissance, le premier qui ait vanté les sermons de Richelieu, dans son Histoire généalogique de la maison du Plessis (1631); mais cette date, aussi bien que l'intention connue du livre, nous le rend un peu suspect. Aubery, qui a répété les éloges de Du Chesne, écrivait plus de cinquante ans après l'époque où Richelieu prêchait; et l'on sait que cet historien, bien informé à certains égards, a quelquefois les complaisances du panégyriste. — D'un autre côté du Maurier (*Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*) affirme que l'évêque de Luçon était un assez méchant prédicateur; et Priolo le nomme *infelix concionator.* (*Ab excessu Ludovici XIII, de rebus gallicis historiarum libri VII*, p. 11, édit. in-4° de 1665.) Mais Priolo, créature du duc de Rohan, et du Maurier se sont toujours montrés très-mal disposés pour la mémoire du cardinal. Il est fort difficile d'avoir aujourd'hui, sur ce point, une opinion bien justifiée. Quoi qu'il en soit, ce

* Andreæ Duvallii *in secundam partem Summæ D. Thomæ Commentarii*. Lutetiæ Parisiorum, 1636, 2 vol. fol.

il y fut précédé par la double renommée de théologien et de prédicateur. Il venait d'accomplir sa vingt-troisième année.

L'espérance que devaient éveiller dans l'âme ambitieuse du jeune prélat les bontés de Henri IV, et la séduction des plaisirs, auraient pu retenir à Paris un autre que l'évêque de Luçon; mais Richelieu goûtait peu des pompes royales où, après tout, il devait rester encore assez longtemps confondu parmi ses pareils, et il quitta Paris pour la sauvage solitude de l'évêché le plus pauvre et *le plus crotté* de France, comme il l'appelait lui-même.

D'ailleurs, cadet d'une famille peu riche, l'évêque de Luçon n'avait alors dans le monde qu'une position assez mesquine, et qui devait fort contrarier son goût pour le faste et sa passion de briller. « Tenant de vostre humeur, c'est-à-dire estant un peu glorieux, dit-il dans une lettre à une amie, je voudrois bien, estant plus à mon ayse, paroistre dadvantage. » (6 juin 1610.) Mais quoi? point de maison, point de carrosse, point de meubles somptueux! Richelieu se plaint de l'incommodité des « chambres garnies; » il emprunte à un ami une voiture, des chevaux, un cocher, pour arriver du moins à Luçon avec un train décent; il achète de rencontre le lit de velours d'une dame de Marconnay, sa tante; il se fait faire un manchon avec une portion des peaux de martre de son oncle le commandeur. A-t-il besoin d'une tapisserie, il propose d'échanger, « contre une tente de Bergame, la pente du lict de deffunct M. de Luçon, de soye et d'or. » La vaisselle d'argent lui tenait fort à cœur : « Je vous prie, écrit-il à madame de Bourges, cette amie qui faisait ses affaires à Paris, de me mander ce que me cousteront deux douzaines de plats d'argent de belle grandeur, comme on les fait; je voudrois bien qu'il y eust moyen de les avoir pour cint cent escuz, car mes forces ne sont pas grandes. Je sçay bien que pour cent escuz de plus vous ne voudrez pas que j'aye quelque chose de chétif. Je suis gueux, comme vous savez, de façon que je ne puis faire fort l'opulent; mais toutesfois lorsque j'auray plats d'argent, ma noblesse sera fort relevée. » (1609.) Ce marché pour la vaisselle d'argent ne se conclut pas vite et n'était pas encore terminé en 1614.

Richelieu était même très à court d'ornements sacerdotaux; il a bien

serait chose extrêmement curieuse que des sermons de Richelieu; nous avons fait tout ce que nous avons pu pour découvrir s'il en existe encore quelqu'un : nous n'avons trouvé aucun indice.

de la peine à en avoir de deux couleurs, et il expose avec une fort grande naïveté le piteux état de ses tuniques et de ses dalmatiques.

Il revient sans cesse dans ses lettres intimes sur sa pénurie d'argent, et aussi sur sa ferme résolution de corriger la fortune : « Nous sommes tous gueux en ce pays, et moy le premier, dont je suis bien fasché, mais il y faut apporter remède si on peut, » écrit-il à madame de Bourges; et, trois ou quatre ans après, il lui dit encore, au sujet d'une tapisserie que cette dame a vendue pour lui : « Par-là vous cognoistrez la misère d'un pauvre moyne, qui est réduit à la vente de ses meubles et à la vie rustique. »

Tels étaient les commencements de la fortune de cet homme qui, à vingt ans de là, marchait environné d'une pompe royale, qui légua à Louis XIII une part de ses trésors et le palais Cardinal, et qui, dans son testament, a distribué des largesses que ne font pas les rois.

Ainsi, une double raison engagea Richelieu à se confiner dans son triste évêché : outre que la résidence était à ses yeux un devoir de pasteur qui a charge d'âmes, il aimait mieux se voir à Luçon dans les honneurs provinciaux de l'épiscopat, et le premier dans son église, qu'à Paris, faisant peu de figure à la ville, et confondu à la cour parmi la foule des prélats.

Les quatre petites harangues prononcées par Richelieu en arrivant dans son évêché le présentent tout d'abord sous un aspect assez curieux. Il demande à tous de la bienveillance et de l'affection; quelques-uns ont nourri contre lui d'anciennes inimitiés, il les conjure de les oublier; il faut que l'on dise d'eux ce que, dans l'église naissante, on disait de tous les chrétiens : *cor unum et anima una.* Il les convie surtout à la tolérance : « Si plusieurs, dit-il, sont désunis d'avec nous quant à la croyance, je souhaite, en revanche, que nous soyons unis d'affection. »

Nous avons soigneusement recueilli de cette vie de pasteur spirituel tout ce que les manuscrits ont pu nous fournir.

L'évêque de Luçon avait fait dans son diocèse une résidence presque continue depuis dix-huit mois, lorsque la mort imprévue de Henri IV vint éveiller chez lui des pensées plus vastes, et ouvrir à son ambition un horizon nouveau. Nous avons trouvé la minute du serment de fidélité qu'il envoya au roi Louis XIII; la reine mère venait d'être nommée régente, et il est évident que le serment a été rédigé en vue de la reine mère. De ce moment, sans cesser de résider, Richelieu vint plus souvent à Paris et attira l'attention

de la cour par des prédications où assistaient le jeune roi et la régente. Député du clergé aux États généraux de 1614, il prit assez d'autorité dans les discussions pour que son ordre lui confiât la mission de présenter les cahiers au roi à la clôture de l'assemblée, en février 1615. La harangue qu'il fit pour cette circonstance mérite d'être remarquée : le style en était bien supérieur à celui des écrivains politiques de la même époque.

Toutefois, nous devons, à l'occasion de ce premier écrit de Richelieu, aller au-devant d'une pensée qui pourrait faire qu'on se méprît sur le caractère d'un recueil de lettres de ce grand homme, et qu'on s'attendît à y trouver ce qu'il ne donnera pas. Malgré ses prétentions littéraires, Richelieu n'avait rien de l'homme de lettres, ni les instincts, ni les habitudes, ni le talent; il aspirait à la supériorité de l'esprit comme à celle du pouvoir, et il avait la manie de dominer dans la littérature comme la passion de dominer dans la politique; mais il demandait aux lettres la gloire qu'elles peuvent procurer plutôt que le plaisir qu'elles donnent. Avide de tous les genres de renommée, il était ambitieux aussi de ce bruit populaire que soulève une célébrité poétique; mais il manquait du génie qui fait le grand écrivain. Le fondateur de l'Académie française, le collaborateur de Corneille et de Rotrou, l'auteur de portions de pièces de théâtre et de fragments d'histoire, est resté pour le style un homme d'affaires, mais il excellait dans ce genre où la clarté, l'ordre, la raison, l'adresse sont des qualités essentielles. Sans doute il y a dans les écrits de Richelieu des pensées dont la hauteur vous étonne, dont la flamme vous éblouit, dont le sens profond révèle le grand politique; sans doute à travers ce style trop souvent diffus, légèrement atteint de l'enflure espagnole et du goût risqué d'Italie, percent çà et là le génie et l'âme de Richelieu; mais nous ne croyons pas qu'on y trouve deux pages entières belles d'un pur éclat et d'une irréprochable beauté.

La harangue de 1615 montra chez l'évêque de Luçon, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, des vues d'homme d'état et une éminente capacité dans la science du gouvernement. Néanmoins, si on voulait chercher dans les maximes et dans les principes politiques qu'il y développe une sorte de programme de son administration future, on reconnaîtrait que Richelieu l'a peu fidèlement suivi, et que ce qu'il demandait aux ministres d'alors, en sa qualité d'organe du clergé, ministre lui-même, il ne s'est pas cru ensuite engagé à l'accomplir.

Richelieu, qui touchait déjà à sa trentième année, ne tarda pas à être

attaché au service de Marie de Médicis avec un titre intime. Dès lors il ne séjourna dans son évêché qu'à de courts intervalles, et commença à prendre aux affaires publiques une part indirecte encore et non officielle, mais très-réelle. (V. p. 191.) Nommé conseiller d'état vers le commencement de 1616, il obtint presque en même temps la charge de grand aumônier de la jeune reine, et, à la fin de novembre de la même année, il était secrétaire d'état de la guerre et des affaires étrangères, grâce à la faveur de la reine mère et à la persuasion où était le maréchal d'Ancre que les talents de l'évêque de Luçon lui pourraient être utiles dans la crise prochaine de sa fortune.

Ici une double remarque importe pour l'intelligence du caractère de Richelieu à ce début de sa vie politique : le cabinet dans lequel il entrait était sincèrement espagnol; en y entrant il protestait à l'ambassadeur de Philippe III de son dévouement aux intérêts de l'Espagne; et, en même temps, il faisait déclarer aux princes d'Allemagne que la France s'opposerait de toutes ses forces aux progrès des Espagnols. Où était le mensonge? Dans les protestations d'amitié envers l'Espagne? Dans la déclaration faite aux princes allemands? Richelieu était-il infidèle à la politique de Henri IV, qui fut celle de toute sa vie, ou infidèle à ce cabinet dans lequel il n'avait pu entrer qu'en adoptant la politique espagnole? On peut deviner sa pensée, mais son ministère dura trop peu pour que les faits eux-mêmes aient résolu cette question.

Dans son discours prononcé à la clôture des États généraux, l'évêque de Luçon, interprète de son ordre, avait déjà vanté cette double union, « dont nous souhaitons et requérons l'accomplissement, » disait-il.

Mais c'était la politique de la régente que Richelieu exaltait ici; car, dans le discours de 1615, ainsi qu'il l'avait déjà fait dans le serment de 1610, il semble surtout occupé de gagner ses bonnes grâces et de lui persuader que les prêtres doivent occuper la première place dans le conseil des rois[1].

Ainsi pendant sept ans, depuis la mort de Henri IV, Richelieu a travaillé assidûment à se frayer les voies au ministère où il parvint à la fin de 1616. Tombé en 1617, nous le voyons recommencer ce même travail durant

[1] *Harangue prononcée en la salle du Petit-Bourbon, le XXIII février 1615, à la closture des Estats tenus à Paris, par révérend père en Dieu messire Armand-Jean du Plessis de Richelieu, évesque de Lusson.* Paris, Séb. Cramoisy, 1615, p. 14. Le *Mercure françois* ne donna de ce discours qu'un extrait informe (tom. III, pag. 404, année 1616); il a été plusieurs fois réimprimé depuis, mais non pas toujours fidèlement.

sept autres années, jusqu'à ce qu'il ait reconquis ce rang suprême d'où la mort seule l'enlèvera.

A peine Richelieu entre au ministère, où l'appellent le maréchal d'Ancre et la reine mère, que tout prend une face nouvelle; il fait parler Louis XIII avec une dignité calme et fière en face des menaces de l'étranger; et, vis-à-vis des sujets, avec cette parole haute et sévère d'un roi qui ne laissera pas braver son autorité.

Ici, sans doute, on chercherait en vain la vaste pensée qui, plus tard, embrassa les destinées de l'Europe; ici le génie n'est pas encore aux prises avec des difficultés dignes de lui; de mortelles inimitiés n'ont pas encore jeté le défi à d'implacables vengeances; un orgueil sans mesure ne s'est pas encore gonflé au vent d'une fortune inouïe; mais si les larges proportions, si les traits vigoureux de cette grande figure ne paraissent pas encore développés, déjà la physionomie se dessine dans de faibles linéaments, et déjà ressemble, pour qui la contemple avec recueillement.

Au moment où Richelieu entrait aux affaires les conjonctures étaient menaçantes. Les princes préparaient la guerre civile, et s'efforçaient de fomenter la guerre étrangère par les émissaires qu'ils envoyaient en Hollande, en Belgique et en Allemagne.

Richelieu se mit en devoir de faire face à tout : il dépêcha en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, des ambassadeurs extraordinaires, munis d'instructions rédigées avec une rare habileté, et destinées à disposer favorablement les cabinets étrangers. En même temps qu'il lance contre les princes des manifestes d'une vigueur et d'une fermeté oubliées depuis Henri IV, il lève de toutes parts des soldats, il met sur pied trois armées pour réduire les révoltes intérieures et couvrir l'Ile-de-France, la Champagne et le Nivernais. L'Italie aussi appelle ses regards, et la Savoie est protégée contre les mauvais desseins de l'Espagne [1]. Partout la promptitude de l'action répond à l'énergie des paroles. Une affaire presse; il fait écrire le roi, il fait écrire la reine mère, il écrit lui-même; trois lettres sur le même sujet; c'est

[1] « E si perdeva veramente quel principe (le duc de Savoie) con gran pregiudiccio della Francia, se l'Aldighiera, contra gli ordini della reggente, per i suoi particolari interessi, non l'assisteva; » a dit Vittorio Siri (*Mercurio*, t. I, pag. 13, éd. in-4°, 1649.) Mais Vittorio Siri, qui a vu l'utilité de l'expédition de Lesdiguières, laisse ici sans explication un point d'histoire resté obscur pour tous les historiens, et que

là un procédé dont il use fréquemment pour hâter les lenteurs, stimuler le zèle, encourager les dévouements, récompenser le succès.

Quelques détails sont nécessaires; il faut un instant laisser parler les faits et Richelieu, pour marquer avec précision le ton que ce ministre prit dès l'abord.

On connaît le manifeste contre les princes, et les instructions données à Schomberg partant pour l'Allemagne[1]; ces pièces sont imprimées depuis longtemps. Mais nous publions pour la première fois une lettre du roi, adressée à l'ambassadeur de France en Hollande, dont nous citerons ici un fragment.

Les princes avaient fait quelque tentative pour obtenir la protection des États généraux des Provinces-Unies; l'un d'eux surtout (c'était le duc de Bouillon; voyez ci-après, page 272, note 3) s'était adressé au prince Maurice. Louis XIII écrit aussitôt à son ambassadeur : « Il (le duc de Bouillon) voudroit insensiblement embarquer mon cousin le prince et tous les Estats, s'il pouvoit, à seconder les desseins qu'il a de troubler mon royaume, ce dont, par la grâce de Dieu, je l'empescheray bien, estant résolu de me tenir en estat propre pour conserver la paix à mon peuple, et à ceux mesme qui la voudroient altérer. J'auray tousjours les bras ouverts pour les recevoir quand ils se recognoistront; mais de traicter avec eux, c'est chose que je ne puis, ny ne le feray jamais, parce que je ne le dois pas, mon auctorité me le permettant aussy peu comme ma bonté me conviera tousjours à oublier leurs faultes quand ils reviendront à leur debvoir. Tout ce que peuvent faire les princes mes voisins et alliés pour contribuer au repos de mon estat est de s'offrir à m'assister de telle sorte qu'encore que ceux qui voudroient remuer, recognoissant mes armes assez puissantes pour les ranger à la raison, ils aient encore plus de subject de crainte, voyant qu'en une si bonne cause telle que j'ay, que les forces estrangères, desquelles ilz voudroient bien avoir secours, seroient jointes aux miennes. »

Il faut lire toute cette lettre[2], où Richelieu fait parler Louis XIII comme parlait jadis Henri IV, et comme il parlera lui-même quand il sera maître des affaires. Il faut lire aussi celle que le roi adresse à Béthune, le 12 février

nous avons tâché d'éclaircir par le rapprochement de plusieurs lettres de Richelieu. (Voy. ci-après les notes des lettres écrites à Péricard, le 13 janvier 1617, à Béthune, le 18 janvier, et à Créqui, le 12 mars.)

[1] Voyez ci-après, p. 208 et 301.

[2] Du 25 janvier 1617. (Ci-après, p. 273.)

suivant (ci-après, p. 295), et où, se plaignant de la seigneurie de Venise, qui s'était adressée à l'Espagne, il écrit ces nobles paroles :

« Si j'avois manqué de vouloir ou de pouvoir pour venir à bout de ce que j'avois entrepris pour ce regard, le deffaut que ceste république eust remarqué en moy la pouvoit avec quelque raison porter à recourir à un autre; mais n'ayant point mérité de perdre le tittre que le feu roy mon seigneur et père a acquis à ceste couronne d'arbitre de la chrestienté, il semble que, pour tomber en une ingratitude volontaire, elle ait voulu, s'exemptant de recognoissance envers moy, me priver de la gloire qui m'estoit deue pour la conclusion d'un si bon œuvre, en la transférant à un autre. »

Le mois suivant, il écrit résolument à Sancy, ambassadeur de France dans le Levant, au sujet de ces mêmes Vénitiens :

« On attend quel événement en réussira; mais, quoy que ce soit, rien ne se fera au préjudice de la France. » (8 mars, p. 360.)

Dès cette première apparition de Richelieu au ministère, sa résolution d'abattre le pouvoir des princes se révèle aussi par des indices manifestes, et il commence déjà la tâche qu'il ne pourra continuer que sept ans plus tard [1].

La politique de Richelieu, en ce qui touche la réforme, était aussi arrêtée dans son esprit dès le premier jour qu'il toucha aux choses du gouvernement.

Nous avons déjà remarqué que les petites harangues prononcées par l'évêque de Luçon, en arrivant dans son évêché, montrent qu'il professait des principes de tolérance fort sages et fort chrétiens à l'égard des dissidents en matière de foi. Il continue dans cette pratique, dont sans doute on doit faire honneur à sa politique plus qu'à son inclination. Il paraît, s'il en faut croire sa plainte adressée à un ami, que ceux de la religion réformée n'avaient pas pour lui les mêmes égards : « Je vous tiens si plein d'honneur et d'équité que je m'asseure que vous n'approuverez pas le peu de courtoisie dont on a usé en mon endroit, qui me suis proposé, en faisant ce qui est de ma charge, de vivre paisiblement avec messieurs de vostre religion, comme si nous

[1] On peut lire dans une lettre du 15 mars 1617 l'ordre de raser les places et les petites forteresses ou pouvait s'abriter la révolte des princes. Il faisait mettre des garnisons dans leurs châteaux (2 fév. 1617, p. 293). Enfin, la lutte était déjà sérieusement engagée. — Richelieu avait pour habitude de préparer de loin et de laisser mûrir longtemps les desseins de sa politique. Peut-être pourrons-nous montrer, dans notre second volume, que dès le commencement de sa grande puissance il s'oc-

n'avions qu'une mesme créance, faisant estat d'honorer et de servir plus particulièrement ceux en qui je recognois plus de mérite, et qui me font l'honneur de me vouloir du bien. » (Commencement de 1610.)

La volonté du roi, répète souvent Richelieu, est que les catholiques et les protestants vivent en bonne intelligence. Presque aussitôt qu'il est ministre, et dès le 29 décembre 1616, il fait dire aux protestants d'Allemagne : « Que c'est une pure calomnie, qui n'a autre fondement que la passion et l'imposture de nos ennemis, de dire que nous soyons tellement romains et espagnols que nous veuillons embrasser les intérests soit de Rome, soit d'Espagne, au préjudice de nos anciennes alliances, et de nous-mesmes, c'est-à-dire ou de ceux qui font profession de la religion prétendue réformée en France, ou de tous autres qui, haïssant l'Espagne, font particulièrement estat d'estre bons François. » (Instructions pour M. de Schomberg. Voy. ci-après, p. 210.) Cette qualité de bon Français est, en toute occasion, celle que prise avant tout Richelieu. Et, dans la même instruction (p. 226), il ajoute : « Il n'est pas question de religion, mais de pure rébellion; que le roy veut traitter ses subjects, de quelque religion que ce soit, esgalement; mais qu'il veut aussi, comme la raison le requiert, que les uns et les autres se tiennent en leur debvoir. »

Richelieu ne laisse échapper aucune occasion de mettre dans la bouche de Louis XIII l'assurance que le roi veut « entretenir religieusement ses édicts. » Mais en même temps le roi veut « maintenir son auctorité au point où elle doibt estre... sans permettre jamais qu'aucuns subjects du roy se rendent arbitres des affaires qu'il a à démesler avec d'autres eslevez contre luy. » (Lettre à de Vic; commencement de mars 1617.) Enfin il établit nettement, dès 1616, cette distinction qu'il a maintenue toute sa vie : « Autres sont les intérestz d'estat qui lient les princes, et autres les intérestz du salut de nos âmes, qui, nous obligeant pour nous-mesmes à vivre et mourir en l'Église en laquelle nous sommes nez, ne nous astreignent au respect d'aultruy qu'à les y désirer, mais non pas à les y amener par la force et les contraindre. » (Instructions pour M. de Schomberg, p. 225.)

cupait déjà du Portugal, qu'il contribua plus tard à séparer de la monarchie espagnole. Nous espérons à cet égard d'intéressantes communications de M. Ferd. Denis, dont on connaît les importants travaux et les curieuses études sur le Portugal. Nous devons à son obligeance plus d'un renseignement utile.

C'est une chose fort digne d'attention que la différence du point de vue sous lequel Richelieu considère la religion réformée, selon qu'il écrit une instruction diplomatique ou un livre de polémique. Il composa son ouvrage contre les ministres de Charenton, quelques mois seulement après l'instruction donnée à Schomberg; l'homme d'état et le théologien se révèlent tour à tour dans ces deux écrits. On peut croire que le théologien, écrivant au fond de son évêché où il était exilé, avait, en composant ce livre, un but spécial et un intérêt du moment; tandis que l'homme d'état était vraiment dans sa nature. Nous aurons bientôt la même observation à faire à l'occasion du second ouvrage de Richelieu, l'*Instruction du chrestien*. Mais, ce qu'il importe de remarquer ici, c'est que Richelieu a professé, sur ce point, dès son premier pas dans la carrière politique, les maximes qu'il a pratiquées ensuite pendant tout le temps qu'il a gouverné les affaires du royaume.

Pour apprécier comme il convient ce début de Richelieu dans la vie politique, et cette vie tout entière, il ne faut pas oublier les immenses difficultés qu'il rencontrait alors de toutes parts. D'abord il ne trouve sous sa main aucun document, aucun papier qui puisse le mettre au fait des affaires; ses prédécesseurs, le voyant arriver à leur place avec dépit, et se conformant d'ailleurs à l'usage du temps, avaient emporté avec eux toutes les minutes. Richelieu se trouva dénué à ce point, qu'il était obligé de demander aux agents du gouvernement de lui envoyer la copie des instructions qu'ils avaient reçues de Paris. (Lettre à Servien, commencement de decembre 1616.) Le 25 décembre il mande à Béthune qu'on ne lui a pas donné, à son entrée en charge, les dépêches que cet ambassadeur avait écrites de Rome. Le ministre de la guerre était encore plus embarrassé que le ministre des affaires étrangères; il était obéi avec une lenteur qui équivalait à la désobéissance. Richelieu avait trois armées à faire mouvoir en face des princes révoltés, et ses ordres réitérés demeuraient sans exécution, ou étaient exécutés trop tard. « J'estimois, écrit-il au maréchal de Montigny, que les régimens de Bourg et de Chapes feussent arrivez... J'apprends qu'ils sont encore auprez de Dijon, dont je suis fort estonné, leur ayant écrit au moins quatre lettres coup sur coup pour les faire advancer vers vous et se rendre aux lieux qui leur avoient esté assignez. Quant à la cavalerie, je ne sçay à quoy il tient que vous n'ayez les compagnies de Mrs de Verneuil, de Joinville et de M. le comte de Saint-Aignan, vostre

gendre. S'ilz ne sont pas auprès de vous, ce n'est pas faute qu'on ne leur aye escript plusieurs fois..... Il faut confesser, ces troupes n'estant point aux lieux qui leur ont esté assignez, que le roy est fort mal servy [1]. »

Les rivalités et l'insubordination mettaient partout le désordre et l'impuissance. Les gens de guerre quittaient l'armée sans permission et sans passe-port. Le moindre retard dans la monstre (la solde) était le prétexte de plaintes sans fin, et aussi d'une désertion désastreuse. Alors on se hâtait d'envoyer tout l'argent qu'on avait pu ramasser, et Richelieu écrivait une lettre où il faisait dire à Louis XIII, sur un ton un peu découragé : « Pour oster tout subject de plainte à ma cavalerie légère, et luy donner occasion de me servir comme elle doibt, non-seulement je l'assigne de ce qui luy est deub du passé, mais en oultre la paye du présent, selon qu'elle désire. Par là vous cognoistrez que, comme je suis soigneux de bien payer mes gens de guerre, aussy est-il raisonnable que j'en sois servy de mesme [2]. »

L'argent manquait; l'organisation des surintendants, qui, à l'époque même de la puissance absolue de Richelieu, lui causa toujours beaucoup d'embarras, était alors pour lui un obstacle plus difficile à surmonter. Richelieu, qui, durant sa carrière ministérielle, a souvent avancé des sommes plus ou moins considérables [3], avait déjà usé de la même ressource dans ce court ministère. Le 23 avril 1617, la veille même de sa chute, il écrivait à l'intendant du Poitou, M. de Champigny : « Je vous asseure que les finances de sa majesté sont si courtes que, par le désir que j'ay que son service ne retarde point manque d'argent, j'ay mieux aimé avancer quinze cens livres du mien, ainsy que vous verrez par la rescription que je vous envoye sur mon fermier. »

[1] Fin de janvier 1617, ci-après, p. 286.

[2] 28 mars 1617, ci-après, page 458.

[3] Nous en avons mainte fois rencontré la preuve dans les lettres de Richelieu; il avait mis en réserve, pour cet usage, un million et demi, somme qu'il légua au roi par une clause remarquable de son testament. Après avoir donné à Louis XIII le palais Cardinal et d'autres richesses, il ajoutait : « Je supplie aussi très-humblement sa majesté de trouver bon que l'on lui mette entre les mains la somme de quinze cent mille livres, dont j'ai fait mention ci-dessus, de laquelle somme je puis dire, avec vérité, m'être servi très-utilement aux grandes affaires de son état, en sorte que, si je n'eusse eu cet argent en ma disposition, quelques affaires qui ont bien succédé eussent apparemment mal réussi, ce qui me donne sujet d'oser supplier sa majesté de destiner cette somme, que je lui laisse, pour employer en diverses occasions qui ne peuvent souffrir la langueur des formes des finances. »

On comprend qu'en face de tant de difficultés l'évêque de Luçon, encore inexpérimenté, eut une rude tâche à accomplir, et dut déployer une grande variété de ressources, surtout une prodigieuse activité.

Mais, sans raconter les événements de cette époque[1], arrêtons un instant nos regards sur la personne même de Richelieu.

Pour les contemporains de monsieur de Luçon, qui ne voyaient en lui qu'un simple évêque, et l'un de ces ambitieux vulgaires avides du pouvoir que donne un favori, le spectacle était peu curieux; il l'est beaucoup pour nous qui connaissons le grand cardinal et sa renommée; qui, dans ces commencements obscurs, cherchons à démêler quelques lueurs de l'avenir, qui enfin, dans la créature actuelle de Concini, voyons déjà le puissant génie arbitre, pendant dix-huit ans, des destinées de la France et de l'Europe.

Dans ce ministère où l'évêque de Luçon avait la préséance, il n'avait pas la direction; il était secrétaire d'état de la guerre et des affaires étrangères, il n'était pas premier ministre. Barbin, chargé des finances, possédait autant que Richelieu la confiance de la reine mère et celle du favori; de plus il passait pour avoir une longue expérience des affaires, et l'homme qui tenait les clefs du trésor avait par cela même une notable influence.

Et puis Richelieu ne trouvait pas un terrain déblayé où il pût avoir une allure libre et franche; ses prédécesseurs y avaient laissé le désordre et l'encombrement. Devant lui s'élevaient sept années de mauvais gouvernement, dont il fallait subir ou combattre les conséquences; un des plus grands embarras du présent était dans le passé.

Richelieu n'était donc pas maître de gouverner les affaires selon son génie; aussi est-il curieux d'observer tout ce qu'il déploya d'activité, de souplesse d'esprit, de fermeté de caractère, de ressources de toutes sortes enfin, pour lutter contre des difficultés sans nombre, pour résister aux caprices de ses protecteurs[2] aussi bien qu'à la haine de ses ennemis et aux efforts des ennemis du gouvernement.

[1] On trouvera, dans un court aperçu sur l'espace compris entre les deux ministères de Richelieu, quelques détails qu'il convient de rappeler ici. (Voy. ci-après, p. 533 et suiv.)

[2] « Il vescovo di Lusson..... a cui comunemente s'attribuivano allora i consigli violenti del Concino. » (Vittorio Siri, *Merc.* t. I, p. 14.) Siri adopte cette erreur commune, dont nous avons déjà vu l'indice

La fierté naturelle au caractère de Richelieu avait bien pu s'abaisser un moment pour parvenir au ministère, mais elle ne tarda pas à se révolter contre la servitude qui lui était imposée, et elle se releva, dans cette lutte de tous les jours entre les volontés arbitraires du favori et les intérêts de la couronne, de la justice et de la patrie.

Ces cinq mois de ministère, oubliés dans l'histoire de France, ne doivent pas l'être dans la vie de Richelieu; ils comptent pour sa gloire, et l'étude curieuse de cette époque révèle, dès 1616, l'homme qui, jusqu'à présent, semblait n'avoir existé que sept ans plus tard, en 1624.

A l'instant où la mort du maréchal d'Ancre, entraînant la disgrâce de Richelieu, vint arrêter brusquement le cours des entreprises qu'il avait conçues, et annuler les résultats qu'avait préparés sa politique, les trois armées du roi obtenaient chaque jour de nouveaux avantages, battaient des détachements, prenaient des châteaux et des villes, et partout les princes révoltés allaient être réduits à l'obéissance: un assassinat changea complétement la face des choses. La chute du ministère releva les ambitieuses prétentions des princes, et leur donna un air de vainqueurs; on les vit tout soudain, avec cette habileté qui sait tirer parti du hasard, changer en une orgueilleuse soumission l'humiliante défaite qu'ils allaient subir; au moment où ils sont aux abois, ils font les magnanimes, et ce sont eux qui semblent offrir la paix à leur maître [1].

Richelieu, qui, longtemps après cette catastrophe, peint avec un énergique dédain l'extravagance du favori sous les auspices duquel il commen-

dans un passage que nous avons cité des Mémoires de Pontchartrain. Richelieu, au contraire, contenait de tout son pouvoir les violences du maréchal d'Ancre.

[1] Richelieu, dans ses Mémoires, se vante avec un juste orgueil de l'abaissement où il avait réduit les princes rebelles; mais à ceux que son témoignage ne convaincrait pas, nous donnons ici celui d'un homme qui, nous l'avons montré tout à l'heure (p. LIII), ne savait pas apprécier l'évêque de Luçon. « Ces princes et grands avoient été si vivement attaquez et serrez de si près, dit Ponchartrain, qu'ils estoient au désespoir et ne savoient où avoir recours, et même on ne se soucioit pas de les recevoir à grâce, et ce changement leur arriva à grand heur pour échapper et être délivrés de leur entière ruine. » (*Mémoires, etc.* page 306; édition de la Haye, 1720.) — Un autre écrivain, également mal disposé à l'égard de Richelieu, reconnaît aussi que « les affaires des princes étoient en très-mauvais termes quand leur délivrance arriva par la mort du maréchal d'Ancre » (p. 144 des Mémoires de Rohan, éd. Petitot).

çait sa carrière politique, n'avait-il pas vu alors la périlleuse folie du maréchal d'Ancre, ou s'était-il cru assez fort pour la maîtriser? Quoi qu'il en soit, cette révolution de palais, préparée par une intrigue qu'il n'avait pas devinée[1], et accomplie par un meurtre dont l'audace l'étonna, semble avoir étourdi un instant cette raison si solide, et obscurci de quelque nuage cette vue si perçante. Il se fit cette étrange illusion que, le maréchal d'Ancre à bas, lui pouvait encore rester debout; il essaya de marchander avec la disgrâce, et il se hasarda à paraître dans le conseil nouveau. Mais, quoiqu'il s'y présentât dans une attitude assez humble, et comme tout froissé de sa chute, on craignit qu'il ne lui fût trop facile de se relever, et on se hâta de le congédier. De Luynes aurait pu trouver profit à s'attacher une âme damnée du maréchal d'Ancre; il ne voulut pas se servir d'un homme qui n'avait ni vendu sa conscience, ni abdiqué sa fierté. Ce n'était pas la peine d'assassiner Concini pour n'exercer qu'un pouvoir restreint et contrôlé : à quoi bon le tuer pour n'hériter qu'à demi?

A un favori repu succéda un favori affamé; le peuple avait fait la fortune

[1] On a écrit que Richelieu n'avait pas été tout à fait étranger à l'assassinat du maréchal d'Ancre; c'est là une imputation absurde dont nous disons quelques mots à la date de l'événement. (Ci-après, p. 533.) Nous ne la rappelons ici que pour remarquer combien la vérité tarde quelquefois à se faire jour sur les faits historiques qui semblent le plus connus. C'est à un livre assez récemment imprimé que nous devons, au sujet du sanglant coup d'état du 24 avril 1617, certaines particularités, ignorées jusqu'ici de tous les historiens. S'il faut en croire des mémoires publiés à la suite de ceux du duc de la Force, en 1843, par M. le marquis de la Grange, ce serait sur le compte du marquis de Montpouillan qu'il faudrait mettre la résolution du meurtre de Concini. Il fut un des premiers à le proposer; il s'offrit à poignarder lui-même le maréchal, dans le cabinet du roi, où il l'aurait attiré seul, sous prétexte de voir la belle collection d'armes de Louis XIII. Le coup ayant manqué par les hésitations de Luynes, et Vitry ayant été chargé de l'exécution : « Mais, sire, s'il se défend que veut V. M. que je fasse? » demanda Vitry. Le roi restant muet, Montpouillan dit résolument : « Le roi entend qu'on le tue. » Il faut lire tout ce passage, qui est fort curieux, et qui présente sous un jour nouveau quelques circonstances de ce tragique événement. — Jean de Caumont, marquis de Montpouillan, était le sixième fils du duc de la Force; il avait été, parmi les enfants d'honneur élevés avec Louis XIII, celui que ce jeune roi affectionnait davantage; et, comme tous les favoris de Louis XIII, il fut autant maltraité par ce prince qu'il en avait été aimé. C'est à Montpouillan que Luynes et ses frères avaient dû leur faveur, et ce fut à eux qu'il dut une disgrâce que sa mort suivit de près

du maréchal d'Ancre, il lui fallut faire celle du connétable de Luynes; Louis XIII ne fut pas plus roi, la France ne fut pas plus heureuse; l'avénement de ce grand pouvoir national et fort, tel que l'avait conçu Richelieu, se trouva reculé de sept ans : voilà le résultat le plus clair de la révolution du 24 avril 1617.

Obligé de quitter le ministère et la cour, Richelieu s'attacha à la fortune ruinée de la reine mère. On ne voulut pas laisser un tel appui à cette ruine. L'évêque de Luçon fut confiné dans son évêché. Exclu des affaires de l'État, il se prend à celles de l'Église; il s'arme pour la théologie militante, et il écrit contre les ministres protestants de Charenton. Il travaille à accroître sa renommée de docteur et d'évêque, il fait servir son éloignement de la cour à sa grandeur dans l'Église, et à force de labeur épiscopal il tâche à refaire sa fortune politique.

Richelieu a dédié son livre[1] au roi, et sa dédicace ne manque pas d'adresse : l'écrit des ministres de Charenton est un acte audacieux et coupable contre le prince; c'est donc la défense du roi aussi bien que celle de l'Église qui est le but de l'évêque exilé. En reprochant aux ministres l'aigreur et la calomnie, Richelieu promet que sa réponse sera empreinte de modération et de charité. Il veut faire aux protestants du bien, non du mal; les catholiques les aiment si tendrement que lui-même ne s'adresse au roi que pour le supplier de leur faire du bien en travaillant de tout son pouvoir à déraciner l'erreur qui a pris pied dans leurs âmes. Il n'a garde d'exciter sa majesté à opérer leur conversion par la force, connaissant que souvent aux maladies d'esprit les remèdes violents ne servent qu'à les aigrir davantage.

Mais l'évêque de Luçon a dépensé toute sa charité dans l'épître dédicatoire au roi, il ne lui en est plus resté pour sa discussion avec les ministres, laquelle est toute remplie d'orgueil, de dureté et d'insultes. Richelieu amasse contre les protestants toutes sortes de reproches, jusqu'à les rendre responsables de la journée de la Saint-Barthélemy, qu'il nomme funeste. Richelieu

[1] *Les principaux points de la foy de l'Église catholique deffendus contre l'escrit adressé au roy par les quatre ministres de Charenton.* Jouxte la copie imprimée à Poictiers par Anthoine Mesnier. Paris, Denys Moreau, 1618, in-12. Nous n'avons pu trouver l'édition de Poitiers; l'approbation des docteurs de cette ville est du 9 octobre 1617, et le privilége du roi, du 1er novembre.

professe ici la doctrine de l'obéissance la plus absolue pour la royauté, argument à double intention, et qui flattait le roi en même temps qu'il frappait les protestants.

En général, l'argumentation de Richelieu dans cet ouvrage est plus rusée que forte; les dénégations, les récriminations sont des armes faciles dont il se sert volontiers, mais dont l'usage fait, pour l'ordinaire, plus d'illusion aux spectateurs inattentifs d'une lutte que de mal aux adversaires.

Dans ce premier essai de polémique, Richelieu ne s'est pas tenu à l'abri de cette affectation de citations pédantesques, défaut ordinaire aux écrivains du temps. Qu'ont affaire, en pareille matière, l'*Iliade* et l'*Odyssée*? Cette manie expose d'ailleurs une science inexpérimentée à de fâcheuses méprises. C'est dans cet ouvrage que Richelieu a traduit, dans une citation de saint Augustin, *Terentianum maurum*, par, *le maure de Térence*, distraction un peu forte qu'on a réparée dans les éditions postérieures.

Le style de Richelieu ne manque ni de clarté ni de vigueur, mais il a des défauts qui tiennent surtout au temps. On a remarqué que le cardinal du Perron est le premier auteur catholique qui ait écrit sur des matières dogmatiques en langue vulgaire; Richelieu le regardait comme un modèle, et la langue de la controverse était à peine créée; Pascal, qui devait tout d'un coup la porter à sa perfection, n'était pas encore né.

Richelieu n'a pas pris soin de composer son livre; il a copié paragraphe par paragraphe l'écrit des ministres, et il répond successivement à chacun dans autant de chapitres. Cette méthode l'a dispensé de tout plan et de toute vue d'ensemble, la tâche en a été plus facile et le livre moins bien fait.

On ne serait pas juste envers Richelieu si on ne lui tenait pas compte de quelques principes remarquables pour l'époque où il écrivait et dans l'ordre d'idées où il était placé; ainsi Richelieu reconnaissait que les fautes sont personnelles. Il reproche aux protestants de ne pas admettre la liberté de conscience; c'était déjà un pas de fait pour qu'il l'admît lui-même; enfin il faut lui savoir gré de quelques lueurs d'impartialité, lors même qu'on y pourrait soupçonner une certaine intention d'adresse oratoire.

Ce livre fut la principale occupation de l'évêque banni dans son diocèse.

Cependant il conservait avec Marie de Médicis quelques relations discrètes; la soupçonneuse vigilance de la cour en fut inquiétée; on trouva que

Coussay (voy. p. 18) était encore trop voisin de Blois : Richelieu fut exilé à Avignon.

Nous donnons (pag. 568) la lettre qu'il écrivit à Louis XIII au sujet de cette sévérité nouvelle; toute remplie de protestations de fidélité et de marques de soumission, elle nous montre Richelieu docile aux leçons de l'adversité, souple sous la main qui le frappe, et résigné comme un homme qui sait bien que la disgrâce n'est pas pour lui le dernier mot de la fortune.

Pendant cet exil, qui dura près d'un an, son caractère prend une physionomie nouvelle; cette ardente activité se condamne au plus immobile repos; toutes les qualités que Richelieu avait mises en évidence dans le maniement des affaires se concentrent en une circonspection imperturbable. Il s'isole, il se renferme; plus de visites, plus de conversations, plus de lettres. Il craint l'entretien de ses amis les plus intimes, il ose à peine faire quelques confidences à son propre frère exilé avec lui. Il affecte en toute occasion de parler de sa profonde retraite, de ses études assidues; « personne ne regarde plus indifféremment les choses du monde; il s'estime heureux d'estre ici en repos, et doublement heureux d'avoir asseurément le repos d'un homme de bien en sa conscience, » (lettre à l'abbé de la Cochère, p. 572) et il mêle ses protestations de fidélité pour le roi aux assurances de dégagement à l'égard de tout le reste.

Ajoutons que c'est là une habileté dont Richelieu usa dès qu'il se vit éloigné de la reine mère par les soupçons de la cour, plus tard encore même, et jusqu'à ce que la faveur de retour lui permît de jouer un personnage plus conforme à ses instincts naturels et à son vrai caractère [1].

Ce fut dans sa retraite d'Avignon que Richelieu composa son Instruction

[1] Au commencement de 1618, et lorsqu'il était retiré à Coussay, Richelieu écrivait déjà à l'archevêque de Tours pour répondre aux bruits qu'on répandait contre lui à Saint-Germain : « Je suis grandement estonné des bruits qu'on faict courre de moy, la vie que je fais y estant si contraire qu'il n'est point possible de plus. Je m'occupe aux fonctions de ma charge sans penser à autre chose... je mourray plus tost de mille morts... que de contrevenir à la passion que j'ay et doibs avoir au service du roy. » Revenu auprès de la reine mère, et tandis qu'il s'efforçait d'arranger les affaires de cette princesse, en mai 1619, il écrivait à un ami : « Tant y a que la paix est faite; le reste demeurera au bout de ma plume jusques à ce que nous nous voyions. » Et l'année suivante, vers le milieu d'août 1620 : « Il me tarde bien que vous ne soyez icy pour en parler à cœur ouvert (des affaires de la reine mère), car j'apprends

du chrétien, ouvrage vanté du vivant du cardinal, mais qu'on ne lirait guère maintenant sans la curiosité qu'inspire le nom de l'auteur. On en a fait plus de trente éditions, et il est presque impossible de trouver aujourd'hui les premières; nous les avons inutilement cherchées dans toutes les bibliothèques de Paris[1]. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner cet ouvrage en détail; bornons-nous à dire que de pieuses pensées, des doctrines marquées au coin d'une haute et pure morale, quelquefois d'une indulgence tout évangélique, des raisonnements d'une dialectique habile, ne sauraient dissimuler les défauts du livre. Le style, supérieur sans doute à celui de la plupart des controversistes contemporains, peut être comparé, avec des qualités diverses, à celui de du Perron et de Coeffeteau, deux des prosateurs les plus estimés du commencement du XVIIe siècle, mais il n'a ni l'élégante correction, ni l'éclat de Balzac, dont Richelieu lui-même, ainsi que plusieurs écrivains célèbres alors, presageait déjà la future renommée. Il faut reprendre d'ailleurs dans ce livre des subtilités d'argumentations sans gravité, des décisions de casuiste sujettes à contestation, des préceptes d'une morale équivoque, et quelques idées superstitieuses, étranges chez un tel homme au temps où Richelieu écrivait[2].

tous les jours que, hors d'avec les véritables amis, le silence est la meilleure rhétorique dont on puisse user. » Enfin, en août 1621, il prie M. de Blainville « de penser à ceux qui n'ayant autres amis que leur bréviaire et leurs écrits ne peuvent autre chose que prier Dieu pour la gloire de vos triomphes. »

[1] On ne sait au juste quand ce livre a paru; tâchons d'établir une date. On a imprimé en tête deux lettres de Richelieu, adressées l'une aux diocésains de Luçon, l'autre aux curés : toutes deux sont datées d'Avignon, le 1er septembre 1618; l'approbation donnée dans la même ville est du 20 octobre suivant. Le privilége du roi porte la date du 17 février 1619, et un mois après Richelieu quittait Avignon. Il est donc à peu près certain que l'Instruction du chrétien, qui a été composée dans cette ville, n'y a pas été imprimée. Joly pense que la première édition est celle qui parut en 1621, à Poitiers, chez Antoine Mesnier; mais Joly n'est pas toujours exact dans son catalogue des écrits du cardinal. Il est peu vraisemblable que Richelieu ait attendu trois ans à faire imprimer son ouvrage. Nous avons d'ailleurs trouvé dans les manuscrits de Godefroy une lettre de Bouthillier, du 3 février 1619, par laquelle il fait demander à l'imprimeur de Poitiers s'il a le privilége. On peut en conclure que Mesnier s'occupait alors de l'impression de ce livre, qui a dû paraître vers le milieu de 1619. (Voyez ci-après la note d'une lettre à Coeffeteau, p. 607.)

[2] Dans son commentaire sur le commandement *non occides*, nous lisons : « Celui qui se procure la mort à son escient... ou qui, ne la désirant pas, s'expose sans su-

Ce serait une piquante comparaison que celle qui consisterait à rapprocher les théories morales de l'évêque des doctrines et des actes du ministre, sur les jugements criminels; le duel et les magistrats qui le tolèrent; sur l'inférieur, quel qu'il soit, qui juge mal des actions de son supérieur; sur les paroles diffamatoires, les pasquils ou libelles contre les personnes publiques; sur le pardon des injures, notamment en ce qui concerne ces mêmes personnes, que Richelieu a soin de toujours distinguer des simples particuliers; sur la non-révélation en général, et spécialement en matière de lèse-majesté. On verrait souvent que les sévérités, les cruautés mêmes de l'homme d'état pouvaient trouver leur cause et leur raison, je ne veux pas dire leur excuse, dans les principes du théologien; on verrait qu'elles n'avaient pas pour unique motif les nécessités politiques du moment, l'intérêt du cardinal et la satisfaction de ses passions. La contradiction pourtant est remarquable en un point : lorsqu'il s'agit des protestants, l'auteur du livre a toutes les idées exclusives, les sentiments de répulsion, les colères même d'un homme nourri dans les querelles de religion et qui combattait sous les bannières de l'orthodoxie; tandis que, dans la pratique des affaires, Richelieu ministre, et même évêque, professe des maximes plus sages, plus conciliantes et plus évangéliques. Dur contre les protestants dans sa polémique, il n'est pas sans indulgence dans son gouvernement; il discute en théologien, il agit en homme d'état.

Deux choses méritent d'être remarquées ici pour l'appréciation de l'ouvrage et pour celle du caractère de Richelieu.

jet légitime à un péril imminent de perdre la vie, *est encore plus coupable que s'il tuoit autrui....* d'autant que chacun se doit plus qu'à son prochain. » (P. 161 de l'édition de 1667.) — Sur le commandement *non furtum facies,* l'évêque de Luçon dit : « En extrême nécessité, on n'estime pas celui dérober qui prend seulement ce qui lui est nécessaire pour sa vie, parce que lors l'usurpation du bien d'autrui n'est pas injuste. » (P. 174.) — Parmi les choses qui doivent être condamnées comme diaboliques, Richelieu compte les pratiques de la sorcellerie, auxquelles il reconnaît une puissance réelle. — On a cité quelquefois un livre de Richelieu sous le titre de *Catéchisme de Luçon**, ou *Catéchisme du cardinal de Richelieu***. Il n'est pas douteux que ce ne soit, sous un titre différent, le même ouvrage que l'Instruction du chrétien. Le catalogue de la bibliothèque de M. Faultrier l'indique avec ce double titre : *Instruction du chrétien* (ou *Catéchisme du diocèse de Luçon*), pag. 242.

* Dupin, *Bibliothèque du XVIIe siècle. — Biographie universelle*, art. sur Saint-Cyran; et ailleurs.

** Richelet, *Les plus belles lettres françoises*, t. Ier, p. 347.

D'abord il a fait deux parts de son livre, l'une réservée aux doctes, l'autre pour le vulgaire. « J'ai mis à la marge, dit-il à ses curés, beaucoup de choses que je n'ai pas voulu mettre dans le texte, pour être trop hautes pour le peuple. » L'une de ces choses trop hautes pour le peuple, c'est la justification du vol en cas de nécessité.

En second lieu l'évêque de Luçon a composé ce livre principalement pour être lu en chaire; il l'a divisé par leçons, et il ordonne à tous les curés de son diocèse d'en lire une, au prône, tous les dimanches et fêtes; quand le livre sera fini, ils en recommenceront la lecture, afin que pas une grand'-messe ne manque de cette instruction. Absent de son évêché, Richelieu y veut encore être présent par sa parole.

Ce livre et les *Principaux points de la foy de l'église catholique* sont les seuls ouvrages de théologie que Richelieu ait fait imprimer; les deux autres qui portent son nom, le *Traité de la perfection du chrétien*, et le *Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont séparés de l'église*, n'ont été publiés que plusieurs années après sa mort.

Pour ne rien oublier de ce qui est sorti de la plume de Richelieu pendant son épiscopat, nous devons faire mention ici des *Ordonnances synodales*, quoiqu'elles ne forment pas un livre séparé [1]; mais il les faut remarquer, parce que ce sont les premières pages que Richelieu ait fait imprimer, et parce qu'elles aident à donner une idée des principes qui le dirigèrent dans le gouvernement de son évêché.

Cependant que l'évêque de Luçon semblait se résigner à l'exil, et se séquestrait lui-même dans une retraite profonde, sa pensée était incessamment tournée vers Paris, et il surveillait avec une inquiétude non moins assidue que discrète tous les incidents qui pouvaient changer sa fortune. Il paraît même que, durant cet exil, il entretenait toujours quelques relations avec de Luynes. Nous n'en avons point trouvé la preuve, mais nous avons surpris cette inquiétude de Richelieu dans une lettre qu'il écrivait, au

[1] Elles se composent de 39 pages; on les trouve à la suite d'un livre intitulé : *Briefve et facile instruction pour les confesseurs, composée par maistre Jacques de Flavigny, docteur en théologie et grand-vicaire de monseigneur l'évesque de Luçon,* PAR COMMANDEMENT DE MONDIT SEIGNEUR, à Fontenay, chez Pierre Petit-Jan, imprimeur du roy; 1613, petit in-12. Les Ordonnances synodales commencent au feuillet 79 de ce livre, et la pagination continue jusqu'au feuillet 98 inclusivement, comme

commencement de février 1619, à son frère aîné, lequel avait obtenu l'autorisation de venir momentanément à Paris pour régler quelques affaires.

Peu de temps après que l'évêque de Luçon eut écrit la lettre que nous venons de rappeler, survint un événement décisif. Dans la nuit du 21 au 22 février 1619, la reine mère s'évada du château de Blois, où elle était retenue prisonnière. Cette fuite mit tout en émoi à la cour. Le trouble y fut d'autant plus grand que le duc d'Épernon, par qui Marie de Médicis avait été délivrée, éveillait toutes les défiances du roi et du favori. La guerre civile leur parut menaçante, et ce fut à Richelieu qu'on eut recours pour détourner ce péril. Richelieu était en exil, il avait sa fortune à faire, et en entr'ouvrant l'avenir à son ambition, on espéra composer plus facilement avec lui qu'avec ce vieux d'Épernon, à qui le souvenir chagrin de son ancienne puissance donnait autant de roideur que l'autre devait faire espérer de souplesse. Et puis l'évêque de Luçon, agréable à Marie de Médicis, était plus que personne capable de supplanter le duc d'Épernon dans son esprit. Richelieu eut donc la permission de quitter son exil et de se rendre auprès de la reine mère.

On a accusé Richelieu d'avoir sacrifié les intérêts de Marie de Médicis dans les négociations qu'il fut chargé de suivre, en son nom, avec les divers personnages que le roi envoyait vers sa mère pour traiter avec elle. Cette accusation est dénuée de fondement et même de vraisemblance. Les intérêts de Richelieu et ceux de la reine mère étaient communs alors, il avait besoin qu'elle fût puissante pour devenir puissant lui-même; toutes ses espérances de grandeur étaient fondées sur le retour de Marie de Médicis auprès du roi son fils; il employa donc toute son adresse à lui inspirer des sentiments de conciliation, à lui faire sacrifier quelque futile orgueil au solide avantage de se raccommoder avec le roi. En agissant ainsi obéissait-il aux suggestions de Luynes, effrayé de l'opposition armée de la reine mère? Il se peut, mais ce qui est certain, c'est que la méchanceté qui a voulu lui en faire un crime, s'est montrée malavisée. Richelieu se servait lui-même sans doute, mais il ne trahissait pas sa protectrice; et toutes les concessions qu'il put conseiller à

si les Ordonnances de Richelieu étaient la continuation du livre de Flavigny : c'est ce qui explique pourquoi elles ne sont indiquées dans le catalogue d'aucune grande bibliothèque. L'abbé Joly, qui les cite, déclare qu'il ne les a pas vues; et nous les avons cherchées longtemps avant de les découvrir.

cet esprit inquiet, soupçonneux, difficile, si elles étaient dans son propre intérêt, étaient, avant tout, dans l'intérêt de Marie de Médicis elle-même [1].

Bien plus, une fois nous le surprenons à approuver une prise d'armes de la reine mère, que sans doute il n'avait pas conseillée, mais dont cependant il proclame la justice [1]; langage remarquable dans la bouche de Richelieu, qui auparavant avait si vertement tancé la rébellion des princes, qui fut depuis si inexorable envers toutes les révoltes armées contre l'autorité du roi. Il y a, dans cette portion de la correspondance que nous publions, de quoi éclaircir les doutes de quelques historiens et détruire les assertions de quelques autres.

Enfin, après diverses alternatives de brouilleries et de réconciliations, et la mort du connétable de Luynes aidant, Marie de Médicis reprit son crédit à la cour. De ce moment, avec cette infatigable activité qui le caractérise, Richelieu s'efforcera de reconquérir pour la reine mère la première place afin de la partager; de ministre déchu il sera élevé au rang de cardinal pour devenir enfin premier ministre.

Nous l'avons dit en commençant, nous n'avons pas la pensée de renfermer tout Richelieu dans ces quelques pages, et nous devons nous borner à un simple aperçu des résultats généraux de son gouvernement. Pour les apprécier avec quelque justesse, il convient de diviser en deux parts ce mi-

(1) Il y a à la Bibliothèque nationale une brochure de quelques pages, fort rare, intitulée : *Harangue à la Royne mère du Roy, contre les plaintes de Messieurs les princes, faicte à Sa Majesté sur les affaires de ce temps. Prononcée en présence de toute sa cour, par Messire A. J. D. P. D. R. évesque de Luçon, au chasteau d'Angers, le 3 juillet 1620.* (A Paris, chez Isaac Mesnier, 1620, avec permission, petit in-8°) Cette pièce n'a pu être imprimée qu'avec l'assentiment de l'évêque de Luçon, qui était bien aise de donner à Paris une idée du langage qu'il tenait à Angers, et qui, sans doute, a arrangé son discours dans ce dessein, en l'imprimant. C'est réellement au roi et au favori qu'il s'adresse dans cette harangue à la reine mère; il ne parlait pas à Marie de Médicis d'une manière aussi solennelle, et en lui conseillant de se rapprocher du roi, il ne ménageait pas de Luynes. Les conversations qu'il résume à ce sujet dans ses mémoires (livre IX, p. 60-69) ne se guindent pas à ce ton oratoire, et n'en sont que plus vraisemblables. Au reste, la harangue comme les mémoires prouve la sincérité de Richelieu dans les conseils peu écoutés qu'il donnait alors à la reine mère.

[1] On verra ci-après, p. 653, cette curieuse lettre écrite à l'archevêque de Toulouse, depuis cardinal de la Valette, le 2 août 1620, cinq jours avant l'affaire du Pont-de-Cé.

nistère, et de considérer la France telle que l'a faite Richelieu, dans ses relations étrangères et dans son gouvernement intérieur : là, grandeur et gloire ; ici grandeur encore, mais payée de combien de misères !

Affaires extérieures. — Plus on pénètre au fond des affaires de cette époque, plus on étudie en détail les actes ainsi que la vie officielle du cardinal, et plus on remarque combien chez lui était susceptible, vif et ferme le sentiment de la dignité de la France. On le voit en toute occasion, grand joueur au jeu de la politique, abandonner les petites choses pour s'assurer les choses considérables, et faire facilement le sacrifice de quelques vaines satisfactions d'amour-propre, en même temps qu'il restait inébranlable dans la volonté de garantir au pays les solides et sérieux avantages.

On dirait que les grandes pensées de Henri IV, oubliées depuis quatorze ans, avaient été recueillies dans l'âme de Richelieu : le mariage d'Angleterre, les alliances renouvelées avec la Hollande et la Suisse, l'union plus intime avec les princes protestants d'Allemagne, semblèrent tout d'abord rattacher le ministère de Richelieu au règne de Henri. Alors ressuscita cette politique habile qui surveillait avec défiance l'Autriche et l'Espagne, et dont la prévoyance considérait comme un grand péril pour le royaume les forces réunies de cette maison qui, de trois côtés, enveloppait la France.

Quoique l'Espagne penchât déjà vers la décadence, elle tenait encore une vaste place en Europe. Les grands rois, les grands ministres avaient disparu ; protégée encore seulement par la renommée de sa vieille puissance, par l'audace passée de ses profonds desseins, par les semblants encore respectés de sa grandeur déchue, elle ne l'était plus par elle-même. Elle avait encore l'ambition des grandes choses, elle n'en avait plus le génie. C'est qu'en effet la véritable monarchie espagnole était descendue dans la tombe avec Philippe II, il n'en restait plus que l'ombre. Et pourtant une terreur mal apaisée environnait et protégeait toujours ce fantôme. Richelieu secoua cette terreur et saisit le fantôme corps à corps. Mais auparavant Henri IV s'était mis à l'œuvre ; et voyez l'ouvrage d'un grand homme : Richelieu maintenant luttait pour détruire l'Espagne, tandis qu'avant Henri IV François Ier avait lutté pour n'être pas détruit par elle.

Richelieu voulut surtout donner des frontières à la France, de toutes parts vulnérable. Alors de l'extrémité de la Champagne à celle du Dauphiné l'Est était ouvert dans toute son étendue, le Roussillon nous inquiétait au

midi, et, du côté du nord dégarni, l'Espagne établie presque sur la Somme et adossée aux Pays-Bas, était à trois journées de Paris. — Brisach et Pignerol à l'est, Perpignan au sud, au nord Arras, de forteresses menaçantes qu'elles étaient contre nous, devinrent nos boulevarts; et lorsque plus tard, quand Richelieu avait cessé de vivre, le traité de Westphalie vint organiser l'Europe; lorsque, des trois côtés que n'enfermaient pas l'Océan et la Méditerranée, la France se trouva agrandie de l'Artois, de la Flandre, de l'Alsace, de la Franche-Comté et du Roussillon, elle reconnut encore dans l'œuvre de Louis XIV la pensée de Richelieu, et comprit que la gloire du grand roi devait quelque chose au génie du grand ministre [1].

Intérieur. — Dans le premier essai de gouvernement qu'il avait fait en 1617, et par l'attention curieuse qu'il continua de porter aux affaires, même pendant qu'il en était éloigné, Richelieu s'était facilement convaincu qu'après l'anarchie de quatorze ans qui avait suivi la mort de Henri IV, il n'y avait de salut pour la France que dans la concentration du pouvoir; et l'ambition aussi bien que le sentiment de sa propre valeur lui persuadèrent plus facilement encore que cette concentration devait s'opérer en ses mains. Le gouvernement rencontrait alors des difficultés insurmontables que l'on comprend à peine aujourd'hui; les obstacles surgissaient de toutes parts; loin que les pouvoirs particuliers fussent les auxiliaires du pouvoir central, ils semblaient en être les adversaires : résistances dans les affaires de l'Église de la part du clergé; résistances dans les affaires d'état de la part des parlements; résistances dans l'administration de la part des gouverneurs des provinces; résistances dans la conduite de la guerre de la part des généraux, des simples officiers et des soldats eux-mêmes; résistances enfin dans l'emploi de l'argent de la part des surintendants; tout mettait à l'épreuve la volonté impérieuse, la rude puissance, l'indomptable fermeté de Richelieu.

Cette centralisation, dont son génie avait deviné les grands résultats, n'était encore que dans sa personne, non dans les choses; avant de devenir un gouvernement, elle semblait à tous une usurpation; on voyait bien qu'elle s'établissait au profit du cardinal, on ne comprenait pas de même qu'elle pût se fonder au profit de l'état; et elle avait déjà contre elle tous les inté-

[1] On peut remarquer même que Richelieu en mourant laissait la Catalogne occupée par les armées de France et gouvernée par un vice-roi français; mais il n'eut pas le temps de donner à cette conquête la consécration des traités.

rêts qu'elle froissait, sans avoir encore pour elle ceux qu'elle devait plus tard créer et protéger.

Au reste, dans l'état des mœurs et de la législation, Richelieu, quoi qu'il ait fait, n'a pu établir qu'une centralisation imparfaite. Telle qu'elle était on peut la considérer du moins comme un premier pas vers l'unité nationale; et puis l'un de ses résultats particuliers fut de contribuer à abaisser le pouvoir des grands, en atténuant beaucoup l'importance des gouverneurs de provinces, espèces de petits souverains dans leurs gouvernements, où ils avaient comme une cour, où ils tenaient des places fortes et recrutaient des soldats.

Dans un des premiers mémoires où Richelieu exposait au roi la situation du pays (mai 1625), il remarquait que les rébellions étaient ordinaires en France, et que ces rébellions ne pouvaient venir « que des grands du royaume mécontents ou des huguenots. »

Il s'occupa donc à la fois de désarmer les huguenots et les grands.

On sait (nous avons déjà insisté sur ce point) que Richelieu considérait la réforme sous deux points de vue divers : théologien, il condamnait l'hérésie; homme d'état, il ne condamnait que la révolte. De là sa conduite fort différente, et fort logique dans sa diversité, envers les réformés étrangers et les religionnaires français. Il s'alliait à l'extérieur avec les réformés qui l'aidaient à combattre les ennemis de la France; il combattait à l'intérieur les réformés qui s'alliaient avec ces mêmes ennemis. L'un des grands résultats de la politique intérieure de Richelieu fut donc de détruire en France, non la secte, mais le parti des religionnaires [1].

L'un des premiers soins de Richelieu devenu le chef du ministère fut de mettre quelque ordre dans les finances, qu'une détestable administration, et surtout l'insatiable avidité des grands, livraient, depuis Sully, à un pillage permanent et effronté. Dès le commencement de 1625 il ordonna qu'on lui en rendît un compte fidèle. Il prescrivit de dresser un état des dépenses et des recettes de ladite année; il déclara aux receveurs généraux que le roi voulait « sçavoir au vray et par le menu ce que montent les dépenses, etc. »

[1] Ce parti était si complétement anéanti qu'il ne donna pas signe de vie durant les troubles de la fronde, tandis que les princes tentèrent encore de déployer le vieux drapeau de la révolte aristocratique. On sait le mot de Mazarin : « Je n'ai point à me plaindre du petit troupeau; s'il broute de mauvaises herbes, du moins il ne s'écarte pas. »

Richelieu fit délibérer en conseil d'état les mesures qui devaient être prises à ce sujet, afin de donner toute l'autorité possible à ce nouveau règlement de finances. Nous avons trouvé dans les manuscrits de la bibliothèque de l'Université[1] une partie de ce travail, qui donne des notions assez claires de l'administration financière du temps. Après un long désordre, cet essai de ce que nous appellerions aujourd'hui un *budget* est un fait digne d'être noté. Il prouve surtout la résolution qu'avait prise alors Richelieu de suivre en cela l'exemple de Sully, et de rétablir les finances dans la régularité exacte et sévère où ce grand ministre les avait laissées; tâche difficile, poursuivie sans beaucoup de succès durant tout le ministère du cardinal, ainsi qu'on le voit par divers registres des chambres des comptes, qui ne présentent que des états incomplets de la recette et des dépenses des généralités. C'est seulement en 1640 qu'on parvient enfin à établir un état complet.

Richelieu fut d'abord aidé au dessein de remettre l'ordre dans les finances du royaume par le maréchal d'Effiat, auquel il donna la charge de surintendant; mais bientôt les dépenses, celles de la guerre surtout, prirent un accroissement sans aucune proportion avec les ressources; la partie extraordinaire du *budget* s'éleva souvent à 30 millions environ par année, et dépassa 80 millions en 1634. On abusa de tous les palliatifs : emprunts forcés, taxes des aisés, créations de rentes[2]; aussi la dette publique se trouva-t-elle considérable à la mort de Richelieu[3]. Sans doute c'était là une des grandes préoccupations du cardinal au milieu de toutes les inquiétudes et de toutes les souffrances de la dernière année de sa vie. Nous avons encore un plan de finances qui lui fut présenté cette même année (1642), dont il n'eut pas le temps de se servir, mais auquel il avait donné une attention particulière[4].

On s'explique ce triste état de la fortune publique sous Richelieu, lorsqu'on songe, d'une part, à la situation où il trouva les affaires du royaume en 1624, après quatorze ans d'effroyables dilapidations; et, d'autre part, à tout ce qu'il lui avait fallu dépenser lui-même pour mettre en vigueur un

[1] Miscellanea. M. S. h. I, 44.

[2] Nous trouvons des créations de rentes en 1626, 1632, 1634, 1639.

[3] Lorsque Colbert fit rechercher les malversations qui avaient précédé son entrée aux affaires, il voulut que l'enquête remontât jusqu'en 1635; elle comprenait ainsi sept ou huit années du ministère de Richelieu.

[4] Bibl. nat. fonds Dupuy, n° 775. Voir aussi le *Testament politique*, 2e part. ch. IX, sect. 7.

nouveau système d'administration, fonder des établissements scientifiques, donner au commerce anéanti une impulsion nécessaire, créer une marine marchande et, aussi, une marine militaire, organiser l'armée, ainsi que les services permanents qui devaient l'entretenir et la faire vivre, pour mettre enfin à exécution son système de politique européenne.

Mais quels qu'aient été les résultats du gouvernement de Richelieu sur les affaires intérieures de la France, il n'est pas moins certain, et il importe à la vérité de l'histoire de ne pas l'oublier, que le cardinal n'est point parvenu à constituer ces deux forces vitales d'un grand empire : les finances et l'armée [1].

On reconnaît mieux la direction et la puissance de son génie dans une autre portion du gouvernement intérieur.

Au nombre des créations de Richelieu qui eurent une notable influence sur l'administration du pays, il faut compter l'organisation des intendants de justice, police et finances, qu'il plaça dans les provinces en face des gouverneurs, pour restreindre et contrôler leur pouvoir.

Si l'institution des intendants produisit une amélioration réelle dans l'administration des provinces, elle ne fut pas moins utile au despotisme de Richelieu, dont les intendants étaient les instruments dociles. Et tel est, si l'on y fait attention, le caractère essentiel de tout ce que Richelieu a exécuté d'important; occupé avant tout de la grandeur de l'état, il ne l'était pas moins de sa propre grandeur, et de cette double pensée il avait su se faire une pensée unique.

C'est là une vérité qui jaillit vive et lumineuse de cette correspondance. Il n'est rien tel que des lettres pour vous laisser pénétrer dans les replis d'une vie, et vous en expliquer les secrets comme les actes publics. Sans doute il faut prendre garde, en racontant l'histoire des grands hommes, de

[1] Les témoignages sont nombreux qui attestent l'audacieuse insubordination et les incorrigibles désordres des armées sous Louis XIII; nous n'en invoquerons qu'un seul, et nous le choisissons parce que sa date, voisine de la fin de la vie de Richelieu, prouve ce que nous avançons ici. Qu'on lise une lettre du maréchal de la Force à Louis XIII, du 18 octobre 1638 (*Mémoires de la Force*, t. III, pag. 459), et qu'on la compare à celle de Richelieu, écrite à l'époque de son premier ministère (fin de février 1617; ci-dessus, p. LXVII), on verra qu'après vingt ans les choses n'avaient pas changé de face.

faire honneur au génie de ce qui ne serait dû qu'au hasard. Toutefois le contraire est plus difficile peut-être à éviter. Quand on s'arrête à la surface des événements et qu'on n'observe que les résultats, on se laisse aller à beaucoup grandir la puissance de la fortune, et à lui donner plus que sa part dans la renommée des hommes célèbres; mais quand on étudie le détail des affaires, on voit mieux combien le succès appartient aux grands hommes, et combien la fortune est nécessairement obéissante à leur volonté; combien ce qu'on nomme le hasard est l'esclave de leurs combinaisons, et combien il leur a fallu d'activité, de travaux, de prévoyance pour préparer le triomphe, enfin tout ce qu'il y a de personnel dans la gloire.

Durant toute sa carrière politique, Richelieu fut jugé par la flatterie et par la colère également aveugles, par un enthousiasme et un dédain également intéressés. Aux yeux des uns, Richelieu était le symbole de la grandeur et de la vertu, une espèce de divinité, une providence visible; aux yeux des autres, Richelieu n'était qu'un intrigant, un impudique et un empoisonneur, le mauvais génie de la France et de l'Europe, Satan révolté contre Dieu. Amis et ennemis mettaient la même exagération dans l'admiration et dans le dénigrement.

La postérité sans doute l'a mieux apprécié que les contemporains; mais pour n'être pas animée des mêmes passions, est-elle toujours réellement impartiale? N'a-t-elle pas ses préjugés, ses préoccupations, ses jugements de parti pris? A-t-elle été suffisamment informée? N'a-t-elle plus rien à demander aux documents inédits? Lorsqu'il s'agit d'un homme aussi souvent étudié, aussi connu que le cardinal de Richelieu, le seul moyen de l'étudier de nouveau, de le connaître mieux encore, c'est d'interroger sa correspondance, et de le chercher dans ses propres écrits.

Si l'on résume en deux parts, comme nous venons de le faire, les résultats du gouvernement de Richelieu, on trouve que l'organisation donnée à l'Europe par le traité de Westphalie, et la grande place de la France dans cette organisation, sont dues, en partie, à Richelieu; c'est là son œuvre puissante, c'est là sa gloire.

Quant à l'organisation intérieure de la France, il l'a certainement améliorée, toutes les parties de l'administration ont éprouvé son influence, mais non avec les mêmes résultats définitifs; et l'on cherche en vain une seule institution qui renferme en elle-même un principe de durée, et qui soit capable

de garantir au pays quelque sécurité. Richelieu a continué le grand travail de la destruction de la féodalité, et il a laissé peu de chose à faire à Louis XIV pour l'achever; il a détruit la réforme constituée en parti; il a brisé tout ce qui lui était obstacle, et, comme s'il eût dû être immortel, il s'est mis seul à la place de tout ce qu'il avait brisé; tâche grande encore et ardue sans doute! Mais ne pouvait-on donc rien demander de plus au génie? Et Richelieu a-t-il suffisamment assuré l'avenir de la France?

Pour juger à ce point de vue le gouvernement du cardinal, il faudrait faire un examen approfondi de l'état des institutions en France au moment où il prit la direction suprême des affaires; il faudrait étudier en détail la situation matérielle et morale du pays; il faudrait, en même temps, examiner si le génie de Richelieu, quels qu'eussent été d'ailleurs les hommes et les circonstances au milieu desquels il eût vécu, était de nature à comprendre autre chose que le pouvoir absolu; étude longue et difficile, qui ne saurait trouver place dans ce résumé et que nous réservons. Cependant, lorsque l'on considère les troubles qui éclatèrent en France peu de temps après la mort du cardinal, on est frappé surtout de l'impuissance du gouvernement qu'il avait fondé, dès qu'il eut cessé d'en être l'âme. Si le successeur de Louis XIII n'eût pas été assez habile pour saisir l'héritage du despotisme, quel était le sort de ce peuple à qui Richelieu n'avait laissé d'autre chance que celle de rencontrer un grand roi? Certes, sans Louis XIV, la mémoire du cardinal risquait d'avoir un compte sévère à rendre à la postérité.

L'un des esprits les plus éminents du dernier siècle, Montesquieu, dont on a dit un peu fastueusement « qu'il avait retrouvé les titres perdus du genre humain, » ne pouvait être très-favorable à l'homme qui ne s'était arrêté devant aucun droit. Il dut, pour obéir à l'usage d'alors, en parler avec éloge dans son discours de réception à l'Académie française; et il y a là quelques lignes pleines de grandeur et d'éclat [1]. Et puis, dans l'Esprit des lois (liv. V, chap. XI), il a pénétré de son coup d'œil perçant le vice radical du système de gouvernement de Richelieu, lorsqu'il a dit que ce gouvernement était impossible, tant il exigeait de vertus et de génie dans les hommes auxquels le pouvoir suprême était confié. Mais, à part cette vue

[1] Nous y trouvons pourtant une phrase qui nous étonne venant de Montesquieu, et qui demanderait à être discutée, si Montesquieu lui-même ne l'avait réfutée dans le passage que nous citons de l'Esprit des lois.

d'ensemble, Montesquieu n'a laissé dans ses œuvres sur le grand ministre que des traits épars, dont un ou deux sont dignes de son pinceau, et d'autres trahissent l'humeur chagrine du magistrat parlementaire plus qu'ils ne révèlent la sagacité pratique de l'homme d'état[1]. On doit regretter que Montesquieu n'ait pas mis plus d'étude et de temps à l'examen d'un despotisme qui avait préparé celui de Louis XIV.

Ce despotisme, nous l'avouons, pouvait n'être pas sans grandeur, car il n'était pas sans péril. Richelieu s'attaquait à tout ce qu'il y avait alors de puissant dans l'État; et il n'y avait de salut pour lui que dans l'assentiment du roi, qui ne lui était donné qu'avec répugnance et dont il doutait toujours; il était perdu par un seul jour de mauvaise humeur résolue. L'armée, en grande partie, était à la noblesse, qui la recrutait et la commandait; le clergé souffrait impatiemment la pression de cette volonté de fer qui le maintenait comme tout le reste; Richelieu n'avait de force réelle que son génie et sa fortune.

Remarquons que c'est à cet instinct de despotisme qu'il faut imputer une partie des cruautés qui ont laissé des taches sanglantes sur cette grande renommée. Nous disons instinct, c'est religion qu'il fallait dire : dans la foi de Richelieu le principe gouvernemental tenait le même rang que le dogme religieux; il était despote convaincu comme il était catholique, et à ses yeux un crime d'état était encore le sacrilége.

Ce fanatisme aussi a sa logique redoutable.

Pour qui est résolu à ne souffrir aucune résistance il n'y a pas d'autre droit que la force, d'autre loi que l'arbitraire, d'autre sanction que le glaive. Richelieu lui-même, dans ses réflexions sur le meurtre de Concini, deniait aux rois le droit de violer « les formes de la justice[2], » et il avait écrit, au

[1] « Les plus méchants citoyens de France furent Richelieu et Louvois. . . . » Ajoutons toutefois que ceci n'a été imprimé qu'après la mort de Montesquieu, dans des *pensées diverses*, improvisées quelquefois sans doute, et que, peut-être, il n'aurait pas toutes confiées à la postérité.

[2] « On a parlé diversement de ce conseil qu'il (de Luynes) donna au roi : les uns le louant comme un conseil extrême en un mal extrême, et l'estimant juste nonobstant qu'il soit contre les formes, a cause que toutes les lois et les formes de la justice résidant comme en leur source en la personne du roi, il les peut changer et en dispenser comme il lui plaît, selon qu'il le juge à propos pour le bien de l'état, et la sûreté de sa personne, en laquelle tout le public est contenu. Mais cette opinion... est bien éloignée, et de tout ce que les hommes sages de l'antiquité ont dit, que les actions des rois ne sont pas justes pour

sujet du procès de la maréchale d'Ancre : « On a raison de dire qu'il n'y a point d'innocence asseurée en un temps où l'on veut faire des coupables[1]. » L'histoire a justement flétri ses jugements par commissaires lors même qu'elle a reconnu l'équité des sentences. C'est que pour la société le péril est égal. Le dédain des formes judiciaires conduit au mépris de la justice. Qu'importe que l'innocent succombe, pourvu que le coupable n'échappe pas! Qu'importe l'excessive sévérité des châtiments, si la terreur des supplices est la sauvegarde du pouvoir! Parmi les têtes qu'abattit Richelieu, la plupart sans doute sont tombées justement sur l'échafaud, mais il en est aussi qu'il n'a prises que comme une satisfaction pour sa haine, ou un avertissement à la haine de ses ennemis.

Toutefois, qui a bien étudié Richelieu sait que la cruauté était un des moyens de sa politique plutôt qu'un instinct de son caractère; il était impitoyable moins par nature que par raisonnement. De toutes ses victimes il n'en est pas une qui n'ait été immolée qu'à lui seul.

Certes on ne saurait nier que l'humeur vindicative ne fût un des traits caractéristiques de l'âme de Richelieu; ses meilleures qualités, l'activité, la persistance, la fécondité de ressources, loin de lui faire défaut, n'étaient que plus alertes à la poursuite d'une vengeance[2]; mais a-t-on assez remarqué la

ce qu'ils les font, mais pour ce que leur vie étant l'exemplaire de leurs peuples, ils la règlent selon la justice et l'équité, et, pour bien commander aux hommes qui leur sont sujets, obéissent à la raison, qui est un rayon ou une impression que nous avons de la Divinité, et à la loi de Jésus-Christ, qui nous enseigne que Dieu est le roi primitif, et que les rois ne sont que les ministres de son royaume, de l'administration duquel ils lui doivent rendre compte, et être jugés de lui avec plus de rigueur et de sévérité que ne seront pas les peuples qui leur sont sujets. » (*Mémoires*, liv. VIII, p. 426. Éd. de Petitot.)

[1] *Mémoires*, liv. VIII, p. 448.

[2] Nous en avons un exemple remarquable dans l'affaire du duc de La Valette. Quoiqu'il eût épousé une sœur naturelle de Louis XIII, et en secondes noces, une nièce à la mode de Bretagne du cardinal, ce fils bien-aimé du duc d'Épernon finit par être l'objet d'ardentes persécutions de la part de Richelieu. Après la levée du siége de Fontarabie, échec qui fut un des grands chagrins du cardinal, et dont il accusait le duc de La Valette, il mit tout en œuvre pour faire prononcer contre ce général une condamnation capitale. On le voit demander à tout le monde des rapports et des mémoires sur les faits, chercher partout des témoignages et des dénonciations, saisir au vol de sa pensée et fixer sur le papier des arguments qui serviront plus tard à construire le mémoire accusateur qu'il dressera contre le

nuance de ce sentiment chez cet homme extraordinaire? A-t-on assez compris combien c'était pour lui une illusion facile et vraisemblable (pourquoi ne dirais-je pas une conviction réelle et profonde), de considérer les offenses faites à sa personne comme des attaques dirigées contre la monarchie? Lui-même l'a dit à l'heure où la parole de l'homme n'a plus qu'un langage, car c'est à Dieu qu'elle parle : « Je n'ai jamais eu d'autres ennemis que ceux de l'État. »

Richelieu eut, en effet, cette rare et heureuse fortune que ses passions s'accordèrent souvent avec la grandeur de la France, que ses inimitiés rencontrèrent presque toujours des ennemis du pays, des gens (deux ou trois exceptés) indifférents ou même odieux au peuple, et qu'il put accabler en paraissant agir dans l'intérêt du royaume. Souvent, il faut le reconnaître, ses vengeances particulières ont été en même temps des vengeances nationales, et toujours il leur en a donné au moins le semblant.

Et puis l'étude du règne des derniers Valois, et surtout le spectacle que lui avait donné l'histoire de son temps, avaient fait entrer profondément dans l'esprit de Richelieu cette conviction, qu'en affaires d'état la faiblesse était un crime, et la fermeté la première de toutes les vertus; une telle expérience, chez un tel homme, ne devait-elle pas le pousser aux extrêmes limites de la sévérité?

A la fin de sa carrière, et dans un chapitre du *Testament politique*, il a

duc de La Valette. Ainsi dans un manuscrit des Archives nationales, j'ai vu ces phrases, dans le coin d'un feuillet, écrites en travers de la main de Richelieu : « Un homme de grand cœur ne doit jamais refuser un party douteux quand il y a apparence qu'il puisse réussir, bien qu'il soit difficile, principalement lorsqu'il s'agit d'un faict si important que c'est gaigner que perdre pour le tenter. En tel cas la retenue et la prudence est criminelle et la témérité vertu. » — Et sur un autre chiffon, j'ai lu : « Il falloit lors achepter les momens non seulement au prix de l'or, mais du sang des hommes » — J'ai retrouvé ensuite ces phrases et d'autres, ainsi semées çà et là et amassées à loisir, réunies dans le factum écrit de la main de Cherré contre le duc de La Valette. — Enfin pour rendre la condamnation moins douteuse et plus éclatante, Richelieu fit assembler les commissaires à Saint-Germain sous la présidence du roi lui-même. Et l'on avait si bien attisé la colère de Louis XIII que, tandis que le cardinal restait silencieux et calme en apparence, le roi, avec la parole dure et le geste emporté, s'acharnait à la condamnation de celui que longtemps il avait appelé son frère, et usait sans pudeur de toute son autorité royale pour contraindre les commissaires à opiner en sa présence.

établi sa doctrine de la peine et de la récompense; « toutes deux, dit-il, sont importantes pour la conduite d'un royaume; » puis il ajoute : « Je fais marcher la peine devant la récompense, parce que, s'il falloit se priver de l'une des deux, il vaudroit mieux se dispenser de la dernière que de la première. Le bien devant être embrassé pour l'amour de soi-même, à la grande rigueur on ne doit point de récompense à celui qui s'y porte. Mais n'y ayant point de crime qui ne viole ce à quoi on est obligé, il n'y en a point, par conséquent, qui n'oblige à la peine qui est due à la désobéissance, et cette obligation est si étroite, qu'en beaucoup d'occasions on ne peut laisser une faute impunie sans en commettre une nouvelle..... Les théologiens en demeurent d'accord aussi bien que les politiques[1]. »

Richelieu fut d'ailleurs encouragé dans cette inclination de son caractère et dans cette logique de son esprit par l'opinion publique. Lisez les cahiers des États de 1614; si celui de la noblesse reste muet sur l'article des rébellions, vous verrez que, dans le sien, le clergé demande que « toutes pratiques et ligues faites par les subjets, tant au dedans qu'au dehors du royaume, sous quelque cause apparente ou spécieux prétexte que ce puisse être, soient punies selon la rigueur des ordonnances. » (Art. CXLV du cahier du clergé.) Vous verrez que le tiers état réclame la même chose avec beaucoup plus d'insistance et d'énergie. Nous citons en abrégeant : « Soit pareillement tenu pour loy fondamentale de l'estat que tous subjets de V. M. de quelque condition qu'ils soient, qui feroient ligue et association entre eux ou avec autres princes et seigneurs estrangers; qui prendroient pension des princes estrangers; qui feroient levées d'hommes, magasins d'armes, assemblées et conseils, soient tenus pour criminels de leze-majesté, qu'il ne leur soit donné aucune grâce, et qu'il soit permis à toutes personnes leur courir sus, les tailler en pièces et désassembler, à son de toxin pour cest effect[2]. »

Ainsi, dans le principe de sa sévérité, sinon toujours dans l'application qu'il en a faite, Richelieu semblait obéir à une sorte de vœu national.

[1] *Maximes d'état, ou Testament politique, etc.* t. II, chap. v.

[2] Le cahier du tiers état était déposé en original au greffe de l'hôtel de ville. On trouve des copies des cahiers des trois ordres dans plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale, notamment dans la collection de Béthune, n° 282; enfin ils sont imprimés dans l'un des recueils de Barrois, *Recueil des cahiers, etc.* 1789, t. IV. La collection de Buisson, t. XVII, p. 229, donne aussi le cahier du tiers état.

Notons encore ce point : le cardinal se défendait avec toutes les ressources de sa puissance sans bornes et de son cœur inexorable, mais il n'attaquait jamais ; tout au contraire, il ne demandait qu'à avoir des amis ; il les appelait par des caresses, par des bienfaits, par toutes les adresses d'un esprit insinuant ; il provoquait aux services, mais il se tenait en garde contre le mauvais vouloir ; on avait toujours le choix d'être sa créature ou son ennemi, mais une fois qu'on avait choisi l'inimitié, il n'y avait plus de merci : il rendait avec usure le mal pour le mal ; il mettait son plaisir et son orgueil à vous accabler, sans souvenir des bienfaits ni des services passés.

Nous dirons enfin que la position particulière de Richelieu doit être prise en considération par la justice de l'histoire. Ministre d'un roi sans caractère, en butte à des ennemis puissants, il avait à se défendre à la fois et contre la faiblesse de l'un et contre la malice des autres. Avec une puissance moins contestée il eût été moins cruel ; il eût trouvé peut-être dans la magnanimité la force qu'il chercha dans la terreur ; et roi, il n'eût point rougi sa pourpre de tout le sang qui a taché sa robe de cardinal.

Ce n'est là qu'une conjecture, et nous ne la hasardons qu'avec timidité ; mais enfin dans tout ce que nous connaissons de la vie de Richelieu jusqu'à l'âge de quarante ans, jusqu'à son avénement à la direction suprême des affaires, et à sa première lutte politique, celle où l'insensé et malheureux Chalais tomba sa victime, nous n'avons trouvé aucun indice qui pût faire pressentir une âme impitoyable et des instincts de cruauté.

Nous espérons qu'on ne se méprendra pas sur notre pensée ; nous tâchons ici d'expliquer une nature assurément fort complexe, mais nous nous gardons de justifier certains actes ; nous croyons fermement au contraire que si Dieu eût mis dans cette âme, avec autant de génie, plus de générosité, la France n'eût pas été moins puissante ni Richelieu moins admiré[1].

L'histoire n'offre pas d'études plus attachantes que celle des grands caractères dont elle transmet l'image à la postérité, et dans ces études celle qui

[1] Les détails nous sont interdits dans l'aperçu rapide que nous présentons ici ; toutefois il nous est impossible de ne pas remarquer que parmi les cruautés inutiles, et par conséquent odieuses, dont l'histoire demande compte à Richelieu, le supplice de François de Thou pèsera à jamais sur sa mémoire ; l'intérêt qu'inspire la victime sera l'éternel châtiment du persécuteur. Parmi les preuves que nous donnerons, à leur date, de l'animosité obstinée avec laquelle Richelieu poursui-

consiste à rechercher les traits primitifs, les nuances natives et les développements successifs d'une de ces figures consacrées par la gloire, inspire un intérêt plus vif encore. On aime à démêler ce qu'il peut y avoir d'instinctif et de primesautier chez ces hommes qui se sont trouvés grands au milieu de la pratique des affaires, dans la conduite des peuples et parmi la lutte des passions aux prises avec les faits. D'aussi loin que nos documents nous laissent voir Richelieu, nous apercevons déjà ses éminentes qualités, accompagnées de quelque ouverture de cœur, de quelque bonté franche et facile, enfin de certaines qualités de jeunesse, qui s'effaceront au frottement des affaires et avec l'expérience des hommes.

Richelieu fut à Luçon un évêque sérieux, appliqué, exemplaire. Il gouverna son diocèse en pasteur chrétien ainsi qu'en administrateur vigilant, et non moins attentif au soin des intérêts temporels de l'évêque qu'à la direction religieuse des diocésains.

A peine est-il arrivé qu'il commence ses visites pastorales. Durant plus d'un demi-siècle que Luçon n'avait pas vu résider son évêque, la religion réformée gagnait incessamment du terrain; il appelle tous les secours spirituels à son aide pour réparer les ruines des mœurs catholiques, « pour y advancer la gloire de Dieu, » selon son expression. Il exhorte les religieux de son voisinage à porter par tout son diocèse la parole de Jésus-Christ; ici ils iront prêcher, là ils planteront une croix durant le carême, ailleurs ils feront l'oraison des quarante heures. Mais c'est surtout le choix des curés qui excite toute sa sollicitude. Ce sont là les véritables compagnons de son labeur évangélique; il veut qu'ils soient pieux et instruits; il met au concours les cures qui sont à sa collation, et il résiste énergiquement aux personnes qui usent de leur droit de présentation en faveur de candidats peu dignes « de conduire un troupeau si cher à Jésus-Christ. »

La charité du pasteur des âmes ne néglige pas le bien-être de ses ouailles; on le voit supplier continuellement de diminuer les tailles, d'alléger les charges qui accablent ce pauvre peuple, ce malheureux bourg. Il use de

vit, et, pour ainsi dire, jusqu'après sa mort, le fils du grand historien, on verra un billet écrit au chancelier, où se trouve cette phrase : « Je le conjure (le chancelier) de me mander confidemment quels sont les deux d'entre les juges qui n'ont pas opiné à faire mourir ledit sieur de Thou. »

son autorité morale pour maintenir entre tous la concorde et la bonne intelligence. A peine est-il instruit de quelque démêlé, qu'il s'entremet pour prévenir toute fâcheuse contestation, toute funeste issue, et parfois il réussit à arranger les procès et à pacifier les duels.

A voir ces débuts de Richelieu vous le prendriez pour l'esprit le plus prévenant, le plus doux, le plus liant. Son langage est plein d'aménité, sa voix est caressante; il a pour tous de bonnes paroles, d'aimables offres de service, de chaudes protestations; l'expression de sa reconnaissance est vive et passionnée. Il ne semble appliqué qu'à se concilier le bon vouloir de tout le monde, à se ménager partout les protections ou la faveur dont il aura besoin plus tard.

Pendant ces huit premières années, Richelieu va nous donner le spectacle du pétitionnaire le plus actif à solliciter, le plus ingénieux à obtenir. Cet homme qui devait bientôt exercer un si vaste patronage, et qui aura des princes souverains parmi ses clients, se fait volontiers alors le client de tout le monde. Il demande à tous et toujours, pour les autres aussi bien que pour lui-même, mais du ton d'un homme à qui on ne refusera rien quelque jour; et aussi, il faut bien le dire, sans trop se soucier d'estimer le protecteur qu'il invoque. Il écrit, on ne répond pas; il écrit de nouveau, il presse, il importune, selon sa maxime : « qu'un bon importun ne se tient pas pour esconduit du premier ou du second coup. » (*Lettre de la deuxième moitié de 1618*, p. 574.)

Richelieu a-t-il un procès? il écrit au rapporteur, au president, aux conseillers, au procureur général, même à ceux qu'il pense avoir quelque influence sur quelqu'un de la cour. Et ce ne fut pas là seulement une ressource de sa jeunesse; parvenu au plus haut degré de sa puissance, il reste fidèle à cette habitude de solliciteur, et n'épargne rien pour se rendre le juge favorable.

Dès les premiers jours de son épiscopat on voit poindre chez Richelieu les instincts de l'homme d'affaires. A peine il est arrivé à Luçon qu'il s'enquiert de tous côtés des droits de son église, des créances à recevoir, des titres à recouvrer, des litiges à faire triompher. La fortune de son évêché n'est entre ses mains qu'un dépôt qu'il veut laisser intact à ses successeurs, et qu'il conserve pour lui-même avec une précaution fort assidue et même un peu exigeante.

Le jeune évêque qui administre le diocèse de Luçon a, toute proportion

gardée, la décision et l'autorité qu'aura plus tard le cardinal qui gouvernera le royaume. Sa fermeté, encore tempérée par l'expression, est néanmoins très-nettement marquée; l'amour du faste et l'orgueil de paraître s'expriment à cette première époque avec une naïveté demi-plaisante qui a son charme et se fait pardonner. Ses lettres sont remplies d'idées élevées, des principes de l'équité la plus exacte, d'une bienveillance habituelle, et surtout on y remarque déjà une habileté profonde à manier les hommes. Il loue avec effusion et comme trouvant du plaisir à louer. Il loue encore, même lorsqu'il sait que la louange est peu méritée; mais c'est un moyen d'échauffer les dévouements tièdes et d'engager les fidélités douteuses.

Quant aux reproches, il en a toujours été très-sobre, et, malgré la sévérité connue de son caractère, il se déchargeait volontiers sur les secrétaires d'état du soin des paroles fâcheuses. Il a souvent puni, rarement réprimandé. Il faut qu'il soit poussé à bout pour se décider à infliger quelque blâme; on peut croire même qu'il feignait parfois de n'avoir pas vu une lettre qui aurait mérité un reproche[1]; ce n'était pas mansuétude sans doute, c'était plutôt un ménagement politique. Il a fallu étudier Richelieu dans sa correspondance pour reconnaître cette nuance inaperçue de son caractère.

S'il se décide enfin à gourmander quelqu'un, sa réprimande est ordinairement douce et polie, assaisonnée de compliments et de paroles gracieuses.

[1] Voici un fait propre à fixer les idées sur ce point. Le 26 août 1637 le cardinal annonce au maréchal de Châtillon un envoi d'argent, de troupes, de chevaux d'artillerie : « Ainsi, lui dit-il, rien ne vous manquera de notre part; je m'asseure que vous n'oublierez rien de la vostre... continuez le plus diligemment que vous pourrez le siége de Damvilliers. » Et le même jour où, dans sa lettre, il n'a pas l'air de s'être aperçu que le siége avait été interrompu, il faisait écrire par le secrétaire d'état de la guerre (de Noyers) au maréchal : « Son éminence a esté extresmement estonnée de ce que ses lettres vous ont fait suspendre vostre desseing de Damvilliers où il vous croyoit attaché. » Le même courrier portait les deux lettres. — Le 3 septembre suivant de Noyers écrivait au maréchal de Châtillon : « S. E. croyoit que vous fussiez devant Damvilliers plus tost, et l'on luy avoit dit que la tranchée estoit desjà ouverte, ce qui m'a empesché de luy bailler vostre lettre, que je vous renvoye. Vous trouverez bon, s'il vous plaist, que j'aie usé de la sorte pour vostre contentement. » (Cinq-cents Colbert, n° 117, p. 458.) Il n'est guère croyable que de Noyers ait osé soustraire à la connaissance du cardinal une lettre adressée à celui-ci par un général d'armée; il est plus vraisemblable que Richelieu aura voulu gronder indirectement la lenteur du maréchal.

propres à en tempérer la sévérité, mais aussi sans jamais laisser croire qu'il oublie ce qui lui est dû à lui-même.

Le maréchal de Montigny s'était plaint au roi que les ministres ne répondaient point sur les choses qui ne leur agréaient pas : « Je ne puis que je ne vous supplie, lui écrit Richelieu, de me cotter en quelle chose nécessaire on a manqué de vous respondre... Vous honorant comme je fais, j'attribue ceste parole à la liberté de Mr le mareschal de Montigny, qui, ne se lassant jamais de bien faire, se laisse emporter quelquefois à son humeur un peu colérique; sur quoy je n'ay rien à dire, sinon que je m'asseure qu'il avouera que je seray aussy soigneux de m'ayder à tous momens, pour le service du roy, de ma plume que luy de son espée. » (4 mars 1617.)

Auprès de Richelieu et auprès du roi qu'il conseille, la volonté tient lieu d'effet, et l'affection à bien servir, même lorsqu'elle ne réussit pas, mérite le même gré que le succès. Il use de tous les ménagements imaginables pour entretenir la bonne intelligence entre les serviteurs du roi, de peur que le pays ne souffre de leur peu d'accord. Il accompagne les recommandations du roi et de la reine mère de ses propres recommandations, afin d'ajouter le conseil bienveillant du ministre aux injonctions du maître. C'est surtout quand un ordre est pénible à exécuter que Richelieu écrit à part pour faciliter l'obéissance. « Je ne vous dis combien ceste action vous sera honorable (mande-t-il à M. de Saint-Chaumont); vous sçavez trop bien ce que c'est que defférer aux volontés de son maistre pour manquer de vous conformer à ce qu'ils désirent. Asseurez-vous qu'envoyant un gentilhomme vers M. d'Alincour, je feray valoir ceste action auprès de leurs majestés comme si c'estoit vous-mesme. » (23 mars 1617.) Et la minute nous apprend que ce passage est de la main de Richelieu.

A la même époque il écrit à un autre général en lui conseillant une mesure utile au bien des affaires, mais qui peut lui coûter : « Ceste action paroistroit d'autant plus qu'elle viendroit de vostre propre mouvement; et en cela vous rendriez un service qui parleroit de soy-mesme. Je vous conjure, etc. » (24 mars.)

Dans une autre occasion, félicitant M. du Bellay d'un acte de condescendance envers un supérieur : « Je le conjure de continuer, dit-il, et de se souvenir que ceux-là ont un grand advantage qui font plus qu'ils ne doibvent en matière de civilité. » (20 mars.)

Et en même temps que Richelieu loue et qu'il encourage de toutes ses forces, qu'il protége auprès du roi ceux qui rendent des services, il ne cherche pas à se faire un mérite des faveurs obtenues pour eux. Il dit à l'un : « Ce que vous avez désiré pour vostre pension a réussi à vostre contentement, en quoy je ne doibs point prendre grande part, Mr le controlleur général ayant apporté en ceste affaire toute la facilité qui lui a esté possible, comme estimant vostre mérite. »

Il dit à un autre : « ... J'y ai fort peu contribué, puisqu'il n'estoit question en cela que de suivre les inclinations de la royne. » Et souvent il en use ainsi.

Les petites ruses d'une fierté commune n'étaient point à l'usage de Richelieu, et il abandonne volontiers les glorioles de l'amour-propre; ce dont il a besoin, c'est d'une supériorité effective, de commander, de dominer, de régner. La docilité le trouvait bon maître (bonté facile!) : il était simple, affable, bienveillant dès qu'on se résignait de bonne grâce à subir sa domination; et, à cet égard, toute la différence qu'il mettait entre les grands et les petits, c'est qu'il souffrait plus de familiarité de la part de ces derniers; moins il devait et plus il permettait.

Tout despote qu'il était, Richelieu savait parfois entendre la vérité, mais il fallait savoir la lui dire; il fallait surtout être digne d'une telle audace pour qu'il vous en reconnût le droit. Mathieu Molé fut du très-petit nombre de ceux qui purent contredire et blâmer presque impunément.

Malgré la confiance que certainement il avait en lui-même, Richelieu ne dédaignait pas de demander conseil.

Nous avons un mémoire qu'il adressait au garde des sceaux (Michel de Marillac) le 18 novembre 1626, au sujet d'un discours dans lequel celui-ci devait exposer certaines affaires à l'assemblée des notables, convoquée pour le 2 décembre suivant[1]. Richelieu termine son mémoire par ces mots : « En vérité, je ne sçay s'il sera à propos de dire cela : je m'en remets à ce que Mr le garde des sceaux advisera pour le mieux. »

[1] Richelieu indique divers points de son administration qui mériteraient d'être signalés à l'attention des notables. Or, le discours du garde des sceaux, qui nous a été conservé, prouve que Marillac a fait la sourde oreille à plusieurs des insinuations de Richelieu, et ne lui a pas donné les éloges que celui-ci avait presque dictés lui-même. Richelieu avait-il changé de pensée, ou Marillac a-t-il pris sur lui de ne pas suivre les indications de Richelieu? Dans l'un ou l'autre cas le fait mérite d'être remarqué.

Dans les premiers temps de sa carrière, Richelieu va volontiers vers ses inférieurs avec des avances et de bons offices; mais si on y répond mal, il a, pour châtier la mauvaise grâce et les humeurs revêches, de vives paroles, dont la plaisanterie ne fait que mieux sentir l'aigreur et le piquant. Une lettre adressée à un de ses grands vicaires, et que nous supposons être de la fin de 1610, nous semble un véritable modèle.

On a souvent parlé des amours de Richelieu; on a nommé la reine mère, avec laquelle son intimité fut en effet fort étroite; la jeune reine, dont il n'éprouva jamais que le dédain, mais dont il avait été assez épris, disait-on, pour complaire à ses caprices jusqu'à danser devant elle une sarabande en costume de baladin[1]; on a nommé la duchesse d'Aiguillon sa nièce, Marion de Lorme et d'autres. Nous n'avons pas trouvé une seule ligne qui puisse donner, à ce sujet, non pas une certitude, mais même un soupçon; nous n'avons donc rien à en dire ici. Assurément Richelieu, tel que nous le connaissons, devait être peu disposé aux amours passionnées; toutefois il n'est pas douteux que, dans ce siècle de galanterie, les bruits dont s'amusaient les ruelles et qu'ont propagés les chroniques scandaleuses sur ses mœurs peu sévères, n'aient eu quelque fondement; l'absence de preuves écrites ne suffit pas certainement à démentir ces bruits, car, avant d'arriver au public, tous les papiers laissés par Richelieu ont passé dans des mains prudentes et amies; mais ce n'est pas moins un fait que nulle part on n'a donné d'autres preuves que des ouï-dire.

Nous n'avons pu recueillir que bien peu de lettres touchant aux relations privées de Richelieu; mais dans quelques-unes, écrites à l'occasion de malheurs de famille, on pourra remarquer le langage d'un sentiment qui s'exprime avec simplicité, et sans aucune recherche d'effet.

Ce grand esprit n'était pas exempt de quelque penchant aux superstitions

[1] Cette historiette a été d'autant plus répétée qu'elle est moins vraisemblable; un homme d'esprit, éditeur des Mémoires de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, où elle est racontée avec des détails circonstanciés, en affirmait encore l'authenticité il y a peu d'années, en publiant ces mémoires; mais il nous faudrait pour y croire un autre témoignage que celui de ce Loménie, qui n'était pas né à l'époque de l'anecdote qu'il raconte, qui n'apporte que des preuves sans autorité, qui écrivait probablement à Saint-Lazare, où ses extravagances l'avaient fait renfermer, qui enfin se réfute lui-même par les circonstances de son propre récit.

vulgaires; les pressentiments, les présages, les pronostics l'occupent; il ne laisse pas de prêter quelque attention à l'accomplissement de certaines prédictions, au sens de certains songes; il ne s'étonne pas de la foi à l'influence des planètes, des jours heureux ou malheureux; et même il admettrait, s'il faut en croire divers passages de ses écrits, la puissance de la magie et l'effet des sortiléges[1]. L'indice qu'on en trouve dans ses mémoires se confirme dans ses lettres.

Les périls dont la fortune et la vie de Richelieu étaient incessamment menacées lui avaient fait un besoin de ces informations mystérieuses, vers lesquelles l'inclinait d'ailleurs un penchant naturel. Le vaste espionnage dont il éclairait sa politique était aussi au service de ses intérêts particuliers, de ses craintes, de ses rancunes. Il recherchait avec un soin minutieux les moindres actions, les moindres paroles de ses ennemis ou de ceux qui pouvaient le devenir; il les mettait en réserve sur ses tablettes et dans sa mémoire plus fidèle encore. Dans ces rapports qui lui venaient de toutes parts et tous les jours, il trouvait des conseils pour sa conduite, des souvenirs pour sa vengeance. Le profit qu'il en tirait se révèle surtout dans deux des circonstances les plus importantes de sa vie, sa rupture avec la reine mère et la conspiration de Cinq-Mars. On verra par les documents aussi curieux qu'abondants, relatifs à ce dernier drame du gouvernement de Richelieu, avec quelle activité inquiète et quelle maligne adresse il surveillait les pensées du roi et dirigeait ses volontés, au moyen des espions de haut parage dont il l'environnait.

On sait la santé fragile et les infirmités précoces de Richelieu, mais cette correspondance nous met dans la confidence plus intime de ses souffrances sans relâche. Dès la première lettre que nous publions, nous le trouvons, jeune homme de vingt-deux ans, dans des langueurs d'une pénible convalescence, suite d'une longue maladie; la fièvre s'empare de lui et le travaille durant l'année 1611 presque entière; à la fièvre succèdent d'insupportables

[1] Nous en avons dit un mot ci-dessus, au sujet de *l'Instruction du Chrétien*. Nouer et dénouer l'aiguillette, par exemple, est une pratique dont Richelieu reconnaît la puissance, lorsqu'il dit : « Ceux qui par sortilége *empêchent l'effet du mariage*, ou, *après l'avoir empêché*, défont ou font défaire le maléfice dont ils auraient usé, par même voie, au lieu de recourir aux remèdes de l'Église, contreviennent au premier précepte du décalogue. » p. 121.

maux de tête : « Il faut que je confesse, dit-il, que je l'ay la plus mauvaise du monde (la tête) : » et il ajoute en plaisantant : « Plusieurs le croiront aisément, mais peut-être en autre sens que celuy auquel je l'entends [1]. »

Il continue à se plaindre de ses migraines obstinées, et, vers 1621, il disait à Charpentier, qu'il avait envoyé près de la reine mère : « Je ne luy escripts point, me mourant de ma tête. » Il ajoute dans la même lettre, qui est assez longue et qui semble avoir été écrite à plusieurs reprises : « Mon mal de tête me tue, de telle sorte que je n'ose prendre la hardiesse d'escrire à la royne, ayant l'esprit si mal fait [2]. »

Nous supposons que ce fut en 1621, lorsque Richelieu était si cruellement éprouvé par ses douleurs de tête, qu'il fit le vœu [3] qu'on va lire :

« S'il plaist à la divine bonté, par l'intercession du bienheureux apostre et bien aimé S. Jehan [4], me renvoier ma santé et me délivrer dans huict jours d'un mal de teste extraordinaire qui me tourmente [5], de fonder en ma maison de Richelieu une messe qui se célébrera tous les dimanches de l'année, et, pour cet effet, donneray à un chapelain de revenu annuel trente-six livres pour les messes qui seront célébrées en action de grâces. »

Cette pièce n'est pas sans importance pour l'appréciation du caractère que nous étudions. Assurément nous ne doutons pas de la foi de Richelieu, ni de sa ferme conviction des dogmes de la religion; et sa vie, dans le temps où il vivait, ne nous semble pas une raison suffisante d'en douter. Mais ce document donne une idée plus exacte et plus complète de ses croyances, qui ne se bornaient pas aux grandes et fondamentales vérités du christianisme; il montre chez lui non pas seulement l'habitude de certaines pratiques, mais la confiance intime de sa dévotion. Rien en effet ne saurait être plus sincère que ce pieux engagement. C'est un acte de vie intérieure auquel on ne peut supposer aucun but d'hypocrisie. Ce vœu, qui peut-être n'a jamais

[1] Fin de 1611, pag. 80.

[2] Page 698; lettre 565, à laquelle nous avons donné la date de 1621.

[3] Cette piece, au dos de laquelle est écrit VOTUM, n'est point datée, mais elle doit être de la même époque que la lettre à Charpentier que nous venons de citer. Outre les violents maux de tête dont il est question dans la lettre ainsi que dans le vœu, les minutes de l'une et de l'autre pièce sont écrites de la main de Le Masle, et nous les avons trouvées toutes deux à la Bibliothèque nationale, dans le même paquet de Baluze.

[4] On sait que l'un des prénoms de Richelieu était Jean.

[5] Il y a ici un mot oublié : « je fais vœu ; je promets » ou autre semblable.

reçu d'exécution, n'a sans doute été connu de personne hormis Richelieu et son secrétaire. Il est d'ailleurs parfaitement conforme aux doctrines écrites de l'évêque de Luçon[1].

Si l'on prend garde au style de cette pièce, ne trouve-t-on pas que dans cet acte de dévotion, dans cette demande d'une grâce, il y a encore quelque chose de l'humeur impérieuse du grand ministre? ne trouve-t-on pas qu'il prescrit à Dieu un terme bien court, et n'est-ce pas un miracle évident qu'il veut que le ciel fasse pour lui[2]?

Quoi qu'il en soit du vœu de Richelieu, sa santé resta chancelante, et sa vie, traversée tout entière de souffrances et même d'infirmités, s'éteignit dans les langueurs d'une dernière maladie, qui dura près d'un an.

Nous nous trompons, ou l'on trouvera, dans tous ces détails et dans une foule d'autres particularités éparses dans cette collection, la matière d'une étude curieuse et assez nouvelle du caractère de Richelieu.

Mais c'est surtout dans ses rapports avec le roi qu'il est intéressant de l'étudier.

On a souvent écrit que Richelieu s'était rendu insupportable à Louis XIII par sa rude fierté, un ton pédantesque et des airs de maître. Si tel eût été Richelieu, il est douteux qu'il fût resté durant dix-huit ans premier ministre.

Quoique Louis XIII fût d'un caractère faible, il ne faut pas croire qu'il fût si facile de se mettre à sa place. La faiblesse de ce prince n'était pas de celles qui se laissent maîtriser avec docilité; c'est qu'elle était plutôt dans l'insuffisance de ses facultés que dans l'abandon volontaire de son autorité. S'il était aisé de prendre sur lui de l'influence, il ne l'était pas de la conserver; aussi impatient à supporter le joug que prompt à s'y présenter, Louis XIII, destiné à toujours obéir, était enclin, en même temps, à une

[1] Nous avons voulu voir dans son livre *l'Instruction du Chrétien*, ce qu'il dit des vœux, et nous avons lu ce qui suit : « Le vœu est une promesse faite à Dieu avec mûre délibération, d'une chose non-seulement bonne, mais meilleure, c'est-à-dire une chose telle qu'il est plus expédient pour celui qui promet de la faire que de ne la faire pas. » — « L'institution des vœux est sainte et licite, d'autant qu'une œuvre offerte à Dieu par vœu lui est plus agréable que sans vœu. Ce qui se peut connoistre en ce que celuy qui donne un arbre avec les fruits offre plus que celuy qui donne seulement les fruits. » (13e leçon sur le second précepte du décalogue.)

[2] On a conservé dans le *fac simile* que nous donnons les ratures du manuscrit.

continuelle révolte. On se figurerait difficilement combien il en a coûté à Richelieu de soumissions de langage, d'apparentes concessions, de ruses d'humilité pour faire au roi une illusion qui se dissipait même quelquefois. Pour dominer l'Europe il a dû dominer auparavant cet esprit récalcitrant et inquiet. Toute la puissance de son génie, toute la fermeté de son caractère, toute la constance de sa volonté ne lui eussent pas suffi à fonder son empire, surtout à le perpétuer durant tant d'années; il lui a fallu encore la souplesse infinie de son esprit, une dextérité, une attention toujours en éveil. Et je ne parle pas ici des obstacles que lui opposaient de tous côtés la reine mère, la reine régnante, le duc d'Orléans[1], les princes ambitieux, les courtisans avides, les favoris jaloux, les confesseurs intrigants, l'état du pays enfin; je ne considère que sa lutte avec le caractère personnel de Louis XIII. D'autant plus obstiné qu'il était plus embarrassé de sa faiblesse, ce prince avait hérité de sa mère cet instinct d'entêtement qu'on ne contrarie jamais plus sûrement qu'en lui persuadant qu'on lui cède. Richelieu ne heurtait pas la volonté du roi, mais il la lui faisait; le roi écrivait une lettre, mais cette lettre avait été inspirée par Richelieu; le roi donnait de grands emplois, mais l'homme que le roi nommait avait été amené dans sa pensée par le ministre; on lui demandait la decision des grandes affaires, mais on avait eu soin de résoudre sans lui et à l'avance les difficultés, et de dicter avec précaution la résolution qu'il allait prendre; la guerre même, pour laquelle Louis XIII avait du goût et une certaine capacité, il ne la faisait qu'en général, c'était Richelieu qui la fai-

[1] On voit fréquemment, dans cette correspondance, l'attention soucieuse et prévoyante que donnait Richelieu aux querelles de famille qui ont agité la cour durant toute la durée de son pouvoir, et dont il était le prétexte quand il n'en était pas la cause. Peu de temps après que la reine mère eut été exilée, nous trouvons cette note jointe à une lettre que Richelieu écrivait à MM. Dupuy et Godefroy, historiographes du roi: « Il faudroit avoir extrait de l'histoire qui portast les brouilleries qu'il y a eu d'ordinaire soit en France, soit ailleurs : 1° entre les roys et leurs frères; 2° entre les roys et leurs mères; 3° entre les roys et leurs enfans. Voir aussi ce qui se trouvera dans l'histoire, 4° du maintien que les roys ont donné à leurs ministres contre ceux qui les ont choquez; 5° des punitions qu'on a données à ceux qui ont donné de mauvais conseils aux enfans et aux frères des roys, au préjudice de l'estat; 6° de l'authorité que le roy a (*sic*) de mettre de bons conseils auprès de leurs enfans et de leurs frères. »

sait en roi : Louis XIII en réglait souverainement les détails, prescrivait des mouvements de troupes, signait des ordonnances et des règlements pour la police des armées, couchait au camp, visitait la tranchée, et entrait dans les places par la brèche; mais la décision même de la guerre, la grande pensée qui l'avait résolue, la vaste politique dont elle devait amener l'accomplissement, le plan des opérations générales d'une campagne, tout cela c'était l'œuvre du ministre, Louis XIII n'y était pour rien; il lui suffisait de ne pas trop s'en apercevoir. Le talent suprême de Richelieu fut de persuader à Louis XIII que s'il s'emparait des affaires, ce n'était pas pour usurper la volonté souveraine, mais pour se mettre à son service; que c'était bien moins pour ôter au prince la liberté de l'action que pour lui en sauver les fatigues; qu'enfin Louis XIII était un puissant monarque, que sa pensée gouvernait, en effet, l'Europe, et que le ministre n'était rien que l'instrument docile, mais nécessaire, de sa grandeur [1].

Aussi, bien loin de se donner, selon le portrait qu'on en a fait quelquefois, des airs d'arrogance et de suffisance vis-à-vis du roi, Richelieu était l'homme de France qui témoignait le plus de peur de lui déplaire. Sans cesse préoccupé des cabales obstinées à le perdre, et dans l'appréhension souvent renouvelée d'une disgrâce, il sentait bien que, pour avoir le droit de ne ménager personne, il lui fallait user avec le roi de toutes sortes de ménagements. Si nous ne le savions pas, cette correspondance nous en fournirait la preuve dès 1617, c'est-à-dire dès les premiers temps que Richelieu fut au service de Louis XIII.

A cette même époque, gagner au roi l'amour des peuples était le soin constant de l'évêque de Luçon; il disait au sieur de Saint-Quentin, baron de Blet : « Sa majesté n'a pas jugé pour ceste heure pouvoir establir aucune garnison à Sancerre, n'estimant rien de si asseuré que la volonté des peuples

[1] Nous donnerons dans ce recueil plusieurs pièces qui montrent très-bien comment Richelieu travaillait avec le roi, et aussi par quelles insinuations il le dirigeait. Il lui soumettait des mémoires contenant une série de propositions, rédigées en quelques lignes, sur les diverses affaires qu'il fallait décider. Louis XIII renvoyait ces mémoires au cardinal, après avoir écrit de sa main, en marge, les résolutions qu'il prenait, ou les observations qu'il jugeait convenable de faire. Le roi réservait quelquefois la décision, quelquefois il décidait dans un sens contraire à la proposition de Richelieu; et même il arrive, mais rarement, que ses réponses, toujours fort laconiques, laissent percer quelque mouvement de vivacité ou d'humeur.

affectionnez. » Écrivant, le 28 janvier 1617, à l'un des Arnauld (ci-après, page 274) pour le féliciter d'une mesure propre à diminuer les charges du peuple, il lui disait : « C'est le vray moyen qu'il faut tenir pour faire que le roy soit bien servy, ses subjects soulagez, et attirer sur vous et les bonnes grâces de sa majesté et la bénédiction de ceux qui vivent sous son authorité. »

La harangue prononcée devant le roi, à l'assemblée des notables, en 1626, est toute remplie de projets de Richelieu pour la prospérité de la France et pour le bonheur du peuple; le ministre osait même s'engager à terme, et fixer à six ans de là [1] l'époque où cette grande tâche serait accomplie.

Malheureusement pour la France et pour la mémoire du cardinal, il fut peu fidèle à ce principe de gouvernement qu'il professait au début de sa carrière, que, près de la terminer, il établissait encore en théorie [2], et qu'il a constamment oublié dans son administration. Richelieu a toujours sacrifié le bien-être des populations à la grandeur de la nation; sans songer qu'il n'y a pour un pays de vraie et solide grandeur que dans la réunion de ces deux conditions : la prospérité publique et la gloire nationale.

C'est que Richelieu, il faut bien le reconnaître, n'avait dans le cœur

[1] Manuscrit de la bibliothèque de l'Université : *Procès-verbal de l'assemblée des notables*, M. S. h. II, 8; feuillet 37.

[2] Dans l'avant-dernier chapitre du *Testament politique*, Richelieu expose l'état des finances du royaume, et montre qu'à l'avenir on peut obtenir un revenu suffisant « en déchargeant le peuple DES TROIS « QUARTS DU FAIX QUI L'ACCABLE MAINTE- « NANT. » Cet aveu que fait Richelieu presque au moment de quitter le pouvoir et la vie dut être pénible pour lui; on le voit par l'insistance qu'il met à expliquer les raisons qui l'ont empêché de faire jouir ce peuple du bonheur futur qu'il lui promet; il conclut par cette maxime : « Que « le prince qui tire plus qu'il ne doit de « ses sujets ne fait autre chose, en épui- « sant leur bourse, qu'épuiser aussi leur « amour et leur fidélité, bien plus néces- « saires à la subsistance de son État et à la « conservation de sa personne que l'or et « l'argent qu'il peut mettre en réserve dans « ses coffres. » Et il ajoute que : « le der- « nier point de la puissance des princes « doit consister en la possession du cœur « de leurs sujets. » Malheureusement ces aveux et ces principes étaient bien tardifs; malheureusement encore ils sont, dans le même livre, trop voisins de ces autres maximes : « Tous les politiques sont d'ac- « cord que si les peuples étaient trop à « leur aise il seroit impossible de les con- « tenir dans les règles de leur devoir..... « il les faut comparer aux mulets qui, « étant accoutumés à la charge, se gâtent « par un long repos plus que par le tra- « vail. » (T. I, p. 225.)

aucun amour véritable du peuple; il manquait entièrement de cette qualité, l'une de celles qui doivent compter davantage dans la renommée des hommes que Dieu a faits les conducteurs des nations. Si, comme nous le remarquions tout à l'heure, Richelieu a succédé à Henri IV dans ses vastes plans de grandeur pour la France, il ne l'a pas imité dans ses projets de félicité pour le peuple. Le fameux ministre n'a pas recueilli cette portion de l'héritage du bon roi.

Exclusivement occupé d'abattre au dehors la puissance espagnole, au dedans la puissance des princes et celle du parti protestant, il a laissé la royauté isolée et le royaume sans autre organisation que le despotisme. La France, à l'époque mémorable du 4 décembre 1642, était puissante et n'était pas heureuse; Richelieu était grand et n'était pas aimé, l'œuvre du génie n'avait été accomplie qu'à moitié. Et pourtant peu d'hommes ont marqué plus profondément dans l'histoire la trace de leur passage, peu ont été plus grands par eux-mêmes; et il n'en est pas peut-être qui aient mieux mérité ce rare éloge que M. Mignet a fait de Richelieu, dans sa belle introduction à l'Histoire des négociations relatives à la succession d'Espagne : « Il eut les intentions de toutes les choses qu'il fit. »

Enfin nous voulons, en terminant, insister sur ce point : quelles que puissent être envers Richelieu les sévérités de l'histoire, elle se laissera en partie désarmer devant ce culte qu'il professa pour l'honneur et la gloire du pays. Les succès de la France le *ravissent*, ses revers le *tuent*, ce sont les expressions qui, en toute occasion, s'échappent de son âme. Quelque repugnance que puissent inspirer des violences inexcusables, d'odieuses rigueurs, on éprouve je ne sais quel attrait vers ce cœur si profondément patriote.

Telle fut donc la destinée du cardinal : il continua Henri IV et commença Louis XIV. Qui sait ce qu'on aurait fait de la politique de Henri, s'il ne se fût pas trouvé là un homme capable d'en recueillir et d'en transmettre l'héritage? Qui sait ce qu'auraient pu devenir, perdues dans un misérable règne de trente-trois années, les destinées de la France? La Providence, qui ne comptait pas Louis XIII, suscita Richelieu afin qu'il n'y eût point d'interruption entre les grands rois.

LETTRES

INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES

ET

PAPIERS D'ÉTAT

DU CARDINAL DE RICHELIEU

LETTRES,

INSTRUCTIONS DIPLOMATIQUES

ET

PAPIERS D'ÉTAT

DU CARDINAL DE RICHELIEU.

AVANT LE PREMIER MINISTÈRE DE RICHELIEU.

DE 1608 A LA FIN DE NOVEMBRE 1616.

ANNÉE 1608.

I.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136 [1], fol. 8 verso. — Copie.

A M. D'ALINCOURT [2].

[Août 1608.]

Monsieur, L'estat auquel m'a laissé une fascheuse maladie qui m'a tenu au lict trois mois durant, ne me pouvant permettre, pour le peu de temps qu'il y a que j'en suis relevé, de vous aller baiser les mains,

[1] Ce manuscrit, en deux volumes in-f°, n°s 1135 et 1136, contient un assez grand nombre de lettres de Richelieu, dont beaucoup sont sans date, mais évidemment antérieures à la grande fortune du cardinal. Donné à la bibliotheque de la Sorbonne par Le Masle, prieur des Roches, l'un des plus anciens et plus intimes secrétaires de Richelieu, ce manuscrit ne renferme que des copies, mais elles sont parfaitement authentiques. Voyez, à ce sujet, l'Avertissement

[2] Charles de Neufville, marquis de Villeroi, né en 1572, était fils du duc de Villeroi, ministre sous quatre règnes. Durant

j'ay creu qu'il estoit de mon devoir d'y envoyer exprès pour vous faire entendre le desplaisir que je ressens de ne vous pouvoir aller trouver comme je le désire. Les obligations que j'ay receues de vous à Rome[1] sont si présentes à ma mémoire, qu'il me desplaist infiniment de me voir privé du moyen de vous tesmoigner, à vostre arrivée en France[2], le ressentiment que j'en ay. Une chose me console, c'est que la cognoissance que j'ay de vostre bonté me promet que vous prendrez mon indisposition pour excuse. Je me resjouis extrêmement de vostre heureux retour près sa majesté, de laquelle je m'asseure que vous recevez maintenant toutes les démonstrations de bienveillance que requierent les services signalez que vous luy avez renduz avec tant de fidélité : ce sont les fruictz agréables que vous produisent les travaux que vous avez pris en la conduite de tant d'affaires d'importance qui ont heureusement réussy par vostre prudence, et l'envie n'est pas assez forte pour rien diminuer de la gloire que vous avez méritée. Mais comme vous avez obligé le public par vos services, aussy vous estes-vous acquis une infinité de serviteurs par vostre courtoisie, dont j'advoue que j'ay ressenty les effects plus particulièrement que personne, ce qui faict

la vie de son père, qui mourut le 22 novembre 1617, il ne porta que le nom de marquis d'Alincourt. Nommé ambassadeur auprès du pape, en 1600, par Henri IV, il négocia le mariage de ce prince avec Marie de Médicis. Envoyé de nouveau à Rome, en 1605, il y était encore lorsque Richelieu alla lui-même, en 1607, solliciter ses bulles de l'évêché de Luçon. Il fut gouverneur du Lyonnais jusqu'à sa mort, arrivée à Lyon le 18 janvier 1642.

[1] Il s'agit de l'évêché que Henri IV avait demandé pour Richelieu, alors âgé seulement de vingt ans et quelques mois. Le cardinal du Perron, qui était à Rome chargé d'une mission extraordinaire, écrivait au roi, le 8 mars 1606 : « ..... Et ce pendant diray à vostre majesté que touchant l'affaire de M. de Richelieu, M. l'ambassadeur en a desjà parlé à S. S., qui luy a donné sujet d'en bien espérer; et, pour mon particulier, je n'y oublieray rien du soin et de l'affection que je doy au commandement qu'il a pleu à vostre majesté de me faire pour ce regard. » (*Les ambassades.... lettres, etc.* du cardinal du Perron, 1623, 1 vol. in-f°, pag. 457.) Malgré toutes ces instances, que renouvela plus d'une fois M. d'Alincourt, le jeune évêque ne fut sacré que le 17 avril 1607.

[2] M. d'Alincourt revint de Rome en 1608, sans doute au mois de juillet, époque où M. de Brèves, son successeur, y arriva; cette circonstance indique à peu près la date de cette lettre, non datée dans le manuscrit.

que je me recognois plus vostre redevable qu'aucun autre, et bien qu'en l'estat auquel je suis, un malade comme moy n'ayt pas beaucoup de pouvoir de seconder son affection, si est-ce néantmoins qu'en tout ce qui regardera l'intérest de vostre service, je n'auray point de plus grande ambition que de vous faire voir par effect combien je désire demeurer.....

II.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 9. — Copie.

A MADAME D'ALINCOURT[1].

[Août 1608.][2]

Madame, Je ne peux vous dire combien j'ay receu d'ayse lorsque j'ay appris les nouvelles de l'arrivée de M. d'Alincourt et de vous, pour le désir que j'avois de vostre venue. Il est bien vray que ma joye a esté traversée par le desplaisir que je ressens de ne pouvoir participer au contentement que reçoivent ceux qui ont l'honneur de jouir de vostre présence, à cause d'une fascheuse indisposition, en laquelle[3]..... Sans cela je n'eusse manqué de vous aller moy-mesme baiser les mains à tous deux. Vous pouvez croire que ce m'est un extrême regret de me voir privé de l'honneur de vous rendre ce debvoir ainsy que je me l'estois proposé. C'est la moindre chose à quoy m'obligent tant de faveurs que j'ay receues de M. d'Alincourt; je tascheray de m'en revancher par tous les services que je pourray luy rendre, et demeureray toute ma vie.....

[1] Jacqueline de Harlay-Sancy, seconde femme de M. d'Alincourt, mariée le 11 février 1596. Tallemant des Réaux met sur le compte de cette dame une anecdote assez leste et un peu suspecte, comme le sont souvent les historiettes de ce conteur.

[2] La date, que ne donne point le manuscrit, est la même que celle de la lettre précédente.

[3] Lacune du manuscrit de Le Masle.

III.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 6. — Copie.

[A MONS^R .....][1]

[Août 1608.]

Monsieur, Je n'eusse pas esté si longtemps sans vous faire sçavoir de mes nouvelles, si une fascheuse maladie qui m'a tenu au lict trois ou quatre mois ne m'en eust empesché. Aussy tost que Dieu m'a redonné ma santé, je n'ay pas voulu manquer de vous tesmoigner le ressouvenir que j'ay de vous pour tant de courtoisies dont vous m'avez rendu vostre redevable, et vous asseurer qu'il n'y a jour que je ne me les représente en ma mémoire pour essaier à m'en revancher par tous les moyens qu'il me sera possible.

Je ne sache rien de deçà que je vous puisse mander, sinon que M. d'Alincourt est aujourd'huy près de sa majesté, de laquelle il reçoit toutes les caresses et le bon visage qu'il peut désirer. J'estime au semblable que M. de Breves[2], à son arrivée, n'aura pas moins receu de faveurs et de démonstrations de bienveillance de sa saincteté; comme l'un s'est dignement acquitté de sa charge et en est sorty plein d'honneur et de gloire, le mérite et la prudence de celuy qui y entre font espérer un heureux succès de son ambassade, ayant desjà rendu des preuves signalées de sa suffisance au contentement de tous. Outre

[1] Cette lettre sans adresse a été écrite à quelqu'un qui habitait Rome; on sait que Richelieu en était revenu depuis peu de temps.

[2] L'un des plus habiles négociateurs de l'époque. La correspondance de son ambassade de Rome est conservée en minutes et en copies à la Bibliothèque nationale, parmi les manuscrits de Béthune, en onze volumes petit in-f° (9014-9025); recueil curieux où l'on trouve, en original, les lettres qu'écrivirent à cet ambassadeur, de 1608 à 1614, Henri IV, Marie de Médicis et plusieurs secrétaires d'état. On lit dans la première dépêche de M. de Brèves à Henri IV, datée de Rome, le 25 juillet 1608 : « J'arrivay le 17 du présent mois en ceste ville. »

Lorsque Richelieu écrivait cette lettre, sans date dans le manuscrit, on n'avait pas encore eu de nouvelles de la réception qui avait été faite à M. de Brèves à Rome; la date doit donc être du mois d'août. Voyez sur M. de Brèves une note de la page 50.

l'honneur que j'ay d'estre son allié, il me faict particulièrement la faveur de m'aymer; en revanche de quoy je rechercheray l'occasion de luy rendre service; et à vous, de vous faire cognoistre que je suis...

IV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 39. — Copie.

A M. DE MOUSSY[1].

[Décembre 1608.][2]

Monsieur, Estant sur mon partement de ce lieu pour m'en aller en mon évesché, je vous ai faict cette lettre, et pour vous dire adieu, et pour vous prier de me prester vos quatre chevaux de carosse et un cocher pour m'en aller jusques à Luçon. Vous trouverez, je m'asseure, cette requeste inciville, et je l'avois bien jugée telle; mais monsieur Darçay[3], vostre bon cousin, m'ayant asseuré qu'elle ne vous seroit point désagréable, m'a faict passer par dessus la difficulté que j'y apportois, et mettre la main à la plume pour vous requérir de ceste courtoisie; c'est une nouvelle obligation que vous acquerrez sur moy, de laquelle j'essaieray à m'en revancher en toutes occasions là où je pourray vous faire paroistre par effect avec combien de vérité je demeure

Vostre, etc.

[1] Il existait alors plusieurs familles de Moussy : une en Berry; une autre (Moussy Lacontour) issue de l'ancienne maison des Bouteiller, seigneurs de Senlis et de Moucy, qu'on a écrit aussi Mouchy, et dont André Duchesne a laissé une histoire manuscrite. Il y avait encore des Barjot, marquis de Moussy. L'Histoire généalogique du P. Anselme, le Dictionnaire de La Chenaie des Bois et les autres recueils ne donnent rien de précis sur ces diverses familles, et confondent même quelquefois l'orthographe des noms. Il n'est guère facile, dans cette confusion, d'indiquer à quel Moussy cette lettre a été écrite.

[2] Cette copie n'est point datée, mais on voit par les *petites harangues* que nous donnons ci-après, et qui précèdent immédiatement cette lettre dans le manuscrit, que Richelieu arriva dans son évêché le 21 décembre 1608.

[3] L'un des dignitaires de l'église de Luçon, comme on le verra dans une des lettres suivantes.

V.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 9 verso. — Copie.

A M. DE BEAULIEU [1].

[Décembre 1608.] [2]

Monsieur, Ayant tousjours espéré d'avoir l'honneur de vous revoir avant mon partement de ce pays, et voyant que le temps et les affaires qui m'appellent en mon évesché ne me permettent de m'acquitter de ce devoir, je vous ay envoyé ce gentilhomme exprès pour vous aller baiser les mains de ma part et vous tesmoigner le desplaisir que je ressens de ne le pouvoir faire moy-mesme, estant contrainct de partir plus tost que je m'estois proposé. Ce m'eust esté un contentement qui ne se peut dire de prendre congé de vous; mais puisque je suis privé de ce bien pour ce voiage, je vous supplieray très humblement croire qu'en quelque lieu là où je puisse estre, je conserveray tousjours soingneusement la mémoire des obligations que vous avez acquises sur moy, avec autant de désir de rechercher les occasions de vous faire paroistre les effects du ressentiment que j'en ay, comme avec vérité je proteste de demeurer toute ma vie.....

[1] On lit en marge : « A M. de Beaulieu et à M. Lucas, son commis. » Cette note se rapporte à cette lettre, et aussi sans doute à la lettre qui suit immédiatement celle-ci dans le manuscrit de Sorbonne, laquelle manque de suscription.

Martin Ruzé, seigneur de Beaulieu, était à la fois ministre de la maison du roi et ministre de la marine depuis 1589. Il eut pour successeur, dans ce double ministère, Loménie de la Ville-aux-Clercs, qui fut secrétaire d'état de la maison du roi en 1610, et secrétaire d'état de la marine en 1613. Le seigneur de Beaulieu avait été surintendant des mines et minières de France; il fut fait grand trésorier des ordres, en 1589. Il mourut le 6 novembre 1613, dans sa quatre-vingt-sixième année, sans laisser d'enfants.

Bonne de Ruzé, sa nièce, ayant épousé Gilbert Coeffier, seigneur d'Effiat, Ruzé de Beaulieu était grand-oncle maternel du marquis d'Effiat, qu'il fit son héritier, par testament du 26 août 1609. On sait que ce marquis d'Effiat fut père de Cinq-Mars.

[2] Cette copie ne porte point de date, mais il ne nous semble pas douteux que Richelieu écrivit cette lettre au moment

VI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 10. — Copie.

[A M. LUCAS[1], COMMIS DE M. DE BEAULIEU.]

[Décembre 1608.][2]

Monsieur, Envoiant ce gentilhomme trouver M. de Beaulieu pour l'asseurer de mon bien humble service et luy tesmoigner le regret que j'ay de partir de ces quartiers sans prendre congé de luy pour la saison qui haste mon départ, j'ay creu que je debvois mettre la main à la plume pour vous dire adieu pareillement par escrit, ne le pouvant faire de bouche, et vous remettre en la mémoire le souvenir d'une personne que les bons offices que vous luy avez rendus vous ont du tout acquise. Je fus extrêmement fasché en partant de Beaulieu que je n'avois eu le bien de vous entretenir comme j'en avois la volonté; le desplaisir me demeure, voyant que je ne puis vous voir pour le présent; mais ce qui l'adoucit est l'espoir que j'ay que vous prendrez croyance de ce que je vous suis, vous asseurant qu'il ne s'offrira jamais occasion là où je vous puisse faire paroistre les effects de mon ressentiment que ce ne soit avec autant d'affection comme je demeure. . . . .

d'aller prendre possession de son évêché, dans le mois de décembre 1608.

[1] Voyez la note 1 de la lettre précédente. — Ce M. Lucas, qui était alors le premier commis de Beaulieu, fut nommé secrétaire de Louis XIII, en 1626; on lui donna la charge de Tronçon, l'un des quatre secrétaires du cabinet, dont trois furent disgraciés pour avoir trempé dans l'intrigue ourdie à l'effet de dissuader Monsieur d'épouser Mlle de Montpensier. On sait que Chalais paya de sa tête la part qu'il prit à cette intrigue coupable, et surtout l'audace qu'il eut de lutter alors contre Richelieu. — Le cardinal avait sans doute conservé de bonnes relations avec M. Lucas, puisqu'il le mit auprès du roi à la place de Tronçon. Voyez le Mercure français, t. XII, p. 375, et les Mémoires de Richelieu, t. III, p. 105.

[2] Pour la date voyez la note 2 de la page précédente.

VII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 70 verso. — Copie.

[A MONS^R .....][1]

[Décembre 1608.]

Monsieur, Ayant trouvé ceste commodité de vous escrire avant que de m'en aller en mon évesché, je n'ay pas voulu qu'elle se soit escoulée sans vous conjurer de ne mettre pas en oubly une personne qui, chérissant vostre bienveillance sur celle de toutes les personnes du monde, ne peut qu'il ne vous en rende des tesmoignages par escrit, puisque les occasions ne se présentent pas de vous servir selon qu'il le désire avec une passion fort violente. Je sçay bien que les vrais amis doibvent plus tost avoir recours à des effects qui puissent faire paroistre la sincérité de l'affection qu'ils se portent qu'à rechercher trop curieusement des parolles et des compliments qui s'en vont en l'air et qui assez souvent ne touschent pas au cœur. Pour ceste raison, je m'abstiens quelques fois de vous escrire et vous faire part de mes nouvelles, de peur que vous ne preniez une pareille croiance de mes lettres. Je n'ay peu néantmoins demeurer davantage à vous dire le bonheur qui m'arriva sur le chemin de Paris par la rencontre que je feis de M. vostre frère et Mme vostre belle-sœur, que j'estime et honnore si fort pour le peu de temps que je l'ay veue que je ne doubte point que vous ne receviez un contentement indicible maintenant que vous la voiez tout à loisir, comme aussy j'en recevray un très grand si vous me croiez véritablement,

Monsieur.....

[1] C'est là sans doute une lettre d'adieu adressée par Richelieu, en partant pour Luçon, à un ami dont Le Masle ne nous a pas conservé le nom. Nous lui donnons donc la date de décembre 1608.

VIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 70. — Copie.

[A MONS^R .....][1]

[Décembre 1608.]

Monsieur, Estant sur mon partement pour m'en aller à[2] , j'ay désiré, avant que de me mettre sur les chemins, vous escrire ce mot pour vous dire adieu et vous tesmoigner que bien que nous soyons séparez, vous ne laisserez d'avoir tousjours bonne place en ma mémoire. Je croy et désire tout ensemble que vous ne m'oublierez pas aussy et seray bien ayse d'en recevoir des tesmoignages. Si vostre âme se réveille, me promettant que ce sera pour chose saincte, vous m'obligerez de m'en faire part; ce me sera un divertissement agréable, principallement puisqu'il viendra d'une personne dont je suis asseuré de posséder entièrement l'affection. Je vous prie que Monsieur[3] voye en ceste lettre une preuve de l'estime que je fais de luy; je la conjoincts avec celles que je vous rends de mon affection, sçachant bien que vous estes du tout uniz ensemble. Je le prie, et vous aussy, de croire que je suis,

Monsieur.....

[1] Nous ignorons à qui cette lettre est adressée; c'est une lettre d'adieu, comme la précédente; nous lui donnons la même date.

[2] Le nom est en blanc dans le manuscrit.

[3] *Idem.*

PETITES HARANGUES[1]

FAITES PAR M. DE LUÇON ARRIVANT EN SON ÉVESCHÉ,

LE 21 DÉCEMBRE 1608.

IX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 37 verso. — Copie.

A MM. DE FONTENAY[2].

[21 décembre 1608.]

Messieurs, Je ne puis que je ne tienne à beaucoup d'honneur la peine que vous avez prise de me venir voir; je me repputte heureux d'avoir mon évesché proche d'une ville comme la vostre, qui est renommée pour avoir donné une infinité de beaux esprits à la France. Je croy que vostre corps est remply de personnes de ceste qualité; c'est ce qui faict qu'avec plus de passion j'en désire l'amitié : les anciens disoient que toutes les sciences se tenoient par la main, veu que l'une ne peut subsister sans l'autre.

Il se présentera des occasions ausquelles j'auray besoin de vostre secours; je me prometz de vous toute assistance. Si aussy vous me jugez capable de vous servir, je m'offre de bon cœur à vous, vous suppliant de croire qu'il n'y a personne au monde de qui vous puissiez vous prévaloir à plus juste tiltre que de moy.

[1] Il y a dans le manuscrit quatre petits discours; ce titre est commun à tous.

[2] On compte plusieurs villes de ce nom en France; celle-ci est Fontenay-le-Comte, de l'ancienne province de Poitou, aujourd'hui dans le département de la Vendée. Elle est située à seize kilomètres de Luçon, et l'évêque y passait pour se rendre de Paris dans sa ville épiscopale.

Fontenay-le-Comte avait élection, bailliage et sénéchaussée; il avait aussi des juges-consuls; c'était à cette époque une ville de quelque importance.

X.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 38. — Copie.

PETITE HARANGUE AUX DÉPUTEZ

QUE LE CHAPITRE DE LUÇON ENVOIA A FONTENAY POUR TESMOIGNER LA RÉJOUISSANCE QU'ILS AVOIENT DE LA VENUE DE LEUR ÉVESQUE.

[21 décembre 1608.]

Messieurs, Je ne sçaurois vous faire cognoistre le contentement que je ressens de recevoir des tesmoignages de la bienveillance de vostre compagnie; jusques icy je n'ay peu estre si heureux que d'avoir tous les cœurs de ceux qui en sont[1]. J'attribue ce malheur à mon absence[2], et au peu de cognoissance que vous avez peu prendre de la bonne

[1] Allusion à quelque haine particulière et déjà ancienne peut-être contre Richelieu; cela est plus nettement exprimé dans le discours suivant.

[2] Depuis longtemps l'évêché de Luçon n'avait, pour ainsi dire, pas vu d'évêque. Dans la dernière moitié du XVIe siècle un sieur Tiercelin de Brosse, abbé des Chastelliers; un sieur René de Salle, religieux de l'abbaye de Lieu-Dieu en Jard, en avaient eu le titre sans en faire les fonctions. Jacques du Plessis, grand-oncle de Richelieu, que la *Gallia christiana* compte le vingt-quatrième parmi les pasteurs suprêmes de ce diocèse, avait été aumônier de Henri II, et fut élu évêque vers 1580. Pierre Frizon, dans son éloge du cardinal de Richelieu, *Gallia purpurata* (ou *Histoire des cardinaux françois*), 1629 et 1638, prétend que deux évêques de la famille du Plessis-Richelieu, tous deux du nom de Jacques, l'un oncle, l'autre grand-oncle du cardinal, s'étaient succédé sur ce siége; mais les catalogues ne nomment qu'un seul Jacques du Plessis; de plus, aucune généalogie ne donne au père du cardinal un frère du nom de Jacques, et enfin l'on sait que, dans son *Anti-Frizon*, Baluze a signalé un assez grand nombre d'erreurs commises par l'auteur de la *Gallia purpurata*. Quoi qu'il en soit, à ce Jacques du Plessis succéda un curé d'une paroisse du diocèse de Poitiers, François Yver (de 1595 à 1600 environ), auquel la *Gallia christiana* donne le vingt-cinquième rang parmi les évêques de Luçon, mais qui ne fut point sacré, et que l'on a accusé de n'avoir été que le prête-nom de la famille Richelieu. Alphonse, frère aîné d'Armand, succéda à François Yver; il se démit de son évêché vers 1605, sans avoir reçu l'onction épiscopale, et sans avoir jamais résidé. Enfin, Armand-Jean, trop jeune encore pour succéder à son frère aîné, fut sacré à Rome le 17 avril 1607, et ne prit possession de son évêché qu'à la fin de 1608. Voy. p. 23, note 3.

volonté que je vous porte; mais maintenant que je seray avec vous et que je pourray vous faire paroistre combien je vous honore, je me promets que vous me voudrez tous du bien.

Pour moy, je me donne entièrement à vous, vous asseurant qu'en toutes choses je procureray ce qui sera de vostre honneur et de vostre utilité avec autant d'affection que ce qui me touche en mon particulier.

XI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 38 verso. — Copie.

PETITE HARANGUE AU CHAPITRE DE LUÇON.

[21 décembre 1608.]

Messieurs, J'ay tousjours infiniment estimé une loy que les anciens appeloient amnistie d'oubliance; elle se pratiquoit à la fin des guerres civiles, pour convier les peuples qui avoient esté animés les uns contre les autres à perdre la mémoire de tout ce qui s'estoit passé.

Ceste saincte loy doit estre receue parmy nous; je vous exhorte, autant qu'il m'est possible, à l'embrasser. Pour moy, bien que je ne puisse ignorer qu'il y en a en ceste compagnie qui m'ont esté fort contraires, mesme depuis le temps qu'il a pleu à Dieu de me rendre vostre chef, je proteste que je n'en auray aucun ressentiment. Cela vous doibt convier à faire le mesme, si vous avez quelque différent entre vous, affin qu'avec le temps on puisse dire de nous ce que l'on disoit, en l'église naissante, de tous les chrestiens : *eorum cor unum, et anima una*[1].

[1] La date du 21 décembre, donnée par Le Masle à ces quatre harangues, prouve que Richelieu arriva à Luçon le jour même où il passa à Fontenay. Il répète ici au chapitre tout entier à peu près les mêmes paroles dont il s'était servi en s'adressant aux députés de ce même chapitre envoyés au-devant de lui à Fontenay. Malgré cette invitation à la concorde, l'évêque et son chapitre ne vécurent pas en très-bonne intelligence; nous en avons la preuve par quelques documents qui se trouvaient dans les archives de la cathédrale de Luçon, et dont la copie fait partie des manuscrits de D. Fonteneau, t. XIV, pag. 163, 171; ces manuscrits, relatifs à l'histoire d'Aqui-

XII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 38. — Copie.

PETITE HARANGUE AU PEUPLE.

[21 décembre 1608.]

Messieurs, Venant pour vivre avec vous et faire ma demeure ordinaire en ce lieu[1], il n'y a rien qui me puisse estre plus agréable que de lire en vos visages et recognoistre par vos parolles que vous en ressentez de la joye; je vous remercie du tesmoignage que vous me rendez de vostre bonne volonté, que je tascheray de mériter par toutes sortes de bons offices, n'y aiant rien que j'aye en plus grande affection que de vous pouvoir estre utile à tous et en général et en particulier.

Je sçay qu'en ceste compagnie il y en a qui sont désunis d'avec nous quant à la croiance; je souhaitte en revanche que nous soyons unis d'affection; je feray tout ce qui me sera possible pour vous convier à avoir ce dessein, qui leur sera utile aussy bien qu'à nous et agréable au Roy, à qui nous devons tous complaire.

Le temps vous donnera plus de cognoissance de l'affection que je vous porte, que mes parolles; c'est ce qui faict que je me réserve aux effects pour vous faire paroistre que toutes mes intentions ne tendent qu'à ce qui est de vostre bien.

taine, sont conservés aujourd'hui dans la bibliothèque de Poitiers. On y voit, à la date du 4 juin 1609, une transaction entre l'évêque et le chapitre sur les démêlés qu'ils avaient entre eux au sujet des réparations de l'église cathédrale, de la juridiction, etc.

[1] Luçon, très-petite ville de l'ancienne province de Poitou, aujourd'hui dans le département de la Vendée. Elle avait, avec son évêché, une justice royale non ressortissante.

XIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 57 verso, et 1136, fol. 2. — Copies.

[A MONS^R .....][1]

[Décembre 1608?]

Monsieur, Estant arrivé en mon évesché je n'ay pas voulu laisser passer plus de temps sans mettre la main à la plume pour vous tesmoigner le contentement que je reçois de me voir si proche de vous; je me réjouis extrêmement d'un si heureux voisinage, et voudrois avoir autant de moyen de l'entretenir par la conversation que je rechercheray les occasions de me rendre digne de la vostre. Et attendant que j'aye l'honneur de vous voir pour vous confirmer de bouche ce que je ne vous puis dire par escrit, je vous supplieray me faire la faveur de croire qu'il n'y a rien au monde que je souhaitte avec plus de passion que de vous pouvoir faire paroistre par quelque agréable service l'affection qui me lie à une si saincte société. Je réputeray à beaucoup d'honneur[2] que les effects vous en puissent rendre un tesmoignage asseuré de ma part, qui en cet endroict vous protesteray de demeurer toute ma vie

Vostre, etc.

[1] Cette lettre, dont les manuscrits de Le Masle ont conservé deux copies, s'adresse sans doute à l'abbé ou au chapitre de quelque couvent. La copie du volume numéro 1136 est extrêmement fautive.

[2] Au lieu de ce mot « d'honneur, » la copie défectueuse met ici « d'heur, » leçon qui nous semble préférable.

XIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 28. — Copie.

[A MONSR .....][1]

[Décembre 1608?]

Monsieur, Ayant sceu que M. de Belleville[2], évesque de Luçon, avoit retiré de ce lieu quelques tiltres concernant les droicts de mon évesché et de ma baronnie[3], lesquels sont depuis venus entre vos mains, selon que l'on m'a dit, j'ay creu que vous n'auriez point désagréable la prière que je vous faicts de me vouloir aider des papiers qui se trouveront parmy les vostres concernant mes dicts droicts: c'est chose qui ne vous sert de rien et qui pourra estre utile à ceste église, à laquelle estant appellé, je me sens obligé de rechercher ce qui est de la conservation des droicts qui m'ont esté donnés en dépost. Je veux croire que, quand il n'iroit que de mon intérest particulier en ce dont je vous requiers, vous ne voudriez vous priver de l'obligation que vous acquierrez sur moy, m'accordant ma demande; cela faict que, me remettant à ce que ce gentilhomme de mes amis vous pourra dire sur ce subject, je n'estendray le fil de ce discours que de trois mots, pour vous asseurer que vous n'avez allié au monde qui vous honore comme moy, qui rechercheray toutes les occasions qu'il me sera possible, par les effects de mon ressentiment, de vous faire voir avec combien de vérité je me dis,

Monsieur.....

[1] Cette lettre, pour laquelle le manuscrit ne donne ni date ni suscription, à été écrite dans le temps de l'arrivée de Richelieu dans son évêché, et est adressée à un parent dont nous ne trouvons pas le nom.

[2] Il n'y a personne du nom de Belleville parmi les évêques de Luçon : Tiercelin de Brosse, René de Salle, Jacques du Plessis de Richelieu, François Yver, Alphonse du Plessis de Richelieu, sont les prédécesseurs immédiats d'Armand du Plessis de Richelieu, donnés par la *Gallia christiana*. Belleville était probablement un nom de seigneurie, et peut-être était-ce le grand-oncle de Richelieu, Jacques du Plessis, qui le portait.

[3] L'évêché de Luçon avait titre de baronnie.

XV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 12 verso. — Copie.

[A MONS^R .....][1]

[Décembre 1608?]

Monsieur, Estant arrivé en ce lieu[2] et ayant recogneu la misère du bourg, la pauvreté des habitants et l'excessive taxe des tailles laquelle ils ont paiée jusques icy, j'ay creu vous debvoir faire la présente pour vous prier tous en général et chascun de vous en particulier, comme je faictz avec beaucoup d'affection, de vouloir modérer la charge laquelle ils ont esté contraincts de porter, à leur grande incommodité[3]. Je me persuade que [vous] ne trouverez point ma requeste inciville, principalement si vous considérez que vostre ville, en comparaison de laquelle ce malheureux bourg n'est rien, paie beaucoup moins qu'il ne faict. Je désire obtenir de vous volontairement le soulagement que je sçay que les voies de la justice ne me peuvent desnier; je n'estime pas que

[1] La suscription manque ici comme la date; mais Richelieu s'adresse évidemment aux traitants, fermiers des impôts. On sait que dans l'ancienne administration de la France, divisée en pays d'élections et en pays d'états, ceux-ci établissaient eux-mêmes l'assiette des taxes et en réglaient la perception, tandis que dans les pays d'élection, comme était le Poitou, les revenus publics étaient affermés à des compagnies; et les populations, livrées à leur merci, avaient grand besoin de protection. Quant à la date, cette lettre doit avoir été écrite peu de temps après l'arrivée de Richelieu dans son évêché.

[2] Est-ce Luçon, est-ce Coussay, paroisse où se trouvait un prieuré que Richelieu habitait souvent lorsqu'il résidait dans son évêché? Dans un dénombrement fait un siècle plus tard, on ne comptait encore à Luçon que 696 feux, et 198 à Coussay. Et un géographe du siècle dernier dit de Luçon : « Comme l'air y est malsain, ce n'est proprement qu'un bourg. » (*Géographie historique, ecclésiastique et civile.....* par dom Joseph Vaissette, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. t. VI, p. 500, 1755, in-8°.)

[3] L'une des premières lettres que Richelieu écrit en arrivant dans son évêché a pour but de soulager la misère des habitants de son diocèse, l'un des plus pauvres de France. On peut déjà remarquer ici la fermeté, tempérée par l'expression, dont il use envers l'autorité à laquelle il s'adresse.

vous veuilliez me donner subject d'en venir à ceste extrémité, qui me faict vous prier derechef de vouloir descharger ceux pour qui je vous escrits d'une partie du faix qui les accable. Je m'oblige à reconnoistre la faveur que vous leur départirez par tous les debvoirs qu'il me sera possible de vous rendre comme estant. . . . .

XVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 13. — Copie.

[A MONSR . . . . .][1]

[Décembre 1608?]

Monsieur, J'escrits à Messieurs de vostre corps pour les prier de vouloir diminuer la taxe des tailles des habitans de ce lieu; et parce que vous y pouvez, comme estant particulièrement informé de la pauvreté des dicts habitans, j'ay bien voulu faire ceste lettre pour vous convier de toute mon affection d'y apporter ce qu'il vous sera possible à ce que ces pauvres gens soient deschargez de ce qu'ils ont de trop et qu'ils puissent gouster le fruict du soulagement que je désire leur procurer. La considération de leur misère et la somme qu'ils paient me faict (*sic*) promettre que vous trouverez raisonnable de modérer un poids qu'ils n'ont pas moyen de porter, et je serois fasché qu'autres que vous-mesme me feissent la raison que je sçay par toutes les voyes de justice ne me pouvoir estre desniée, qui m'empeschera d'adjouster à la recommandation que je vous en faicts, sinon que là où j'auray moyen de me revancher de la courtoisie que j'attends de vous, je rechercheray toutes les occasions de vous faire paroistre par effects que je suis. . . . .

[1] Le manuscrit ne donne ni suscription ni date. Voyez les notes de la lettre précédente.

ANNÉE 1609.

XVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 27. — Copie.

[A MONSR .....][1]

[Février 1609.]

Monsieur, Bien que je sache que la faveur de ceux qui portent le faix des plus grandes charges d'un royaume se doit plustost mériter par très humbles services que mandier par supplications, la cognoissance toutes fois que j'ay du contentement que vous prenez à vous emploier pour le public me met la plume en main pour vous supplier très humblement, monsieur, de vouloir tesmoigner vostre bonne volonté à tout ce pauvre bourg en une affaire que mon frère vous représentera particulièrement, si vous l'avez agréable. Je ne veux point, monsieur, pour vous convier à me gratifier, mettre en avant que par ce moien vous acquererez un serviteur, ce seroit vous rendre de nouveau ce qui de longtemps vous appartient; mais je veux bien vous tesmoigner que bien que je n'obtienne pas ce que, recherchant de vostre authorité, j'espère par vostre courtoisie, je ne laisseray de vous faire paroistre par toutes mes actions que je suis aussy véritablement que personne du monde. . . . .

[1] Richelieu ne se contenta point de réclamer auprès des traitants en faveur des pauvres habitants de Luçon; cette lettre sans date et sans adresse fut écrite, peu de temps après les précédentes, à quelque personnage considérable, peut-être à Sully, alors surintendant des finances. Le frère aîné de Richelieu, qui était bien venu à la cour, est chargé par l'évêque de Luçon de protéger cette supplique.

Rappelons, à l'appui de notre conjecture, qu'on trouve dans la correspondance de du Perron une lettre adressée aussi à Sully, pour faire décharger les habitants de son évêché des taxes dont ils étaient grevés.

XVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 6. — Minute de la main de Charpentier.

AU PÈRE GARDIEN DES CAPUCINS DE FONTENAY[1].

[Février 1609?]

Mon père, Je ne vous puis dire le contentement que vos lettres m'ont apporté, pour y avoir cogneu l'acheminement de nostre affaire. Je vous rends mille grâces du soing que vous me tesmoignez en avoir et de l'advis que vous me donnez sur ce subject, suivant lequel j'escrits au révérend père commissaire. Je me promests qu'ayant esbauché ce dessein comme vous avez faict, vous tiendrez la main à ce qu'il puisse parvenir à sa perfection, afin qu'après Dieu la gloire principale vous en soit deue. Je suis très ayse de voir par vos lettres que vous alliez prescher ce caresme à Lodun, estimant que c'est un champ où plus il y aura à travailler pour vous, plus le fruict que vous en

[1] Cette indication est au dos de la minute; la date manque. Nous supposons que cette lettre, ainsi que la suivante, a été écrite peu de temps après l'arrivée de Richelieu à Luçon, et lorsqu'il se préparait à faire la visite de son diocèse, peut-être au mois de février 1609. On voit par la lettre suivante, écrite au père commissaire, que l'une et l'autre furent adressées au couvent de Fontenay aux approches du carême.

Les capucins étaient souvent employés alors par les évêques aux prédications de prosélytisme. Le Mercure français de 1622, t. VIII, p. 491, dit : « L'année passée, au mois d'octobre, les pères capucins de la mission du Poictou par leurs prédications convertirent la plus grande partie des religionnaires de l'isle de Maillezais, et plusieurs de ceux de Fontenay, Pousauges et la Chastaigneraie. Ils furent à Mouchan (Mouchamps) et Verderene, sur les terres de madame la doüairiere de Rohan, où la messe n'avoit esté dite il y avoit soixante ans. Le grand vicaire de l'évesque de Luçon ayant réconcilié l'église de Mouchan, et chanté en icelle la première messe, les pères capucins firent sous les halles dudit Mouchan plusieurs prédications où tous les gentilshommes des environs, tant de l'une que de l'autre religion, et une grande multitude de peuple se trouvèrent. »

Richelieu ne résidait pas en 1622 dans son diocèse; mais, quoique absent, il continuait à exciter le zèle des pères capucins, du moins par son représentant.

recueillerez sera-t-il abondant. Pour le catéchisme..... quant au livre[1].....

XIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 6. — Minute de la main de Charpentier.

AU PÈRE COMMISSAIRE DES CAPUCINS DE FONTENAY[2].

[Février 1609?]

Mon père, J'ay receu une extrême joye d'apprendre qu'approuvant le dessein pour lequel je vous ay escrit, vous veuillez prendre la peine de venir icy planter la croix ce caresme. Je ne vous dis point combien en ce faisant vous participerez au mérite du fruict qui proviendra de cet établissement, le zèle que je sçay que vous avez à la gloire de Dieu et au salut des âmes me faisant croire que tout vostre but est d'en procurer l'avancement. Je vous conjure seulement d'avoir agréable de faire faire icy une oraison de 40 heures, estimant qu'elle eschauffera à la piété et à la dévotion les âmes qui seroient refroidies, et leur donnera de la ferveur en ce qui regarde la maison de Dieu et son sainct service. Je désirerois grandement que ce fust après Pasques, tant pour estre proche du bon jour où la dévotion est encore vive, que par ce aussy que je fais estat de faire les premiers jours en suivant la visite par mon diocèse.

J'attendray de vos nouvelles sur ce subject, et me recommandant, etc.

[1] Ces deux lacunes sont du manuscrit.

[2] Cette indication est écrite au dos de la minute. Voir la note de la lettre précédente, au père gardien.

XX.

Bibl. nat. Suppl. franç. n° 1019, pièce 2. — Original autographe [1].

SUSCRIPTION :

A MADAME MADAME DE BOURGES, A PARIS [2].

[Fin d'avril 1609.]

Madame, J'ay receu les chappes que vous m'avez envoyées, qui sont venues extrêmement à propos. Elles sont extrêmement belles et ont esté receues comme telles de la compaignie à qui je les debvois. Je vous ay un million d'obligations, non pour cela seulement, comme vous pouvez penser, mais pour tant de bons offices que ce papier n'en peut porter le nombre. Je suis maintenant en ma baronnie, aymé, ce me veut-on faire croire, de tout le monde, mais je ne puis que vous en dire encore, car tous les commencemens sont beaux, comme vous sçavez. Je ne manqueray pas d'occupation icy, je vous asseure, car tout y est tellement ruiné [3] qu'il faut de l'exercice pour le remettre. Je suis extrêmement mal logé, car je n'ay aucun lieu où je puisse faire

[1] Ce volume est précédé d'une table où il est dit que les onze lettres de Richelieu qu'il renferme sont toutes de la main de l'évêque de Luçon. Cette assertion est inexacte; quelques-unes sont de la main d'un secrétaire.

[2] Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cette dame, qui paraît avoir été amie assez intime de l'évêque de Luçon; on verra, par la suscription d'une lettre datée de 1614, qu'elle demeurait vis-à-vis des Blancs-Manteaux. A quarante ans de là, un monsieur de Bourges, docteur régent en la faculté de médecine de Paris, était premier échevin : on lit son nom dans le procès-verbal de l'assemblée générale tenue à l'hôtel de ville, le 17 août 1648, pour procéder à l'élection du prévôt des marchands et de deux échevins (Archives nationales, *Registres de l'hôtel de ville*). Ce régent de la faculté de médecine était peut-être le fils de madame de Bourges.

[3] Richelieu ne parle ici que des ruines de sa maison; il avait aussi des ruines morales à réparer : « Il fait, dit un de ses biographes, la visite entière de son diocèse, « s'applique assiduement à le purger des « erreurs et des vices qui s'y estoient glissés « depuis plus de soixante ans qu'aucun « évesque n'y avoit fait résidence. » (*Vie manuscrite de Richelieu*, p. 1, bibl. de l'Arsenal, mss. fr. hist. 895.)

du feu à cause de la fumée; vous jugez bien que je n'ay pas besoin de grand hiver, mais il n'y a remède que la patience. Je vous puis asseurer que j'ay le plus vilain évesché de France, le plus crotté et le plus désagréable; mais je vous laisse à penser quel est l'évesque. Il n'y a icy aucun lieu pour se promener, ny jardin, ny allée, ny quoy que ce soit, de façon que j'ay ma maison pour prison. Je quitte ce discours pour vous dire que nous n'avons point trouvé dans mes hardes une tunique et une dalmatique de taffetas blanc qui accompaignoyent les ornemens de damas blanc que vous m'avez faict faire : c'est ce qui faict que je croy que cela a esté oublié. Mon aumosnier deffunct dict qu'on vous l'envoya de Noyseau[1] pour faire estressir les espaules et que peut-estre cela aura esté oublié chez le faiseur d'ornemens : je vous supplie d'en savoir la vérité affin que je sache s'il est perdu ou non; c'est une partie de la succession[2] du deffunct M. de Luçon[3], car je n'ay trouvé autres ornemens de luy que ceux-là.

Il a fallu que j'en aye faict faire d'autres pour la feste, car autrement je n'eusse peu officier; mais l'espérance que j'ay eue qu'il n'y auroit rien (*sic*) perdu m'a faict choisir une autre couleur, affin que si on recouvre ce qui est esgaré, j'en aye de deux couleurs.

Il faut que je vous die que j'ay achepté le lict de velours de madame de Marconnet[4], lequel je faicts raccommoder, en sorte qu'il vaudra 300^{tt}; je faicts faire force autres meubles, mais il me manquera une tapisserie. S'il y avoit moyen de changer la pente de ce lict de deffunct M. de Luçon de soye et d'or avec une tente de Bergame pareille à celle que vous m'avez desjà achetée, cela m'accommoderoit

[1] Il y a un village de ce nom à seize kilom. S. E. de Paris, où l'on voyait jadis un château qui n'existe plus. — Près de Luçon, nous ne connaissons que Noisé, paroisse de l'ancienne élection de Thouars (Vendée), dont le nom se rapproche de celui de Noyseau.

[2] Richelieu avait d'abord écrit *l'héritage*, mot qu'il a effacé pour y substituer l'autre.

[3] Sans doute le grand-oncle de Richelieu. Voy. ci-dessus, note 2, p. 13.

[4] C'était une tante de l'évêque de Luçon; d'anciennes et récentes alliances unissaient les familles de Richelieu et de Marconnay. Voy. une note d'une lettre à madame de la Groye (1615).

fort; il y a encore à Richelieu quelques pièces du dict lit, comme le fond, etc. que je vous envoyerois.

Vous voyez comme je vous escrits de mon mesnage, qui n'est pas encore bien garny; mais le temps fera tout.

J'ay pris un gentilhomme pour mon maistre d'hostel qui me sert extrêmement bien et à vo[stre][1] mode; sans luy j'estois mal, mais je n'ay le soin que de voir mes comptes, car quelque compagnie qui vienne me voir, il sçait fort [bien][2] ce qu'il faut faire : c'est le jeune la Brosse[3], qui estoit gentilhomme servant de M. de Montpensier[4]; à la fin on trouve son faict.

Tout le monde ne pensoit pas au commencement qu'il fist ce qu'il faict, mais je vous asseure qu'il triomphe; tout nostre faict va honorablement, car on me [veut faire][5] croire que je suis un grand monsieur en ce pays. Je vous entretiendrois tout aujourd'huy, mais il se faict tard, c'est ce qui faict que je suis contraint de finir et de vous dire que je suis vostre bien humble serviteur,

ARMAND Eves. de Luçon.

Madame, Je vous prie de me faire faire un manchon de la moictié des peaux de martre de M. le Commandeur[6], couvert de velours ràs (*sic*) noir, car il faict froit en ces quartiers.

[1] Le manuscrit ne donne que les deux premières lettres; le reste du mot est déchiré.

[2] Autre mot déchiré.

[3] Richelieu, qui, dans son testament, fait quelques mois avant sa mort, nomme la plupart des personnes de sa maison, et entre autres, Charpentier, son secrétaire pendant plus de trente ans, désigne seulement par son titre le maître d'hôtel, auquel il lègue six mille livres. Était-ce encore le sieur La Brosse?

[4] Le dernier duc de Montpensier, Henri de Bourbon, était mort le 27 février 1608, laissant une fille unique encore enfant, et qui épousa, en 1626, le frère de Louis XIII.

[5] Nous suppléons ces deux mots, que Richelieu a sans doute oubliés.

[6] Richelieu, dans cette correspondance, nommera souvent son oncle de la Porte, *le Commandeur;* mais ce ne peut être de cet oncle qu'il s'agisse ici, non plus que dans une autre lettre à la même madame de Bourges. La manière dont Richelieu parle, dans ces deux passages, de ce commandeur, exclut toute idée de relations intimes comme celles qui existaient entre l'oncle et le neveu.

Vous me manderez, s'il vous plaist, combien je debvray à mon dict sieur Commandeur pour la moictié de ces peaux.

Madame Magdeleine[1] trouvera icy que [je] luy baise les mains; je croy qu'elle sera mariée à ceste heure[2].

XXI.

Bibl. nat. Suppl. franç. n° 1019, pièce 6. — Original autographe[3].

SUSCRIPTION :

A MADAME MADAME DE BOURGES.

[Vers le milieu de 1609.]

Madame, Bien que mes lettres ne vous puissent estre qu'à importunité, je ne laisse toutesfois de vous escrire pour vous tesmoigner le souvenir que j'ay de vous et vous rafreschir la mémoire de ceux qui vous honorent comme moy. Je suis fasché de ne pouvoir vous tesmoigner que par parolles combien je suis vostre serviteur; mais, ma foy, je me recognois si inutile que ma bonne volonté ne sert pas beaucoup à ceux à qui je désire rendre du service. Il faut, à ce compte, que je me plaigne de mon malheur et que je prie Dieu qu'il me rende plus heureux à l'avenir; quand cela sera, mes effaicts vous confirmeront ce que mes parolles vous tesmoignent. Cependant je vous prie de me mander ce que me cousteront deux douzaines de plats d'argent de belle grandeur comme on les fait; je voudrois bien qu'il y eût moyen

[1] C'est sans doute la fille de madame de Bourges.

[2] Cette lettre n'a point de date, mais il est évident que c'est la première que l'évêque de Luçon ait écrite à cette dame depuis son séjour dans son évêché, où nous l'avons vu arriver le 21 décembre 1608. Il a eu le temps de faire faire des ornements pour une fête solennelle, sans doute la fête de Pâques; c'était encore l'hiver ou une saison voisine de l'hiver, car Richelieu se plaint du froid. La lettre doit donc être datée de la fin d'avril 1609, Pâques étant venu, cette année-là, le 19 avril.

[3] Quelques phrases sont soulignées dans le manuscrit de plusieurs lettres de Richelieu à madame de Bourges; nous n'avons pas tenu compte de ces soulignements, qui sont évidemment du fait de quelque lecteur.

de les avoir pour cint cent escuz, car mes forces ne sont pas grandes. Je sçay bien que pour cent escuz de plus vous ne voudrez pas que j'aye quelque chose de chétif. Je suis gueux, comme vous savez, de façon que je ne puis faire fort l'opulent; mais toutesfois, lorsque j'auray plats d'argent, ma noblesse sera fort relevée. Quand j'auray sceu le prix, je vous envoyeray cint cent escuz, s'ilz y peuvent fournir, et vous prieray de me vouloir faire ceste faveur que d'achever de me mettre en mesnage puisque vous avez commencé. Je vous importune tousjours, mais je sçay bien que vous ne le trouvez point mauvais, c'est ce qui m'en donne la liberté et qui m'oblige à demeurer,

Madame,

Vostre bien humble serviteur,

ARMAND Eves. de Luçon.

Je baise les mains à madame Magdeleine[1], que j'estimois maintenant en son mesnage.

[1] Cette lettre n'est point datée, mais elle doit avoir été écrite vers le milieu de 1609. Ce *post-scriptum*, en effet, la place entre la précédente, qui est de la fin d'avril, et la suivante, qui porte la date de septembre. Dans la première, Richelieu dit : « Madame Magdeleine sera mariée à cette heure. » On lui aura répondu qu'elle ne l'est pas; Richelieu réplique : « Je le croyois. » On lui aura ensuite demandé un mari, sur quoi la troisième lettre ajoute que dans son pauvre évêché il n'y a pas de gentilhomme qui ait de l'argent ni du drap. L'ordre chronologique de ces lettres ne saurait être mieux marqué.

XXII.

Bibl. nat. Suppl. franç. n° 1019, pièce 1re. — Original autographe.

SUSCRIPTION :

A MADAME MADAME DE BOURGES.

[Septembre 1609.][1]

Madame, Ayant permis à Corbonnois de faire un tour à Paris pour quelques affaires, j'ay esté bien ayse d'avoir ceste occasion de vous asseurer que si j'ay esté paresseux à vous escrire, ce n'est pas toutesfois que je n'aye la mémoire que je doibs avoir de vous, mais bien le peu de commodité qui se présente d'escrire comme on voudroit, car, bien que nous ayons des messagers ordinaires, il ne faut que manquer d'une heure pour perdre l'occasion d'envoyer ses lettres. Je ne veux point tant m'excuser que je n'advoue estre un peu beaucoup paresseux; mais cela n'empesche pas que je ne recognoisse les obligations que je vous ay et que je ne souhaiste les moyens de m'en revancher. Je songe sur ma foy tous les jours à marier Magdeleine, mais il ne se trouve ny gentilhomme ny autres qui ayent de l'argent ny du drap; nous sommes tous gueux en ce pays, et moy le premier, dont je suis bien fasché, mais il y faut apporter remede si on peut. Tel que je soye, je suis bien vostre serviteur, mais si inutile, que je n'ose me prévaloir de ce tiltre, que je désire toutesfois me conserver à jamais pour demeurer,

Madame,

Vostre serviteur humble,

ARMAND Eves. de Luçon.

[1] Cette lettre est sans date; mais on lit au dos cette note de réception, écrite sans doute par madame de Bourges : « Receu se xvj septbre 1609. »

XXIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 334. — Copie.

A MADAME DE SAINTE-CROIX [1].

[1609?]

Madame, Un nommé André s'estant présenté [2]..... je prends la plume pour vous advertir de son incapacité, et vous supplier, sçachant le respect que je vous doibs, d'avoir agréable qu'en faisant ma charge, je le refuse pour conduire un troupeau si cher à Jésus-Christ, comme est celuy des ames qu'il a racheptées par son sang. S'il vous plaisoit révocquer la présentation que vous avez faicte du [3] dict André, et trouver bon que ceste cure fust mise au concours, comme sont celles qui sont purement en ma collation, vous feriez une action digne de vous et rendriez un service signalé à celuy que vous servez si religieusement, attendu qu'oultre le bien particulier que vous procureriez par ce moyen à ceux de ceste paroisse dont vous estes présentatrice, mon diocèze en recevroit un général, ne faisant point de doubte que quelques uns de ceulx qui ont des présentations comme vous ne suivissent vostre exemple. Je ne crains point de vous importuner, sçachant certainement que celles qui sont estroictement liées à Jésus-Christ comme vous estes reçoivent à contentement et non à importunité ce qui tourne à sa gloire; c'est ce qui me faict vous supplier de penser en ce dont je vous escris, que vous pouvez faire en contentant mesme ledict André que vous avez voulu gratifier [4], luy faisant cognoistre qu'il sera receu au concours s'il estime sa capacité estre assez grande pour

[1] Ce nom est écrit en marge de la copie.

[2] Le copiste a laissé cette lacune dans le manuscrit; il a aussi omis la date. Nous supposons que cette lettre a été écrite dans les premiers temps que Richelieu résidait dans son évêché, peut-être en 1609. Au reste, la date est ici de peu d'importance; ce qu'il faut remarquer, c'est l'exactitude et la sévérité avec lesquelles Richelieu remplissait son devoir de premier pasteur.

[3] Il y a « au » dans le manuscrit; c'est une faute du copiste.

[4] Il y a ici quelque embarras de phrase qui doit venir du copiste.

disputer par mérite ce bénéfice. J'attendray vostre résolution sur ce subject, vous suppliant de croire que la cognoissance particulière que j'ay de vostre vertu a tant de pouvoir sur moy, que je puis dire avec vérité d'estre plus que personne du monde,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

ARMAND Eves. de Luçon.

XXIV.

Bibl. nat. Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 37. — Minute de la main de Charpentier. — Plusieurs passages sont de la main de Richelieu.

A MADAME DE SAINTE-CROIX[1].

[1609?]

Madame, Encore que vous m'ayez faict la faveur de m'envoyer la présentation de la cure de Jard[2] en blanc, ayant appris que vous désiriez en gratifier un de vos chapelains, j'ay creu vous devoir tesmoigner par ceste lettre que n'ayant eu autre intention que de conférer ce bénéfice à quelqu'un qui en seroit capable, si celuy que vous avez volonté d'en pourvoir vient icy, ne doubtant point de sa capacité si vous en faites choix, je seray très ayse de l'en pourvoir sur vostre présentation, désirant non seulement en ceste occasion, mais en toute autre, vous faire paroistre l'estime que je fais de vostre vertu et que je suis,

Madame,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

ARMAND Eves. de Luçon.

[1] Charpentier a mis au dos de cette minute le nom de madame de Sainte-Croix; mais il a oublié la date, et rien ne nous l'indique. Cette lettre se rapporte sans doute au temps où Richelieu était entièrement occupé des affaires de son évêché; nous la rapprochons donc de la précédente, adressée à la même personne.

[2] Paroisse du diocèse de Luçon, élection des Sables-d'Olonne.

XXV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 27. — Copie.

A M. LE COMTE DE SOISSONS[1].

[1609?]

Monseigneur, Ayant esté adverty que vous aviez trouvé bon qu'on m'envoyast un vicariat pour le regard des curez de mon diocèze qui despendent de l'abbaïe de St-Michel[2], j'ay creu que mon debvoir m'obligeoit de vous remercier, comme je fais très humblement, de la bonne opinion qu'il vous plaist avoir de moy, qui ay tous les regretz du monde de n'avoir peu rencontrer les occasions de vous rendre le très humble service que je vous doibtz, avant que d'avoir esté prévenu du jugement favorable qu'il vous a pleu faire de moy. Je sçay, monseigneur, en quel rang et en quel prix on doit tenir la moindre des faveurs d'un si grand prince[3]; c'est pourquoy j'ay infiniment estimé celle-cy venant de vous, à qui je me dédie de toute mon affection pour demeurer à jamais

Vostre, etc.

[1] Charles de Bourbon, comte de Soissons, nommé ordinairement *Monsieur le Comte*, le plus jeune des fils de Louis Ier, prince de Condé, et de Françoise d'Orléans-Longueville, que Condé avait épousée en secondes noces. Le comte de Soissons était grand maître de France et avait le gouvernement du Dauphiné. C'était un prince intrigant, d'un génie étroit et d'une vaste ambition, au cœur hardi et aux mœurs infâmes. Il mourut d'une fièvre pourprée, à son château de Blangy, en Brie, le 1er novembre 1612, à l'âge de quarante-six ans.

[2] Saint-Michel en l'Erm, ou Saint-Michel en l'Hermitage (*S. Michael in Eremo*), abbaye de l'ordre de Saint-Benoît ; plus de cent bénéfices en dépendaient dans l'évêché de Luçon, ainsi que dans les diocèses de Maillezais, de Saintes et de Mandes. (*Pouillé général des abbayes de France*, 1626, p. 470.) Le comte de Soissons la possédait depuis 1606; on lui donnait même le titre d'abbé. Après sa mort, Anne de Montafié, sa veuve, en toucha encore plusieurs années les revenus. Voyez *Gallia christ.* t. II, col. 1422.

[3] M. le comte, qui est ici « un grand prince » pour l'évêque de Luçon, est un homme au-dessous du médiocre dans les Mémoires du cardinal. C'est tout simplement une affaire de date. A l'époque où cette lettre fut écrite (nous supposons qu'elle est de 1609, temps où Richelieu faisait dans son diocèse une résidence as-

XXVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 139. — Copie.

[A M. LUCAS?][1]

[1609?]

Monsieur, Ayant appris l'honneur que vous m'avez faict de me tesmoigner votre bienveillance en l'affaire dont vous vous estes employé pour moi, j'ay creu que je vous en debvois rendre un particulier remerciement, comme je faicts de tout mon pouvoir par ceste lettre. Je suis extrèmement fasché que j'aye esté plustost cogneu de vous par l'importunité que je vous ay donnée que non pas par aucun service que je vous eusse rendu, et ce qui augmente le desplaisir que j'en reçois est de me voir privé du moyen de vous faire paroistre les effects du ressentiment que j'ay des courtoisies dont vous estes coutumier d'obliger un chacun; mais je vous prie croire que vous n'en avez jamais favorisé personne qui ayt conservé plus chèrement le souvenir que moy, qui ne seray content que lorsque je pourray estre si heureux de vous faire voir combien ceste obligation que vous avez acquise sur une personne ennemie de l'ingratitude, comme je suis, m'a rendu votre redevable, avec autant de désir de rechercher les occasions de le pouvoir dignement recognoistre par toutes sortes de services qu'il me sera possible de vous rendre, comme avec vérité, et non sans passion, je me diray toute ma vie,

Monsieur. . . . .

sidue), simple évêque, mais aspirant déjà à de hautes destinées, Richelieu avait besoin de patrons puissants; lorsqu'il écrivait les Mémoires, sa grande fortune, son dur despotisme et surtout son génie, en l'élevant au-dessus de tout ce qu'il y avait de plus grand en France, l'avaient exposé à de terribles inimitiés, et la haine que lui avait vouée le prince, fils du comte de Soissons, n'était pas la moins redoutable.

[1] Rien n'indique dans le manuscrit ni la date de cette lettre, ni à qui elle est écrite; nous croyons qu'elle est adressée à ce même M. Lucas dont parle la lettre suivante, et à qui Richelieu avait déjà envoyé des remercîments l'année précédente.

XXVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 138 verso. — Copie.

[A MONS^R .....]

[1609?]

Richelieu remercie d'un bon office qui lui a été rendu sur la recommandation de M. Lucas, et fait une vive protestation du ressentiment qu'il en témoignera par ses services.

XXVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 195. — Copie.

A MADAME DE LA GRESLE[1].

[1609?]

Madame, J'ay receu à tant d'honneur le souvenir que vous m'avez tesmoigné avoir de moy, que je ne sçay quelles grâces vous en rendre; et avec tant de desplaisir le juste reproche que vous me faictes de ma paresse, que j'ignore de quelles paroles je me doibs servir pour vous en faire excuse; j'ay recours à une recognoissance de ma faute qui me doibt obtenir pardon, puisque je la faicts avec promesse d'amendement; au reste, puisque les fautes qui se font sans y penser sont de facile rémission, et celles qui se commettent en pensant bien faire encore davantage, j'ay beaucoup de consolation, recognoissant que la mienne est des plus légères, puisque rien ne me l'a faict commettre que la crainte que j'ay eue de faillir en vous importunant; et pour vous monstrer que cela est véritable, si j'ay failly une fois en ne vous importunant pas, je m'offre à vous importuner souvent pour ne faillir

[1] Le Masle, qui nous a conservé cette lettre dans son recueil, a rectifié de sa main les fautes du copiste. En marge est écrit: « Minute de lettre à Mme de la Gresle. » La date manque; il nous semble qu'il faut la classer dans les premiers temps que Richelieu était à Luçon.

plus. Voilà la pénitence que je désire faire, qui me sera bien douce, puisqu'elle me donnera plus de moien de vous faire cognoistre que je suis,

Madame,

Vostre, etc.

XXIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 244. — Copie.

[A MONS^R .....]

[1609?]

Monsieur, J'envoye ce lacquais à Poictiers pour apprendre des nouvelles de la maladie de vostre filz; si mes souhaits ont eu lieu, il doibt estre maintenant en bonne santé. Je ne puis que je ne loue beaucoup la saincte résolution que vous prenez de vous conformer aux volontez du Tout-Puissant. Il paroist aussy que vostre malade faict proffit de vos instructions, puisqu'il commence à s'en servir durant qu'il plaist à Dieu le visiter par la maladie, laquelle sera cause que la santé dont j'espère qu'il jouira doresenavant vous apportera beaucoup de contentement, s'il est vray que l'hiver donne lustre au printemps, la nuict au jour et le malheur aux prospéritez. Qui feroit estat de passer cette vie sans traverse se mescompteroit bien fort; quelque prudence qu'un homme puisse avoir, il doibt se souvenir qu'on se trompe souvent aux choses mesme auxquelles il semble qu'on ait le mieux pourveu : c'est pourquoy il fault s'armer de constance aux accidens qui arrivent tous les jours, à laquelle je ne vous convieray point, louant Dieu de l'amendement de vostre malade et non vous affligeant de sa perte, à laquelle en conscience je prendrois autant de part que vous, me pouvant dire véritablement un de vos plus asseurez amis et plus affectionnez serviteurs.

XXX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 248. — Copie.

[A MONS^R .....]

[1609?]

Monsieur, M'estant plainct icy à M. le procureur du Roy de vostre ville de la taxe que l'on avoit faicte sur le fief de Bassou, il m'a asseuré que c'estoit chose qui estoit arrivée plustost par hazard que par dessein, et qu'en cela vostre intention avoit toujours esté de me traicter favorablement; je vous en remercie bien humblement par ceste lettre, et vous supplie de me faire ressentir les effects de ceste bonne volonté, en réparant le mal que vous m'avez faict sans y penser; et si je reçois ceste courtoisie de vous, bien que ce soit chose raisonnable, j'auray néantmoins d'autant plus de subject de m'en louer que je n'ay point encore le bonheur de vous cognoistre. Commencez doncques en cela à m'obliger, et croyez qu'en toutes sortes d'occasions j'essayeray de vous tesmoigner combien je vous honore et que je suis

Vostre plus affectionné serviteur.

XXXI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 126. — Copie.

[A MONS^R .....][1]

[1609?]

Monsieur, Envoyant ce lacquais à Richelieu, j'ay esté bien ayse qu'il se soit offert subject de vous escrire pour vous asseurer tousjours du désir que j'ay de vous rendre les effectz de la sincère affection dont

[1] Ni suscription, ni date dans le manuscrit. Nous supposons que cette lettre fut écrite en 1609; Richelieu était trop soigneux de ses intérêts pour ne s'être pas occupé de l'affaire dont il est ici question presque aussitôt qu'il fut arrivé à Luçon.

j'honore vostre mérite, ne désirant rien avec tant de passion sinon que quelque bonne occasion me rende si heureux de vous faire paroistre la vérité de mes paroles; cependant je vous supplieray me vouloir tant obliger de me mander la manière de laquelle il me faut procéder pour rentrer aux terres de mon évesché qui ont esté cy-devant baillées à arrentement, suivant l'arrest donné par messieurs du grand conseil dont vous m'avez parlé. Si vous prenez cette peine de me donner l'advis que je vous demande, faictes, s'il vous plaist, que le mémoire que vous en dresserez soit ample et instructif, affin qu'il me puisse résouldre (*sic*) sur les difficultez qui se pourroient rencontrer en ceste affaire. Je suis honteux de vous donner cette importunité, mais j'estime que vous la recevrez d'autant meilleure part qu'elle vient d'une personne qui ne sçauroit jamais trouver chose qui luy soit plus agréable que de pouvoir tesmoigner en toutes occurrences combien il réputera à faveur de se faire voir,

Monsieur. . . . .

XXXII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 29 verso. — Copie.

[A MONS^R .....]

[1609.]

Monsieur, M. Bouthillier[1] allant[2]..... j'ay esté très-ayse que ceste occasion se soit offerte de mettre la main à la plume pour vous tesmoigner le contentement que ce m'est de vostre heureux voisinage. Il y a longtemps que je me serois acquitté de ce debvoir, si le subject

[1] Nous verrons souvent revenir le nom de Bouthillier dans cette correspondance, et nous aurons plus d'une occasion de donner quelques détails sur cette famille, déjà liée avec Richelieu, et qu'il admit ensuite dans sa plus intime confidence. Le Bouthillier dont il s'agit ici était sans doute Sébastien Bouthillier, qu'on nommait M. de la Cochère, lequel était chanoine du chapitre de Luçon, dont il devint doyen en 1614, et qui fut plus tard évêque d'Aire. (*Gall. christ.* t. II.)

[2] Cette lacune est dans le manuscrit.

se fust rencontré, et le désir que j'ay toutesfois de rechercher vostre amitié me faisant rompre le silence que j'ay gardé jusques icy me faict vous conjurer de me faire l'honneur de me la vouloir départir, vous asseurant que vous n'en sçauriez favoriser personne qui tasche mieux de la mériter par toute sorte de service que moy, qui rechercheray les occasions de vous en rendre les effects, comme celuy qui désire demeurer

Vostre, etc.

XXXIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 31. — Copie.

[A MONSR .....][1]

[1609?]

Monsieur, J'ay veu par celle qu'il vous a pleu m'escrire la supplication qui vous a esté faicte par les habitans de vostre bourg de Chantonnay pour faire pourveoir en la cure dudict lieu celuy pour qui vous m'escrivez; je vous diray que si vous m'eussiez tesmoigné il y a quelque temps que vous désiriez présenter quelque homme capable pour entrer dans la dicte cure, je la luy eusse accordée très-volontiers en vostre considération et celle de madame vostre femme, qui daigne aussy m'en prier, à laquelle, après vous, pour l'honneur que ce m'est d'estre vostre allié, je voudrois avoir moien de rendre du service en ce qui deppendera de si peu de pouvoir que j'ay; mais mon regret est que je ne puis en cecy faire ce que j'eusse bien désiré, ayant conféré ce bénéfice au vicaire de la paroisse de Saint-Saturnin de Tours, lequel attend de jour à autre ses provisions de Rome pour aller prendre

[1] Cette lettre, à laquelle le manuscrit ne donne ni suscription ni date, nous paraît se rapporter à la première année de résidence de Richelieu dans son évêché. Elle est adressée à un parent de l'évêque de Luçon, lequel était seigneur de Chantonnay. Ce bourg, dont le nom s'écrivait plus souvent Chantaunay, appartenait à l'ancienne généralité de Poitou, élection de Fontenay (aujourd'hui département de la Vendée); il est situé à 36 kilom. au N. O. de Fontenay et à 28 kilom. de Luçon.

possession de sa cure. Si en autre chose je vous puis faire paroistre le désir que j'ay de vous servir, ce sera avec autant d'affection comme, après vous avoir bien humblement baisé les mains, je demeureray

Vostre, etc.

XXXIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 31. — Copie.

[A MADAME .....][1]

[1609?]

Madame, Je serois du tout discourtois si, ayant esté honoré de vos lettres, je ne mettois la main à la plume, et pour vous remercier de ceste faveur, et pour vous tesmoigner le desplaisir que je reçois de ne pouvoir faire pour celuy duquel vous m'escrivez ce que je désirerois en vostre considération.

A ces paroles de politesse, Richelieu ajoute l'explication qu'il donne dans la lettre précédente, et finit par l'expression de son regret.

La formule qui termine cette lettre est :

« Vostre plus humble et affectionné parent et serviteur. »

XXXV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 117. — Copie.

[A MADAME .....][2]

[1609?]

Madame, Je voy par la lettre que vous m'avez escrite que vous estes

[1] Cette lettre, adressée à la femme de la personne à qui Richelieu écrivait la lettre précédente, doit porter la même date.

[2] Nous n'avons pu découvrir à qui cette lettre a été adressée ; c'est une direction de conscience qui nous semble avoir été donnée par l'évêque de Luçon dans les premiers temps de sa résidence. On trouvera peut-être que ce style ressemble assez à

recherchée de deux esprits contraires, dont l'un vous représente la croix et l'autre la douceur; l'un vous appelle au ciel, l'autre vous tire à la terre; en ceste recherche, vous ne pouvez faire eslection [de l'un][1] qu'en abandonnant l'autre. Ne soyez donc pas négligente à recognoistre la condition, la différence et l'inégalité de ces deux partis, et veillez sur vous-mesme à ce que vous évitiez toute inconsidération et précipitation d'une chose de telle importance, car encore que vous ayez assez de cognoissance du monde pour en juger sans un plus long délay, vous n'avez pas assez d'habitude avec Dieu pour cognoistre sa grandeur, sa bonté, sa puissance et ces autres perfections qui vous obligent à l'aimer. Suspendez donc encore le sentiment que vous avez du monde, attendant qu'ayez le goust et expérience des choses divines pour en juger sainement; consultez-en la foy, et elle vous dira que Dieu est un bien si grand qu'il mérite bien estre recherché avec attente, peine et travail; que devant que le posséder un jour au repos éternel, sans divertissement et sans peine, il est bien tolérable souffrir icy bas quelque traverse en ceste attente; que ce mesme Dieu est la source et origine de tous les biens que vous retrouvez ès choses du monde, et qui vous contentent si fort que vous avez peine de vous en séparer; que ce qu'il a daigné communiquer à ses créatures ne manque point en luy; ce qu'il départ à icelles est en luy réuni, et ce qui est en elles de peu de durée est en luy éternel; qu'elles ne sont toutes (selon la voix de celuy qui les a faictes) que des cisternes rompues qui ne peuvent garder l'eau, le contentement perdurable qui doibt désaltérer la soif de notre âme estant en celuy-là seul qui se nomme luy-mesme la fontaine d'eau vive. L'esprit acquiesce à ces vérités, le sens y contredit; mais authorisez l'esprit par dessus les sens et Dieu par dessus l'esprit, espérez en ce combat qui vous est bien nouveau, mais ne vous doibt estre estrange, estant un des premiers advis qu'il a pleu

celui de beaucoup de lettres écrites dans la première moitié du XVIIe siècle, à certaines lettres du cardinal du Perron, par exemple, et de l'abbé de Saint-Cyran, avec moins de mysticité toutefois qu'on n'en remarque dans celles de ce dernier.

[1] Nous suppléons ces deux mots, qui sans doute ont été oubliés par le copiste.

à Dieu de donner à l'âme qui se dédie à son service qu'elle aye à se préparer à la tentation; seulement je vous plains de vous voir entrer seule en ce duel, sans second, sans assistance, et je souhaite d'autant plus la retraite dont je vous parlay le soir avant vostre partement. Mais en attendant que ce bonheur vous arrive, souvenez-vous, madame, que, quelque agitation que vous ayez, il est tousjours en vous de vaincre si vous voulez; l'issue de ces combats dépend entièrement de vos volontez. Ne cognoissez la force de ceste liberté que Dieu vous a donnée et ne peut estre vaincue si vous ne le voulez estre [1]. Usez de cette prérogative à sa gloire et à vostre salut. La tempeste cessera, le calme arrivera, et lors vous serez très contente d'avoir esté fidèle à celuy qui vous y a tant obligée; que si vous ne le faictes vous avez juste subject de craindre que Dieu ne retire sa grâce de vous pour la communiquer à d'autres, selon la menace qu'il faict en la parabole de la vigne, où il déclare qu'il louera sa vigne à d'autres laboureurs; ce qui retournera sur l'intérest de vous seule, car, quant à Dieu, il trouvera toujours assez de cœurs vuides pour y planter sa grâce.

Pour le regard de la méditation, le mal de teste que vous y ressentez est un des effects ordinaires de ceux qui entrent en cet exercice sans guide, et c'est un des subjects pourquoy je vous pressois d'en prendre habitude avant partir, d'autant que les remèdes sont bien plus faciles et utiles de vive voix que par escrit. Néantmoins je vous diray que ce mal de teste vous arrive, ou de ce que vous travaillez à lier votre entendement à l'object sur lequel vous voulez méditer, ou de ce que vous essayez avec peine inventer plusieurs conceptions pour vous entretenir sur le subject de la méditation : si le mal vient du premier poinct, je vous supplie de penser que cet exercice est composé de pensées et affections; que la pensée doit estre douce et reposée, et l'affection au contraire forte et vive, au lieu que dès l'entrée vous employez la force de vostre âme à appliquer vostre en-

[1] Cette phrase irrégulière a certainement été défigurée par le copiste de Le Masle: il semble qu'elle doit être ainsi rectifiée : « Ne mécognoissez la force de « ceste liberté que Dieu vous a donnée: « elle ne peut estre vaincue, etc. »

tendement vers son object, laquelle vous debvez réserver pour l'usage de la volonté. Que si c'est le second poinct qui occasionne vostre mal de teste, vous debvez y remédier, vous servant des poincts et articles qui sont traictés ès livres que M. de Beaulieu vous a mis en main, formant vostre esprit sur ce modèle sans l'occuper à inventer davantage.

Et d'autant que la matière est plus convenable au temps du matin qu'à celuy du soir, auquel vous debvez examiner vostre conscience, pour vous relever de peine, je vous remarqueray icy quelques poincts que je vous conseille engraver en vostre âme avec repos et attention, donnant lieu aux affections qu'elles [1] produiront en vous.

Vous présentant donc au soir devant Dieu pour lui rendre compte de vostre âme, vous considérerez que durant le cours de ceste vie nous sommes tous redevables à la justice et à la bonté de Dieu : à sa bonté pour le regard des grâces qu'il nous a faictes et des périls dont il nous a retirés; à sa justice pour nos fautes commises. Et pour satisfaire à l'une et à l'autre, il y aura deux poincts à nostre examen du soir : au premier, vous agirez avec Dieu comme avec vostre juge, et de cet object tirerez des pensées convenables à ceste qualité; et afin que tout se fasse avec fruict, vous formerez les pensées suivantes par ordre avec repos, qu'un jour viendra auquel se fera un jugement de tous nos jours et une revue de toutes nos œuvres, essayant par cette pensée recueillir l'âme esgarée par les distractions ordinaires et la rendre attentive à cet exercice, que celuy qui exerce ce jugement est un Dieu juste et clairvoyant, estant luy-mesme le tesmoin et le vengeur de nos iniquités, d'autant que nous les accomplissons toutes en sa présence, et au préjudice de sa gloire, de laquelle il est tant jaloux que par ceste rigueur il n'a espargné les anges au ciel, le premier homme au Paradis, le monde au déluge, et le Sauveur en la croix ; que s'il est ainsi, une pauvre et abjecte créature ne doit-elle pas trembler sous une si rigoureuse justice? Or, ainsi abaissée et confuse en la présence de ce grand Dieu, vous [vous] jugerez vous-

[1] (*Sic.*) Mais « qu'elles » ne se rapporte à rien ; il faut « qu'ils ».

mesme pour prévenir son jugement, remarquant à regret ce qu'il y aura eu de foiblesse en vos intentions, de vanité en vos affections, d'inutilité en vos pensées, et de légèreté en vos paroles.

Or, comme la première partie de l'examen regarde Dieu selon sa justice, pour le respect de nos actions dépravées, ainsy la seconde le considère selon sa bonté, pour le regard de nos mauvaises habitudes, à quoy nous serviront les pensées suivantes : que celui qui a donné l'estre à ceste âme la destine et appelle à une très grande grâce et perfection en ceste vie et à très grande gloire en l'autre; que nous devons acquérir des habitudes et prendre des résolutions correspondantes à ceste grâce intérieure; que les yeux de Dieu veillent sur nous à toute heure pour nous fortifier à ceste exécution [1] : J'ay donc recours à vous, ô mon Dieu, et supplie vostre majesté m'y assister; continuant au reste de vostre part à correspondre de cœur et d'affection aux mouvements qu'il aura pleu à Dieu vous donner. Voilà ce qu'il m'a semblé vous mander sur ce subject [2].

XXXVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 191 verso. — Copie.

A MADAME D'ORLÉANS [3].

[1609?]

Madame, Je ne puis assez exprimer le contentement que je reçois

[1] Il semble que quelque chose manque ici. Y a-t-il un oubli du copiste, ou bien serait-ce un mouvement un peu brusque du directeur, qui conseille à sa pénitente un élan vers Dieu ?

[2] La ponctuation manque à peu près complétement dans la copie du manuscrit de Sorbonne, et les rares points et virgules qu'on y trouve sont souvent placés à contresens; cela, joint aux autres fautes du copiste, contribue à jeter quelque embarras dans ce style. Il faudrait avoir l'original de cette lettre, que nous avons en vain cherché, pour savoir ce qu'on doit mettre sur le compte de Richelieu, d'une obscurité qui contraste avec la clarté ordinaire de son style.

[3] La suscription manque, mais on lit à la marge du manuscrit : « Minute de lettre « à Mad^e d'Orléans. »

en recevant des tesmoignages de souvenir d'une personne si estroictement liée à Jésus-Christ comme vous estes, ny dignement vous faire cognoistre le ressentiment que j'ay de cet honneur et la passion avec laquelle je désire le pouvoir recognoistre par services. Vos commandements m'esprouveront en toutes occasions, vous asseurant qu'ils seront bien difficiles s'ils ne me sont aysez, advouant n'en pouvoir recevoir de vostre part que je n'exécute volontiers, et en vostre considération et en celle de Dieu, qui est la seule fin que vous regardiez, en laquelle tout devant finir, je finis ces trois mots en vous asseurant que je suis

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Antoinette d'Orléans, fille de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Paul, avait été une des personnes les plus aimables de la cour de Henri IV. Mariée à Charles de Gondy, seigneur de Belle-Ile, elle resta veuve en 1596, n'ayant pas encore atteint sa trentième année. Trois ans après (1599), elle fit profession dans un couvent de Feuillantines, à Toulouse; mais, en 1604, un ordre du roi et du pape la força d'accepter la coadjutorerie de Fontevrault, où elle établit la réforme, et dont elle refusa obstinément d'être abbesse.

Plus tard Antoinette d'Orléans, de concert avec le père Joseph, fonda l'ordre des Filles du Calvaire; elle prit possession du monastère de Poitiers en 1617 et y mourut le 25 avril 1618 (le P. Anselme dit, par erreur, 1628).

On peut lire toute l'histoire de la fondation des Filles du Calvaire dans le premier volume du *Véritable Père Joseph*.

Cette minute n'est point datée; mais on sait que Richelieu, dans les premiers temps qu'il résidait en son évêché, habitait quelquefois le prieuré des Roches, près de Fontevrault, et sans doute il avait alors de fréquentes relations avec madame d'Orléans.

Vingt-deux ans après la mort de cette princesse, Duverger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, écrivant à une autre princesse « qui lui avoit communiqué le désir qu'elle avoit d'estre religieuse, » faisait allusion à cette profonde humilité d'Antoinette d'Orléans, et le souvenir s'en était assez bien conservé parmi les personnes pieuses pour qu'il n'ait pas eu besoin de rappeler son nom. Nous ne doutons pas du moins que ce ne soit d'elle qu'il parle dans cette lettre datée de sa prison, « du bois de Vincennes, en 1640, » laquelle contient environ 200 pages et est divisée en plusieurs chapitres. C'est la première du second volume de l'édition in-4° publiée par Arnaud d'Andilly, 1645-1647.

XXXVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1093, fol. 17 verso. — Copie.

[A MONS^R .....][1]

[1609?]

Si les âmes fortes trouvent ordinairement en elles-mesmes le remède de leurs afflictions, que les plus foibles ne peuvent recevoir que par l'adoucissement que le temps leur appreste, ou par le secours d'une consolation empruntée, je ne doubte point que vostre constance n'arreste le cours de vos larmes, et qu'elle ne reconfirme à tout le monde l'opinion qu'on a de vostre vertu; mais d'autant que la grâce ne détruit pas tout à fait la nature, je sçais bien que vous ne sçauriez perdre, sans ressentir mille pointes d'une douleur extrême celuy que vous aimiez si chèrement, et par vostre piété, et pour le voir se glorifier en vous comme en son chef-d'œuvre parfaict; toutesfois, s'il vous plaist, après avoir essuyé vos yeux, de les jeter sur la nécessité de mourir qui nous est à tous imposée dès nostre naissance, de considérer que tout est périssable, que le monde mesme (ce bel ouvrage de Dieu) sera réduict à néant, et enfin que la mort nous ravit chaque jour le temps que nous avons vécu, vous cesserez de regretter monsieur vostre père, et ce d'autant plus que sa fin très chrestienne, conforme à sa vie, nous est une créance infaillible de sa félicité, et que, comme il vous a donné l'estre en ce monde pour le survivre et se perpétuer en vous, il est allé se couronner au ciel de l'immortalité glorieuse, et vivre d'une vie meilleure entre les anges pour y favoriser les actions de la vostre.

[1] Cette lettre, pour laquelle nous ne trouvons ni date ni suscription, manque de cette simplicité qui caractérise presque toujours le style de Richelieu; elle nous paraît devoir appartenir aux premiers temps de la résidence de l'évêque de Luçon dans son diocèse.

XXXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. arm. Lett. paq. VI, nos 5 et 6, fol. 17. — Minute.

A M. VAZET[1].

[1609?]

L'évêque de Luçon remercie affectueusement M. Vazet de l'amitié qu'il porte depuis longtemps à lui-même, ainsi qu'à toute la famille de Richelieu.

[1] On ne sait quel est ce personnage, dont le nom est écrit au dos de cette minute; on voit du moins que c'était un ancien ami de la famille de Richelieu, et que la lettre a dû être écrite avant que l'évêque de Luçon fût parvenu aux grands emplois.

ANNÉE 1610.

XXXIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 123. — Copie.

[A MADAME DU PONT.]

[Commencement de 1610?]

[Ma sœur][1] Ayant veu par vostre lettre la perte que vous avez faicte de ma petite niepce vostre fille, je ne puis que je ne vous tesmoigne

[1] Cette lettre est sans date et sans suscription. La date, nous ne pouvons l'indiquer que par conjecture. La lettre semble écrite durant le séjour de Richelieu dans son évêché, et la copie se trouve placée dans ce manuscrit parmi d'autres lettres de 1610, mais les lettres les plus voisines sont également sans date.

Quant à la personne, il ne peut exister de doute : c'est à madame du Pont-Courlay qu'elle a été adressée. A la vérité, dans cette copie très-lisiblement écrite, le premier mot est : *M^r;* et, dans la formule finale, on a mis : *A tous deux, M^rs, vostre*, etc. Mais n'est-il pas évident que ce sont là des fautes d'un copiste inattentif, qui peut-être se sera mépris sur les mots *Ma sœur,* écrits en abrégé dans la minute qu'il transcrivait? Seulement on peut s'étonner que Le Masle, sous les yeux duquel a passé cette copie, puisqu'on y remarque des traces de son écriture, n'ait pas corrigé cela; mais ce n'est pas la seule preuve de négligence que présente ce manuscrit.

Françoise, l'aînée des deux sœurs de l'évêque de Luçon, avait épousé, en premières noces, Jean de Beauveau, seigneur de Pimpean et du Rivau; elle fut mariée ensuite (28 août 1603) à René de Vignerot, seigneur du Pont-Courlay. Elle mourut en 1615, laissant deux enfants : une fille, Marie-Madeleine, qui fut depuis la duchesse d'Aiguillon; et un fils, François de Vignerot, IIe du nom, que son oncle le cardinal fit général des galères. Ces deux enfants sont les seuls dont les généalogistes fassent mention. On voit, par cette lettre, que la sœur de Richelieu a eu encore au moins une fille, qui n'est nommée nulle part.

Marie-Madeleine, dont la date de naissance n'est point donnée par les généalogistes, était sans doute l'aînée des enfants de madame du Pont-Courlay; mariée en 1620, elle ne peut guère être née plus tard que 1604. Quant à François de Vignerot II, il naquit en 1609. L'enfant dont la mort afflige la famille de Richelieu était sans doute entre les deux autres.

par celle-cy combien je participe à vostre affliction; mais puisqu'il a pleu à celuy qui vous l'avoit donnée la vous oster, j'estime que le seul remède qui peut adoucir vostre mal est de vous conformer à sa saincte volonté. Si je ne sçavois que la consolation qui remect devant les yeux le subject de l'affliction est mauvaise, je ne me lasserois point de vous entretenir sur ce subject et vous tesmoigner la part que je prens à vostre mal; mais sçachant que le divertissement est le vray remède des douleurs, je change de discours pour vous convier, mon frère et vous, à ne penser plus à cet accident qui vous est arrivé, si ce n'est pour vous resjouir du bonheur de ceste petite âme que vous regrettez et non vous affliger de ce que Dieu vous en a privés pour la posséder en son paradis, ne voulant pas vous convier par mes paroles à une chose à quoy je vous croy toute disposée. Aussy tost que j'ay receu vostre lettre, j'ay envoyé [1] au sieur Nubert les cinquante escus dont vous m'escrivez. Je me resjouis extrêmement de l'espérance que vous me donnez que M. du Pont s'acheminera bientost en ces quartiers, mon contentement sera parfaict quand j'auray le bien de l'y voir en la santé que je luy désire. Cependant, remettant à vostre volonté de choisir de telle couleur que vous adviserez [2], je baiseray les mains en cest endroit à mon frère et à vous, et vous asseureray d'estre à tous deux, [ma sœur,]

Vostre, etc.

[1] Un trait de plume a été passé, dans le manuscrit, sur les mots, « au sieur Nubert les cinquante escus; » c'est sans doute une erreur du copiste; ou bien on aura oublié de remplacer les mots effacés, sans lesquels il n'y a pas de sens. — [2] Cette phrase n'est amenée par rien; il doit y avoir encore ici quelque faute dans la copie.

XL.

Impr. Aub. Mém. tom. V, pag. 451, et Lettr. éd. de 1696, tom. II, pag. 36.

A LA COMTESSE DE SOISSONS[1].

[Commencement de 1610?]

Si la maladie de monsieur le comte se fust terminée autrement qu'elle n'a faict[2] je n'eusse jamais pris la hardiesse de vous escrire pour vous donner de la consolation, parce que je n'eusse pas esté moy-mesme capable d'en recevoir aucune. Ayant pleu à Dieu exaucer les vœux que toute la France a faicts pour sa santé, je ne puis que je ne vous tesmoigne la joye extraordinaire que j'en ressens en mon particulier. Je m'estois acquitté de ce debvoir, pensant que ma lettre vous trouveroit à Paris; maintenant que j'apprends que vous vous estes avancée en ces quartiers, je prends la plume pour vous réitérer le mesme par celle-cy; vous suppliant de croire que, vous honorant comme je fais, je prendray tousjours une notable part à vos desplaisirs et à vos contentemens, comme une personne qui faict profession d'estre véritablement, etc.

[1] Anne, comtesse de Montafié, dame de Bonnétable et de Lucé, fille puînée et héritière de Louis, comte de Montafié en Piémont. Elle épousa Charles de Bourbon, comte de Soissons, le 27 décembre 1601. Femme altière, ambitieuse et nourrie dans les intrigues de cour, elle y jeta de bonne heure son fils, Louis de Bourbon, qui n'avait que huit ans et demi à la mort de son père et qui, trente et un ans plus tard, devait trouver une fin tragique dans sa lutte contre l'autorité royale. La comtesse de Soissons mourut à Paris, dans l'hôtel de Soissons, le 17 juin 1644.

[2] Ce que Richelieu dit qu'il n'oserait faire, il l'a fait à l'époque de la mort du comte de Soissons, arrivée le 1er novembre 1612; on verra à la date du 30 dudit mois la lettre de condoléance qu'il écrivit à la comtesse. Quant à celle-ci, les imprimés qui nous l'ont conservée ne l'ont point datée.

XLI.

Impr. Aub. Mém. tom. V, pag. 452, et Lettr. éd. de 1696, tom. II, pag. 36.

A MADEMOISELLE DE SENETERRE[1].

[Commencement de 1610?]

Bien que je me sois déjà resjouy avec vous, lorsque je vous croyois à Paris, de la santé qu'il a pleu à Dieu rendre à monsieur le comte, sçachant combien elle vous est chère, je ne laisse pas de faire encore le mesme, ayant sceu que vous vous estes avancée en ces quartiers. Si je taschois à vous représenter la peine que sa maladie m'a causée, j'appréhenderois de vous renouveller celle que vous en avez receue, et par ce moyen je troublerois la joye que vous ressentez de le voir maintenant au point où les souhaits de toute la France, et particulièrement de ses serviteurs, le désirent. Je me contenteray de vous asseurer que monsieur de Seneterre et messieurs ses enfans luy ont rendu une telle assistance en ceste occasion, qu'outre la passion qu'ils ont tesmoignée en cela avoir à sa personne, ils en méritent, au juge-

[1] Madeleine de Saint-Nectaire ou Senecterre, que l'on écrivait aussi et qu'on prononçait Senneterre, était dame d'honneur de la comtesse de Soissons; elle avait beaucoup d'empire sur son esprit, et était aussi en grande faveur auprès de M. le comte. Elle mourut à Paris dans un âge fort avancé, vers 1646, sans avoir été mariée. Le frère de cette demoiselle, Henri de Saint-Nectaire, qui fut lieutenant général au gouvernement de Champagne, ambassadeur en Angleterre et à Rome, servit en qualité de maréchal de camp dans l'armée de M. le comte, vers la Rochelle, en 1622, et avait été gouverneur de ce jeune prince. Toute cette famille de Senneterre se mêla aux intrigues dans lesquelles la maison de Soissons joua un rôle si actif sous le règne de Louis XIII et auparavant. Richelieu, qui trouva dans le jeune comte de Soissons un ennemi personnel, et qui regardait les Senneterre comme complices de cette inimitié, en parle fort désavantageusement dans ses Mémoires toutes les fois que ce nom se présente sous sa plume. Mais, à l'époque où cette lettre fut écrite, il ne les considérait pas encore comme ses adversaires. C'est ce qui explique l'extrême différence de ton qu'on remarque dans cette lettre et dans les Mémoires du cardinal écrits plus tard. Cependant Richelieu parvint à mettre les Senneterre dans ses intérêts, et M. le comte, qui s'en aperçut, les disgracia.

ment d'un chacun, une louange indicible. La discrétion m'empeschant de passer outre en ce subject, je retiens ma plume et finis ceste lettre par l'asseurance que je vous donne d'estre toujours véritablement, etc.

XLII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 4. — Copie.

A MONSIEUR DE BRÈVES[1].

[Commencement de 1610?]

Monsieur, Ces saincts pères religieux qui vous rendront la présente ayant trouvé sa majesté disposée non-seulement à leur prester l'oreille,

[1] François Savary de Brèves fut l'un des négociateurs les plus distingués du règne de Henri IV. Pendant une résidence de vingt-quatre ans en Orient (de 1582 à 1606), d'abord sous les ordres de son oncle, ambassadeur à Constantinople, et ensuite ambassadeur lui-même, il se pénétra profondément des intérêts de la France dans le Levant et les garantit par divers traités, surtout par celui de 1604. A son retour d'Orient, il fut nommé conseiller d'état et gentilhomme de la chambre, et ensuite (1608) Henri IV lui donna l'ambassade de Rome. Il avait été désigné par ce prince pour être gouverneur de son troisième fils, le duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans. Mais pendant son absence, on s'efforçait de le supplanter à la cour; il réclama la protection du maréchal d'Ancre, auquel il avait rendu quelques services à Rome. La lettre que M. de Brèves écrivit à cette occasion à la maréchale d'Ancre se trouve en minute autographe à la Bibliothèque nationale, dans sa correspondance (fonds de Béthune n° 9019, fol. 91). En voici quelques lignes, dont nous conservons l'orthographe : « Aucuns de mes amis me mande qui li en ha a la court qui travaille pour avoir la superintendense de la meson de monsegneur mon petit mestre; sela ne peult avoir lieu sans le domage de ma réputation, pour le mépris que cela mapourteroit, puisque jusque hisi tous seus qui ont hete choisis pour gouverneurs des fis de France ont touiours hete premiers gentiloume de leur chambre, lieutenant de leur compagnie d'oumes d'armes et superintend^t de leur meson.... Je la suplire osi très humblement et de tout mon cœur de fere agreer à la reyne mon retour à ce premier printans.....» Cette lettre est datée du 26 octobre 1613, et, en 1614, de Brèves remplissait auprès du jeune prince les fonctions difficiles que Henri IV lui avait destinées.

Cependant après la chute du favori de la reine mère, le favori de Louis XIII, Luynes, n'était pas disposé à tenir compte à M. de Brèves de son dévouement à cette princesse, et il fut éloigné de la cour en avril 1618. M. de Brèves a raconté lui-même les circonstances de son renvoi. Il fut personnellement très-bien traité; on lui paya en bons

mais aussy à les gratiffier en tout ce qu'ils luy ont tesmoigné désirer d'elle, ainsy que vous pourrez voir par les lettres dont ils sont porteurs, il semble qu'il soit comme superflu de vouloir adjouster autre recommandation pour ceste affaire envers vous, sachant de quelle affection vous embrassez tout ce que vous cognoissez estre agréable à celuy que vous désirez contenter en toutes choses. J'ay toutesfois estimé que vous ne recevriez de mauvaise part la très humble supplication que j'ose en cet endroit vous faire de daigner vous rendre favorable à ceux qui se vont jetter entre voz bras, pour en retirer une utilité non particulière pour eux, mais commune. Ce n'est pas moy seulement qui vous en conjure, mais les vœux de tout un ordre qui vous appellent (*sic*) à prendre en main la justice de leur demande, et leur en faciliter une prompte expédition. Je m'oblige, pour cette faveur que vous leur départirez, d'accompagner la perpétuelle action de grâces qu'ils vous en rendront de tous les debvoirs et services que vous sçauriez souhaitter de celuy qui recherchera toutes les occasions de vous faire paroistre combien, etc.[1]

XLIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 36. — Copie.

[A MONS^R .....]

[Commencement de 1610?]

Monsieur, Il y a trop longtemps que je suis désireux d'estre honoré

écus sa disgrâce et il la prit en homme de cour. Ce petit écrit de quarante-sept pages in-4° est curieux; imprimé sous le titre de *Discours véritable fait par M. de Brèves, du procédé tenu lorsqu'il remit entre les mains du Roy la personne de monseig^r le duc d'Anjou, frère unique de S. M.*, il a été compris dans le volume qui renferme la *Relation des voyages de M. de Brèves, etc.* Paris, 1628, in-4°. Sous le ministère du cardinal de Richelieu, M. de Brèves fut nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et sa terre de Brèves fut érigée en comté (1625). Le cardinal lui donna entrée au conseil des dépêches en 1627. De Brèves mourut l'année suivante, âgé de soixante-huit ans.

[1] Le manuscrit ne donne point de date à cette lettre; nous croyons qu'on peut la dater

de vos bonnes grâces pour différer davantage à vous le tesmoigner, après avoir appris de monsieur de Montbillard[1] la bonne volonté que vous me portez. Il faut que je vous advoue qu'il n'y a personne en Poictou de qui j'aye désiré l'amitié avec plus de passion que je souhaitte la vostre ; c'est le pouvoir de vostre réputation sur ceux-là mesmes qui n'ont jamais eu le bonheur de vous voir. Pour moy, en attendant que je puisse jouir de ce bien, affin de vous faire paroistre dès ceste heure avec quelle franchise je désire vivre avec vous, ayant sceu que..... Je ne craindray point de vous supplier[2].....

Je vous tiens si plein d'honneur et d'équité que je m'asseure que vous n'approuverez pas le peu de courtoisie dont on a usé en mon endroit, qui me suis proposé, en faisant ce qui est de ma charge, de vivre paisiblement avec Messieurs de vostre religion comme si nous n'avions qu'une mesme créance, faisant estat d'honorer et de servir plus particulièrement ceux en qui je recognois plus de mérite, et qui me font l'honneur de me vouloir du bien, comme vous qui m'obligez très estroittement, par toutes ces considérations, à demeurer à jamais[3]

Vostre, etc.

XLIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 57. — Copie.

[A MONS^R .....][4]

[Commencement de 1610?]

Monsieur, Je chéris tant vos bonnes grâces, que je ne sçaurois

du commencement de 1610. Il s'agit d'une affaire qui semble portée en cour de Rome, et il faut conclure des termes de la lettre qu'elle fut écrite du temps de Henri IV.

[1] Ce nom écrit par le copiste a été ensuite effacé, sans doute par l'espèce de scrupule qui a fait disparaître presque tous les noms des lettres recueillies dans ce manuscrit par Le Masle.

[2] Cette double lacune est dans le manuscrit.

[3] Le manuscrit ne donne ni date, ni suscription. Cette lettre a pu être écrite lorsque Richelieu, dans les premiers temps qu'il habitait son évêché, cherchait à s'y créer des relations de bon voisinage.

[4] Cette lettre manque aussi de date et de suscription; elle nous semble écrite

laisser passer [plus] de temps sans vous faire de nouvelles offres de mon affection à vostre service, et croy que, si je suivois mes souhaits et mes désirs, vous seriez tous les jours importuné de mes lettres; mais je sçay que mes discours vous sont aussy importuns comme ma personne vous est inutille et fascheuse; néantmoins, j'oseray bien vous asseurer qu'en quelque façon que je puisse estre, je ne manqueray jamais à vous honorer et estimer, vous recognoissant si obligeant que je croirois commettre un crime de lèze majesté si je manquois à vous rendre ces debvoirs. Je souhaiterois avec passion que ce fust plus tost par les effects que par les parolles; vous croiriez que vous n'avez personne au monde qui vous soit plus fidelle et plus affectionné que moy. Je vous supplie très humblement de le croire, et que je le souhaite pour vous tesmoigner que je suis, de cœur et de bouche,

Vostre, etc.

XLV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. arm. lett. paq. 1, n°s 8, 9, 10, fol. 77. — Minute. — Fonds de Sorbonne 1135, fol. 209 verso et 361. — Copies.

SERMENT DE FIDÉLITÉ[1].

20, 21, 22 mai 1610[2].

Nous, Armand Jean du Plessis de Richelieu, par la grâce de Dieu et

dans la même pensée que la précédente et à peu près vers le même temps; et ce n'est pas, pour l'appréciation du caractère de Richelieu, un fait sans importance que cette disposition sincère ou affectée à la bienveillance, ces témoignages si souvent exprimés d'un esprit en apparence liant et facile, ce soin continuel enfin que prend le futur despote d'appeler à lui l'amitié des autres en leur offrant la sienne.

[1] Ces trois mots, écrits au dos de la pièce du manuscrit de Baluze, sont de la main de Charpentier. La copie du manuscrit de Sorbonne n° 361 porte ce titre de la main de Le Masle : « Project de serment de fidélité, après la mort de Henry 4e, pour le roy Loys XIIIe. »

[2] Chacune de ces trois pièces porte une date différente; le manuscrit de Sorbonne n° 361 dit, 20 mai; le manuscrit n° 209, 21; et enfin, le manuscrit de Baluze, 22. Cette dernière date est celle de la pièce originale; elle est d'ailleurs d'une autre encre; laissée d'abord en blanc, elle aura été remplie du

du sainct siége apostolique, évesque et baron de Luçon, et les doien, chanoines, chapitre et clergé dudict lieu, protestons, sur la foy que nous debvons au premier aucteur de toutes choses, de nous comporter tout le cours de nostre vie envers le roy Lois trez^me^, à présent régnant, tout ainsy que les très humbles, très affectionnez et très fidèles subjects[1] doibvent faire envers leur légitime seigneur et roy. En outre, nous certiffions que bien qu'il semble qu'après le funeste malheur qu'une homicide main a espandu sur nous, nous ne puissions plus recevoir de joye, nous ressentons[2] toutesfois un contentement indicible de ce qu'il a pleu à Dieu, nous donnant la royne pour régente de cest estat, nous deppartir ensuite de l'extrême mal qui nous est arrivé le plus utile et nécessaire bien que nous eussions sceu souhaitter en nos misères, espérant que la sagesse d'une si vertueuse princesse maintiendra toutes choses au point où la valeur et la prudence du plus grand roy que le ciel ait jamais couvert[3] les ont establies; nous jurons, sur la part qui nous est promise en l'héritage céleste, de luy porter toute obéissance, et supplions Dieu qu'il nous envoie plustost la mort que de permettre que nous manquions à la fidélité que nous debvons et jurons maintenant au roy son fils et à elle, que nous désirons avec dévotion estre comblez des grâces du père de bénédictions, affin que nous puissions vivre et mourir soubs les loix de ceux qui, obéissant à la souveraine loy, gouverneront heureusement le premier estat de l'univers, conduicts par la main du roy des roys du monde.

Faict le 22 may 1610.

Il ne faut point mettre le lieu, d'autant que cela sera faict et à Coussay et à Luçon[4].

jour de la prestation du serment; et les deux copies faites auparavant auront été datées du jour où elles ont été écrites. On voit par les variantes qu'elles n'ont pas été faites sur le même original.

[1] Serviteurs, ms. de Sorb. 209 v°.

[2] Recevons, ms. de Sorb. 209 v°.

[3] Ce mot est très-nettement écrit dans les trois pièces que nous avons collationnées.

[4] Ceci manque dans les deux copies du manuscrit de Sorbonne.

XLVI.

Bibl. nat. Suppl. franç. n° 1019, pièce 3. — Original autographe.

SUSCRIPTION :

A MADAME MADAME DE BOURGES.

6 juin 1610.

Madame, Ceste lettre vous asseurera de mon souvenir et du service que je désirerois vous pouvoir rendre, et sans autre cérémonie vous priera de me deppartir tousjours vostre assistance en mes petites négotiations auxquelles je pense, méditant desjà mon voyage de Paris[1]. Je vous prie donc de voir s'il n'y auroit point moyen de trouver une petite tapisserie pareille à celle que vous pristes la peyne de m'achepter lorsque j'estois malade, c'est-à-dire du prix, car je n'ay pas besoin de grand hiver[2], ma bourse estant fort foyble. Si vous en trouvez une, vous m'obligerez de l'arrester s'il vous plaist, et pour cela j'envoyeray ce qu'il faudra si elle se trouve devant mon arrivée. Pour de la vaisselle d'argent, M. de Bourge sçait mon intention, qui est d'en avoir au cas que je puisse tirer l'argent qui m'est deub à Paris; mais sans cela je ne puis rien dire. Pour un logis, je ne sçay que faire, n'ayant point de meubles à Paris, et les logis estant si chers; si j'en trouve un à bon compte je le prendray toutesfois, l'incommodité des chambres garnies estant grande, aussy que tous les ans j'espère faire un tour à Paris doresenavant, et que, cela estant, il faudra que je fasse mes provisions en temps et lieu. Mandez-moy vostre advis, car il faut que j'advoue que je m'en trouve bien.

[1] L'avénement d'un nouveau roi était un des motifs du voyage de Richelieu à la cour. Il ne retourna dans son diocèse qu'au commencement de 1611; il y fit les fonctions épiscopales jusqu'en 1614, venant de temps en temps à Paris, où il prêchait quelquefois. (*Vie manuscr.* bibl. de l'Arsenal.)

[2] Richelieu affectionne cette expression; il s'en est déjà servi dans une autre lettre à Mme de Bourges.

Je vous prie aussy de me mander ce que vaut le vin dans Paris le muy, d'autant qu'à en faire mener d'icy il me reviendroit à dix-sept escuz la pipe rendu en cave, et au cas que vous trouviez que j'en doibve faire mener, mandez-moy, s'il vous plaist, si on trouveroit où le mettre. Si vous me donnez bon conseil, vous m'obligerez fort, car je suis fort irrésolu, principalement pour un logis, appréhendant fort la quantité des meubles qu'il faut; et d'autre costé, tenant de vostre humeur, c'est-à-dire estant un peu glorieux, je voudrois bien, estant plus à mon ayse, paroistre davantage, ce que je ferois plus commodément ayant un logis à moy. C'est grande pitié que de pauvre noblesse, mais il n'y a remède contre fortune bon cœur[1]. Je vous donne beaucoup de peine, je vous en demande pardon, et vous supplie de croire que je suis, madame, vostre bien humble serviteur.

ARMAND Eves. de Luçon.

Ce 6 juin 1610.

XLVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 247 verso. — Copie.

[A MONS^R .....][2]

[Juillet 1610.]

Monsieur, Si j'ay esté paresseux à vous escrire, j'ay esté diligent à vous servir, car aussytost que je fus arrivé en ceste ville, je donnay toutes vos lettres à ceux à qui elles s'adressoient, et après avoir discouru avec eux de l'affaire dont vous leur escriviez, nous jugeasmes qu'il n'estoit pas lors à propos d'en parler à leurs majestés, à cause

[1] Il manque quelque chose à cette phrase; peut-être suffirait-il de mettre un deux points après le mot *remède*.

[2] Dans la lettre précédente, du 6 juin, Richelieu annonce qu'il se prépare à faire un voyage à Paris; cette lettre doit avoir été écrite, peu de temps après son arrivée, à une personne de son diocèse qu'il avait promis de protéger à la cour. Cette personne se nommait-elle de Marsenon? On pourrait le croire si l'on ne savait qu'alors les fils étaient assez souvent désignés par un autre nom que celui de leur père.

de plusieurs rencontres qui y eussent peu nuire. Du depuis le roy et la reyne estans ensemble en présence de messieurs le président Jeanin et de Sceaux[1], je leur fis entendre le desplaisir que vous aviez eu de la perte de M. vostre fils; celuy que vous recepviez encore de ce qu'ils n'avoient pas voulu gratifier l'aultre de sa charge; et comme vous les suppliez très humblement, puisqu'il les servoit dans le régiment de Piedmont, de luy vouloir accorder la première compagnie qui y viendroit à vacquer; j'adjoustay à cela les parties recommandables qui sont audit sieur de Marsenon, son affection, capacité et fidélité pour les servir dignement en ceste charge et en une meilleure, en quoy je fus tellement secondé des susdits s^rs Jeanin et de Sceaux, qu'ils nous donnèrent toutes sortes de bonnes paroles, et mesme asseurance de la grâce que vous demandiez quand une des dites compagnies viendroit à vacquer.

XLVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 22. — Copie.

A M. D'ALINCOURT[2].

[Vers la fin de 1610?]

Monsieur, Ayant sceu que les religieux de la chartreuse de Lyon peuvent avoir besoin de vostre faveur et de vostre authorité en plusieurs affaires qui regardent l'establissement de leur couvent, l'affection que je porte à leur ordre, qui est recogneu l'un des plus parfaictz de l'Eglise, et l'obligation particulière que j'ay de les servir à cause de mon frère qui est parmy eux[3], m'ont convié de vous supplier de toute

[1] Après la mort de Henri IV, le président Jeannin eut la principale part aux conseils de la reine régente. Potier de Sceaux était secrétaire d'État.

[2] Cette indication se trouve à la marge de la copie. M. d'Alincourt acheta du duc de Vendôme le gouvernement du Lyonnais, en 1610; c'est sans doute vers cette époque que Richelieu lui écrivit la présente lettre.

[3] Alphonse de Richelieu avait donné, en 1605, sa démission de l'évêché de Luçon, et s'était retiré dans un cloître. Il n'habitait pas alors Lyon, comme on pourrait le croire d'après cette lettre. L'abbé de Ma-

mon affection que vous leur soyez favorable lorsqu'ils auront recours à vous, et particulièrement en l'affaire que mon frère vous communiquera; je me tiendray autant obligé des gratifications qu'il vous plaira leur faire que si je les recevois moy-mesme, qui me recognois desjà tant vostre redevable que je ne désire rien avec plus de passion que vous pouvoir faire paroistre qu'il n'y a personne qui se dise plus véritablement que moy. . . . .

XLIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 22. — Copie.

A MADAME D'ALINCOURT.

[Vers la fin de 1610?][1]

Madame, Je ferois difficulté de vous importuner d'une supplication que j'ay faicte à M. vostre mary, si je ne recognoissois que le subject est digne de vostre piété, puisque c'est pour les pères de la chartreuse de Lyon que vous aymez et estimez, je m'asseure, à cause de leur bonne et saincte vie. Ils ont besoin en plusieurs affaires qui les concernent de se prévaloir du support et de l'authorité de M. d'Alincourt. Je l'ay supplié d'avoir agréable de leur départir son assistance, et, afin qu'ils puissent aussy avoir recours à vous pour chercher de la facilité à faire réussir leurs bons desseings, je vous conjure de les vouloir pareillement favoriser. Il me semble avoir quelque intérest en leur affaire

rolles, rappelant dans ses Mémoires les souvenirs de son enfance, raconte sous la date de 1609 à 1610, époque où sa famille demeurait près de Tours, ses fréquentes visites aux chartreux du Liget, « nos voisins, » où étaient quelques hommes distingués qu'il nomme. « Bien souvent j'y ay vu, dit-« il, dom Alphonse du Plessis de Richelieu, « depuis archevesque d'Aix et cardinal de « Lion. Ce d^r y fut deux ans coadjuteur, et « visitoit souvent la noblesse du voisinage, « qui en faisoit beaucoup d'estat, tant à « cause de M^r le baron de Richelieu, son « frère aisné, que pour sa profession reli-« gieuse et pour son mérite particulier. » (P. 21 de l'éd. in-f° de 1656.) Il est à remarquer que Marolles ne fait ici aucune mention de l'évêque de Luçon.

[1] Même date que celle de la lettre précédente.

avec juste raison puisque mon frère est de leur compagnie. C'est ce qui faict que je vous supplie de rechef de vous emploier pour eux, vous asseurant que je prendray tant de part aux obligations que vous acquerrez sur eux que j'en auray un aussy vif ressentiment que de celles dont je vous suis redevable et qui me rendent pour jamais,

Madame,

Vostre, etc.

L.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 19 verso. — Copie.

A M..... GRAND VICAIRE DE L'ÉVESCHÉ DE LUÇON[1].

[Fin de 1610?]

Monsieur, J'ay veu la lettre que vous m'escrivez touchant les différents qui sont entre le sieur de la Coussaye et vous. Je ne puis que je ne les blasme, désirant que ceux qui manient les affaires de ma charge vivent paisiblement les uns avec les autres. Je le mande au sieur de la Coussaye[1], et vous en advertis afin que vous vous disposiez l'un et l'autre à vivre en paix. Vous estes tous deux mes grands vicaires, et comme tels vous debvez n'avoir autre desseing que de faire passer toutes choses à mon contentement, ce qui se fera pourveu que ce soit à la gloire de Dieu. Il semble par vostre lettre que vous estiez en mauvaise humeur lorsque vous avez pris la plume; pour moy, j'ayme tant mes amis, que je ne désire cognoistre que leurs bonnes humeurs, et il me semble qu'ils ne m'en debvroient point faire paroistre d'autres. Si une mouche vous a picqué, vous la debviez tuer, et non tascher d'en faire sentir l'aiguillon à ceux qui se sont, par la grâce de Dieu, jusques icy garantis de picqueure. Je sçay, Dieu mercy, me gouverner et sçay davantage comme ceux qui sont soubz moy se doibvent gouverner. Vous me mandez qu'il ne vous chaut de ce qui se passe, disant que

[1] La lettre au sieur de la Coussaye ne se trouve pas dans ce manuscrit.

l'affaire me touche plus qu'à (*sic*) vous. Je trouve bon que vous m'advertissiez des désordres qui sont en mon diocèze; mais il est besoin de le faire plus froidement, n'y ayant point de doute que la chaleur picqueroit en ce temps-cy ceux qui ont le sang chaud comme moy, s'ils n'avoient quelques moyens de s'en garantir. Vous dictes que vous renonceriez volontiers au tiltre que je vous ay donné; je l'ay faict pour vous obliger, vous croyant capable de rendre du service à l'Eglise. Si je me suis trompé en ce faisant, vous désobligeant au lieu de vous gratifier, j'en suis fasché; mais je vous diray qu'à toute faute il n'y a qu'amende : je ne force personne de recevoir du bien de moy. Vous preschez aux autres le libéral arbitre; il vous est libre de vous en servir. Quant à ce que vous me tesmoignez ne trouver pas bon que je ne désire pas mescontenter le sieur de la Coussaye, j'ayme mieux que vous soyez mescontent de ce que je veux rendre tout le monde content, que content du mescontentement que je pourrois donner à tout le monde. Je vous escrits ceste lettre non en l'humeur que vous estiez quand vous m'escrivîtes; mais je ne laisse pas de rendre mon style conforme au vostre afin de vous complaire. Au reste, je vous asseure que l'affection que je vous ay tousjours portée ne diminuera jamais tandis que vous me tesmoignerez vouloir vivre avec moy selon que j'ay toujours espéré de vous. J'ay recherché les occasions de vous tesmoigner ma bonne volonté; je croy que vous recognoissez en avoir receu des tesmoignages, lesquels je vous rendrois encore si c'estoit à recommencer, ne regrettant que de n'avoir pas eu le moyen de vous faire paroistre quel amy je suis en chose qui vous fust utile. Vous le devez croire, puisque je vous asseure que je suis

Vostre bien affectionné à vous servir,

ARMAND Eves. de Luçon.

LI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 5 verso. — Copie.

[A MONS^R .....][1]

[Fin de 1610?]

Monsieur, Ayant sceu que vous aviez quelque désir de vous démettre de la dignité que vous avez en mon église entre les mains de M. Cailler, vostre nepveu, je n'ay pas voulu manquer de mettre la main à la plume pour vous prier de continuer en ce desseing, vous asseurant que vous ne sçauriez jamais faire choix d'une personne qui me soit si agréable. L'inclination que ledict sieur Cailler a au bien, et le plaisir qu'il prend aux lettres me convient particulièrement à le désirer en la compagnie dont il a pleu à Dieu me rendre chef. Je croiray vous estre redevable s'il y entre par vostre moyen, et si en ma considération vous exécutez en son endroit, sans beaucoup de délay, ce à quoy je sçay que vostre bon naturel vous a porté. J'espère estre dans [2] mois en mon évesché; là je vous tesmoigneray amplement combien j'estime son esprit. Ce pendant, m'offrant entièrement à vous, je vous asseure que je suis

Vostre, etc.

[1] Le manuscrit ne donne ni date ni suscription. On voit que cette lettre fut écrite pendant une absence un peu longue que Richelieu fit de son évêché, peut-être quand il vint à Paris à l'époque de la mort de Henri IV, vers le milieu de l'année 1610.

[2] Le manuscrit laisse ici un mot en blanc.

ANNÉE 1611.

LII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 139 verso. — Copie.

[A MONSR .....]

[Premiers mois de 1611?][1]

Monsieur, Ayant appris la bonne volonté que vous m'avez tesmoignée en l'affaire pour laquelle M. de la Parisière a pris la peine de venir en ce lieu, j'ay creu vous en debvoir rendre un humble remerciement, comme je faicts de toute mon affection par cette lettre. Vous m'avez faict cognoistre par effects que ceux qui sont d'honneur et de courtoisie comme vous se plaisent du tout à bien faire et à obliger ceux mesme qui n'ont pas le bien que (*sic*) d'estre cogneuz d'eux[2]. Pour moy, cognoissant vostre mérite par le bruit de toute la France, je m'estimeray extresmement heureux lorsque je pourray, par des preuves plus asseurées que des paroles, vous faire paroistre l'inclination particulière que j'ay à vous honorer. L'honneur que vous m'avez faict de vous employer pour moy en une affaire où, estant prévenu, je n'ay point mendié vostre assistance bien que j'en eusse le dessein, me faict vous supplier maintenant de favoriser les habitants de ce bourg, qui, estant surchargez de tailles, se sont résoluz d'avoir recours vers vous et messieurs de vostre compagnie, pour, par vostre moyen, obtenir quelque soulagement. Je m'asseure tant de vostre courtoisie que j'espère encore en recevoir des effects;

[1] Au retour du voyage que Richelieu avait fait à Paris en 1610.

[2] Il y a ici dans le manuscrit deux phrases qui disent la même chose, et à peu près dans les mêmes termes; la seconde est évidemment une correction de la première. Richelieu avait sans doute oublié d'effacer celle-ci. Le copiste de Le Masle ne s'en est pas aperçu et les a transcrites à la suite l'une de l'autre.

c'est ce qui faict que, sans vous conjurer davantage de m'en départir, je finis ceste lettre en vous asseurant que je suis.....

LIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 11 verso. — Copie.

[1] A M. LE CARDINAL DE SOURDIS [2].

[Premiers mois de 1611?]

Monseigneur, Vous ayant desjà escrit plusieurs fois sans avoir sceu que mes lettres vous ayent esté rendues, je me suis résolu à mon re-

[1] Cette pièce n'a point de suscription, mais on lit à la marge du manuscrit, A M. le cardinal de Bordeaux; et, en effet, ce personnage est quelquefois désigné ainsi; néanmoins, on le nomme plus souvent le cardinal de Sourdis, et c'est cette dernière suscription dont Richelieu se sert ordinairement.

[2] François d'Escoubleau, fils du marquis de Sourdis et d'Isabelle Babou de la Bourdaisière, né en 1570, et mort à cinquante-huit ans, le 8 janvier 1628. Il était cousin germain, par sa mère, de Gabrielle d'Estrées, dont la faveur fit la fortune de la maison de Sourdis. François d'Escoubleau, qu'Henri IV avait fait archevêque de Bordeaux en 1591, fut créé cardinal le 3 mars 1599, sur les pressantes sollicitations de ce prince. C'était un prélat turbulent et qui signala son épiscopat à Bordeaux par plus d'une extravagance. Il eut avec son chapitre et avec le parlement de Bordeaux, non pas seulement des démêlés, mais des rixes pleines de violence et de scandale, dont on peut voir le récit dans l'historien de Thou, qui était son parent, et qui l'a jugé avec une juste sévérité. Il suffit d'un trait à peindre l'homme. Il osa briser les portes des prisons de Bordeaux pour soustraire au supplice un gentilhomme nommé Hautcastel, convaincu de plusieurs crimes, et que le parlement avait condamné à perdre la tête. Le geôlier fut tué dans la lutte. L'audace du prélat semble d'autant plus incroyable que le roi était alors à Bordeaux. On rapporte que dans un voyage fait à Rome, au moment où il venait d'être revêtu de la pourpre, le cardinal de Sourdis y avait été précédé par sa mauvaise réputation, et qu'on afficha sur sa porte cet insolent jeu de mots, triple allusion à son nom, à celui de son évêché et à ses mœurs : *Il cardinale Sordido, arcivescovo di Bord*... Richelieu lui témoigne une grande estime dans plusieurs lettres; on ne peut guère y voir à cette époque autre chose que les politesses d'un évêque envers son métropolitain.

Cependant les querelles du cardinal de Sourdis avec le parlement de Bordeaux ayant été pacifiées en 1616, il se résigna à mener désormais une conduite plus conforme au sacré caractère dont il était revêtu et montra dans l'exercice de ses

tour en ce pays de vous envoyer ce lacquais exprès pour apprendre de vos nouvelles et pour vous faire de nouveau les offres de mon service. Je ne vous puis dire le desplaisir que je reçois de voir que l'esloignement des lieux et l'incommodité de la saison me privent de vous aller visiter à Bordeaux; car, outre le contentement que je recevrois d'avoir l'honneur de vous voir, ce me seroit une très grande consolation de vous pouvoir communiquer les affaires de ce pauvre diocèse, les moyens que j'estime propres pour y advancer la gloire de Dieu, et les difficultez qui s'y opposent; je vous en entretiendrois franchement, ayant la cognoissance que j'ay de vostre zèle; aussy que la vive voix est beaucoup moins importune que les longs discours d'une lettre; c'est ce qui me convie à ne l'estendre point pour ceste fois, si ce n'est pour vous supplier très humblement de m'honorer de vostre bienveillance, et croire que je me réputeray tousjours très heureux d'avoir quelque moyen de vous tesmoigner l'affection que j'ay de demeurer à jamais[1]...

LIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 127 verso. — Copie.

AU P. JOSEPH.[2]

[Mai 1611.]

Mon père, La deffence de l'innocent accusé m'a faict prendre la plume pour vous supplier, sçachant que M. le lieutenant criminel est fort de

fonctions épiscopales quelques-unes des qualités essentielles du pasteur évangélique. Il avait donné le baptême à Gaston, frère de Louis XIII, et célébré le mariage d'Élisabeth, sa sœur, avec le roi d'Espagne. Les biographes ont écrit qu'il avait marié le roi lui-même; c'est une erreur. Le mariage du roi fut célébré par l'évêque de Saintes, suffragant de l'archevêque de Bordeaux. Celui-ci était en fuite au moment du mariage, à cause de l'affaire de Hautcastel.

[1] Cette copie n'est point datée. Nous remarquons que Richelieu ne prit possession de son évêché qu'en 1608; il y fit, jusqu'en 1610, une résidence interrompue par divers voyages. Mais à la mort de Henri IV, il vint à Paris et ne retourna dans son diocèse qu'en 1611. Est-ce de ce retour au milieu de l'hiver qu'il est ici question?

[2] François Leclerc du Tremblay, nommé

vos amis, le vouloir employer en une affaire dont ce porteur vous fera particulièrement entendre le mérite. Vous pouvez croire que si elle n'estoit juste, je ne m'en voudrois pas mesler, et moins encore y demander vostre assistance; mais sçachant véritablement comme elle s'est passée, et ayant grande cognoissance de vostre charité, je ne crains pas que vous soyez importuné de la prière que je vous faicts, et vous conjure encore d'apporter ce que vous pourrez pour la conservation du bon droict de celuy à qui elle touche. Une fascheuse fièvre qui me tourmente fort[1] me dispensera de vous en dire davantage, et je vous asseureray qu'elle ne sçauroit rien diminuer en l'affection que j'ay de vous servir pour vous tesmoigner que je suis,

Mon père, etc.

en religion le P. Joseph, né le 4 novembre 1577, était de la famille des seigneurs du Tremblay en Anjou. Son père était président aux requêtes du palais. Le jeune du Tremblay avait commencé à se signaler dans la profession des armes, lorsqu'il prit tout à coup la résolution de se faire capucin, avant sa vingt-deuxième année. Il devint bientôt célèbre par son zèle ardent pour les missions et pour les réformes claustrales. Mais cette nouvelle vocation céda ensuite au goût passionné du P. Joseph pour la politique, à laquelle il voua la dernière moitié de sa vie, sous la direction du cardinal de Richelieu, dont il fut longtemps l'agent le plus affidé. On sait que son intimité avec cette Éminence lui valut le surnom d'*Éminence grise*. Le P. Joseph mourut le 18 décembre 1638, âgé de soixante et un ans.

Il parut, en 1702, une *Histoire du R. P. Joseph Leclerc du Tremblay, capucin, instituteur des Filles du Calvaire*, par l'abbé Richard; et cette vie toute louangeuse du capucin fut bientôt suivie d'une histoire satirique, intitulée: *Le véritable P. Joseph, capucin, nommé au cardinalat*. 1704. On a cru que le panégyrique et la satire étaient du même auteur, l'abbé Richard, qui, pour mieux se cacher peut-être, publia une *Réponse au livre intitulé, Le véritable P. Joseph, etc.* En comparant ces trois ouvrages et en les corrigeant l'un par l'autre, on pourra connaître assez bien le célèbre capucin.

[1] Richelieu fut malade pendant l'année 1611 presque entière; nous voyons dans *Le véritable P. Joseph*, t. Ier, p. 69, qu'il était, vers le mois d'avril de ladite année, à son prieuré des Roches, dans le voisinage de l'abbaye de Fontevrault. Le P. Joseph, qui alors résidait ordinairement à Chinon, fut appelé à Fontevrault par une circonstance racontée dans le livre que nous venons de citer. Richelieu l'engagea à le venir voir souvent dans son prieuré, et ce fut alors que commença cette liaison qui a fait la fortune du P. Joseph, et qui n'a pas été sans influence sur celle de Richelieu. Nous trouvons dans le rapprochement de ces incidents la date et la suscription de cette lettre, que ne donne pas le manuscrit de Sorbonne.

LV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 125. — Copie.

[A MONSR .....][1]

[Juin 1611.]

Monsieur, Je désirerois qu'il s'offrît aussy bien occasion de vous rendre service comme il s'en présente pour vous importuner. L'indisposition en laquelle je suis à cause d'une malheureuse fièvre quarte qui me tourmente il y a plus de six mois, me contrainct de mettre la main à la plume pour vous supplier me vouloir prester la litière de madame vostre sœur pour faire un voyage à mon évesché, où je suis contrainct d'aller plus tost que je ne pensois, pour quelques affaires qui m'y appellent. Ce sera une courtoisie de laquelle je seray obligé à prendre revanche en toutes les occasions où je pourray vous tesmoigner l'affection que j'en auray pour demeurer toute ma vie,

Monsieur.....

LVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 128 verso. — Copie.

[A MONSR .....]

[Juillet 1611.][2]

Monsieur, Il faut que je vous confesse librement que la violence de ma fièvre m'a empesché jusques icy d'écrire à mes meilleurs et plus familiers amis, au nombre desquels je vous ay tousjours mis des premiers; maintenant qu'elle me donne beaucoup plus de relasche qu'elle ne faisoit, j'ai mis la main à la plume pour vous dire que mon mal ne

[1] Nous ne savons à qui est adressée cette lettre, sans date et sans suscription dans le manuscrit. Mais la date et l'endroit où Richelieu se trouvait alors sont indiqués dans la note précédente.

[2] Voyez une note de la lettre LIV.

sçauroit en rien diminuer de ma bonne volonté en vostre endroict, bien qu'il ayt été cause de ne pouvoir vous le tesmoigner par mes lettres ces mois passés. Vous cognoissez mon naturel, aimant mieux parler par les effects que par des paroles à l'endroict des personnes qui vous ressemblent. Je vous prie aussi me mander des nouvelles de M..... et des vostres, vous asseurant qu'il n'y a rien qui soit plus capable de chasser ce qui me reste de ma fièvre, que lorsque je sçaurai qu'elles seront telles que je les désire à tous deux.

Pour le regard de mon procès, qu'on m'a dict estre tombé entre les mains de M. vostre frère, je vous diray que je ne vous en veux faire aucune recommandation, sçachant bien que vous n'oseriez faillir d'y apporter toutes sortes de sollicitations à ce que je sorte bientost de cet affaire. Par là, vous voyez mes franchises accoutumées avec ceux que je recognois entièrement pour mes amis. J'attendray quelque autre commodité à vous en dire davantage, et me contenteray de vous dire que je suis,

Monsieur.....

LVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 128. — Copie.

[A MONS^R .....][1]

[Juillet 1611.]

Monsieur, Je sçay que c'est chose inutile de convier vostre équité, qui est cogneue d'un chacun, à embrasser le bon droict d'une cause que j'ay, qu'on m'a dict estre tombée entre vos mains, estant asseuré que vous y serez porté de vous-mesme, puisqu'il y va particulièrement d'un bien qui avoit esté autrefois affecté à l'église; mais d'autant que je désire avec passion sortir bien tost de ce procès, j'ay creu que vous n'aurez désagréable la prière que je vous faictz de m'expédier le plus

[1] Ni suscription, ni date dans le manuscrit; mais on voit que Richelieu écrit au magistrat chargé du procès dont il est question dans la lettre précédente.

promptement que faire se pourra. Ce sera une faveur que j'eusse bien désiré avoir méritée par mes services avant que de vous en importuner; je vous en auray néantmoins une particulière obligation, de laquelle j'essayeray à prendre revanche par tous les effects de ressentiment que vous sçaurez désirer d'une personne du tout ennemie de l'ingratitude, et qui se dira toujours,

Monsieur....

LVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 129 verso. — Copie.

[A MONS^R .....]

[Juillet 1611.]

Monsieur, Bien que je sçache avec combien de bonne volonté vous vous portez à ce qui touche le bien de l'église, et que par conséquent la recommandation qui vous en est faicte aux occasions qui se présentent pour la conservation de ses droictz est quasi du tout inutile en vostre endroict, j'ay néantmoins estimé vous debvoir escrire ce mot, non pour vous prier d'avoir en recommandation l'affaire qui se présente de Mathurin Gauthereau, prieur, curé de Boulougne[1], qui est en mon diocèse, mais pour vous représenter combien l'œuvre est méritoire, si son bon droict luy est conservé par vostre moyen, attendu qu'il agit contre un nommé Jean de Monthorbier, s^r de la Braillerie, qui est de la religion prétendue réformée, et qu'à son exemple plusieurs autres gentilzhommes de sa mesme religion empeschent en divers endroicts que les bénéficiers ne lèvent le revenu de leurs bénéfices, qui est grandement préjudiciable à toute l'église. Pour ceste

[1] Bouloigne, paroisse dans l'élection de Mauléon, généralité de Poitiers (aujourd'hui dép^t des Deux-Sèvres). — La petite ville de Mauléon a été érigée en duché-pairie en 1736, sous le nom de Châtillon-sur-Sèvre, et, de ce moment, son ancien nom a disparu; les dictionnaires et les géographies ne connaissent aujourd'hui d'autre Mauléon que Mauléon-de-Soule, petite ville des Basses-Pyrénées.

considération, j'ay creu que vous ne trouveriez mauvais, si je vous en représentois la conséquence, vous asseurant par mesme moyen que [j'auray][1] un particulier ressentiment de la peine que vous y prendrez et rechercheray les occasions de vous tesmoigner l'affection que j'ay de demeurer,

Monsieur.....

LIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 193 verso. — Copie[2].

A M. LE COIGNEUX[3].

[Septembre 1611.][4]

Monsieur, Je croiois bien qu'il ne falloit attendre que de fort bons effects du zèle que vous avez au bien de l'Église; je le sçay main-

[1] Il y a dans le manuscrit *j'en ay;* c'est une faute de copiste.

[2] Cette copie a été faite sur la minute de la lettre à M. le Coigneux, dit une note marginale du manuscrit.

[3] Cette lettre est adressée à un homme qui devint par la suite un des adversaires les plus acharnés du cardinal de Richelieu. (Voy. la note d'une lettre adressée au même le 14 mai 1630.) Remarquons ici que la plupart des personnages de quelque importance auxquels nous allons voir Richelieu, encore simple évêque, faire des protestations empressées et même assez humbles de dévouement et de services, ont été plus tard ses ennemis, ou du moins se sont montrés injustes envers lui, soit par haine passionnée de sa personne, soit par ignorance de ses grandes qualités et de son génie, tels que le garde des sceaux de Vic, le secrétaire d'état Phelippeaux de Pontchartrain, Sully et d'autres.

[4] Nous donnons à cette lettre la date de septembre 1611. Les premières lettres patentes du roi pour l'érection d'un séminaire à Luçon sont datées du 27 août 1611, et ce fut sans doute peu de temps après que l'évêque de Luçon écrivit à Le Coigneux. Ces lettres patentes se trouvent, en copie, parmi les manuscrits de D. Fonteneau, relatifs à l'histoire d'Aquitaine, conservés à la bibliothèque de Poitiers; t. XIV, p. 189, de cette collection, rubrique : *cath. de Luçon.*

Dans le même recueil manuscrit se trouve, à la page 183 du tome XIV, et sous la date du 21 avril 1610, un *mémoire à consulter* au sujet de l'établissement d'un séminaire à Luçon. On voit que l'affaire ne fut pas promptement terminée.

Richelieu, qui a résumé dans quelques pages de ses Mémoires (t. V, p. 61 et suiv. sous la date de 1629, époque de la mort de Bérulle) l'histoire de ses relations avec

tenant par expérience et utilement pour mon diocèze, puisque vous avez heureusement amené à bonne fin l'affaire que vous aviez entreprise de mon séminaire. Je ne vous sçaurois dire combien je m'en ressens vostre obligé, advouant avec vérité que je n'ay jamais receu plus de contentement d'aucune chose que de l'arrest que j'ay eu par vostre moyen. Si j'ay désiré avec passion estre obligé de vous en ceste occasion, je ne souhaitte pas maintenant moins ardemment d'en prendre revanche par toutes sortes de services que je vous pourray rendre, vous suppliant très humblement de croire que j'auray à faveur et à honneur de vous tesmoigner par effects en toutes occurrences que je suis

Vostre, etc.

LX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 206 verso. — Copie.

A M. LE CARDINAL DE SOURDIS [1].

25 novembre 1611.

Monseigneur, Quelques-uns des diocèzes circonvoisins m'ayant tesmoigné qu'ils désiroient me nommer pour estre député en l'assemblée prochaine du clergé qui se doibt tenir à Paris[2], j'ay creu vous debvoir

ce cardinal, dit : « En l'an 1611, le sieur de Bérulle n'eut pas plutôt institué son ordre des Pères de l'Oratoire que l'évêque de Luçon, qui lors arrivoit nouvellement en son évêché, apprenant que cet institut avoit pour fin le secours des évêques en l'instruction des pauvres âmes, qu'ils faisoient état d'aller catéchiser dans les paroisses champêtres, prit connoissance dudit s^r de Bérulle, et se résolut d'établir sa compagnie en sondit évêché, où ils eurent la seconde maison qu'ils possédèrent en ce royaume. »

Cette maison n'était point le séminaire: car nous voyons, dans les manuscrits de D. Fonteneau, la copie d'une pièce des archives de la cathédrale de Luçon, datée du 14 décembre 1616, et qui fixe à cette date l'établissement des Pères de l'Oratoire dans le séminaire de cet évêché. Voyez plus loin une lettre à M. de Béthune, de juin (?) 1612.

[1] Ces mots sont écrits à la marge dans le manuscrit. Voy. sur François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, la note d'une lettre adressée au même, ci-dessus, p. 63.

[2] L'assemblée du clergé se tint en effet, à Paris, le 13 mars 1612, sous la pré-

supplier de me faire sçavoir quelle seroit vostre volonté en cela, et, si vous jugez que je puisse rendre quelque service au clergé, non-seulement d'avoir agréable ce dessein, mais encore de le favoriser et le faire réussir par vostre aucthorité. Bien que vous ne puissiez employer personne en ceste charge qui n'ayt autant ou plus de capacité que moy, je puis dire avec vérité que pas un n'aura tant d'affection d'obéir à vos commandements; j'eusse esté rechercher l'honneur de vous en asseurer jusques chez vous, si les langueurs qu'une grande maladie m'a laissées ne m'en ostoient le moïen, aussy que j'ayme beaucoup mieux prendre un autre temps pour m'acquitter de ce debvoir, affin que vous ne pensiez pas, monseigneur, que ce soit ceste occasion qui m'y convie, vous asseurant qu'aucune considération n'aura jamais tant de force sur moy, pour me porter à vous rendre tous les respects qui me seront possibles, que la cognoissance que j'ay de vostre qualité et de vostre mérite, qui m'oblige à demeurer à jamais,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

Monseigneur, Je vous supplie très humblement de me faire sçavoir vostre volonté sur le subject de ceste lettre.

De Coussay[1], ce 25 novembre 1611.

sidence du cardinal du Perron, archevêque de Sens. C'est dans ce synode que fut prononcée la condamnation du livre d'Edmond Richer, qui fit alors tant de bruit : *De ecclesiastica et politica potestate*..... Voyez *Gall. christ.* tom. VII, col. 171 et 1492.

[1] Il y avait en France plusieurs prieurés de ce nom, entre autres Coussay-les-Bois, élection de Loches, diocèse de Poitiers. (*Pouillé général des abbayes de France*, pag. 395.) Celui dont il s'agit ici est Notre-Dame de Coussay, prieuré voisin de Luçon, dans l'élection de Fontenay ; Richelieu y faisait souvent sa résidence. Sa famille avait eu avec l'église de Coussay d'anciennes relations; elle y fondait des sépultures dès le commencement du XVe siècle, et l'un des grands-oncles de Richelieu, René du Plessis, religieux de la Chaise-Dieu, qui était abbé de Nieuil en 1564, fut aussi prieur de Coussay. Un dénombrement fait à la fin du XVIIe siècle donne cent quatre-vingt-dix-huit feux à la paroisse de Coussay.

LXI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 204. — Copie.

A M. DE VIC[1].

26 novembre 1611.

Monsieur, J'ay receu un desplaisir extrême d'avoir esté absent de ce pays lorsque vous y avez passé, pour avoir perdu l'occasion de vous aller baiser les mains et vous asseurer de mon bien humble service; ce m'eust esté un indicible contentement duquel aiant esté privé je n'ay pas voulu manquer d'envoier vers vous pour vous en rendre un tesmoignage particulier, ce que je fais, monsieur, vous suppliant de croire que personne ne me passera jamais en l'affection que j'ay de vous honorer et à vous en rendre toutes sortes de preuves, lorsque les occasions s'en présenteront; ce que je vous tesmoignerois moymesme de vive voix, en quelque lieu que vous soiez, si les restes d'une grande maladie que j'ay eue me permettoient d'aller librement comme je le désirerois. On m'a donné advis que sa majesté vous avoit depputé en ce pays pour mettre ordre aux différents qui sont entre ceux de la religion prétendue réformée et nous; je vous supplie me tant obliger de me mander si cela est, affin qu'en ce cas nous nous pourvoions vers vous, monsieur, pour faire qu'à l'advenir nos églises ne soyent plus violées par l'enterrement de ceux qui n'ont point de droicts, et que nous puissions faire nostre service en plusieurs cures dont on retient non-seulement la jouissance, mais l'usage des églises,

[1] Ce nom est écrit à la marge du manuscrit. — Méry de Vic était frère de Dominique, seigneur d'Ermenonville, mort, l'année précédente, gouverneur de Calais et vice-amiral de France. Méry de Vic, alors chargé de diverses missions, fut plus tard garde des sceaux, du 24 décembre 1621 au 2 septembre 1622, qu'il mourut, durant la campagne du Languedoc, aux environs de Montpellier. Pendant son ministère il se montra fort dévoué à la cabale de M. le Prince, dont le cardinal de Retz et le maréchal de Schomberg étaient les chefs; cette cabale s'opposa de tout son pouvoir à l'élévation de Richelieu au cardinalat.

ce qui nous est de telle conséquence, que s'il vous plaist y mettre ordre, outre le signalé service que vous rendrez à Dieu, nous vous en aurons une obligation indicible, et moy particulièrement, qui rechercheray toutes sortes de moiens pour vous faire paroistre que je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

ARMAND Eves. de Luçon.

De Coussay, ce 26e novembre 1611.

LXII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 332 verso. — Copie.

A M. DE LA B.....[1]

[1611?]

Monsieur, Ayant appris le différent qui est entre vous et M. de B... le désir que j'ay de la paix, selon que ma profession m'y oblige, et l'estime particulière que je fais de vous deux, m'a convié à vous envoyer ce gentilhomme pour vous prier de ma part d'avoir agréable que, par l'avis de vos amis, je tasche de vous remettre bien ensemble; je vous supplie de le trouver bon, et, par conséquent, de me donner votre parole par ce gentilhomme que je vous envoie, et de croire que la cognoissance que j'ay de ne mériter point ceste faveur me fera avec plus de passion rechercher le moyen d'en prendre revanche en toutes occasions, vous faisant paroistre que je suis véritablement.....

[1] Le manuscrit de Le Masle ne donne pour cette lettre, non plus que pour la suivante, ni date, ni suscription. La date, c'est celle d'une des années que Richelieu passa dans son évêché; quant à la suscription, nous trouvons dans la lettre suivante des initiales, mais nous avons en vain cherché les noms qu'elles cachent.

LXIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 333. — Copie.

A M. DE B.....

[1611?]

Cette lettre a le même objet que la lettre précédente, et elle est conçue à peu près dans les mêmes termes.

LXIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 333 verso. — Copie.

A M. DE BEAULIEU[1].

[1611?]

Richelieu se félicite d'avoir pu rendre un service à un ami de M. de Beaulieu, et d'avoir pu terminer à son contentement une affaire à laquelle il s'intéresse[2].

LXV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 209. — Copie.

A MADAME DU PONT[3].

[1611?][4]

Ma sœur, J'ay un regret extrême du malheur qui est arrivé en

[1] Ce nom est écrit à la marge de la copie. Est-ce le même Beaulieu auquel Richelieu écrivait en décembre 1608? Le nom de Beaulieu appartient à plusieurs familles. C'est aussi celui de plusieurs bénéfices situés non loin de Luçon, et dont les prieurs ou abbés étaient appelés M. de Beaulieu.

[2] Cette lettre suit immédiatement dans le manuscrit les deux lettres adressées à M. de la B... et à M. de B... On en peut conclure qu'elle se rapporte à la querelle qui s'était élevée entre eux, et dans laquelle M. de Beaulieu aurait prié l'évêque de Luçon d'intervenir.

[3] Ces mots sont à la marge dans le manuscrit.

[4] Les pièces parmi lesquelles celle-ci est placée sont de 1610 et 1611.

vostre maison[1], et appréhende bien fort que mon frère et vous le preniez trop à cœur. Je me persuade toutesfois que vous vous disposerez tous deux à prendre patience en ce mauvais accident. Estant tel que vous me le mandez, je ne doubte point qu'il ne vous donne beaucoup de subject de vous attrister; mais prenez garde, s'il vous plaist, que l'affliction trop grande que vous en pourrez concevoir ne vous apporte à l'un et à l'autre quelque autre maladie de plus difficile guérison que celuy-là. Je sçay que les traverses pareilles à la vostre s'emparent tellement quelquesfois de nous qu'elles y produisent assez souvent des effects dommageables; mais je sçay aussy qu'il n'y a que les grands courages qui puissent apporter le remède nécessaire aux malheurs dont ils sont visitez: c'est pourquoy j'estime que celuy qu'il a pleu à Dieu vous envoier ne vous servira que pour faire paroistre davantage la généreuse résolution que vous avez de prendre avec patience tout ce qui vient de sa main.

Je vous prie et vous conjure de[2].....

LXVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 122. — Copie.

[A MADAME .....][3]

[1611?]

Madame, Ayant appris la mort de feu monsieur vostre mari, je n'ay pas voulu différer aucunement de mettre la main à la plume pour

[1] Quel est ce nouveau malheur arrivé dans la maison de du Pont-Courlay? Nous n'avons trouvé à cet égard aucun renseignement. Il s'agit peut-être d'un désastre de fortune. Richelieu avait écrit d'un autre ton pour la perte d'un enfant. (Voy. une lettre à la même, p. 46.)

[2] La fin de cette lettre est supprimée dans le manuscrit.

[3] Cette lettre de condoléance d'un pasteur doit se rapporter à un temps où l'évêque de Luçon exerçait ses fonctions épiscopales. Au lieu de la suscription et de la date, Le Masle, qui, ainsi que nous l'avons dit, n'a vu dans les lettres qu'il a conservées que des espèces d'exemples de style, a mis en marge de cette copie : *Consolation.*

vous tesmoigner la part que je prends à vostre affliction. Je vous diray toutesfois que, bien que ceste perte vous soit sensible, vous la debvez supporter avec d'autant plus de modération qu'ayant pleu à Dieu vous l'envoyer, il ne pouvoit faire davantage pour celuy que vous regrettez qu'en le tirant de ceste vie, où il estoit menacé d'une continuelle indisposition, pour le mettre en une plus heureuse, qui est celle dont je crois qu'il jouit à présent. Ceste considération estant, à mon advis, capable de vous remettre, je me persuade que vous conformerez vostre volonté à celle du Tout-Puissant; cependant, ne vous pouvant faire paroistre par mes paroles le desplaisir que j'ay receu en perdant un bon ami comme je tenois le défunct, je me réserveray aux effects à vous faire voir que, sa mémoire m'estant chère, je tascheray, en vous servant, à recognoistre et les bons offices que j'ay receus de luy, et la bonne volonté que vous m'avez tousjours tesmoignée, comme estant,

Madame.....

LXVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 122 verso. — Copie.

[A MONS^R .....][1]

[1611?]

Monsieur, Je croirois faire tort à ce que peut la considération de Dieu sur vous, si je voulois vous apporter icy une consolation qui ne peut venir que de luy et de vostre sagesse; jusques icy, en tous vos maux pressants, vous avez rencontré en ces deux choses-là un adoucissement qu'on n'eust jamais trouvé ailleurs, et c'est pourquoy je crois qu'en celuy-cy vous l'y chercherez encore, et me contenteray de vous dire qu'ayant tousjours fort honoré feu monsieur vostre père, je ne puis que je ne plaigne extrêmement sa perte[2] et la douleur qu'elle

[1] Cette autre lettre de condoléance doit avoir été écrite au fils de la dame à qui la lettre précédente était adressée.

[2] On lit *la* dans le manuscrit; ce ne peut être qu'une faute de copiste.

vous a laissée. Je sçays, monsieur, qu'elle ne peut estre que très grande, la valeur d'un tel père et la bonté de vostre naturel la pouvant rendre telle; mais, puisque Dieu l'a voulu faire au ciel plus heureux qu'il n'estoit en terre, là où il souffroit tousjours, jugez que vos regrets ne peuvent plus que luy troubler la joie et vous causer du mal.

LXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. arm. lett. paq. VI, nos 5 et 6, fol. 17. — Minute.

A M. HINCELIN [1].

[1611?]

Monsieur, Vous ne vous estes pas contenté de me vaincre de courtoisie, mais vous voulez encore me vaincre d'humilité, reffusant les justes soumissions qui vous sont deues. C'est ainsy que, diminuant vous-mesme vostre propre mérite, vous l'augmentez en l'estime et en la bouche de tous. Pour moy qui l'honore autant que j'en ay de cognoissance, je ne me lasseray jamais de le publier à ceux qui ignorent quel il est. Et puisque vostre modestie m'impose le silence envers vous pour ce regard, je désire vous céder en cela comme en toute autre chose, si ce n'est en l'affection de laquelle je me dis et me diray tousjours vostre très humble et obligé serviteur.....

[1] Ce nom est écrit au dos, de la main de Charpentier.—Nous croyions nous souvenir que le nom de Hincelin appartenait à Port-Royal; nous l'avons en vain cherché dans le Nécrologe, et dans les autres ouvrages qui concernent la célèbre abbaye. Mais nous avons vu que Henri Arnauld, l'un des frères de M. d'Andilly, écrivant à Barillon, parlementaire exilé à Amboise, lui envoie un livre de l'abbé Encellen, chanoine d'Angers, « qui, dit H. Arnauld, est mon grand vicaire dans mon abbaye de Saint-Nicolas. » (Ms. de Béthune.) Cet Encellen serait-il le même que Hincelin? L'orthographe des noms était si variable alors que la différence que l'on remarque ici ne serait pas une raison de douter. Mais la lettre de Richelieu, qui nous paraît appartenir aux premiers temps où il résidait dans son diocèse, est nécessairement fort antérieure à celle de Henri Arnauld. Ajoutons que dans nos recherches sur ce personnage, nous avons trouvé qu'une demoiselle Hincelin avait épousé, vers le temps où cette lettre a été écrite, Louis Habert, conseiller au grand conseil. (Voy. la note 1 de la lettre à M. Habert, 1612.)

LXIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 139. — Copie.

[A MONS^R .....]

[1611?]

Richelieu remercie de l'assistance rendue à son frère, et fait des offres de service.

LXX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1093, fol. 13. — Copie.

[A MONS^R .....][1]

[1611.]

Monsieur, Vous avez trop de ressentiment du peu de service que je vous rendis lorsque je fus à Chastellerault pour vous assister; car le subject dont il s'agissoit et vostre mérite particulier m'obligeoient à beaucoup davantage. Si l'on eust passé oultre et que vos parties, au lieu de s'arrester aux formalités, fussent entrées en la matière, la victoire vous estoit certaine, et le retour de mademoiselle de la Foulenne au giron de l'Église très asseuré. Vous me mandez que les messieurs de la religion vont publiant les choses au contraire de ce qui en est; mais il ne s'en faut pas estonner, puisqu'en la parole de Dieu mesme ils impugnent la vérité, et moins encore s'ils vous blasment

[1] Cette lettre, sans date et sans adresse, fut écrite par l'évêque de Luçon à un prêtre dont il s'était fait le second dans une de ces conférences, qui n'étaient pas rares alors, entre des prêtres catholiques et des ministres protestants, pour la conversion de quelque personnage de la religion réformée. Richelieu n'explique pas très-clairement pourquoi leur zèle ne fut point couronné de succès.

La conférence dont il s'agit eut lieu probablement en 1611, année où se tint à Châtellerault une assemblée de protestants dont Sully fait mention dans ses mémoires. (*Sages et royales Œconomies d'estat*. Coll. de Michaud et Pouj. t. II, p. 416.)

de l'obéissance que vous avez rendue à vostre supérieur; car ils n'ont garde d'approuver ce qu'ils ne pratiquent point. Le subject de ce blasme (consistant en l'observation de vostre devoir) vous est un grand honneur; M. de Préau[1], l'un des plus sages et judicieux d'entre eux, au logis et en la présence duquel l'on s'assembla, n'est pas de ceux qui vous condamnent; quant au sieur Chamier[2], je ne sçais pas ce qu'il en dit, mais il sçait assez ce qui en est; il mérite, certes, d'estre estimé comme un des plus gentils esprits de ceux qui sont imbus de ces nouvelles erreurs, et si, oultre sa créance, l'on peut reprendre quelque chose en lui, il me semble que ce doit estre un zèle trop ardent, et que d'autres appelleroient peut-estre indiscret. Je ne le dis pas pour l'offenser, car la volonté de leurs majestés estant que nous vivions tous en bonne intelligence, j'en serois très marry. Je voudrois plus tost le servir, mais non pas aux dépens de ma conscience et de la vérité, dont je rendray tousjours un fidèle tesmoignage avec un grand nombre de gens de bien qui estoient présents. Je vous

[1] Il était gouverneur de Châtellerault. Voyez, ci-après, une lettre du milieu de 1612, adressée à un M. de Préau, qui est sans doute le même que celui dont il s'agit ici. Nous trouvons qu'il était, vers cette même époque, en correspondance avec Sully. On peut voir, dans les *Œconomies royales*, une lettre de lui, datée de Châtellerault, le 10 novembre 1610, relative aux affaires des calvinistes.

[2] Daniel Chamier était alors le plus rude champion que les catholiques pussent rencontrer dans ces sortes de luttes religieuses. Il passait pour l'un des plus grands théologiens parmi les calvinistes, et la véhémence de sa parole lui valut plus d'une éclatante victoire. « Il n'était pas moins, dans son parti, ministre d'état que ministre d'église, » a dit Bayle. Son zèle, que Richelieu, avec quelque ménagement, nomme indiscret, allait jusqu'au plus fougueux emportement. Non moins audacieux dans la guerre que dans la controverse, Daniel Chamier prit part avec intrépidité à la défense de Montauban assiégée par Louis XIII, et fut tué d'un coup de canon le 16 octobre 1621. — L'épithète de *gentil esprit* dont le gratifie Richelieu pourra sembler un peu singulière à ceux qui se souviendront des fureurs théologiques de Chamier. Il était d'ailleurs d'aspect assez grotesque, si l'on s'en rapporte au portrait qu'en a tracé l'auteur de la Confession de Sancy, qui le nomme : *le gros Chamier*.

Peu de temps avant l'époque où fut écrite cette lettre de Richelieu, Chamier avait publié le plus important de ses ouvrages, sa *Panstratie catholique* ou *Guerre de l'Éternel*, 4 vol. in-f°. Genève, 1610. Bellarmin est vigoureusement attaqué dans ce livre.

supplie cependant que je le sois tousjours en vostre souvenir, et de croire que je suis.....

LXXI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135 Fol. 73 verso. — Copie.

[A MADAME .....][1]

[Fin de 1611?]

Madame, L'honneur que vous me faictes de vouloir sçavoir de mes nouvelles m'oblige à prendre la plume pour vous en rendre mille grâces et satisfaire à ce que vous désirez, vous disant que ma teste estant tousjours en mesme estat, j'estimerois l'avoir meilleure du monde si ne changer point estoit un argument de perfection; mais d'autant qu'ainsy que demeurer au bien sans changement est un tesmoignage d'accomplissement, estre arresté au mal est une preuve du contraire, au lieu de me persuader avoir bonne teste, il faut que je confesse que je l'ay la plus mauvaise du monde; plusieurs le croiront aisément, mais peut-estre en autre sens que celuy auquel je l'entends. Pour vous, Madame, je me promets que vous ne croirez rien à mon désavantage : aussy vous assureray-je que mon mal est de ceux qui diminuent, non qui augmentent par le temps, qui me délivrera, comme j'espère, de mes incommoditez, bien qu'il ne me puisse oster ou altérer la volonté que j'ay d'estre tousjours.....

[1] On a vu dans plusieurs des lettres précédentes que Richelieu fut atteint, en 1611, d'une grave maladie; nous supposons que cette lettre peut se rapporter à cette époque; mais le manuscrit ne nous donne ni date ni suscription.

LXXII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 332. — Copie.

[A MONS^R .....][1]

[1611?]

Monsieur, Si je ne me fusse promis de jour à aultre d'avoir l'honneur d'aller baiser les mains à M^r et à vous, je n'eusse point tardé à vous tesmoigner le désir que j'ay de luy rendre ce debvoir; mais encore que ma présence ne puisse apporter de l'importunité à M^r, si est-ce toutesfois que je n'ay peu obtenir de luy jusques à ceste heure que je fisse une course en voz quartiers.

J'aurois plus de regret de différer si long temps si j'estois autant capable de rendre du service à ceux qui me font l'honneur de m'aymer, comme je m'y recognois inutille; j'oseray toutesfois offrir à cest endroict à M^r mon très humble service, n'ayant osé luy escrire avec précipitation pour ne faire que sçavoir le départ de ce porteur, par qui je vous asseureray que je seray à jamais.....

[1] Cette lettre est adressée à quelqu'un qui se trouve auprès d'un personnage éminent désigné seulement par une abréviation qui nous paraît signifier : Monseigneur. Nous remarquons de plus que l'évêque de Luçon se plaint de n'avoir pu encore obtenir permission de l'aller visiter. Nous sommes tenté de croire qu'il s'agit ici du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Nous avons vu, dès le commencement de 1611, Richelieu exprimer le regret de n'avoir point reçu de réponse aux diverses lettres qu'il a écrites à cet archevêque, et le 25 novembre de la même année Richelieu parle des suites d'une maladie qui ne lui permettraient que difficilement d'aller à Bordeaux. Il y a là une insinuation qui ne paraît pas avoir été entendue du cardinal-archevêque. Cette lettre, écrite à peu près vers le même temps, serait une nouvelle tentative pour obtenir la faveur à laquelle l'évêque de Luçon attachait du prix.

ANNÉE 1612.

LXXIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 260 verso. — Copie.

A M. PHELIPPEAUX[1].

[Mars 1612.]

Monsieur, Comme les bruits s'augmentent peu à peu, celuy qui court de ce qui est arrivé à St-Jean, et ensuite de cela à Paris, a publié à tous et quasi persuadé à aucuns la guerre[2]. Plusieurs de ceux de la religion en sont fort étonnés, et ce d'autant qu'ils voient maintenant clairement que c'est cracher contre le ciel que de vouloir heurter l'auctorité du roy et de la reine[3]; ils protestent de ne se départir

[1] Paul Phelypeaux, seigneur de Pontchartrain, quatrième fils de Louis Phelypeaux, seigneur de la Cave et de la Vrillière, conseiller au présidial de Blois, qui laissa huit enfants, dont cinq fils; tous les cinq occupèrent des emplois importants. Paul Phelypeaux fut secrétaire des commandements de Marie de Médicis, qui récompensa ses services par la place de secrétaire d'état (1610). Chargé un instant des affaires de la guerre, il les laissa bientôt pour s'occuper exclusivement de celles de la religion réformée, qui étaient alors d'une si grande importance politique et tout hérissées des plus épineuses difficultés. L'évêque de Luçon, placé au milieu d'un pays où les huguenots étaient puissants, dut écrire plus d'une fois à Phelypeaux sur ce sujet. Quant à ce dernier, il prit part à la paix de Loudun en 1615, et contribua à la rédaction des articles de la réconciliation de la reine mère et du roi son fils, en 1619. Il mourut pendant le siége de Montauban, où il était auprès du roi (21 octobre 1621). Il a laissé un Journal des conférences de Loudun, et des Mémoires concernant les affaires de France sous la régence de Marie de Médicis (2 vol. 1720), réimprimés dans la collection de Petitot.

[2] Le duc de Rohan s'absenta de la cour sous le prétexte d'une prétendue maladie de son frère le duc de Soubise; il se retira à Saint-Jean-d'Angely, dont il s'empara, pendant que la reine était occupée à terminer le traité de la double alliance avec l'Espagne. Les mariages furent déclarés le 25 mars, et le duc de Rohan s'était rendu à Saint-Jean durant le carême. Cette circonstance détermine à peu près la date de cette lettre.

[3] Nous avons trouvé dans le même ma-

jamais de l'obéissance qui leur est due, et blasmant M. de Rohan sans s'esmouvoir dadvantage, aucuns d'entr'eux trouvent estrange la procédure dont on a usé envers ses gens[1]; mais certes ils admirent le courage de la reine et la résolution qu'elle a prise de s'acheminer avec une armée, s'il en est de besoin, après le retour de M. de Thémines[2]. M. Duplessis, lequel j'ai veu par occasion depuis deux jours[3], et qui a tousjours parmi les huguenots grand crédit et auctorité, m'a tesmoigné avoir du desplaisir[4] de ce qui estoit arrivé à M. de Rohan, tant à St-Jean qu'à la cour, d'autant qu'il avoit tousjours recogneu en

nuscrit de Sorbonne, au fol. 267, la copie d'une lettre sans date, adressée au duc d'Épernon, laquelle se rapporte précisément à l'époque où celle-ci fut écrite; cette autre lettre est très-probablement du marquis de Richelieu, frère aîné de l'évêque de Luçon. M. de Richelieu était mestre de camp du régiment de Piémont. Il donne, de son côté, sur les dispositions des protestants, certains détails qu'il n'est pas sans intérêt de rapprocher de ceux qu'on lit ici:

« J'estois prest de m'en retourner à la court lorsque j'ay sceu ce qui estoit arrivé à Sainct-Jehan, de sorte que j'ay différé mon voyage pour voir s'il ne se passeroit rien en ce pays qui importast au service du roy et de la royne, affin de leur en donner advis; mais craignant que pendant ce temps-là mon absence me privast des moyens de servir, s'il s'en présentoit occasion, j'envoye ce porteur exprès pour recevoir voz commandemens, et vous supplier de ne m'oublier point au nombre de ceulx qui en seront honorez. Je ne croy pas néantmoins (si l'on peult juger du tout par une partie) qu'il y aye aucun changement, car ceulx de la religion de ces pays de deçà ne sont pas résoluz d'espouser les passions d'aucun particulier; quelques-uns d'entre eux ont murmuré de ceste alliance d'Espagne, les aultres en demeurent fort estonnez, mais la liberté de conscience dont ils jouissent tous en ce pays soubz l'heureuse régence de la royne leur est plus chère que tout. »

[1] Tenis, le secrétaire, et Onglepied, le gentilhomme du duc de Rohan, qui étaient à Paris lorsqu'on apprit sa révolte, furent mis à la Bastille. Les dames de Rohan, Catherine de Parthenay, mère du duc, Marguerite de Béthune, fille aînée du duc de Sully, sa femme, ainsi que Henriette et Anne de Rohan, ses sœurs, furent retenues à Paris. (Voy. les Mémoires de Rohan, liv. Ier *passim*.)

[2] La reine fit publier qu'elle se mettrait en personne à la tête des troupes, avec les maréchaux de Bouillon et de Lesdiguières, pour aller punir le duc rebelle; mais, avant d'en venir à cette extrémité, elle envoya vers lui MM. de Thémines, de Vic et de Saint-Germain-le-Seau, qui, au moyen de quelques concessions, le ramenèrent pour l'instant à l'obéissance.

[3] L'évêque de Luçon était alors dans son évêché, et du Plessis-Mornay était aussi dans le Poitou.

[4] Rien n'était plus sincère que ce sentiment de du Plessis-Mornay. (Voy. son Histoire, ed. d'Elzevir, 1647, in-4°, p. 361.)

luy, et particulièrement en son retour de la cour, ses intentions et affection beaucoup meilleures qu'il n'y a eu d'heur en ses actions; il me dict par plusieurs fois qu'il s'asseuroit que M. de Thémines remporteroit au roy et à la reine toute sorte de contentement de sa part, et qu'aussitost qu'il avoit sceu que la reine s'estoit résolue de l'y envoyer, qu'il avoit despesché un homme exprès[1] vers ledit s^r de Rohan pour y arriver auparavant, pour le conjurer et conseiller de ne se départir point de l'obéissance et respect qu'il debvoit à leurs majestés, m'asseurant fort dès-lors qu'il estoit disposé à le faire. Nous eûmes plusieurs autres discours, où il me parla franchement de beaucoup de choses, contre sa coutume ordinaire, que dès-lors j'en tiray un bon argument. Je remets à les vous dire lorsque j'auray l'honneur de vous voir; cependant si vous jugez à propos de faire entendre à la reine ce que je vous mande, parce qu'elle me commanda, lorsque je partis, de l'avertir de ce qui se passeroit par deçà[2], vous en userez comme vous le trouverez bon, et me ferez ceste faveur de croire qu'entre tous ceux qui vous sont obligés il n'y en a point qui soit tant que moy

Vostre serviteur[3].....

LXXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. arm. lett. paq. IV, n°s 2 et 3, fol. 111. — Minute.

A M. DE BÉTHUNE[4].

[Juin? 1612.]

A M. de Béthune. — Qu'en ce qui deppendra de moy je m'esti-

[1] Le sieur des Grutières. (*Histoire de du Plessis-Mornay*, 1647, in-4°, p. 362.)

[2] Richelieu avait déjà inspiré quelque confiance à la reine mère. C'est le premier indice qu'on en voit dans cette correspondance.

[3] Pontchartrain, qui mourut avant la grande fortune de Richelieu, ne devina point son génie. Il le traite dans ses Mémoires avec un dédain qui fait peu d'honneur à sa perspicacité, et il le rejette assez étourdiment parmi la tourbe des ambitieux vulgaires qui se disputaient le pouvoir sous la régence de Marie de Médicis.

[4] Ce nom est écrit au dos de la minute, de la main de Charpentier. — Philippe de

meray heureux de le pouvoir servir, mais que j'estime luy dire en l'affaire dont il m'escrit que ce n'est point un establissement de moy, nul n'en ayant le pouvoir, mais du roy, esmologué au parlement et à Rome, et dont le revenu est pour Messieurs de l'Oratoire, qui sont depuis 5 ou 6 mois establis à Luçon, qui se doibvent employer à l'instruction des curez[1]; qu'il sçaura, s'il luy plaist, de M. Bérule ce qu'il se peut faire là-dessus, et que par après, me prescrivant ce qu'il aura agréable, je ne manqueray de vous tesmoigner en ceste occasion comme en toute autre que je suis véritablement.....

Béthune, l'un des six fils du baron de Rosny et frère puîné de Maximilien de Béthune, duc de Sully, né en 1561, servit successivement sous les rois Henri III, Henri IV et Louis XIII; il fut souvent employé dans les négociations diplomatiques, où il montra du talent et se fit une réputation. Les principales affaires dont il se mêla, sous le règne de Louis XIII, furent le traité de Pavie, en 1619; la réconciliation de la reine mère et du roi, en 1620; cette même année, les négociations de l'ambassade extraordinaire envoyée à l'empereur Ferdinand II, à l'occasion des troubles d'Allemagne, de Bohême et de Hongrie; le traité pour la Valteline, en 1627; enfin, en 1629, la ligue formée entre la France, le pape et Venise. Il mourut, en 1649, à soixante et dix-huit ans.

Philippe de Béthune était comte de Sully et de Charost; c'est lui qui forma cette magnifique collection de manuscrits que son fils, Hippolyte de Béthune, légua à la Bibliothèque royale, dont elle est encore aujourd'hui une des plus précieuses richesses.

[1] Richelieu dit dans ses Mémoires (V, 61) que de retour dans son évêché, en 1611, il appela les Pères de l'Oratoire presque aussitôt que M. de Bérulle les eut institués. Or, les cinq associés qui fondèrent l'Oratoire entrèrent dans leur maison du faubourg Saint-Jacques le 10 novembre 1611; les premières lettres patentes du roi furent données, sur les instances de la reine mère, en décembre, et les secondes, le 2 janvier 1612. Ce fut alors que l'évêque de Luçon put leur donner l'établissement dont il s'agit ici, « seconde maison, dit Richelieu, qu'ils ayent possédée en ce royaume. » Or l'évêque de Luçon écrit à M. de Béthune cinq ou six mois après.

Au reste, cet établissement n'était pas le séminaire. Le pape ne donna aux PP. de l'Oratoire leur bulle d'institution, après bien des difficultés, que le 10 mai 1613, et ils ne furent admis qu'en 1616 dans le séminaire de Luçon. (Voy. lettre à Le Coigneux, pag. 69.)

LXXV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 237. — Copie.

A M. DE PRÉAU [1].

[Vers le milieu de 1612.] [2]

Ceux qui ont l'esprit solide et arresté comme le vostre ne doibvent pas estre réputés vagabonds, puisqu'ils sont mesme exempts des moindres agitations du monde; aussy que pourroient souhaitter les plus inquiets de nostre cour, après avoir donné leurs jeunes années aux travaux les plus pénibles et périlleux de la guerre, que de jouir comme vous faites maintenant d'un repos honorable, servant le roy, vostre patrie et vos amis? Car si vous vous perdez pour quelques jours en vostre charge, vous vous retrouvez aussitost au milieu de la tranquillité champestre, dans une belle maison où je vous puis asseurer

[1] Les mémoires de ce temps-là font mention de plusieurs Préau ou Préaux, et parmi ceux qui portaient ce nom, il en est deux auxquels cette lettre a pu être adressée. L'un était sous-gouverneur du roi, c'est celui qui fut gouverneur de Monsieur après la disgrâce du colonel d'Ornano, en 1624. (Voy. *Hist. de France*, P. Griffet, tom. XIII, pag. 419.) L'autre était protestant et avait le gouvernement de Châtellerault, où il mourut vers la fin de 1612. (*Mém. de Richelieu*, t. I, pag. 148.) C'était un homme fort dévoué; Fontenay-Mareuil dit, au sujet de l'assemblée des protestants en 1611 : « Cette assemblée se devant donc tenir en ce temps-là, on ordonna premièrement que ce seroit à Chastellerault, à cause du gouverneur, nommé M. de Préau, qui estoit bon serviteur du roy; car on ne les souffroit jamais que dans des lieux dont on se croyoit asseuré du gouverneur. » (*Mém. de Fontenay-Mareuil*, t. I, p. 147.) Nous pensons donc que c'est à ce dernier que cette lettre fut écrite. Le voisinage dont parle l'évêque de Luçon nous semble le prouver suffisamment; la maison de campagne du gouverneur de Châtellerault devait être dans le voisinage, et cette ville n'est qu'à trente kilomètres environ de Richelieu. Voy. ci-dessus, page 79, l'éloge que l'évêque de Luçon fait de ce calviniste.

[2] Le manuscrit ne donne point de date. Nous supposons que cette lettre fut écrite vers le milieu de l'année 1612, dont Richelieu dit dans ses Mémoires (t. I, p. 131), « En cette année les orages s'assemblent; » et à ces inquiétudes se rapportent assez bien, « les brouilleries présentes et les pronostics fâcheux, » dont il est ici question.

que vous ne vous sçauriez tant plaire comme vous y plaisez à voz voisins, auxquels je porterois davantage d'envie de ce bonheur, si je n'estimois à l'advenir le partager fort souvent avec eux. Car encore que les brouilleries présentes et plusieurs pronostiques fascheux semblent nous augurer et présager de la guerre, néantmoins je ne croy pas qu'elle puisse sitost esclore, les moyens de la faire naistre estant beaucoup moindres que la volonté de ceux qui la pourroient désirer. La sage conduite et l'affection et fidélité de plusieurs bons serviteurs nous garantiront des maux du dedans. Pour ceux du dehors, je les baptiseray d'un autre nom, s'ils nous font naistre les occasions d'accroistre nos limites, et de nous combler de gloire aux dépens des ennemis de la France. J'en auray tousjours beaucoup si je vous puis tesmoigner.....

LXXVI.

Bibl. nat. Suppl. franç. 1019, pièce 7 [1]. — Original. — De la main de Charpentier ?

SUSCRIPTION :

A MADAME MADAME DE BOURGES, A PARIS.

[Juillet 1612?] [2]

Madame, J'escrits au s^r Brisseau pour vous dellivrer dix-huict aulnes de damas gris violant cramoisy et cinq aulnes et demye de velours gris brun. C'est pourquoy j'accompagne sa lettre de celle-cy, pour vous prier de prendre la peine de vouloir choisir ces estoffes, en faire prix avec luy, et, les faisant bien empaquetter, les faire porter chez le messager de Poitiers, et en faire adresse à mons^r Citoys [3], advocat en ladite ville, pour me les faire tenir.

[1] Le relieur a transposé cette pièce, qui se trouve placée dans ce volume au feuillet 22.

[2] Cette lettre n'est point datée; elle peut être donnée à l'année 1612, époque où l'évêque de Luçon chargea madame de Bourges de plusieurs commissions, pour le parfait payement desquelles il lui envoie un solde de compte, le 18 septembre 1612.

[3] C'était le frère du médecin. Celui-ci,

Je suis si accoustumé à vous donner telles commissions, que si je vous en faisois des excuses à toutes les fois que vous en recevez de ma part, ce seroit tousjours à recommancer et n'aurois jamais fait. Aussy ne vous en feray-je point de plus particulières en cecy, réservant mes paroles à vous asseurer que je suis véritablement,

Madame,

Vostre bien affectionné serviteur,

ARMAND Eves. de Luçon.

Madame, [le velours][1] gris brun que je demande n'est qu'à ...neuf francs l'aulne, pour broder. Vous [mettrez], s'il vous plaist, sur le dos de la lettre [que j'es]crits au s^r Brisseau, le prix du velours et du [dam]as, ainsy que je lui mande.

LXXVII.

Bibl. nat. Suppl. franç. 1019, pièce 4. — Original. — De la main de Charpentier ?

SUSCRIPTION :

A MADAME MADAME DE BOURGES.

18 septembre 1612.

Madame, Mettant la main à la plume pour vous escrire, je vous

qui exerça plusieurs années sa profession à Poitiers, et qui avait alors quarante ans, fut le médecin de Richelieu dès l'arrivée de l'évêque de Luçon dans son diocèse. C'est Gabriel Naudé qui nous donne cette date dans une épître adressée à ce même Citoys, auquel il envoie la traduction latine d'un poëme grec de Leone Allaci sur Fortunio Liceti, deux célèbres médecins italiens auxquels Naudé compare Citoys; et il ajoute : « Ut industriam tuam in medendo, tunc primum admirata est (Italia), cum eminentiss. cardinalem et ducem Richelæum, principem illum verè θαυματουργὸν, ea, feliciter, duos et trigenta annos usum fuisse intellexit. » Or, Gabriel Naudé, qui était bibliothécaire du cardinal Bagny, écrivait cela de Rome *pridie kalend. maii 1641*. C'est donc depuis 1609 que Citoys était le médecin de Richelieu. Il finit même par être si complétement à son service qu'il fit souvent près de lui les fonctions de secrétaire. Remarquons, à cette occasion, que Charpentier, le secrétaire intime de Richelieu, commença de lui être attaché aussi vers cette époque, et que Citoys et Charpentier étaient encore, à la mort du cardinal, c'est-à-dire à trente-trois ans de là, l'un médecin, l'autre secrétaire de Richelieu.

[1] Les mots enfermés entre crochets et les points indiquent des lacunes causées par la déchirure du manuscrit.

envoye quand et quand ce qui vous restoit deub des mises que vous avez fait pour moy. Il y a quarante pistolets[1] et vingt sols en monnoye, qui font les cent quarante-cinq livres dont je vous estois demeuré redevable. Passant ces jours derniers par la Melleraye[2], j'ay appris de mon oncle les traverses que l'on vous donne en vos affaires, et ay pris part aux desplaisirs que vous en recevez; toutesfois, votre contract devant avoir lieu, comme tout chacun l'estime, j'espère que vous serez bientost hors de l'ennuy dont on trouble vostre repos. Je voudrois avoir moyen de contribuer quelque chose pour vous en tirer, je m'y employerois très volontiers. Et bien que ma bourse ne soit pas garnie comme il faut, si est-ce que la vous offrant avec ce peu que je puis, je vous prieray de disposer de tout ce qui est mien comme estant,

Madame,

Vostre humble serviteur,

ARMAND Eves. de Luçon.

De Coussay, ce 18 septembre 1612[3].

[1] Le pistolet ou écu d'or était une monnaie espagnole dont on se servait en France. Selon le compte que fait ici l'évêque de Luçon, le pistolet devait valoir, en 1612, 3 liv. 12 s. Cependant par l'édit de Henri IV, du mois d'août 1609, il n'avait été évalué qu'à 3 liv. 5 s. et cette évaluation était conforme à celle d'une ordonnance publiée à Madrid, la même année 1609, qui donnait cours au pistolet pour 440 maravedis, ou environ 13 réales d'argent (la réale évaluée à environ 5 sous de France). (Voy. *Traités des monnoies pour un conseiller d'estat.* Paris, 1621, in-8° (par H. Poullain), p. 126.) Ce petit volume se compose de quatre opuscules qui avaient déjà été publiés séparément en 1608 et 1612. Antérieurement, la valeur du pistolet était moindre : « En Espagne, dit Poullain, où il s'y observe une proportion douzième entre leurs espèces d'or et d'argent, arrestant le cours de la realle à 5 sols, leur pistolet d'or y aura cours pour 60 sols; en France, où nous ne gardons qu'une proportion unzième entre nos escus d'or, quarts d'escus et pièces de 10 sols d'argent, donnant cours à nostre reale pour 5 sols, nostre dit pistolet n'y auroit cours que pour 55 sols. » (Pag. 7 du premier opuscule de Poullain, composé en 1608 pour Sully.)

[2] La Meilleraie, bourg de France, dans l'ancien Poitou, aujourd'hui dans le département des Deux-Sèvres, à trente-deux kilomètres de Poitiers.

[3] La date de l'année est surchargée, et on peut lire également 1610, 1611, 1612; mais par la note écrite d'une autre main, sans doute de celle de madame de Bourges, en tête de cette lettre, « receu se XIIe octobre 1612, » la date devient certaine.

Madame, ayant sceu que mons^r le commandeur amasse ses deniers de tous costez, n'ayant pas pour ceste heure la commodité de payer ce que j'avois retenu de ses meubles [1], je vous prie de ne laisser de les vendre à d'autres, d'autant que je ne voudrois pour rien du monde qu'il attendist à mon occasion son argent.

Pour mon lict de velours [2] et ma tapisserie estant chez vous, me ferez ceste faveur de les y garder [3].

LXXVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 194. — Copie.

A M. DE SULLY [4].

21 septembre 1612.

Monsieur, Si j'avois autant de moyen de vous servir comme j'ay

[1] Voy. une lettre du 6 juin 1610.

[2] Voy. une lettre de la fin d'avril 1609.

[3] Les deux paragraphes qui suivent ici la signature ont été écrits sur le pli après la lettre fermée.

[4] Le copiste a mis en marge de cette lettre sans suscription : « A M. de Juilly. » Le nom de Sully s'écrivait souvent alors *Suilly*. On comprend qu'un copiste ignorant ait facilement transformé l'S initiale en J.

Maximilien de Béthune, duc de Sully, l'ami de Henri IV, disgracié l'année précédente, avait perdu, avec son emploi de ministre, la surintendance des finances et le gouvernement de la Bastille; mais il avait conservé la charge de grand maître de l'artillerie et le gouvernement de Poitou. Richelieu, dont le diocèse était dans cette province, dut plus d'une fois avoir affaire à Sully, et l'on verra, dans une lettre écrite sans doute l'année suivante, que l'évêque de Luçon lui demande de le comprendre sur l'état des réparations de Poitou pour son évêché.

Nous n'avons trouvé que six lettres de Richelieu à Sully; elles ne sont de nulle importance pour la politique, mais elles ont pourtant leur intérêt : de tels hommes ne sauraient se trouver en présence sans qu'aussitôt la curiosité du lecteur ne s'éveille.

Sully et Richelieu sont morts presque en même temps, à moins d'une année de distance l'un de l'autre; mais le premier avait fini sa vie politique lorsque le second n'avait pas encore commencé la sienne; ils ne se sont donc pas rencontrés sur le champ des affaires, et cette correspondance ne conservera rien autre chose que la trace de quelques relations particulières. On sait d'ailleurs que Richelieu a jugé Sully, et il peut être piquant de comparer le langage des Lettres et celui des Mémoires.

Sully ne faisait nulle estime du mérite

d'occasion de vous importuner, je vous rendrois des preuves de mon affection et de mon debvoir avec autant de contentement que je

de Richelieu. Une seule fois, ce grand ministre se trouve cité, comme par hasard, au milieu de l'histoire de l'année 1609; mais on a dit que ce mot d'éloge avait été ajouté après coup, et l'on ne saurait en douter lorsqu'on voit que dans le petit nombre de pages consacrées par Sully à rappeler « les gestes de Louis le Juste, auxquels ne se peuvent esgaler, dit-il, tout ce qu'ont jamais fait de plus signalé Charlemagne et Philippe-Auguste, » il ne nomme pas même Richelieu, lui qui ne manque jamais de se nommer à côté de Henri IV. Et, dans une lettre adressée à Louis XIII, contre le maréchal d'Ancre, lettre anonyme, mais que Sully adopte en lui donnant place dans ses Mémoires, on lit ce passage : « Et qui doute aussy que moy et tout bon François qui a du jugement, lequel voit ces trois créatures (Conchine, sa femme et Mangot le garde des sceaux) avec leur Barbin et Luçon, régir tout le royaume, présider aux conseils d'estat, disposer des dignitez, armes et trésors de France, et tenir vos majestez en servitude et comme esclaves de leurs fantaisies, ne tienne cela pour un prodige et excrescence pestiférée en l'estat..... » (*Œconomies royales*, pag. 492, édit. Michaud et Pouj.)

Les *Œconomies royales* ont été écrites de 1625 à 1630; le génie du cardinal avait déjà jeté assez d'éclat pour qu'il ne fût pas permis à un homme tel que Sully de le méconnaître. D'ailleurs le vieux ministre, avant de mourir, avait eu le temps d'apprécier la carrière presque entière de Richelieu, et de rectifier dans ses Mémoires ce qui n'eût pas été l'expression de son opinion réfléchie.

La portion des *Œconomies royales* imprimées au château de Sully, en 1638, s'arrête à l'année 1606, mais le reste de l'ouvrage n'a vu le jour qu'en 1662; il est donc hors de toute vraisemblance que Richelieu ait pu en avoir communication. Toutefois, il est probable qu'il savait fort bien à quoi s'en tenir sur l'opinion que professait à son égard le vieux et chagrin ministre de Henri IV; et, quoique sous le règne du cardinal Sully ait obtenu certaines faveurs, comme le titre de maréchal de France, on peut encore attribuer à quelque pensée de représailles le jugement parfois injuste et toujours sévère dont il se trouve frappé dans les Mémoires de Richelieu.

Tout en reconnaissant que les services de Sully avaient été fort utiles à l'état, Richelieu insinue qu'ils étaient devenus tout à fait insupportables au monarque. Il dit que Henri IV, au moment de sa mort, songeait à lui ôter le maniement des finances; qu'il avait soupçon, non de la fidélité de son cœur, mais de la netteté de ses mains. En toute occasion, Richelieu censure amèrement une avidité qui avait accumulé de si grandes richesses; il accuse aussi l'humeur de Sully, et parle de son naturel rude et grossier. (*Hist. de la mère et du fils*, et 1er vol. des Mémoires, *passim.*) Mais l'évêque de Luçon qui écrivait cette lettre et les autres qu'on lira bientôt n'était pas encore l'homme d'état qui dictera plus tard les Mémoires. Aujourd'hui il se range humblement parmi les *inférieurs* du grand ministre; pauvre évêque, en Poitou, il taxe de *champêtre* le langage qu'il adresse à un homme qui a si longtemps vécu auprès des rois, qui, retiré dans ses châteaux, y

prends la plume avec desplaisir pour mendier des tesmoignages non méritez de vostre bienveillance; ce que je n'eusse jamais osé si je n'eusse sceu que ceux qu'avec vérité on peut dire grands, plus encore pour les qualitez qui sont en eux que pour leurs charges, sont bien ayses d'avoir occasion d'obliger leurs inférieurs pour faire paroistre que, si leur pouvoir les rend recommandables, leur bonne volonté le faict encore davantage. Ces considérations, monsieur, m'ont non-seulement donné la hardiesse de vous convier à me départir des effects de vostre courtoisie, mais en outre une espérance comme asseurée d'en recevoir en l'occurrence dont M. Richard, trésorier de France, que vous cognoissez, vous parlera. Je ne tascheray point de vous faire voir combien elle est juste et raisonnable, son équité paroissant d'elle-mesme. Seulement vous supplieray-je très humblement de croire, monsieur, que, si je suis ingrat du bien que je recevray de vous, ce ne sera jamais que d'une ingratitude nécessaire, qui procédera de la grandeur de vos obligations et non de ma recognoissance, vous asseurant que je n'auray jamais plus grand dessein que de vous faire paroistre par toutes les actions de ma vie que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

ARMAND Eves. de Luçon.

A Luçon, le 21e septembre 1612.

mène toujours une vie de prince, et qu'on appelle encore à la cour, dans les circonstances difficiles, pour avoir les conseils de sa longue expérience. Plus tard, lorsque Richelieu sera premier ministre, nous verrons encore une lettre de lui à Sully; mais celle-là sera concise et sèche : ce n'est plus qu'une réponse froidement polie, adressée à un vieux ministre oublié, par un ministre nouveau, qui commence une carrière presque royale, et qui se lève environné déjà de tout l'éclat de la faveur et du pouvoir.

LXXIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 323. — Copie.

A MADAME DE SOISSONS[1].

[30 novembre? 1612.][2]

Madame, Le ressentiment que j'ay de la perte que toute la France a faite[3] avec vous surpassant la portée de ma plume, je ne la prends pas à dessein de vous faire voir au vrai quelle est l'affliction que je reçois de l'accident qui vous est arrivé, mais seulement pour vous conjurer, autant que le peut faire le plus affectionné de vos très humbles serviteurs, de tourner vos yeux en ceste occasion vers celuy qui vous visite et non sur le mal dont vous estes visitée, puisque de la considération de l'un dépend l'allégement de vos douleurs, et de celle de l'autre l'augmentation de vos peines.

Je sçais bien, madame, qu'une âme outrée de douleur méprise la consolation; mais ce n'est pas ce qu'elle doit, car Dieu veut qu'on se console en lui, ou, pour le moins, que si on se plaît au mal, ce ne soit pas pour l'amour du mal mesme, mais pour l'amour de celuy qui

[1] Le manuscrit de Sorbonne met en tête de cette copie : « Lettre consol. à madame la comtesse de Soissons, sur la mort de M. le comte. »

[2] Le comte de Soissons mourut le 1er novembre; mais on voit que Richelieu n'écrivit pas tout de suite à la comtesse.

[3] Quand on sait ce qu'était le comte de Soissons, on est bien tenté de croire que c'est là uniquement une phrase de lettre de condoléance; et cependant l'historien a parlé ici, chose assez remarquable, comme l'auteur de la lettre : « La reine, reconnoissant la perte que fait la France en la personne de M. le comte, s'en afflige, et témoigne par effet à son fils l'affection qu'elle a au nom qu'il porte. » Telles sont les paroles de Richelieu dans ses Mémoires (tom. I, p. 144), où, du reste, il donne lui-même une bien pauvre idée de ce prince, à la mort duquel la France perdit assurément peu de chose, si elle n'y gagna pas d'avoir un boute-feu de moins.

Au reste, cette lettre n'a pas le caractère ordinaire des lettres de Richelieu : il y a plus de prétention et plus d'étude; elle ressemble assez à une œuvre travaillée à la manière des lettres de Balzac, qui excitèrent un peu plus tard une si universelle admiration.

nous l'envoie comme un bien utile au salut de nos âmes. J'avoue que, selon le monde, vous avez un extrême subjet de vous douloir; mais aux grandes nécessités doibvent paroistre les grandes forces. Sur le coup de vostre affliction, on n'eust sceu vous blasmer de vous voir fondre en larmes; mais maintenant que Dieu vous a donné le temps d'appaiser en luy les premiers mouvemens du trouble de la mort de feu monsieur vostre mari, maintenant que vous avez eu quelque loisir de rentrer en vous-mesme, vous debvez arrester vos larmes et modérer vostre douleur, de peur de perdre la grâce de votre Créateur pour la perte d'une créature. Je n'ignore pas que vous pouvez dire que perdre une créature à laquelle on est uni d'un saint lien d'amour si estroict que rien ne le peut rompre, c'est se perdre soi-même; mais je réponds que si, en telles occasions, on se perd en soi-mesme, il se faut retrouver en Dieu, en qui on trouve tout ce qu'on perd en ce monde. Vous perdez, madame, mais non pas seule, puisque toute la France et l'Église perdent avec vous; elles perdent véritablement, et tant que leurs regrets doibvent être plus grands que les vostres, attendu que si vous avez occasion de vous affliger parce que monsieur votre mari vous estoit à beaucoup de consolation, elles en ont encore davantage, parce que ce qu'il leur estoit a tant d'utilité que je ne le puis dire; son mérite faisoit qu'il n'estoit inutile à personne, qu'il estoit estimé d'un chacun, et aimé de tous ceux qui peuvent aimer le bien et la vertu en un prince. Ces considérations vous rendent sa perte plus sensible, et c'est ce qui doit vous la faire porter plus patiemment, puisqu'elles font que celuy qui est mort vivra éternellement en la mémoire de tout le monde. Il est des esprits affligés comme des estomacs malades qui reçoivent du mal de ce dont ils doibvent tirer du profit; et de fait, si les humains se servoient autant des yeux de la raison pour considérer les choses en leur être comme ils font de ceux de leurs sens, vous trouveriez qu'au lieu d'avoir perdu vous avez gagné, et qu'au lieu d'avoir subjet de vous douloir vous avez occasion de vous consoler avec celuy qui est la consolation du monde : car si vous désirez vostre bien, il est meilleur que vous ayez un advocat au ciel qu'un mari en terre; si vous souhaitez

le contentement de celuy que vous regrettez avec tant de larmes, vous sçavez qu'il est mieux avec le Créateur qu'avec les créatures; si enfin vous cherchez la gloire du grand Dieu, vous debvez croire qu'elle est en l'accomplissement de ses volontés, et par conséquent en la mort de celuy qu'il a voulu faire finir de vivre avec vous pour commencer de vivre avec luy. En cette façon, madame, vostre mal est un bien; aussi espéré-je que vous le recevrez comme tel, ne doutant point que la raison ne puisse plus en vostre endroict que les sens, principalement si vous considérez que celuy que vous regrettez n'est point mort, puisque commencer de vivre en Dieu ce n'est pas mourir. Que si, pour estre privé des misères de ce siècle, vous l'estimez mort, et que ceste mort du monde vous afflige, la vie dont il jouit en l'autre vous doibt consoler. Que si vous recevez du desplaisir de ce qu'il est absent de vous, vous debvez recevoir du contentement de ce qu'il est présent à Dieu; qu'ainsi que vous le possédiez en terre, l'équité requiert que Dieu l'ait à son tour au ciel; qu'il est vostre mari, mais qu'il est fils de Dieu; que Dieu est préférable à ses créatures, et que partant il est plus raisonnable qu'il ayt son fils, que vous, madame, monsieur vostre mari. Ces raisons doibvent avoir une grande force sur une âme affligée; mais la grâce y doit bien pouvoir davantage, et en effet elle y peut beaucoup plus, puisqu'elle y peut tout, ce qui me fait tenir vostre consolation comme asseurée, sçachant, par la bouche de celuy qui ne peut mentir, qu'il ne dénie point son secours et son ayde à quiconque luy demande, et croyant qu'estant revenue à vous-mesme, vous aurez fait comme le malade qui, cognoissant le remède de son mal, prévient les médecins, cherchant en iceluy sa guérison sans attendre leur ordonnance. C'est le vray moyen de trouver non-seulement du soulagement, mais de recouvrer son entière santé, ou par une totale délivrance de ses maux, ou par un extrême contentement en ce qui en demeure, saint Grégoire nous apprenant que lorsqu'une âme s'élève en Dieu et est touchée de sa grâce, ce qui est amer en ce monde luy est doux, et elle trouve son repos en ce qui l'afflige; et, à la vérité, il faut confesser que, si c'est chose douce de recevoir du bien

par privation du mal, ce l'est encore bien davantage, selon Dieu, d'en recevoir par le mal mesme : aussi un grand père remarque-t-il que si les anges estoient capables de douleur, sans doute ils en ressentiroient pour se voir privés de souffrir pour l'amour du grand Dieu. Ce n'est rien d'un chrestien sans traverses et sans patience tout ensemble. La grâce du Sauveur du monde est attachée à sa croix, en sorte que pour jouir de l'une il faut supporter l'autre. Prenez donc, madame, avec résignation et courage, part en la croix de celuy qui tout seul a porté les nostres. Rendez-vous, par ce moyen, participante de sa grâce, et lors vous trouverez sans doute du repos en la mémoire de celuy que vous regrettez, et moy je rechercheray les effets du désir que j'ay de vous faire plus tost voir que croire que je suis et seray toute ma vie de vous, madame, et de messieurs[1] vos enfans

Le très humble, etc.

LXXX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 225 verso. — Copie.

A MESDAMES DE SOISSONS[2].

[30 novembre? 1612.]

Mesdames, Estant du nombre de ceux qui ont plus vivement ressenty l'affliction que vous avez receue de la perte de feu monsieur vostre père, j'ay creu que mon debvoir estoit de vous en rendre tesmoignage; non pas que j'espère par ce moyen estre si heureux de vous apporter la consolation que je vous désire, ayant tousjours creu que les moyens humains sont trop foibles contre les douleurs semblables à la vostre;

[1] Ce mot, très-lisible dans la copie, est une faute de copiste. Le comte de Soissons ne laissa qu'un fils (qui fut tué à la Marfée) et quatre filles, dont l'aînée seule se maria. Louise de Bourbon épousa, en 1617, Henri d'Orléans, duc de Longueville; elle mourut à Paris, le 9 septembre 1637. Le comte de Soissons avait eu aussi deux filles naturelles. Voyez la lettre suivante.

[2] Ces mots se trouvent à la marge du manuscrit. Quant à la date, nous la suppléons. Voyez note 2, p. 93.

mais sçachant que vous estes des plus sainctes religieuses et plus parfaictes servantes de Jésus-Christ[1], j'estime faire assez pour vostre soulagement, vous conseillant de vous servir en ceste occasion de la vertu qui est en vous, sans apporter du mien à l'amoindrissement de vos peines. Au reste, bien que vous ayez beaucoup de subject de vous affliger selon le monde, vous en avez bien davantage de vous consoler en Dieu, puisque celuy que vous regrettez est mieux au ciel qu'il n'estoit sur la terre : il faut plaindre la mort qui sert d'entrée à la mort éternelle, et se resjouir de la fin que nous jugeons probablement estre le commencement d'un heur perpétuel; la pureté de la vie en laquelle monsieur vostre père a finy ses jours vous doibt faire cognoistre que la mort a esté la fin de ses misères et le commencement de son bonheur, et par conséquent vous debvez vous resjouir de son bien, et non vous affliger de ce qu'il a pleu à Dieu le délivrer des misères du monde. Vostre piété ayant faict cognoistre que la mort de celuy dont vous plaignez l'absence est un effet de la providence de ce grand Dieu, je ne doubte point que vous ne soyez portées à rechercher le remède de vostre mal de sa mesme main qui a daigné vous visiter, et qui seule peut guérir les maux qu'elle nous envoye en ce monde pour le bien de nos âmes. Cela estant, ce seroit chose superflue de vous convier à une chose faicte, et pour cette considération je finis, vous suppliant de me donner part en vos prières et vous asseurant que je ne finiray jamais d'estre,

Mesdames,

Vostre, etc.

[1] Charles de Bourbon-Soissons avait eu, avant son mariage avec la comtesse de Montafié, deux filles naturelles d'Anne-Marie Bohier, fille d'A. Bohier, seigneur de la Rochebourdet. Toutes deux furent religieuses à Fontevrault. L'une, Marie-Anne, prit le voile le 3 juin 1603, à l'âge de sept ans et demi; elle devint abbesse de Maubuisson-lès-Pontoise, et mourut au mois d'octobre 1626. La seconde, Catherine de Soissons, entra en religion, aussi à Fontevrault, le 5 août 1610, et mourut; en 1651, abbesse de la Perigne, au pays du Maine. L'aînée de ces jeunes religieuses avait donc seize ans à peine quand l'évêque de Luçon leur écrivit cette lettre.

Parmi les quatre filles que Charles de Bourbon eut de la comtesse de Montafié, la seconde fut aussi religieuse à Fontevrault. Marie de Bourbon, née à Paris le

LXXXI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 207 verso. — Copie.

A M. LE GÉNÉRAL DES CHARTREUX[1].

[Décembre 1612.]

Monsieur, Sçachant que les divertissemens sont d'aucunes fois importuns à ceux qui s'employent à de grandes affaires, et considérant que vous avez soubz vostre charge l'ordre le plus florissant de toute la chrestienté[2], pour lequel il ne se peut que vous ne soyez beaucoup occupé, je me fusse librement dispensé de vous escrire, pour la crainte que j'ay de vous importuner; mais la permission que vous avez donnée à mon frère de passer quelque temps avec ses plus proches m'oblige tellement que je ne puis que vous en remercier particuliè-

3 mai 1606, fut revêtue de l'habit de religieuse le 3 avril 1610, n'ayant pas encore atteint sa quatrième année, et elle n'avait que six ans et demi à la date de cette lettre. Au reste, quoiqu'on eût obtenu pour elle des bulles de coadjutrice, elle ne fit jamais de vœux et quitta Fontevrault en 1624 pour épouser, le 6 janvier 1625, Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, grand maître de France.

[1] On lit cette indication à la marge du manuscrit. — Le général des chartreux était alors Bruno II d'Affringues (de Saint-Omer); il était le quarante-cinquième général de l'ordre. Élevé à cette dignité en 1600, il la conserva jusqu'en 1631, époque où il eut pour successeur Just Perot, de Paris. Bruno d'Affringues mourut en 1632; il avait été religieux du couvent de la Grande-Chartreuse, près de Grenoble. On sait que ce monastère était chef d'ordre. Un historien des chartreux compare Bruno d'Affringues au saint fondateur dont il portait le nom. (*Theatrum chronologicum sacri cartusiensis ordinis*..... D. Carolo Josepho Morotio; in-f°, Taurini, 1781, p. 32.)

[2] Le P. Hélyot, ou plutôt son continuateur, le P. Bullot, comptait en France cent soixante et douze chartreuses dont cinq de filles, divisées en seize provinces; cet ordre florissait surtout en France où le nombre des chartreuses était de soixante et quinze. (*Hist. des ordres monast.* Paris, 1714-1721, 8 vol. in-4°, t. VII, p. 400.) L'auteur du *Theatrum chronologicum* n'en comptait en 1781 que cent soixante-neuf; et il donne en même temps la nomenclature de quatre-vingt-deux chartreuses qui, depuis la fondation de l'ordre, ont cessé d'exister (p. 302 et suiv.), mais dont quelques-unes n'étaient pas encore détruites quand Richelieu écrivait cette lettre.

rement par cette lettre. Nous aurions tous bien souhaitté jouir davantage de sa compagnie et l'eussions par prières comme forcé à ce faire, sy, estant esloigné de la vostre, nous n'eussions recogneu un indicible regret qu'il en avoit. Il m'a tesmoigné que le plus grand heur qu'il souhaitte en ce monde est d'estre continué en vos bonnes grâces; j'estime à ce compte qu'il sera bienheureux en celluy-cy et en l'autre, me promettant que vous ne luy desnierez pas la faveur qu'il demande, et sçachant asseurément que, servant Jésus-Christ comme il faict soubz vostre conduitte, il recevra un jour la récompense que le Tout-Puissant faict à ceux qu'il veut combler de félicité. Si j'avois autant de moyen de vous servir comme j'en ay de volonté, je lairois les parolles et me servirois d'effectz pour vous faire paroistre que, prenant (*sic*) part à tous les bons offices que mon frère reçoit de vous, je vous supplie de ce croire. Cependant je vous rends mille grâces de la croix que vous m'avez envoiée; je la conserveray chèrement, et m'en servant pour me mettre devant les yeux celuy qu'elle a porté, je m'en serviray aussy pour me rafreschir la mémoire de celuy qui me l'a donnée, et ainsy elle m'empeschera d'oublier le disciple et le maistre, bien que les grandes obligations que j'ay à l'un et l'affection que je porte à l'autre soient capables de ce faire. Je vous remercie aussy de vostre bon bezouart[1], qui m'est venu fort à propos pour m'aider à me tirer d'une assez fascheuse maladie. Vous avez voulu marier les remèdes spirituels et corporels, afin de procurer la santé de mon âme et tascher de rendre à mon corps celle dont il y a plus d'un an[2] qu'il est destitué; je désire de bon cœur que vos remèdes

[1] On attribuait encore à cette epoque aux bézoards, especes de calculs ou de concrétions animales, des vertus curatives presque miraculeuses; mais l'expérience leur avait déjà fait perdre leur renommée, lorsqu'en les décomposant la chimie a démontré leur inefficacité. Ils sont sans doute restés célèbres dans quelques parties de l'Orient, puisqu'en 1808 le schah de Perse en envoyait en présent à l'empereur Napoléon.

[2] On a vu, dans les lettres des 25 et 26 novembre 1611, que Richelieu était encore souffrant des suites d'une grande maladie; cette circonstance détermine, je crois, la date de cette lettre, qu'il faut placer à la fin de 1612.

produisent leurs effects en moy. Et, en ceste considération, je mendie vos prières, estimant qu'elles auront tant de force sur celluy qui la donne à tous les médicamens du monde, qu'il permettra que son bois et vos pierres me rendent tel que je dois et souhaitte estre. Quel que je sois, vous pourrez vous asseurer que je seray tousjours,

Monsieur,

Vostre plus humble serviteur en Nostre Seigneur.

LXXXII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 29. — Copie.

A M. LE CARDINAL DE SOURDIS[1].

[1612?]

Monsieur[2], Suivant le mandement qui m'a esté envoié de vostre part pour commettre quelqu'un du clergé de ce lieu pour [se] trouver en l'assemblée générale que vous avez faict convoquer en vostre ville au[3] jour du mois présent, le clergé et moy avons depputé monsieur D'Arcay[4] pour faire, au nom de tout le corps, ce qui sera nécessaire pour ce diocèze, suivant la procuration qu'il en a de nous. Il est homme qui s'acquitera dignement de ceste charge, et qui, en outre, vous pourra particulièrement asseurer de l'estime que je fais de vous pour les rares vertus qui vous font admirer d'un chacun[5]; j'en ay

[1] La copie porte en marge : « A M. le cardinal de Bordeaux. » On l'appelait plus ordinairement le cardinal de Sourdis.

[2] L'étiquette voulait qu'on donnât aux cardinaux le titre de *monseigneur*, et Richelieu n'y manque jamais. Ce mot est ici une faute de copiste.

[3] Le quantième est en blanc dans le manuscrit.

[4] Mot surchargé et peu lisible, mais que l'on déchiffre lorsqu'on retrouve le même nom dans une lettre suivante, f° 32 du même manuscrit. On voit, au reste, par les lettres des f°s 27 v° et 29 v°, que M. Bouthillier alla à l'assemblée du clergé de Bordeaux. Ce Bouthillier était celui qu'on nommait la Cochère, lequel était doyen du chapitre de Luçon.

[5] Quoique l'archevêque de Bordeaux eût fondé dans son diocèse, longtemps abandonné, un grand nombre de couvents, qu'il eût fait distribuer du pain à une époque de disette, et qu'il marquât un grand zèle pour le maintien de la dis-

une telle cognoissance, que je ne puis que je ne publie ce que toute la France avoue avec moy; mais vostre modestie imposant silence à mes parolles fait que je me contenteray de vous supplier de croire que je suis véritable; et, me faisant l'honneur de me continuer vostre bienveillance, je vous asseureray qu'il n'y aura jamais personne au monde qui tasche plus de la mériter par son très humble service que moy, qui proteste de demeurer toute ma vie

Vostre, etc.

LXXXIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 27 verso. — Copie.

A M. LE CARDINAL DE SOURDIS[1].

[1612?]

Monseigneur, M. Bouthilier, au retour de vostre assemblée, m'a donné tant d'asseurances de la bonne volonté qu'il vous plaist me porter, qu'encore que je recognoisse ne l'avoir peu mériter, je ne puis toutes fois que je ne croie le récit qu'il m'en a faict; c'est ce qui m'oblige à vous tesmoigner que j'en ay un très grand ressentiment, vous suppliant très humblement de croire qu'il n'y a rien que j'aye plus cher au monde que l'honneur de vostre bienveillance. J'ay esté infiniment édifié d'entendre le bon ordre que vous avez mis en vostre diocèze et la grande dévotion que vous apportez à Bourdeaux, de quoy j'ay loué Dieu de tout mon cœur; ce sont des effectz du zèle que vous avez à la gloire de Dieu; je ne m'estimeray jamais plus heureux que lorsque je pourray contribuer quelque chose de ma part, et que d'ailleurs je rencontreray les occasions de vous tesmoigner avec combien d'affection je me dédie pour demeurer à jamais. . . . .

cipline ecclésiastique, les louanges que Richelieu lui donne ici sembleront fort exagerées; mais alors Richelieu flattait tout le monde, en attendant qu'il fût flatté de tous.

Voyez la note 2 d'une lettre au même, premiers mois de 1611, pag. 63.

[1] En marge du manuscrit on lit : « A M. le cardinal de Bordeaux. » Voy. la note 1 de la lettre précédente.

LXXXIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 196. — Copie.

A M. ADUMEAU[1].

[1612?]

Monsieur, Ayant veu par vostre lettre la bonne volonté que M. de la Rochebeaucour[2] me porte, sans l'avoir mérité, je prends la plume pour vous prier de luy en rendre grâces de ma part, l'asseurer de mon service, et luy tesmoigner que personne ne l'estime ni l'honore plus que moy; jusques icy je l'ay honoré pour son seul mérite, maintenant, outre cette considération, j'y suis obligé par celle de sa bienveillance, ce qui faict qu'en toutes occasions j'auray à grande faveur de luy tesmoigner par effect que je suis son serviteur. Cette lettre n'estant à autre subject, je la finis, vous asseurant que je suis,

Vostre bien affectionné à vous servir.

LXXXV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 190 verso. — Copie.

A M. L'ARCHEVESQUE D'AIX[3].

[1612?]

Monsieur, La franchise de vostre génie et le contentement que vous prenez d'obliger un chacun me faict estimer que vous ne trou-

[1] La copie donne cette indication à la marge; nous ne savons quel est ce personnage. Nous verrons plus tard que Richelieu eut un procès contre la famille des Adumeau.

[2] Lieutenant de roi à Saint-Jean-d'Angely, en 1612. C'est sans doute le même que Jean de Gallard-de-Béarn, comte de Brassac, baron de la Rochebeaucour, qui devint surintendant de la maison de la reine régnante, et que nous verrons plus tard avoir en cette qualité des relations assez intimes avec le cardinal de Richelieu. Cette circonstance donne quelque intérêt à cette lettre.

[3] Paul Hurault de l'Hôpital, seigneur

verez pas mauvais que je prenne la liberté de vous supplier de vouloir recommander à M. de Belesbat[1], vostre neveu, une affaire qui concerne M. le p^r de Sainte-Radegonde[2] de Poictou, porteur de la présente, homme de mérite, et que j'affectionne grandement. Je ne me serviray pas de beaucoup de paroles pour vous convier à me rendre ce tesmoignage de vostre affection, sçachant bien que pour porter personnes qui vous ressemblent à deppartir leur assistance, c'est assez de leur en proposer les occasions. Pour moy, monsieur, je rechercheray toutes celles que je pourray de vous faire cognoistre que, gaigné par vostre mérite, je suis véritablement

Vostre très humble confrère et serviteur.

LXXXVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 190. — Copie.

A M. HABERT[3].

[1612?]

Richelieu adresse à M. Habert la même recommandation qu'il adressait dans

de Valgrand, après avoir été maître des requêtes, devint archevêque d'Aix en 1595. Il céda son siége à l'un de ses neveux, Guy Hurault de l'Hôpital, en 1618. Voici comment, à l'occasion de son procès contre mademoiselle d'Entragues, Bassompierre parle de Paul Hurault, dont il croyait avoir à se plaindre : « L'archevêque d'Aix, qui étoit un safranier et un fripon, tenu pour fou, et qui, pour douze cents écus que l'évêque de Beauvais lui avoit promis, s'offrit de faire tout ce qu'il demanderoit de lui. » (Tom. II, pag. 54, année 1615.)

[1] Pierre Hurault de l'Hôpital, seigneur de Belesbat, conseiller au grand conseil, fut fait maître des requêtes par lettres du 26 novembre 1610.

[2] Le manuscrit ne donne que les premières lettres de ce nom ; mais on lit le nom en entier dans la lettre suivante à Habert, où il est dit que l'affaire « se doibt juger en conseil. »

[3] Cette indication est en marge du manuscrit. — Le nom de Habert figure à cette époque dans l'église, dans la magistrature, dans les lettres et dans les finances. Le Habert auquel l'évêque de Luçon recommande son protégé est probablement Louis, seigneur de Maincourt, qui mourut en 1614, et qui était, depuis le 29 janvier 1608, conseiller au grand conseil, juridiction devant laquelle l'affaire du prieur de Sainte-Radegonde devait être portée.

la lettre précédente à l'archevêque d'Aix : « Je tiendray, dit-il, l'assistance que vous luy rendrez (au prieur de Sainte-Radegonde) comme rendue à moy-mesme. »

LXXXVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 130 verso. — Copie.

[A MONS^R .....]

[1612?]

Monsieur, Ce m'est un desplaisir extresme qu'il se présente sy souvent des occurrences pour augmenter le nombre des obligations que vous avez acquises sur moy, sans qu'il se présente quelque bonne occasion pour en prendre revanche à mon tour et vous tesmoigner quel est le ressentiment que j'en ay. Mais d'autant que j'estime que vous prenez croyance aux asseurances que je vous donne de mon service, je ne crains point de vous importuner de nouveau pour une affaire qui se doit terminer dans peu de jours en vostre siége, et vous supplier avoir agréable de prendre vos conclusions en faveur de celuy dont ce porteur vous fera entendre l'innocence; vous asseurant que pour rien du monde je ne voudrois m'en mesler et moins encore vous en escrire, bien qu'il soit fermier d'une abbaye que j'ay au Bas-Poictou[1], si je n'estois asseuré qu'il n'y va aucunement de sa faute au faict que ses parties luy mettent à sus. J'adjousteray néantmoins l'effect de la bonne justice qu'il recevra de vous en ceste malheureuse affaire, avec une infinité de courtoisies que j'ay desjà receues de vostre part, desquelles vous m'avez obligé à demeurer toute ma vie, monsieur[2].....

[1] Huit autres lettres de Richelieu en faveur du même fermier, et conçues presque dans les mêmes termes, se trouvent aux f°s 131, 131 v°, 132, 132 v°, 133, 133 v°, 136, 136 v° du manuscrit de Sorbonne.

[2] Il y avait une justice royale à Luçon, une aux Sables-d'Olonne, et une sénéchaussée à Fontenay : rien ne fait connaître auquel de ces tribunaux l'évêque de Luçon adresse cette sollicitation.

LXXXVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 124. — Copie.

[A MONSR .....]

[1612?]

Monsieur, J'ay sceu que jeudy l'on doibt confronter à Prieur[1] les tesmoings que les parties produiront contre luy. Je sçay aussy très véritablement son innocence en cest affaire et m'y confie si fort en vostre bonne justice, que je n'en sçaurois que bien espérer; j'ay jugé néantmoins la vous debvoir recommander, ayant apris que l'on se vante de luy susciter quelques faux tesmoings, et c'est pourquoy, monsieur, je vous supplie de toute mon affection y vouloir regarder de près. Vous pouvez croire que s'il n'estoit fondé en innocence et en raison, je ne voudrois pour rien du monde, de la profession que je suis, embrasser sa deffence, ny vous y employer. Ce porteur, que j'envoye pour l'assister, vous dira particulièrement comme tout cela s'est passé, et je me contenteray de vous supplier encore une fois de favoriser son bon droict, et de vous asseurer que je rechercheray les occasions de vous faire service avec autant d'affection que je demeure, monsieur.....

LXXXIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 130. — Copie.

[A MONSR .....][2]

[1612?]

Monsieur, Je suis honteux des importunités que vous recevez conti-

[1] Ce Prieur est sans doute le fermier dont il est question dans la lettre précédente. Celle-ci doit donc être adressée à la même personne et porter la même date.

[2] Cette lettre se rapporte vraisemblablement à l'affaire dont il s'agit dans les deux lettres précédentes; nous pensons qu'elle a été écrite à la même époque.

nuellement en mon occasion. Mais le désir que j'ay de voir celuy que je vous ay tant de fois recommandé hors de ce malheureux procès, fait que vous ne verrez autre chose que mes lettres, jusques à tant qu'il ayt ressenti les effets de la bonne justice que vous départissez également à tous ceux qui ont le bonheur que de passer par vos mains. Je vous supplie donc d'avoir agréable de recevoir au jugement de son procès des conseillers qui vous seront nommés de ma part, et qui d'ailleurs vous seront agréables, afin qu'avec vostre assistance il en puisse recevoir le contentement que son innocence requiert, et le vouloir tant favoriser qu'il ne passe point les guichets lors dudit jugement, ains qu'il demeure tousjours en la garde du sergent qui en est chargé, ce que j'espère de vostre courtoisie, de laquelle j'ay desjà tant receu de tesmoignages que je n'auray contentement qu'il ne se soit offert quelque occasion de vous rendre preuve, par mon service, combien je suis.....

XC.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 126 verso. — Copie.

[A MONSR .....]

[1612?]

Monsieur, Sçachant que vous estes véritablement de mes amis, et que vous faictes profession d'obliger en ce qui vous est possible ceux qui vous ont voué de la bonne volonté, j'ay creu que vous ne trouveriez mauvais sy je vous importunois de faire un petit voyage en Aspremont [1] pour une affaire dont les porteurs de la présente vous feront entendre la conséquence. Je vous convie de vous y employer de tout vostre pouvoir, et pour sept ou huict lieues que vous ferez à ma prière, je vous asseure qu'en revanche de cette peine je m'o-

[1] Apremont, paroisse de l'élection des Sables-d'Olonne, dans la généralité de Poitiers, aujourd'hui dans le département de la Vendée. Apremont est à quatre-vingts kilomètres environ de Luçon.

bligeray à en faire quatre fois autant pour vous, quand il vous plaira et que les occasions s'en présenteront. J'espéreray donc cette courtoisie de vous sans vous y convier par plus longs discours; je n'adjousteray dadvantage à la prière que je vous en faicts que la protestation du désir que j'ay de demeurer toute ma vie, monsieur.....

XCI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 274. — Copie.

A M. D'ESPERNON [1].

[Vers la fin de 1612.]

Monsieur, Si je croyois que vous estimassiez les plus diligens à vous escrire pour les plus affectionnez à vostre service, je n'aurois pas

[1] Le manuscrit ne donne ni date ni suscription; seulement on lit à la marge : « A M. Desp. »

Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, né en 1554, avait, à la date de cette lettre, près de soixante ans; la prodigieuse fortune qu'il avait faite sous Henri III avait encore enflé son orgueil naturel, et Henri IV ne trouva en lui qu'un sujet disposé à la révolte. La violence qu'il fit au parlement pour emporter de haute lutte l'acte qui remettait la régence à Marie de Médicis lui avait fait espérer de jouer un grand rôle sous le gouvernement de cette princesse, mais ce gouvernement fut le règne d'un favori, et ce favori ne fut pas d'Épernon. Il en conçut un vif dépit et s'éloigna de la cour quoiqu'à regret, et attendant toujours quelque événement qui l'en pût rapprocher. A l'époque où nous supposons que cette lettre fut écrite, vers la fin de 1612, le duc d'Épernon s'efforçait encore de maintenir son crédit, et ce ne fut qu'à la fin de 1613 qu'il se retira dans son gouvernement de Metz.

Le besoin qu'eut la reine mère de son assistance, en 1619, pour s'échapper du château de Blois, sembla au duc d'Épernon une occasion qu'il s'empressa de saisir, mais qui ne lui réussit pas. La puissance du cardinal de Richelieu commença bientôt; plus durable que le règne éphémère des favoris, elle enleva toute espérance à l'ambition du duc d'Épernon, et il vécut presque constamment, jusqu'à la fin de sa longue vie, au fond d'une province, sans donner la démission de ses emplois, mais en serviteur mécontent et en grand seigneur suspect plutôt qu'oublié.

Il mourut à Loches, le 13 janvier 1642 (la même année que Richelieu), âgé de quatre-vingt-huit ans, et plus vieilli encore par les mécomptes de l'ambition et par les chagrins de famille que par les années.

tant demeuré à vous continuer par lettres les asseurances de celuy que je vous ay voué; mais ayant accoustumé de donner beaucoup plus aux effects qu'aux apparences, je recherchois plustost les occasions de vous tesmoigner combien je vous honore et suis vostre serviteur, que de vous en confirmer la créance avec des parolles [1].....

[1] Le manuscrit n'a pas conservé la lettre entière.

ANNÉE 1613.

XCII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 188. — Copie.

A M. DE SULLY [1].

[Janvier 1613?]

Monsieur, Sçachant que ceux qui vous ressemblent aiment mieux tesmoigner leur bonne volonté par effects que par paroles, je ne doubte point que vous ne me fassiez l'honneur de m'emploier sur l'estat des réparations du Poictou pour celle de mon évesché, veu l'espérance qu'une de vos lettres m'en donna l'année passée [2]; cependant je ne laisseray de vous en supplier encore de nouveau, vous asseurant que si j'estois aussy riche en bien temporel que je le suis en affection de vous rendre très humble service, je ferois du tout à mes despends ce en quoy je suis contrainct de mendier vostre assistance, que je recevray, monsieur, telle qu'il vous plaira, avec contentement, estimant que peu de bonne main comme la vostre me profitera plus que beaucoup d'une autre.

Vous pouvez gratifier plusieurs personnes qui me surpassent en pouvoir de vous servir, mais non aucune qui m'esgalle au désir que j'ay de vous faire cognoistre par toutes mes actions que je suis et seray tousjours

Vostre, etc.

[1] Point de suscription. Le copiste a mis en marge : « Minute de lettre escrite à M. de Suilly. »

[2] Cette copie n'a point de date. Nous supposons que la lettre de Sully dont il est fait ici mention peut se rapporter à la demande que lui avait déjà adressée l'évêque de Luçon le 21 septembre 1612, ce qui classerait la présente lettre en 1613. Il est d'ailleurs évident qu'elle a été écrite durant le séjour de Richelieu dans son évêché.

XCIII.

Bibl. nat. Suppl. franç. n° 1019, pièce 5. — Original. — De la main de Charpentier?

SUSCRIPTION :

A MADAME MADAME DE BOURGES, A PARIS.

[Commencement de mai 1613 [1].]

Madame, Envoyant ce laquais à Paris, j'ay désiré qu'il sceust de vos nouvelles, que je me promets estre telles que je les souhaite. Je me resjouis de vostre voyage des Ardiliers[2], pour espérer le bien de vous voir en mon hermitage de Coussay, où vous aurez tout pouvoir. Je vous rends mille grâces de la peine que vous avez eue de vendre ma tapisserie; par là vous cognoistrez la misère d'un pauvre moyne qui est réduit à la vente de ses meubles et à la vie rustique, ne faisant pas sitost estat de quitter ce séjour pour prendre celuy de la ville. En quelque lieu que je sois, vous pourrez vous asseurer que

[1] Cette lettre manque de date; mais la note suivante, écrite en tête par madame de Bourges, qui était une femme d'ordre, y supplée : « Receu se x^e^ may 1613. Ceste lettre me sert de décharge de la tapisserie de monsieur de Lusson. »

[2] Notre-Dame-des-Ardilliers, aux environs de Saumur, dans l'ancienne province d'Anjou, aujourd'hui département de Maine-et-Loire, était un pèlerinage auquel avait donné beaucoup de vogue le bruit de nombreux miracles; les *ex-voto* y affluaient de toutes parts, et, durant tout le règne de Louis XIII, ce fut une dévotion fort à la mode. Le roi, la reine mère, la reine régnante, Gaston, le cardinal de Richelieu, l'enrichirent de leurs dons. Ce dernier semblait avoir à Notre-Dame-des-Ardilliers une dévotion particulière; il en sera question plusieurs fois dans ses lettres. En 1634, Richelieu fit ajouter une chapelle à l'église bâtie précisément un siècle auparavant; et l'on a dit que cette pieuse fondation avait pour but de remercier la Vierge de l'avoir sauvé d'une dangereuse maladie dont il faillit mourir à son retour de Languedoc, en 1632. Les prêtres de l'Oratoire firent à Notre-Dame-des-Ardilliers un de leurs premiers établissements, et ils y furent maintenus par arrêt du parlement du 20 octobre 1617.

On a imprimé à Saumur, en cette même année 1617, une Histoire de l'origine de l'image de Notre-Dame-des-Ardilliers, et Bodin, dans ses Recherches historiques sur la ville de Saumur, fournit des notions plus récentes.

je vous souhaitteray tousjours autant de bonheur qu'à personne du monde, comme estant véritablement,

Madame,

Vostre très humble serviteur,

ARMAND Eves. de Luçon.

XCIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 192 verso. — Copie.

A M. LE CARDINAL DE LA ROCHEFOUCAULD[1].

[Juillet 1613.]

Monseigneur, J'ay regretté mon absence de Paris pour n'avoir peu participer au contentement de ceux qui se sont autant resjouis de vous revoir en France[2], que Rome s'est affligée de vous en voir partir; chacun sçait combien vous y estiez utile pour le général de la chres-

[1] Le copiste a écrit ces mots en marge du manuscrit, qui ne donne point la suscription.

François de la Rochefoucauld, évêque de Clermont, et ensuite de Senlis, fut créé cardinal en 1607. Il était grand aumônier de France, charge dans laquelle il avait succédé au cardinal du Perron, et il fut bientôt envoyé auprès de la reine mère pour travailler à la réconciliation de cette princesse et du roi (1619). Il eut la présidence du conseil d'état à la mort du cardinal de Retz, en août 1622, par le crédit de M. le Prince, aidé du maréchal de Schomberg et de M. de Puysieux, qui lui firent donner cette place, « non par estime de sa personne, dit Richelieu avec un dépit mal déguisé (*Mémoires*, II, 222), mais pour m'oster l'espérance de l'occuper, et à la reine l'honneur d'avoir part dans ce choix. » Il présidait encore le conseil des ministres quand Richelieu y fut admis (en avril 1624), et celui-ci n'y prit que la seconde place, vis-à-vis du cardinal de la Rochefoucauld; on sait qu'il ne tarda pas à avoir la première. La Rochefoucauld se démit bientôt de ses emplois et même de son évêché, pour consacrer les vingt dernières années de sa vie à la réforme des ordres religieux. Retiré à l'abbaye de Sainte-Geneviève, dont il était abbé depuis 1619, il y mourut en 1645, à quatre-vingt-sept ans. C'était un prélat savant et de mœurs épiscopales; nourri dès son enfance, chez les jésuites, de maximes ultramontaines, il les professa obstinément jusqu'à la fin de sa longue carrière.

[2] Le cardinal de la Rochefoucauld, après avoir été quatre ans à Rome en qualité d'ambassadeur de France, fut rappelé en 1613.

tienté; mais aussy fault-il advouer que vous estes infiniment nécessaire en ce royaume pour contribuer au restablissement de la discipline et de l'aucthorité ecclésiastique, qui s'en vont du tout abbatues, principallement aux lieux que l'hérésie a plus infectez, si des mains puissantes comme les vostres ne s'emploient à les relever; j'estime que ce sera un des subjets qui aura le plus de pouvoir de vous retenir quelque temps en France, où vostre exemple, vostre érudition et vostre aucthorité peuvent produire mille bons effects. Cela me promet que j'auray quelque jour l'honneur de vous y faire la révérence, et attendant lequel, je vous supplie très humblement me conserver quelque part en l'honneur de vostre bienveillance, que je désirerois autant mériter par mes services que j'ay d'affection à demeurer à jamais,

Monseigneur,

Vostre, etc.

XCV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 223 verso, 241 et 245. — Copies [1].

A M. DE VILLEROY [2].

[Novembre 1613.]

Monsieur, Sçachant que les âmes fortes trouvent d'ordinaire en elles-mesmes les remèdes des maulx que celles qui sont foibles atten-

[1] On lit en marge de cette pièce : « Copie de lettre escrite à M. de Villeroy, sur la mort de madame de Puysieux. »

Cette dame, fille du duc de Villeroy, mourut, dans le mois de novembre 1613, d'un choléra-morbus, dit Richelieu (*Mémoires*, tome I, page 180). Cet événement ne fut pas sans quelque importance politique; il acheva de désunir le ministère où siégeaient ensemble Villeroy, le chancelier Sillery, et Puysieux, fils de celui-ci.

Les trois copies que donne de cette lettre le manuscrit de Sorbonne offrent quelques différences, mais si légères qu'il est inutile de les noter.

[2] Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, fut secrétaire d'état dès l'âge de vingt-cinq ans, par la faveur de Catherine de Médicis; il servit successivement Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. Homme d'une capacité médiocre et d'une intégrité douteuse, il avait pourtant quel-

dent de la main d'autruy, je ne prends pas la plume sur espérance que j'aye de vous apporter de la consolation en l'affliction dont il a pleu à Dieu vous visiter, mais seulement pour vous tesmoigner qu'ainsy qu'il m'est impossible de ne me resjouir point de vos prospérités, ainsy ne puis-je m'empescher de prendre une extresme part en l'accident qui vous est arrivé; accident, monsieur, que je ne doubte point que vous ne supportiez avec tout le sentiment qui se peut imaginer, veu vostre bon naturel, et avec autant de constance qu'on en doibt attendre d'une personne qui en plusieurs pertes communes à la France, dont l'intérest luy est plus cher que le sien propre, s'est tousjours trouvé non esperdu mais à soy-mesme, le bien public luy donnant la force de supporter ce qui, sans ceste considération, luy eust esté insupportable. En cela, vous serez comme celuy qui, apprenant la mort de sa fille pendant qu'il offroit des victimes aux dieux, ne laissa pas de continuer son sacrifice, sans rendre aucun tesmoignage d'émotion; mais il y aura cette différence, qu'au lieu qu'on l'accusa d'estre insensible, chacun jugera vostre douleur et recognoistra que si ceste occasion funeste ne vous empesche point de continuer sans interruption vos veilles pour le repos de ce royaume, ce n'est pas un argument de manque d'affection que vous portiez à vostre sang, mais bien une preuve asseurée de l'excez de celle que toutes vos actions ont tousjours tesmoignée à la France. On attend, monsieur, plus de vous que de tout autre; nul ne croit que vous puissiez produire autres effects que de force et de vertu, et véritablement cette attente est fort bien fondée, et ceste créance a grande raison de foy, estant certain qu'on ne peut faire autre jugement de celuy qui a esté choisy par tant de roys pour estre arc-boutant asseuré

ques qualités qui le maintinrent dans les emplois, dont il ne fut éloigné que par intervalles assez courts dans une carrière de près de soixante ans. Presque toujours opposé à Sully dans les conseils de Henri IV, il fit changer la politique de la France à l'égard de l'Espagne aussitôt après l'assassinat de ce prince. Villeroy dut pourtant, en 1617, quitter le cabinet, où venait d'entrer l'évêque de Luçon; mais, à la chute du maréchal d'Ancre, il y reprit sa place, qu'il ne garda pas longtemps, étant mort le 22 novembre 1617.

de leur règne, et qui l'est encore maintenant de cest estat, sinon qu'il ne peut estre foible en aucune occasion, et partant qu'en celles qui le toucheront en son particulier, il aura des forces pour luy-mesme, ce qui faict que ceux qui, plains de zèle à vostre service, désireroient en ceste occurrence par leurs propres peines soulager les vostres, ne doibvent avoir recours à autre expédient qu'à vous conjurer de vous servir de ce qui est en vous; ce que je faits avec d'autant plus de passion qu'outre ce que j'y suis porté par le désir que j'ay de vostre conservation pour vostre pur regard, l'utilité de la France, à qui vous estes nécessaire, m'y convie, et le contentement de tous vos serviteurs, entre lesquels vous me permettrez, s'il vous plaist, de prendre un des premiers lieux quant à l'affection, comme estant autant que personne du monde, monsieur,

Vostre, etc.

XCVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 3. — Copie.

[A MONS^R .....]

[1613?]

Monsieur, Estant en ce pays et ayant appris que vous avez quelque différent avec monsieur, etc. j'ay bien voulu vous supplier par ceste lettre me faire l'honneur de m'en croire, et pour cet effect m'obliger de venir prendre lundy un mauvais disner en ceste maison, où j'espère avoir ce bonheur de terminer ceste affaire au contentement de l'un et de l'autre, chose que je me promets d'autant plus asseurément que je sçay qu'y allant peu de l'intérest de tous deux, vous ne voudrez me desnier ceste faveur, ma profession me conviant à procurer la paix particulièrement entre ceux de vostre qualité et de vostre mérite. Je vous supplie donc avec affection de vouloir donner parolle à ce gentilhomme présent porteur de n'envoyer audit sieur ny recevoir aucun billet de sa part, jusques à ce que j'aye l'honneur de vous voir; et,

acquérant par ceste courtoisie une obligation sur moy, je rechercheray toutes les occasions qu'il me sera possible pour m'en revancher et vous faire paroistre combien je suis.....

XCVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 10 verso. — Copie.

A M. RUELLE [1].

[1613?] [2]

Monsieur, Y [3] ayant un procès en vostre Chambre au rapport, etc. j'ay creu que vous n'auriez point désagréable la prière que je vous faits par ceste lettre de luy vouloir conserver son bon droict; il est si clair et si apparent de luy-mesme que d'y vouloir adjouster autre recommandation ce seroit chose inutile, et vostre équité est si recogneue et manifeste à un chascun que j'estimerois luy faire tort de la convier de paroles à embrasser la justice de ceste cause, à laquelle je sçay qu'elle se portera d'elle-mesme. Je vous diray seulement que celuy pour qui je vous escrits obtenant arrest à son proffict, ceste prébende tombera ès mains d'un homme capable, lequel, j'espère, fera avec le temps un grand fruict en mon évesché; outre que vous participerez au mérite d'iceluy, je vous en auray une particulière obligation, de laquelle j'estimeray prendre revanche par tous les effects de ressen-

[1] On lit à la marge de cette copie : « A MM. Ruelle et de Clermont. » La copie de la lettre adressée à ce dernier se trouve au feuillet suivant (11) du manuscrit. Blanchard, dans sa liste des conseillers au parlement de Paris, ne donne point le nom de M. de Clermont, mais il cite Ruelle et Ruellé qu'il écrit sans accent. L'un, Pierre Ruelle, fut reçu conseiller le 30 décembre 1574, et président ès enquêtes le 24 juillet 1587, étant chantre et chanoine de Notre-Dame de Paris; il mourut le 4 juin 1613. Quatre jours auparavant, le 1er juin, Guillaume Ruellé avait été reçu conseiller au même parlement. Le premier, né à Sainte-Gemme, en Poitou, était voisin de Richelieu. Est-ce à celui-là que l'évêque de Luçon adresse cette recommandation ?

[2] Cette lettre a été écrite lorsque Richelieu résidait à Luçon.

[3] Cet Y tient ici la place du nom de la personne dont il est question dans cette lettre.

timent que vous sçauriez désirer d'une personne non ingratte et qui se dira toujours.....

XCVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 11. — Copie.

A M. DE CLERMONT [1].

[1613?]

Richelieu recommande à M. de Clermont la même affaire qu'il vient de recommander à M. Ruelle. Il insiste principalement sur ce point, que c'est de l'intérêt de ses diocésains qu'il s'agit, et que sa demande a une autre portée qu'une recommandation particulière : « Celuy pour qui je vous escris obtenant gain de sa cause, ceste prébende sera à un homme de la capacité duquel tout mon diocèse tirera une grande utilité; c'est ce qui me fait d'autant plus souhaiter que cela luy tombe entre mains que le bien qui en proviendra touchera au public. »

XCIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 173. — Copie.

AU PÈRE GEORGE [2].

[1613?]

Richelieu honore le mérite et l'affection du P. George; il lui demande part en ses prières.

[1] Cette copie ne porte point de suscription. Voyez pour cette suscription, ainsi que pour la date, la note de la lettre précédente.

[2] On lit ce nom sans autre indication à la marge du manuscrit de Le Masle. Cette lettre se rapporte au temps où Richelieu résidait dans son évêché.

C.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 8. — Copie.

[A MONS^R .....]

[1613?]

Monsieur, Envoyant ce laquais à Paris je n'ay pas voulu le laisser partir sans le charger de ceste lettre pour vous tesmoigner le contentement que vostre livre m'a apporté, pour y avoir veu la douceur du langage accompagnée, ou, pour mieux dire, fortifiée de raisons si preignantes qu'il faut que le mensonge qui s'estoit voulu laisser eslever à l'encontre cedde à la vérité si clairement recogneue [1]. J'estime que ceste responce fermera la bouche à la réplique que vos adversaires y voudroient faire, s'ils ne veulent accroistre la honte laquelle ils ont desjà receue. Je vous diray que monsieur vostre fils s'exerce icy à la prédication où il (*sic*) luy réussit extresmement bien. Il faict paroistre le zèle et la ferveur dont il est poussé pour la gloire de Dieu et le bien de l'église où il est appellé. J'espère qu'avec le temps il y fera un fruict qui ne se peut estimer; vous en recueillerez, je m'asseure, la principale joye, pour voir l'effect seconder le désir que vous avez qu'il s'acquitte dignement de ceste saincte action de laquelle il a rendu d'heureux tesmoignages.

[1] Il serait intéressant de connaître le livre que Richelieu juge ainsi; malheureusement la discrétion ou la négligence de celui qui a conservé ces copies provoque trop souvent notre curiosité sans la satisfaire.

CI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 124. — Copie.

[A MONSR .....]

[1613?]

Monsieur, Je suis très marry qu'il ne se présente des occasions pour me revancher des obligations que vous avez desjà acquises sur moy par les tesmoignages de bonne volonté que vous m'avez rendus autrefois, comme il se présente nouveaux subjects pour tirer de nouvelles preuves de vostre courtoisie; mais, sçachant que vous ne vous lassez jamais d'obliger vos meilleurs et plus affectionnez amis, j'ay creu que vous ne trouveriez mauvais sy je vous priois d'avoir en recommandation l'affaire de monsieur de [1] ..... gentilhomme de qualité, l'un de mes bons amis, laquelle le porteur de la présente vous fera particulièrement entendre. Je vous supplie d'apporter ce qu'il vous sera possible en ma considération à ce que celuy pour qui je vous escris reçoive en son procès le soulagement qu'il désire. Ce pendant je m'en ressentiray particulièrement vostre obligé et adjousteray cette courtoisie avec les autres que j'ay receues de vous, pour lesquelles je demeureray véritablement toute ma vie, monsieur.....

CII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 124 verso. — Copie.

[A MONSR .....]

[1613?]

Cette lettre a le même objet que la précédente; Richelieu recommande M. de Boisverbert, « gentilhomme de qualité, qui est de mes meilleurs amis, » dit-il.

[1] Ce nom est effacé dans le manuscrit, mais on voit par la lettre suivante qu'il s'agit d'un M. de Boisverbert, et que son affaire devait être jugée par une chambre de parlement; cette lettre est sans doute adressée au président de ladite chambre.

CIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 40. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE SEDIERE[1].

[1613?]

Monsieur, J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, bien marry de sçavoir la peine en laquelle vous estes, et de ne vous y pouvoir servir si utilement que je désirerois. La volonté ne manque point, comme vous pouvez croire, mais l'obstacle est en la difficulté de l'affaire. On n'a pas laissé d'y faire ce que l'on a jugé qui pouvoit pour le présent y apporter quelque remède. Cependant, monsieur, je vous supplie de croire qu'outre que ma condition m'oblige à compatir à vostre mal, je m'estimerois heureux, en considération de vostre personne, à vous pouvoir tesmoigner par effets que je suis.....

CIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 135 verso[2]. — Copie.

[A MONSR .....]

[1613?]

Monsieur, Ceux de ma profession estans obligez à la deffence des innocens, je prends la plume pour vous recommander autant qu'il m'est possible certains gentilzhommes de mes amis qui se sont mis en

[1] La minute ne porte point de suscription, mais une note écrite au dos donne le nom de ce gentilhomme, qui appartenait à une famille du Limousin, dont le P. Anselme, dans son Histoire généalogique, fait plusieurs fois mention aux XVIe et XVIIe siècles, sans fournir aucun renseignement de quelque intérêt.

[2] Au folio 137 de ce manuscrit, on trouve une autre lettre pour le même objet, écrite presque dans les mêmes termes.

estat pour se justifier d'une accusation que faulcement on leur a mise à sus; vous pouvez croire que si je les croyois coulpables de ce dont on les accuse, je serois le premier à leur courre sus; mais la longue cognoissance que j'ay en général de leurs mœurs et celle qu'en particulier j'ay peu prendre de leur affaire, me les faisant juger du tout innocens, comme ils sont, je ne puis que je ne m'employe envers ceux que j'estime de mes amis comme vous, pour contribuer le plus qu'il me sera possible, avec leur innocence, à leur justification. Ceux pour qui je vous escris sont MM. de Fontmorin, de la Brosse, de la Mabillière et du Coustau. Sy vous me faictes tant de faveur que de leur faire cognoistre par effectz que ma recommandation peut quelque chose en vostre endroict, je vous en auray beaucoup d'obligation et rechercheray les moyens de vous en faire paroistre des ressentimens. Je me promets en ceste occasion des tesmoignages de vostre bonne volonté et je vous asseure de ceux de mon service, comme estant, monsieur,

Vostre, etc.

ANNÉE 1614.

CV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 266. — Copie.

AU MARESCHAL D'ANCRE [1].

Le 12 février 1614.

A mon retour [2] j'ay appris que sur les occurrences qui se présen-

[1] Le manuscrit porte en tête de cette pièce : « Copie de lettre escripte à M. le mareschal d'An. »

Concino-Concini était petit-fils d'un secrétaire d'état du grand duc de Toscane, Côme de Médicis (P. Anselme, *Hist. gén.*), et son père, J. B. Concini, fut auditeur et secrétaire de la chancellerie de Florence. Ce titre mal compris a fait dire à plusieurs biographes que Concino-Concini était fils d'un notaire. Il suivit en France Marie de Médicis lorsqu'elle y vint pour être reine, et la faveur dont il jouissait auprès d'elle avait toujours déplu à Henri IV. A peine le grand roi était mort, que la fortune du favori prit un essor sans mesure, la régente le combla de grâces et de richesses ; elle le nomma conseiller d'état, et lui donna à la fois le gouvernement de Péronne, de Montdidier et de Roye. Ayant acheté le marquisat d'Ancre, en Picardie, il en prit le nom ; il fut élevé à la dignité de maréchal de France vers le temps où cette lettre fut écrite (février 1614). Il avait épousé Leonora Dori, dite Galigaï, sœur de lait et confidente intime de Marie de Médicis. Tout le monde sait l'histoire de leur fortune inouïe et de leur fin tragique. Richelieu explique très-bien dans ses Mémoires (tome Ier, *passim*) les complications d'intrigues dans lesquelles le maréchal d'Ancre fut longtemps engagé. Voici ce qu'il en dit à l'époque où cette lettre fut écrite :

« Le maréchal d'Ancre, qui etoit à Amiens, et en quelque disgrâce, ce lui sembloit, de la reine, dépêchoit continuellement courriers sur courriers à sa femme pour la presser de se joindre à l'avis du chancelier, et faire tout ce qu'elle pourroit pour moyenner la paix. » (*Mémoires de Richelieu*, t. Ier, p. 190.) Pour bien apprécier le dévouement dont Richelieu fait profession dans cette lettre, il faut remarquer la position difficile du maréchal d'Ancre, au moment où les princes éloignés de la cour semblaient disposés à la guerre civile. Au reste, Richelieu ne faisait nul cas de cet Italien : « Étranger, homme de peu, élevé sans mérite en cette grande fortune. » (*Mém.* t. Ier, p. 305.) Il faut lire aussi le jugement détaillé que porte Richelieu de son caractère et de sa conduite. (*Ibid.* p. 395 et suiv.)

[2] A Paris, où Richelieu demeura une partie de l'année 1614.

toient vous estiez allé en diligence à Amyens, et, honorant tousjours ceulx à qui j'ay une fois voué du service, je vous escris ceste lettre pour vous en continuer les asseurances, et sçavoir si je ne serois point capable de vous en rendre, car j'ayme mieux vous tesmoigner la vérité de mon affection aux occasions importantes que de vous en offrir hors le temps les seules apparences; je n'employeray doncques point dadvantage de paroles sur ce subject. Je vous supplieray seulement de croire que mes promesses seront tousjours suivies de bons effects, et, pendant que vous me ferez l'honneur de m'aymer, que je vous sçauray tousjours très dignement servir. Je ne vous mande point de nouvelles, tant pour ce que je suis encore nouveau venu, qu'aussy parce que vous estes mieux adverty par d'aultres, etc.

CVI

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 166 verso. — Copie.

A MADAME DE LONGUEVILLE[1].

[Vers la fin de février 1614?][2]

L'évêque de Luçon écrit qu'il ne peut laisser partir le gentilhomme envoyé à la reine par la duchesse de Longueville, sans donner à celle-ci des assurances de son très-humble service. Cette courte lettre est toute remplie des expressions d'une politesse fort obséquieuse.

[1] Ce nom est écrit en marge de la copie. Catherine de Gonzague, fille de Louis, duc de Nevers, duchesse douairière de Longueville. Elle était mère du duc Henri, II du nom, et prit parti dans les troubles excités par les princes mécontents, durant la régence de Marie de Médicis. Le duc s'était éloigné de la cour, avec les princes, au commencement de février. C'est peut-être à cette occasion que la duchesse de Longueville envoya un message à la reine régente.

[2] Le manuscrit de Sorbonne ne donne point de date à cette lettre; comme la plupart de celles que Le Masle a recueillies dans sa collection, elle doit être des premiers temps que l'évêque de Luçon était attaché à la reine mère, et c'est la première où nous voyons qu'il était auprès de cette princesse.

CVII.

Bibl. nat. Suppl. franç. n° 1019, pièce 7. (Ce numéro est double.) — Original. — De la main de Charpentier?

SUSCRIPTION :

A MADAME MADAME DE BOURGES,

DEVANT LES BLANCMANTEAUX, À PARIS.

[Fin d'avril 1614.][1]

Madame, M. Courtin[2] ayant en ses mains un procès qui me concerne, et duquel mons^r^ Cossin vous parlera, je prends la plume pour vous conjurer de le voir et le luy recommander, en sorte qu'il m'y rende un effet de la bonne volonté qu'il vous porte. Ceste affaire m'est de telle importance qu'il m'est impossible de vous le représenter, n'estimant pas en avoir jamais aucune en laquelle il aille tant de mon intérest comme il fait en celle-cy. Je ne vous en diray point dadvantage sur ce subjet, sçachant combien vous affectionnez ce qui touche vos amis. Quant à la vaisselle d'argent, il m'est impossible de la retirer pour ceste heure[3]. M. le Doyen[4] toutesfois poursuit une affaire à Paris, de laquelle je doibts recevoir de l'argent; incontinent qu'elle sera faite, de cestuy-là ou d'autre, je ne manqueray point à la première commodité de satisfaire à ce qu'il faut pour la dicte vais-

[1] Point de date à cette lettre; mais madame de Bourges a écrit en tête cette note qui en tient lieu : « Receue se 4 may 1614. » Elle fut donc écrite à la fin d'avril : Richelieu était alors retourné dans son évêché.

[2] François Courtin, conseiller au parlement de Paris depuis 1595, fut reçu maître des requêtes le 6 mai 1613. Deux autres Courtin, René et Achilles, étaient alors conseillers au même parlement : l'un avait été reçu le 12 juin 1596, l'autre le 18 mars 1612. C'est sans doute de François qu'il s'agit ici.

[3] On voit par une lettre du milieu de 1609 que cette négociation pour la vaisselle d'argent occupait Richelieu depuis près de cinq ans.

[4] Sébastien Bouthillier, abbé de la Cochère, fut doyen du chapitre de Luçon de 1614 à 1618.

selle. Cependant vous m'excuserez si je ne le puis pour ceste heure, et croirez que vous cognoistrez en toutes occasions que je suis,

Madame,

Vostre humble serviteur,

ARMAND Éves. de Luçon.

CVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 128. — Copie.

A M. DE SCHOMBERG[1].

[Vers le commencement de mai 1614?]

« Ayant sceu par M. de la Cochère[2] les bons offices qu'il a receus de M. de Schomberg en une occasion qui s'est présentée[3], » Richelieu l'en remercie et lui adresse des protestations de dévouement.

CIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 63. — Minute de la main de Charpentier. Il y a quelques mots de la main de Richelieu.

A MESSIEURS DE LUÇON[4].

[Vers le milieu de mai 1614.]

Messieurs, Incontinent que j'ay eu nouvelles de la paix, je n'ay pas voulu différer à prendre la plume pour vous en donner advis. Il y a

[1] Ce nom est écrit en marge de la main de Le Masle, qui a corrigé cette copie.

[2] L'abbé de la Cochère était à Paris en avril et en mai 1614. Voyez la lettre précédente.

[3] Plus tard, M. de Schomberg fut un instant uni à ceux qui s'efforçaient de rendre de mauvais offices à Richelieu, lorsqu'en 1622 la promotion de celui-ci au cardinalat et la mort du connétable de Luynes lui firent redouter que Richelieu ne succédât à la fortune du dernier favori de Louis XIII (*Mémoires de Richelieu*, t. II, p. 221); mais la bonne intelligence ne tarda pas à se rétablir entre eux.

[4] La suscription manque, mais on lit au dos de cette minute : « A Mrs de Luçon touchant la paix. »

desjà quelque temps que les poincts généraux concernant le bien public avoient esté arrestez; il restoit quelques articles qui touchent l'intérest de M. le Prince, par lesquels, entre autres choses, il demandoit Amboise[1], ce que la reyne luy accorde. Je loue Dieu de ce que l'orage qui sembloit estre prest à fondre sur la France a esté si heureusement destourné. Nous luy en debvons rendre grâces comme à l'autheur de tout bien, et, après luy, il faut que nous nous recognoissions particulièrement obligez à la reyne d'avoir par sa prudence veillé pour asseurer nostre repos; tout ce que nous avons à désirer est la continuation de ce bien[2]; et moy je souhaitte les occasions de vous faire voir que je suis.....

CX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 196. — Copie.

A M. DU PONT DE COURLAY[3].

[1614]

Mon frère, Je n'eusse pas différé jusques icy à envoyer sçavoir des nouvelles de vostre disposition, si on ne m'eust asseuré depuis peu de jours qu'elle estoit, grâces à Dieu, assez bonne. Toutesfois, affin que le contentement que j'en ay receu en soit plus grand et plus asseuré, je vous envoye ce lacquais pour vous prier de mander en quel estat vous estes maintenant; bien que mes prières ne soient pas telles qu'elles mérittent d'estre exaucées du souverain médecin, je le supplie

[1] Amboise fut donné à M. le Prince par la paix de Sainte-Menehould, signée le 15 mai 1614, mais seulement jusqu'à la prochaine réunion des états généraux.

[2] L'opinion que Richelieu exprime ici est tout opposée à celle qu'il a consignée dans ses Mémoires, lorsqu'il raconte cette négociation avec les princes. Ici c'est le courtisan de Marie de Médicis qui applaudit à la politique de sa nouvelle maîtresse; dans les Mémoires, c'est l'historien qui juge avec plus de liberté, et qui approuve le sentiment des ministres dont la reine régente n'a pas voulu suivre les avis.

[3] Point de suscription; on lit à la marge du manuscrit : « Lettre à M. Du Pont. » C'est le beau-frère de Richelieu : René de Vignerod, seigneur du Pont de Courlay.

néantmoins, avec toute sorte d'affection, qu'il luy plaise vous envoyer une parfaicte et entière guérison; ce que j'espère et que je souhaitte avec impatience, comme estant véritablement, mon frère,

Vostre, etc.

CXI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 257. — Copie.

A M. DE NEUFBOURG [1].

[Juillet 1614?] [2]

Monsieur, Ayant sceu que M. du Maine n'avoit pas jugé que ma mère fust digne d'aucune sorte de courtoisie, je vous escris ceste lettre affin que par vostre moyen elle puisse obtenir celle qu'il luy a refusée: c'est si peu de chose, que j'aurois honte de la demander si c'estoit à un aultre qu'à vous, qui avez commencé à m'obliger en mesme temps que j'ay eu l'honneur de vous cognoistre. Continuez doncques encore, je vous en supplie, en me faisant exempter du logement des trouppes de M. du Maine, et des contributions qu'elles demandent, la paroisse de Saulnes, qui appartient à mad^e de Riche-

[1] Le secrétaire a mis en tête de cette copie: « Lettre à M. de Neufbourg. » Mais cette lettre n'ayant pas de suscription, rien ne nous apprend quel est ce Neufbourg, qui paraît avoir eu un commandement dans l'armée du roi en 1614. N'était-ce point Alexandre de Vieuxpont, seigneur du Neubourg ou Neufbourg, château de Normandie, à vingt kilomètres environ de Louviers. Le P. Anselme ne dit rien de ce gentilhomme, mais il nomme deux de ses filles : Louise, son héritière, mariée le 11 juin 1617 à Guy de Rieux, seigneur de Sourdeac, premier écuyer de la reine mère, qui sortit avec elle du royaume; et fut déclaré criminel de lèse-majesté par arrêt du 20 novembre 1631; et Rénée, mariée le 11 juillet 1624 à J. B. de Crequy, baron de Bernieulles, etc.

[2] Rien n'indique la date précise de cette lettre; elle peut être de 1614 (juillet), lorsque l'armée des mécontents, commandée par le prince de Condé, ravageait le Poitou et se retirait devant l'armée de Louis XIII : le duc de Mayenne était alors dans le parti du roi. L'année suivante, en novembre, le Poitou servit de nouveau de champ de bataille à l'armée des princes et à celle du roi; cette fois, le duc de Mayenne était avec les princes.

lieu; je luy en eusse volontiers escrit, si je n'eusse bien recogneu par le traictement qu'il a faict à ma mère, ou qu'il ne me croit plus au monde, ou du moins qu'il me tient du tout incapable de luy rendre jamais service. Aussy je m'en addresse (*sic*) à vous, etc.

CXII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 135 verso. — Copie.

A M. L'ARCHEVESQUE DE TOULOUSE[1].

[1614.]

Monsieur, J'ay receu à très grande faveur le tesmoignage qu'il vous a pleu me rendre de vostre souvenir; je me suis tousjours promis de vostre courtoisie tout ce qu'on peut attendre d'une personne remplie de toutes les bonnes qualités. Je m'estimerois grandement heureux si je l'estois tant que de vous faire cognoistre l'estime que je fais de vostre mérite, qui m'oblige à estre véritablement comme je suis[2],

Vostre, etc.

[1] Louis de Nogaret, troisième fils du duc d'Épernon, né le 8 février 1593, avait été abbé de Saint-Victor de Marseille avant d'être archevêque de Toulouse. Il fut élevé sur ce siége archiépiscopal à peine âgé de vingt et un ans (en 1614). Promu au cardinalat le 11 janvier 1621, il fut connu depuis sous le nom de cardinal de la Valette : ce nom reparaîtra souvent dans la correspondance de Richelieu. Le cardinal de la Valette mourut le 28 septembre 1639.

[2] C'est ici une simple lettre de politesse; sans date dans le manuscrit, elle nous semble avoir été écrite en un temps où Richelieu cherchait à se faire des amis auprès de la reine mère, en 1614. La famille d'Épernon pouvait encore espérer à cette époque les bonnes grâces de cette princesse. Ces quelques lignes ont donc leur importance; elles nous montrent Richelieu écrivant avec une sorte de déférence à un jeune homme moins âgé que lui de huit années, mais placé en un rang plus élevé dans l'église et à la cour. Plus tard, le cardinal de Richelieu attachera le cardinal de la Valette à sa haute fortune, comme l'un de ses plus dévoués partisans

CXIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 139 verso. — Copie.

A M. D'ANDELOT [1].

[1614?]

Monsieur, Je me veux plaindre à vous de madame vostre femme, mais de sorte qu'elle n'aura pas d'occasion de s'en plaindre et vous aurez subjet de vous en louer. J'estimois que nous estions en fort bonne intelligence; cependant la passion qu'elle a au bien de vos affaires l'a portée à les poursuivre avec tant d'ardeur, qu'elle s'est laissée aller en bonne compagnie à quelques paroles un peu violentes hors de temps et de saison. Je sçay bien que c'est sans estre authorizée de monsieur d'Andelot; c'est pourquoy ma plainte n'aboutit à autre fin qu'à vous faire cognoistre que je n'en suis pas moins vostre serviteur ny le sien mesme, et, au lieu de demander réparation, vous prier de faire nostre accord et faire cognoistre que, pour faire réussir des affaires envers son roy, les simples civilles requestes sont les meilleurs moyens qu'on puisse tenir; vous nous manderez, s'il vous plaist, de vos nouvelles et croirez que je suis

Vostre, etc.

[1] Charles de Coligny, marquis d'Andelot et de Saint-Brès, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant général en Champagne, était fils puîné de Gaspard de Coligny. Né le 11 décembre 1564, il se rangea avec ses frères parmi les partisans du roi de Navarre. Depuis, il embrassa la religion catholique et fut fait chevalier des ordres du roi en 1619. Il paraît que ce M. d'Andelot avait l'humeur querelleuse aussi bien que sa femme. Bassompierre raconte qu'assistant « chez Feydeau à une comédie de personnes particulières, qui ne faisoient point profession de comédiens, il se fâcha contre le maître du logis. » (*Mém.* t. II, p. 160, année 1620.) D'Andelot mourut le 27 janvier 1632. Il avait épousé Huberte de Chastenay, dame de Dinteville et de Lauty. Nous trouvons dans les Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal (par Thomas sieur du Fossé), tom. II, pag. 16, que madame d'Andelot, quoique femme du grand monde et fort attachée aux jésuites, avait pourtant des amis à Port-Royal.

Deux autres familles d'Andelot étaient

CXIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 188 verso. — Copie.

A M. LE PREMIER PRÉSIDENT [1].

[1614?]

Monsieur, Sçachant que c'est un crime de divertir ceux qui portent le faix des plus grandes charges de la France, je ne prends la plume que pour vous tesmoigner en peu de mots beaucoup de recognoissance, me ressentant tellement vostre obligé du bien que vous avez faict à tout mon diocèze luy donnant moien de se tirer de l'ignorance qui l'a jusques icy accablé, que si je suis ingrat de ce bienfaict, ce ne sera que d'une ingratitude nécessaire, qui proceddera de la grandeur de cette obligation, et du deffault de mon ressentiment, vous asseurant que je ne recevray jamais tant de contentement que lorsque j'auray moïen de vous rendre d'aussy bons effects de mon service que tout le monde en reçoit de vostre équité, et que j'en ay eu de vostre zèle, qui me lient à estre toute ma vie par debvoir,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

ARMAND Eves. de Luçon.

connues alors : l'une de Bresse, l'autre de Bourgogne; mais nous croyons que cette lettre s'adressait au marquis d'Andelot.

[1] Cette indication se trouve à la marge du manuscrit, et l'absence de suscription nous laisse du doute sur la personne à qui Richelieu a écrit cette lettre. Nous croyons pourtant qu'il s'agit ici du premier président du parlement de Paris, puisqu'il n'y a aucune désignation spéciale, et comme il convient d'ailleurs d'entendre ces mots : « Des plus grandes charges de la France. » Il est vraisemblable que cette lettre fut écrite à une époque où Richelieu n'était encore séparé de son diocèse ni par l'exil, ni par les emplois qui l'ont retenu à la cour. Le premier président du parlement de Paris était alors ce célèbre Achille de Harlay, l'honneur de la magistrature française. Il avait été élevé à la première présidence en 1582, à la mort de Christophe de Thou, son beau-père, et il exerça jusqu'en 1616 cette charge, dont il se démit pour jouir d'un repos que son grand âge et ses longs services lui rendaient nécessaire.

CXV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 137 verso. — Copie.

A MONS^R .....

[1614?]

Monsieur, Le plaisir que vous prenez à rendre la justice à ceux qui ont le bonheur de passer par vos mains me faict croire que vous ne trouverez point mauvais sy je vous prie de conserver le bon droict que les religieux de l'abbaye de Fontenelles[1], qui est en mon diocèze, ont en un procès qu'ils ont intenté contre leur abbé, sur un règlement qu'ils désirent avoir. Ilz me font espérer que, l'ayant obtenu, cela les conviera à faire mieux leur debvoir et à vacquer plus soigneusement à leurs charges; c'est pourquoy je vous en importune plus librement pour le désir que j'ay de les convier par tous moyens à vivre en vrais religieux et selon que leur ordre leur commande. Je m'estois promis incontinent après mon arrivée dans le pays de Mirebalais[2] vous faire sçavoir de mes nouvelles, et par mesme moyen de celles de toute vostre famille, où, pour cest effect, j'avois envoyé exprès un lacquais, mes affaires ne m'ayant peu permettre d'y aller moy-mesme comme je l'eusse bien désiré; mais mon départ fut sy prompt, que je n'eus loisir d'escrire à ceux que je m'estois proposé, et que j'estime infiniment, comme vous, à qui j'ay voué une affection particulière, désirant tous les jours avec passion qu'il se présente des occasions de vous en rendre preuve pour vous faire paroistre que je suis très véritablement, monsieur.....

[1] Abbaye de chanoines réguliers de la congrégation de France, dans le bas Poitou.

[2] Petit pays dont la capitale était Mirebeau, ville et baronnie qui devint une dépendance du fief de Richelieu, quand la terre de ce nom fut érigée en duché-pairie (1631), en faveur du cardinal. La petite ville de Mirebeau, située entre Loudun et Poitiers, faisait, ainsi que la ville de Richelieu, partie du haut Poitou. Aujourd'hui, la première de ces villes appartient au département de la Vienne, tandis que l'autre se trouve dans Indre-et-Loire.

CXVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 134. — Copie.

A MONS^R .....

[1614?]

Monsieur, Ayant appris que le procès que j'ay pour une rente qui m'est deue à cause de mon évesché est tombé entre vos mains, j'ay mis la main à la plume pour vous tesmoigner la joye que j'en ay receue, pour l'espérance que j'ay que vostre équité cogneue de tout le monde sçaura rendre la justice à qui elle appartient en ce faict icy. Je ne doubte point aussy que vous n'y apportiez de vostre part ce qu'il vous sera possible pour le gain de ma cause, d'autant qu'il y va particulièrement de la conservation du bien de l'Eglise, à l'augmentation de laquelle je sçay que vous estes du tout porté; mais je désire vous supplier avoir agréable de faire en sorte que je sois le plus tost que faire se pourra mis hors de cette affaire par vostre moyen; et bien qu'elle soit sy juste qu'elle se rende de soy-mesme assez recommandable, je m'esforceray néantmoins de recognoistre ce que vous y apporterez en ma considération par tous les debvoirs que vous sçauriez attendre d'une personne qui désire se faire voir par effect, monsieur...

CXVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 270. — Copie.

A MONS^R .....[1]

[1614?]

Les grandes assistances que j'ay autrefois receues de vous au besoin font que, sans appréhender que vous le trouviez mauvais, j'ose prendre

[1] Cette lettre serait-elle adressée au marquis d'Alincourt qui avait jadis protégé Richelieu à Rome, et dont le père, le duc de Villeroy, occupait, en 1614, une des premières places du ministère? Quoi qu'il en soit, elle doit se rapporter au temps où l'évêque de Luçon commença d'entrer en faveur auprès de la reine mère.

la plume pour mendier votre faveur en une occasion qui se présente, estimant que avoir acquis desjà beaucoup d'obligation sur une personne est une des plus fortes considérations qui vous doibt porter à l'obliger de nouveau. Un tel Monsr (*sic*) vous fera entendre l'affaire en laquelle j'ay recours à vous, et je m'asseure que vous la trouverez favorable pour moy, puisque je suis fondé en une promesse de la reyne, que j'estime d'aultant plus forte qu'elle m'a faict l'honneur de me la confirmer plusieurs fois, et que je l'ay obtenue par la faveur de M. vostre père; ce qui faict que j'espère asseurément des effects de vostre bienveillance en ceste occurrence, ne doubtant point que vous n'ayez à contentement de contribuer ce qui sera en vous pour parfaire avec M. vostre père une affaire commencée par luy seul; c'est ce dont je vous supplie de tout mon cœur, vous asseurant que je suis véritablement.....

CXVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 233 verso. — Copie.

A MONS^R .....

[1614?]

Lettre de compliments : « Je vous supplie, dit Richelieu, de me continuer tousjours l'amitié que vous m'avez promise; ce sera un acte digne de vostre générosité. »

CXIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 135. — Copie.

A M. DU VERGER[1].

[1614.]

Monsieur, Je me veux condamner moy-mesme à confesser absolu-

[1] Quel est ce Du Verger dont le nom est écrit en marge de cette copie? Est-ce Raymond, seigneur d'Herbault et du Verger, fils de Louis Phelypeaux? (Voy. p. 82, note 1.) Cet Herbault du Verger qui fut secrétaire d'état, en 1621, après la mort de son frère Pontchartrain, avait été auparavant trésorier des parties casuelles.

Ne serait-ce pas plutôt Jean du Verger de Hauranne, qu'on écrit aussi Du Vergier? Lancelot a composé des *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran, pour servir d'éclaircissements à l'histoire de Port-Royal;* Cologne, 1701, 2 vol. in-12. On lit à la page 90 du premier volume : « La liaison du cardinal de Richelieu avec M. de Saint-

ment que vous avez occasion de vous plaindre de moy, quoyque je recognoisse en effect que j'ay tort, et ne l'ay pas tout ensemble : je ne l'ay pas, parce que, comme je vous feray paroistre, je me suis tousjours proposé de vous tesmoigner mon affection par effects, ce qui m'a rendu plus négligent à vous en rendre tesmoignage de parole; j'ay tort, attendu que je debvois considérer que vous estes si généreux que vous estimez plus une bonne parole partant d'une âme candide

Cyran avait commencé dès qu'il étoit évêque de Luçon, et que M. de Saint-Cyran demeuroit chez M. de Poitiers de la maison de la Rochepozay, car M. de Luçon venoit souvent s'y divertir. Ce fut ce prélat qui donna à M. de Saint-Cyran la connoissance de M. l'abbé de la Cochère. » Évêque de Poitiers depuis 1611, la Rochepozay était dans son diocèse quand le prince de Condé, révolté contre la cour, voulut s'emparer, en 1614, de la ville de Poitiers. L'évêque fit fermer les portes, tendre les chaînes, et attendit le prince les armes à la main à la tête des habitants. Du Verger de Hauranne, son ami, qui était alors son grand vicaire, publia à cette occasion un livre savant sous ce titre : *Apologie pour Henri Louis Chateigner de La Rochepozay, évêque de Poitiers, contre ceux qui disent qu'il n'est pas permis aux ecclésiastiques d'avoir recours aux armes en cas de nécessité;* in-8°. Ce thème dut plaire à l'évêque de Luçon, qui eut toujours des inclinations belliqueuses et qui devait fonder, en grande partie, sur la guerre sa fortune et sa renommée.

C'est à cette époque que se forma la liaison de Richelieu et de Du Verger de Hauranne, qu'on n'appelait pas encore Saint-Cyran, car il ne posséda ce bénéfice qu'en 1620. D'un autre côté, en 1614, Sébastien Bouthillier, abbé de la Cochère, était doyen de Luçon, dignité qu'il résigna en 1618; il est probable que c'est le doyen dont il est question dans cette lettre. De ces divers rapprochements il résulte qu'elle a dû être écrite en 1614, vers le commencement. Si notre conjecture est fondée, cette lettre et la suivante, adressées au futur abbé de Saint-Cyran, empruntent un intérêt réel au souvenir de l'inimitié que conçut plus tard le cardinal contre ce personnage et des persécutions qu'il lui fit subir. Ce fut en effet un affligeant spectacle que celui de la captivité, dans une prison d'état, de cet homme de vertu exemplaire, d'érudition profonde, l'apôtre de Port-Royal, dont Richelieu lui-même estimait le mérite et avait aimé la personne, et qui, malgré quelques entêtements, faisait honneur au clergé de France. L'une des qualités les plus remarquables de l'évêque de Luçon, c'était de savoir apprécier les hommes, et l'un de ses plus répréhensibles défauts fut de prétendre contraindre les hommes les plus éminents à n'être que les instruments de ses volontés. Il vit tout de suite que Du Verger était un de ces esprits supérieurs qu'il lui importait de s'attacher; simple évêque, il ne négligea rien pour se concilier son amitié; premier ministre, il ne lui demanda plus que de l'obéissance, tout prêt à la récompenser par de riches bénéfices, même par un évêché. Du Verger refusa tout, et subit la prison avec la même impassibilité qu'il avait repoussé les faveurs.

que tous les effects du monde. Je vous supplie donc de vous asseurer que je vous honore avec la mesme ardeur que vous peustes remarquer en moy lorsque nous nous ouvrismes l'un à l'autre jusques au fond du cœur; M. le doyen m'a asseuré que je pouvois avoir la mesme asseurance de vous, c'est pourquoy je la prends, espérant aussy de ma part que je seray pareillement si heureux que de vous faire voir que je suis véritablement

Vostre, etc.

CXX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 201. — Copie.

A M. DU VERGER [1].

[1614?]

Monsieur, Ces trois lignes vous tesmoigneront le desplaisir que j'ay de me voir privé de vous gouverner à loisir pour ceste fois, le contentement que je reçois d'espérer bientost recouvrer ce bonheur, l'estime que je fais de vostre mérite et l'affection particulière que je vous porte en ceste considération. Au reste, je ne veux pas oublier à vous faire sçavoir que me sentant grandement vostre obligé de la franchise avec laquelle vous vous portez à me vouloir du bien, je ne laisse de me plaindre de vous, mais à moy seul, de ce que vous me despeignez avec des couleurs trop vives pour que ceux qui ne me cognoistront me recognoissent par icelles. A cela je n'ay rien à dire sinon que vous estes volontiers comme quelques peintres qui ont l'imagination si bonne et si forte qu'il leur est impossible de s'empescher de représenter sans advantage ce qui n'est pas parfait, et de plus que si j'ay quelques parties des bonnes qualitez que vous me donnez ce sont celles qui me font cognoistre et estimer les vostres et qui me portent à vous aymer chèrement et vouloir estre,

Monsieur,

Vostre bien humble serviteur.

[1] Cette indication se trouve à la marge du manuscrit. — Voyez la note de la lettre précédente, adressée au même personnage, et sans doute vers la même époque.

ANNÉE 1615.

CXXI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 199 verso. — Copie.

A MADAME DE LA GROIE[1].

[Commencement de 1615?]

Madame, Vous avez faict paroistre jusques icy tant de prudence et de jugement en la conduite de vos actions, que j'estime un excez de courtoisie et d'humilité la faveur que vous me faictes de vouloir mon advis pour vous résoudre sur le désir que mad^e de Guise[2] a de vous tirer auprès d'elle. J'ay fort librement faict entendre à messieurs de

[1] Cette indication se lit à la marge de la copie. — Marie-Diane de Marconnay, fille de Charles, *alias* Pierre, de Marconnay et de Catherine de Sousmoulins, avait épousé François d'Aloigny, seigneur de la Groye, le 13 janvier 1600. Cinq jours après, le 17 du même mois, Isabeau de Marconnay, sœur puînée de Diane, épousa le fils de M. de la Groye, Jacques d'Aloigny, de sorte qu'une double alliance unissait les deux familles.

Diane de Marconnay était veuve du seigneur de la Pelissonnière, premier maître d'hôtel de la reine Louise de Lorraine.

Il y avait une ancienne parenté entre la famille de Richelieu et celle de Marconnay. Guillaume de Maignac, seigneur du Solier et de Marconnay, ayant épousé, en 1361, une Jeanne du Plessis. On va voir tout à l'heure que Richelieu était aussi allié à la famille de la Groye et par une parenté plus étroite.

[2] Deux duchesses de Guise existaient à cette époque : l'une, Catherine de Clèves, fille de François de Clèves, duc de Nevers, avait épousé, en 1570, Henri de Lorraine, Ier du nom, duc de Guise, qui fut assassiné à Blois par ordre de Henri III. Elle mourut en son hôtel de Clèves, près le Louvre, le 11 mai 1633, à quatre-vingt-cinq ans; elle en avait soixante-sept quand cette lettre fut écrite.

L'autre, Henriette-Catherine, fille de Henri de Joyeuse, pair et maréchal de France, depuis capucin sous le nom du P. Ange de Joyeuse, et veuve du dernier duc de Montpensier, épousa, en 1611, Charles de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Provence et amiral du Levant, qui, par suite de démêlés avec le cardinal

Molin-Belot et du Pont[1] de Marconnay, qui m'en parlèrent de vostre part il y a quelques jours, comme j'estimois grandement le choix que ma dicte dame a faict d'une personne de vostre mérite, et que puisque les humeurs estranges de la vieillesse de M. de la Groye[2] vous ont esloignée de luy, à vostre regret, et qu'après vous estre mise en toutes sortes de devoirs pour demeurer auprès de luy, luy rendre les assistances à quoy vous estes obligée, il ne l'a voulu permettre, que je tenois à honneur pour vous, madame, qu'une princesse de piété, de mérite et de vertu, telle que celle qui vous désire, vous ayt appellée en une condition où vous pouvez fort honorablement et pieusement passer vostre exil, puisqu'ainsy se peult appeller l'esloignement forcé de vostre maison. Je vous confirme encore ce que je dis à ces messieurs pour vous faire sçavoir, [3] vous advertissant toutefois que s'il se faut donner garde d'un conseil passionné, vous ne debvez pas suivre le mien, la vertu et la piété de mad^e de Guise me rendant tel à son service; ce qui ne me faict point pourtant persuader autre chose que ce que je vous croy advantageux, estant aysé à voir qu'il n'y a qu'honneur à acquérir avec une telle princesse, avec laquelle sans doubte vous aurez du contentement, et moy, si je rencontre l'occasion de vous faire voir que je suis

Vostre très humble et affectionné.....

de Richelieu, se retira en Toscane, où il mourut. Henriette-Catherine finit ses jours à Paris, en 1656, dans sa soixante et douzième année; elle n'avait donc que trente et un ans à la date de cette lettre. — Il est vraisemblable qu'il s'agit ici de la première.

[1] Je crois qu'il y a ici une faute de copiste et qu'il faut lire : « Messieurs Molin-Belot, Du Pont et de Marconnay. »

[2] François d'Aloigny, seigneur de la Groye, d'Ingrande et du Pont de Ruau, commanda la compagnie du vicomte de la Guierche, gouverneur du Poitou, et onze cornettes de chevau-légers à la bataille de Coutras, en 1587, et il fut fait gentilhomme de la chambre de Henri III. Lorsque Richelieu parlait des étranges humeurs de sa vieillesse il avait soixante et quinze ans, étant né vers 1541. Trente ans avant d'épouser la femme dont il se sépara, il avait été marié (6 février 1570) à Jacquette, fille de François du Plessis, seigneur de Beaulieu, en Anjou, et arrière-grand-père de Richelieu.

[3] Il y a ici dans le manuscrit une lacune marquée par un trait qui remplit toute la ligne après le mot « sçavoir. »

CXXII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 262. — Copie[1].

A M. DE GURON[2].

[Commencement de 1615.]

Monsieur, Vous auriez raison de vous plaindre de moy et de me comparer aux amys de Job, si vous estiez innocent et patient comme

[1] Le manuscrit de Le Masle a mis en tête de cette copie : « Response au sieur de Guron. » Il ne donne point la date, mais Richelieu l'indique à peu près lui-même, lorsqu'il parle de la minorité de Louis XIII et des emplois dont la reine mère l'a honoré.

[2] Cette réponse à une lettre qui sans doute avait blessé l'évêque de Luçon est écrite sur un ton d'aigreur qui n'est pas ordinaire à Richelieu. La plaisanterie, dont il use volontiers, est chez lui moins âcre; mais il paraît que Guron s'était permis à son égard quelques médisances : c'était un tort que Richelieu ne pardonnait pas facilement.

Quel est ce Guron, auteur d'une *Discipline chrestienne?* Richelieu lui reproche le métier honteux qu'il avait fait auprès de Henri IV, et, en même temps, l'affectation de pratiques dévotieuses dont il se servait à voiler ses méchantes actions. Or, nous trouvons cette double imputation adressée par Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, en 1631, à un des écrivains qui étaient alors aux gages de Richelieu: «Vostre « flatteur, dit Mathieu de Morgues au car- « dinal.....? pour monstrer sa piété, de « laquelle il n'a jamais eu que les conte- « nances et les mines, ayant esté plus soi- « gneux de porter les marques dans sa po- « chette que les effects dans son cœur; il « tord la teste à l'accoustumée, il roule ses « yeux en haut, et dict en ton d'hypocrite « et caffard : *O douce, saincte vérité, fille du « ciel*..... O le béat, qui est plus capable « de présenter un poulet d'une main, en « tenant un chapelet de l'autre, que de « faire descendre la vérité du ciel! O le « sainct personnage, qui veut servir d'es- « cuyer à la fille de Dieu; ayant rendu, à « ce qu'on dict, et continuant de rendre « cet office aux dames qui ont prostitué leur « honneur, à la puissance, aux faveurs et « aux finances. N'est-ce pas cet homme qui « fut chassé par le feu roy, pour avoir « voulu faire une cabale dans la cour, en « se servant en mesme temps de deux cho- « ses bien contraires, de la religion et de « l'amour ?..... pour n'avoir pas si bien « entendu la vénerie de Vénus, comme il a « faict du depuis la volerie de Mercure..... « Il est un des écrivains et secrétaires de « vostre cabinet. » (Pages 68 et 69 du pamphlet intitulé : *Charitable remonstrance de Caton chrestien au cardinal de Richelieu*, 1631; imprimé depuis dans les œuvres in-f° et in-4° de Mathieu de Morgues.) Ce pamphlet était une réponse à quatre autres pamphlets écrits pour la défense du cardinal contre les accusations, dont le pour-

luy; mais n'ayant l'une ny l'autre de ces deux qualitez, n'appellez pas persécution les remonstrances charitables et fraternelles que l'on

suivaient les amis de la reine mère. Math. de Morgues ne nomme pas l'écrivain auquel il attribue deux de ces pamphlets, mais il le désigne comme l'auteur de la première et seconde *Savoisienne* et de l'*Entretien aux Champs-Élysées*. Or, le P. Lelong (édit. de Février de Fontette) donne, sur le témoignage de Varillas, l'*Entretien aux Champs-Élysées* à Louis Guron, conseiller du roi, et la seconde *Savoisienne* seulement (selon une note de Hauteserre), à Bernard de Rechignevoisin, seigneur de Guron. Il y a dans tout ceci quelque doute et quelque confusion. De plus, dans un autre pamphlet sans date, mais qui a dû être imprimé en 1635, sous le titre: *Satyre d'estat, harangue faicte par le maistre du bureau d'adresse à S. E. le cardinal de Richelieu*, nous trouvons que Guron est mis au nombre des pamphlétaires dévoués au premier ministre : Hay. du Chastelet, Balzac, le P. Sancy; p. 325. D'un autre côté, nous lisons dans les Mémoires de Sully que le ministre de Henri IV apportant au roi des états que celui-ci avait demandés, le trouva peu disposé au travail; après quelques mots d'explication, « S. M. ajouta d'un air enjoué, dit Sully: « Me voilà à table environné de ces gens « que vous voyez (elle avoit à ses costés du « Laurens, du Perron le jeune, Gutron, « des Yveteaux, Chaumont et les PP. Cotton « et Gonthier), de l'affection desquels je « suis très-asseuré. » (*Œcon. roy.* vers 1606.) On remarquera ce *t* dans le nom de Gutron. Outre que l'orthographe des noms propres était alors très-variable, et que le nom de Guron s'écrivait quelquefois avec deux *r*, il se peut que ce soit là une faute de copiste, et il ne nous semble pas douteux que ce convive de Henri IV, au temps de ses amours avec la marquise de Verneuil et madame de Moret, ne soit cet ami complaisant auquel Richelieu écrivait la présente lettre en 1615, et qui, seize ans plus tard, était l'un de ses défenseurs les plus ardents. Mathieu de Morgues nous donne encore, à cet égard, quelque lumière dans le pamphlet que nous citions tout à l'heure. Nous y lisons, à la page 56 : « Toute la cour a sceu « qu'il a esté quelque temps hors de vos « bonnes grâces pour avoir trop grossière- « ment escroqué vingt mille livres en la re- « cherche des financiers. » Si donc il s'agit de Bernard de Rechignevoisin, auteur de la seconde *Savoisienne*, il resterait à savoir quel était son degré de parenté avec les Rechignevoisin, seigneurs de Guron, ancienne famille de Poitou, qui dut avoir des relations de voisinage avec la famille de Richelieu, et dont nous verrons l'un des membres gouverneur de Marans, à l'époque du siége de la Rochelle. Richelieu en faisait grande estime, et lui écrivait des lettres pleines d'une bonté familière. Si nous consultons la généalogie des Rechignevoisin de Guron, donnée par d'Hozier (*Armorial général*, in-fol. reg. IV), nous trouvons qu'à la date de la lettre de l'évêque de Luçon il n'y avait, dans les diverses branches de cette famille, ni *Louis*, ni *Bernard*, mais un *Jean* de Rechignevoisin (le gouverneur de Marans), et son cousin germain *Charles* de Rechignevoisin, seigneur des Loges, qui fut nommé, en 1603, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV. Est-ce celui-ci qui rendait à ce prince les services que lui reproche Richelieu? Il avait épousé, en 1599, Marie Bruneau,

vous a faictes, et ne vous attribuez plus avec un tel artifice la gloire que vous ne méritez pas, de peur que ceste présomption n'attirast maintenant sur vous l'ire de Dieu, comme elle a faict autrefois l'indignation des hommes. Je ne doubte point que vous n'ayez peut-estre oy dire des courtisans ce que vous n'en croyez pas, et qu'il n'y aye en quelqu'un d'eux plus de mal que vous n'en sçauriez imaginer; mais sans entreprendre leur deffence ny vous accuser, je vous respondray que les vices sont personnels, que tous ne doibvent pas pâtir pour le crime d'un seul, et qu'il y en a plusieurs qui m'ont dict avoir veu de vous ce qu'ils n'attendoient point, d'aultres que vous cachiez vos médisances du voile de dévotion, et d'aultres encore qu'en publiant vostre *Discipline chrestienne,* vous ressembliez les prédicateurs qui disent le contraire de ce qu'ils font. Je sçay bien que, parmy un si grand nombre, il y en a qui ont jugé témérairement vos actions, estimant que ce fust maquerellage d'estre ambassadeur du roy vers la marquise[1], ou de vous entremettre entre luy et madame de Moret, au temps de ses plus fortes passions; et vous-mesme n'ignorez pas non plus que l'on n'aye surnommé vostre zèle indiscret, et encore que ces bruictz désadvantageux que vos ennemys ont semés peut-estre faulsement de vous me fassent appréhender que vous ressembliez à ces estomachs indigestes qui tournent en mauvais suc tout le bon aliment, si faut-il que je vous die qu'il vous eust esté plus séant de resveiller vostre curiosité sur une aultre occurrence, de peur qu'on ne vous accuse maintenant de vengeance, comme l'on faisoit d'ambition lorsque vous rendiez tant de visites inutilles aux pères jésuistes, aux principaulx ministres de l'estat et aux favorys du feu roy. La minorité de cestuy-cy[2], l'opinion que l'on a de vostre esprit et les charges dont il

qui, sous le nom de madame des Loges, fut celebre par ses liaisons avec les hommes de lettres les plus illustres du temps, et dont l'esprit et les relations politiques (elle etait amie de Gaston, frere du roi) inquiéterent le cardinal de Richelieu. Son mari, s'il faut en croire Bayle, était peu digne d'elle et lui causa de très-grands chagrins.

[1] La marquise de Verneuil, à laquelle succéda, dans les bonnes grâces du roi, la comtesse de Moret.

[2] Le roi fut déclaré majeur en octobre 1614, mais la reine conserva l'administration du royaume: Richelieu, qui était

a pleu à la royne m'honorer me deffendent d'entreprendre aulcune sorte de commerce avec vous, ny de vous en donner avec M. des Roches; mais, usant de charité avec vous, comme j'ay tousjours faict, et cognoissant que l'humeur peccante qui vous dominoit lorsque vous estiez icy abonde encore par trop en vous, je vous conseille de prendre une dose d'ellébore et d'user, quelque espace de temps, de laict clair pour tempérer ceste grande chaleur et rabattre les vapeurs que vos viscères vous envoyent au cerveau[1].

CXXIII.

Imprimée. — Paris, Sébast. Cramoisy; in-8°, 1615, et plusieurs fois depuis.

HARANGUE

PRONONCÉE EN LA SALLE DU PETIT-BOURBON, LE XXIII FEVRIER 1615, A LA CLOSTURE DES ESTATS TENUS A PARIS, PAR RÉVÉREND PÈRE EN DIEU MESSIRE ARMAND JEAN DU PLESSIS DE RICHELIEU, EVESQUE DE LUSSON.

23 février 1615.

Cette pièce a été plusieurs fois imprimée; nous ne la donnons pas ici, mais nous devons en faire mention. C'est le premier acte politique de la vie de Richelieu; jusqu'ici nous n'avons encore de lui que des lettres qui ne touchent que rarement et de loin aux affaires publiques, et ses contemporains ne le connaissaient alors que par quelques sermons prononcés devant la cour et dans plusieurs paroisses de Paris, avant qu'il eût pris possession de son évêché, et dans les voyages qu'il faisait à Paris durant l'exercice de son épiscopat.

Ce discours a été trop peu remarqué par les historiens; il ne serait pas sans intérêt de comparer les conseils que donnait alors Richelieu, simple prélat, avec sa conduite quand il fut maître des affaires, et de placer en face des principes et des réclamations de ce sévère organe du clergé, les actes du ministre suprême de Louis XIII. On aurait pu remarquer que si, dans certains cas, le cardinal de

en faveur auprès d'elle depuis quelque temps, ne lui fut officiellement attaché qu'en 1615.

[1] Il y a ici, dans la copie, une espèce d'etc. il manquerait donc quelque chose à cette lettre. Le manuscrit offre d'ailleurs, en cet endroit, un espace blanc occupé par un trait, et ensuite ces mots : « Mais si après avoir combattu la nécessité par tant d'années sans advantage, etc. » Cette phrase, qui ne forme pas un sens complet, ne semble pas appartenir à cette lettre.

Richelieu s'est montré conséquent avec l'évêque de Luçon, plus souvent le ministre a continué les abus, les excès et les fautes que l'évêque avait condamnés.

Du reste, le fond et la forme de ce discours sont également remarquables, et il est curieux aussi d'étudier dans cette pièce le style de Richelieu, qui, malgré ses incorrections, est bien supérieur à celui de la plupart des hommes publics de l'époque, et laisse voir déjà la netteté, la justesse, la force qui caractérisent tout ce qu'il a écrit.

L'évêque de Luçon fit imprimer son discours à part[1]; nous allons voir bientôt, dans une lettre du mois de mai, qu'il demande au libraire Cramoisy de lui en envoyer quelques exemplaires. L'année suivante (1616) ce discours fut publié dans une Histoire de Louis XIII qui contient les six premières années de ce règne d'un enfant. Ce livre, à peu près inconnu, est l'ouvrage de Claude Malingre, écrivain assez ridicule, et compilateur plutôt qu'historien, mais qui pourtant mérite d'être consulté, parce que c'est un récit historique tout à fait contemporain et écrit en présence des événements. Dans le livre de Malingre, la harangue de l'évêque de Luçon est conforme au texte de Cramoisy[2].

Dans les publications modernes on a un peu rajeuni le style de Richelieu: on a mis, par exemple, *dépenser* au lieu de *despendre;* nous avons aussi remarqué, dans l'ancienne édition, une phrase qui a été changée dans les éditions plus récentes. Richelieu se plaint amèrement qu'on ait parfois tenté de soumettre les ecclésiastiques à payer des impôts : « Le vray tribut qu'on doit tirer des ecclésiastiques, dit-il, est la prière, et mesmes quelques uns ont esté religieux jusqu'à ce point que d'estimer qu'il faut avoir plus de confiance en leurs oraisons et en leurs larmes qu'en l'argent qu'on tire du peuple et aux armes que la noblesse porte. » Puis il ajoute : « Nonobstant tout cela, nous payons une taille volontaire, et cependant la malice et la corruption du siècle est si extresme, qu'il se trouve des gens qui voudroient bien nous obliger à d'autres charges, comme si nous pouvions y estre assujettis. »

Dans des éditions plus récentes suivies par Petitot, qui a donné ce discours parmi les pièces justificatives des Mémoires de Richelieu (tome XI, page 201), on a supprimé les paroles chagrines contre la malice du temps, et on a imprimé

[1] Le *Mercure françois*, qui a recueilli textuellement les trois discours d'ouverture des états, ne donne qu'une analyse des discours de clôture que prononcèrent Richelieu, au nom du clergé, et le prévôt des marchands Miron, pour le tiers état. Ce journal dit que « La harangue que fit l'évesque de Luçon dura une grande heure, et fut ouye de leurs majestez et de toute l'assemblée avec une grande attention. » (T. III du *Mercure françois*, *etc.* Paris, 1616 ; 3e continuation, p. 404.)

[2] *Histoire de Louis XIII*, *etc.* Paris, 1616, in-4°, page 514.

ainsi cette dernière phrase : « Nonobstant tout cela, nous payons une taille volontaire, et cependant on ne laisse pas de nous en imposer d'autres, au payement desquelles on nous veut contraindre, comme si nous estions subjets à telles charges. » (Page 211.)

Nous n'avons point trouvé ce discours manuscrit.

CXXIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 240. — Copie.

A MONSR .....

16 mars 1615.

Monsieur, J'ai sceu par M. Dovelle[1] la courtoisie dont vous et messieurs vos confrères avez résolu d'user en mon endroict touchant le rachat que je vous dois à cause d'un fief que j'ay à Aussac, qui relève de vous; c'est une gratification qui m'oblige d'autant plus que je ne l'avois point méritée par nulle sorte de service; mais, à l'avenir, je rechercheray si soigneusement les occasions de vous en rendre, en particulier et en général, que j'ose m'asseurer que vous n'aurez point de regret de m'avoir traité si favorablement. Cependant j'envoie ce porteur pour vous en remercier, et tous messieurs de vostre chapitre, et aussi vous supplier de le recevoir, en vertu de ma procuration, à vous rendre l'hommage. Je n'emploierai point dadvantage de paroles sur ce subjet. Je vous asseureray seulement que je suis et seray tousjours, monsieur,

Vostre plus affectionné serviteur,

De Paris, ce 16 mars[2] 1615.

[1] Ou « Douelle. » Il importe peu de savoir quel était ce personnage, aussi bien que le chapitre auquel il appartenait; disons seulement que le fief dont parle Richelieu était sans doute en Angoumois. Des trois Aussac qui sont en France, il est vraisemblable qu'il s'agit ici de celui qui est situé dans le département de la Charente, à vingt kilomètres environ au nord d'Angoulême.

[2] Le nom du mois n'est pas écrit nettement; on pourrait même lire mai plutôt que mars, mais nous voyons par la date des lettres suivantes que l'évêque de Luçon était à Coussay, non à Paris, pendant le mois de mai, notamment le 17.

CXXV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 192. — Copie.

A M. DE BAYONNE [1].

17 mai 1615.

Monsieur, Sçachant que vous estes véritablement de mes amis et combien vous estes charitablè, je ne crains point de vous supplier par ces trois lignes, comme j'ay desjà fait estant à Paris [2], de vouloir avoir en recommandation ces bons prebtres Anglois que je vous ay faict voir, et avoir agréable que lorsqu'ils auront besoin de vous et de vos conseils, de la faveur du roy et de la royne et de celle du clergé en ceste assemblée générale [3], ils ayent recours à vous pour la mandier par vostre moyen, et me donner lieu de me rendre en ceste occasion un tesmoignage de vostre affection en mon endroict, et, à tout le monde, de vostre charité. Je ne vous fais point d'excuses si je vous emploie si librement, sçachant bien que personnes qui vous ressemblent ont à faveur et non à importunité d'estre employés de leurs amis, particulièrement en si bonnes affaires, comme est celle-cy; la stérilité de ce pays, qui ne produit rien, m'empesche de vous mander des nouvelles, et ma main, paresseuse à escrire, me fait finir ce peu de lignes, en vous asseurant toutesfois que je ne le seray jamais à vous tesmoigner en toute occasion que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné confrère et serviteur,

ARMAND Eves. de Luçon.

De Coussay, ce 17 may 1615.

[1] On lit à la marge : « Minute de lettre à M. de Bayonne. »

Bertrand Deschaus, de la famille des vicomtes de Baigorry, en Navarre, fut sacré évêque de Bayonne en 1598. Il devint premier aumônier du roi en 1611, sans quitter son siége épiscopal. Il fut promu en 1622 à l'archevêché de Tours.

[2] Bertrand Deschaus avait été l'un des collègues de Richelieu aux états généraux de 1614-1615.

[3] On lit dans la *Gallia christiana* (t. VII,

CXXVI.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 363, fol. 133. — Original autographe.

SUSCRIPTION :

A M. CRAMOISY, LIBRAIRE A PARIS[1].

[Mai 1615.][2]

Monsieur Cramoisy, Je vous envoie encore un mémoire des livres que je désire avoir; vous me les ferés relier, et me les envoierés au plus tost avec un catalogue de tous ceux que j'ay eu en mon dernier voiage de Paris. Je vous avois aussy escrit par cy devant que vous m'envoiassiez une vingtaine de copies de ma harangue[3]; je vous en prie[4] derechef; vous les ferés relier en papier. Cependant je demeure

Vostre plus affectionné amy à vous servir,

ARMAND Eves. de Luçon.

page 172 A.) : « Comitiis generalibus interfuit (Henricus de Gondi) annis 1614 et 1615, cum quatuor cardinalibus, septem archiepiscopis, quadraginta septem episcopis et multis cleri proceribus. » La *Gallia christiana* qui, dans l'article consacré à chaque évêque, a soin de noter leur présence aux assemblées générales du clergé, ne dit pas que l'évêque de Luçon assistât à celle de 1615.

[1] Sébastien Cramoisy, célèbre imprimeur, était né en 1585, la même année que Richelieu. Il était considéré par ses confrères comme le chef de la société du *Grand navire*, nom qu'on donnait à l'association des libraires de Paris. Il fut échevin de cette ville; et lorsque Richelieu fit établir au Louvre une imprimerie royale, en 1640, Sébast. Cramoisy en fut nommé directeur. La protection du cardinal contribua sans doute à lui faire obtenir cette place, dont il était assurément très-digne. Le cardinal avait déjà voulu lui faire donner celle d'imprimeur de l'Académie française à la mort de J. Camusat, arrivée en 1639; mais l'Académie résista aux désirs de Richelieu, et donna le brevet à la veuve de Camusat. Cramoisy mourut en 1669.

[2] Cette lettre n'est point datée, mais quelqu'un, Cramoisy sans doute, a écrit au dos : « Coussay, M. l'évesque de Lusson, en may 1615. » Le cachet n'est point le cachet armorié dont se sert ordinairement Richelieu : celui-ci est tout simplement un monogramme.

[3] La harangue prononcée à la clôture des états, le 23 février. (Voyez ci-dessus, p. 140.)

[4] Richelieu avait d'abord écrit : « Je le vous mande derechef. » Il a effacé pour se servir d'une phrase plus polie.

J'ay apporté deux livres de Pareus[1] contre Bellarmin, l'un, *De amissione gratiæ et statu peccati;* l'autre, *De gratia et libero arbitrio;* il en

[1] Théologien ardent et controversiste infatigable, l'un des plus féconds écrivains de la réforme, et l'un des plus célèbres parmi les réformés allemands : « Commentariis in scripturam solide elaboratis, et disputationibus adversus Robertum Bellarminum immortale nomen adeptus est, » a dit J. J. Hofman, dans son *Lexicon universale.* Malgré cette célébrité et la multitude de ses écrits la Biographie universelle l'a oublié. Son fils, Philippe Pareus, avait entrepris de les réunir dans une édition qui devait se composer de trois tomes in-folio : Exégèse, Didactique et Polémique. Philippe a donné, en tête de son édition, une ample biographie de son père, ainsi que la liste de ses nombreux ouvrages. Le premier tome, imprimé sous ce titre : *D. Davidis Parei..... operum theologicorum exegeticorum Tomi I Pars prima,* Francofurti, 1647, est le seul qui ait paru, au moins sommes-nous fondé à le croire, malgré le témoignage d'Hofman et de Bayle, qui parlent des trois tomes in-f° de David Pareus comme s'ils les eussent vus. Feller, à son tour, prétend que les œuvres complètes ont été publiées à Francfort, en 1647, en 4 vol. in-folio. Le père Niceron, mieux informé, pense que les deux volumes de didactique et de polémique n'ont point paru, et il attribue cette inexécution des engagements de Philippe Pareus à la mort de celui-ci, arrivée peu de temps après la publication commencée. (*Mém. etc.* t. XLIII.) Il est probable que, sans autre examen, Bayle et les autres auront tenu pour accomplie la promesse faite par Ph. Pareus dans la préface du premier tome, publié, en effet, en 1647. Ce premier tome est assez rare; il n'existe pas à la Bibliothèque nationale; l'unique exemplaire que nous ayons vu est à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Ce tome immense, divisé en quatre parties, reliées en 2 gros volumes in-folio, entièrement consacré à l'exégèse, ne contient pas les livres de polémique cités par Richelieu, lesquels devaient faire partie du 3e tome, ainsi qu'on le voit dans la table générale, imprimée dans le premier volume, mais ils avaient été publiés séparément, le premier en 1613, le second en 1614, et le troisième en 1615.

Ellies du Pin, dans sa Table universelle des auteurs hérétiques des XVIe et XVIIe siècles (1704), ne fait aucune mention des vastes travaux de Pareus, qu'il nomme Parée, et il ne cite que cinq ouvrages contre Bellarmin, dont il donne les titres seulement en français, et avec assez peu d'exactitude.

Ce nom de Pareus, francisé par du Pin, était une espèce de traduction grecque du véritable nom du théologien allemand, qui s'appelait David Waengler. Le mot Wange signifiant *joue,* Christophe Shelling, le maître sous lequel étudiait, à Hirschberg, le jeune David, s'amusa, selon la coutume des érudits du temps, à gréciser son nom, et l'appela *ὁ παρειός, ἀπὸ τῆς παρειᾶς* (*joue*), nous dit Philippe; lequel ajoute que ce changement de nom plaisait médiocrement à son père.

Nous n'avons pas cru hors de propos d'accorder ces quelques lignes à un homme qui a prodigieusement écrit, dont la célébrité a été grande parmi ses contempo-

reste un troisième du mesme auteur : *De justificatione contra Bellarminum*[1].

CXXVII.

Bibl. nat. Suppl. franç. n° 1019, pièce 8. — Original. — De la main de Charpentier ?

SUSCRIPTION :

A MADAME MADAME DE BOURGES,

EN SA MAISON DEVANT L'EGLISE DES BLANCMANTEAUX, A PARIS.

[Mai 1615?][2]

Madame, Je vous renvoye le mémoire des réparations qui sont plus nécessaires d'estre faites à présent en ma maison de Paris[3]; si d'adventure Richard, qui est dedans[4], vous va trouver, je vous prie de luy dire que je désire qu'il les fasse faire au plus tost et au mieux qu'il se pourra, et paye ce à quoy elles se monteront sur le terme auquel nous sommes, et je ne manqueray au temps où il escherra à remplacer ceste partie. Cependant, vous suppliant m'excuser si je suis si libre à vous donner ceste peine, je vous asseureray que ce ne m'en

rains, et dont le véritable nom est presque inconnu, dont les œuvres ont presque toujours été l'objet de fausses indications, même de la part des critiques les plus exercés, auquel enfin les plus volumineuses biographies n'ont pas donné un souvenir.

[1] Les titres des trois ouvrages cités succinctement par Richelieu sont transcrits avec plus de détail dans l'article que Niceron a consacré à D. Pareus.

[2] Cette lettre ne nous donne ni sa date, ni le jour de la réception. Lorsque Richelieu l'écrivait, il était absent de Paris, où il passa presque toute l'année 1614 et le commencement de 1615. Nous le retrouvons à Coussay en mai de cette dernière année; c'est sans doute vers cette époque qu'il faut placer cette lettre.

[3] Richelieu avait donc enfin une maison à lui. On a vu, dans sa lettre du 6 juin 1610, la vivacité de ses plaintes sur la cherté des logements à Paris et sur l'incommodité des chambres garnies.

[4] Quel est ce Richard, et en quelle qualité était-il attaché à Richelieu ? Déjà nous avons vu un M. Richard, trésorier de France, chargé par l'évêque de Luçon de quelque affaire à traiter avec le duc de Sully. (Lettre du 21 sept. 1612.)

sera jamais lorsqu'il s'offrira occasion de vous tesmoigner que je suis,

Madame,

Vostre bien affectionné serviteur,

ARMAND Eves. de Luçon.

Je vous prie prendre la peine de faire faire le marché vous-mesme, ou par M. Gommier, si vostre commodité ne vous le permet.

CXXVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 206. — Copie.

A M. DE LANGRES[1].

[Juillet 1615.]

Monsieur, J'estimerois le voiage que ce lacquais faict à Paris fort malheureux, s'il ne me rapportoit de vos nouvelles; c'est pourquoy je vous veux convier par ces trois lignes de m'en mander, et me faire sçavoir quel changement une main épiscopale a fait en vous. Je m'imagine que maintenant vous ne respirez que saincteté, et que tous vos ragouts sont spirituels; mon opinion se convertira en science si

[1] Point de suscription, mais une note marginale porte : « Minute de lettre à M. de Langre. » — Cet évêque se nommait Sébastien Zamet : c'était le second fils du financier de ce nom. Zamet père, venu de Lucques à Paris parmi les Italiens que protégeait Catherine de Médicis, parvint du rang des derniers artisans à la fortune des plus riches financiers de l'époque. Il vécut dans la familiarité des grands, et presque dans l'intimité de Henri IV, auquel il rendit des services de plus d'un genre, et dont on peut voir le détail dans les Mémoires de l'Étoile, de Sully, de Bassompierre, etc. Il avait eu pour maîtresse Madeleine le Clerc, demoiselle du Tremblay, parente du P. Joseph. Il en eut plusieurs enfants qu'il légitima en l'épousant.

Le second de ses fils était aumônier du roi lorsqu'il fut élu évêque de Langres. Sacré à Paris, il prit possession de son évêché par procuration le 28 juillet 1615, mais il ne s'y rendit lui-même que le 30 octobre. Cette lettre, à laquelle le manuscrit de Sorbonne ne donne point de date, fut écrite peu de temps après le sacre de M. de Langres : ainsi elle est du mois de juillet 1615. (Voyez, sur cette famille, une lettre à M. Zamet, 18 juin 1619, et une autre à Mme Zamet, 20 septembre 1622.)

vous daignez nous en mander un mot; ce que vous ferez, je m'asseure, comme à la personne du monde qui vous est la plus acquise. Je souhaitte tous les jours que vous soiez si bon courtisan qu'allant à Bayone[1] je puisse vous attraper au passage; mais je crains bien que le zèle d'un bon pasteur vous arreste. Si monseigneur le nonce faict ce voiage, je perdray mon latin, ou je le régaleray non selon son mérite, mais selon la portée d'un misérable païs, où je m'asseure pourtant qu'il trouvera quelque divertissement; vous m'obligerez de me remettre en sa mémoire en qualité de son plus que très humble serviteur, et de me conserver en la vostre au mesme tiltre.

Vostre, etc.

CXXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 227. — Minute de la main de Le Masle.

[A LA REINE MÈRE.][2]

[Juillet 1615?]

Madame, La légère indisposition de Madame l'ayant reprise ceste nuit, on a estimé qu'il estoit à propos de voir ce que ce seroit au-

[1] Il n'était bruit alors que de ce voyage. Le double mariage d'Espagne et de France était la grande affaire de ce temps-là.

[2] Point de suscription. Charpentier a écrit au dos de cette minute : « A la reyne, sur la maladie de Madame. » Cette lettre est la plus ancienne que nous ayons trouvée, de Richelieu à la reine mère.

Les trois filles de Henri IV et de Marie de Médicis ont porté successivement le titre de Madame. L'aînée, Élisabeth, fut mariée au prince des Asturies en octobre 1615; si c'est d'elle qu'il s'agit ici, la lettre de Richelieu doit avoir été écrite vers le milieu de ladite année 1615. La princesse avait alors douze ans et demi, étant née le 22 novembre 1602.

Parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, il en est plusieurs qui renferment une correspondance de famille entre les enfants de Henri IV, leur mère et leur gouvernante (ce sont les nos 9293, 9305, 9309, 9310, 9311 et 9312 de la collection de Béthune). Ces lettres, classées sans aucun ordre, sont, pour la plupart, sans date et sans importance historique, mais elles nous introduisent dans l'intimité de cette famille, où manque malheureusement

jourd'uy devant qu'elle se mist en chemin. Ce n'est pas qu'il y ait aucun accident qui soit ny se puisse rendre de conséquence fascheuse, en donnant le temps à ce mal de se guérir de soy-mesme. Vostre majesté le croira, s'il luy plaist, ceste maladie n'estant point de celles qu'il est besoin de desguiser pour la garantir de l'appréhension qu'en pourroit donner la grandeur; son esprit est plus travaillé de l'impatience qu'elle a d'estre auprès de vos majestés que son corps du mal qui l'arreste. Ainsy elle est malade de deux maux que je tiens luy estre fort advantageux, puisque l'un est marque asseurée de son bon

le bon roi. Copions une de ces lettres, qui pourrait bien se rapporter à celle de Richelieu, et qui nous donnera une idée des autres, ainsi qu'un échantillon du langage demi-français et demi-italien de Marie de Médicis :

« Ma figle, J'ay receu avec desplaisir la nouvelle de vostre malladie, et me seroit ancora plus grand si je ne croiois qu'à l'exemple de vostre seur l'aisnée, qui a esté bien sage et obéissante à fere ce que les médecins luy ont ordonné en la sienne, vous ne le soyez aussy affin d'estre bientost garie, comme elle est maintenant. C'est dont ce que je désire de vous et que je vous exorte de fere si vous voullez estre tousjours bien aymée de

« Vostre bien bonne mère,

« MARIE. »

Cette lettre, qui se trouve au folio 7 du manuscrit de Béthune 9312, est autographe et porte pour suscription : « A ma fille Chrestienne. » Elle n'est point datée, mais elle a été écrite, au plus tard, dans la première quinzaine d'août de l'année 1615, car c'est le 17 dudit mois que la sœur aînée de Christine, la princesse Élisabeth, qu'on appelait alors *Madame*, partit de Paris avec la cour, pour aller épouser le roi d'Espagne.

Dans un autre manuscrit de Béthune, n° 9293, folio 22, on trouve une lettre de Christine écrite « A ma mie Saint-George, » où elle lui parle d'une maladie dont elle est convalescente. Il n'est pas probable que cette lettre soit de la même époque que celle de la reine mère, car, au milieu de 1615, Christine n'avait pas encore neuf ans, et sa lettre n'est pas celle d'un enfant de cet âge.

Si la lettre de Richelieu se rapportait à Christine, elle ne pourrait être datée que de 1616; auparavant, Christine ne portait point le titre de Madame, et, après, Richelieu fut ministre ou exilé jusqu'à l'époque du mariage de Christine avec le prince de Piémont (10 février 1619).

Il se pourrait encore, à la rigueur, que la lettre de Richelieu concernât la troisième fille de Marie de Médicis, Henriette-Marie, qu'on appela *Madame* après le mariage de ses deux sœurs; la date serait alors entre 1622 et 1625, c'est-à-dire entre l'époque où la reine mère et Richelieu revinrent à la cour, et celle où Henriette-Marie, à peine âgée de quinze ans et demi, épousa le prince de Galles, qui fut depuis Charles Ier.

naturel, et que l'autre, selon le jugement des médecins, estant sans excès et sans mauvais accident, est plustost signe d'une plus grande santé à l'advenir que maladie présente. J'espère que Madame partira demain; si toutes fois on juge qu'il y ait lieu de sursoir son voyage, je ne manqueray pas d'en advertir vostre majesté, de laquelle je seray éternellement, comme je doibs estre.....

Vostre majesté me permettra, s'il luy plaist, de luy dire que quand le mal de Madame seroit autre qu'il n'est pas, le soin que mesdames de Monglat[1] et de Saint-Georges en prennent la debvroient promptement guérir.

[1] Françoise de Longuejoue, veuve de Pierre de Foissy, seigneur de Crenay (P. Anselme, t. VI, p. 466), épousa en secondes noces Robert de Harlay, baron de Monglat, jeune frère de Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, colonel général des Suisses et ambassadeur. Le baron de Monglat avait été premier maître d'hôtel du roi Henri IV, et il mourut en 1607.

La baronne de Monglat fut gouvernante des enfants de France. Henri IV lui avait donné toute sa confiance, et elle la méritait. Son nom, difficile à prononcer pour des enfants, se transformait dans leur bouche en Mamaga, Mamenga, Mamanga (sans doute maman Monglat); ils lui conservèrent toujours ce nom enfantin dans leurs lettres, et Louis XIII commandait son armée de Languedoc, les trois princesses étaient montées sur les trônes d'Espagne, de Savoie et d'Angleterre, qu'elles disaient encore *Mamanga* en écrivant à leur ancienne gouvernante. La baronne de Monglat mourut le 25 avril 1633.

Cette dame avait eu trois enfants, deux fils et une fille : les deux premiers, morts sans postérité, laissèrent la baronnie de Monglat à leur sœur, Jeanne de Harlay. Celle-ci épousa, en 1599, Hardouin de Clermont, seigneur de Saint-Georges; elle fut associée à sa mère pour la première éducation des enfants de France, et devint successivement dame d'honneur de Christine et de Henriette; elle fut enfin gouvernante d'Anne-Marie d'Orléans, duchesse de Montpensier. C'est elle que les enfants de France nommaient « Ma mie Saint-Georges; » ils ont toujours continué à l'appeler ainsi.

Le fils de cette dame et du seigneur de Saint-Georges prit le titre de baron de Monglat. Il est l'auteur des curieux mémoires qui portent ce nom.

C'était au château de Saint-Germain que madame de Monglat élevait les enfants de France. Pendant le voyage que Louis XIII fit avec la reine mère en Bretagne, en 1614, les enfants y restèrent sous la garde de M. de Mansan, « qui y mena dès aussitost sa compagnie, » dit Malingre, p. 332. Ils n'en étaient éloignés que pour quelque circonstance extraordinaire. Dans le manuscrit d'où nous avons tiré la lettre de Marie de Médicis que nous citions tout à l'heure, nous en avons trouvé une autre de cette princesse, adressée « A madame de Mon-

CXXX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. arm. lett. paq. IV, n°s 2 et 3, fol. 51. — Minute de la main de Charpentier. — Fonds de Sorbonne 1135, fol. 140 verso. — Copie.

A M. DE LESDIGUIERES [1].

[Septembre 1615.] [2]

Monsieur, Leurs majestés ont eu un contentement extresme d'avoir appris par le s^r [de Verdun][3] l'affection particulière qu'elles ont tousjours cogneue en vous à leur service. Elles souhaitent véritablement qu'il se

glat, gouvernante de mes filles, » et datée de Tours, 6 avril 1616, où la reine mère ordonne à la gouvernante d'amener ses enfants au château du Louvre, « parce qu'ils pourroient, à cause des challeurs, recevoir quelque incommodité en leur personne là où ils sont. » (Bibl. nat. ms. Béth. n° 9312, fol. 13.)

[1] François de Bonne, duc de Lesdiguières, que l'on nommait souvent Esdiguières, Desdiguières et des-Diguières, ainsi qu'on le voit dans les manuscrits et les imprimés du temps, fut l'un des chefs protestants les plus en crédit, et l'un des plus vaillants compagnons de Henri IV. Il avait été nommé maréchal de France en 1608, et fut créé connétable en 1622, après qu'il eut embrassé la religion catholique, conversion peu sincère, et qui fut plus utile à sa fortune qu'à sa renommée.

Il mourut le 28 septembre 1626. Nous avons l'Histoire de Lesdiguières, par Videl, qui avait été son secrétaire; 1 vol. in-fol. 1638.

[2] La minute ni la copie ne donnent la date de cette lettre. Elle a dû être écrite vers le mois de septembre ou d'octobre 1615. Les ennemis de Lesdiguières s'efforçaient de le rendre suspect en sa double qualité de protestant et de seigneur puissant dans le Dauphiné; « la royne mere (Catherine de Médicis) l'appeloit le roy-dauphin, » dit Brantôme. C'est alors qu'il envoya à la cour M. de Verdun, gentilhomme qui lui était attaché. La lettre de l'évêque de Luçon répond à ce message. On peut lire à ce sujet l'Histoire de Lesdiguières, p. 264. Malingre, sans fixer une date précise, dit vers cette époque : « M. le mareschal des-Diguières envoye un manifeste en cour pour faire voir au Roy qu'il estoit son très-humble serviteur et se justifie contre les accusations de ceux, etc. » (*Hist. de Louis XIII*, p. 807.)

[3] Le nom est resté en blanc dans la minute. La copie du manuscrit de Sorbonne met ainsi cette phrase : « D'avoir receu par le s^r de Verdoin des tesmoignages de l'affection particulière, etc. » On voit que le nom du gentilhomme est défiguré dans la copie de Le Masle; cette même copie offre plusieurs autres variantes qu'il est inutile de conserver.

présente occasion en laquelle elles puissent de nouveau vous rendre des tesmoignages de l'estime qu'elles font de vous. Pour moy, monsieur, honorant vostre mérite comme je fais et sçachant combien il est utile à la France, j'ay une joye plus grande que je ne puis vous dire des louables et généreuses résolutions que vous prenez de contribuer ce qui est en vous pour le bien des affaires de leurs majestés. Vous verrez comme elles désirent vous donner contentement[1]; et cependant je vous supplie très humblement de croire, monsieur, que le plus grand heur qui me puisse arriver est que vous me teniez pour celuy qui a toutes les passions du monde de demeurer....

[1] La satisfaction que témoigne ici Richelieu nous semble venir à l'appui de notre conjecture sur la date de cette lettre. Si l'on veut bien comprendre toute l'importance dont il était alors pour la cour d'avoir une pleine sécurité sur les dispositions de Lesdiguières, il faut se rappeler la situation des affaires. La cour, partie de Paris le 17 août pour les mariages d'Espagne, était travaillée des plus vives appréhensions; les symptômes de révolte qui s'étaient manifestés à la fois chez les princes et chez les protestants jetaient partout une inquiétude qui fit environner ce voyage d'un grand appareil militaire, et l'on alla à ces noces comme on va à la guerre. Trois armées furent organisées; on nomma le maréchal de Bois-Dauphin général de celle qui devait contenir l'armée des princes; et le duc de Guise, ayant le commandement des troupes réunies pour protéger le voyage de la cour, fut chargé de conduire à Bayonne la future reine d'Espagne et de recevoir l'infante qui venait épouser Louis XIII. Lorsqu'après un séjour d'un mois environ à Poitiers, où la cour fut retenue par une maladie de la princesse qu'on allait marier, on se remit en marche le 28 septembre, on dut redoubler de précautions. On partit, dit le *Mercure françois*, avec « plusieurs compagnies de cavalerie, que M. de Guise conduisoit, au nombre de douze cents chevaux, avec le régiment des gardes qui estoit fort complet, y ayant plus de trois mille hommes, et les Suisses, en résolution de faire passer sur le ventre à tous ceux qui se présenteroient aux passages des rivières de l'Aquitaine. » (T. IV, p. 277, année 1615.) On voit quelle bonne nouvelle ce dut être alors que celle du dévouement de Lesdiguières.

Nous supposons que l'évêque de Luçon, qui commençait à s'avancer dans la faveur de Marie de Médicis, accompagna la cour à Bordeaux; mais aucun historien, aucun des nombreux mémoires du temps, ne dit ce que fit Richelieu durant ce voyage; lui-même raconte ce qui s'y passa sans se donner un rôle quelconque dans son récit. Richelieu n'était encore qu'un simple évêque, dont on commençait à peine à s'occuper à la cour, dont le public ne s'occupait pas du tout, et dont l'histoire, à cette époque, ne garde nul souvenir.

CXXXI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 142 v°. — Copie.

A M. OCTAVIAN[1].

[Commencement d'octobre 1615.]

Monsieur, Si j'eusse plus tost jugé vostre arrivée à Rome, plus tost eussiez-vous eu de mes nouvelles pour vous asseurer de la continuation de mon affection, ce que je ne désire pas faire avec beaucoup de parolles, m'asseurant que me cognoissant comme vous faictes, vous adjousterez plus de foy à ce que je vous diray en trois mots qu'à ce que d'autres vous diront en cinquante. Au reste je vous envie le repos où vous estes tandis que nous sommes dans les tumultes de la guerre, où, graces à Dieu, le roy a toutes sortes d'advantages[2]. Le porteur de ceste présente vous en dira les particularitez; et moy je me contenteray de vous asseurer que je suis

Vostre, etc.

CXXXII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 258 verso. — Copie.

A M. DUPERRON[3].

[Vers la fin de novembre 1615.]

J'ay eu tant de honte et de desplaisir d'avoir veu M. le Prince pas-

[1] Lettre sans date et sans suscription; à la marge du manuscrit on lit: « A M. Octavian. » C'était sans doute un Italien que Richelieu avait connu pendant son séjour à Rome.

[2] On peut conclure que Richelieu écrivait cette lettre vers le commencement d'octobre 1615, lorsque la cour traversait la France sous l'escorte d'une armée, et arrivait à Bordeaux malgré les princes révoltés. (Voyez une note de la lettre à Lesdiguières, p. 152.)

[3] On lit en tête de cette pièce : « Copie de la lettre escripte à M. Duperron. »

C'est sans doute le cardinal Jacques Davy, archevêque de Sens, homme érudit

ser la rivière de Loyre à la veue de nostre armée[1], que depuis ceste heure-là je n'ay pas eu le courage de vous escrire, ny mesme d'envoyer des parolles au secours de la vérité, sçachant bien qu'il n'y peut avoir d'excuse vallable pour justifier ceste action, et qu'en telles occasions, où il s'agit du salut d'un estat, de la réputation des armes d'un grand roy, et de la gloire qu'on y eust particulièrement acquise, les trop grandes et prudentes considérations doibvent estre mises soubz les pieds. Du depuis encores il s'en est présenté quelques-unes où l'on pouvoit réparer le passé; mais il semble qu'un malheureux destin se soit opposé aux desseins de cette armée et l'ait rendue inutile; car les conseils de plusieurs autres, aussy bien que les miens, ont tousjours esté combattus d'une authorité souveraine, et la volonté que tous généralement avoient de combattre, retenue par ses commandemens absoluz. D'ailleurs les plus secrètes résolutions ont esté quelques fois aussy tost sceues par les ennemys que par ceux qui les debvoient exécuter, de sorte qu'ils ont tousjours trouvé plus de facilité à entreprendre que de pouvoir pour faire réussir leurs desseins[2].

et disert, mais évêque ambitieux, qui jouissait en son temps d'une grande réputation d'habileté, et avait en effet celle qui manque rarement le succès, parce qu'elle est peu scrupuleuse sur les moyens; il mourut en 1618, à soixante-deux ans. Richelieu avait pour lui cette estime dont les gens qui veulent parvenir se prennent volontiers pour ceux qui sont parvenus.

[1] L'armée du prince de Condé passa la Loire à Neuvy, près Bonny, le 29 octobre 1615. « Le maréchal de Bois-Dauphin, dit Richelieu dans ses Mémoires (tome Ier, page 277), fut blâmé de ne l'avoir pas combattue; mais il s'excusoit sur ce qu'il avoit défense expresse de combattre. » Le roi et la reine mère étaient alors à Bordeaux, où le mariage du roi fut célébré le 25 novembre.

Cette défense expresse, sur laquelle s'excuse le maréchal de Bois-Dauphin, venait-elle de la reine mère ou du maréchal d'Ancre? C'était là aussi, sans doute, l'autorité souveraine dont se plaint Richelieu et qui repoussait ses conseils.

[2] Nous n'admettons pas cette lettre sans quelque hésitation; elle se trouve dans le manuscrit de Le Masle, et par conséquent la copie est authentique; mais Le Masle a conservé dans son recueil un certain nombre de lettres du marquis de Richelieu avec celles de l'évêque de Luçon, et il n'a pas toujours pris le soin de les distinguer les unes des autres. Le marquis de Richelieu, alors mestre de camp du régiment de Piémont, était employé à l'armée du maréchal de Bois-Dauphin, ainsi qu'on le voit dans les Mémoires de Bassompierre (2e par-

CXXXIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 265 verso. — Copie.

A M. ARNAULD [1].

[Vers la fin de novembre 1615.]

Monsieur, Je ne m'estonne point de la créance que le peuple de

tie, *passim*); et il nous paraît hors de doute que plusieurs lettres du manuscrit de Le Masle, écrites de l'armée vers cette époque, lui doivent être attribuées; par exemple, celles qui sont adressées au duc d'Épernon, f° 271, 271 v°, et à M. Pellet, f° 246 v°. Quoi qu'il en soit, la pensée de la lettre à Duperron est tellement conforme aux sentiments de l'évêque de Luçon, cette lettre rappelle si bien son style que nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de la donner ici, en exprimant toutefois le doute dont nous venons de dire les motifs, et qui pourrait s'appliquer également aux deux lettres qui suivent celle-ci.

La lettre adressée à Duperron est de la fin de novembre, puisqu'elle a été écrite quelque temps après le passage de la Loire par les troupes rebelles. La cour quitta Bordeaux vers cette époque; l'armée du roi, postée dans le pays d'Angoulême, sur la frontière du Poitou (Malingre, 820), était en face de celle des princes, et attendait le retour de leurs majestés. Cette armée n'était pas à plus de quinze ou vingt lieues de Bordeaux, et, durant le séjour de la cour dans cette ville, Richelieu a pu l'aller visiter plus d'une fois, il a dû même s'y arrêter quelque temps au retour, comptant parmi les chefs de cette armée son frère et beaucoup d'amis.

Tandis que la cour se disposait à regagner Paris, le prince de Condé, qui, après le passage de la Loire, s'était avancé à travers le Poitou, signait, dans son camp de Sanzay, un traité avec les députés protestants envoyés vers lui par le duc de Rohan. On voit, par la lettre que nous attribuons au marquis de Richelieu, du 25 décembre, f° 246 v° du manuscrit de Le Masle, que M. le Prince tenta vainement ensuite de franchir la Charente, et remonta vers Niort, laissant le passage libre à la cour.

Ces lettres nous ont conservé des détails qui, pour avoir échappé aux historiens, ne sont pas sans intérêt pour l'histoire.

[1] On lit en tête de cette copie : « Responce à M. Arnault l'int. »

Isaac Arnauld, seigneur de Corbeville et de la Roche, était le troisième fils de M. de la Mothe-Arnauld et oncle d'Arnauld d'Andilly. Henri IV l'avait fait conseiller d'état et intendant des finances en 1605. Il était aimé et estimé de ce prince, aussi bien que de Marie de Médicis; il mourut le 14 octobre 1617, à l'âge de cinquante ans, de la rupture d'une veine; on le nomme ordinairement dans les mémoires du temps : « *Arnauld l'intendant.* » Marie de Médicis lui donna, dans cette circons-

Paris prend aux faux bruicts que l'on y faict courre, puisque le plus souvent le mensonge faict parmy les esprits foibles les mesmes effects de la vérité; mais je vous puis asseurer qu'il ne s'est encores faict aulcun combat d'importance, et que les ennemys cherchent plustost à nous fatiguer qu'à nous combattre. Nostre diligence a sauvé ceste ville, qui estoit en péril éminent par les divisions que M. le Prince y avoit suscitées; j'estime qu'on y donnera l'ordre nécessaire pour la conserver. L'on a aussy pourveu toutes les aultres qui sont sur la mesme rivière; car nous avons plus à craindre la mauvaise volonté des peuples que la puissance de messieurs les princes, lesquelz en effect redoubtent dadvantage nostre infanterie qu'ils ne peuvent en asseurance se prévaloir de leur cavallerie, dont le nombre ne faict pas la bonté : en un mot, nostre armée est capable d'entreprendre et d'exécuter, de combattre et de vaincre; mais quelques fois les meilleures raisons estans combattues de l'authorité, le temps se passe, et les occasions se perdent. Je rechercheray tousjours avec soin celles de vous tesmoigner, etc. [1]

tance, une grande preuve de confiance en se reposant sur lui, pendant l'absence de la cour, « de la principale conduite des affaires dans Paris, » où l'on pouvait craindre quelques troubles, et du maniement des finances, dont le plus clair était le reste du trésor amassé par Henri IV.

On peut lire sur ce fait et sur Isaac Arnauld les Mémoires de Robert Arnauld d'Andilly, tome Ier, page 320, 366 et suivantes. Au reste, il faut se tenir en quelque défiance d'Arnauld d'Andilly, qui admire presque tous ses parents et qui estime encore beaucoup ceux qu'il n'admire pas; d'autres mémoires sont moins favorables à Isaac Arnauld. Sully, protecteur de cette famille, lui reproche, en termes fort durs, une ingratitude et des torts que la mauvaise humeur du grand ministre disgracié peut bien avoir exagérés. (*Œcon. royales*, tome VIII). Cf. P. Varin, *La vérité sur les Arnauld* (tome Ier, appendice, notes D et E), livre plein de recherches, mais qu'il convient de lire avec précaution lorsqu'il s'agit des jansénistes.

[1] On voit que cette lettre a dû être écrite à la même époque que la précédente.

CXXXIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 269. — Copie.

A M. LE CHANCELLIER [1].

Du 8 décembre 1615.

Si j'avois tousjours eu aultant de moyen de vous faire service comme je me sens obligé à vous en rendre, j'aurois esté plus diligent à vous escrire pour rechercher l'honneur de vos commandemens;

[1] Nicolas Brulart de Sillery, chancelier de France, avait été conseiller au parlement sous Charles IX et maître des requêtes sous Henri III; il fut nommé garde des sceaux par Henri IV et bientôt chancelier. Ce grand roi l'employa dans plusieurs négociations, notamment en celles qui eurent pour résultat le traité de Vervins, où il fut plénipotentiaire. Sillery eut peu de crédit sous la régence de Marie de Médicis. Les sceaux, qu'on lui redemanda en 1616, lui furent rendus en 1623, et bientôt repris pour la seconde fois. Informé que Louis XIII voulait les lui ôter, il les remit lui-même au roi le 1er janvier 1624, en faisant son compliment de bonne année. Il avait alors quatre-vingts ans et survécut peu à sa disgrâce. Richelieu, qui reconnaissait au chancelier de bonnes qualités et de l'adresse dans les affaires de la cour, en faisait néanmoins peu de cas; il lui reproche « d'avoir eu ce malheur de n'être pas cru entier en sa charge; » il blâme à tout moment (*Mémoires*) son manque absolu de fermeté, sa bassesse, sa lâcheté: « il avoit le cœur de cire. » De pareils défauts ne trouvaient pas grâce devant Richelieu; mais Sillery était alors du parti auquel s'attachait l'évêque de Luçon, qui, cherchant à se pousser à la cour, n'avait garde d'embrasser la cause des princes. Richelieu était trop clairvoyant pour mettre en eux l'espoir de son ambition, et trop partisan de l'autorité souveraine pour accorder la moindre sympathie à cette opposition avide, étourdie et turbulente. On a dit que Richelieu contribua à la chute de Sillery; ce qui est certain, c'est que la reine mère avait pour lui de l'antipathie avant que Richelieu eût encore beaucoup d'influence sur elle. « La reine haïssoit lors ledit chancelier... et l'on jugea bien qu'il ne demeureroit pas longtemps sur ses pieds, » dit Bassompierre en racontant une anecdote où le chancelier joue un pauvre personnage (*Mém.* t. II, p. 98, année 1616), et l'on sait que Bassompierre n'avait nulle envie de ménager Richelieu. Quant à la dernière disgrâce de Sillery, La Vieuville, qui en fut le principal instrument, fut très-probablement aidé par le cardinal, qui alors n'épargnait rien pour faire place nette autour du pouvoir. Mais le grand âge de Sillery et les inimitiés dont il était poursuivi l'eussent renversé, quand même Richelieu n'eût pas prêté son concours à cette intrigue.

mais mon malheur m'ayant jusques icy rendu inutile, j'attendz avec aultant d'impatience les occasions de vous tesmoingner le pouvoir que vous avez sur moy, et vous supplie cependant de croire que je ne le céderay jamais à qui que ce soit en affection de vous servir. Quant à l'estat de nostre armée, je laisseray à ceulx qui en ont le commandement de vous en entretenir; seulement, je vous diray que les maladies commencent à la diminuer, et que celle de M. le Prince se ruine aussy par les mesmes incommodités et plusieurs aultres. Il pensoit passer la rivière icy, mais nous ayant trouvez en teste il ne l'a osé entreprendre, de sorte que j'espère qu'à l'advenir il treuvera moins de facilité en ses entreprises, car dans ses provinces de deçà, où il croyoit que tout le monde embrasseroit son party, la pluspart ont esté rebuttez par ses procédeures, et ceulx qui y sont desjà embarquez y demeurent plustost craignans de n'avoir pas seureté à s'en retirer que par affection.

CXXXV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 140. — Copie.

M. DE LANGRES [1].

[Vers la fin de 1615?]

Monsieur, Vous oubliriez tout à faict vos amis qui ne vous feroit ressouvenir d'eux; pour moy, je n'en suis pas de mesme, vous asseurant que vous ne sortez pas de ma mémoire, vous désirant tous les jours en ce lieu, ou moy en celuy où vous estes, souhaitant passionnément le repos et la consolation d'une compagnie comme la vostre. Je voudrois en vérité que vous fussiez icy; mais puisque vostre con-

[1] Ce nom est écrit à la marge du manuscrit. — On a vu que Richelieu écrivait à l'évêque de Langres en juillet 1615, peu de temps après l'élévation de ce prélat à l'épiscopat. L'évêque de Luçon, qui, avant sa grande fortune, ne négligeait aucun de ses amis, semble avoir été quelquefois négligé par eux.

tentement vous a tiré au lieu où vous estes, aussi n'alongé-je ces trois mots que pour vous asseurer que je suis

Vostre, etc.

CXXXVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 138. — Copie.

AU DUC DE ROUANNAIS[1].

[1615?]

Monsieur, Je ne vous puis dire avec quel desplaisir j'ay appris l'affliction dont il a pleu à Dieu vous visiter; car, vous honorant

[1] On lit à la marge du manuscrit : « A M. de Roannois. »

Louis Gouffier, pair de France, marquis de Boisy et capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, était gouverneur de Poitiers. Il possédait de grands biens en Poitou, où son château était voisin de celui de la famille de Richelieu. Le duché de Rouannais fut érigé en pairie par lettres patentes délivrées en 1612, mais qui ne furent point enregistrées. On trouve le duc de Rouannais presque continuellement d'intelligence avec les mécontents. Henri IV s'en plaignait à Sully dans une de ses lettres (1608). (*Œcon. roy.* t. III, p. 246.) Richelieu nous le montre, dans ses Mémoires (t. I, p. 204; t. II, p. 93), partisan du prince de Condé en 1614, et tenant, en 1620, le parti de la reine mère, pour laquelle il levait en Poitou des troupes contre le roi. (Voy. *Mercure françois*, qui donne un « estat du party de la royne mère. » T. VI, p. 274.) En 1631, judiciairement accusé d'avoir voulu introduire le prince de Condé dans Poitiers, il fut condamné à perdre la tête et fut décapité en effigie. Il avait épousé, le 6 juillet 1600, Claude-Éléonore de Lorraine, dame de Beauménil, fille de Charles de Lorraine, premier du nom, duc d'Elbeuf, dont la famille était hostile au gouvernement de Louis XIII.

Quatre enfants naquirent de ce mariage, le troisième, Artus Gouffier, né vers 1608, mourut jeune; la présente lettre fut sans doute écrite à l'occasion de cette mort, vers 1615.

Le duc de Rouannais ne survécut que de quelques jours à Richelieu, étant mort dans son château d'Oiron, le 16 décembre 1642.

Nous avons lu l'anecdote suivante dans l'extrait d'un mémoire manuscrit d'André Duchesne, 2e feuillet recto (Bibliothèque nationale, cabinet généalogique, famille de la Porte) :

« Au château d'Oüerron, en Poitou, à six lieues de Thouars et huit de Saumur, se voit un tableau représentant la chute de la maison Gouffier-Roannez et l'élévation de la famille de la Meilleraye. Au fond du tableau, on voit le Louvre, la fortune est

comme je fais, il fault que j'advoue que je prends part à tout ce qui vous sçauroit arriver. Je me persuade qu'en ceste occasion vous rendrez des preuves de vostre vertu et de vostre courage, vous conformant aux volontés de celuy qui veut que les nostres ne soient pas contraires aux siennes : ainsy chascun louera vostre constance, et moy particulièrement, qui ne manqueray jamais aux occasions qui regarderont vostre service, faisant estat de demeurer toujours

Vostre, etc.

CXXXVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 183 v°. — Copie.

A M. DE FLORENCE[1].

[1615.]

Monsieur, Le contentement que j'ay receu de l'honneur qui vous

à la porte; d'une main elle chasse le duc de Roannez. Ce duc est représenté une bêche à la main, marque de son exil; on lui donne un air menaçant et une taille haute; de son autre main, la fortune attire un vieux apothicaire, vêtu de brun, avec un bonnet doublé de peau, comme en ont communément les artisans; une seringue pend à sa ceinture; il tient par la lisière un petit enfant qui, ramassant tout ce qu'il trouve pour s'en faire un jouet, rencontre par hasard un bâton de maréchal de France. »

Cette peinture satirique fait allusion à la profession du grand-père de Charles de la Porte (depuis duc et maréchal de la Meilleraie), et de Suzanne de la Porte, mère du cardinal de Richelieu, qu'on a dit être apothicaire. Le père Anselme ne fait nulle mention de cette particularité, non plus que Duchesne dans sa généalogie imprimée de la maison de Richelieu.

[1] On lit à la marge de cette lettre, sans date ni suscription : « A M. de Florence. » Quel est ce M. de Florence, et sur quel événement Richelieu lui adresse-t-il ses félicitations? Sans doute c'est le cardinal de Florence, récemment promu au cardinalat. Mais nous ne trouvons dans les listes du sacré collége, durant le premier quart du XVIIe siècle, d'autre cardinal de Florence qu'Alexandre-Octavien, de la maison de Médicis, qui, élu pape le 1er avril 1605, prit le nom de Léon XI et mourut après quelques jours de règne. Ce ne peut être celui-là à qui cette lettre fut adressée. Nous supposons qu'il s'agit de Charles de Médicis, oncle du grand duc de Toscane et frère de Marie de Médicis, reine régente de France. Créé cardinal dans la promotion de 1615, il est connu sous le nom de cardinal de Toscane. Parent de l'ancien car-

est arrivé réveille ma paresse et me faict prendre la plume pour vous tesmoigner qu'on ne peut douter maintenant que la bonne fortune ne donne lieu au mérite puisqu'elle vous a traicté utilement pour vous et pour toute la France, non pour faveur, mais par consideration des bonnes parties qui se trouvent en vous : la joye que j'en ay ne se peut escrire, estant proportionnée à l'affection que je vous porte, qui surpasse la portée de ma plume; ce qui me faict souhaitter avec passion de vous rendre des effects pour vous faire voir par iceux quel je suis en vostre endroict : vous croirez cependant, s'il vous plaist, que je suis tel que je doibs estre, c'est-à-dire que mon affection est entière, et que, bien que vous soiez beaucoup eslevé, je vous désire encore plus hault, si le degré où vous estes en a d'autres par sus luy; vous asseurant que mon bien propre ne m'apportera jamais tant de contentement que le vostre, auquel je contribue par souhaicts, ne le pouvant faire autrement, estant de ceux-là qui sont serviteurs inutiles faute de moyen et non de volonté, puisque je suis de cœur et d'affection

Vostre, etc.

CXXXVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 136 v°. — Copie.

A M. SERVIEN[1].

[1615.]

Monsieur, La passion extresme que j'ay d'avoir part aux bonnes grâces d'une personne de vostre mérite, fait que je ne crains point

dinal de Florence, on crut, au moment de sa nomination, qu'il entrerait avec le même titre dans le sacré collége. « Il porte ouvertement le party de la maison d'Autriche, et à un tel poinct qu'il se feroit escarteler pour rendre service au roy d'Espagne, » dit un ouvrage intitulé : *La Balance des cardinaux vivans*... .. traduit de l'italien, imprimé à Rome en 1650, p. 227 de la traduction. Paris, 1652, in-12.

[1] A la marge du manuscrit on lit, « Minute de lettre non envoyée à M. Servien, » mais la date manque.

Au ton de cette lettre, il faut croire

de vous apporter de l'interruption parmy les grandes occupations que vostre charge et vos estudes vous apportent; je souhaitterois infiniment que ce fust pour quelques occasions esquelles vous receussiez des tesmoignages de l'affection que j'ay de vous servir; mais puisque je ne suis pas si heureux pour cette heure que d'en rencontrer de telles que je souhaitterois, agréez pour le moins que je vous donne cette asseurance, par ces lignes, que vous me trouverez tousjours prest à vous rendre des preuves très certaines, partout où j'en auray le moien, de vous faire croire que c'est avec vérité que je prends le tiltre

De vostre, etc.

qu'elle a été écrite à l'époque où Richelieu, simple évêque, cherchait partout des amitiés et de l'appui, vers 1615. Mais dans ce temps-là Servien était encore bien jeune : né en 1593, il n'avait que vingt-deux ans. Il appartenait à une famille parlementaire du Dauphiné, et nous le voyons entrer lui-même dans la magistrature, en 1616, en qualité de procureur général à Grenoble. Alors Richelieu, qui venait d'avoir de grandes charges à la cour, n'aurait pas pris sans doute un langage si humble vis-à-vis de Servien.

Richelieu s'excuse d'interrompre les grandes occupations de Servien; qu'étaient donc ces occupations? Les biographes se taisent sur ce point. Nous avons une autre lettre adressée au même, à la fin de 1616, au moment où Richelieu venait d'être fait secrétaire d'état des affaires étrangères. Ce ministre nouveau demande à Servien des informations sur les affaires de l'état où il a été envoyé, et une copie des instructions qui lui furent données à son départ. Servien aurait donc eu à vingt-deux ans un emploi assez considérable dans la diplomatie? Le Servien à qui Richelieu écrit serait-il un autre que le futur secrétaire d'état de la guerre? Nous avons en vain cherché sur tout cela quelques éclaircissements.

Quoi qu'il en soit, cette lettre, pour laquelle Le Masle a pris soin de nous avertir qu'elle n'a pas été envoyée, a son intérêt, considérée, ainsi que plusieurs autres de cette époque, comme un indice de ce qu'était alors Richelieu, et de la place qu'il prenait dans ses relations épistolaires.

Abel Servien (qui joignit dans la suite à son nom le titre de marquis de Sablé), après avoir été procureur général, fut fait conseiller d'état en 1618, et passa par divers emplois pour arriver au ministère et aux grandes ambassades. Il jouit assez longtemps de la confiance de Richelieu; étant tombé, en 1636, dans la disgrâce de ce ministre, il passa dans une espèce d'exil les années qui précédèrent la mort du cardinal.

Homme d'un caractère difficile et d'un esprit délié, son principal titre à la célébrité, c'est d'avoir été l'un des négociateurs du traité de Westphalie. Il mourut en 1669.

On trouvera dans ce recueil un assez grand nombre de lettres écrites par le cardinal à Servien en l'année 1634, lorsque celui-ci était secrétaire d'état de la guerre.

ANNÉE 1616.

CXXXIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 256. — Copie.

A M. LE COMTE DE SAULT [1].

[Vers la fin de janvier 1616.]

Monsieur, Arrivant icy [2], j'ay trouvé que toutes les trouppes de M. le Prince s'estoient répandues jusques sur le bord de la rivière de Vienne, que gens de sa part usoient par touttes les paroisses de contraintes pour le payement des tailles, et que quelques uns, par droict de bienséance, s'estoient mis dans une maison qui est à moy, laquelle n'est qu'à deux lieues de Chastellerault; et d'autant que vous jugeastes bien dernièrement, lorsque j'eus l'honneur de vous en parler, qu'il n'estoit pas à propos de faire aucune chose qui peust altérer le traicté de la conférence pour remédier à ces désordres, je vous supplie très humblement m'obliger tant que de sçavoir de leurs majestés s'ils ne trouveront point mauvais que j'aille trouver à Loudun messieurs de Brissac et de Villeroy [3], pour leur représenter toutes

[1] Cette indication se trouve en marge du manuscrit, où on lit : « A M. de Scaulx. » Le comte de Sault était fils aîné du maréchal de Créquy et petit-fils du duc de Lesdiguières; la cour avait confiance en lui : quoiqu'il fût protestant, le roi lui donna, en 1621, la garde de la ville de Saumur, sur laquelle on craignait l'influence de la Rochelle. Mais ce nom n'a-t-il pas été fautivement orthographié par le copiste? et ne s'agit-il pas ici de M. de Sceaux, fils de Louis Potier, auquel il succéda comme secrétaire d'état en 1606? A sa mort, arrivée en 1621, Louis Potier rentra dans la charge qu'il avait cédée à son fils.

[2] La lettre n'est point datée, mais on voit qu'elle doit avoir été écrite vers le temps de la suspension d'armes, et non loin de Châtellerault, peut-être à Richelieu, où la trêve permettait à l'évêque de Luçon d'aller faire quelque séjour.

[3] MM. de Brissac et de Villeroy avaient été envoyés, avec M. de Thianges, le 8 janvier, après le départ de M. de Nevers. Ils

les contraventions aux articles de la trêve, et faire en sorte que, par leur entremise, je puisse estre restably en mon bien, et, à l'advenir, empescher semblables vexations, que je supporte avec autant d'impatience comme j'ay d'affection au service, etc.

Depuis six jours seulement, j'ay receu par le sieur de la Closière une lettre de vous, à laquelle, etc.

CXL.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n°s 8, 9 et 10, fol. 59.
— Minute de la main de Le Masle.

[A M. CHARPENTIER[1].]

[Commencement de février 1616.]

J'ay receu vos lettres et veu en icelles les asseurances que vous avez d'une part, les inquiétudes et la jalousie que vostre amour vous donne de l'autre.

Je suis bien de ceux-là à qui tout fait peur, bien qu'ils ne veuillent rien craindre, estans résolus à quelque événement qui puisse arriver. Cependant je vous diray que les visites de la lunette ne m'estonnent pas, sçachant qu'il poursuit le patriarchat du lieu où vous estes. On a

avaient fixé l'ouverture des conférences de Loudun au 10 février. On était préalablement convenu d'une suspension d'armes, et l'ordonnance du roi pour cette trêve avait été publiée le 23 janvier; elle fut ensuite prolongée jusqu'au 5 mai. La paix fut signée le 4; et le même jour, 4, le roi fit publier deux ordonnances, dont l'une avait pour objet la retraite des gens de guerre qui avaient suivi M. le Prince.

[1] On lit au dos de cette minute : « A M. Char. » Il est évident que ces premières lettres désignent Charpentier, secrétaire intime de l'évêque de Luçon, qui était sans doute alors auprès de la reine mère, envoyé par Richelieu. Cette espèce de lettre, assez énigmatique, et où les personnes sont désignées par des mots de convention dont nous n'avons pas la clef, n'a ni date, ni signature, ni cachet. Il est question plus bas d'une trêve; nous disions tout à l'heure, dans la note d'une lettre à M. de Sault, que cette trêve avait été publiée le 23 janvier : l'évêque de Luçon, qui était alors à Richelieu, a donc pu écrire cette lettre à Charpentier dans les premiers jours de février.

bien quelquesfois deux desseins; mais, quels que soient ceux de cette barbe, je n'estime pas qu'ils préjudicient à vos amis.

Quant aux courses et sollicitations que sçauroit faire le gros abbé, je ne voy encore rien à craindre de ce costé-là.

Pour ce qui est du secrétaire qui vous a cherché, je ne pénètre pas bien son dessein; mais une lettre que vous m'avez envoyée, qui me fait cognoistre qu'on a parlé de m'establir en la place d'un grand colosse froid comme marbre, et qui toutesfois se reschauffe pour la guerre, me feroit soubçonner que ce pourroit estre à dessein; veu, principalement, qu'il vous a demandé la valeur d'une pièce qu'il faudroit donner pour l'autre.

L'enqueste toutesfois qu'il fait de la raison de vostre séjour me fait croire qu'il peult avoir l'alarme sur le subject que vous sçavez, mais vous avez de quoy le contenter, luy disant la cause de vostre demeure que vous sçavez.

Ce qui me semble à craindre, c'est le frère de ceste sœur et la sœur de ce frère, et, en effet, je vous advoue que quelque stoïque que je veuille estre, ceste affaire me travaille. Pour tascher d'y prendre quelque éclaircissement, je vous escrits une autre lettre, que vous pouvez monstrer à M. l'abbé confidemment, parce que, par icelle, je vous charge de prendre son advis de quelque chose. Elle luy donnera lieu de parler avec ce que vous pourrez adjouster, et vous assoirez jugement sur ces parolles.

Au reste, vous tascherez de faire civilement qu'il me responde à la lettre que je luy ay escritte avec les fruicts (*sic*), et luy tesmoigner qu'elle[1] me donnera grande consolation en mon attente, m'y voyant asseuré de sa bonne volonté, et s'il m'escrit aussy chaudement qu'il fist de Bordeaux, je tiendray véritablement l'affaire asseurée, sçachant qu'ils la peuvent, s'ils veullent, et ne pouvant doubter de sa volonté s'il m'en rend un fort tesmoignage. Je me suis resjouy de voir, par la publication de la trève, qu'elle n'est que jusques au premier de mars,

[1] Dans la rapidité de la dictée, Richelieu a fait une phrase peu régulière; ce *qu'elle* signifie sans doute : *que sa lettre*, etc.

parce que cela signifie que la paix et la conférence sera (*sic*) bientost faicte.

Après quoy, je ne voy point de subject légitime de délay.

Surtout, vous qui estes sur les lieux, souvenez-vous que, devant de (*sic*) partir du lieu où vous estes, il fault faire le plus d'effort que vous pourrez.

La lettre sur laquelle il y a une croix est pour le capucin[1] que vous sçavez.

Au reste, ne faictes point semblant à celuy dont vous m'avez envoyé une lettre de sçavoir qu'on ayt parlé de l'eschange cy-dessus avec le colosse, auquel, entre vous et moy, quand il debvroit réussir, je ne veux aucunement entendre.

Voyez M. de Ba. et luy faictes civilitez de ma part, comme en ayant charge, et luy dire que si j'eusse eu quelques nouvelles à luy escrire, je le l'eusse (*sic*) diverti par trois mots[2].

[1] Nous avons dit que Richelieu était lié avec le P. Joseph dès 1611. (Voyez lettre LIV.)

[2] Voici la première pièce où nous voyons quelle intime confiance Richelieu avait placée en Charpentier, confiance que n'altérera ni la mauvaise, ni la bonne fortune, et qui durera autant que la vie du ministre.

Les petites intrigues dont il s'agit ici, personnelles à l'évêque de Luçon, ne sont pas faciles à comprendre; Richelieu, simple évêque d'un pauvre évêché, attaché seulement au service de la reine mère, n'était pas encore un personnage assez important pour que ses affaires particulières pussent trouver place dans l'histoire, et l'on ne voit pas trace de tout ceci dans les mémoires mêmes de Richelieu. Ce qu'il y a de plus clair dans cette lettre, et ce qui en fait l'intérêt, c'est l'indice que nous y trouvons des manœuvres que faisait Richelieu pour parvenir aux grandes affaires lorsqu'il n'était encore que le domestique, comme on disait alors, de Marie de Médicis, et le courtisan de Concini.

CXLI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 187. — Copie.

AU DUC DE NEVERS [1].

10 février 1616.

Monseigneur, La franchise avec laquelle vous vous plaisez à obliger vos serviteurs, mesme les plus inutiles, me faict oser, sans vous avoir rendu aucun service, vous supplier d'avoir agréable que, soubz vostre faveur, ceux qui font les départements des troupes de monseigneur le Prince exemptent quelques paroisses qui appartiennent à madame de Richelieu et à moy. Je ne vous dis point, monseigneur, le ressentiment que j'auray de ceste obligation, tant parce que je ne le puis avoir tel que je doibs, que parce aussy que j'aime mieux vous le tesmoigner par toutes les actions de ma vie, qui vous feront voir plus tost que croire que je suis véritablement,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

ARMAND Eves. de Luçon.

De Richelieu, ce 10 febvrier 1616.

[1] On lit à la marge de cette copie sans suscription : « Lettre de monseigneur à M. de Nevers. »

Charles de Gonzague, duc de Nevers, était fils de Louis de Gonzague, troisième fils de Frédéric, duc de Mantoue. Ce Louis de Gonzague, amené fort jeune d'Italie à la cour de Henri II, fut un des capitaines de Henri IV. Charles de Gonzague, qui devint duc de Mantoue en 1627, avait un instant rêvé la couronne du Levant. Tantôt du parti de la régente, tantôt mêlé à toutes les intrigues des princes, ceux-ci avaient en lui peu de confiance: ils craignaient, dit Richelieu (*Mém.* tom. I, pag. 314), d'en être trahis, « sous espérance d'estre assisté plus fortement de l'autorité de la reine, pour faire réussir son affaire de l'institution des chevaliers du Saint-Sépulcre, par laquelle il se promettoit de se faire empereur de tout le Levant, » projet passablement ridicule, auquel l'évêque de Luçon n'épargne pas la raillerie.

Dans la guerre soulevée l'année précédente par les princes et le roi, le duc de Nevers avait joué un rôle assez équivoque; sans se déclarer ouvertement pour les

CXLII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 269 verso. — Copie.

A M. DE BOUILLON[1].

[Vers le milieu de février 1616.]

Monseigneur, j'aurois beaucoup meilleure grâce de vous remercier tousjours des faveurs que madame de Richelieu a receues jusques icy de vous que d'en requérir maintenant la continuation; mais parce que c'est à celuy qui donne l'estre de le conserver, et qu'estant vostre

princes, il avait nui de son mieux au parti de la cour. Richelieu lui impute (*Mémoires*, tom. I, pag. 279) d'avoir sous main facilité au prince de Condé le passage de la Loire. Tandis que la cour était à Bordeaux, il vint offrir sa médiation entre le roi et les princes; son intimité avec le duc de Bouillon et avec le prince de Condé, sa parenté avec le duc de Longueville, dont il était oncle, et avec le duc du Maine, dont il était beau-frère, autorisaient, jusqu'à un certain point, cette orgueilleuse prétention de s'établir arbitre dans cette querelle royale. On ne laissa pas de se moquer de sa médiation, tout en l'acceptant.

A l'époque où Richelieu écrivait cette lettre au duc de Nevers, ce duc était à Loudun, et ce jour même, 10 février, avait été fixé pour l'ouverture de la conférence.

[1] Henri de la Tour d'Auvergne, né en 1555, fut marié deux fois: la première à Charlotte de la Mark, qui lui apporta en dot le duché de Bouillon et la principauté de Sedan; la seconde, à la fille de Guillaume, prince d'Orange, dont il eut deux fils, Frédéric-Maurice, qui soutint plus d'une lutte malheureuse contre le cardinal de Richelieu, et le vicomte de Turenne. Henri de Bouillon fut créé maréchal de France, en 1592, par Henri IV, qui lui confia divers commandements et plusieurs ambassades.

Cette lettre sans date doit être du milieu de février: l'évêque de Luçon y parle de la paix prochaine; or la trêve publiée le 23 janvier et les conférences de Loudun, ouvertes le 10 février, avaient fait concevoir l'espérance de cette paix, qui fut signée en effet au commencement de mai. Le duc de Bouillon avait eu le commandement de l'armée des princes sous le prince de Condé: «Il étoit l'oracle du parti,» dit Richelieu (*Mémoires*, tome Ier, page 317), qui, à l'époque de sa mort (25 mars 1623), lui fait une oraison funèbre dont voici quelques traits: «Ce fut un homme sans religion, et de plus d'extérieur et d'apparence que de réalité de foi; d'une ambition démesurée, factieux et inquiet, qui ne pouvoit vivre ni laisser vivre aucun en repos.» (*Mém.* tom. II, pag. 259.)

serviteur, je ne crains point de vous estre obligé, j'ay recours à vous seul affin que la paroisse de Saulnes, qui a jusques icy, par vostre authorité, esté exempte du logement de toutes sortes de trouppes depuis que vous estes à Loudun, le soit encores de celles que j'ay appris que l'on y vouloit envoyer par un nouveau département; car j'estime que leur deffendant d'y aller, elles vous sçauront aussy bien obéir à la veille de la paix comme vous les avez sceu dignement commander au fort de la guerre, ou, du moins, attendre jusques à ce que vous m'ayez faict l'honneur de faire changer ce département, que les troupes de monsieur du Maine avoient desjà refusé par son commandement, de sorte qu'il semble qu'on l'aye redonné à dessein. J'auray l'honneur de vous dire ce qui me le faict soubçonner, et ce pendant je vous assureray que je suis véritablement.....

CXLIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 225. — Copie.

A LA REINE MÈRE [1].

[Avril 1616?]

Madame, L'appréhension que j'ay de retomber de nouveau en l'ancienne incommodité qui m'a travaillé faict que je supplie très humblement vostre majesté de ne trouver point mauvais si je ne me rends si tost que je désirerois et debvrois auprès d'elle : quand la nécessité ne me priveroit point de cet honneur, la considération le debvroit faire, n'estant pas raisonnable de paroistre devant un maistre à qui on doit tout, lorsqu'on est si misérable que de ne le pouvoir servir. Le desplaisir que j'en reçois est indicible; mais ce qui me console est la connoissance que j'ay de ne luy estre pas non seulement nécessaire, mais, qui plus est, utile; le secours que vostre majesté tire en ses affaires de sa propre teste estant plus que suffisant, et le

[1] Point de suscription. On lit à la marge de cette copie : « Minute de lettre escrite à la reyne. »

meilleur qu'il puisse avoir pour les faire réussir à l'advantage du roy et au sien, qui est ce que ses serviteurs désirent avec passion. Je ne manderay point des nouvelles à vostre majesté de Paris, n'y ayant veu personne du monde; mais bien l'asseureray-je qu'en quelque lieu et en quelque estat que je sois, nul ne m'esgalera jamais à désirer la prospérité et le contentement de vostre majesté, de qui je seray éternellement,

Madame,

Très humble, très obéissant et très fidelle subject et serviteur.

CXLIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 66. — Copie[1].

[A MADAME DE RICHELIEU.][2]

[Mai 1616.]

Ma sœur, Je mets la main à la plume [non[3]] pour vous faire part des nouvelles de la court, estimant que vous les pourrez apprendre de mon frère, à qui je les mande, mais pour vous rendre nouvelles asseurances de mon affection : maintenant le temps nous y convie, toutes choses reprenant ses forces et commençant de nouveau à paroistre. Toutesfois, de peur que vous tiriez de là une conséquence qu'il y a donc [eu[3]] en mon endroict quelque hiver ou reffroidissement auparavant, puisque je m'accommode ainsy aux saisons, ce

[1] Cette copie n'a ni suscription, ni date; elle est sans doute adressée à la belle-sœur de l'évêque de Luçon, la marquise de Richelieu.

Quant à la date, on voit qu'elle fut écrite de Paris au printemps, et avant 1619, année de la mort du marquis de Richelieu. Or, nous trouvons que, dans les années qui précédèrent 1619, l'évêque de Luçon n'était à Paris, au printemps, qu'en 1616 auprès de la reine mère, et en 1617 pendant son premier ministère. Nous classons cette lettre en 1616, avant que l'évêque de Luçon fût aux affaires.

[2] Marguerite Guyot de Charmeaux, dame d'Ansac. Elle avait épousé, en premières noces, Bernard Potier, seigneur de Silly, dont elle était restée veuve le 11 janvier 1610. Ce Bernard Potier était conseiller du roi et président en la cour du parlement de Bretagne; c'était le second fils de Potier de Blancmesnil.

[3] Nous ajoutons ce mot, qui est oublié dans le manuscrit.

qui ne doibt pas se rencontrer particulièrement aux frères et sœurs, j'aime mieux vous dire que ce peu de lignes servira pour vous prier de me conserver tousjours en vostre souvenir et vous asseurer du désir que j'ay tousjours eu et auray toute ma vie de demeurer

Vostre, etc.

CXLV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 129 verso. — Copie.

A MONSEIGNEUR LE PRINCE [1].

[Juillet 1616.]

Monseigneur, Je ne puis que je ne vous tesmoigne la part que je prends au contentement qu'il a pleu au roy vous procurer, et que par mesme moien je ne vous supplie très humblement de croire que, bien que la joye que j'en ay me soit commune avec plusieurs, nul n'en a esté touché plus vivement que moy, l'affection que j'ay à vostre service ne [me] pouvant permettre de céder à qui que ce soit le tiltre, que je me conserveray soigneusement toute ma vie [2],

De vostre, etc.

[1] Cette indication est écrite de la main de Le Masle à la marge de cette copie.

Henri II de Bourbon, prince de Condé, né en 1588, marié, en 1609, à Charlotte de Montmorency, fut père du grand Condé. Prince d'une extrême médiocrité, il ne joua, sous le règne de Louis XIII, qu'un rôle peu digne de son nom. Il mourut en 1646. Les Mémoires de Richelieu témoignent du peu d'estime qu'en faisait le cardinal.

Cette lettre ne porte point de date; elle fut probablement écrite vers la fin de juillet 1616, lorsque le prince de Condé revint à la cour de son gouvernement de Berry, où il s'était retiré mécontent. On sait que Richelieu fut envoyé auprès de lui par la reine mère et que cette mission eut le succès qu'on en espérait. Le prince, revenu à Paris le 20 juillet, «reçut de leurs majestés toute la bonne chère qu'il eût su désirer; mais les Parisiens témoignèrent de sa venue plus de contentement qu'on n'eût voulu..... Cependant M. le Prince avoit tout à souhait; il partageoit l'autorité que la reine, sous le bon plaisir du roi son fils, avoit aux affaires.....» (*Mém.* tom. I, pag. 311.)

[2] Dix ans plus tard, ces félicitations à un prince récompensé pour ses révoltes eussent été remplacées par de sévères admonitions, sinon par des poursuites en accusation de crime d'état.

CXLVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 169 verso. — Copie.

A M. LE CARDINAL DE GUISE[1].

[Juillet 1616?]

Monseigneur, Ayant sceu que M. l'abbé de Marillac[2] s'en retournoit vous trouver, je ne l'ay pas voulu laisser aller sans qu'il emportast avec luy de nouvelles asseurances du service très humble que je désire vous rendre. Ce me seroit un contentement indicible si j'estois si heureux que de vous en rendre des preuves plus fortes que par des parolles; mais je me persuade que vous ne lairez pas de les croire véritables, en attendant qu'il se présente des occasions esquelles je sois honoré de vos commandemens, auxquels j'obéiray avec une telle affection que vous aurez subject de me croire,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

[1] Cette indication se trouve à la marge du manuscrit de Le Masle.

Cette lettre, sans date, paraît écrite à une époque où Richelieu était auprès de la reine mère, et cherchait des amis parmi tous ceux qui avaient crédit à la cour. Nous supposons qu'il faut la dater du milieu de 1616, un peu avant la retraite du duc de Guise avec les princes mécontents, en septembre. Le cardinal de Guise fut, vers cette époque, une espèce d'intermédiaire entre les princes et la cour.

Louis III de Lorraine, frère de Charles de Lorraine, duc de Guise (Voy. la note d'une lettre de Richelieu à ce dernier, 23 février 1617), était né en 1575, et fut destiné, dès son enfance, à recueillir l'héritage de dignités ecclésiastiques dont l'Église avait, pour ainsi dire, doté cette puissante famille. Malgré ses inclinations guerrières et mondaines, Louis de Guise fut créé cardinal en 1615; quoiqu'il n'ait jamais été prêtre et qu'il ne fût que simple diacre, il était archevêque de Reims. Il fit, à la suite du roi, la campagne de Poitou, en 1621; et, après s'être bravement conduit à l'attaque de Saint-Jean-d'Angely, il tomba malade et mourut le 21 juin de cette même année. Le cardinal de Guise laissa cinq enfants de Charlotte des Essarts, l'une des maîtresses de Henri IV, qu'il épousa en secret, dit-on, après la mort de ce prince. Richelieu, dans ses Mémoires (tom. II, pag. 134), donne ce mariage clandestin comme un fait positif.

[2] Sans doute Octavien de Marillac, fils du futur garde des sceaux, qui, après avoir été capucin, fut fait évêque de Saint-Malo.

CXLVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 266 verso. — Copie.

A M. DE LA ROCHEBEAUCOURT [1].

[Juillet 1616?]

Richelieu répond à M. de la Rochebeaucourt, et lui promet le bon succès d'une affaire qu'il sollicite auprès de la reine mère. Richelieu l'appuie et le fait appuyer par M. de Villeroy [2].

CXLVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 32 verso. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE PONCHARTRIN [3].

[Juillet 1616?]

Monsieur, ayant tousjours fait un particulier estat de vostre amitié, sur la créance que j'ay que vous daigniez m'en honorer, il n'y a occa-

[1] Le manuscrit porte à la marge : « A M. de Rochebeaucourt. »

Jean de la Rochebeaucourt, lieutenant du roi à Saint-Jean-d'Angely, fut un de ceux qui, avec du Plessis-Mornay, servirent bien le roi dans l'assemblée de Saumur, en 1611; Fontenay-Mareuil lui rend ce témoignage dans ses Mémoires, tome Ier, page 154. « Saint-Jean-d'Angely, dit-il, étoit alors considéré comme une place de grande importance, parce qu'il couvre la Rochelle. » Le duc de Rohan s'étant emparé de cette ville, et le gouvernement de Châtellerault ayant vaqué quelque peu après, il fut donné à la Rochebeaucourt, « qui y rendit despuis de très-bons services, » ajoute Fontenay-Mareuil.

Nous trouvons dans les manuscrits de Baluze (lett. paq. IV, nos 4 et 5, f° 62) une lettre du roi à la Rochebeaucourt, datée du 15 janvier 1617, dans laquelle Louis XIII le remercie de bien conserver sa place.

[2] Villeroy mourut en décembre 1617; cette lettre, à laquelle le manuscrit ne donne point de date, a été écrite lorsque Richelieu était auprès de la reine mère sans être encore ministre.

[3] Note écrite au dos de cette lettre sans suscription et sans date : « A M. de Pontchartrain pour M. de Villesavin. »

Ce Pontchartrain est Paul Phélippeaux (Voyez une lettre de mars 1612). Il était alors secrétaire d'état, et l'on voit qu'il sollicitait un emploi pour le plus jeune de

sions que je reçoive si volontiers que celles qui me donnent moyen de vous tesmoigner le désir que j'ay de me la conserver par mes services.

En attendant que je sois si heureux de pouvoir vous confirmer mes paroles par effects, je vous diray, monsieur, touchant ce dont il vous a pleu m'escrire pour monsieur vostre frère, que j'ay prié celuy qui vous rendra la présente de ma part, d'apprendre de vous ce que particulièrement il désire, et vous dire ce que je puis contribuer pour son contentement. A quoy non seulement je me porteray, mais en outre à tout ce qui vous touchera, avec toute la franchise et affection que vous sçauriez désirer de celuy qui est et sera tousjours, etc.

ses quatre frères, connu en effet sous le nom de Villesavin. Celui-ci obtint la charge de secrétaire de Marie de Médicis, sans doute à la recommandation de Richelieu, et probablement en 1616, époque où l'évêque de Luçon était fort puissant auprès de cette princesse. Nous voyons dans un manuscrit de Baluze (lett. paq. 1, n° 2, f° 51) qu'à la date du 17 mars 1617, Villesavin occupait cet emploi. Richelieu dut se repentir de la protection qu'il lui avait donnée, car en rappelant dans ses Mémoires les persécutions qu'éprouva la reine mère en 1618, et le projet qu'on eut, dit-il, de la mettre dans le château d'Amboise, il ajoute : « On parle même de la faire entrer dans un monastère, et le sieur de Villesavin, qui étoit un des siens, mais affidé à la faveur, lui propose d'y entrer de son mouvement. » (Tome Ier, p. 516.) L'auteur de l'Histoire de Marie de Médicis dit de son côté : « Villesavin suit la reine mère à Blois : il est vendu à Luynes. » (T. II, p. 486.)

Jean Phélippeaux, seigneur de Villesavin, fut plus tard conseiller d'état, et porta le titre de comte de Buzançois.

CXLIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 4. — Original. — De la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

A M. L'ARCHEVESQUE D'AUCH[1],

CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT ET PRIVÉ[2].

8 août 1616.

Monsieur, La reyne ayant une particulière dévotion à St Orenzio[3], qui a esté autrefois évesque de vostre ville, et ce tant pour avoir honoré l'Espagne par sa naissance, que par la saincteté dont il a esté remply, sa majesté m'a commandé de vous conjurer de luy envoyer de ses relicques, êt qu'en revanche de ce bien elle vous tesmoignera sa bonne volonté en toutes occasions, ce que je fais d'autant plus volontiers, qu'en exécutant ses commandemens vous serez, je m'asseure, très ayse, pour le zelle que je sçay qui est en vous, de satisfaire au sien. La créance que j'ay que vous luy donnerez ce contentement m'empeschera de vous y convier dadvantage, me suffisant d'employer le reste du papier à vous dire que, vous honorant comme je fais, je tiens à faveur que ceste occurrence se soit rencontrée de vous pouvoir asseurer que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné confrère et serviteur,

ARMAND Eves. de Luçon.

A Paris, ce 8 aoust 1616.

[1] Le manuscrit écrit ainsi ce nom : *Auchx*. On écrivait alors indifféremment *Auch* ou *Aux*. (*Gall. christ. Ausciensis ecclesia.*)

[2] Léonard de Trapes, nommé à l'archevêché d'Auch en 1597, n'obtint ses bulles du pape que le 8 novembre 1599. Il avait été député aux états généraux de 1614. Il mourut le 29 octobre 1629.

[3] Il fut évêque d'Auch pendant quarante et un ans : 323-364. On trouve sa vie au tome II de la Bibliothèque de Labbe.

Je vous supplie, monsieur, de remarquer que les reliques que désire la reyne sont non seulement pour elle, mais encore pour en envoyer en Espagne à une communauté où le saint est fort honoré[1].

CL.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 232 verso. — Copie.

[A LA MARÉCHALE D'ANCRE.][2]

[Commencement de septembre 1616.]

Madame, Le délay que j'ay pris pour vous escrire mériteroit bien de grandes excuses, car, vu les obligations que je vous ay, je ne sçaurois avoir eu d'empeschement légitime; mais puisque nous entrons en un temps où il faut tout pardonner, je me promets que vous en pratiquerez les œuvres en mon endroit, considérant l'estat auquel je suis et aussi que c'eust esté perdre du temps et du papier de vous mander des nouvelles de ceste cour, M. de Guise s'en estant allé[3], et ayant esté du depuis suivi de forces gens qui en estoient mieux instruits que moy; remettant aussi à vous les aller dire moy-mesme dans peu de jours que je crois mon retour d'ici (*sic*). Je vous supplierai seulement à ceste heure de me continuer tousjours l'honneur de voz

[1] Cette lettre fut écrite par l'évêque de Luçon, en qualité de grand aumônier de la reine Anne, charge qu'il possédait depuis le commencement de cette année. (Vie manuscrite, pag. 2, Bibl. de l'Arsen.)

[2] En tête de cette copie sans suscription on a mis : *La Signora*. Ce mot désigne la maréchale d'Ancre, à qui sans doute cette lettre est adressée.

[3] Le prince de Condé ayant été arrêté le 1er septembre 1616, le duc de Guise et le prince de Joinville, son frère, sortirent de Paris sur les quatre heures d'après-midi; ils passèrent à Soissons, où se réunissaient les princes, et se retirèrent en leur maison de Marchais près Liesse. (*Merc. françois*, 1616, pag. 204.) MM. de Guise ne tardèrent pas à revenir à la cour; mais leur soudaine retraite y causa une vive inquiétude, d'autant plus que tout le monde abandonnait alors la reine mère et son fils : « la cour se trouva vide, dit Richelieu, et le roi presque sans aucun prince auprès de lui. » (*Mémoires de Rich.* tom. I, pag. 347.)

Les circonstances que nous venons de rappeler fixent la date de cette lettre aux premiers jours de septembre.

bonnes grâces, et de croire qu'en quelque lieu que je sois je serai tousjours, etc.

CLI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 306. — Copie.

A M. BARANTIN[1].

[Fin de septembre 1616.][2]

Monsieur, J'ay receu vostre lettre du quinziesme septembre par laquelle vous me mandez que les excessives despenses que mad^e la comtesse est contrainte de faire ceste année requièrent qu'elle soit satisfaicte des seize mil escuz que la royne lui doibt et des intérestz[3]: j'ay veu aussy les expédiens que vous me proposez pour ce paye-

[1] Barentin était maître des requêtes en 1616, et peu de temps avant sa chute le maréchal d'Ancre eut l'intention de le faire garde des sceaux. (*Mémoires de Richelieu*, liv. VIII, p. 404, et *Histoire de Louis XIII* du P. Griffet, t. XIII, p. 174.) Quelques jours après la date de la présente lettre, il était employé en Poitou pour le service du roi. Du Plessis Mornay écrivait le 20 octobre 1616 : « Chinon est composé..... M. Barentin est dedans qui fait l'inventaire. » (*Mém.* t. III, p. 1011.) Barentin fut longtemps attaché aux intérêts de la famille du comte de Soissons. En 1622, nous le voyons encore intendant de justice dans l'armée que commandait M. le Comte devant Montpellier. (*Mercure françois*, VIII, 350.)

Tallemant des Réaux, dont les anecdotes sont souvent aussi inexactes que malicieuses, renvoie, sur le sujet de Barentin, à la *Chasse aux larrons*. La mémoire de Tallemant l'a mal servi; le nom de Barentin ne se trouve pas parmi ceux des financiers cités dans ce pamphlet, l'un de ceux qui fournissent les plus curieux matériaux pour la chronique scandaleuse du temps. (*La Chasse aux larrons*..... par J. Bourgoin, 96 pages in-4°; Paris, 1618.) Quoi qu'il en soit, le maréchal d'Ancre, mécontent du ministère dont Richelieu faisait partie, qu'il ne trouvait pas assez docile à ses caprices, eut la pensée de faire nommer d'autres ministres, et Richelieu n'aurait pas tardé à être renvoyé si le maréchal d'Ancre n'eût pas été assassiné. (*Hist. de Marie de Médicis*, II, 324.)

[2] Cette lettre a dû être écrite vers la fin de septembre de l'année 1616. Richelieu avait alors la charge de secrétaire des commandements de la reine mère.

[3] A la mort du comte de Soissons, qui était gouverneur de Normandie (1er novembre 1612), la reine mère fut pourvue de ce gouvernement, qu'elle conserva jusqu'à la paix de 1619. Il est probable que la dette de la reine vis-à-vis de la comtesse de Soissons venait de cette succession dans le gouvernement qu'avait eu M. le Comte.

ment. Ayant desjà engagé les commissaires des tailles de Normandie, il estoit impossible de prendre ceste voie pour vostre contentement. Quant à l'aultre, de l'engagement de Carantan que vous désirez, ne pouvant le résouldre de moy-mesme, comme je l'ay faict entendre à la reyne, elle ne l'a pas trouvé bon, d'autant qu'elle le trouve trop long à exécuter, et que ne désirant en aucune façon que mad^e la Comtesse, qu'elle estime et ayme comme vous sçavez, ayt de l'incommodité à son occasion, elle veult qu'elle touche promptement la partie qui luy est deue, tant le principal que les intérests, qui ont esté cause qu'on ne s'est pas hasté plus tost de faire ce remboursement, veu qu'on a tousjours creu qu'il valloit aultant que ceste somme proffictast en une main qu'en l'aultre. Vous pouvez donc faire estat de ceste partie au plus tard dans la fin du mois prochain, vous asseurant que vous serés sans doubte payé dans ce temps sans remise; dès ceste heure je viens d'envoyer en poste à Paris, à des personnes qui n'ont jamais manqué de prester à coup près sommes pareilles à la reyne quand elle en a eu besoin. Sa majesté vous sçait gré et vous remercie de la faveur que M. de Marsillac[1] a receue de vous touchant Beaumont-le-Roger. C'est tout ce que je vous puis dire, sinon que je suis

Vostre affectionné serviteur.

CLII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 304. — Copie.

A M. LE PRÉSIDENT DE BLANCMESNIL[2],

CHANCELIER DE LA ROYNE MÈRE DU ROI.

[Octobre 1616?]

Monsieur, Ces trois motz ne sont que pour vous dire que la royne,

[1] Le prince de Marsillac (François V, duc de la Rochefoucauld), qui plus tard devait jouer un rôle dans la Fronde et composer le livre des *Maximes*, était passé du service du prince de Condé (1613) à celui du roi et de la reine mère.

[2] Nicolas Potier, IIIe du nom, seigneur de Blancmesnil, conseiller au parlement dès 1564, était président à mortier en 1578. Il déploya au milieu des troubles de la Ligue un caractère de fermeté qui a placé son nom parmi ceux des magistrats célèbres. Le dévouement qu'il avait montré à Henri IV et à Marie de Médicis fut

désirant que vous la serviez encores une vingtaine d'années[1], s'il plaist à Dieu vous continuer aultant la santé à tous deux, trouve bon que M. le président de Novion vostre filz vous succède un jour en la charge que vous tenez en sa maison. La bonne volonté que sa majesté a pour vous est telle que vous n'avez pas eu besoin de l'assistance de vos amys pour obtenir en cela ce que vous désiriez. Aussi ne prétens-je pas que vous me debviez sçavoir aucun gré que parce que je partage avec vous le contentement et la joye de ceste bonne nouvelle. En toute aultre occasion, je m'estimeray heureux de vous tesmoigner que je suis

Vostre, etc.

CLIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 305. — Copie.

A M. LE PRÉSIDENT DE NOVION[2].

[Octobre 1616?]

Monsieur, Il y a plus de deux mois qu'ayant parlé à la royne du desir que vous aviez de la servir domesticquement un jour, ainsy que M. vostre père a faict depuis long temps, j'en receus fort favorable responce; mais j'estimay que je debvois différer à vous le faire sça-

récompensé par la charge de chancelier de la reine mère que lui donna cette princesse.

Lorsque la présente lettre lui fut écrite, vers la fin de 1616, il touchait à sa soixante et dix-septième année (né en 1540); il s'était démis de sa charge de président en faveur de son fils, dans le mois de juillet précédent. Mais la cession de la charge de chancelier, dont il s'agit ici, ne fut pas conclue. On peut même conjecturer, d'après deux lettres postérieures (1619) de l'évêque de Luçon à M. de Sceaux, neveu du président de Blancmesnil et à M. d'Argouges, que Richelieu fut en marché pour l'achat de ladite charge.

[1] Le président de Blancmesnil mourut à quatre-vingt-quatorze ans, en 1635 : la reine mère était depuis trois ans dans l'exil où elle termina ses jours.

[2] André Potier, seigneur de Novion, quatrième fils du président Potier de Blancmesnil, conseiller au parlement de Bretagne en 1607, président en 1610, obtint en 1616, sur la cession de son père, la charge de président du parlement de Paris, dont il ne fit les fonctions que quatre ans plus tard. (F. Blanchard, pag. 305.)

voir, d'autant que ceulx qui n'oublient rien à mettre en avant que ce que leurs inventions malicieuses ne leur permettent pas de penser, eussent peu dire ou que je me fusse rendu plus diligent à vous servir en ceste considération, ou que les effectz de la bonne justice que j'ay receue eust plustost esté à vostre regard une revanche des offices d'un amy que des effectz d'un équitable juge. Maintenant que ce subject cesse, je ne veux pas demeurer davantage à vous faire sçavoir que quand les services de M. vostre père n'eussent pas esté considérables comme ils sont, les bonnes qualitez qui sont en vous eussent tousjours porté la royne, ainsy que sa majesté m'a faict l'honneur de me dire, à vous donner la satisfaction que vous recevez. Je n'ay pas peu de contentement de celuy que vous apportera ceste asseurance, vous suppliant de croire que j'en prendray tousjours en tout ce qui vous concernera autant que personne du monde qui soit comme moy,

Monsieur,

Vostre, etc.

CLIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 250. — Copie.

[A ALPHONSE DE RICHELIEU[1].]

[Après le 14 novembre 1616.]

Mon cher frère, J'ay bien du regret qu'il faille que vous appreniez

[1] Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, second fils de François du Plessis de Richelieu. Les biographes d'Alphonse ne donnent point la date de sa naissance; nous ne l'avons pas même trouvée dans le livre de l'abbé de Pure, qui lui est spécialement consacré, et qui fut composé peu de temps après sa mort : *Vita Alphonsi Ludovici Plessæi Richelii, etc.* auct. M. D. P. (*Michaele de Pure*). Parisiis, 1653, in-12. Il naquit probablement vers 1583. Destiné par sa famille à l'ordre de Malte, il essaya d'abord une vie active pour laquelle il n'était pas né, et qu'il abandonna bientôt, afin de se livrer exclusivement aux études sérieuses et à la méditation. On le dirigea alors vers l'épiscopat, pour conserver dans cette famille l'évêché de Luçon, sur le siége duquel avait été élevé Jacques du Plessis de Richelieu, frère de François. La Biographie universelle dit qu'après la mort de son oncle, Alphonse fut élu pour

par ceste lettre la perte commune que nous avons faite de nostre pauvre mère[1], encore que je sache bien qu'elle vous sera d'autant plus supportable que vous estant déjà vous-mesme perdu au monde pour gagner le ciel, sa vie et sa mort vous sont des asseurances

le remplacer; c'est une erreur. Jacques du Plessis avait été le 24e évêque de Luçon; Alphonse fut le 26e. La chronologie de ce siége place entre eux François Yver, qui l'occupait, selon la *Gallia christiana*, en 1595 et 1600. Mais on le soupçonna de ne le tenir que comme un fidéicommis des seigneurs de Richelieu.

Au reste, la *Gallia christiana* ne fournit ici que de vagues renseignements. Elle ne donne point la date de la nomination d'Alphonse de Richelieu; mais on sait que vers 1605, et avant d'avoir été sacré, il donna sa démission pour se vouer à la vie monastique, et il entra dans un cloître de chartreux, où il passa vingt et un à vingt-deux ans. Soit que la grande fortune de son frère l'ait tenté, soit que l'ambition de celui-ci ait fait violence à la vocation d'Alphonse, le chartreux rentra dans les dignités ecclésiastiques: il fut nommé archevêque d'Aix le 6 décembre 1625, archevêque de Lyon en 1628, cardinal en 1629, et grand aumônier de France en 1632. Il fut aussi envoyé à Rome, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, en 1635 et 1636. Le cardinal de Lyon survécut onze ans à son frère, et mourut le 23 mars 1653.

[1] Nous avons vainement cherché la date de la mort de la mère du cardinal de Richelieu, dans le P. Anselme et dans tous les autres recueils généalogiques que nous avons pu consulter; les plus féconds en renseignements se taisent à cet égard. Le cabinet généalogique des manuscrits de la Bibliothèque nationale ne nous en a pas appris plus que les imprimés. M. Boulard, juge de paix à Richelieu, est venu à notre aide: il a eu la complaisance de faire pour nous une recherche dans les registres de l'état civil de la commune de Braye-sous-Faye, où était situé le château de Richelieu. On y lit: « Le 14 de novembre 1616, environ sur les dix heures du matin, s'en est allée de vie à trépas noble dame Suzanne de la Porte, dame de Richelieu. » La présente lettre doit avoir été écrite peu de jours après la mort de cette dame. L'évêque de Luçon n'était pas auprès de sa mère lorsqu'elle mourut. Nommé depuis quelques mois conseiller d'état, il était question pour lui d'une ambassade extraordinaire en Espagne, même d'un ministère; et, quoique alors il ne fût pas encore officiellement ministre, il composait réellement avec Mangot, garde des sceaux, et Barbin, contrôleur général des finances, le conseil de Marie de Médicis. Nous avons trouvé une lettre de M. de Richelieu l'aîné, adressée à leur sœur Nicole, en réponse à la nouvelle de la mort de leur mère: « Je vous prie, dit M. de Richelieu à sa sœur, de mettre le corps de ma pauvre mère dans la chapelle, le plus honorablement que faire se pourra, jusques à ce que M. de Luçon puisse venir, afin que nous le fassions porter en terre tous ensemble..... M. de Luçon ne pouvant s'en aller que dans quinze jours, je partirai dans huit afin de donner quelque ordre à nos malheureuses affaires. » (Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 200.)

certaines que vous la l'y retrouverez, puisqu'en celle-cy Dieu luy a départi autant de grâces, de consolations et de douceurs qu'elle avoit receu en l'autre de traverses, d'afflictions et d'amertumes. S'il restoit quelque chose à la perfection du bien dont je crois qu'elle jouit maintenant, les prières de tant de gens de bien qui les luy départent, et les vostres particulièrement, lui serviront d'assistances subsidiaires à toutes les bonnes œuvres. Pour moy, je prie Dieu qu'à l'advenir ses bons exemples et les vostres me puissent si utilement profiter que j'en amende ma vie. Bien vous diray-je que sa mort, joincte aux circonstances d'icelle, m'ont tellement touché [1].....

CLV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 170. — Copie.

A M. LE PREMIER [2].

[Du 15 au 25 novembre 1616.]

Monsieur, ayant veu dans [une] [3] lettre de madame vostre femme

[1] Malheureusement le manuscrit s'arrête sur ce sens interrompu.

[2] Le manuscrit ne donne point de date à cette lettre, et pour toute suscription on lit à la marge : « A M. le P^er^. » On sait qu'il était d'usage de nommer ainsi le premier gentilhomme de la chambre du roi. Concini avait acheté cette charge du duc de Bouillon en 1611. Ce marché conclu par un grand seigneur avec un parvenu excite la mauvaise humeur de Sully, qui se plaint de ce qu'après la mort de Henri IV la faveur dont allait jouir Concini lui attira tout de suite des courtisans, et parmi les plus hauts personnages de la cour : « De quoy M. de Bouillon donna le premier grand exemple, en baillant au sieur de Conchine, pour ce qu'il voulut, son estat de premier gentilhomme de la chambre, qu'il désiroit ardemment, tant pour commencer d'avoir quelque qualité aucunement relevée entre les grands..... que pour se pouvoir, en quelque sorte, dire compagnon de M. de Bellegarde, avec lequel il n'avoit jamais esté guères bien. » (*Œcon. roy.* t. II, p. 397.) C'est sans doute au maréchal d'Ancre que cette lettre fut adressée. Quant à la date, nous croyons qu'il faut la classer en 1616, époque où l'évêque de Luçon était fort protégé du maréchal d'Ancre; et la vive douleur dont il parle nous fait présumer qu'elle peut avoir été écrite quelques jours après la mort de sa mère, peut-être même ce « souvenir » dont parle Richelieu était-il un mot de condoléance sur cette mort.

Richelieu perdit sa mère le 14 novembre; il fut nommé secrétaire d'état le 25 du même mois; c'est entre ces deux dates que cette lettre doit être placée.

[3] Ce mot, abrégé dans le manuscrit, est

le souvenir que vous avez de moy, je ne puis que je ne vous tesmoigne vous en avoir beaucoup d'obligation, en revanche de laquelle je rechercheray toute ma vie les occasions de vous rendre toutes sortes de services. Vous pardonnerez, je m'asseure volontiers, à une âme outrée de douleur si elle ne vous entretient si longtemps qu'elle eust bien souhaitté. Je me contenteray pour ceste heure de vous conjurer de croire que je suis

Vostre, etc.

CLVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 233. — Copie.

[A LA MARÉCHALE D'ANCRE?]

[Du 15 au 20 novembre 1616?]

C'est sçavoir obliger vos serviteurs que de les traicter selon leur appétit, comme vous m'avez faict cette fois; car désirant sur toutes choses l'honneur de vostre souvenir, vous m'en avez gratiffié, et vous estes en cela acquis tant d'advantage sur moy, que je puis bien vous en remercier, mais non pas recognoistre jamais assez dignement une telle faveur, que je tiens d'autant plus grande qu'elle m'est despartie par une belle dame au milieu de la continuation de mes infortunes, lesquelles finiront quand il plairra à Dieu. Mais mon affection à vostre service ne pouvant finir, sy je ne suis point assez heureux pour vous en rendre, au moins publieray-je partout vostre vérité (*sic*), et les obligations que je vous ay, affin que tout le monde cognoisse avec vous que si j'ay faulte de puissance je ne manque point de volonté, estant comme je suis véritablement, etc.

très-nettement écrit : « vre. » abréviation de « vostre. » Ce doit être une faute du copiste, qui aura lu ainsi le mot « une, » méprise facile, *u* s'écrivant alors pour *v*.

[1] On lit à la marge de cette copie : *Resp. à la Signora*. Voy. page 176, note 2. Il est possible que cette lettre soit celle dont Richelieu parle dans la lettre précédente. Nous donnons à toutes deux la même date.

CLVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 65 verso. — Copie.

[A MONS^R .....]

[Vers la fin de novembre 1616?]

Monsieur, Vous n'eussiez sceu faire part du succez de vos affaires à personne qui l'eust avec plus d'affection souhaitté selon vos désirs que moy, qui ay receu tant de contentement de l'asseurance de vostre coadjutorerie [1], que j'ose dire en vérité que la joie que j'en ay surpasse de beaucoup la vostre. Je vous céderay en toutes choses, mais non à me resjouir du bien qui vous arrivera, ce que je vous supplie de croire, vous asseurant qu'en cela je suis aussy véritable que je l'eusse esté à faire une advantageuse déposition pour vous, si mon bonheur m'eust porté sur les lieux et que vous m'eussiez honoré de ceste commission; j'envie ceste faveur, monsieur, pour l'affection que je vous porte, et ne l'envie pas toutefois en considération de celle qui me lie à luy (*sic*) : ce qui est différé n'est pas perdu, m'offrant de bon cœur à vous servir en toutes autres occasions, vous asseurant que si vous vous trompez en la libre disposition que vous croiez bien pouvoir faire de moy, ce n'est qu'en ce que vous estimez seulement pouvoir disposer de moy par prières et que vous le pouvez par auctorité, que je vous donne si entière sur tout ce qui me touche, que je ne puis ny ne veux faire estat d'en avoir plus que vous; croyez-le, je vous supplie, et me tenez,

Monsieur.....

[1] Il n'y a dans le manuscrit ni date, ni suscription. Nous n'avons pu trouver nulle part que l'évêque de Luçon ait eu un coadjuteur. La *Gallia christiana* n'en fait aucune mention. S'il en a été question, nous supposons que ce fut vers 1616, lorsque Richelieu eut des emplois à la cour, ou même seulement lorsqu'il devint secrétaire d'état. Peut-être aussi s'agit-il de la coadjutorerie de quelque abbaye.

CLVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 341. — Copie.

[A MONSR .....][1]

[Vers la fin de novembre 1616?]

Monsieur, Tant s'en fault que je m'estime importuné des tesmoi-

[1] Nous ne pouvons assigner une date précise à cette lettre, qui nous paraît écrite avant que Richelieu fût aux affaires. Quant au nom de la personne à qui elle est adressée, ne serait-ce point Balzac, qui fut de bonne heure dans les bonnes grâces de Richelieu, et qui aurait envoyé à l'évêque de Luçon un de ses premiers écrits? Cette conjecture se fonde sur une réunion de circonstances qui la rendent fort vraisemblable.

Balzac, né en 1595, n'avait, à la date de cette lettre, que vingt et un ans; mais déjà quatre années environ auparavant, et dans un voyage qu'il fit en Hollande (1612), il avait composé un opuscule qui, malgré son peu d'étendue, fit quelque bruit. C'étaient seulement quelques pages intitulées, *Discours politique sur l'état des Provinces-Unies des Pays-Bas*, par J. L. D. B., gentilhomme françois, et signées à la fin : Jean-Louis de Balzac. Vingt-cinq ans plus tard, la Hollande s'en souvenait encore, et dans une lettre adressée à Chapelain, le 15 octobre 1637, Balzac se plaint d'Heinsius qui vient de reproduire son discours pour lui en faire un reproche. Ce n'était qu'une composition *d'écolier*, dit notre auteur, « en vérité, le grand Heinsius devroit avoir honte de s'acharner si cruellement sur la personne du petit Balzac..... Les poupées dont je me jouois ne doivent point faire de tort aux armes dont je me suis servi depuis. » (Lett. 10 du XIXe liv. tom. Ier de l'éd. in-fol.) Mais si, par modestie ou par dépit, Balzac faisait bon marché de son œuvre, d'autres ne partageaient pas ce dédain. « L'ouvrage est très-beau, dit Bayle, plein d'esprit et de pensées. » Est-ce ce *discours*, ou quelque autre opuscule que Balzac aurait envoyé à l'évêque de Luçon? La première édition des *Lettres* ne parut qu'en 1624; mais la plupart étaient connues du monde littéraire longtemps avant leur publication. Nous savons par Balzac lui-même qu'à l'époque où Richelieu fut rappelé de son exil (en 1618), il avait déjà vu quelque ouvrage de sa façon, et qu'il lui fit une infinité de caresses, le traitant « d'illustre, d'homme rare, de personne extraordinaire. » Voy. le VIIIe *Entretien* (édit. de J. Elsevier, in-12, 1659, p. 175), où la seconde histoire que raconte Balzac est sa propre histoire. Ajoutons que Guillaume Guez, père de Balzac, qui mourut en 1650, presque centenaire, était connu à la cour par les emplois qu'il avait jadis remplis, ainsi que par son goût un peu fastueux pour les arts. Il avait bâti à Balzac un joli château, et sa maison d'Angoulême était célèbre par les curiosités et les chefs-d'œuvre dont elle était ornée. Cette maison avait attiré l'attention de Marie de Médicis, qui désira l'habiter tout le temps qu'elle passa à Angoulême. Ce fut

gnages que vostre plume m'a rendus de vostre souvenir, qu'au contraire je les ay à faveur singulière, et d'autant plus grande, que moins m'en estimé-je digne, advouant ne mériter pas la peine que vous prenez à mon occasion, si ce n'est en considération de l'affection que je vous porte et de celle que j'ay aux lettres, que vous aymez uniquement. Je liray curieusement le discours que vous m'avez addressé et envoyé; cependant, sans l'avoir veu, je ne puis que je ne le loue, sçachant bien que, puisqu'il vient de vostre main, il porte les marques de son autheur et mérite par conséquent d'estre estimé de ceux qui sçavent donner prix à ce qui en vault la peine. Quand je l'auray leu, je pourray vous en dire dadvantage, c'est ce qui faict que pour ceste heure je me contenteray de vous asseurer que je suis,

Monsieur,

Vostre plus affectionné à vous rendre service.

CLIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lettres, paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 20. — Original [1].

A M. LE PRINCE DE JOINVILLE [2].

[Vers la fin de novembre 1616.]

Monsieur, Je n'ay pas plus tost receu la lettre que vous m'avez fait

sans doute pour l'évêque de Luçon une occasion de connaître plus particulièrement Balzac. S'il faut en croire celui-ci, Richelieu avait flatté sa jeunesse d'espérances qui se sont évanouies lorsque la fortune du cardinal lui donnait le pouvoir de les réaliser. Quoi qu'il en soit, cette lettre et quelques autres montrent que déjà, avant d'être un homme puissant, Richelieu aimait les lettres et accueillait ceux qui les cultivaient.

[1] Cette lettre, écrite d'abord de la main de Charpentier, et signée par l'évêque de Luçon, a été biffée, et récrite sous la dictée de Richelieu, à la marge, par Le Masle, telle qu'on la donne ici et telle qu'elle a dû être signée de nouveau par l'évêque de Luçon, cet original étant devenu minute.

[2] Le prince de Joinville était frère de Charles de Lorraine, duc de Guise, et de Louis de Lorraine, cardinal de Guise, tous trois fils du Balafré. Cette grande famille de Lorraine, dégénéra promptement; et après le redoutable ennemi de Henri III, elle ne compte que des hommes médiocres. Le prince de Joinville est inconnu dans l'histoire de son temps, où ses deux frères tiennent déjà peu de place. Cette lettre n'est pas datée dans le manuscrit.

l'honneur de m'escrire par monsieur l'abbé de Foix[1], que, pour satisfaire au commandement qu'il vous plaisoit me faire, je n'aye supplié la royne de vostre part de vous accorder ce que vous désiriez de sa majesté.

Je vous asseure, monsieur, qu'il n'a esté besoin d'aucune persuasion pour obtenir vostre demande, puisque sa majesté a tesmoigné, et par effets et par paroles, qu'elle voudroit vous pouvoir faire paroistre en meilleures occasions l'estime qu'elle faict de vous et l'affection qu'elle vous porte. Pour moy, monsieur, je vous supplie de croire que j'auray tousjours à très grand honneur de pouvoir vous faire paroistre, en toutes occurrences où j'auray lieu de vous servir, que je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble et affectionné serviteur,

ARMAND Eves. de Luçon.

Nous lui donnons la date de novembre 1616. Dans le court intervalle qui sépara ce qu'on nomma alors la seconde et la troisième guerre civile, le duc de Guise, chargé des pouvoirs des princes retirés à Soissons, vint, avec ses deux frères, apporter à Paris les propositions des mécontents. Arrivés le 24 septembre, tous trois furent bien reçus à la cour; mais l'arrangement conclu avec eux, et accepté le 6 octobre par les princes, fut de courte durée. Toutefois, MM. de Guise restèrent dans le parti de la cour, et le duc eut, comme on le verra bientôt, le commandement d'une des trois armées que l'on mit sur pied. Quant au prince de Joinville, il fut chargé de lever un corps de troupes. (Voyez ci-après une lettre du 28 mars 1617 adressée au même.)

Nous supposons que cette lettre de l'évêque de Luçon fut écrite au prince de Joinville quelque temps après son retour à Paris, lorsqu'il songeait à tirer parti du dévouement intéressé de sa famille, et lorsque la cour, de son côté, n'épargnait rien pour attacher les grands seigneurs à son service, dans la crise nouvelle qu'elle prévoyait.

[1] « Le sieur Lafond, depuis abbé de « Foix, fut employé aux allées et venues « sur ce sujet, » dit Bassompierre, à la date de 1616, et à l'occasion des tentatives que faisait alors la reine mère pour retirer le duc de Guise de l'intrigue des princes. (*Mém.* tome II, page 125.) Sur quoi nous remarquerons qu'ici, comme dans plus d'une circonstance, la mémoire de Bassompierre l'a mal servi; il est évident, par cette lettre même, que Lafont était abbé de Foix en 1616. Dix ans plus tard nous voyons cet abbé faire preuve de dévouement au cardinal de Richelieu, à l'époque de l'affaire de Chalais (1626). « Quant à la violence, Monpinson avoit donné avis à l'abbé de Foix qu'il y avoit deux hommes qui cherchoient l'occasion d'attenter contre la personne du cardinal. » (*Mém. de Richelieu*, liv. XVII, pag. 66.)

PREMIER MINISTÈRE DE RICHELIEU.

DU 29 NOVEMBRE 1616 AU 24 AVRIL 1617.

Richelieu, chargé de porter la parole au nom du clergé dans les États de 1614 (voyez page 139), avait montré qu'il pouvait être autre chose qu'un simple pasteur et un théologien, et que son génie était capable d'embrasser les affaires de l'État aussi bien que celles de l'Église. Ce n'était plus cet *évêque de campagne*, comme il se surnommait humblement lui-même en écrivant à Sully, quelques années auparavant, confiné au fond de l'évêché le *plus crotté* de France, ainsi qu'il disait encore à une dame; c'était maintenant un prélat bien venu à la cour, et qui aspirait à la renommée d'homme d'état. Depuis l'assemblée de 1614, moins fidèle au devoir de résidence qu'il s'était d'abord imposé, Richelieu fit à Paris de plus longs séjours, il prêcha moins, et se montra plus souvent à la suite de la reine mère et du roi; il s'occupa surtout à se concilier de vives amitiés et de puissantes protections.

L'année 1616 vit commencer sa fortune politique : dès les premiers mois, il avait été nommé grand aumônier de la reine Anne d'Autriche (*Vie manuscrite*, pag. 2)[1]; il avait été créé conseiller d'état avant la disgrâce du garde des sceaux Sillery, qui fut remplacé par Du Vair en mars 1616. Au mois de juillet de la même année, Marie de Médicis, auprès de laquelle il exerçait un emploi de confiance, avec le titre de secrétaire des commandements, lui donna la commission délicate de calmer les mécontentements du prince de Condé et de lui persuader de revenir à la cour (voyez ci-dessus, pag. 171). Un peu plus tard, il fut aussi envoyé vers le duc de Nevers, qui s'était retiré dans son gouvernement de Champagne. Dès lors Richelieu fut considéré comme un personnage politique, et la cour résolut de se l'attacher par de

[1] Bibl. de l'Arsenal, mss. franç. Hist. 895.

hauts emplois et par un brevet de pension. Nous avons trouvé dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale la minute de ce brevet, dont il convient de rappeler le texte :

« Aujourd'huy, 29e jour d'aoust 1616, le Roy estant à Paris, voulant gratifier et favorablement traicter Mre Armand-Jean du Plessis de Richelieu, évesque de Luçon, consr en son conseil d'estat et grand aulmosnier de la reyne, en considération des bons et recommandables services qu'il luy a faicts cy devant, et qu'il continue encore chaque jour, et pour luy donner moyen de supporter la grande despense qu'il faict à ceste occasion, sa majesté luy a accordé la somme de six mille livres par forme d'estat et entretènement par chacun an, à commencer dès le mois de janvier dernier, qu'elle veut luy estre doresnavant payée par les trésoriers de son espargne présens et à venir. . . . . » Ce brevet est signé du roi et contre-signé par Mangot, secrétaire d'état et des commandements de sa majesté. Cette minute se trouve dans le fonds de Baluze. Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 8, 9, 10, fol. 72; et, dans le même volume, fol. 74, nous remarquons la minute d'une ordonnance de payement, faite « au conseil d'estat du Roy, tenu pour ses finances, le 3e jour de novembre, » ce qui montre que plus de deux mois s'écoulèrent entre le brevet de nomination et l'ordonnance de payement. Au dos de cette minute, on lit, de la main du secrétaire de Richelieu : « Minute d'ordonnance de 6000# pour l'entretennement de Mr de Luçon. — Ce qu'il luy faut pour les frais du voyage qu'il va faire par commandement en Espagne, en qualité d'ambassadeur extraordre. »

On sait que le voyage d'Espagne n'eut pas lieu : les circonstances offraient à l'ambition de l'évêque de Luçon des espérances plus prochaines. La nouvelle arrestation du prince de Condé, la retraite des princes et la guerre civile imminente jetaient partout l'inquiétude et mettaient la cour en péril. Pour un ambitieux, pour un homme de tête et de cœur, ce n'était pas le jour de partir.

Ami de Mangot, secrétaire d'état, et surtout de Barbin, intendant de la reine mère, tous deux créatures du maréchal d'Ancre et de sa femme, Richelieu avait, ainsi qu'eux, attaché sa fortune à celle du favori de Marie de Médicis, et, avec eux, il entra au ministère que le maréchal d'Ancre composa pour conjurer l'orage qui le menaçait.

Le maréchal n'était pas si enivré de ses prospérités qu'il ne comprît fort

bien tout ce qu'il y a de caprice et de hasard dans la puissance d'un favori; il avait résolu d'établir sa fortune sur une base moins fragile. Majeur par la loi, Louis XIII était encore mineur par son caractère, et Marie de Médicis était toujours régente de fait. Pour s'emparer définitivement du pouvoir, et le mettre hors de l'atteinte des princes, il s'agissait donc de le consolider, en apparence, entre les mains de la reine mère, incapable de l'exercer par elle-même, et sous le nom de laquelle il serait maître du roi comme du royaume.

Concini crut atteindre ce but difficile en composant le ministère d'hommes habiles, mais qui eussent leur fortune à faire; en possession de toute la confiance de la reine mère, mais dévoués par leur intérêt même à sa propre grandeur.

Cette révolution ministérielle, qui devait avoir en définitive un résultat tout opposé à celui qu'espérait le maréchal d'Ancre, et qui se faisait effectivement au profit de la puissance royale, ne semblait, aux yeux de la multitude, qu'une intrigue destinée à grandir encore ce favori, objet de la haine populaire. Cette haine, qui s'était déjà déclarée par des actes d'une extrême violence, trouvait une cause d'irritation plus vive encore dans la détention des princes et paraissait singulièrement menaçante aux moins clairvoyants. Il fallait que la passion du pouvoir fût ardente dans l'âme de Richelieu pour n'avoir pas su comprendre tout ce qu'il y avait nécessairement d'éphémère dans sa grandeur nouvelle, ou, s'il l'a compris, pour l'avoir acceptée.

Quoi qu'il en soit, ce changement de ministère se préparait en silence depuis l'arrestation du prince de Condé; les faibles ministres sous l'administration desquels ce coup d'état fut exécuté, sans qu'ils aient eu la hardiesse de l'approuver ou de l'empêcher, ne pouvaient plus rester à la tête des affaires, qui s'accomplissaient ainsi sous leurs yeux sans leur participation. Enfin, le 25 novembre, le secrétaire d'état Mangot fut nommé garde des sceaux à la place de Du Vair; Richelieu entra dans le ministère avec l'emploi de simple secrétaire d'état, que Mangot laissait vacant. Cinq jours après, le 30 novembre, il prend le portefeuille de la guerre, dont Mangot avait l'intérim depuis le 9 août, et en même temps celui des affaires étrangères, qu'on n'ôtait pourtant pas formellement à Villeroy. Le brevet portait « pour et avec luy (Villeroy), conjointement ou séparément, en présence ou absence de l'un

et de l'autre, faire signer et délivrer toutes les lettres et autres expéditions concernant nos affaires, tant au dedans qu'au dehors de nostre royaume..... aux gages et entretennemens de 17,000 liv. tournois pour chacune année [1].» Le même jour, un second brevet donnait à l'évêque de Luçon la préséance dans le conseil [2]. De pareils arrangements ne pouvaient pas convenir à Villeroy, qui cessa d'abord d'assister au conseil et se retira bientôt tout à fait. C'est sans doute ce qu'on avait prévu et désiré, et ce qui dispensa de renvoyer durement le vieux ministre de quatre règnes.

Il ne nous semble pas douteux, quoique nous n'ayons trouvé à cet égard aucune preuve écrite, soit dans les historiens connus, soit dans les manuscrits, et quoique Richelieu lui-même ne le dise pas dans ses Mémoires, où il se borne à justifier tout ce qu'on fit alors contre les princes (t. I, 307-365), il ne nous semble pas douteux, disons-nous, que déjà, avant son admission officielle dans le conseil des ministres, Richelieu n'ait pris une part directe et considérable dans toutes les grandes résolutions qui furent décidées à cette époque, comme l'arrestation du prince de Condé, les négociations qui suivirent la retraite des princes, les articles accordés le 30 septembre sur les demandes desdits princes, apportées, en leur nom, de Soissons par le duc de Guise et ses deux frères, le cardinal et le prince de Joinville. Les lettres patentes du Roi, en date du 30 septembre, sur sa déclaration concernant la détention de M. le Prince; la déclaration du 15 octobre sur ce qui s'était passé à Péronne, dont M. de Longueville s'était emparé, enfin toutes les pièces contre-signées Mangot vers cette époque, doivent être considérées comme le résultat de délibérations prises dans le conseil intime de la reine mère (voyez le *Mercure françois*, tom. IV, pag. 259-269) [3].

[1] Bibl. nat. Fonds Dupuy, 92, fol. 61.

[2] «Et d'autant, dit cette commission, que, entrant le dernier en cette charge, nos autres secrétaires d'estat pourroient prétendre vous faire marcher et seoir après eux; pour vous traitter favorablement, selon la dignité de vostre caractère épiscopal, nous avons déclaré et déclarons par ces présentes, signées de nostre main, que nostre intention est que vous ayez la préséance par dessus nos autres secrétaires d'estat de nos commandemens et finances, tant en nos conseils que tous autres lieux, sans toutefois que cette présente concession puisse estre tirée à conséquence pour quelque autre que ce soit qui entre cy-après en semblable charge.....» Bibl. nat. Fonds Dupuy, 92, fol. 61. Ces deux pièces se trouvent imprimées tout au long dans Aubery et ailleurs.

[3] Le Mercure, journal écrit sous l'influence du gouvernement, raconte ici les

Remarquons que Richelieu, dont la politique fut toujours si hostile à l'Espagne, se montrait alors plus accommodant sur ce point : c'était une des conditions de son entrée au pouvoir, et il ne paraît pas que Richelieu ait marchandé sur ces conditions; tout était espagnol dans le gouvernement qu'il allait servir : il se fit espagnol, au moins en apparence. N'oublions pas d'ailleurs qu'il était grand aumônier de la jeune reine, au service de laquelle il n'épargnait pas les marques de dévouement. Son ambition devait fonder quelques espérances sur une si haute protection, et c'était sans doute un bon moyen de la mériter que de se montrer dévoué aussi à l'Espagne. Ce qu'il y a de certain, c'est que le duc de Monteleone, ambassadeur de Philippe III à Paris, le présentait à sa cour comme l'un des personnages de la cour de France les plus sincèrement attachés aux intérêts espagnols. Écrivant au secrétaire d'état don Jose de Ciriça, précisément à l'époque où l'évêque de Luçon entrait au ministère, le comte de Monteleone dit que ce prélat faisait profession d'être son intime ami, *Haze profession de grande amigo mio.* Il rappelle que Richelieu avait été désigné pour l'ambassade d'Espagne, et il affirme qu'il se fût trouvé en parfaite intelligence avec la cour de Madrid. En toute la France, dit le duc, on n'aurait pu choisir personne qui fût plus que lui dévoué au service de Dieu, de notre couronne, et au bien public, *En toda Francia no se pudiera escoger el mejor para servicio de Dios, de nuestra corona y bien publico*[1]. Et puis, dit encore le comte de Monteleone, lors même que l'évêque de Luçon ne serait pas si bon chrétien et si habile qu'il est, son zèle pour le service de la reine infante pourrait tout faire attendre de lui; j'en ai des preuves, ajoute l'ambassadeur : *Y quando no fuera el obispo tan christiano y prudente como es, bastara el amor y puntualidad grande con que sirve a la reyna infanta para que se pudiera creer todo esto del, y algunas esperiencias tengo dello en el servicio de su majestad que no son de poca consideracion.*

faits comme l'auraient pu faire les mécontents; cela s'explique facilement. Le Mercure fut publié plus d'une année après les événements, en 1618 : Barbin était en prison, Richelieu en exil; le ministère renversé par le maréchal d'Ancre avait ressaisi le pouvoir après la mort du favori; les vainqueurs de 1616 étaient les vaincus de 1618, et ce n'étaient pas les vaincus qui faisaient le Mercure.

[1] Lettre du 28 novembre 1616. Archiv. nat. Archiv. de Simancas, A. 74, pièce 36 ancien classement 122 du nouveau.

Rappelons encore, pour éclairer d'un jour moins douteux la pensée politique de Richelieu à cette époque, que, dans le même temps, à peu près, où il laissait croire au comte de Monteleone qu'il s'emploierait pour favoriser les intérêts de l'Espagne, il chargeait le comte de Schomberg de faire entendre aux princes d'Allemagne que la France ne manquerait pas de mettre obstacle aux projets d'*avancement* de l'Espagne. Voy. ci-après, p. 223, et divers autres passages de l'instruction donnée à Schomberg.

Et de son côté, la reine mère, à la pensée de laquelle Richelieu obéissait sans doute alors plutôt qu'il ne la dictait, promettait à l'Espagne une amitié sincère. Nous avons trouvé aux Archives nationales[1] une lettre autographe de Marie de Médicis au roi Philippe III, datée du 15 octobre 1616, où, après quelques compliments de mère pour la jeune reine Anne, la veuve de Henri IV proteste de son désir de rester en bonne intelligence avec l'Espagne. L'emprisonnement de M. le Prince rend l'exécution de ce dessein plus facile : « Maintenant que, par la détention de mon neveu le prince de Condé, l'autorité du Roy mond. s^r filz est plus rellevée et les chozes plus tranquilles, nous aurons plus de moien d'establir un meilleur ordre à nos afferes, et dans icelluy trouver le contentement de vostre majesté, auquel je me porteray tousjours de toute mon affection et de toute ma puissance. »

Ainsi tout concourut à donner à l'évêque de Luçon, au début de sa carrière d'homme d'état, les allures d'un partisan de la politique espagnole, qui n'était assurément ni dans les inclinations de son génie, ni dans les intérêts de la France, et dont il devint bientôt le plus redoutable adversaire. N'est-ce pas là, pour l'appréciation de ce grand caractère, une nuance de souplesse qui mérite d'être observée?

Telles sont, en résumé, les circonstances difficiles dans lesquelles Richelieu commençait sa carrière de ministre, qui ne tarda pas à être interrompue, mais qui, malgré sa brièveté, forme dans sa vie politique une époque digne de souvenir et pourtant oubliée de tous les historiens.

[1] Archiv. de Simancas, A. 74, pièce 109, ancien classement, 104 du nouveau.

CLX.

Bibl. nat. Fonds Dupuy 512[1]. — Copie. — Fonds de Sorbonne 1135, fol. 138. — Copie.

AU MARÉCHAL D'ANCRE[2].

29 novembre 1616.

Monsieur, Vostre départ ayant si tost suivi la nouvelle obligation qu'il vous a pleu d'adjouster à tant d'autres dont je vous suis redevable, il me fut impossible de vous tesmoigner alors[3], comme j'eusse désiré, l'extresme ressentiment que j'en ay. C'est, monsieur, ce qui me faict vous chercher en Normandie par ce gentilhomme que j'envoie exprès pour tascher de satisfaire à une partie de mon debvoir,

[1] Ce tome 512 de Dupuy n'est point chiffré; cette lettre se trouve vers la fin, immédiatement avant la copie d'une harangue prononcée en 1634, devant le roi, par le cardinal de Richelieu.

L'auteur de la Vie de Marie de Médicis dit, par erreur, que cette lettre de Richelieu se trouve dans le tome 92 de la collection de Dupuy.

[2] La première lettre de Richelieu que nous ayons trouvée après son élévation à l'emploi de secrétaire d'état est une lettre de remercîment au favori qui la lui avait donnée; et, chose singulière, ce témoignage de la reconnaissance du protégé est devenu contre le protecteur une des charges dans le procès fait à la mémoire du maréchal d'Ancre et à sa veuve, au parlement de Paris. Cette lettre est alléguée comme une preuve « de l'usurpation de Conchine sur l'autorité royale, et de la destitution faicte, par les menées dudit Conchine et de sa femme, des anciens serviteurs du roy pourveus des plus grandes et importantes charges, et establissement de nouveaus, contre les formes gardées et observées de tous temps en estat. »

Le commentaire fait sur cette lettre du cardinal par les juges, et les charges qu'ils en font sortir contre les deux favoris, offrent une preuve curieuse des subtilités que savait inventer la justice criminelle quand elle voulait perdre un accusé. Voyez diverses pièces de procédure (dont quelques-unes sont imprimées) dans le manuscrit du fonds Dupuy, n° 92, fol. 89.

[3] Le manuscrit de Dupuy met, *à loisir*, mot qui se trouvait aussi dans la copie du manuscrit de la Sorbonne, mais qu'on a effacé pour mettre : *alors*. Il y a entre les deux copies quelques légères différences que nous négligerons de noter. Nous suivons la copie du manuscrit de Sorbonne, qui a sans doute été corrigée par Le Masle, et qui porte ainsi une garantie de plus d'authenticité.

dont je me fusse acquitté moi-mesme si les affaires auxquelles vous m'aviez attaché me l'eussent permis. Si en cela vostre absence m'a donné du desadvantage, au moins en tiray-je ce bien d'avoir occasion de vous envoyer ceste lettre, comme un tiltre authentique de la recognoissance que j'ay de ce que je vous doibs et de mon affection inviolable à vostre service; vous estant, monsieur, du tout acquis par vos premiers bienfaits, qui n'ont eu autre fondement que vostre bonté, je n'ay plus rien à vous offrir qui ne soit desjà vostre; d'ailleurs, l'honneur dont il a pleu au roy et à la royne me favoriser en vostre seule considération m'oblige, contre mon naturel, à estre nécessairement ingrat pour ne le pouvoir pas seulement recognoistre de paroles. Je ne prétends pas pouvoir jamais me descharger de la moindre de ces obligations que vous avez acquises sur moy, mais bien de vous faire paroistre par la suite de toutes mes actions que j'auray perpétuellement devant les yeux les diverses faveurs que j'ay receues de vous et de madame la mareschale, comme autant de divers tiltres à raison de chacun desquels je me sens obligé plus que personne du monde à demeurer éternellement,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

ARMAND Éves. de Luçon.

Paris, ce 29 novembre 1616.

CLXI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 141. — Copie.

A M. SERVIEN[1].

[Commencement de décembre 1616.][2]

Monsieur, Ayant pleu au Roy de se servir de moy en la charge de secrétaire d'estat, ce m'est un extresme contentement d'avoir le

[1] Ce nom est écrit à la marge de la copie, pour toute suscription. V. ci-dessus, p. 161.

[2] Cette copie n'est point datée; la lettre a dû être écrite au commencement de dé-

département des affaires estrangères pour avoir lieu, en traictant avec vous, de vous asseurer particulièrement de mon affection et m'offrir à vous servir en toutes occasions; le désir que j'ay d'embrasser celles qui s'en présenteront me faict oser plus hardiment mandier une faveur de vous, vous suppliant de m'envoyer une coppie de l'instruction que vous emportastes d'icy à vostre partement[1], et de plus me donner une cognoissance exacte de ce qui s'est passé en l'estat où vous estes pendant le séjour que vous y avez faict, de la disposition où les affaires de sa majesté sont maintenant, et de ce qu'on peut espérer du train qu'elles doibvent prendre à l'advenir, affin que je puisse faire un plus ferme et plus solide jugement sur les diverses occurrences qui se pourront présenter. Ce vous sera de la peine, mais que vous n'aurez pas désagréable, puisqu'elle est importante au service du Roy, qui requiert qu'une personne nouvellement promue à une charge recherche et reçoive instruction de toutes parts. Je me promets si asseurément cette faveur de vous que, la tenant desjà comme receue, je m'oblige à en avoir toute la recognoissance qu'il me sera possible. Je ne manqueray point à faire valoir vers leurs majestés le soin dont vous aurez usé en ceste occasion, non plus qu'à leur représenter vos services aussy advantageusement qu'aucun autre pourroit faire; c'est chose que je recognois debvoir rendre à vostre mérite, et dont je m'acquitteray avec autant de soin que vous pouvez attendre de celuy qui est véritablement

Vostre, etc.

cembre 1616, Richelieu ayant été nommé le 30 novembre.

[1] Richelieu, devenu secrétaire d'état des affaires étrangères, se trouve dans la nécessité de demander à un agent de ce département les instructions qui lui ont été données. Il y a là un curieux indice de la façon dont se faisaient alors les affaires de l'état. Voy. ci-après une lettre écrite à M. de Béthune, le 25 décembre 1616.

CLXII.

Bibl. nat. Fonds de Béthune 9151, fol. 151. — Original.

LETTRE DU ROI[1].

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT ET MON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ITALIE.

6 décembre 1616[2].

Monsieur de Béthune, J'ay receu beaucoup de desplaisir des désordres que j'ay appris avoir esté causés dans le Montferrat par l'armée de mon cousin le duc de Savoye[3], jusques à mettre le feu en plusieurs endroictz et s'emparer de diverses places. C'est pourquoy je désire que [vous] luy en fassiez plaincte de ma part et que vous luy tesmoigniez le mescontentement que j'ay de veoir qu'on ayt contrevenu à la parolle qu'il m'avoit donnée de n'apporter aucun dommage aux terres et aux subjectz de mon cousin le duc de Mantoue. Vous mesnagerez ceste occasion en sorte qu'elle vous donne moyen de disposer mon dict cousin le duc de Savoye à faire retirer toutes ses troupes dudict païs de Montferrat, dont la ruyne entière seroit inévitable si son armée

[1] A partir de l'époque où Richelieu entra au ministère, nous trouvons des lettres signées du roi, mais qui sont évidemment l'œuvre du ministre, ainsi que nous l'avons montré dans la préface. Nous avons dit pourquoi il convient de leur donner place dans cette collection. Nous en faisons ici la remarque une fois pour toutes.

[2] Au dos, M. de Béthune a écrit : « Receue le 15. »

[3] M. de Béthune devait être alors à Turin. Voici ce qu'on lit, au sujet de cette affaire du Montferrat, dans l'Histoire de la maison de Savoie, par Guichenon : « Le dessein des Espagnols étant d'anéantir la gloire du nom françois en Italie, le cardinal Ludovisio et Béthune avoient interrompu toute leur négociation, et s'étoient retirés, celui-cy à Turin, et l'autre à la Chartreuse de Pavie ; et le gouverneur, après avoir fortifié Saint-Germain et brûlé Sayntia, avoit mis ses troupes en quartier d'hyver à Trin, Pont-de-Sture et autres lieux du Montferrat. » (Pag. 822.) Richelieu comprenait fort bien que ce mouvement des troupes savoyardes, auquel on donnait pour prétexte la crainte des Espagnols, cachait en réalité quelque secret dessein du duc de Savoie.

y faisoit plus long séjour, parce que sans doubte elle attireroit l'armée espagnolle, qui n'y apporteroit pas moings de perte. Et d'autant que le plus grand mal qui soit arrivé est venu, à ce qu'on m'a faict entendre, des François qui sont en l'armée de mondict cousin le duc de Savoye, je désire que mon cousin le mareschal Desdiguières et vous fassiez sçavoir à tous leurs chefs qu'il ne leur arrive plus de tomber en la mesme faute, qui m'a esté très désagréable, pour le désir que j'ay de la conservation de tout ce qui appartient à mon dict cousin le duc de Mantoue. Sur quoy, monsieur de Béthune, je prie Dieu qu'il vous ayt en sa saincte garde.

A Paris, ce sixiesme décembre 1616.

LOUIS.

DE RICHELIEU [1].

CLXIII.

Bibl. de l'Institut. Collection Godefroy, n° 268. — Minute [2].

LETTRE DU ROI.

AU PAPE [3].

24 décembre 1616.

Très sainct Père, Mon cousin le cardinal Ubaldin [4] s'en retournant

[1] Pendant ce premier ministère, Richelieu a toujours signé ainsi, du moins nous n'avons jamais rencontré son ancienne signature, Armand Éves. de Luçon; il l'a reprise aussitôt qu'il n'a plus été ministre. Le contre-seing de Richelieu est toujours au bas de la page, et il a soin de laisser le plus de distance possible entre sa signature et celle du roi.

[2] Godefroy a écrit en tête de cette pièce : « M. orig. de l'évêque de Luçon. » L'auteur de l'Histoire de Marie de Médicis dit que cette lettre est écrite de la main de l'évêque de Luçon, et qu'elle est datée du 4 décembre : c'est une double erreur.

[3] Paul V, de la maison de Borghèse. Il était monté sur le trône pontifical le 16 mai 1605, et il mourut le 16 janvier 1621, après un règne de plus de seize ans. L'influence du parti français avait puissamment contribué à son élection, ce qui ne l'empêcha pas de se montrer hostile à la France dans l'affaire du jésuite Suarez, ainsi que dans celle du docteur de Sorbonne Richer, qui touchaient l'une et l'autre aux droits de la puissance temporelle.

[4] Il était nonce en France et l'un des cardinaux pensionnés par le gouvernement

vers vous, nous avons bien voulu prendre ceste occasion de redoubler la prière que nous vous avons desjà faite touchant la promotion du sieur abbé de Marmoutier, nommé à l'archevesché de Tours, à la dignité de cardinal[1]. La bonne volonté que nous portons à nostre cousine la mareschale d'Ancre, sa sœur, les services que nous rend continuellement nostre cousin le mareschal d'Ancre, et la piété que nous recognoissons en la personne que nous vous recommandons, nous convie à vous faire ceste supplication. Nous nous promettons tant de vostre saincteté, que nous ne doutons point qu'elle ne nous donne en ceste occasion le contentement que nous en désirons, principalement puisque nous l'en conjurons avec toute l'affection qu'il nous est pos-

français. Peu de temps avant la fin de sa nonciature, Richelieu lui fit donner par le roi un brevet de conseiller d'état; nous en avons trouvé la minute à la Bibliothèque nationale (fonds de Baluze; pap. des arm. lett. paq. 1, nos 8, 9 et 10, fol. 72). On y lit :

« Aujourd'hui, ° jour de décembre 1616, le roy estant à Paris, mettant en considération les grands et recommandables services que luy a rendus M. le cardinal Ubaldini ..... a ledit sieur cardinal ordonné, constitué et estably conseiller en son conseil d'estat, veut et entend qu'il y ayt entrée, séance et voix délibérative, et qu'il jouisse des honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, gaiges et droits qui y sont attribuez..... »

Et sur la même feuille est écrite cette autre minute :

« Aujourd'huy, etc. désirant recognoistre les grands et signalez services que, etc. luy a rendus, et luy donner subjet de continuer à l'advenir, sa majesté luy a accordé la somme de XII mille livres de pension pour chacun an, voulant qu'il soit payé d'icelle par les trésoriers de son espargne, et qu'à ceste fin il soit doresnavant couché et employé en l'estat particulier qui se dresse pour chacun an, pour les pensions et entretennemens secrets qui se payent en Italie..... »

Cette pièce, où le nom est en blanc, doit se rapporter au cardinal Ubaldini; on prenait la précaution de l'acheter au moment où il retournait à Rome.

[1] On demandait depuis quelque temps le chapeau de cardinal pour l'abbé Galigaï, frère de la maréchale d'Ancre. Le marquis de Cœuvres, envoyé en Italie à la fin de l'année 1613, avait, parmi les objets de sa mission, un ordre particulier de faire en sorte que le duc de Mantoue voulût remettre son chapeau au sieur de Galigaï. (*Mém de Richelieu*, tom. I, pag. 181.)

Paul V n'accorda pas le chapeau que Louis XIII lui demandait dans cette lettre; et l'abbé Galigaï fut bientôt entraîné dans la catastrophe du maréchal d'Ancre. Plus tard, on demanda encore à ce pape la dignité de cardinal pour Richelieu; mais la mort le surprit dans les lenteurs qu'il apporta à cette promotion.

sible, et que la bonne odeur en laquelle sa probité le met parmi les gens de bien fera approuver l'honneur qu'il plaira à vostre saincteté luy deppartir à nostre recommandation. Sur ce, très sainct Père, nous prions Dieu qu'il fasse prospérer vostre saincteté et la conserve longues années pour le bien et utilité de son Église.

CLXIV.

Bibl. nat. Fonds de Béthune 9151, fol. 158. — Original de la main de Charpentier? et fonds des Cinq-Cents. Colb. 373, pag. 210. — Copie.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER DU ROI EN SON CONSEIL D'ESTAT ET AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE POUR LE ROI EN ITALIE.

25 décembre 1616.

Monsieur, Il y a longtemps que je vous eusse dépesché ce courrier pour vous tirer de la peine en laquelle je ne doubte point que vous ne soyez pour ne sçavoir pas asseurément ce que vous avez affaire (*sic*), si j'eusse eu dès ma première entrée en ceste charge les dépesches que vous avez faictes à sa majesté sur le subject des affaires d'Italie [1]. Depuis quelques jours les dernières m'ont esté mises en main, particulièrement celle du 30 novembre, qui rend un compte exact de tout ce qui s'est passé en vostre négociation, dont leurs majestés ont tant de contentement, que je vous puis asseurer qu'ilz n'en sçauroient avoir dadvantage, si ce n'estoit par la conclusion de la paix, qu'ilz cognoissent bien ne deppendre pas de ceux qui la traittent. Le procéder de dom Pietre [2] leur a pleu, comme vous cognoistrez par la lettre du roy;

[1] A cette époque, les ambassadeurs, les ministres, tous les hauts fonctionnaires, considéraient les papiers d'état comme une propriété particulière et les conservaient dans leur famille. Les archives n'ont été créées que plus tard.

[2] Voyez la note jointe au manuscrit de la lettre du roi à M. de Béthune du 26 décembre ci-après, page 207.

Les Vénitiens, qui étaient en guerre avec l'archiduc Ferdinand (voy. p. 205), venaient de s'unir au duc de Savoie contre les Espagnols, dont l'armée, dans l'état de Milan, était alors commandée par dom

et en effect, à dire vérité, il est si altier qu'on le peut dire insupportable. Tout ce qu'on peut trouver de bon, à mon advis, en ce personnage, est que ses paroles sont si hautes, que ses effects n'y correspondent pas, ne voyant pas qu'il fasse aucuns exploits dignes du courage que ses paroles tesmoignent. Vous aurez veu par la lettre de sa majesté[1] la résolution qu'il prend pour mettre la paix en Italie, d'en attirer icy la négociation. M. de Villeroy estime que c'est un grand point pour venir à nos fins[2], et ce qui nous en fait espérer quelque chose, est que ceste proposition est approuvée de M. l'ambassadeur d'Espagne qui est maintenant icy. On n'a point encore résolu qui fera le voyage d'Espagne auquel j'avois esté destiné[3], mais dans peu de jours ceste affaire sera faite. Cependant, monsieur, le duc de Savoye doit estre asseuré que leurs majestez feront tout leur possible pour luy donner la paix, ayant trop d'intérest à sa conservation. M. le comte de Moret[4] ne s'endort point icy; sa goutte ne l'empesche point de solliciter soigneusement les affaires de son maistre. Les Vénitiens de leur part ne s'oublient pas aussy comme vous pouvez croire. M. le comte de Schombert part dans deux jours pour son voyage

Pedro de Tolède, gouverneur du Milanais. « Le roi, dit le cardinal de Richelieu dans ses Mémoires (liv. VII, pag. 375), ayant avis de ce nouvel embrasement en Italie, y envoya M. de Béthune en qualité de son ambassadeur extraordinaire, au lieu du marquis de Rambouillet, pour essayer de les faire venir à un accommodement. » Plusieurs lettres de ce D. Pietre sont conservées dans le manuscrit de Béthune n° 9151.

[1] Du 26 décembre. (Voyez ci-après.)

[2] Ceci prouve que Villeroy prenait encore quelque part aux affaires dans les premiers temps qui suivirent l'avénement de l'évêque de Luçon au ministère.

[3] On désigna le comte de La Rochefoucauld, qui n'y alla pas non plus: Richelieu dit pourquoi dans ses Mémoires. Voyez la note 1 d'une lettre adressée par le cardinal à ce comte de La Rochefoucauld le 2 juillet 1627. C'est Henri de Bauffremont, marquis de Sénecé ou Senescey que nous trouvons, à cette époque, ambassadeur de France en Espagne. (V. ci-après, p. 266.)

[4] Richelieu, avec cette incurie de l'orthographe des noms propres, ordinaire en ce temps-là, écrit ce nom comme celui du fils naturel de Henri IV et de Catherine de Beuil. Il s'agit ici d'Emmanuel Solara, comte de Moretto. Nous le trouvons au nombre de ceux auxquels le duc de Savoie donna le collier de l'ordre de l'Annonciade en récompense des services rendus à ce prince dans cette guerre et dans les négociations qui la terminèrent.

d'Allemagne[1] dont vous avez desjà esté adverty. M. d'Espernon obéit au commandement du roy, rend Surgères[2], Tonnay-Charente, et licentie ses troupes, de façon que ce différend des Rochelois et de luy ne nous apportera point la guerre[3]. Quant à M. de Nevers, les affaires sont encore comme elles estoient. M. de Guyse est destiné pour l'armée de Champagne et M. le comte d'Auvergne pour une autre plus légère qu'on projette pour le Perche. Pour moy, ma pensée est que l'exemple de M. d'Espernon fera venir à raison M. de Nevers, et que nous n'aurons point de guerre[4]. Je vous advertiray de temps en temps de ce qui se passera digne d'estre sceu, et m'estimeray heureux si en la charge en laquelle je suis maintenant je trouve l'occasion de vous faire voir que je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur,

DE RICHELIEU.

A Paris, ce 25 décembre 1616.

[1] On verra bientôt, sous la date du 29 décembre, les instructions qui lui furent données.

[2] Surgères, bourg de l'Aunis; Tonnay-Charente, petite ville de la Saintonge; l'une à vingt kilomètres au nord de Rochefort, l'autre à sept kilomètres à l'est de la même ville. Tous deux font partie aujourd'hui du département de la Charente-Inférieure.

[3] Il s'agissait d'un fort dont les Rochelois s'étaient emparés, et dont le duc avait entrepris de les chasser. Voyez l'Histoire de France du P. Daniel, continuée par le P. Griffet, tom. XIII, pag. 167. Voyez aussi *Vie de Duplessis-Mornay*, pag. 457, de l'éd. in-4° de Leyde, Elsevier, 1647, où l'on raconte que l'accomplissement des promesses du duc d'Épernon eut lieu dans le mois de janvier 1617. Le duc écrivit au roi, pour sa justification, une lettre curieuse, datée de Surgères, le 25 février, et qu'on trouve imprimée dans son histoire, t. III, p. 38 de l'édit. de 1730. Cette affaire entre la ville de la Rochelle et le duc d'Épernon n'était au fond qu'un prétexte dont celui-ci s'empara pour lever des troupes, les mettre en campagne et effrayer la cour. La faveur du maréchal d'Ancre dont il était jaloux, la guerre faite aux princes qui lui semblait une menace contre lui-même, expliquent la conduite que tint alors le duc d'Épernon, dont les motifs sont exposés sans aucun détour par son historien Girard, lequel, ayant été secrétaire du duc, mérite toute confiance lorsqu'il lui arrive de faire de pareils aveux. (Voy. t. III, p. 26 et suiv.)

[4] Cette espérance fut trompée; dès le mois de février suivant, Richelieu écrivait le manifeste du roi contre les princes en armes. (Voyez, ci-après, à la date du 18 février 1617.)

CLXV.

Bibl. nat. Fonds de Béthune 9152, fol. 1. — Original.

LETTRE DU ROI.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT, ET MON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ITALIE.

26 décembre 1616.

Monsieur de Béthune, Ayant veu par la dernière dépesche que vous m'avez faicte, du 30me jour de novembre, comme les affaires d'Italie sont en plus mauvais estat qu'elles n'ont point encore esté pour le dessein que j'ay d'y establir la paix, je ne puis assez vous tesmoigner le desplaisir que j'en ay, cognoissant la difficulté qu'il y a d'ordinaire à accorder et réunir deux parties animées. J'ay tousjours appréhendé ce que je voy maintenant, veu principalement que vos lettres m'ont souvent tesmoigné que vous n'estimiez pas trouver en ceste affaire la facilité que vous eussiez désirée. Si je n'estois plus touché des intérests d'autruy que je ne suis des miens propres, me contentant d'avoir travaillé avec sincérité à cest accord, j'attendrois du temps ce que jusques icy je n'ay peu avancer par mon entremise; mais l'affection particulière que j'ay au bien de ceux qui sont meslez en ceste affaire m'empesche de prendre ceste résolution. La proposition que mon cousin le cardinal Lodovisio[1] et vous avez faicte, la response de dom Pietre, la réplique de mon frère le duc de Savoye, et les quatre lignes que dom Pietre vous envoya sur icelle, me font aussy clairement voir en quoy consiste le nœud de ceste affaire, comme la différence qu'il y a des humeurs de ceux qui y sont intéressez et de

[1] Ou Ludovisio (Alexandre), archevêque de Bologne. Le pape l'envoya en Lombardie, avec le titre de nonce extraordinaire, pour arranger les différends survenus entre le duc de Savoie et le roi d'Espagne. Élu pape, le 9 février 1621, il prit le nom de Grégoire XV.

ceux qui s'en entremettent comme médiateurs. Je ne vous puis celer que le dernier escript de dom Pietre m'a grandement despleu, les termes fastueux ausquels il est conceu n'estans ny bons à traicter avec un prince comme mon frère le duc de Savoye, ny avec quiconque que ce peust estre par l'entremise de sa saincteté et de moy. J'approuve le sentiment qui vous portoit à y faire une réplique, qui sans rompre le traicté eût obligé dom Pietre à user de paroles plus convenables, et à abbaisser une autre fois son stille. Et toutes fois je ne puis trouver mauvais l'advis de mon cousin le cardinal Lodovisio qui vous a retenu. Je conseille à mon frère le duc de Savoye de ne s'arrester point tant aux formalités, pourveu que d'ailleurs il trouve de quoy s'asseurer en ce traicté. Il est raisonnable qu'il use de beaucoup de déférence, mais il est juste aussy qu'on n'en abuse pas, et que ses soubsmissions ne luy tournent point à préjudice. Je ne fais aucun doubte qu'il ne doive désarmer le premier; mais jusques à quel point il le doit faire, c'est là où est toute la difficulté. J'estime, pour prendre party sur ce que vous m'avez envoyé des propositions qu'ils ont faictes de part et d'autre, que dom Pietre retirant ses trouppes qui sont en la campagne de mon dict frère dans le Milanois, mon frère pourroit lors licentier ses trouppes françoises. Après quoy dom Pietre seroit obligé de rendre toutes les places prises depuis le traicté d'Ast[1], et, ensuite, mon frère le duc de Savoye toutes celles qu'il a prises tant depuis ce traicté qu'auparavant. Au quel cas dom Pietre rendroit encore toutes les places prises devant ledict traicté d'Ast, licencieroit ses Suisses, ses Allemands et une partie de sa cavalerie, et enfin se feroit de part et d'autre un

[1] Il avait été conclu entre l'Espagne et la Savoie, par l'intermédiaire du marquis de Rambouillet, ambassadeur extraordinaire de France, aidé du nonce et des ambassadeurs de Venise et d'Angleterre. Il fut signé le 22 juin 1615. Le roi d'Espagne ayant rappelé le marquis d'Inojosa, signataire du traité d'Asti, envoya à sa place D. Pedro de Tolède, qui fit toutes sortes de manœuvres pour en éluder l'exécution, et pour rattacher la Savoie à l'Espagne. Le comte de Béthune, qui avait remplacé le marquis de Rambouillet, était spécialement chargé, au contraire, de procurer la pleine et entière exécution de ce traité. On en trouve les clauses dans l'Histoire générale de la maison de Savoie de Guichenon, in-f°, p. 816.

entier désarmement, fors et excepté des garnisons ordinaires en chacun de leurs estats. Je n'ay rien à vous dire sur le fond de leur différend, puisqu'ils sont d'accord que la cognoissance en appartient à l'empereur.

Quant à la liaison qui est entre mon frère le duc de Savoye et les Vénitiens, je ne croy pas que dom Pietre doive s'affermir à en demander la rupture, estant bien aysé à juger que mon frère ne la consentira pas, tant à cause de l'ancienne alliance qui est entre eux qu'à cause de l'assistance récente qu'ils luy ont rendue, voire mesmes qu'ils luy rendent tous les jours. Mais j'estime que par un mesme accord on peut terminer ces deux différends, et ainsy mettre tout d'un coup la chrestienté en repos. Pour cest effect, j'ay advisé de prendre une voye tout autre que celle que j'ay tenue jusques icy : désirant maintenant, pour le bien des parties intéressées, attirer la négociation auprès de moy, m'asseurant qu'ils défèreront beaucoup plus à ce dont je les prieray, quand ils verront que je prendray moi-mesmes cognoissance de leurs affaires, que lorsqu'ils pourroient croire que d'autres seulement la prendroient pour moy. Mon dessein est donc de prier mon frère le duc de Savoye de vouloir depputer quelqu'un auprès de moy pour traicter icy avec son ambassadeur, desjà résidant, cest accommodement ; de plus, de faire la mesme proposition aux Vénitiens, et obtenir d'eux qu'ils commettent quelqu'un des leurs, soit ceux qui sont desjà icy, soit d'autres, pour adviser à terminer le différend qu'ils ont avec l'archiduc de Grats[1] ; c'est pourquoy mon frère le

[1] Ferdinand, archiduc d'Autriche, chef de la ligne styrienne, cousin des empereurs Rodolphe et Mathias, empereur lui-même, succéda à ce dernier sous le nom de Ferdinand II, en 1619; il était alors âgé de quarante et un ans et vécut jusqu'en 1637; ainsi ce fut surtout durant son règne que Richelieu devait bientôt soutenir sa lutte contre la maison d'Autriche. Voici quelle était l'origine de la querelle entre Venise et l'archiduc : une population esclavonne, pour se soustraire à la tyrannie des Turcs, s'était réfugiée dans les montagnes d'Istrie, et en avait conservé le nom d'*Uscoques* (fugitifs). Devenus pirates, leurs brigandages désolaient le golfe de Venise. La république demanda à Ferdinand de Gratz la répression de ces pillages. L'archiduc, auquel ils donnaient une part de leur butin, promettait, mais n'accomplissait point ses promesses. Venise ayant conclu une alliance avec les Provinces-Unies, les États envoyèrent dans l'Adriatique une flotte et une armée de

duc de Savoye aggréant la proposition que vous luy ferez de ma part, vous partirez pour vous en aller à Venise, pour disposer ceste république à faire le mesme. Cependant, pour faire gouster ceste proposition à mon frère le roy catholique, j'envoyeray exprès en Espagne et escriray à nostre sainct père pour qu'il trouve bon cest expédient, et qu'il luy plaise charger son nunce qui est auprès de moy, d'intervenir en ce traicté, ne voulant pour rien au monde entreprendre ceste négociation sans son entremise, qui donnera bénédiction à la mienne, et fera, à mon advis, sans doute que l'affaire réussira à bonne fin. La seule difficulté que je prévoy consiste en ce que l'empereur ne voudra pas, comme je croy, que l'intérest de l'archiduc de Grats se traicte ailleurs que devant luy. Je le feray sonder sur ce subject par mon frère le roy catholique ; et au cas qu'il veuille absolument s'en retenir la cognoissance, je trouve un tempérament qu'il approuvera, selon mon opinion, qui est que lorsque les ambassadeurs qui devront traicter de ceste affaire seront auprès de moy, j'en envoieray un vers luy pour faire au différend de l'archiduc de Grats et des Vénitiens ce que l'ambassadeur du dict archiduc eust fait auprès de moy s'il y feust venu ; c'est-à-dire, voir comme mon frère l'empereur estimera qu'on doive terminer ceste affaire pour l'archiduc de Grats. Ce qui me sera incontinant mandé par mon ambassadeur, afin que je voye si c'est chose raisonnable et que je tasche de le faire gouster aux Vénitiens, sinon tempérer le tout de telle sorte qu'enfin les parties tombent d'accord. J'espère ne laisser point ceste affaire indécise, me promettant que Dieu me fera ceste grâce de seconder le dessein passionné que j'ay de me conserver la paix pour moi-mesme, et l'establir par toute l'Europe.

3,000 hommes, sous les ordres de Jean-Ernest de Nassau. Ce secours partit des ports de Hollande dans le mois de février. (*Hist. des Provinces-Unies*, p. 165, déjà citée. Lettre à M. de Baugy, 1er janvier 1617.) Richelieu, dans ses Mémoires (liv. VII, p. 375), parle en peu de mots de cette affaire; selon lui, il s'agissait seulement de violences commises par quelques-uns des sujets croates de Ferdinand sur le territoire de la république. (Voyez l'Histoire générale de la maison de Savoie, de Guichenon, p. 827. Et, pour ce qui concerne les Uscoques, B. Nani, *Historia della Republica Veneta*, p. 25-178, édit. de Venise, 1662, in-4°.)

Vous proposerez donc à mon frère le duc de Savoye cest expédient, et le goustant, comme je n'en doute point, vous partirez sans délay pour aller à Venise.

Or, parce que j'ay cogneu par vos lettres qu'il appréhendoit ce voyage, estimant volontiers qu'estant absent de luy j'oubliasse ses affaires, devant que de partir d'auprès de luy vous ne manquerez de l'asseurer particulièrement que j'en auray tousjours tant de soin qu'il cognoistra par effect que je ne suis pas prince à oublier mes anciennes alliances et les estats de ceux qui ont tousjours affectionné ma couronne, comme luy et ses prédécesseurs ont faict. Je puis luy tesmoigner ma bonne volonté sans préjudicier à l'attente que mon frère le roy d'Espagne doit avoir de moy à raison de nostre nouvelle alliance, me promettant qu'il déférera tant à l'intervention de sa saincteté et de moy, qu'enfin mon dict frère le duc de Savoye aura contentement. Il peut croire que je n'oublieray rien pour le luy procurer; mon affection ne me pouvant permettre en aucune façon de souffrir qu'il se perde. Au reste, je me promets que la bonne intelligence qui est entre mon frère le roy d'Espagne et moy prévaudra tellement aux mauvaises humeurs de dom Pietre[1] que, bien que vous me fassiez cognoistre que mon entremise ne luy plaise pas en ceste affaire, elle ne laissera pas

[1] On lit, en marge du manuscrit de cette lettre, la note suivante, écrite de la main d'un secrétaire de Béthune et corrigée par Béthune lui-même :

« Dom Pietro de Tolède, gouverneur de Milan, avoit dressé un projet de lettre qu'il prétendoit que M. le duc de Savoye escrivist au roy d'Espagne, dans lequel il y avoit le mot de pardon pour les choses passées; à quoy ledit duc de Savoye ne voulut jamais consentir, ne pouvant souffrir d'user d'un terme si soubmis à un prince souverain comme il estoit, et qui n'avoit dans ses estats aucune chose qui despendît du roy d'Espagne. Ledict duc, prince altier et glorieux, et qui avoit grande opinion de lui, ou qui présumoit beaucoup de lui, de sa valeur et de sa vertu, outré de cette proposition, s'emporta beaucoup et parla contre la maison d'Autriche; laquelle, quoyqu'elle fût beaucoup plus puissante que la sienne, estoit inférieure en l'antiquité de la race, et que le roy de France, qui estoit, sans contredit, sorti de la plus grande et illustre qui fust dans la chrestienté, en pareille rencontre n'auroit pas eu la pensée de luy faire demander la mesme chose comme la croyant injuste, non pas seulement selon son sentiment, mais dans celuy de toutes les personnes raisonnables. »

d'y donner un si grand coup que s'il l'estime peu utile, on le cognoistra d'aussy mauvais jugement que peu affectionné en mon endroit. Sur cela, je prie Dieu, monsieur de Béthune, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escript à Paris, le vingt et six^e jour [1] de décembre 1616.

LOUIS.

DE RICHELIEU.

CLXVI.

Bibl. nat. Suppl. franç. 1061, pièce 18. — Fonds des Cinq Cents Colb. t. II, fol. 12, et t. CCCLXXXVI, fol. 148, 2e série de la pagination. — Fonds Dupuy 121, à la fin du volume. — Copies.

Imprimées, Aub. tom. I, pag. 17 [2]. — Lett. de Rich. édit. de 1696, pag. 182; collect. des Mémoires par Petitot; 2e série, tom. XI, pag. 224.

INSTRUCTIONS DE M. DE SCHOMBERG,

COMTE DE NANTEUIL, CONSEILLER DU ROI EN SON CONSEIL D'ESTAT, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE SA MAJESTÉ ÈS PAYS DE LIMOSIN HAUTE ET BASSE MARCHE, POUR SON VOYAGE D'ALLEMAGNE [3].

29 décembre 1616.

La première chose que M. le comte de Schomberg [4] doibt avoir

[1] Les mots « vingt et six^e » de cette date sont de la main de Richelieu. Au dos, Béthune a écrit : « Receue le premier janvier 1617. »

[2] Aubery, et, après lui, l'éditeur des lettres, disent qu'ils ont tiré cette pièce « du cabinet de M. Dupuy. » Petitot a simplement reproduit les imprimés.

[3] Ici les imprimés ajoutent à ce titre, « Mille six cens dix-sept, signée de Richelieu, » sans dater autrement la pièce. Cependant le millésime 1617 s'applique non aux instructions, mais au voyage de l'ambassadeur. Quant aux manuscrits, la date manque, excepté dans le Supplément français. Le chiffre 1617, placé en tête de la copie du manuscrit Dupuy et en marge de la copie des Cinq-Cents Colb. n° 2, a été écrit après coup. Quant au manuscrit de la même collection, n° 386, le rédacteur de la table a mis « environ 1624; » c'est une erreur manifeste.

[4] Henri de Schomberg naquit à Paris, en 1583. Aux titres énumérés dans le préambule, il ajouta plus tard celui de maréchal. Ambassadeur, surintendant des finances, maréchal de France, Schomberg, dans ces fonctions diverses, fit preuve de qualités remarquables pour les affaires comme pour la guerre. Il sembla un instant (1621) vouloir se lier avec les ennemis de Richelieu; mais la bonne intelligence se rétablit bientôt entre eux et fut durable. Ce fut en 1625 qu'il obtint le titre de ma-

devant les yeux est que la fin de son voyage d'Allemagne est de dissiper les factions qu'on y pourroit faire au préjudice de la France, d'y porter le nom du roi le plus avant que faire se pourra, et d'y establir puissamment son authorité[1].

Ceste fin posée, il faut veoir quels moyens sont les plus propres et les plus convenables pour y parvenir.

En cest examen, on trouvera les moyens proportionnés à ceste fin de divers genres, les uns généraux, les autres particuliers : généraux, ceux qui peuvent servir pour toute l'Allemagne; particuliers, ceux qui pour divers princes doivent estre divers.

Les généraux doivent estre encore de diverses natures, ou propres à détruire les mauvaises impressions qu'on a données en ces quartiers de la réputation[2] des affaires de France, ou propres à en establir

réchal, et il commanda plusieurs fois depuis les armées du roi; il fut fait gouverneur du Languedoc en 1632, et mourut le 17 novembre de la même année. Voici comment, à cette date, Richelieu parle de lui dans ses Mémoires (liv. XXIII, pag. 247) : « C'étoit un gentilhomme qui faisoit profession d'être fidèle, et tenoit cette qualité de sa nation. Il avoit moins de pointe d'esprit que de solidité de jugement; il le montra en la charge de surintendant des finances, en laquelle, sans s'être enrichi d'un teston, et ayant toujours conservé l'intégrité ancienne, qui semble n'être plus de ce temps, néanmoins les financiers sous lui n'abusèrent pas peu de sa facilité. Il étoit homme de grand cœur, de générosité et de bonne foi; Dieu l'a signalé en l'exécution de trois grandes actions à l'État, des plus importantes de notre siècle. » Ces trois grandes actions étaient la défaite des Anglais dans l'île de Ré, le secours de Casal et la bataille de Castelnaudary, où le duc de Montmorency fut pris.

[1] Cette pièce, la première de quelque importance que Richelieu ait écrite pour la direction des affaires publiques, avait principalement pour objet de justifier le mieux possible la conduite du gouvernement de l'état depuis la mort de Henri IV. C'est Richelieu lui-même qui a expliqué la pensée de cette instruction dans ses Mémoires (tom. I, pag. 382), où il dit que c'est lui qui l'a dressée. Richelieu était trop habile pour ne pas condamner dans sa pensée la plupart des actes de la régence qu'il défend ici, et l'on peut voir, en comparant les Mémoires et ces instructions, la distance qu'il y a entre l'appréciation des mêmes faits par le même homme, selon que cet homme est ministre ou historien, selon qu'il s'adresse aux contemporains ou à la postérité.

Le comte de Schomberg était envoyé en Allemagne, comme ambassadeur extraordinaire, à l'occasion de la révolte des princes. (*Mémoires de Richelieu*, liv. VIII, pag. 381.)

[2] Le manuscrit du fonds dit Supplément français, dont nous avons adopté le

une honorable et advantageuse créance, ou tels enfin qu'ilz soient capables de produire tous ces deux effects ensemble.

Les premiers consistent à faire perdre l'opinion que ceux qui sont du parti de M. le Prince leur ont donnée, que sa capture a été faicte sans légitime cause.

Ilz consistent encore à faire cognoistre que c'est une pure calomnie, qui n'a autre fondement que la passion et l'imposture de nos ennemis, de dire que nous soyons tellement Romains et Espagnols que nous veuillons embrasser les intérests, soit de Rome, soit d'Espagne, au préjudice de nos anciennes alliances, et de nous-mesmes, c'est-à-dire ou de ceux qui font profession de la religion prétendue réformée en France ou de tous autres qui, haïssant l'Espagne, font particulièrement estat d'estre[1] bons François.

Les seconds moyens généraux consistent à leur donner une bonne impression de nostre gouvernement, leur justifier nos actions, quoique nous ne leur en debvions aucun compte, et tout cela se fera facilement par la cognoissance de tout ce qui s'est passé en France depuis la mort du grand Henri de glorieuse mémoire, par le discours qui en est fait cy-après.

Les troisièmes moyens généraux consistent en visites, complimens, civilités, asseurances et tesmoignages d'affection qui, d'ordinaire, sont du tout propres à dissiper les mécontentemens, faire perdre les mauvaises volontés et en donner de bonnes tout ensemble.

Et, sur ce point, il ne faut autre[2] instruction que celle que la courtoisie naturelle, la dextérité et l'esprit de celuy qui les doibt pratiquer luy donneront.

Seulement remarquera-t-on que, pour éviter toute jalousie, il ne

texte, parce qu'il est et le meilleur et le seul complet, met ici le mot « réputation » au lieu de « représentation, » que donnent toutes les autres copies manuscrites ou imprimées. Nous avons collationné toutes ces copies; parmi les différences assez nombreuses qu'elles offrent entre elles, nous noterons seulement les principales, ou celles qui présentent quelque diversité de sens.

[1] Les manuscrits et les imprimés mettent « de se dire » au lieu « d'estre. »

[2] Ce mot « autre » a été omis dans les trois autres manuscrits, ainsi que dans les imprimés.

faut apporter autre ordre aux visites qui se feront des princes et des villes impériales que celuy que le chemin prescrira, et qu'une des choses les plus importantes à leur persuader est que nous faisons un extresme cas de leurs alliances, que nous aurons un soin indicible de les conserver, qu'en toute occasion ils recevront[1] nostre assistance, ce qui coulera dans leurs esprits estant dextrement inséré dans les complimens qui leur seront faits, complimens qu'ils recevront[2] avec grande espérance de fruict, si pour leur donner lieu de croire ce que nous leur promettons à l'advenir, on leur met en avant ce qu'en leur faveur nous avons faict par le passé.

Quant aux moyens particuliers, ils sont divers selon les divers intérests des princes qui ont quelque chose à démesler avec nous; les mémoires présentés par leurs agens instruiront de leurs prétentions, et les responses que nous y avons apposées feront cognoistre ce que pour les traicter favorablement nous pouvons maintenant faire sur leurs demandes.

[3] Le roy François Ier et Henri II ont porté leurs armes en Allemagne[4] pour la défense des princes poursuivis à toute extrémité.

[1] Les trois manuscrits mettent « recouvriront, » et les trois imprimés « recouvreront. »

[2] Cette phrase, « compliments qu'ils recevront, » ne se trouve ni dans les autres manuscrits, ni dans les imprimés.

[3] Les deux manuscrits de Colbert et le manuscrit de Dupuy ont réuni ce paragraphe et le suivant en un seul; ils l'ont placé avant le paragraphe précédent, « Quant aux moyens, etc. » et après celui qui finit par ces mots : « nous avons faict par le passé. » De plus, ces manuscrits ont omis les huit premiers mots, et commencent ainsi le paragraphe : « porté les armes en Allemagne, etc. » Le passage ainsi tronqué ne signifie rien. Pour faire disparaître ce non-sens, voici ce qu'Aubery a imaginé : après les mots « ce qu'en leur faveur nous avons faict par le passé, » il met une virgule, et il continue ainsi : « et comme le roy Henry II a porté les armes en Allemagne, etc. » Les autres imprimés l'ont suivi. Aubery a fait cette espèce de restitution sans aucune autorité, car il a tiré, comme on l'a dit, cette pièce « du cabinet de M. Dupuy, manuscrit n° 121. » Or, ce manuscrit est précisément celui qui se trouve maintenant à la Bibliothèque nationale, et nous avons vu que la lacune s'y rencontre aussi bien que dans les deux manuscrits de Colbert. Ajoutons que la véritable place du passage est celle que lui donne le manuscrit que nous adoptons, où il est immédiatement suivi du paragraphe : « Après le parricide exécrable, etc. »

[4] Richelieu avait sans doute en vue la

Henri le Grand les a tousjours favorisés et protégés, s'est estroitement uni avec eux par le traicté de Hall[1], et de plus mettoit avant sa mort une puissante armée sur pied à la supplication d'aucuns de ces princes.

[2] Après le parricide exécrable commis en la personne du grand Henri, d'immortelle mémoire, le 14me mai 1610, la royne ayant esté déclarée régente par le roy son filz, séant en son lict de justice en son parlement, et aussitost recogneue par un vœu commun des princes et seigneurs, des cours souveraines du royaume, en un mot de toute la France, le premier objet qu'elle se met devant les yeux est d'y maintenir la paix, de tenir tous les subjects du roi attachés à sa personne par le lien des faveurs et des bienfaits.

Pour parvenir à ces fins, elle fait renouveler l'édict de Nantes, oste par ce moyen tout ombrage à ses subjects; elle rappelle M. le prince de Condé et le retire d'entre les bras du roy d'Espagne, où quelque temps auparavant il s'estoit jeté, luy augmente ses pensions à son arrivée, luy faict de grands présens et le comble de biens, ouvre la main fort largement envers tous les autres princes et seigneurs, leur despart de grandes sommes de deniers.

Considérant que la force du prince est autant en son conseil qu'en

guerre de François Ier dans les Pays-Bas et le Luxembourg. Et puis, quoique ce prince ait presque toujours fait de l'Italie son champ de bataille, sa vie guerrière fut une lutte perpétuelle contre l'empire aussi bien que contre l'Espagne. Quant à Henri II, il avait contracté alliance avec les princes allemands de la ligue protestante, et, dans l'expédition qu'il fit pour les aller secourir, il prit les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, sur lesquels la France avait des droits anciens, que Richelieu lui-même revendiquera plus tard. On sait que François Ier comptait parmi les moyens de sa politique l'union avec le sultan de Constantinople. Richelieu saisit toujours l'occasion de montrer la légitimité de l'alliance des catholiques avec les peuples qui professent un culte différent.

[1] Les princes protestants s'étant réunis à Halle, à l'occasion des débats soulevés par la succession de Juliers, Henri IV s'engagea envers l'*Union de Halle* à donner dix mille hommes pour soutenir les prétentions des princes *possédans*. Le traité fut signé le 11 février 1610, par Jean de Thumery de Boissise, ambassadeur de Henri IV auprès de l'Union.

[2] Ici commençait l'instruction donnée à M. Miron, comme l'indiquent, à la marge, les manuscrits Dupuy et Colbert, n° 2. Voyez la dernière note de cette pièce.

ses armes, et voulant en tout ce qui luy seroit possible suivre les pas du feu roy son seigneur, elle se sert de tous[1] ceux qu'elle trouve avoir esté par luy employés au maniement des affaires.

Cest establissement faict, comme elle pense jouir du repos dont jouissoit la France, repos si entier qu'on peut dire avec vérité qu'elle n'avoit aucun trouble que celuy de son ennuy et de ses larmes, il fault qu'elle prenne soin des affaires estrangères.

La mort du duc de Clèves et de Juliers[2] ayant esté suivie d'une grande dispute pour sa succession, les parties qui la prétendent ont recours aux armes; elle exécute la résolution que le feu roy avoit prise d'y interposer son auctorité; elle y envoye des forces pour rendre les raisons avec lesquelles elle veut composer ce différend plus fortes et plus puissantes.

Venant à bout de son dessein, elle conserve avec réputation à ceste couronne le glorieux tiltre que ce grand monarque son époux lui avoit acquis d'arbitre de la chrestienté.

Ceste tempeste estrangère n'est pas plus tost calmée qu'un orage

[1] Le mot « tous » ne se trouve ni dans les autres manuscrits ni dans les imprimés; et, en effet, la régente s'était hâtée de se débarrasser de Sully, du ministre qui, à lui seul, était presque tout le ministère de Henri IV; mais si c'est pour s'en être souvenu que les copistes ont effacé le mot « tous, » ils oubliaient avec quelle assurance la langue diplomatique sait au besoin passer à côté de la vérité.

[2] Jean Guillaume, duc de Juliers, de Clèves et de Berghes, comte de la Mark et de Ravensbourg, était mort le 25 mars 1609 sans laisser d'enfants. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer les inextricables difficultés de cette succession; disons seulement que parmi les nombreux prétendants qui se la disputaient, les principaux étaient, d'une part, les princes de Saxe, qui fondaient leur droit sur d'anciens actes; de l'autre, l'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg, fils des sœurs aînées du duc défunt. Ces deux princes, sous prétexte que ce duché était un fief féminin, se mirent d'abord en possession, et, dès lors, on les désigna sous le titre de *princes possédans*. L'un et l'autre étaient de la religion réformée, tandis que le dernier souverain était catholique. Léopold d'Autriche, cousin de l'empereur, prétendant au contraire que, faute d'hoirs mâles, ce grand fief devait faire retour à l'empire, s'était emparé de la forteresse de Juliers, afin de tenir la succession sous séquestre. Telles étaient les complications au milieu desquelles Henri IV avait accordé ses secours aux princes protestants, et dont il comptait profiter pour commencer l'exécution de ses grands desseins contre la maison d'Autriche.

menace la France; mais incontinent elle asseure la bonnasse, dissipant les mauvais desseins de plusieurs esprits factieux qui, pour profiter de nos malheurs, vouloient en l'assemblée de Saumur[1] se porter à la guerre.

Ayant rompu ce coup, elle maintient toutes choses en paix jusques au trouble commencé à Mézières en la quatriesme année de sa régence, trouble qu'elle étouffa en sa naissance par le traicté de Sainte-Menehould[2].

Suivant son inclination, qui la porte à la clémence, elle pardonne aux ennemis du roy son filz, le dépouille de quelques-unes de ses places pour les en vestir eux-mesmes, ouvre ses trésors, faisant en cela comme cest ancien qui estimoit qu'on debvoit donner pour le bien du peuple ce qu'on avoit amassé pour la mesme cause; elle tasche de retenir ces esprits remuans avec des chaînes d'or, mais ses mains ne sont pas plus tost vuides des biens donnés pour achepter la paix que le temps, se couvrant de nouveau, présage encore la tempeste. L'orage estant venu, elle ne perd point courage; ains parce qu'elle s'estoit mal trouvée d'éviter le naufrage en cédant aux ondes, elle se résout de faire force, résister au temps, s'opposer à la tourmente. Et, de faict, sa résolution fut suivie de tant de bonheur que, marchant vers ses ennemis, elle les réduit par auctorité à ce à quoy elle n'avoit peu les ranger par raison.

Le Poictou et la Bretaigne nettoyés, elle ramène glorieusement son filz en sa ville de Paris[3].

[1] L'assemblée des protestants, qui avait été indiquée à Châtellerault, fut ensuite transférée à Saumur. Convoquée en mai 1611, cette assemblée se sépara en septembre. « C'était une vraie affaire nationale, » a dit Sismondi, *Histoire des Français*, tom. XXII, pag. 248.

[2] Les princes s'étant retirés de la cour dans le mois de janvier 1614, se réunirent à Mézières, dont le duc de Nevers s'empara de vive force. Les négociations qui suivirent cette révolte eurent pour résultat le traité de Sainte-Menehould, signé le 15 mai de la même année.

[3] La reine était partie avec le jeune roi le 15 juillet; elle allait demander compte de leur rébellion nouvelle à Condé, qui s'efforçait de soulever le Poitou; à Vendôme, qui menaçait de faire révolter la Bretagne. L'un et l'autre cédèrent devant l'autorité royale, et, le 16 septembre, la reine mère rentrait avec Louis XIII à Paris.

La paix de la France estant de plus en plus affermie par ce voyage, la guerre s'allume en Italie[1]; elle envoye pour l'éteindre. Elle est si heureuse, qu'elle vient à bout de ce qu'elle entreprend.

Au mesme temps, elle faict déclarer le roy son filz majeur[2], faict publier[3] les édicts de pacification, et ayant peu auparavant convoqué les estats du royaume pour régler les désordres de l'estat et remédier aux maux de ses subjects, elle travaille avec soin pour rendre le fruict de ceste assemblée conforme à ses désirs. On la trouble en ce dessein par brigues, factions et menées qu'elle rompt en tout ce qu'elle peut.

Ceste compagnie loue et remercie le roy de ce que, après sa majorité, il se descharge encore de ses affaires sur sa vigilance pour conserver la dignité du roy, redemande la ville et chasteau d'Amboise accordés à M. le Prince et les retire, faict instance au roy sur l'accomplissement du mariage projeté pour luy[4] par le feu roy son père, arresté par la royne sa mère et tous les princes et seigneurs de son conseil. Le roy agrée ceste demande et se résout de l'accomplir; tous les malveillans s'y opposent, et, pour venir à leurs fins, usent de toutes sortes d'artifices.

Le roy part[5] pour exécuter ce qu'il avoit résolu par l'unanime consentement de tout son royaume; M. le Prince prend les armes[6]; quelques huguenots et plusieurs catholiques, mécognoissans de leur debvoir, se joignent à luy; on introduit les estrangers à main armée en

[1] Par suite des prétentions du duc de Savoie sur le Montferrat, qui appartenait à la maison de Gonzague.

[2] La déclaration eut lieu dans un lit de justice, tenu le 20 octobre 1614.

[3] Les autres manuscrits et les imprimés mettent : « republier. » C'était, en effet, une publication nouvelle.

[4] Les trois chambres des États exprimèrent ce vœu; la chambre du clergé, en chargeant l'évêque de Luçon de présenter le cahier au roi, lui donna un résumé des divers points qui en devaient faire le sujet; le second article portait : « Demander l'accomplissement des mariages d'Espagne. » (Recueil de Barrois, 1789, t. VI, p. 525.)

[5] Le 17 août 1615.

[6] Le manifeste que publia M. le Prince, pour justifier cette prise d'armes, est intitulé, « Manifeste ou déclaration faicte par M. le prince de Condé des causes qui l'ont meu de demander la réformation de l'Estat; » il porte la date du 9 août. Il est imprimé dans le *Mercure françois*, avec la réponse à chaque article, en regard (t. IV, pag. 159-188).

France. On n'oyt plus parler que d'actes d'hostilité, de bruslement de maisons, de violemens et toutes autres inhumanités.

Le voyage du roy est traversé par la maladie de madame sa sœur [1], qui donne loisir à ses ennemis de se grossir en telle sorte qu'ilz ont l'audace de se rencontrer au retour de sa majesté sur son passage.

Cependant elle vient à ses fins, son mariage s'effectue [2]; il passe à la vue de ses ennemis qui subsistent, parce que, plein de clémence, il ne voulut pas les desfaire pour leur donner temps de venir à récipiscence; il s'arreste à Poictiers, il donne à St-Maixant chasse à ses ennemis, qui, pour éviter la rigueur de ses armes, ne trouvent seureté qu'en leur fuite et à l'ombre des ténèbres; estant mattés et réduits à l'extrémité, il a pitié d'eux; il les reçoit à traicter avec luy; il achepte leur foy plus de six millions qu'il leur donne pour les ranger à leur debvoir. Il donne en oultre à M. le prince de Condé la ville et chasteau de Chinon, la ville et la tour de Bourges, le gouvernement de plusieurs autres places du Berry, et la plus grande part du domaine par engagement. Ainsi, il termine la guerre, conclut la paix [3], donne repos à son peuple, travaillé à oultrance et mangé jusqu'aux os.

Les bonnes intentions de ces réformateurs paroissent, puisqu'au lieu de la descharge du peuple qui servoit de prétexte à leurs mescontentemens, leurs appétits insatiables obligent à le surcharger; qu'au lieu de la remise de leurs pensions qu'ils offroient pour le bien des affaires du roy, ils en demandent augmentation et exigent plus de six millions des plus clairs deniers de ses coffres [4].

Le roy s'en revient à Paris; la royne luy conseille de rappeler M. le

[1] Madame Élisabeth de France fut atteinte de la petite vérole à Poitiers.

[2] Le double mariage s'accomplit par procuration, le même jour, 28 octobre, à Bordeaux et à Burgos; l'échange des deux princesses se fit le 9 novembre, sur la Bidassoa, dans un pavillon dressé au milieu de la rivière.

[3] Une trêve avait été conclue entre la cour et le prince de Condé le 20 janvier 1616; les conférences s'ouvrirent le 13 février, à Loudun, où la paix, chèrement achetée par la reine mère, fut signée le 3 mai.

[4] La honteuse avidité des princes est stigmatisée dans tous les mémoires du temps; Fontenay-Mareuil, Pontchartrain, Richelieu et les autres.

Prince auprès de soy, et ainsi approche près de sa majesté ceux qui avoient voulu s'en esloigner.

M. le Prince arrivé [1], elle partage avec luy l'auctorité que, sous le bon plaisir du roy son filz, elle avoit aux affaires; mais elle fait plus, elle s'en dépouille tout à fait pour l'en vestir, se départant des conseils et luy laissant l'entière direction de toutes les finances, chose aussy extraordinaire qu'inouïe. Ceste obligation n'est pas plus tost receue de M. le Prince que mescogneue.

A peine un mois se passe-t-il qu'on ne s'apperçoive qu'il est possédé par les mauvais esprits qui l'ont tousjours porté à la ruyne de la France, qu'on ne s'apperçoive qu'il rend du mal pour le bien qu'il a receu, désirant le gouvernement, semant mille bruits parmi le peuple au désadvantage de la royne; il passe oultre, il se jette dans les premières factions, caballe tous les corps, tasche de s'acquérir toutes les compagnies de Paris.

A ces fins, plusieurs assemblées se font de nuit, les ténèbres estant propres à couvrir la honte que les conspirations impriment sur le front de leurs aucteurs; on pratique les curés et les prédicateurs, la foi publique est violée : Péronne est prins par les armes du sieur de Longueville [2], mais par les conseils de M. le Prince et de ses adhérens.

Ceste occasion ouvre les yeux à tout le monde; lors l'aposthème crève, la boue en paroist; plusieurs déchargent leurs consciences, s'accusent et tesmoignent leur recognoissance; un prince [3] dépose, une princesse [4] parle, deux ducs [5] interviennent; un prélat [6] déclare ce qu'il sçait, plusieurs descouvrent ce dont ils avoient cognoissance, et tous concourent unanimement à faire cognoistre un pernicieux dessein contre le roy, contre son estat et sa couronne; on est asseuré qu'on s'asseure de gens de guerre; enfin, M. le Prince parle : croyant sa

[1] Il fit à Paris une espèce d'entrée triomphale, le 20 juillet 1616.

[2] Vers la mi-août.

[3] Le duc de Guise.

[4] La duchesse de Longueville.

[5] Les ducs de Sully et de Rohan.

[6] L'archevêque de Bourges, André Frémiot, de la famille des seigneurs de Tottes. Voyez sur tout ce passage les Mémoires de Richelieu, liv. VIII, pag. 326 et 334, éd. de Petitot, tom. I.

faulte descouverte, il la confesse à la royne[1] en la palliant le plus qu'il peut, dit que le roy et elle luy doibvent la vie, luy promet de ne plus faire aucune assemblée et de rompre ce commerce factieux.

La royne luy pardonne, se résout d'oublier tout ce qui s'est passé; mais comme elle apprend, par preuves si certaines qu'il est impossible d'en doubter, que sa recognoissance n'estoit que des leurres, qu'il faisoit nouvelles assemblées nocturnes, qu'il estoit résolu comme auparavant de s'emparer de la personne du roy son filz et d'elle, la nature ne luy peut permettre de souffrir dadvantage; elle monstre qu'elle est mère, elle monstre qu'elle est royne, se résolvant, avec un courage royal, de garantir son filz de ceux qui le vouloient perdre.

Elle arreste M. le Prince à ce subject, et, sans faire injure à sa personne, procure un bien à tout l'estat, rompant par ce moyen ses pernicieux desseins[2].

[1] Voyez ce que Richelieu dit à cette occasion dans ses Mémoires, livre VII, p. 333.

[2] Il fut arrêté au Louvre dans la matinée du 1er septembre 1616. Cet emprisonnement du prince de Condé, acte d'une haute gravité politique, qui fit sensation en Europe et provoqua, de la part de plusieurs puissances étrangères, de sérieuses et vives représentations, fut pour cette cour frivole et peu sensée, le sujet d'un inconvenant badinage. Quelques semaines après l'arrestation du prince, dans le mois d'octobre, on dansait à la cour un ballet où l'on avait introduit une scène pastorale entre le berger Damon et la bergère Silvie; la scène commençait ainsi :

DAMON. Dois-je perdre tout mon aage
Sans repos ny liberté?
SILVIE. Berger, vous estiez volage,
Mais vous estes arresté.
DAMON. Au moins qu'on me face entendre
Pourquoy je suis détenu.
SILVIE. Berger, vous me vouliez prendre,
Mais je vous ay prévenu.
DAMON. Pour vous, en ceste contrainte,
Je meurs la nuict et le jour.
SILVIE. C'est de regret ou de crainte,
Vous ne mourez pas d'amour.
DAMON. Je commence de comprendre
Pourquoy l'on m'a retenu.
SILVIE. Berger, vous me vouliez prendre,
Mais je vous ay prévenu.
DAMON. Amour de vous prit naissance,
Par vous il est triomphant.
SILVIE. Je conserve la puissance
De la mère et de l'enfant.
DAMON. Hélas! je viens de l'apprendre
Par ce qui m'est advenu.
SILVIE. Berger, vous me vouliez prendre,
Mais je vous ay prévenu.
DAMON. Qui pourroit de vostre face
Voir les lys sans vous servir?
SILVIE. Mais vous avez eu l'audace
De me les vouloir ravir.
DAMON. Le myrthe qui vous couronne
Est fort agréable à voir.
SILVIE. On doit aymer ma couronne
Sans aspirer de l'avoir.

Le reste continuait sur le même ton. On donna d'ailleurs à cette triste plaisanterie toute la publicité possible, et l'impression de la scène mit tout le monde dans la confidence des gaietés de la cour.

A cest arrest, quelques autres princes et seigneurs[1], conseillés par la crainte ou par leur conscience, se retirent de la cour, s'émeuvent, font rumeur; la royne, sans s'esperdre, conseille au roy son filz de se mettre en estat de les pouvoir ranger par force, puis leur tendre les bras et recevoir à recognoissance, si innocens ilz se justifient, ou si coulpables ilz ont recours à sa miséricorde. Pour cest effect, le roy va en son parlement[2], faict sa déclaration de tout ce qui s'estoit passé, donne part à tout le monde, quoiqu'il ne le deust point, des raisons qui l'avoient forcé à cette résolution, promet d'entretenir le traicté de Loudun absolument, offre la grâce à tous ceux qui, s'estant rendus coulpables par leur fuitte, la mériteront par un prompt retour.

Plusieurs personnes s'interposent; eux se plaignent de ce procédé, blasment cest arrest, quoique loué de tous les bons, estimé de tous les estrangers, et mesme approuvé de M. le Prince, personne plus intéressée, qui, touché de sa conscience, confesse ingénument qu'en s'asseurant de sa personne on asseure la couronne[3] du roy.

On leur offre toutes seuretés, ilz les acceptent; le roy oublie leur retraite et tout ce qui s'estoit passé; leurs majestés les reçoivent en leurs grâces, comme si elles n'avoient receu aucun subject d'offense.

Tout estant appaisé, on est estonné que M. de Nevers, qu'on n'a point cogneu tremper en ces factions, mescontent de quelque rencontre qui se passe entre un gouverneur et luy, se licencie en paroles peu respectueuses envers la royne, désadvantageuses pour le roy.

On est étonné qu'il se laisse aller à des actions qui excèdent les bornes de ce que peut un subject en un estat souverain, de ce qu'il doibt envers son prince.

Il fait provision d'armes, s'asseure de gens de guerre, en met sur pied quelques-uns, grossit ses garnisons, munit ses villes.

[1] Les ducs de Bouillon, de Vendôme, de Mayenne, de Guise, etc.

[2] Lit de justice tenu le 6 septembre. La déclaration du roi a été imprimée dans le *Mercure françois* (tom. IV, pag. 217); elle est reproduite dans le Recueil général des anciennes lois françaises, par MM. Isambert, Taillandier et de Crusy (tom. XVI, pag. 97).

[3] Notre manuscrit est le seul qui donne ce mot; dans les trois autres, ainsi que dans les imprimés, on lit « la personne. »

On apprend de toutes parts qu'on répand des bruits séditieux parmi le peuple.

Sur cela, on ouvre les yeux de nouveau : le roy se résout, par l'advis de tout son conseil, d'envoyer des forces sur les lieux où ces désordres se commettent, non tant pour faire mal à personne, comme pour empescher qu'il n'en arrive; il envoye des commissaires en ses provinces esmues pour, informant de ceux qui se desvoyent de leur debvoir, après une exacte cognoissance, y apporter les remèdes requis.

Voilà un simple récit, et comme un tableau raccourci, du gouvernement avec lequel cest estat a subsisté depuis six ans.

Ceux qui n'ont rien devant les yeux qui les empesche de veoir et discerner les choses telles qu'elles sont, ni à la volonté, qui les porte contre leur cognoissance, y trouvent peu à redire, si ce n'est en ce que le malheur du temps ordinaire à la foiblesse des minorités y a introduict, sans qu'on y peust apporter remède.

Mais quelques âmes[1] malaffectionnées, semblables aux estomacs empoisonnés qui convertissent en venin les meilleures substances, y remarquent beaucoup de choses qui, bien considérées, méritent louange au lieu d'être imputées à blasme[2].

La première action qu'ilz censurent est le mariage d'Espagne, qu'ilz mettent en avant comme un hydre à plusieurs testes, puisque de là s'ensuit, à leur compte, la division de la France, la rupture des anciennes amitiés, le mépris des alliances estrangères, de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Allemagne.

La deuxiesme est la profusion des finances.

La troisiesme où ils trouvent à reprendre, c'est la fortune de quelques estrangers.

La quatriesme et la dernière est la capture de M. le prince de

[1] Le mot « âmes » ne se trouve ni dans les autres manuscrits, ni dans les imprimés.

[2] « En ce mesme temps (les derniers mois de 1616) on veit courir des faux manifestes, l'un sous le nom du duc de Guise, l'autre sous celuy des princes assemblez à Coucy. Ce n'estoient que médisances, calomnies et faulsetez. (*Mercure franç.* t. IV, pag. 253; 1616.)

Condé, si clairement justifiée par ce que nous avons dit, que ce seroit chose superflue d'en reparler encore ci-après.

Par ces choses artificieusement déguisées et publiées, ils décrient le gouvernement, qui toutefois, bien considéré, paroistra aussi digne qu'ilz le[1] rendent infâme, après que nous aurons coupé toutes les testes de l'hydre proposé.

Pour faire approuver l'alliance contractée entre la France et l'Espagne, je ne mettray point en avant que c'est chose ordinaire à ces deux estats de s'unir par mariage, l'histoire en contenant quantité d'exemples, dont les plus signalés sont :

Celui de Charlemagne, marié avec Galiene[2], fille du roi de Thollède;

De Louys VIIe avec Constance, fille d'Alphonce, roy d'Espagne et de Galice;

De Louys VIIIe avec Blanche, fille du roy de Castille, auquel mariage nous debvons la naissance de sainct Louys et tout le bien de la régence de sa mère;

De Philippe le Hardi, filz aisné de sainct Louys, avec Isabelle, fille du roy d'Aragon;

De François Ier avec Éléonore, sœur de l'empereur Charles-Cinq^e;

De Charles IXe avec Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et petite-fille de Ferdinand, roy d'Espagne.

Je ne diray point que l'inimitié des grands se pacifiant le plus souvent par alliance, ce mariage estoit utile pour affermir la paix entre ces deux estats.

[1] Le manuscrit des Cinq-Cents Colbert n° 2 met « se; » les imprimés l'ont suivi.

[2] Les chroniqueurs contemporains et les historiens les plus savants donnent à Charlemagne neuf femmes ou concubines (que quelques-uns appellent femmes de la main gauche); ils avouent, en même temps, qu'ils ne les connaissent pas toutes, et qu'il est impossible d'éclaircir complétement ce point de l'histoire du grand empereur. Quoi qu'il en soit, aucun ne nomme cette fille du roi de Tolède, qui n'est connue que des romanciers du cycle de Charlemagne. On n'invoquerait pas aujourd'hui, dans un acte diplomatique, cette autorité peu sérieuse. — Le nom de cette prétendue femme de Charlemagne n'est pas très-clairement écrit, et l'on pourrait lire Galuine plutôt que Galiene; mais les autres manuscrits, ainsi que les imprimés, s'accordent avec les poëmes pour l'appeler *Gallienne*.

Je ne produiray pas qu'il restoit à ceste monarchie asseurée de tous ses voisins de s'asseurer par alliance à ceste couronne, affin que, n'ayant rien à craindre du dehors, elle eust plus de moyens de venir à bout de ceulx qui la vouldroient troubler dans le royaume.

Je ne représenteray point que desjà nous avons tiré ce bien des mariages qu'ilz ont pour le moings osté à ceulx qui ont troublé le repos de la France les moyens de se prévaloir de l'Espagne, qui auparavant s'estoit souvent portée à fomenter noz divisions, et mesme à les faire naistre.

Il suffit pour fermer la bouche à tous ceulx qui les condamnent, pour les justiffier et faire approuver de tout le monde, de faire cognoistre qu'ilz avoient esté projectez et désirez par le feu roy, qu'ilz ont esté agréez par les princes du sang et autres princes [1], seigneurs et officiers de la couronne, traictés par M. le duc de Mayenne, louez et requiz par les trois ordres des estats du royaume, communiquez au roy d'Angleterre par M. de Bouillon et aux autres princes, républiques et alliez de ceste couronne par les ambassadeurs résidens près de leurs personnes, et enfin heureusement accomplis.

Et qu'au lieu de la guerre sanglante à laquelle on disoit qu'ilz estoient destinez, ilz ont esté bientost suivis d'une paix généralle par toute la France, laquelle leurs majestés désirans sur toutes choses conserver à leurs peuples, comme elles le font assez cognoistre, il n'y a point occasion de craindre qu'elles se portent, contre leur parolle et l'authorité des édictz du feu roy Henry le Grand, à aucune chose qui la puisse altérer.

Et ne sert de rien de mettre en avant l'humeur entreprenante de l'Espagnol, puisque, sans approfondir leurs intentions et leurs desseings, c'est nous faire tort de croire que nous ne puissions conserver la [2] nostre et nous garantir de ceulx qui justement nous doibvent craindre.

[1] « Par les princes, seigneurs, etc. » disent les trois autres manuscrits et les imprimés.

[2] Les autres manuscrits et les imprimés ont « le, » ce qui signifierait « notre avoir ; » mais dans ce passage il ne s'agit que de la question des mariages, et spécialement de leur influence sur la conduite du gouvernement à l'égard des protestants. Si l'on conserve la leçon du manuscrit que nous avons adopté, « la » se rapporterait à « humeur, » et cela voudrait dire : « L'alliance ne nous empêchera pas de conserver notre système politique, opposé à celui de l'Espagne. » Le lecteur choisira.

[1] Il ne fault pas oublier d'insinuer comme nous envoyons les Espagnolles qui sont auprès de la royne, ce qui justifie clairement le desseing que nous avons de[2] nous rendre Espagnolz en France.

Au reste, il fauldra prendre occasion de leur tesmoigner à nostre proffict, que nous ne désirons point l'advancement d'Espagne; nous offrans, quoyque discrettement, à les assister contre les pratiques que le roy d'Espagne faict pour faire tomber avec le temps les couronnes de Hongrie et de Bohème, celle du roy des Romains et l'impérialle sur la teste de l'un de ses enfans[3].

Et pour leur rendre preuve de nostre affection et leur faire veoir que nous n'avons aucun desseing que le bien de l'Empire, il sera bon de leur déclarer que nous n'en prétendons autre chose que de concourir avec eulx pour faire tomber ces couronnes à celuy qu'ilz estimeront plus agréable à sa majesté impérialle et plus utile à la chrestienté.

Maximilian ou Ferdinand[4] seront ceulx qu'on pourra choisir; mais Ferdinand ayant des enfans, il sera plus propre pour détourner les

[1] Ce paragraphe et les deux suivants sont déplacés dans les autres manuscrits et dans les imprimés; ils ont été intercalés entre le paragraphe qui finit par ces mots : « ..... Beaucoup d'entreprises estre impunies, » et celui qui commence : « Ce mariage ne pouvant, etc. » ci-après, p. 224. Au reste, tous les imprimés ont été faits sur le manuscrit de Dupuy, n° 121; et ni Aubery, ni l'éditeur des Lettres (1696), ni Petitot, n'ont connu la copie du Supplément français.

Les trois paragraphes dont il s'agit ici ont été supprimés dans l'instruction donnée à M. Miron; la remarque en est faite à la marge du manuscrit de Colbert n° 2, et dans le manuscrit Dupuy.

[2] Le manuscrit des Cinq-Cents Colbert n° 386, ne comprenant pas l'ironie, a mis ici la négation « ne. »

[3] Les royaumes électifs de Hongrie et de Bohème étaient alors sous le sceptre de l'empereur Mathias, et la maison d'Autriche aspirait à les rendre héréditaires. Mathias n'ayant pas d'enfants, son cousin l'archiduc Ferdinand, qui plus tard lui succéda sur le trône impérial (voy. p. 205, note 1), élu à l'avance roi de Bohème, fut couronné le 29 juin 1617. Mais l'électeur palatin Frédéric V, qui prétendait à l'empire, résolut de mettre obstacle à l'élévation de Ferdinand. Ce fut là l'origine de la guerre de trente ans. Cependant Ferdinand réclama l'assistance de son parent le roi d'Espagne; et Philippe III lui envoya une armée de plus de 40,000 hommes pour assurer des prétentions qui, dans la pensée du cabinet espagnol, pouvaient un jour profiter à l'Espagne. Telles étaient les prévisions politiques de Richelieu dès l'année 1616.

[4] L'archiduc Maximilien, fils de l'em-

Espagnolz, qui ayant failly leur coup à l'eslection de Maximilian, qui n'a point de suitte, pourroient recommencer leur brigue après sa mort, ce qu'ilz ne pourront pas faire à Ferdinand, à cause de ses enfans qui luy succéderont [1].

Au reste, c'est avec terreur panicque qu'on appréhende que de l'union de ces deux couronnes sourde la division de la France; nul ne croira aysément qu'un homme brusle sa maison pour faire plaisir à son voisin, que pour aymer aultruy on se veuille haïr et se perdre soy-mesme. Les diverses créances ne nous rendent pas de divers estats; divisez en foy, nous demeurons uniz en un prince au service duquel nul catholique n'est si aveuglé d'estimer, en matière d'estat, un Espagnol meilleur qu'un François huguenot. Il se trouvera véritablement division entre nous, non en ce monde mais en l'autre, non produicte par le mariage de France et d'Espagne, mais par la diversité de noz religions.

Sy ce mariage contenoit aucun artifice contraire aux édictz de pacification, on auroit subject de craindre; mais cela n'estant point, au contraire, depuis que les articles en sont signez, depuis qu'il est faict et accomply, ces édictz ayant esté renouvellez par quatre fois, à la mort du feu roy, à la majorité, à Bourdeaux et à Loudun, quoique ceulx de la religion eussent grandement offencé le roy, joignant leurs armes contre sa majesté à celles des rebelles, quel subject a-t-on d'appréhender qu'il apporte du trouble en ce que le feu roy Henry le Grand a estably pour l'union de ses subjectz? Quelle occasion ceux de la religion prétendue réformée ont-ilz de se plaindre? Leurs édictz estans soubz ce règne renouvellez et confirmés plusieurs fois, leurs pensions augmentées non obstant toutes nécessitez, eux assistez mesmes contre les plus ardens et puissans catholiques, comme le différend des Roche-

pereur Maximilien II, avait le gouvernement des provinces extérieures de l'Autriche; il avait été le compétiteur de Sigismond au trône de Pologne, et mourut en 1619. Quant à Ferdinand, fils du duc de Styrie et cousin de l'archiduc Maximilien, ce que prévoit ici Richelieu se réalisa: il fut bientôt nommé roi de Bohème. Deux ans après environ il devint empereur sous le nom de Ferdinand II.

[1] Ce paragraphe ne se trouve ni dans les autres manuscrits ni dans les imprimés.

lois et de M. d'Espernon[1] le justiffie. Enfin, favorisez jusques à ce point qu'on peut dire à leur occasion, beaucoup d'entreprises estre impunies.

Ce mariage ne pouvant donner d'ombrage par aucune condition qui soit insérée en ses articles, c'est sans doubte que sy on a subject d'en prendre, c'est à cause que l'alliance d'Espagne est d'elle-mesme odieuse et préjudiciable à la chrestienté; en ce cas, l'Angleterre, qui nous blasme tant, mérite d'estre condamnée à bien plus juste tiltre que nous, puisqu'elle recherche avec passion la mesme alliance que nous avons receue.

Ce mariage doibt aussy peu donner d'ombrage aux protestans estrangers comme aux François, puisque autres sont les intérestz d'estat qui lient les princes et autres les intérestz du salut de nos âmes, qui, nous obligeant pour nous-mesmes à vivre et mourir en l'église en laquelle nous sommes nez, ne nous astreignent au respect d'aultruy qu'à les y désirer, mais non pas à les y amener par la force et les contraindre.

Plusieurs chrestiens ont esté tellement uniz avec des mescréans, que leurs armes n'ont jamais esté séparées aux conquestes de ce monde, bien qu'en celles qu'ils prétendoient au ciel ilz feussent divisez.

Depuis que l'erreur est glissée en l'Europe, en Angleterre et mesme parmy nous, les couronnes ont esté estreintes d'ung mesme lien. Philippe, roy d'Espagne, ayant espouzé Elizabeth, fille du roy Henry IIme, ces deux roys estoient grandement puissans, Henry, belliqueux de sa nature et ennemy des huguenots, la couronne d'Angleterre possédée par une femme, les catholiques puissans en son païs, l'Escosse estoit à la France par le mariage de François, dauphin, et Marie Stuart, les huguenots estoient foibles partout, n'occuppoient nulle province en Flandre, nulle ville en France; la liberté de conscience estoit interdicte, et cependant tant s'en fault que ces deux couronnes se servissent de leur union contre la royne d'Angleterre et autres païs voisins, qu'au contraire les huguenots en France se rebellent contre leur roy; en Flandre, contre leur prince; en l'Escosse, contre la royne.

Tout ce que nous désirons est de nous conserver, en sorte qu'on

[1] Voy. page 202, note 3.

ne fasse point d'entreprise sur nous; en ce cas, nous ferons veoir que nul ne nous passe à désirer entretenir les alliances anciennes dont nous avons tousjours faict ung extresme cas.

[1] Il se fault souvenir, à ce propos, de représenter aux protestans d'Allemagne que tant s'en fault qu'ilz ayent aucun subject d'ombrage de ceste alliance, qu'il semble au contraire qu'ilz nous en veuillent donner par l'estroicte union qu'ilz font entre eux de toutes parts, comme l'assemblée générale qu'on dit qu'ilz veulent tenir le justiffie.

Que tant s'en fault qu'ilz ayent occasion de se plaindre, qu'au contraire ilz ont tout subject de s'en louer, mais nous, lieu de plaintes, nos ennemis ayant eu ceste liberté que de faire des brigues parmi eux, et se tenant encore sy asseurés de leur bonne volonté, qu'ilz prétendent en tirer secours contre leurs majestés.

Sur quoy on leur représentera que nous n'apréhendons point cela, tant à cause de la bonne foy avec laquelle ilz ont tousjours vescu, des bons offices que nous leur avons rendus que de la cognoissance qu'ils doibvent avoir que nous sommes les derniers amis qu'ilz doibvent perdre comme leur pouvant beaucoup servir et beaucoup nuire, ce que nous ferions indubitablement s'ilz nous en donnoient un tel subject, le roy estant aussy résolu de ne souffrir aucune injure comme de ne laisser aucun office favorable sans recongnoissance.

Ensuite, il fauldra leur faire cognoistre qu'il n'est pas question de religion, mais de pure rébellion; que le roy veut traitter ses subjects de quelque religion que ce soit esgalement, mais qu'il veut aussy, comme la raison le requiert, que les ungs et les autres se tiennent en leur debvoir; que pour rien du monde il ne voudroit assister aucun rebelle, que son intention est de maintenir la paix en la chrestienté comme il paroist par ce qu'il a faict à Clèves, Juliers, Venise et Piedmont.

[1] Ce paragraphe et les quatre suivants ne se trouvent ni dans les autres manuscrits ni dans les imprimés. C'est un passage ajouté après coup, et dont l'intercalation cause un certain embarras dans la suite du raisonnement, en éloignant l'un de l'autre deux paragraphes qui semblaient devoir être voisins ; quelques mots eussent suffi pour rétablir une liaison interrompue. Cette correction a dû être faite sur l'original de ces instructions, mais nous ne l'avons pu trouver.

Après tout cela, on leur représentera que la France estant comme le cœur de tous les estats chrestiens, comme le centre au meilleu de tous les autres, il luy importe grandement d'y maintenir la paix, parce que si la guerre s'y allume une fois, ainsy que le cœur espand ses esprits en toutes les autres parties du corps, ainsy que du centre se tirent les lignes en toutes parties de la circonférence, ainsy doibt-on croire que le feu allumé en France s'espendroit en tous les autres estats adjacens.

Ne paroist-il point[1] en ce que nous avons désiré de nous réunir de nouveau à l'Angleterre par le nœud qui estrainct l'Espagne avec nous? Il paroist, par les conditions que nous avons offertes[2] à ceste fin, que nous désirons véritablement ceste alliance, et par le procedder des Anglois qui se sont retirez de leurs poursuittes pour en commancer de nouvelles en Espagne comme ilz font, qu'il y a de l'artifice, pour ne dire pas malice, en leur faict, de nous vouloir rendre odieux par ce qu'ilz recherchent avec instance pour se rendre recommandables.

Est-ce mespriser les anciennes alliances pour l'Espagne que d'entretenir aux Estats, pour leur conservation, quatre mil hommes de pied, quoyque nous ne fussions obligés par traicté de les entretenir que pour deux ans? Ne pouvions-nous pas nous contenter de sçavoir que l'une des dernières actions[3] du feu roy estoit de leur avoir faict don de dix-sept millions tout d'une fois?

Est-ce mespriser les anciennes alliances que de penser à la continuation des trefves qui sont entre eulx et l'archiduc d'Autriche, de donner à la république de Genève vingt-quatre mil escus de pension paiez en

[1] Les autres manuscrits et les imprimés ont « N'apparoist-il point; » cette leçon ne lie pas mieux ce passage au passage précédent. Ces mots se rapportent au respect des anciennes alliances, dont il est question dans le premier paragraphe de la page 226, lequel précédait immédiatement celui-ci avant l'intercalation que nous venons de noter.

[2] Au lieu de « offertes » tous les imprimés, ainsi que le manuscrit de Dupuy et celui de Colbert n° 2, mettent : « affectees. »

[3] Les trois autres manuscrits ont : « alliances. » A ce mot, qui ne fait pas de sens, Aubery, de sa propre autorité, a substitué : « marques de bienveillance. » Les deux autres imprimés l'ont copié.

toutes nos nécessitez, et ce pour l'entretennement des garnisons nécessaires à leur conservation?

Est-ce mespriser nos anciennes alliances d'Allemagne que de mettre une armée sur pied pour composer le différend survenu pour le subject de Clèves et de Juliers? Le traicté intervenu à Xanten[1], à la poursuitte et par l'auctorité de la France, tesmoigne-t-il le mespris? S'il n'est exécutté, à qui en est la faute? qu'à ceulx qui, possédans comme par dépost ce qui est contesté, ne veullent point s'en désemparer, pour convertir, à succession de temps, leur possession en tiltre?

N'ont-ils pas forgé des difficultez eulx-mesmes pour venir à leurs fins? La France n'a-t-elle pas offert de se rendre garende du traicté avec l'Angleterre? N'en a-t-elle pas souvent renouvellé les poursuittes, comme elle faict encore maintenant?

Est-ce mespriser nos anciennes alliances en Italie que de prendre les armes pour empescher que le duc de Savoye n'opprime celuy de Mantoue?

Que d'intervenir par après pour empescher que l'Espagne, qui se met en jeu, ne perde le duc de Savoye?

La conclusion du traicté d'Ast[2] tesmoigne-t-elle peu de soing au bien de nos voisins? Si ce traicté n'est suivy de fruicts, les entremetteurs en sont-ilz cause? Si les parties ne sont pas sy libres à tenir les conditions ausquelles elles s'obligent comme à les promettre, ceulx qui en ont receu les parolles seront-ilz réputez coulpables? Sy de plus ilz coullent expressément[3] quelques articles obscurs en leurs traictés pour, les

[1] Petite ville de l'ancienne principauté de Clèves, aujourd'hui du gouvernement de Dusseldorf, royaume de Prusse. Ce nom s'écrit encore « Santen » et « Santhen. » Il est défiguré dans quelques manuscrits. La convention de Xanten avait été conclue en 1614, entre les envoyés des princes *possédans* ou *possesseurs*, l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg; des rois de France, d'Espagne et d'Angleterre; de l'électeur de Cologne, de l'électeur palatin, et de plusieurs autres princes d'Allemagne. Le traité a été inséré dans divers recueils diplomatiques; et on peut lire les détails de la négociation dans l'Histoire générale d'Allemagne, par le P. Barre; in-4°, t. IX, p. 459.

[2] Voy. ci-dessus, p. 204, note.

[3] Ce mot manque dans toutes les autres copies, manuscrites ou imprimées.

interprétans à leur mode, avoir lieu de s'en desdire honnestement quand ilz vouldront, comme il est arrivé en ceste occasion, à qui s'en doibt-on prendre? L'Espagnol s'oblige à lever au duc de Savoye l'ombre de ses armes; le duc prétend de cest article ung désarmement entier; l'Espagnol soustient son intention n'avoir jamais esté de s'obliger à ceste condition; devons-nous estre responsables de tels artiffices? N'est-ce pas assez qu'elle[1] s'entremette de nouveau comme elle faict pour accorder ceste contestation? Ne satisfaict-elle pas à ce qu'on estime qu'elle doibve au duc par amitié en permettant à ses subjects de l'assister sy[2] librement, que toutte son armée en est composée? Vingt mil hommes, est-ce un foible secours à ung prince?

Qu'avons-nous faict pour qu'on estime qu'envers ce prince nous contrevenions aux loix de nostre alliance? permis ung passage au duc de Nemours[3]? mais comment? avec telle asseurance que nostre permission luy seroit inutille, qu'un ambassadeur de Savoye le consent, jugeant avec nous qu'en cela nous obligerions l'Espagne sans bourse deslier, son maistre n'en pouvant recepvoir aucun préjudice.

On remarque bien ce qu'en apparence on peult dire contre nous, mais non ce qui nous justiffie. En effect, on feint des subjects de plainte, et passe-t-on soubz silence ce pourquoy légitimement on nous doibt action de grâce.

[1] Le mot « elle » ne se rapporte à rien; il faut sous-entendre, « la France, » ou « sa majesté. »

[2] L'absence du mot « si » dans les autres manuscrits et dans les imprimés détruit le sens.

[3] Le passage par la France ne fut accordé au duc de Nemours que sous condition : ses gens devaient passer en Italie un à un. Richelieu explique dans ses Mémoires comment une telle permission n'était qu'un refus déguisé (livre VII, page 376). Au reste, il était permis de ne pas trop savoir pour qui combattraient les troupes qu'avait le duc de Nemours; il ne le savait guère lui-même, et il joua un rôle bizarre dans cette affaire : « Il est à remarquer, dit Pontchartrain, un blâme que l'on donne audit s^r de Nemours, qu'ayant reçu de l'argent dudit duc de Savoye, il leva des troupes avec lesquelles il se mit en devoir de servir les Espagnols; et, un mois ou deux après, ayant reçu l'argent d'Espagne, il envoya des troupes qui en avaient été levées, pour servir le duc de Savoye. » (*Mémoires de la régence de Marie de Médicis*, t. II, p. 258.) Voyez, ci-après, à la date du 23 février, une note sur ce personnage.

Au reste où est l'Anglois, l'Holandois, l'Allemand [1] qui se trouve en l'armée du duc de Savoye? Cependant ce sont ces nations qui nous blasment plaisamment [2], à la vérité; faisant en cela comme celuy qui estant sur le bord d'une rivière assiste de parolles son amy qui se noye, blasmant grandement celuy qui, pour le sauver, se met en péril de se noier avec luy.

Est-ce mespriser nos anciennes alliances en faveur de l'Espagne, que d'accorder aux Vénitiens le passage des Grisons, qu'ilz ne peuvent avoir sans nous, et sans lequel l'archiduc de Gratz auroit contre eulx de très grands advantages?

Est-ce maltraicter ceste république de non-seulement luy rendre ce passage libre, mais encores luy permettre alliance avec les Grisons, affin que, par après, sans nostre entremise, elle puisse jouir de ce passage, qu'ilz ne peuvent avoir sans nous en l'estat où sont les choses maintenant? Sy souffrir préjudice pour favoriser aultruy est mespris, nous mesprisons noz alliances, et, qui plus est, nous sommes résolus de les mespriser tousjours ainsy, pour leur donner par ce mespris non subject de plainte, mais d'action de grâce.

Il paroist par là que noz alliez ont tous subject d'estre contens de nous; maintenant il fault veoir sy nous pourrons contenter ceulx qui sont mescontens de noz despenses.

Le bon mesnage de l'espargne du feu roy nous laissa, lors de son décedz [3], cinq millions dans la Bastille, et entre les mains du trésorier de l'espargne, sept à huict autres millions qu'il destinoit pour la solde de l'armée qu'il avoit mise sur pied en intention d'augmenter les bornes

[1] Les manuscrits de Colbert n°s 2 et 386, ainsi que Dupuy et les trois imprimés, ajoutent ici « et le reistre, » mot interpolé sans doute; au moins est-il repoussé par l'expression « ces nations » qui se trouve dans la ligne suivante.

[2] Le manuscrit du Supplément français est le seul qui donne cette leçon; les autres ont mis : « taisiblement. » Aubery les a copiés et Petitot a copié Aubery. L'éditeur des lettres de Richelieu (1696), qui suit toujours servilement ce dernier, l'abandonne cette fois; et, effrayé du barbarisme, il l'a remplacé par « tacitement. »

[3] Au lieu de « lors de son décedz » nous trouvons dans les autres manuscrits et dans les imprimés : « lorsqu'il nous fust enlevé. »

de sa gloire, qui n'en pouvoit recevoir d'aultre que celles de tout l'univers.

L'incertitude en laquelle ce funeste accident nous laissa, requérant qu'on asseurast les affaires par le contrepoidz de quelques forces, on fust contrainct d'employer une partie de ses finances à maintenir pour quelques mois grand nombre de gens de guerre qui auparavant avoient esté levez, de telle sorte que ceste despense, les funérailles du roy et le couronnement de la royne, dont les frais n'estoient pas paiez, amoindrirent d'abord de beaucoup ces réserves.

Après la mort de ce grand prince, qui estoit la vraye reigle de l'estat, il fust impossible d'empescher que le desreiglement ne vînt jusques à ce point que plusieurs, mesurans leurs mérites par leur ambition, n'eurent point de honte de demander et poursuivre instamment ce qu'ilz n'eussent osé souhaitter de son vivant; ilz se servent de la nécessité du temps, ilz s'offrent à servir, mettent en avant qu'ilz peuvent desservir, font enfin clairement cognoistre qu'ilz ne se porteront point à leur debvoir qu'à conditions advantageuses, enfin se gouvernent de telle sorte que ceulx mesmes qui avoient assisté le roy en l'amas de ses finances conseillent la royne de s'accomoder au temps ouvrant ses mains et donnant largement à tout le monde.

Suivant ces conseils, elle augmente les pensions et les entretennemens des princes, des seigneurs et des vieulx serviteurs; elle en donne de nouvelles, elle grossit les garnisons de ses places tant pour le contentement de ceulx qui les gardent que pour la seureté de son estat; entretient beaucoup plus de troupes qu'elle n'avoit accoustumé; l'augmentation de ces pensions monte chaque année trois millions, l'une portant l'autre; l'estat de ses chevaux-légers et régiments entretenus est maintenant à trois millions trois cens mil livres, au lieu qu'en l'année 1610 il n'estoit que de quinze cens mil livres; elle faict quantité de dons, et ainsy, par advis et conseil, sans croistre sa recepte, ains la diminuant de deux millions cinq cens mil livres sur le sel par chascun an, elle augmente tellement sa despense que sy on prend une exacte cognoissance on nous louera plus tost de veoir l'estat auquel nous

sommes après tant de despenses nécessaires, qu'on ne nous blasmera de les avoir faictes.

Mr le prince reçoit en six ans trois millions six cens soixante cinq mil neuf cens quatre-vingts-dix livres.

Mr le comte de Soissons, après sa mort, Mr son filz et madame sa femme, plus de quinze cens mil livres.

Mr et madame la princesse de Conty, plus de quatorze cens mil livres.

Mr de Guyse, près de dix-sept cens mil livres[1].

Mr de Nevers, près de seize cens mil livres.

Mr de Longueville, douze cens tant de mil livres.

Mrs de Mayenne père et filz, deux millions tant de mil livres.

Mr de Vendosme, près de six cens mil livres.

Mr d'Espernon et ses enfans, près de sept cens mil livres[2].

Mr de Bouillon, près d'ung million de livres[3].

Tous les mareschaux de France, dont le nombre fust creu de la moictié, reçoivent quatre fois aultant qu'ils avoient auparavant, leurs pensions estans augmentées à chacun de vingt-quatre mil livres, qui, en six ans, disent pour chacun cent quarante-quatre mil livres, et pour huict qu'ils ont tousjours esté, l'ung portant l'autre, un million cent cinquante-deux mil livres.

Six autres ducs ou officiers de la couronne recevant mesme gratification, augmentent en six ans la despense de huict cens soixante quatre mil livres.

Par là, il est aisé de veoir combien on a espuisé les trésors de la

[1] Richelieu dit dans ses Mémoires, « 1,600,000 ff, » et il ne parle ni de M. de Guise, ni de M. de Nevers. (Liv. VIII, pag. 385.)

[2] Le manuscrit des Cinq-Cents Colbert n° 386 omet l'article de M. d'Épernon. Ce même article avait aussi été oublié dans le manuscrit de Dupuy : on l'a reporté à la marge.

[3] Quelque énormes que semblent ces libéralités, elles sont ici plutôt atténuées qu'exagérées; au moins nous voyons dans la réponse faite deux mois plus tard, au nom du roi, à la remontrance des princes rebelles assemblés à Soissons : « On se souviendra que le moins considerable d'entre eux, depuis la mort du grand Henry, a touché du roy dix huict centz mille livres, et y en a tel qui en a receu plus de trois millions. » (*Mercure franç.* tom. IV, p. 57, de l'année 1617.)

France, puisque unze ou douze articles en faveur des grandz de l'estat emportent près de dix-sept millions, sans y comprendre ce qui leur a esté paié de gaiges et appoinctemens de leurs charges, des deniers du taillon pour leurs compagnies de gens d'armes, de l'extraordinaire des guerres pour les garnisons de leurs places, sans y comprendre les pensions et autres dons qu'ils ont faict accorder à leurs amys et domesticques, sans y comprendre enfin les troubles causez par aucuns d'eulx, troubles qui, nous ayans contraincts à prendre par trois fois les armes, nous ont apporté de compte faict plus de trente[1] millions de despense extraordinaire.

Cela considéré, accusera-t-on leurs majestés d'avoir dissipé leurs deniers? Ne recognoistra-on pas clairement que sy la France est engagée, c'est par les despenses qu'on a esté contrainct de faire pour ses propres enfans?

Sy ceulx qui sont spécifiez ont receu tant de bienfaictz, qu'ont faict les autres? Ilz ne se sont pas endormiz à demander ny à obtenir; par conséquent les nécessitez n'ayant pas permis de donner seulement à ceulx qui ont servy, mais en oultre contrainct leurs majestés d'accorder à la pluspart de ceulx qui leur ont demandé, comme il paroist en ce que la creue des pensions dont nous avons parlé en général, celles des princes et seigneurs estant deffalquées, reviennent pour les six ans passez depuis la mort du feu roy, à seize millions[2], celle des gens de guerre entretenus, à plus de neuf millions, et les dons despartis aux ungs et aux autres, sans plus parler de ceulx des grands cy-dessus mentionnez, à des sommes sy immenses[3] qu'à peine le pourroit-on croire.

Sy le feu roy, à qui il estoit libre d'estre retenu en ses despenses à cause de son absolue auctorité, n'a peu en dix ans de pleine paix amasser, oultre le paiement de quelques debtes, que treize ou quatorze millions, est-ce merveille sy en six ans, agitez de plusieurs troubles où

[1] « Vingt, » les trois autres manuscrits, les Mémoires de Richelieu et les imprimés.

[2] « Dix-sept, » les trois autres manuscrits et les imprimés.

[3] Les mots « si immenses » ne se trouvent que dans le manuscrit du Supplément français.

la foiblesse et le malheur du temps nous ont obligez à avoir continuellement les mains ouvertes, nous sommes engagez de quelque chose?

Nul ne fera jamais tant avec sy peu, qu'on a faict en ce temps; jamais vaisseau ne résistera à si grande tempeste avec moins de desbris[1] qu'on en remarque au nostre.

Après ce compte exact de nos despenses, qui ne cognoistra l'aveuglement et la passion de ceulx qui imputent les misères et les nécessitez de cest estat à l'advancement de quelques personnes estrangères? Qui ne cognoistra que tel blasme le gouvernement qui doibt estre blasmé? Tel se plaint à ceste occasion de qui on se doibt plaindre; que tel improuve les despenses qui sçait en sa conscience qu'elles ont esté faictes pour luy; enfin, que beaucoup sçavent en ce subject ce qu'ilz ne disent pas, et disent, qui plus est, ce dont ilz sçavent le contraire.

Ce n'est pas chose extraordinaire qu'ung estranger face fortune hors de son païs, qu'en cest estat telles personnes puissent estre eslevées aux honneurs et aux charges; l'histoire en produit tant d'exemples, qu'au lieu d'avoir peine à en trouver, on en trouve à faire choix de ceulx dont on se veult servir.

Celuy dont on parle est bien loing du degré d'eslèvement où beaucoup d'autres sont parvenus; il est seul estranger eslevé, estranger tellement François, qu'il ne faict part de sa fortune à aucuns autres que François; combien des meilleures maisons de ce royaume advancées par son entremise? Qu'est celuy qu'on ne veoit point chargé des bienfaicts de son maistre? qui n'est point obligé de leurs majestez?

En Angleterre, tous les Escossois sont advancez et nul Anglois; en France, ung seul estranger l'est et tous les François : quel subject y a-t-il de plainte? S'il y en a, c'est de ceulx qui les font, et non de ceulx de qui elles sont faictes, pouvant dire avec vérité (pour clorre ce discours en trois mots) le gouvernement avoir esté tel et estre tel que sy on le considère sans passion, on n'y trouvera rien à respondre[2]

[1] Les trois autres manuscrits et un des imprimés mettent : « bris. »

[2] Tous les manuscrits et les imprimés donnent cette leçon; il semble qu'il faudrait : « reprendre. »

en cest article ny de plus en aucune autre chose, sy ce n'est pour y veoir trop de clémence sans rigueur, trop de bienfaictz sans chastiment.

DE RICHELIEU.

Faict à Paris, le 29e jour de décembre 1616 [1].

CLXVII.

Bibl. nat. Fonds de Baluze. Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 180. — Original. — De la main de Charpentier?

A M. L'ÉVESQUE DE NEVERS [2].

[Fin de 1616.]

Monsieur [3], J'ay esté bien ayse d'apprendre par le père Guérin la passion avec laquelle vous vous comportez au service du roy [4]. Je l'ay

[1] Nous avons dit que la copie du Supplément français, 1061, est la seule qui donne une date. — A la suite de cette pièce, on a écrit dans le manuscrit de Dupuy et dans celui de Colbert n° 2, la note suivante : « Ceste mesme instruction avoit estée baillée par ledit sieur de Richelieu à M. Miron, allant pour le roy en Suisse. » Annotation qui ne se trouve ni dans le manuscrit du Suppl. franç. ni dans celui des Cinq-Cents Colbert, n° 386. Dans les imprimés on lit : « L'instruction baillée à M. Miron, allant en Suisse, 1617, signée pareillement de Richelieu, étoit toute semblable, à la réserve qu'elle ne commençoit qu'à ces mots : *Après le parricide exécrable commis en la personne, etc.* et que l'on avoit retranché quelques lignes vers le milieu, à sçavoir depuis ces mots : *il ne faut pas oublier d'insinuer comme nous envoyons, etc.* jusqu'à ceux-ci exclusivement : *ce mariage ne pouvant donner d'ombrage, etc.* »

[2] Eustache du Lis. Il avait été aumônier de Henri IV; il fut sacré le 19 novembre 1606, et mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après trente-sept ans d'épiscopat, le 17 juin 1643.

[3] Richelieu traite ordinairement les évêques de « Monseigneur; » il en a même toujours usé ainsi quand il était cardinal et premier ministre. Ce mot de « Monsieur » est-il ici une distraction ou une susceptibilité d'étiquette au moment où il vient d'être fait secrétaire d'état? et, puisqu'il s'agit d'étiquette, nous ajouterons qu'après le mot « Monsieur, » Richelieu a laissé en blanc le tiers de la ligne.

[4] Tandis que le duc de Nevers s'était joint de sa personne aux princes qui organisaient la révolte en Champagne, il faisait faire des levées dans le Nivernais, et il y avait envoyé des commissions pour former des compagnies de chevau-légers. C'est sans doute à l'occasion de ces menées

faict entendre à leurs majestez, qui sans doute recognoistront vos services lorsque les occasions s'en offriront. Quant à la descharge de vostre pension, on en faict difficulté pour ne savoir pas si le sieur Genest, contre son debvoir, assiste les ennemis du roy. Vous pouvez croire que j'auray à faveur de contribuer ce qui me sera possible non seulement en cela, mais en toute autre chose où j'auray moyen de vous faire veoir par effects que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble confrère et serviteur,

DE RICHELIEU.

CLXVIII.

Bibl. nat. Fonds de Baluze. Pap. des arm. lett. paq. I, nos 8, 9 et 10, fol. 61. — Minute (quelques mots sont de la main de Richelieu).

A M. D'ALINCOURT [1].

[Fin de 1616.]

Richelieu le remercie des félicitations qu'il lui a adressées à l'occasion de sa promotion au ministère.

CLXIX.

Bibl. nat. Fonds de Baluze. Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 48. — Minute de la main de Charpentier.

A M. ZAMET [2].

[Fin de 1616.]

Monsieur, J'ay veu par celle qu'il vous a pleu m'escrire ce qui em-

que l'évêque donna au roi les marques de dévouement dont Richelieu le félicite.

[1] Le secrétaire a écrit cette note au dos de la minute : « Compliment à M. d'Alincourt. »

[2] Ce Zamet est-il le fils aîné du financier, qui était mestre de camp ; ou le cadet, lequel était évêque de Langres? (Voyez pag. 147, note 1.) Nous supposons que l'affaire dont se mêle l'abbé de la Cochère

pesche l'accomplissement de l'affaire que vous sçavez. Sy vous y pouvez trouver quelque expédient, j'en seray extresmement ayse, car vous pouvez bien juger que de deçà on a faict tout ce qui se peut, ainsy que M. de la Cochère vous fera plus particulièrement entendre. J'attendray avec impatience la résolution que vous prendrez sur ce subject, parce que ne m'estant proposé en cela que l'intérest du service de mon maistre, et ce que l'on doibt rendre à un intime et parfait amy, je souhaite avec passion que ceste affaire se termine à l'advantage du service de l'un et au contentement de l'autre, et en oultre de ceux qui y prenent part comme moy, qui suis plus qu'homme du monde,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

pourrait bien être la cession de la charge de grand aumônier de la reine Anne d'Autriche, que Richelieu vendit à l'évêque de Langres vers la fin de 1616. Si cette conjecture est vraie, le nom qu'on lit au dos, « à M. Zamet, » est du fait du copiste, car la suscription de la lettre devait être : « a M. de Langres. »

ANNÉE 1617.

CLXX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 54 verso. — Minute de la main de Charpentier.

LETTRE DU ROI.

A M. DE CAUMARTIN[1].

1er janvier 1617.

Monsieur de Caumartin, Je vous fais ces trois mots pour qu'incontinent que vous les aurez receus, vous ne manquiez de m'envoyer une copie des charges et informations que vous aurez faictes contre mon cousin le duc de Nevers et autres ses adhérens[2]. Vous ne lairrez pas de continuer à travailler soigneusement et exactement en ceste

[1] Louis Lefèvre de Caumartin était alors conseiller d'état; à la fin de 1622, il devint garde des sceaux, charge qu'il n'exerça que trois mois, étant mort le 22 janvier 1623, à soixante et onze ans. Il s'était utilement mêlé aux affaires sous Henri IV et sous Louis XIII, comme intendant de province et ambassadeur. Au moment où cette lettre lui fut écrite, il était en mission en Champagne, chargé avec un autre conseiller d'état, d'Ormesson, d'informer sur les levées des gens de guerre, et autres actes de rébellion du duc de Nevers.

[2] Le roi et la reine mère étant résolus par les conseils du nouveau ministère, dont Richelieu était l'âme, de procéder avec fermeté contre les princes rebelles, on fit d'abord une déclaration particulière contre le duc de Nevers : elle fut vérifiée au parlement, le 17 janvier. On la trouve imprimée dans le *Mercure françois* (t. IV, p. 20 et 33, de l'année 1617). Mais auparavant, des commissaires avaient été chargés d'informer contre le duc de Nevers : « Il eut bien la hardiesse d'écrire au roi, en se plaignant de ce que les troupes que sa majesté avoit en Champagne lui donnoient jalousie, ... dit Richelieu (*Mém.* liv. VII, p. 372). Sa majesté lui fit réponse, le 27 (décembre), avec plus de vigueur que l'on n'avoit pas accoutumé du temps des autres ministres..... » Richelieu vante « ce procédé vigoureux du roi, sentant plus sa majesté royale que la conduite passée. » Toutefois, la lettre suivante va montrer que, malgré les éloges de fermeté que l'évêque de Luçon se donne ici à lui-même, il était forcé d'employer en même temps, pour venir à bout de la rébellion, des moyens qu'il ne pouvait pas révéler avec la même fierté.

affaire, et à mesure que par les dépositions des tesmoins que vous oyrez, vous apprendrez quelque chose de nouveau qui méritera que j'en sois informé, vous m'en donnerez promptement advis. Je ne vous dis point le contentement que j'ay de vos comportemens, par ce que, cognoissant combien ilz me sont avantageux, vous le pouvez bien juger vous-mesme : vous le cognoistrez aux occasions qui se présenteront. Ce pendant je prie Dieu, etc.

CLXXI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 54. — Minute. (Il y a quelques mots de la main de Richelieu.)

LETTRE DU ROI.

A M. DE BOUCONVILLE[1].

1er janvier 1617.

Monsieur de Bouconville, Pour satisfaire à ce que le sieur de Praslin vous a promis de ma part[2], je vous envoye un acquit patant de dix mil escus, qui vous servira d'asseurance de la somme jusques à ce que vous la touchiez[3]. L'incommodité qu'il y eust eue à faire porter de l'argent sur les lieux où vous estes m'a convié de vous envoyer du parchemin pour vous tenir lieu de ceste partie. Si vous venez icy, ou y envoyez quelqu'un pour vous, je feray convertir cest acquit en un comptant sur l'espargne, qui vous sera payé tout incontinent, sans

[1] Gentilhomme auquel le duc de Nevers avait confié la garde de Sainte-Menehould, place que ce duc avait surprise dans la nuit du 1er décembre 1616.

[2] La ville de Sainte-Menehould, importante alors, fut rachetée par le maréchal de Praslin, qui commandait les troupes du roi; il la paya dix mille écus à Bouconville. On verra par l'objet et aussi par le ton de cette lettre (qui dut coûter à écrire à Richelieu, résolu qu'il était de gouverner les affaires du roi par d'autres moyens), la preuve authentique de ce honteux marché du roi avec un sujet doublement traître, et du triste état où la France était réduite. Le duc de Praslin était entré dans la place le 26 décembre. On voit que le roi ne fit pas attendre à Bouconville le prix convenu. De plus, on le confirma dans le gouvernement de Sainte-Menehould.

[3] L'historien de Marie de Médicis s'est trompé lorsqu'il a écrit qu'on avait donné à Bouconville « cent mille écus. » (Tom. II, pag. 290.)

qu'il soit besoing de faire aucune solicitation, ny vérification en ma chambre des comptes, à raison de ce don. Au reste vous pouvez croire qu'oultre cela je ne lairrai pas, aux occasions qui s'offriront, de vous faire paroistre par d'autres preuves le ressentiment que j'ay de celle que vous m'avez rendue de vostre fidélité. Sur cela, etc.

CLXXII.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 343, fol. 1. — Extrait[1].

LETTRE DU ROI.

[A M. DU MAURIER.][2]

1er janvier 1617.

J'ay plusieurs plaintes de plusieurs brigues et menées qu'on fait à mon préjudice, tant parmi les Estats que les régimens que j'entretiens

[1] On lit en tête de cette copie, dans le manuscrit de Harlay : « Extraicts de lettres escrites en Hollande, tant par le roy que par l'évesque de Luçon, secrétaire d'estat. »

[2] Le nom manque dans le manuscrit. Cette lettre est adressée à l'ambassadeur de France, près les États des Provinces-Unies. Benjamin du Maurier occupait alors ce poste, dans lequel il avait succédé à M. de Reffuge, en juin 1613. « Extrait des préceptes de M. du Maurier à ses enfants. » Dans les Mémoires pour servir à l'histoire de la république des Provinces-Unies, par Aubry du Mouriez (c'est le fils de du Maurier), 1754, 2 vol. in-12°, t. Ier, p. 302. La première lettre de lui que nous ayons trouvée, dans le recueil des papiers de son ambassade, est du 13 septembre 1613 (Bibl. nat. Saint-Germain-Harlay 229[3], ancien 833, pièce 86); la dernière est du 12 janvier 1624 (ms. 229[8], avant-dernière pièce). Mais tous les papiers de l'ambassade de Hollande ne se trouvent pas dans cette collection. Nous avons lieu de croire que du Maurier était encore à La Haye vers 1828 ou 1629, quoique dans l'intervalle d'autres envoyés de France y eussent été accrédités. Quoi qu'il en soit, ce personnage était retiré des affaires quelques années avant sa mort, et il mourut dans son château du Maurier en 1635. Lorsque cette lettre lui fut écrite il demandait un congé, qu'il obtint, mais dont il ne fit pas usage immédiatement, quelques complications étant survenues dans les affaires de Hollande et de France. On verra bientôt, par une lettre du 15 janvier, que Richelieu envoya M. de la Noue en qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès des États des Provinces-Unies. Mais M. du Maurier resta à La Haye jusqu'à ce que la chute du maréchal d'Ancre eût ramené Villeroy à la tête des affaires. Richelieu, qui envoyait la Noue en Hollande, n'avait pas beaucoup de confiance, sans doute, en du Maurier. Celui-ci, de son côté, était peu dévoué au nouveau mi-

en leur faveur; s'ilz sont tels qu'ilz doibvent estre envers moy, je le verray par le chastiment de quelques-uns de ces brouillons que vous debvez poursuivre avec chaleur et prudence. Toutefois, j'ay eu advis que depuis quelques jours un nommé La Roche, qui est à ma cousine la princesse de Condé la mère[1], et un Rochelois ont passé par Bruxelles sans y coucher pour aller en Hollande, pour traicter avec les Hollandois par l'entremise de ma cousine la princesse d'Orange[2], qui y est, quelque chose au préjudice de mon service. Faictes tout ce

nistre. Il est remarquable qu'on ne trouve pas une seule dépêche de cet ambassadeur adressée à Richelieu, durant ses cinq mois de ministère, tandis qu'il continue d'écrire à Villeroy comme s'il n'y eût pas eu de changement dans le cabinet. On peut croire que si la Noue avait reçu du nouveau ministre la mission de surveiller du Maurier, du Maurier restait à son poste dans l'intention de surveiller la Noue. Parmi les lettres qu'il écrivait alors à Villeroy, nous en avons trouvé une, datée du 17 mars 1617, dans laquelle, après avoir parlé de dispositions peu favorables à la France, de la part des hommes qui étaient alors à la tête du gouvernement des États, il ajoute : « Je vous puis dire avec toute vérité qu'aucune chose ne les a tant afadis par deçà que le desestablissement des bons et antiens ministres (du Maurier avait pris la précaution de chiffrer cette phrase), ce que le drap (mot qui dans le chiffre signifie Barneveldt) ayant très-courageusement objecté à M. de la Noue, il fut contraint de demeurer sans réplique. » (Bibl. nat. Fonds St-Germain-Harlay 229[3], pièce 116 *bis*. Dans ce volume et les suivants, on a réuni les papiers de plusieurs ambassadeurs de France en Hollande.) On voit par le passage que nous venons de citer, que si Richelieu se défiait de du Maurier, ses soupçons ne le trompaient pas. Après quelques mois de congé, du Maurier retourna en Hollande. L'époque de son retour est indiquée dans le titre d'une pièce que nous avons trouvée à la Bibliothèque nationale, fonds de St-Germain, n° 192 : « Mémoire instructif baillé à M. du Maurier, ambassadeur du roy, retournant en Hollande en octobre 1617. » Et, dans la correspondance de l'ambassade, la première lettre qu'il écrit alors en France est du 23 novembre. L'explication que nous venons de donner était nécessaire pour autoriser la supposition que nous faisons ici (et que nous ferons encore à l'occasion de plusieurs lettres suivantes adressées en Hollande), en mettant le nom de du Maurier en tête de lettres qui ne portent aucun nom dans les manuscrits, ou qui portent faussement le nom de M. de Baugy. Du Maurier passait pour un négociateur assez habile; il était ami de Grotius, qui, plusieurs fois, a fait son éloge en prose et en vers.

[1] Charlotte de la Trimouille, veuve de Henri Ier de Bourbon, prince de Condé, qu'elle fut accusée d'avoir empoisonné. Ce prince était mort à trente-six ans, le 5 mars 1588, des suites, a-t-on dit, d'une blessure qu'il avait reçue à la bataille de Coutras.

[2] Éléonore de Bourbon, sœur de Henri II de Bourbon, prince de Condé,

qu'il vous sera possible pour les faire arrester prisonniers, et prendre les papiers dont ils seront chargés.

n'excitait pas moins de défiance que sa mère, Charlotte de la Trimouille. Elle avait épousé Philippe-Guillaume, prince d'Orange, frère aîné de Maurice, stathouder des Provinces-Unies, et tous deux étaient fils de Guillaume, comte de Nassau, prince d'Orange, IXe du nom dans la ligne de Nassau, et Ier dans celle d'Orange, élu stathouder en 1570. La France avait des raisons de se méfier aussi de Philippe-Guillaume. La destinée de ce prince avait été singulière. Enlevé par ordre du duc d'Albe, à l'âge de treize ans, en 1567, du collége de Louvain, il avait été conduit en Espagne. Retenu comme une espèce d'otage jusqu'en 1595, il était sorti de cette longue captivité sans emporter aucun sentiment de haine contre ses geôliers, et il alla s'établir dans les Pays-Bas espagnols, tandis que son jeune frère, Maurice de Nassau, continuait de gouverner les Provinces-Unies, dont il avait pris la régence après la mort de leur père et durant l'absence de son frère aîné. Quant à la principauté d'Orange, elle était aux mains de gouverneurs qui, tout en reconnaissant la souveraineté nominale de Philippe-Guillaume, s'étaient rendus à peu près indépendants. Henri IV ayant désiré marier sa cousine, Éléonore de Bourbon-Condé à Philippe d'Orange, le rétablit dans sa principauté en faveur de ce mariage, qui fut célébré à Fontainebleau en 1606. La résidence des deux époux dans les Pays-Bas espagnols, le bon accueil qu'ils recevaient à la cour de Bruxelles, les voyages qu'ils faisaient en Hollande, surtout en ce moment, où la détention du prince de Condé irritait ses partisans et surtout sa famille, tenaient en éveil la prudence de Richelieu, qui voyait dans les États quelques dispositions douteuses à l'égard de la France. L'inquiétude du ministre sur les intrigues de la princesse d'Orange n'étaient que trop bien justifiées d'ailleurs par les nouvelles qu'on recevait de La Haye. Du Maurier écrivait à Villeroy, dans les premiers jours de janvier 1617, à l'occasion du congé dont nous parlions tout à l'heure : « Sur le point d'en user, est arrivée assez inopinément en ce lieu madame la princesse d'Orange, à dessein, comme j'ay sceu, d'y faire quelque séjour; et durant yceluy tenter et sonder les humeurs pour veoir si elles pourroient estre disposées à ce qu'elle désire, auquel effect nostre gris (Aerssens) l'est allée quérir à Breda, à ce provoqué par l'innocent (le duc de Bouillon)..... J'ay, sur ce sujet, entretenu les principaux, comme le velours (le prince Maurice) et le drap (Barneveldt)..... (Bibl. nat. Fonds St-Germain-Harlay 229^3, ancien 833, 115e pièce.) Et le 25 du même mois de janvier, du Maurier mandait encore à Villeroy : « Nous avons tousjours icy madame la princesse d'Orange, qui faict ce qu'elle peut; et nonobstant que M. son mary soit travaillé de la goutte, il s'y faict apporter de Breda, ce qui n'est sans mystère. Cela me retiendra par deçà jusques à ce que M. de la Noue y ayt pris la place. Nostre gris se réjouist démesurément de sa venue, pour l'antienne amitié qui est entre eux et l'estroitte correspondance qu'ils ont tousjours eue. S'il ne se résoult à l'interrompre, il s'en ensuivra beaucoup de mal, dont il ne me restera consolation, sinon de l'avoir

Vous leur avez deu représenter l'obligation qu'ils ont à ceste couronne, pouvant dire que rien ne les a tant faict subsister que l'assistance du feu roy monseigneur mon père; ils sçavent comme devant sa mort il leur a donné près de 17 millions tout d'une fois, qui n'est pas, à mon advis, avoir peu faict[1] pour eux, une petite obligation pour moy, je puis dire, entretenir les régimens que j'ay en leur pays sans y estre obligé, puisque le traicté en vertu duquel j'y estois astreint ne parloit que de deux ans[2].

Je ne remarque pas particulièrement ces obligations, pour leur en faire reproche, mais seulement pour leur faire cognoistre que c'est sans raison que quelques âmes mal affectionnées leur voudroient persuader estre mal traités de moy; au reste, de deux millions de livres que je leur dois jusques à la fin de ceste année[3], je les ay faict assigner de 260,000 livres, et suis prest à leur faire donner nouvelle assignation de 140 pour l'entier payement de 1615, de façon que je ne seray en arrérages que d'une année. Sur cela je n'ay rien à vous dire, sinon

empesché de mon temps. » (Fonds St-Germain-Harlay 229[3], pièce 116.)

On voit si les soupçons que Richelieu exprime dans cette lettre du roi étaient imaginaires. Quoi qu'il en soit, la France fut bientôt délivrée de ces intrigues; le prince d'Orange mourut le 20 février 1618, et la princesse le 20 janvier suivant, onze mois après la mort de son mari, qui avait le double de son âge; elle n'avait pas encore atteint sa trente-deuxième année. — Un historien a dit : « Il y a des secrets à l'occasion de la mort de l'un et de l'autre qu'il n'est pas bon d'escripre. » (*Tableau de l'histoire des princes et de la principauté d'Orange*, par Joseph de la Pise, seigneur de Maucoil, etc. La Haye, 1640, in-f°, p. 602.) La Pise, qui était contemporain et au service des princes de Nassau, laisse entendre que le temps découvrira ce qu'il ne peut pas dire. Nous ne savons pas qu'aucune révélation ait été faite à ce sujet. On peut consulter aussi, sur les relations de la France avec la Hollande à cette époque, l'Histoire générale des Provinces-Unies..... par MM. D. (Dujardin) et S. (Sellius), in-4°, tome VII.

[1] Ce mot est surchargé, on pourrait lire « faire, » mais la phrase n'est pas meilleure avec cette leçon qu'avec l'autre. Il y a quelque faute de copiste.

[2] Ce traité avait été conclu entre Henri IV et les états-généraux des Provinces-Unies le 22 juin 1609. Par l'article 6, Henri IV s'était en effet réservé la faculté de retirer, au bout de deux ans, les forces qu'il accordait à la Hollande. On peut lire le texte du traité dans le Corps diplomatique du droit des gens, de Dumont, t. V, 2e part. p. 110.

[3] L'année 1616. Cette lettre, datée du 1er janvier 1617, avait été écrite dans les derniers jours de l'année précédente.

que j'attendois plus tost des remerciemens de ma bonne volonté que non pas des tesmoignages de leur mescontentement, que j'attribue véritablement, non à tout le corps, mais à quelques esprits malicieux qui, mal affectionnés à mon service, taschent d'en débaucher d'autres.

Quant à la proposition faicte par l'ambassadeur d'Angleterre, je l'ay trouvée fort estrange, ne pouvant concevoir comme on voudra ni comme on pourra parachever sans moy un traicté que je puis dire avoir esté faict par mon authorité et mon entremise.

L'ambassadeur d'Espagne qui est auprès de moy, m'a en trois mots tiré de peine, soutenant ouvertement que son maistre n'a jamais donné au roy d'Angleterre la parole que soutient son ambassadeur; j'en ay escrit au roy catholique mon frère, pour recevoir confirmation et aveu de ce que m'a dict le sieur duc de Montéléon. Vous vous gouvernerez en sorte qu'au cas qu'il y eust de la tromperie en ceste affaire, on ne puisse toutefois rien traicter sans mon intervention. Je désire fort que le traicté de Xantes se parachève, mais par le moyen par lequel il s'est commencé; j'en escris pour cest effect en Espagne, et feray tousjours les poursuites nécessaires quand je jugeray qu'elles doibvent estre avec foy (*sic*); vous en asseurerez les Estats, et je leur tesmoigneray par preuves plus certaines que les paroles, quand l'occasion s'en présentera.

CLXXIII.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 343, fol. 6. — Extrait[1].

LETTRE DU ROI.

AU SIEUR DE LÉON[2].

4 janvier 1617.

J'ai veu, par vostre lettre du 6 décembre, le peu d'espérance que

[1] On lit en tête de cette copie, dans le manuscrit de Harlay : « Extraicts de lettres escrites à Venise, tant par le roy que par l'évesque de Luçon, secrétaire d'estat. »

[2] Charles Brulart, prieur de Léon en Bretagne, cousin du chancelier Brulart de Sillery. Il a rempli plusieurs ambassades dont il a laissé une relation manuscrite. Il

vous avez d'accommodement entre l'archiduc Ferdinand et les Vénitiens. Je désire continuer à apporter tout ce qui sera possible pour le faire réussir, et voyant que quelque chose que j'y aie peu apporter jusqu'ici, je n'ay peu encore en venir à bout, j'ay creu que le meilleur expédient que je pouvois prendre pour ce regard estoit de faire par moimesme ce que, jusques à présent, j'ay faict faire par autruy, attirant ceste négociation près de ma personne. J'ay escrit à ceste fin au sieur de Béthune[1], qu'il prie mon frère le duc de Savoie d'envoyer quelqu'un vers moy pour, avec son ambassadeur qui y réside, traicter de ceste affaire, et qu'au cas qu'il agrée ceste proposition, il parte aussitost pour aller à Venise, afin de disposer ceste république à faire le mesme pour le différent qu'elle a avec l'archiduc de Gratz.

J'envoie exprès en Espagne le sieur comte de La Rochefoucauld[2] pour faire trouver bon à mon frère le roy catholique, ce que je désire moyenner en ceste occasion pour le repos de la chrestienté. Je ne désire en cela que le bon plaisir de sa saincteté, par l'entremise de son nonce qui est auprès de moy; et d'autant que l'empereur mon frère fera peut-estre difficulté de consentir que ce qui regarde l'archiduc de Gratz se vuide ailleurs que devant luy, je tascheray d'apprendre par le moyen de mon frère le roy catholique, quel est son sentiment là-dessus; que si je cognois que ce soit chose qu'il ne veuille promettre lorsque les ambassadeurs qui devront traicter de ceste affaire seront[3] auprès de moy, j'envoieray vers lui pour sçavoir de quelle autre façon, comment il désire qu'elle se termine, et aussitost que j'auray esté informé par mon ambassadeur des conditions que mondict frère l'empereur luy aura proposées, j'en donneray advis à celuy des Vénitiens, afin qu'il les accepte s'il les juge raisonnables, et que je tasche par autre voie à les mettre d'accord.

était, en 1617, ambassadeur près la république de Venise; et, plus tard, il fut envoyé à la diète de Ratisbonne. Il mourut, en 1649, doyen des conseillers d'état.

[1] Voyez ci-dessus la lettre du roi à Béthune, du 26 décembre 1616.

[2] Nous avons dit que le comte de La Rochefoucauld n'alla pas en Espagne. (Voy. ci-dessus, page 201, note 3.)

[3] Il y a « soient » dans le manuscrit. Cette copie est fort lisible, mais peu correcte.

CLXXIV.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 343, fol. 7. — Extrait[1].

LETTRE DU ROI.

AU SIEUR DES MARETS[2].

5 janvier 1617.

Pour response à vos lettres des 14, 18 et 21 du mois de novembre et du 1er décembre, je vous diray en premier lieu, qu'en ce qui touche le mescontentement que vous me mandez qu'a mon frère le roy de la Grande-Bretagne, de la détention de mon cousin le prince de Condé[3], je suis bien fasché qu'il soit le seul de mes voisins qui ne puisse gouster ce que tous ont unanimement approuvé[4], comme recognoissant avoir esté faict pour la seureté de ma personne et le repos de mon Estat.

[1] En tête de cette copie, on lit, dans le manuscrit de Harlay : « Extraicts de lettres escrites en Angleterre par le roy. » Et l'extrait de la lettre au baron du Tour suit celui-ci.

[2] Gaspard Dauvet, seigneur des Marets, de Fraucourt, etc. gouverneur de Beauvais, maître d'hôtel du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes. Il était en 1617 ambassadeur en Angleterre, et fut fait, en 1619, chevalier des Ordres. Il avait épousé, en 1601, Isabelle Brulart, fille de Brulart de Sillery qui fut plus tard chancelier. Ce n'était pas là un titre de faveur auprès de Richelieu, aussi ne voyons-nous pas qu'il ait été employé sous le ministère du cardinal, quoiqu'il fût encore jeune. Des Marets mourut en 1632 ; il n'avait guère plus de cinquante ans.

[3] L'Angleterre faisait alors quelques avances à l'Espagne, et cherchait dans nos troubles civils des prétextes à sa froideur pour la France; l'ambassadeur français était mal traité; Richelieu, qui ne faisait que d'entrer au pouvoir, n'était pas encore en mesure de soutenir comme il l'entendait la dignité de la France. En attendant, on songea à envoyer à Londres un personnage qui pût y être mieux agréé, ainsi qu'on le voit dans la lettre suivante.

[4] L'évêque de Luçon ne devait pas ignorer que la détention de M. le Prince n'avait pas été approuvée en Allemagne, et ce fut même un des motifs de la mission donnée à Schomberg, ainsi qu'on le voit par les instructions que Richelieu lui-même avait rédigées. (V. ci-dessus, p. 208.) Nous avons trouvé à la Bibliothèque nationale (fonds de Saint-Germain-Harlay 238[17]) l'original d'une des dépêches venues d'Allemagne pour représenter au roi la nécessité de mettre Condé en liberté: elle est signée de plusieurs princes allemands.

Quant au peu d'estime que vous m'escrivez avoir esté faict de vous au lieu où vous estes, et particulièrement sur l'occurrence du couronnement de mon, etc. le prince de Walles[1], je me contenteray de vous dire pour ceste heure que toutes choses ayant leur temps, vous debvez avoir patience en celles qui sont tolérables, sans toutefois rien souffrir qui soit indigne de la grandeur de ceste couronne, et tascher de choisir si bien vos advantages que, sans altérer la bonne intelligence que je désire conserver avec mon dict frère, vous puissiez prendre revanche du peu de cas qu'on voudroit faire de vous.

CLXXV.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 343, fol. 7. — Extrait[2].

LETTRE DU ROI.

AU BARON DU TOUR[3].

[5 janvier 1617.][4]

Ayant eu advis que le sieur[5], etc. a escrit à mon frère le roy de la Grande-Bretagne pour avoir secours de luy sur ce qu'il dict debvoir

[1] C'est le prince qui fut depuis Charles Ier. Henri, le premier prince de Galles, était mort en 1611; Charles, étant alors devenu l'héritier de la couronne, fut créé prince de Galles, en novembre 1616, avec toute la pompe en usage dans cette royale solennité; c'est là sans doute ce que veut dire ici le mot « couronnement. »

[2] Voy. la note 1 de la page 244.

[3] Charles Cauchon, baron du Tour et de Maupas, auquel le P. Anselme donne la qualité de « gouverneur de Charles, duc de Lorraine » (t. III, p. 892), fut envoyé au commencement de cette année en Angleterre, comme ambassadeur extraordinaire, à l'occasion de la révolte des princes. « Le roi de la Grande-Bretagne l'aimoit très-particulièrement, pour avoir été ambassadeur près de lui lorsqu'il étoit roi d'Écosse, » dit Richelieu (*Mém.* liv. VIII, pag. 381). Il était homme de cœur et de fidélité, et très-dévoué à la reine-mère, dit ailleurs Richelieu, qui raconte une anecdote à ce sujet (page 474).

[4] Cette lettre n'est pas datée; mais la date est évidemment la même que celle de la pièce précédente, qui est écrite sur la même page.

[5] Il est nécessaire d'expliquer cette lacune du manuscrit. Il s'agit du duc de Bouillon, qui voulait faire croire que le marquis de Spinola était en marché des prétentions de Charles de la Marck, comte de Maulevrier, sur la principauté de Sedan,

estre assiégé par le sieur marquis de Spinola, ce qui est une chose du tout esloignée de vérité, j'ay bien voulu vous en informer par celle-ci, à ce que par vostre prudence vous vous efforciez de dissiper tout ce qui voudroit s'eslever contre mon authorité. Je me promets tant de la bonne volonté du roy de la Grande-Bretagne mon frère, qu'il sera, je m'asseure, plus désireux de conserver l'alliance qui est entre nous que non pas de prester l'oreille à ceux qui le voudroient persuader de la rompre, à quoy il n'aura pas besoin d'estre porté par l'exemple d'autruy, puisqu'il en a un suffisant en lui-mesme, estant certain qu'il n'est point permis à un subject de demander secours et assistance qu'à son prince, et qu'un prince embrassant la protection de ceux qui ne sont point ses subjects donne subject aux siens propres à avoir recours à d'autres qu'à luy-mesme.

et que la maison d'Autriche mettait pour cette entreprise des troupes à sa disposition. Tandis qu'il faisait répandre cette nouvelle dans les cours protestantes, la duchesse de Bouillon parcourait les domaines de son mari, jetait l'alarme dans le parti calviniste, et l'appelait au secours de Sedan menacé; elle mêlait le maréchal d'Ancre et la France dans cette prétendue intrigue espagnole, ourdie, disait-on, par les archiducs des Pays-Bas. Tout ce bruit n'était fait qu'à dessein de donner le change sur les levées de soldats que faisait le duc de Bouillon, et aussi de réveiller l'intérêt des protestants en faveur de ce prince, dont le parti se défiait depuis le traité de Loudun. On peut lire, à ce sujet, la Vie de Duplessis-Mornay, dont le témoignage ici ne saurait être suspect. La duchesse de Bouillon étant venue le trouver à Saumur, le 2 décembre, pour l'entretenir du prétendu péril que courait Sedan, le trouva peu disposé à partager ses craintes. (*Histoire de la vie de messire Philippe de Mornay*, Leyde, 1647; in-4°, pag. 456.)

A l'occasion des menées du duc de Bouillon, le *Mercure françois* fait l'histoire de la possession de Sedan par la maison de La Tour-Turenne, et il donne le texte des lettres écrites par Henri de La Tour, duc de Bouillon, au roi, et de la réponse de celui-ci. Cette réponse, contre-signée Potier, ne nous semble pas être de Richelieu, quoiqu'elle porte la date du 27 décembre. (Voy. le *Mercure françois*, tom. IV, p. 135 de l'an 1616, et pag. 1-13 de 1617.)

CLXXVI.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 238[17]; volume non chiffré, première pièce du volume. — Extrait [1].

LETTRE DU ROI.

AU SIEUR DE BAUGY [2].

5 janvier 1617.

J'ay veu par vostre lettre du 10 décembre ce que vous me mandez touchant l'estat auquel sont maintenant les affaires de l'empire, et le comportement de ceux qui s'en entremettent pour faire tomber les couronnes qui en dépendent entre les mains de qui il leur plaira. Je vous diray que j'ay envoyé ces jours passez en Allemagne le sieur comte de Schomberg [3] avec charge de veoir de ma part mes cousins les princes eslecteurs, et leur tesmoigner que, ne m'estant proposé pour but en ceste affaire que le bien de l'empire, je n'ai désir plus passionné que

[1] Le manuscrit de Harlay met en tête de cette pièce: « Extraicts de lettres escrites en Allemagne, tant par le roy que par l'évesque de Luçon, secrétaire d'estat. »

[2] N..... de Bar, seigneur de Baugy en Berry. Il était allié à la famille du ministre ami de Henri IV, Anne de Courtenay, qui épousa, en 1583, Maximilien de Béthune, depuis duc de Sully, ayant eu pour mère Françoise de Bar, dame de Baugy. A la date de cette lettre M. de Baugy était accrédité auprès de l'empereur, et il représenta longtemps la France à la cour impériale. Plus tard il fut ambassadeur en Hollande, et lorsqu'en 1629 le roi de Suède se liait d'intérêts avec la France, ce prince fit demander au roi de donner charge de traiter à La Haye avec l'ambassadeur de Suède à un autre qu'au sieur de Baugy, lequel ayant été vingt ans près des empereurs de la maison d'Autriche « ne les haïssoit pas. » C'est Richelieu qui, dans ses Mémoires, nous donne cette information; et il se hâte d'ajouter : « Ce doute étoit sans fondement, mais en affaire de telle importance la moindre chose fait ombrage. » (Liv. XX, p. 156.) Quoi qu'il en soit, au moment où Richelieu écrivait cette lettre du roi à M. de Baugy, celui-ci était à Prague; et ce même manuscrit de Harlay contient plusieurs lettres de lui, écrites de cette ville, et aussi de Vienne, soit à Richelieu, soit à Villeroy, lorsqu'après la mort du maréchal d'Ancre ce dernier eut repris la place de secrétaire d'état des affaires étrangères.

[3] Voyez ci-dessus, page 208, les instructions données à Schomberg.

de concourir avec eux pour faire tomber ces couronnes à celuy qu'ilz estimeront plus agréable à sa majesté impériale et plus utile à la chrestienté. Il semble qu'entre tous ceux sur qui on pourroit jetter l'œil, il n'y en a point qui doibvent estre plustost appelez que mes cousins les archiducs Maximilian et Ferdinand; mais d'autant que mon cousin Maximilian, pour estre viel et sans enfans, pourroit après sa mort laisser plusieurs occasions de troubles qu'il est à propos d'esviter, j'estime qu'on ne peut faire un meilleur choix que de la personne de mondict cousin l'archiduc Ferdinand, qui peut, par le moyen de ses enfans, rompre tous les desseins qui y veullent prétendre.

Vous vous conduirez en ceste affaire secrettement et avec dextérité, et en sorte, s'il y a moyen, comme je n'en doubte point, que vous rompiez les desseins des Espagnols[1] et veniez à bout de ce que je souhaite pour le bien de la chrestienté.

CLXXVII.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 343, fol. 8. — Extrait[2].

LETTRE DU ROI.

AU SIEUR PERICARD[3].

13 janvier 1617.

Tant s'en faut que j'aye accordé le passage à mon cousin le mareschal d'Esdiguières en Piémont contre le service de mondict frère le

[1] On obtint en effet de l'Espagne une renonciation aux prétentions qui inquiétaient Richelieu; et dans la lettre que Baugy lui écrivait le 5 mai, mais qui fut reçue par son successeur Puysieulx, Baugy disait : « J'ay envoyé l'escriture qui a esté faicte icy touchant la cession des prétentions du roy d'Espagne sur les royaumes de Hongrie et de Bohème, en faveur de l'archiduc Ferdinand. » (Bibl. nat. ms. de Harlay 238[17].) Ce résultat, dont Villeroy put tirer avantage, était dû à la politique de l'évêque de Luçon. (Voy. ci-dessus, pag. 223, note 4.)

[2] On lit en tête : « Extraicts de lettres escrites en Flandres par le roy. »

[3] Jean de Péricard, sieur de Méridon, conseiller du roi en son conseil d'état, ambassadeur de sa majesté près leurs altesses les archiducs, à Bruxelles. On le voit figurer en cette qualité dans l'acte de mariage de Henri de Savoie, duc de Ne-

roy catholique, que celuy que j'ay permis en Savoie à mon cousin le duc de Nemours[1] et à ses gens pour le servir est un argument qui manifestement condamne l'autre; ayant mesme chassé de ma cour Lassé[2], pour n'avoir pas exécuté en ce passage ce que je luy avois commandé; au reste, chascun sçait combien de défenses j'ay faictes à mondict cousin L'Esdiguières pour l'en destourner.

Sur l'advis qui m'a esté donné de quelques levées qui se font sur les terres du Liége en faveur de gens mal affectionnés à mon service,

mours, et d'Anne de Lorraine, duchesse d'Aumale, signé le 14 avril 1618, dans le palais des archiducs; cette pièce, tirée des archives de la chambre des comptes, du comté de Genevois, a été imprimée dans l'Histoire généalogique de la maison de Savoie, par Guichenon; in-fol. 1660, p. 627 du volume de preuves.

[1] Le duc de Lesdiguières, maréchal de France et gouverneur du Dauphiné, était parti en décembre pour aller porter secours au duc de Savoie, au nom du roi de France, qui lui avait fait la défense formelle de passer les monts; il arriva à Turin le 3 janvier 1617. « Cavoret, dit l'historien de Savoie Guichenon, lui fut dépesché pour le sommer de tenir sa parole et de passer les monts, suivant le traité d'Ast. On usa de beaucoup d'artifices en France pour l'en détourner, mais inutilement, parce qu'il y alloit du service de l'estat et de l'honneur du roy que le traité d'Ast fût exécuté..... Il s'aboucha avec le prince de Piémont à Nostre-Dame de Mians en Savoye, et donna les ordres pour faire marcher toutes ses troupes au 19 décembre. » (Page 831.) A la tête de cette armée, composée de sept mille hommes de pied et de cinq cents chevaux, Lesdiguières fit une campagne heureuse contre les Espagnols, avec lesquels la France était en paix et en bonne amitié apparente. Au reste, la situation était difficile, et la cour, engagée avec le duc de Savoie par le traité d'Asti, était dans un embarras manifeste; elle ne pouvait remplir ses engagements de ce côté sans se brouiller avec l'Espagne, qu'elle était forcée de ménager. On fut donc obligé de donner à Lesdiguières l'ordre exprès de ne pas exécuter les promesses du roi. Le maréchal n'en tint compte, et il n'eut pas de peine à se faire absoudre. Il est évident que cette lettre ne contient pas la pensée du cabinet, et la prétendue assistance donnée au duc de Nemours n'était qu'une supercherie diplomatique. « C'étoit ne rien promettre, » dit en propres termes Richelieu dans ses Mémoires, où la situation est très-nettement exposée (liv. VII, pag. 376). Malgré l'opinion du P. Griffet, de Guichenon et des autres historiens, nous croyons que le ministère dirigé par Richelieu ne fut pas fâché de se voir désobéi dans cette circonstance. Voyez la note 2 d'une lettre à M. de Béthune, du 18 janvier, page 260.

[2] Trésorier de France à Bourges, qui avait été envoyé vers le duc de Bellegarde pour le prévenir du double jeu qu'on jouait avec la Savoie et l'Espagne. Gagné par la Savoie, il n'avait pas exécuté la commission dont on l'avait chargé.

j'ay bien voulu vous en advertir, afin que vous priiez de ma part mon frère l'archiduc qu'il ne passe personne dudict pays de Liége par les lieux de son obéissance pour aller à Sedan et à Mezières, où lesdictes levées peuvent avoir leur rendez-vous [1]. C'est chose tellement importante au bien de cet Estat que ceux qui l'affectionneront, comme je sçais que vous faictes, apporteront, je m'asseure, tout ce qui sera en leur pouvoir pour me donner ce contentement.

CLXXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 76. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE MONTIGNY [2].

14 janvier 1617.

Que les régimens de Bourg et de Chapes estans partis pour le joindre, il les sçaura employer aux occasions.

Que ne trouvant pas les compagnies complettes à la monstre, il les casse, en vertu du pouvoir que le roy luy en envoiera tousjours très volontiers quand il le mandera juger à propos.

Que leurs majestez trouvent bon qu'il force Clamecy et Cosne et en

[1] Levassor fait mention de cette lettre écrite au résident de France à Bruxelles, mais il se trompe lorsqu'il l'attribue à la reine mère. (*Hist. du règne de Louis XIII*, t. II, pag. 682.)

[2] En tête de cette matière de lettre, on lit dans le manuscrit de Baluze : « Extrait de la response de monseigneur à la lettre de M. de Montigny du 8 janvier. »

François de La Grange, seigneur de Montigny, né en 1554, fut l'un des favoris de Henri III, et fit bravement la guerre sous Henri IV. Il fut créé maréchal de France en 1616. Au commencement de l'année 1617, on lui donna le commandement de l'armée du Nivernais, l'une des trois qui furent alors envoyées contre les princes rebelles. Il mourut cette même année, le 9 septembre. Bassompierre insinue qu'il ne dut le bâton de maréchal qu'à ses importunités : « Plusieurs gentilshommes, dit-il dans ses Mémoires, ayant offert à la reine mère d'aller combattre les princes, le soir la reine pria le roi de faire M. de Thémines maréchal de France, dont plusieurs crièrent, et principalement Montigny, de sorte que l'on le fit aussi maréchal. » (Tom. II, pag. 124.)

fasse chastier aucuns de dedans pour donner terreur aux autres; que pour cest effect il prendra du canon à Bourges, et mandera au capitaine Daulphin qu'il luy délivre lorsqu'il en sera besoin.

Que s'il reçoit plus de plaintes de la compagnie de la royne, il fasse informer de leurs désordres pour par après y remédier.

Que les Suisses de Chinon qu'il vouloit mettre à Sancoing[1] doivent estre maintenant dans la Charité.

Que le roy a mandé le magistrat de Bourges.

Qu'il escrit au sieur d'Aspremont.

Qu'il enverra un pétardier au plus tost audit sieur mareschal.

CLXXIX.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 343, fol. 1 verso. — Extrait[2].

[A M. DU MAURIER.][3]

15 janvier 1617.

Leurs majestés envoyant M. de la Noue[4] en ambassade en Hollande, je prends la plume pour vous en donner advis, afin de disposer messieurs des Estats à le recevoir, et selon la grandeur de ceux

[1] Sancoins, petite ville du Berry, aujourd'hui du département du Cher.

[2] En tête du manuscrit : « Extraicts de lettres escrites en Hollande par le roy et l'évesque de Luçon, secrétaire d'estat. »

[3] Le manuscrit de Harlay met ici : « L'évesque de Luçon au sieur de Baugy. » Cependant on a vu (note de la lettre du 5 janvier) que M. de Baugy était alors en Allemagne, non en Hollande. Nous allons avoir à relever plusieurs fois la même erreur. Remarquons, pour l'expliquer, que les extraits de la correspondance de Richelieu qui nous sont conservés, pour cette époque, par les manuscrits de Harlay n°s 238[17] et 343, sont de la même main, et que dans ces extraits on ne trouve en tête d'aucune des lettres adressées en Hollande le nom du résident français; tantôt le nom est omis, tantôt l'on a écrit : « le sieur de Baugy. » Ou le copiste n'a pas su lire le nom que portaient les originaux qu'il copiait, ou, par mégarde, il aura inscrit sur les extraits de la correspondance de Hollande le nom qui appartenait aux extraits de la correspondance d'Allemagne.

[4] Nous expliquons plus loin les raisons qui firent choisir M. de la Noue pour cette ambassade extraordinaire. (Voyez une lettre du 25 février à ce même de la Noue.)

de qui il est envoyé, et selon le mérite de sa personne. Je ne vous mande point pour ceste heure le subject de son voyage, parce que quand il sera sur les lieux vous en pourrez estre plus particulièrement instruit que vous ne seriez maintenant. Seulement vous remarqueray-je qu'une des principales causes qui le mènent est le congé qui vous a esté accordé pour venir de deçà. Cependant, je vous diray que monsieur l'ambassadeur de Hollande ayant faict instance à leurs majestés pour la continuation de l'entretennement des gens de guerre qu'elles y tiennent en faveur de MM. les Estats, elles luy ont tesmoigné en cela avoir tant de bonne volonté pour eux qu'elles ont accordé de continuer encore leurs appoinctemens. Vous jugerez par là que tant s'en faut qu'ilz aient subject de se plaindre qu'au contraire que nous l'aurions d'en faire d'eux (*sic*), en ce qu'ilz souffrent qu'il se fasse des brigues et menées en leur pays contre l'authorité du roy, et, qui plus est, qu'on suborne les soldats, voire même les chefs qu'il y entretient, pour leur faire tourner contre luy les armes qu'ilz debvroient employer pour son service, sans qu'ilz aient un soin si exact que nous désirerions d'arrester le cours de tels désordres par la punition exemplaire qu'ils debvroient faire de quelques uns. Je me promets néantmoins qu'ayant considéré la conséquence de ceste affaire, ilz se porteront enfin à y donner contentement à leurs majestés, et, qui plus est, à les secourir si l'estat des affaires sembloit le requérir, ce que je ne prévois pas toutefois debvoir arriver; sur ceste créance je finiray ceste lettre, vous asseurant que je suis.....

CLXXX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 180. — Copie. — Imprimée dans le *Mercure françois*, tom. IV, pag. 15, de l'année 1617 [1].

LETTRE DU ROI.

AU DUC DE MAYENNE [2].

17 janvier 1617.

Mon Cousin, J'ay veu par vostre lettre de l'unziesme de ce mois, et entendu par le sieur baron de Linières la plainte que vous faictes de ce qu'on a voulu attenter à vostre vie [3]. Sur quoy je vous diray que la conservation de mes subjectz m'est sy chère, et particulièrement de ceux qui tiennent en mon royaume le rang que vous y avez, que sy vous contribuez autant de vostre part comme je feray de la mienne pour vous faire avoir raison de ce crime, vous en recevrez sans doute le contentement que vous en pouvez espérer. Vous le croirez aisément, je m'asseure, quand vous verrez que mon parlement (qui rend la justice à tout le monde, et a l'intérest des pairs en singulière recommandation), en prend cognoissance, et ce avec tant de soing, qu'il a desjà ordonné que le procès sera faict et parfaict à l'accusé [4], au lieu

[1] L'historien Levassor, qui cite quelques fragments de cette lettre, dit que « Louis répondit au duc de Mayenne par la plume de Richelieu. » (Tom. II, pag. 687.)

[2] Henri de Lorraine, duc de Mayenne ou du Maine, fils unique du chef de la Ligue, et qui ne laissa pas de postérité. Il était né en 1578, et fut tué au siége de Montauban en 1621. Il était grand chambellan de France et gouverneur de Guyenne. Il se trouva plus d'une fois dans les rangs des seigneurs mécontents, et au moment même où il demandait justice au roi, il faisait acte de rébellion : Richelieu, écrivant une lettre que le roi devait signer, le lui rappelle sévèrement.

[3] La lettre du duc du Maine à laquelle celle-ci répond est curieuse : elle est datée de Soissons le 11 janvier 1617; on la trouve en copie dans le manuscrit de Sorbonne n° 1136, fol. 178. Elle est aussi imprimée dans le *Mercure françois*, t. IV, p. 13, de l'an 1617.

[4] C'était un nommé Gaudin, dit Vaugré, qui avait été des gardes de M. le Prince. A peine échappé à une accusation capitale, il s'en vint à Soissons déclarer qu'on l'avait envoyé de Paris pour tuer M. de Mayenne.

où vous estes, et qu'estant jugé, il luy soit amené, affin que, s'il est trouvé coulpable de ce dont il est chargé, il reçoive la peine et le supplice deus à l'énormité d'une si détestable entreprise; ce qui sera indubitablement si vous le voulez, rien ne l'en pouvant garantir que sa fuitte, qu'il vous est aisé d'empescher, puisqu'il est en vos mains, et qu'il n'y a chose plus facile que de le rendre seurement en ceste ville, où non seulement je le feray chastier comme il mérite, mais en oultre ceux qui se trouveront l'avoir suscité à un si pernicieux dessein, la raison voulant que les autheurs des crimes portent au moins la mesme peine que ceux qui les doibvent exécuter.

Je ne souffriray jamais qu'en mon estat on practique impunément telles meschancetez. Je permettray aussy peu qu'on entreprenne sur les places que me gardent mes subjectz et mes serviteurs que sur leurs vies. C'est pourquoy, demeurant dans les bornes de vostre debvoir, vous pouvez vous asseurer que rien ne vous conservera plus seurement les villes (qui ont autresfois esté [1] consignées entre les mains de feu mon cousin le duc de Mayenne, vostre père) que mon auctorité.

Je ne respons point à la façon par laquelle vous me tesmoignez qu'il les a eues [2], l'intégrité de ses dernières actions m'obligeant de perdre la mémoire des premières, qu'il a beaucoup de fois condamnées luy-mesme. Le cours de sa vie ayant esté tel depuis la fin des troubles de la Ligue, que sy un souverain peut debvoir quelque chose à son subject, je confesse luy estre redevable, particulièrement en considération de ses dernières parolles, par lesquelles il vous recommanda plusieurs fois [3] de vivre et mourir en mon obéissance.

Vous vous plaignez de la violence de ceux à qui je donne part au maniement de mes affaires; je m'en estonne grandement, puisqu'il n'y

Après une instruction criminelle, Vaugré fut obligé d'avouer qu'il avait menti, et qu'on l'avait suborné pour faire ce mensonge. Le *Mercure françois* dit qu'on « parla diversement de cette action. » Richelieu, moins discret, affirme que cette plainte d'assassinat n'était qu'une comédie jouée par le duc du Maine. (*Mémoires*, liv. VIII, pag. 383.)

[1] En italique dans le Mercure depuis ce mot jusqu'à la fin de la parenthèse.

[2] Encore souligné dans le Mercure d'ici à la fin de la phrase.

[3] *Idem*.

a personne qui ne doibve recognoistre qu'en suivant leurs advis, j'ay jusques icy donné à mes subjectz tant de subject d'actions de grâces pour ma clémence, qu'à peine en trouvera-on un seul en mon royaume qui, avec quelque apparence, se puisse plaindre de ma rigueur, que je puis dire n'avoir jamais exercée que contre moy-mesme, ayant esté trop indulgent à l'endroict de ceux envers qui, selon Dieu et selon le monde, je pouvois user de sévérité.

Vous me mandez que, pour céder au temps, vous avez voulu vous bannir de mon royaume, acceptant les propositions qu'on vous avoit faictes d'en sortir. Sur cela je n'ay rien à vous dire, sinon que l'affection que j'ay pour mes subjectz, et particulièrement pour ceux qui sont de vostre qualité, me les faisant plus désirer auprès de moy qu'en aucun autre lieu que ce puisse estre, je ne vous eusse jamais permis le voyage dont vous parlez, s'il ne m'eust esté proposé, comme vous sçavez, à vostre instante prière et supplication, et sy je n'eusse estimé vous rendre un tesmoignage signalé de ma bonne volonté en vous l'accordant.

Au reste, je vous prie de croire que les persécutions (pour user de vos termes) ne seront jamais telles en cest estat qu'elles en puissent chasser personne, me sentant, par la grâce de Dieu, maintenant assez fort pour exécuter la résolution que j'ay prise de ne souffrir qu'aucun de mes subjectz en persécute d'autres, et faisant estat de vivre avec tant de bonté que je ne doubte point que chacun, à mon exemple, ne se tienne en son debvoir, m'exemptant par ce moyen d'avoir recours à ma puissance pour les y contraindre.

Les tesmoignages que vous me rendez par vostre lettre de désirer chercher vostre repos dans l'innocence de vos actions me resjouiroient grandement [1] sy vos effectz ne sembloient contrevenir à vos paroles; ne pouvant concevoir que l'innocence puisse compatir avec les intelligences et practiques qui sont tous les jours entre vous et ceux qui veulent troubler le repos de mon estat; avec les levées de gens de guerre que vous avez faictes depuis peu pour grossir vos garnisons,

[1] En italique dans le Mercure depuis le mot « sy » jusqu'aux mots « mon estat. »

non seulement sans ma permission, mais contre ma volonté; avec le reffus de recevoir mon lieutenant général de Soissons en la ville où sa charge l'oblige de résider, le bannissant de sa demeure, au mespris de mon auctorité, sans autre subject que celuy de l'affection qu'il a au bien de mon service et sans avoir esgard aux prières et commandemens que je vous ay faicts plusieurs fois de le restablir.

Je ne sçay pas ce que vous tiendrez pour crime, sy vous appellez telles actions innocentes. Il n'y a personne despouillé d'intérest et de passion qui ne les juge du tout contraires aux lois divines et humaines, que je seray tousjours aussy soigneux d'observer comme de les faire garder aux autres.

C'est ce qui me faict souhaitter que vous vous teniez véritablement dans les termes des protestations que vous me faictes, affin que je puisse sans peine maintenir la paix en cest estat, pour la continuation de laquelle je suis résolu d'employer mon propre sang, tenant à bonheur et à gloire de la conserver à mon peuple au mesme prix que le feu roy mon très honoré seigneur et père luy a acquise.

Par là vous cognoistrez la sincérité de mes intentions, que je vous conjure de seconder de sy bons effects, que vous puissiez un jour, non avoir regret de m'avoir troublé aux desseins advantageux que j'ay pour ce royaume, mais vous prévaloir de n'avoir pas peu contribué pour les faire réussir. Je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous en face la grâce, et vous tienne en sa saincte garde.

Escrit à Paris, ce dix-septiesme janvier 1617.

LOUIS.

DE RICHELIEU.

CLXXXI.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 343, fol. 56. — Minute de la main de Charpentier.

LETTRE DE LA REINE MÈRE.

A M. DU MAINE.

[17 janvier 1617.] [1]

Mon Cousin, Je ne puis assez blasmer la détestable résolution que vous m'escrivez avoir esté prise contre vostre personne, ni vous tesmoigner le contentement que j'ay de ce que vous avez en vos mains celuy que vous me mandez. Dieu a permis que vous vous en soyez saisi comme vous avez faict, tant afin qu'il ne puisse éviter le supplice deub au crime dont il se trouvera chargé qu'afin aussy que la vérité de ceste affaire paroisse à tout le monde. Le roy Monsieur mon fils vous escrivant amplement sur ce subject, il ne me reste rien à vous dire, sinon que je contribueray de ma part tout ce qui me sera possible à ce que la justice en soit rendue telle que, le public en demeurant satisfaict, vous ayez occasion d'en avoir contentement en vostre particulier. Sur quoy, je prie Dieu, mon Cousin.....

[1] En tête de cette pièce on lit : « Minute originale de l'évesque de Luçon, 17 déc. 1616. » Ce dernier chiffre est une surcharge; on avait mis d'abord 1617.

Cependant on lit au dos, de la main de Charpentier : « Minute de lettre de la reine mère à M. du Mayne, du 17 decembre 1617. »

Ce sont autant de fautes de copiste; la véritable date doit être 17 janvier 1617, date de la lettre du roi sur le même sujet. En en admettant une autre, il faudrait supposer qu'il y a eu plus d'une entreprise contre la vie du duc de Mayenne, et qu'il s'en était plaint plus d'une fois, ce qui n'est pas.

CLXXXII.

Bibl. nat. Fonds Béthune, 9152, fol. 7. — Original. — Cinq-Cents Colbert 373, pag. 229. — Copie.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER DU ROI EN SON CONSEIL D'ESTAT, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ITALIE.

18 janvier 1617.

Monsieur, J'ay veu par vostre lettre du 29e décembre la peine en laquelle vous estes pour ne sçavoir comment vous debvez vous gouverner avec monsieur Desdiguières, ayant appris que leurs majestez n'aggréent son voyage[1]. Je n'ay rien à vous dire là-dessus, sinon que vostre prudence vous y fournira de plus suffisante instruction que ce qu'on vous en pourroit donner.

Quant audict sieur Desdiguières, je ne sçay pas ce qu'il fera au pays où il va; mais d'une chose suis-je bien asseuré, que sa majesté sçait bien ce qu'il doibt faire; estant certain que tant s'en faut qu'elle ayt approuvé son dessein, qu'au contraire elle a tasché, par ses lettres et ceux qu'elle a envoyez vers luy de sa part, à l'en divertir[2], nonobstant quoy il n'a pas laissé de passer oultre en sa résolution.

Je ne vous diray point combien le desplaisir qu'avoit sa majesté de

[1] L'expédition destinée à secourir le duc de Savoie.

[2] La plupart des historiens de Louis XIII n'accordent presque aucune attention à cette époque du règne de ce prince, et passent sous silence, avec toute l'histoire du premier ministère de Richelieu, l'expédition de Lesdiguières. Le Vassor, qui en parle avec quelques détails, croit que la cour de France fut fort irritée de la désobéissance du maréchal. De son côté, le P. Griffet (Continuation du P. Daniel, tom. XIII, p. 167) a cité cette lettre pour prouver que l'on était très-mécontent à la cour de la conduite de Lesdiguières; que ce maréchal avait agi, dans cette circonstance, contrairement aux volontés du roi et en dépit de tous les ordres qui lui furent donnés. Il est vraisemblable pourtant que dans cette lettre à l'ambassadeur de France près du saint-père, Richelieu ne disait pas la véritable pensée du cabinet de Saint-Germain, mais bien celle qu'il voulait que l'on crût à Rome. Ce qu'il y a de certain, c'est que les pièces que nous avons recueillies dans les manuscrits de Baluze

voir le mauvais estat auquel estoient les affaires de Savoye a esté augmenté, ayant sceu par le rapport que je luy ay faict de ce que m'avez escrit, que plus elles vont en avant et plus semblent-elles se disposer à la guerre. Il est vray que, comme il ne faut jamais désespérer des choses mesmes plus desplorées, elle ne perd point courage de venir à un accommodement, principalement lorsque vous aurez tenté les moyens qu'elle vous a prescrits par sa lettre du 26e décembre, et si le malheur veut qu'il ne luy réussisse pas en cela comme elle se l'est promis, il luy restera au moins ceste consolation d'avoir apporté ce qu'elle aura peü pour rendre amis deux princes ses alliez que la seule oppiniastreté aura poussez à un mal volontaire, pour ne croire pas celuy qui taschoit à procurer leur commun bien.

Ayant veu par vostre lettre comme monsieur le duc de Savoye

s'accordent peu avec le langage tenu dans cette lettre à Béthune; nous croyons que le P. Griffet l'a prise trop au sérieux et qu'il lui prête une foi trop crédule. On verra bientôt plusieurs lettres écrites à Lesdiguières par Richelieu, au nom du roi ou de la reine mère aussi bien qu'en son propre nom, et, si l'on n'y trouve pas un ordre pour l'expédition d'Italie, au moins n'y trouve-t-on pas non plus l'ombre d'un reproche. Ces lettres sont remplies de compliments pour Lesdiguières, et, sous couleur de louer sa fidélite en face de la révolte des princes, on approuve sa conduite sans restriction aucune. Il nous semble donc évident, malgré le récit des historiens, que si le cabinet français ne voulait pas, dans les circonstances où il se trouvait, prendre la responsabilité officielle de l'expédition de Lesdiguières, au moins l'avait-il vue sans colère et peut-être avec une secrète satisfaction. S'il en faut croire l'auteur d'une histoire de Lesdiguières, dont le témoignage, toutefois, ne doit être accepté que comme celui d'un homme dévoué : « Le roy loua hautement son dernier voyage, comme absolument nécessaire pour son service, dont, disoit S. M., il avoit mieux reconnu l'importance que nul de ceux qui l'avoient si fort portée à l'en divertir. » (Voy. *Histoire de la vie du connestable de Lesdiguieres, etc.* par Louis Vidal, secrétaire dudit connestable. Paris, 1638, in fol. p. 299; et, pour suivre les détails de l'affaire, pages 281 à 311. Voir aussi la note d'une lettre à M. Péricard, p. 251, et ci-après, à la date du 12 mars et d'avril..... plusieurs lettres adressées par le roi et par Richelieu aux ducs de Lesdiguières et de Créqui.) Ajoutons que, dans ses Mémoires, le cardinal de Richelieu, qui ne joue plus son rôle de ministre des affaires étrangères, et n'est qu'historien, raconte le passage de Lesdiguières et de ses troupes à Turin, sans insinuer en aucune façon que la cour en eût éprouvé quelque mécontentement. (Liv. VII, pag. 376.)

envoye monsieur l'abbé de Mante en France, au lieu de monsieur l'évesque de Genève[1] qu'il s'estoit proposé d'y envoyer, je vous diray que bien que sa majesté ayt agréable qui que ce soit qui vienne vers elle de la part de son altesse, elle eust eu un particulier contentement que c'eust esté ledict sieur de Genève, pour les rares qualitez qu'elle estime en luy.

Pour le regard de l'ordonnance que vous me tesmoignez désirer de moy, vous pouvez croire que c'est la moindre chose que je voudrois faire pour vostre service, ainsy que vous cognoistrez par preuves asseurées en toutes occasions où j'auray moyen de vous faire voir que je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur,

DE RICHELIEU.

Ce 18 janvier 1617.

CLXXXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 65. — Minute de la main de Charpentier.

LETTRE DU ROI.

A M. DE ROHAN[2].

18 janvier 1617.

Mon Cousin, Je reçoy beaucoup de contentement de veoir comme vous embrassez avec soing ce qui concerne le bien de mon service.

[1] François de Sales, qui fut canonisé en 1665. Il vint en France avec le cardinal de Savoie au commencement de 1619, à l'occasion du mariage de la seconde sœur de Louis XIII, Christine de France, avec le prince de Piémont. Ce mariage fut célébré en février 1619, et François de Sales retourna en Savoie avec la princesse, au commencement de 1620. (*Œuvres de saint François de Sales*, 4 vol. in-8°, 1839; voir t. Ier, p. 192.) Le saint évêque de Genève mourut le 28 décembre 1622, à cinquante-cinq ans. Il était né en 1567, au château de Sales, à Thorens-Sales, bourg du Génevois, à douze kilomètres d'Annecy.

[2] Le nom, ainsi que la date, se trouve au dos de la minute. — Henri, duc de Rohan, ne le 21 août 1579, avait été fort aime

J'en recevray encore dadvantage lorsque j'auray les occasions de le recognoistre utilement pour vous, ainsy que je le désire. Quant aux advis que vous me donnez, je n'ay rien à vous dire, sinon que je les ay receus comme venans d'une personne dont j'estime le jugement et l'affection, ce que je vous tesmoigneray, voulant suivre ceux que le sieur de la Ferté m'a aportés de vostre part, en cas qu'on trouble le repos de mon estat. Pour ce qui regarde l'altération que quelques uns ont eue à cause du sieur de Fontrailles, croyant que, par le moyen de sa conversion à l'église catholique, ilz viendront à perdre la place en laquelle il est[1], je vous diray premièrement que je ne croy pas qu'il change de créance, et que, quand bien il le feroit, je désire entretenir si religieusement mes édicts, que ceux à qui ceste place importe ne doibvent point craindre que j'en dispose autrement qu'en leur faveur. Vous les en asseurerez de ma part, et continuerez à apporter tout ce que vous jugerez à propos pour les contenir tousjours en la fidélité et l'obéissance qu'ilz me doibvent. Cependant, afin que vous ayez plus de cognoissance de mes intentions, et que je sçache plus cer-

de Henri IV, qui le maria, en 1605, à la fille de Sully. Il fut l'un des chefs les plus habiles et les plus actifs des protestants durant le règne de Louis XIII; et en même temps, lorsque, dans les premieres annees de ce règne, les princes se séparèrent de la cour, Rohan se tint en bonne intelligence avec la reine mère. Cependant, sur le refus qu'il éprouva du gouvernement du Poitou, il se mit à la tête des huguenots soulevés, et, a la paix de Loudun (mai 1616), le gouvernement de Poitou lui fut donné. Aussi, bien loin de se joindre aux princes, révoltés de nouveau apres l'arrestation du prince de Condé, il prit de l'emploi dans l'armee commandée par le comte d'Auvergne. C'est alors que cette lettre lui fut écrite. Il ne tarda pas à se remettre en hostilite avec le Gouvernement pour servir la cause des protestants, dont la lutte fut ardente jusqu'à la pacification de 1629. Le rôle de Rohan se trouva à peu près terminé avec la guerre religieuse. Il mourut en 1638 des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Rheinfeld (28 février 1638), où il combattait dans l'armée du duc de Weymar. Il avait cinquante-neuf ans. Rohan a fort maltraite, dans ses Mémoires, le cardinal de Richelieu, qui, à son tour, parle dans les siens du duc de Rohan avec quelque mépris. Ils etaient injustes l'un envers l'autre.

[1] Lectoure. — Fontrailles finit par remettre cette place au roi, lorsque Louis XIII fit un voyage à Bordeaux, après l'affaire du Pont-de-Cé. Pour satisfaire les huguenots, le gouvernement de Lectoure fut alors donné à Blainville l'ainé, « qui étoit de la profession requise, » dit Richelieu en racontant ce fait.

tainement quel sera vostre sentiment sur ce qui se passe en vos quartiers, je trouve fort bon que, quittant vostre gouvernement pour peu de jours, vous vous rendiez auprès de moy comme vous me tesmoignez le désirer.

CLXXXIV.

Bibl. nat. Fonds de Béthune 9152, fol. 9. — Original. — Cinq-Cents Colbert 373, pag. 232. — Copie.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER DU ROI EN SON CONSEIL D'ESTAT, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ITALIE.

21 janvier 1617.

Monsieur, Je vous diray pour nouvelles que le roy n'aiant rien peu par douceur a pris résolution de se servir de son authorité pour ranger ses subjects à leur debvoir. Je vous envoie une déclaration publiée en parlement le 17 janvier[1]; vous y verrez le subject pour lequel M. de Nevers a esté déclaré criminel de lèze-majesté; et pareillement une response de sa majesté à M. du Mayne[2] sur le subject de ses mescontentemens et d'une plainte de ce qu'on a voulu attenter à sa vie. Le peu d'apparence qu'il y a en cela faict croire que c'est une fourbe faicte à propos pour animer le peuple et rendre les serviteurs du roy odieux. On usera de toutes diligences pour faire punir celuy que l'on dit avoir eu un si mauvais dessein. Il est maintenant entre les mains mesmes de M. du Mayne; mais on craint qu'il ne soit tellement indulgent que de faire ce qui sera en sa puissance pour sauver la vie à celuy qu'il

[1] Cette déclaration, signée *Louis*, et plus bas *Pottier*, avait été enregistrée au parlement le 17 janvier. Elle n'est pas de Richelieu; c'est une pièce de procédure, écrite en style de palais, où sont énumérés les griefs du roi contre le duc de Nevers, et où l'on fait remonter jusqu'à la première guerre civile, en 1614, les accusations portées contre lui. La *Déclaration contre le duc de Nevers et tous ceux qui l'assistent* a été imprimée plusieurs fois: on peut la lire dans le *Mercure françois*, t. IV, p. 20-33, de l'année 1617.

[2] Du 17 janvier. Voy. ci-dessus, p. 255.

dit qui la luy a voulu oster. On se prépare à envoier une armée en Champagne au cas que M. de Nevers ne se range bientost à la volonté du roy. M. de Guise en est lieutenant général, M. de Thémines commandant après luy en qualité de mareschal de France, et M. de Praslin a la charge seul de mareschal de camp. M. le comte d'Auvergne va d'un autre costé en Perche pour tenir en bride ceux qui seroient si osés que de s'oublier en leur debvoir. Nous avons, grâces à Dieu, subject de bien espérer, le roy estant assez fort pour réduire en fumée les mauvais desseins de quelques-uns qui ont entrepris de troubler son estat et les punir selon leurs démérites. Je ne vous puis mander autre chose, sinon que je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur,

DE RICHELIEU.

A Paris, le 21 janvier 1617.

CLXXXV.

Bibl. nat. Fonds de Béthune 9152, fol. 11. — Original.

LETTRE DU ROI.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT ET MON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ITALIE.

23 janvier 1617.

Monsieur de Béthune, J'ay esté très aise de veoir par vostre lettre du huictiesme de ce mois l'espérance que vous avez que le duc de Savoye mon frère et les Vénitiens acceptent les conditions que vous leur debvez proposer de ma part. Le désir passionné que j'ay de terminer les différends qu'ilz ont avec mon frère le roy catholique et mon cousin l'archiduc de Gratz faict que, pour avancer un si bon

œuvre, j'escris présentement aux sieurs marquis de Treynel[1] et de Senecey[2] et au sieur de Baugy, pour faire gouster, tant à sa saincteté qu'à mes frères l'empereur et le roy catholique, l'expédient que j'ay trouvé pour amener ceste affaire à une heureuse fin. J'espère en cela que Dieu favorisera mon entreprise, principalement puisqu'elle n'a pour but que sa gloire et le repos de la chrestienté; joint aussy que vostre lettre me levant les obstacles qui sembloient s'y pouvoir rencontrer de la part de mon frère l'empereur, maintenant toutes choses concurrent (*sic*) à l'acheminement que l'on y peut désirer. Pour cest effect, soit que je jette l'œil sur les parties intéressées, ou sur ceux qui s'en rendent médiateurs, je suis de plus en plus confirmé en la croyance que j'ay que ceste négociation ne sera pas sans fruict, n'y ayant point de doubte que sa saincteté, comme un bon père, ne soit très ayse d'appaiser la querelle de ses enfans; et que ceux qu'il y a longtemps qui ont la guerre sur les bras, sans avoir jusques icy eu grand advantage les uns sur les autres, ne doibvent par un mutuel consentement se porter à la paix. J'envoye à ceste fin le sieur comte de la Rochefoucault en Espagne[3], afin de disposer le roy catholique mon frère à prester non seulement l'oreille aux ouvertures qu'il luy en fera de ma part, mais aussi à les exécuter en cas qu'il les trouve justes, comme

[1] François Jouvenel des Ursins, marquis de Traynel, etc. Il fut maréchal de camp des armées du roi, et chevalier des ordres. A la date de cette lettre il était à Rome auprès du pape, et un peu plus tard il alla en Angleterre en qualité d'ambassadeur. Il mourut dans son château de Doue en Brie, le 9 octobre 1681, à quatre-vingt-un ans. Son père avait été gouverneur de Paris.

[2] Henri de Bauffremont, baron de Senecey, d'une des plus anciennes maisons de Bourgogne. Il succéda à son père dans le gouvernement d'Auxonne, et l'ordre de la noblesse, aux états-généraux de 1614, l'avait choisi pour son président. On voit qu'au temps où cette lettre fut écrite, il était ambassadeur de France en Espagne. Il servit plus tard en qualité de maréchal de camp, et reçut au siége de Royan, en 1622, une blessure dont il mourut le 22 octobre de la même année.

[3] On pensait toujours à envoyer un ambassadeur extraordinaire en Espagne, et, en définitive, on n'y envoya personne. (Voy. ci-dessus, page 201.) D'ailleurs cette ambassade devint inutile lorsque la catastrophe du maréchal d'Ancre eut fait abandonner la politique du ministère dont Richelieu faisait partie.

sans doubte elles le sont. Il reste que l'empereur mon frère contribue de la sienne ce que l'on peut et doibt attendre en ceste occasion d'un prince qui doibt aymer la tranquillité publique; et c'est ce que vos lettres me font promettre qu'il fera; ou bien, s'il se rend difficile à accorder ce qu'on requiert de luy touchant l'archiduc de Gratz, j'envoieray, comme je vous ay mandé, un ambassadeur vers luy, pour traicter avec sa majesté impérialle l'accommodement de cest affaire.

Quant aux trefves, abstinences ou suspension d'armes dont vous me parlez, je serois soigneux de les procurer, si ayant faict sonder quelques personnes qui pourroient sçavoir l'intention du roy catholique mon frère sur ce subject, je n'avois trouvé les choses en estat, qu'il y a plus lieu d'espérer une paix que non pas trefves soubz quelque nom que ce puisse estre. Je juge qu'on estime que la cessation d'armes anéantiroit le désir qu'on doibt avoir de la paix, et que, pour l'avoir entière, on ayme mieux estre un peu plus longtemps dans la guerre, considérant qu'en trefve ou en guerre il faut payer les troupes, qui est ce qui leur pèse le plus et qui leur rend ces deux conditions indifférentes. Pour cest effect, je haste le voyage que je fais faire en Espagne pour terminer le plus tost que je pourray ceste malheureuse guerre, capable de troubler la chrestienté. Je prie Dieu, monsieur de Béthune, qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escrit à Paris, ce XXIIIme janvier 1617.

LOUIS.

DE RICHELIEU [1].

[1] Richelieu a toujours soin de contresigner tout au bas du feuillet, de maniere que l'espace le plus étendu possible sépare la signature du roi et celle du ministre.

CLXXXVI.

Bibl. nat. Fonds de Béthune 9152, fol. 86. — Original. — Cinq-Cents Colbert 393, fol. 347[1]. — Copie.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER DU ROI EN SON CONSEIL D'ESTAT, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ITALIE.

23 janvier 1617.

Richelieu s'en réfère à la lettre du roi pour ce qui concerne les intentions de sa majesté. Il n'écrit à Béthune que pour lui dire qu'il aura grand soin de l'affaire de ses appointements, et pour lui donner assurance de l'affection avec laquelle il embrasse ses intérêts.

CLXXXVII.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 238[17]. — Copie. (Au commencement du volume.)

LETTRE DU ROI.

A M. DE BAUGY.

23 janvier 1617.

Ayant pris résolution de tenter une autre voye que celle qui a esté suivie jusques à ceste heure pour appaiser les troubles de l'Italie, je veux en donner une entière communication à l'empereur mon frère, affin qu'après que vous luy aurez faict entendre de quelle façon je m'y désire conduire, vous m'escriviez aussy tost si c'est chose que vous recognoissiez luy debvoir estre agréable. Vous luy direz donc que n'y ayant eu jusques icy aucun moyen de terminer les différends qui donnent subject à la guerre de Piedmont, quoyqu'on y ayt longtemps

[1] Cette pièce est datée du 23 juin, et classée à cette date dans la correspondance dudit mois de juin : c'est une erreur manifeste du manuscrit de Colbert. La véritable date est le 23 janvier.

travaillé sur les lieux, de la part de Sa Saincteté et de la mienne, envers mon frère le duc de Savoye et dom Pedro de Tolède, lieutenant-général de l'armée du roy catholique mon frère, j'ay creu qu'il seroit beaucoup plus aysé d'en venir à bout si l'affaire se traittoit près de ma personne. Pour cest effect, j'ay prié le duc de Savoye mon frère de m'envoyer quelqu'un pour traicter avec son ambassadeur qui réside auprès de moy, et ay commandé en ce cas au sieur de Béthune d'aller à Venise, affin de disposer cette république à faire le mesme pour le différend qu'elle a avec mon cousin l'archiduc de Gratz. J'envoye d'autre costé en Espagne le sieur comte de la Rochefoucaut pour faire pareillement trouver bon à mon frère le roy catholique ce que je me propose d'entreprendre, non seulement pour le bien commun de l'Italie, mais aussy de toute la chrestienté. Je ne doubte point que Sa Saincteté n'approuve l'ouverture que je luy en ay faicte, après l'avoir asseurée que je ne désire rien faire en ceste occasion que sous son bon plaisir et par l'entremise de son nonce; mais, en oultre, il est du tout nécessaire que l'empereur mon frère l'ayt pareillement agréable. Je n'y prévois pas (*sic*) aucune difficulté, si ce n'est qu'on le porte à vouloir retenir la cognoissance de ce qui regarde ledit archiduc de Gratz; et, en ce cas, vous luy représenterez que son affaire est tellement liée avec celle de Savoye que l'une ne peut estre terminée sans l'autre; et apporterez sourdement tout ce qui vous sera possible affin que non seulement il ne se porte pas à traverser un si bon œuvre, mais qu'au contraire il contribue pour le faire réussir. Que si c'est chose que vous jugiez ne pouvoir obtenir dudict empereur mon frère, vous luy direz que, pour luy donner contentement, j'ay résolu de luy envoyer un ambassadeur extraordinaire, affin que, secondé de vous, il puisse traicter avec Sa Majesté impérialle le différend de l'archiduc de Gratz, et qu'incontinent que mondict frère l'empereur y aura pris quelque résolution, vous me la mandiez par courrier exprès, pour la faire recevoir de ma part aux ambassadeurs de Venise, selon que la raison le requerra.

CLXXXVIII.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 343, fol. 2. — Extrait.

[A M. DU MAURIER.][1]

23 janvier 1617.

Il y a déjà longtemps que nous sçavons les brigues et menées que faict M. de Bouillon dans les Estats par le moyen du sieur Arsens[2], dont vous me parlez.

[1] Le manuscrit dit: « A M. de Baugy; » c'est une erreur. (Voyez la note 2 de la page 239)

[2] Ce personnage, dont nous trouvons le nom écrit de trois ou quatre façons, signait *Aerssens;* il se nommait François, et était fils de Corneille Aerssens, greffier ou secrétaire des états de la république des Provinces-Unies. Dans le chiffre de notre ambassadeur en Hollande, il est désigné par ces mots : « le gris. » François Aerssens était seigneur de Sommelsdyck ou Sommerdick. Ambassadeur en divers pays, et notamment en France, il obtint de son temps quelque réputation. Libelliste dangereux autant que diplomate perfide, il frappait également ses ennemis et ceux qu'il appelait ses amis. Tous les moyens de parvenir lui étaient bons et rien ne répugnait à son ambition. Créature de Maurice de Nassau, il fut ennemi acharné de Barneveldt, à la mort duquel il contribua de tout son pouvoir. Il déploya, dans les diverses négociations dont il fut chargé, plus de souplesse que d'honnêteté, et faisait redouter ses intrigues plus que son génie. Du Maurier fut chargé, en 1613, de négocier sous main, auprès du gouvernement de La Haye, le rappel d'Aerssens, et les États donnèrent pour successeur à ce fourbe habile un honnête homme sans capacité, M. de Langerac. Aerssens fut de nouveau nommé ambassadeur près la cour de France, en 1624, vers le temps où le cardinal de Richelieu prit la direction des affaires. Richelieu, qui souvent mesurait son estime surtout à l'habileté, pouvait bien apprécier un peu trop haut les talents de ce diplomate, sans avoir dit que « de son temps, il n'avoit connu que trois grands politiques, Oxenstiern, Viscardi et Aarssen. » L'éloquent écrivain qui a cité ce mot dans l'article de la Biographie universelle qu'il a consacré à Aerssens aurait dû citer en même temps son autorité. Nous craignons que cette autorité ne soit Vittorio Siri, dont les anecdotes ont peu de crédit : « Sublimi spiriti, a dit cet auteur, e superiori ad ogn'altro e che volavano d'un aria sopra il commune, nel sapere, e nella prudenza politica; ed erano Arsens, il cancelliere Oxenstern ed il cancelliere Guiscardi, monferrino. » (*Mem. rec.* tom. VIII.)

Ce diplomate, sur lequel on trouve une notice curieuse dans les Mémoires d'Aubry du Maurier, t. II, nous semble bien jugé aussi dans l'Histoire littéraire du Maine, de

Quant à madame la princesse d'Orange[1], je ne doubte point qu'elle ne fasse tout ce qu'elle pourra pour porter M. le prince Maurice à assister ceux qui veulent brouiller en ce royaume; mais nous croyons son affection si entière, que nous n'appréhendons pas qu'elle gagne rien de ce costé-là ; c'est à vous de veiller et disposer les Estats non-seulement à ne rien faire contre moy, mais à nous assister selon qu'ilz y sont obligés.

Pour cest effect, le roy se résout de faire venir au printemps ses trois régimens qu'il a là, ou, selon une proposition que l'ambassadeur des Estats lui a faicte, ostant[2] des estrangers qu'ilz entretiennent au lieu des trois régimens françois qui, en ce cas, demeureront en Hollande. Vous disposerez ceste affaire en sorte qu'il n'y aye point de difficultés à l'exécution. J'ai veu la response que vous m'envoyez de Mrs les Estats à l'ambassadeur d'Angleterre sur l'exécution du traité de Xantes, qui est telle que vous l'avez préveue, et que nous la croyons de deçà, sur quoy je n'ay rien à vous dire, sinon que l'ambassadeur d'Angleterre porte la peine qui est deue à une personne qui s'advançoit plus que de raison ; le roy désire l'accomplissement de ce traité, et s'y employera tousjours très volontiers.

Le roy est bien fasché de la maladie qui s'est mise ès troupes qui debvoient aller à Venise ; ce sont accidens qui arrivent d'ordinaire aux armées.

Quant à l'assemblée que vous me mandez qui s'est tenue en vos quartiers, il est vray que M. Péricard[3] nous a mandé qu'elle estoit extraordinaire, et de plus que nos huguenots y avoient envoyé des députés, ce que le roy trouvoit fort estrange. Je ne manqueray d'avertir

M. Hauréau, article de Benjamin du Maurier, t. III.

Aerssens, qui était né en 1572, et qui mourut à soixante-neuf ans, en 1641, une année avant Richelieu, se rencontra souvent avec ce grand ministre sur le terrain de la politique, et il en sera plus d'une fois question dans cette correspondance.

[1] Voy. la note 4 d'une lettre à M. du Maurier, du 1er janvier.

[2] Il y a dans ce passage quelque faute de copiste. En mettant « oster » la phrase serait moins irrégulière sans être beaucoup plus intelligible.

[3] Ambassadeur à Bruxelles. (V. p. 250, note 3.)

leurs majestés que cela n'est point. Tout ce que je vous puis dire est que je vous mande les nouvelles de deçà par une autre lettre, ce qui me fera finir celle-ci pour vous dire que je suis, etc.....

Depuis ma lettre escrite, j'ay receu les vostres du 16 de ce mois par vostre courrier, veu celle qu'escrit le sieur de Bouillon aux Estats et recogneu ses artifices; sur quoy je n'ay rien à vous dire, sinon que leurs majestés reçoivent autant de contentement de sçavoir que ceste compagnie, par l'advis de M. le prince Maurice, soit résolue de n'y point respondre, comme elles eussent estimé avoir subject de se plaindre si on eust receu favorablement la requeste de ce personnage. Faictes tout ce que vous pourrez pour maintenir M. le prince Maurice en volonté de ne respondre, leur remonstrant qu'ilz feroient un tort trop notable à sa majesté, de vouloir protéger contre elle ceux qu'elle sçaura tousjours bien maintenir par son auctorité quand ilz seront en leur debvoir. On a aussi peu de dessein de prendre sa ville[1] comme Constantinople. Vous en pourrez asseurer M. le prince Maurice et tout le monde, le roy voulant seulement se conserver en paix dans son Estat. Je vous en diray dadvantage par vostre courrier; ce pendant je demeure, etc.....

CLXXXIX.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 343, fol. 3. — Extrait.

LETTRE DU ROI.

[A M. DU MAURIER.][2]

25 janvier 1617.

Je ne doubte point que les Estats et mon cousin le prince Maurice ne fassent une response audit sieur[3] telle qu'il le mérite.

[1] Orange.

[2] Au lieu de ce nom, le manuscrit met ici, « Au s^r de Baugy, » erreur que nous avons expliquée ci-dessus, page 241.

[3] A la place de ce blanc laissé dans le manuscrit, et de l'etc. qu'on rencontre plus bas, il faut entendre : le duc de Bouillon. (Voy. la lettre précédente.)

Leur intérest, oultre le mien, les y oblige à mon advis, puisque, comme j'ay desjà touché, c'est un crime de rechercher sa protection en d'autres lieux que ceux où on la doibt trouver. Ilz lui tesmoigneront, si je ne me trompe, trouver son procédé estrange et ne pouvoir luy faire response telle qu'il le désireroit, ne voyant point que ce soit avec ma permission qu'il leur escrive d'affaire de telle importance, en laquelle il ne doibt avoir recours qu'à moy, qui sçaurai tousjours bien, et par moy et par mes voisins et alliés, protéger ceux qui m'y convieront par leurs paroles et par leurs actions.

Faictes tout ce que vous pourrez à ce que ceste response, ou autre semblable, luy soit faicte, estant certain qu'il n'en peut recevoir aucune autre qui ne me donnast subject de me promettre moins à l'advenir de l'alliance que j'ay faicte avec les Estats que je n'ay faict par le passé.

L'artifice du sieur etc. est aisé à recognoistre; il vouldroit insensiblement embarquer mon cousin le prince Maurice et tous les Estats, s'il pouvoit, à seconder les desseins qu'il a de troubler mon royaume, ce dont, par la grâce de Dieu, je l'empescheray bien, estant résolu de me tenir en estat propre pour conserver la paix à mon peuple, et à ceux mesmes qui la voudroient altérer. J'auray tousjours les bras ouverts pour les recevoir quand ils se recognoistront; mais de traicter avec eux, c'est chose que je ne puis, ni ne le feray jamais, parce que je ne le dois pas, mon auctorité me le permettant aussi peu comme ma bonté me conviera tousjours à oublier leurs faultes quand ils reviendront à leur debvoir. Tout ce que peuvent faire les princes mes voisins et alliés pour contribuer au repos de mon estat est de s'offrir à m'assister de telle sorte qu'encore que ceux qui voudroient remuer recognoissant mes armes assez puissantes pour les ranger à la raison, ils aient encore plus de subject de crainte voyant qu'en une si bonne cause telle que j'ay, que les forces estrangères, desquelles ilz voudroient bien avoir secours, seroient jointes aux miennes.

CXC.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 74. — Minute.

A M. DE LESDIGUIÈRES[1].

27 janvier 1617.

Monsieur, C'est à vostre bonté que je dois attribuer les tesmoignages que je reçois de vostre part, du contentement que vous avez de la charge dont il a pleu à leurs majestés m'honorer. Je n'ay point de parolles assez dignes pour vous en remercier ; c'est pourquoy je fais estat, monsieur, de me réserver aux occasions de vous faire paroistre par mes effects la recognoissance que j'en ay, l'estime que je fais de vostre mérite, et le désir que j'ay de vous donner tout subject de croire que je suis, monsieur,

Vostre, etc.

CXCI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 69. — Minute de la main de Charpentier.

A M. ARNAULD[2].

28 janvier 1617.

Monsieur, Je me resjouis grandement de voir le règlement que vous avez faict, de la police que vous voulez apporter pour vivre sans

[1] On lit au dos de cette minute : « M. Desdiguières. » La minute d'une lettre du roi au même, datée aussi du 27 janvier, se trouve au f° 56 du même manuscrit, écrite de la main du secrétaire de Richelieu. Le roi envoie au maréchal M. de Créqui, lequel lui expliquera, mieux que ne ferait une lettre, les intentions de sa majesté.

[2] On lit au dos de cette minute : « A M. Arnaud. » Mais lequel des Arnauld ? Ce nom peut désigner ici trois des membres de cette nombreuse famille : Isaac Arnauld, Robert et Pierre.

Isaac, dont nous avons parlé à l'occasion d'une lettre de novembre 1615, page 155, était alors (depuis la fin de 1616 jusqu'à la mort du maréchal d'Ancre) adjoint à Barbin, surintendant et contrôleur général des finances. Barbin, placé en cette grande charge par la faveur de Concini et de sa femme, était assez neuf dans le maniement des finances ; « il supplia la reine mère de

estre à charge au peuple. C'est le vray moyen qu'il faut tenir pour faire que le roy soit bien servy, ses subjects soulagez, et attirer sur vous et les bonnes grâces de sa majesté et la bénédiction de ceux qui vivent sous son authorité. Vous pouvez vous asseurer que j'useray de telle discrétion, en ce qui est des reliefs de monstres dont vous m'escrivez, que vous en aurez contentement. Tant s'en faut que je

commander à M. Arnauld, l'intendant, de l'y assister. » (*Mém.* de Robert Arnauld d'Andilly, tom. Ier, pag. 369.) S'agit-il dans cette lettre de quelque projet d'amélioration financière qu'aurait imaginé Isaac Arnauld ?

A la même époque, Barbin et Isaac Arnauld chargèrent Robert Arnauld d'Andilly, neveu d'Isaac, qui avait alors vingt-huit ans, de travailler à l'état général des finances et aux états de l'épargne pour 1617, ainsi qu'à un plan d'économie sur les sommes à payer aux Suisses : « Je fis voir clairement, dit-il dans ses Mémoires, p. 371, le moyen d'épargner au roi près de cent mille écus par an sans donner aucun mécontentement aux Suisses. » Cette lettre se rapporterait-elle à ces travaux d'Arnauld d'Andilly ? Cela est peu vraisemblable. On sait, au reste, qu'admis de bonne heure dans les affaires, il fut un des hommes dont Richelieu faisait le plus de cas et qu'il employa plus volontiers. Cependant, après l'affaire du maréchal d'Ornano (1626), auquel Arnauld était fort attaché, il tomba dans une espèce de disgrâce qui dura plusieurs années (voy. P. Varin, *La vérité sur les Arnauld*, p. 12 et passim.) Mais, en 1634, il exerça les fonctions d'intendant de justice, police et finances, dans l'armée du cardinal de la Valette, dont il était fort ami.

Enfin, si l'on fait attention aux mots : « reliefs de monstres » et au sens particulier qu'on peut attacher à la première phrase, on pourra croire qu'il est question seulement d'un règlement d'administration militaire, et alors la lettre pourra fort bien avoir été adressée à Pierre Arnauld, mestre de camp général des carabins de France, mestre de camp du régiment de Champagne et gouverneur du Fort-Louis. C'était un homme fort appliqué aux choses de la guerre, pour lesquelles il avait une remarquable habileté ; le maréchal d'Ancre avait alors des vues sur lui pour un commandement d'importance, et l'évêque de Luçon en faisait grand cas. « Comme il mourut en 1624 et que M. le cardinal de Richelieu entra en cette même année dans la place de premier ministre, je puis hardiment assurer, connoissant aussi particulièrement son éminence que je l'ai connue, qu'il n'y avoit point de fortune à laquelle mon oncle n'eût pu prétendre sous son administration, parce qu'il ne lui manquoit aucune des qualités qui le pouvoient rendre agréable et considérable. » (*Mém.* p. 339.) Mais quel que soit celui à qui cette lettre fut adressée, elle est intéressante, dans sa brièveté, parce qu'elle annonce, chez l'évêque de Luçon, dès le début de sa carrière politique, l'intention d'alléger les charges du peuple et de récompenser, par les faveurs royales, ceux qui l'aideraient dans l'accomplissement de ce projet.

veuille que ma plume contribue la moindre chose aux désordres qui sont desjà introduits, je tascheray en tout ce qu'il me sera possible de l'employer à les retrancher; vous le croirez, je m'asseure, comme aussy que je suis, etc.....

CXCII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 70. — Minute de la main de Charpentier.

A M. LE BARON DE LA CROIX[1].

28 janvier 1617.

Monsieur, Ayant veu par vos deux lettres du 24 de ce mois, ce que vous avez faict pour, en exécutant la commission du roy, establir dans Corbie la compagnie de Suisses dont vous aviez la conduite, je n'ay rien à vous dire, sinon qu'ayant apporté en cela ce qu'on pouvoit désirer de vous, vous n'estes pas responsable de l'événement, qui deppendoit d'autruy. Vous pouvez vous asseurer que si la volonté tient lieu d'effect, sa majesté ne vous saura pas moins de gré de l'affection que vous luy avez tesmoignée à accomplir son commandement, que si elle eust receu le contentement qu'elle avoit occasion de s'en promettre. Je vous envoye les lettres qu'elle escrit tant à M. de Longueville qu'à vous, pour faire desloger les soldats du sieur de Riberpré du chasteau que vous gardez, dont ilz se sont emparez. Ce pendant, je vous diray que sa majesté trouve bon que vous fassiez sçavoir audit sieur de Riberpré qu'elle accepte l'une des deux conditions qu'il vous a proposées, ou faisant un nouveau serment de fidélité en donnant ses amis de la cour pour caution, ou de prendre récompense de sa place;

[1] Est-ce Jean de la Croix, seigneur de Castries, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi? Né en 1591, il avait été marié, en 1609, à Louise de l'Hospital, proche parente des Montmorency. Cette parenté eut pour le baron de la Croix de fâcheuses conséquences; après la rébellion du duc de Montmorency, il fut forcé de quitter le service. Néanmoins, le roi lui fit une pension de 3,000 livres.

et afin de luy faire veoir la confiance qu'elle a en luy, elle luy donne le choix de ses deux conditions. Pour cest effect, vous retournerez vers ledit Riberpré pour luy faire obter celle qu'il aimera le mieux, afin que vous puissiez rapporter au roy ce qui sera de sa résolution.

CXCIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 67. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE RIBERPRÉ[1].

28 janvier 1617.

Monsieur, Je n'ay pas manqué de faire entendre au roy ce que vous luy représentez par vostre lettre, de l'incommodité que les habitans de Corbie eussent receue des Suisses; vous verrez par celle qu'il luy plaist vous escrire, comme y ayant esgard il dispense ceste ville de la garnison des Suisses[2]. Vous apprendrez par M. le baron de la Croix l'intention de sa majesté sur les propositions que vous luy avez faictes. C'est ce qui m'empeschera de m'arrester dadvantage sur ce subject par ceste lettre, si ce n'est pour vous asseurer que je suis, Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

[1] Le nom de Riberpré et la date se trouvent indiqués au dos de la minute. M. de Riberpré était gouverneur de Corbie. Richelieu raconte dans ses Mémoires la façon assez singulière dont il eut ce gouvernement, qui faillit lui coûter la vie. « Le maréchal d'Ancre, fort mal avec M. de Longueville.... se défiant de Riberpré, qu'il avoit mis dans la citadelle d'Amiens, recomposa le gouvernement de Corbie, pour le lui donner et se défaire de lui. Riberpré, offensé de cette défiance, se mit, avec ladite place, du parti de Longueville; peu après, étant allé à Paris, les États y tenant encore, il fut attaqué seul, en plein jour, par trois ou quatre personnes inconnues, d'entre lesquelles il se démêla bravement, non sans une opinion commune que c'étoit une partie qui lui avoit été dressée par le maréchal d'Ancre. » (Liv. VI, pag. 236.)

[2] La minute de cette lettre du roi, datée aussi du 28 janvier, se trouve dans le même manuscrit de Baluze, f° 66. Au reste, nous voyons par la lettre précédente que le ministre concède malgré lui ce qu'il a l'air de permettre de bonne grâce.

CXCIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 58. — Minute de la main de Charpentier.

LETTRE DU ROI.

A M. DE LONGUEVILLE[1].

28 janvier 1617.

Mon Cousin, Ayant eu advis que certains soldats, qui s'advouent du sieur de Riberpré, se sont saisis du chasteau de Meuns, qui n'est qu'à une lieue et demye de Corbie, comme aussy qu'il se faict tous les jours plusieurs autres entreprises semblables sur les maisons de particuliers, j'ay bien voulu vous faire ceste lettre à ce que non seulement vous fassiez promptement sortir les soldats dudit chasteau, au cas qu'ilz y soyent encore, mais en oultre vous vous opposiez à ces desordres, en sorte que je n'en aye à l'advenir aucun subject de plainte. J'ay chargé particulièrement le sieur baron de la Croix de s'informer exactement sur les lieux de ce qui se passe sur ce subject, afin que, vous le rapportant, vous y puissiez mettre l'ordre requis. C'est ce qui faict

[1] Au dos de la pièce on lit cette indication : « Minutte de lettre du roy à M. de Longueville; du 28 janvier 1617. »

Henri II, duc de Longueville, fils de Henri d'Orléans, premier du nom, et de Catherine de Gonzague, fille du duc de Nevers, naquit en 1595 et mourut en 1663. Il fut marié en 1616 à Louise de Bourbon-Soissons, qui mourut en 1637; et en 1642, il épousa en secondes noces Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, sœur du duc d'Enghien, laquelle joua un si grand rôle dans les troubles de la Fronde. — Le duc de Longueville se déclara, avec la plupart des grands seigneurs de la cour de Louis XIII, contre le cardinal de Richelieu, et fut l'un de ceux qui trempèrent dans le projet de guet-apens où le cardinal devait être assassiné, en 1626. — Le cardinal de Retz, dont on n'a nul motif de suspecter la sincérité à l'égard du duc de Longueville, termine ainsi le portrait assez favorable qu'il trace de ce personnage : « Il ne fut jamais qu'un homme médiocre, parce qu'il eut toujours des idées infiniment au-dessus de sa capacité. » — Le duc de Longueville était gouverneur de Picardie quand cette lettre lui fut écrite. Il eut plus tard le gouvernement de Normandie.

que, m'en reposant sur vous, je ne vous feray ceste lettre plus longue sinon pour prier Dieu, mon Cousin, etc.

CXCV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 57. — Minute de la main de Charpentier.

LETTRE DU ROI.

A M. LE BARON DE LA CROIX.

28 janvier 1617.

Le roi informe le baron de la Croix des ordres qu'il donne au duc de Longueville; il lui recommande expressément de voir ce duc, et de ne rien négliger pour la conservation de l'autorité royale. Le système de gouvernement de Richelieu à cet égard était déjà nettement arrêté.

CXCVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 71. — Minute de la main de Charpentier. (Quelques mots sont de la main de Richelieu.)

A M. DE CHAMPIGNY[1].

28 janvier 1617.

Monsieur, J'ay veu par la lettre du 18 de ce mois l'estat des affaires du Poictou. Je ne doubte point que vous n'apportiez tout ce qui

[1] A défaut de suscription, nous trouvons ce nom au dos de la minute. Jean Bochart, chevalier, seigneur de Champigny et de Noroy, était alors intendant de justice en Poitou. Issu d'une famille noble de Bourgogne, qui s'était distinguée dans les emplois publics, il avait été, en commençant sa carrière, maître des requêtes à la suite des rois Henri III et Henri IV, puis président aux enquêtes, conseiller d'état et ambassadeur à Venise; c'est après cette ambassade qu'il fut employé en Poitou. En 1620, nous le trouvons contrôleur général des finances; et lorsque la disgrâce de la Vieuville plaça Richelieu à la tête des affaires, ce ministre présenta au roi Bochart de Champigny, ainsi que Michel Marillac et Mathieu Molé, comme des hommes de grande probité auxquels il convenait de confier l'administration des finances. Champigny joignit alors au titre de contrôleur général celui de surintendant ; il fut

vous sera possible pour maintenir ceste province en l'estat auquel le roy la peut désirer, sçachant bien l'affection que vous avez à ce qui regarde le bien de son service. Vostre lettre me faisant cognoistre le désir que vous avez de revenir icy, je m'offrirois très volontiers à vous faire obtenir vostre congé si je n'en estois retenu par la considération que j'ay que vous estes encore utile au lieu là où vous estes. Il est fort à propos, comme vous le mandez, de ne faire pas faire les monstres aux Suisses suivant les anciens roolles, afin de les astreindre à tenir tousjours leurs compagnies complettes. Monsieur de Ponchartrin ne manquant pas de vous faire sçavoir la volonté de sa majesté sur les occurrences qui arrivent en vos quartiers, vous recevrez seulement ce que je vous escrits comme d'un de vos amis particuliers, et qui est véritablement, etc.

CXCVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 81. — Minute de la main de Charpentier.

A M. LE MARQUIS DE LA VIEUVILLE[1].

28 janvier 1617.

Monsieur, J'ay veu ce que vous m'escrivez par vostre lettre du...

nommé premier président du parlement de Paris après le président d'Hacqueville, qui mourut le 4 novembre 1628. Champigny mourut lui-même, le 27 avril 1630, à soixante-neuf ans. « On a remarqué, dit Blanchard, que ce grand homme ayant servi actuellement trente ans dans le conseil, parmi tant et de si grandes affaires, il se trouva, au jour de son déceds, avoir en rien augmenté ses biens. » (V. *Éloges des premiers présidents*, in-fol. p. 86.) Les Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal, qui donnent une notice sur cet homme de bien, se trompent lorsqu'ils disent que Champigny exerça six ans les fonctions de premier président (t. II, p. 151, 191). Nous avons lieu de croire même, d'après les registres du parlement que nous avons pu consulter, qu'il s'est écoulé quelque temps entre la mort d'Hacqueville et l'installation de Champigny.

[1] Ce nom ainsi que la date de cette lettre sont au dos de la minute. — Charles, marquis de la Vieuville, était, à cette époque, lieutenant général en Champagne. La charge de grand fauconnier de la cou-

de ce mois touchant la garnison de Neufchastel [1]. Je vous ay desjà mandé que le roy y avoit ordonné six compagnies de son régiment de Navarre; monsieur de Praslin les aura peut-estre employées ailleurs pour le service de sa majesté, ce que toutesfois nous ne sçavons point; si cela est, vous pouvez croire qu'en ayant faict ce qu'il désiroit, il ne manquera pas de les renvoyer au département qui leur a esté assigné [2].

CXCVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 79. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DU PLUNOT,

GOUVERNEUR DE VEZELAY [3].

28 janvier 1617.

Compliment sur sa fidélité, assurance de la bienveillance du roi : « Si on pou- « voit mettre des garnisons en des places particulières, on n'establiroit pas la « vostre des dernières. »

ronne, dans laquelle il avait succédé à son père, en 1612, l'avait tout naturellement insinué dans la confiance du jeune roi, dont la chasse fut le goût dominant dès son enfance, et peut-être l'unique passion de toute sa vie. Plus tard, la Vieuville devint surintendant des finances et premier ministre. L'acte le plus célèbre de son ministère fut d'avoir introduit dans le conseil le cardinal de Richelieu, qui l'en chassa. La Vieuville se mêla alors aux coupables intrigues de Gaston contre le ministre et contre l'état. Il fut condamné par contumace à perdre la tête, et ne rentra en France qu'après la mort de Richelieu. Mazarin lui donna, en 1651, l'administration des finances; mais la Vieuville ne les gouverna guère plus d'une année, étant mort le 2 janvier 1653, à l'âge d'environ soixante et onze ans.

Richelieu le juge avec la sévérité d'un rival vainqueur et peu généreux. (Tom. II des Mémoires, *passim*.)

[1] Petite ville de l'ancienne Champagne, aujourd'hui département de l'Aisne.

[2] Remarquons que Richelieu avait le portefeuille de la guerre en même temps que celui des affaires étrangères. On a dans ce peu de lignes un nouvel indice de la manière dont se faisaient alors les affaires publiques.

[3] Cette indication se trouve au dos de la minute. — Vézelay, petite ville de nulle importance aujourd'hui, était un peu plus considérable à une époque de troubles civils, et à cause de sa position sur une

CXCIX.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 238[17], volume non chiffré; vers le commencement. — Copie.

A MONSIEUR DE SCHOMBERG[1].

29 janvier 1617.

Le roy vous escrit[2], comme vous verrez, pour faire une levée de douze cens reistres et de quatre mille lansquenets, et vous envoye toutes les dépesches nécessaires à cest effect; vos amis, ayant jugé que la levée de lansquenets vous seroit plus agréable pour plusieurs raisons que celle des reistres, ont estimé que vous trouverez bon qu'on vous la feist tomber en partage, laissant celle des reistres à M. le Reingrave[3], à qui vous donnerez les capitulations; faictes ainsy que vous le jugerez à propos. Vous verrez comme au lieu qu'anciennement les reistres avoient leurs cornettes composées de trois cens hommes, le roy désire les faire seulement de cent hommes chacune, estimant qu'il en recevra plus d'utilité; la despence en est un peu plus grande, mais sa majesté passe sur cette considération pour d'autres qui luy semblent beaucoup plus fortes. Pour les lansquenets, on désire les enseignes de trois cens

hauteur; elle était située sur la limite du Nivernais et de la Bourgogne; elle est maintenant comprise dans le département de l'Yonne.

[1] On a écrit en tête de cette copie: « L'évesque de Luçon au sieur comte de Schomberg. » — Nous lisons dans les Mémoires de Pontchartrain: « L'on escrit à M. de Schomberg, qui avoit esté envoyé en Allemagne pour visiter plusieurs princes de la part de leurs majestez, de n'aller pas plus avant vers lesdits princes, mais travailler en toute diligence pour faire une levée de 4,000 lansquenets, et au comte de Rheingrave de faire une levée de 1,200 cavaliers. » (*Mém. de la régence de Marie de Médicis*, t. II, p. 278.) La mission diplomatique du comte de Schomberg était de haute importance dans la pensée de Richelieu, si on en juge par le soin avec lequel il rédigea les instructions données à cet ambassadeur extraordinaire. (Voy. ci-dessus, pag. 208.) Il ne dit rien dans ses mémoires de ce contre-ordre dont parle Pontchartrain, et dont cette lettre ne fait aucune mention. (Voy. *Mém. de Richelieu*, liv. VIII, p. 393.)

[2] Nous n'avons pas trouvé cette lettre du roi.

[3] Voyez, ci-après, sur les comtes Rheingraves, une lettre du 28 mars 1617.

hommes, selon qu'elles ont accoustumé d'estre. On ne vous mande point particulièrement les choses dont vous vous servirez, leurs majestez remettant le tout à vostre discrétion. Seulement suis-je obligé, par leur commandement, de vous faire sçavoir qu'ilz (*sic*) seront bien aises que M. de Lusselbourg Lorrain[1] soit employé en ceste occasion, luy donnant sous vous trois ou quatre drapeaux à conduire, selon que le roy luy en escrit, le comte de Dammartin et le baron de Gros, et que pour les autres dont il parle en l'instruction que vous verrez, vous les employerez selon que vous le jugerez à propos, leurs majestez n'estant engagées qu'audit sieur de Lusselbourg dont je vous ay parlé.

Vous recevrez 14 mille escus pour le payement de l'Herighelt[2] pour les reistres et de l'Ostghelt pour les lansquenets. La levée qu'en feist feu M. le comte de Schomberg vostre père[3] nous faict voir que l'Herighelt estoit à huit escus et l'Ostghelt à un. On a voulu faire croire icy que maintenant ilz estoient diminuez; cependant nous nous sommes tenus sur le pied auquel ils estoient en ce temps-là, de peur de vous tromper. En mandant l'argent qu'il vous faudra, nous mettrons ordre de vous le faire recevoir incontinent. Cependant vous avez si bon crédit en Allemagne, que vous ne laisserez pas de respondre de l'argent, et de le faire advancer s'il vous plaist, asseuré que vous en serez remboursé.

[1] Voyez ci-après, sur cette famille, une lettre du 13 mars.

[2] Il y a dans le manuscrit, « l'Henrighelet, » un peu plus bas « l'Herighelt, » et enfin « l'Ostghelt. » Ces mots sont évidemment défigurés par le copiste; mais on voit qu'ils s'appliquent à la paye des troupes auxiliaires que Schomberg enrôlait en Allemagne. Si ces expressions étaient alors admises dans la langue allemande, elles en ont disparu depuis que les reîtres et les lansquenets ont cessé d'exister. Il semble que les deux mots dont se sert ici Richelieu soient des composés de *Geld* (argent) avec *Heer* (troupe, armée) et avec *Ost*, vieux mot qui paraît avoir eu le même sens, et que nous avons peut-être emprunté nous-mêmes à l'idiome germanique. Lafontaine est un des derniers écrivains qui l'aient employé chez nous. Nous invoquons, à l'appui de cette conjecture sur le sens de ces vieux mots, l'autorité de MM. Hase et Munck, qui ont bien voulu venir à l'aide de notre ignorance en fait d'archaïsme allemand.

[3] Gaspard de Schomberg; il avait été général des troupes allemandes au service de France, sous les deux derniers Valois, et sous Henri IV.

CC.

Bibl. nat. Fonds de Béthune 9152, fol. 14. — Original de la main de Charpentier. — Cinq-Cents Colbert 373, fol. 240. — Copie.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER DU ROI EN SON CONSEIL D'ESTAT, AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE POUR LE ROY EN ITALIE.

30 janvier 1617.

Monsieur, Pour satisfaire à ce que vous me tesmoignez désirer de moy, qui est que je cotte la réception de vos lettres, quoyque j'estime l'avoir tousjours faict par celles que je vous ay escrites, je vous diray, pour en reprendre l'ordre, que j'ay receu les vostres des 29e décembre, 7, 11 et 23e janvier. Pour ce qui est des premières, sa majesté, par la sienne du mesme jour 23e de ce mois, vous a si amplement faict sçavoir sa volonté, que j'estimerois superflu d'y adjouster aucune chose. Il reste à vous dire sur le subject de la dernière, qui m'a esté rendue de vostre part ce jourd'huy, que vous avez bien raison de ne croire pas facilement les nouvelles qu'on vous rapporte, recognoissant comme vous faictes que leurs majestez peuvent, quand elles voudront, dissiper tout ce qui voudroit s'eslever contre leur authorité : ce qui est si véritable que, grâces à Dieu, elles sont maintenant en estat de se faire obéir par la force à ceux qui ne pourroient y estre induits par raison. J'ay veu par vostre dite lettre ce que vous désirez du roy touchant le gentilhomme boulonnois dont vous m'escrivez; sur quoy je ne puis pour ceste heure vous dire autre chose, sinon qu'au plus tost j'en parleray à sa majesté, et vous feray sçavoir son intention là-dessus au premier voyage. Cependant je ne voy point d'où peut provenir le bruit qu'on a faict courre du mescontentement que vous me mandez qu'on dit que leurs majestez ont de vous, n'ayant rien cogneu en elles qui peust donner fondement à telle chose, mais au contraire tout subject de satisfaction de vos actions : c'est ce qui faict

que, sans vous arrester à ces discours, vous continuerez, je m'asseure, à parachever heureusement ce que vous avez conduit à un bon terme, ne doubtant point que les oppositions que vous y rencontrerez ne vous donnent plus de courage d'en venir à bout. En attendant que cela soit comme je le souhaite, vous sçaurez que j'ay faict ce que vous requériez de moy touchant l'ordonnance dont vous m'avez escrit, estant en cela le moindre tesmoignage que je voudrois vous rendre de mon affection, que vous cognoistrez tousjours aussy entière à vous honorer et servir, comme par ceste lettre je proteste de demeurer,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur,

DE RICHELIEU.

Le 30e janvier 1617.

CCI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 80. — Minute de la main de Charpentier.

A M. LE MARÉCHAL DE THÉMINES[1].

31 janvier 1617.

Monsieur, Aussytost que j'ay receu vos lettres, je n'ay pas manqué de donner advis au roy des bacqs que vous avez faict destourner, qui pouvoient favoriser le passage de ceux qui auroient dessein de des-

[1] Charpentier a écrit ce nom et la date au dos de la minute. — Lauzières, marquis de Thémines, avait servi Henri IV avec un dévouement qui fit dire à ce prince que « Thémines estoit homme à ne recognoistre jamais que les caractères de la royauté. » Marie de Médicis, à laquelle, d'ailleurs, il avait offert son bras pour quelque entreprise qu'elle voulût faire, se souvint de ce mot de Henri, et chargea Thémines d'arrêter le prince de Condé. Thémines l'arrêta en plein Louvre, le 1er septembre 1616. Il reçut pour récompense le bâton de maréchal et une gratification de cent mille écus. Lorsque cette lettre lui fut écrite, le maréchal de Thémines commandait l'une des trois armées levées contre les princes, mais il ne la commandait qu'en second et sous les ordres du duc de Guise; cette armée opérait en Champagne.

servir sa majesté. Elle m'a tesmoigné avoir agréable ce que vous avez non seulement faict en cela, mais aussy qu'elle attend plus de vostre courage et de vostre prudence que vous ne pourriez vous-mesme vous le promettre. Quant à ce que vous luy escrivez touchant la garnison de Chasteau-Thiery, je vous diray, monsieur, que le gouverneur du lieu s'estant contenté de vingt hommes pour la garde du chasteau, on avoit ordonné pour celle de la ville la compagnie des gardes qui est à Mouson. C'est pourquoi sa majesté trouve à propos que celles que vous y avez mises y demeurent, jusqu'à ce qu'elle y soit arrivée; et cela estant, qu'elles retournent au lieu d'où elles sont parties.

Quant aux Gascons que vous désireriez avoir en Champagne, ayant esté envoyez, comme vous sçavez, en Perche, il est impossible pour ceste heure d'en disposer autrement.

N'y ayant rien icy de nouveau digne de vous estre mandé, je n'alongeray ceste lettre que de trois mots pour vous asseurer que je suis.....

CCII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 77 et 78. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE MONTIGNY[1].

[Fin de janvier 1617?]

Monsieur, J'ay receu vos lettres des 22 et 24 janvier. Par la première, j'estimois que les régiments de Bourg et de Chapes feussent arrivez; par la deuxiesme, j'apprends qu'ilz sont encore auprès de Dijon, dont je suis fort estonné, leur ayant escrit au moins quatre lettres coup sur coup pour les faire advancer vers vous et se rendre aux lieux qui leur avaient esté assignez. Quant à la cavalerie, je ne sçay

[1] Le nom de M. de Montigny se lit au dos de cette minute, avec la date du 26 décembre 1617. Cette date est évidemment une erreur. Une réponse aux lettres des 22 et 24 janvier doit être de la fin dudit janvier ou du commencement de février.

quoy il tient que vous n'ayez les compagnies de Mrs de Verneuil, de Joinville, et de M. le comte de Saint-Aignan, vostre gendre. S'ilz ne sont pas auprès de vous, ce n'est pas faute qu'on ne leur aye escrit plusieurs fois. La compagnie de carabins Desacres vous est encore ordonnée.

Il faut confesser, ces troupes n'estant point aux lieux qui leur ont esté assignez, que le roy est fort mal servy. Je vous prie apporter de vostre part tout ce que vous pourrez pour les diligenter; et quand ilz seront une fois au lieu où sa majesté vous a estably son lieutenant général, vous gouverniez en sorte que ceux qui se desvoyent de leur debvoir cognoissent par effects que vous les y sçaurez bien ranger. Il vous importe, monsieur, de faire veoir à toute la France que pour servir le roy, vous avez du pouvoir au lieu où vous estes. Pour vous en donner moyen, il y a plus de quinze jours que le roy a escrit au capitaine Daulphin qu'il vous mist le canon qui est en la tour de Bourges entre les mains toutes fois et quantes que vous le désireriez. J'avois chargé de ceste dépesche un pétardier nommé Mutel, qui de sa grâce a tousjours retenu ce pacquet, sans partir de ceste ville, à raison de quelques prétensions qu'il a, et qu'il s'imaginoit faire réussir devant son partement.

Maintenant, vous recevrez lesdites lettres adressées au capitaine Daulphin, et je vous envoiray le plus tost que je pourray un autre pétardier. J'ay veu les menaces dont madame de Nevers use en vostre endroit; sur quoy je ne vous dis rien, sçachant bien qu'elles n'auront autre effect que de vous donner plus de désir de servir le roy comme vous debvez [1].

Quant aux propositions du sr de Chasteau-Regnault, je rapporteray demain à leurs majestez ce que vous me mandez. Cependant je vous diray qu'estant important au commencement d'empescher toutes sortes de levées qui, avec le temps, pourroient croistre de plus en plus,

[1] Peu de temps après la date de cette lettre, le maréchal de Montigny prit Cuffy, Clamecy, Donzy et Antrains, « et en l'une de ces places prit prisonnier le second fils du duc de Nevers. » (*Mém. de Richelieu*, liv. VIII, p. 394.)

vous debvez, quoy qu'on vous die, courre sus à ceux qui se voudroient assembler pour desservir le roy. Leurs majestez m'ont commandé de vous mander particulièrement qu'elles attendent de vous plus que vous ne sçauriez vous l'imaginer vous-même; et pour moy je ne doubte point qu'elles n'en reçoivent encore dadvantage. Je leur communiqueray l'expédient que vous trouvez pour faire vivre les troupes avec ordre et mesnage, partie aux despens de vostre province, dont je vous rendray response incontinent.

Quant aux Suisses de Bourges, sa majesté ayant veu qu'au commencement vous les estimiez nécessaires en ce lieu, avoit jugé important pour le bien de son service de les y remettre; mais je n'ay faict encore aucune dépesche à ceste fin, ayant jugé nécessaire d'avoir premièrement vostre advis, que j'attendray avant que de leur expédier aucun département en ceste ville.

Je n'adjousteray rien à ce que dessus, sinon la suplication que je vous fais de croire que je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

CCIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 22. — Mise au net de la main de Charpentier. (Il y a quelques mots de la main de Richelieu.)

A M. DE LANQUETOT[1].

[Janvier 1617?][2]

Monsieur, Les affaires que je puis avoir ne m'occupent pas tellement qu'elles m'empeschent de penser à vous. Si je ne vous en ay

[1] Ce nom est écrit au dos de la minute. Il s'agit de Claude de Bretel, seigneur de Lanquetot. Cette branche de la famille de Bretel a donné, depuis 1499, plusieurs présidents à mortier, des chevaliers de Malte et beaucoup d'officiers de valeur et de mérite. (La Chenaye des Bois, à l'article de la famille de Bretel.) Tallemant des Réaux (tom. V) parle d'un sieur Lanquetot, vieux gentilhomme normand, qui était premier maître d'hôtel de la reine mère. Il est probable que c'est le même Lanquetot.

[2] Il paraît que cette lettre, dont la mi-

rendu des tesmoignages, c'est que je n'ay point de paroles lorsque je ne puis donner des effects présens à mes amis. Je mesnageray néantmoins vostre affaire, en sorte que je n'oublieray rien de ce qui se pourra à ce qu'au plus tost vous en ayez contentement. A quoy je me sens convié et par la considération de plusieurs personnes que j'honore, à qui je sçay que vous appartenez, et en outre par celle de vostre mérite, que j'ay tousjours estimé. Faictes donc estat, s'il vous plaist, de mon affection, dont vous recevrez des preuves aux occasions que j'en auray, et me croyez,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

CCIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 46. — Minute.

A M. DES ROCHES-BARITAUD[1].

7 février 1617.

Monsieur, Ayant faict sçavoir à leurs majestez le désir que vous avez de les servir en l'occasion qui se présente, elles m'ont tesmoigné avoir tel sentiment de l'affection que vous faictes paroistre avoir au bien de leurs affaires, qu'elles seront très ayses de la recognoistre envers vous aux occurrences. Cela estant, vous debvez croire que si elles sont obligées de faire des levées dans le pays, vous ne serez pas des derniers à estre employé, puisque vostre zelle à leur service vous y doibt faire mériter un des premiers rangs; que si je puis faire quelque chose en cela comme en toute autre qui vous concerne, j'auray à faveur de vous faire veoir par effects que je suis.....

nute est sans date, fut écrite à l'époque du premier ministère de Richelieu.

[1] Nous trouvons ce nom au bas et au dos de la minute. — Gabriel de Châteaubriand, seigneur des Roches-Baritaud, comte de Grassay. Il était lieutenant général du Bas-Poitou. Il servit sous le ministère du cardinal de Richelieu, qui l'employait volontiers, ainsi que son fils Philippe. Celui-ci, devenu mestre de camp de cavalerie, fut tué à la bataille de Lerida, le 7 octobre 1642.

CCV.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 238[17], au commencement du volume non chiffré. — Copie.

A M. DE BAUGY[1].

10 février 1617.

Si en cela elle[2] a subject d'avoir du mescontentement, ce n'est que de la part des Vénitiens, qui au mesme temps qu'ilz la supplièrent par les ambassadeurs qui sont auprès d'elle de s'entremettre de ceste affaire[3], ont escrit à celuy qu'ilz ont auprès du roy d'Espagne pour le requérir de faire le semblable. Sa majesté a commandé au sieur de Léon[4] de tesmoigner à la république vers qui il est que ce qu'elle trouve à redire à son procéder n'est pas en l'essence de la chose, puisqu'elle n'a pour fin que la paix qu'elle a tasché à moyenner, mais bien en la forme qu'ilz y ont introduite, se servant de moyens artificieux pour y parvenir sans luy en avoir donné aucune cognoissance. Ce différend estant sur le point d'estre terminé en Espagne, il me reste à vous dire que celuy du roy catholique et de M. le duc de Savoye doit estre vuidé à Rome[5], veu que, selon que j'ay appris de M. le duc de Monteleon, le roy son maistre consentant en considération de sa majesté l'entière exécution du traitté d'Ast, celle de sa saincteté, à qui on doit

[1] On lit en tête de la copie, « L'évesque de Luçon au sieur de Baugy. »

[2] Sans doute : « sa majesté. » Cette dépêche est tronquée dans le manuscrit de Harlay.

[3] Cette affaire est la guerre que la république de Venise avait déclarée à l'archiduc Ferdinand, pour avoir satisfaction de déprédations commises au détriment des Vénitiens. (Voy. lettre à Béthune, du 26 décembre 1616, p. 205.)

[4] V. ci-dessus, lettre du 4 janvier, p. 244.

[5] Il s'agit des prétentions de la Savoie sur le Montferrat, affaire que Marie de Médicis jugeait, dit Richelieu (*Mém.* liv. IV, p. 170), « la plus grande de toutes celles qui sont survenues au dehors, depuis le commencement de sa régence jusqu'à ce temps » (1613). Un traité semblait à cette époque avoir tout terminé; mais il ne fut pas exécuté, ce que Richelieu explique dans ses Mémoires (liv. VII, p. 374).

toutte déférence, requiert bien que la chose se traitte pardevant luy. Vous verrez par une autre lettre le cours de ce qui se passe en ces quartiers; c'est ce qui m'empeschera de vous en dire dadvantage par celle-cy.....

CCVI.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 343, fol. 3 verso. — Extrait.

LETTRE DU ROI.

[A M. DU MAURIER.][1]

11 février 1617.

Je n'ay pas voulu laisser de vous faire ceste lettre afin qu'avec le sieur de la Noue vous fassiés en sorte, avec messieurs des Estats, qu'ilz m'envoyent tant mes deux compagnies de chevau-légers que les gens de pied que j'ay auprès d'eux. Au reste, pour leur tesmoigner la confiance que j'ay en eux, je seray bien aise qu'ilz retiennent mes François et m'envoyent autant de Hollandois en leur place; vous ferez valoir ce tesmoignage de l'asseurance que je prends en eux et conduirez ceste affaire en sorte que ce secours que je désire, et qu'ilz sont obligés de me rendre, soit prest pour la fin de mars.

[1] Cet extrait ne porte point le nom de la personne à qui la lettre était adressée. Écrit sur une même page avec d'autres extraits, il suit immédiatement la lettre du roi du 25 janvier, en tête de laquelle se trouve le nom de M. de Baugy. Nous avons montré que c'est à du Maurier que ladite lettre est adressée; celle-ci est évidemment écrite au même personnage. Voir l'explication que nous avons donnée à ce sujet, lettre du 1er janvier 1617.

CCVII.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 343, fol. 3 verso. — Extrait.

[A M. DU MAURIER?][1]

[11 février 1617?]

Ayant eu de diverses parts advis conformes aux vostres touchant les troupes que le colonel Guent et autres ameinent pour les princes, nous avons escrit en Flandres, à l'archevesque de Cologne et au duc de Lorraine, pour leur empescher le passage par leurs terres.

Le roy escrit à MM. des Estats et à M. le prince Maurice, pour haster le secours qu'il attend de Hollande, ainsy que vous verrez par les copies de lettres que je vous envoye.

CCVIII.

Bibl. nat. Fonds de Béthune 9152, fol. 28. — Original. — Cinq-Cents Colbert 373, pag. 257. — Copie.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT ET SON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ITALIE.

12 février 1617[2].

Monsieur, Vous avez veu par ma dernière dépesche[3] la déclaration qui a esté faicte contre monsieur de Nevers; maintenant je prends

[1] Cet extrait, qui n'est point daté, porte en tête: « L'évesque de Luçon à » (le nom en blanc). Il est copié tout de suite après l'extrait précédent, et doit sans doute avoir la même date. Nous supposons que la dépêche dont il est tiré était aussi adressée à M. du Maurier, ou peut-être à l'ambassadeur extraordinaire, M. de la Noue, qui était arrivé à La Haye au commencement de février.

[2] Au dos de l'original on lit : « Receue le 18 février. »

[3] La dernière dépêche de l'évêque de Luçon à Béthune est du 30 janvier; celle où il est question de la déclaration faite contre le duc de Nevers porte la date du 21.

la plume pour vous dire comme aiant mesprisé le temps qui luy estoit donné pour se recognoistre, sa majesté a pris résolution de le ramener par la force à ce à quoy la douceur dont il a usé envers luy ne l'a sceu porter. Pour cest effect, sa majesté aiant desjà envoié une armée en Champaigne sous la conduite de monsieur de Guyse, faict estat d'y aller elle-mesme, estant certain que sa présence, fortifiant le courage des siens, fera, avec l'aide de Dieu, tomber les armes des mains de ceux qui osent les prendre contre elle. Et quoyque la bonté du roy soit si grande qu'il soit résolu d'avoir tousjours les bras ouverts pour recevoir ceux qui volontairement s'y viendront jetter, si est-ce que pour se mettre en estat de les y contraindre, il lève des forces en tant de lieux qu'estans assemblées il en pourra composer une armée de cinq mil chevaux et vingt-cinq mil hommes de pied. A ceste fin il a faict faire des recreues de tous ses vieux régimens, délivrer des commissions pour mettre sur pied douze compagnies de chevau-légers, douze cens reistres, quatre mil landsquenets, trois mil hommes de pied Liégeois, et cinq cens chevaux. Tout doibt estre à la fin de mars au rendés-vous qui leur sera donné, et la plus grand part beaucoup plus tost. Monsieur le mareschal de Montigny a cinq cens chevaux, quatre mil hommes de pied et quatre canons avec quoy il se promet emporter en peu de temps les places du Berry et du Nivernois où il est, qui tiennent pour madame de Nevers, excepté Desizes et Nevers, qui encore ne peuvent beaucoup résister.

Monsieur le comte d'Auvergne aiant esté envoié avec des troupes au Perche pour réduire à la raison quelques seigneurs du pays qui sembloient se départir de l'obéissance qu'ilz doibvent au roy, a d'abord esté si heureux que faisant prendre la fuite aux uns, les autres luy ont donné parole de faire ce qu'il plaira à sa majesté, en laquelle il ne se fie point de sorte qu'il n'ayt estably garnisons en leurs maisons qu'il trouve estre de conséquence. Enfin je voy toutes choses tellement disposées à favoriser les armes du roy que nous avons occasion de croire qu'avec la puissance qu'il a en main il fera veoir la foiblesse de ceux qui s'osent eslever contre ; lesquelz, en leurs consciences, n'ose-

roient se plaindre de sa rigueur, puisqu'il a permis qu'on les conviast de toutes parts de se ranger à la raison, en les asseurant sous main qu'au cas qu'ilz le feissent, ilz recevroient de luy le traitement qu'ilz sçauroient désirer. Aiant mesprisé ses remonstrances, s'il leur en arrive mal, ilz ne s'en pourront prendre qu'à eux. Ilz sont tous maintenant à Soissons, où ilz sont venus confirmer leur traicté d'union. Ilz ont deux ou trois cens chevaux avec eux et font estat d'avoir quelques estrangers. Mais quoy qu'ilz aient, ce ne peut estre grande chose contre les forces d'un si grand prince comme est leur maistre, qui commence, par la grâce de Dieu, à monter à cheval et à cognoistre ceux qui le servent et desservent, et à qui, quoy qu'on die, l'argent ne manquera point en ceste occasion. Voilà l'estat présent de nos affaires, à quoy je n'adjousteray autre chose que la prière que je vous fais de croire que je suis,

Monsieur,

Vostre humble et très affectionné serviteur.

DE RICHELIEU.

Ce 12 febvrier 1617.

CCIX.

Bibl. nat. Fonds de Béthune 9152, fol. 24. — Original.

LETTRE DU ROI.

SUSCRIPTION

A MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT ET MON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ITALIE.

12 février 1617.

Monsieur de Béthune, J'ay esté très aise de veoir par vostre lettre du premier de ce mois, comme la guerre d'Italie est sur le poinct de se terminer par la paix, pour le désir que j'ay tousjours eu que mes voisins jouissent du repos tel que je le souhaite en mon estat. Je ne vous céleray pas que mon contentement n'eust esté plus grand s'ilz

l'eussent acquis par le moyen que j'ay tasché de leur procurer; mais puisqu'ilz ont creu y debvoir parvenir par un autre, n'y ayant autre intérest que le leur, je veux bien m'accommoder à ce qu'ilz ont jugé leur estre plus utile. Je ne suis pas fasché que mon frère le roy catholique se soit entremis d'accorder les Vénitiens et mon cousin l'archiduc de Gratz, jugeant bien que c'est une des actions la plus digne (*sic*) d'un prince, de tascher par toutes voyes honnestes à moyenner un si grand bien. Je me plains seulement de la seigneurie de Venise qui, en mesme temps qu'elle me pressoit le plus par ses ambassadeurs qui sont auprès de moy de la tirer hors de ceste affaire, faisoit à mon desceu des instances pareilles en Espagne à mesme fin. Si j'avois manqué de vouloir ou de pouvoir pour venir à bout de ce que j'avois entrepris pour ce regard, le deffaut que ceste république eust remarqué en moy, la pouvoit avec quelque raison porter à recourir à un autre; mais n'ayant point mérité de perdre le tiltre que le feu roy mon seigneur et père a acquis à ceste couronne d'arbitre de la chrestienté, il semble que pour tomber en une ingratitude volontaire, elle ait voulu, s'exemptant de recognoissance envers moy, me priver de la gloire qui m'estoit deüe pour la conclusion d'un si bon œuvre, en la transférant à un autre. J'ay escrit au sieur de Léon qu'il fasse cognoistre à ceux auprès de qui il est, combien je trouve estrange leur procédure, non quant à la fin, qui n'est autre que la paix, pour laquelle ilz sçavent combien je me suis employé, mais bien pour les moyens dont ilz se sont servis pour l'obtenir, sans qu'ilz m'en ayent faict sçavoir aucune chose. J'ay bien voulu en passant vous toucher ces choses pour adoucir aucunement le desplaisir que vous tesmoignez par vos lettres avoir de ce que cest accommodement ne s'est faict selon ce que je l'avois projetté. Il me reste à vous dire, en ce qui concerne vostre retour auprès de moy, que tant s'en faut que je le juge à propos, qu'au contraire, sans estre encore résolu, j'estime vous debvoir envoyer à Rome, attendu que le roy catholique mon frère ayant, ce dit-il, à ma prière et en ma considération consenty entièrement l'exécution du traitté d'Asti, qui se doibt accomplir devant sa saincteté,

pour tirer de mauvais payeurs ce qu'on en peut prendre, et me contenter d'apparence en ce en quoy je cognois bien rien de solide n'estre advantageux pour moy, je suis en résolution de vous faire assister à ce traitté, pour monstrer que la conclusion et la fin en vient (*sic*) de moy comme le commencement. Vous me manderez ce qu'il vous semble du conseil que je prends, afin que je m'y affermisse, ou que je le change, selon que ce que j'y apprendray de nouveau m'y conviera. Ce pendant, je prieray Dieu qu'il vous ait, monsieur de Béthune, en sa saincte garde.

Escrit à Paris, ce XIIme febvrier 1617.

LOUIS.

DE RICHELIEU.

CCX.

Bibl. nat. Fonds de Béthune 9152, fol. 26. — Original. — Cinq-Cents Colbert 373, pag. 255. — Copie. — Fontanieu, portef. 471 et 472. — Copie.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER ORDINAIRE DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT ET SON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ITALIE.

12 février 1617[1].

Monsieur, Pour respondre à vos lettres des vingt-trois janvier et premier de ce mois, je vous diray en premier lieu que le roy vous tesmoignant par celle qu'il vous escrit le contentement qu'il a que les troubles d'Italie se pacifient, je me dispenseray de vous en faire en cest endroict aucune redite; seulement vous diray-je, entre vous et moy, que la conclusion de ceste affaire nous fait veoir que nonobstant nostre foiblesse, encore n'y a-il point maintenant de princes plus puissans que le nostre en la chrestienté, ne voyant pas que ceux qui sont accoustumez à faire de paroles des rodomontades soyent en estat de les faire en effect. Quant à ces forces que vous me mandez que

[1] Au dos de l'original on lit : « Receue le 18 février. »

les princes doibvent avoir à ce printemps et le secours qu'ilz prétendent tirer de monsieur le prince Maurice, la lettre que je vous escris satisfera pour l'un; et vous diray, pour l'autre, que tant s'en faut qu'ilz se puissent prévaloir de ce costé-là qu'au contraire ledit sieur et messieurs des Estatz ont asseuré leurs majestez, par le sieur de Haulterive[1], de l'assistance qu'ilz désirent leur rendre en ces mouvemens présens, pour preuve de quoy ilz ont offert quatre mil hommes, que leurs majestez acceptent. Je vous envoyeray au premier voyage les expéditions nécessaires pour le gentilhomme boulonnois en faveur duquel vous m'avez escrit, leurs majestez ayant bien voulu luy rendre ce tesmoignage de leur bonne volonté en la considération de monsieur le cardinal Lodovisio et la vostre. Ayant veu par vos lettres ce qui se traitte en Savoye pour le retour de monsieur de Nemours, sur le prétexte de son mariage, je ne puis que je ne vous die qu'il se trouve force personnes icy qui croyent bien qu'on le traittera de nouveau, mais qu'on l'accomplira comme auparavant[2]. J'ay esté très aise d'ap-

[1] François de l'Aubespine, marquis de Hauterive, avait alors de l'emploi dans les troupes françaises qui servaient en Hollande. On trouve plusieurs lettres de lui dans le recueil de corresponsdances des ambassadeurs près les États de la république des Provinces-Unies. (Biblioth. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 229[3-9], *passim*.) Nous lisons dans une lettre qu'il écrivait de La Haye à M. de Puisieux, le 22 novembre [1622] : « J'aprans issy mon métier pour me randre digne et capable un jour de le servir (le roy). » (Mss. cités, tom. 229[8], pièce 137.) Le marquis de Hauterive était frère de M. de Châteauneuf, qui fut depuis garde des sceaux ; et, comme celui-ci, il devint l'ennemi du cardinal de Richelieu. Ce fut à ce titre qu'il obtint plus tard la confiance du prince d'Orange Henri-Frédéric. Ce prince, dit Aubry du Maurier, « donnoit retraite favorable à tous ceux qui étoient disgraciés en France, les honorant des plus beaux emplois, et de sa confiance même, comme il le fit bien paroître, entre autres, à MM. de Hauterive et de Beringhen, qu'il considéroit autant pour faire dépit au cardinal que parce qu'ils le méritoient. » (*Mém. pour servir à l'hist. de la républ. des Provinces-unies des Pays-Bas*, t. II, p. 174.) Après avoir été général de l'infanterie française en Hollande et gouverneur de Breda, M. de Hauterive fut fait lieutenant général des armées du roi. (P. Anselme, t. VI.) Il mourut le 27 mars 1670.

[2] Richelieu devina juste : le mariage du duc de Nemours éprouva des alternatives singulières. Une alliance avait été conclue entre ce prince et Anne de Lorraine, fille et héritière de Charles, duc d'Aumale; mais quelques mois après, vers le milieu de 1611, le bruit courut que ce mariage allait être rompu, parce que le duc de

prendre par ce que vous m'avez escrit que monsieur de Desdiguières, touché du desplaisir qu'ont leurs majestez de son voyage, se résolve de sonner bien tost retraitte au lieu d'où il est party. Cependant, je n'obmettray pas à vous dire en ce lieu qu'elles avoient desjà pourveu à ce dont vous m'avez donné advis de contenter les siens de paroles. Il me resteroit à vous parler du congé que vous me faictes cognoistre désirer, si sa majesté ne vous faisoit sçavoir qu'au lieu de vous rappeller à elle, elle vous estime encore pour un temps plus utile à son service au païs où vous estes. Cela estant, je ne m'estendray pas dadvantage sur ce subject, me contentant de vous conjurer de croire que je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur,

DE RICHELIEU.

Ce 12 febvrier 1617.

CCXI.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 238[17], volume non chiffré; vers le commencement. — Copie[1].

A M. DE SAINTE-CATHERINE[2].

15 février 1617.

J'ay receu vos deux lettres des 20 et 29 janvier le 11e du présent mois, avec les pièces dont vous les avez accompagnées. Je vous re-

Savoie promettait au duc de Nemours la princesse Catherine, sa fille. Ces incertitudes durèrent, comme on voit, plusieurs années; enfin, le duc de Nemours se décida pour la princesse de Lorraine, qu'il épousa en 1618. (Voyez lettre du 13 janvier, à M. Péricard, note 2.)

[1] En tête de la page on lit: « Palatinat. Extraicts de lettres escrites au Palatinat par l'évesque de Luçon. »

[2] Jean-Claude Le Lieur, seigneur de Sainte-Catherine et de Martot. Il était alors ministre du roi de France auprès du prince palatin, à Heidelberg. Nous avons lu à la Bibliothèque nationale (fonds St-Germ.-Harl.) plusieurs dépêches autographes de lui, adressées à Richelieu durant le premier ministère de celui-ci; nous y puiserons, dans l'occasion, quelques éclaircissements utiles. On trouve aussi une instruction donnée au même diplomate, le 4 août 1620, pour une autre mission

mercie du soin que vous avez eu de me faire départir des nouvelles de l'Allemagne, et vous prie de continuer à faire le mesme de ce qui pourra cy-après venir à vostre cognoissance, vous asseurant que vous ne sçauriez en informer personne qui le sçache mieux faire valoir à leurs majestés que je feray. J'ay esté fort aise d'avoir cogneu, par la responce que M. le prince palatin[1] a donnée par escrit aux propositions que M. le comte de Schomberg luy avoit faictes de la part du roy, ce que sa majesté doit espérer de la bonne volonté de son altesse ; vous pouvez l'asseurer que sadite majesté sera tousjours soigneuse de l'entretenir par tous les offices d'amitié qu'elle sçauroit désirer d'elle. Ayant veu, entre autres choses, ce que vous m'escrivez touchant la succession impérialle, je vous diray que j'ay bien sceu que l'archiduc Maximilien faict ce qu'il peut pour y porter l'archiduc Ferdinand[2], mais non pas que les Espagnols luy eussent résigné les prétentions qu'ilz y ont.

Quant à ce que vous dites que les offres que l'ambassadeur d'Espagne a faictes au roy d'Angleterre, pour l'accomplissement du traité de Xantes, sont plus par considération que pour volonté qu'il ayt de rendre les places de la succession de Julliers, je vous diray que l'événement fera cognoistre de quel mouvement le roy d'Espagne est porté à vouloir maintenant consentir, comme il dit qu'il veut faire, l'exécution de ce traicté.

en Allemagne, auprès du prince d'Anhalt. (Bibl. nat. mss. Fontan. portef. 83, pièce 1.)

[1] Frédéric V, électeur palatin, fiancé, à la fin de 1612, à Élisabeth, fille du roi d'Angleterre Jacques Ier, l'épousa le 18 février 1613. Jacques voulut, par cette alliance, s'attacher plus intimement aux princes protestants d'Allemagne, dont il aspirait à devenir le chef. Plus tard, élu roi de Bohème, il soutint contre l'empereur une lutte dans laquelle il perdit, avec cette nouvelle couronne, ses états héréditaires. Cette affaire devint une des difficultés de la politique du règne de Louis XIII. L'ambition des deux époux, cause de leur ruine future, est vivement blâmée par Richelieu. (*Mém.* liv. IV, pag. 172.)

[2] Voyez ci-dessus, pages 205 et 223, et, ci-après, une lettre à M. de Baugy, du 10 avril.

CCXII.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 238[17], volume non chiffré; vers le commencement. — Copie.

LETTRE DU ROI.

A M. LE COMTE DE SCHOMBERG.

15 février 1617.

J'ay esté très aise de veoir par vostre lettre du 28 janvier ce que vous avez faict avec mon cousin le P. Palatin, et l'asseurance qu'il vous a donnée de n'assister ni d'hommes ni d'argent ceux qu'il sçaura m'estre contraires. Je m'estois tousjours bien promis cela de sa bonne volonté, dont je fais maintenant d'autant plus d'estat que je cognois qu'il la veut confirmer par effect. J'ay receu beaucoup de contentement d'apprendre aussy par vostre lettre que rien ne se dispose aux lieux où vous estes de venir à ce printemps en mon royaume; je conclus de là que ceux qui se sont déclarés mes ennemis n'y feront pas ce qu'ilz eussent pu se promettre. Il est grandement important que vous puissiez vous asseurer de l'affection des principaux de l'Allemagne, en sorte que non seulement ilz ne favorisent point mes subjects rebelles à mon préjudice pendant que vous serez dans le pays, mais aussi que, quand vous serez parti, ilz ne puissent rien faire contre mon auctorité. J'avois bien préveu que ceux qui avoient dessein de brouilles en mon estat pourroient tirer quelque secours du Liége, c'est pourquoi, pour les prévenir, je me suis résolu de bonne heure d'y faire faire une levée de 3,000 hommes de pied et 500 chevaux, qui, à mon advis, doibt estre bientost avancée; je me promets que mon cousin l'électeur de Cologne la favorisera, qu'il empeschera celle qu'on y voudroit faire contre mon service; c'est ce dont je m'asseure. Vous ne manquerez pas de le requérir de ma part quand vous serez auprès de lui, au cas qu'on ne l'ait desjà fait. Je ne veux pas oublier à vous dire que je trouve fort bon le procéder que vous m'escrivez avoir

tenu touchant le différend d'entre les électeurs catholiques et protestans, m'asseurant bien, comme vous me le promettez, que vous ne m'y engagerez qu'autant que le désir que j'ay de leur union me convie à m'y porter. Au reste, je ne vous prescris point comment vous aurez à vous y gouverner, tant pour les levées dont je vous ay envoyé les pouvoirs, que les visites qui vous resteront à faire, sçachant bien que cela se jüge mieux à l'œil qu'autrement, et aussi que j'ay tant de confiance en vous que vous n'omettrés aucune chose de ce qui poura advancer le bien de mes affaires.

CCXIII.

Imprimé. — *Mercure françois*, tom. IV, pag. 68 de l'an 1617. — Collection des Mémoires de Petitot, 2e série, tom. XI, pag. 244.

DÉCLARATION DU ROY

SUR LE SUBJECT DES NOUVEAUX REMÜEMENS DE SON ROYAUME [1].

18 février 1617.

Bien que la rébellion des ducs de Nevers, de Vendosme, de Mayenne

[1] Le duc de Rohan, dans son Discours sur le gouvernement de la reine mère, fait en l'année 1617, dit, sans laisser soupçonner qu'il connaisse l'auteur de cette *déclaration* : « Pièce délicate et bien faite. » En même temps, il remarque que la déclaration du roi, pas plus que la lettre des princes « n'ont rien gagné sur personne. » (T. Ier, p. 166 des Mémoires de Rohan, éd. de Petitot.) « L'écrit fut apparemment de la façon de l'évêque de Luçon, » dit Levassor (*Hist. de Louis XIII*, t. II, pag. 702), et le P. Griffet, dans sa continuation de Daniel, s'exprime de même : « La cour fit imprimer le 18 du même mois (février) une espèce de manifeste pour répondre aux plaintes des mecontents. Il étoit signé *Louis*, et plus bas *de Richelieu*, et il y a toute apparence qu'il étoit de la composition de ce prélat. » (*Hist. de France*, t. XIII, p. 168.) On peut s'etonner du silence du duc de Rohan sur le nom de l'auteur, et de l'espèce de doute qu'exprime le P. Griffet; l'un et l'autre auraient dû savoir à quoi s'en tenir. Au reste, s'il pouvait rester à ce sujet quelque incertitude, elle disparaîtrait devant la preuve que fournit la lettre de Richelieu au maréchal d'Ancre, dont nous avons trouvé la minute à la Bibliotheque de l'Institut. (Ci-après, p. 316.)

et de Bouillon, autheurs des lettres qui ont esté apportées de Soissons à sa majesté, le septiesme et quatorziesme de ce mois[1], les rende indignes de response, si est-ce toutesfois que le désir qu'elle a de satisfaire soy-mesme en satisfaisant le public, l'a faict résoudre de détromper ceux qui pourroient avoir receu quelques mauvaises impressions par

[1] « Sur la fin du mois de janvier, les ducs de Nevers, de Vendosme, de Mayenne, le maréchal de Bouillon, le marquis de Cœuvre, le président Le Jay et autres seigneurs de leur party, firent une forme d'assemblée à Soissons, où ils délibérèrent de faire la guerre ouverte, d'arrester les deniers royaux et de se fortifier aux villes qu'ils tenoient en leurs gouvernemens et en leurs chasteaux; ils dépeschèrent aussi en plusieurs endroicts tant dedans que dehors le royaume. » (*Merc. françois*, t. IV, p. 34, de l'année 1617.)

La lettre du duc de Nevers au roi fut écrite dans cette assemblée le dernier jour de janvier, et celle des ducs de Vendôme, de Mayenne et de Bouillon, le 2 février. On les trouve dans le *Mercure françois* (t. IV, p. 36 et 50, de l'ann. 1617). La première est intitulée : « Manifeste, ou lettre de monseigneur le duc de Nevers, sur la déclaration contre luy faicte par sa majesté. » Et on a imprimé, en regard, la réponse : « Apologie à la lettre, ou manifeste, de M. le duc de Nevers. » La seconde, signée César de Vendosme, Henry de Lorraine, Henry de la Tour, porte pour titre : « Remonstrance des princes et seigneurs retirez à Soissons. » Une copie manuscrite de la lettre du duc de Nevers se trouve à la Bibliothèque nationale, fonds de Béthune 9152, fol. 16.

L'un des principaux griefs des princes était le renvoi des anciens ministres, qu'ils imputaient au maréchal d'Ancre : « Voyant la faveur prodigieuse de cet estranger, donner les gouvernements de vos places, destituer les anciens et principaux officiers de vostre conseil et de vos parlements, leur ravir des mains des titres d'honneur, que leur aage, leur vertu et leur mérite leur avoit acquis, pour mettre en leurs places ses créatures, personnes indignes, inexpérimentées à la conduitte d'un estat, et gens nez à la servitude. » Richelieu avait sa part de cette insulte, et l'on voit, par la vivacité de la réponse, écrite au nom du roi, qu'il en avait été profondément blessé.

Une autre réponse avait été faite à la remontrance, paragraphe par paragraphe; on y vante la vertu, la probité, le désintéressement de Mangot et de Barbin; on y dit de l'évêque de Luçon : « Celuy qui a esté faict secrétaire d'estat est un prélat si plein de gloire pour l'innocence de sa vie, pour l'éminence de son sçavoir, et pour l'excellence de son esprit, que tous ceux qui sçavent quel est son mérite advoueront aisément que Dieu l'a destiné pour rendre de grands et signalez services à leurs majestez, au milieu des tempestes de leur estat. » (*Merc. franç.* t. IV, p. 63.)

Cette réponse ne nous semble pas être l'œuvre de Richelieu, quoiqu'il en ait sans doute inspiré l'ensemble et peut-être relevé les détails par quelques traits d'énergie et d'éloquence.

leurs artifices, et faire veoir à tout le monde que, sous prétexte de leur conservation particulière et du bien de ce royaume, ils n'ont autre but que de chercher leur accroissement en sa ruyne.

Ces deux lettres, qui contiennent plusieurs poincts, se peuvent réduire à deux principaux : l'un est de persuader qu'il n'y a pas de seureté auprès du roi, d'où ceux qui les escrivent infèrent qu'ils ne peuvent obéir aux commandemens que sa majesté leur faict de se rendre près d'elle ; l'autre est de décrier le gouvernement de son estat : ce qu'ils font, l'accusant de violence et d'injustice, et menaçant ceste monarchie d'une subversion inévitable, pour, sous ombre de l'en garantir, esmouvoir les peuples à favoriser la résolution qu'ils ont prise de faire la guerre à leur prince.

Sa majesté examinera ces deux poincts particulièrement, et fera, par ce moyen, aussi clairement paroistre la seureté de ses intentions et la justice de ses actions, comme la malice de ceux qui s'en plaignent et les blasment.

Comment osent-ils dire qu'on ne peut trouver seureté auprès du roy? ne sçavent-ils pas que quiconque faict son debvoir, la doibt prendre en son innocence; que les rois sont des asyles asseurez pour ceux qui se recognoissent et se repentent de leurs fautes? que leur parole est inviolable, et leur foy la marque la plus asseurée de la royauté? que de le penser autrement c'est un crime?

Sa majesté n'a-t-elle pas faict dire plusieurs fois à ceux qui se sont entremis de leurs affaires, que lorsqu'ils se rangeroient à ce qu'ils doibvent, elle auroit les bras ouverts pour les recevoir; leurs proches et plusieurs personnes de probité n'ont pas manqué de le leur faire sçavoir. Quel estat ont-ils faict de ces offres? Quels effects ont-ils donnez? En quel debvoir se sont-ils mis de recognoistre leurs fautes? Ont-ils licencié leurs garnisons extraordinaires? Ont-ils prié sa majesté de leur pardonner? S'ils l'eussent faict, ils eussent trouvé toute seureté auprès d'elle. Et, en effect, rien ne peut empescher qu'ils ne l'y trouvent entière, que le désir qu'ils ont de la prendre en eux-mesmes, où jamais ils ne la peuvent avoir, puisqu'en la monarchie elle ne réside qu'en

l'authorité du souverain, qui tient tous ses subjects sous sa protection aussi bien que sous sa puissance.

Les paroles estant inutiles où les effects sont du tout contraires, que sert-il au duc de Nevers de dire qu'il se veut justifier devant le roy, ou en la cour des pairs de son royaume, puisqu'il estime et recognoist la seureté qu'il demande pour ce faire ne se pouvoir trouver auprès de sa majesté? Demander une chose avec des conditions impossibles, c'est la demander pour ne l'avoir pas; et partant il paroist qu'il se veut contenter de parler de son innocence, sans la faire veoir par les preuves irréprochables dont il se vante : ce qu'il monstre assez ouvertement lorsqu'il dit que, pour ceste heure, le tesmoignage de sa conscience lui suffit.

S'il vouloit se justifier en effect comme en apparence, pourquoy ne s'est-il servi du moyen que sa majesté luy en a donné, dont il l'a remercié par sa lettre? Pouvoit-il mieux tesmoigner le désir qu'en l'acceptant? Pourquoy a-t-il refusé ce qu'il demande maintenant après s'estre mis en estat où, quoyqu'il soit foible, il se persuaderoit volontiers pouvoir obtenir par force ce qu'il ne doibt et ne peut espérer que de la bonté de son prince[1]? S'il eust eu ce dessein, à quelle fin eust-il laissé passer le temps qui luy a esté donné pour se recognoistre, sans le faire en aucune façon, ni tesmoigner en avoir envie? à quelle fin escrire à sa majesté, le terme estant expiré, et non auparavant, si ce n'est en intention de l'offenser au lieu de la satisfaire? Et en effect que contient sa lettre qui puisse contenter? Elle ne remarque[2] aucuns bons effects, et est pleine de paroles indignes d'estre escrites par un subject à son prince. Mandier une grâce avec paroles indécentes[3], est-ce une voye convenable pour parvenir à ses fins? Demander à son roy justice à main armée, est-ce chose supportable? Cependant voylà les moyens

[1] Petitot semble n'avoir pas compris cette phrase, qu'il a modifiée ainsi : « Pourquoi a-t-il refusé ce qu'il demande maintenant après s'être mis en état? Ou, quoiqu'il soit foible, se persuaderoit-il volontiers pouvoir obtenir par force ce qu'il ne, etc. » La véritable leçon est évidemment celle du *Mercure françois*.

[2] Ce mot est donné par les deux imprimés; il nous semble que c'est une faute de copiste et qu'il faudrait : « marque. »

[3] « Indiscrètes. » (Petitot.)

dont il se sert, et ce sous prétexte de n'avoir point de seureté, quoyqu'il ne puisse alléguer aucune légitime cause de desfiance.

L'entrée que, depuis sa désobéyssance, sa majesté a faicte en une de ses villes[1] pour délivrer ses subjects des oppressions insupportables qu'on leur faisoit souffrir, ne luy en peut donner. Et véritablement on peut dire que ny luy ny ses adhérens n'en ont aucun subject, s'il n'est caché en leur conscience, qui ne leur permet pas de prendre seureté en autres lieux qu'en ceux où ils s'estiment maistres. Ainsi, pour estre en asseurance dans Paris, ils voudroient y pouvoir autant que dans Sedan, Mézières et Soissons, estre les plus forts à la cour, et en estat de disposer à leur volonté de toutes choses; lors ils seroient contens; mais c'est à sçavoir si, en ce cas, sa majesté auroit subject de l'estre, et si elle seroit en seureté.

Pour colorer la desfiance qu'ils feignent avoir pour servir de couverture à leurs entreprises, ils mettent en avant qu'on a violé la foy publique en faisant arrester monsieur le prince de Condé.

Quelle insolence de dire que sa majesté ait violé sa foy! Punir un nouveau crime après en avoir pardonné plusieurs, est-ce violer sa foy? Qui a jamais ouï parler qu'une abolition des fautes passées couvrist celles qui arrivent par après? Oublier une faute, est-ce donner liberté de la commettre derechef? Il n'est pas des grâces en matière de crime comme en autre chose, où les unes appellent les autres, puisqu'au contraire la grâce d'un délit oblige non-seulement celuy qui l'a receue à n'en plus mériter, mais, en oultre, celuy qui l'a donnée à n'en plus accorder. Si les grâces portoient à nouvelles fautes, elles perdroient le

[1] La reine mère eut l'intention de conduire Louis XIII à Reims, afin de fortifier par la présence du roi son armée de Champagne; mais ce projet, différé chaque jour, ne se réalisa point (*Mémoires de la régence de Marie de Médicis*, t. II, p. 285), et nous ne trouvons nulle part qu'à cette époque Louis XIII soit entré, de sa personne, dans une ville prise sur les princes rebelles. Richelieu veut-il parler seulement ici de l'entrée des troupes du roi dans une place occupée par les mécontents? Alors il s'agirait de Sainte-Menehould, où M. de Praslin avait pénétré le 26 décembre, en achetant une trahison avec l'argent du roi. (Voyez ci-dessus la lettre à Bouconville, p. 239.)

nom de grâce, et mériteroient celuy de crime. Aussi une des conditions de celles qu'on donne pour le passé est de ne retourner plus à l'advenir à son péché, et le pardon que Dieu faict d'une faute le convie à la punir plus sévèrement au cas qu'on y retourne.

Sa majesté a faict ce qu'elle a deu sans violer sa foy ny user de violence, ces défauts luy estant si odieux que, pour les bannir de son royaume, elle a pris résolution de les réprimer en ceux qui les luy veulent imputer.

C'est en vain qu'ils taschent de persuader que sa majesté a manqué à sa parole en arrestant monsieur le prince de Condé, chacun cognoissant tellement sa faute, que la forme et la suite de son arrest font paroistre la clémence de sa majesté, non-seulement plutost que sa rigueur, mais que sa justice.

Et il ne faut pas s'estonner s'ils tiennent ce langage, puisque, ayant trempé en ses conspirations, ce leur seroit un grand advantage de le faire croire innocent, pour ensuite se prétendre exempts de crime.

Sa majesté n'a rien faict, en ceste occasion, qui ne soit approuvé de tous les gens de bien; elle s'est portée volontairement en ceste action, comme en toute autre, estant du tout esloigné de la vérité qu'elle l'ait faict par violence, comme dit le duc de Nevers, pour, en faisant semblant de l'excuser, lui mettre double tache sur le front, et celle du violement de sa foy, et celle d'une si grande facilité, qu'on fust maistre de ses volontez pour les porter à toute injustice.

Sa majesté est en âge de cognoistre le bien et le mal, désire avec telle passion se porter à l'un, et éviter l'autre, qu'elle fera sans doute advouer à tout le monde que la justice est la règle de ses actions, qu'on ne remarquera jamais accompagnées d'aucunes violences.

Et qui peut dire qu'elle en ait usé en arrestant celuy dont la liberté mettoit sa personne et son estat en éminent péril? Il n'y a homme au monde bien sensé qui puisse avoir ceste pensée.

Le courage de sa majesté ne peut aussi permettre à personne de croire qu'on la porte par force à quelque chose, nul n'ayant pouvoir en son royaume de contraindre, qu'elle, qui faict estat de l'avoir comme

ne l'ayant pas, si ce n'est pour ranger à leur debvoir ceux qui s'en trouveront esloignez au préjudice de leur honneur et de leur conscience.

Par là il paroist que sa majesté estant du tout portée à la justice, et n'en pouvant estre divertie par personne du monde, ceux qui ont de bons desseins n'ont qu'à espérer auprès d'elle, et rien à craindre; et que partant, dire qu'il n'y a point de seureté près de sa personne, c'est un pur prétexte, dont ceux qui s'en sont volontairement retirez se veulent servir pour couvrir la prise de leurs armes; comme si elle estoit fondée sur le droict de nature qui oblige un chacun à se conserver et se deffendre.

Oultre ceste considération de leur conservation, par laquelle ils taschent de justifier leurs armes pour faire croire qu'ils n'ont pas seulement devant les yeux ce qui touche leur particulier, mais, en oultre, qu'ils sont meuz du bien public, ils mettent encore en jeu la restauration de l'estat, et de là prennent occasion de descrier les affaires du roy, et d'en représenter la face toute autre qu'elle n'est.

Pour cest effect, ils vomissent mille injures contre ceux qu'ils estiment puissans en la cour auprès de sa majesté, et descrient ceux qui, sous son auctorité, manient ses affaires; mais ces artifices sont si grossiers qu'il n'y a personne qui ne les cognoisse, et qui ne s'estonne grandement comment ils osent s'en servir après l'avoir desjà faict par le passé.

En cela il paroist grandement que leur conseil, qui est expérimenté en matière de crimes, leur a mieux appris à les commettre qu'à s'en justifier, estant chose claire que, pour se purger d'un délict, accuser un tiers n'est pas un moyen recevable.

Ceux qui, pour venger leurs passions, ont, en pleine paix, enlevé par force, et inhumainement outragé les subjects de sa majesté; qui chassent, de leur propre auctorité, ses officiers de leur siége, empeschent le cours de la justice, sont-ils recevables à accuser les autres de l'opprimer injustement?

Ceux qui en s'eslevans en armes contre leur roy, en surprenans ses villes, et s'emparans de ses forteresses, ont faict paroistre leur ambi-

tion insupportable, doibvent-ils estre receus à en taxer ceux qui ayans receu de sa majesté des plus fortes places de son royaume, les ont remises en ses mains pour faciliter la paix qu'elle vouloit donner à son peuple [1]?

Quelle ambition peut-on s'imaginer plus dangereuse que celle qu'on voit en leurs actions, par lesquelles publiquement, à force ouverte, ils usurpent l'authorité royale, et entreprennent ce qui n'appartient qu'au souverain?

Sera-t-il loisible à ceux qui ont mangé le peuple jusqu'aux os, et exercent sur luy les cruautés les plus barbares qui se peuvent penser, de parler de son soulagement pour en rejeter l'oppression et la ruyne sur les autres?

Enfin, permettra-t-on à ceux qui n'ont jamais gardé aucune des paroles qu'ils ont données à leur roy, d'accuser les autres de perfidie, leur attribuant le violement de la foy publique?

L'envie les faict parler et se plaindre de l'advancement de ceux en la place desquels ils voudroient estre; ils leur imputent leur naissance, comme si estre estranger estoit un crime, et qu'on n'en eust jamais veu d'advancez hors de leur pays [2].

Ils font semblant d'estre bons François, blasmant les estrangers; mais, en effect, il paroist bien quels ils sont, puisqu'en demandant l'esloignement de quelques-uns dont les intérests sont attachés à la France, ils n'oublient rien de ce qu'ils peuvent pour en attirer de toutes parts à la ruyne de ce royaume.

[1] C'est ici un éloge à l'adresse du maréchal d'Ancre. Une haine violente animait le duc de Longueville, gouverneur de la Picardie, contre Concini, qui avait la lieutenance générale de cette province avec le gouvernement de la ville et citadelle d'Amiens. La reine mère ne put obtenir que le duc de Longueville échangeât le gouvernement de Picardie contre celui de Normandie. Les négociations du traité de Loudun ne purent terminer cette affaire. Enfin, le maréchal d'Ancre fit céder son amour-propre et ses intérêts; il abandonna sa charge de Picardie contre la lieutenance générale de Normandie, et le gouvernement de quelques places dans cette province. (Mai, 1616.)

[2] On voit qu'il s'agit encore ici du maréchal d'Ancre.

Les rois font du bien à qui bon leur semble, sans qu'on s'en puisse plaindre, principalement quand les faveurs qu'ils départent aux uns n'empeschent pas qu'ils n'en facent aux autres, et qu'ils ne rendent la justice à tout le monde.

Que sa majesté soit en ces termes, ayant les mains ouvertes pour tous ses subjects, plus de cinq millions que ceux mesmes qui se plaignent ont receus d'elle[1] le justifient; qu'elle rende la justice à tout le monde, c'est chose claire; et Dieu veuillē qu'ils ne la contraignent point de le leur faire advouer à leurs dépends!

Quant à ceux sur le soin desquels sa majesté se repose d'une partie de ses affaires, elle eust été trompée si ceux qui les blasment eussent parlé d'eux autrement qu'ils ne font, n'y ayant point d'apparence que ceux qui la desservent rendent des tesmoignages advantageux de ses serviteurs, dont elle cognoist si bien la candeur et la sincérité, qu'elle s'asseure que ceux qui les taxent les recognoissent tels en leur conscience; que s'ils y trouvent quelque chose à redire, c'est le choix qu'elle en a faict, et leur fidélité.

Ils les publient incapables de la servir parce qu'ils ne sont pas capables de se laisser aller, au préjudice de leur maistre, à leurs passions, qui les guident de telle sorte, que celuy qu'ils disent un jour homme de bien est le lendemain tenu d'eux pour meschant, si sa majesté s'en sert, et qu'il se porte courageusement à l'affermissement de son authorité et au restablissement de ses affaires. Ce qui paroist assez, en cē qu'ils louent et désirent maintenant ceux qu'ils blasmoient estant près de sa majesté, et de l'esloignement desquels ils sçavent bien eux-mêmes estre la cause.

Pour faire pitié à tout le monde, ils se représentent opprimez et en servitude. Cependant on peut dire avec vérité que si on les opprime,

[1] On remarquera peut-être que cette somme est bien inférieure au total des libéralités énumérées dans les instructions données au comte de Schomberg. (Voyez ci-dessus, pag. 232.) Mais ici Richelieu parle seulement des princes aux plaintes desquels il répond; et, en ce qui les concerne, il reste encore au-dessous de la vérité.

c'est seulement en ce qu'on leur empêche de faire ce que bon leur semble; que si on les tient en servitude, c'est en ce qu'on ne leur laisse pas la liberté qu'ils désirent de mal faire.

Ils passent plus avant, osans entreprendre de faire naistre de la desfiance en l'esprit de sa majesté, comme si sa personne estoit en péril, et si ceux qui ont le plus d'intérest à sa conservation avoient dessein de précipiter son estat en une entière ruyne.

Ils taschent mesme de luy rendre la royne sa mère, et l'assistance qu'elle luy départ, du tout suspectes; les langages que tiennent ouvertement leurs partisans le font cognoistre, et quoyqu'on ne le voye pas en termes exprès en leurs lettres, il paroist assez que, sous d'autres prétextes, c'est le vrai but auquel ils tendent.

Ils représentent enfin sa majesté comme captive, privée d'authorité, sans liberté de disposer d'aucune chose: comme si elle ne cognoissoit pas qu'il n'y a aucun mal à craindre ny pour elle ny pour son royaume, que celuy de la continuation de leurs practiques et de leurs menées; comme si elle ne voyoit pas que les misères qu'ils disent estre arrivées depuis son règne doibvent estre attribuées à leur rébellion et ingratitude insupportable; comme si elle ne sçavoit pas que la royne sa mère n'a ny ne prétend autre authorité que la sienne; qu'elle ne prend cognoissance de ses affaires qu'à son instante prière et supplication; qu'oultre le bonheur de sa naissance, elle luy doibt la conservation de son estat, en l'administration duquel sa conduite a esté telle qu'on n'y sçauroit trouver à redire, si ce n'est en ce que le malheur du temps y a introduit, sans qu'on n'y peust apporter remède.

Enfin, comme si elle ne sçavoit pas que, sous couleur de l'authoriser dadvantage, leur dessein n'est autre que de la tenir en captivité, et luy oster la liberté qu'elle a de disposer de ce que bon luy semble.

En cela, il faut qu'ils recognoissent que le mescontentement qu'ils ont de n'avoir pas telle part qu'ils désirent au maniement des affaires du roy, les faict parler contre leur propre sentiment; estant chose certaine et notoire que sa majesté n'eust peu s'en confier plus seurement qu'à celle qui, après luy avoir donné la vie, luy a rendu toutes sortes

de preuves de son affection envers sa personne et son estat. Et aussi, après avoir pris ceste résolution, en fut-elle grandement louée par les trois ordres de son royaume, au jugement desquels elle doibt, par raison, plus déférer qu'à ce que la passion suggère à quelques esprits mal affectionnés.

Ils ont recours à toute sorte d'artifices, veulent persuader aux villes que sa majesté veut y bastir des citadelles pour les tenir en subjection, bien qu'ils sçachent qu'elle n'en estime point de plus fortes, et n'en veuille pas d'autre que le cœur de ses bons et fidèles subjects.

Ils taschent de faire croire aux officiers de sa majesté qu'elle a dessein de changer l'ordre establi pour la seureté de leurs offices, à quoy elle n'a aucunement pensé.

Ils espendent parmy le peuple qu'on le veut surcharger, et qu'un autre gouvernement luy seroit plus advantageux, bien que les plus grossiers cognoissent que rien n'a empesché sa majesté de le soulager que la nécessité où leur rébellion l'a réduitte, et que jamais il n'a souffert dadvantage que lorsque ces réformateurs d'estat ont voulu introduire du changement.

Ils publient que sa majesté abaisse les grands, bien qu'il soit notoire à tout le monde que l'estat n'est maintenant troublé que par ceux de ceste qualité qu'elle et ses prédécesseurs ont élevés.

Ils mettent en jeu le parlement sur le subject de ses remonstrances, comme s'il n'avoit pas bien monstré par le passé qu'il détestoit le dessein qu'on avoit pris d'en poursuivre l'exécution par les armes.

Ils s'efforcent de donner jalousie aux catholiques des gratifications qu'on faict à ceux de la religion prétendue réformée; à ceux-cy du bon traitement qu'on faict aux autres : comme si tout le monde ne recognoissoit pas qu'estant tous subjects de sa majesté, elle les chérit, sans aucune différence, d'une affection égale et vrayement paternelle et qu'elle veut religieusement faire observer ce qu'elle a promis aux uns et aux autres.

Ayant tasché de remuer tout ce qu'ils peuvent en cest estat, leurs

artifices passent aux pays estranges, publiant que sa majesté mesprise ses anciennes alliances, comme si ces bruits pouvoient faire impression en ceux qui, par expérience, sçavent le contraire.

Ainsi ils essayent d'intéresser toutes sortes de gens en leur cause, bien qu'estant fondée sur leur crime particulier, elle ne puisse estre commune.

Par ces moyens ils veulent faire croire que tout est perdu en ce royaume, afin qu'il leur soit loisible de tout perdre. Ce qui se justifie clairement par les armes qu'ils ont prises, et en ce qu'ils ne demandent autre chose par leurs lettres, sinon que le roy chasse ceux qui le servent fidellement, en rappelle d'autres dont ils ont demandé l'esloignement avec tant de passion que ce subject a esté le prétexte de leur guerre; enfin, qu'on délivre monsieur le prince de Condé, qu'on a esté contraint d'arrester pour le bien commun de l'estat, et pour la seureté des personnes de leurs majestés.

Cependant, afin d'attirer les peuples, qui ne respirent autre chose que le repos, ils publient artificieusement qu'ils désirent la paix, et que sa majesté veut la guerre; que recherchans le salut de l'estat, on n'a pour but que leur ruyne. Mais il est trop clair que sa majesté n'a autre object devant les yeux que la tranquillité de son estat; que ce sont eux qui la forcent à prendre les armes; et que, s'ils sont menacez de quelque mal, c'est de celuy qu'ils cherchent en procurant la subversion de ceste monarchie.

Est-ce désirer la paix que de s'asseurer (comme ils font) de tous costés de gens de guerre; que de faire publiquement des levées de soldats de leur propre auctorité; que de fortifier les places dont sa majesté leur a donné la garde et le gouvernement; que d'entreprendre sur ses villes, d'arrester et saisir ses deniers, de mandier leur protection de toutes parts, de vouloir introduire des armées estrangères en ce royaume; enfin, que de s'approcher avec forces de sa majesté, et non-seulement commettre tous actes d'hostilité, mais permettre les voleries?

Des subjects désirent-ils la paix lorsqu'ils la demandent à main

armée? Les rois la procurent quelquefois ainsi, mais non pas les subjects, qui, n'ayant d'autres armes envers leur prince que les prières, sortent des termes de leur debvoir toutes fois et quantes qu'ils ont recours à d'autres.

Ce procédé ne justifie-t-il pas clairement que, s'ils désirent la paix, c'est pour avoir plus de temps de se préparer à la guerre, pour se donner plus de loisir d'esclore leurs conspirations, et d'avancer les effects de leurs mauvais desseins?

A quel propos feindre des entreprises sur leurs vies[1], sinon pour se donner quelque apparent subject d'attenter sur celle des autres?

Est-ce désirer la paix, que d'avoir recours à tels artifices, qui ne peuvent avoir autre effect que de la rompre?

Quant à sa majesté, qui peut dire qu'elle désire la guerre, après avoir veu qu'en peu de temps elle a faict trois traictez pour donner et conserver la paix à son peuple? Après avoir veu les sommes immenses avec lesquelles elle l'a racheptée plusieurs fois; après avoir veu l'excessive clémence dont elle a usé envers ceux qui l'ont troublée, pour les faire rentrer en eux-mesmes et les ramener à leur debvoir; après avoir sceu qu'en ceste dernière occasion elle a tenté toutes les voyes de douceur avant que d'avoir recours aux armes, pour faire tomber des mains de ses ennemis celles qu'ils ont prises au préjudice de son auctorité?

Qui ne void que sa majesté, après avoir esprouvé que les remèdes doux et benins n'ont faict qu'aigrir le mal, est obligée d'avoir recours aux autres que Dieu lui a mis en main?

Qui ne void qu'après avoir expérimenté que tous les traictez qu'elle a faicts luy ont esté non-seulement inutiles, mais préjudiciables, traicter de nouveau seroit donner occasion de nouvelle entreprise, comme si les révoltes debvoient tousjours estre impunies?

Qui ne void enfin que le seul moyen qui reste maintenant à sa majesté pour empescher les rébellions trop fréquentes en son Estat

[1] Voyez la lettre du roi au duc de Mayenne, du 17 janvier.

est de punir sévèrement ceux qui en sont autheurs, et recognoistre ses fidèles subjects, qui demeurent en l'obéyssance qu'ils lui doibvent?

Pourquoy sa majesté se porteroit-elle à la guerre, si, conservant la paix, elle pouvoit contenir ses subjects aux termes que la nature, la raison et la loy de Dieu leur prescrivent?

Ne sçait-on pas qu'il est des roys comme des pères, qui, contraints de chastier leurs enfans, en reçoivent plus de desplaisir que les propres enfans du chastiment?

Si ceux qui se sont maintenant souslevez estoient tels qu'ils doivent estre, les ruyner ne seroit-ce pas affoiblir sa majesté? Respandre leur sang, ne seroit-ce pas espancher le sien propre? et, par conséquent, il est aisé de cognoistre qu'elle ne peut avoir dessein de dissiper leurs forces qu'en tant qu'elle void qu'ils en veulent abuser contre leur debvoir, son authorité et son service. Et pour leur en rendre tesmoignage, s'ils ont encore quelque racine du respect et de l'obéyssance qu'ils doibvent à leur roy, s'ils ont quelque affection à la conservation de ceste monarchie, à laquelle ils doibvent leur naissance et leur avancement; s'il leur demeure quelque compassion des misères et calamités qu'ils ont veu et faict souffrir au pauvre peuple; s'ils ont quelque sentiment des lois divines et humaines qu'ils font estat d'embrasser, qu'ils quittent les armes, se remettent en leur debvoir, et lors ils recevront des effects de la clémence de sa majesté, au lieu de la rigueur qu'ils doibvent attendre de la justice de ses armes.

C'est ce que désire sa majesté, qui proteste devant Dieu et devant les hommes que rien ne luy met les armes en main que celles qu'ils ont desjà prises; qu'elle les reprend contre son gré, grandement desplaisante de s'en servir pour chastier les mauvais comportemens de ceux qui debvroient exposer leur vie pour son service. Que ses larmes accompagneront le sang qu'ils la contraindront de répandre. Qu'en conservant la dignité de sa couronne, il n'y a rien qu'elle ne voulust faire pour éviter les malheurs qu'ils veulent renouveller en son royaume.

Mais si la douceur dont elle a usé jusques à ceste heure ne faict autre chose que les endurcir, si l'oubliance de leurs fautes ne sert qu'à

leur faire oublier leur debvoir, si ses biens-faits n'ont eu autre effect que de les rendre plus puissans à mal faire, et que leur ingratitude soit la seule recognoissance dont ils les payent; si les menaces portées par ses déclarations sont inutiles pour les contenir, si enfin ils ne peuvent estre ramenés à leur debvoir par aucunes considérations, et que d'ailleurs ils continuent à faire paroistre, par leurs actions, qu'ils n'ont autre dessein que d'abattre l'authorité de sa majesté, démembrer et dissiper son Estat, se cantonner en son royaume pour, au lieu de sa puissance légitime, introduire autant de tyrannies qu'il contient de provinces, à la ruyne de ses pauvres subjects, qui, en peu de temps, se verroient réduits sous la plus cruelle servitude qui ait jamais esté au monde;

En ce cas sa majesté, touchée des sentimens d'un vray père, animée du courage d'un grand roy, sera contrainte (quoyqu'à regret) de chastier ces perturbateurs de son Estat, et punir leur rébellion.

En quoy elle ose se promettre que Dieu, qui protége les roys et les royaumes, et qui a desjà faict tant de merveilles pour la France, leur imputant tous les malheurs que la guerre civile traisne après soy, favorisera ses justes armes, de telle sorte qu'après leur avoir en peu de temps faict recevoir la peine de leurs crimes, elle rendra pour tousjours à son Estat une paix si tranquille, que si le commencement de son règne est agité de troubles, la suitte et la fin seront accompagnées d'un parfait repos.

C'est le but que sa majesté se propose, la grâce qu'elle mandie du ciel, et qu'elle espère avec d'autant plus de confiance, qu'elle ne doubte point que tous ses subjects ne contribuent tout ce qu'ils pourront pour la luy faire obtenir :

Les ecclésiastiques, en redoublant les sainctes prières qu'ils font à Dieu avec tant de soin, et les bonnes exhortations dont ils se sont si dignement acquittez envers son peuple;

Sa noblesse, en prenant les armes, et monstrant qu'elle est vraiment héritière de la valeur et du courage que ses ancestres ont tousjours faict paroistre au service de leur roy;

Les communautez et les peuples, en se conservant la gloire qu'ils ont acquise par l'obéyssance et la fidélité inviolable qu'ils ont particulièrement tesmoignées en ces derniers mouvemens;

Tous enfin conspirant par tous moyens au repos de cet Estat, à la prospérité de leur roy, à la grandeur de ceste monarchie.

Faict à Paris, le 18 février 1617.

LOUIS.

DE RICHELIEU.

CCXIV.

Bibl. de l'Instit. Collection Godefroy. — Minute.

A M. LE MARÉCHAL D'ANCRE[1].

22 février 1617.

Monsieur, Ayant esté occupé depuis le 15e de ce mois jusques au 18 à faire la response au manifeste de MM. les princes, je n'ay peu pendant ce temps vous escrire comme je l'eusse désiré. Maintenant que ceste occupation est passée, je prends la plume et vous envoye ce gentilhomme pour vous faire part de ce que nous sçavons icy.

Vous verrez en premier lieu la déclaration faicte contre MM. de Vendosme, de Mayenne et de Bouillon[2]; ensuite celle qu'il a pleu à leurs majestés me commander de mettre au jour pour faire cognoistre la sincérité de leurs intentions. Elle fut leue lundy matin en présence de leurs majestés, MM. les présidens au mortier, et les gens du roy y assistans. On estime que, quoyqu'elle soit mal digérée comme venue d'une mauvaise main, les choses qui y sont contenues pourront faire

[1] Cette indication se trouve au dos de la minute.

[2] Après ces trois noms, le titre de la déclaration ajoute : « Marquis de Cœuvre, le président Le Jay et tous ceux qui les assistent. » Les princes et leurs adhérents sont déclarés criminels de lèse-majesté, à moins que, dans l'espace de quinze jours, ils ne reconnaissent leur faute et ne fassent leur soumission. Cette déclaration est contre-signée « de Loménie; » et la mention de l'enregistrement au Parlement porte la date du 13 février. (*Mercure françois*, t. IV, p. 44 de l'année 1617.)

quelque effect parmi le peuple. Le roy l'a voulue signer luy-mesme devant tout le monde. Nous avons de bonnes nouvelles d'Allemagne, comme je vous ay mandé par le sieur de Custojoux[1], qui est party ceste nuit pour aller au Liége parachever vos affaires. Au reste, l'armement d'Angleterre n'est qu'un dessein de mer entrepris par Onastre Raby, grand marinier et mauvais capitaine. Nous ne voyons pas qu'il y ayt rien à craindre de ce costé-là.

Nous faisons partir demain un gentilhomme qui va actuellement faire avancer les troupes d'Hollande et querir des conducteurs d'ouvrages, mineurs, charpentiers et autres. M. le comte d'Auvergne, ayant faict au Mayne ce qu'il avoit à faire, s'advance pour s'en revenir. Incontinent qu'il sera de retour, leurs majestés partiront pour s'en aller à Reims, ce voyage estant grandement nécessaire[2]. Les ennemis du roy courent le plus qu'ils peuvent pour prendre des prisonniers; et, pour les en empêcher, on a envoyé cinquante des chevaux légers de sa majesté à Dampmartin, une compagnie nouvelle à Crespy, pour

[1] Custojoux était attaché à la reine mère, qui l'employait dans ses affaires particulières (Ms. de Béthune 9086, fol. 53). La négociation dont il s'agissait était la levée d'un corps de trois à quatre mille Liégeois; le maréchal faisait lever en même temps des reitres, deux à trois mille Français et jusqu'à six ou sept cents chevaux. Il s'imaginait se faire un droit à la dignité de connétable et avancer beaucoup ses affaires par cette fastueuse libéralité envers le roi et la France; il ne réussit qu'à irriter le roi et à blesser le sentiment national. « Il vouloit que l'on crût, dit Pontchartrain, que c'étoit à ses propres dépens; et que, pour l'affection qu'il portoit au service du roi et vu la nécessité de ses affaires, il les vouloit soldoyer et entretenir trois mois à ses dépens. Il fit donc venir ces troupes, qu'il fit approcher de l'armee qui etoit en l'*Isle de France*..... et sur cela il écrivit une lettre au roi contenant en substance ce que je viens de dire, et que, si tous ses autres serviteurs en faisoient de mesme, il seroit bien fort; et fit imprimer cette lettre afin qu'elle fût vue partout. Le roi en fut grandement irrité, ne pouvant supporter cette insolence de dire qu'il vouloit servir et assister le roi de troupes à ses dépens, lui qui n'avoit rien vaillant que ce qu'il avoit pris en France; et que, d'ailleurs, il savoit bien que ce qu'il publioit, que c'étoit à ses dépens, étoit faux, parce qu'il en avoit pris les fonds et les assignations dans ses finances. » (*Mémoires de la régence de Marie de Médicis*, tome II, page 287.)

[2] Il ne se fit pas pourtant. (Voyez ci-dessus, page 305, note.)

courre sur eux et les tenir en cervelle. On deffit[1] hier ce grand Escossois que vous avez bien veu à la garde du roy, qui s'estoit deffait de sa charge pour aller servir ces messieurs les princes. Le roy se fortifie fort de nouvelles levées. J'ay donné les lettres que vous avez désirées, monsieur, pour le général d'Avignon. Les lettres qu'il escrit au roy tesmoignent que ceste affaire est desjà faicte, c'est pourquoy j'estimois qu'il falloit remercier sa Saincteté au lieu de ce qu'il désire maintenant. Voilà, monsieur, tout ce que j'ay à vous dire pour ceste heure, sinon que leurs majestés se portent fort bien, grâces à Dieu.

CCXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. Lett. paq. 1, n° 2, fol. 45. — Minute[2].

A M. LE COMTE D'AUVERGNE[3].

23 février 1617.

A M. le comte d'Auvergne. — Qu'on a receu ses lettres; que leurs

[1] « Le 27 février, le grand Écossois qui avoit esté des gardes du corps du Roy, fut décapité devant le Louvre, pour avoir erré et envoyé des soldats au parti des princes; il le nia jusques à la mort, et toutesfois on tenoit qu'il y avoit des tesmoins qui soustenoient l'accusation véritable. » (*Mercure françois*, tome IV, page 115.)

[2] Sur un feuillet numéroté 44, on lit les noms de messieurs de Guise, de Thémines, de Marillac, comte d'Auvergne et Favier. Nous avons trouvé, folio 45, les brouillons dictés par Richelieu pour faire les lettres à M. le comte d'Auvergne et à M. de Guise. Quant aux autres, il n'y a, dans le manuscrit de Baluze, que de simples indications au bas des deux brouillons précités.

[3] Charles de Valois, comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, prince légitimé de France, né en 1573. Il était frère de la marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV, et pouvait espérer toute la bienveillance de ce roi, qu'il servit d'abord vaillamment. Mais ensuite, s'étant mêlé aux conspirations tramées contre Henri IV, il fatigua, par ses révoltes obstinées, l'indulgence de ce prince. Livré enfin à la justice, il fut condamné à avoir la tête tranchée. Le roi commua la peine capitale en une prison perpétuelle. Le comte d'Auvergne était depuis quatorze ans à la Bastille lorsqu'en 1616 la régente lui rendit la liberté pour s'en faire une créature dans un temps où les princes se déclaraient contre elle. Ce fut par ce motif surtout qu'on lui restitua les charges qu'il possédait avant sa captivité. « Ce que son propre mérite lui dénioit, la malice des autres le lui fit obtenir, » a dit Richelieu

majestés ont approuvé ce qu'il a faict pour le contentement des quatre[1] personnes qu'il estime principales au pays où il est; qu'elles croyent que leur service sera advancé par cest establissement. Quant au marquis de Lavardin[2], qu'elles[3] l'estiment si léger, qu'elles persistent en la résolution de luy faire fermer les portes du Mans quand il y voudroit entrer; qu'elles croyent que le chasteau sera maintenant ouvert; que pour moy je le désire grandement, afin qu'il ayt lieu de s'en revenir en

(*Mém.* liv. VII, p. 295). Louis XIII lui donna en 1619 le duché d'Angoulême, dont il porta depuis le nom; mais il continua de signer « Charles de Valois. »

A peine sorti de prison, le comte d'Auvergne fut envoyé en Picardie (au mois d'août 1616) pour s'opposer aux entreprises du duc de Longueville, qui venait de s'emparer de Péronne. Il fut secondé dans cette mission par M. de Richelieu, frère aîné de l'évêque de Luçon, mestre de camp du régiment de Piémont. Nous avons trouvé deux lettres manuscrites de celui-ci, adressées, l'une à la reine mère, l'autre à M. de Sceaux, secrétaire d'état; elles présentent, sur ces premières opérations, des détails circonstanciés qui ne se trouvent point dans les historiens. (Bibl. nat. fonds de Sorbonne, 1135, fol. 253 et 254 v°.)

[1] Ce mot est, dans le manuscrit, un chiffre mal formé, et qui pourrait bien n'être qu'un trait sans valeur.

[2] Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, était fils aîné du maréchal de ce nom, qui était dans la voiture de Henri IV au moment où ce prince fut assassiné. L'inconstance politique et religieuse du maréchal avait été célébrée dans la *Confession de Sancy*. Tantôt du parti du roi, tantôt du parti de la ligue, il avait fini par faire acheter sa fidélité à beaux deniers comptants. On voit que la légèreté du fils, dont parle ici Richelieu, était un vice héréditaire. Henri de Lavardin avait, à la date de cette lettre, un peu plus de trente ans; il avait succédé à son père, mort en 1614, comme gouverneur des comtés du Maine, du Perche et de Laval. Mais on y craignait sa présence, et nous apprenons ici qu'on résolut de lui interdire l'entrée de son gouvernement. Nous lisons dans les Mémoires de Richelieu que le comte d'Auvergne eut ordre de ruiner le château du Mans, qui « étoit à la discrétion des princes » (liv. VIII, pag. 390). Antoine Le Corvaisier de Courteilles, auteur de l'*Histoire des évesques du Mans* (1648, in-4°), dit, au sujet de cette démolition : « Le comte d'Auvergne donna le premier coup de marteau pour mettre les habitans en besogne, qui n'entreprirent jamais de tasche si agréable et si favorable pour leur liberté que celle-là. » (Pag. 830.)

Henri de Lavardin mourut en 1633. Cette famille était considérable dans la province du Maine, et parmi les frères du marquis de Lavardin, l'un, Charles de Beaumanoir, fut évêque du Mans; un autre J. B. L. de Beaumanoir, baron de Lavardin, devint sénéchal du Maine, et conduisit l'arrière-ban en 1635.

[3] Ici le manuscrit met *qu'ils*. Nous rectifions cette faute, due à la rapidité de la dictée, et qui est répétée trois fois de suite.

ces quartiers, où on luy donnera un champ à plus grande moisson[1]; qu'en son absence nous travaillons pour luy, faisant tous les jours des levées, tant de cavalerie que d'infanterie, pour grossir son armée. Qu'en effect on l'attend avec impatience; qu'on le conjure de faire tousjours advancer ses trouppes, afin qu'elles soyent icy presqu'aussytost que luy; qu'il ne luy reste plus rien à faire qu'à Argentan. Quant au sieur de Médavy[2], sa majesté trouve bon qu'ils le voyent, ne luy prescrivent (*sic*) point comme quoy il a à se gouverner, cognoissant sa prudence. Quant à ce qu'il mande d'Anjou, que je ne croy pas que M. de Bois-Daulphin et M. du Bellay se brouillent, M. du Bellay estant party en intention d'aller trouver M. de Bois-Daulphin. Que sa majesté a bien balancé ceste affaire avant que la conclure; qu'il y a beaucoup de considérations qui l'ont porté à la résoudre ainsy qu'elle est[3]. Que je luy envoye une déclaration que sa majesté m'a commandé de faire sur le manifeste; que je ne doubte point qu'il n'en excuse les deffauts à cause de l'honneur qu'il me faict de m'aimer en la qualité que je prends d'estre véritablement. . . . .[4]

[1] Il devait opérer dans l'Ile-de-France et assiéger Soissons, où s'étaient retirés les princes. Mais auparavant il alla au Perche et au Maine « pour nettoyer ces deux provinces, » disent les Mémoires de Richelieu (liv. VIII, page 390).

[2] « Médavy qui avoit été de toutes les rébellions, » dit Richelieu dans ses Mémoires, à la date de 1617. (*Loc. cit.*) — Pierre Rouxel, baron de Médavy, comte de Grancey, avait une grande réputation de courage et de force physique. Il avait rempli divers emplois militaires et civils, lorsqu'on créa pour lui, en 1616, une compagnie de soixante lances. Il était, au moment où la présente lettre fut écrite, gouverneur de Verneuil-sur-l'Aure, ville que le comte d'Auvergne rangea à l'obéissance du roi. Le baron de Médavy mourut le dernier jour de ladite année 1617, âgé de cinquante-cinq ans. Son fils aîné, Jacques de Médavy, avait quatorze ans; il quitta fort jeune l'église pour la guerre, et il figura dans la plupart des affaires militaires qui ont rempli le règne de Louis XIII.

[3] Malgré les prévisions de Richelieu, cette solution n'empêcha pas que la mésintelligence n'éclatât entre MM. de Bois-dauphin et du Bellay, surtout, à ce qu'il paraît, par la faute du premier. (Voyez ci-après deux lettres, à la date du 3 mars et du 1er avril.)

[4] Au bas de cette minute, le secrétaire a écrit : « Payer la cavalerie légère au 1er de mars, et après de mois en mois. — Trois mots à M. Favier, intendant de la justice au Perche. » Nous n'avons point trouvé de lettre adressée à M. Favier. Quant à la paye de la cavalerie légère, il en sera question dans une lettre suivante à M. de Marillac.

CCXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 45 verso. — Minute[1].

A M. DE GUISE[2].

23 février 1617.

Qu'on a receu ses lettres; qu'on a veu la cavalerie et l'infanterie qu'il peut avoir. Pour le fortiffier, la compagnie du roy qui a passé s'advance, comme aussy celle du roy partira demain; que je luy envoye l'estat de l'armée; que nous faisons partir les chevaux pour les six canons de Chaalons afin d'assiéger Rethel[3]; qu'on[4] croit qu'il suffira qu'il laisse dans Chasteau-Thierry une compagnie qui demeure actuellement dans le chasteau, tirant les deux autres.

Que leurs majestés ne veulent ny ne prétendent par là mescontenter le gouverneur du chasteau, l'estimant fidelle. Qu'il faudra qu'il

[1] Voyez page 318, note 2.

[2] Charles de Lorraine, duc de Guise, fils de Henri le Balafré et de Catherine de Clèves, né en 1571.

Il avait dix-sept ans quand son père fut assassiné (1588). Enfermé au château de Tours, il s'en évada en 1591; les ligueurs eurent un instant l'idée d'en faire un roi de France; le génie médiocre de Charles de Guise était peu capable de venir en aide à cette ambitieuse destinée. Il fit plus sagement, il se réconcilia avec Henri IV, qui lui donna le gouvernement de Provence. Plusieurs villes y tenaient encore pour la ligue; il les réduisit sous l'obéissance du roi. Il fut employé dans le commandement des armées pendant une partie du règne de Louis XIII; mais, lorsque la grande puissance de Richelieu commença à faire ombrage, Guise se mêla aux intrigues qui se tramaient contre le ministre; il ne fut pas plus heureux que les autres dans cette lutte, et se vit forcé de s'expatrier en 1631. Retiré en Toscane, il y mourut en 1640.

[3] Le duc de Guise était parti de Paris le 17 février pour aller prendre le commandement de l'armée de Champagne, et il entra dans Rethel le 16 avril; mais auparavant il s'était emparé du château de Richecourt, de Rozay et de Château-Porcien.

[4] Ici était écrite cette phrase : « Qu'on a estimé qu'il devra maintenant tirer la pluspart de ses garnisons à la campagne, fors quelques-unes qu'il jugera du tout nécessaires. » L'évêque de Luçon l'a effacée pour donner des ordres plus précis et laisser moins de liberté d'action au général.

mette à la campagne le régiment de Vaubecourt, celuy de Beaumont, de Rambure et la pluspart des autres, fors quelques-uns où ces garnisons sont nécessaires, et pour tenir les ennemis en quelque subjection; qu'il tirera aussy, s'il luy plaist, les quatre compagnies de Suisses, de Reims, Chaalons, Sainte-Menehoust, qui sera maintenant en seureté, le sieur de Fossé y estant; qu'on tasche tous les jours de le fortiffier; que pour cest effect leurs majestés ont accordé des régiments aux sieurs de Saucour et Desires, chascun de cinq cents hommes, et un à M. de Sainct-Chaumont, de douze cents; qu'il ne peut tarder qu'il n'ayt force cavalerie, s'en levant de toutes parts; qu'aussy est-il temps qu'il en ayt, estant du tout nécessaire pour son honneur et le service de sa majesté de faire ce siége, estant certain que les ennemis sont du tout foibles[1].

CCXVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 50. — Minute.

A M. DE MARILLAC[2].

[23 février 1617.]

Faut adjouster à la lettre de M. de Marillac :

Depuis ma lettre escrite, j'ay receu les vostres, veu ce qu'on vous

[1] L'évêque de Luçon avait fait écrire ici : « Response à M. de Marillac, conformément à sa lettre. » — « A M. le maréchal de Thémines. » — Ces deux minutes n'ont pas été conservées dans les papiers de Baluze, mais, à la lettre écrite pour M. de Marillac, l'évêque de Luçon ajouta un post-scriptum que nous trouvons dans ce manuscrit, et que nous donnons ci-après.

[2] Louis de Marillac, né en 1572, avait été gentilhomme de la chambre de Henri IV, et, marié à une demoiselle italienne qui tenait à la famille des Médicis, il était fort avant dans les bonnes grâces de la reine mère; il arriva aux premières dignités militaires, comme son frère, le garde des sceaux, à celles de la magistrature. — A l'époque où cette lettre fut écrite, Louis de Marillac était employé en qualité d'aide-maréchal de camp dans l'armée que commandait M. de Guise pour le roi. En 1620, il se battra contre le roi pour la reine mère, et obtiendra, après l'affaire du Pont-de-Cé, le grade de maréchal de camp. De meilleurs services lui vaudront le titre de maréchal de France, quelque temps

mande des estrangers qui vous doibvent venir sur les bras, sur quoy le roy vous eust envoyé nouvelles forces, s'il n'avoit tellement à faire de celles qu'il a en l'isle de France, qu'il ne les peut divertir sans apporter un notable et irréparable préjudice à ses affaires; joint aussy qu'on ne void pas que ses ennemis puissent faire aucune chose qui puisse comparoistre devant les forces que vous avez. Les reistres seront à vous dans peu de temps. Au reste, jugez vous-mesme si sa majesté peut changer ses forces d'une armée en l'autre sans rompre tous ses desseins. On a fort aprouvé le dessein qu'a pris M. de Guise d'user de rigueur envers ceux qui, estant sommez, ne voudront pas se remettre en leur debvoir. Quant au contentement de la cavalerie légère, M. Delbeine leur porte tel qu'ilz sauroient désirer, estant assignez pour le passé et payez pour le présent, selon qu'ilz le souhaitent. Je vous prie encore une fois vous gouverner en l'affaire dont vous escrit particulièrement M. vostre frère, ainsy que le souhaitent leurs majestés pour plusieurs raisons que vous pourrez bien concevoir.

CCXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 45. — Minute.

A M. DE NEMOURS[1].

23 février 1617.

Civilités. Luy faire cognoistre que tant s'en faut que sa majesté luy veuille donner mescontentement..... au cas qu'elle fasse des levées,

après la prise de la Rochelle, où il se distingua. L'un des vaincus de la journée des Dupes, il fut condamné, après une longue procédure, à être décapité (1632) « pour réparation (ce sont les termes de la sentence) des crimes de péculat, concussions, exactions, foulle et oppressions faites sur les sujets du roi; » et aussi, on n'en saurait disconvenir, pour satisfaire à la vengeance de Richelieu, dont il s'était déclaré l'ennemi.

[1] Henri de Savoie, duc de Nemours, marquis de Saint-Sorlin, chevalier de l'Annonciade; il était né à Paris en 1572, de Jacques de Savoie, duc de Nemours, et d'Anne d'Est de Ferrare, sa seconde femme. Après avoir suivi le parti de la ligue, il embrassa la cause royale, qu'il

elle est résolue de l'employer, ne pouvant se servir de personne plus affectionnée ny capable que luy.

CCXIX.

Bibl. nat. Fonds Béthune, n° 8456, fol. 67. — Original.

LETTRE DU ROI.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT ET MON AMBASSADEUR EN PIÉMONT.

25 février 1617[1].

Monsieur de Béthune, Vous ayant desjà escrit sur le subject des ruynes que font les troupes de mon frère le duc de Savoye, au duché de Montferrat, je m'estonne d'entendre que mon cousin le duc de Mantoue soit encores plus maltraitté que jamais. Je vous escris la présente affin que vous vous en plaigniés de ma part à mondit frère le duc de Savoye, et que vous lui fassiés sçavoir que j'ay subject de

défendit les armes à la main. Lorsque cette lettre lui fut écrite, il était récemment revenu en France après la pacification d'un démêlé soulevé entre lui et le duc de Savoie. En 1620, il prit parti contre Louis XIII, pour la reine mère, et il comptait parmi les personnages marquants qui figuraient dans la déroute du Pont-de-Cé. Il mourut, à Paris, le 12 juillet 1632. — Le duc de Nemours était un grand amateur de ballets, genre pour lequel, s'il faut en croire les Mémoires de Marolles, il avait « des pensées rares. » Le cardinal de Richelieu, qui nous a conservé l'opinion de Henri IV sur les quatre maisons de princes (les ducs de Nemours, de Guise, de Nevers et de Longueville) « qui seuls ont été reconnus en cette qualité par ses prédécesseurs et par lui-même, » rapporte qu'Henri IV, qui le savait tant occupé de musique, de carrousels et de ballets, disait qu'il n'avait rien à craindre d'un homme passionné pour de telles frivolités. Voici comment Richelieu le juge, à son tour, à l'époque où ce prince se jeta dans le parti de la reine mère, à Angers : « Le duc de Nemours ne manquoit pas, à mon avis, de cœur, ordinaire à ceux de sa maison, mais la foiblesse de son corps maladif et de son esprit peu capable étoit si connue de tout le monde, qu'il étoit et sans action et sans réputation parmi les gens de guerre, pour pouvoir conduire une telle affaire. » (Livre XI, pag. 84.) Voyez ci-dessus, p. 297, la note d'une lettre à Béthune, 12 février.

[1] On lit au dos : « Receue le 25 mars. »

trouver mauvais qu'il fasse si peu d'estat de ma recommandation. Vous ne sçauriés en aucune rencontre me donner plus de tesmoignage de vostre affection à mon service qu'en faisant recevoir contentement à mondit cousin le duc de Mantoue. Me promettant que vous vous y employerés avec tout le soing et la dilligence que je sçaurois désirer, je ne vous la feray plus longue ; priant Dieu, monsieur de Béthune, qu'il vous tienne en sa saincte garde.

Escrit à Paris, ce 25e jour de febvrier 1617.

LOUIS.

DE RICHELIEU.

CCXX.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay, 238[17], au commencement du volume, non chiffré. — Copie.

A M. DE BAUGY[1].

25 février 1617.

Vous ayant clairement faict voir l'intention de sa majesté touchant les deux affaires dont vous faictes mention par vos lettres des 21 et 28 janvier, sçavoir est : la négociation de l'archiduc Maximilien, pour porter son cousin Ferdinand à l'empire, et l'accommodement des Vénitiens avec celuy-cy[2]; je vous diray seulement que sa majesté a esté très-ayse d'apprendre par celle que vous luy avez escrite qu'on traitte maintenant pour la récompense des prétentions sur les royaumes de Bohème et d'Hongrie, et aura beaucoup de contentement quand les parties en seront demeurées d'accord. Je n'estime pas celuy de l'archiduc de Gratz avec les Vénitiens si facile qu'on le pourroit croire, en ce que bien que l'empereur ayt envoyé procuration nécessaire à ceste fin en Espagne, les dernières lettres que j'ay receues de Venise me tesmoignent les ambassadeurs de cette seigneurie avoir bien usé de grande soubmission envers le roy d'Espagne pour obtenir une suspension d'armes, mais non pas qu'ilz ayent entendu se remettre abso-

[1] On lit en tête de cette copie : « L'évesque de Luçon au sieur de Baugy. »

[2] Voyez pag. 205, note.

lument à luy pour la conclusion de leur différent. Vous verrez, par une autre lettre[1] que je joinctz à celle-cy, l'estat présent de nos affaires; c'est ce qui m'empeschera de vous en dire dadvantage.

CCXXI.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay, 343, fol. 4. — Extrait.

LETTRE DU ROI.

[A M. DE LA NOUE.][2]

25 février 1617.

Je remets, néantmoins, cela à la disposition de messieurs des Estats et de mon cousin le prince Maurice, comme ils verront par les lettres que je vous en escris, estant certain qu'ils ne donneront ceste charge qu'à personne qu'ils en jugeront digne. J'ay commandé au porteur de la présente de m'amener des conducteurs d'ouvrages pour les siéges,

[1] Cette autre lettre ne se trouve point dans le manuscrit de Harlay.

[2] On a écrit en tête de cette pièce : « Le Roy à; » le nom est resté en blanc. Cette lettre ne s'adressant point à du Maurier, c'est à Odet de la Noue qu'elle a dû être écrite. On a vu que, à son avénement au pouvoir, Richelieu avait envoyé dans plusieurs cours de l'Europe des ambassadeurs extraordinaires pour exposer l'état des affaires de France, et concilier, à la direction qu'il allait leur donner, l'assentiment des princes étrangers. La Noue avait été choisi pour aller en Hollande. (Voy. p. 253, lett. du 15 janvier.) En rappelant cette mission dans ses Mémoires (liv. VIII, p. 381), Richelieu dit : « Le roi..... envoya en ambassade extraordinaire..... M. de la Noue en Hollande, où son nom et sa religion le rendoient agréable. »

Odet de la Noue était fils de ce la Noue Bras-de-Fer, gentilhomme breton, célèbre par sa probité, sa valeur et ses talents. Montaigne en fait un magnifique éloge. Il a été un des plus énergiques défenseurs de la foi protestante, et un historien espagnol, Herrera, a dit de lui qu'il était hérétique aussi ardent qu'intrépide soldat : « Era el mejor soldado y el mayor herege de Francia. » Ayant eu un bras fracassé devant Fontenay-le-Comte, en 1570, il le remplaça par un bras de fer, d'où le surnom qui le distingue. Après avoir vaillamment servi les protestants et Henri IV, il fut tué au siége de Lamballe en 1591. La vie de la Noue Bras-de-Fer, écrite par Moyse Amirault, a paru en 1661, à Leyde, chez Jean Elsevier, in-4°.

La Noue avait épousé Marguerite de Téligny, dont le père avait été une des victimes de la Saint-Barthélemy; la mère de Marguerite, Louise de Coligny, s'était ma-

comme aussi des charpentiers, mineurs et autres qui seront nécessaires, jusques à douze ou quinze des meilleurs qui se pourront rencontrer. Je désire que vous teniez la main à ce que j'aye des gens fort experts en ce à quoy je veux m'en servir.

Je vous diray que toutes vos dépesches ont esté perdues, fors celle que j'ay receue de vous du, etc. . . . . le 12 dudit, par le gentilhomme que vous m'avez envoyé. J'ay remarqué par icelle une grande longueur qu'on a apportée à me rendre response en une chose qu'on ne représentoit point doubteuse, et en laquelle, toutesfois, il se trouve tant de prolongations que, si on continuoit, le secours qu'on me voudroit rendre seroit sans effect. Je ne puis que je ne trouve estrange la façon avec laquelle messieurs des Estats m'accordent les gens que j'entretiens auprès d'eux, le faisant à certaines conditions qui me les rendroient inutiles en les faisant arriver le mal estant passé. Vous presserez le plus que vous pourrez le partement de ces troupes, pour s'en venir droict en l'armée que j'ay en l'isle de France, sans s'arrester en aucun lieu, sous quelque prétexte que ce puisse estre, ayant affaire d'aller[1] promptement. Cependant, je désire que vous demandiez à messieurs des Estats, oultre mes François, les cinq mille Hollandois qu'ils me doibvent fournir, en vertu du traicté faict avec eux. . . . . et d'autant que peut-estre ce grand nombre ne pourroit estre sitost prest, vous ne lairrez, dès ceste heure, de faire partir les quatre mille hommes françois, si mieux ils n'aiment présentement en envoyer deux mille

riée en secondes noces à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, lequel se trouvait ainsi être le mari de la belle-mère de la Noue; ceci explique le sens des paroles de Richelieu, et l'on comprend que le fils d'un tel père devait être bien accueilli en Hollande. Sans avoir acquis la haute renommée du Bras-de-Fer, Odet de la Noue était du moins le digne héritier des vertus paternelles. « Je l'ay veu en ma jeunesse (dit Aubery du Maurier), ambassadeur extraordinaire en Hollande, aussi généreux que son père, suivant ses vertueuses traces. » (*Mém.* tom. I, pag. 152.) Odet de la Noue avait servi Henri IV avec distinction; la Biographie universelle dit qu'il mourut de 1610 à 1620, ce qui prouve qu'elle n'a pas connu ses services sous le règne de Louis XIII. Son fils, Claude de la Noue, était gentilhomme de la Manche de Gaston, frère du roi.

[1] (*Sic.*) C'est sans doute une faute de copiste; peut-être faudrait-il d'*elles*.

hollandois avec deux mille de mes François, réservant à faire partir par après, selon que vous les avertirés, les deux mille hommes françois qui resteront et les trois mille Hollandois qu'ils debvront encore. En ce cas, vous choisirés, vous et M. du Maurier, les deux mille François que vous estimerés plus affectionnés à mon service, et laisserez les autres. Et peut-estre, si messieurs des Estats acceptent cette condition, me pourrois-je passer des deux mille François et des trois mille Hollandois, quoyque je ne désire pas qu'ils le sçachent maintenant. Quant à la conduite des troupes que je désire faire venir présentement, je remets cela à messieurs des Estats, et à mon cousin le prince Maurice. S'ils trouvent bon que ce soit mon cousin le prince Henry[1], j'en seray bien ayse, ainsi que je luy tesmoigne par la lettre que je luy en escris. Au reste, je ne veux pas oublier à vous dire que les lieux que j'ay estimés les plus commodes pour les faire descendre sont la rade de Boulogne et Dieppe[2]; c'est pourquoy je vous envoie les lettres nécessaires à ceste fin, pour vous en servir selon le lieu auquel des deux vous viendrez aborder; vous concevez bien par là mon intention estre que vous vous en reveniez avec les troupes, ne voyant point de subject capable de vous retenir plus longtemps au pays où vous êtes.

Il n'y a nulle apparence que le roy d'Espagne en veuille à Juliers, n'ayant aucun dessein d'autre guerre que celle de Savoie, et partant c'est en vain qu'on prend l'alarme des levées qu'il faict faire, comme si elles debvoient fondre ailleurs qu'où elles sont destinées. Je m'estonne fort des bruits qu'on faict courir pour persuader que je voudrois attaquer mes subjects de la religion prétendue réformée, que je conserveray si soigneusement, se maintenant en leur debvoir comme je n'en doubte point, que je n'espargneray rien pour les garantir de mal et les maintenir en ce que je leur ay accordé par mes édicts. Ces artifices sont

[1] Henri-Frédéric de Nassau, prince d'Orange, né, en 1584, du quatrième mariage de Guillaume de Nassau avec Louise de Coligny, veuve de Téligny. En 1625, il succéda à son frère consanguin, Maurice de Nassau, dans le gouvernement des Provinces-Unies.

[2] Voyez une lettre à Baugy, du 17 mars 1617.

trop grossiers pour qu'ils fassent quelque impression en ceux qui, ayant du jugement, sont despouillés de passion, et je m'asseure que vous l'effacerez de l'esprit de ceux qui vous tesmoigneront l'avoir prise.

Je suis bien ayse de ce que messieurs des Estats se sont résolus de ne me point parler d'intercession, parce que cela n'eust peu se faire sans m'offenser, nulle raison ne pouvant permettre que ceux qui sont amis d'un estat favorisent des subjects rebelles qui le veulent perdre.

CCXXII.

Bibl. nat. Fonds Béthune, 9152, fol. 32. — Original. — Cinq-Cents Colbert, n° 373, pag. 264. — Copie.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ITALIE.

28 février 1617.

Monsieur, Ayant amplement respondu à vos despesches précédentes par le gentilhomme que je vous ay envoyé qui estoit venu icy de vostre part, je prends la plume maintenant pour satisfaire à ce que vos lettres des huictiesme et unziesme de ce mois semblent requérir. Je vous diray, en premier lieu, que le roy eust désiré qu'un autre que le président Presias fust venu en la place du comte Moret, attendu qu'on luy a faict entendre qu'il a l'esprit fort brouillon.

Quant à ce que vous m'escrivez attendre la résolution du roy sur la paix d'Italie, je vous diray que sa majesté est très-contente que sa saincteté s'en entremette, et qu'elle a jugé à propos d'avoir vostre advis avant qu'elle puisse rien déterminer sur vostre retour.

Sa majesté a eu fort agréable ce que vous avez faict envers M. le duc de Savoye, en faveur de M. le duc de Mantoue, pour empescher que Sainct-Damian[1] ne fust desmantelé, comme aussi de n'aigrir les affaires qui sont en termes de se terminer par la douceur.

[1] Il y a plusieurs villes de ce nom en Italie; il s'agit ici de San-Damiano, ville forte du Piémont, située sur le Bobbio, intendance d'Asti.

Au reste, vous rendant mille grâces des nouvelles du païs dont vous m'avez faict part, je vous envoye en revanche celles que vous verrez par une autre lettre que je vous escris, qui me conviera de finir cellecy sans cesser d'estre,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur,

DE RICHELIEU.

Ce 28 febvrier 1617.

Depuis ma lettre escrite, j'ay appris de M. le duc de Monteleon que l'intention du roy d'Espagne est d'attirer, non-seulement la négociation des Vénitiens et l'archiduc de Gratz à luy, mais aussi le différend de M. le duc de Savoye, pour estre en cela juge et partie. Mandez-nous ce que vous en sçavez et vostre advis là-dessus, afin que le roy prenne une dernière résolution.

CCXXIII.

Bibl. nat. Fonds Béthune, 9152, fol. 30. — Original. — Cinq-Cents Colbert, 373, pag. 260. — Copie. — Fontanieu, portef. 471-472. — Copie.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS ET SON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ITALIE.

28 février 1617.

Monsieur, Vous aiant cy-devant envoié la déclaration que le roy a faicte contre M. de Nevers[1], je prens la plume maintenant pour accompagner les deux qui sont survenues ensuitte : par l'une, vous verrez comme MM. de Vendosme, de Mayenne et de Bouillon, l'aians imité en sa rébellion contre leur roy, ont contraint sa majesté de faire contre eux la mesme déclaration qu'elle avoit faicte contre luy[2]; par l'autre,

[1] Voyez lettre du 21 janvier, pag. 264.

[2] Voyez les notes de la déclaration du 18 février, ci-dessus, pag. 301.

vous cognoistrez qu'aians artificieusement publié leurs manifestes, et non moins malicieusement espandu mille bruicts parmy le peuple, pour descrier le gouvernement de l'Estat, il estoit très important d'apporter un prompt remède à ce mal. Et d'autant qu'en vain sa majesté opposeroit du papier aux armes qu'ilz ont osé prendre contre elle, si elle ne fortifioit des siennes les raisons par lesquelles elle les condamne, elle augmente tous les jours ses forces pour en composer une armée telle qu'elle puisse chastier la désobéyssance de ses subjects. Pour cet effet, oultre les recreues qu'elle a faict faire de ses vieux régimens et les compagnies de chevaux légers qu'elle faict mettre sus pied, elle a deslivré encore des commissions pour lever quatre mil hommes de pied; qui plus est, elle a trouvé bon d'adjouster aux reistres, lansquenets et Liégeois qu'elle attend, quatre mil hommes qu'elle faict venir de Hollande, de sorte qu'aiant assemblé toutes ses troupes, tant françoises qu'estrangères, il est impossible que ses ennemis puissent résister à sa puissance; ce qui paroist d'autant plus certain qu'oultre la foiblesse en laquelle ilz sont maintenant, rien ne remüe en leur faveur aux païs estranges d'Allemagne, estant le lieu d'où, avec plus d'apparence, ilz pourroient tirer du secours. Nous sommes, grâces à Dieu, en repos de ce costé-là, M. le comte de Schomberg aiant escrit qu'il n'y a pas un homme pour eux; M. le prince Palatin, qui est celuy dont ilz se debvroient prévaloir dadvantage, s'estant mesme engagé à luy et de bouche et par escrit de ne les assister en aucune façon au préjudice de sa majesté. Ainsi, estant asseurée du dehors, elle se dispose à se mettre en estat de se faire craindre par ceux que la douceur dont elle a usé envers eux n'a pas esté suffisante de porter à l'aymer. Ses armes commencent desjà à leur donner de la terreur. M. le mareschal de Thémines aiant en une rencontre faict prendre la fuitte à la cavalerie de M. de Nevers, et faict rester douze ou quinze d'icelle sur place. M. le mareschal de Montigny tient assiégé un chasteau en Nivernois, nommé Cuffy, qui ne se peut garantir d'estre emporté, quoyqu'on die que M. de Nevers face mine de le vouloir venir deffendre. M. le comte d'Auvergne, aiant nettoié le Perche de ceux

qui vouloient s'y eslever contre sa majesté, mis garnison dans leurs maisons, asseuré pour son service le Mans et autres places qu'on soupçonnoit n'y estre pas, revient trouver avec ses troupes sa majesté. Sitost qu'il sera arrivé, elle le lairra autour de Soissons pour réprimer les courses que ceux de dedans osent venir faire aux environs de ceste ville, tandis qu'elle sera en Champagne, où elle se résout de s'acheminer dans huict jours, y aiant envoié M. de Guyse en qualité de lieutenant général de l'armée, qui y est. C'est tout ce que je vous puis mander pour ceste heure, sinon que je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur,

DE RICHELIEU.

Ce 28 febvrier 1617.

CCXXIV.

Bibl. de l'Instit. Collect. Godefroy, tom. 268. — Minute de la main de Le Masle.

AU MARÉCHAL D'ANCRE[1].

[Fin de février 1617.]

Monsieur, Je ne veux pas oublier à vous mander comme les députés de l'assemblée que M. de Sully a fait tenir à Figeac[2] sont arrivez chargez, à ce que nous sommes advertis, de mémoires du tout conformes au manifeste que MM. de Nevers, du Mayne et de Bouillon ont envoyé. Ils sont résolus, à ce qu'on dit, d'en faire une harangue publique. Nous tascherons de le descouvrir, et d'y apporter le meilleur remède qui se pourra; car, si cela avoit lieu, l'esclat d'une telle ambassade seroit grand; leurs mémoires, à ce qu'on dit, estant du tout

[1] En tête de cette minute Godefroi a mis : « 1617. Lettre de l'évesque de Luçon au mareschal d'Ancre. Min. orig. »

[2] L'Assemblée de Figeac se tint vers le commencement de 1617 (Histoire de la vie de messire Philippe de Mornay, p. 461). On a vu que Richelieu répondait le 18 février au manifeste des princes. On peut donc placer cette lettre vers la fin de février.

conformes à ces susdits manifestes et beaucoup plus sanglans. Au reste, je viens de recevoir des lettres de Hollande, par lesquelles M. de la Noue me mande que ces mauvais bruicts ont préoccupé beaucoup d'esprits, toutesfois que messieurs des Estats ne laisseront pas de bailler des François[1].

CCXXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 2 et 3, fol. 150. — Minute[2].

A M. MAZUYER[3].

[Février? 1617.]

Monsieur, J'ay veu ce que vous me mandez touchant les Morisques;

[1] Un corps de troupes françaises était alors employé au service de Hollande; le roi en redemandait une partie. Voyez une lettre du 25 février, à M. de la Noue.

[2] Cette minute est sans date; Charpentier a écrit au dos : « A M. Masuyer. »

[3] Le manuscrit de Baluze n'indique point la qualité de celui à qui cette lettre est écrite. Plus tard, nous trouverons M. Mazuyer, premier président du parlement de Toulouse (voyez une lettre du 1er juillet 1629). Il mourut dans cette ville le 10 octobre 1631. C'était un magistrat d'une grande probité, et qui avait rendu à l'état de bons services. « Les Tolozains en ont porté un grand deuil par la perte notable qu'ilz ont faicte en sa mort, » dit le *Mercure françois* (tom. XVII, pag. 213, seconde partie).

M. Mazuyer avait sans doute, lorsque cette lettre fut écrite, un emploi dans l'administration du midi de la France.

Quant à la date, cette lettre doit appartenir, ainsi que la plupart de celles qui ont été recueillies dans ce quatrième paquet de Baluze, à l'époque du premier ministère de Richelieu; et l'affaire des Morisques, dont il est question, n'était pas alors sans importance.

Les Morisques avaient été chassés de l'Espagne à la fin de 1609. Ils se réfugièrent en France au nombre de plusieurs centaines de mille, dont les uns demandaient asile, et les autres le passage en Afrique. Henri IV, par un édit du 10 février 1610, avait assigné, à ceux qui consentiraient à vivre dans la religion catholique, les provinces de France au delà de la Dordogne et de la Garonne. Les ordres du roi furent mal exécutés, et les difficultés de l'établissement des Morisques occupèrent plusieurs années la régence et le parlement.

Richelieu, qui, sous la date de 1610, a parlé des Morisques dans ses Mémoires, dit : « Cependant, avant que clorre cette année, je ne puis que je ne rapporte qu'elle produisit en Espagne le plus hardi et le plus barbare conseil dont l'histoire de tous les siècles précédents fasse mention; ce qui donna occasion à la France de rendre

il est besoing de cinq cens livres pour faire exécuter l'arrest. Je vous supplie ne point faire difficulté de faire ceste advance-là, au cas que le païs ne la veuille porter, sur l'asseurance que le roy vous donne d'en faire faire le remboursement; ce pendant je demeure,

Monsieur.....

CCXXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 22 et 23. — Minute.

A M. DE VIC.

[Commencement de] mars 1617 [1].

Monsieur, Je vous ay desjà rendu grâces par d'autres lettres du

un témoignage de son humanité et de sa piété tout ensemble. » Et Richelieu fait des misères de cette population fugitive un récit où l'on remarque quelques mouvements d'une sensibilité à laquelle il se laisse rarement toucher.

On trouve quelques traits de cette histoire peu connue des Morisques, dans les Mémoires de Richelieu (liv. I, pag. 86-89), dans les Mémoires de Bassompierre (t. I, p. 454), et dans l'Histoire de France de Daniel, continuée par le P. Griffet (tom. XIII, pag. 38); mais il faut la lire dans les histoires générales d'Espagne, dans l'Histoire du règne de Philippe II, de Watson, traduite de l'anglais par L. J. A. Bonnet (1809, 3 vol. in-8°), dont le quatrième livre est entièrement consacré à cet épisode de l'histoire d'Espagne au XVIIe siècle; enfin dans Fonseca, *Traycion de Morescoes*, et dans la *Corónica de los Moros de España*..... Por el Padre presentado Fray Jayme Bleda. En Valencia, 1618, in-fol. ouvrage presque contemporain de l'expulsion des Maures; le huitième et dernier livre est une justification de cette proscription et un panégyrique de Philippe III, sous le règne duquel elle fut accomplie. Sans doute on a donné, pour justifier l'expulsion des Maures d'Espagne, des raisons politiques qui méritent examen; mais il faudrait examiner aussi s'il n'était pas possible de parer, par des moyens plus humains et moins nuisibles à la prospérité de l'Espagne, aux dangers qu'on en redoutait. Quoi qu'il en soit, il est à remarquer que la plupart des auteurs espagnols contemporains qui ont écrit cette histoire, Azuar Cardora, Correal y Rojas, M. de Guadalajara, etc. n'ont que des éloges à donner à un acte de politique aveugle et cruelle, qui a eu pour l'Europe des résultats analogues à ceux de la révocation de l'édit de Nantes chez nous; ces résultats ont été exposés dans des lettres du chevalier François Cottington au premier lord de la trésorerie, sur *les pertes causées à l'Espagne par l'expulsion des Maures*.

[1] La date inscrite au dos de cette minute ne donne pas le quantième, mais cette

contentement que vous m'avez tesmoigné recevoir de ce qu'il a pleu à leurs majestés me mettre en l'exercice de la charge en laquelle je suis; et toutesfois, parce que vous me faictes l'honneur de me le tesmoigner encore, je ne veux pas manquer de vous faire paroistre de nouveau le rêssentiment que j'ay de la bonne volonté dont en cela vous me rendez vostre redevable[1]. Nous avons veu les lettres que vous avez escrites au roy sur le subject de l'assemblée de Figeac et des propositions de M. de Sully, ausquelles M. de Pontchartrin vous fera

lettre doit être du commencement de mars. On y parle d'une assemblée provinciale de Figeac, qui se tint bien avant le 15 avril, jour indiqué depuis pour l'ouverture de la grande assemblée de la Rochelle. (Voyez ci-dessus, p. 332, note 2.)

[1] Malgré ces compliments réciproques et réitérés, de Vic n'était pas très-favorablement disposé pour l'évêque de Luçon; nous l'avons déjà remarqué (Voyez ci-dessus, p. 72, lett. 61); mais l'un et l'autre étaient gens faits pour arriver aux grandes affaires, et ils se ménageaient chacun de son mieux. Avant de devenir garde des sceaux, de Vic était constamment employé par la cour dans des négociations épineuses et d'importance. Nous avons vu par la lettre que nous venons de rappeler, qu'en 1611 la reine mère l'avait chargé de régler certaines difficultés entre les catholiques et les protestants du Poitou; et nous voyons ici qu'en ce moment il avait une mission près de l'assemblée de Figeac; l'année précédente il avait été l'un des députés envoyés à Loudun pour la conclusion de la paix entre le roi et les princes rebelles unis aux protestants de la Rochelle. (Voyez *la Conférence de Loudun*, relation jointe par Pontchartrain aux Mémoires de la régence de Marie de Médicis.) D'autres affaires lui étaient encore confiées. En 1616, M. du Maurier, ambassadeur à La Haye, reçut ordre de requérir les États, en vertu des traités, « d'envoyer six de leurs meilleurs vaisseaux de guerre ès rivières de Bordeaux, pour favoriser le dessein fait par sa majesté de ramener le sieur de Lussan, gouverneur de Blaye, à son devoir, et se départir des exactions qu'il vouloit faire des marchandises montant et descendant par lesdites rivières, contre l'autorité de sa majesté. » Ce secours fut accordé. Sur ces entrefaites, M. de Lussan se soumit. « Néanmoins, leurs majestés désiroient que leursdits vaisseaux parussent ès dites rivières de Bordeaux, afin de montrer à ceux qui auroient mauvaise volonté qu'elles ont en leurs mains des verges prêtes pour les chastier. » (*Mém. d'Aub. du Maurier*, t. II, pag. 218-220.) Le prince Maurice donna immédiatement aux vaisseaux commandement de partir pour la rivière de Bordeaux, « et d'y prendre l'ordre de ce qu'ils auroient à faire, pour le service du roi, de M. de Vic, conseiller en son conseil d'état. » En définitive, les vaisseaux n'arrivèrent pas, soit, comme le dit du Maurier, qu'ils aient été retenus « par l'obstination du vent contraire, qui souffla trois mois entiers, » soit par quelque raison politique qu'on n'explique pas.

ample response[1]. Pour moy je vous diray seulement que c'est chose claire que leurs majestés et M. de Sully ont mesme fin, mais qu'ils y viennent par divers moyens : sa majesté désirant maintenir la paix en cet estat, en maintenant son auctorité au point où elle doibt estre; à quoy il semble que la proposition de M. de Sully ne convient pas, n'y ayant point d'apparence qu'aucuns subjects du roy se rendent arbitres des affaires qu'il a à démesler avec d'autres eslevez contre luy. C'est ce qui n'a pas faict juger la députation dont vous avez escrit recevable, sa majesté estimant que plusieurs interpréteroient ceste députation sinistrement; et véritablement si M. de Sully a quelques propositions utiles pour l'estat à faire, il vaudroit bien mieux qu'il les fist en personne à leurs majestés; mais l'importance est que ces propositions dont il est question soient telles que le roy en puisse avoir contentement. Car si elles aboutissoient, comme quelques-uns ont voulu dire, ce que je ne croy pas, à demander au roy certaines choses jugées raisonnables par les parties au reffus desquelles on se portast contre son service, vous jugerez bien vous-mesme qu'il y auroit péril à les proposer, et m'asseure que M. de Sully, y ayant bien pensé, ne le voudroit pas faire. Des subjects ne doibvent, comme vous sçavez beaucoup mieux que moy, monsieur, jamais tenir aucun langage qui tende à donner la loy directement ou indirectement à leur prince. Pour moy, j'ay si bonne opinion de l'affection de M. de Sully au bien de l'estat, que je ne croy pas qu'il voulust faire aucunes ouvertures qui y fussent préjudiciables; mais ce n'est pas assez à un homme capable de servir comme luy; son pouvoir et son affection l'obligent à retenir ceux qui se voudroient licentier. Il peut beaucoup sur ses voisins, et je ne doubte point qu'il ne s'employe à les faire demeurer en leur debvoir, principalement puisque vous avez esté auprès de luy. Nous espérons que vous travaillerez si heureusement aux lieux où vous estes, que sa majesté en aura contentement, et pourra par ce moyen, rien ne re-

[1] Nous avons dit à l'occasion d'une lettre de Richelieu à Phelypeaux, seigneur de Pontchartrain, que ce secrétaire d'état était spécialement chargé de ce qui concernait la religion réformée. (Voyez une lettre de mars 1612, ci-dessus, p. 82.)

muant en ces quartiers esloignez, plustost donner la paix à la France, troublée par quelques-uns de ses subjects. Vous aurez veu par sa dernière déclaration [1] la sincérité de ses intentions. Ce qui m'empesche de vous en dire dadvantage, remettant les nouvelles que je vous pourrois mander à une autre lettre que je vous escris [2]. Je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

CCXXVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 20. — Minute.

A M. VILIERS-HOUDAN [3].

3 mars 1617.

Monsieur, Je n'ay pas manqué de proposer vostre affaire au conseil, qui a résolu, au cas que la guerre continue, augmenter vostre garnison du nombre de gens qu'il jugera nécessaire. Cependant pour-

[1] Sans doute la déclaration du 18 février. (Voy. ci-dessus, p. 301.)

[2] Nous n'avons ni cette lettre, ni les autres dont il est fait mention plus haut.

[3] Lorsque M. de Sigongne, gouverneur de Dieppe, vint à mourir, en 1611, Viliers-Houdan eut ce gouvernement par la protection du marquis d'Ancre. Fontenay-Mareuil dit à cette occasion : « L'estime en laquelle estoit M. de Villars-Houdan, et le choix que le roy en avoit fait, quand il mourut, pour la lieutenance de sa compagnie de chevau-légers, furent bien les prétextes qu'on prit pour lui donner ce gouvernement, mais la véritable raison fust pour avoir sy bien servy le marquis d'Ancre dans ceste querelle, que sans le mettre en hasard de se battre, il luy en fist faire toutes les mines que font les plus eschauffés, et l'en sortist avec plus d'honneur qu'on n'eust pensé. » (*Mémoires*, t. I, p. 136.) La querelle dont il s'agit s'était élevée entre Concini, qui venait d'être nommé premier gentilhomme de la chambre, et le duc de Bellegarde, qui l'était aussi, en même temps que grand écuyer. On voit que le personnage nommé par Richelieu Viliers-Houdan est nommé par Fontenay-Mareuil Villars-Houdan; ce nom est écrit encore Villers-Houdan dans l'histoire du cardinal de Bérulle, où l'on raconte que, cette même année, il favorisa la fondation d'un collége des pères de l'Oratoire dans la ville dont il était gouverneur. Ce fut le premier établissement de ce genre qu'ait eu la congrégation de l'Oratoire, et ce fait ne manque pas d'importance, attendu l'ardente et impuissante opposition qu'y firent les jésuites.

voyant au mieux qu'il vous sera possible, avec les soldats que vous avez, à la seureté de vostre place, vous donnerez ordre que les habitans, de leur part, contribuent ce qu'ils doivent à la conservation de leur ville, et me croirez, s'il vous plaist, etc.[1].

CCXXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 41. — Minute de la main du secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE SAINT-CHAMONT[2].

3 mars 1617.

M. de Saint-Chaumont, Je vous fais ceste lettre pour vous tesmoigner comme je désire que, suivant ce qu'on a accoustumé de pratiquer, vous preniez vostre attache du sieur d'Alincour[3], avant que de faire la levée du régiment pour lequel je vous ay donné commission. Et n'estant la présente à autre fin, je ne la vous feray plus longue que pour prier Dieu, etc.

[1] Le conseil ne prit sa résolution que quelques jours plus tard, comme on le voit par une lettre postérieure (du 11 mars); mais Richelieu ne l'attend pas pour donner des ordres. Dès son début dans les affaires, on peut juger de toute l'activité de son gouvernement.

[2] Le secrétaire a écrit au dos de la minute, « A M. de Saint-Chaumont. » Ce nom s'écrivait de deux manières. — Melchior Mitte de Miolans de Saint-Chamont était destiné à faire partie de l'armée commandée par le maréchal de Montigny en Nivernais. Le marquis de Saint-Chamont fut employé sous le ministère de Richelieu à diverses négociations; il eut, en 1627, une mission en Piémont, et, en 1635, une autre en Allemagne. Il fut aussi lieutenant de roi du gouvernement de Lyon, en 1610, et du gouvernement de Provence, en 1631. Il est mort en 1649.

[3] Voyez les lettres à M. d'Alincourt, des 7 et 24 mars; et une autre lettre au même Saint-Chamont, du 23.

CCXXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 41. — Minute.

A M. DE SAINT-CHAMONT.

3 mars 1617.

Richelieu lui transmet la lettre du roi, en disant qu'il « estime superflu de le convier d'effectuer la volonté de sa majesté. » On verra, par une lettre du 23, que cela n'eût pas été inutile. Richelieu avait beau prendre la précaution de faire écrire le roi lui-même, les commandants de troupes n'obéissaient pas alors plus ponctuellement aux ordres du roi qu'à ceux du ministre ou de leurs chefs immédiats; telle était la triste condition du gouvernement de cette époque. Il faudra nous souvenir de cette vérité lorsque nous aurons plus tard à juger l'administration du grand ministère de Richelieu.

CCXXX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 130. — Minute.

A M. DE BOISDAUPHIN [1].

3 mars 1617.

Monsieur, Vous honorant comme je fais, j'ay creu que vous n'auriez point désagréable que je vous tesmoignasse par ceste lettre le desplaisir qu'ont leurs majestés d'apprendre qu'il y ayt quelque froideur entre vous et M. du Bellay. Vous sçavez, monsieur, combien il

[1] Point de suscription. Cette minute est écrite sur le même feuillet que la minute de la lettre à M. du Bellay, et l'un et l'autre nom sont inscrits au dos dudit feuillet.— Urbain Laval, marquis de Sablé, seigneur de Boisdauphin, né en 1557, avait fait ses premières armes en 1575, il était à la bataille d'Ivry, et fut nommé maréchal de France au service de la ligue; Henri IV, qu'il servit ensuite, lui confirma cette dignité. Il avait eu, en 1615, le commandement de l'armée royale contre les princes révoltés; et, en 1620, il commanda, sous le comte de Soissons, dans l'armée de la reine mère contre le roi; s'étant éloigné de la cour, il mourut dans sa retraite de Sablé, le 27 mars 1629. Il n'a guère laissé, dans ses divers commandements, que le souvenir des fautes qu'il y a commises. On peut voir comment Richelieu apprécie la conduite qu'il tint à l'affaire des Ponts-de-Cé. (*Mémoires*, liv. XI, pag. 84.)

importe au bien de leur service qu'il y ayt une bonne intelligence entre vous, et me promests qu'en ceste considération vous serez très ayse de leur donner satisfaction en ce subject. M. du Bellay est du tout disposé à vous honorer et vous rendre tout ce que vous jugerez vous mesme qu'il vous doibve; ce qui me faict croire qu'au lieu de froideur il y aura à l'advenir une estroicte amitié entre vous. Je vous en conjure, monsieur, comme aussy de croire que je suis.....

J'envoye à monsieur vostre fils commandement pour lever sa compagnie de chevaux-légers.

CCXXXI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 130. — Minute[1].

A M. DU BELLAY[2].

3 mars 1617.

Monsieur, Je prends la plume pour vous dire comme j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, et que leurs majestés ayans eu advis que vous vous brouillez avec M. le mareschal de Boisdaulphin, j'ay creu vous debvoir faire cognoistre que le plus grand contentement que vous puissiez donner à leurs majestés est de vous accomoder avec ledit sieur de Boisdaulphin et conspirer ensemble au commun bien de leur service. J'en escrits autant à M. de Boisdaulphin, et m'asseure que vous aurez tous deux tant d'esgard au désir qu'ont leurs majestés de vous veoir bien l'un avec l'autre, qu'on n'oyra plus parler d'aucune froideur qui soit entre vous. Ce pendant je vous suplie de croire que je suis.....

[1] Voyez la note de la lettre précédente à M. de Boisdauphin.

[2] Nous trouvons à cette époque plusieurs personnages de ce nom. Nous croyons que celui auquel cette lettre est adressée était Martin, seigneur du Bellay, prince d'Yvetot, marquis de Thouarcé, lequel fut conseiller d'état, lieutenant général en Normandie, puis en Anjou, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi et maréchal de camp. Ce du Bellay mourut en 1637, à soixante-sept ans.

CCXXXII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 24. — Minute.

A M. DE VAUBECOURT[1].

3 mars 1617.

Monsieur, Le roy a eu beaucoup de contentement d'apprendre que vous ayez accepté la charge qu'il vous avoit offerte, estant asseuré que vous vous acquitterez très dignement de toutes celles qui vous sçauroient estre commises. Je n'ay pas manqué d'informer leurs majestés de l'advis que vous me donnez par vostre lettre, qui m'ont tesmoigné le recevoir comme d'une personne du tout affectionnée à leur service. Si le capitaine dont vous m'escrivez, qui est absent de vostre régiment, ne se range bientost à son debvoir, vous pouvez croire que le roy y pourvoira selon qu'il appartient. Au reste, je ne veux pas oublier à vous dire que quoyque M. de Guyse ayt représenté par ses lettres son armée estre fort foible, leurs majestés ont néantmoins telle créance en luy, et en ceux qui vous ressemblent, qu'elles se promettent que vous ne donnerez pas peu de peine à leurs ennemis. C'est tout ce que je vous puis mander pour ceste heure, vous asseurant que je suis. . . . .

[1] Le comte de Vaubecourt servait alors dans l'armée du duc de Guise. (Voyez une lettre du 4 mars à M. de Marillac.) Il commanda plus tard sous le maréchal de Marillac, et contribua à sa condamnation par les dépositions qu'il fit au procès. Il se nommait Jean de Nettancourt, comte de Vaubecourt, baron d'Orne et de Choiseul. Il fut conseiller d'état, maréchal de camp des armées du roi, capitaine de cent hommes d'armes, colonel du régiment de Vaubecourt, lieutenant général au gouvernement des villes et évêchés de Metz et de Verdun, gouverneur de Châlons en Champagne. Il mourut quelques semaines avant Richelieu, le 4 octobre 1642.

CCXXXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 139. — Minute.

A M. LE COMTE D'AUVERGNE.

3 mars 1617.

Nous avons déjà vu qu'à l'avénement de Richelieu au ministère, trois armées avaient été mises sur pied pour réprimer la révolte des princes : l'une devait occuper la Champagne, l'autre le Nivernais, la troisième l'Ile-de-France. Cette dernière était commandée par le comte d'Auvergne, qui fut chargé de nettoyer d'abord le Perche et le Maine. Cette mission accomplie, le comte d'Auvergne demanda à revenir à Paris. Richelieu lui répond :

« Leurs majestés ont tesmoigné avoir une impatience grande de vous revoir; pour moy, monsieur, j'en ay un désir extresme. »

CCXXXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 124. — Minute.

A M. D'OUROUER [1].

3 mars 1617.

Monsieur, J'ai receu vos lettres des 23 et 26e du mois passé, pour response auxquelles je vous diray que je ne manqueray pas de vous rendre tous les offices qui me seront possibles sur ce dont vous m'avez escrit. Pour l'advis que vous me mandez avoir eu de l'entreprise qu'on veut exécutter sur vostre ville [2], leurs majestés se confient de sorte

[1] La famille d'Ourouër ou Orrouër fut un peu plus tard unie par alliance à celle de Richelieu. Nous trouvons que Charles de Grossove, comte d'Ourouër, seigneur de Pesselières, gouverneur de Fougères, qui fut assassiné dans son carrosse à Paris, en 1658, avait épousé, onze ans auparavant (1647), Marie-Françoise de Guemadeuc, veuve de François de Vignerot, marquis du Pont de Courlay, neveu de Richelieu. Est-ce de cet Orrouër qu'il s'agit, ou bien est-ce de son père?

[2] La Charité, ville de l'ancienne province de Nivernais, aujourd'hui département de la Nièvre, à vingt-quatre kilomètres de Nevers.

sur vostre vigilance qu'elles se promettent qu'on ne la sçauroit surprendre. Quant aux gens dont vous estes asseuré, je croy qu'il sera très à propos que vous les teniez toujours en *haleine,* jusques à ce qu'il y ayt lieu de les employer, ne faisant point de doute que leurs majestés ne jettent des premiers l'œil sur vous, lorsque le bien de leurs affaires requerra qu'elles fassent de nouvelles levées [1]. Pour moy, je seray très ayse de vous tesmoigner, non-seulement en cela, mais aussy en tout ce qui concernera vostre intérest, que je suis. . . . .

CCXXXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 55. — Minute.

A M. DU PLUNOT [2].

3 mars 1617.

Monsieur, Ceux qui ont soucy de vos affaires en ceste ville m'ayans tesmoigné que vous seriez content d'un establissement de cent hommes en vostre garnison, j'ay creu que le vous ayant faict accorder vous auriez subject d'estre satisfaict. Depuis m'ayant faict cognoistre par vos lettres que vous désireriez avoir une compagnie de gensdarmes, j'en ay faict la proposition au conseil, qui n'a pas jugé estre chose qu'on vous puisse octroyer maintenant. Si la guerre continue, vous pouvez croire que leurs majestés, ayans esgard aux services que vous avez rendus, ne manqueront pas de vous faire paroistre aux occasions la recognoissance qu'elles en ont. A quoy je contribueray très volontiers ce que vous sçauriez attendre de moy, qui suis. . . . .

[1] Richelieu lui envoya, en effet, une commission le 20 mars. Voy. ci-après.

[2] Gouverneur de la petite place de Vezelay. (Lett. du 28 janvier, au même.)

CCXXXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 102 [1]. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE GUYSE.

4 mars 1617.

Qu'il joigne promptement ses forces, et que l'ayant faict il attaque promptement Chasteau-Porcian ou Réthel. Qu'il part mardy pour s'en aller luy-mesme, et quoyqu'il y soit bientost il ne croit pas estre assez à temps pour commencer un siége, ne doubtant point qu'il ne le trouve desjà faict.

Qu'il veut faire payer exactement son armée, mais qu'il est raisonnable aussy qu'il en tire de (*sic*) profit aux despens de ses ennemis. C'est pourquoy il le prie de mettre ses armes en réputation par le siége d'une des places susdites.

CCXXXVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 102. — Minute.

A M. DE GUYSE.

4 mars 1617.

Trois mots de M. de Luçon à M. de Guyse : qu'il verra la volonté du roy à laquelle je ne puis rien adjouster, mais seulement luy veux-je tesmoigner particulièrement combien sa majesté désire qu'il assiége ces petites places.

[1] Au dos du folio 104 de ce manuscrit on lit, « A MM. de Guise, de Thémines, de Marillac, de Montigny et de Richelieu ; » et sur le folio 102 sont écrits, à la suite l'un de l'autre, les brouillons des lettres destinées à ceux dont les noms sont au dos, excepté le brouillon de la lettre au marquis de Richelieu, que nous n'avons pas trouvé.

Que M. de Montigny a pris Cuffy, que Donzy s'est rendu à luy, et qu'au progrez qu'il faict, devant qu'il soit douze jours, il aura nettoyé tout le Nivernois sans qu'il y reste aucune chose que Nevers et Dezizes, qu'il attaquera lors.

Que je ne doubte point que nous n'ayons bientost nouvelles de prises de villes de sa part.

CCXXXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 102. — Minute.

A M. DE THÉMINES [1].

4 mars 1617.

Quasi la mesme chose : que leurs majestés désirent passionnément qu'ils assiégent des places et que véritablement il est temps, estant raisonnable qu'on se promette qu'il pressera tant qu'il pourra M. de Montigny.

CCXXXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 102. — Minute.

A M. DE MARILLAC.

4 mars 1617.

Qu'il presse pour faire un siége de Chasteau-Porcian ou de Réthel; qu'il y va de la réputation du roy et du bien de ses affaires; qu'il cognoist bien l'humeur de M. de Guyse, qui, plein de courage, est un peu paresseux; que si on se diligente, quoy qu'on die, [les ennemis] [2] ne sont point

[1] M. de Thémines commandait l'armée de Champagne sous M. de Guise; le maréchal de camp était M. de Praslin. (*Mém. de Richelieu*, liv. VIII, pag. 389.)

[2] Le sens n'est point complet dans le manuscrit. Le secrétaire, pressé de suivre la parole de Richelieu, a sans doute oublié ces deux mots, ou d'autres qui auraient le même sens, « les princes » ou « les rebelles. »

en estat de pouvoir résister; que si on leur donne du temps leurs forces peuvent croistre; que maintenant rien ne leur[1] manquera plus; que leurs trouppes seront grandement grossies; qu'ilz seront payez exactement, l'argent estant party pour faire les monstres que M. Descures conduit. Qu'ilz auront tous leurs officiers; qu'en attendant que les chevaux du canon arrivent, il se pourra servir de ceux qu'ilz ont, avec quelques autres qu'on peut trouver dans le pays, comme j'ay mandé et que M. Descures a mesme proposé.

Que sa majesté a esté très-ayse de quoy le sieur de Vaubecour et luy le serviront en la charge d'ayde de mareschal de camp; que le sieur Descures ayant de tout temps esté employé dans l'estat de l'armée en ceste qualité, ilz ne feront pas difficulté de l'avoir pour troisiesme.

Que je veux bien luy tesmoigner que leurs majestés ont une grande confiance en M. de Vaubecour et en luy, et qu'au nom de Dieu je le conjure de faire veoir par effectz qu'ilz sont employez en ceste charge, et que s'ilz le font, comme je me le promests, ilz peuvent croire que je feray valoir icy les actions qu'ilz feront.

CCXL.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 102. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE MONTIGNY[2].

4 mars 1617.

Qu'il luy a desjà mandé que Cuffy fust rasé; qu'il persiste en ceste volonté, lui déclarant une fois pour toutes qu'il entend non seulement

[1] Le dernier « leur » se rapportait aux ennemis, celui-ci se rapporte aux troupes du roi; ces sortes de négligences, qui ne sont pas rares dans les manuscrits de Richelieu, s'expliquent par la promptitude et les distractions de la dictée.

[2] M. de Montigny commandait l'armée de Nivernais.

cette place, mais tous les autres chasteaux qui seront pris sur ceux qui se sont déclarez ses ennemis.

Qu'il le prie d'attaquer le plus promptement les autres places qui sont contre son service.

Que si, oultre un régiment de douze cents hommes qu'il a commandé au sieur de Saint-Chaumont de faire pour le fortiffier, les pays du Berry et du Nivernois vouloient payer l'entretennement d'un régiment de quatre à 500 hommes, comme il semble en faire ouverture par ses lettres, il luy envoyera des commissions à cest effect, quoyqu'il estime qu'estant renforcé de ce régiment de Saint-Chaumont, il sera assez fort, veu principalement qu'oultre sa compagnie de gensdarmes qu'il luy a accordée, il aura encore neuf nouvelles compagnies de chevaux-légers, selon le mémoire qu'il a commandé qu'on luy envoye.

Je ne vous dis rien sur ce que vous m'escrivez de la charge de mareschal de camp, en ayant pourveu le sieur de Richelieu.

CCXLI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 102. — Minute [1].

A M. DE MONTIGNY.

4 mars 1617.

Vous aurez maintenant, à mon advis, tout ce que vous désirez, puisqu'on vous a envoyé et les officiers que vous demandiez, et l'argent qui vous a esté nécessaire.

Mon frère vous aura maintenant fait sçavoir particulièrement la volonté du roy.

Cuffy entièrement rasé; on vous envoye commission, comme vous

[1] On lit en tête de cette minute, « De M. de Luçon audit sieur de Montigny; » et, à la marge, la liste suivante, qui sans doute était une espèce de *memento* pour diverses lettres que l'évêque de Luçon voulait écrire, ou des commissions qu'il devait donner : Deshayes — Guron — Ragny — Gaucourt — Cadenet — Desmarestz — Linières. — Une en blanc à M. de Montigny. — Marquis de Sablé — De Richelieu.

désirez, à cest effect. Leurs majestés ont esté bien ayses que Donzy soit rendu, et elles se promettent que dans huict jours il ne luyrestera plus[1] que Nevers et Dezizes.

Qu'il verra, par la lettre du roy et le mémoire qu'on lui envoye des compagnies de chevaux-légers, ce qu'on faict pour le grossir; que c'est à luy de veoir s'il n'est pas assez fort pour attaquer Nevers, qu'on estime que les habitans se rendroient aysément.

Ayant veu dans une lettre que vous escrivez à sa majesté la plainte que vous faictes de ses ministres, qui ne respondent point, à ce que vous dites, sur les choses qui ne leur agréent pas, je ne puis que je ne vous suplie de me cotter en quelle chose nécessaire on a manqué de vous respondre.

Vous m'avez mandé une fois que vous gardiez la copie de vos lettres; j'en fais autant, comme vous pouvez croire, afin de justifier à ceux qui ne [le] sçauront pas si bien que vous, comme soigneusement je vous fais sçavoir les volontés du roy, et satisfaits à ce que vous désirez d'elles[2]. Vous honorant comme je fais, j'attribue ceste parole à la liberté de M. le maréchal de Montigny, qui, ne se lassant jamais de bien faire, se laisse emporter quelques fois à son humeur un peu colérique, sur quoy je n'ay rien à dire, sinon que je m'asseure qu'il avouera que je seray aussy soigneux de m'ayder à tous momens pour le service du roy de ma plume que luy de son espée.

Quant aux troupes que vous mandez qui se lèvent vers le Lymosin, au lieu de les aller rencontrer, comme vous nous mandez, laissant vostre infanterie à part, il vaut mieux que vous vous amusiez à prendre les villes et les chasteaux qui tiennent pour les ennemis du roy. Quant à Boussac, mandez-nous, s'il vous plaist, ce que vous en estimez, et ensuite des lettres que nous en recevrons pour response de celle-cy, sa majesté y pourvoira.

[1] « A prendre. » Il faut sous-entendre ces deux mots, puisque Nevers et Decise étaient alors au pouvoir des ennemis du roi.

[2] De leurs majestés. Toute cette phrase est irrégulière, mais elle ne manque pas de clarté.

CCXLII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 75. — Minute.

A M. DE LION[1].

4 mars 1617.

Monsieur, Je prends la plume pour vous dire comme le restablissement que vous avez désiré pour vostre pension a réussy à vostre contentement. En quoy je ne doy pas prendre grande part, M. le controlleur général ayant apporté en ceste affaire toute la facilité qui luy a esté possible, comme estimant vostre mérite. Pour moy, vous honorant comme je fais, vous pouvez croire que j'auray tousjours à faveur de vous servir en ce qui vous concernera, ce que vous cognoistrez par effects en toutes les occasions qui me donneront moyen de vous faire veoir que je suis.....

CCXLIII.

Bibl nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 110. — Minute.

A M. DE CHAMPIGNY.

7 mars 1617.

Monsieur, Ayant veu par vos lettres la volonté que vous avez de revenir de deçà, j'ay apporté ce qui m'a esté possible pour vous donner le contentement que vous désirez; mais c'est chose que je n'ay peu obtenir de leurs majestés, ayant bien jugé que veu l'estat des affaires, vostre présence est encore nécessaire en la province où vous estes[2]. Je me resjouis que le chasteau de Montoiron ayt esté aussy tost rendu que pris. Il y a apparence que les mouvemens présens ne se termi-

[1] Ce nom se trouve inscrit au dos de la minute sans aucune indication qui puisse faire connaître ce personnage.

[2] Le Poitou. (Voy. une lettre au même, du 28 janvier.)

neront pas par un traicté comme ont faict ceulx du passé[1], le roy se mettant en estat de ranger à la raison ceulx qui s'en sont esloignez. Je vous envoye la déclaration que sa majesté m'a commandé de faire sur le subject de ces remuemens[2], par laquelle vous verrez qu'il estoit important d'opposer la sincérité de ses intentions aux artiffices dont MM. les princes se sont servis en leurs manifestes pour gaigner la créance des peuples. Cependant je vous conjure de croire que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

CCXLIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 101. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE GUYSE[3].

7 mars 1617.

Mon cousin, Voyant le long temps qu'il y a que je n'ay eu de vos nouvelles, et que bien que par bruit commun j'aye appris que Richecour[4] est pris, je n'en ay rien sceu de vostre part, je vous fais ceste

[1] Cela sans doute eût été vrai si Richelieu eût continué d'avoir sa part d'influence sur la direction politique des affaires : le ministre de 1617 n'eût pas été indigne du ministre de 1624; mais la paix fut faite par d'autres que Richelieu, et la cour céda comme à l'ordinaire. Au reste, la mort du maréchal d'Ancre, en faisant disparaître le favori, fit disparaître la cause immédiate de la guerre, sans détruire pourtant le germe des troubles qui agitaient le pays.

[2] Voy. pag. 301.

[3] Point de suscription; on lit au dos : « Minute de lettre du roy à M. de Guise. »

[4] Il y a deux Richecour dans la contrée où opérait le duc de Guise, l'un en Lorraine, l'autre en Picardie, sur la frontière de Champagne; c'est le dernier dont il s'agit ici. C'était un château très-fort situé près de la rivière de Serre et à treize kilomètres de Laon. A ce fait militaire de médiocre importance se rattache un souvenir historique qui mérite d'être conservé. Cette forteresse fut rasée, « et dès lors, dit à ce sujet Pontchartrain, fut résolu par la reine mère que toutes les places appartenant à des particuliers, qui se reprendroient par force, seroient razées

lettre pour vous prier, incontinent que vous l'aurez receue, de me mander ce que vous avez faict depuis que vous ne m'avez escrit, en quel estat sont mes forces, quelles troupes ont mes ennemis, en quel lieu ilz sont, et ce que vous aurez descouvert de leurs desseins. Je ne veux pas oublier à vous faire sçavoir qu'aussytost que la présente vous aura esté rendue, je désire que vous fassiez raser Richecour, tant pour me délivrer du soing de ceste place que pour donner terreur aux autres qui voudroient attendre l'effort de mes armes, que je sçay que vous employerez utilement pour mon service en toutes les occasions qui vous donneront moyen d'acquérir de l'honneur. Sur cela. . . . .

CCXLV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 100. — Minute.

A M. DE GUYSE.

7 mars 1617.

Monsieur, Oultre la joye commune qu'on a icy de la prise de Richecour, que nous ne sçavons par aucun courrier venu de vostre part, mais seulement par un bruit de ville, je ne puis que je ne vous tesmoigne par ces trois lignes en avoir une particulière pour la gloire qu'elle vous apporte. Je me resjouis encore dadvantage pour celle qu'indubitablement vous acquerrez par la prise d'autres lieux de plus grande importance. Jugeant, par ce que vous avez desjà fait en la province où vous estes, de combien d'honneur il doit estre suivy, je souhaite avec passion de veoir bientost les effects de ma créance, et, en ceste attente certaine, je demeure, ainsy que je seray tousjours. . . . .

et démantelées. » (*Mém. de la régence de Marie de Médicis*, tom. II, pag. 280.) On comprend, quoique Pontchartrain n'ait pas l'air de s'en douter, que cette résolution de la reine mère, c'était Richelieu qui la dictait. — Nous ferons une autre remarque : Richecour avait capitulé le 15 février; on voit quelle était alors la lenteur des communications, et aussi la négligence qu'on apportait dans les informations que les agents du pouvoir devaient donner au gouvernement.

CCXLVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 77. — Minute.

A M. DE MARILLAC[1].

7 mars 1617.

Monsieur, L'incertitude en laquelle nous sommes de ce qui se passe aux lieux où vous estes me faict prendre la plume pour vous prier de me mander, s'il vous plaist, exactement en quel estat sont toutes choses; quelles forces ont les ennemis, en quel lieu ils sont, et ce que vous prévoyez qu'ilz doibvent faire. Vous n'attribuerez pas, je m'asseure, la prière que je vous fais à une simple curiosité d'apprendre des nouvelles, mais bien à la nécessité que nous avons de sçavoir ce qui importe au service du roy, attendu les divers bruits qu'on espand de jour à autre parmi le peuple, qui n'ont autre fondement que la passion ou affection de ceux qui en sont autheurs. Quand nous serons près de vous nous serons relevés de ceste peine par les advis que vous nous donnerez de jour à autre. Ce pendant je me promests que vous satisferez à ce que je désire de vous, qu'ayant un chiffre vous m'escrirez particulièrement et seurement de toutes choses, et que vous croirez que je suis. . . . .

[1] Ce nom est noté au dos de la minute. — On a vu par une lettre précédente que Marillac était aide-maréchal de camp de l'armée de Champagne. Richelieu a écrit au nom du roi et en son propre nom au duc de Guise pour le même objet; il ne croit jamais avoir assez d'informations.

CCXLVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 18. — Minute.

A M. DE VITRY[1].

7 mars 1617.

Monsieur, Le roy vous ayant escrit[2] comme il avoit appris que celuy qui est dans le prieuré de Saint-Gon[3] ne s'y estoit mis que pour son service, et en vertu de sa commission, sa lettre vous aura maintenant fait désister du voyage que vous y debviez faire. Il vous restera assez d'occasions de faire paroistre vostre courage, et d'employer la compagnie que vous m'escrivez debvoir faire monstre[4], à laquelle si j'ay contribué quelque chose, c'est si peu qu'il ne vaut pas le remerciement que vous m'en faictes. Si en autre occurrence j'ay moyen de vous servir, je m'y porteray tousjours avec la mesme franchise de laquelle je me dis.....

[1] Ce nom est écrit au dos. — Nicolas de l'Hospital, marquis de Vitry, succéda à son père, en 1611, dans la charge de capitaine des gardes du corps du roi. On sait que, quelques semaines après la date de cette lettre, il obtint le bâton de maréchal de France pour récompense de l'assassinat du maréchal d'Ancre. Il mourut en 1644, à l'âge de soixante-trois ans, peu de temps après avoir été créé duc et pair par la régente Anne d'Autriche; il venait d'être tiré de la Bastille, où il avait été enfermé pendant trois ans, et d'où il n'était sorti qu'après la mort de Richelieu. Le cardinal se plaint de l'ingratitude de Vitry, auquel il avait rendu des services, et qui devint pour lui un ennemi obstiné. (*Mém.* liv. VIII, p. 472.) « Il m'avoit paru fort animé contre le cardinal, » dit à son tour, dans ses Mémoires, le cardinal de Retz, qui ajoute : « Il avoit peu de sens, mais il étoit hardi jusqu'à la témérité, et l'emploi qu'il avoit eu de tuer le maréchal d'Ancre lui avoit donné dans le monde, quoique fort injustement à mon avis, un certain air d'affaire et d'exécution. »

[2] Nous n'avons point trouvé cette lettre.

[3] Aux environs de Sézanne, dans l'ancienne Champagne, aujourd'hui dans le département de la Marne. Le prieuré de Saint-Gon ou Saint-Gond était situé sur le bord d'un vaste marais du même nom.

[4] Est-ce la compagnie des gardes? On voit par une lettre du 9 mars, adressée à Marillac, que la compagnie de Vitry était en chemin pour se rendre à l'armée de Champagne; et Richelieu, pour repousser un reproche fait à la reine mère, explique comment elle crut devoir envoyer au siége de Soissons les compagnies de gendarmes

CCXLVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 146. — Minute.

A M. D'ALINCOURT.

7 mars 1617.

Monsieur, J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, sur quoy je vous diray qu'avant qu'elle fust arrivée, j'avois desjà mandé à M. de Saint-Chaumont[1], qu'il prist attache de vous pour son régiment, que l'intention du roy est que les choses se fassent avec l'ordre requis, ainsy qu'il cognoistra par la lettre de sa majesté; et afin qu'il ne la puisse ignorer, je luy ay envoyé depuis une autre dépesche à mesme fin[2], que j'ay creu ne pouvoir consigner plus seurement qu'en la maison de M. de Villeroy[3]. Sa majesté seroit bien faschée que ce qu'elle a faict en cela pour oster tout lieu de division en la province où vous estes eust causé un contraire effect. Je ne veux pas oublier à vous dire qu'elle a esté très-ayse de veoir que vous vous soyez saisy des armes qui estoient en Rouanois[4], ne doubtant point qu'en toutes occasions vous ne les employiez avantageusement pour son service. Pour moy, je rechercheray tousjours les occurrences de vous faire cognoistre, en vous servant, que je puis à juste tiltre me dire.....

et de chevau-légers de la garde du roi. (*Mém.* liv. VIII, pag. 413.)

[1] La lettre écrite à M. de Saint-Chamont est du 3 mars; et l'on a vu que le même jour Richelieu faisait écrire le roi pour le même objet. (Voyez ci-dessus, page 338.)

[2] Nous n'avons pas trouvé cette autre lettre.

[3] On sait que d'Alincourt était fils de M. de Villeroy.

[4] Pays des environs de Roanne, dans le Lyonnais, aujourd'hui département de la Loire.

CCXLIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 145. — Original devenu minute; plusieurs passages sont de la main de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. D'ALINCOURT[1].

[7] mars 1617.

M. d'Alincour, Je vous prie, incontinent la présente receue, de faire acheminer le régiment du sieur marquis de Villeroy vostre fils, en Nivernois, près mon cousin le mareschal de Montigny. Je me promests que vous vous porterez en cela d'autant plus volontiers, qu'oultre que le bien de mes affaires le requiert, ce gentilhomme qui est depuis deux jours venu icy de vostre part m'a faict cognoistre que vous seriez bien ayse en cette occurrence de me rendre une preuve de l'affection que vous avez à ce qui me concerne. Vous aurez maintenant sceu la dépesche que j'ay faicte au sieur de Saint-Chaumont pour qu'il vous donne le contentement que vous désirez, et qu'il vous doibt; c'est ce qui faict que je ne vous en diray pas dadvantage, vous priant encore une fois de faire partir le régiment dont je vous escrits, aussytost que ceste lettre vous aura esté rendue; vous asseurant que j'auray de la recongnoissance du service que vous me rendrez en ceste occasion, en laquelle tenant pour asseuré que vous ne manquerez à ce que je désire, sans vous en dire dadvantage, je prie Dieu, M. d'Alincour, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Paris, le jour de mars 1617.

[1] Ce nom est en note au dos de la pièce; le quantième est en blanc, mais ce doit être le 7. Nous avons déjà dit qu'ordinairement, lorsque Richelieu écrit une lettre que doit signer le roi, il écrit le même jour, en son propre nom, à la même personne.

CCL.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 32. — Minute.

A M. DE SOUVRÉ[1].

7 mars 1617.

Monsieur, Le sieur de la Rolandière ayant représenté de vostre part à leurs majestés ce dont vous l'aviez chargé, elles lui ont tesmoigné vous sçavoir beaucoup de gré de la vigilance et affection avec lesquelles vous embrassez ce que vous cognoissez estre important au bien de leur service en vostre gouvernement. Que si jusques icy elles n'y ont pourveu, la confiance qu'elles ont en vous est telle qu'elles ont creu que, par vostre prudence, vous pourriez y contenir toutes choses en l'estat auxquelles elles doibvent estre. Au reste ayans pris à résolution de mettre bientost sur pieds vostre compagnie de gens d'armes, selon que vous le sçaurez par leurs lettres lorsqu'ils estimeront à propos de la lever, elles se promettent que vous empescherez qu'il ne s'élève rien au préjudice de leur aucthorité en la province où vous estes. Pour moy, monsieur, je n'ay point de plus forte passion que de pouvoir rencontrer les occasions de vous faire congnoistre, en vous servant, que je suis.....

[1] Point de suscription; le nom est écrit au dos de la pièce. — Jean de Souvré était fils de Gilles, maréchal de Souvré, marquis de Courtenvaux, qui mourut à quatre-vingt-quatre ans, en 1624, et frère de Jacques de Souvré, plus jeune que lui de seize ans; ce dernier, élevé près de Louis XIII, devint grand prieur de France. Entre ce père et ce jeune frère, dignes tous deux d'une juste renommée, Jean est resté à peu près inconnu. Il fut premier gentilhomme de la chambre du roi et gouverneur de Touraine. — Au moment où les princes s'étaient soulevés contre la cour, le vieux maréchal de Souvré s'était emparé du château de Chinon, pour le maintenir dans l'obéissance du roi. (*Mémoires de Rohan*, tom. I, pag. 143.)

CCLI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 60. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE LA RAINVILLE[1].

7 mars 1617.

Monsieur de la Rainville, Ayant, pour le bien de mon service, trouvé à propos de vous faire venir avec vostre régiment, et aux lieux circonvoisins de Poissy, j'ay bien voulu vous en donner advis par ceste lettre, afin qu'incontinent que vous l'aurez receue vous vous y acheminiez avec vos gens le plus diligemment qu'il vous sera possible. Y estant arrivé, vous envoyerez vers mon cousin le comte d'Auvergne, auprès de qui je vous ay destiné pour me servir, afin de sçavoir de luy le lieu qu'il vous ordonnera pour faire la monstre; faictes surtout diligence, car j'ay besoin de vostre régiment[2].

CCLII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 67. — Minute.

A M. DE MONTENDRE[3].

7 mars 1617.

Monsieur, Je ne puis assez vous louer du dessein que vous avez de

[1] On lit au dos du manuscrit : « A Mr de La Rainville et du Menillet, du 7e mars 1617. » Et en effet, au bas de cette minute, le secrétaire a écrit : « Une semblable pour M. du Menillet. »

[2] Pour une affaire en apparence de médiocre importance, le ministre fait écrire le roi lui-même; il le fait écrire en termes pressants. Richelieu déploya dans cette campagne, où il dirigea le mouvement de trois armées, une activité et une vigueur remarquables; il prouva alors combien il avait à cœur de donner à cette lutte contre les princes révoltés une issue plus glorieuse et plus efficace que ces lâches compositions qui avaient terminé les guerres précédentes en épuisant le trésor public, et en augmentant l'orgueil ainsi que l'avidité des rebelles.

[3] Branche de la famille de La Roche-

servir le roy aux mouvemens présens. Je n'ay pas manqué d'en informer leurs majestés, qui m'ont tesmoigné vous en sçavoir gré et désirer rencontrer les occasions de le vous faire paroistre. Cependant je vous diray que n'ayans encore faict aucunes levées en la province où vous estes[1], vous pouvez croire que si le bien de leurs affaires les oblige à y en faire, vous serez un des premiers sur qui elles jetteront les yeux pour employer en ceste occurrence, à quoy, de ma part, je contribueray tousjours ce qui me sera possible pour vostre contentement, comme estant.....

CCLIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 70. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE HARAUCOURT[2].

8 mars 1617.

Monsieur de Haraucourt, Ayant veu, par les lettres que vous m'a-

foucaud. — Isaac de La Rochefoucaud, baron de Montendre, commença jeune encore à porter les armes, en 1589. Il fut nommé chevalier des ordres du roi le 2 juin 1612; il fit ses preuves, mais il mourut avant d'être reçu. Or, la cérémonie des promotions n'eut lieu, depuis 1610, qu'en septembre 1618; Isaac de Montendre était donc mort à cette dernière époque, mais nous n'avons pas la preuve qu'il vécût encore à la date de cette lettre. D'un autre côté, son fils, Charles de La Rochefoucaud, marquis de Montendre, que nous voyons mener au secours de l'île de Ré, attaquée par les Anglais en 1627, une compagnie de cent gentilshommes de ses voisins et de ses vassaux, n'avait guère que seize ans en 1617; il était donc bien jeune pour faire la proposition à laquelle Richelieu répond. Au reste, son âge même pouvait être la cause de l'espèce de refus qu'on lui adresse. Il nous est donc difficile de dire au juste si cette lettre est écrite au père ou au fils. Quoi qu'il en soit, nous remarquons dans les Mémoires de Richelieu, à la date de 1619, un passage où il parle de certaines personnes que Ruccellaï laissa à Angoulême auprès de la reine mère, « comme serpens dans son sein; entre autres la dame de Montendre.....» (Liv. X, p. 554.) Cette dame était sans doute Hélène de Fonsèque, qui avait épousé, le 2 août 1600, Isaac, baron de Montendre.

[1] L'Angoumois.

[2] Nous trouvons au dos de la minute la date de cette lettre, ainsi que le nom

vés escrites, l'affection que vous me tesmoignez avoir au bien de mon service, j'ay bien voulu vous faire cognoistre par celle-cy le sentiment que j'en ay, et combien je désire la recognoistre aux occasions.

Cependant je vous diray que n'y ayant rien qui m'ayt empesché d'accepter les offres que vous m'avez faictes, sinon que parce que j'avois desjà donné ordre aux levées que je voulois faire, vous pouvez vous asseurer que, si mes affaires requièrent que j'en fasse de nouvelles, vous estes un de ceux à qui je feray le plus tost sentir les effects de ma bonne volonté en vous donnant l'employ que vostre courage et vostre zelle à ce qui me concerne vous font à double tiltre mériter. Sur cela, je prie Dieu.....

CCLIV.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay, 343, fol. 15. — Extrait.

LETTRE DU ROI[1].

AU SIEUR DE SANCY[2].

8 mars 1617.

Je désire que vous persistiez en l'opposition que vous avez cy-devant formée à ce qu'aucuns estrangers ne puissent aller en Turquie

que nous plaçons en tête; mais la minute ne nous fournit aucune désignation, et le nombre est grand des personnes qui alors portaient ce nom. « Haraucourt (dit La « Chenaie), maison l'une des quatre de « l'ancienne chevalerie de Lorraine, et des « plus illustres de cette province..... Elle « tire son nom du château de Haraucourt, « situé à deux lieues de Nancy. » (*Dictionn. de la Noblesse.*) Parmi les seigneurs des diverses branches de cette maison la plupart ont servi les princes lorrains, et c'est peut-être la cause de l'espèce de froideur avec laquelle on accueille l'offre de service qu'avait faite au roi de France le personnage à qui Richelieu répond.

[1] En tête de cette minute on lit : « Extraicts de lettres escrites en Levant, tant par le roy que par l'évesque de Luçon, secrétaire d'estat. »

[2] Les Sancy étaient une branche de la famille de Harlay. Achille de Harlay, auquel cette lettre est adressée, était fils de Nicolas, si connu par la fameuse satire publiée sous le titre de *Confession de Sancy*, spirituel châtiment que d'Aubigné infligea aux perpétuelles variations de ce personnage en matière de religion. Ce Nicolas

que sous ma bannière, ne pouvant croire que le Grand Seigneur puisse estre induit à vouloir faire bresche à ce qui est demeuré ferme pour ce regard entre nous, et dont je suis de longue main en possession.

CCLV.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay, 343, fol. 15. — Extrait.

A M. DE SANCY[1].

8 mars 1617.

..... Quant à l'alliance que le roy avoit accordé aux Vénitiens de contracter avec les Grisons, celuy qui la traictoit pour la république de Venise, ayant par tous moyens tasché de la faire recevoir sans le consentement de sa majesté, a enfin offert d'y insérer certains articles, sans lesquels elle ne pouvoit en façon quelconque le promettre; le secrétaire d'Espagne ayant, d'autre costé, fait des propositions avantageuses à ces peuples pour les convier à ne point entendre à ceste alliance, les contrariétés leur ont faict prendre temps pour se résoudre à ce qu'ils auront à faire en ceste occasion. On attend quel événement en réussira; mais, quoy que ce soit, rien ne se fera au préjudice de la France.

avait occupé divers emplois militaires et de finance sous les deux règnes précédents; il avait été chargé de plusieurs missions diplomatiques en Allemagne ainsi qu'en Angleterre, et il mourut en 1629, à quatre-vingt-trois ans. Quant à Achille, ayant embrassé la carrière ecclésiastique, il obtint plusieurs abbayes, et ensuite l'évesché de Lavaur. Mais à la mort de son frère aîné, Nicolas de Harlay, baron de Maule et de Sancy, tué au siége d'Ostende, en 1601, il prit le titre de seigneur de Sancy, quitta l'église, et fut envoyé dans le Levant en qualité d'ambassadeur. Plus tard, M. de Sancy reprendra l'habit ecclésiastique et entrera chez les pères de l'Oratoire; il suivra en Angleterre, en qualité de confesseur, la jeune reine Henriette de France, femme de Charles Ier. De retour en France, on lui donnera, en 1631, l'évêché de Saint-Malo, qu'il possédera jusqu'à sa mort (20 novembre 1646).

[1] Le manuscrit de Harlay met en tête de cet extrait, écrit sur la même page que l'extrait précédent : « L'évesque de Luçon au sieur de Sancy. »

CCLVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 142. — Minute.

A M. LE MARÉCHAL D'ANCRE[1].

8 mars 1617.

Je prends la plume pour vous donner advis comme la lettre que le roy vous escrit[2] en faveur du sieur de Pierrepont a esté pour contenter M. de Corbouson, qui vous la rendra, sur ce qu'il a estimé servir en l'entreprise que vous sçavez qu'on luy a commise; c'est pourquoy vous y aurez, s'il vous plaist, tel esgard que vous jugerez à propos, ayant cognoissance de l'affaire comme vous avez. Le roy en escrit une autre au sieur du Mesnil Garnier, pour qu'il ne trouve pas estrange s'il le voit passer avec vingt chevaux. Ces lettres n'auront que l'effet qu'il vous plaira. Je ne veux pas oublier, monsieur, à vous dire comme madame de Guise la douairière seroit bien ayse que vous donnassiez un autre rendez-vous à vostre compagnie de gens d'armes qu'en la comté d'Eu, où on luy a rapporté qu'elle se debvoit assembler. M. l'ambassadeur d'Hollande aussy se plaint doucement de ce que vous avez pris le passeport que le roy luy avoit donné; sur quoy je n'ay rien à vous dire, sinon, monsieur, que vous sçavez bien comme je ne l'ay donné qu'après avoir sceu vostre volonté. La chose

[1] Ce nom est écrit au dos de la minute.

[2] La minute de cette lettre du roi au maréchal d'Ancre se trouve dans le même manuscrit, fol. 143; elle est de la main du secrétaire de Richelieu; c'est un simple avis au maréchal de laisser passer le sieur de Pierrepont jusques au nombre de vingt chevaux par tous les lieux de son gouvernement. On lit au dos de la minute : « A M. le maréchal d'Ancre et le sieur du Mesnil Garnier. Du 9 mars 1617. » Sur la même page, en effet, et aussi de l'écriture du secrétaire de Richelieu, se trouve la minute de la lettre du roi à ce dernier. « Employant le sieur de Pierrepont en une occasion qui regarde le bien de mon service..... je désire, dit le roi, que vous ne le recherchiez aucunement jusques à ce que vous en ayez un exprès commandement de ma part. » — Au bas de la minute de la lettre du roi au maréchal, le secrétaire a mis, « Une de Mr du même jour; » cependant on voit que la lettre de l'évêque de Luçon est du 8.

estant faicte, il semble qu'il n'y ayt plus de moyen d'en empescher l'exécution; je vous suplie de le considérer, ce faict estant de conséquence, principalement au temps où nous sommes[1]. Voilà, monsieur, tout ce que je vous puis dire maintenant, sinon que je suis. . . . .

CCLVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 114. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

AU CAPITAINE COUBERON.

8 mars 1617[2].

Capitaine Couberon, Ayant sceu les désordres qui se faisoient dans le prieuré Saint-Gon[3], et comme on y rendoit contribuables les habitans du pays, j'avois donné charge au sieur de Vitry de l'aller assiéger afin de chastier ceux que, par les actes qu'ils commettoient, j'estimois estre de mes ennemis. Maintenant que j'ay appris que c'est vous qui estes dans ceste place, je vous fais la présente pour vous dire combien je trouve mauvais les comportemens dont vous avez usé, et que vous vous gardiez bien à l'advenir de faire le semblable. Ce pendant j'envoye au sieur de Vitry un commandement pour se désister de celuy que je luy avois faict d'aller forcer le lieu où vous estes.

[1] Ce passage est remarquable sous un double rapport : il montre à la fois l'audace des procédés du maréchal d'Ancre, et la résistance timide que Richelieu commence à opposer aux capricieuses volontés du favori, qui ne l'avait fait ministre que pour en faire sa créature.

[2] La date écrite au dos en chiffres romains n'est pas claire; il semble que le quantième soit double, et qu'il y ait, VIIIe, XIXe mars; c'est sans doute 8 qu'il faut. On voit par la lettre de Richelieu à M. de Vitry, en date du 7 mars, que le roi avait déjà donné à ce dernier le contre-ordre dont il s'agit ici, et la lettre adressée au capitaine Couberon a dû suivre de près celle que le roi avait écrite à M. de Vitry.

[3] Voyez ci-dessus, pag. 353.

CCLVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 98. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE GUYSE[1].

9 mars 1617.

Mon cousin, La lettre que j'ay receue de vous, du 5 de ce mois, m'a osté de la peine où j'estois de n'avoir point de vos nouvelles. Je ne vous puis dire le contentement qu'elle m'a apporté, y ayant veu la certitude de la prise de Richecour, que je n'avois sceue que doubteusement. Je loue Dieu que ç'ayt esté avec si peu de perte des miens, dont la vie m'est extresmement chère; et suis très-ayse d'avoir cogneu le debvoir qu'ont rendu en ceste occasion ceux que vous me nommez par vostre lettre; ilz peuvent s'asseurer que je n'oublieray pas l'affection qu'ilz m'y ont tesmoignée, et que, continuant comme je me le promets d'eux, je les sçauray bien recognoistre aux occurrences qui s'offriront. J'espère, ainsy que vous m'escrivez, que ce bon succès sera suivy de plusieurs autres, particulièrement en ce qui regarde Réthel, que je désire que vous assiégiez au plus tost, et que je ne doubte point que vous n'emportiez. Pour cest effect, je donne ordre de toutes parts à vous fortifier, tant de cavalerie que d'infanterie, en sorte que, grossissant vos trouppes, vous puissiez venir à bout de ce que vous entreprendrez. Vous verrez, par une autre lettre que je vous ai escrite d'hier[2], ce que je désire que vous fassiez de Richecour; et ne veux pas finir celle-ci sans vous faire veoir le sentiment que j'ay de ce que vous y avez faict; estant certain que vous aurez, en cela, montré l'exemple à ceux de la valeur desquels vous m'avez rendu tesmoignage: c'est ce qui faict que vous ne debvez point doubter que vos actions

[1] On lit au dos : « Minute de lettre du roi à M. de Guyse. »

[2] Cette autre lettre est datée du 7 et non du 8.

ne soyent suivies de la recognoissance que vous pouvez attendre de moy, qui prie Dieu, mon cousin.....

CCLIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, f°s 78 et 79. — Minute.

A M. DE MARILLAC[1].

9 mars 1617.

Monsieur, Pour respondre à vostre lettre, je vous diray que nous n'avons pas creu les forces du roy estre telles qu'elles doibvent estre, ny aussy si foibles qu'on en faisoit courre le bruit icy. J'ay esté extresmement ayse d'apprendre, par ce que vous m'escrivez, l'estat auquel elles sont : sçavoir est de six cens chevaux, en comptant la cornette blanche; et trois mille cinq cens hommes de pied, en comptant les Suisses. Vostre nombre sera maintenant augmenté, quant à la cavalerie, des compagnies commandées par MM. de Coutenan et de Tresmes, qu'on nous a dit estre bien complettes, et de Rouville. Celle de M. de Vitry est en chemin pour vous aller trouver. M. de Pougny et quelques autres s'advancent à mesme fin; de façon que si M. le mareschal de Thémines, dont le secrétaire a la lettre pour sa compagnie de gens d'armes il y a longtemps (quoyque vous me mandiez qu'il n'en ayt point ouy parler), l'a promptement près de luy, comme vous m'escrivez, si M. de Vieuville faict le mesme, si la compagnie de gens d'armes de la reyne y arrive, et que la vostre se grossisse, comme vous le tenez asseuré, il ne se peut faire que vous ne soyez incontinent forts en cavalerie. Quand vous aurez joint à vous le régiment de Rambures, Picardie, Navarre et Champagne, qui est ce qu'on estime que vous debvez faire, leur en facilitant le moyen, vous serez en estat de vous faire craindre et de ne rien appréhender. Vous vous grossirez encore des deux compagnies de Suisses qui sont à Sainte-Menehoust, estant

[1] A défaut de suscription, cette minute et la suivante portent au dos le nom de Marillac; c'est celui auquel sont adressées les lettres des 23 février, 4 et 7 mars.

à croire que maintenant M. de Fossé y aura mis l'ordre requis. Nous ne sçavons point au vray en quel estat sont les ennemis du roy; s'il vous plaist nous le mander certainement, vous nous ferez plaisir. Je ne vous puis dire le contentement que leurs majestés ont eu de ce qui s'est passé à Richecour, et la satisfaction qu'elles ont de ceux qui s'y sont trouvés; elles n'ignorent pas, comme vous pouvez croire, le péril que vous avez couru. Elles se promettent que le succez de leurs armes augmentera de jour en jour, et qu'enfin vous leur donnerez tous lieu de recognoistre les services qui leur seront rendus en ceste occasion. Nous croyons que vous assiégerez Réthel, et qu'usant de la diligence que vous avez faicte, il ne peut résister, l'infanterie que vous attendez vous ayant jointe. Tout ce qui vous manque est l'équipage du canon de Chaalons, que le roy a pris pour conduire celuy qu'il mène avec luy, de façon que vous n'aurez pas si tost les chevaux qu'on achepte de nouveau, ne s'en trouvant plus à louage. Pour cest effect, il sera nécessaire que vous faciez tout ce qui vous sera possible pour en trouver dans le pays, pour faire mener le canon de Chaalons, quoyque vous ne le puissiez faire sans grande incommodité. Mais le changement qui a esté faict, le roy prenant les chevaux acheptés, est cause de ce retardement. Voilà, monsieur, ce que je vous puis dire pour ceste heure, vous asseurant que je voudrois avoir donné tout ce que j'ay vaillant au monde et que rien ne vous manquast; mais vous sçavez les longueurs qu'il y a à préparer de grands équipages, quelque soing qu'on y puisse apporter. Je vous suplie de croire que je suis. . . . .

C'est à vous à haster vostre infanterie, ayans tous, en général, ordre d'obéir à M. de Guise.

CCLX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 80. — Minute.

A M. DE MARILLAC[1].

9 mars 1617.

Monsieur, Je ne vous puis dire la joye que j'ay eue de la prise de Richecour, tant pour l'avancement des affaires de sa majesté que pour avoir particulièrement appris de quelle façon vous vous estes porté en ceste occasion. Il n'y a personne qui vous cognoisse qui ne sçache bien que vous respondrez tousjours par effect à l'estime qu'on faict de vous parmy le monde; et, vous aymant comme je fais, je suis très-ayse quand quelque subject vous donne moyen de l'accroistre encore dadvantage. Je laisse ce discours pour vous dire combien leurs majestés désirent qu'on assiége Réthel, apportans ce qu'elles peuvent pour grossir vostre armée, de sorte qu'elle soit capable, non-seulement d'emporter ceste place, mais les autres de plus d'importance qui tiennent contre leur service. Elles se promettent que vous contribuerez en cela ce qu'elles doibvent attendre de vostre vigilance et affection; et, pour moy, vous debvez croire que je les entretiendray en ceste créance, estant certain que vous la confirmerez par preuves asseurées; ce pendant je demeure.....

Je vous prie me mander certainement en quel estat sont les forces des ennemis et les vostres, car nous n'en apprenons rien d'asseuré, l'un nous disant d'une façon, et l'autre d'une autre.

La reyne est bien faschée que M. le mareschal de Thémines ne peut

[1] Cette lettre, datée du même jour que la précédente et écrite à la même personne, semble, au premier abord, faire double emploi. N'est-ce pas que Richelieu, après avoir parlé en quelques mots et dans une dépêche officielle à Marillac, d'un succès qu'il a obtenu, veut ajouter à cette lettre d'affaires une lettre de félicitation et de bienveillance. Richelieu qui, plus tard, paya d'une implacable inimitié la haine que lui porta la famille de Marillac, les traitait alors comme les amis d'une reine dont la faveur lui était nécessaire.

exécuter le dessein qu'il sçayt; mais il n'y a nulle apparence de laisser[1] seul en Champagne, ny d'y séparer les forces du roy; c'est pourquoy elle s'est résolue à l'expédient que vous verrez par la lettre qu'elle escrit à M. le mareschal[2].

CCLXI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 30. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DE LA REINE MÈRE.

AU MARÉCHAL DE THÉMINES[3].

9 mars 1617.

Mon cousin, J'ay veu ce que vous m'escrivez touchant le dessein que vous sçavez; sur quoy je vous diray que je souhaite avec passion de le veoir réussir; mais ne voyant point de lieu de vous tirer de l'armée où vous estes et la diviser, j'ay creu qu'il seroit à propos que vous m'envoyassiez ceux qui ont congnoissance de ceste affaire, afin qu'on voye si, sans affoiblir les forces de Champagne, on pourra exécuter ce que je me prometz que vous eussiez faict, cessant les considérations que j'ay mises en avant, et que vous recognoissez vous-mesme importantes. Je ne puis vous dire le contentement que j'ay de ce qui s'est passé à Richecour. Je me prometz d'en recevoir bien d'autres par le mesme moyen que cestuy-cy m'a esté procuré; aussy vous pouvez vous asseurer tous que le roy Monsieur mon fils et moy en aurons toute la recognoissance qu'on se sçauroit imaginer; sur cela. . . . .

[1] Le nom est resté en blanc dans la minute. C'est sans doute le nom du duc de Guise qu'on n'a pas voulu écrire.

[2] On va voir que la lettre de la reine mère ne fait pas mieux connaître que celle du roi quel est le dessein dont il s'agit.

[3] On lit au dos de cette pièce : « Minutte de lettre de la reyne mère à M. de Thémines. »

CCLXII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 31. — Minute.

AU MARÉCHAL DE THÉMINES.

9 mars 1617.

Monsieur, Si la satisfaction que vous me tesmoignez désirer par la lettre qu'il vous a pleu m'escrire ne consiste qu'à me souvenir que vous soyez en l'armée, je vous asseure qu'elle sera telle que vous la pouvez souhaiter, estant certain que quand bien on ne rendroit point de vous comme on faict le tesmoignage que vous méritez, vos effects publieront tousjours que vous estes aux lieux où les personnes qui vous ressemblent s'esforcent, en acquérant de l'honneur, de faire parler d'eux. Je ne doubte point, monsieur, que vous ne recherchiez soigneusement les occasions de rendre les preuves de vostre courage et de l'affection que vous avez au service du roy, et vous asseure que je ne manqueray point de le publier en toutes occurrences. La joye que j'ay de l'honneur que vous avez acquis à Richecour ne se peut exprimer. J'estime que dans peu de temps nous oyrons parler de vous sur le subject de Réthel. Ce pendant je vous suplie de croire que je suis. . . . .

CCLXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 43. — Original devenu minute [1].

LETTRE DU ROI.

A M. DE VITRY.

9 mars 1617.

Monsieur de Vitry [2], désirant grossir mon armée de Champagne

[1] Cette lettre, ayant été corrigée, a dû être refaite. On lit au dos, avec la date du 9 : « Minutte de lettre du roy à M. de Vitry. »

[2] Voy. la lettre de Richelieu au même, en date du 7 mars.

le plus qu'il me sera possible, je vous fais ceste lettre à ce qu'incontinent que vous l'aurez receue, vous ne manquiez, toutes choses cessantes, d'y envoyer vostre compagnie en la plus grande diligence que vous pourrez[1]. Je ne vous dis point ce que je me prosmets de vous, m'asseurant que vous me rendrez, aux occasions qui se présenteront, des preuves de vostre courage et de l'affection que vous avez au bien de mon service. Sur cela, je prie Dieu, M. de Vitry, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Paris, ce jour de mars 1617.

LOUIS.

CCLXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 143. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

AU MARÉCHAL D'ANCRE[2].

9 mars 1617.

Mon Cousin, Je vous fais ceste lettre pour vous prier de laisser passer le sieur de Pierrepont jusques au nombre de vingt chevaux, par tous les lieux de vostre gouvernement[3], vous tesmoignant que c'est pour mon service; l'affection que je sçay que vous y avez vous portera,

[1] Malgré cette pressante instance, l'ordre du roi n'était pas encore exécuté le 28 mars. (Voy. ci-après, sous cette dernière date, une lettre du roi à M. de Vitry.)

[2] Aucun nom ne se trouve en tête de cette minute, mais on lit au dos : « A M. le maréchal d'Ancre et le sieur du Mesnil-Garnier. » Les deux minutes se trouvent, en effet, écrites sur la même page. Le roi, après avoir répété à Mesnil-Garnier l'invitation faite au maréchal d'Ancre, à l'occasion du sieur de Pierrepont, ajoute : « Je désire que vous ne le recherchiez aucunement, jusques à ce que vous en ayez un exprès commandement de ma part. » Le sieur de Pierrepont s'était sans doute rendu coupable de rébellion ou de quelque autre délit. On voit que le gouvernement de Louis XIII se résignait à laisser sommeiller la justice, dans l'espoir de tirer parti de cet homme.

[3] Ici il y avait ces mots, qu'on a effacés : « L'employant comme je fais. »

je m'asseure, à luy rendre en ceste considération toute l'assistance qu'il sçauroit requérir de vous; sur cela[1].....

CCLXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 112. — Minute.

A M. LE CLERC[2].

9 mars 1617.

L'évêque de Luçon lui envoie un munitionnaire; et sur une demande que le sieur Le Clerc lui a faite, il répond : « Vous savez bien qu'affectionnant le service du roy comme vous debvez, il n'est pas raisonnable de faire faire sans subject une double despense à sa majesté. »

CCLXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 66. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. LE LIEUTENANT GÉNÉRAL DE TROYES[3].

9 mars 1617.

Nostre amé et féal, Ayant appris que les nommez Hugues Carcart, et Guillaume de Vilson, gentilshommes escossois, allant par dévotion en Italie, ont esté pris en nostre ville de Troyes, où ils sont à présent détenus prisonniers, le désir que nous avons de traitter favora-

[1] A la fin de cette minute de lettre du roi, le secrétaire de Richelieu a écrit : « Une de Mr du mesme jour. » Nous n'avons point trouvé dans le manuscrit cette lettre de l'évêque de Luçon.

[2] Ce M. Le Clerc, alors chargé des vivres de l'armée, est sans doute le même Le Clerc qui, sous le précédent ministère, était premier commis de M. de Puysieux, secrétaire d'état de la guerre.

[3] Point de suscription; au dos on lit cette indication : « Minutte de lettre du roy au lieutenant général de Troyes. »

blement les subjects du roy de la Grande-Bretagne, nostre frère, faict que nous avons bien voulu vous escrire la présente, à ce qu'incontinent que vous l'aurez receue, n'estans point arrestez pour crimes, vous ne manquiez de les faire eslargir et leur restituer l'argent et les hardes qui pourroient leur avoir esté prises. Et à ce ne faictes faute, car tel est nostre plaisir.

CCLXVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 14. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE RAGNY[1].

[10 mars 1617.][2]

Monsieur de Ragny, Je ne veux pas oublier à vous tesmoigner le contentement que j'ay de l'affection avec laquelle je sçay que vous vous portez au bien de mes affaires. Mon cousin le mareschal de Montigny m'a escrit par plusieurs fois ce que vous y contribuez; le sieur de Richelieu me l'a encore confirmé depuis son arrivée, et, qui plus est, je le veois par vos actions, dont j'ay tant de satisfaction que je seray

[1] François de la Magdelaine, maréchal de camp, fut créé chevalier des ordres, en 1595, par Henri IV, qui, deux ans après (1597), érigea en marquisat la terre de Ragny, en Bourgogne. Il était, en 1617, gouverneur et lieutenant général pour le roi en la province de Nivernais. Le Grain explique la part que prit M. de Ragny aux opérations du maréchal de Montigny, commandant l'armée du roi dans cette province. (*Décade du roy Louis le Juste*, p. 370.)

[2] Cette minute, qui n'est point datée, est écrite sur la même feuille que deux autres minutes (Lettre du roi au maréchal de Montigny, lettre de l'évêque de Luçon à son frère, le marquis de Richelieu), dont la date est du 13; on aurait donc pu supposer que celle-ci était du même jour. Mais la lettre suivante de Richelieu étant du 10, celle-ci ne peut pas être postérieure. Quoi qu'il en soit, il n'est pas facile de concilier la présence du marquis de Richelieu à Paris, le 10 mars, avec la date du 13, donnée à une des lettres suivantes que lui adresse l'évêque de Luçon (p. 390).

bien ayse de vous le faire paroistre aux occasions qui s'en présenteront. Je vous prie de continuer, et sur cela[1]. . . . .

CCLXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 58. — Minute.

A M. DE RAGNY.

10 mars 1617.

Richelieu accompagne la lettre du roi pour M. de Ragny de quelques mots de félicitation, et d'un témoignage de souvenir.

CCLXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 95. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DE LA REINE MÈRE.

A M. DE GUYSE[2].

10 mars 1617.

Mon cousin, Le roy Monsieur mon fils vous tesmoignant la joye qu'il a eue de la prise de Richecour, j'ay bien voulu accompagner la lettre qu'il vous escrit de celle-cy pour faire veoir la part que je prends au sentiment qu'il a de ce que chacun sçait que vous avez faict en ceste occasion. Je me promets que ce n'est qu'une arre de ce que luy et moy debvons attendre et de vostre valeur et de l'affection que vous avez à ce qui concerne le bien de nos affaires : vous pouvez croire aussy que nous ne manquerons jamais à la recognoissance que vous pourriez dé-

[1] Nous trouvons dans le même manuscrit de Baluze, au fol. 59, la minute d'une nouvelle lettre de félicitation du roi à M. de Ragny, en date du 17 mars. Il paraît que l'évêque de Luçon lui écrivit aussi le même jour, comme on le voit par cette note écrite au bas de la minute de la lettre du roi : « Une de M' luy envoyant des excuses de monstre et complimens. »

[2] Une note écrite au dos de ce feuillet porte : « Minutte de lettre de la reyne mère à M. de Guyse, du 10 mars. » Mais la lettre du roi que celle-ci devait accompagner est datée du 9. (Voy. p. 363.)

sirer de nous. Et moy (*sic*) particulièrement qui prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa saincte garde.

CCLXX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 28. — Original devenu minute[1]. Quelques mots sont de la main de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE TRESMES[2].

10 mars 1617.

Monsieur de Tresmes, J'ay receu beaucoup de contentement ayant appris avec combien d'affection et de diligence vous vous estes porté en l'occasion de Richecour. Vous pouvez croire que je recognoistray en toutes autres le zèle que vous me tesmoignerez avoir au bien de mon service. Cependant je vous diray que sçachant combien vostre présence est requise à Chaalons, je désire que vous y retourniez in-

[1] Cette lettre ayant été corrigée, le secrétaire n'a pas mis de suscription; il a écrit au dos : « Minutte de lettre du roi. M. de Tresmes. »

[2] René Potier, comte de Tresmes, né en 1579, venait d'être fait chambellan ordinaire du roi Henri IV, lorsqu'il fut nommé, en 1608, gouverneur de la ville et château de Châlons; il eut en 1611 le commandement de l'ancienne compagnie des gardes du corps. Dévoué à la régente, il reçut, le 27 février 1614, une commission spéciale pour interdire l'entrée de Châlons au duc de Nevers; et il fut chargé de lever une compagnie de trois cents hommes de pied pour la garnison de Vitry-le-François. Lorsque le gouvernement auquel Richelieu donnait ses conseils sans avoir encore un titre officiel, se préparait à réprimer la nouvelle révolte des princes excitée par l'arrestation du prince de Condé, on envoya au comte de Tresmes une autre commission (7 novembre 1616), pour pourvoir à la sûreté de Châlons. Les diverses circonstances que nous venons de rappeler expliquent clairement cette lettre. — Les services de M. de Tresmes furent récompensés par un brevet de chevalier des ordres du roi (1619), par la charge de conseiller d'état (1629), et par l'érection du comté de Tresmes en duché-pairie (1648). René Potier, duc de Tresmes, mourut en 1670, âgé de quatre-vingt-onze ans. Il était fils de Louis Potier, baron de Gesvres, comte de Tresmes, secrétaire d'état, et neveu de Nicolas Potier de Blancmesnil. (Voy. la note 1 d'une lettre au président de Blancmesnil, p. 178.)

continent la présente receue, laissant vostre compagnie de chevaux-légers en mon armée, et mesme vos deux cens hommes de pied, si mon cousin le duc de Guise le juge à propos [1]. Au cas aussy qu'ilz soient nécessaires à Chaalons, vous les y remènerez. Sur ce, je prie Dieu, monsieur de Tresmes, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Paris, ce dix mars 1617.

LOUIS.

CCLXXI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 141. — Original devenu minute [2]. La pièce est presque en entier de la main de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

AU MARÉCHAL D'ANCRE.

10 mars 1617.

Mon cousin, Je vous fais ceste lettre pour vous donner advis comme je fais partir demain, pour aller assiéger 124 [3], mon cousin le comte d'Auvergne avec trois mil cinc cens hommes de pied et huit cens chevaux. C'est pourquoy je vous prie, incontinent l'avoir receue, d'assembler le plus de cavalerie et infanterie que vous pourrez, et vous acheminer en ces quartiers-là, en telle diligence vous et vos trouppes, ou vos trouppes seulement, qu'elles puissent estre mercredy au Pont-St-Maissance. Vous envoyerez aussy vers les Liégeois que vous faictes

[1] Le roi écrivit le même jour, 10 mars, au duc de Guise pour l'informer de l'ordre qu'il donne ici à M. de Tresmes. La minute de cette lettre du roi, de l'écriture du secrétaire de Richelieu, se trouve dans le même manuscrit de Baluze, fol. 94.

[2] Cette lettre corrigée a dû être refaite. Le secrétaire, n'ayant point mis de suscription, a écrit au dos le nom du maréchal.

[3] Le comte d'Auvergne mit le siége devant le château de Pierrefonds le 24 mars; il le prit le 2 avril, et marcha sur Soissons, qu'il investit le 12. Le chiffre 124 doit signifier ici le château de Pierrefonds — Pierrefonds, petite ville de l'île de France, à laquelle son château donnait alors quelque importance, est comprise aujourd'hui dans le département de l'Oise; elle est située à douze kilomètres de Compiègne.

venir pour les faire approcher de mesme lieu le plus promptement que faire se pourra.

Me promettant que vous ne manquerez à accomplir ce dont je vous prie, je ne vous en diray dadvantage. Sur cela, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escrit à Paris, ce 10 mars 1617.

LOUIS.

CCLXXII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 109. — Original devenu minute. Plusieurs passages sont de la main de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. D'EPERNON[1].

10 mars 1617.

Mon cousin, Ayant promis au sieur de Contamine une compagnie de mon régiment de Beaumont, vacante par la mort du capitaine de Saint-Martin, qui a esté tué les jours passés devant Richecour, j'ay bien voulu vous en donner advis devant que l'establir en sa charge, et vous dire comme l'estime que vous [en] avez tousjours faicte luy a beaucoup servi pour me porter à le choisir pour cette charge[2]. Je ne veux pas aussy oublier à vous advertir qu'un nommé Nantas m'ayant demandé à estre receu par résignation en la place d'un capitaine de mon régiment de Navarre, je ne luy (*sic*) ay pas voulu admettre que je n'aye sceu de vous si vous le jugez digne de la remplir. Vous me ferez sçavoir là-dessus ce que vous estimerez estre le plus à propos pour

[1] Cette lettre, ayant été corrigée, a dû être recopiée, et le secrétaire a écrit au dos, avec le nom et la date : « Minute de lettre du roi. »

[2] Cette phrase est de la main de Richelieu; les paroles en sont étudiées et dénotent quelque embarras. Richelieu, ministre de la guerre, supportait impatiemment les prétentions du duc d'Épernon au droit de nommer les officiers de l'armée. (Voir à ce sujet la note 2 d'une lettre qu'il écrivait à ce duc, en date du 12 mars.)

le bien de mon service. Ce pendant, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escrit à Paris, le jour de mars 1617.

LOUIS.

CCLXXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 21. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE VILLESERIN[1].

10 mars 1617.

Le roi prévient M. de Villeserin, gouverneur d'Ancenis, « qu'aucuns ont dessein sur cette place. » Le porteur lui dira les détails.

CCLXXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 65. — Minute.

A M. DE MILLY,

PRÉVOST DE TROYES[2].

11 mars 1617.

Monsieur, Ayant veu ce que vous m'escrivez par vostre lettre du

[1] Cette lettre ne porte point de suscription, mais on lit au dos du manuscrit le nom de « M. de Villeserin, gouverneur d'Ancenis. » — Ancenis, petite ville de Bretagne, est comprise aujourd'hui dans le département de la Loire-Inférieure, à trente-deux kilomètres de Nantes.

[2] La suscription manque, mais cette indication se trouve au dos de la minute. — Les recueils généalogiques donnent plusieurs familles de Milly. Les Maillé-Brezé étaient seigneurs de Milly et possédaient le château de ce nom en Anjou. Sans doute il ne s'agit pas d'eux ici, et le prévôt de Troyes n'était ni Charles de Maillé-Brezé, ni Urbain son fils, lequel épousa, le 25 novembre de cette même année, la jeune sœur de Richelieu. Nous trouvons aussi un François de Boufflers, comte de Cagny, seigneur de Milly, etc. bailli de Beauvais en 1610, député de la noblesse du Beauvoisis aux États de 1614, conseiller d'état en 1615, et qui, selon le P. Anselme (t. V, p. 84), suivit Louis XIII au voyage de

5e de ce mois, je ne puis que je ne loue le dessein que vous avez de servir leurs majestés et ne vous convie, autant que je puis, de leur en rendre des effects. Cependant je vous diray que pour y parvenir et particulièrement sur le subject qui se présente, vous n'avez autre chose à faire, sinon, en suite de la commission que le roy vous a donnée, vous faire assister du plus grand nombre de vos amis que vous pourrez, en sorte que vous puissiez venir à bout de ce que vous entreprendrez; n'y ayant point de doubte que leurs majestés, non seulement n'approuvent ce que vous aurez faict pour le bien de leur service, mais en oultre ne le recognoissent ainsy que vous le pourrez désirer. A quoy je contribueray tousjours ce qui me sera possible, comme estant.....

CCLXXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 19. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE VILIERS-HOUDAN[1].

[11] mars 1617.

Monsieur de Viliers Houdan, Sçachant qu'en un temps pareil à celuy où nous sommes, on doibt appréhender les choses mesmes qui semblent les plus asseurées, j'ay pensé qu'il est important pour le bien de mon service et la seureté de vostre place[2], d'augmenter sa gar-

Bayonne, et le servit dans toutes les guerres de son temps. Ce seigneur de Milly avait trente-quatre ans à la date de cette lettre; serait-ce à lui qu'elle s'adresse? Le bailli de Beauvais en 1610 était-il le prévôt de Troyes en 1617? ou peut-être y avait-il en Champagne une autre famille de ce nom, sur laquelle nous n'avons point trouvé de renseignements.

[1] On lit au dos de la minute : « A M. de Viliers-Houdan, du mars 1617. » Nous supposons que le quantième qui manque à cette lettre du roi peut être le 11; il doit certainement être peu éloigné de la date de la lettre de Richelieu au même personnage. (Voyez ci-dessus, pag. 336.)

[2] Il était gouverneur de Dieppe.

nison. Je vous envoye à ceste fin une commission pour cent hommes de pied, que vous lèverez avec la diligence que vous sçavez estre requise en telle chose. Ayant jugé aussy à propos d'y faire faire, dès ceste heure, la provision de vivres que vous estimerez estre du tout nécessaire, je désire que vous en fassiez l'avance, sur l'asseurance que je vous donne de vous faire rembourser de la despense que vous aurez faicte pour ce regard. Estant ainsy fortifié et de gens et de munitions, ce sera à vous à vous tenir si bien sur vos gardes qu'on ne vous puisse surprendre; à quoy vostre vigilance remédiera, en sorte que je pourray aussy bien me reposer sur elle, comme je fais sur vostre fidélité, de la place que je vous ay commise. Je vous prie surtout de mettre promptement ces cent hommes sur pied et sans bruit prendre soigneusement garde à vous.....

CCLXXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 108. — Minute de la main de deux secrétaires.

A M. D'EPERNON [1].

12 mars 1617.

Monsieur, Je prends la plume pour vous dire comme je m'asseure que vous aurez sceu maintenant par les vostres, qu'on vous a donné le contentement que vous désirez, les parties de l'argent que vous avez touché estant arrestées. Quant à ce qui concerne la satisfaction que vous demandez pour vostre charge [2], je ne manqueray pas d'y tenir

[1] Au dos est écrit : « A M. d'Espernon, du 12e mars. »

[2] Le duc d'Épernon était colonel-général de l'infanterie, et en cette qualité il prétendait que toutes les nominations aux emplois d'officiers dépendissent de lui. C'est sans doute de cette prétention qu'il s'agit ici. Aux yeux de Richelieu, une charge qui pouvait donner ce droit exorbitant était incompatible avec le pouvoir royal tel qu'il voulait le constituer ; mais il n'était pas encore assez puissant pour oser lutter contre un vieil usage, soutenu par un homme aussi jaloux de ses priviléges que l'était le duc d'Épernon : on le voit au ton de cette lettre et de celle qu'il avait écrite au nom du roi à ce sujet, le 10 du même mois.

la main à ce que vous l'ayez telle que vous la pouvez souhaiter. Vous le congnoistrez par l'advis que sa majesté veut prendre de vous, comme vous le verrez par la lettre qu'elle vous escrit, et en oultre en ce que depuis elle m'a commandé de vous advertir de la poursuite que faict un des enfans de M. de la Verdain[1] de se desfaire d'une place qu'il a d'une des compagnies du régiment de Piedmont, ne luy ayant voulu faire aucune response que je n'aye sceu auparavant de vous ce que vous en estimez. Il y a quatre ou cinq jours que M. de Guyse a pris Richecour[2]. Hier nous eusmes advis que M. le maréchal de Montigny en a fait autant d'Antrain[3], où il y avoit quatre cens hommes de guerre, qui en sont sortis tambour battant et la mesche allumée. On espère que ces succez seront suivis d'autres aussy heureux pour sa majesté, qui part lundy pour aller à Rheims, où sa présence est requise. Leurs majestés se promettent que vous continuerez à leur départir aux occasions qui regarderont leurs intérests les preuves de l'affection que vous avez de longue main tesmoigné avoir au bien de ceste couronne. Pour moy, monsieur, après le service que je leur doy, je n'auray point de passion plus forte que de vous en rendre aux occurrences qui me donneront le moyen de vous faire paroistre que je suis. . . . .

Monsieur[4], plusieurs personnes de qualité m'ayans recommandé le sieur de Nantas, ordinaire du roy, dont sa majesté vous parle en la lettre qu'elle vous a escrite, j'ay creu vous debvoir donner advis des

[1] Ancienne orthographe du nom de Lavardin. Jean de Beaumanoir, IIIe du nom, marquis de Lavardin, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, épousa en 1578 Catherine de Carmain, comtesse de Negrepelisse, baronne de Launac. Neuf enfants sont issus de ce mariage. Le cinquième, Claude de Beaumanoir, seigneur de Launac, devint mestre de camp du régiment de Piémont, et fut blessé mortellement au siége de Saint-Antonin en 1622. Il est probable que c'est celui qui, en 1617, avait une compagnie dans ce même régiment.

[2] Richecour avait capitulé depuis longtemps, mais c'était seulement depuis quelques jours que la nouvelle officielle en était arrivée. (Voyez une lettre à M. de Guise, du 7 mars.)

[3] Il y a en France deux bourgs ou petites villes de ce nom; celle dont il s'agit ici, qu'on nomme aussi Entrains, était du Nivernais, et appartient aujourd'hui au département de la Nièvre.

[4] Ici un autre secrétaire a pris la plume.

tesmoignages qu'on m'a rendus en sa faveur, et que le roy aura fort agréable que vous le gratifiiez de ce qu'il vous sera possible.

CCLXXVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 74. — Original [1].
Plusieurs passages sont de la main de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE LESDIGUIÈRES [2].

12 mars 1617.

Mon cousin, J'ay receu beaucoup de contentement d'avoir veu, tant par vostre lettre que celle du sieur de Créquy, l'affection que vous avez au bien de mon service. Sur quoy je vous diray que c'est chose dont je n'ay jamais doubté, et ay esté bien ayse de recevoir cette confirmation, que je recevray encore volontiers de vive voix par le retour dudict sieur de Créquy. Vous pouvez croire aussy que vous aurez des tesmoignages de ma bonne volonté en toutes les occasions qui se présenteront : sçachant bien discerner les personnes qui vous ressemblent et en faire autant de cas qu'ils le sçauroyent désirer eux-mesmes. Si je pouvois me prévaloir de la fidélité de tous mes subjects comme je fais de la vostre, je ne serois plus en la peine où je suis, de chastier ceux qui, me devant service, se sont déclarez mes ennemis. Mes affaires, grâces à Dieu, sont en tel estat, qu'avec son assistance j'es-

[1] Cette lettre a été corrigée après avoir été signée par le roi, de sorte que l'original est devenu minute. La matière de cette lettre, de la main d'un secrétaire de Richelieu, se trouve dans le même manuscrit au fol. 115. La reine mère voulut joindre ses félicitations à celles du roi, ainsi qu'elle le faisait souvent ; on lit au bas du brouillon, fol. 115, aussi de la main du secrétaire de Richelieu : « Lettre de la reyne sur ce mesme subjet. Resjouissance de ses services ; qu'elle s'est tousjours promis cela de luy, et qu'elle portera tousjours le roy à les recognoistre. »

[2] La suscription manque, et le quantième était resté en blanc, mais on lit au dos : « Minute de lettre du roi à M. le mareschal Desdiguières, du 12 mars. » — Lorsque le roi écrivait cette lettre à Lesdiguières, celui-ci était en Italie. (Voyez lettre à Péricard, du 13 janvier ; à Béthune, du 18, et à Créquy, du 12 mars 1617.)

père bientost leur faire sentir leur faute. Ce pendant je vous diray que j'ay pris Richecour en Champagne; en Nivernois, Cuffy, Donzy et Antrain, deux desquelles estoient bien munies de gens de guerre. Au reste, je pars dans deux jours pour m'advancer vers Compiègne, afin d'estre au milieu de mes armées de Champagne et de l'Isle de France. Je vous ay bien voulu donner advis de ces choses, sçachant, pour le zelle que vous avez à ce qui me touche, que telles nouvelles vous seront fort agréables, et que cela vous fera naistre le désir de vous revoir en lieu propre à me servir. Sur cela, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Paris, le jour de mars 1617.

LOUIS.

CCLXXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 73. — Minute [1].

A M. DE LESDIGUIÈRES [2].

12 mars 1617.

Monsieur, Leurs majestez vous tesmoignant, par les lettres qu'elles vous escrivent, l'ayse que les vostres leur ont apportées pour y avoir remarqué le désir que vous avez de continuer à les servir, je ne puis que je ne vous fasse cognoistre par celle-cy la joye que j'en ay receue en mon particulier, vous honorant comme je fais. Il m'est impossible de vous représenter la confiance que leurs majestez ont en vous, et l'espérance qu'elles ont conceue que vous serez un de ceux qui les assisteront plus puissamment pour faire que l'auctorité royale soit recogneue ainsy qu'elle doibt estre. Monsieur de Créquy n'aura, je m'asseure, rien obmis de ce dont elles l'avoient chargé sur ce subject;

[1] Au folio 115 du même manuscrit, se trouve la matière de cette lettre, dictée par Richelieu, et en tête de laquelle on lit : « A M. de Lesdiguières, de moy. »

[2] Le secrétaire a écrit au dos de la minute : « Du 12 mars 1617, à M. de Desdiguières. » C'était une des diverses façons dont on écrivait alors le nom de ce maréchal.

c'est ce qui faict que pour ne vous estre ennuyeux, je ne vous entretiendray pas dadvantage. Je vous diray seulement que, grâces à Dieu, les affaires de sa majesté sont en bon estat, ses armes estant puissantes et commençans à faire progrez, ainsy que vous verrez par sa lettre. Je souhaite avec passion qu'il vienne bientost à bout de ses ennemis, et de rencontrer les occasions de vous faire veoir par mes services que véritablement je me dis à juste tiltre,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

CCLXXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 3 et 4, fol. 86. — Minute[1] de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE CRÉQUI[2].

12 mars 1617.

Monsieur de Créquy, J'ai esté très-ayse de veoir, tant par les lettres de mon cousin le mareschal de Lesdiguières que les vostres, ce que

[1] Dans les manuscrits de Baluze, paquet 1, n° 2, fol. 115, se trouve la matière de cette lettre, dictée par Richelieu, et ensuite ces deux lignes : « Lettre de la reyne mère sur le contentement de son voyage. » Comme elle avait écrit à Lesdiguières, Marie de Médicis écrivit dans cette circonstance à Créqui ; nous n'avons trouvé ni l'une ni l'autre lettre.

[2] Le secrétaire a écrit au dos : « Minute d'une lettre du roy à M. de Créquy. » — Charles de Blanchefort et de Canaples, duc de Créqui. Son père, Antoine de Blanchefort, qui tenait par sa mère à la maison de Créqui, avait été institué héritier des biens de cette famille, à la condition d'en porter le nom. Charles, de son côté, ayant épousé (1611) la fille unique du maréchal de Lesdiguières, ajouta, par la suite, au nom de Créqui, le titre de duc de Lesdiguières. En 1616, à l'époque de l'arrestation du prince de Condé et lorsque la cour était partagée en seigneurs révoltés et en seigneurs fidèles, Créqui était, parmi ces derniers, l'un de ceux qu'on nommait les dix-sept seigneurs. — Quand Richelieu lui faisait écrire cette lettre par le roi, Créqui revenait d'Italie. Nous avons dit sous quel prétexte la cour l'y avait envoyé. Mais quel était l'objet réel de cette mission ? Créqui allait-il porter à Lesdiguières un blâme, ou quelque secret encouragement ?

vous avez faict avec luy. Je m'estois bien promis que vostre voyage auroit l'effect que je veoy maintenant qu'il a, et j'auray beaucoup de contentement d'en apprendre encore plus de particularités par vous-mesmes. Vous me trouverez, s'il plaist à Dieu, en l'une de mes armées, où je vous désire grandement, sçachant bien que c'est là où personnes qui vous ressemblent font cognoistre ce qu'ilz (*sic*) valent. Ayant mis ordre à ce que le bien de mon service requiert aux lieux où vous estes, je me promets que vous diligenterez de vous rendre près de moy, qui ne vous feray la présente plus longue que, etc.

Du 12 mars 1617.

CCLXXX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 115. — Minute.

A M. DE CRÉQUI.

12 mars 1617.

De Mr[1]. — Que je n'ay pas manqué de représenter toutes les particularités qu'il m'escrit sur le subject de son voyage, tant pour ce qui concerne ce qui s'est passé entre M. Desdiguières et luy, son affection au service du roy, ce qui touche Mr de Savoye et les affaires d'Italie. Que leurs majestés ont eu un grand contentement des asseurances de l'affection de M. Desdiguières, et de la façon avec laquelle il s'y est comporté. Qu'elles ont tousjours bien creu que si on le tentoit, comme ceux qui y ont esté envoyez de la part de ces messieurs qui se sont séparez de leur debvoir, cela ne serviroit qu'à faire pa-

(Voyez deux notes des lettres à Péricard, du 13 janvier, et à Béthune, du 18.) Les termes vagues dont on semble se servir à dessein dans les lettres adressées à cette époque à Créqui aussi bien qu'à Lesdiguières, peuvent être considérés comme une preuve de plus du double jeu que jouait alors le cabinet que dirigeait Richelieu. — Créqui fut fait maréchal de France en 1622; il fut tué en 1638, devant un fort que les Français avaient élevé, en 1635, à l'entrée du Milanais.

[1] Immédiatement avant cette minute, sur le même feuillet, se trouve la matière de la lettre qui précède et que Richelieu avait dictée pour être écrite au nom du roi.

roistre combien il est ferme en leur service[1]. Qu'il a bien eu raison de juger que le roy n'a désiré aultre chose que la paix et que ces messieurs rentrassent en eux-mesmes, comme il paroist par la déclaration[2] qu'il en a faicte sur ce subject, que je luy envoye; mais que ne s'estans pas voulu recognoistre, il a esté contrainct de prendre les armes, qui, grâces à Dieu, luy réussissent si bien, qu'il a pris Cuffy, Donzy, Antrain en Nivernois, et Richecour en Champagne, et qu'il fait avancer les forces qui sont auprès de luy en l'Isle de France pour ranger, pas divers moyens, ces messieurs à la raison. Que l'armée de Champagne est, dès ceste heure, de 7 mil hommes de pied et de mil chevaux; celle de l'Isle de France, de 5 mil et de mil chevaux; celle de Nivernois, de 3 mil et de 500 chevaux; que tout se grossit de jour à autre; que j'espère qu'il viendra bientost augmenter celle qui est auprez du roy de sa personne; qu'il en viendra quantité d'autres; que devant que partir du lieu où il est, leurs majestez s'asseurent qu'il y affermira tellement leur service, qu'il n'y aura aucun mouvement[3].

Que, quant à ce qu'il nous mande des affaires d'Italie, je le puis asseurer que leurs majestez désirent la paix et y travaillent tous les jours, ne voulant pour rien du monde veoir Mr de Savoye en péril de se perdre; seulement appréhendent-elles que ceste paix ne se fasse pas sy aysément, à cause de la Picardie, dont il tient assiégées des villes, en mesme temps qu'il traitte d'accord.

Que par la dernière dépesche qu'on a faicte à M. de Senecey, il conjure le roy d'Espagne de vouloir assoupir ces troubles, souhaittant la paix avec autant de passion à ses voysins qu'à elle-mesme.

[1] Richelieu se sert à cette occasion, dans ses Mémoires, d'une expression qui montre à la fois la résistance que Lesdiguières avait opposée aux efforts que les princes avaient faits pour le gagner, et l'influence souveraine qu'il exerçait en Dauphiné; on sait qu'alors Lesdiguières était en Italie. « Cependant, dit Richelieu, l'ombre de son nom servoit pour empêcher les levées qu'on vouloit faire pour les princes dans les Cévennes, dont ils eussent tiré quantité de bons hommes. » (Liv. VIII, pag. 391.)

[2] La déclaration du roi contre les princes en date du 18 février.

[3] Ici on lit, en marge de la minute, ces mots : « Respondre à Tonnart. » C'était le secrétaire de M. de Créqui. (Voy. une lettre du 14 mars.)

Que je n'ay rien à luy dire, sinon que je souhaitte qu'il revienne bientost, les personnes qui luy ressemblent estans nécessaires auprès de leurs majestez.

CCLXXXI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 63. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI[1].

A M. DE MONTIGNY.

12 mars 1617.

Contentement d'Antrain; espérance de succès par la continuation de son affection et de ses services; qu'il se resjouit de l'asseurance qu'il a receue de luy de s'en aller droict à Nevers et d'estre bientost à bout de ses ennemis.

Qu'il fasse raser toutes les places qu'il prendra où il y aura quelque chose à raser, tant pour empescher qu'elles ne puissent plus faire aucun mal que pour marque de leur rébellion; qu'il s'asseure qu'il suivra entièrement ce qu'il luy a mandé par le sieur de Richelieu.

Article touchant la prétention que le sieur de Bourg avoit d'estre mareschal de camp; par laquelle le roy lui tesmoigne qu'il recognoist bien que le sieur de Bourg en est capable et le mérite; mais qu'en ayant estably un autre il ne luy conseilleroit pas luy-mesme d'y apporter du changement. Que continuant ses services en autre chose il luy donnera satisfaction; mais que s'estre retiré de son armée, ce n'est pas le moyen de l'y obliger. Qu'il ne luy en dit pas maintenant dadvantage, ne doubtant point qu'il ne revienne en sa charge.

[1] Richelieu fit écrire par la reine mère au maréchal de Montigny, une lettre à peu près pareille à celle du roi, ainsi qu'on le voit par ces trois lignes écrites sur le même feuillet : « Lettre de la reyne. Contentement d'Antrain et espérance de mesme prouesse. » La minute de cette dernière lettre se trouve dans ce même manuscrit de Baluze, fol. 69.

CCLXXXII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 63. — Minute.

A M. DE MONTIGNY [1].

12 mars 1617.

Que je n'ay pas manqué de faire valoir à leurs majestés le service qu'il a rendu en ceste occasion, et leur donner toute l'espérance de luy qu'il sçauroit désirer, et qu'il confirmera par ses effects. Que j'ay asseuré qu'il s'en alloit à Nevers au sortir de Clamecy. Qu'il nous tarde à Paris qu'il n'ayt le régiment de Saint-Chaumont et la cavalerie qui luy est ordonnée; mais qu'on estime qu'ayant tiré les garnisons et les Suisses du Blanc en Berry, il sera assez fort pour Nevers.

CCLXXXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 62. — Minute.

A M. DE RICHELIEU [2].

12 mars 1617 [3].

Je ne luy manderay rien sur l'affaire qu'il me mande s'estre passée

[1] Le nom et la date sont écrits au dos de la minute. — Cette matière de lettre est écrite sur la même page que la pièce précédente, et immédiatement après les deux lignes par lesquelles Richelieu indiquait la lettre que devait écrire la reine mère, il ajoutait : « une de moi, d'Antrain : que je n'ay pas manqué, etc. »

[2] Henri, marquis de Richelieu, était l'aîné des trois fils de François du Plessis, seigneur de Richelieu, et de Suzanne de la Porte.— Après son accommodement avec le roi, en 1619 (30 avril), la reine mère lui donna le gouvernement d'Angers. Pons de Lauzières, marquis de Thémines, capitaine des gardes de Marie de Médicis, qui prétendait aussi à ce gouvernement, se battit avec le marquis de Richelieu et le tua. On peut lire, dans les Mémoires de Richelieu, les circonstances de ce duel (liv. X, page 555). Il eut lieu en mai, sans doute; Richelieu n'en donne point la date, et nous ne la trouvons pas ailleurs. Le marquis de Richelieu, veuf depuis l'année précédente (1618), ne laissait point d'enfants; en lui finit la descendance masculine de cette famille. — A la date de cette lettre, le marquis de Richelieu était employé en qualité de maréchal de camp dans l'armée de Nivernais, sous le maréchal de Montigny.

[3] On lit au dos de cette minute, « A M. de Richelieu, du 12 mars 1617; »

entre le sieur de Bourg et luy, sinon que je m'y gouverneray comme je doits; que c'est à luy de faire sa charge et obéir aux volontés du roy, et que je m'asseure que M. de Montigny contribuera sur les lieux tout ce qu'il pourra pour que les volontés du roy ayent lieu. Que M. de Bourg ne peut se plaindre, n'ayant eu ny establissement ny espérance de ceste charge de sa majesté; M. de Montigny n'en escrit point au roy.

Contentement de la prise d'Antrain, sur quoy je n'ay point manqué de tesmoigner à leurs majestés de l'affection, du soin et de la vigilance que M. de Montigny apporte à leur service, estant tel que je ne puis me taire de ceux qui servent comme il faict. Qu'il est en fort bonne conception icy, et qu'en continuant comme il faict, il se peut vanter que nul n'aura plus de lieu en la bonne volonté de leurs majestés que luy.

Que si je voy de la difficulté en son affaire je l'en advertiray, afin que s'il y doibt arriver du changement il vienne de luy et non d'autre, ce que je ne prévoy pas.

Que l'intention du roy est que toutes les places qui seront prises où il y aura quelque chose qui se puisse raser le soyent, tant pour oster tout moyen à l'advenir à[1] ceux qui s'en voudroient servir ne le puis-

et une autre lettre, également adressée au frère aîné de l'évêque de Luçon, et qu'on va voir ci-après, est datée du 13. Cependant il y a quelque embarras dans ces dates. Il nous semble qu'une grande partie de ce qui est contenu dans la lettre du 12 a dû être écrit après la lettre du 13. Voici l'explication que nous croyons vraisemblable. Le 12 mars, l'evêque de Luçon dicte la matiere d'une lettre assez détaillée à son frère; et puis une occasion survient (voy. la lettre suivante au maréchal de Montigny), il prend un des articles les plus pressés pour en faire une lettre qu'il date du 13; dans cette dernière, il en annonce une autre *plus ample*, dont il doit charger un sieur de Villedonnet, et qu'il lui confia, en effet, le 15. (Voy. une lettre dudit jour au maréchal de Montigny.) Le reste de la minute du 12 a fait sans doute la matière de cette lettre postérieure que nous avons inutilement cherchée, mais dont le contenu se trouve dans la présente minute. Ajoutons que la présence du marquis de Richelieu à Paris, le 10 mars, est une difficulté de plus. (Voy. la note 2 de la lettre du roi à M. de Ragny, p. 371.)

[1] A tout moment l'irrégularité de la construction, dans ces minutes, accuse la précipitation de la dictée. Si on substituait « que » au mot « à », la phrase serait moins brisée et le sens plus clair.

sent, que pour marque de leur rébellion. Que, pour cest effect, M. de Montigny doit bastir sur ce fondement, et n'attendre plus, aux occasions qui se présenteront, la volonté du roy, luy ayant envoyé une commission scellée pour raser toutes les places qu'il prendra[1]. Que de là il lui viendra une commodité d'avoir toutes ses forces auprès de luy, sans qu'il y en ait aucune en garnison. Qu'on juge que le dessein qu'il a d'aller à Clamecy sans se destourner de Saint-Pierre-le-Moustier[2] est fort bon, ne considérant en ceste place aucune chose que la compagnie du régiment de Chapes, qu'on seroit bien fasché qui se perdist. Qu'il est nécessaire qu'au sortir de ceste entreprise il tourne droit à Nevers, l'affection des habitans devant faire[3] beaucoup promettre, que pour cest effect il sera fortifié des garnisons qu'il aura retirées des Suisses du Blanc en Berry et du Bourg-Dieu. Que, pour les fortifier, le sieur de Saint-Chaumont sera certainement, dans la fin de ce mois, auprès de luy, et qu'en ce temps toute la cavalerie y sera. Pour lors ils pourront attaquer Dezize.

Que pour ceste heure j'ay asseuré leurs majestés que Clamecy fait[4] qui ne peut tenir, il s'en ira droict à Nevers; qu'il importe grandement qu'on voye l'effect de ceste parole.

Faut mettre un article du contentement que leurs majestés ont de l'affection des capitaines des régimens de Chapes et de Bourg, selon ce qu'il m'avoit mandé.

Qu'incontinent qu'il aura pris Clamecy, qu'il nous le mande; que je le conjure de se diligenter pour Nevers.

Mander ce qu'on escrit du sieur de Bourg[5].

[1] Ici est écrit à la marge: « Pour Antrain. »

[2] Petite ville de l'ancien Nivernais, aujourd'hui du département de la Nièvre, à vingt-huit kilomètres de Nevers.

[3] Ce mot « faire » est de trop; il y a quelque chose d'effacé dans la minute; le secrétaire a mal fait la correction.

[4] Il semble qu'il faudrait « pris » au lieu de « fait; » toutefois ce dernier mot est lisiblement écrit. « Le siége de Clamecy fait, » c'est là sans doute la phrase qui était dans pensée de l'évêque de Luçon.

[5] Sans doute dans la lettre du roi à M. de Montigny. (V. ci-dessus, p. 385.) — L'évêque de Luçon a fait écrire à la marge cette espèce de memento : « Raser Bourg-Dieu. — Escrire à Deshayes que le roy estimoit que sa compagnie fust sur pied il y a

CCLXXXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 14. — Minute.

A M. DE MONTIGNY.

13 mars 1617.

Monsieur, Rencontrant cette commodité je ne puis m'empescher, en attendant que M. de Villedonnet, qui vous portera la response du roy[1], retourne vous trouver, de vous tesmoigner l'extresme contentement que leurs majestés ont receu de la prise de Clamecy, et de tout ce qui s'y est passé. Elles recognoissent par vos effects ce qu'on a tousjours creu de vous, et jugeans de l'advenir par le passé, tiennent indubitable la prise de Nevers et de Dezize. Pour moy, je vous puis asseurer espérer tant de vostre courage et de vostre conduite, que je croy que leurs majestés auront bientost lieu de faire chanter un *Te Deum* lorsque vous aurez achevé de nettoyer toutes les provinces qui vous sont commises. M. de Villedonnet, à son retour, vous dira plus de particularités que je ne vous en puis escrire, par lesquelles vous cognoistrez et la confiance que leurs majestés ont en vous et l'estime qu'elles en font, et le soing que vos amis auront de vous servir auprès d'elles, ainsy que vous le sçauriez désirer. Je ne vous en diray pas dadvantage pour ceste heure, me contentant de vous faire cognoistre que vous estes icy sur le bureau avantageusement pour vous, et que je suis et seray tousjours.....

longtemps, et que si toutes estoient aussy longues que la sienne..... » (La phrase n'est pas finie; le mot « longues » est douteux.)

[1] Cette réponse du roi est datée du 15; voyez ci-après. — M. de Villedonnet était un capitaine de l'armée de Montigny. Nous lisons dans la vie de Fabert (p. 18) que c'était un officier déjà ancien, en 1621.

CCLXXXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 14 verso. — Minute.

A M. DE RICHELIEU.

13 mars 1617.

Mon frère, La joye de leurs majestés est indicible, et le contentement qu'elles ont des comportemens de M. le mareschal de Montigny ne se peut croire. Je leur en ay dit particulièrement ce que vous m'en avez mandé, dont elles ont esté très satisfaites. Ceste prise tant de la ville que des chasteaux qui se doivent rendre, et du fils de M. de Nevers, donnera de la réputation aux armes du roy, et de l'honneur à M. le mareschal de Montigny plus qu'il ne sçauroit s'imaginer. S'il secourt Saint-Pierre-le-Moustier il fera beaucoup, quoique, quand mesme il se perdroit, ce ne seroit pas grand chose. Au nom de Dieu, pressez les affaires le plus que vous pourrez, et vous diligentez d'aller à Nevers. Je ne vous dis point particulièrement la satisfaction que leurs majestés ont de vous, parce que vous pouvez croire que j'auray contribué ce que j'ay deu pour leur tesmoigner avec quelle passion vous vous porterez à leur service, ce qu'elles croyent véritablement. M. de Villedonnet aura contentement sur ce que vous désirez. Je vous escriray plus amplement par luy; ce pendant je demeure.....

[1] Au dos de la minute : « A Monsr de Richelieu, le 13 mars 1617. » (Voyez la note 3 de la lettre du 12 mars, au même.)

CCLXXXVI.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay, 238[17] (ancien 910). — Copie.
Volume non paginé; vers le commencement.

LETTRE DU ROI.

AU SIEUR DE LUTZELBOURG[1].

13 mars 1617.

J'ay veu, tant par un mémoire que le sieur comte de Schomberg m'a envoyé, que par ce qu'il m'a escrit touchant vostre subject, ce qui vous retient d'accepter les offres qu'il vous a faictes de ma part; sur quoy je vous diray que le désir que j'ay de vous donner contentement faict que je luy ay mandé de vous bailler 6 de 13 compagnies de 300 hommes chacune qu'il lève pour mon service. L'affection que vous m'avez tesmoignée y avoir me faict croire que vous m'en rendrez une preuve en ceste occasion, acceptant la condition que je vous présente, en sorte qu'il ne tiendra qu'à vous que vous ne receviez les effects de ma bonne volonté. Je ne vous dis rien sur ce que vous désirez que chaque compagnie de celles qui seront sous vostre charge soit de 200 hommes seulement, m'estant impossible de changer l'ordre qui y est estably par la conséquence que cela attireroit après soy. Sur ce, je prie Dieu, etc.

[1] Ce nom s'écrit aussi : Lucelbourg, Lusselbourg, Luzbourg. Cette famille, qui a, selon quelques généalogistes, une origine commune avec celle de Luxembourg, est divisée en plusieurs branches considérables. On les trouve en Allemagne, en Lorraine, en France. Il n'est pas facile de savoir, parmi les nombreux personnages qui portaient le nom de Lutzelbourg, quel est celui à qui cette lettre est adressée. Toutefois la qualité de *Lorrain* que lui donne Richelieu dans sa lettre à M. de Schomberg, du 29 janvier précédent, nous fait penser qu'il s'agit de Philippe de Lutzelbourg, colonel entretenu, commandant l'artillerie de Lorraine, et qui fut assassiné près de Nancy, le 8 octobre 1617; ou peut-être de Bernard de Lutzelbourg, seigneur de Sareck, conseiller d'état et chambellan du duc de Lorraine. (Voy. le P. Anselme, *passim* et La Chenaye, t. IX, p. 220.)

CCLXXXVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 76. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DE LA REINE MÈRE.

A M. DE LORRAINE[1].

14 mars 1617.

Mon frère[2], J'ay esté très-ayse d'avoir veu par vos lettres les deffenses que vous avez faict publier contre ceux de vos subjects qui vouloient porter les armes en faveur des ennemis du roy monsieur mon fils. Je vous remercie du soin que vous avez en cela d'empescher qu'il ne se fasse rien, en lieu où vous ayez pouvoir, contre son service. Vous pouvez croire qu'en revanche luy et moy tascherons non seulement à vous oster tout lieu de plainte de ceux sur qui nous aurons commandement; mais, en oultre, à vous donner toute sorte de contentement; pour preuve de quoy le roy monsieur mon fils escrit au sieur comte de Grandpré à ce que vous ayez la satisfaction que vous désirez. Et sur ce, je suis, etc.

[1] Le secrétaire a mis ce nom et la date au dos de cette minute.

[2] Henri II, surnommé le Bon, né en 1563, à Nancy, succéda à Charles III, son père, en 1608. Il avait été marié deux fois; la première (1598) à Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, qui mourut en 1604; la seconde, à Marguerite de Gonzague, fille de Vincent Ier, duc de Mantoue. Ainsi, sa première femme était belle-sœur de Marie de Médicis, et tante de Louis XIII. Ce prince mourut à Nancy, le 31 juillet 1624.

CCLXXXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 76. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. LE COMTE DE GRANDPRÉ[1].

14 mars 1617.

Monsieur le comte de Grandpré, Le duc de Lorraine mon oncle m'ayant escrit que vous vous estes saisy de quelques uns de ses subjects, pris les chevaux de l'un d'eux sans les avoir voulu rendre, quoyqu'il vous en ayt requis, le désir que j'ay de luy donner contentement me faict vous escrire la présente, à ce qu'incontinent que vous l'aurez receue, vous ne manquiez à délivrer ceux que vous détenez, et leur restituer ce qui se trouvera leur avoir esté pris. Je désire aussy que vous vous comportiez à l'advenir en sorte, tant envers mondit oncle que ce qui luy appartient; qu'il ayt plustost occasion de se louer de vous que de s'en plaindre; ce que me promettant que vous accomplirez, je ne vous la feray plus longue que pour prier Dieu.....

[1] A défaut de suscription, ce nom a été mis au dos de la minute, ainsi que la date. — Claude de Joyeuse, comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon et de Beaumont en Argonne, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, avait été créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, en 1614. — Mouzon, petite ville du département des Ardennes, située sur la Meuse, à seize kilomètres de Sedan, est sans aucune importance depuis que Louis XIV en a fait raser les fortifications; mais à l'époque où cette lettre fut écrite, c'était une place forte que sa position, sur l'extrême frontière de la Champagne, rendait assez considérable. Sentinelle avancée en face de la capitale du duc de Bouillon et de la Lorraine, dont l'amitié pour la France fut si souvent troublée et presque toujours suspecte, sa conservation importait beaucoup à la sécurité de la France.

CCLXXXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. I, n° 2, fol. 107. — Minute.

A M. LE COMTE DE GRANDPRÉ[1].

14 mars 1617.

M. de Grandpré avait écrit à Richelieu pour demander une compagnie de chevau-légers. Si les affaires du roi l'obligent à faire de nouvelles levées, la considération des services de M. de Grandpré le portera toujours à gratifier ceux qui lui appartiennent. Quant à l'argent des tailles que les ennemis de sa majesté enlèvent, l'armée de Champagne est telle qu'elle peut les tenir en bride[2].

CCXC.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 75. — Minute de la main de Charpentier.

AU DUC DE LORRAINE[3].

[14 mars 1617.]

Monseigneur, Je me sens infiniment vostre obligé des démonstrations de bienveillance dont il vous a pleu m'honorer par vos lettres;

[1] Le secrétaire a écrit au dos de cette minute le nom de M. de Grandpré, et sa qualité de gouverneur de Mouzon.

[2] Richelieu ne dit rien dans cette lettre de l'affaire pour laquelle le roi écrit ce même jour au même M. de Grandpré. Ceci est contraire aux habitudes administratives de Richelieu, qui écrit toujours en son nom en même temps qu'au nom du roi. Serait-ce qu'on attachait, au fond, peu d'importance aux plaintes du duc de Lorraine?

[3] Nous trouvons cette annotation au dos de la minute : « Lettre au duc de Lorraine. » Cette lettre n'est point datée dans le manuscrit, mais la portion des papiers de Baluze où elle se trouve, appartient presque entière au commencement de 1617, époque du premier ministère de Richelieu. Il nous paraît probable qu'elle se rapporte à quelque lettre bienveillante, adressée par le duc de Lorraine à l'évêque de Luçon, vers le temps peut-être où il avait quelques réclamations à faire auprès du gouvernement français. Nous la rapprochons donc des lettres écrites à ce prince par la reine mère, le 14 mars, et par le roi à M. de Grandpré, le même jour.

et sçachant qu'il n'y a rien en moy qui mérite une faveur si particulière, je recognois ne la pouvoir attribuer qu'à la générosité et courtoisie, lesquelles estans ordinaires à tous les princes de vostre maison se font paroistre avec advantage en celuy qui en est le chef. Je n'ay point, monseigneur, de paroles assez dignes pour vous rendre les très humbles grâces que je vous doibts; ce que je puis est de rechercher les occasions de vous tesmoigner le ressentiment que j'en ay, puisque mes parolles ne peuvent respondre à l'affection et au zelle duquel (*sic*) je voudrois m'employer en tout ce qui peut concerner le bien de vostre service près de leurs majestez, comme estant,

Monseigneur,

Vostre, etc.

CCXCI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 105. — Minute.

A M. TONNARD[1].

14 mars 1617.

Monsieur, Je vous fais ces trois lignes pour vous remercier de l'advis que vous m'avez donné de la brouillerie qui estoit ces jours passés survenue à Montélimard, et que depuis j'ay sceu estre appaisée. Vous debvez croire que non seulement je seray bien ayse de tesmoigner à M. de Créquy[2] le soin que vous avez eu de m'informer en cela de ce que vous jugiez important au service du roy, mais qu'en oultre

[1] Cette minute manque de suscription et de date ainsi que la suivante, mais toutes deux sont écrites sur le même feuillet, au dos duquel le secrétaire a mis : « Lettre à M. Frère, premier président de Grenoble, et à M. Tonnard, secrétaire de M. de Créquy, du 14 mars 1617. »

[2] Nous avons une lettre de Richelieu écrite au duc de Créqui deux jours avant celle-ci (12 mars), et dans laquelle il ne parle pas de M. Tonnard. Seulement, en marge du manuscrit se trouve cette note en manière de *memento* : « Répondre à M. Tonnart. » On voit par ce peu de lignes le soin que prenait alors Richelieu de se faire bien venir des personnes les moins élevées en dignité.

vous me trouverez désireux de vous faire cognoistre, aux occasions, que je suis.....

CCXCII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 105. — Minute.

A M. FRÈRE[1],

PREMIER PRÉSIDENT DE GRENOBLE.

14 mars 1617.

Monsieur, Je n'ay pas voulu différer à prendre la plume pour vous dire et le gré que leurs majestés vous sçavent de l'advis que vous m'avez donné, touchant ce qui s'est passé à Montélimard, et le contentement qu'elles ont de voir le mouvement appaisé; elles se promettent, monsieur le mareschal Desdiguières leur tesmoignant ne rien désirer que la continuation de leur service, que leur authorité sera puissamment establie en son gouvernement; à quoy le pouvoir que vostre charge vous donne en la province où vous estes, et l'affection que vous faictes paroistre avoir en ce qui les concerne, serviront grandement à tenir toutes choses en l'estat auquel on les doit désirer. Pour moy, vous honorant comme je fais, j'auray tousjours

[1] Voyez la note 1 de la lettre précédente. — Claude Frère, sieur de Crolles, avait été avocat général en 1595 et maître des requêtes en 1602. Il devint en 1616 premier président du parlement de Grenoble. Il mourut en 1639. Le troisième de ses fils, Louis, seigneur de Crolles, maître des requêtes, fut, après son père, premier président du parlement de Dauphiné, en 1640. Il n'avait alors guère plus de trente ans. C'est lui que Richelieu choisit pour présider, sous le chancelier, la commission nommée pour juger la conspiration de Cinq-Mars.

Le cardinal écrivait, de Tarascon, le 4 juillet 1642, à Chavigny : « Si j'avois icy un bon commissaire, je ferois interroger le dit perfide..... J'attends M. Chasé, que nous essayerons par M. de Thou..... Si M. de Chasé est habile pour rendre l'affaire plus authentique, on y pourroit joindre le premier président de Grenoble, qui est affidé..... » Le magistrat dont Richelieu faisait ce triste éloge avait épousé Charlotte Phelipeaux, fille du secrétaire d'état Paul de Pontchartrain, et en secondes noces Charlotte Brûlart, fille d'un président au parlement de Dijon. Il mourut peu de temps après Richelieu, en 1643.

à faveur de rencontrer les occasions de vous faire veoir par effects que je suis.....

CCXCIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 121. — Minute.

A M. DESCURES[1].

14 mars 1617.

Monsieur, Je vous remercie des nouvelles que vous m'avez mandées : je n'ay pas manqué de les faire veoir à la reine. Nous attendons tous les jours la prise de Réthel et du Chasteau-Porciain. Je vous prie de presser en cela le plus que vous pourrez, et de suivre l'exemple de M. le mareschal de Montigny, qui prend tous les jours une place. Pour ce qui est de M. de la Vieuville, vous ferez faire monstre à sa compagnie de gensdarmes le plus tost que vous pourrez[2]. Je ne vous puis mander aultres choses, sinon que l'on espère que vous ferez tous en sorte que nous aurons bientost bonnes nouvelles de vous. Je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

[1] Nous trouvons au dos de cette minute le nom de Descures. Il était maréchal général des logis de l'armée de Champagne, et il avait déjà rempli ces fonctions en 1615. A cette dernière époque, Bassompierre en parle comme d'une personne qui inspirait une grande confiance aux chefs de l'armée. « Ils croyoient à Descures comme à un ange, » dit-il. (*Mém.* t. II, p. 60.) En 1614, Descures était gouverneur d'Amboise.

[2] Dans ce même manuscrit de Baluze, se trouve, au folio 123, la minute d'une lettre du roi, écrite aussi à Descures, le 21 mars, de la main du secrétaire de Richelieu; le roi répète l'ordre donné ici concernant la compagnie de gendarmes de la Vieuville.

CCXCIV.

Bibl. de l'Institut. Collection Godefroy, n° 268. — Original corrigé et devenu minute. Il y a quelques lignes de la main de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

AU MARÉCHAL D'ANCRE[1].

14 mars 1617.

Mon cousin, Ayant veu ce que vous me mandez par vos lettres, comme pour aller au devant des Liégeois vous ne pouvez vous rendre au Pont-Sainte-Maixence que le 26e de ce mois, je vous renvoye ce courrier en diligence pour vous faire sçavoir par ceste lettre comme je désire qu'aussitost que vous l'aurez receue vous vous y acheminiez avec toute la cavalerie et infanterie que vous avez pour y attendre lesdits Liégeois; attendu que je craindrois que mon cousin le comte d'Auvergne ne fust pas assez fort. [2]Je sçai que l'affection que vous avez à mon service est telle que vous ne trouverez rien de difficile pour le bien de mes affaires; c'est pourquoy m'important fort de les avancer maintenant que mes ennemis sont en mauvais estat, je vous prie de vous acheminer le plus promptement que vous pourrez au lieu que je désire.

[1] On lit au dos cette annotation, écrite de la main d'un secrétaire de Richelieu : « Minute de lettre du roi à M. le maréchal d'Ancre. »

[2] Ces quatre lignes depuis « Je sçai » jusqu'à « je vous prie » sont de la main de l'évêque de Luçon; obligé de contrarier la volonté du maréchal d'Ancre, et de lui faire comprendre que le loisir qu'il se donne peut nuire au service du roi, il dissimule de son mieux le reproche sous des paroles pleines de bienveillance qu'il met dans la bouche de Louis XIII. Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer (voy. une lettre du 8 mars, p. 362) que le caractère de Richelieu se pliait malaisément aux complaisances que le maréchal d'Ancre se croyait en droit d'exiger d'un homme qu'il considérait apparemment comme sa créature. Mais quoique Richelieu dût en partie son élévation à la protection de Concini, il se sentait pourtant premier ministre, et il était résolu de ne pas céder aux caprices du favori lorsque les affaires voulaient de la fermeté. Aussi commençait-il à déplaire quand le maréchal d'Ancre fut renversé.

Ce que me promettant de vous, je ne vous la feray plus longue que pour prier Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escript à Paris, le XIIIe jour de mars 1617.

LOUIS.

CCXCV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 56. — Minute.

A M. DE PLUNOT[1].

14 mars 1617.

Monsieur, J'ay esté fort estonné de veoir par vos lettres le bruit que vous me mandez qu'on a faict courre au préjudice de vostre fidélité; je vous puis asseurer que ce sont les premières nouvelles que j'en ay apprises; et de plus que leurs majestés ont tant de confiance en vous, qu'elles ne sçauroient désirer vostre place en mains de personne qui la conserve plus soigneusement à leur service que vous. Leur desplaisir est que les grandes affaires qu'elles ont maintenant sur les bras ne leur permettent pas de pouvoir recognoistre leurs serviteurs comme elles en ont la volonté. Et cela, à mon advis, leur doibt tenir lieu d'excuse si elles ne satisfont aux demandes, quoyque justes, qui leur sont faictes. Vous pouvez croire qu'en un temps plus opportun, elles sçauront bien recognoistre ceux qui les servent avec affection comme vous, à qui je n'en diray pas dadvantage sur ce subject, sinon que je suis. . . . .

[1] Un secrétaire a écrit au dos de la minute : « A M. de Pleunot. » Ce nom est écrit « du Plunot » et « de Plunot » au dos des minutes du 28 janvier et du 3 mars.

CCXCVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 68. — Minute.

A M. DE MONTMORENCY[1].

15 mars 1617.

Monsieur, J'ay receu par celle qu'il vous a pleu m'escrire les tesmoignages de l'affection que vous daignez me promettre, que je désire mériter par mes services, en toutes les occasions qui m'en fourniront le moyen. Je ne vous dis point par ceste lettre le contentement que leurs majestés désirent vous donner, touchant les forces qu'elles jugent nécessaires pour leur service en vostre gouvernement, estimant que le sieur de la Baulme vous le pourra mieux représenter que je ne sçaurois vous l'escrire. Seulement vous suplié-je de me faire l'honneur de croire que je suis. . . . .

CCXCVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 12. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI[2].

[AU MARÉCHAL DE MONTIGNY.]

[15 mars 1617.]

Mon cousin, Ayant appris par le sieur de Villedonet ce qui s'est

[1] Point de suscription ; ce nom est inscrit au dos de la minute. — Henri II, duc de Montmorency, né en 1595, fut décapité le 30 octobre 1632. L'homme de France le plus vaillant, le plus aimable, le plus populaire, que Henri IV avait toujours nommé *son fils ;* que Richelieu semblait affectionner entre tous les seigneurs de la cour, périt à trente-huit ans sur un échafaud. Et ce malheur est resté attaché à la mémoire du duc de Montmorency, que sa mort n'est point comptée parmi les sévérités excessives que la postérité a pu reprocher à Richelieu. — Montmorency avait été fait amiral en 1612 (à dix-sept ans), et fut créé maréchal de France en 1630. Son père, qui mourut en 1614, lui avait laissé le gouvernement du Languedoc, dont le jeune duc avait la survivance.

[2] Cette lettre du roi, sans suscription et

passé en la prise de Clamecy, et combien elle est advantageuse pour moy, tant pour m'estre rendu maistre de ceste place que pour celles que par les capitulations on est obligé de me remettre entre les mains, le contentement que j'ay receu de ces nouvelles est tel, que quand je ne vous en dirois rien par ceste lettre, il vous tesmoigneroit, je m'asseure, ce qu'il en a cogneu. Je ne vous dis point le sentiment que j'ay de veoir le progrez de mes affaires aux quartiers où vous estes, et le désir dont je seray tousjours porté d'user de recognoissance envers vous, vous pouvant imaginer l'un et l'autre estre aussy grands en moy que le sont les services que vous me rendez tous les jours. Seulement vous diré-je qu'ayant fait raser toutes les places que vous avez prises, suivant la commission que je vous en ay envoyée et ce que je vous en ay escrit, je désire que vous marchiez droict à Nevers, pour de là aller à Dezizes. Après quoy je vous donneray une ample moisson, n'estant pas raisonnable que ceux qui sçavent si bien employer comme vous les forces que je leur commets, se treuvent les bras croisez en regardant combattre les autres. C'est ce que vous debvez attendre de moy, qui prie Dieu, mon cousin, vous tenir. . . . .

J'ay accordé au sieur de Villedonet le régiment que vous avez désiré. Vous le ferez payer sur le Berry et le Nivernois. Je désire que vous faciez raser non-seulement les places qui ont enduré le canon, mais aussy celles qui, tenans contre mon service, pourroient causer du dommage au pays[1].

sans date, est écrite à M. de Montigny, et elle est du 15 mars, ainsi que l'indique la lettre de Richelieu du même jour, adressée au même maréchal. (Voy. p. 403.)

[1] Au bas de cette minute on lit : « Une à M. de Richelieu. » S'agit-il d'une lettre que l'évêque de Luçon aurait fait écrire par le roi à son frère ? Nous ne l'avons pas trouvée. On vient de voir, à la date du 13, que lui-même lui avait déjà écrit pour le féliciter.

CCXCVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 12 verso. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DE LA REINE MÈRE[1].

[AU MARÉCHAL DE MONTIGNY[2].]

[15 mars 1617.]

Mon cousin, Les preuves que vous rendez de jour à autre de la vigilance et affection que vous avez à ce qui concerne monsieur mon fils et le bien de son estat me convient à vous donner de nouveaux tesmoignages de la joye particulière que jay, voyant de quelle façon vous vous comportez à l'avancement de ses affaires. Je me promets que dans six semaines vous aurez achevé ce qui vous reste à nettoyer en la province où vous estes; après quoy vous ne debvez point doubter qu'un homme propre à servir comme vous demeure inutile, puisque la fin d'un employ sera le commencement d'un autre. Remettant au sieur de Villedonnet à vous dire le contentement que j'ay receu ayant appris par luy la prise de Clamecy, et l'advantage qui en revient au roy monsieur mon fils, je vous asseureray que luy et moy, en toutes occasions, recognoistrons vos services. Ce pendant, je prie Dieu.

[1] Sans suscription et sans date. (Voyez la note 2, p. 400-401.)

[2] A la lettre de compliment du roi pour le maréchal de Montigny, Richelieu ajoute une lettre de la reine-mère, et il va écrire une troisième lettre en son propre nom. Il ne croit jamais avoir fait assez lorsqu'il veut exciter le zèle des officiers qui rendent de bons services. Dans toutes les occasions de quelque importance les lettres de la reine mère accompagnaient celles du roi; on faisait écrire le roi par convenance, mais tout le monde savait que, dans l'état de dépendance où il était tenu, une lettre de la reine mère donnait à celle du roi toute sa valeur; surtout lorsqu'il s'agissait, comme ici, d'une espèce d'engagement et d'une promesse de récompense. On remarquera que c'est principalement sur ce point qu'insiste Marie de Médicis.

CCXCIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 13. — Minute.

A M. DE MONTIGNY.

15 mars 1617.

Monsieur, Je vous tesmoignerois par ceste lettre l'extresme joye qu'ont leurs majestés de la prise de Clamecy pour l'utilité qu'elle leur apporte, et ensuite vous informerois de leurs intentions, si je n'estimois faire tort à M. de Villedonnet, qui vous apprendra plus de particularités de ces choses que ce papier ne pourroit porter. C'est ce qui faict que, m'en remettant à sa suffisance, comme aussy à vous dire particulièrement quel je suis en vostre endroict, ce que vous cognoistrez par mes actions, je me contenteray de vous asseurer en trois mots que je suis, etc. [1]

CCC.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 97. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE GUISE [2].

16 mars 1617.

Mon cousin, J'ay appris avec beaucoup de contentement l'affection que le sieur de Marillac m'a tesmoigné que vous avez au bien de mon service; je la cognois il y a longtemps, vous me la faictes paroistre tous les jours aux occasions qui se rencontrent, et j'espère en recevoir des témoignages plus signalez que je ne puis vous dire. Je vous

[1] On lit à la suite de cette minute : « Lettre du Roy à M. de Ragny. » Nous ne l'avons pas trouvée.

[2] La suscription manque Le secrétaire a noté au dos du manuscrit le nom et la date.

prie de vous haster le plus que vous pourrez d'exécuter ce que vous jugez le plus important à l'avancement de mes affaires. Le bien et la réputation de mes armes requièrent qu'elles ayent du progrez. Toutes choses vous y convient, la saison estant commode à cest effet, l'affection de ceux qui me servent en sa vigueur, et le courage refroidy à mes ennemis. Je me promets que vous sçaurez bien prendre l'oportunité, et que j'en oiray parler dans peu de temps. Cependant vous devez vous asseurer qu'oultre l'honneur que vous acquerrez, je recognoistray en toutes occurrences vos services. Sur cette vérité, je prie Dieu[1]. . . . .

CCCI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 96. — Minute.

A M. DE GUISE.

16 mars 1617.

Lettre confirmative des sentiments exprimés dans celle du roi, et protestation de l'affection dévouée du ministre. « M. de Guyse saura de M. de Marillac ce qui a empesché qu'on n'a fait partir les chevaux qu'on lui devoit envoyer. »

CCCII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 57. — Minute.

A M. DE PRASLIN[2].

16 mars 1617.

Monsieur, Le contentement qu'ont leurs majestez, ayans sceu de

[1] Au folio 2 du même manuscrit nous voyons une lettre originale signée du roi et adressée au marquis de Rosny, aussi sous la date du 16 mars; nous y lisons : « M'estant résolu d'envoyer quatre tentes, de celles qui sont en mon arsenal, à mon cousin le duc de Guise pour s'en servir ainsi qu'il advisera, je vous fais ceste lettre pour vous en advertir, et vous prier incontinent que vous l'aurez receue de ne manquer à effectuer ma volonté pour ce regard, attendu que cela ne peut souffrir de retardement. »

Richelieu s'occupait des moindres détails, et il mettait le jeune roi de moitié dans ces minutieuses préoccupations.

[2] Le secrétaire a écrit au dos de la minute : « A M. de Praslain. » — Charles de

quelle façon vous vous estes comporté à effectuer leurs volontez, est plus grand que je ne vous le puis dire, et que vous ne pourriez vous-mesme le penser. Il n'y a point de doubte que tesmoignant, comme vous faictes, n'avoir passion que pour leur service, elles ne se portent à vous traicter de sorte que vous aurez occasion d'en estre satisfait. Pour moy, j'auray tousjours à faveur de rencontrer les occasions de vous faire paroistre, en vous servant, que je suis.....

CCCIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 57. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE PRASLIN.

16 mars 1617.

Témoignage de satisfaction. « Vous pouvez vous asseurer, dit le roi, qu'en me servant comme vous avez tousjours faict, et comme je sçay que vous ne sçauriez

Choiseul, marquis de Praslin, comte de Chavignon, etc. Il était fils de Ferry de Choiseul, seigneur de Praslin et du Plessis, tué à Jarnac en 1569, et d'Anne de Béthune, dame d'Hostel. Né en 1563, il mourut en 1626, à soixante-trois ans. Il avait été capitaine d'une compagnie des gardes de Henri IV. A la date de cette lettre il servait en qualité de maréchal de camp dans l'armée commandée par le duc de Guise, pour le roi, contre les princes ligués. Il fut fait maréchal de France en 1619. Le marquis de Praslin était regardé de son temps comme un assez habile capitaine; c'était un de ces soldats des temps de guerres civiles, qui passent leur vie sur les champs de bataille, où ils gagnent une renommée dont la postérité leur tient peu de compte. Durant cinquante années de service, il n'avait pas assisté à moins de quarante-sept batailles ou combats, et il avait reçu trente-six blessures. Louis XIII le prit pour son patron le premier jour qu'il vit le feu, au siége de Royan. Sa vie a été racontée avec détails par Turpin, dans le 24e volume des Hommes illustres de la France. — Son fils aîné, Roger de Choiseul, connu comme lui, sous le nom de marquis de Praslin, fut maréchal de camp des armées du roi, et lieutenant général au gouvernement de Champagne. On crut qu'il avait été tué à la bataille de la Marfée, parce qu'il disparut alors. (*Hist. généalog.* du P. Anselme.) — Nous trouverons plus tard, dans la correspondance de Richelieu, un autre Choiseul de Praslin; c'était le neveu du maréchal. (Voyez une lettre du 4 juillet 1627.)

faire autrement, j'en auray tant de recognoissance que vous en aurez tout subject de satisfaction. »

CCCIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 29. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI[1],

A M. DE THÉMINES.

16 mars 1617.

Mon cousin, Le sieur de Marillac m'ayant tesmoigné le soin et le zelle avec lesquels vous vous portez en toutes les occasions qui regardent le bien de mes affaires, j'ay bien voulu vous faire cognoistre par ceste lettre le contentement que j'en ay. Je me promests que vous continuerez ainsy que vous avez commencé, et mesnagerez le temps, de sorte qu'il ne s'escoulera un seul jour que vous n'avanciez quelque chose pour mon service. Je ne vous dis point le désir que j'ay de recognoistre les vostres, pouvant vous asseurer qu'aux occurrences vous recevrez des effets de ma bonne volonté envers vous, à qui je ne feray la présente plus longue, etc.

CCCV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 29. — Minute.

A M. DE THÉMINES.

16 mars 1617.

Lettre de compliments pour accompagner la lettre du roi. Le sieur de Marillac étant amplement instruit, tant des intentions de leurs majestés que de ce qui se passe en la cour, Richelieu s'en remet à lui d'en dire les particularités.

[1] Cette lettre du roi et celle que Richelieu adressait, en son propre nom, le même jour, au marquis de Thémines, sont écrites de la même main et sur la même page du manuscrit.

CCCVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 122. — Minute.

A M. DESCURES[1].

16 mars 1617.

Monsieur, Me servant de l'occasion de M. de Marillac pour vous escrire, je prends la plume pour vous conjurer de presser toutes choses le plus que vous pourrez, et me mander particulièrement, comme vous m'avez promis par vostre dernière, le jugement que vous faictes du progrès que peuvent prendre les affaires du roy, des forces des ennemis, et tout ce que vous jugerez estre important au service de sa majesté. Je me promets que vous n'obmettrez aucune chose qu'on attend de vous. Aussy ne vous en diray-je pas dadvantage sur ce subject, me contentant de vous asseurer que je suis.....

CCCVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 40. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE SAINT-CHAMONT[2].

16 mars 1617.

Monsieur de Saint-Chaumont, Désirant fortifier mon cousin le mareschal de Montigny[3] de vostre régiment, attendu qu'il a besoin de forces plus grandes que celles qu'il a maintenant, je vous fais ceste lettre à ce qu'incontinent que vous l'aurez receue, vous alliez trouver

[1] Point de suscription. Le secrétaire a noté le nom au dos de la minute.

[2] On lit au dos de la minute : « A M. de Saint-Chaumont. »

[3] On a vu que l'armée commandée par le maréchal de Montigny opérait dans le Nivernais.

mon dict cousin avec vos trouppes, en la plus grande diligence qu'il vous sera possible, le retardement en cela pouvant causer du préjudice au bien de mes affaires. L'affection que je sçay que vous y avez vous portera, je m'asseure, à me donner le contentement que je désire. C'est ce qui faict que, sans vous en dire dadvantage, je prie Dieu.....

CCCVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 113. — Minute.

A M. LE CLERC[1].

16 mars 1617.

Monsieur, Je vous fais ces trois lignes pour vous prier de me mander particulièrement l'ordre qui est maintenant aux vivres, et la police qu'on y apporte. Vous sçavez que cest establissement n'importe pas peu au service du roy. C'est ce qui m'a faict croire que vous y contribuerez, en ce qui est de vostre charge, ce qu'on doict attendre de vostre vigilance et de vostre affection au bien des affaires de sa majesté. Je ne vous en diray pas dadvantage sur ce subject, vous asseurant que je suis.....

CCCIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 111. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE CHAMPIGNY[2].

16 mars 1617.

Monsieur de Champigny, Ayant eu advis qu'aucuns font des levées

[1] Voyez une lettre au même, du 9 mars.

[2] Le secrétaire a écrit ce nom au dos de la minute.

en Poitou, sans commission de moy, je vous fais ceste lettre à ce qu'incontinent que vous l'aurez receue vous fassiez assembler la noblesse et les prévosts du pays, pour courre sus à telles gens, et les tailler en pièces. Je me prometz que vous tiendrez la main, non seulement en cela, mais aussy contribuerez ce qui est de vostre charge pour maintenir mon authorité en la province où vous estes, selon la confiance que j'ay en vostre vigilance et affection.

CCCX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 137. — Copie.

LETTRE DU ROI.

A M. LE COMTE D'AUVERGNE[1].

16 mars 1617.

Le sieur de Chadière va communiquer au comte d'Auvergne une chose qu'il dit être importante au service du roi; si elle est telle et qu'elle puisse réussir, il faudra assister le sieur de Chadière de tel nombre de gens qu'il sera requis. — Signé Louis. Et plus bas : Richelieu.

Après les signatures, le secrétaire a mis : « Une du 20 au sieur de Chadière pour la garde de sa maison du Gay, en Touraine. » Cette dernière lettre n'est point dans ce manuscrit.

[1] Le secrétaire a écrit au dos de cette copie : « A M. le comte d'Auvergne, du 16 mars 1617, et au sieur de Chadières, du 20e du dit mois. » Nous n'avons rien trouvé qui nous ait fait connaître en quoi consistait l'entreprise du sieur Chadière, ni quel était ce personnage.

CCCXI.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay, n° 238[17] (ancien 910), volume non chiffré, vers le commencement. — Copie[1].

LETTRE DU ROI.

AU SIEUR COMTE DE SCHOMBERG.

16 mars 1617.

J'ay veu comme vous me mandez que mes ennemis font faire des levées par le comte de Luppe et le baron d'Aulne en Clèves et Juliers. A cela je n'ay rien à vous dire, sinon que le plus grand plaisir que vous me puissiez faire est de les faire tailler en pièces si vous pouvez.

Tout ce que j'ay à vous recommander est que vous vous diligentiez le plus qu'il vous sera possible de m'amener vos troupes, veu que voici maintenant le temps propre à les employer, et que vous ne sçauriez si peu demeurer à les faire venir qu'elles ne tardent. J'ay esté en peine à me résouldre du lieu que je choisirois pour la place monstre que j'ay enfin trouvé estre plus commode en l'évesché de Metz, à Vic et ès environs, qu'en quelque lieu que ce peust estre. Je fais porter vostre argent au Pont-à-Mousson, qui n'est qu'à 5 lieues de là, où vous advertirez les commis qui en sont chargés, de vous aller trouver au temps que vous jugerez à propos.

Je vous envoie une lettre pour avoir le passage de mon oncle[2] le duc de Lorraine, et toutes autres nécessaires, tant pour les officiers de l'évesché de Metz que du pays Messin, au cas que vous en eussiez besoin. Quand vous aurez faict faire monstre vous m'escrirez en mon armée de Champagne (*sic*) ma levée, où je l'ay destinée pour me servir.

[1] Voyez la note 1 de la lettre de Richelieu au sieur de Sainte-Catherine, du 15 février 1617.

[2] Henri II, qui avait épousé en premières noces une sœur de Henri IV. (Voyez ci-dessus, note 2 d'une lettre de la reine mère au duc de Lorraine, du 14 mars.)

Pour cest effect, vous envoierez vers mon cousin le duc de Guise, pour sçavoir le lieu où il sera, et la route la plus seure que vous debvez prendre.

Depuis ma lettre escrite, ayant appris que Vic est le principal lieu où sont les officiers de mon frère naturel[1], j'ay avisé de remettre celui de la place monstre à votre discrétion, et des principaux officiers de l'évesché de Metz, ou du pays Messin, vous envoyant des lettres à ceste fin pour les uns et pour les autres. Ce pendant l'argent sera à Pont-à-Mousson aujourd'hui.

CCCXII.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay, n° 343, fol. 5. — Extrait.

[A M. DU MAURIER.][2]

17 mars 1617.

Depuis ma lettre escrite[3] on a advisé; lorsque vous serez à Dieppe ou à la rade de Bologne, nous vous envoierons en diligence la route que vous debvrez tenir. J'estime aussy à propos de vous dire particulièrement que, quoyque le roy demande à MM. les Estats les cinq mil Hollandois qu'ilz luy doibvent donner par le traicté, oultre les quatre mille François, son intention n'est pas de prendre autre chose pour ceste heure de deux mille François que vous trierez et deux mille Hollandois; et pour tesmoignage de la confiance que sa majesté a en MM. des Estats, et M. le prince Maurice, elle sera bien ayse que M. le prince Henry commande ses troupes. Je vous dis particulièrement le désir qu'a le roi de ne prendre que quatre mille hommes quoyqu'il en demande neuf, affin que vous en usiez selon que la congnoissance des lieux vous y conviera, ne demandant pas le tout, ou le demandant selon que vous jugerez à propos.

[1] Le duc de Vendôme.

[2] On lit en tête de cet extrait : « L'évesque de Luçon à..... » C'est à du Maurier que la lettre est adressée. (Voyez la note 2 d'une lettre du 1er janvier; ci-dessus, p. 240.)

[3] Nous n'avons point trouvé la lettre dont cet extrait est comme le *post-scriptum*.

CCCXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 93. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE VAUBECOURT [1].

17 mars 1617.

M. de Vaubecourt, Aiant advisé de donner au sieur de Praslin, maréchalde mes camps et armées, quelque soulagement en sa charge en l'armée que commande mon cousin le duc de Guise, j'ay choisy le sieur de Marillac, et vous pour en faire la fonction soubz luy, asseuré de vostre suffisance et fidélité. Mandant pour ce à mondict cousin de vous establir et authoriser en ceste charge ainsy qu'il est requis, et audit sieur de Praslain de vous y agréer. Partout vous luy déférerez, et vous y conduirez en sorte que j'y reçoive le service que j'attends de vous [2].

[1] Point de suscription. Cette minute est écrite sur la même page que celles de deux autres lettres à M. de Praslin et à M. de Guise; le secrétaire a écrit au dos les trois noms, ainsi que celui de M. de Marillac.

[2] A la suite de cette lettre le secrétaire a écrit : « Au sieur de Marillac une semblable. Plus à MM. de Guise, de Thémines et de Praslin, lettres du roy sur le contentement que sa majesté reçoit de leurs services. » Nous n'avons point trouvé les lettres destinées à M. de Marillac et à M. de Thémines; nous avons une lettre du même jour, adressée à ce dernier, mais c'est sur un autre sujet. Quant à la lettre écrite par le roi à M. de Guise, c'est une simple information du choix que le roi a fait de MM. de Marillac et de Vaubecourt.

CCCXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 93. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE PRASLIN[1].

17 mars 1617.

M. de Praslain, parce qu'en vostre charge de mareschal de camp j'ay creu que vous seriez bien ayse d'estre assisté et soullagé de personnes capables et affectionnées à mon service, j'ay choisy les sieurs de Marillac et de Vaubecourt pour m'y servir et en faire la fonction soubz vous, sur l'asseurance que j'ay qu'en l'exercice de ceste charge ilz vous defféreront et assisteront comme ilz doibvent, et que vous approuverez mon intention et mon choix, ainsy que je l'attends et le désire de vous; et partant je ne vous feray la présente plus longue.....

CCCXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 27. — Original devenu minute[2]. — Quelques lignes sont de la main de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE THÉMINES.

17 mars 1617.

Mon cousin, J'escris à mon cousin le duc de Guise comme j'ay jugé à propos pour le bien de mon service, de différer la monstre des soldats, qui se debvoit faire au vingtiesme de ce mois, jusques au vingt-deuxiesme d'iceluy[3], et que si, dans ce temps, il ne reçoit de mes

[1] Voy. la note 1 de la lettre précédente.

[2] Des corrections ayant été faites après la lettre signée, elle a dû être recopiée.

[3] La minute de la lettre dont le roi fait ici mention a été conservée dans ce manuscrit de Baluze, fol. 81.

nouvelles, il ne lairra de la leur faire faire audit jour vingt-deuxiesme du présent mois. J'ay bien voulu vous en donner advis afin que vous le fassiez sçavoir aux capitaines, comme aussy que ce n'est que pour leur bien que j'ay prolongé le jour de leur monstre de deux jours; sur cela, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escrit à Paris, ce 17 mars 1617.

LOUIS.

CCCXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 10. — Minute.

A M. DE MONTIGNY[1].

18 mars 1617.

Monsieur, Ayant veu par la lettre qu'il vous a pleu m'escrire le besoin que vous avez de grossir vostre armée pour ce qui touche Nevers, j'ay faict tout ce qui m'a esté possible pour vous envoyer des troupes à ceste fin. Mais sa majesté a disposé en sorte celles de son armée de Champagne et de l'Isle de France qu'elle ne peut en tirer pour vous en fortifier maintenant sans en faire faute aux autres. Vous aurez, à mon advis, bientost le sieur de Saint-Chaumont, à qui sa majesté escrit sur ce subject, ainsi que vous verrez par la lettre que je vous envoie; et, de plus, vous envoyant aussi une commission pour faire raser le Bourg-Dieu[2], vous pourrez vous servir de la garnison qui y est.

Quant au fils de M. de Nevers, vous jugez bien la garde en estre à charge; c'est ce qui faict que le roy, pour vous délivrer de soin pour ce regard, a jugé qu'il y auroit plus de seureté de le mener à Bourges que de le faire venir icy. Je ne vous dis point que luy oster la plupart

[1] Charpentier a écrit au dos de cette minute le nom de M. de Montigny et celui de M. de Richelieu, et au bas de la même minute il a encore écrit : « Une à M. de Richelieu sur le mesme subject. » Nous ne l'avons pas trouvée.

[2] Bourg-Dieu, anciennement Bourg-Déols, de la province de Berry, aujourd'hui du département de l'Indre, à six kilomètres de Châteauroux, près du confluent de l'Angolin et de l'Indre.

des gens qui sont auprès de luy, c'est retrancher autant d'espions qui pourroient nuire.

Le marquis de Galerande, a faict paroistre tant de légèreté en ses actions que sa majesté a creu ne pouvoir mieux l'empescher de continuer qu'en le mettant aussi à Bourges. Cependant, par le droit de la guerre, son équipage estant acquis, sa majesté entend aussi qu'il ne sorte point d'où il sera qu'en payant rançon à ceux à qui par raison elle appartient.

Je presse tant que je puis pour le fonds de vostre estat. M. le contrôleur général m'a promis d'y mettre ordre. Je le solliciteray vivement jusqu'à ce que vous ayez en cela le contentement que vous désirez; jugeant bien cette chose importante au service de leurs majestés; ce qui faict qu'outre vostre considération, il en a un soin particulier. Vous tesmoignant, comme elles font par leurs lettres, la joie qu'elles ont de l'heureux succès de leurs affaires en vos mains, j'adjousteray en trois mots qu'elles ont une telle confiance en vous pour ce regard, qu'elles s'en reposent entièrement sur vostre conduite et la passion que vous tesmoignez par preuves signalées avoir à tout ce qui regarde leur intérest.

Du 18 mars 1617.

CCCXVII.

Imprimée. — *Mémoires de du Plessis-Mornay*, in-4°, 1652; tom. III, pag. 1082.

LETTRE DU ROI.

A M. DU PLESSIS[2].

18 mars 1617.

Monsieur du Plessis, La cognoissance que j'ay de l'affection que

[1] Henri, seigneur de Clermont, marquis de Galerande, fils de Georges, seigneur de Clermont, et de Marie Clutin de Ville-Parisis. Il devait être jeune alors; marié à Louise de Polignac, il eut un fils, né en 1621.

[2] Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, baron de la Forest-sur-Sèvre,

vous avés tousjours tesmoignée par effects à ce qui est du bien et du repos de mon estat, me fait prendre une telle confiance en vous, que je vous envoie exprès le sieur de la Ferté pour vous communiquer une affaire d'importance [1], sur laquelle je désire avoir vostre advis,

conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général, pour sa majesté, des ville et sénéchaussée de Saumur. Tels sont les titres que prenait Philippe de Mornay. Né en 1549, il mourut en 1623, le 11 novembre. La vie de cet oracle du protestantisme, de cet ami de Henri IV, fut longue et remplie. Également fidèle à son culte et à son prince, il les servit à la fois de son épée, de sa plume et par les actes de sa vie tout entière. Lorsque Richelieu lui écrivait cette lettre et les quatre autres qu'on lira ci-après, du 18 mars au 9 avril, la fidélité d'un tel chef des protestants était d'une haute importance au milieu des embarras que la révolte des princes suscitait à la couronne, et dont une révolte des huguenots aurait doublé le péril. « Mais, dit Richelieu, le duc de Rohan et du Plessis-Mornay ralentirent dans ces commencemens la violence de ces mauvais desseins. » (*Mém.* liv. VIII, p. 390.) L'auteur de sa vie (in-4°, 1647, Elsevier) mentionne plusieurs lettres du roi écrites vers cette époque à du Plessis-Mornay, entre autres celle du 28 mars : « Et pour plus grande confiance le vient en mesme temps trouver le sieur de la Melleraye, gentilhomme de la religion, oncle de l'évesque de Lusson, lors secrétaire d'estat, et en pleine faveur, avec lettres d'iceluy à M. du Plessis, en confirmation. A quoy eurent l'un et l'autre pour toute response : que les maux qui se présentoyent à faute d'y avoir pourveu à temps, estoyent venus à tel poinct qu'ils ne se pouvoient plus conjurer par paroles; partant qu'il estoit besoin d'effects. » (P. 462.) Si telle fut la réponse des protestants au langage plein de condescendance que Richelieu faisait alors parler au roi, on peut conjecturer que, sans la chute du maréchal d'Ancre, une lutte sérieuse allait s'engager entre la couronne et la religion réformée; la lutte eut lieu plus tard; mais quand les protestants se décidèrent à la soutenir, la couronne était débarrassée de la ligue des princes.

[1] C'était une affaire grave, en effet : il s'agissait de la convocation d'une assemblée des protestants à la Rochelle, annoncée pour le 15 avril. Deux jours après la réception de la lettre du roi, Mornay répondait en lui envoyant l'avis qu'on lui demandait. Cette pièce, conservée dans les Mémoires de l'auteur, est intitulée : *Mémoire concernant la convocation générale de la Rochelle*, du 20 mars..... Mornay s'exprime avec une grande modération sur les griefs des protestants : « N'estant mon intention icy, dit-il, de les exagérer, au contraire de les adoucir, et tout ensemble rechercher les moyens par lesquels ceste convocation générale puisse être conduite au service du roy, et au bien de nos églises, dedans les bornes du devoir et de la conscience, afin que s'il y a quelque chose d'extraordinaire en la forme de la convoquer, il soit justifié par les bons effets qui en résulteront. » Mais Mornay lui-

que je vous prie me départir, selon ce que vous cognoistrez estre plus utile au bien de mon service, et à l'estat présent des affaires de mon royaume. J'ay trop d'asseurance de la fidélité dont vous avés rendu tant de preuves par une si longue suite d'années[1], pour vous convier dadvantage à m'en faire veoir les effects en ceste occasion, en laquelle vous prendrés toute créance au présent porteur. Cependant, je prie Dieu, monsieur du Plessis, qu'il vous tienne en sa saincte garde.

Escrit à Paris, ce 18e mars 1617.

LOUIS.

DE RICHELIEU.

CCCXVIII.

Imprimée. — *Mémoires de Philippes de Mornay*, in-4°, 1652; tom. III, pag. 1083.

A M. DU PLESSIS[2].

18 mars 1617.

Monsieur, Encore que je n'aye pas le bonheur d'estre particulièrement connu de vous, j'embrasse toutesfois fort volontiers l'occasion

même n'était pas sans inquiétude sur ces bons effets; à quelques jours de là il écrivait à M. Rivet : « J'appréhende cette convocation de la Rochelle, parce que je m'apperçoy desjà de grande contrariété d'advis, capable de nous diviser plus misérablement que jamais, si nous ne nous restreignons dans les intérests communs, généraux et approuvés de tous. » (Lettre du 6 avril, tom. III, p. 1104 des Mémoires de Philippe de Mornay.)

[1] Dans cette lettre, écrite par Richelieu, ce ministre s'applique à flatter Mornay de la louange qui était le plus capable de le toucher, celle de sa longue fidélité au feu roi, et par l'expression de la confiance que lui accordait Louis XIII. Immédiatement avant cette lettre, dans les Mémoires de Mornay, on lit une autre lettre du roi au vieil ami de Henri IV; celle-ci est contre-signée *Potier*. On peut comparer l'une et l'autre, et l'on verra combien Richelieu savait mieux que les autres parler aux hommes dont l'état avait besoin.

[2] A ce nom, on a ajouté dans les Mémoires de Mornay : « Lettre de M. de Lusson, receue avec la dépesche du roy. » Mornay répondit le 20 mars par une lettre pleine de modestie et de déférence, mais dans laquelle il se tenait en même temps sur une certaine réserve, ainsi qu'il convenait à ce patriarche de l'église protestante vis-à-vis d'un jeune évêque; à ce vieil ami d'un grand roi, devant le ministre

de la dépesche du roy pour vous asseurer de mon très humble service par ces trois lignes, vous suppliant de croire que j'auray à honneur de vous le tesmoigner par mes effets, en vous faisant cognoistre que nul ne recognoist plus que moy le mérite qui est en vous, et les bonnes qualités qui vous rendent si utile à cest estat, qu'en ceste considération, comme de plusieurs autres, je m'estime obligé d'estre,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur,

DE RICHELIEU.

CCCXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 82. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE GUYSE[1].

19 mars 1617.

Mon cousin, J'ai veu par vostre lettre ce que vous me mandez touchant l'entreprise que le duc de Nevers a faicte pour enlever un quartier de ma cavalerie. Je ne puis que je ne loue le courage et la vigilance dont ont usé ceux qui estoient en ce logement, rendant sans effect le dessein qu'on vouloit exécuter contre eux, et que je n'espère

nouveau de Louis XIII : « Vous m'avés prévenu, puisqu'il vous a pleu, disait-il à l'évêque de Luçon, mais je vous prie de croire que c'est plustost par occasion que par honneur, parce que je sçay de longtemps ce que je doy à vos vertus et mérites, et ne manqueray jamais à le rendre lorsqu'il vous plaira me l'ordonner..... Particulièrement, monsieur, je vous supplie, comme vous me promettés vostre amitié, de vous asseurer de mon bien humble service en recevant icy les arres de la main de vostre très-humble serviteur. » (*Mémoires de Mornay*, tom. III, p. 1087.) Mornay ne promet point son amitié, et, en effet, il ne la donna jamais à Richelieu; on voit au contraire dans divers passages des Mémoires, qu'il gardait toutes ses sympathies au vieux ministre que Richelieu remplaçait, Villeroy, qu'il était accoutumé à voir depuis si longtemps dans les grands emplois de l'état.

[1] Ce nom est écrit au dos de la minute.

de l'advenir beaucoup plus que je ne vous puis dire. Quant à ce que vous m'escrivez que le comte de Grandpré a besoing de cavalerie, je remests à vostre discrétion à juger si vous luy en pouvez bailler de la vostre, estant résolu de ne plus lever de nouvelles compagnies, attendu qu'il me seroit impossible de les payer[1]. Je n'ay point de souvenance de vous avoir mandé que le comte de Tresmes[2] remenast à Chaalons ses compagnies; mais, au contraire, qu'y retournant, il vous laissast sa compagnie de chevaux-légers, remettant à vostre discrétion de retenir encore ses deux cens hommes de pied, si vous ne jugiez du tout nécessaire qu'ils s'en retournassent à Chaalons. Je suis très-ayse de voir par la prise de Rosoy[3], le progrès de mes armes; vous tesmoignez par là combien vous sçavez les faire valoir. Je me promets ensuite de cela, que Chasteau-Porcien ne pourra résister à leur effort. Cependant, j'estime à propos de vous dire estre important obliger de telle sorte les soldats qui sortiront des places que vous prendrez, à ne plus porter les armes contre mon service, que là où ils seront par après rencontrés en d'autres, contrevenans à ce qu'ils auront promis, il y ayt lieu de les faire pendre sur le champ.

CCCXX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 39. — Original devenu minute. (Quelques lignes de la main de Richelieu.)

LETTRE DU ROI.

A M. DE SAINT-CHAMONT[4].

19 mars 1617.

Monsieur de Saint-Chaumont, Je vous escris la présente pour vous

[1] Voy. une lettre de Richelieu, datée du 14 mars, au comte de Grandpré.

[2] Voy. une lettre du roi, du 10 mars.

[3] Petite ville sur la Serre, à trente-deux kilomètres de Laon, département de l'Aisne. C'était alors une petite forteresse de la province de Picardie.

[4] Ni suscription, ni quantième. Au dos le secrétaire a écrit : « A M. de Saint-Chaumont, du 19 mars. »

faire sçavoir que je ne puis croire que vous ayez faict difficulté de prendre attache du sieur d'Allincourt, sçachant bien que l'ordre le requiert et que je le désire ainsi. Je me promets que vous n'y manquerez pas, et vous en prie, comme aussy de vous rendre le plus tost que vous pourrez en Nivernois, où j'estimois que vous fussiez desjà, y estant grandement nécessaire pour me servir avec la mesme fidélité et affection que j'ay tousjours recogneue en vous. Je ne vous la feray plus longue, que pour prier Dieu, monsieur de Saint-Chaumont, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escrit à Paris, le mai 1617[1].

LOUIS.

CCCXXI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 144. — Minute.

A M. D'ALINCOURT.

19 mars 1617.

Monsieur, Je vous envoye la lettre que pour la tierce fois le roy escrit à M. de Saint-Chaumont, par laquelle vous verrez comme sa majesté désire qu'il vous rende ce à quoy l'ordre et sa volonté l'obligent.

Je me promets que s'il a esté retenu jusques icy d'obéir aux commandemens de sa majesté pour ce qui vous regarde, la crainte qu'il aura de luy déplaire le portera enfin à ce qu'il doibt. Quant à l'augmentation des troupes que vous demandez, il est impossible, pour ceste heure, d'en obtenir dadvantage, et vous le jugez bien vous-mesme, d'autant que ces crues yroient à l'infini.

Pour le contentement que peut désirer monsieur vostre père[2], je vous diray que leurs majestés, en considération de ses services, luy ont accordé la déclaration qu'il a requise pour ses greffes. Je prends à

[1] Richelieu écrivit le même jour à M. de Saint-Chamont, comme le prouve cette note écrite par le secrétaire au bas de la minute : « Une de M^r sur ce subject » Nous n'avons point trouvé cette lettre.

[2] Le duc de Villeroy.

l'heure que je vous escrits la plume pour la signer, en sorte qu'il aura maintenant occasion d'en estre satisfaict. Leurs majestés espèrent que vous continuerez à les servir avec affection; je m'asseure que vous leur confirmerez ceste créance par vos actions. Et pour moy, faisant, comme je fais, estime de vostre amitié, je tascheray à la conserver par toutes les preuves que vous sçauriez désirer d'une personne qui est.....

CCCXXII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 126. — Minute [1].

A M. LE GRAND [2].

20 mars 1617.

Qu'il [3] a receu ses lettres, et appris la plainte que vous faictes de l'adresse qu'on a faict d'une pattente au parlement de Dijon; sur quoy je n'ay rien à vous dire, sinon que sa majesté a faict faire la mesme chose à tous ses parlemens, sans prétendre préjudicier en aucune

[1] Cette minute et les trois suivantes, écrites sur le feuillet 126, manquent de suscription et de date, mais on trouve au dos du feuillet 128 la date, avec le nom des personnes auxquelles ces lettres étaient destinées. L'évêque de Luçon a eu soin, d'ailleurs, d'indiquer ces noms en dictant les minutes.

[2] Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, premier gentilhomme de la chambre et grand écuyer, avait été un des favoris de Henri III, et parut toujours depuis assez disposé à mal vivre avec ceux qui jouissaient de la faveur du prince; il se montra successivement antagoniste du marquis d'Ancre, du duc d'Épernon et du cardinal de Richelieu. Le duc de Bellegarde accompagna, au siége de la Rochelle, Monsieur, de la maison duquel il fut surintendant depuis 1626; et, dans cette circonstance, son influence contraria plus d'une fois les vues du cardinal. En 1631, il se mêla activement de la révolte de la reine mère et du duc d'Orléans, auquel il livra une place de son gouvernement de Bourgogne. Par un acte du 30 mars, que le roi fit enregistrer au parlement de Dijon, il fut déclaré criminel de lèse-majesté, ainsi que les autres seigneurs qui avaient trempé dans la révolte de Monsieur, et qui accompagnèrent sa fuite en Lorraine. Le duc de Bellegarde ne rentra en France qu'en 1634, lors de l'accommodement du duc d'Orléans. Il céda sa charge de grand écuyer à Cinq-Mars, en 1639, et mourut en 1646.

[3] *Il* doit signifier le roi; Richelieu dictait sans doute cette lettre après une autre où le nom de sa majesté se trouvait.

façon à messieurs les gouverneurs des provinces, d'autant que bien que l'adresse de ses pattentes soit faicte au parlement pour la publication, ils ne lairront pas d'en prendre cognoissance pour ce qui est de l'exécution. Vous pouvez croire que je ne voudrois pour rien du monde donner subject de mescontentement à personne que j'honore et estime comme vous, monsieur, de qui je suis.....

CCCXXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 126. — Minute.

A M. D'OUROUER [1].

20 mars 1617.

Je luy renvoye une commission de chevaux-légers, afin que ses amis ne demeurent pas inutiles, quoique sa majesté eust son nombre complet et feust résolue de n'augmenter plus ses troupes. On se repose de la Charité sur sa vigilance et son affection, et espère-on que les affaires yront bien.

CCCXXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 126 verso. — Minute.

A M. LE MARQUIS DE CHOISY [2].

20 mars 1617 [3].

Que pour le lieu qu'il désire pour amasser sa compagnie avant qu'il soit temps de l'assembler..... Quant à la monstre qu'il demande par

[1] Voy. la note 1 de la lettre précédente.

[2] Charles de l'Hôpital, marquis de Choisy, fils aîné de Jacques de l'Hôpital et de Madeleine de Cossé, mariés en 1578. — Jacques de l'Hôpital, chevalier des ordres du roi, premier écuyer et gentilhomme ordinaire de la chambre, avait été capitaine de cinquante lances. Il servit fidèlement, contre la Ligue, les rois Henri III et Henri IV; ce dernier érigea en sa faveur le comté de Choisy en marquisat, le 2 janvier 1599.

[3] Voy. la note 1 de la lettre du 20 mars, à M. Le Grand.

avance, il sçait bien que jamais gendarme ne fut payé par avance; de façon que, ne pouvant s'introduire une coustume nouvelle, il est impossible de luy accorder en cela ce qu'il désire; qu'en mon particulier je le voudrois servir.....

CCCXXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 126 verso. — Minute[1].

A M. DE BLET[2].

20 mars 1617.

Receu ses lettres. Sa majesté a esté bien ayse de recevoir des tesmoignages de son affection. Qu'elle n'a pas jugé pour ceste heure pouvoir establir aucune garnison à Sancerre, n'estimant rien de si asseuré que la volonté des peuples affectionnez. Quant à M. le comte de Maran[3], sa majesté l'avoit destiné pour servir en son armée du Nivernois, de façon qu'il ne pourroit par ce moyen tenir en ombrage ceux de Sancerre. Qu'en mon particulier j'auray à faveur de le servir.....

CCCXXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 127. — Minute[4].

A M. DESCURES.

20 mars 1617.

J'ay receu les lettres du 13, sur quoy je vous diray que le roy juge très à propos ce qu'on a faict prenant Rosoy et assiégeant Chasteau-

[1] Voy. la note 1 de la lettre du 20 mars, à M. Le Grand.

[2] Daniel de Saint-Quentin, baron de Blet, chevalier de l'ordre du roi, etc.

[3] Voy. ci-après une lettre du 20 avril 1617 audit comte de Maran.

[4] Cette minute et les suivantes étant écrites sur deux feuillets, elles sont séparées les unes des autres par le nom de celui à qui chacune est adressée. Les noms sont d'ailleurs inscrits au verso du feuillet ainsi que la date. On voit à l'inspection du manuscrit que Richelieu a dicté de suite toutes ces lettres du 20 mars.

Porcien. J'ay esté très-ayse aussy que vous ayez envoyé quérir le canon, ainsy que vous m'aviez promis faire. Une des choses que désirent le plus leurs majestés est que vous joigniez toutes vos troupes, fors ce qu'ilz en voudront laisser en garnison, comme ilz ont desjà bien commencé. Pour les vieux chevaux-légers, il sera dificile de les payer présentement du passé, mais asseurément ilz n'y perdront rien, et ce pendant recevront le courant sans l'attendre un jour plus qu'ilz ne doibvent. On a jugé bien à propos qu'on fist faire des boulets auprès de Maubert [1], ainsi qu'il me mande.

CCCXXVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 127. — Minute [2].

A M. BOURDEILLES [3].

20 mars 1617.

J'ai tesmoigné à leurs majestés les offres que vous leur faictes; elles ont esté très-ayses de veoir vostre affection telle qu'ilz l'ont tousjours cogneue. Pour ceste heure elles jugent à propos qu'il [4] prenne garde à sa province; que rien ne s'y passe contre leur service; si les choses s'y troubloient tant soit peu, on ne manquera pas d'y mettre ordre; qu'il m'en donnera advis, s'il luy plaist, et me croira.....

[1] Maubert-Fontaine, à deux myriamètres environ de Rosoy, dans l'ancienne province de Champagne, aujourd'hui dans le département des Ardennes.

[2] Voy. la note 4 de la page précédente.

[3] André de Bourdeilles qui, pendant la guerre de la Ligue, rendit d'importants services à la cause royale, avait deux fils. Henri de Bourdeilles, chevalier des ordres du roi, conseiller d'état, sénéchal et gouverneur du Périgord; et Claude, vicomte et baron de Bourdeilles, qui tenait de sa mère, Jacquette de Monberon, la baronnie de Massas, en Périgord. C'est sans doute le sénéchal de Périgord dont il s'agit ici. Ils étaient de cette famille à laquelle appartenaient le cardinal Hélie de Bourdeilles, l'historien Brantôme et ce comte de Montrésor (Claude de Bourdeilles) qui fut l'un des favoris de Gaston et l'un des ennemis les plus obstinés de Richelieu.

[4] Le discours passe ici de la seconde personne à la troisième; c'est une remarque qu'on peut faire en lisant plusieurs de ces minutes, et dont on peut conclure qu'elles ont été dictées.

CCCXXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 127. — Minute[1].

A M. DE BOESSE[2].

20 mars 1617.

J'ay receu la lettre que vous m'avez faict ceste faveur de m'escrire, et ay esté extresmement ayse de veoir en icelle la grande affection que vous avez au service de leurs majestés; je n'ay pas manqué de la leur tesmoigner, dont elles ont beaucoup de contentement. Je vous puis asseurer que servant leurs majestés comme je sçay que vous ferez, elles en auront toute la recognoissance que vous sçauriez désirer. Pour moy, auray-je à faveur, j'espère, d'y contribuer ce que je pourray, vous faisant veoir par effects que je suis[3].....

[1] Voy. la note 4 de la page 423.

[2] Boesse était, en 1611, gouverneur de Bourg-en-Bresse; mais on conseilla à la reine mère de l'en ôter ou de faire démanteler la place, « sous ombre que Boesse étoit huguenot, et que les Suisses, Genève, Bourg et M. de Lesdiguières étoient trop proches, tous d'un même parti. » (*Mém. de Rich.* liv. II, p. 101.) Boesse voulut avoir cent mille écus avant de sortir. On lui donna l'argent et on rasa la citadelle. Pontchartrain (*Mém. de la Régence*, t. I, p. 77) raconte simplement le fait. Richelieu explique comment tout cela se fit par une intrigue ourdie au profit de M. d'Alincourt. Plus tard on eut la preuve de la fidélité de Boesse. A dix ans de là, Richelieu, racontant la guerre contre les huguenots, dit : « Boesse, qui étoit gouverneur de Monheur, se tint dans le service qu'il devoit à sa majesté. » (*Mém. de Rich.* liv. XII, p. 143, année 1621.) Bientôt le fils et le gendre de Boesse, qui tenaient pour les huguenots, le firent assassiner; et Richelieu, après avoir raconté cette catastrophe, ajoute : « C'étoit un brave gentilhomme, mais cruel, qui avoit fait dix-sept duels, au premier desquels n'ayant pas voulu tuer celui contre qui il se battoit, et ayant été depuis contraint de remettre l'épée à la main contre lui pour la même querelle, il prit résolution de ne jamais donner la vie à son ennemi, ce qu'il observa avec grande inhumanité. Dieu, qui est ennemi des hommes de sang, lui fit payer par le sien, répandu par ses propres enfants, celui de ses ennemis dont il n'avoit point eu de pitié lorsqu'il les avoit eus en sa puissance. » (P. 152.) Dans les Mémoires de Rohan, Boesse est accusé d'avoir fait défection pour une partie de la Guyenne; et l'assassinat de ce gentilhomme est présenté comme un juste châtiment de Dieu, « qui ne permit pas plus longtemps que sa perfidie fût impunie. » (T. I, p. 199.)

[3] On trouve en marge de cette minute,

CCCXXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 127 verso. — Minute[1].

A M. DE PARABÈRE[2].

20 mars 1617.

J'ay esté très-ayse de recevoir l'asseurance qu'il vous a pleu me donner de vostre amitié, que je me suis tousjours promise. Je n'ay pas manqué d'asseurer leurs majestés de la continuation de vostre affection, qu'ilz se promettent si asseurée qu'ilz n'estiment pas avoir un plus fidelle serviteur. Je remests à celuy qui sollicite vos affaires à vous dire ce qui se pourra faire pour vostre garnison, la résolution n'en estant pas encore prise au conseil; j'y apporteray tout ce qu'il me sera possible comme estant. . . . .

dans le manuscrit, l'annotation suivante, qui ne se rapporte pas à la présente lettre: « Faut sçavoir de M. Petrequin quelle qualité on luy donnera en luy adressant les lettres de l'ambassade. »

[1] On lit au dos du feuillet, parmi les autres noms : « M. de Parabaire. » (Voyez la note 4 de la page 423.)

[2] Jean de Beaudéan, comte de Parabère, avait été gouverneur des ville et château de l'Isle-Jourdain en 1585, et il le fut ensuite de Niort, qu'il avait emportée par escalade du temps de Henri III; Henri IV réunit pour lui les deux lieutenances générales du Poitou, et Louis XIII le créa maréchal de France en 1622 et le fit chevalier des ordres du roi; mais il mourut la même année avant le temps marqué pour sa réception. Son fils aîné, Henri de Parabère, capitaine de cent hommes d'armes, fut après lui gouverneur de Niort. — Il est fait mention plusieurs fois du comte de Parabère dans les Mémoires du cardinal de Richelieu, qui en parle comme d'un gentilhomme fidèle à la cause royale, quoiqu'il fût de la religion prétendue réformée. Fontenay Mareuil le compte au nombre des protestants qui, avec du Plessis-Mornay, servirent bien le roi dans l'assemblée de Saumur en 1611. (*Mém.* t. I, p. 154.) Un historien des premières années du règne de Louis XIII, Malingre, en racontant le voyage que fit le roi en Bretagne, en 1614, dit que ce prince, ayant fait quelque séjour à Poitiers, « receut les humbles submissions des sieurs ducs de Rohan et de Sully, des sieurs Parabelle et de La Boulaye, gouverneurs de ses villes de Niort et Fontenay-le-Comte. » (P. 351.) Dans les écrits du temps, manuscrits ou imprimés, ce personnage est souvent nommé Parabel.

CCCXXX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 128. — Minute [1].

A M. DU BELLAY.

20 mars 1617.

Estant de ses amis comme je suis, je suis très-ayse qu'il se soit comporté comme il a faict envers M. de Boisdauphin [2]. Je le conjure continuer et se souvenir que ceux-là ont un grand advantage qui font mesme plus qu'ils ne doibvent en matière de civilité. Que je le prie d'avoir l'œil aux cabales qu'il me mande qu'on faict au pays.

CCCXXXI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 128. — Minute [3].

A M. DE TRESMES.

20 mars 1617.

Que leurs majestés ont esté bien ayses d'apprendre le soing et la vigilance avec lesquels il les sert en leur armée de Champagne; que je n'ay pas manqué de leur faire entendre comme il estoit allé quérir le canon de Chaalons du tout nécessaire à Chasteau-Porcien. Qu'en toutes les occasions j'auray à cœur de luy tesmoigner. . . .

[1] Voyez la note 4 de la page 423.
[2] Voyez une lettre à Descures, du 3 mars, p. 340.
[3] Voyez la note 4 de la page 423.

CCCXXXII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 128. — Minute[1].

A M. DE BRASSAC[2].

20 mars 1617.

Vos lettres, qui m'ont appris que vous estiez à Chastelleraut, m'ont grandement resjouy, m'asseurant que vous mettrez ordre en tous ces quartiers. Je vous puis asseurer que leurs majestés ont une entière confiance en vous, et qu'en quelque lieu que vous soyez, elles auront plus d'asseurance sur vostre personne que sur toutes les garnisons qu'on sçauroit establir dans les places. Leurs majestés se promettent que, s'il se faict des levées autour de vous, vous mettrez peine, avec vos amis, à ce que vous pourrez trouver de secours en la province; vous leur osterez le moyen de rien faire contre le service de sa majesté. Vous avez pour ceste heure les Suisses de Porcien dont on se pourra servir en un besoin, m'asseurant que ceux qui en ont charge les feront marcher volontiers. La compagnie de M. de Lisle-Rouet est aussy près de vous.

[1] Voyez la note 4 de la page 423.

[2] Jean de Gallard de Béarn, comte de Brassac. On le voit dès 1611, dans l'assemblée de Saumur, au nombre des partisans de la royauté, et ayant la confiance de la reine mère. En 1612, il eut un instant la lieutenance de roi de Saint-Jean-d'Angely. Sous le ministère de Richelieu il fut plusieurs années ambassadeur à Rome. En 1633, il était gouverneur de Nancy pour le roi. Nous le verrons plus tard, en 1639, surintendant de la maison de la reine régnante, dont sa femme, Catherine de Sainte-Maure, était dame d'honneur. A cette dernière époque, le comte et la comtesse de Brassac étaient fréquemment en correspondance avec Richelieu, l'informant, à bonne intention, des paroles et des sentiments de la reine, s'efforçant de présenter sa conduite sous un jour favorable et d'entretenir la bonne intelligence entre elle et le cardinal. — Le comte de Brassac mourut en 1645.

CCCXXXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 128 verso. — Minute [1].

A M. DE MONTSOREAU [2].

20 mars 1617.

Qu'on recognoist de longue main son affection au service du roy, mais que leurs majestés ne jugent pas à propos d'establir des garnisons dans les maisons particulières, mais les faire garder par les subjects des lieux; qu'estant dans Montsoreau [3] comme il est, elles tiennent ceste place plus asseurée en ses mains que si toutes les garnisons y estoient. Que l'estat des troupes estant faict, il est impossible d'y rien adjouster pour ceste heure, mais que, les renouvellant en juillet, comme on fera, il y sera des premiers employez.

CCCXXXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 127 verso. — Minute de la main du secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. LE COMTE DE ROCHEFORT [4].

[20 mars 1617.] [5]

Lettre du roy : qu'il est très-ayse de veoir la continuation de son

[1] Voy. la note 4 de la page 423.

[2] René de Chambes, comte de Montsoreau, colonel d'un régiment d'infanterie, était attaché à Marie de Médicis, et ce fut un des sujets de mécontentement de cette princesse, de ne le pas voir compris dans la promotion des chevaliers du Saint-Esprit qui eut lieu en 1619, après son raccommodement avec Louis XIII. Peu de temps après la date de cette lettre, le 23 juin, il épousa Marie de Fortia. Il mourut en Angleterre, en 1649.

[3] Bourg de l'ancienne province d'Anjou, aujourd'hui dans le département de Maine-et-Loire, près de Saumur.

[4] Gentilhomme du prince de Condé, auquel il était dévoué, et qui lui accordait toute sa faveur. Ce prince lui avait fait donner, en 1613, la lieutenance de roi en Poitou, qu'on lui ôta l'année suivante.

[5] Cette lettre et la suivante, écrites sur le même feuillet, ne sont point datées; on lit seulement en tête, « Comte de Rochefort, » et le même nom se trouve aussi au dos de

affection envers luy; qu'il luy en sçait tout le gré qu'il sçauroit désirer luy-mesme et luy tesmoignera aux occasions. Qu'il le prie de continuer et[1] que dès ceste heure, s'il n'avoit le nombre de gens de guerre complet, que s'il faict de nouvelles levées, il sera des premiers employé, le pouvant asseurer de l'estime particulière qu'il fait de sa personne[2].

CCCXXXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 127 verso. — Minute

A M. LE COMTE DE ROCHEFORT.

[20 mars 1617.][3]

Lettre de moy audit sieur Comte, qui luy tesmoigne le contentement que leurs majestés ont eu; luy promette d'en faire souvenir leurs majestés; et qu'on l'eust employé dès ceste heure, sy elles n'eussent eu les forces qu'elles désiroient. Mais que leurs majestés font estat de renouveller leur cavalerie au mois de juillet, pour faire rafraischir celle qui auroit servy jusques alors[4]. Qu'en ce temps je ne

la minute. Ces lettres sont de l'époque du premier ministère de Richelieu, ainsi que la plupart des pièces de ce manuscrit de Baluze, et elles ont été écrites vers la fin de la campagne contre les princes, lorsque les diverses armées étaient au complet, et lorsque, comme Richelieu le dit à Mme de Bussy le 24 mars, le roi n'avait pas besoin de « nouvelles levées. » Nous les datons du 20 mars, parce qu'elles se trouvent sur un feuillet où sont écrites plusieurs lettres portant cette date.

[1] Les sept mots qui précèdent sont rayés, et on a mis à la place, en interligne : « Cependant je vous diray. » Ce commencement de phrase est sans doute une distraction de Richelieu, disposé à parler en son nom en dictant. L'incorrection de cette minute montre d'ailleurs la rapidité de la dictée; après le mot « complet » le sens n'est pas achevé.

[2] A la marge du manuscrit nous trouvons la note suivante : « On envoyera M. de l'Escale en l'oratoire, pour qu'il envoye le gentilhomme de M. de Rochefort. »

[3] Voyez la note 5 de la page précédente. — Après la minute de la lettre du roi au comte de Rochefort, dictée par Richelieu, on lit dans le manuscrit, « Lettre de la reyne, » laquelle ne se trouve pas ici, mais qui a dû être pareille à celle du roi. Enfin Richelieu continuant de dicter : « Lettre de moy, etc. »

[4] Le comte de Rochefort était une créa-

manqueray point de parler de luy à leurs majestés pour luy faire donner l'employ convenable à sa qualité. Civilités[1].

CCCXXXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 84. — Minute de la main du secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE GUISE.

21 mars 1617.

Mon cousin, Le sieur de Montigny, capitaine d'une des compagnies du régiment de mes gardes, m'ayant tesmoigné désirer grandement me servir avec sa compagnie qui est à Mouson[2], en mon armée de Champagne, je ne puis que je ne loue son dessein, et vous prie quand et quand de juger si vous pouvez envoyer quelque autre compagnie en la place de la sienne, afin de luy ordonner qu'il ayt à se rendre près de vous. Je remets à vostre prudence de faire en cela ce que vous trouverez le plus à propos pour le bien de mon service : c'est ce qui faict que je ne vous en diray pas dadvantage sur ce subject, priant Dieu, mon cousin.....

ture de M. le prince, et tandis que son protecteur est dans les prisons du roi, il offre ses services à la cour. Richelieu lui fait écrire par le roi et par la reine mère, il lui écrit lui-même; on lui envoie de bonnes paroles, mais non pas les commissions qu'il demande; on encourage son dévouement, mais on ne s'y fie pas; toutefois Richelieu s'engage plus que le roi, il promet pour le mois de juillet. Au reste, le refus n'était pas un prétexte; on ne faisait pas alors de nouvelles levées, et on avait adressé le même refus à des amis dont la fidélité n'était pas suspecte.

[1] On lit en marge de cette pièce : « Un nommé Bonneuil. — Exemption de ses monstres. — Commandement d'aller à l'armée. » Et au bas de ce même feuillet est écrit : « A Vidard. » — Que je luy envoye la sauvegarde qu'il désire pour sa maison, terres et métairies. » — La famille de Vidard, qui s'était établie en Poitou vers la fin du XIVe siècle, était originaire de la basse Navarre, où elle allait de pair avec la plus haute noblesse.

[2] Petite ville située sur la Meuse et sur les limites de la Champagne et de la Lorraine (aujourd'hui département des Ardennes) : c'était alors une des places fortes de cette frontière.

CCCXXXVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 42. — Minute[1].

A M. DE ROHAN[2].

22 mars 1617.

Monsieur, Le roy désire tant la conservation de vostre place et que vous ayez lieu de le servir en son armée, que sa majesté vous a accordé pour trois mois une augmentation de deux cens hommes. Je suis certain que vous les employerez utilement pour le bien de ses affaires, et qu'une autre fois M. du Mayne ne vous trouvera point endormy, vous ayant rencontré ces jours passés si bien esveillé pour le recevoir[3], qu'en évitant le péril dont vous estiez menacé, vous avez acquis un honneur plus grand que je ne vous puis dire; ayant rendu en ceste occasion une preuve de vostre vigilance et de vostre valeur. De là, sa majesté se promect d'en recevoir de nouvelles en d'autres occurrences. Vous confirmerez, je m'asseure, sa créance par effects, et je tascheray tousjours à vous faire veoir par les miens que je puis véritablement me dire,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

[1] Il semble que ce soit la copie soignée d'une minute; ou bien serait-ce une lettre préparée pour la signature, et qui n'aurait pas été envoyée?

[2] La suscription manque, mais le nom est écrit au verso, ainsi que la date.

[3] Le fait est mentionné comme en passant dans les Mémoires de Rohan : « Le comte d'Auvergne prend Pierre-Fonds, approche de Soissons, où le duc du Maine veut enlever le quartier du duc de Rohan, colonel de la cavalerie légère, dans Villers-Cotterets, dont il est repoussé; après quoi se forme le siége de Soissons. » (T. I, p. 143.)

CCCXXXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 4. — Minute.

A M. DE NEMOURS[1].

22 mars 1617.

Monsieur, Leurs majestés ont receu un grand contentement d'avoir appris que vous vous soyez approché d'icy, ainsy que la reyne vous tesmoigne particulièrement par la lettre qu'elle vous escrit[2]. Ce gentilhomme vous pourra dire combien vostre venue leur est agréable, ce dont vous pourrez estre plus asseuré par vous-mesme, prenant la peine de venir en cette ville, où j'auray l'honneur de vous confirmer de vive voix que je suis.....

[1] La date et le nom de M. de Nemours sont inscrits au dos de la minute. (Voy. ci-dessus, p. 323, une note concernant ce personnage.)

[2] Sur la même feuille et de la même écriture, celle du secrétaire de Richelieu, se trouve la minute de la lettre écrite par la reine à ce sujet : « J'ay esté très ayse d'avoir appris que vous vous soyez acheminé en France, et, qui plus est, que vous soyez si proche d'icy que vous vous y puissiez rendre incontinent..... » Le reste de la lettre est une promesse de bon accueil. — On avait peu de confiance dans le duc de Nemours, et son importance personnelle était peu considérable; toutefois, dans la lutte alors engagée entre la cour et les princes, Richelieu ménageait tout le monde, et il retenait tous ceux qu'il pouvait dans le parti du roi; s'il ne s'en servait pas, au moins il les empêchait de nuire : telle était au fond la pensée des lettres qu'il écrivait ou faisait écrire, dans cette circonstance, au duc de Nemours. « Vers la fin dudit mois de mars, dit Pontchartrain, M. de Nemours vint près du roi et de la reine mère pour leur offrir son service sur les occurrences de ces mouvemens, où il est bien reçu et bien accueilli, mais l'on ne fait point état de lui commettre aucune charge ni pouvoir. » (*Mém. de la régence de Marie de Médicis*, t. II, p. 289.)

CCCXXXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 125. — Minute.

A MADAME DE LA BOULAYE[1].

22 mars 1617.

Madame, Honorant la mémoire de feu monsieur vostre mary[2], et vostre mérite particulier comme je fais, j'ay esté très-ayse que ceste occasion se soit offerte de prendre la plume pour vous en rendre ce tesmoignage. Vous verrez par la commission que je vous envoye, comme leurs majestés vous ont accordé augmentation de cinquante hommes dans Fontenay, pour la conservation de ceste place à leur service; elles se promettent que leur argent sera très-bien employé à cest effect. Je m'asseure qu'elles ne seront pas trompées, et vous prie de croire que je suis,

Madame,

Vostre très humble serviteur.

CCCXL.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 37. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu (quelques lignes sont de la main de l'évêque de Luçon).

LETTRE DU ROI.

A M. DE SAINT-CHAMONT[3].

23 mars 1617.

Monsieur de Saint-Chaumont, J'ay veu par vostre lettre ce que

[1] Marie Hurault, fille de Jacques Hurault, seigneur du Marais, de Weil, des Loges et de Châteaupers.

[2] Philippe Eschalard, baron de la Boulaye, était mort à Loudun, en 1616; il avait le gouvernement de Fontenay-le-Comte, en Poitou. On voit que le roi laissait cette place entre les mains de sa veuve. Son fils, Maximilien Eschalard, qui fut plus tard le marquis de la Boulaye, et qui s'unit en 1633 à la grande famille de La Marck, était alors trop jeune pour succéder à son père dans ce commandement. (Voyez ci-après une lettre à M. de Champigny, du 24 mars.)

[3] On lit au dos, avec la date, le nom de M. de Saint-Chamont.

vous m'escrivez touchant le différend que vous avez eu avec le sieur d'Alincour. Sur quoy je vous diray que je donneray ordre au plus tost à le composer de sorte que vous vivrez à l'advenir en aussy bonne intelligence comme depuis quelque temps vous avez faict avec froideur [1]. Cependant je désire que vous envoyiez un gentilhomme vers ledit sieur d'Alincour, prendre attache de luy pour vostre régiment, attendu que c'est chose qui se pratique en toutes les autres provinces où j'ay des gouverneurs et lieutenans. Au reste, je vous prie, incontinent la présente receue, de vous acheminer avec toute la diligence qui vous sera possible en Nivernois, avec vostre régiment, soit qu'il se trouve complet ou non, veu que mon service y pastit à cause de ce retardement; et si j'eusse creu que vous eussiez deu tant demeurer à le mettre sur pied, j'eusse fortiffié d'ailleurs, en attendant que vous eussiez esté prest, mon cousin le mareschal de Montigny, à qui vos trouppes sont du tout nécessaires; sur cela .....

CCCXLI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. paq. 1, n° 2, fol. 37 verso. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu (il y a un passage de la main de l'évêque de Luçon).

LETTRE DE LA REINE MÈRE.

A M. DE SAINT-CHAMONT [2].

23 mars 1617.

Richelieu a fait pour la reine mère une lettre à peu près semblable à celle qu'il avait dictée pour le roi; seulement, la reine mère insiste un peu plus sur la nécessité de la bonne intelligence avec M. d'Alincourt. « Il est important, dit-elle, que le bien du service du roy soit préféré à un différend particulier qui est entre le sieur d'Alincour et vous; je vous prie ne manquer à prendre attache dudit sieur d'Alincour, et croire que le roy Monsieur mon fils et moy vous en sçaurons gré. » C'est cette phrase qui est de la main de Richelieu.

[1] Voyez deux lettres au même, du 3 mars, pages 338 et 339.

[2] Le nom est inscrit au dos de la minute, ainsi que la date.

CCCXLII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 38. — Minute.
(Quelques lignes sont de la main de Richelieu.)

A M. DE SAINT-CHAMONT.

23 mars 1617.

Monsieur, Bien que j'estime superflu d'adjouster aucune chose à ce que leurs majestés vous escrivent, estant vostre amy et vostre serviteur comme je suis, je vous conjure néantmoins de prendre l'attache de M. d'Alincour, ainsy que leurs majestés vous tesmoignent le désirer, et vivre désormais aussy bien l'un avec l'autre comme vous avez esté mal ensemble jusques icy. Je ne vous dis[1] combien ceste action vous sera honorable; vous sçavez trop bien ce que c'est que defférer aux volontés de son maistre pour manquer à vous conformer à ce qu'ils (*sic*) désirent. Asseurez-vous qu'envoyant un gentilhomme vers M. d'Alincour, je feray valoir ceste action auprès de leurs majestés comme si c'estoit vous-mesme. Au reste diligentés-vous de vous rendre en Nivernois. Maintenant que M. le mareschal de Montigny a bloqué Nevers, et qu'il a besoing de forces plus grandes que ce qu'il a pour en venir à bout, leurs majestés vous mandent combien la diligence de vostre part est requise, et vous le pouvez concevoir aysément de vous-mesme; c'est ce qui faict que, sans m'estendre dadvantage sur ce subject, je me contenteray de vous asseurer que je suis. . . . .[2]

[1] Le passage écrit de la main de Richelieu commence ici, et finit au mot : « Nivernois. »

[2] Au bas de cette minute on lit : « Il y a un duplicata de ceste dépesche. »

CCCXLIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 8 et 9. — Original devenu minute[1].

A M. DE MONTIGNY[2].

23 mars 1617.

Monsieur, Leurs majestés sont fort ayses que vous ayez pris la résolution d'aller à Nevers, qu'elles n'osoient vous conseiller, craignant que vous feussiez trop foible; mais véritablement elles recognoissent que vostre courage vous faict passer beaucoup de difficultés. Vous debvez avoir ce contentement de sçavoir que vous estes dans l'esprit du roy et de la royne ainsy que vous sçauriez désirer, et le pouvez croire sur ma parole. Vous ne debvez point craindre, monsieur, que leurs majestés trouvent mauvais que vous n'ayez pas faict raser Clamecy, vous asseurant que, continuant comme vous faictes, elles ne peuvent trouver vos actions que très bonnes. On juge bien que les considérations que vous mandez sur ce subject sont valables; et, pour cest effect, en cest article on laissera les choses comme elles sont. Pour le rasement des autres places qui n'ont point attendu le canon, je ne vous en mande rien, ayant faict response par M. de Villedonnet sur ce subject, comme aussy sur celuy du fils de M. de Nevers, que le roy désire estre mené à Bourges, et ceux qui servent d'espions auprès de luy, séparés de sa personne. Pour la paye des chevaux-légers, M. le contrôleur général leur faict tenir encore un mois, afin qu'ilz en reçoivent deux à la fois. Que s'il leur est deu quelque chose du passé, vous les pouvez asseurer, monsieur, qu'ilz n'y perdront rien, mais que pour ceste heure ilz se doibvent contenter de ce qu'on leur paye bien le courant. Pour les armes de Rouannez, il y a plus de huit jours

[1] Des corrections ayant été faites après la signature, la lettre a dû être recopiée.

[2] Il n'y a pas de suscription, mais le nom et la date sont écrits au dos.

que leurs majestés les ont données à M. d'Alincour; mais vous pouvez vous servir de celles du Bourdieu[1].

Pour les gens des Cévenes, on a advis qu'il y a deux régimens sur pied; M. de Chastillon est allé au devant, mandant au roy qu'il y alloit exprès pour empescher qu'il ne se feist rien contre son service. Ceux de Molins, de Bourbonnois et autres lieux par où ils doibvent passer, ont mandé qu'ilz s'opposeroient absolument à leur passage. Vous vous enquerrez, s'il vous plaist, monsieur, de leurs desseins, pour y pourveoir ainsy que vous adviserez, mais nous ne croyons pas qu'ilz puissent passer. Monsieur le prince de Joinville y est allé; il avoit demandé permission à leurs majestés de mener avec luy sa compagnie de chevaux-légers qui est auprès de vous : elles n'ont pas voulu luy accorder, vous estant du tout nécessaire.

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

DE RICHELIEU.

[1] Ici se trouvait la phrase suivante, qui a été rayée : « M. de Saint-Géran a promis vous faire avoir dans dix jours, sans faillir, six cents hommes bien armés qu'on lui a accordés soubz le nom de son fils, non pour autre chose que pour vous fortifier. » Mais la veille du jour où cette lettre fut écrite (22 mars), le roi adressait au maréchal de Montigny une lettre, contre-signée *Richelieu*, dans laquelle il disait au maréchal : « Le désir que j'ay de grossir vos troupes autant qu'il m'est possible pour vous donner plus de moyens de me servir..... fait que j'ai accordé au sieur de Saint-Géran des commissions pour lever un régiment de six compagnies qu'il m'a promis de mettre sur pied dans douze jours. » Cette lettre se trouve en original dans le même manuscrit de Baluze, fol. 3. On verra ci-après, sous la date du 28 mars, une nouvelle lettre de Richelieu au maréchal de Montigny, où il lui donne encore avis de la prochaine arrivée près de lui des troupes que lève M. de Saint-Géran. Richelieu ne manque aucune occasion d'encourager les généraux chargés du commandement des armées et de leur montrer une active et constante sollicitude.

CCCXLIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 16. — Minute.
(Quelques mots de la main de Richelieu.)

A M. DE RICHELIEU[1].

23 mars 1617.

Mon frère, Escrivant amplement à M. le mareschal de Montigny sur ce qu'il peut désirer de leurs majestés, je vous diray seulement le contentement qu'elles ont de ce que, nonobstant le peu de gens qu'il a, il se soit résolu d'aller attaquer Nevers. Elles ont mandé à M. de Saint-Chaumont qu'il fist toute la diligence qu'il pourra à se rendre en vostre armée avec ce qu'il auroit de gens sur pied. On a faict partir l'argent pour la cavalerie légère, leur donnant deux mois comme ils désirent; et aussy pour faire faire monstre à la compagnie de M. le comte de Saint-Pol, qui sera presque aussy tost à vous que l'argent.

Je vous envoye un chiffre pour pouvoir m'escrire d'ores en avant les particularités que vous jugerez debvoir demeurer entre vous et moy, comme aussy je feray le mesme.

J'estime vous avoir faict response à tout ce que vous avez désiré, sans qu'il en manque un point, si ce n'est pour le faict de M. de la Boulaye[2], auquel je ne vous puis dire autre chose sinon que je ne pense pas qu'il doibve faire grand estat des places du Nivernois, l'intention du roy estant qu'elles soyent rasées, mesme Dezize. Si en autre chose je le puis servir en vostre considération, je le feray très volontiers, l'estimant comme je fais.

[1] Le nom et la date sont au dos de la minute.

[2] Edme de Rochefort, marquis de Pleuvant, lieutenant général au gouvernement de Nivernois et Donziois, capitaine de cinquante hommes d'armes, etc. Il obtint l'érection de la baronnie de la Boulaye en marquisat, par lettres du mois d'avril 1619. — Dans une lettre précédente, datée du 22 mars, et adressée à madame de la Boulaye, Richelieu parle à cette dame de feu son mari. Ce la Boulaye était d'une autre famille que le lieutenant général de Nivernais.

Quant à M. de Thianges[1], vous ferez fort bien de le retirer si vous le pouvez.

Les trésoriers ont esté si mal advisez que de dire icy que vous n'avez pas voulu prendre l'argent de la monstre en espèces, mais seulement en assignations.

J'auray soing de ce que vous me mandez des enfans du sieur de la Prune[2], mais il faut trouver quelque occasion en laquelle on puisse faire pour eux, car vous ne me spécifiez rien.

Leurs majestés désirent grandement que vous vous diligentiez pour estre prests de vous donner une plus ample moisson; mais ilz jugent bien que vous estes un peu foibles.

J'ay faict accorder au porteur de la présente ce que vous avez désiré.

Voilà tout ce que je vous puis dire pour ceste heure, sinon que je suis,

Mon frère,

Vostre très humble frère et serviteur.

CCCXLV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 5. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu[3].

LETTRE DU ROI.

A M. DE MONTBAZON[4].

23 mars 1617.

Mon cousin, Sçachant combien la citadelle d'Amiens est importante au bien de mon service et que plusieurs mal affectionnés pour-

[1] Le baron de Thianges était un gentilhomme fort protégé de M. le prince.

[2] Sans doute la Prugne. Est-ce Guy Pot, chevalier comte de Saint-Paul, seigneur de la Rochepot et de la Prugne, bailli de Vermandois? (P. Anselme, VII, 13, C.) Le s^r de la Prugne est auteur d'un livre intitulé, *Instructions militaires*, cité par son fils, capitaine au régiment de Champagne, dans son *Discours militaire sur l'attaque des places, etc.* imprimé à Lyon en 1642.

[3] Elle se trouve au bas d'une lettre déjà signée par le roi, sur le même sujet, et qui a été annulée.

[4] Point de suscription. Ce nom est au verso de la minute. — Hercule de Rohan,

roient avoir des desseins sur ceste place, j'ay bien voulu vous prier par ceste lettre de n'y vouloir laisser entrer aucun, sans exception quelconque, qui vous puisse donner ombrage; et d'autant qu'y donnant entrée à quelques-uns, et non à d'autres, il y en pourroit avoir de malcontens, j'estime que le meilleur expédient que vous puissiez prendre est de n'y laisser entrer que les soldats ou autres qui y ont nécessairement à faire. Je me promets que vous aurez un tel soin de ceste place que je pourray bien, ainsy que je fais, m'en reposer entièrement sur vous; à quoy je ne feray la présente, etc.

CCCXLVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 36. — Original devenu minute.

LETTRE DU ROI.

A M. DE SAINT-CHAMONT[1].

24 mars 1617.

Monsieur de Saint-Chaumont, Je vous envoye un commissaire pour

duc de Montbazon, pair et grand veneur de France, avait alors le gouvernement de Picardie, qu'il avait échangé contre celui de Normandie avec le maréchal d'Ancre; il eut deux ans après le gouvernement de l'Ile-de-France, lorsque de Luynes était tout-puissant. Ce favori avait épousé Marie de Rohan, fille du duc de Montbazon, laquelle fut depuis la célèbre duchesse de Chevreuse. — Dans les années 1618, 1619 et 1620, le duc de Luynes employa son beau-père dans les négociations qui eurent lieu entre la reine mère et le roi, ou plutôt le favori du roi. — M. de Montbazon mourut dans son château de Couzières en Touraine, le 16 octobre 1654, à quatre-vingt-six ans.

[1] Il n'y a point de suscription; le secrétaire a écrit au dos : « A Mr de Saint-Chaumont, Alincour et de Champigny. » Les deux derniers noms se rapportent aux deux lettres que nous donnons ci-après et dont les minutes se trouvent au feuillet 35 du même manuscrit. — Des ordres avaient déjà été donnés, le 3 mars, pour le même objet, par le roi et par Richelieu, à Saint-Chamont, qui n'en avait tenu compte. Le 23 mars, Richelieu fait écrire de nouveau le roi, il fait écrire aussi la reine mère, il écrit encore lui-même, et voici dès le lendemain 24 une troisième lettre du roi. Celle-ci, plus sèche et plus impérieuse que la lettre de la veille, ne contient que peu de lignes et n'est guère qu'une répé-

conduire vostre régiment, en quelque estat qu'il soit, en mon armée de Nivernois, selon la route que je luy ay donnée pour cest effect. Au reste, je l'ay particulièrement informé de ma volonté, luy commandant de prendre l'attache du sieur d'Alincour, selon que desjà je vous l'avois mandé. M'asseurant que vous n'y manquerez, je prieray Dieu, monsieur de Saint-Chaumont, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escript à Paris, le xxiiij^e^ jour de mars 1617.

LOUIS.

CCCXLVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 35. — Minute.

A M. D'ALINCOURT[1].

24 mars 1617.

Que le roy reçoit un extresme desplaisir de ce que le sieur de Saint-Chaumont n'a pas pris son attache. Que sa majesté luy faict cognoistre clairement quelle est sa volonté en cela; que la reyne sa mère luy escrit; qu'en mon particulier je l'en conjure, et luy promets, pour l'y convier, de faire valoir cette action à leurs majestés; que je ne crois pas, après avoir receu leurs lettres, qu'il manque à leur obéir; que s'il ne le faict, il en recevra blasme de tout le monde, et de leurs majestés particulièrement, qui luy tesmoigneront sans doute combien ilz l'auront trouvé mauvais. Cependant le service du roy demeure parce qu'en effect son armée de Nivernois a besoin d'estre fortiffiée de gens de pied. On dit qu'Andredieu et Assas font estat de mener deux mil hommes à madame de Nevers, ce qui rendroit encore les forces plus nécessaires à M. de Montigny. Mais ce gentilhomme

tition; nous en donnons néanmoins le texte, afin qu'on puisse comparer la différence de ton de l'une et de l'autre. Il est probable qu'après l'envoi de la lettre du 23 on reçut à la cour nouvelle plainte de l'obstination de Saint-Chamont. Alors on envoie un commissaire, et Richelieu exprime fort laconiquement le mécontentement du roi.

[1] Pour la suscription et la date, voyez la note de la lettre précédente.

m'ayant dict qu'ilz faisoient quelque estat de passer par vostre gouvernement, je n'apréhende point qu'ilz puissent venir jusques en Nivernois, ne doubtant point qu'ayant des forces comme vous avez, et ce que vous pouvez tirer à coup près de vos principales villes, vous ne les tailliez en pièces. Si par hasard ils passoient ailleurs que par vostre gouvernement, vous feriez un grand service au roy, incontinent que vous apprendriez leur passage, d'envoyer le régiment de M. vostre fils pour fortifier M. de Montigny. Ceste action paroistroit d'autant plus qu'elle viendroit de vostre propre mouvement; et en cela vous rendriez un service qui parleroit de soy-mesme. Je vous conjure, par tout ce que je puis, de faire quelques efforts sur l'occasion de ce passage; et si vous pouvez, comme le gentilhomme que vous m'avez envoyé me l'a proposé, fortifier M. de Montigny de gens de pied, qu'on envoye un commissaire avec charge expresse de prendre attache de luy pour le régiment de M. de Saint-Chaumont et le conduire en Nivernois, selon la route que sa majesté luy a donnée.

CCCXLVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 35 verso. — Minute.

A M. DE CHAMPIGNY.

24 mars 1617[1].

J'ay veu ce que vous me mandez par vostre lettre; je serois extresmement fasché qu'en ces quartiers on se brouillast. Vous pouvez bien croire que je seray bien ayse de contribuer tousjours ce qui me sera possible pour empescher tel désordre. Sa majesté, pour donner moyen à ceux qui luy sont affectionnés de se garantir de ceux qui ont mauvaise volonté, a augmenté plusieurs garnisons, celles de Niort, de Parthenay, de Fontenay[2] et de Maran[3]. J'ay fait accorder au sieur de

[1] Ni suscription, ni date. (Voyez note 1 de la lettre du roi à Saint-Chamont, p. 441.)

[2] Voyez ci-dessus, p. 434, une lettre à madame de la Boulaye, du 22 mars.

[3] Marans, petite ville voisine de la mer, département de la Charente-Inférieure, dans l'ancienne province d'Aunis. Les trois autres villes étaient du Poitou.

Boisguérin la mesme grâce. Je luy envoye la commission pour augmentation de cinquante hommes pour six mois, bien que les augmentations de tous les autres ne soient que pour trois. J'estime qu'il est à propos, avant que luy donner, que vous parliez à luy, receviez sa parole, à laquelle, comme vous m'escrivez, il a plusieurs fois manqué. Pour Machecou[1], il ne faut rien craindre, estant certain que M. de Restz[2] a trop asseuré leurs majestés de son affection et de son service pour y manquer. Leurs majestés font estat de mettre en Poitou quelques compagnies de cavalerie, l'une entre les mains d'un catholique, l'autre d'un huguenot, pour empescher les levées qui s'y pourroient faire.

CCCXLIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 136 verso. — Minute de la main de Le Masle.

A MADAME DE BUSSY[3].

24 mars 1617.

Que je suis bien fasché de la contestation qui est entre M. son fils et les habitans de la ville de Vitry[4]. Que j'en parleray à M. de Sceaux,

[1] Machecoul, petite ville du département de la Loire-Inférieure, dans la Bretagne, sur la frontière du Poitou.

[2] Le duc de Retz était gouverneur de la Bretagne par commission; le gouverneur titulaire était César de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées et de Henri IV. Henri avait donné le gouvernement de Bretagne à ce fils bien-aimé lorsqu'il n'avait encore que quatre ans, en 1598; mais sous le règne suivant, le duc de Vendôme s'étant mis souvent en révolte contre la régente et contre le roi, son gouvernement fut assez longtemps exercé par commission.

[3] Cette minute est écrite sur le même feuillet qu'une autre lettre adressée au comte d'Auvergne (voyez la lettre suivante). On lit en tête de la présente, « Lettre à madame de Bussy, de Mr. » et au dos du feuillet: « A M. le comte d'Auvergne et madame de Bussy, du 24 mars 1617. »

[4] Charles de Lameth, comte de Bussy, était gouverneur des ville et citadelle de Mézières; ce fut probablement en cette qualité qu'il eut quelques démêlés avec les habitants de Vitry, sans doute Vitry-le-François, ville de Champagne aussi bien que Mézières.

ceste place estant de son département[1], pour qu'il y apporte ce qui se pourra de la part du roy.

Quant à la compagnie de chevaux-légers de M. son fils[2], je ne doubte point qu'elle ne soit belle. Il est besoin qu'elle aille promptement en l'armée de Champagne, où elle fera monstre[3]. Que pour ceste heure le roy n'a pas besoin d'autres levées; que je n'ay pas mancqué de tesmoigner à leurs majestés le soin et l'affection avec laquelle elle se porte à leur service; qu'elle doit croire que quand le roy sera hors des affaires qui le pressent maintenant, il ne manquera pas de recognoistre particulièrement les personnes qui le servent comme elle. J'y contribueray ce qui me sera possible, comme estant.....

CCCL.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 136. — Minute de la main de Le Masle.

A M. LE COMTE D'AUVERGNE[4].

24 mars 1617.

Que le roy trouve bon que ceux de la Ferté-Milon et de Milly[5] ayent une compagnie de chevaux-légers, pourveu qu'ils l'entretiennent à leurs despends, comme ils disent. S'il luy plaist pour cela leur faire

[1] Antoine Potier, seigneur de Sceaux, secrétaire d'état, en survivance de son père, Louis Potier, baron de Gesvres, lequel reprit sa charge après la mort de son fils, arrivée, en 1621, au siége de Montauban.

[2] Bussy-Lameth commandait alors la compagnie de chevau-légers de la garde du roi. Dix ans après (1627), il se signala contre les Anglais à l'attaque de l'île de Ré. Richelieu ne manque pas de le nommer à cette occasion dans ses Mémoires (liv. III, p. 391 et 411). Chargé en 1637 du commandement de l'armée destinée pour le secours de la Capelle, il fut tué pendant le siége; il allait être nommé maréchal de France.

[3] Bussy-Lameth fut pris quelques jours après et son monde fut taillé en pièces par le duc du Maine, « dans une brave sortie, » selon l'expression de Bassompierre, qui raconte cette mésaventure.

[4] Le secrétaire a écrit en tête du feuillet : « Lettre de Mr à M. le comte d'Auv. » (Voyez la note 3 de la page précédente.)

[5] Il y a plusieurs Milly en France; celui-ci est un village à huit kilomètres de

envoyer une requeste signée qui contienne ceste offre, on délivrera commission au sieur de la Bécherelle[1] pour ladite compagnie. Qu'on a mis ordre, à mon advis, à tout ce qu'il a désiré par M. de Saint-Géran. On luy a renvoyé le régiment de la Rainville[2], ainsy qu'il a désiré, bien qu'il fust du tout nécessaire en Nivernois, où il estoit destiné.

Pour ce qu'il me mande du jeune fils de M. le vicomte d'Auchy, il est impossible, monsieur, de faire autre chose que ce que vous luy avez dit.

Que je croy que ceste lettre n'arrivera point que M. le mareschal d'Ancre ne l'ait joinct; lors, monsieur, vous serez en estat de faire quelque chose, n'y ayant personne qui ne recognoisse bien que jusques là vous n'avez peu faire autre chose que vous approcher. Je n'ay point vu la lettre dont il parle de M. de Brigneul[3]. Que leurs majestés le conjurent de faire tenir ses régimens les plus complets qu'il pourra, d'autant que, si cela estoit, au lieu de trois mil hommes d'infanterie françoise qu'il mande avoir maintenant, il en auroit plus de cinq mil; sçavoir est : dix-huit cents des dix compagnies des gardes, seize cents de la Rainville et de Menillet, huit cents de Sauvecourt et des Autels, cinq cents Gascons, mil du régiment de Piedmont; lesquels font près de six mil hommes, qui, au moins, devroient revenir à cinq, qui, joinctz aux cinq mil de M. le mareschal[4], feront dix mil hommes de pied, sans vos Suisses, et plus de quinze cents chevaux.

Il n'y a rien de nouveau, sinon que M. de Montigny s'est logé à une portée de canon de Nevers, en attendant qu'il luy vienne des forces suffisantes pour le battre. Voylà tout, etc.

Beauvais, département de l'Oise, ancienne province de l'Ile-de-France. La Ferté-Milon, située sur la frontière de la Champagne, était aussi comprise dans l'Ile-de-France.

[1] Jean Glé, chevalier, seigneur de la Cottardie, baron de Bécherelle, etc. Sa fille Gabrielle épousa le frère de mademoiselle de la Vallière.

[2] Voyez ci-dessus une lettre du roi, du 7 mars.

[3] Voyez ci-après les notes de la lettre du 2 avril au vicomte de Brigneul.

[4] Le maréchal d'Ancre.

CCCLI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. I, n° 2, fol. 140. — Minute. (Plusieurs passages de la main de Richelieu.)

LETTRE DU ROI.

A M. LE MARÉCHAL D'ANCRE[1].

25 mars 1617.

Mon cousin, Ayant sceu que vous estiez résolu de passer la rivière d'Esne pour vous joindre à mon cousin le comte d'Auvergne, et ensemblement vous acheminer à Soissons, je vous ay faict ceste dépesche exprès pour vous dire que j'estime qu'il sera bien plus à propos qu'en vous avançant vers le lieu que vous sçavez, vous teniez chacun avec vos trouppes ung des costés de ladite rivière, afin de tenir l'ennemy en bride et empescher le secours qu'il pourroit aysément recevoir par l'endroit qui luy demeureroit libre si vous estiés tous deux ensemble. Je vous prie donc, si vous le jugez à propos, de prendre ceste résolution conformément à ce que vous dira particulièrement de ma part le sieur du Mesne, porteur de la présente.

CCCLII.

Bibl. nat. Fonds de Baluze. Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 2 et 3, fol. 85 verso. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

[A M. LE COMTE D'AUVERGNE[2].]

[26? mars 1617.]

Mon cousin, Je suis un peu estonné de veoir que jusques icy vous n'ayez point encore investy Soissons, comme je vous avois tesmoigné

[1] Le nom et la date se trouvent inscrits au dos du feuillet.

[2] Cette minute ne porte ni suscription ni date; aucune indication ne se trouve ni

le désirer. Je sçay néantmoins, veu l'affection que vous avez à mon service, qu'il faut bien que vous en ayez esté diverty par quelques considérations que vous ayez jugées importantes. Mais d'autant qu'il n'y en peut avoir qui puissent estre mises en balance avec l'avancement que recevront mes affaires par l'exécution du premier dessein que vous sçavez que je pris avec vous à vostre partement, je ne voy pas que vous debviez vous arrester à Pierrefonds [1], veu que, ne pouvant s'emporter qu'à la longue, vous perdriez beaucoup de temps. En telles occasions, la diligence est ce qui peut plus préjudicier à mes ennemis, estans en l'estat auquel ilz sont; c'est pourquoy je vous prie, sans différer dadvantage, de faire passer de mes troupes de là l'eau, afin d'oster la liberté de ceux qui sont en ceste place, et gaigner temps au siége d'une place [2] de la prise de laquelle il semble que deppende l'événement des affaires. Je désire si passionnément avancer ce siége et favoriser vos armes, que je partz demain [3] pour

au dos ni en tête; elle est écrite sur la même feuille et de la même main que la lettre suivante de Richelieu; toutes deux sont adressées au comte d'Auvergne; et la date doit être des derniers jours de mars, le 26 peut-être. La cour était impatiente de voir assiéger Soissons, où était comme le quartier général des princes mécontents. Cependant le comte d'Auvergne mit le siége devant Pierrefonds le 24 mars; la nouvelle dut arriver à Paris le 25, et fut mal accueillie. Richelieu fait écrire par le roi au comte d'Auvergne que Soissons est plus pressé, que *Pierrefonds ne peut s'emporter qu'à la longue.* Or en cela Richelieu se trompait; car Pierrefonds fut pris le 2 avril. Sans doute le comte d'Auvergne expliqua son plan, et, le 29, on lui écrivait une nouvelle lettre, dans laquelle on lui disait: « J'ay faict veoir au roy vostre dessein de Pierrefonds..... On approuve tous vos desseins. » Au reste, cette minute est barrée dans le manuscrit. Est-ce que l'expéditionnaire aurait passé ces barres après avoir fait la copie? Ou bien cette lettre aurait-elle été annulée? Nous doutons, parce que rien n'indique que la lettre de Richelieu, écrite en même temps que celle-ci, n'ait pas été envoyée. Quoi qu'il en soit, la présente minute mérite d'être remarquée, et le rapprochement de cette lettre avec celle du 29 montre que Richelieu ne s'obstinait pas dans une opinion, et savait se rendre à de justes raisons.

[1] Petite forteresse féodale de l'Ile-de-France, aujourd'hui très-petite ville du département de l'Oise, à douze kilomètres de Compiègne.

[2] Il s'agit de Soissons, dont le nom se trouve dans un passage voisin, qu'une correction a fait disparaître.

[3] Ce projet, d'abord ajourné, fut ensuite tout à fait abandonné. (Voyez la note 3 de la lettre suivante.)

m'approcher de vous, quoyque je juge bien qu'il eust esté plus à propos que ceste place eust esté investie devant mon partement. C'est à vous de vous diligenter, ce que j'espère et tiens pour asseuré, cognoissant l'extresme affection que vous avez à ce qui me touche.

CCCLIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 85 et 86 verso. — Minute.

[A M. LE COMTE D'AUVERGNE[1].]

[26? mars 1617.]

Monsieur, Je ne vous puis celer que le roy, avant que partir d'icy, eust esté très-ayse de veoir quelque advancement au dessein pour lequel il quitte ceste ville; il ne laisse pas pour cela de passer oultre en sa résolution, estimant que sa présence authorisera grandement ses armes, et que, s'approchant de son armée comme il faict, chascun s'esforcera à l'envy à bien faire. Je ne vous dis point, monsieur, ce que l'on attend de vous, sçachant bien que vous en avez cognoissance. Seulement, vous remarqueré-je qu'il vous importe grandement d'avancer vostre siége, et faire passer une partie de vos troupes de de là l'eau; le bien des affaires du roy, et vostre gloire, que je désire passionnément, requérans que vous usiez de diligence. Nous eussions bien désiré que leurs majestés ne feussent parties qu'après avoir seu asseurément vos troupes estre passées de là l'eau; mais voyans[2] que cela ne s'estoit pas faict sabmedy, il a esté impossible de les retenir dadvantage[3], qui me faict vous conjurer, monsieur, de haster ce pas-

[1] Ni date ni suscription. (Voy. la note 2 de la page 447.)

[2] Les mots « que cela ne s'estoit pas faict sabmedy » sont effacés dans la minute, sans être remplacés.

[3] Le dessein du roi à cet égard était arrêté depuis longtemps, comme on l'a vu par une lettre de Richelieu à Béthune, du 12 février précédent; et la fin de mars ou le commencement d'avril avaient été définitivement fixés pour l'entrée en campagne. Mais on s'alarma du départ du roi; et sur les remontrances et prières qui lui furent faites par les compagnies souveraines et le

sage le plus qu'il vous sera possible pour la seureté du voyage du roy, empeschant par ce moyen que quelques-uns de ses ennemis ne peussent sortir pour venir incommoder quelque bagage escarté. J'ay escrit à M. le viscomte de Brigneuil[1] pour prendre garde au Pont-Saint-Maxence, Bacq à Choisy[2] et à Verberie. S'il vous plaist prendre la peine d'y envoyer aussy pour faire qu'on retire les bacqs et empesche on le passage, il sera fort à propos. Cependant, je vous suplie de croire que je suis. . . . .

CCCLIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 87. — Minute de la main de Le Masle.

LETTRE DU ROI.

A M. DE GUISE.

27 mars [1617][3].

Mon cousin, Je ne puis assez me louer du soin, de la vigilance et de l'affection que vous apportez au bien de mes affaires, que vous avancez de telle sorte que je cognois bien que vous n'y perdez aucun temps. Je suis très-ayse que vous ayez maintenant les six canons qui estoient à Chaalons, espérant que par ce moyen vous vous rendrez bientost maistre de la place que vous avez assiégée[4]. Dans peu de

corps de ville de Paris, bien que la colonelle de ses gardes fût partie, il fut décidé que le roi n'irait point à l'armée. Ce fait, que les historiens ont négligé, mérite d'être mentionné. (Voyez ci-après une lettre à M. de Guise, du 8 avril.)

[1] La lettre, retardée de quelques jours, se trouve ci-après à la date du 2 avril.

[2] Choisy-au-Bac, à quatre kilomètres au delà de Compiègne, grand village de l'ancienne province de l'Ile-de-France, aujourd'hui dans le département de l'Oise, et qui n'a d'autre célébrité que le souvenir de la résidence qu'y firent les premiers rois de France.

[3] En tête de la minute : « M. de Guyse, 27 mars. » L'année manque, mais c'est évidemment 1617.

[4] Le duc de Guise était chargé de prendre Château-Porcien, petite place sur l'Aisne, avec une forteresse élevée sur un rocher, à huit kilomètres de Rethel, qui fut prise aussi par le duc de Guise. Ces deux places, qui faisaient partie alors du

temps, je vous envoiray des chevaux pour vous servir des deux autres dont vous me mandez que vous aurez besoin; et, me faisant sçavoir ce dont vous aurez affaire, je feray en sorte que vous n'en manquerez pas. Je n'ay point faict estat de divertir aucunes forces que je vous aye destinées; je cognois trop bien l'importance du lieu où vous estes et vois trop clairement que c'est à vous à supporter le principal effort de mes ennemis. Je haste autant que je puis la cavalerie que j'ay arresté debvoir servir auprès de vous, vous asseurant qu'oultre le bien de mon service, vostre contentement me fera avoir un soin particulier de l'armée que je vous ay commise. Quant à l'employ des deniers dont vous me parlez, il me suffit de sçavoir qu'ilz soient despensés par vos ordonnances pour croire qu'ilz le soient utilement pour mon service; et je l'ay veu encore plus particulièrement par les estats que vous en avez envoyez au sieur Barbin[1], controlleur général de mes finances. J'espère sçavoir bientost de bonnes nouvelles sur le subject de vostre siége, quoyque je voye bien que mes ennemis se deffendant beaucoup mieux qu'ilz n'ont faict encore en aucun lieu où ilz ayent esté attaquez, ilz veullent vous donner plus de gloire à les prendre, et à moy plus d'occasions de ressentiment de l'affection avec laquelle vous vous y employez. C'est tout ce que je vous puis dire pour ceste heure, sinon que je prie Dieu.....

gouvernement de Champagne, sont comprises aujourd'hui dans le département des Ardennes. Le siége de Château-Porcien était commencé depuis le 5 mars. — Cette forteresse, dont il n'existe plus que des ruines, remonte à une antiquité reculée. Les chroniques en font mention à l'époque de saint Remi, archevêque de Reims, et l'on y a trouvé des médailles anciennes et des traces de constructions romaines.

[1] Voyez ci-après, sur Barbin, la note d'une lettre à Charpentier, 1621.

CCCLV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 2, fol. 92. — Minute.

A M. DE GUISE.

[27] mars 1617 [1].

Richelieu, s'en remettant à la lettre du roi, ne prend la plume que pour assurer le duc de Guise « de son très humble service. » Il ajoute, en *post-scriptum*, qu'on a de fort bonnes nouvelles d'Angleterre, « le roi de la Grande-Bretagne ayant asseuré M. le baron de La Tour que, quoyqu'on die qu'il assistoit couvertement ces messieurs les princes, il ne le fera jamais. »

CCCLVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze. Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 135. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.
(Quelques passages sont de la main de l'évêque de Luçon.)

LETTRE DU ROI.

A M. LE COMTE D'AUVERGNE.

27 mars 1617.

Mon cousin, Je vous fais ceste lettre pour vous donner advis comme le canon que je vous envoye sera mercredi prochain à Ponthoise. Que je n'estime pas qu'il y ayt péril jusques-là, mais qu'y estant arrivé, j'ay jugé à propos que vous luy donniez escorte au moins de deux cens chevaux qui battent la campagne sur les aisles. Quant à ceux que vous destiniez à ceste conduite, je vous diray que le sieur de Gamaches est déjà party pour escorter l'attirail du canon; que les sieurs de Trembrunes et autres ne sont pas encore si avancez que je les puisse employer à cela, et que je n'ay pas creu m'y debvoir servir du Bois de Prie pour plusieurs raisons que vous pouvez concevoir. Ceste affaire est de grande importance au bien de mon service; c'est pourquoy vous y pourvoirez seurement; m'en reposant sur vous, je ne vous en diray pas dadvantage, priant Dieu. . . . .

[1] Le quantième manque; c'est le 27, date de la lettre précédente.

CCCLVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 64. — Minute de la main de Le Masle.

LETTRE DU ROI.

A M. DE MARILLAC [1].

27 mars 1617.

M. de Marillac [2], Je suis extresmement fasché du différent qui est arrivé en mon armée au subject des lettres que vous obtinstes de moy devant vostre partement [3]. J'ay tousjours bien jugé que le sieur de Vaubecourt et vous estiez dignes de faire la charge de mareschal de camp. Mais vous estant voulu abbaisser jusques à celle d'ayde, mon intention n'a esté autre, pour ceste fois, que de vous employer en ceste fonction soubz le sieur de Praslain, me réservant à me servir de vous en celle de mareschal de camp en d'autres occasions.

Mais d'autant que, comme vous sçavez, je suis engagé de parole au sieur de Praslin de n'employer point d'autres que luy en ceste charge de mon armée de Champagne, je vous prie de vous contenter pour ceste heure de la qualité d'ayde de mareschal de camp, ne tirant à aucune conséquence les lettres que je vous ay volontiers accordées pour vostre contentement particulier, sans estimer que vous en usassiez pour apporter du changement en l'establissement que j'avois faict en mon armée. Je vous prie de me donner contentement en ce subject, vous asseurant qu'en d'autres occasions je vous emploiray selon que vous le sçauriez désirer.

[1] Au dos de cette minute se trouvent, avec la date, les noms de MM. de Marillac et de Vaubecourt; la lettre était commune à ces deux officiers; les seuls changements qu'on ait faits à la lettre destinée pour le dernier sont marqués à la marge du manuscrit, comme on le verra par les notes suivantes. Au reste, les deux lettres furent envoyées ouvertes au duc de Guise, afin qu'il en prît communication avant de les remettre.

[2] En marge, d'une autre écriture que le reste de la lettre : « M. de Vaubecourt. »

[3] *Idem :* « Qu'obtint de moi le sieur de Marillac avant son partement. »

CCCLVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 51. — Minute de la main de Le Masle.

A M. DE MARILLAC[1].

[27 mars 1617.]

Monsieur, Ayant sceu ce qui s'est passé sur les lettres que vous désirastes avoir de leurs majestés, je ne puis, estant de vos amis comme je suis, et vous honorant comme je fais, que je ne vous tesmoigne en avoir un extresme desplaisir; et qu'ensuite je ne vous conjure par le bien du service du roy, qui vous sera plus fort qu'aucune autre considération, et par vous-mesme, de demeurer dans les termes d'ayde de mareschal de camp, vous asseurant que le roy vous ostera ceste qualité d'ayde en d'autres occasions. Vous sçavez bien qu'il désireroit vous contenter dès ceste heure, mais qu'il est engagé à M. de Praslain, et qu'il ne vous a accordé ces lettres que pour couvrir d'un tiltre spécieux le nom d'ayde de mareschal de camp. Au nom de Dieu, gouvernez-vous en ceste occasion en sorte que les lettres du roy ne vous soient pas plus tost données, que tout le différend meu sur ce subject ne soit appaisé, et vous souvenez que si M. de Vaubecour et vous, vous sçavez conduire en ceste occasion, comme vous pouvez croire que je n'en doubte point, le roy en aura du ressentiment. Si vous me croyez, vous vous déporterez de vous-mesme, prenant bien vostre paie comme vous pouvez faire. Tout le monde louera ceste action, et je la feray valoir icy autant qu'il me sera possible. Vous ferez faire aussy le mesme à M. de Vaubecour, qui est si galand homme, que je

[1] Nous trouvons ce nom au dos de la minute. Cette minute n'est point datée; il faut lui donner la date du 27 mars, que porte la lettre du roi adressée au même M. de Marillac et sur le même sujet. (Voyez, sous la date du 17 mars, les lettres relatives à la nomination de MM. de Marillac et de Vaubecourt en qualité d'aide-maréchal de camp.)

m'asseure qu'il n'en fera point difficulté, sur l'asseurance que je luy donne, et à vous aussy, que leurs majestés se souviendront de ce qu'en ceste occasion vous déférerez à leur volonté[1].

CCCLIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze. Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 85. — Original devenu minute. (Quelques mots sont de la main de Richelieu.)

LETTRE DU ROI.

A M. DE GUISE.

28 mars 1617[2].

Mon cousin, Ayant cogneu par vostre lettre l'altération qu'il y a en mon armée de Champagne à cause des sieurs de Vaubecourt et de Marillac, j'ay bien voulu vous faire la présente pour vous dire que bien qu'ilz ayent obtenu de moy quelques lettres pour relever avec honneur la charge d'ayde de mareschal de camp, qu'ilz ont voulu exercer sous le sieur de Praslain, je n'ay entendu apporter de nouveauté au premier establissement que je vous ay mandé en avoir faict. Ce n'est pas que je ne les estime dignes de ceste charge; mais ayant promis au

[1] Sur le second feuillet de cette pièce, folio 52 du manuscrit de Baluze, Le Masle a écrit cette note dictée par Richelieu, et qui se rapporte à une autre lettre : « M. de Villesavin fera, s'il luy plaist, responce à ceste lettre de la part de la royne, tesmoignant à M. de Guyse le contentement qu'elle a d'apprendre tous les jours le soin et l'affection qu'il apporte au bien des affaires du roy; et ensuite ce qu'il jugera à propos. » Une barre a été passée sur cette note; nous la conservons néanmoins; elle sert à prouver que, lorsque Richelieu n'écrivait pas lui-même une lettre, il en dictait encore la pensée, même dans des affaires d'une médiocre importance, et lorsque les secrétaires de la reine mère et du roi n'étaient pas des personnages vulgaires. M. de Villesavin, conseiller d'état, était l'un des fils de Louis Phelypeaux, et frère des seigneurs d'Herbault et de Pontchartrain. (Voyez la note d'une lettre écrite à ce dernier, juillet 1616, p. 173.)

[2] On lit au dos de la minute, avec ces mots, « A M. de Guyse, » la double date 27 et 28 mars; cette dernière seule se trouve au bas de la lettre. Écrite le 27, comme les lettres précédentes, celle-ci, ayant été refaite, à cause des corrections, aura été datée du jour de l'envoi.

sieur de Praslain qu'il y demeureroit seul, je n'ay pas pensé à changer cest ordre, duquel je m'asseure qu'ilz se contenteront, sans tirer à conséquence les lettres que je ne leur ay accordées que pour leur contentement particulier, aux fins que je vous ay desjà dites. Je vous prie de vous gouverner avec dextérité en ceste affaire, et la terminer le plus doucement que vous pourrez. J'escris pour cest effect aux sieurs de Vaubecour et Marillac, afin qu'ilz se contentent de demeurer dans leurs premiers termes, et que le sieur de Praslain soit seul mareschal de camp. Sur cela, je prie Dieu qu'il vous ayt, mon cousin, en sa saincte garde.

Escrit à Paris, ce 28 mars 1617.

LOUIS.

DE RICHELIEU.

CCCLX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 88. — Minute de la main de Le Masle.

A M. DE GUISE[1].

[28 mars 1617.]

Monsieur, Je n'ay pas manqué de faire entendre à leurs majestés tout ce qui est contenu par vos lettres; à quoy elles vous font response sans en obmettre aucun point. Je ne vous puis tesmoigner, monsieur, le desplaisir qu'elles ont eu du différent arrivé sur le subject de MM. de Vaubecour et Marillac; elles vous mandent ingénuement quelle a esté en cela leur intention; et, en vérité, elles n'estimoient pas que M. de Marillac usast des lettres qu'elles luy avoient accordées de ceste sorte. Le roy luy escrit sur ce subject, comme à M. de Vaubecour; vous pourrez veoir ce qu'il leur en mande, faisant fermer les lettres par après. J'estime que lesdits sieurs de Vaubecour et Marillac

[1] La suscription et la date manquent; mais on lit en tête, « M. de Guyse, » et quant à la date, elle est donnée par celle de la lettre que Richelieu a faite le même jour pour être signée par le roi.

demeureront aux termes que sa majesté désire, principalement y estans disposés par vous, monsieur, comme ilz seront avec votre, prudence accoustumée.

Pour ce qui est du divertissement des forces dont il vous plaist m'escrire, je n'ay rien à vous dire, sinon que je n'ay jamais ouy parler qu'on fist estat d'employer aucunes des troupes qui vous ont esté destinées en autre armée que celle que vous commandez. Sa majesté, cognoissant bien de quelle importance est le colonel Galaty[1], a bien demandé que les compagnies qui sont en Champagne fussent joinctes à celles qui sont en l'Isle-de-France; mais M. de Bassompierre[2] vous pourra tesmoigner n'en avoir receu aucun commandement, et vous puis asseurer qu'il ne m'en a esté faict aucun de luy escrire sur ce subject.

Le roy a faict une dépesche à toute la cavalerie qui vous est destinée pour la haster de s'advancer auprès de vous. On travaille aussy à celle que vous désirez qu'on fasse aux villes pour le chastiment des gens de guerre qui se retireront de l'armée sans passeport. En cela, monsieur, et en toute autre chose qui concernera le service du roy et vostre contentement particulier, vous me trouverez tousjours disposé à obéir à vos commandemens, en vous faisant cognoistre par effects que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur[3].

[1] Gaspard Galaty, du canton de Glaris, commandait un régiment des Suisses de la garde. Brantôme consacre trois lignes au « couronnel Galatys, fort renommé parmy nous et ceux de sa nation. » (*Vies des hommes illustres, etc.* 2e partie, XXXIX.) Il mourut à Paris, en juillet 1619. Bassompierre, qui était colonel général des Suisses, en annonçant sa mort, se plaint que les ministres prétendirent, en son absence, disposer des charges; « mais, ajoute-t-il, il accourut à Paris et obtint du roi tout ce qu'il voulut. » (*Mém.* t. II, 159.) Richelieu faisait cas du colonel Galaty; il sera plusieurs fois question de lui dans ces lettres.

[2] Bassompierre était arrivé à l'armée de M. de Guise le 7 mars; il y faisait les fonctions de grand-maître de l'artillerie par commission. (V. *Mém. de Bassompierre*, t. II, p. 139.)

[3] On lit au bas de cette minute, et de la main du secrétaire de Richelieu : « Une lettre de M. à M. de Marillac. » C'est celle à laquelle nous avons donné la date du 27 mars.

CCCLXI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 89. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE GUISE.

28 mars 1617.

Mon cousin, Vous renvoyant le sieur d'Elbeine[1], vous sçaurez de luy la satisfaction que je donne à ma cavalerie légère, qui est telle que, pour luy oster tout subject de plainte et luy donner occasion de me servir comme elle doibt, non seulement je l'assigne de ce qui luy est deub du passé, mais en oultre la paye du présent, selon qu'elle désire. Par là vous cognoistrez que, comme je suis soigneux de bien payer mes gens de guerre, aussy est-il raisonnable que j'en sois servy de mesme; ce que je me promets par vostre soing et vostre vigilance, sçachant bien que vous me rendrez en ceste occasion, comme en toute autre, une preuve de la passion que vous avez en tout ce qui me concerne. C'est ce qui m'empeschera de vous en dire dadvantage; priant Dieu, mon cousin.....

[1] D'Elbene était Italien, « partant plus asseuré à la reine qu'aucun autre, » dit Richelieu dans ses Mémoires, en racontant la part que prit ce d'Elbene à l'arrestation de M. le prince. (Liv. VII, p. 336.) Henri IV faisait cas de son courage, dit encore Richelieu. Lorsque les places que tenait le prince de Condé furent remises au maréchal de Montigny, on donna le gouvernement de Chinon à d'Elbene. Il commandait une compagnie de chevau-légers de la reine mère.

CCCLXII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 6 et 7. — Minute. (Plusieurs passages sont de la main de Richelieu.)

A M. DE MONTIGNY[1].

28 mars 1617.

Monsieur, Je suis extresmement fasché qu'il n'y ait moyen de vous fortifier de gens de pied; vous pouvez croyre que vous auriez bientost en cela le contentement que vous désirez; sans le différent qui est survenu entre MM. d'Alincour et de Saint-Chaumont, pour l'attache du régiment dudit sieur de Saint-Chaumont, vous l'auriez, à mon advis, maintenant. Le roy luy a escrit trois fois, depuis deux jours, qu'il ne manque point de prendre ceste attache[2], et tout aussitost s'achemine avec ce qu'il aura de gens, pour, en diligence, vous aller joindre. Sa majesté a aussy escrit à M. d'Alincour, le priant de vous envoyer le régiment de M. le marquis de Villeroy son fils. Quant à M. le prince de Joinville, il n'a point eu jusques icy de commission pour lever des gens de pied; mais on luy en envoie douze à vostre occasion[3].

[1] Le secrétaire qui a noté la date au dos de la minute a écrit aussi les noms de Montigny et de Richelieu, auxquels l'évêque de Luçon a dû écrire en même temps. On sait que le marquis de Richelieu faisait les fonctions de maréchal de camp dans l'armée que commandait le premier. Nous n'avons point trouvé la lettre de l'évêque de Luçon à son frère.

[2] Voyez lettres des 7, 19, 24 mars, à M. d'Alincourt, et plusieurs lettres à M. de S. Chamont, dont trois du 23 mars, l'une du roi, l'autre de la reine mère, la troisième de l'évêque de Luçon. On comprendrait difficilement, si l'on n'avait de telles preuves, toute la résistance que le pouvoir central rencontrait alors de la part de ses agents, même dans les choses où l'obéissance est le plus rigoureusement indispensable, celles de la guerre.

[3] La dernière phrase de ce paragraphe est de la main de Richelieu. Il y avait, avant cette correction : « M. le prince de Joinville n'ayant point eu de commission pour lever des gens de pied, il n'y a point lieu que vous puissiez rien espérer de ce costé-là. » Un peu plus bas, on trouve cette autre phrase, aussi effacée : « N'y

J'ay beaucoup de desplaisir qu'on aye changé la résolution qu'on avoit prise de vous envoyer le régiment de la Rainville[1], attendu qu'il vous eust grandement servy, maintenant que vous avez besoin de gens.

Sa majesté estime à propos de faire faire des recrues aux régimens de Bourg et de Chapes, et leur escrit sur ce subject. Reste à vous, monsieur, de leur faire promptement augmenter leurs troupes, selon le commandement qu'ils en auront.

On a donné aussi six commissions de gens de pied à M. de Saint-Géran, de cent hommes chacune, qui s'est obligé de rendre ses compagnies complètes, et auprès de vous dans douze jours, à compter du 27e de ce mois, sur peine de ne recevoir aucun payement, soit pour la levée, soit pour leur monstre.

Par-là, monsieur, vous verrez le désir que leurs majestés ont de vous donner moyen de venir à bout de la tasche qu'ils vous ont commise, puisqu'ils vous destinent tant de forces que, quand mesme il ne vous en viendra qu'une moitié, vous en aurez assez à ceste fin.

Pour la cavalerie, vous ne debvez point doubter que vous n'en ayez plus qu'il ne vous en faudra, ainsi que vous pourrez veoir par le contrôle que je vous envoie, avec les lettres nécessaires à ceste fin, que vous prendrez la peine, s'il vous plaist, de faire tenir à ceux à qui elles s'adressent.

Au reste, monsieur, l'argent est parti, tant celuy que vous demandez pour vostre cavalerie que pour une monstre nouvelle pour toute vostre infanterie. En oultre, les escus qu'il y a eu de manque pour la monstre dernière y sont, et vous trouverez que vos intérêts m'estant chers comme les miens propres, le payement de vostre compagnie de gendarmes n'y est pas oublié. On a aussy donné ordre aux fonds nécessaires pour les officiers de vostre armée, ainsi que vous le désirez et qu'il est raisonnable.

ayant point d'apparences de faire de nouvelles levées. » On sait que Richelieu était alors ministre de la guerre; cette circonstance invite à donner quelque attention à ces variations de résolution en ce qui touche l'armée.

[1] Voyez la lettre du 7 mars à M. de la Rainville.

Quant au siége de Nevers, je ne vous puis celer que, bien que leurs majestés ne vous veulent pas prescrire de l'entreprendre maintenant pour le peu de forces que vous avez, c'est le plus grand désir qu'elles aient, et véritablement elles estiment que quand vous aurez les premières troupes de celles qu'elles vous destinent, vous serez en estat de commencer, selon vostre prudence et expérience, le siége de ceste place, faisant vos approches de telle sorte qu'il n'en puisse arriver inconvénient. C'est à vous, monsieur, à juger ce que vous pouvez en cela, et considérer que la prise de ceste place donnera un grand branle aux affaires du roy, que la gloire que vous recevrez ne se peut dire, et que vous avez des amis et des serviteurs icy qui ne manqueront pas de faire valoir vos actions comme vous-même.

Regardez donc, s'il vous plaist, ce que vous pourrez en cela, estant à propos que, sans rien hasarder, vous n'y oubliiez aucune chose.

Après vous avoir parlé des affaires du roy, je ne veux pas oublier de vous remercier de l'honneur que vous faictes à mon frère, et vous conjurer de luy servir de père, et avoir soin de l'instruire de telle sorte que tout le monde recognoisse qu'il aura esté à l'école de M. le mareschal de Montigny. Vous m'obligerez infiniment de luy donner lieu de faire veoir s'il aura esprit et courage pour exécuter ce que vous lui prescrirez, et vous puis asseurer que j'auray toute la recognoissance qu'il me sera possible de ceste faveur, pour en prendre revanche en toutes occasions[1].

[1] A la fin de cette minute se trouve l'indication de trois lettres qui ont dû être écrites par l'évêque de Luçon, et dont nous n'avons pas trouvé les minutes : « Une lettre de M. à M. de Richelieu, une lettre du roi à M. de Montigny pour assiéger Nevers, une de la reyne mère à M. de Richelieu pour le sieur de Thianges. »

CCCLXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 71. — Minute de la main du secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. LE PRINCE DE JOINVILLE[1].

28 mars 1617.

Mon cousin, Ayant jugé nécessaire, pour le bien de mon service, depuis vostre partement, qu'oultre vostre compagnie de gendarmes vous levassiez les gens de pied, je vous envoye douze commissions pour lever douze cens hommes[2]. Vous conjurant d'user de telle diligence à les mettre sur pied que vous puissiez, dans quinze jours, les faire rendre en mon armée de Nivernois, où j'en ay nécessairement à faire. Je me promestz que vous serez bien aise de me faire paroistre, en ceste occasion, et vostre vigilance et l'affection que vous avez à ce qui me concerne; aussy vous pouvez vous asseurer que j'en auray tout le ressentiment que vous sçauriez désirer. Sur cela. . . . .

CCCLXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 61. — Minute de la main du secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. LE COMTE RHEINGRAVE[3].

28 mars 1617.

Monsieur le Rhingraf, Ayant eu advis que quelques trouppes d'Allemagne sont sur le point d'entrer en mon royaume, pour venir

[1] L'indication du nom et de la date se trouve au dos de la minute.

[2] L'argent manquait au roi pour faire cette levée. (Voy. ci-après une autre lettre au même, du 30 mars.)

[3] Au dos de la minute, le secrétaire a

assister mes ennemis, je vous fais la présente pour vous prier, non-seulement de leur empescher le passage, mais aussy de leur courre sus, en quelque lieu que vous les rencontriez, et les tailler en pièces. Je me promestz tant de vostre valeur et de l'affection que vous avez eu au bien de mes affaires, que vous serez très-ayse de m'en rendre une preuve en ceste occasion : aussy vous asseuré-je de la recognoistre en toutes autres envers vous, et ce avec autant de bonne volonté comme je prie Dieu. . . . .

CCCLXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 53. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu, avec quelques mots de la main de celui-ci.

LETTRE DU ROI.

A M. DU PLESSIS[1].

28 mars 1617.

M. du Plessis, Ayant cogneu, tant par ce que vous m'avez escrit, que par ce que le sieur de la Ferté m'a rapporté de vostre part, la franchise et affection avec lesquelles vous embrassez ce qui me concerne, j'ay bien voulu vous tesmoigner par ceste lettre le sentiment que j'ay de vostre procéder et l'estime que je fais de vos advis. Je vous

mis : « A M. le Rhingraf. » — La chronique d'Alberic, et après ce chroniqueur, le P. Anselme (tom. V), font mention, dès le XIIe siècle, du Rheingrave dit le comte Sauvage, dont descendent les comtes du Rhin dits Rheingraves, maison illustre et considérable de l'empire, qui s'est partagée en plusieurs branches. Brantôme a consacré un article au comte Rheingrave qui, du temps de François Ier, vint servir en France, et qui fut pris à la journée de S. Quentin. (*Vies des hommes illustres, etc.* 2e partie, XXXIII.) Un autre comte Rheingrave fut tué à Moncontour : « De tout temps, dit Daniel (t. X, pag. 449), il avoit été au service de France, et l'empereur Charles-Quint l'avoit mis pour cela au ban de l'empire. » Celui dont il est ici question était Philippe Othon, Rheingrave comte de Weldre et de Salm, qui épousa Chrétienne de Croy. (Voyez l'Hist. généal. du P. Anselme, t. VIII, et le Dict. de la noblesse, de la Chenaie.)

[1] La suscription manque. Le secrétaire de Richelieu a écrit au dos de cette minute : « M. Du Plessis-Mornay, du 28 mars 1617. » Dans ses Mémoires, il est toujours nommé du Plessis.

feray clairement veoir l'estat que j'en fais par le sieur de la Ferté, que, dans deux jours, je vous dépescheray expressément. Ce pendant j'ay chargé le sieur de la Meilleraye[1], que vous cognoissez, de vous faire particulièrement entendre la sincérité de mes intentions, et vous prier de vive voix, ainsy que je fais sur ce papier, de les seconder. Les effects que j'attends d'une personne[2] très affectionnée comme vous m'estes, vous asseurant que je les recognoistray ainsy que vous le sçauriez désirer. Sur ceste vérité, je prie Dieu.....

CCCLXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 53 verso. — Minute.

A M. DU PLESSIS.

28 mars 1617.

Monsieur, Sa majesté vous tesmoigne si particulièrement la confiance qu'elle a en vostre fidélité éprouvée de longue main, et l'estime qu'elle faict de vostre jugement, voulant déférer à vos conseils et les suivre, que j'estimerois superflu d'adjouster aucune chose à ce qu'elle vous en escrit, et à ce que monsieur de la Meilleraye vous en pourra dire, l'ayant appris de sa bouche. Aussy prends-je ceste occasion seulement pour vous asseurer par ces trois lignes que, vous honorant à l'esgal de vostre mérite, aucun ne me passera jamais au désir que j'ay de vous faire veoir, en vous servant, que je puis me dire à juste tiltre.....

[1] Les conseils de du Plessis-Mornay eurent une grande influence sur la résolution que prit en cette circonstance le roi, ou plutôt Richelieu; Mornay du moins en était persuadé. Le 10 avril, il écrit à Mme la duchesse de la Trémouille : « Le roy avoit esté sur le point de criminaliser la convocation de la Rochelle, et de poursuivre à toutes rigueurs ceux qui s'y trouveroient; néantmoins, après quelques délibérations, il se résolut d'en prendre mon advis par gentilhomme exprès. Je luy en remonstrai tant d'inconvéniens, qu'il a trouvé meilleur de la passer par dissimulation, sous espérance qu'elle se comporteroit bien; et depuis, m'a dépesché le sieur de la Meilleraye, oncle de M. de Lusson, par lequel il m'a mandé qu'il se conforme du tout à mes advis. » (T. III, p. 1106.)

[2] Richelieu a écrit ce mot à la place du mot *serviteur* qu'il avait d'abord dicté.

CCCLXVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 54. — Minute de la main du secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE PARABÈRE[1].

28 mars 1617.

M. de Parabaire, Le sieur de la Meilleraye, s'en retournant en vos quartiers, vous informera particulièrement de la sincérité de mes intentions, et du désir que j'ay de maintenir mes subjects en paix, sous le bénéfice de mes edicts. Je me promestz que vous seconderez en cela mes desseins, contribuant ce qui sera en vous, à ce que toutes choses demeurent en la province où vous estes, au point auquel je les désire. Aussy pouvez-vous vous asseurer que je recognoistray en toutes occasions l'affection que vous me tesmoignerez en celle-cy avoir au bien de mon service, ainsy que vous le sçauriez souhaiter vous-mesmes, à qui je n'en diray dadvantage.....

CCCLXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 54. — Minute de la main du secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE LA ROCHEBEAUCOUR.

28 mars 1617.

Lettre pleine de bienveillance, et conçue à peu près dans les mêmes termes que la lettre précédente à M. de Parabère.

[1] Au dos de la minute, on lit : « A M. de Parabaire. »

CCCLXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 1. — Original devenu minute.

LETTRE DU ROI[1].

A M. DE VITRY.

28 mars 1617.

M. de Vitry, J'ay esté fort estonné d'apprendre que vous n'ayez point encore faict acheminer vostre compagnie au lieu où j'avois ordonné qu'elle se rendist. C'est pourquoy je vous fais ceste lettre à ce qu'incontinent que vous l'aurez receue, vous ne manquiez de la faire partir pour, en la plus grande diligence qu'il sera possible, aller joindre mon armée de Champagne.

Escript à Paris, le 28e jour de mars 1617[2].

LOUIS.

[1] Le secrétaire de Richelieu a écrit au dos de cette lettre, « M. de Vitry et le marquis de Rosny, du 28e mars 1617, » et au bas : « Une lettre du roy à M. le marquis de Rosny, pour faire envoyer quatre canons en Champagne. » Dans les lettres qu'il dicte pour le roi, comme dans ses propres lettres, Richelieu s'occupe constamment de tous les détails de la guerre.

[2] Cet original est biffé ; la lettre a-t-elle été refaite, ou n'a-t-elle pas été envoyée ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un ordre donné par le roi lui-même, de la manière la plus formelle et dans les termes les plus pressants, depuis vingt jours, au capitaine d'une compagnie de ses gardes, n'a pas encore été exécuté. (Voy. lett. du 9 mars, au même.) Remarquons, pour mieux apprécier ce fait, qu'on est en temps de guerre, et qu'il s'agit d'un mouvement devant l'ennemi. Sous ce point de vue, cette sèche et courte lettre a son importance.

CCCLXX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 26. — Minute de la main du secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE LA TRIMOUILLE[1].

29 mars 1617.

Mon cousin, Le sieur de la Melleraye s'en retournant en vos quartiers, je l'ay chargé de vous veoir de ma part, et vous asseurer de ma bonne volonté; ce qui paroist clairement en ce que, bien qu'on ayt fait courre plusieurs bruits de vous pour, par là, me donner de mauvaises impressions de vos comportemens, je n'y ay néantmoins voulu adjouster aucune foy, ains au contraire suis demeuré ferme en ceste créance que vous ne manquerez jamais à mon service. Je me promestz que vous me le confirmerez par les preuves de vostre affection envers moy et le bien de mon estat, et vous debvez en attendre de la mienne en toutes occasions. C'est ce qui faict que, sans vous en dire dadvantage, je prie Dieu, mon cousin.....

[1] Le secrétaire a écrit au dos de cette minute : « A M. de la Trimoille. » — Henri, seigneur de la Trémoille ou Trimouille, duc de Thouars, prince de Tarente et de Talmond, etc. Né en 1599 de Claude de la Trimouille et de Charlotte Brabantine de Nassau, fille du prince d'Orange, il n'avait encore que dix-huit ans lorsque cette lettre fut écrite; mais ce n'était pas un personnage sans importance à cause de la grande maison dont il était chef, et qui était puissante dans le Poitou. L'année précédente, à l'époque de la révolte des princes, on le croyait peu affectionné à la cour et fort étroitement lié au duc de Bouillon, son parent; il était, d'ailleurs, allié à la maison de Condé. En 1620, Henri de la Trimouille était parmi les seigneurs mécontents qui suivaient le parti de la reine mère. Plus tard, nous le verrons au siége de la Rochelle, dévoué au service du roi, et faisant, en face de cette métropole du protestantisme, abjuration de la foi protestante entre les mains du cardinal de Richelieu lui-même. Le nouveau catholique fut sur-le-champ nommé mestre de camp de la cavalerie légère de France, et bientôt chevalier du Saint-Esprit et de l'ordre de Saint-Michel. Depuis il signala sa valeur sur plusieurs champs de bataille, sans parvenir toutefois à une véritable renommée militaire.

CCCLXXI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 91. — Minute de la main du secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

[A M. DE GUISE[1].]

[29 mars 1617.]

Mon cousin, Je cognois de plus en plus, non seulement par vos lettres, mais par vos effects, la passion que vous avez au bien de mes affaires. Je ne vous dis point le sentiment que j'en ay, désirant aux occasions vous le faire paroistre, ainsy que vous le pourriez souhaiter vous-mesme. Cependant, je vous diray que je suis aussy ayse de la diligence dont vous avez usé à mettre mon canon de Chaalons en estat de servir, comme j'ay eu de desplaisir apprenant, par ce que vous m'escrivez, les pièces qui sont esventées. Pour supléer à ce défaut, vous prendrez dès ceste heure les canons de Chaalons et Rocroy; et, d'autant que je n'en ay plus icy de batterie, j'en envoye quérir tout présentement quatre à Orléans, et autant à Amiens, afin de vous en secourir par après, cognoissant bien que vous en avez besoing de plus que vous n'avez pour les places dont vous m'escrivez. Je vous envoye cent chevaux, et ay pourveu au fonds de l'artillerie que vous désirez. Vous aurez veu, par la dépesche que je vous feis hier, comme, fermant la bouche aux plaintes de mes chevaux-légers, ilz auront désormais tout subject de se louer de moy, leur ayant donné le contentement qu'ilz désiroient.

J'ay veu les advis qu'on vous a donnez du secours dont mes ennemis se veulent prévaloir, sur quoy je vous diray qu'encore que je ne doubte point qu'ilz ne tentent tous moyens pour se fortifier le plus

[1] Cette pièce ne porte ni suscription ni date; la lettre est pour le duc de Guise, et la date est : 29 mars 1617. (Voyez la lettre du roi, au même, en date du 28 mars.)

qu'ilz peuvent, je les tiens foibles, en comparaison des forces que vous avez en main. C'est ce qui faict que je n'estime pas qu'ilz ayent la moindre pensée d'en venir à une bataille, quoyque vostre courage vous porte à la souhaiter, estant certain qu'elle décideroit la justice de mes armes d'avec l'injustice des leurs.

Nonobstant les forces que vous avez, si je pouvois en divertir de celles que j'ay en d'autres lieux, je vous en envoierois; mais il m'est impossible pour ceste heure, veu le dessein que j'ay d'attaquer d'autres places, comme vous sçavez.

CCCLXXII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 90. — Minute.

A M. DE GUISE.

29 mars 1617.

Monsieur, Bien que le roy par sa lettre satisfasse particulièrement à ce que vous pouvez désirer par la vostre, pour respondre néantmoins à celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire, je prends la plume pour vous escrire que nous avons eu advis, comme vous, que les ennemis du roy se fortiffient et font mine d'aller à vous; sur quoy je vous puis asseurer que leurs majestés vous envoyeront de nouvelles forces de celles qu'elles ont en l'Isle-de-France. Vous verrez par le controlle que je vous ay envoyé qu'on n'oste aucune des compagnies qui vous a esté destinées [1], vous asseurant qu'il faudra que la nécessité des affaires du roy l'ont bien obligé pour ce faire, veu le contentement qu'il désire vous donner en toute chose. Tout aussytost que le canon que sa majesté envoye quérir à Orléans sera venu, on vous en envoyera, chacun jugeant bien, monsieur, que vous en avez besoing. Je ne manqueray pas de parler de Noyon pour le sieur de Rouville, et d'obéir en toute autre chose à ce qu'il vous plaira me commander, comme estant.....

[1] Une partie de cette lettre est embarrassée par des corrections peu lisibles.

CCCLXXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 132. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. LE COMTE D'AUVERGNE.

29 mars 1617.

Deux gentilshommes, les sieurs de Lizy et Laminoy, dont les maisons sont près de Soissons, n'ont pu être divertis de la fidélité qu'ils doivent à sa majesté; elle sera très-aise que le comte d'Auvergne les employe dans son armée. Le roi ajoute : « Depuis ma lettre escrite, j'ay eu advis que le duc du Mayne pourroit bien s'emparer de Vely[1], ce qui est à craindre à cause des munitions qui sont dedans, c'est pourquoy vous y donnerez l'ordre que vous adviserez. »

CCCLXXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 133. — Minute de la main de Le Masle.

A M. LE COMTE D'AUVERGNE.

29 mars 1617.

Monsieur, Par ceste seule lettre, je feray response à plusieurs des vostres. En premier lieu, je vous diray que leurs majestés ont parlé à MM. d'Andelot et de Saint-Luc, qui se sont soubsmis volontairement à ce qu'elles ont désiré touchant MM. de Saint-Géran et de la Curée, de façon que maintenant ce sera à vous à les faire servir par semaine chacun à son tour. En cela, vous verrez, monsieur, le désir que sa majesté a de vous donner tout ce que vous estimerez nécessaire pour l'exécution de vostre dessein, que vous pourrez avancer maintenant

[1] Vailly. Il y a en France deux petites villes de ce nom; celle dont il s'agit ici, de l'ancienne province de l'Ile-de-France, est aujourd'hui du département de l'Aisne. Elle est située entre Soissons et Laon.

que M. le mareschal d'Ancre vous aura joinct avec ses forces, qui, estant grandes comme elles sont, vous donnent lieu de séparer l'armée en deux, selon que vous l'avez tousjours estimé nécessaire. Le canon est parti il y a trois jours; reste à vous, monsieur, d'y envoyer de l'escorte affin que, par le moyen de quelque grande cavalerie à la desrobée, il n'en peust arriver d'inconvénient.

Quant à l'argent, monsieur, je m'asseure que M. le controlleur général y aura mis tel ordre que rien ne vous manquera de ce que vous estimerez nécessaire, et que vous advouerez que vous serez secouru à souhait.

J'ay faict veoir à sa majesté vostre dessein de Pierrefons[1] et le fort que vous y faictes faire, en quoy je n'ay rien à vous dire, sinon qu'on ne peult qu'on n'approuve tous vos desseins.

Je luy ay faict veoir aussy le mémoire qu'a apporté M. d'Efiat de ceux qui veullent revenir à son service; sur quoy elle m'a commandé de vous escrire que vous les pouviez recevoir aux conditions de commander en la servant les mesmes troupes qu'ilz auront ramenées avec eux, sçachant que vous les sçaurez si bien employer en divers quartiers qu'il n'en sçauroit mésarriver[2].

Quant à celuy dont on vous propose le retour avec ses places, on ne croit pas que telle proposition soit suivie d'aucuns effects[3]; c'est pourquoy leurs majestés, trouvant bon que vous les escoutiez, désirent qu'en ce faisant vous advanciez de plus en plus leurs affaires, sans perdre aucun temps. Ce n'est pas que s'il vouloit remettre ses places et revenir à son debvoir sans aucun traicté, il ne trouvast toute seureté et n'eust toute occasion de se louer de la bonté de leurs majestés, mais on voit bien que toutes ces propositions ne sont que pour amuser, et que, quand ce viendroit à les exécuter, il s'y trouveroit quel-

[1] Voy. une lettre au comte d'Auvergne, du 26 mars.

[2] On voit par les deux lettres suivantes que, dès le lendemain, Richelieu écrivait à ceux qui étaient disposés à faire cette soumission.

[3] Ce personnage qu'on ne nomme pas était ou le duc de Nevers ou le duc de Mayenne, qui alors occupait Soissons, dont le comte d'Auvergne se disposait à faire le siége.

que difficulté qui en romproit l'effect; n'y ayant point de doubte qu'il voudroit par là embarquer sa majesté en un traicté qu'elle ne fera point.

Quant aux desseins de l'ingénieur qu'on vous a envoyé et autres semblables, le roy vous en remet l'exécution à vostre discrétion.

Quant à la quantité d'espions, je n'ay rien à vous dire, monsieur, sinon que l'exemple de quelqu'un retiendroit les autres.

Pour M. le vidame de Chartres[1], je ne sçay pas quelles commissions il peult avoir, mais bien qu'il n'en a point receu du roy.

Pour ce qui est des soldats qui sont dans les places où vous avez establi garnison au Mayne, vous sçavez qu'il a esté donné un arrest au conseil par lequel il est dit qu'ilz seront payez sur le revenu des terres. Cependant, vous en représentez, monsieur, plusieurs incommodités qui sont considérables, lesquelles je feray entendre à leurs majestés. C'est tout, monsieur, ce que j'ay à vous dire pour ceste heure, sinon que je vous supplie de prendre bien garde au canon[2] qui est sur la rivière, et vous souvenez que les compagnies de cavalerie dont vous m'escrivez ne sont pas icy, ce qui vous oblige, monsieur, à y en envoyer d'autres.

[1] Prégent de La Fin, vidame de Chartres, sieur de Maligny, La Ferté, etc. capitaine de cinquante hommes d'armes, maréchal de camp, qui mourut à Paris, au mois d'août 1624, âgé de soixante-six ans, comme il allait en Hollande général de la cavalerie de l'armée que le roi envoyait au secours de Breda. Il ne laissa point d'enfants, et le vidamé de Chartres fut vendu par décret au duc de Saint-Simon. (Mss. de la Bibl. nat. cabinet des titres.) Ainsi Prégent de La Fin fut le dernier de la race des anciens vidames de Chartres. Le premier dont les chroniques fassent mention est Giroard, vidame de l'évêque Aganon, en 928. Sully a dit dans ses Mémoires, à la date de 1608 : « Concini et sa femme vouloient acheter La Ferté au vidasme, qui est une pièce de 200 ou 300 mille escus..... Ceste acquisition ayant trop d'esclat, elle les en debvoit faire abstenir..... » (*Œcon. roy.* tom. III, pag. 228, édit. de Michaud.) Cette famille de La Fin, à laquelle on reprochait certains désordres, avait d'ailleurs attiré sur elle l'animadversion de plusieurs personnages puissants, à cause de la part qu'elle prit à la condamnation du maréchal de Biron. (Voyez le Supplément des Mémoires de l'Estoile, année 1606, et les Mémoires du duc de La Force, tom. I, pag. 140, 153, 427.)

[2] Le roi donnait cet ordre, le 28 mars, à M. Dufresnoy : « Aller joindre mon canon que j'ay fait embarquer pour conduire

CCCLXXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 34. — Minute de la main du secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE SOMMEVELLE[1].

30 mars 1617.

M. de Sommebelle, Ayant esté adverty par mon cousin le comte d'Auvergne[2], comme vous restant encore quelque souvenir de la nourriture que vous avez eue avec le feu roy mon seigneur et père, et, touché de ce sentiment, que vous désirez rentrer en vostre debvoir, dont par mauvais conseil vous vous estes oublié, j'ay bien voulu vous tesmoigner par ceste lettre comme, acceptant vostre recognoissance, vous ne me l'aurez pas si tost confirmée par effects que je ne perde

en mon armée de l'Isle-de-France, battant avec vostre dite compagnie sur les esles de la rivière, du côté de deçà, pour tenir les chemins si libres qu'on ne puisse exécuter aucune entreprise sur ceste artillerie..... » La minute de cette lettre, de la main du secrétaire de Richelieu, est dans ce manuscrit de Baluze, paq. 1, n° 2, au folio 106.

[1] Le secrétaire a écrit au dos de la minute : « A M. de Sommebelle. » Rien n'est plus ordinaire à cette époque que cette variation d'orthographe dans les noms propres. — Eustache de Conflans, vicomte d'Ouchy, baron de Sommevelle, gouverneur de Saint-Quentin, lieutenant général des armées du roi, et chevalier de ses ordres, en 1597. Il avait été député de la noblesse du bailliage de Vermandois aux états de Blois, en 1588. Capitaine de cinquante hommes d'armes et ambassadeur extraordinaire en Flandre auprès des archiducs, il avait servi Henri IV à la guerre et dans les négociations. Il avait aussi été attaché à Marie de Médicis comme chevalier d'honneur. Il mourut le 19 juin 1628. On l'avait surnommé *la Grande barbe*.

[2] L'évêque de Luçon avait recommandé au comte d'Auvergne de servir la cause royale par des négociations particulières, en même temps que par les opérations militaires, et d'enlever aux princes des partisans en ramenant au service du roi quelques-uns de ceux qu'ils en avaient détachés. On vient de voir, par la lettre de Richelieu du 29 mars au comte d'Auvergne, que celui-ci avait chargé M. d'Effiat de remettre au ministre un mémoire à ce sujet. Richelieu ne perd pas de temps ; dès le 30 mars il prépare des lettres destinées à l'accomplissement de ce dessein. Cette lettre, accompagnée de la circulaire qui suit, nous semble un document assez précieux pour l'histoire du temps.

la mémoire du passé, vous reçoive en ma grâce, et traitte selon que vous m'en donnerez subject[1].

CCCLXXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 33. — Minute de la main du secrétaire de Richelieu. (Quelques mots sont de la main de l'évêque de Luçon.)

LETTRE DU ROI.

[A MONSR .....]

[30 mars 1617.][2]

Monsieur[3]..... Mon cousin le comte d'Auvergne m'ayant faict sçavoir le desplaisir que vous avez de vous estre laissé emporter aux persuasions de ceux qui désirent vostre perte, et la volonté en laquelle vous estes de[4] me servir à l'advenir comme vous debvez, j'ay estimé estre à propos de vous faire ce mot pour vous dire que vous n'aurez pas si tost effectué ce que vous avez promis à mon dict cousin, que vous me trouverez non-seulement disposé à oublier le passé, mais encore à recognoistre l'affection que vous tesmoignerez au bien de mon service.

[1] La minute était terminée par cinq lignes qui ont été effacées : « Voulant mesme dès ceste heure, par mes gratifications, prévenir vos services, ainsy que vous verrez par le brevet qui vous sera deslivré de ma part, sur l'asseurance que j'ay que non seulement vous vous rendrez digne de ceste faveur, mais encore de plus grande. » — On a vu que Richelieu, obligé de satisfaire aux conditions que Bouconville avait mises à sa soumission (lett. du 1er janvier 1617), s'était résigné à cette nécessité. Il ne faisait alors qu'entrer au pouvoir. Mais aussitôt qu'il put abandonner ces exemples de faiblesse, il se hâta de suivre un système plus conforme à la dignité du roi ainsi qu'aux intérêts de la France, et nous conservons ce passage retranché dans la minute comme un curieux indice de la résolution qu'il prenait de ne plus composer désormais avec l'esprit de révolte.

[2] Cette circulaire n'est point datée, mais il faut lui donner la date que porte la lettre précédente, adressée à M. de Sommevelle.

[3] Les noms sont restés en blanc; c'est ici une circulaire, comme on le voit par cette note écrite en tête de la minute : « Expédié dix de ces lettres pour envoyer à M. le comte d'Auvergne. »

[4] Ces mots de la main de Richelieu, « me servir à l'advenir comme vous debvez, » remplacent une phrase où était exprimé le reproche des *fautes commises jusques à présent*.

CCCLXXVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 72. — Minute.

LETTRE DU ROI.

A M. LE PRINCE DE JOINVILLE.

30 mars 1617.

Mon cousin, La nécessité de mes affaires ne m'ayant pas permis de vous faire délivrer l'argent nécessaire pour lever les douze cens hommes de pied pour lesquelz je vous ay envoyé les commissions[1], j'ay bien voulu vous faire la présente pour vous prier, comme je fais, de vouloir faire ceste advance, sur l'asseurance que je vous donne de vous faire rembourser des frais de ladite levée. Au reste, je vous prie d'user de la plus grande diligence qui vous sera possible pour la mettre sur pied, et ensuite faire entendre (*sic*) au lieu où je vous ay mandé l'avoir destinée, à ce que m'y estant du tout nécessaire, comme elle est, j'en puisse tirer le service que j'en attends. Ce que me promettant de vostre affection, je ne la vous feray plus longue que pour.....

Du 30 mars 1617.

CCCLXXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 119. — Original devenu minute.

LETTRE DU ROI.

A M. DE LA CURÉE[2].

31 mars 1617.

Monsieur de la Curée, Je vous fais la présente pour vous dire

[1] Lettre du roi, au même prince, du 28 mars.

[2] Point de suscription; le secrétaire a écrit au dos : « M. de la Curée; du 31 mars 1617. » La veille, à la date du 30, une autre lettre avait été écrite par le roi à M. de la

comme, m'estant résolu de partir mardy prochain, je désire que vous vous rendiez lundy au soir à deux lieues de ceste ville, tant avec ma compagnie de chevaux-légers que celle de mes gendarmes, afin de m'accompagner en mon voyage[1]. L'asseurance que j'ay que vous ne manquerez d'effectuer ce que je vous ordonne m'empeschera de vous en dire dadvantage, sinon pour prier Dieu, monsieur de la Curée[2], qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript à Paris, le xxxie mars 1617.

LOUIS.

Curée. On lui ordonnait, non pas de venir, mais d'envoyer cinquante chevau-légers, pour servir auprès de la personne du roi le quartier d'avril. Nous avons trouvé dans ce même manuscrit, fol. 120, la minute de cette lettre, et, au folio 118, l'original signé du roi. Sans doute cette lettre du 30 n'a pas été envoyée, et on l'a remplacée par celle que nous donnons ici. Cette dernière même n'est pas restée telle qu'elle avait d'abord été faite. Ajoutons que le roi avait déjà donné cet ordre à M. de la Curée, le 16 mars, et le même jour il en avait prévenu le comte d'Auvergne. Les minutes de ces deux lettres, écrites de la main du secrétaire de Richelieu, se trouvent dans le même manuscrit, folio 138. On remarque beaucoup d'hésitation, et de changements de résolutions dans tout ce qui concerne ce voyage du roi, qui, en définitive, n'eut pas lieu.

[1] Ici on a retranché de la lettre signée par le roi le passage suivant : « Et d'autant que j'ay jugé que vous les pourriez mener toutes deux, j'escrits au s^r de Saint-Géran qu'il vous baille celle qu'il commande, et ce pendant qu'il demeure près de mon cousin le comte d'Auvergne, à qui je fais sçavoir ma volonté pour ce regard. »

[2] Gilbert Filhet, seigneur de la Curée et de la Roche-Turpin, conseiller d'état, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde, et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, maréchal des camps et armées du roi. Il avait été, en 1611, en concurrence avec le marquis d'Ancre pour le gouvernement d'Amiens; il était, ainsi que Bassompierre, Créqui et quelques autres, au nombre des courtisans les plus affidés qu'on nommait les dix-sept seigneurs, et auxquels la reine mère fit prêter un nouveau serment de fidélité lorsqu'elle préparait, en 1616, l'arrestation du prince de Condé. (*Mém. de Rich.* liv. VII, p. 337.) Ce fut lui aussi qu'on chargea, quelques mois après, de conduire la reine mère à Blois. A cette même époque, Richelieu avait confiance en lui, et l'on voit qu'en quittant la cour il invoquait le témoignage de la Curée pour attester son dévouement au roi (*Mém.* liv. VIII, p. 464). Il mourut en 1633, âgé de soixante et dix-huit ans.

CCCLXXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 131. — Original devenu minute.

LETTRE DU ROI.

A M. DE SAINT-GÉRAN[1].

31 mars 1617.

Monsieur de Saint-Géran, J'ay bien voulu vous donner advis par ceste lettre comme j'ay délibéré de partir mardy prochain. C'est pourquoy, ayant besoing tant de ma compagnie de gensdarmes que de celle de chevaux-légers pour m'accompagner, je désire que vous[2] m'envoyez celle de gensdarmes avec celle de chevaux-légers, que le sieur de la Curée m'amènera en personne. J'escrits sur ce subject à mon cousin le comte d'Auvergne. Sur cela, je prie Dieu, monsieur de Saint-Gé-

[1] Cet original ayant été corrigé, le secrétaire n'a point mis la suscription, mais il a écrit au dos: « A MM. le comte d'Auvergne et de Saint-Géran. »—Jean-François de la Guiche, comte de la Palice, seigneur de Saint-Géran, né en 1569, fit ses premières armes en 1588. Il devint en 1615 capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes de la garde, charge qu'il conserva toute sa vie; il était l'un de ceux que l'on appelait les dix-sept seigneurs (voyez la note 2 de la lettre précédente). Saint-Géran fut créé maréchal de France en 1619; il commanda les armées du roi en diverses circonstances, et mourut en 1632, en son château de la Palice. Il avait été chevalier des ordres du roi et gouverneur du Bourbonnais.

[2] Ici se trouve, dans le manuscrit, la phrase suivante, qui a été barrée après que la lettre eut été signée par le roi : « Bailliez celle que vous commandez au sieur de la Curée, pour me l'amener avec la sienne, ayant jugé qu'il suffiroit pour la conduite des deux, et que le bien de mon service requiert que vous demeuriez près de mon cousin le comte d'Auvergne, à qui j'escrits sur ce subject. Sur cela, etc. » Cette suppression correspond à celle que nous venons de remarquer dans la lettre précédente, à M. de la Curée. Il paraît que, par réflexion, on jugea convenable d'atténuer l'effet désagréable que devait produire sur l'esprit de M. de Saint-Géran la mesure qu'on prenait dans cette circonstance. Si la conjecture que nous faisons est fondée, Richelieu se serait chargé lui-même de cette tâche difficile. On va voir, par la lettre suivante, avec quelle adresse il la remplit.

ran, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript à Paris, le xxxj^e jour de mars 1617[1].

LOUIS.

CCCLXXX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 2, fol. 117. — Minute.

[A M. DE SAINT-GÉRAN.][2]

[31] mars 1617.

Monsieur, J'ay esté très-ayse d'avoir receu de vos lettres. J'ay faict veoir à leurs majestés ce que vous m'escrivez de M. le comte d'Auvergne, et, de plus, j'ay creu vous debvoir rendre ce mauvais office de luy mander à luy-mesme. Je ne veux pas oublier à vous dire que pour vostre contentement, quand le roy partira après Pasques, M. de la Curée mènera des gensdarmes comme des chevaux-légers. Si vostre personne n'est point nécessaire à Soissons, vous pouvez croire que sa majesté sera très contente de vous avoir auprès d'elle. Pour moy, qui ne suis pas plus vaillant que vous le pouvez vous imaginer, je me tiendrois bien asseuré entre vous et M. de la Curée. Sur cela, je ne vous en diray pas dadvantage pour ceste heure, sinon que je suis véritablement. . . . .

[1] Au bas de la présente lettre, devenue minute, le secrétaire de Richelieu a écrit : « Une lettre à M. le comte d'Auvergne, pour qu'il envoie au jour assigné, par le sieur de la Curée, ceste compagnie. » Nous n'avons point trouvé cette lettre.

[2] La suscription manque; le secrétaire de Richelieu a écrit au dos : « à M. de la Curée, du mars 1617. » Ce nom est évidemment une erreur; mais à qui cette lettre a-t-elle été adressée? Serait-ce à M. de Saint-Géran? C'est là une supposition qui peut souffrir quelque difficulté, et qui nous semble néanmoins très-vraisemblable. Voyez les deux lettres précédentes. Le quantième est resté en blanc; les circonstances dans lesquelles cette lettre a été écrite indiquent le 31 mars, et cette date devient certaine, si, comme nous le supposons, Richelieu a voulu accompagner d'une lettre d'amitié la lettre officielle du roi.

CCCLXXXI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. I, n° 2, fol. 25. — Minute.

A M. DE VARDES[1].

Mars 1617[2].

Richelieu le remercie de l'envoi d'un paquet de M. Péricard[3]; et il lui promet de faire ce qu'il pourra pour que le contrôleur général paye sa garnison.

CCCLXXXII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, n°s 5 et 6, fol. 20. — Minute[4].

A M. LE COMTE D'AUVERGNE[5].

1er avril [1617].

Je luy envoye toutes les lettres qu'il a désirées pour ceulx qui veullent revenir ou sont revenus au service du roy. Sa majesté sera bien ayse qu'il en retirre le plus qu'il luy sera possible; elle approuve l'argent qu'il leur a donné.

Quant aux abolitions qu'il désire, et à ce qu'il a promis, sa majesté

[1] René du Bec, marquis de Vardes, avait épousé la comtesse de Moret, l'une des maîtresses de Henri IV. Il était gouverneur de la Capelle, petite place forte de Picardie, entre Vervins et Avesnes. Lorsqu'en 1631 la reine mère s'enfuit de Compiègne, elle songea à se retirer dans cette place frontière, où le fils du marquis de Vardes avait promis de la recevoir; mais le vieux gouverneur, informé à temps de ce dessein, y courut et en fit fermer les portes à Marie de Médicis.

[2] Le quantième est en blanc dans la minute, mais cette lettre doit être de la fin de mars; les pièces dont elle est voisine dans le manuscrit portent la date du 30.

[3] Ambassadeur de France près les archiducs à Bruxelles.

[4] Sur une même feuille se trouvent plusieurs minutes ou notes dictées par Richelieu, pour faire plusieurs lettres : au comte d'Auvergne — au comte de Bueil — à M. du Bellay — à M. de Montigny — au comte de Saint-Aignan — et une lettre du roi à M. de Savagnac.

[5] On lit en tête : « Responce à M. le comte d'Auvergne. »

les accordera, pourveu que ce ne soit point de crimes énormes dont elle receust de la honte.

Qu'ils[1] ont esté bien ayses aussy de sçavoir le peu de reistres qu'ont les ennemys.

Que sa majesté désire tant advancer le siége qu'elle a entreprins, qu'elle se résoult de partir mardy, et m'a commandé, pour cest effect, qu'il luy envoye M. de la Curée avec sa compagnye de chevaux-légers et celle de gensdarmes entières.

Que la Frette a passé, et M. le marquis de Rosny passe demain, qui remplaceront une partye de ces deux compagnyes.

Que leurs majestés désirent passionnément que ceste place soit investye promptement; que véritablement il est nécessaire, parce que tous les jours il y entre des forces. Que l'on a mandé que ceux de Noyon dont il parle y sont entrés, ce qui rendra le siége un peu plus long.

Qu'il peult bien veoir comme on désire luy donner lieu de venir à bout de ce siége, puisque leurs majestés désirent, en s'approchant, le favoriser.

Que j'estime, estant son serviteur comme je suis, avoir droict de le presser, tant pour le bien du service du roy que pour l'intérest qu'il sçait que je prends à sa gloire.

Quant à ce qu'il mande de Pierrefons, on n'estime pas qu'il se rende; qu'aussy n'est-ce pas son principal but.

Un brevet de pension de 1,200^{tt} qu'il demande pour le baron de Sommevelle[2], fils de Billemont[3].....

[1] Le roi et la reine mère.

[2] Ce nom n'est pas nettement écrit, mais il s'agit sans doute de ce baron de Sommevelle auquel est adressée la lettre du roi du 30 mars. (Voy. ci-dessus, page 473.) Nous avons dit qu'on avait effacé de la minute de la lettre du roi une promesse de brevet, dont on avait eu la pensée de récompenser le retour de ce personnage aux sentiments de fidélité au roi; on voit ici que le brevet avait été demandé par le comte d'Auvergne. La dernière phrase de cette lettre n'est point achevée; Richelieu donnait-il au comte d'Auvergne avis du refus de la pension?

[3] Après la lettre au comte d'Auvergne, on lit : « Escrire au comte de Bueil selon le mémoire de M. de Pontchartrain. » Mais

CCCLXXXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, nos 5 et 6, fol. 20. — Minute.

A M. DU BELLAY[1].

1er avril 1617.

Que j'ay parlé à leurs majestés de son affaire, sur laquelle elles ont commandé à M. de Seaux d'escrire à M. de Boisdaulphin, pour que, sans difficulté, il luy donne son attache; que, s'il en fait encores reffuz, le roy y sçaura donner remède par sa prudence; qu'en cela et en autre chose j'auray à honneur de le servir. Qu'il me mande ce qui se passe au pays.

nous n'avons trouvé ni le mémoire ni la lettre; l'un et l'autre se rapportaient sans doute à un fait honorable pour la France, et qui peut servir à l'histoire du temps: Annibal Grimaldi, comte de Bueil, et son fils le baron de Bueil, dont les terres étaient situées entre le comté de Nice et la Provence, se mirent sous la protection du roi, qui leur en accorda lettres patentes en mars 1617. Telle était alors la réputation du roi au dehors que les seigneurs étrangers opprimés par la violence de leurs voisins avaient recours à l'abri de son autorité royale. Tout était bien changé quatre ans après; en 1621 (c'était le règne de Luynes), le duc de Savoie « prit son temps de faire prendre prisonniers et mourir » le comte de Bueil et son fils, à raison de la protection de la France sous laquelle ils s'étaient mis. « Sachant bien que les affaires de S. M. y estoient en tel estat qu'elle ne s'en pouvoit ressentir, comme aussi ne fist-elle pas, ni mesme semblant d'en estre offensée; mais on laissa passer la chose sans en parler. » C'est Richelieu qui compare ainsi, non sans quelque sentiment d'orgueil, la situation de la France sous son gouvernement ou sous celui des ministres qui lui succédèrent. (*Mém.* liv. VIII, pag. 392, et liv. XII, pag. 138.) Voyez ci-après une lettre du roi au comte de Béthune, du 6 avril.

[1] Voyez note 4 de la page 479.

CCCLXXXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, nos 5 et 6, fol. 20. — Minute.

A M. DE MONTIGNY[1].

1er avril 1617.

Que j'ay receu sa lettre du 27 mars; faict voir à leurs majestés ce qu'il me mande, tant de la résolution qu'il a prinse d'attacquer Nevers lorsqu'il aura huict cens hommes de renfort, dont elles se sont grandement resjouyes.

Qu'elles ont esté bien ayses aussy de veoir la ruse dont il use pour tirer des soldats de Nevers; qu'ils approuvent l'argent qu'il employe en ces partyes.

Pour M. de Chastillon, nous ne sçavons, au vray, qu'en dire, quoyque ce que je luy ay mandé soit véritable.

Que, pour les trouppes des Sévennes, leurs majestés approuvent l'expédient qu'il leur propose de la part du sieur de Mougon[2]. Pour cest effect, je luy envoye une lettre au sieur de Savagnac telle qu'il désire, avec laquelle il envoyera le sieur de Mougon vers luy, pour le retirer au service de sa majesté, auquel cas il l'amèneroit avec ses trouppes dans son armée, mais qu'en ce cas il fauldroit qu'il print bien garde à n'estre pas trompé par eux.

Que le sieur de Mougon ne donnera point la lettre du roy, afin qu'il n'abuse pas de l'honneur qu'on luy auroit voulu faire; et, au cas que ledict Savagnac veuille servir leurs majestés, ledict sieur de Mougon l'amènera le plus diligemment qu'il pourra en vostre armée[3].

[1] Voyez ci-dessus, note 4 de la page 479.

[2] On pourrait lire *Mongon*.

[3] A la suite de la minute de la lettre à M. de Montigny, nous lisons : « Lettre à mon frère, au Rouvray, sur ce mesme subject. » Nous n'avons point trouvé ces deux lettres; le mot « Rouvray » est peu lisible, ainsi que le mot « frère, » écrit en abrégé; mais il s'agit sans doute d'une lettre à faire pour le marquis de Richelieu, lequel était, comme on sait, maréchal de camp dans l'armée de M. de Montigny.

CCCLXXXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, nos 5 et 6, fol. 20. — Minute.

LETTRE DU ROI.

A M. DE SAVAGNAC[1].

1er avril 1617.

Lettres du roy au sieur de Savagnac, par lesquelles sa majesté luy mande qu'ayant sceu qu'il avoit quelques trouppes sur pied levées sans ses commissions, il a voulu luy despescher exprez pour luy tesmoigner sa bonté, l'advertissant de rentrer en luy-mesme et recognoistre sa faulte, luy promettant, en ce cas, d'oublyer le passé, et dadvantage, de se servir de luy avec lesdictes trouppes en ses armées, et recognoistre les services qu'il luy rendra.

CCCLXXXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, nos 5 et 6, fol. 20. — Minute.

A M. LE COMTE DE SAINT-AGNAN[2].

1er avril 1617.

Que si toutes les levées qu'on peult faire n'estoyent faites, il peult croire qu'on luy donneroit le contentement qu'il désire sur le subject de celles qu'il demande. Qu'en mon particulier j'auray à faveur de le servir en toutes les occasions, estimant son méritte comme je doibs.

[1] Voyez ci-dessus, note 4 de la page 479.
[2] *Idem.*

CCCLXXXVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 3 et 4, fol. 99. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE GUISE.

1er avril 1617.

Mon cousin, J'ay esté extresmement ayse d'avoir appris par vostre lettre la prise de la ville de Chasteau-Porcian, et ne doubte point que celle-cy arrive en vos mains que le chasteau ne vous soit rendu, selon l'espérance que vous m'en donnez. Je ne vous dis point l'honneur que vous adjousterez par là à celuy que vous avez desjà acquis, et le sentiment que j'ay de veoir, par le péril auquel vous vous exposez, comme vostre vie vous est moins chère que mon service : pour l'un il vous sera tousjours rendu par la voix commune de ceux qui font profession d'aymer la gloire, et, pour l'autre, je me réserve aux occasions à vous en rendre des preuves asseurées. Ce pendant je vous diray que si vous donnés la vie à ceux de ce chasteau, comme vous leur avez offerte, je désire que vous exceptiez de ce nombre les Hollandois qui ont quitté les régimens où je les entretenois pour venir, par infidélité, se jeter du costé de mes ennemis; ce que je vous dis au cas que ceste lettre arrive vostre capitulation n'estant pas encore faicte. Il ne faut point que vous doubtiez que je ne favorise le désir que vous avez de nettoyer en peu de temps la province où vous estes, pouvant vous asseurer que vous ne manquerez ni d'argent ni de canon : pour cest effect j'en ay envoyé quérir six pièces à Orléans, afin de vous en secourir aussitost qu'il sera venu; et je m'asseure que vous aurez desjà pourveu à envoyer quérir celui de Châlons et de Rocroy. Au reste, je veux bien vous tesmoigner que, vous estant rendu maistre du lieu qui vous tient encore arresté, vous ne sçauriez faire chose qui me soit plus agréable que d'aller droit à Rethel, selon que je vois

par vos lettres que vous y estes porté de vous-mesme, ne doubtant point, veu l'estonnement de mes ennemis, qu'ils ne cèdent bientost à l'effort de mes armes et au succès de vostre bonne fortune.

CCCLXXXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. I, nos 3 et 4, fol. 100. — Minute.

A M. DE GUISE.

1er avril 1617.

Monsieur, Ayant receu vostre dépesche hier, à dix heures du soir[1], je ne manquay pas, à l'instant mesme, d'aller faire part de la bonne nouvelle qu'elle contient à leurs majestés, qui témoignèrent en avoir une joie indicible. Pour moy, monsieur, je ne vous puis dire celle que j'en reçois, tant pour le bien du service du roy que pour vostre gloire particulière; vous pouvez croire qu'en ces considérations, j'auray à faveur singulière d'y contribuer ce qui me sera possible, tenant la main à ce que vous ne manquiez d'aucune chose nécessaire. J'espère que le temps vous fera veoir la vérité de mes paroles, et que c'est à juste tiltre que je me dis.....

CCCLXXXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 86. — Minute.

[A M. LE MARÉCHAL D'ANCRE.][2]

[1er avril 1617.]

Monsieur, Je vous rends mille grâces du souvenir que vous avez de moy et du tesmoignage qu'il vous a pleu me rendre de vostre cour-

[1] Château-Porcien capitula le 30 mars, et les Français en prirent possession le même jour. (Voyez les Mémoires de Bassompierre, t. II, pag. 141.) Le P. Griffet dit : le 31 (tome XIII, page 170). On voit que Richelieu en avait reçu la nouvelle le 31 au soir.

[2] Cette minute est sans suscription et

toisie, en revanche de laquelle je voudrois avoir occasion de vous servir, ainsy que je le désire. Je me resjouis infiniment de vostre arrivée en l'armée, sçachant bien que vous presserez les affaires le plus que vous pourrez. Véritablement il importe d'investir Soissons promptement, et il seroit à désirer que cela fust fait devant le partement de leurs majestés, qu'on ne peut toutesfois plus retarder. Nous attendons les gensdarmes et chevaux-légers du roy pour quitter le séjour de Paris, leurs majestés estant accompagnées, oultre ces deux troupes, de celle de la Frète et de deux cens hommes des gardes de leur corps; ainsy j'espère que nous vous verrons bientost; ce pendant je vous suplie de croire que je suis

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

CCCXC.

Bib. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 3 et 4, fol. 97. — Original devenu minute.

LETTRE DU ROI.

A M. DE FOURILLES[1].

2 avril 1617.

Monsieur de Forilles, Ayant pris résolution de partir mardy de ceste ville, je vous fais la présente, à ce qu'incontinent qu'elle vous

sans date. Il nous semble que c'est au maréchal d'Ancre que la lettre est adressée? Nous avons vu que ce maréchal était en marche le 25 pour joindre le comte d'Auvergne (lett. du roi au maréchal d'Ancre), et qu'il devait être arrivé le 29 (lettre de Richelieu au comte d'Auvergne). Richelieu a dû en recevoir presque aussitôt la nouvelle. Nous supposons que cette lettre a été écrite le 1er avril.

[1] Le secrétaire a écrit au dos de cette lettre : « A M. de Forilles. » Ce personnage était Blaise de Chaûmejan, en faveur duquel Henri IV, peu de temps avant sa mort, érigea en marquisat la seigneurie de Fourilles, en Auvergne. Blaise de Chaumejan avait été successivement capitaine au régiment de Picardie, mestre de camp, et capitaine d'une compagnie des gardes; il était en 1617 maréchal de camp, et il se démit alors de sa compagnie des gardes en faveur d'un de ses fils. Il fut tué au siége de Montauban, en 1621.

aura esté rendue, vous ne manquiez de faire acheminer deux compagnies du régiment de mes gardes à Senlis, et d'autant qu'il se pourroit faire que quelques voleurs se pourroient jeter, à la dérobée, en la forest, qui pourroient à l'écart incommoder quelques bagages, il sera à propos que l'une desdites deux compagnies se rendant de bonne heure mardy à Senlis, m'y attende pour faire garde en mon logis, et que l'autre se tienne dans la forest dudit Senlis, depuis midi jusques vers le soir, en divers endroits sur le grand chemin, pour empescher l'inconvénient que je vous ay cy-dessus représenté.

L'asseurance que j'ay que vous satisferez à ce que je désire me faict finir ceste lettre, priant Dieu, monsieur de Forilles, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escript à Paris, le 2e jour d'apvril 1617.

LOUIS.

CCCXCI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 3 et 4, fol. 62. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI[1].

A M. DE BRIGUEIL[2].

2 avril 1617.

Monsieur le vicomte de Bregueil, M'estant résolu de partir mardy, je vous fais la présente afin que vous mettiez ordre au pont Sainte-Maixence, au bac à Choisy[3] et à Verbrie, en sorte que mes ennemis ne puissent faire passer quelques courriers[4] qui incommodassent sur

[1] Point de suscription. Le secrétaire a écrit au dos, avec la date : « A M. le vicomte de Bregueil. »

[2] Louis de Crevant, vicomte de Brigueil, avait été gouverneur de Ham, et l'était alors de Compiègne. Il fut créé deux ans après (31 décembre 1619) chevalier des ordres du roi. Il était conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes et des cent gentilshommes de la maison du roi. Il mourut en Touraine, à son château d'Azay, le 2 novembre 1648, dans sa quatre-vingt-troisième année. Jacqueline d'Humières, qu'il avait épousée en 1595, lui avait apporté le marquisat de ce nom.

[3] Le secrétaire a écrit Chousy. (Voyez page 450, note 2.)

[4] Coureurs.

les chemins quelques bagages escartés. Pour cest effect, vous ferez retirer les bacqs, pour oster les moyens d'y passer, et mettrez ordre que ceux qui seront sur les lieux prennent garde au passage.

CCCXCII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. I, n°s 3 et 4, fol. 96. — Original devenu minute.

LETTRE DU ROI.

A M. DE LA FRÈTE.

2 avril 1617.

Le roi lui ordonne de se tenir avec sa compagnie « dans la forêt de Senlis, sur les avenues par lesquelles quelques voleurs de nuit survenant pouroient venir en petit nombre pour incommoder quelques bagages escartés. »

CCCXCIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 2 et 3, fol. 87. — Original.

A M. LE COMTE D'AUVERGNE.

[2? avril 1617.] [1]

Monsieur, Je vous envoye l'artisan duquel je vous ay, il y a quelques jours, envoyé un mémoire concernant Soissons, estimant que vous apprendrez plus de vive voix de luy sur ce subject que vous ne feriez par le papier. Je seray très ayse que, par son moyen, il réussisse quelque chose d'advantageux pour le service du roy et pour vostre gloire particulière, que je désire passionnément, comme estant,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

DE RICHELIEU.

[1] La date manque. Nous avons vu, dans plusieurs lettres précédentes, Richelieu s'entretenir avec le comte d'Auvergne des préparatifs du siége de Soissons, et le 29 mars il lui envoie les plans d'un ingénieur. Cette lettre doit être postérieure de quelques jours.

CCCXCIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 89. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. LE COMTE D'AUVERGNE[1].

3 avril 1617.

Mon cousin, Je ne puis vous tesmoigner le contentement que j'ay de la prise de Pierrefons, que je viens d'apprendre présentement. Je me promettois bien que vous n'entreprendriez aucune chose dont il ne pust venir du fruit. Maintenant il paroist par effect, dont je ne suis pas seulement ayse pour le bien de vos[2] affaires, mais en oultre pour l'honneur que vous en acquerrez. Au reste, j'espère que la prise de ceste place est un degré pour parvenir à de plus grandes. La première chose que vous debvez faire à ceste fin est de faire passer une partie de mes trouppes delà l'eau, afin de resserrer mes ennemis dans Soissons, leur oster la liberté des courses qu'ils pourroient faire, et priver d'entrer ceux qui se voudroient jetter dedans. Je suis asseuré que vous ne perdrez point une heure de temps, et ne doubte point que mes armes, sous vostre conduite, ne réussissent aussy bien en ceste entreprise qu'en celle de Pierrefons, dont la reyne madame ma mère et moy avons une extresme joye. Sur cela.....

[1] On lit au dos, avec la date et avec le nom du comte d'Auvergne, le nom du président de Chevry, auquel le roi écrivait le même jour; la lettre pour le président de Chevry n'est point dans ce manuscrit. — Le président de Chevry, intendant des finances, avait travaillé à la paix de Loudun en 1616, avec les députés du roi. (Pontchartrain, *Conférence de Loudun*, à la suite des Mémoires de la régence de Marie de Médicis, p. 514, éd. de La Haye, 1720.) Il était employé, en 1617, à l'armée du comte d'Auvergne; et Bassompierre, qui, comme on sait, note jusqu'aux moindres circonstances restées dans ses souvenirs, dit qu'il soupait chez le président de Chevry, au camp devant Soissons, le soir du 24 avril, lorsqu'on apporta au président la nouvelle de l'assassinat du maréchal d'Ancre. (*Mém.* t. II, p. 146, collect. de Petitot.) Il sera question plus tard du président de Chevry.

[2] Le mot « vos » est très-nettement écrit; il semble qu'il faudrait « mes ».

CCCXCV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 86 verso. — Minute.

[A M. LE COMTE D'AUVERGNE.][1]

[3 avril 1617.]

Monsieur, Ayant sceu, depuis ma lettre escrite, la prise de Pierrefons, je ne puis que je ne vous tesmoigne en avoir une joye indicible. Je n'emploieray pas beaucoup de paroles pour vous le persuader, sçachant bien que la cognoissance que vous avez de la passion que j'ay au service du roy et du désir particulier que j'ay de la gloire de M. le comte d'Auvergne, vous la représentera telle qu'elle est. Il ne vous reste que de poursuivre comme vous avez commancé pour vous rendre en la bouche de tous les hommes, tel que vous méritez d'y estre.

CCCXCVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, nos 5 et 6, fol. 24. — Minute de la main de deux secrétaires (Charpentier et Le Masle).

LETTRE DU ROI.

A M. D'ÉPERNON[2].

[4? avril 1617][3]

Lettre à M. d'Espernon de la part du roy, par laquelle il luy tes-

[1] Ni suscription ni date; mais on voit que cette lettre a été adressée au comte d'Auvergne, et le même jour que celle du roi audit comte sur la prise de Pierrefonds. Richelieu venait d'écrire au comte d'Auvergne une lettre dont celle-ci était une espèce de post-scriptum; nous n'avons point trouvé de lettre de l'évêque de Luçon datée du 3.

[2] En tête de cette minute est écrit de la main de Richelieu : « M. d'Espernon, de Lesdiguières, Montmorency, Le Grand. » Et à la marge, aussi de la main de Richelieu : « M. Le Grand, commissions envoyées. »

[3] La date manque; nous croyons qu'elle peut être du 4 avril 1617. Pierrefonds fut pris par le comte d'Auvergne le 2 avril; la nouvelle dut arriver à Paris le 3 au plus

moigne avoir un grand contentement des asseurances particulières qu'il luy donne de son affection à son service, dont il n'a jamais doubté. Que, sur ceste asseurance, la confiance qu'il prend en luy est telle qu'il le prie particulièrement d'avoir l'œil à ce qui se passe en sa province; tenir la main à ce qu'il ne se fasse aucunes levées, brigues et monopoles contre son service; que, pour cest effect, il luy envoye des commissions, ainsy qu'il désire, pour, en temps et lieu, s'en servir; qu'il le prie de ne s'en servir point que la nécessité ne l'y oblige, et que, sçachant combien prudemment il en sçaura user, il a jugé à propos de n'attendre pas de les luy mettre en main que l'occasion le requist. Qu'il estime qu'il sera bien ayse qu'il luy donne advis du progrets que prennent ses affaires, ayant pris Chasteau-Porcian et Pierrefons; qu'il luy mande comme à une personne qu'il sçait bien en debvoir avoir autant de contentement que luy-mesme. Qu'il sçait bien que, dans les provinces, on parle diversement de ses affaires, des résolutions qu'il prend; mais que son contentement est en ce qu'il ne doubte point que toute personne pleine d'affection et de jugement ne les approuve. Que, s'il estoit en lieu où il en peust conférer avec luy[1], il seroit très ayse de luy dire sur ce subject beaucoup de choses qui seroient trop longues à escrire, et d'entendre ses advis sur ce subject. Chascun cognoistra qu'en toutes occasions il n'a aultre but que celuy du bien de son roiaume et du repos de ses subjects[2].

tard, et Richelieu devait avoir hâte d'annoncer aux personnes à qui il écrivait le succès des armées de Champagne et de l'Ile-de-France.

[1] Ici Charpentier a cédé la plume à l'autre secrétaire. Il l'a reprise pour écrire plus bas cette seule ligne : « Commission pour deux mil hommes à M. Desdiguières » Et il l'a cédée de nouveau.

[2] Après cette minute se trouve la minute de la lettre suivante, de Richelieu à d'Épernon, et, un peu plus bas, ces notes qui se rapportent aux noms inscrits de la main de Richelieu en tête du feuillet : « Lettre à M. Desdiguières, fort affectionnée, sur le mesme subject.— Lettre à M. de Montmorency, de mesme. — Commission pour deux mil hommes à M. Desdiguières. » — Nous n'avons point trouvé la lettre faite pour Montmorency. Nous donnons ci-après celle que le roi écrivait à Lesdiguières. Enfin, à la suite des annotations que nous venons de transcrire vient, toujours sur le même feuillet, une minute de lettre à Georges Baste. Nous la donnons aussi à son rang.

CCCXCVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, nos 5 et 6, fol. 24 verso. — Minute de la main de Le Masle.

A M. D'ÉPERNON[1].

[4? avril 1617.]

A M. d'Espernon, portant qu'il a présenté les lettres qu'il a escrit à leurs majestés, qui en ont eu un extresme contentement, pour y avoir remarqué l'affection qui a tousjours paru en toutes ses actions. Que, pour moy, je ne luy dis poinct quel est celuy que j'en ay receu, jugeant bien qu'il le cognoistra sans que je luy représente, considérant que ceux qui, comme moy, n'ont d'autre passion que celuy (*sic*) du bien des affaires du roy, en doibvent recevoir beaucoup quand ils voient personnes de son mérite et pouvoir attachées au service de leurs majestés. Il verra bien la confiance qu'on prend en luy par les commissions qu'on luy envoie; qu'il recepvra aussy l'estat de ses garnisons, comme il le sçauroit désirer. Qu'en toutes occasions il cognoistra que je suis, etc.

CCCXCVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. I, nos 3 et 4, fol. 77. — Original devenu minute.

LETTRE DU ROI.

[A M. DE LESDIGUIÈRES.][2]

[4] avril 1617.

Mon cousin, J'ay eu beaucoup de contentement d'apprendre par

[1] Voy. les notes de la lettre précédente.

[2] La suscription manque, mais il est évident que cette lettre s'adresse à Lesdiguières; c'est celle que l'évêque de Luçon indique dans la note qui accompagne la minute de la lettre du roi à d'Épernon

le sieur de Verdoin[1] l'affection que vous me promettez, de laquelle je n'ay jamais doubté. Il vous dira particulièrement le subject que vous avez d'estre satisfait de ma bonne volonté, et comme il s'est rencontré quelques difficultés aux occasions par lesquelles je désirois vous la tesmoigner qui ne m'empescheront pas d'en rechercher d'autres de vous faire veoir comme je vous tiens au nombre des plus fidelles et affectionnés serviteurs que j'aye. Au reste, vous debvez espérer de moy autant que personne du monde, pour l'estime particulière que je fais de vous, et la confiance que j'ay en vostre fidélité, de laquelle je me promets recevoir des preuves en toutes occurrences. Sur cela, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escrit à Paris, le jour d'avril 1617[2].

[3] DE RICHELIEU.

(Voyez ci-dessus, p. 491, note 2), et dans la lettre qu'il écrit lui-même à Créqui (Voyez ci-après, pag. 495). Ces diverses lettres, que nous avons trouvées disséminées dans plusieurs manuscrits, reçoivent de leur rapprochement toute leur signification et une clarté parfaite.

[1] Ce nom est écrit ainsi plusieurs fois dans les manuscrits; mais le véritable nom de ce gentilhomme était Verdun, et c'est ainsi que l'écrit l'historien de Lesdiguières, qui l'avait connu.

[2] Le manuscrit ne donne point de quantième, mais cette lettre, ainsi que les deux suivantes, est du commencement d'avril, et doit porter la même date que la lettre du roi à d'Épernon, p. 490. Nous voyons, d'ailleurs, dans l'Histoire de Lesdiguières déjà citée, que le but de l'expédition du maréchal ayant été atteint, il obéit aux ordres du roi, et partit de Turin le 6 avril pour revenir en France.

[3] La place de la signature du roi est restée en blanc; on doit croire que la réflexion a fait changer d'avis, au sujet du refus que contenait cette lettre; on l'aura annulée et remplacée par la suivante. Il n'est pas sans intérêt de les comparer l'une à l'autre. Voyez, sur toute cette affaire de l'expédition de Lesdiguières en Italie, les notes des lettres à Péricard, 13 janv. 1617; à Béthune, 18 janvier; à Créqui, 12 mars.

CCCXCIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 3 et 4, fol. 75. — Minute.

LETTRE DU ROI.

[A M. DE LESDIGUIÈRES.][1]

[4 avril 1617.]

Mon cousin, J'ay esté très ayse d'avoir appris par le sieur [Verdun][2] la résolution que vous avez prise de repasser les monts pour venir en vostre gouvernement, et le désir que vous me tesmoignez par vos lettres avoir de continuer à m'y rendre aux occasions ce que vous avez faict en toutes celles qui se sont présentées jusques icy. J'ay tousjours creu l'affection que vous avez à ce qui me concerne aussy grande qu'est l'estime que je fays de vostre personne, comme une des plus importantes de mon estat, et en l'expérience et fidélité de qui j'ay toute la confiance qu'il se peut dire. Vous en verrez un tesmoignage par les commissions que je vous envoye de deux mil hommes, ayant bien jugé qu'estant de telle mise comme vous estes, on ne vous doit pas laisser les bras croisés, alors que les autres sont employés. Je me prometz que vous en userez en sorte que vous ne sçaurez pas moins par la force empescher que rien ne s'eslève en vos quartiers contre mon autorité, comme par votre prudence dissiper les bruits et pratiques de ceux qui me seroient mal affectionnés.

[1] La suscription et la date manquent. (Voy. les notes de la lettre précédente.)

[2] Ce nom est resté en blanc dans la minute. (Voy. page 493, note 1.)

CD.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 148. — Original.

A M. DE CRÉQUI[1].

[4 avril 1617.]

Monsieur, Pour respondre à vostre lettre, je vous diray que leurs majestez se contentent autant de vous qu'elles recognoissent que vos actions n'ont autre but que leur service. Vous sçaurez par le sieur de Verdoin[2] le contentement qu'on a de l'affection de monsieur Desdiguières, et la satisfaction que leurs majestez désirent luy donner, quand l'occasion s'offrira[3], vous pouvant asseurer qu'elles feroient pour peu de personnes ce qu'elles feront pour luy. Pour vous, monsieur, les ayant toujours servy comme vous avez faict, vous pouvez croire qu'elles sçauront bien le recognoistre aux occurrences. A quoy j'auray à faveur de contribuer ce qui sera en moy pour vostre contentement, comme celuy qui faict estat d'estre,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur,

DE RICHELIEU.

[1] Cet original ne donne ni suscription, ni date; mais au dos d'une autre expédition, devenue minute, et qui a été conservée dans ce même manuscrit, folio 149, on lit, « Avril 1617, » et de la main de Charpentier: « A M. de Créquy. » Sur cette minute, les premières lignes sont de la main de Richelieu.

[2] Verdun. (V. ci-dessus, p. 493, note 1.)

[3] Il demandait un gouvernement « donnant quasi à cognoistre qu'il eust bien désiré la Guyenne, sans la nommer; néanmoins, il tesmoigna depuis qu'il recevroit la Champagne. » (*Mémoires de Richelieu*, liv. VIII, pag. 391.) On ne lui donne encore que des commissions pour lever des troupes, mais on lui laisse espérer autre chose.

CDI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, nos 5 et 6, fol. 24 verso. — Minute de la main de Le Masle ?

A M. BASTE.

[4 avril 1617.]

Responce à Georges Baste[1] qu'on attend avec impatience les nouvelles qu'il promet, s'il voit asseurance pour le voiage qu'il propose pour sa personne, que l'on le juge fort à propos, que c'est à luy de veoir la seureté qu'on luy donne.

Qu'il nous mande un peu ce qu'il appelle dans sa lettre *mirabilia*.

Pour son cousin, le roy s'en veut servir, quoyqu'il juge que cest employ le rendra plus suspect au bien de ses affaires[2].

CDII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. I, nos 3 et 4, fol. 83. — Minute de la main de Le Masle ?

LETTRE DU ROI.

A M. DE GUISE.

5 avril 1617.

Mon cousin, Vos effects et vos paroles me tesmoignent de tant d'affection au bien de mes affaires, que je voudrois vous pouvoir faire cognoistre le ressentiment que j'en ay. Il est tel que vous en debvez estre content. Vous le croirez sur ma parole et le verrez par effects aux occasions qui s'en présenteront. Continuez comme vous avez faict jus-

[1] La suscription manque. Cette minute est écrite sur le même feuillet que les lettres du roi et de Richelieu à d'Épernon, [du 4? avril]. (Voyez page 491, note 2.)

[2] Cette lettre aurait besoin d'explications; mais nous avons inutilement cherché quel est ce Georges Baste.

ques icy, et ne craignez pas que je vous laisse oisif, pour le moins tandis que j'auray des affaires. Je cognois trop ce que vous valez pour permettre que vous ayez les bras croisés, ayant occasion de vous employer. Je me promestz que vous aurez bientost Rethel, et, devant que vous en soyez venu à bout, j'espère que vous aurez le canon nécessaire pour Mézières. On parle de quelques reîtres qui viennent à mes ennemis, mais devant qu'ils puissent estre à eux, les miens et mes lansquenets vous auront joint. Sur cela, je prie Dieu, mon cousin, etc.

CDIII.

Bibl. nat. Fonds Béthune 9152[1], fol. 38. — Original.

LETTRE DU ROI.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT ET MON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ITALIE.

6 avril 1617.[2]

Monsieur de Béthune, Je vous fais la présente pour vous dire que le sieur comte de Bueil[3] s'estant jà adressé à moy, il y a plusieurs années, pour le recevoir en ma protection, je me serois contenté de l'entretenir en ceste espérance, et cependant j'aurois faict advertir mon cousin le duc de Savoye de luy donner contentement sur ses intérests, afin de ne le porter point par désespoir à rechercher seureté ny protection contre luy. Cest office luy a esté en dernier lieu rendu de ma part par le sieur marquis de Rambouillet, ce que mondit cousin ayant négligé, ledit comte de Bueil, qui recognoissoit que je ne me

[1] Ce volume est le second d'une série qui comprend la correspondance de l'ambassade extraordinaire de Béthune en Italie pendant les années 1616, 1617, 1618.

[2] Au dos, de la main de Béthune : « Receue le 14e. »

[3] Voy. ci-dessus, page 480, note 3.

voulois pas porter légèrement à le recevoir en ma protection, pour la considération de mondit cousin, se seroit adressé au sieur dom Piedro de Tollède, gouverneur de Milan, et le traicté en estoit tant advancé, que, recognoissant l'intérest particulier que j'y avois, j'aurois estimé le devoir faire rompre, et attirer plus tost ledit comte de Bueil à moy que de le laisser engager ailleurs. Eu esgard aussy que si ledit comte de Bueil se fust déclaré pour les Espagnols, et eust faict entrer dans ses terres les troupes qui estoient prestes de s'y acheminer, mondit cousin eust peu perdre de ce costé-là ce qui luy reste en son obéissance, et en eust receu de grands désadvantages et dommages qu'il ne recevra pas du costé de la France. C'est pourquoy il doibt agréer (*sic*), et se sentir m'estre grandement obligé de luy avoir par ce moyen destourné le mal qui luy en eust peu arriver. Ce que vous ferez cognoistre à mondit cousin, et de plus insisterez envers luy à ce qu'il rende audit comte de Bueil les chasteaux et forteresses de Thoudon et de Seros[1] qu'il luy occupe, m'estant obligé de m'employer par toutes voyes de les luy faire restituer, l'asseurant que j'empescheray bien qu'il en puisse cy-après recevoir dommage ny desplaisir. Sur cela, je prie Dieu, monsieur de Béthune, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escrit à Paris, ce six^e^ apvril 1617.

LOUIS.

DE RICHELIEU.

CDIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n°s 3 et 4, fol. 92. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE SERZEY.

7 avril 1617.

Monsieur de Serzey, Sçachant l'affection que vous avez à mon service, et ne doubtant point que vous ne feussiez très ayse de m'en rendre

[1] Ce mot est peu lisible dans le manuscrit.

des preuves en l'occasion des mouvements présents qui sont en mon royaume, j'ay bien voulu vous tesmoigner par ceste lettre comme je désire que vous me conserviez cette bonne volonté pour me la faire paroistre aux occurrences, et qu'à ceste fin vous vous asseuriez du plus grand nombre de vos amis que vous pourrez; non pas que j'entende que vous les mettiez sur pied, mais seulement les teniez prests à exécuter mes commandemens lorsque je les vous feray sçavoir. Cependant je me promests que s'il se lève quelques troupes aux quartiers où vous estes, contre mon auctorité, vous vous opposerez à elles en sorte que vous leur ostiez le moyen de me pouvoir desservir; vous asseurant que j'en auray toute la recognoissance que vous sçauriez désirer. Sur cela..... du 7e avril 1617.

CDV.

Bibl. nat. Fonds Béthune 9152, fol. 41.

LETTRE DU ROI.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER EN MON CONSEIL D'ESTAT ET MON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ITALIE.

7 avril 1617.

Monsieur de Béthune, Je suis très aise d'avoir veu par vos lettres que la seigneurie de Venise ne se soit pas contentée de m'avoir satisfaict par ses ambassadeurs qui sont auprès de moy, touchant le procéder dont elle m'avoit donné subject de me plaindre d'elle; mais encore qu'elle ait faict faire le mesme en vostre endroict par son ambassadeur qui réside en Savoye, afin que, comme vous avez esté touché de mon juste ressentiment, vous ayez aussy pris part à la satisfaction que j'en ay reçue. J'ay leu avec contentement en vos lettres les complimens que le duc de Savoye, mon frère, vous a prié de me faire de sa part, et les asseurances qu'il me donne par vous de sa bonne vo-

lonté, de laquelle je ne doubte aucunement. Vous pouvez en revanche l'asseurer aussy de la mienne, dont il recevra des preuves en toutes occasions. Cependant, je vous diray que vous avez bien raison d'approuver la résolution que j'ay prise de faire suivre le traicté de la paix d'Italie en quelque lieu qu'il aille, estant certain que ce n'est rien de commancer une chose qui n'en voit la fin, et qu'en vain auroy-je contribué ce que j'ay faict jusques icy en ceste affaire, pour la laisser en l'estat auquel elle est, me privant par ce moyen de l'honneur que j'acquerray la conduisant à sa perfection. Au reste, quoyque je souhaitte avec passion la veoir arrivée à ce poinct, tant pour le repos de ceux qui y sont intéressez que pour la part que l'affection que je leur porte me faict prendre à ce qui leur (*sic*) touche, je ne voy pas que mon désir puisse avoir sitost lieu en cela : ce que vous jugerez comme moy en ce que le sieur marquis de Senecey m'ayant tousjours faict espérer de me donner advis de ce qui se résoudroit en Espaigne à la venue de l'ambassadeur de l'empereur mon frère qu'on y attend il y a longtemps, ledit ambassadeur toutesfois ne partist qu'hier de ceste ville pour s'y acheminer. Par là vous pouvez concevoir aisément que le traicté que pour le commun bien des parties j'avois désiré attirer à moy est transféré en Espaigne, encore que le sieur de Léon m'escrive qu'il soit remis à Rome : c'est ce qui faict que pour les contrariétés que j'y voy, je juge estre à propos que vous demeuriez encore au païs où vous estes, jusques à ce que, par l'événement qui arrivera sur ce subject, je vous fasse sçavoir si vous passerez oultre, ou me reviendrez trouver. Sur cela, je prie Dieu, monsieur de Béthune, qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escript à Paris, ce sept^e^ apvril 1617.

LOUIS.

DE RICHELIEU.

CDVI.

Bibl. nat. Fonds Béthune 9152, fol. 45. — Original. — Cinq-Cents Colbert 373, pag. 280. — Copie.

A M. DE BÉTHUNE[1].

8 avril [1617].

Monsieur, Pour respondre à vos lettres des 7, 18, 19 et 22e mars, je vous diray en premier lieu, touchant le conseil que vous estimez que j'aye donné à leurs majestez de n'abandonner point le traicté de paix d'Italie jusques à sa conclusion, que c'est chose trop claire que ce n'est rien de bien commencer une œuvre et n'y mettre pas la dernière main, pour que leurs majestez abandonnent ceste affaire, en laquelle elles ont tant travaillé, avant que l'avoir réduite à bonne fin.

Quant à ce que vous me mandez que monsieur le duc de Savoye trouve bon que son affaire se vuide à Rome, et de plus que quelqu'un y intervienne de la part du roy pour monstrer qu'il embrasse sa protection, je vous diray que je ne puis pas concevoir comment on peut traicter d'une chose, en mesme temps, en deux divers lieux, ayant pour cest effect envoyé procuration en Espagne; et encore moins qu'une partie se puisse constituer juge en sa propre cause, comme vous voyez qu'il arrive en ce faict-cy.

Pour ce qui est du dessein que vous m'escrivez qu'a dom Pedre d'empescher que le roy ait part en ces affaires, je n'ay rien à vous dire là-dessus, sinon que ce n'est pas d'aujourd'huy qu'il a tesmoigné la mauvaise volonté qu'il a pour la France, et qu'on ne doubte point qu'il ne taschast à la desservir s'il pouvoit; mais ayant faict veoir quel il est, on se donnera garde de luy, en sorte qu'il ne puisse nuire. Au reste ce n'est pas de luy de qui sa majesté doit prendre conseil, si elle vous doit rappeller près d'elle, comme vos lettres me font veoir

[1] Le feuillet où devait se trouver la suscription manque; au verso du deuxième feuillet le secrétaire a écrit : « M. de Béthune. »

qu'il le désire; sa majesté vous ayant faict cognoistre par les siennes combien vous luy estes utile aux lieux où vous estes, ce qui paroist clairement par le séjour qu'elle vous ordonne d'y faire, attendant la résolution qui se prendroit du lieu où se termineroit le traicté de paix d'Italie, afin de vous envoyer à Rome, si tant est que ce soit là où il doive s'accomplir.

Pour le regard du contentement que vous jugez que leurs majestez doivent donner à monsieur de Lesdiguières, il doibt s'asseurer que, continuant les services qu'il a rendus à la France, comme je suis certain qu'il fera tousjours, elles en auront toute la recognoissance qu'il sçauroit désirer luy-mesme. A quoy j'auray à faveur très grande de contribuer tout ce qui me sera possible, tant en considération de la qualité de sa personne, que je sçay estre une des plus utiles au bien de cest estat, que pour l'estime particulière que je fais de son mérite.

Je ne veux pas obmettre à vous tesmoigner que leurs majestez seront très ayses qu'il se fasse quelque bon accord entre messieurs le duc de Savoye et de Mantoue, et cependant que l'un espargne un peu les terres de l'autre, qui ont esté mal menées jusques icy.

Il me reste à vous dire touchant la garnison de Selles[1], dont vous m'avez escrit, que les provinces estant paisibles comme elles sont maintenant, leurs majestez ne jugent pas qu'il y ait rien à craindre pour les places particulières. Si néantmoins les affaires se brouillent, et qu'il soit nécessaire d'y establir des garnisons, vous pouvez croire que la vostre ne sera pas oubliée. Vous verrez par une autre lettre le progrès des affaires du roy, ce qui faict que je ne vous feray celle-cy plus longue que pour vous asseurer que je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur.

DE RICHELIEU.

Ce 8 apvril.

[1] Selles ou Celles, petite ville sur le Cher; ancienne province de Berry, aujourd'hui du département de Loir-et-Cher. Philippe de Béthune était comte de Selles.

CDVII.

Bibl. nat. Fonds Béthune 9152, fol. 43. — Original. — Cinq-Cents Colbert 373, pag. 278. — Copie. — Fontanieu, portef. 471 et 472. — Copie.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE BÉTHUNE,

CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT ET SON AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN ITALIE.

8 avril 1617 [1].

Monsieur, Continuant à vous faire part du progrès des armes du roy, je prens la plume pour vous dire comme M. de Guise a pris Chasteau-Porcian, d'où il est sorti mil hommes, tant François qu'estrangers, qui, par la capitulation, sont adstreints à ne plus desservir le roy; les estrangers s'obligeans particulièrement à sortir de la France, sur peine d'estre pendus s'ilz contreviennent à leur parolle. M. le comte d'Auvergne a aussy emporté Pierrefons, et ainsy a faict avec trois cens soixante coups de canon ce qu'autrefois on n'avoit peu faire avec deux mil. M. de Guise a depuis deux jours bruslé les fauxbourgs de Laon, où il a maltraité quelque cavalerie et infanterie qui a voulu s'opposer à son effort. Ensuitte de cela, il va assiéger Rethel, et M. le comte d'Auvergne Soissons, où M. du Mayne n'a pas voulu se renfermer, aiant, pour estre plus au large, pris la campagne; ce qui monstre bien le peu d'espérance qu'il a de deffendre cette place, quoyque forte, contre une armée victorieuse. M. le mareschal de Montigny est à deux lieues de Nevers, attendant que quelques troupes dont le roy grossit son armée l'aient rendu assez fort pour attaquer ceste ville, qu'il se promet réduire en l'obéissance du roy, quelque garnison qu'il y ait dedans. Je vous escriray le succès de ces siéges, qui seront, s'il plaist à Dieu, advantageux pour le roy, dont les ennemis sont grande-

[1] « Receue le 14. » Note inscrite au dos par Béthune. Le P. Griffet, qui fait mention de cette lettre (t. XIII, p 171, de l'Histoire de France, de Daniel), lui donne, par erreur, la date du 7 avril.

ment étonnés. Voilà tout ce que je vous puis mander, vous asseurant que je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné serviteur,

DE RICHELIEU.

Ce 8 apvril 1617.

CDVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 2 et 3, fol. 46. — Minute de la main de Charpentier. (Deux passages sont de la main de Richelieu.)

A M. DE GUISE.

8 avril 1617.

Monsieur, Ceste lettre sera pour accompagner les vingt commissions que leurs majestés m'ont commandé de vous envoyer pour vous donner moyen d'en gratifier tel de vos amis qu'il vous plaira. M. le Clerc[1] vous portant tous les contentements que vous sçauriez désirer sur les demandes qu'il a faictes, j'ay jugé ne vous debvoir rien escrire sur un subject comme celuy-là, où les effects tiennent lieu des paroles. Leurs majestés enfin, après plusieurs délibérations si elles doibvent faire leur voyage ou non, se sont résolues de ne point partir de ceste ville pour ceste heure, et croy qu'ils n'en partiront point du tout[2]. Elles renvoyent monsieur de la Curée avec sa compagnie et celle des gensdarmes, en ayant seulement retenu cinquante pour servir près la personne du roy. Je ne veux pas oublier à vous dire comme M. le comte d'Auvergne, recognoissant Soissons, a faict une charge sur quelques-uns qui estoient sortis de dedans, où il en est demeuré dix-sept hommes morts, sans y avoir perdu qu'un gendarme. M. le marquis de Portes a eu aussy du bon en une rencontre qu'il a faicte avec le régiment d'Andredieu des troupes de Sévenes, en ce que pour quinze hommes

[1] C'était un commissaire des vivres de l'armée. (Voy. deux lettres à lui adressées les 9 et 16 mars.)

[2] Voy. ci-dessus une lettre au comte d'Auvergne, du 26 mars, p. 449, note 3.

qui ont esté tuez de son costé, il y en a eu quatre-vingts de la part des ennemis.

CDIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 3 et 4, fol. 91. — Original devenu minute, des changements ayant été faits. (Quelques mots sont de la main de Richelieu.)

LETTRE DU ROI.

A M. DE GRANDPRÉ[1].

9 avril 1617.

M. le comte de Grandpré, Ayant appris par le sieur Péricard, mon ambassadeur en Flandre, que vous avez faict arrester quelques chevaux et grains en la prévosté de Dinoy, deppendante de l'archiduc d'Autriche mon frère, qui luy a tesmoigné estre touché de ceste affaire, je vous fais ceste lettre à ce qu'incontinent que vous l'aurez receue vous ne manquiez de restituer les chevaux et grains, en sorte que mon dit frère en ayt contentement.

Au reste, le désir que j'ay de traitter ses subjects ainsi que les miens propres, tant à cause de l'alliance qui est entre nous qu'en considération de la liberté du commerce, faict que je veux bien vous faire sçavoir, par la présente, ma volonté estre que vous vous absteniez à l'advenir, et ceux de vostre garnison, de toute entreprise sur les terres de mon dit frère, y portant le respect que vous feriez à ce qui m'appartient; ce que me promettant de vostre affection au bien de mon service, je ne la vous feray plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, monsieur le comte de Grandpré, en sa saincte garde. Escrit à Paris, ce IXe jour d'avril 1617.[2]

DE RICHELIEU.

[1] Point de suscription. Le secrétaire a mis au dos de cette pièce le nom de M. le comte de Grandpré. (Voy. une lettre au même, du 14 mars.)

[2] Il y a, dans le manuscrit, un blanc réservé pour la signature du roi, mais cette signature ne s'y trouve pas.

CDX.

Imprimée. — *Mémoires de Du Plessis-Mornay,* tom. III, pag. 1105[1].

A M. DU PLESSIS.

9 avril 1617.

Monsieur, Leurs majestés ont veu l'advis que vous leur avés envoyé, qu'elles ont trouvé aussi judicieux que celuy de qui il part plein d'affection au bien de ce qui les touche. J'ay creu vous devoir rendre ce tesmoignage de l'estime qu'elles font de vostre personne; ce qu'elles confirmeront par effects, embrassant et suivant les conseils que vous leur donnés pour l'utilité de cest estat[2]. Pour moy, qui vous honore autant que je dois et que vostre mérite, recogneu de toute la France, m'y oblige, j'auray à faveur de rencontrer les occasions de vous servir[3]. Ce pendant, monsieur, vous verrés par la response que leurs majestés ont faicte aux derniers articles qui leur ont esté présentés par vos députés, comme leurs majestés veulent effectuer vos advis, puisqu'elles mandent les corps de qui dépend l'exécution des plus importants points demandés, pour leur en faire un commandement très exprès. Je ne doubte point que vous ne sçachiés de jour à autre le progrès des armes du roy[4]. Soissons et Rethel sont maintenant assiégés : de l'un nous en attendons bientost la prise ; celle de l'autre

[1] Nous citons l'édition in-4° de 1651; l'édition en douze vol. in-8°, de 1824-1825, n'a pas été achevée; elle ne va que jusqu'au 5 mars 1614; et tout ce qui dépasse l'année 1616 manque dans le beau manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Université.

[2] On a vu, dans une lettre du 28 mars, écrite par le roi à Mornay, que ce prince devait lui envoyer dans deux jours sa résolution par M. de la Ferté; quelques raisons, que ne dit pas Richelieu, auront retardé ce message, puisque c'est seulement le 9 avril que l'évêque de Luçon en écrit à Mornay.

[3] Mornay ne tarda pas à se prévaloir de cette politesse, et à demander quelques services à l'évêque de Luçon.

[4] Richelieu ne manque pas l'occasion d'insister sur les succès obtenus par le roi contre les princes. Il était de grande importance que le parti protestant fût bien et promptement instruit de la vérité sur ce point.

ne sera pas si prompte, mais on ne la tient pas moins asseurée, M. le comte d'Auvergne l'ayant recogneue de si près que les ennemis, ayant voulu faire une sortie pour les esloigner de leurs murailles, il en est demeuré dix-sept sur la place et force blessés, sans que le roy ayt perdu qu'un gendarme. Voilà les nouvelles que je vous puis mander, demeurant toujours,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur,

DE RICHELIEU.

CDXI.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 238[17] (ancien 910), volume non chiffré; vers le commencement. — Copie.

A M. DE BAUGY[1].

10 avril 1617.

L'affluence des affaires de la guerre qui arrive tous les jours m'ayant empesché de respondre à vos lettres des 18, 25 février, 4, 11 et 18 mars[2], je prends maintenant la plume pour vous dire comme j'ay eu beaucoup de contentement d'avoir veu par icelles tout ce qui s'est

[1] On lit en tête de cette copie : « L'évesque de Luçon au sieur de Baugy. »

[2] Baugy était en peine de ce long silence; il le dit à Richelieu dans une lettre autographe, datée de Prague, le 29 avril, laquelle est une réponse à celle-ci, et se trouve également dans le manuscrit de Saint-Germain-Harlay. Nous y voyons que Richelieu avait écrit à cet ambassadeur deux lettres le même jour, 10 avril, celle que nous donnons ici, et une autre que nous n'avons pas trouvée. Dans cette dernière, Richelieu lui annonçait le succès des armes du roi, « lesquelles tous les gens de bien de deçà, lui dit Baugy, se resjouissent estre si heureusement employées contre les rebelles et perturbateurs du repos de la France. J'ai envoyé à l'archiduc Ferdinand un extrait de celle-ci, m'ayant montré de désirer, quand je pris congé de lui, que je lui fisse part des bonnes nouvelles que je recevrois de sa majesté. » Lorsque l'empereur Ferdinand II fut monté sur le trône, ces sympathies réciproques firent bientôt place à d'autres sentiments; son ambition et sa haine contre les protestants le rendirent le constant adversaire de Richelieu et de la France.

passé au lieu où vous estes, tant pour la cession des droits de Hongrie et de Bohesme[1] que pour la succession de l'archiduc Ferdinand à l'Empire[2]; et que je n'en auray pas moins d'en apprendre les succès. Vous ne vous lasserez point, s'il vous plaist, de me faire part des occurrences qui y surviendront, quoyque je ne vous tesmoigne pas si souvent que vous pourriez désirer, et que je souhaite moy-mesme, combien les nouvelles que je reçois de vous me sont agréables, estant certain qu'oultre les occupations que trois armées qu'a le roy sur pied me donnent d'ordinaire, une des raisons qui me retient de vous escrire est pour ne pouvoir vous mander autre chose, sinon que sa majesté sera très ayse que l'archiduc de Gratz parvienne à ce qu'il prétend.

Quant aux poursuittes que vous m'escrivez que faict M. l'électeur

[1] C'était un point important pour la politique du temps que ce désistement de l'Espagne à des prétentions dont s'alarmait la France; mais lorsque Richelieu écrivait ceci, la chose n'était pas aussi certaine qu'il semble le croire. Nous n'avons pas la lettre de M. de Baugy à laquelle il répond, mais nous en avons deux postérieures. Dans l'une, du 15 avril, cet ambassadeur de France à Prague informait l'évêque de Luçon que les intrigues qui se tramaient à la cour impériale donnaient de réelles inquiétudes à ce sujet; l'autre est du 29, et c'est seulement dans celle-ci que Baugy mandait à Richelieu, lorsque déjà il n'était plus ministre, que la cession était une affaire terminée : « Je vous envoie, dit Baugy, copie de l'écriture ou instrument touchant la cession du roi d'Espagne en faveur dudit sieur archiduc Ferdinand, qui m'a esté communiquée en grande confiance. Il y a plusieurs choses à remarquer, et entre autres que le comte d'Ognate ne s'est point déporté tout à fait de la prétention de quelque province, comme l'Alsace, le Tyrol et autres, dont je vous ay ci-devant escript, pour récompense de ladite cession, mais qu'il en a seulement différé le traité à un autre temps pour ne point retarder présentement l'establissement de ladite succession. » (Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 238[17], lett. autog. vers le commencement du volume.)

[2] Les deux lettres de Baugy que nous venons de citer offrent quelques détails intéressants sur cette grande affaire, qu'on ne voulut pas finir alors; les archiducs Maximilien et Ferdinand étaient pourtant à la cour impériale, mais on les laissa partir sans avoir rien terminé. Et, toutefois, il était prudent de se hâter, dit Baugy, car l'empereur « fut hier assailli d'un accident semblable à un autre qui lui survint l'été passé, et bien qu'il ne durast guère, Dieu merci, si est-ce qu'il fut si rude, que ceux qui estoient à l'entour de luy furent en très grand doubte de sa vie. » Mathias mourut environ deux ans après, le 20 mars 1619.

palatin, tant envers l'empereur que MM. des Estats, pour la restitution des terres de Julliers, je vous diray que sa majesté faict ce qu'elle peut pour l'exécution du traitté de Xante, que chacun sçait avoir esté moyenné par ses armes.

Pour le desguisement qu'on a apporté à la proposition que M. le comte de Schomberg a faicte à Hidelberg, c'est chose claire, n'y ayant personne qui sçache combien religieusement le roy entretient l'alliance qu'il a avec l'Espagne, qui ne juge incontinant qu'il retranchera tout subject de luy donner de l'ombrage.

CDXII.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 238[17] (ancien 910), volume non chiffré; vers le commencement. — Copie.

[A M. DE SAINTE-CATHERINE.][1]

10 avril 1617.

Je ne vous dis rien touchant le refus qu'il[2] a faict de donner congé au colonel Helmstrel de servir le roy, attendu que, voyant ses voisins armés, il y a apparence qu'il se doive tenir sur ses gardes, et ne pas se dessaisir de personnes dont il estime debvoir avoir à faire; bien vous diray-je que les levées qui se font en Allemagne ne pouvant estre que pour ou contre sa majesté, il semble tesmoigner par là avoir envie de demeurer neutre.

[1] Le manuscrit ne dit point à qui était adressée la lettre dont ce fragment a été détaché, mais il suit immédiatement dans le volume la lettre de l'évêque de Luçon à M. de Sainte-Catherine, en date du 15 février précédent, et, de plus, nous lisons dans une lettre de ce même Sainte-Catherine à Richelieu, qu'il a reçu de celui-ci deux lettres datées du 10 avril. Il n'est pas douteux que ce ne soit ici un passage d'une de ces lettres. Celle de M. de Sainte-Catherine, datée de Heidelberg, le 29 avril, renferme de curieux détails sur les affaires d'Allemagne; elle se trouve en original dans ce même manuscrit de Saint-Germain-Harlay.

[2] Il s'agit sans doute de l'électeur Palatin, auprès duquel M. de Sainte-Catherine était accrédité.

CDXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 3 et 4, fol. 90. — Minute de la main de Le Masle[1].

LETTRE DU ROI.

A M. D'ALINCOURT.

11 avril [1617].[2]

Tesmoigne un grand contentement de ce qu'il faict marcher son régiment; le prie et le conjure de ne s'arrester sur aucune difficulté; que si le sieur de Saint-Chaumont[3] se gouverne autrement qu'il ne doibt en son endroit, qu'il y mettra ordre lui-mesme et recognoistra les services qu'il luy rendra s'acheminant en diligence.[4]

[1] Au haut de la feuille sur laquelle est écrit ce brouillon, on lit les mots : « Charpentier. — Response à Chabocier. » Nous ne savons ce que c'est que Chabocier.

[2] L'année manque; c'est évidemment 1617. Le quantième pourrait être le 2 ou le 11, selon que le secrétaire se serait servi de chiffres romains ou arabes; nous adoptons le 11, une lettre de M. d'Alincourt à M. l'évêque de Luçon, datée de Lyon, le 10 avril, faisant connaître que le départ du régiment en question est récent : « Il est maintenant loing, dit-il, et sera bientost auprès de M. le mareschal de Montigny. » (Bibl. nat. Papiers récemment achetés à la société des antiquaires de France et non encore classés.)

[3] On a vu ci-dessus plusieurs lettres relatives au différend dont il s'agit. Dans celle de M. d'Alincourt, que nous venons de citer, nous trouvons ce passage : « Le régiment de M. de Saint-Chomond est icy..... qui y apporte de grandes foulles..... je vous supplie de nous en délivrer. »

[4] A la suite de cette minute on lit : « Lettre de Mr, sur le mesme subject. » (Nous ne l'avons pas trouvée.) Plus bas, toujours sur la même page, et aussi de la main de Le Masle, on trouve le projet d'une autre lettre du roi au maréchal de Montigny, « par laquelle S. M. tesmoigne désirer avec impatience qu'il attaque Nevers, et le prie de le faire lorsqu'il sera fortifié, et lui défend de passer aucuns capitaines absents à la monstre. » Cette lettre porte la même date, 11 avril [1617]. — On voit quelles instances Richelieu était obligé de renouveler sans cesse et de faire répéter par le roi pour obtenir que les généraux exécutassent les ordres du gouvernement. On voit aussi comme, étendant sa sollicitude sur tous les abus, il s'aide du peu d'autorité qu'avait alors le nom du roi, pour parvenir à les réprimer.

CDXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 48. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE GUISE[1].

[12 avril 1617.]

Monsieur, Je ne vous puis tesmoigner la satisfaction que vos actions donnent de plus en plus à leurs majestés[2]. Elles recognoissent le soing, la diligence et la passion avec laquelle[3] vous les servez. Vous remarquerez, s'il vous plaist, seulement une chose qu'elles désirent de vous, qui est d'avoir plus de retenue aux occasions où un général doit envoyer, sans y aller luy-mesme, ce que je vous dis, monsieur, sur le subject de la dernière qui s'est passée, où véritablement vous avez acquis plus d'honneur que je ne vous puis dire, mais un peu de blasme de vous exposer trop au péril. Tous ceux qui vous ont assisté en ceste occasion sont louez icy comme ils méritent. Leurs majestés sont très ayses que Rethel soit assiégé; encore plus de l'espérance qu'elles ont qu'il durera peu[4]. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour haster vostre cavalerie, et véritablement leur paresse est insuportable. Il n'y a rien de nouveau de l'armée de l'Isle-de-France, sinon que M. le comte d'Auvergne commence[5] son travail pour empescher que personne ne puisse entrer à Soissons. Sa majesté a faict expédier au jeune Besme ce qu'il désiroit, en vostre seule considération. Vos

[1] Cette minute n'a d'autre suscription que le nom de M. de Guise, écrit au crayon, au dos de la feuille. La date manque, mais on voit par les incidents de guerre dont parle cette lettre, qu'elle a été écrite vers le 12 avril.

[2] On peut lire sur les opérations du duc de Guise les Mémoires de Richelieu, liv. VIII, p. 393.

[3] L'accord du pronom avec le dernier substantif seulement est une forme grammaticale que l'on rencontre assez souvent dans ces manuscrits.

[4] Rethel fut assiégé le 8 avril et pris le 16.

[5] Le comte d'Auvergne investit Soissons le 12 avril.

canons sont partis il y a trois jours. Quant à la communication que vous demandez avec M. le comte d'Auvergne, nous ne manquerons pas de luy escrire [1], afin qu'ensuite, s'il y avoit quelque coup important à faire, il vous secourust à propos en ce que le siége qu'il faict luy pourra permettre. Mais je n'estime pas, monsieur, que vous debviez espérer grand secours de la lettre à M. de Thémines sur le mesme subject. [2]

CDXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 3 et 4, fol. 98. — Original devenu minute. (Plusieurs passages de la main de Richelieu.)

LETTRE DU ROI.

A M. DE GUISE.

13 avril 1617.

Mon cousin, J'ay veu la proposition de Maroles [3] et la response que vous luy avez faicte, que j'ay trouvée fort bonne. Je n'ay rien à vous

[1] La lettre ici annoncée par Richelieu se trouve ci-après, sous la date du 14 avril.

[2] Ici Charpentier a écrit : « Respondre à M. de Marillac. Une à M. de Guise, par laquelle le roy luy tesmoigne qu'il désire que M. de Marillac exerce le pouvoir qu'il luy a donné de faire faire les monstres. » — Nous n'avons trouvé ni l'une ni l'autre de ces deux lettres.

[3] Voy. une lettre à M. Le Grand, du 15 avril. Claude de Marolles, né en 1564, n'est connu que par son combat contre l'Isle-Marivaut entre deux armées, le jour même de la mort de Henri III. Il commandait les cent-suisses de la garde sous Henri IV et sous Louis XIII. S'étant défait de cette charge, il entra dans la maison de Nevers, à la fin de 1613, ou au commencement de 1614. A l'époque du mécontentement des princes, il eut plusieurs entrevues avec Marie de Médicis; il essaya de justifier à la cour la conduite de M. de Nevers, et se retira en Champagne, où, comme on voit, il négociait, de la part du duc son maître, avec le général de l'armée du roi. — Michel de Marolles, abbé de Villeloin, fils de Claude, auteur des Mémoires de Marolles, raconte une anecdote, où figure l'évêque de Luçon, dont la date est de peu de temps antérieure à celle de cette lettre, et qui nous a semblé curieuse. Le jeune Michel de Marolles était alors écolier au collége de La Marche. Mangot, nommé récemment garde des sceaux, l'envoya chercher pour s'informer « si je n'avois point receu (nous copions Marolles) des

dire là-dessus, sinon que si le duc de Nevers veut actuellement remettre Rethel et Mézières entre mes mains, il pourra par après me venir trouver en toute asseurance. Cependant, vous ne vous arresterez point à aucunes paroles qu'on vous voudroit donner, mais continuerez le siége que vous avez commencé, pour de là aller à Mézières, sans pouvoir estre diverti de ce dessein que par l'effect de ce que je vous prescris cy-dessus. Sur cela, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escrit à Paris, ce XIIIe jour d'avril 1617.

LOUIS.

CDXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 2 et 3, fol. 113. — Original de la main de Le Masle.

A M. DE BOURBONNE[1].

13 avril 1617.

M. de Sceaux ayant répondu à M. de Bourbonne sur ce qu'il y a d'important dans ses lettres à l'évêque de Luçon, celui-ci se contente de dire à M. de Bourbonne le gré que leurs majestés ont de l'affection qu'il montre à leur service. Cette lettre est datée « de Paris. »

lettres de mon père, et si je n'avois pas veu quelqu'un de ses gens qui m'en eust appris des nouvelles; que je prisse bien garde à ne déguiser rien de la vérité, parce qu'il y alloit du service du roi. Là estoit M. de Luçon en habit noir, renversé sur une chaise de cuir, tandis que M. le garde des sceaux estoit debout en me parlant sur ce subject. » (Cette espèce d'interrogatoire avait lieu après la déclaration rédigée par le cardinal de Richelieu contre les princes.)..... « M. de Luçon, qui connoissoit assez mon père, continue Michel de Marolles, et qui avoit de l'estime pour luy, se redressa sur sa chaise, et dist qu'à la vérité il ne croyoit pas que M. de Marolles se fust jamais porté de son mouvement contre le service du roi, mais qu'il estoit marri qu'il se fust trouvé engagé dans un si mauvais parti. Puis il adjousta tout bas que je me retirasse, et qu'il ne me conseilloit pas de demeurer à Paris. » On entendit cet avertissement, et Michel fut alors envoyé à sa famille en Touraine.

[1] Point de suscription; Charpentier a écrit ce nom au dos de la minute.

CDXVII.

Archives de M. le duc de La Force. Communication de M. le marquis de La Grange. — Original.
Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 2 et 3, fol. 255. — Copie.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR DE LA FORCE,

CONSEILLER DU ROI EN SON CONSEIL D'ESTAT, GOUVERNEUR ET SON LIEUTENANT-GÉNÉRAL EN NAVARRE ET PAYS SOUVERAIN DE BÉARN [1].

13 avril 1617.

M. de Loménie ayant fait savoir à M. de La Force les intentions du roi, l'évêque de Luçon se borne à témoigner à M. de La Force le désir qu'il a de le servir, et la confiance que met le roi dans sa fidélité. La lettre est écrite de Paris.

[1] Jacques Nompar de Caumont avait échappé comme par miracle au massacre de la Saint-Barthélemy; c'est de lui que Voltaire a dit dans la Henriade :

De Caumont, jeune enfant, l'étonnante aventure
Ira de bouche en bouche à la race future.
(Chant II, v. 305.)

On sait que, tombé auprès de son père et de son frère aîné, poignardés par les assassins, il fut sauvé, la nuit close, par un marqueur du jeu de paume de la rue Verdelet. A un autre jour funeste, le 14 mai 1610, La Force se trouvait dans la voiture de Henri IV, au moment où ce prince fut assassiné. — Jacques Nompar de Caumont était né, en 1559, de François de Caumont, seigneur de Castelnau, et de Philippe de Beaupoil, dame de La Force. Il commença la carrière des armes parmi les protestants qui suivaient Henri de Navarre, et il était à ses côtés à la bataille d'Arques, en 1589. Henri IV le fit successivement son conseiller, son chambellan, et son lieutenant au gouvernement de Béarn. La Force servit également Louis XIII dans les premières années de son règne; mais lorsque cette lettre lui fut écrite en félicitation de sa fidélité, il était à la veille d'une révolte. L'assassinat du maréchal d'Ancre ayant été l'occasion de mesures sévères contre les protestants, M. de La Force prit parti pour eux et se fit remarquer à la défense de Montauban, que le roi assiégeait. Au commencement de 1621, Louis XIII lui ôta le gouvernement de Béarn, qu'il donna à M. de Thémines; mais M. de La Force ayant fait sa soumission en 1622, il fut aussitôt (le 27 mai) créé maréchal de France. Nous le verrons fréquemment employé dans le commandement des armées, en Italie, en Lorraine, en Allemagne, de 1629 à 1638, et durant le cours de ces dix années, le cardinal de Richelieu lui écrivit souvent. Le maréchal de La Force était capitaine des gardes du corps du roi; et ce fut en sa faveur que Louis XIII érigea le marquisat de La Force en duché-pairie (par lettres données à

CDXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 2 et 3, fol. 88. — Minute.

A M. LE COMTE D'AUVERGNE.

14 avril 1617.

Monsieur, Leurs majestez ont esté très ayses de sçavoir la prise des églises de Saint-Maurice et de Saint-Estienne, et du fort que vous avez faict faire pour empescher le secours des ennemis. Elles ont beaucoup de desplaisir de veoir que le temps soit si contraire à vos desseins, qu'elles voudroient advancer en tout ce qui leur sera possible; mais en cela il n'y a autre remède que de se résoudre à la patience. On presse tant qu'on peut les troupes de Hollande de se venir joindre en vostre armée, ayant faict deux dépesches ceste sepmaine à ceste fin, qui, à mon advis, les hasteront.

J'ay bien considéré ce qu'il vous plaist m'escrire touchant la forteresse de la place qui vous occupe, sur quoy je n'ay rien à vous dire, monsieur, sinon que vous acquerrez aussi d'autant plus d'honneur à la prendre. J'ay donné advis à M. de Guise de la correspondance qu'il est nécessaire que vous ayez l'un avec l'autre pour le service du roy; c'est ce qui faict que vous pourrez communiquer ensemble par lettres sur ce que vous jugerez estre important au bien des affaires de sa majesté. Au reste, monsieur, sitost que les forces d'Allemagne se seront rendues près de M. de Guise, vous ne manquerez pas aussytost d'avoir le reste des Suisses du régiment du colonel Galaty[1]. Ce pendant je ne veux pas oublier de vous dire qu'on faict de nouvelles levées pour vous fortifier encore. Monsieur du Plessis-Praslain nous a dict qu'il vous avoit mené le régiment de son fils; vous nous manderez, s'il vous plaist, en quel estat il est.

Chantilly, en juillet 1637). Le duc de La Force mourut à Bergerac, le 10 mai 1652, à quatre-vingt-treize ans.

[1] Voyez ci-après une lettre à M. de Guise, du 21 avril.

CDXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 38. — Original. Même manuscrit, folio 39, minute de la main de Charpentier.

A M. LE GRAND[1].

[15?] avril 1617.

Monsieur, Je ne me plains pas de vos plainctes[2], sçachant bien que vous sçaurez tousjours cognoistre et faire estat du désir que j'ay, en servant leurs majestés, de servir personnes de vostre qualité et de vostre mérite. Quant à ce qu'il vous plaist m'escrire de M. le baron du Sel, je n'en ay aucune cognoissance que par vostre lettre; mais j'ay appris que M. de Sceaux vous fera sçavoir l'intention de leurs majestés sur ce subject. Pour les commissions dont vous faictes mention par vostre ditte lettre, le nombre des gens n'en estant pas augmenté, ny la despense pour ce païs, il n'y a pas de difficulté de les vous accorder. J'en parleray à leurs majestés pour vous donner en cela contentement, comme aussi de ce qui se pourra faire pour les levées que vous me tesmoignez désirer sur la Bresse[3], estant bien ayse de vous faire paroistre, en toutes occasions, que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

DE RICHELIEU.

[1] La suscription et la date manquent, mais au bas de l'original on lit : « M. le Grand » et au dos de la minute : « ...apvril 1617. » Cette minute fait d'ailleurs connaître que la lettre fut écrite pendant le siége de Rethel, commencé le 8 et fini le 16. La mission de M. de Marolles fut connue à Paris vers la mi-avril.

[2] Il a déjà été question de ces plaintes dans une lettre du 20 mars. Le duc de Bellegarde se plaignait souvent; ses querelles avec le marquis d'Ancre avaient occupé la cour dès 1611, et l'antipathie qu'il avait conçue contre le favori devait rejaillir sur Richelieu, ministre par la protection de Concini. Il convient de se souvenir de cette circonstance en lisant cette lettre.

[3] La Bresse faisait partie du gouvernement de Bourgogne. Cette lettre ne se terminait pas d'abord ici; la minute ajoute un tableau abrégé du bon état des affaires du roi : ce passage a été effacé sur la mi-

CDXX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 2 et 3, fol. 124. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE CHAMPIGNY.

16 avril 1617.

Monsieur, J'ay receu vos lettres des 8 et 9e de ce mois et veu, tant par icelles que par le mémoire que vous m'avez envoyé pour la Rochelle, ce qui s'est passé au pays. Le roy a esté bien ayse de sçavoir ce qui est arrivé à Saint-Maixant. On travaille aux autres provinces à ce mesme subject. Pour l'employ que vous désirez de quelque noblesse dans la province, M. de la Melleraye vous aura maintenant baillé deux commissions dont je l'ay chargé à son départ. Les affaires de sa majesté vont fort bien de deçà, grâces à Dieu; le temps nous incommode seulement. En toutes les rencontres, nous avons du bon.

nute, et on voit qu'en effet il n'a pas été conservé dans l'original; l'intention assez évidente de cet exposé de la situation présente était de donner un avis indirect au grand écuyer, peu ami du gouvernement que représentait alors Richelieu. A-t-on voulu faire de cette portion de lettre une lettre séparée, ou l'a-t-on supprimée tout à fait? Quel qu'ait été le motif du retranchement le passage nous a semblé bon à conserver; le voici : « Au reste, Monsieur, les affaires du roy vont fort bien, grâces à Dieu, et de sorte qu'il se fera recognoistre en son royaume pour seul maistre, et ce, de ceux-là qui ont voulu partager son autorité avec luy. M. de Nevers a desjà commancé, ayant faict offrir par le sieur de Maroles à M. de Guise de luy remettre Rethel et Mésières entre les mains, et estre prest d'aller trouver le roy en vertu d'une lettre de sa part. A quoy sa majesté a faict response qu'il accomplist premièrement ce qu'il promettoit, et qu'après il auroit ses seuretez, et cependant que M. de Guise ne laissast pas de continuer le siége de Rethel, qu'il espère emporter en peu de temps. J'ay bien voulu vous faire sçavoir cette particularité, monsieur, tant pour vous faire cognoistre la foiblesse de ceux qui, par leurs actions, se sont déclarés ennemis du roy, que par ce aussy que, luy estant affectionné comme vous estes, vous serez très ayse de veoir prospérer les affaires de sa majesté. Tout chascun en espère un heureux succez; en mon particulier, je le souhaite passionnément, et que vous me fassiez l'honneur de me croire, désirant vous tesmoigner en toutes occasions que je suis, etc. »

M. de Guyse, à l'approche de Rethel, qu'il tient assiégé, a tué cinquante de ceux de dedans qui estoient sortis. Il se promet d'emporter ceste place en peu de jours. M. de Nevers luy a faict offrir par le sieur de Maroles de la luy remettre entre ses mains, et que, sur une lettre du roy, il yroit trouver sa majesté en tel lieu qu'il luy plairoit. Sur l'advis qu'elle en a eu par M. de Guyse, elle luy a escrit que M. de Nevers effectuast ses offres, remettant non seulement ceste place qui est presque prise, mais Mézières; que par après il pourroit venir trouver le roy en asseurance. Cependant, mon dit sieur de Guyse a ordre de ne discontinuer point le dit siége de Rethel et de ne perdre aucun temps. [1]

Je ne manqueray pas de vous donner advis de ce qui se passera. Ce pendant, je vous conjure de croire que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

CDXXI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 223. — Minute refaite presque entièrement de la main de Richelieu.

A M. DE ROHAN.

17 avril 1617.

Monsieur[2], Je suis trop vostre serviteur pour perdre aucune occasion de faire entendre à leurs majestés le soin et la vigilance avec

[1] Ici était un paragraphe qui a été barré, et que nous transcrivons : « Vous voyez par là à quelle extrémité les ennemis du roy sont réduitz de n'avoir plus d'espérance qu'en sa bonté, qui est telle que quoyqu'elle ayt occasion d'estre irritée grandement, elle ne laisse pas, oubliant leur faute, de leur tendre les bras, pour les recevoir alors que le salut leur est desnié d'ailleurs. » On se demande pourquoi ce paragraphe a été supprimé; il faut le rapprocher de cet autre passage, sur le même sujet, également supprimé dans la lettre précédente adressée à M. Le Grand.

[2] Dans cette minute, écrite de sa main, Richelieu a mis le mot « Monsieur » hors ligne.

laquelle vous les servez, et les preuves signalées que vous leur rendez tous les jours de vostre entière affection; elles vous croyent véritablement tel que vous estes en leur endroict [1], et [je] ne doubte point qu'elles ne vous rendent des preuves de leur bonne volonté. J'auray à honneur d'y contribuer si peu que peut une personne qui, plus riche en volonté qu'en autre chose, désirera toute sa vie vous faire voir par effaicts combien elle est véritablement,

Monsieur,

Vostre, etc.

[1] On peut croire que Richelieu était plus adroit que sincère dans les louanges qu'il donne ici à M. de Rohan; il cherche à l'engager plutôt qu'il ne croit à la grande fermeté de son dévouement. Quelques semaines avant la date de cette lettre (le 22 février), Rohan écrivait ce qui suit à un chef de huguenots, Boisse-Pardaillan, pour lui annoncer la déclaration de crime de lèse-majesté contre les princes : « Le roi amasse de grandes forces; il n'y a apparence que les princes, sans diversion dans le royaume, puissent se mettre que sur la défensive. Ils ont de bonnes places et de braves gens; il y a apparence qu'ils se battront fort et ferme. Si en Poitou on est sage, comme j'espère, je verray ce qui se fera de deçà. » (Lettre conservée dans les archives de la maison de La Force; *Mémoires* authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force..... tom. II, p. 450.) M. de Rohan, l'un des plus habiles directeurs des affaires du protestantisme, pensait qu'il était de l'intérêt des protestants d'être *sages*, et cet intérêt le préoccupait bien plus que sa fidélité au roi; il était prudent, non dévoué, et Richelieu le savait fort bien. On ne pouvait pas, d'ailleurs, avoir oublié à la cour la conduite que le duc de Rohan avait tenue dix-huit mois auparavant. Pontchartrain écrit dans les Mémoires de la régence de Marie de Médicis, sous la date d'août 1615 : « Le duc de Rohan, qui jusques alors s'étoit montré fort affectionné au service du roi, et qui y étoit obligé par plusieurs grâces qu'il avoit reçues de la reine, et qui avoit promis par diverses lettres de venir trouver leurs majestez à Poitiers, se déclare chef de cette rébellion et conspiration. M. de La Force, qui étoit obligé autant qu'un sujet le peut estre pour tous les avantages que lui et tous ses enfans recevoient de leurs majestez, et qui avoit protesté tant de fidélité, est fait lieutenant général. M. de Boisse-Pardaillan, aussi tant obligé au feu roi et à la reine, est fait colonel de leur infanterie, et, à leur suite, plusieurs autres y prennent des charges. » (Tom. I, pag. 201.) Ajoutons que récemment encore l'assemblée des protestants tenue à Figeac avait donné à Richelieu l'inquiétude de voir les députés envoyés par elle à Paris s'associer, dans l'expression de leurs griefs, aux manifestes des princes révoltés. (Voyez ci-dessus, page 332, lettre au maréchal d'Ancre.)

CDXXII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 236 verso. — Minute de la main de Charpentier [1].

A M. DE BASSOMPIERRE [2].

18 avril 1617.

Monsieur, Si leurs majestés ont receu du desplaisir de vostre blessure comme elles le vous tesmoignent par leurs lettres, vous pouvez vous asseurer que ceux qui vous honorent comme moy n'en sont pas moins touchez, en ayant en mon particulier un regret indicible. Je vous suplie, monsieur, de vous servir de cet accident pour en esviter d'autres, vostre personne estant de tel poids au bien des affaires de leurs majestés, que ce sera leur rendre plus de service de la conserver que de la mettre au hasard sans nécessité. Vous me ferez, s'il vous plaist, la faveur de me croire en cela, comme aussi que je suis véritablement. . . . .

[1] Au folio 237 verso, du même manuscrit, se trouve la matière de cette lettre et de la suivante à du Plessis-Praslin, écrite de la main de Le Masle.

[2] Bassompierre, né en 1579 d'une famille allemande établie en Lorraine, fut l'un des hommes de cour les plus brillants dans la cour la plus brillante de l'Europe. Intime ami de Henri IV, traité avec grande faveur par Louis XIII, assez longtemps bien venu de Richelieu, il se perdit par les liaisons qu'il forma avec les ennemis de ce ministre. Peu de temps après la journée des dupes, il fut mis à la Bastille (le 23 février 1631), et n'en sortit qu'après la mort du cardinal, auquel il ne survécut que de quatre ans à peine. Bassompierre suivit à la fois la carrière des armes et celle des négociations; on a publié trois volumes de ses ambassades en Espagne, en Angleterre et en Suisse. Il fut nommé, sous Henri IV, colonel général des Suisses et Grisons, et reçut de Louis XIII le bâton de maréchal de France en 1622. A la date de cette lettre, il faisait les fonctions de grand-maître de l'artillerie, par commission, dans l'armée commandée par le duc de Guise en Champagne. Il fut blessé devant Rethel le 14 avril, au moment où il aidait lui-même à tirer son artillerie embourbée, pour la mettre en batterie. Bassompierre, qui, dans ses Mémoires, raconte jusque dans les moindres détails les événements auxquels il prit part, ne pouvait manquer de nous donner un ample récit de cette affaire et de nous dire toutes les particularités de sa blessure; ce récit est curieux par sa naïveté. (T. II, p. 143.)

CDXXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 236. — Minute de la main de Charpentier[1].

A M. DE PRASLIN.

18 avril 1617.

Monsieur, Si vous croyez mon affection envers vous aussy grande comme elle est, vous concevrez aysément, je m'asseure, que je n'ay pas esté des derniers à prendre part au ressentiment qui a touché ceux qui vous estiment et vous honorent comme moy de ce qui vous est survenu[2]. Aussy, comme je me suis affligé avec eux du coup que vous avez receu, ay-je en mon particulier la consolation qui leur reste, que le mal, grâces à Dieu, n'est pas tel qu'on le doive craindre estre suivy d'aucun sinistre événement. Je me promests que vous en tirerez proffit à l'advenir, vous servant d'advertissement à ne vous pas engager au péril sans nécessité, comme jusques icy vous avez faict plusieurs fois; cependant, je vous supplie de croire que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.

[1] Voycz la note 1 de la lettre précédente.

[2] Du Plessis-Praslin reçut une blessure assez grave devant Rethel. Bassompierre, dans le passage de ses Mémoires que nous citions tout à l'heure, après avoir raconté la manière dont il fut blessé lui-même, ajoute : « Le samedi 15, au soir, M. de Praslin, ayant fait battre la ville avec ces quatre pièces susdites, n'en fut pas quitte à si bon marché que moi, car il eut une mousquetade qui lui perça la cuisse, toutefois sans offenser l'os, dont il fut aussi guéri dans un mois. » (*Mém. de Bassomp.* t. II, p. 144, collect. de Petitot.)

CDXXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 237. — Minute de la main de Le Masle.

LETTRES DU ROI.

A MM. DE PRASLIN ET DE BASSOMPIERRE[1].

[18 avril 1617.][2]

Par lesquelles le roy leur mande qu'ayant sceu leurs blessures il a voulu envoyer apprendre de leurs nouvelles, leur tesmoigner le desplaisir qu'il en a, et la recognoissance qu'il aura de l'affection avec laquelle ils exposent leurs vies pour son service, etc.

Qu'il les prie de se conserver soigneusement pour l'amour de luy et ne faire pas sans nécessité, comme ils font souvent, si bon marché de personnes qui luy sont si nécessaires comme ils sont, etc.

CDXXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. I, nos 3 et 4, fol. 79. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. LE MARÉCHAL DE THÉMINES.

19 avril 1617.

Mon cousin, Ayant appris de quelle façon vous vous estes comporté et au siége et à la prise de Rethel[3], j'ay bien voulu vous tesmoigner,

[1] Cette indication est écrite en tête du feuillet.

[2] La date manque, mais la matière de ces lettres du roi a été dictée par Richelieu au même secrétaire, en même temps que la matière de ses propres lettres aux mêmes officiers : les lettres du roi doivent donc porter la même date. La reine mere fit aussi ses lettres de compliment et sans doute aussi sur les brouillons de Richelieu. « Le roi et la reine, dit Bassompierre, nous écrivirent de très-favorables lettres à tous deux. »

[3] La prise de Rethel causa grande joie

par ceste lettre, le contentement que j'ay de vos actions. Je me promets que vous continuerez à me servir, aux occasions qui se présenteront, avec la mesme vigilance et affection que vous avez faict en celles qui se sont offertes jusques icy. Aussi debvés-vous croire que je seray très ayse de vous faire sentir en toutes occasions les effects de la reconnoissance que j'en auray, et avec autant de bonne volonté que je prie Dieu, etc.

CDXXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n° 3 et 4, fol. 79. — Minute.

A M. LE MARÉCHAL DE THÉMINES.

[19 avril 1617.] [1]

Vous adjoustez de jour à autre tant d'honneur à celuy que vous avez acquis jusques icy, qu'estant du nombre de vos serviteurs comme je suis, je ne puis que je ne vous tesmoigne en l'occasion qui se présente la part que je prends à la joie qu'ils en ont. Si toutefois elle m'est commune avec plusieurs autres, je vous suplie croire qu'aucun ne m'esgalera jamais au désir que j'ay d'estre cogneu de vous par effect.....

à la cour, et Paris s'en occupa comme d'un événement d'importance. On publia alors plusieurs feuilles volantes : *Prise et rédaction des ville et chasteau de Retheil* (sic) *par monseigneur le duc de Guise, le dimanche 16 avril 1617.* A Paris, in-12 de 8 pages; et, *Discours sur le suject du siége mis devant la ville de Rethel par M. le duc de Guise, lieutenant général des armées de sa majesté.* Paris, 1617; 8 pages in-12.

[1] La suscription et la date manquent; mais on lit au dos le nom du marquis de Thémines, et, quant à la date, elle est indiquée par la lettre précédente.

CDXXVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 247 [1]. — Minute de la main de Charpentier.

A M. LE COMTE DE MARAN.

20 avril [1617]. [2]

Qu'il meine sa compagnie en diligence en l'armée de Nivernois. Que le roy lui a desjà escrit deux fois pour cest effect; que je suis bien fasché si les lettres se sont perdues. Quant à ce qu'il me mande que le nombre des gentilshommes excède celuy de sa commission, je n'ay rien à luy dire sinon que, etc. [3]

[1] Les deux minutes suivantes, à M. de Marillac et à M. de Varennes, sont écrites sur ce feuillet 247. Au dos, on lit : « Mémoire du chemin que doivent tenir les reistres ennemis du roi. » Cette note, écrite d'une autre main, n'a point de rapport aux projets de lettre contenus dans cette feuille; et nous n'avons point trouvé la pièce qu'elle indique. Le mémoire dont il s'agit a dû être envoyé au duc de Guise, chargé d'aller au-devant des reîtres, comme on le voit par la lettre du roi en date du 21. Ce mémoire avait sans doute été fait sur deux lettres de M. de Baugy, ambassadeur de France près l'empereur, à Prague, et de M. de Sainte-Catherine, résident à Heidelberg auprès de l'électeur Palatin. L'un et l'autre avaient averti du départ des reîtres commandés par le colonel Guent; ils étaient au nombre de 2,000, suivis de 600 mousquetaires; ils devaient passer le Rhin à Wallhuff, terre d'un Rhingrave, environ deux lieues au-dessous de Mayence, et gagner le pays messin par Sarrebruck. Ces deux lettres sont datées du 27 avril; nous avons déjà eu occasion de les citer: elles se trouvent dans les manuscrits de Saint-Germain-Harlay, 238[17].

[2] L'année manque, mais elle est clairement indiquée par la lettre même.

[3] A la suite de cette lettre, on lit dans le manuscrit : « A M. de Matignon. Response à ses lettres. » Nous n'avons point trouvé cette réponse.

CDXXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 247. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE MARILLAC.

20 avril [1617].[1]

Que s'il n'a receu de mes lettres, ce n'a pas esté faute de luy escrire; qu'encore depuis peu[2], je luy en ay escrit une ample qui satisfaict à toutes les siennes. Que nous les plaignons infiniment pour le mauvais temps. Nous sommes bien ayses de sçavoir la prise de Rethel, mais nous ignorons encore les conditions. Quant à ceux que, sans nommer, vous appelez vos ennemis, je ne sçay quel fondement ils peuvent avoir, veu l'affection avec laquelle vous servez leurs majestez; mais bien vous puis-je asseurer qu'on est icy fort satisfaict de vous. Vous pouvez croire que j'y contribueray tousjours ce que je pourray.

CDXXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 247. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE VARENNE[3].

20 avril [1617].

Tesmoignage de contentement de la vigilance qu'il a apportée à

[1] Voyez les notes 1 et 2 de la lettre précédente.

[2] Voyez page 512, note 2; lettre à M. de Guise du 12 avril.

[3] C'était un gentilhomme qui mérita et obtint par la suite toute la confiance du roi. Ce prince écrivait aux généraux de l'armée de Picardie, le 7 août 1640: « J'ai chargé Varennes de rester auprès de vous et de me tenir adverty d'heure à autre de ce qui se passera. » (Bibl. nat. Fonds des 500 Colbert, 120, folio 85 verso.) Et peu de temps après, en 1641, de Noyers écrivait à M. Lucas, le secrétaire de Louis XIII: « Il seroit à désirer que sa majesté nous voulût donner M. de Varennes l'ordinaire..... c'est un gentilhomme qui a capacité et valeur. » (Bibl. nat. Fonds de Béthune, 9337, folio 39.)

[4] Voyez les notes 1 et 2 de la lettre au comte de Maran, page 524.

faire partir les régimens et à accomoder l'affaire de messieurs d'Alincour et Saint-Chaumont; que si cest accomodement ne réussit, ce n'est pas manque d'y avoir travaillé avec soing.

CDXXX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 47. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE GUISE[1].

21 avril 1617.

Response à M. de Guyse touchant les chevaux-légers qu'il demandoit pour l'un des enfans de M. de Montsoreau. Que si sa majesté n'avoit plus de cavalerie qu'il ne luy faut, il luy eust volontiers accordé, en sa considération, la compagnie qu'il désire; mais que la crainte qu'il a d'en mettre tant sur pied qu'il ne l'en peust payer, faict qu'il ne peut luy accorder.

CDXXXI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 47. — Minute de la main de Charpentier.

A M. LE COMTE D'AUVERGNE.

21 avril 1617.

Que le roy a ordonné à M. le marquis de Rosny[2] de luy envoyer la poudre menue grenée qu'il demande. Quant aux canons qui se sont

[1] Cette minute et la suivante sont écrites sur la même page. A défaut de suscription, on lit au dos : « A M. de Guyse et le comte d'Auvergne. » La date se trouve aussi au dos.

[2] Maximilien de Béthune, prince d'Enrichemont, marquis de Rosny, etc. C'était le fils aîné du duc de Sully. Henri IV, peu de jours avant sa mort (le 30 avril 1610), avait donné au marquis de Rosny la survivance de la charge de grand maître de l'artillerie de France, dont Sully conservait le titre. M. de Rosny était né en 1588, du premier mariage de Sully avec Anne de

esventez, que cest accident ne luy est pas particulier, ceux de l'armée de Champagne ayant faict le semblable. Quand il aura ceux d'Amiens, ils suppléeront au deffaut de ceux-là. Envoyant à M. de Guise les 3 ou 400 chevaux que le roy luy a mandé, on se dispose de luy donner les lansquenets pour le fortifier.

CDXXXII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 3 et 4, fol. 84. — Minute de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE GUISE.

21 avril 1617.

Mon cousin, Aiant cy-devant escrit à mon cousin le comte d'Auvergne qu'il vous envoyast 3 ou 400 hommes, parce que j'ay jugé que vous aviez besoin d'estre fortifié de cavalerie pour aller au devant des reistres; maintenant je vous fais la présente pour vous prier, incontinent que vous l'aurez receue, d'envoyer à mondit cousin le comte d'Auvergne les quatre compagnies que vous avez de mes gardes sous la charge du colonel Galaty, avec le régiment de Beaumont ou autres que vous estimerez composés de pareil nombre de gens, d'autant que le siége où il est requiert qu'il ayt de l'infanterie plus qu'il n'a. Vous aurez incontinent mes lansquenets, qui vous refortifieront de gens de pied. Me promettant que vous ne manquerez d'exécuter promptement ce que je désire en cela, je ne vous en diray pas dadvantage que pour prier Dieu, mon cousin.....

Courtenay; il avait épousé, en 1609, Françoise de Blanchefort de Créqui, et il mourut le 1er septembre 1634. Avec la charge de l'artillerie, il avait encore exercé celle de surintendant des fortifications et bâtiments de France, et il était capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances. (P. Anselme, *Hist. généalog. de France*, tom. IV et VII.)

CDXXXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. I, nos 3 et 4, fol. 93. — Original de la main d'un secrétaire de Richelieu.

LETTRE DU ROI.

A M. DE MAUGIRON[1].

22 avril 1617.

Monsieur de Maugiron, Ne doubtant point que vous ne soyez bien ayse de me rendre des preuves de vostre affection, j'ay bien voulu vous prier par ceste lettre de vous asseurer de vos amis pour, par ce moyen, les divertir de s'engager ailleurs au préjudice de leur debvoir, et que je les puisse trouver prêts lorsque je vous manderay en avoir besoin; vous concevez aysément que je ne désire pas que vous les mettiez sur pied que vous n'ayez de mes nouvelles sur ce subject. C'est ce qui m'empeschera de vous en dire dadvantage, que pour prier Dieu, monsieur de Maugiron, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escrit à Paris, le 22 avril 1617.

LOUIS.

CDXXXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, nos 5 et 6, fol. 26. — Minute.

A M. DE BOLLE[2].

23 avril [1617].

Qu'on ne consentira l'eslargissement du sieur Chastelliers Portault qu'en rendant la place qu'il tient à son frère. Qu'il y a bien plus d'apparence qu'il la garde qu'un estranger qui en pourroit abuser au préjudice du roy[3].

[1] Gentilhomme d'une ancienne famille du Dauphiné. Un Laurent de Maugiron était, en 1569, lieutenant de roi dans cette province; c'était sans doute le père de celui-ci.

[2] En tête de cette minute on lit : « 23 apvril. — Response au baron de Bolle. »

[3] La feuille sur laquelle le secrétaire a écrit cette minute contient l'indication de plusieurs lettres à faire. On lit en tête du

CDXXXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 126. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE CHAMPIGNY.

23 avril 1617.

Monsieur, Pour respondre à vos lettres des 14, 16 et 18 de ce mois, je vous diray que je suis très ayse de la résolution que vous me mandez qui a esté prise à Saint-Maixant, à l'exemple de laquelle je ne doubte point que d'autres se portent à se maintenir en la fidélité que des subjects doibvent à leur roy. Quant à ce qui est de l'exécution de l'offre de M. des Chasteliers, je vous asseure que les finances de sa majesté sont si courtes, que par le désir que j'ay que son service ne retarde point, manque d'argent, j'ay mieux aimé avancer quinze cens livres du mien, ainsy que vous verrez par la rescription que je vous envoye sur mon fermier. Je ne manqueray pas de me souvenir aux occasions de celuy de qui vous m'avez envoyé le mémoire, tant en considération de l'affection qu'il tesmoigne avoir au bien des affaires de sa majesté, qu'à cause de la recommandation que vous m'en faictes. Je tiendray aussy la main en ce que je pourray envers leurs majestez à ce que celuy que vous m'escrivez qui est en peine en sorte, la chose estant raisonnable, comme je ne doute point que vous voulussiez vous en mesler autrement.

Je feray réformer la commission de l'homme de Lodun[1] selon que

feuillet : « MM. d'Espernon, de Lesdiguières, Montmorency, Le Grand. — Response à M. de Canillac et à M. le prince de Joinville. » Et à la suite de la minute de la lettre pour le baron de Bolle : « A M. de Champigny. Qu'on fera réformer la commission de Boisguérin. — A M. le président de Guérande. Response à sa lettre. » On voit que c'est là un véritable *memento*. Ces mots de rappel ne sont pas rares dans les manuscrits de Richelieu. Quant aux lettres indiquées dans ces notes, nous ne les avons pas trouvées, hormis celle que l'évêque de Luçon a adressée à M. de Champigny.

[1] C'est Boisguérin, dont il est question dans la note.

vous luy avez promis, et la vous envoieray au premier voyage. Cependant si vous pouvez trouver moyen de la faire payer des arrérages qui luy sont deubs, ce sera d'autant plus l'obliger à se contenir en debvoir[1].

CDXXXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 2 et 3, fol. 151 verso. — Minute de la main de Charpentier[2].

LETTRE DU ROI.

A M. DE MONTIGNY.

24 avril 1617[3].

Mon cousin, J'ay veu ce que vous m'avez escrit touchant ce qui s'est passé entre la duchesse de Nevers et vous, avec les propositions qu'elle vous a faictes. J'ay en oultre entendu ce que le sieur Deshayes[4] m'a représenté sur ce subject, sur quoy je vous diray franchement que, jugeant bien que vous avez faict ce qui s'est passé à bonne fin, quoyque je loue vostre intention, je ne puis accorder les articles ainsy qu'ils sont. Mais pour faire veoir à tout le monde que je me servirois plus volontiers de ma clémence que de ma force si on m'en donnoit lieu, je vous envoye de quoy contenter ladite duchesse de Nevers, si elle a autant de désir de revenir en mes bonnes grâces comme je le désire. Ledit sieur Deshayes vous dira particulièrement tout ce que j'ay trouvé à redire auxdits articles, ce qui faict que je ne

[1] A la suite de cette lettre, on lit les notes suivantes : « Prise de Rethel. — Sortie de M. de Maine; failly à estre pris. »

[2] Elle est écrite sur la même feuille que la minute de la lettre de Richelieu au même, que nous donnons ci-après.

[3] Le nom et la date sont écrits au dos du feuillet, pour cette lettre et la suivante.

[4] Quel est ce Deshayes qu'on avait chargé du message pour le maréchal de Montigny? Est-ce celui dont Richelieu dit, dans ses Mémoires, à six ans de là, et à l'occasion d'une négociation entre la cour et le prince de Condé : « On lui envoie le vieux Deshayes, gouverneur de Montargis..... » (Liv. XIV, p. 247.)

m'estendray point sur ce subject. Seulement vous diray-je que si la duchesse de Nevers reffuse de rentrer en son debvoir par les voyes raisonnables que je luy offre sur ses propositions, vous ne perdrez aucun temps pour vous rendre avec mes forces maistre des places dont elle se sert contre mon service, priant Dieu, etc.

Si la duchesse de Nevers accepte la grâce que je luy veux faire, vous pouvez signer avec elle les articles que je vous envoye, luy promettant de me les faire ratifier; ce que je feray incontinent après que vous m'aurez envoyé un courrier.

CDXXXVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 2 et 3, fol. 151. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE MONTIGNY[1].

24 avril 1617.

Monsieur, Je n'ay rien à adjouster aux lettres que sa majesté vous escrit, et à ce que vous dira le sieur Deshayes, sinon qu'on n'a pas jugé pour plusieurs raisons les articles que vous avez envoyez recevables; non, comme vous pouvez croire, qu'on n'ayme mieux terminer les choses par la douceur que par la rigueur, puisqu'on n'a autre but au cas qu'il se puisse, mais parce que les articles qu'on vous a proposez sont en plusieurs points préjudiciables à l'authorité du roy. Seulement vous asseureré-je qu'on ne doubte point de vostre intention, et que leurs majestés sont du tout asseurées de vostre affection et fidélité. Si madame de Nevers est bien conseillée, elle acceptera les conditions que sa majesté lui offre[2], et je m'asseure qu'elle s'en trouvera

[1] Voyez la note 2 de la lettre précédente.

[2] On lit dans les Mémoires de Richelieu : « Madame de Nevers avoit commencé à capituler. Le roi lui avoit mandé ne lui vouloir accorder autre capitulation, sinon qu'il lui donnoit la liberté de le venir trouver pour lui demander pardon, auquel cas il vouloit oublier tout le passé, se réservant à user de sa clémence envers ceux

bien; ne doutant point qu'au cas qu'elle se remette à la bonté de leurs majestés, qu'elle n'aye toute occasion de s'en louer. Voilà, monsieur, tout ce que je vous puis dire sur ce subject, sinon que, etc.

J'ay adverty M. le controlleur général de vous faire tenir l'argent pour la monstre des nouveaux régimens de vostre armée, à quoy il ne manquera pas.

qui avoient adhéré à son parti, selon qu'il le jugeroit équitable, et que la moindre énormité de leur crime le permettroit. » (Liv. VIII, p. 394.) Ce fut la dernière fois, jusqu'au second ministère de Richelieu, que Louis XIII tint ce langage de roi. Le jour même de la date de cette lettre, le maréchal d'Ancre fut assassiné et Richelieu dépossédé du pouvoir. Les princes révoltés furent récompensés, et il ne fut plus question des sévères conditions imposées à madame de Nevers. Ce fut entre dix et onze heures du matin qu'on tua le maréchal d'Ancre; il faut supposer que cette lettre, ainsi que celle du roi adressée au maréchal de Montigny, furent écrites de bonne heure; et peut-être n'ont-elles pas été expédiées.

ENTRE LES DEUX MINISTÈRES DE RICHELIEU.

D'AVRIL 1617 EN AVRIL 1624.

L'évêque de Luçon a terminé sa première carrière ministérielle; il l'avait commencée un peu en aventurier politique; il avait attaché sa fortune à celle d'un favori extravagant, il devait tomber avec lui. Au moment où il écrivait les deux lettres qu'on vient de lire, les assassins chargeaient leurs armes, et Vitry allait bientôt les poster sur le petit pont du Louvre. Curieuses par leur date, ces lettres montrent la profonde sécurité où était Richelieu au moment de la catastrophe. Lui-même avoue dans ses Mémoires qu'il n'en avait pas le moindre soupçon.

« Lorsque cet accident arriva, dit-il, j'étois chez un des recteurs de Sorbonne, où la nouvelle en fut apportée par un de ses confrères qui venoit du palais; j'en fus d'autant plus surpris que je n'avois jamais prévu que ceux qui étoient auprès du roi eussent assez de force pour machiner une telle entreprise[1]. »

Et cependant la calomnie, qui ne s'embarrasse guère plus de la vraisemblance que de la vérité, a imputé à Richelieu je ne sais quelle complicité dans le meurtre[2]. Ce sont là de ces accusations contre lesquelles l'évêque de Luçon n'a pas besoin d'être défendu.

Il y a dans la révolution de palais du 24 avril 1617 un fait aussi certain que surprenant, c'est qu'elle fut préparée avec une imprudence qui semblait devoir en trahir le mystère, et que pourtant ce mystère ne fut point trahi. Les plus intimes amis du maréchal d'Ancre, les serviteurs de la reine mère qui devaient surveiller le roi, les hommes qui dirigeaient les

[1] *Mémoires*, liv. VIII, pag. 417; collect. de Petitot.

[2] Un des écrivains les plus obstinément ennemis de l'évêque de Luçon, Mourgues, abbé de Saint-Germain, est le premier, nous le croyons, qui l'ait noirci de cette trahison. (Voyez *Les lumières pour l'histoire de France, etc.* in-4°, 1636, pag. 57.)

affaires, tels que Barbin, tout le monde ignora la trame; est-il étonnant que Richelieu l'ait ignorée comme les autres?

On a voulu expliquer ce fait étrange par la condition subalterne des agents du complot, qui le cachaient dans leur propre obscurité. M. de Luynes n'était alors que capitaine au Louvre et chef des ordinaires[1]; il n'avait à la cour d'autre rang que celui de camarade d'un roi traité jusqu'alors comme un enfant, et néanmoins il évita de se mettre en avant, et se servit de gens à méchante renommée ou de bas étage et pris jusque dans les rangs de la domesticité inférieure, trop infimes enfin pour attirer les regards et éveiller les soupçons. Aussi le baron de Vitry, capitaine des gardes, et qui recevait pour prix du sang le bâton de maréchal de France, s'étonna, dit-on, de se voir l'exécuteur d'un complot dont les artisans étaient Tronçon, Déageant, Marsillac, un jardinier des Tuileries et autres gens de cette espèce[2]. « Dieu permit, dit Richelieu, qu'ainsi que l'expérience fait connoître que souvent le secret et la fidélité que les larrons se gardent surpasse celle que les gens de bien ont aux meilleurs desseins, celle qui fut gardée en cette occasion fut si entière que, bien que beaucoup de personnes sceussent ce dessein, il fut conservé secret plus de trois semaines, en attendant une heure propre pour son exécution, qui arriva le 24 avril. » Pontchartrain dit à son tour : « C'est une chose admirable et surnaturelle que ce dessein avoit été projetté il y avoit plus de trois mois, conduit de temps en temps au sceu de plusieurs, et qu'il y avoit plus de quinze jours que douze ou quinze personnes le savoient, qui, hors deux ou trois, étoient gens de peu ou de basse condition, etc.....[3] »

Mais si aucune révélation n'avertit du complot qui menaçait le maréchal d'Ancre, on aurait pu avoir quelque prévision de la perte du favori par les fautes incroyables où l'entraînaient incessamment des passions désormais

[1] *Mémoires de Brienne*, collect. de Michaud, p. 12.

[2] *Mémoires de Richelieu*, liv. VIII, p. 415.

[3] *Mémoires concernant les affaires de France sous la régence de Marie de Médicis*, édit. de 1720, tom. II, p. 309. — Fontenay-Mareuil dit à peu près la même chose; il ajoute cependant que deux heures avant l'assassinat, un inconnu, qu'on n'a point revu depuis, avait demandé avec insistance à parler à la reine mère, disant que plus tard il ne serait plus temps; mais que les femmes de Marie de Médicis ne voulurent pas la réveiller. (*Mém.* tom. I, pag. 379, collect. de Petitot.)

sans frein, une personnalité chaque jour plus irritable, et une telle impatience de toute contradiction qu'elle ressemblait à la folie. Les mémoires contemporains fournissent à ce sujet une foule de traits. Nous citerons seulement une lettre inédite du maréchal d'Ancre à l'évêque de Luçon, écrite de Vernon le 9 avril, quinze jours avant l'assassinat. Un combat avait eu lieu devant Soissons; la compagnie de gendarmes du maréchal d'Ancre faisait partie de l'armée du comte d'Auvergne, qui assiégeait cette place; Concini prit pour une injure personnelle le silence que le comte d'Auvergne avait gardé sur sa compagnie : « Je ne sçaurois penser, écrit-il, quel subject M. le comte d'Auvergne a eu de traicter ainsi avec moy. Je vous supplye de luy escrire et de luy faire sçavoir que j'en suis grandement mal satisfaict et que je ne suis point homme pour souffrir que l'on emporte rien du mien..... J'ay ordonné à mes troupes de recevoir toute sorte de commandement de luy et non d'autre; mais quand je cognoistré que l'on les mesprisera, j'y sçaurai pourvoir pour mon honneur sans aucun préjudice du roy. .....»[1] On sait que le comte d'Auvergne, traité si cavalièrement et pour un si mince sujet par Concini, était Charles de Valois, fils naturel de Charles IX.

Richelieu rapporte lui-même ces quelques phrases d'une autre lettre du maréchal d'Ancre. Celle-ci était adressée à Barbin, et l'on conçoit que le favori se gênât encore moins avec un ministre de sa façon qu'avec un fils de roi.

« Par Dieu, monsieur, disait le maréchal, je me plains de vous, vous me traitez trop mal; vous traitez la paix sans moi; vous avez fait que la reine m'a escrit que, pour l'amour d'elle, je laisse la poursuite que j'ay commencée contre M. de Montbazon, pour me faire payer de ce qu'il me doit. Que tous les diables, la reine et vous pensez-vous que je fasse? La rage me mange jusqu'aux os; » et Richelieu ajoute : « tout le reste étoit du même style. » Or ce style n'annonce pas une tête bien saine.

Les remontrances contre le favori de la reine mère arrivaient de toutes parts; la France n'était pas moins lasse que la cour. « Il est temps, sire (disait l'une de ces remontrances), que vous commenciez à parler en roy, et que vous sçachiez distinguer le blanc dans le noir, autrement tout s'en va

[1] Cette lettre se trouve en original dans les archives du département du Cher. (Communication de M. le baron de Girardot.)

en désordre par les maximes que tiennent ceux qui manient le gouvernement de vos affaires [1]. »

Les exigences inouïes, les caprices insatiables du favori lassaient tellement les ministres ses créatures que ce ministère allait être brisé par le maréchal, ou peut-être allait se dissoudre de lui-même, quand la catastrophe du 24 avril le renversa.

On conçoit, en effet, qu'un homme de la trempe de l'évêque de Luçon ne pût se résigner longtemps à subir une si humiliante direction; Barbin ne l'acceptait pas plus docilement que l'évêque de Luçon; et tous deux, dans les derniers temps, s'il faut en croire les Mémoires de Richelieu, offrirent plusieurs fois leur démission à Marie de Médicis. Le maréchal, de son côté, avait choisi, dans sa pensée, un nouveau ministère, qu'il composait, disent les Mémoires, des sieurs de Mesmes, Barentin et Ruccellaï [2]. Il n'eut pas le temps de mettre cette résolution à effet.

Au milieu de cette situation générale, quelle était la situation particulière de l'évêque de Luçon?

Ministre nouveau d'une reine gouvernée par un étranger parvenu, il se trouva aux prises avec des difficultés de toute sorte : secrétaire d'état de la guerre et des affaires étrangères, il lui fallait, au dedans, soutenir une guerre civile que commençaient les princes; au dehors, il avait à combattre les mauvaises dispositions des puissances, auprès desquelles résidaient des ambassadeurs, pour la plupart dévoués aux anciens ministres et qui ne voyaient dans la personne de Richelieu que la créature d'un favori en butte à la jalousie des grands et à la haine du peuple. Obligé de lutter lui-même, en secret, contre les caprices fantasques et despotiques de ce favori dont il tenait le pouvoir, il n'avait de point d'appui nulle part, ni chez le roi, qui n'était rien, ni chez la reine mère, qui était subjuguée, ni dans le pays, qui comptait pour peu alors, et qui d'ailleurs ne connaissait encore ni son nom ni son génie. Cette lutte, il l'essaya pourtant, et l'on voit, dans deux ou trois des lettres qui nous restent, percer cet esprit de résistance qu'il opposait au maréchal d'Ancre, avec des formes très-polies sans doute, mais avec une fermeté obstinée.

N'oublions pas d'ailleurs que l'évêque de Luçon n'avait qu'une autorité

[1] Manuscrits de la Bibl. nat. Fonds Saint-Germain français, 209, fol. 129.

[2] *Mém. de Richelieu*, liv. VIII, p. 404.

restreinte dans ce ministère où d'autres gouvernaient les finances, la justice et les affaires de l'intérieur.

C'était donc un spectacle curieux, et qui pourtant n'a point attiré les regards des historiens, que celui des efforts de Richelieu pour vaincre les obstacles qui s'élevaient de toutes parts devant lui à l'entrée de sa carrière d'homme d'état. Quand la chute soudaine du maréchal d'Ancre vint l'interrompre presque au début, il ne se résigna pas tout de suite à la disgrâce, et l'on peut entrevoir qu'il hasarda quelques tentatives pour conserver dans les affaires une place qu'il lui fallait nécessairement abandonner.

Cette hésitation étonne de la part d'un homme dont le coup d'œil était si pénétrant et la volonté si arrêtée; mais cet homme était ambitieux.

Richelieu raconte dans ses Mémoires que, s'étant hâté de se rendre au Louvre aussitôt qu'il eut été informé de l'assassinat du maréchal, il trouva le roi monté sur un billard, et que ce prince l'ayant appelé l'assura qu'il le voulait bien traiter; il ajoute que Luynes, prenant la parole, lui dit: « Allez-vous-en au lieu où sont assemblés tous ces messieurs du conseil, afin qu'on voie la différence avec laquelle le roi traite ceux qui vous ressemblent et les autres qui ont été employés en même temps[1].....

« Je fus le seul, ajoute-t-il un peu plus loin, auquel Luynes eut quelque égard, car il m'offrit de demeurer au conseil avec tous mes appointemens[2]. »

Mais, assez mal accueilli par Villeroy, qui venait de reprendre la direction du ministère, Richelieu résolut d'offrir ses services à la reine bannie : « Je préférai, dit-il, l'honneur de la suivre en son affliction à toute la fortune qu'on me faisoit espérer[3]. »

Pontchartrain dit à peu près le contraire : « Le roi fit défense à l'évesque de Luçon de plus s'entremettre de ses affaires[4]. » Et Brienne, de son côté, dit en deux mots : « L'évêque de Luçon ayant paru, eut ordre de se retirer[5]. » La plupart des historiens ont raconté que Louis XIII s'était écrié durement, en apercevant Richelieu : « Monsieur de Luçon, me voilà délivré de votre tyrannie. » Cela n'est pas vraisemblable; la leçon avait été faite au jeune roi, et Luynes, qui, dans cette journée, lui dicta ses paroles comme ses actions, l'avait sans nul doute averti de l'accueil qu'il devait faire à Richelieu.

[1] *Mémoires*, liv. VIII, pag. 420.
[2] *Idem*, pag. 431.
[3] *Idem*.
[4] *Mémoires de la régence, etc.* tom. II, pag. 300.
[5] *Mém.* t. I, p. 327; collection de Petitot.

Déageant, l'une des créatures employées par Luynes dans cette sanglante intrigue, affirme que le roi « déclara son intention estre que l'évesque de Luçon continuât l'exercice de sa charge[1]. »

Le récit fort circonstancié que fait Richelieu doit être la vérité un peu arrangée[2]. D'après son propre aveu, il s'était hâté d'aller se réunir aux nouveaux ministres. S'il n'est pas resté secrétaire d'état, c'est qu'on n'a pas voulu de ses services. En les offrant à Marie de Médicis, il ne lui offrait, au fond, que le rebut de Villeroy. Sa première pensée avait été pour la cour et le ministère, c'est la seconde seulement qui fut pour la reine et l'exil; ambitieux par tempérament, généreux par nécessité, voilà à quoi se réduit l'héroïsme de fidélité au malheur dont il se donne le semblant.

Il est très-certain que, dans cette occasion, Luynes ménagea Richelieu, et que le roi obéit en cela à l'influence de son favori. Il paraît même que l'on consentit, quoiqu'on ne fût disposé à aucune condescendance pour la reine mère, que l'évêque de Luçon préparât les paroles dont cette princesse devait se servir dans la scène des adieux avec le roi[3].

[1] *Mém.* pag. 70, édit. de 1668.

[2] Nous trouvons une nouvelle preuve de l'exactitude de l'assertion de Richelieu dans la première lettre qu'il écrivit au roi après son exil. (Voyez ci-après, page 541.) Comment aurait-il osé remercier Louis XIII du bon accueil qu'il aurait reçu de lui après la mort du maréchal d'Ancre, si le roi l'avait chassé?

[3] Bassompierre a écrit que, « le roi étant au conseil, il fut résolu et mis par écrit les choses que la reine devoit dire au roi en se séparant, et celles que le roi lui devoit répondre. Il fut aussi convenu que l'un ni l'autre ne diroient rien davantage. » (*Mém.* tom. II, pag. 148.) L'auteur de la Vie de Marie de Médicis a dit à son tour : « Les termes dont la reine mère devoit se servir pour faire ses adieux à son fils furent rédigés par l'évêque de Luçon; ceux que sa majesté devoit employer pour lui faire aussi les siens, le furent par Luynes, et ces discours furent examinés dans le conseil. » (Tom. II, pag. 382.) Plusieurs historiens de Louis XIII ont raconté la même chose, et entre autres le plus récent. « L'évêque de Luçon fut chargé de négocier la rédaction, » dit M. Bazin (*Histoire de France sous Louis XIII*, tom. II, pag. 9). Mais un fait qui serait assurément curieux s'il était bien constaté, c'est que la reine mère aurait dit tout autre chose que ce qui avait été convenu. Voici, selon Bassompierre, témoin de la scène, les paroles de Marie de Médicis : « Monsieur, je suis marrie de n'avoir gouverné votre état pendant ma régence et mon administration plus à votre gré et gain que je n'ai fait, vous assurant que j'y ai néanmoins apporté toute la peine et le soin qu'il m'a été possible, et vous supplie de me tenir toujours pour votre très humble et très obéissante mère et servante. » (Tome II, pag. 149.) Il est peu vraisemblable que la reine mère se soit humiliée

Au reste, les ménagements de Luynes pour l'évêque de Luçon s'expliquent facilement; il nous semble évident que ni Luynes ni le roi ne confondaient ce prélat parmi les créatures de Concini, qui étaient l'objet de

jusqu'à prononcer devant toute la cour cet acte de contrition; il est moins vraisemblable encore que Richelieu le lui ait dicté. Nous remarquons d'ailleurs que Bassompierre dit lui-même que Marie tira son fils à l'écart, et qu'il n'a pas bien entendu tout ce qui s'est dit dans cette entrevue. Un autre témoin oculaire, Brienne, semble croire que la reine mère ne parla pas : « Le roi son fils ne fit que lui dire un mot, ensuite de quoi il se retira, tant Luynes appréhendoit que ce monarque ne fût attendri par les larmes de cette princesse. » (*Mém.* tom. I, pag. 329.) Richelieu, sans dire qu'il ait eu aucune part au discours de la reine, met dans la bouche de Marie de Médicis des paroles plus étudiées et plus significatives, plus dignes surtout :

« Monsieur mon fils, le tendre soin avec lequel je vous ay élevé en vostre bas âge, les peines que j'ay eues pour conserver vostre estat, les hasards où je me suis mise, et que j'eusse aysément évités si j'eusse voulu relascher quelque chose de vostre autorité, justifieront tousjours, devant Dieu et les hommes, que je n'ay jamais eu d'autre but que vos propres intérests. Souvent je vous ay prié de prendre l'administration et la conduite de vos affaires, et de me décharger de ce soin; vous avés creu que mes services ne vous estoient pas inutiles, et vous m'avés commandé de les continuer; je vous ay obéi pour le respect que je doibs à vos volontés, et pour ce que c'eust esté lascheté de vous abandonner dans le péril. Si vous considérés qu'au sortir de ce maniement, je me trouve sans aucune place où je puisse honorablement me retirer, vous verrés que je n'ay jamais recherché ma seureté qu'en vostre cœur et en la gloire de mes actions. Je vois bien que mes ennemis vous ont mal interprété mes intentions et pensées, mais Dieu veuille qu'après avoir abusé de vostre jeunesse à ma ruine, ils ne se servent point de mon éloignement pour avancer la vostre. Pourveu qu'ils ne vous fassent point de mal, j'oublieray tousjours celuy qu'ils m'ont faict. » (*Mém.* liv. VIII, pag. 439.)

Assurément si un tel discours eût été examiné en conseil, il aurait été modifié. Richelieu, après l'avoir rapporté, ajoute : « Le roi, qui avoit été informé autrement que la reine ne disoit, et reçu instruction de Luynes de ce qu'il lui devoit répondre, lui dit seulement, etc. » Mais est-il bien facile de croire, comme Richelieu le donne à entendre, que Marie de Médicis ait osé dire précisément le contraire de ce dont on était convenu? Le P. Griffet, qui a reproduit ce discours avec de légères différences, dit : « La reine mère y parle avec tant de force et de dignité, que l'on seroit tenté de croire que ce discours a été fait à plaisir. » (Tom. XIII, pag. 199.) Et il se borne à cette insinuation sans discuter plus sérieusement ce doute historique. Au reste, quand même ce discours n'aurait pas été prononcé, dans les adieux du roi et de sa mère, absolument tel que nous l'ont conservé les Mémoires de l'évêque de Luçon, il est certainement l'œuvre de Richelieu, et, à ce titre, il convenait de lui donner place dans ce recueil.

leur animosité. Un historien contemporain et toujours bienvenu de Richelieu, Dupleix, raconte, pour l'avoir appris de Déageant, qu'avant le meurtre du maréchal d'Ancre, Louis XIII avait donné à l'évêque de Luçon des marques de confiance dans un entretien qu'ils avaient eu à l'Arsenal[1]. Le P. Griffet, qui du reste ne cite pas son autorité, affirme que Richelieu, durant son ministère, « avoit toujours entretenu quelque liaison avec le sieur de Luynes; il le faisoit avertir sous main par Pont-Courlay, son beau-frère, des mécontentements particuliers qu'il avoit du maréchal d'Ancre[2]. » N'est-il pas tout naturel d'attribuer cette conduite du nouveau favori au dessein qu'il avait de profiter du crédit de Richelieu sur l'esprit de Marie de Médicis? Et nous voyons, en effet, qu'à peine arrivé à Blois, Richelieu se hâte de donner à Luynes des nouvelles du voyage de la reine exilée; lui-même nous l'apprend[3], et, quels que soient le but personnel et la pensée secrète qu'il ait eus dans cette correspondance, il ne saurait être douteux non plus qu'elle ne fût inspirée par un esprit de conciliation; ne nous étonnons donc point de l'y voir travailler avec un zèle sincère.

Maintenant nous allons suivre Richelieu auprès de la reine mère, où on ne le laissa que quelques jours; dans sa retraite de Coussay, au sein de son évêché; dans son exil d'Avignon. Il va faire de la polémique contre les protestants, et publier un livre en réponse aux ministres de Charenton; il écrira une *Instruction du chrétien*, afin de se montrer uniquement occupé des choses de la religion et de s'acquérir un renom de théologien. Et puis, de retour de l'exil et revenu auprès de la reine mère, il travaillera avec une nouvelle ardeur à l'avancement de sa fortune dans l'Église, et à reconquérir sa place dans le gouvernement : il obtiendra enfin le chapeau de cardinal, et deviendra bientôt premier ministre.

[1] *Histoire de Louis XIII*, pag. 155.

[2] Continuation de l'Histoire de France de Daniel, tom. XIII, pag. 190.

[3] *Mémoires*, liv. VIII, pag. 464. Richelieu ne faisait d'ailleurs aucun mystère de ses relations avec Luynes, ainsi qu'on le verra bientôt par une lettre du commencement d'avril 1618, à M. de Montbazon, p. 561.

CDXXXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n°s 8, 9, 10, fol. 79 et 80.— Minute de la main de Charpentier.

AU ROI.

[Fin de juin 1617.] [1]

Je proteste, sire, devant Dieu que je ne puis empescher qu'on me calomnie, mais j'empescheray bien qu'on en ayt subject.

[1] Richelieu partit de Paris avec la reine mère le 4 mai 1617. Sa présence à Blois inquiétait ceux qui y avaient fait reléguer Marie de Médicis; mais, s'il faut en croire ce que Richelieu raconte dans ses Mémoires, ils n'osaient pas lui faire donner par le roi l'ordre de s'éloigner. Ils usèrent de ruse; on fit parvenir au marquis de Richelieu un faux avis, et celui-ci se hâta d'avertir l'évêque de Luçon qu'on allait lui intimer l'ordre de se rendre dans son évêché. Richelieu ne voulut pas l'attendre, et demanda à la reine mère la permission d'aller passer quelque temps dans le prieuré qu'il avait à Coussay, près de Mirebeau. Cette grande timidité des gens qui gouvernaient les affaires sous de Luynes semble peu vraisemblable, mais Richelieu trouvait dans cette supposition une consolation pour son amour-propre. L'évêque de Luçon n'était pas alors un personnage assez considérable pour qu'il fût si difficile de lui faire ordonner la résidence. On voit, par une lettre de la reine mère au roi, du 8 juin, que Richelieu était alors auprès d'elle, puisqu'elle supplie le roi de le lui laisser; mais Richelieu partit sans attendre la réponse. Il ne fut pas plus tôt arrivé à Coussay, que le roi lui écrivit pour louer, non sans quelque soupçon d'ironie, la résolution qu'il avait prise de se rendre dans son diocèse, « pour y faire les devoirs de vostre charge, dit la lettre, et pour exhorter vos diocésains à se conformer aux commandemens de Dieu et aux miens. » La lettre du roi portait, en outre, l'injonction de ne point quitter son diocèse sans un ordre nouveau. Cette pièce assez curieuse se trouve aux Archives nationales (lettres. K. 1499); c'est une minute datée du 15 juin. Richelieu en fait mention dans ses Mémoires (liv. VIII, p. 471), ainsi que de sa réponse au roi; il fixe indirectement la date de cette réponse lorsqu'il dit : « Les six mois restans de l'année, je les passai en perpétuelles attaques de calomnies et fausses suppositions contre moi. »

Cette minute, dont l'authenticité n'est pas douteuse, puisque l'écriture prouve qu'elle a été dictée par l'évêque de Luçon, pourrait bien n'être qu'un premier jet de la pensée de Richelieu au moment où il venait de prendre, bien malgré lui, le parti de s'éloigner de la reine mère; et il est probable qu'elle aura subi quelque modification. Nous sommes réduit à une conjecture, n'ayant point trouvé l'original.

Je proteste devant Dieu n'avoir jamais autre but que le service de vostre majesté, en quoy je suis si affermy, que la seule vengeance que je désire prendre de ceux qui m'en veulent est de faire d'autant mieux que plus me persécuteront-ils.

Je sçay, sire, ce à quoy ma conscience m'oblige; à vous honorer, vous respecter, vous obéir et vous servir religieusement; je l'observeray religieusement.

Quand j'ay eu l'honneur d'estre employé en vos affaires, j'ay faict, sire, en conscience ce que j'ay estimé debvoir pour le bien de vostre service.

Depuis ce qui s'est passé, obéissant à vos commandemens, j'ay eu l'honneur de suivre la reyne vostre mère : je me suis comporté en sa maison en sorte que votre majesté en doibt avoir contentement, toutes ses intentions n'ayant pour but que le service de vostre majesté. J'ay creu que plus je serois passionné à la servir, plus pourrois-je vous complaire. Rien ne m'a plus affermy en son esprit que les ombrages qu'on luy vouloit donner de moy pour estre entièrement, comme je suis et seray, à vostre majesté.

Le bruit seul que je n'estois pas agréable à vostre majesté, sans que j'en eusse aucune cognoissance de sa part, me fit la suplier de me permettre de faire un voyage chez moy pour quelques jours; icy je n'ay eu autre soing que de prier Dieu pour la prospérité de vos majestés, et m'occuper parmy mes livres aux divertissemens et fonctions d'un homme de ma profession.

Rien ne m'a plus affermy auprès de sa majesté que d'avoir justifié toutes les calomnies que l'envie de quelques uns de sa maison me mettoient à sus estre fausses. C'est, sire, ce qui me faict espérer que vostre majesté me fera l'honneur de m'aymer lorsque le temps luy aura faict cognoistre combien je suis innocent de ce que quelques uns qui l'aprochent m'imposent pour me rendre odieux envers elle.

Je sçay, sire, que ceux qui me haïssent sans subject employent tous les artifices qu'ils peuvent pour me dépeindre à vostre majesté tout autre que je ne suis; mais tous ces ombrages qu'ils s'esforcent de

donner de moy à vostre majesté ne serviront qu'à relever d'autant plus mon innocence, ainsy que les obscurités en la peinture relèvent la beauté des figures qu'elle représente.

Au sortir des affaires, vostre majesté m'a faict l'honneur de me recognoistre pour ce que je suis, vraiment passionné à son service et désireux de mériter, en ma condition, une réputation entière.

Ceux qui m'en veulent me font violence, si c'est violence de supporter patiemment les calomnies qu'on m'impose; je le suis[1].

On a faict mille faux rapports de moy à la reyne.

CDXXXIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 128. — Copie.

A MADEMOISELLE DE RICHELIEU[2].

[Vers le milieu de 1617.

Ma sœur, J'ay receu avec beaucoup de contentement la lettre qu'il vous a pleu m'escrire; j'en recevrois encore dadvantage de quelque occasion de vous servir, mais je suis si malheureux, principallement ceste année, que je ne me promets pas le bonheur d'en rencontrer comme je le désirerois, estant incapable de servir ceux que j'honore comme vous; pour le moins aurai-je ce contentement d'en avoir une volonté du tout entière, telle qu'est celle avec laquelle je demeure

Vostre, etc.

[1] Cette phrase est restée imparfaite et obscure; il est évident que ce brouillon n'est pas terminé.

[2] Richelieu avait deux sœurs : l'une, Françoise, mariée longtemps avant cette époque; l'autre, Nicole, qui épousa plus tard Urbain de Maillé, marquis de Brézé. C'est donc celle-ci à qui la lettre est adressée. Cette lettre est sans date, mais on voit qu'elle a été écrite l'année de la disgrâce de l'évêque de Luçon, et Nicole de Richelieu se maria le 25 novembre de cette même année. (Voyez ci-après, p. 555, une lettre adressée à M. de Richelieu.) C'est quelque temps avant ce mariage qu'il faut placer la présente lettre.

CDXL.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 123 verso. — Copie.

A M. D'ALIGRE[1].

[Vers le milieu de 1617?]

Monsieur, J'ay tousjours bien creu que je ne sortirois pas de vostre mémoire, pour estre réduit en un petit ermitage parmy des livres qui ne peuvent vous rendre aucun service; je m'en estime vostre obligé et vous puis bien asseurer que vous ne sçauriez faire part de vos bonnes grâces à personne qui les chérisse plus que moy et qui désire plus vous rendre preuve de l'affection que j'ay de vous servir. Je vous prie donc de faire estat que vous trouverez tousjours en moy une volonté entière de vous tesmoigner, partout où j'en auray le moyen, que je suis véritablement,

Vostre, etc.

CDXLI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 49. — Minute de la main de Charpentier.

[A MADAME .....]

[Vers le milieu de 1617.]

Madame, Bien que j'aye une joye commune avec la France du bien que nous avons receu de la paix, j'en avois une particulière

[1] Le secrétaire a mis en marge de cette copie, « A M. Haligre, » comme on écrivait souvent alors ce nom. — Étienne d'Aligre, né en 1559, avait été apprécié par Henri IV, qui l'avait nommé président du parlement de Bretagne. Sous Louis XIII, il fut conseiller d'état et intendant de Marie de Médicis; en 1624, il obtint les sceaux et bientôt la dignité de chancelier de France. Richelieu, mécontent d'un acte de faiblesse du chancelier, à l'occasion d'une mesure du conseil qui blessait Monsieur, frère du roi, le fit disgracier en 1626 et reléguer dans sa terre, où il mourut en 1635.

pour l'honneur que je me promettois recevoir de vous veoir; toutesfois, je commence à perdre ceste espérance, si quelque subject vous amenant en ces quartiers ne me faict recouvrer le bonheur dont je crains estre privé. Si tant est que la saison où nous sommes vous convie à faire un voyage de deçà, et que vous daigniez me favoriser tant que de donner un tour au petit hermitage[1] où je suis reclus. Je vous asseureray que vous ne mettrez jamais le pied en lieu où vous ayez plus de pouvoir, puisque celuy qui le possède faict estat d'estre,

Madame,

Vostre, etc.

CCCCXLII.

Bibl. nat. Fonds de Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 51 et 52. — Minute de la main de Charpentier.

[A MONS^R .....]

[Juillet 1617?][2]

Monsieur, Ayant appris la faveur que vous m'avez faicte d'aller jusques chez moy apprendre de mes nouvelles depuis mon deppart de Paris, le ressentiment extresme que j'en ay ne me permet pas de différer dadvantage de vous tesmoigner, comme je fais par ceste lettre, combien je me tiens vostre redevable de ceste obligation, et ce d'autant plus que vous me faictes paroistre vostre souvenir en un temps auquel il semble que l'on soit mis en oubly par ses amis. Vous pouvez croire que vous tenant des plus fidelles et parfaicts que j'aye, je n'eusse pas manqué de vous aller dire adieu avant que m'en venir, et vous protester de nouveau la continuation de mon très humble

[1] Sans doute à Coussay, où Richelieu fit un assez long séjour après qu'il fut éloigné de la reine mère, et avant qu'il eût reçu l'ordre de se retirer à Avignon.

[2] Cette lettre sans date est évidemment de l'époque de l'exil de Richelieu, et les premières lignes prouvent qu'elle a été écrite peu de temps après que Richelieu eut quitté Paris. Le filigrane du papier porte la date de 1617.

service, si le commandement que j'eus de la part du roy de monter à cheval aussytost que je l'aurois receu ne m'en eust osté le moyen. La volonté de sa majesté estant une loy à laquelle il faut rendre obéissance, je me promestz que la prompte que je luy ay rendue en ceste ocasion me tiendra lieu d'excuse envers vous de ne m'estre acquitté de ce à quoy je m'y sentois obligé. De vous dire la cause d'une si soudaine retraite [à quoi bon?][1]. Estant comme vous estes sur les lieux, [vous debvez la] mieux sçavoir que moy qui en suis abs[ent, et q]ui, la recherchant en moy-mesme, ne la puis trouver, pouvant dire avec vérité de moy-mesme ce que chacun recognoistra, je m'asseure, mes actions avoir tousjours esté telles qu'on les peut désirer d'un fort homme de bien et du tout passionné au service de son prince. Estans en une saison où l'on ne croit pas sur les simples paroles, peut-être n'adjoustera-on pas foy aux miennes, mais je vous jureray bien comme je ferois dev[ant Dieu que je souhaiterois n'estre pas coupable des] fautes que j'ay commises contre luy, comme je [ne le] suis de quoy que ce soit envers le roy, je n'aurois point besoing d'absolution. Je me promestz que ceux qui seront despouillez d'intérest le croiront comme je le dis, et que le temps faisant veoir mon innocence, on me croira tout autre que ceux qui m'en veulent le voudroient persuader. C'est ce que j'espère de la bonté de Dieu et du bon naturel de sa majesté, quand il aura cogneu la vérité. J'ay creu que vous ne recevriez point à importunité que je vous [fisse confidence de toutes] ces choses comme à un fidelle et [sincère ami], qui, je m'asseure, prendra part à mon mal. Cela estant, je ne vous conjure point de continuer à m'aymer, ny à me rendre de bons offices aux lieux où on voudroit m'en faire de mauvais, sçachant que cela m'est acquis; seulement vous protesté-je que vous ne sçauriez jamais obliger personne du monde qui désire en [tesmoigner plus de] recognoissance que moy qui suis. . . . .

[1] Les mots compris entre crochets ont été substitués par nous à des mots qui, en grande partie, ont disparu dans le manuscrit déchiré.

CDXLIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 335. — Copie.

[A MONS^R .....]

[Août 1617?] [1]

Monsieur, L'honneur que vous me faictes de participer à mon contentement et le soin que vous avez de me le tesmoigner par vos lettres, m'obligent tellement que si je ne m'estois donné entièrement à vous je m'y donnerois maintenant pour le reste de ma vie; mais l'offre que je vous feis de moy-mesme et de ma très humble affection lorsqu'il vous pleust me donner des preuves de la vostre, m'empesche à ceste heure de vous en donner de nouvelles et m'oste le pouvoir à jamais de me revancher de tant de grâces et de faveurs que je reçois continuellement le vous. Aussy debvez vous, monsieur, faire estat d'obliger une personne entièrement incapable de s'en revancher, et qui n'est bonne à rien qu'à augmenter le nombre de ceulx qui publient vostre mérite et se glorifient des tesmoignages que vous leur avez rendus de vostre bon naturel. Voylà, monsieur, de quoy il fault, s'il vous plaist, que vous vous contentiez, non que je n'espère, avec le temps, la fortune et les occasions plus favorables qu'elles ne me sont maintenant, mais parce qu'après le don que je vous ay faict de tout ce qui est en ma puissance, je ne vous puis rendre aulcun service qui dès auparavant ne vous feust deu. Et cela soit dict sans cageollerie et sans dessein de rechercher de belles parolles, moins encores de vouloir imiter vostre éloquence; mais je change de discours pour vous donner advis [2].....

[1] Cette lettre, à laquelle le manuscrit ne donne point de date, doit avoir été écrite au temps de la disgrâce de l'évêque de Luçon, et dans un moment où il éprouvait quelque contentement. Nous supposons qu'il faut la placer à l'époque du mariage de sa sœur Nicole.

[2] Ici le manuscrit laisse un blanc; Le Masle a fait supprimer, dans la copie qu'il a conservée, la calomnie ou la médisance dont l'évêque de Luçon avertissait son ami.

Et ne trouvez point mauvais l'advis que je vous en donne, à quoy je pense estre convié par mon debvoir et par la sincérité de mon affection, qui ne peult souffrir qu'il se die rien à vostre désadvantage sans vous en advertir. Je vous baise très humblement les mains, et suis. . . .

CDXLIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 28. — Minute de la main de Charpentier.

A M. LE NONCE[1].

[Août 1617.][2]

Monseigneur, Je prends l'occasion du retour de M. Bouthillier[3], doyen de mon église, pour accomplir le dessein que j'ay, il y a longtemps, de vous asseurer de mon très humble service, et vous raffraischir la mémoire d'une personne qui vous honore comme moy. Je ne doubte point que divers bruits qu'on espand exprès pour me rendre de mauvais offices ne vous facent souvent penser à moy; mais je suis asseuré qu'ils ne vous porteront à croire aucune chose que ce qu'on doit estimer d'un homme de bien. Je suis icy en mon diocèse, où je

[1] Au dos de cette minute, qui n'est pas datée, le secrétaire a écrit : « A M. le nunce. » C'était Gui Bentivoglio, qui de la nonciature de Flandre avait passé à celle de France, au commencement de 1617. — Gui Bentivoglio, né en 1579, avait été de bonne heure employé dans les affaires de la cour de Rome; il avait été fait archevêque de Rhodes par Paul V, et quatorze ans après il fut créé cardinal (11 janv. 1621). Homme d'un esprit délié, mais sans profondeur de génie, et politique rusé sous des apparences de franchise, il parvint aux premières dignités de l'église et aux grands emplois de la diplomatie. Il espérait monter au trône pontifical, lorsqu'il fut enlevé par une fièvre violente au milieu du conclave, en 1644. Le cardinal Bentivoglio était un habile écrivain; ses ouvrages historiques, ses mémoires et ses lettres lui ont acquis une assez grande renommée, et ne manquent pas d'intérêt pour l'histoire de son temps.

[2] Cette lettre a été écrite après la disgrâce de Richelieu et durant le séjour de ce prélat dans son évêché, où il fut relégué dès le commencement de juin 1617.

[3] Sébastien Bouthillier, abbé de la Cochère. (Voyez ci-après une lettre de 1618, pag. 571.)

me promestz que toutes mes actions feront cognoistre que je n'ay ni n'auray jamais autre passion que de contribuer tout ce qui me sera possible à la gloire de Dieu; j'y vis doucement parmy le contentement de mes livres et les actions de ma charge. Je prie Dieu qu'il face du bien à ceux qui me font de mauvais offices, et qu'il me fasse la grâce que je puisse rencontrer les occasions de vous faire veoir par mon très humble service que je suis.....

CDXLV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 29. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE PARIS[1].

[Août 1617.]

Monsieur, M. Bouthillier, doyen de mon église, m'ayant tesmoigné que j'eusse receu des tesmoignages de vostre souvenir s'il ne fust

[1] Henri de Gondi, fils d'Albert, duc de Retz, maréchal de France, et neveu de Pierre de Gondi, cardinal de Retz, évêque de Paris (le siége de Paris n'était pas encore métropole). Henri, né en 1572, avait vingt-quatre ans environ lorsqu'il fut désigné (2 novembre 1596) évêque de Paris. Son oncle ayant désiré lui transmettre la dignité épiscopale, Henri IV y consentit, et, quoique Pierre de Gondi ne soit mort qu'en 1616, Henri avait été chargé de l'administration du diocèse dès 1598. Il fut créé cardinal le 26 mars 1618. Il s'unit aux cardinaux du Perron et de la Rochefoucauld pour conseiller au roi de retirer aux protestants les places de sûreté qui leur avaient été données, et il accompagna Louis XIII dans la campagne du Languedoc, entreprise contre les huguenots. Il mourut le 22 août 1622, au camp devant Montpellier, dit la *Gallia christiana;* selon Richelieu, il tomba malade à Lunel d'une fièvre d'armée. Voici le jugement qu'en porte le cardinal : « Il fut regretté parce qu'il avoit l'esprit doux, mais étoit foible, de nulles lettres et de peu de résolution. Il ne fut pas appelé à la dignité de cardinal par extraordinaire mérite qui fût en lui, mais par la faveur de ses alliances; et le sieur de Luynes l'établit chef du conseil pour autoriser les choses qu'il vouloit, sachant bien que la condition de son esprit n'étoit pas pour s'opposer en aucune chose qu'il désirât. » (*Mém.* liv. XIII, pag. 221; on peut voir aussi au livre VII, pag. 380, ce que dit Richelieu de P. de Gondi et de sa famille.) — On a raconté que le roi, en même temps qu'il pressait en apparence la promotion de l'évêque de Luçon au cardinalat, travaillait sous main à empêcher

party si promptement, je n'ay pas voulu le laisser retourner vers vous sans vous faire cognoistre l'estime que je fais de vostre amitié et de vostre mérite, et le désir que j'auray toute ma vie de vous le tesmoigner par effects. Je sçay que vous n'estes pas de ceux qui font plus d'estat de leurs amis en un temps qu'en un autre, si ce n'est que vous les estimiez plus lorsqu'on leur rend de mauvais offices que lorsque tout leur rit. Pour moy, je vous suplie de croire que rien ne me peut changer. Je suis icy priant Dieu qu'il face du bien à tous ceux qui me font mal, asseuré qu'ils ne sçauroient par leurs calomnies me faire croire aux gens de bien autre que ce que je suis, du tout passionné au service du roy. Je ne jureray point pour vous le faire croire ny vous persuader que je suis.....[1]

CDXLVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 243. — Copie.

[A MONS^R .....][2]

[Août 1617.]

Vous avez voulu qu'oultre les anciennes obligations que je vous avois de longue main, que je vous fusse encore tout de nouveau obligé, m'ayant tesmoigné votre souvenir; vous n'en pouviez favoriser personne qui vous honorast tant que moy et désirast plus la conservation de voz bonnes grâces. Je ne doubte point que l'accident du pa-

cette nomination; c'est au ministère de Luynes et au cardinal de Retz, qui en était le chef, que Richelieu impute cette duplicité. (Voy. ci-après une lettre du roi au pape, septembre 1619.) — Richelieu raconte encore qu'il tient du prince de Condé que, lorsqu'après les mouvements d'Angers, on agita au conseil du connétable de Luynes s'il ne fallait pas se défaire du duc du Maine, le cardinal de Retz, ainsi que Schomberg, voulait qu'il fût poignardé dans l'antichambre du roi. Cette anecdote est peu d'accord avec la louange *d'esprit doux* et le blâme de *caractère sans résolution*, que nous trouvons dans le portrait de Henri de Gondi, tracé par Richelieu.

[1] Cette lettre sans date fut écrite pendant le temps de l'exil de l'évêque de Luçon dans son évêché, en 1617; la mention de M. Bouthillier montre qu'elle doit être voisine de la lettre précédente.

[2] On lit, en tête de cette copie: « M. Luçon control. » Cela n'est pas intelligible; il y a quelque faute du copiste.

lais[1] n'ayt donné à penser à beaucoup d'esprits; mais je ne crois pas que tous en fassent leur profit, ni que les sentimens particuliers aillent au bien du général. Pour moy, je souhaite seulement que leurs majestés puissent avoir en toutes choses contentement et honneur, car pour les troubles que plusieurs craignent et prévoyent tout ensemble, s'ils arrivent, je m'estimeray heureux d'estre ici en repos, estant inutile à servir le roi, et doublement heureux pour avoir asseurément du repos en ma conscience. Ainsi, servant Dieu et mes amis, je suis résolu de couler doucement le temps parmi mes livres et mes voisins[2], et de faire, en vivant de cette façon, que mes ennemis aient toujours plus de lieu d'envier mes actions que de les condamner. En ceste façon je me promestz qu'elles seront approuvées de vous et des autres gens de bien, et que parmi les disgrâces du monde, je seray quelque jour favorisé du ciel pour rencontrer les occasions de vous tesmoigner que je suis.....

CDXLVII.

Bibl. nat. Fonds Cinq cents Colbert, tome XVII, fol. 218. Copie. — Fonds Dupuy, n° 92, fol. 139. Copie. — Fontanieu, portef. 471-472. Copie faite sur celle de Colbert. — Impr. Aub., *Histoire du cardinal de Richelieu*, liv. I, tom. I, p. 25.

AU ROY[3].

[Septembre 1617.]

Sire, Je ne manqueray pas d'observer religieusement les commandemens de vostre majesté; je les ay receus en ce lieu, où j'ay esté

[1] S'agirait-il du procès de la maréchale d'Ancre, qui, dans le mois précédent, avait été condamnée à avoir la tête tranchée?

[2] C'est là une pensée que Richelieu a plusieurs fois exprimée dans ses lettres de la seconde moitié de 1617.

[3] Cette lettre ressemble à celle que nous avons classée à la fin de juin, adressée aussi au roi par Richelieu. C'est le même sujet, ce sont quelquefois les mêmes pensées. On pourrait donc supposer que cette seconde lettre n'est que la première modifiée. Cependant on voit par le début et par la mention de l'écrit contre l'hérésie, que Richelieu était depuis quelque temps à Coussay lorsqu'il l'écrivit. Aurait-il attendu si longtemps à répondre à la lettre du roi du 15 juin? Cela est impossible. Il

retenu jusques à présent par un travail que j'ay entreprins contre l'hérésie[1]. En quelque part que je sois, vostre majesté recevra des preuves de mon affection et de ma fidélité, n'ayant jamais eu ni ne pouvant avoir autre but devant les yeux que son service. Je sçay bien, sire, que quelques uns qui me veulent moins de bien que la sincérité de mes intentions ne le requiert, taschent de vous persuader le contraire; mais je suis asseuré que, vostre majesté daignant considérer mes actions, ils ne viendront pas à bout de leur dessein. Lors, sire, qu'il vous pleut prendre le gouvernement de vostre estat, vostre majesté me fit l'honneur de rendre de moy les tesmoignages qu'un fidèle serviteur debvoit attendre de son maistre. Ensuite elle me commanda de suyvre la reyne sa mère, pour demeurer près d'elle. Y estant, quelques uns qui avoient dessein de m'esloigner de la confiance qu'elle me faisoit l'honneur de me tesmoigner, taschèrent de luy persuader qu'elle se debvoit défier de moy, parce, disoient-ils, que j'estois trop passionné pour le service de vostre majesté et pour ceux qu'elle aime le plus[2]; mais tant s'en faut qu'ils peussent parvenir à leurs fins, qu'au contraire

est, d'ailleurs, assez vraisemblable que Richelieu ait écrit à cette époque plus d'une lettre à la cour, où il savait qu'il était poursuivi par de continuelles calomnies. Quoi qu'il en soit, le rapprochement des deux lettres ne serait pas moins intéressant quand on devrait les considérer comme une seule lettre dont le brouillon aurait été tracé longtemps avant l'envoi; on y trouverait à la fois, et la première pensée de Richelieu au moment de l'émotion du nouvel exil que ses ennemis lui font infliger, et sa pensée plus rassise après le temps de la réflexion. — On ne trouve la date de cette lettre ni dans les manuscrits, ni dans Aubery. L'auteur de la vie de Marie de Médicis, qui en cite les premiers mots (tome. II, p. 538), la donne comme une réponse à celle que le roi écrivit à Richelieu pour lui ordonner de revenir d'Avignon; c'est une erreur évidente; la présente lettre a été écrite dix-huit mois avant le retour de l'évêque exilé.

[1] Un sermon prononcé le 18 juin devant le roi par le P. Arnoux, jésuite, contre la confession de foi des huguenots provoqua un écrit des ministres de Charenton : *La défense de la confession des églises réformées de France.* C'est à cet écrit que l'évêque de Luçon entreprit de répondre à son tour dans le livre intitulé : *Les principaux points de la foi de l'église catholique, défendus contre l'écrit adressé au roi par les quatre ministres de Charenton.* Ce livre donna un rang à Richelieu parmi les controversistes du temps.

[2] Cette lettre adressée au roi était écrite pour le nouveau favori plus que pour Louis XIII; Richelieu savait bien que c'était Luynes surtout qu'il lui importait de persuader et de gagner.

la reyne vostre mère, n'ayant autre intention que de vivre en repos sous vostre obéissance, s'affermit dadvantage par ceste rencontre à me vouloir du bien et à se confier en moy. Quelque temps après, ces personnes eurent recours à d'autres moyens et entreprinrent de me rendre suspect à ceux qui sont auprès de vostre majesté, pour par après me mettre en vostre disgrâce. Dès lors, par leurs artifices, divers bruits s'espandirent que vostre majesté n'avoit pas agréable que je feusse dadvantage près de la reyne vostre mère, ce qu'ayant entendu je la suppliay de me permettre de faire un tour chez moy pour quelques jours, afin d'avoir lieu d'apprendre particulièrement vostre volonté. Depuis ce temps-là, sire, j'ay vescu en ma maison, priant Dieu pour la prospérité de vostre majesté, et recherchant parmi mes livres une occupation convenable à ma profession. On m'a tousjours tesmoigné que la volonté de vostre majesté estoit que dedans quelque temps je retournasse près de la reine vostre mère, mesme il lui a pleu me mander qu'elle en estoit asseurée de bonne part; sur cela, j'ay attendu l'honneur de vos commandemens. Je croyois, sire, qu'en me gouvernant de la façon, non seulement demeureray-je exemt de blasme en la bouche de tout le monde, mais mesme que mes actions seroient approuvées de ceux qui me voudroient le moins de bien. N'ayant pas eu ce bonheur que je me promettois, je tascheray de l'acquérir à si bien faire, que ceux qui me rendent de mauvais offices se ferment la bouche d'eux-mesmes. C'est, sire, le but que je me propose, suppliant Dieu ne me point faire de miséricorde si j'ay jamais eu aucune pratique ni pensée contraire à vostre service, et s'il y a chose au monde que j'aye en plus particulière recommandation que de vous donner subject par toutes mes actions de me tenir de vostre majesté,

Sire,

Le plus obéissant et fidèle subject et serviteur,

[1] L'ÉVESQUE DE LUÇON.

[1] Cette pièce n'a point de date dans le manuscrit de Dupuy, ni dans l'imprimé; elle n'en a pas non plus dans Fontanieu, mais cette collection la classe en 1617, immédiatement à la suite des pièces de ladite année qui portent une date; enfin, sur

CDXLVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 10. — Minute de la main de Charpentier.

AU RÉVÉREND PÈRE DE LA CHARTREUSE [1].

24 septembre 1617.

Monsieur, Mon frère le chartreux, retournant vous trouver, je n'ay pas voulu perdre ceste occasion de prendre la plume pour vous rendre mille grâces de la permission que vous luy avez donnée de faire un voyage en ces quartiers. Si son séjour a esté un peu long, vous l'attribuerez, je m'asseure, au contentement que reçoivent ses proches de sa compagnie, qui leur est d'autant plus chère qu'ils en jouissent rarement. La faveur que vous luy faictes de l'aymer oblige tous ceux qui luy appartiennent; aussy, la part que je prends au ressentiment qu'il en a me faict souhaiter les occasions de vous le

la copie de Colbert on lit à la marge 1617, sans mois, ni quantième. Nous croyons que cette lettre a dû être adressée au roi en septembre, pendant que l'évêque de Luçon travaillait encore à son écrit contre les ministres de Charenton. Cet écrit, auquel Richelieu fait allusion dans cette lettre, parut en octobre 1617 (le privilége est daté de Poitiers, le 9 octobre), et, selon ce que lui-même raconte dans ses Mémoires (liv. VIII, pag. 472), il y a travaillé durant six semaines de solitude.

[1] Cette indication est au dos de la minute. — Nous ne savons dans quel couvent de Chartreux s'était retiré Alphonse de Richelieu lorsqu'il prit l'habit de cet ordre, en 1605; nous avons trouvé dans les Mémoires de l'abbé de Marolles que, vers 1609 ou 1610, il était coadjuteur chez les pères Chartreux du Liget, non loin de Tours. (Voy. ci-dessus, pag. 57, la note 3 d'une lettre à M. d'Alincourt.) Nous lisons d'ailleurs, dans la Vie d'Alphonse de Richelieu par l'abbé de Pure (pag. 35), qu'il vécut plusieurs années dans la principale maison de l'ordre voisine de Grenoble. Il y était en 1612, quand Richelieu écrivit au général des Chartreux la lettre que nous avons donnée ci-dessus, page 98. L'abbé de Pure raconte qu'après treize ans de profession, à la fin de 1617 environ, ou au commencement de 1618, il était devenu prieur de la Chartreuse près d'Avignon. Les deux frères seront réunis dans cette ville lorsque l'évêque de Luçon s'y retirera exilé; mais Alphonse n'y était pas encore à la date de cette lettre; elle doit donc avoir été adressée à Grenoble, au général des Chartreux.

faire veoir par effects. Cependant je ne veux pas oublier de vous dire combien je me tiens vostre redevable du souvenir que vous avez eu de moy en un temps où d'ordinaire dans le monde on perd la mémoire de ses amis. Le tesmoignage que vous m'avez rendu de vostre charité, en me départant par vos lettres vos sainctes consolations, m'a confirmé en la résolution que j'ay prise de recevoir esgalement la prospérité et l'affliction comme venant de la main de Dieu; je le supplie me faire la grâce d'y persévérer et me donner le moyen de vous faire veoir, en vous servant, que je suis.....

CDXLIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 134 verso. — Copie.

A M. DE RICHELIEU.

[Octobre 1617.]

Mon frère, Je vous rends grâce de la peine que vous avez prise de me mander ce qui se passe au lieu où vous estes, touchant les artifices dont ceux qui affectionnent la reyne moins qu'ils ne doibvent ont usé pour empescher son contentement et mon retour auprès d'elle [1]. J'estime que le meilleur remède est d'avoir patience et espérer qu'avec le temps Dieu leur touchera le cœur et qu'ils cesseront de me mettre à sus tant de calomnies; je sçay que vous taschez de me rendre en cela tous les bons offices qu'il vous est possible, dont j'en auray toute la recognoissance que sçauriez vous imaginer.

Les articles du mariage de ma sœur sont signez; je vous les envoiray dans trois jours. M. de Brezé faict estat d'aller bientost à Paris; c'est pourquoy j'estime qu'il est à propos que vous teniez vostre argent

[1] Richelieu s'était séparé de la reine mère vers le commencement de juin. Aussitôt Marie de Médicis avait envoyé au roi l'évêque de Béziers et avait fait depuis mille instances inutiles pour obtenir le retour près d'elle de l'évêque de Luçon (*Mémoires de Richelieu*, liv. VIII, p. 468). De plus, le mariage de Nicole de Richelieu se fit le 25 novembre; ces deux circonstances indiquent à peu près la date de cette lettre, qui nous paraît appartenir au mois d'octobre.

prest au plus tost qu'il vous sera possible; je croy, sy vous le trouvez bon, que le mariage se consommera là sans cérémonies aucunes[1]. Je baise un million de fois les mains à ma belle-sœur, l'asseurant de mon très humble service. Cependant je demeure

Vostre, etc.

CDL.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 168. — Copie.

A M. DE FLAVIGNY[2].

[Novembre 1617.]

Monsieur, J'ay esté extresmement ayse de sçavoir de vos nouvelles, et de veoir en vos lettres des marques de vostre esprit et de vostre affection en mon endroit; je vous rends grâces des unes et des autres, ayant eu grand contentement à veoir les unes pour l'amour de vous et les autres pour l'amour de moy. Je porte, par la grâce de Dieu, les afflictions qui m'arrivent comme vous le désirez, consolé en mon innocence, et désirant tout bien à ceux qui me procurent du mal. Je suis icy, faisant ma charge le plus doucement qu'il m'est possible, sans autres pensées que celle que me doibt donner le soing de mon diocèze; lorsque vous serez icy ceste vie me sera plus douce, tant à cause de vostre compagnie que parce que vous m'ayderez à porter le faix qu'une charge épiscopale met sur les espaules. Je suis très-ayse que mon livre[3] ayt esté receu comme vous me le mandez, puisque c'est de messieurs de Sorbonne, dont j'honore tellement le

[1] Vingt-trois ans plus tard, en 1641, une fille issue de ce mariage épousa le jeune duc d'Enghien (depuis le grand Condé); les noces furent célébrées au palais Cardinal, avec une pompe et des magnificences royales.

[2] Jacques de Flavigny devint, en 1622, doyen du chapitre de Luçon; mais il avait déjà, en 1617, quelque dignité dans cette église, comme on le voit par les termes de cette lettre.

[3] Il s'agit de la *Réponse aux ministres de Charenton.* Cela est évident, puisque Richelieu était alors dans son diocèse, et que son second livre, *l'Instruction du chrétien*, fut composé à Avignon, en 1618.

corps, que j'estime l'honneur que j'ay d'en estre un des principaux que j'aye et puisse avoir. Vous m'avez obligé d'en présenter un à M. de Lan[1], dont j'honore grandement les bonnes qualités; je vous prie encore l'asseurer de mon affection et de mon service, qui luy est véritablement acquis. Pour vous, vous pouvez faire estat de moy comme d'une personne toute à vous, qui est

Vostre, etc.

CDLI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 128 verso. — Copie.

AU R. P. SUFFREN[2].

[Décembre 1617.]

Mon père, Ayant pris la plume contre les ministres de Charenton, en partie à cause de vostre compagnie, j'ay estimé que je vous devois envoier un petit ouvrage qu'il y a plus de deux moys[3] qui en est sorty; vous jetterez les yeux dessus, et l'approuverez, je m'asseure, sinon pour son mérite, au moins en considération de l'amitié qui est

[1] Benjamin de Brichanteau, né, comme Richelieu, en 1585, avait succédé sur le siége de Laon, à Godefroy de Billy, en 1612. Il fut le dernier abbé de Sainte-Geneviève avant que le cardinal de La Rochefoucauld vînt mettre la réforme dans cette abbaye en désordre. Il mourut en 1619.

[2] Le Masle a mis à la marge de la copie, « Au R. P. Souffran; » on trouve ce nom écrit des deux manières dans les manuscrits du temps. — Né en 1565 à Salon, en Provence, Jean Suffren entra dès sa première jeunesse chez les jésuites. Il devint, en 1615, confesseur de la reine mère, qu'il suivit lorsqu'elle fut exilée. Il mourut à Flessingue, en 1641, âgé de soixante-seize ans. Le P. Suffren eut de son temps une certaine réputation de prédicateur; il a laissé plusieurs sermons et divers livres ascétiques. Le plus connu de ses ouvrages est *l'Année chrétienne*, en 6 volumes in-4°, imprimé l'année même de sa mort, et qu'il avait composé sur les instances de saint François de Sales. Le P. Suffren était un homme de mœurs simples et pieuses, d'un caractère honnête et conciliant; il resta tout à fait étranger aux intrigues de cour, qualité qui engagea Richelieu à lui donner, quelques années plus tard, la direction de la conscience du roi. (Voyez la lettre que lui adressa le cardinal de Richelieu, à cette occasion, en 1625.)

[3] Cette lettre a donc été écrite en décembre. (Voyez ci-dessus, p. 556.)

de longtemps entre nous : je dis qui est, sçachant bien que vous n'estes pas de ceux qui changent selon le changement du temps. Je vous supplie de croire que je seray tousjours tel que vous m'avez cogneu, n'ayant autre but que celuy que ma conscience me permettra. Je supporte patiemment toutes les calomnies qu'on me met à sus, me confiant en mon innocence et estimant que Dieu le permet pour mon bien; je m'asseure que vous ne serez pas de ceux qui me jetteront des pierres, mais au contraire que vous me favoriserez de vos sainctes prières, où je vous demande part, vous asseurant que je suis

Vostre, etc.

CDLII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 174. — Copie.

A M. DE TOURS [1].

[Décembre 1617?]

Monsieur, Sachant que c'est à l'église de deffendre l'église quand elle est innocente, je prends la plume pour vous prier de contribuer ce qui est en vous pour qu'il plaise au roy prendre une impression

[1] Bertrand d'Eschaux. (Voy. ci-dessus, p. 143.)—Ce prélat, dont Richelieu invoque le témoignage, n'était pas sans autorité à la cour, où il avait le titre de premier aumônier du roi. Lorsqu'il était évêque de Bayonne, il avait été chargé d'une négociation touchant quelques différents qui s'étaient élevés entre la France et l'Espagne au sujet des frontières, et le roi le créa chevalier du Saint-Esprit dans la promotion du 31 décembre 1619. Peu de temps avant l'époque où nous supposons que l'évêque de Luçon lui écrivit cette lettre, il avait reçu une grande marque de faveur par son élévation à l'archevêché de Tours (25 juin 1617), devenu vacant par la fuite de Sébastien Dori Galigaï, frère de la maréchale d'Ancre, lequel se réfugia en Italie après le meurtre de son beau-frère. Le P. Anselme se trompe lorsqu'il le fait archevêque de Tours dès 1611. (*Hist. généal.* tom. IX, chevaliers du Saint-Esprit.) Bertrand d'Eschaux mourut à quatre-vingt-cinq ans, le 21 mai 1641; c'est par erreur que la *Gallia christiana* le fait vivre jusqu'en 1645. Richelieu, ami de la famille Bouthillier, avait donné à Bertrand d'Eschaux, pour coadjuteur, l'évêque de Boulogne, Victor Bouthillier, lequel lui succéda sur le siége de Tours. — On sait que la métropole de Tours est une des quatre dont l'histoire manque dans la *Gallia christiana*. Mais

de moy telle que la passion que j'ay, et que j'auray toute ma vie, à son service, le mérite. J'estimois, estant du tout attaché à ma charge et à mes livres, que je serois exempt de calomnies; mais, au contraire, je reçois ce desplaisir de veoir que plus je m'estudie à bien faire, plus tasche-t-on de me travailler. Véritablement ce m'est un extresme crève-cœur de me veoir calomnié en ce en quoy j'aimerois mieux mourir que d'y manquer, vous asseurant que je n'auray jamais passion égalle à celle du service du roy, qui me sera tousjours en si singulière recommandation que j'aimerois mieux manquer à moy-mesme que d'y manquer. Je me promestz de vous toute sorte de bons offices sur ce subject, vous suppliant de croire que vous ne les sçaurez deppartir à personne qui vous honnore plus que moy, qui suis [1],

Monsieur,

Vostre très humble et affectionné serviteur.

l'Histoire de Touraine depuis la conquête des Gaules par les Romains, jusqu'à l'année 1790 (4 vol. in-8°, 1828), contient un résumé de l'histoire ecclésiastique de cette province.

[1] Le manuscrit ne donne point de date à cette lettre. Richelieu fut relégué dans son évêché au milieu de l'année 1617, et il y avait déjà quelque temps qu'il y était lorsque cette lettre fut écrite; elle doit donc être de la fin de ladite année.

ANNÉE 1618.

CDLIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 168 verso. — Copie.

A M. DE TOURS.

[Commencement de 1618?]

Monsieur, Ayant sceu la faveur que vous me faictes de tesmoigner mes actions n'estre pas telles que l'on les représente quelquefois à sa majesté[1], je ne puis que je ne vous en remercie selon mon pouvoir, et que je ne vous tesmoigne que je n'ay autre but que le service de sa majesté. Je ne sçaurois recevoir aucun office plus singulier que ceux qui me garantiront de la perte de ses bonnes grâces, desquelles je désireray tousjours la conservation plus que de ma propre vie; je suis grandement estonné des bruits qu'on faict courre de moy, la vie que je fais y estant sy contraire qu'il n'est point possible de plus. Je m'occupe aux fonctions de ma charge sans penser à autre chose, comme toute personne non passionnée tesmoignera, je m'asseure. Cependant, à ce que j'apprends, on parle de moy tout autrement, sur quoy j'estime n'avoir autre chose à faire qu'à continuer à bien faire, supplier Dieu qu'il fasse cognoistre la sincérité de mes intentions, conjurer mes amis d'y contribuer ce qu'ils pourront; c'est, monsieur, ce que je fais, vous suppliant de croire que je mourray plus tost de mille morts que de contrevenir à la passion que j'ay et doibs avoir au service du

[1] Richelieu avait demandé à l'archevêque de Tours de justifier auprès du roi ses actions calomniées; il le remercie ici du bon témoignage qu'il a rendu en sa faveur. Cette lettre a donc dû être écrite peu de temps après celle de décembre 1617, adressée au même archevêque.

roy; vous n'en doubterez point, je m'asseure. Je le tiens très asseuré, vous conjurant de croire que je suis véritablement

Vostre, etc.

CDLIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 132 verso. — Copie.

A M. DE MONTBAZON.

[Commencement de 1618.][1]

Monsieur, Je me sens tellement vostre obligé de l'honneur que j'apprends de mon beau-frère qu'il vous plaist me faire, que je n'ay point de paroles pour vous en rendre assez dignes grâces. Aussy, monsieur, ne prétends-je pas le faire, mais seulement vous tesmoigner que vous n'obligez point une personne ingrate et qu'il ne sera jour de ma vie que je ne désire avec passion et ne recherche soigneusement les occasions de vous faire veoir par effect le ressentiment que j'ay des singuliers offices que vous daignez me rendre. Je suis, monsieur, grandement estonné de veoir les ombrages que quelques uns veulent donner de moy; je vous puis asseurer que sy j'avois eu seullement une pensée au préjudice du roy, je ne voudrois estre jamais veu. Je sçay, par la grâce de Dieu, ce que l'on doibt à son roy, je le tesmoigneray à tout le monde, non seulement par mes paroles, mais aussy par mes actions; j'ay vescu dans les charges où il a pleu à sa majesté me mettre comme j'ay estimé le debvoir faire pour l'acquit de ma conscience et pour son bien; depuis que j'en suis party, j'ay suivi ses volontés; je suis venu auprès de la reyne sa mère par son commandement, je m'y suis gouverné, et M. de Luynes le sçait, ainsy qu'il m'a faict cognoistre qu'il le désiroit; quand on m'a tesmoigné que je luy ferois chose agréable de m'en esloigner, je l'ay faict. En cest esloignement j'ay vescu en ma maison, parmy des livres, comme le temps le fera cognoistre; jugez, monsieur, quel crime j'ay commis: je suis et

[1] L'ordre de se retirer à Avignon fut donné à Richelieu le 7 avril 1618; cette lettre est de quelque temps antérieure à ce nouvel exil.

seray toute ma vie très humble et très fidelle serviteur du roy. Véritablement il fasche fort à un homme de bien de se veoir calomnié à la suscitation de personnes avec qui il n'est mal que pour le subject du service du roy; quiconque a la bienveillance des grands est envié, tout le monde luy court sus[1].

On m'a dit qu'on publie que je donne des conseils à la reyne : elle a daigné quelques fois m'honorer de ses lettres; je sçay trop bien quel est mon debvoir pour avoir manqué à luy escrire; mes lettres consistent en actions de grâces de l'honneur qu'il luy plaist me faire. Il y a grande différence des affaires d'une maison particulière et celles d'un estat; la reyne désire avec autant de passion que personne du monde l'affermissement des affaires du roy son fils en l'estat auquel elles sont; je vous jure sur mon honneur l'avoir tousjours cogneue ainsy, et le temps le fera paroistre. Pour moy, quelques offices qu'on me fasse, bons ou mauvais, je n'auray jamais autre but que celuy du

[1] Des intrigues continuelles étaient ourdies par des gens qui, sous prétexte de servir la reine mère, ne travaillaient que dans leur intérêt personnel; gens de désordre et de tracasseries, brouillons qui fourmillent dans les temps de troubles civils et sous les règnes faibles. L'Italien Ruccellaï, le baron de Persan, qui avait été commandant au bois de Vincennes, Bournonville, son beau-frère, Barbin lui-même, quoique emprisonné à la Bastille, d'autres encore inquiétaient Luynes et la cour par leurs menées secrètes. L'envoyé de Florence à Paris compromettait dans ces intrigues son caractère diplomatique, et il avait pour agents deux Florentins nommés Siti, naguère attachés au service de la maréchale d'Ancre. Les deux frères Siti furent condamnés l'un à la potence, l'autre à la roue, par arrêt d'une commission du grand-conseil, rendu le 30 août 1618; cette même commission prononça d'autres condamnations dont la plupart ne furent pas exécutées. L'histoire de Marie de Médicis fait de tout cela un récit assez détaillé (t. II, p. 440 et suiv.), et l'on trouve l'arrêt de la commission du grand-conseil dans l'un des manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds Dupuy, n° 92. C'est à toutes ces cabales qu'on soupçonnait l'évêque de Luçon de prendre part, et ce fut l'une des causes de son exil d'Avignon. Mais l'ambition de Richelieu était trop avisée pour se fourvoyer ainsi, et aucun historien de quelque crédit ne l'a soupçonné de la complicité que lui imputaient ses ennemis, sans y croire peut-être eux-mêmes. Il faut avoir ces détails présents à la pensée pour expliquer la contradiction qui semble exister entre le double exil dont Richelieu fut frappé coup sur coup en 1617 et 1618, et le bon accueil que lui avait fait Louis XIII après la mort du maréchal d'Ancre.

service du roy, auquel je seray toute ma vie porté et par conscience et par mon inclination. Je m'estimeray aussy heureux sy je puis rencontrer des occasions de vous faire veoir, par effects qui parlent d'eux-mesmes, que je me sens grandement vostre obligé et que je suis

Vostre, etc.

CDLV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 130. — Copie.

A M. DE RICHELIEU [1].

[Commencement de 1618.] [2]

Mon frère, Je ne puis assez m'estonner des calomnies que j'apprends tous les jours qu'on me met à sus, veu la passion que j'ay au service du roy et la façon avec laquelle je me comporte. On m'impute que la reyne me désire avoir en sa maison; sy elle me faict cest honneur, ce ne sont pas mes sollicitations qui en sont cause, mais bien la fidélité que j'ay au service du roy et au sien. Vous sçavez ce que M. de Luynes luy a promis sur ce subject, ce qu'il m'a faict sçavoir par M. Dupont et par vous; cela estant, je ne sçay qui m'estimera coulpable pour avoir eu ceste espérance; j'aimerois mieux mourir que d'y rentrer contre la volonté du roy [3]. Sy j'en suis sorty, pour luy complaire, sur l'advis que vous me donnastes, quand j'en ay esté dehors on m'a tousjours asseuré qu'il vouloit que j'y rentrasse.

Maintenant on faict courre le contraire. Quand je sçauray sa volonté, estant avec passion son serviteur, comme je suis, je contribueray ce que je pourray pour qu'elle soit accomplie.

[1] Ce nom, omis par le copiste, est écrit de la main de Le Masle, à la marge du manuscrit.

[2] Le sujet de cette lettre est le même que celui de la lettre précédente (à M. de Montbazon); elle doit porter à peu près la même date.

[3] Le copiste a laissé ici un espace blanc; peut-être sont-ce quelques phrases pareilles à celles d'autres lettres, écrites par l'évêque de Luçon, sur le même sujet, qui ont été passées. Richelieu a souvent répété, à cette époque, l'expression de sa soumission et de sa fidélité au roi.

Vous pourrez sçavoir de M. le P.....[1] que j'estime grandement et candide et sincère, ce qu'il sçait de cette affaire; afin que par après, les calomnies qu'on me met à sus cessantes, et sa majesté tesmoignant à tout le monde me tenir pour ce que je suis, grandement passionné à son service, je tasche de faire en sorte que la reyne arreste le cours des poursuittes qu'elle faict pour mon restablissement.

CDLVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 127. — Copie.

AU ROY.

[Commencement de 1618.]

Sire, J'ay longtems estimé que je n'aurois autre chose à faire pour me garantir des calomnies qu'on me mettoit à sus que de me taire, en persévérant en la passion que j'ay tousjours eue à vostre service; mais voyant que ce remède ne guérist pas le mal que je reçois par les mauvaises impressions qu'on tasche continuellement de donner de moy à vostre majesté au préjudice de mon innocence, le désir que j'ay d'estre non seulement exempt de mal, mais de soupçon, me faict avoir recours à un autre moyen, suppliant vostre majesté, au cas que mon malheur empesche qu'elle ne puisse prendre confiance en moy, en ce lieu où elle apprendra, je m'asseure, par toute personne non passionnée, que je n'ay jamais eu autre dessein que de m'acquitter des fonctions de ma charge, de m'en prescrire tel autre qu'il luy plaira pour ma demeure[2], où je puisse vivre sans calomnie, comme je suis

[1] Il y a, dans le manuscrit de Sorbonne, une petite lettre à la droite du P; cela signifierait-il, « M. le premier, » ou « M. le président? » D'un autre côté, nous remarquons ici le mot « Jean, » que le copiste avait écrit par erreur, et sur lequel on a passé une barre. S'agirait-il du P. Joseph, qui était déjà des amis de Richelieu, et qui contribua beaucoup à le faire rappeler de l'exil?

[2] Les lettres précédentes montrent combien l'évêque de Luçon était préoccupé des mauvais offices qu'on lui rendait auprès du roi, et, comme il dit, des calomnies dont on le poursuivait incessamment. Pour se mettre à couvert, il provoque lui-même une espèce d'exil; le roi ne tarda pas à le satisfaire sur ce point. On verra bientôt que, par une lettre du 7 avril,

de coulpe; l'asseurant que, quel qu'il soit, je l'estimeray grandement heureux s'il me garantit de la perte de ses bonnes grâces, de la conservation desquelles je feray tousjours plus d'estat que de celle de ma propre vie. C'est, sire, la supplication très humble que je fais à vostre majesté, luy protestant de vivre et mourir, en quelque part que je sois, avec la passion et la fidélité qu'un vray subject doibt avoir pour son prince; et ce avec autant de soin que je recognois y estre obligé par les considérations de ma conscience et de mon honneur, deux liens qui me sont sy forts, que rien n'est capable d'en rompre le nombre (*sic*); je supplie vostre majesté de le croire, et de s'asseurer que toutes mes actions luy feront cognoistre et luy justifieront que je suis et seray toute ma vie autant que personne du monde.....[1]

CDLVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 124 verso. — Copie.

A M. DES MARETS[2].

[Commencement de 1618?]

Monsieur, Vous m'avez obligé de me rendre des tesmoignages de

Louis XIII lui ordonna de se retirer à Avignon. La présente lettre, que nous classons dans le commencement de 1618, a dû être écrite en mars.

[1] Le manuscrit donne ici une seconde formule finale : « Vostre majesté le croira, s'il luy plaist, et le verra par toutes mes actions, qui justifieront clairement que je suis, comme je le doibs et autant que personne du monde..... » Cette double conclusion, conservée par le copiste, prouve qu'il a copié sur une minute et non sur l'original.

[2] Le copiste a négligé d'indiquer la date de cette lettre, ainsi que le nom de la personne à qui Richelieu écrivait. Le Masle a mis en marge : « A M. Des Marets. » Nous avons déjà vu, à la date du 5 janvier 1617, une lettre adressée à M. Des Marets, alors ambassadeur de France en Angleterre. Est-ce ici le même? Richelieu, en racontant dans ses Mémoires le combat du Pont-de-Cé, nomme parmi les morts du parti du roi « le sieur Desmarets, beau-fils du duc de Sully. » (Liv. XI, p. 90.) Cette dernière circonstance est sans doute une erreur, le duc de Sully n'a pas eu de gendre ainsi appelé. Un autre personnage de ce nom, Desmarets, de Saint-Sorlin, fut depuis dans l'intimité littéraire de Richelieu, mais il n'avait, en 1618, que vingt-deux ou vingt-trois ans; à la vérité il avait été jeune dans les emplois, et admis de bonne heure dans la société des hommes d'état. D'un autre côté, les termes de déférence dont se sert l'évêque de Luçon ne permettent pas de penser que cette lettre ait été écrite au jeune Saint-Sorlin.

vostre souvenir; dans quelque temps que M. Mulot[1] ira en vos quartiers vous sçaurez par luy, qui est tesmoing irréprochable, comme je vous avois escrit il y a desjà quelques mois. Je ne suis pas marri que ma lettre se soit perdue, puisqu'elle me donne subject de vous conjurer de nouveau de me continuer la bienveillance que je me suis tousjours promise de vous. Je sçay bien qu'estant inutile à ceux que j'honore, beaucoup me mettront en oubly; vous n'estes pas de ceux-là, aussy vous asseureray-je qu'en quelque estat et quelque lieu que je sois, je vous conserveray soigneusement en ma mémoire et seray fort curieux de rechercher les occasions de vous faire paroistre que je me puis dire avec vérité

Vostre, etc.

CDLVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 21. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE LANGRES[2].

[Commencement de 1618?]

Monsieur, J'ay receu un extresme contentement d'avoir veu par vos lettres la continuation de vostre affection en mon endroit. Pour moy, je ne puis vous dire autre chose sinon que je suis tel envers mes amis en l'affliction qu'en la prospérité; et que si la fortune m'estant favorable n'a peu eslever mon esprit, aussy, en me tournant le dos, n'a-t-elle

[1] M. Mulot avait sans doute un emploi de confiance auprès de l'évêque de Luçon. Cette famille de Mulot fut toujours attachée à Richelieu. Nous verrons dans une lettre du 10 janvier 1627, à M. d'Aplincourt, qu'un M. Mulot, le même peut-être que celui-ci, est mort dans une mission qui lui avait été donnée à l'occasion des affaires de la navigation, dont Richelieu était alors surintendant. Le P. Griffet (T. XIII, p. 670, de l'Histoire de France) parle d'un docteur Mulot, confesseur de Richelieu (1629); et, dans son testament, le cardinal fait un legs « au petit Mulot qui écrit sous M. Charpentier. » Ce dernier était probablement le fils de celui qui était mort au service de son éminence.

[2] On lit ce nom au dos de la minute. La date manque, mais cette lettre a été écrite durant la relégation de Richelieu dans son évêché.

sceu l'abattre, estant résolu de recevoir de la main de Dieu tout ce qu'il luy plaira m'envoyer. Au reste, pour ne vous importuner icy d'un long discours, j'ay prié M. de Foultourte[1], en vous donnant toute la satisfaction que vous sçauriez désirer, de vous tesmoigner de ma part que vous pouvez disposer de tout ce en quoy j'auray du pouvoir, comme vous feriez de vostre propre, n'estant pas tant à moy-mesme comme je puis dire avec vérité estre,

Monsieur,

Vostre, etc.[2]

CDLIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 125. — Copie.

A M. ZAMET[3].

[Commencement de 1618?]

Monsieur, Je vous rends mille grâces du tesmoignage que vous

[1] Denis le Bouthillier, seigneur de Fouilletourte. (Voyez ci-après la note d'une lettre de Richelieu à ce personnage (1621).)

[2] Le manuscrit du fonds de Sorbonne n° 1135, fol. 129 verso, donne la copie d'une autre lettre de Richelieu à ce même évêque de Langres; la lettre est sans date et ne contient que des témoignages d'estime et des protestations d'amitié.

[3] Ce nom a été écrit à la marge du manuscrit; c'est Jean Zamet, fils du fameux financier Sébastien Zamet, et frère aîné de l'évêque de Langres. — Jean Zamet était baron de Murat et de Billy; il devint conseiller d'état, maréchal de camp, et, sur la démission de son père, capitaine concierge du château de Fontainebleau. Ce fut à l'époque où Richelieu fut un instant chargé du département de la guerre, que J. Zamet fut nommé mestre de camp du régiment de Picardie (1er janvier 1617). Il fut blessé mortellement au siége de Montpellier, le 3 septembre 1622, et mourut cinq jours après. L'historien de Toiras a raconté cette mort avec quelques détails (p. 22). Les biographes disent que J. Zamet ne laissa point d'enfants; c'est une erreur. Nous avons lu dans une ordonnance que nous avons trouvée manuscrite au dépôt de la guerre (anciennes dépêches, etc. avant 1633, t. XII): « Le feu sieur Zamet estant décédé en nostre camp et armée devant la ville de Montpellier, de la grande blessure qu'il y avoit receue, combattant généreusement pour son roy et sa patrye contre nos ennemis et de cest estat; désirant recognoistre ses services, tant en la personne de ses enfants que de la dame Zamet sa veuve, leur mère et tutrice..... » L'objet de cette ordonnance, datée du 14 février 1623, est de donner à ladite dame, pendant la minorité de ses enfants, l'administration et direction de la

m'avez rendu de vostre souvenir; je recognois bien ne méritter pas cette faveur, mais je vous asseure que vous ne sçauriez départir vostre bienveillance à personne qui la chérisse plus que moy, qui m'estimeray heureux lorsqu'il se présentera quelque occasion en laquelle je puisse vous rendre preuve de l'estime que je fais de vostre mérite et du désir passionné que j'ay que vous me teniez pour estre véritablement

Vostre, etc.

CDLX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 309. — Copie.

AU ROY[1].

16 avril 1618.

Sire, Aussytost que j'euz receu de Paris le commandement de vostre majesté pour me retirer en ma maison, je partis si prompte-

charge dont feu son mari jouissait au palais de Fontainebleau. Nous voyons d'ailleurs, dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Université (M. S. h. I, 44), où se trouvent plusieurs états des dépenses des maisons royales, pour l'année 1624, que madame Zamet était alors comprise parmi les officiers du château de Fontainebleau pour des « gaiges de 6,000# » comme ayant l'administration des charges de « capitaine concierge superintendant et ordonnateur général dudit chasteau pendant le bas aage de messire Sébastien de Zamet, baron de Beauvoir, son filz; » et pour une autre somme de « 1,600# pour l'estat de concierge et garde des clefz des grandes portes d'icelluy chasteau. » Ce fils de J. Zamet, dont les biographes ignorent l'existence, mourut dans l'exercice de sa charge, le 6 septembre 1636. Nous trouvons cette date dans une lettre de Rennefort à Chavigny, du 7 septembre de la même année. (Mss. des affaires étr. France, 1636, juin à septembre, fol. 373.) J. Zamet jouit durant sa vie d'une grande estime; tous les mémoires du temps en font foi. Le *Mercure françois*, tom. VIII, pag. 818, en racontant l'action où il fut blessé à mort, met dans sa bouche de vaillantes paroles. — (Sur la famille Zamet, voyez les notes de plusieurs lettres : à M. de Langres, juillet 1615; à ce même Zamet, 18 juin 1619; et à Mme Zamet, 20 septembre 1622.)

[1] La lettre du roi à laquelle celle-ci répond est datée du 7 avril; nous ne l'avons trouvée qu'en copie (Bibl. nat. ms. de Sorbonne, n° 1135, fol. 308). Le roi motive l'ordre donné à Richelieu de s'éloigner sur les avis parvenus à sa majesté « des fréquentes visites et des allées et venues de diverses personnes qui se font aux lieux où il est. » Le roi enjoint à l'évêque de Luçon de partir incontinent, sans quoi il aurait « sujet d'y pourvoir par autre voie. »

ment que je n'euz moyen ny loisir de donner ordre à mes affaires, ny mesme pensée à me conserver aultre bien que celuy de l'honneur de vos bonnes grâces. Maintenant qu'il vous plaist que j'en parte pour m'en aller en Avignon, ne me restant point d'actions plus libres ny plus agréables que celles de vous obéir et servir, j'aurois desjà satisfaict à ce nouveau commandement avec la mesme promptitude, sy j'eusse eu des commodités présentes pour entreprendre un si long voyage, ou moyen d'engager et vendre tout à l'instant une partie du bien qui me reste; mais, sire, j'y obéiray si diligemment que vostre majesté aura subject de me continuer tousjours la protection qu'il luy plaist me faire l'honneur de me promettre par sa lettre, et d'imiter en mon endroit les actions royales du feu roy son père, qui avoit accoustumé non seulement de combler ses créatures de bienfaicts, mais encore de rejecter tousjours les conseils de ceux qui le vouloient porter à les destruire. Je n'aurois point le courage d'espérer ceste grâce-là de vostre majesté, sy ma conscience accusoit tant soit peu mes actions, mais sçachant asseurément qu'elles n'ont pas mesme peu donner lieu

Richelieu donne dans ses Mémoires (liv. IX, pag. 493), une analyse de sa réponse au roi : « Je mandai à sa majesté, dit-il, que si j'avois beaucoup de déplaisir de reconnoître la continuation des mauvais offices qu'on me rendoit auprès d'elle, j'avois un extrême contentement d'avoir occasion de lui témoigner mon obéissance; que je partirois dès le vendredi pour satisfaire au commandement qu'il lui plaisoit me faire d'aller en Avignon, où je serois très-content si ceux qui m'en vouloient me laissoient vivre aussi exempt de soupçon que je le serois de coulpe. Cependant, puisqu'on m'accusoit d'avoir fait des menées en ces quartiers contre le service de sa majesté, je la suppliois très-humblement de vouloir envoyer quelqu'un sur les lieux, qui, dépouillé de passion, pût prendre connoissance de la vérité, étant sûr que, par ce moyen, votre majesté reconnoîtroit mon innocence. »

On voit que la lettre est assez différente du sommaire que Richelieu en donne; on ne peut pas penser qu'il ait écrit deux lettres en réponse à celle du roi; il faut donc reconnaître ou qu'il était bien aise de donner une autre idée de sa lettre, ou que sa mémoire l'a mal servi, ce qu'il est difficile d'admettre lorsqu'on sait que Richelieu a toujours eu soin de conserver les minutes de ce qu'il écrivait.

Les Mémoires de Déageant disent que Richelieu fut envoyé à Avignon peu de temps après qu'il se fut retiré à Coussay; c'est une erreur : une année presque entière sépare ces deux époques.

au moindre soupçon, j'attribue à mon malheur ordinaire la cause de mes esloignemens, et m'asseure que le temps et mes déportemens, en quelque lieu qu'il vous plaise que j'aille, feront tousjours paroistre à mes ennemys qu'il ny a rien au monde capable de corrompre ma fidélité, ny d'altérer ma preudhommie; car, oultre que je suis obligé à vostre majesté par nature, par les honneurs que j'en ay autrefois receuz et les tesmoignages qu'il luy a pleu souvent rendre de mon affection à son service, je le suis encore envers moy-mesme par raison, de laquelle ne me voulant non plus départir en particulier que de mon debvoir en général, je demeureray toute ma vie, de vostre majesté,

Sire,

Le très humble, très obéissant et très fidel serviteur et subject,

RICHELIEU.

A Richelieu, ce 16 avril 1618.

CDLXI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 129. — Copie.

A M. DE BRÈVES[1].

[Vers le milieu de 1618.][2]

Monsieur, Si vous n'avez receu si souvent des tesmoignages de mon souvenir que vous pourriez désirer, je vous supplie croire que ce n'est pas manque de mémoire ny d'affection en vostre endroit, mais désirant plustost donner des effects que des paroles à mes amis, la considération que je leur suis inutile me retient de mettre la main à la plume sy souvent qu'il seroit volontiers à propos; vous pourrez bien en cela m'accuser d'estre un peu paresseux, mais je vous asseure que

[1] Ce nom est écrit de la main de Le Masle, à la marge de la copie.

[2] Le manuscrit ne donne point de date à cette lettre. Il nous semble qu'elle a été écrite lorsque M. de Brèves eut perdu sa place de gouverneur du frère de Louis XIII, et lorsque Richelieu lui-même était éloigné de la cour. (Voyez ci-dessus, pag. 50, la note d'une lettre au même, du commencement de 1610.)

l'affection de vous servir sera tousjours très entière, et que je ne laisseray jamais passer aucune occasion qui vous concerne que vous n'ayez subject de me croire pour estre véritablement

Vostre, etc.

CDLXII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 242 verso. — Copie.

A M. DE LA COCHÈRE[1].

[Vers le milieu de 1618.]

Vous avez voulu qu'outre les anciennes obligations que j'ay en général à toute vostre maison, que je vous feusse encore obligé en parti-

[1] L'abbé Bouthillier (Sébastien), prieur de la Cochère. Il était, en 1614, doyen de l'évêché de Luçon, dignité qu'il résigna, en 1618, en faveur de Nic. Orceau. Philippe Cospean ayant été promu, en 1621, à l'évêché de Nantes, celui d'Aire, qu'il laissait vacant, fut réservé pour Séb. Bouthillier, qui en prit possession en 1623. L'abbé de la Cochère contribua de son mieux à faire rappeler Richelieu de l'exil d'Avignon, en 1619. Voici comment le cardinal en parle dans ses Mémoires : « Un des Bouthillier, simple ecclésiastique pour lors, qui est depuis mort évêque d'Aire, homme de cœur et d'esprit tout ensemble, dont l'adresse et la fidélité étoient égales, et le P. Joseph, capucin, qui avoit beaucoup de déplaisir de mon exil et grande passion au rétablissement de mes affaires dans le service de la reine, parlant avec Déageant de tous les maux qui étoient arrivés, firent en sorte que tous, d'un commun accord, estimèrent qu'un des meilleurs moyens que le roi pourroit pratiquer, ce seroit de m'envoyer vers sa majesté pour adoucir son esprit, etc. » (Livre X, page 533. Voyez aussi les mémoires de Déageant, qui ne nomme ni l'abbé Bouthillier, ni le P. Joseph, p. 209-211, éd. de 1668.) Lorsque Richelieu eut besoin d'un homme de confiance à Rome pour presser sa promotion au cardinalat, il y fit envoyer l'abbé Bouthillier. (Voyez ci-après lettre du roi, du 29 août 1620.) L'évêché d'Aire fut la récompense des services que cet abbé lui rendit dans cette circonstance. Au moins voyons-nous, par une lettre de Richelieu, du 30 juin 1622, que l'abbé de la Cochère fut nommé évêque d'Aire pendant son séjour à Rome. La *Gallia christiana* ne donne que la date de 1623, mais c'est celle de la prise de possession ; la lettre de Richelieu que nous venons de citer montre que Sébastien Bouthillier en avait déjà le titre depuis au moins une année. Au reste, il jouit peu de temps de cette dignité, étant mort le 17 janvier 1625, à quarante-quatre ans. Sainte-Marthe fait un grand éloge de ce prélat dans la *Gallia christiana*, tom. I, col. 1168.

culier, m'ayant tesmoigné vostre souvenir; vous n'en pouviez favoriser personne qui vous honorast tant que moi, qui regardast maintenant plus indifféremment les choses du monde, ni qui en eust moins de crainte, sçachant bien, pour l'avoir appris par expérience, que les orages se passent, que la vérité se cognoist et que mon innocence ne peut avoir rien de commun avec le crime des autres que vous me mandez (au cas qu'il y en aie). Si l'on craint des troubles, je m'estime heureux d'estre ici en repos, et doublement heureux d'avoir asseurément le repos d'un homme de bien en ma conscience. Ainsi je me résous d'achever ma vie comme je l'ay commencée, et de faire que mes ennemis auront plus de lieu d'envier mes actions que de les condamner; en ceste façon j'espère que vous les approuverez tousjours, et que j'auray quelque jour moyen de vous tesmoigner que je suis. . . . .[1]

CDLXIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 124. — Copie.

A M. DE TOURS[2].

[Vers le milieu de 1618.][3]

Monsieur, J'ay esté autant aise d'avoir appris par M. le doyen de Luçon la continuation de vostre bienveillance, que j'avois esté affligé de la crainte que j'avois d'en estre esloigné. Vous pouvez adjouster une entière foy aux asseurances qu'il vous a données de ma part, n'y aiant personne au monde de qui j'aye plus faict d'estime que de vous et que j'aye désiré servir avec plus de passion. Si vous n'en avez receu des tesmoignages tels que je l'eusse souhaitté, vous attribuerez ce deffault à mon malheur, ou à celuy du temps, et non à manque de bonne

[1] Il est vraisemblable que cette lettre de Richelieu était une réponse au doyen de Luçon écrivant à son évêque lorsque celui-ci arrivait dans l'exil d'Avignon. On peut donc la dater du milieu de 1618.

[2] Ce nom, oublié par le copiste, se trouve à la marge écrit de la main de Le Masle.

[3] Cette lettre doit porter la même date que la précédente à l'abbé de la Cochère.

volonté, que je vous proteste vous avoir tousjours conservée telle que je debvois. Je me promets donc que vous continuerez, avec la mesme franchise et sincérité que j'ay tousjours recogneue en vous, à m'honorer de vostre amitié; et je vous proteste de nouveau de maintenir la mienne inviolable envers vous, avec résolution de chercher toutes occasions de vous tesmoigner plustost par effects que par paroles que je me puis dire avec vérité...

CDLXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 202. — Minute de la main de Charpentier.

AU CARDINAL UBALDINI[1].

[Seconde moitié de 1618.]

Monseigneur, Je vous rends toutes les actions de grâces qu'il m'est possible du souvenir qu'il vous a pleu me faire paroistre avoir de moy, et souhaitte, en revanche, avoir autant de moyens de vous rendre le très humble service que je vous doibz, comme j'en auray toute ma vie la volonté, et que vos courtoisies m'y obligent. C'est le tesmoignage d'un cœur généreux de consoler ses amis en adversité, et de redoubler envers eux les asseurances de [son][2] affection, alors qu'il semble

[1] Le secrétaire a écrit au dos de cette minute : « A M. le cardinal Vbaldin. » — Florentin et neveu de Léon XI, Roberto Ubaldini était un prélat de grande érudition. Il fut créé cardinal par Paul V, le 2 décembre 1615; il avait été nonce en France pendant neuf ans; sa nonciature finit après sa promotion et vers le temps ou l'évêque de Luçon entra au ministère. Richelieu songea à l'acquérir à la France, en lui faisant donner un brevet de conseiller d'état et une pension au moment où il retournait à Rome. (Voyez ci-dessus, pag. 198, les notes d'une lettre au pape.) Ils se lièrent d'une amitié assez intime. Cette réponse à une missive d'Ubaldini prouve que la bienveillance de ce cardinal suivit Richelieu dans son exil. Ubaldini avait été évêque de Montepulciano (*Mons Politianus*). Ughelli (*Italia sacra*) le fait mourir en 1632; c'est une erreur, qui a été rectifiée par Chacon. Celui-ci donne la date précise de sa mort : le 22 avril 1635. (*Vitæ et res gestæ pontificum romanorum, et S. R. E. cardinalium*; Ciacconius, édit. du P. Olduini, 4 vol. in-fol. 1677, t. IV, col. 434.)

[2] Le secrétaire a écrit « leur; » nous avons remarqué plusieurs fois que ces sortes d'irrégularités sont fréquentes dans ces minutes.

qu'ils soyent abandonnez de tout le monde. Je m'estois tousjours bien promis que la bienveillance dont vous m'avez daigné honorer ne se diminueroit point par le temps; et maintenant vous me le faictes cognoistre par expérience, ce qui faict que n'ayant point de parolles assez dignes pour vous exprimer le ressentiment que j'en ay, je désire seulement que toutes les actions de ma vie soyent la juste recognoissance que vous en debvez attendre d'une personne qui, en quelque lieu qu'il puisse estre, sera éternellement, etc.

CDLXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 49 verso. — Minute.

[A MONSR .....]

[Seconde moitié de 1618.]

Monsieur, Encore que je vous aye escrit deux ou trois fois sans avoir eu le bien d'apprendre de vos nouvelles, je ne laisse de reprendre la plume, sçachant qu'un bon importun ne se tient pas esconduit du premier ou second coup[1]. On dit de la cour que les absens le perdent (*sic*), et je veois que le courant du monde qui vous emporte vous faict oublier celuy qui est esloigné de vous, comme je suis, pour penser seulement à ceux que vous voyez tous les jours. J'attribue ce malheur à celuy de l'exil où je me trouve, qui, me bannissant de la société des hommes, me supprime facilement de leur mémoire, et non pas à aucun manque d'affection que vous ayez pour mon regard, qui estime la vostre si entière en mon endroict, que quand bien je serois mort au souvenir de tous les autres, je croirois incessamment survivre au vostre. Sur ceste créance que je prends de vostre bon naturel, je vous conjureray continuer à m'aimer tousjours, et je vous asseureray que nul ne me passera au désir que j'ay d'estre.....

[1] Remarquons cette pensée exprimée plusieurs fois dans les lettres de Richelieu, mais non toujours en paroles aussi nettes et aussi naïves.

CDLXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 49 verso. — Minute.

[A MONSR .....]

[Seconde moitié de 1618.][1]

Monsieur, Ayant appris, etc. je prends la plume pour vous tesmoigner la part que je prends à vostre affliction. Encore que je ne doubte point qu'elle ne vous soit extresmement sensible, si vous considérez toutesfois celuy de la main de qui elle vient, elle diminuera, je m'asseure, beaucoup de la grandeur de son poids. Vous avez assez de force et de constance pour la supporter, et ce seroit faire tort à vostre suffisance de vouloir consoler de discours une personne comme vous, de qui on attendroit ce remède en semblables maulx que celuy qui vous a assailly; c'est ce qui faict que je change de propos, etc.

Mon contentement sera parfaict lorsque je jouiray en effect de ce bien duquel je ne m'entretiens que par l'attente.....

[1] Cette minute n'a point de date, mais elle est écrite sur la même feuille et de la même main que la lettre précédente; or, le texte de cette dernière prouve qu'elle est du temps de l'exil d'Avignon, seconde moitié de 1618; c'est donc aussi la date de la présente lettre.

ANNÉE 1619.

CDLXVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 173 verso. — Copie.

A M. DE BASSOMPIERRE [1].

[Janvier 1619?]

Monsieur, Ayant appris par mon frère les bons offices qu'il vous plaist nous rendre, je m'estimerois manquer à mon debvoir sy je manquois à vous en remercier, comme je fais, de toute mon affection par ceste lettre. Je sçay bien que les paroles ne sont pas suffisantes pour recognoistre des effects; mais qui n'a autre chose pour paier ses debtes est contraint de se servir de ceste monnoie, de laquelle je ne me sers que pour vous asseurer que je me tiens tellement redevable à vostre courtoisie que je n'en perdray jamais le ressentiment, ny le désir de vous le faire paroistre; ce que vous cognoistrés, monsieur, en toutes occasions où j'auray moien de vous tesmoigner par mes services que je me dis à très juste tiltre,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.

[1] La suscription et la date manquent; le copiste a mis en marge le nom de Bassompierre. Quant à la date, elle nous semble indiquée par une lettre signée *Fiesc*, du 28 décembre 1618 (ms. de Le Masle, fonds de Sorbonne 1136, fol. 195), laquelle est adressée à l'évêque de Luçon ou bien au marquis de Richelieu. On lit dans le post-scriptum de cette lettre : « Monsieur, je viens d'apprendre que M. de Bassompierre a obtenu du roy que vous pouvez revenir, ce qui me faict espérer que nous aurons bientost l'honneur de vous veoir icy. » La lettre de l'évêque de Luçon à Bassompierre doit donc avoir été écrite en janvier 1619. Dans ce temps-là, le futur ministre était pour Bassompierre un personnage peu considérable, et il est à remarquer qu'il n'en parle nullement à cette époque dans ses Mémoires, où il a consigné tant de choses futiles. Seulement, il le nomme en 1617, et il se borne à dire qu'on lui donna la charge de secrétaire d'état.

CDLXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 112. — Minute.

A M. DE MARILLAC[1].

[Janvier? 1619.]

Monsieur, Les trois lettres que j'ay reçues de vous des 14e et 15e de ce mois sont des marques de vostre souvenance, et les nouvelles dont vous me faictes part par icelles, du désir que vous avez de contenter vos amis. Je vous en rends grâce autant que je puis, et vous conjure de continuer à donner cognoissance du cours du monde à ceux qui en sont esloignez comme nous sommes en ce lieu[2]; ce pendant je vous diray.....

[1] Charpentier, qui a écrit ce nom au dos de la minute, ne dit point si ce Marillac est Michel ou Louis; nous croyons que c'est le premier. — Michel de Marillac, né en 1563, fut d'abord conseiller au parlement, puis maître des requêtes et conseiller d'état. Richelieu le fit nommer surintendant des finances, en 1624, et garde des sceaux en 1626. La protection de Marie de Médicis, et la bienveillance du cardinal pour un homme qu'il avait souvent trouvé de son avis dans les conseils de la reine mère, lui frayèrent un chemin facile à la première dignité de la magistrature. Marillac acquit, dans ces hautes fonctions, la réputation de juge éclairé et intègre. Cependant, il trouva le parlement peu favorable lorsqu'il entreprit de faire recevoir, sous forme d'édit, une compilation d'anciennes ordonnances, de règlements nouveaux, de dispositions proposées par les dernières assemblées des notables et par les états-généraux de 1614. On s'obstina à repousser sans examen cette espèce de code qu'on nomma par raillerie, et par une allusion assez fade au prénom de Michel Marillac, le *Code Michau*. L'intervention personnelle du roi, et celle de la reine mère pendant l'absence du roi, furent inutiles et ne purent triompher du mauvais vouloir ou de l'inertie du parlement. Le cardinal de Richelieu, qui ne paraît pas avoir donné beaucoup d'aide, dans cette circonstance, au garde des sceaux, avec lequel il n'était pourtant pas encore brouillé lorsque les démêlés commencèrent, parle avec quelque détail de cette affaire dans le XXe livre de ses Mémoires. Quoi qu'il en soit, des vues courtes en politique, de petites passions, et aussi peut-être un dévouement trop aveugle pour Marie de Médicis, ne tardèrent pas à jeter Michel de Marillac dans les cabales qui s'agitaient autour de Richelieu. Il fut entraîné dans la disgrâce de la reine mère, ainsi que son frère le maréchal (Voy. ci-dessus, pag. 322), à la fin tragique duquel il ne survécut pas trois mois. Il mourut le 7 août 1632. Les sceaux lui avaient été redemandés, le 19 novembre 1630, après la journée des dupes.

[2] Ceci doit avoir été écrit pendant le séjour à Avignon, où, comme on sait, l'é-

CDLXIX.

Bibl. nat. Suppl. franç. n° 1019, pièce 9. — Original. — De la main de Charpentier. (Quelques mots sont de la main de Richelieu.)

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE RICHELIEU.

[Février 1619?]

Mon frère, Ce porteur s'en allant pratiquer son art à Paris, je n'ay pas voulu le laisser aller sans le charger de ces trois mots, pour vous dire que je suis en peine de vostre réception à Paris, n'ayant receu aucunes nouvelles de vous depuis la venue de M. d'Auriac le jeune[1]. J'ay esté asseuré par ceste voye de vostre santé, dont je loue Dieu, le suppliant qu'il vous la continue. Je vous prie m'envoyer une belle hacquenée, mais belle tout à fait s'il se peult. Je voudrois bien aussy que vous peussiez m'envoyer deux petites pièces d'orfesvrerie de cent escuz les deux, pour joindre à deux montres, et quelques autres petites pièces que je veux donner au lieu que vous sçavez. De vous dire ce que je désirerois il m'est impossible; seulement vous puis-je dire que je voudrois quelque chose conforme à ma condition. Je vous supplie me mander si vous sortirez d'affaires sans procès et me croire,

Mon frère,

Vostre très humble frère et serviteur,

ARMAND Éves. de Luçon.

J'ay prié M. de la Cochère[2] de vous mettre ès mains l'argent qui sera nécessaire pour les choses que je vous prie me faire achepter[3]

vêque de Luçon avait pour compagnons d'exil son frère, le marquis de Richelieu, et Pont-Courlay, son beau-frère.

[1] C'était le frère d'un maréchal de camp dont Richelieu parle plusieurs fois, dans ses Mémoires, en termes fort honorables. Nous donnerons plus tard, à la date du commencement de septembre 1630, une lettre du cardinal à ce dernier.

[2] L'abbé Bouthillier (Sébastien). (Voy. ci-dessus, pag. 571.)

[3] Ici l'évêque de Luçon a pris la plume; les trois lignes qui suivent sont de sa main.

d'autant qu'il vaut mieux ne rien donner que de donner un maigre présent; celuy que je veux faire ne sera pas fort grand, mais, pour le moins, consistera-t-il en diverses pièces.

D'Avignon, ce.....[1]

[1] La date a été oubliée, mais cette lettre doit être du mois de février 1619. Le marquis de Richelieu écrivait d'Avignon au roi le 30 novembre 1618 : « Pour comble de mes malheurs, Dieu a voulu prendre ma femme et me laisser un fils, privé par sa mort et par mon éloignement de toute sorte de secours; afin de pourvoir à sa vie, et à plusieurs affaires que j'ay à Paris et chez moi, j'ose supplier très humblement vostre majesté me permettre d'aller demeurer huit jours en l'un et en l'autre, accompagné de tels de vos gardes qu'il vous plaira, afin qu'ils vous puissent particulièrement informer de mes paroles, de mes actions et des personnes que je verray. » (Bibl. nat. Fonds de Sorb. n° 1136, fol. 245 verso.) La réponse à cette lettre fut sans doute une permission de venir à Paris; le marquis de Richelieu y était certainement au commencement de février. Nous avons trouvé dans les manuscrits de Godefroy, n° 269 (Bibl. de l'Inst.), une lettre signée *Bouthillier*, aumônier ordinaire de la reine, datée de Paris, le 3 février, et adressée à Duvergier de Hauranne, à Poitiers, où il est dit en post-scriptum : « Je vous advise que MM. de Richelieu et du Pont sont icy arrivés par la permission du roy. » C'est donc vers ce temps-là que l'évêque de Luçon a dû se préoccuper de l'accueil fait à son frère à Paris. — Nous trouvons aussi dans un des manuscrits de Le Masle (Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 234 verso), un fragment de lettre, sans signature et sans date, adressée à un M. de Menty. Cette lettre nous paraît être du marquis de Richelieu, et se rapporter précisément au voyage à la cour dont parle l'abbé Bouthillier. Le marquis de Richelieu dit à ce M. de Menty, qui sans doute était un habitant d'Avignon : «..... Les obligations que vous vous estes acquises sur moy par tant de tesmoignages d'amitié que vous m'avez rendus, je vous supplie de les continuer à mon frère, afin qu'en se consolant toujours en Dieu, il se divertisse aussi avec ceux qui l'aiment comme vous, jusques à ce que j'aye pu apprendre ce qu'il plaira au roy que nous devenions tous. L'on me faict espérer de jour à autre de le sçavoir, et l'honneur de lui faire la révérence. Cependant, encore que le long temps qu'il y a que je suis accoustumé aux maux me les deust avoir rendus plus supportables, je vous puis néantmoins dire que les nouveaux objets de ma douleur la [rendent] tous les jours plus cuisante..... » Il s'agit sans doute de la mort récente de la marquise de Richelieu. Nous avons suppléé, dans la dernière phrase, un mot qui paraît avoir été oublié par le copiste.

CDLXX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 252. — Copie.

MÉMOIRE A M. LE COMTE[1]

DE CE QU'IL AURA A DIRE A LA REINE MÈRE DE MA PART.

[Mars 1619.][2]

Premièrement, il l'asseurera de la continuation de mon affection à son très humble service;

[1] Est-ce un nom propre ou le titre d'un gentilhomme à qui Richelieu aurait confié ce mémoire, et dont le nom aurait été omis? Nous avons dit que de pareilles omissions sont fréquentes dans le manuscrit de Le Masle.

[2] Le manuscrit ne donne point de date à ce mémoire; il nous a semblé qu'il se rapporte à l'accommodement conclu, en 1619, entre la reine mère et le roi. Marie de Médicis, retenue prisonnière dans le château de Blois depuis la révolution de palais qui avait mis Luynes à la place du marquis d'Ancre, s'était évadée dans la nuit du 21 au 22 février 1619, avec l'aide du duc d'Épernon, qui lui avait offert un asile. Luynes, fort effrayé de voir sa captive en liberté et sous la conduite d'un homme aussi considérable par ses longs services et ses hauts emplois, pensa que Richelieu pouvait seul balancer l'influence de ceux qui environnaient alors la reine mère, et que personne n'était plus capable que lui de négocier entre la mère et le fils une réconciliation que Luynes jugeait maintenant nécessaire au maintien de sa faveur. On a dit aussi que le frère et le beau-frère de Richelieu, qui avaient déjà eu la permission de faire un voyage à Paris (voyez la lettre précédente), avaient été chargés par l'évêque de Luçon de solliciter son retour. Quoi qu'il en soit, Richelieu reçut, dès le commencement de mars sans doute, l'autorisation secrète de se rendre auprès de la reine mère; le roi lui écrivit lui-même pour l'en prier. (Voyez ci-dessus la note de la page 571 et les mémoires de Déageant, page 210.) Une circonstance singulière prouve le mystère dont le roi et le favori enveloppèrent ce rappel de l'évêque de Luçon, qui eut lieu à l'insu des ministres. Richelieu fut arrêté entre Vienne et Valence par les ordres de M. d'Alincourt, gouverneur du Lyonnais, et qui était fils du premier ministre Villeroi. D'Alincourt s'imaginant que Richelieu devait nécessairement être complice de la fuite de la reine mère, et qu'il pourrait bien quitter son exil afin de l'aller rejoindre, s'était hâté d'aposter des soldats pour saisir au passage ce prétendu fugitif. Diverses conjectures ont été faites sur les motifs que d'Alincourt pouvait avoir d'arrêter l'évêque de Luçon; ce n'est pas ici le lieu d'examiner ce point, qui, du reste, a été discuté dans l'Histoire de Marie de Médicis (t. II, p. 536-544).

De l'aise que j'ay receue lorsque sa majesté m'a mandé qu'elle estoit en traité pour conclure une bonne réconciliation entre le roi et elle, qui est le but où tous les bons François ont tousjours désiré que les affaires prissent fin.

Ce sera à ce commencement où il faut bien prendre l'ordre de ces procédés pour l'advenir, afin de couper le chemin, autant que faire se pourra, aux jalousies passées, et mesme délivrer l'estat de crainte de renouvellement de brouilleries à l'advenir.

Le commandement réitéré qu'on m'a faict de donner mes advis faict donc que je m'y avance, m'asseurant qu'on les croira venir d'une affection principale que j'ay au service du roy, dans lequel celuy de la reine est joint et le repos de l'estat.

Sa majesté doibt, ainsy qu'elle l'a dit, se départir de toutes haines privées, afin d'oster la crainte qu'elle se nourrist de la vengeance.

Chercher tous bons moyens pour approcher le roy et aider à ses bonnes intentions pour accroistre la dignité de son règne.

Il faut se servir du temps pour guérir les jalousies, la reine jouissant d'une demeure où elle soit asseurée et en laquelle elle évite de ne donner ni prendre nouvelles défiances.

J'estime qu'elle recevra divers conseils; à sçavoir, de former et maintenir un parti par la considération duquel elle puisse demeurer en considération (*sic*). Qu'elle doibt promptement veoir le roy, et par le mécontentement du gouvernement s'y faire place.

Les autres[1], qu'elle fera mieux et plus seurement cela de loin.

Plusieurs s'offriront à luy servir.

D'autres fomenteront les méfiances et les haines, et tout cela pour tirer des advantages particuliers, dans lesquels elle pourra juger qu'elle

D'Alincourt ne tarda pas à être instruit de sa méprise, et il s'empressa de faire à Richelieu un accueil qui pût la lui faire oublier. Celui-ci arriva auprès de la reine mère, à Angoulême, le mercredi de la semaine sainte (*Mém.* liv. X, p. 536); c'était le 27 mars, Pâques tombant le 31 cette année-là. Or, nous croyons que l'évêque de Luçon se fit précéder par ce mémoire, qu'il se hâta d'envoyer après avoir reçu le commandement réitéré dont il parle ici.

[1] Il faut suppléer le mot : « penseront. » La phrase est faite comme si ce mot était exprimé dans la phrase précédente.

y aura plusieurs contraintes qui la rendront submise aux advantages du tiers et du quart.

Ainsy que j'ay dit, elle ayant choisi une demeure seure et libre, elle la doibt posséder dans ses limites, sans la rendre odieuse à l'estat pour la luy faire veoir comme un siége de nouveautés et un réceptacle de brouillons et brouilleries.

Son but est d'approcher le roy, mais avec un amour et confiance de l'un à l'autre; la nature ayant été effacée par le passé, et les fonctions naturelles peut-être ébranlées, il faut du loisir et du temps pour réparer cela.

Lequel temps il faut ménager de part et d'autre à s'entredonner des actions agréables, éviter de monstrer qu'on se veuille donner de la contrainte à procurer du mal aux serviteurs des uns et des autres, lesquels de leur part doibvent monstrer qu'ils ne donnent que tous conseils convenables à ce qui servira pour bien acheminer ces choses.

La reine doibt conserver ses serviteurs, mais adviser s'il y en avoit qui la poussassent à choses par lesquelles les jalousies et des personnes et de l'estat feissent nouvelles racines[1]; éviter et rejeter cela, considérant les conséquences par lesquelles elle se rendroit odieuse, et n'y auroit pour elle que la contrainte d'obtempérer aux intérests du particulier.

Si, se maintenant dans ces termes, on la maltraitoit, ou qu'on diminuast sa seureté, il est sans doubte que l'injustice de ce procédé lui donneroit une grande puissance, en ce que tous bons François tireroient de là conséquence qu'en l'administration de l'estat il n'y auroit aucun égard, sinon que par la ruine du public satisfaire aux intérests et ambitions privées, avouant que je seray de ceux-là, et qui conviendrois d'y chercher des remèdes pour garantir le roy et la patrie de ruine.

Ainsy, elle voit que les seuretés publiques lui seront favorables et

[1] Ceci doit se rapporter à Ruccellaï, Italien qui donnait des conseils extravagants à Marie de Médicis, et dont Luynes, aussi bien que Richelieu, se défiait avec raison. (Voyez sur ce personnage les Mémoires de Richelieu, liv. X, pag. 553.)

que le gouvernement s'appuyant sur les formes naturelles, sa condition y demeurera honorée et asseurée.

Et elle s'acquerra de tous grandes louanges de n'avoir ni au passé ni au présent autre intention que d'aimer le roy, sa grandeur, et l'augmentation de son règne.

La suppliera trouver ma franchise bonne et y recognoistra la sincérité de mon zèle au bien[1].

CDLXXI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 171. — Copie.

AU P. VICAIRE OBSERVANTIN.

1er avril 1619.

Mon père, Ne croiez pas que, pour estre esloigné de vous, je désire avec moins de passion que lorsque j'estois en Avignon avoir part en vos sainctes prières; je vous prie ne me mettre en oubly, et que vostre charité se réchauffe de plus en plus en mon endroit; c'estoit elle seule qui vous convioit à me deppartir tant de tesmoignages de vostre bonne volonté, durant que j'ay demeuré en vos quartiers; c'est encore d'ellemesme que je me promests ceste faveur, vous asseurant en revanche que vous pouvez faire estat de retrouver tousjours en moy une volonté très entière de vous servir et tous ceux de vostre maison, si j'estois sy heureux que d'en avoir le moien : croiez-le, je vous supplie, et que je suis,

Mon père,

Vostre très affectionné serviteur.

A Angoulesme, ce 1er avril 1619.

Je vous prie me recommander aux prières de tous vos religieux.

[1] La copie de cette pièce est assez défectueuse, et l'incorrection du style accuse la précipitation avec laquelle elle a été rédigée. On pourroit douter qu'elle soit l'œuvre de Richelieu. Cependant, le manuscrit où elle se trouve offre déjà une présomption en faveur de son authenticité; et, de plus, diverses circonstances semblent désigner clairement Richelieu.

CDLXXII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 170 verso. — Copie.

A M. DE VEDENE.

Avril 1619.

Lettre de politesse et de souvenir à une personne que Richelieu avait connue à Avignon.

CDLXXIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 311. — Copie.

[A LA REINE MÈRE.][1]

[Vers le milieu d'avril 1619.]

Madame, A l'exemple des âmes grandes qui, au fort de leur perte, se contentent de la gloire de leur dessein, je m'estimerois trop heu-

[1] Cette lettre, sans date dans le manuscrit, ne nous semble pas pouvoir être placée à une autre époque que celle où l'évêque de Luçon, ayant eu permission de revenir de son exil d'Avignon, se trouvait près de la reine mère, à Angoulême. L'éloignement de la cour, à cause de l'attachement de Richelieu à Marie de Médicis, ne peut se rapporter qu'à cet exil d'Avignon. On sait qu'à son retour l'évêque de Luçon eut à lutter contre tous ceux qui étaient autour de la reine, qui aspiraient à s'emparer de son esprit, et qui croyaient avoir d'autant plus de droits à sa faveur, qu'ils avaient contribué à la tirer de sa prison du château de Blois. Richelieu fait, dans le Xe livre de ses Mémoires, une vive peinture des tracasseries qu'il eut alors à subir; et l'on peut lire aussi, à ce sujet, quelques pages de la Vie de Marie de Médicis (tom. II, pag. 547-553). Le duc d'Épernon, l'abbé Ruccellaï, le marquis de Thémines, Chanteloube et les autres, rencontrèrent en Richelieu des prétentions incommodes et un génie redoutable; Richelieu l'emporta sur tous, mais il est possible que, dans le débat, il y ait eu pour lui un moment de désavantage qui aurait donné occasion à cette lettre. Dans cette supposition, la date serait du commencement d'avril; Richelieu étant arrivé à Angoulême le 27 mars, et le traité entre la reine mère et le roi son fils ayant été signé le 30 avril, c'est entre ces deux dates qu'il faudrait placer le mécontentement de la reine mère dont se plaint l'évêque de

reux si j'avois peu rendre quelque très-humble service à vostre majesté, puisqu'estant la mère du roy, ce seroit servir et luy et son Estat

Luçon, et qu'aucun mémoire du temps ne nous révèle. Ce qui est certain, c'est que Richelieu ne prit point part aux conseils de la reine mère aussitôt son arrivée à Angoulême, et que ce fut seulement vers la fin d'avril qu'elle le chargea de ses pouvoirs pour traiter avec le P. de Bérule, le cardinal de la Rochefoucauld et le comte de Béthune, qui avaient les pouvoirs du roi. (Voyez la Vie de Marie de Médicis, t. II, pag. 570.) — Nous avons trouvé dans un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale une lettre du frère de Richelieu à la reine mère, également sans date, et qui nous paraît se rapporter au même mécontentement de Marie de Médicis contre l'évêque de Luçon. On y emploie, comme dans l'autre, l'expression « d'image vivante de la Divinité, » appliquée aux rois; et on y signale, ce nous semble, assez clairement l'entourage de la reine mère dans cette phrase : « ..... Ses ennemis, et ceux qui ne vous gardent peut-estre pas tout le respect qu'ils doivent..... » — Il est vraisemblable, selon nous, que cette lettre du marquis de Richelieu a été dictée par l'évêque de Luçon, dans l'intérêt duquel elle était écrite; elle jette d'ailleurs quelque jour sur des circonstances tout à fait ignorées de la vie de l'évêque de Luçon : c'est ce qui nous engage à la donner ici.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1093, fol. 24 verso. — Copie.

[A LA REINE MÈRE.]

[Vers le milieu d'avril 1619.]

« Si je ne me feusse trouvé entièrement accablé sous le faix d'une douleur si pressante que de me juger moi-mesme coupable d'avoir dépleu à vostre majesté, dès l'heure que j'appris son mescontentement que mon seul malheur a faict naistre, l'innocence de mon intention m'eust donné le courage de la luy faire veoir comme je fais maintenant par ceste lettre; mais, madame, sitost que je sceus vostre courroux, je debvois comme celuy qui, dans le repos de sa conscience, s'estimant en la grâce de son Dieu asseuré contre tout accident du ciel, se sent tout à coup frappé d'un trait de foudre. Néantmoins, me voyant réduit à ceste extrémité de m'excuser ou d'estre convaincu, la nécessité me donne la hardiesse de vous dire, madame, que puisque vostre majesté a le jugement si parfaict qu'elle peut mesme pénétrer à travers les doubtes de son opinion, elle se représentera, s'il luy plaist, que M. de Luçon et moy estant ce que nous sommes, le debvoir de la naissance et celuy de l'amitié rend nos intérests communs, et que partant mon dessein est digne de grâce, sy j'ay pensé de luy faire en quelque sorte éviter une si fascheuse rencontre. Toutefois, rejetant ceste considération aussi bien que tous les advis que l'on me donnoit, et jetant plustost les yeux sur ce que les grandes âmes comme la vostre sont extresmement sensibles au mespris, s'il est possible qu'il en puisse jamais tomber en vostre personne, je préjugeois combien de fois vostre ressentiment vous blesseroit si un commandement absolu l'eust contraint de se retirer de vostre présence, et que, par vostre bonté, vous eussiez pris quelque part à la honte qu'il en eust receue, de sorte que je crus qu'il estoit plus

tous les deux il y a plusieurs fortes considérations, quoique du tout différentes; néantmoins, s'il dépendoit de moy, je suivrois simplement ma première inclination et prendrois pour cest effect celui de Nantes.

Angers, à la vérité, est une belle grande ville au dedans de laquelle est un grand enclos de bonnes murailles joignant au chasteau qu'ils appellent la cité, dont les portes ferment tous les soirs; elle est entourée de bons fossés et murailles, composée d'un présidial, cour ordinaire, élection, prévost des maréchaux et université.

Elle est grandement peuplée, mais de gens rudes et malaisés à contenir, tant à cause du grand nombre qu'il y en a que de leur humeur naturelle; il y a peu ou point de trafic, attendu qu'elle est éloignée de la rivière de Loire, et que celle de Maine, qui y passe, ne porte bateaux que 4 lieues au-dessus.

Le chasteau est très bon et, des anciens, le meilleur de France; il a une sortie par dehors la ville dans le faubourg, il est grand, composé de divers logis sans ordre, de bonnes et épaisses murailles, avec quantité de grosses tours massives, et environné d'un large et profond fossé taillé dans le roc vif.

Le chasteau commande la ville, mais il ne la peut pas maistriser, tant à cause de sa grandeur, du grand peuple qui y est, qu'aussi parce qu'il y a plusieurs portes éloignées les unes des autres, auxquelles il

mémoire. La pièce présente d'ailleurs cette particularité curieuse, qu'elle montre comment les gens attachés à la reine mère tâchaient d'arranger leurs propres affaires en s'occupant de celles de cette princesse. — L'événement s'est trouvé contraire aux conclusions du mémoire. La reine mère a-t-elle préféré Angers, ou le choix ne lui fut-il pas permis? Cette dernière supposition est la plus vraisemblable. — Le mémoire n'est point daté, mais il est nécessairement du mois d'avril; c'est alors seulement que cette discussion a pu être agitée dans le conseil de la reine mère, car c'est alors que fut négocié l'accommodement qui se termina par le traité du 30 avril, et qui donna à Marie de Médicis le gouvernement d'Anjou. — Il faut encore se souvenir que l'année suivante, dans les longues négociations qui eurent lieu entre les serviteurs de la reine mère et les divers envoyés du roi pour prévenir la lutte qui se préparait et qui se termina aux Ponts-de-Cé, une des ouvertures qui furent faites à la reine mère était l'offre du gouvernement de Nantes, pour lequel avait conclu l'auteur du mémoire : « Le roi offrit encore le gouvernement de Nantes, et proposoit à l'évesque de Luçon qu'il l'auroit en son nom pour faciliter les affaires, ce qui fut refusé. »

y a des portaux, de sorte que pour tenir simplement les dits portaux et, en cas de besoin, jeter un corps dans les deux places, il faudroit du moins 1000 ou 1200 hommes de garnison; encore ne la pourroit-on pas absolument maistriser sans désarmer les habitans, ce qui seroit non seulement chatouilleux, mais impossible.

L'exemple de Metz récemment advenu le doibt faire cognoistre, car Metz n'est point si grand, plus peuplé, ni rempli de gens plus aguerris. Il y a 1500 hommes de garnison ordinaire, force gens de commandement qui sont maistres absolument des portaux et des murailles, 400 bons hommes dans la citadelle; et néantmoins l'on a veu ces jours passés que s'il n'y eust eu des troupes prestes pour y faire entrer, elle estoit en danger de se perdre, encore qu'elle fust en l'un des bouts du royaume, où l'on peut sous prétexte des voisins estrangers, ou de leur nom, lever promptement des gens.

La ville d'Angers est au milieu du royaume, enclose entre trois ou quatre rivières qui ne se passent point à gué, et si loin de celle de Loire que, du costé du Poitou, elle ne sçauroit estre secourue si le pont de Sée la desfavorisoit, lequel pont de Sée en est esloigné de 2 lieues, fort foible, aisé à gagner ou à rendre inutile, et de trop difficile garde.

Quant à la province d'Anjou elle est fort belle, mais petite, de sorte que tout le gouvernement consiste principalement en la dite ville, attendu que La Flèche, qui en est la principale après Angers, est seulement un lieu de plaisance en propre au sieur de Lavarane[1] et inutile au gouverneur de la province, aussi bien que les bourgades de Beaufort et Baugé, car Saumur et la sénéchaussée d'iceluy en sont distraits et séparés.

Cette province, quoyque petite, est remplie de force noblesse, laquelle est grandement active à ses affaires, aisée à faire monter à

[1] René Fouquet, marquis de la Varenne, second fils de Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, favori de Henri IV. René avait succédé à Guillaume dans le gouvernement de la Flèche, qui avait été enrichie et ornée par la munificence de cette famille. (V. ci-après, une lettre à l'évêque d'Angers, du commencement d'octobre 1619.)

tous les deux il y a plusieurs fortes considérations, quoique du tout différentes; néantmoins, s'il dépendoit de moy, je suivrois simplement ma première inclination et prendrois pour cest effect celui de Nantes.

Angers, à la vérité, est une belle grande ville au dedans de laquelle est un grand enclos de bonnes murailles joignant au chasteau qu'ils appellent la cité, dont les portes ferment tous les soirs; elle est entourée de bons fossés et murailles, composée d'un présidial, cour ordinaire, élection, prévost des maréchaux et université.

Elle est grandement peuplée, mais de gens rudes et malaisés à contenir, tant à cause du grand nombre qu'il y en a que de leur humeur naturelle; il y a peu ou point de trafic, attendu qu'elle est éloignée de la rivière de Loire, et que celle de Maine, qui y passe, ne porte bateaux que 4 lieues au-dessus.

Le chasteau est très bon et, des anciens, le meilleur de France; il a une sortie par dehors la ville dans le faubourg, il est grand, composé de divers logis sans ordre, de bonnes et épaisses murailles, avec quantité de grosses tours massives, et environné d'un large et profond fossé taillé dans le roc vif.

Le chasteau commande la ville, mais il ne la peut pas maistriser, tant à cause de sa grandeur, du grand peuple qui y est, qu'aussi parce qu'il y a plusieurs portes éloignées les unes des autres, auxquelles il

mémoire. La pièce présente d'ailleurs cette particularité curieuse, qu'elle montre comment les gens attachés à la reine mère tâchaient d'arranger leurs propres affaires en s'occupant de celles de cette princesse. — L'événement s'est trouvé contraire aux conclusions du mémoire. La reine mère a-t-elle préféré Angers, ou le choix ne lui fut-il pas permis? Cette dernière supposition est la plus vraisemblable. — Le mémoire n'est point daté, mais il est nécessairement du mois d'avril; c'est alors seulement que cette discussion a pu être agitée dans le conseil de la reine mère, car c'est alors que fut négocié l'accommodement qui se termina par le traité du 30 avril, et qui donna à Marie de Médicis le gouvernement d'Anjou. — Il faut encore se souvenir que l'année suivante, dans les longues négociations qui eurent lieu entre les serviteurs de la reine mère et les divers envoyés du roi pour prévenir la lutte qui se préparait et qui se termina aux Ponts-de-Cé, une des ouvertures qui furent faites à la reine mère était l'offre du gouvernement de Nantes, pour lequel avait conclu l'auteur du mémoire : « Le roi offrit encore le gouvernement de Nantes, et proposoit à l'évesque de Luçon qu'il l'auroit en son nom pour faciliter les affaires, ce qui fut refusé. »

y a des portaux, de sorte que pour tenir simplement les dits portaux et, en cas de besoin, jeter un corps dans les deux places, il faudroit du moins 1000 ou 1200 hommes de garnison; encore ne la pourroit-on pas absolument maistriser sans désarmer les habitans, ce qui seroit non seulement chatouilleux, mais impossible.

L'exemple de Metz récemment advenu le doibt faire cognoistre, car Metz n'est point si grand, plus peuplé, ni rempli de gens plus aguerris. Il y a 1500 hommes de garnison ordinaire, force gens de commandement qui sont maistres absolument des portaux et des murailles, 400 bons hommes dans la citadelle; et néantmoins l'on a veu ces jours passés que s'il n'y eust eu des troupes prestes pour y faire entrer, elle estoit en danger de se perdre, encore qu'elle fust en l'un des bouts du royaume, où l'on peut sous prétexte des voisins estrangers, ou de leur nom, lever promptement des gens.

La ville d'Angers est au milieu du royaume, enclose entre trois ou quatre rivières qui ne se passent point à gué, et si loin de celle de Loire que, du costé du Poitou, elle ne sçauroit estre secourue si le pont de Sée la desfavorisoit, lequel pont de Sée en est esloigné de 2 lieues, fort foible, aisé à gagner ou à rendre inutile, et de trop difficile garde.

Quant à la province d'Anjou elle est fort belle, mais petite, de sorte que tout le gouvernement consiste principalement en la dite ville, attendu que La Flèche, qui en est la principale après Angers, est seulement un lieu de plaisance en propre au sieur de Lavarane[1] et inutile au gouverneur de la province, aussi bien que les bourgades de Beaufort et Baugé, car Saumur et la sénéchaussée d'iceluy en sont distraits et séparés.

Cette province, quoyque petite, est remplie de force noblesse, laquelle est grandement active à ses affaires, aisée à faire monter à

[1] René Fouquet, marquis de la Varenne, second fils de Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, favori de Henri IV. René avait succédé à Guillaume dans le gouvernement de la Flèche, qui avait été enrichie et ornée par la munificence de cette famille. (V. ci-après, une lettre à l'évêque d'Angers, du commencement d'octobre 1619.)

cheval pour une assemblée, mais de laquelle on ne peut pas tirer en autre chose grande assistance, et entre laquelle il y a 4 ou 5 officiers de la couronne et plusieurs autres gens de qualité, de l'envie et jalousie desquels il faut faire plus d'estat que de leur amitié.

Quant à la demeure de Nantes, elle est sans comparaison toute autre que celle d'Angers, le logement du chasteau plus beau, la ville plus jolie et plus riche, et les issues de tous les costés mille fois plus agréables.

La ville est plus petite et par conséquent plus aisée à garder et à maistriser, remplie de force honnestes gens et de peu de soldats, de personnes de qualité et qui pour la conservation commune ont tousjours joint leur intérest à celuy du gouverneur, quand il a eu assez d'esprit pour s'y faire aimer, ou du moins se maintenir en bonne intelligence avec eux.

En icelle est la séance de la chambre des comptes et du bureau des finances de Bretagne. Il y a un présidial, cour ordinaire, élection, et prévost des maréchaux. Le peuple y est doux et non seulement aisé à contenir, mais encore facile à captiver, tirant quelque profit de la demeure du gouverneur, ou n'en recevant point d'oppression.

D'ailleurs c'est une ville frontière en tant qu'elle est à un des confins du royaume, qu'il n'y a rien entre l'embouchure de la mer et elle, que les vaisseaux y peuvent tousjours venir charger et décharger librement et sans aucun obstacle, par le moyen desquels non seulement il y a toute sorte de trafic, mais encore l'on peut y avoir accès avec tous les estrangers et mesme, en cas de nécessité, tirer aide, secours et assistance d'eux, soit de vivres, munitions, armes ou hommes.

L'on y est maistre du passage de la rivière d'un et d'autre costé, par le moyen du pont, de sorte qu'en cas de nécessité, pour la conservation commune, sans toucher aux deniers de la recette, ni rien exiger des habitans de la ville, ni sur les denrées qui entrent en icelle, mettant un médiocre impost sur la rivière, vous pouvez tousjours avoir de quoy entretenir vostre garnison, laquelle levée ou impost ne regarde que les estrangers qui y viennent enlever les blés, vins ou toiles, et, selon le prétexte ou l'occurrence, peut estre autorisée de

l'ordonnance des généraux, et validée par arrest de la cour des dits comptes.

Que par le moyen du dit passage qui ne peut en aucune façon recevoir d'empeschement, vu que l'on tient Pilmil, vous avez l'entrée libre du costé de Poitou, aussi bien qu'en Bretagne et en l'Anjou.

Que le gouverneur des villes et chasteau de Nantes est aussi gouverneur de toute la comté, ayant pouvoir particulier de lieutenant de roy, avec les appointemens, sans recognoistre en aucune façon le gouverneur de la province ou le lieutenant général d'icelle.

Que dedans l'étendue de ladite comté il y a deux petites villes et quatre-vingts ou cent gentils hommes, lesquels relèvent, par droit de bienséance ou de coutume, du gouverneur.

A la vérité le chasteau de Nantes n'est pas des meilleurs, tant à cause de la situation du lieu où il est construit, de la forme d'iceluy, qu'à cause du grand bastiment qui est du costé de la ville; que néantmoins il est assez bon pour maistriser puissamment ladite ville, tant par ce qu'il y a deux sorties par où l'on peut faire entrer des gens dedans, l'une du côté du faubourg et l'autre par la poterne qui va sur l'eau, qu'aussi par ce qu'avec les pièces qui y sont, il commande la porte de la ville par où l'on vient d'Ancenis, celle du Pont, et voit le long de la grand' rue jusques à la place.

Qu'il y a de l'artillerie dedans suffisamment et est facile d'y en mettre dadvantage, par le moyen de la mer, sans qu'il en soit bruit, ni qu'on en puisse prendre jalousie.

De plus, c'est qu'il faudra par nécessité que la reine y fasse sa demeure pour plusieurs raisons, dont, laissant à part la beauté du lieu et des logemens qui y peuvent estre pour elle, tant au chasteau qu'à la ville et faubourgs, la principale est la seureté, parce que la place est frontière et maritime et qu'elle se peut garantir de toute surprise ou émotion populaire qu'on pourroit susciter, avec 200 hommes seulement en les séparant dans les portaux des 4 portes et aux deux places, ce qui ne se pourroit que très difficilement faire à Angers quand il y en auroit 1200.

Au gouvernement de la province d'Anjou, il y a 2000 escus d'estat que la reine ayant le gouvernement délaissera volontiers à celuy à qui elle donnera celuy de la ville et du chasteau avec la lieutenance de roy, oultre les estats ordinaires qu'il aura, de sorte que c'est ce qui est, selon mon advis, le plus à considérer; car du reste les garnisons, les appointemens, émolumens et dépenses sont égales à Nantes et à Angers.

Estant Angevins et ayant Angers, ce seroit commander en nostre pays et en avoir la plus belle et principale charge; mais je crois qu'il vaut mieux laisser ce peu d'apparence et de vanité à d'autres pour s'attacher au solide et à l'effect.

C'est pourquoy, considérant la beauté de la ville de Nantes, la facilité de la garder, le lieu où elle est située, la qualité des gens dont elle est habitée, sa richesse, le grand trafic qui s'y fait tant du dedans que du dehors du royaume, le nombre des navires estrangers et françois qui y sont ordinairement, l'importance du passage, le commandement qu'elle a sur les grandes provinces, la recepte des deniers, les différens moyens qu'il y a d'en avoir, si l'on venoit à la guerre, la commodité d'entrer et sortir par divers lieux dans le chasteau, sans empeschement, pareille garnison qu'à Angers, le tiltre, les émolumens et la fonction de lieutenant de roy dans la comté sans y recognoistre personne, la vieillesse du mareschal de Brissac et l'imbécillité de son fils[1], je crois qu'il n'y a point à délibérer, vu mesme qu'on y peut recevoir l'assistance de ses amis d'Anjou, y avoir asseurément celle

[1] Charles de Cossé, deuxième du nom, duc de Brissac, pair, maréchal, grand panetier et grand fauconnier de France. Le comté de Brissac avait été érigé pour lui en duché-pairie par lettres du mois d'avril 1611. Malgré son grand âge, il accompagna le roi, en 1621, au siége de Saint-Jean-d'Angely, et il mourut la même année à son château de Brissac, en Anjou. Il avait alors quatre-vingts et quelques années. Son fils, François de Cossé, lui succéda dans les charges de grand panetier et de grand fauconnier; il fut plus tard lieutenant général au gouvernement de Bretagne. Né en 1581, il avait trente-huit ans lorsque ce mémoire fut écrit. Un premier mariage qu'il avait contracté avec Jeanne, fille du maréchal de Schomberg, fut cassé pour cause d'impuissance. Nous verrons, sous la date de 1627, une lettre dans laquelle le cardinal de Richelieu lui adresse une verte réprimande

de ceux qu'on a en Poitou, et des autres qu'on pourra, avec le temps, acquérir en Bretagne[1].

Quant à l'air, il est fort bon, et crois que si la reine y a esté incommodée de douleurs de teste, l'on doit attribuer la cause au grand et extresme chaud, et aux continuelles affaires et importunités qu'elle y eut tousjours lorsqu'elle y fust, et de plus à ce que le roy occupant le meilleur logement, elle ne pouvoit dormir aux autres à cause du bruit de ses chevaux qui estoient logés dessous.

CDLXXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 3. — Mise au net de la main de Charpentier.

AU PÈRE ARNOUX[2].

[Avril 1619.]

Monsieur, Oultre les tesmoignages que je vous ay rendus de l'estroite intelligence avec laquelle je désire vivre avec vous pour le bien

[1] Ces raisons fort bien déduites et fort concluantes furent précisément celles qui firent refuser les demandes de la reine mère : elle voulait le château d'Amboise, ou la ville et le château de Nantes; on lui donna le gouvernement d'Anjou, du château d'Angers, du Pont-de-Cé et de Chinon. (*Vie de Marie de Médicis*, tom. II, p. 563-571.)

[2] On lit au dos de cette pièce : « Au père Arnoul. Non envoyée. » On ne voit pas quelles raisons ont pu empêcher Richelieu de faire cette proposition de bonne intelligence au confesseur de Louis XIII; peut-être cette lettre supprimée a été remplacée par une autre. Celle que nous donnons ici a dû être écrite dans les premiers mois de 1619, lorsque, de retour auprès de la reine mère, Richelieu était occupé à ménager une réconciliation entre cette princesse et le roi. — Jean Arnoux, de Riom en Auvergne, était entré à dix-sept ans dans l'ordre des jésuites, et il succéda au P. Cotton, en 1617, dans les fonctions de confesseur de Louis XIII. On sait que les confesseurs de cour se mêlaient de tout autre chose que de diriger la conscience de leurs augustes pénitents. Le P. Arnoux fut plus d'une fois employé, à cette époque, dans les négociations qui eurent lieu entre le roi et sa mère. Il avait été envoyé par Luynes, en 1618, à la reine mère, prisonnière à Blois. Il était porteur d'une lettre du roi, très-affectueuse dans la forme, mais dont l'intention secrète était réellement hostile à Marie

du service de leurs majestés, j'ay esté très ayse de trouver ceste occasion de vous en donner de nouvelles asseurances par le père Joseph. J'ay creu ne le pouvoir faire par personne qui fust plus propre que luy, tant pour la cognoissance que j'ay de sa probité, et celle qu'il a de l'intérieur de ma conscience, que pour l'estime que je luy ay ouy faire de vostre vertu[1]. Il vous dira combien je vous honore, et de me croire pour estre véritablement, comme je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

de Médicis. Le P. Arnoux avait pour mission d'obtenir d'elle, par persuasion ou par menaces, la promesse de ne pas tenter de revenir à la cour et de ne se mêler d'aucune affaire sans y être conviée par le roi. Le confesseur, obligé d'en venir aux menaces, obtint de la reine mère un serment prêté sur l'Évangile, mais qu'elle se promettait de ne pas tenir, attendu qu'il lui avait été arraché par la force. On trouve dans les Mémoires de Richelieu (livre IX, page 513) le texte de l'engagement qu'on fit prendre à la reine mère. Cette pièce singulière, datée du 3 novembre, n'a pas moins de deux pages et demie. Bientôt Marie s'étant évadée du château de Blois, on comprit qu'il fallait entrer en pourparlers, et le P. Arnoux fut chargé par le roi d'assurer la reine sa mère qu'elle serait bien reçue à la cour. (*Vie de Marie de Médicis*, tome III, page 14.) C'est vers ce temps qu'il faut placer cette lettre. Cependant Luynes poussait le roi aux dernières violences, et dans l'effroi que lui inspirait la pensée du retour de la reine mère, il voulait que le roi marchât contre elle à la tête d'une armée. Dans cette extrémité, le P. Arnoux abandonna la cause du favori, et ne craignit pas de faire allusion, en chaire et devant le roi, à l'impiété de cette guerre. Luynes se souvint de cette opposition; mécontent de l'indocilité du P. Arnoux, il le fit congédier deux ans après, et donna sa place au P. Seguiran. Le manuscrit des Cinq-Cents Colbert, n° 2, contient, aux fol. 53, 54 et 56, des lettres de Luynes et du P. Arnoux, relatives à toute cette affaire. — Le P. Arnoux, parvenu à l'âge de quatre-vingts et quelques années, mourut à Lyon, en 1636, avec la réputation d'un bon et savant religieux. Un auteur qui, à la vérité, mérite peu de confiance, l'abbé Faydit, compatriote d'Arnoux, raconte avec des détails burlesques que, sur la fin de sa vie, ce père s'imaginait qu'il était métamorphosé en coq, et prétendait vivre à la manière de cet oiseau de basse-cour. (*Remarques sur Virgile et sur Homère*, etc.).

[1] Richelieu était déjà lié intimement avec le P. Joseph depuis plusieurs années. (Voyez ci-dessus, pag. 64.)

CDLXXVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 232. — Copie.

AU VICOMTE DE SARDINI[1].

11 mai [1619][2].

Monsieur, J'ai laissé aux autres à vous mander des nouvelles de ce qui s'est passé ici et à vous d'en juger; tant y a que la paix est faicte; le reste demeurera au bout de ma plume jusques à ce que nous nous voyions. Le désir que j'en ay faict qu'après nous estre par le passé inutilement souhaités au lieu où vous estes, je vous souhaitte maintenant en cettuy-ci; mais, en attendant que vous y soyez, je vous asseurerai par ceste lettre que les changemens de lieu et de fortune n'ont point changé mon affection, et qu'en quelque lieu que je puisse estre, elle sera tousjours très fidèle à vostre service, car je laisse les belles paroles aux autres pour.....

[1] Le copiste a mis en tête de cette pièce: « A M. de Sardini, du xie de ce mois. » — Le vicomte de Sardini était attaché à la reine mère, et l'historien de Marie de Médicis nous le montre mêlé aux intrigues qui s'agitaient autour de cette princesse dans son exil de Blois, en 1618 (tom. II, pag. 469). Dans les arrangements faits par le traité de 1619, et dont la reine mère demandait l'accomplissement à Luynes, en 1620, on voit figurer le payement de la pension de Sardini. Ce gentilhomme était alors dans les bonnes grâces de Richelieu. Mais, en 1626, il se mêla des intrigues ourdies par les amis de Gaston contre le cardinal; il fut congédié de la cour, et exilé chez lui à l'occasion de l'affaire de Chalais.

[2] L'année manque, mais c'est 1619; la paix dont il s'agit est certainement celle que négocia Richelieu à son retour d'Avignon, et qui fut signée le 30 avril.

CDLXXVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 226. — Copie.

A MADAME D'AUBIGNAN[1].

14 mai 1619.

Les différentes affaires que j'ay eues depuis que je suis de retour en France me serviront, s'il vous plaist, d'excuse, si je n'ay plus tost respondu à vostre lettre, et celle-ci vous tesmoignant la joie que j'ay eue d'apprendre de vos nouvelles, elle vous asseurera aussy qu'après avoir été favorisé de vostre souvenir, mon contentement seroit parfaict, si j'avois moyen de vous rendre, et à ma confidente, quelque agréable service quand les occasions s'en offriront. J'y porteray toute entière ceste véritable affection que je vous ay vouée, à quoy je ne puis ajouster que les effects, la volonté vous ayant tousjours esté aussy parfaictement acquise comme inutile; mais vous estes toutes deux plus accusables de ce défaut que moy, puisqu'il procède de celuy de vos commandemens. Je les vous demande donc afin de vous pouvoir à l'advenir tesmoigner combien je me ressens vostre obligé, et suis véritablement.....

CDLXXVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 227 verso. — Copie.

A M. DE MENTY[2].

14 mai 1619.

Sçachant qu'en toutes choses vostre générosité ne peut estre vaincue, mais principalement aux courtoisies, je cède volontairement à ce à quoy je serois enfin contraint par raison. Néantmoins je prétends, sans

[1] Françoise d'Hostun de la Baume, née en 1555, et mariée au seigneur d'Aubignan. Elle était d'une ancienne famille de Dauphiné; son frère avait été conseiller d'état du roi Henri IV, capitaine de cinquante hommes d'armes, et il fut fait maréchal de camp en 1614.

[2] Ce nom se trouve avec la date en tête

que vous vous en puissiez offenser, que mon affection à vostre service surpasse de beaucoup vostre bienveillance en mon endroit, parce que, méritant plus d'estre honoré, il faut nécessairement que l'effect se rapporte à la cause. Celles des brouilleries qui sembloient se mouvoir en France n'ayant esté qu'imaginaires, elles ont si peu duré que nous pouvons dire avoir vu la guerre naistre et mourir à mesme heure. Je ne m'en étonne pas, d'autant qu'il est impossible que la reine, qui est tousjours en paix avec Dieu, voulust apporter du trouble aux hommes, et que le roy ne recognust enfin ses sainctes intentions. C'est pourquoy cela estant desjà arrivé, j'espère qu'avec le temps, la bonne intelligence qui doibt estre entr'eux ira tousjours croissant. Je le désire avec passion et de vous tesmoigner.....

CDLXXIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 252. — Copie.

A MADAME LA COMTESSE DE CHASTEAUVILLAIN [1].

[Mai 1619] [2].

Madame, Vostre lettre m'ayant honoré de vos commandemens et appris que vous vous portiez mieux, elle a ressuscité tout à faict ma joye que le desplaisir de vostre mal avoit faict mourir; mais comme les contentemens les plus parfaicts sont tousjours modérez de quelque affliction, le regret que j'ay d'estre inutile à vostre service diminue

de la copie; il semble qu'il devrait être écrit « Menti. » Ce personnage est sans doute le même que le Menty auquel écrivait le frère de l'évêque de Luçon, en février 1619, et que nous croyons être un Italien habitant d'Avignon. (Voyez ci-dessus, page 579, note 1.)

[1] La maison de Chasteauvillain était alliée à celle de du Plessis-Richelieu, par Françoise de Rochechouart, femme de Louis du Plessis, grand père du cardinal. (Voy. A. Duchesne, *Histoire de la maison de du Plessis-Richelieu*, in-fol. p. 63.) Dans son *Histoire de la maison de Dreux*, Duchesne a donné la généalogie des Chasteauvillain.

[2] Le secrétaire a écrit le nom en tête de la copie, mais il a omis la date. On sait que la paix fut faite entre le roi et sa mère en 1619 et en 1620; le duc d'Épernon ne se trouvait pas auprès de la reine mère à cette dernière époque, cette lettre est donc de 1619.

aultant de ma félicité que les nouvelles de la paix augmenteront la vostre; car, oultre le bien que le public de cest estat en recevra (auquel vous avez tousjours esté grandement affectionnée), elle apportera un repos particulier à tout le monde, que toute la prudence humaine ne sçauroit conserver ny acquérir pendant les inquiétudes des guerres civiles; ainsy ce bonheur nous est arrivé lorsqu'il y avoit moins d'apparence de l'espérer. Je remets au sieur de St-Germain de vous mander toutes les particularités du traité, pour vous dire qu'après avoir présenté vostre lettre à M. d'Espernon et lui avoir faict entendre ce dont vous m'aviez donné charge, il m'asseura qu'il n'avoit esté employé de cappitaine Vyart, ni aultre, pour le faict de Chasteauvillain, et qu'il vous honoroit trop pour penser jamais à rien qui vous peust desplaire; je croy que vous aurez receu une semblable responce de tous ceux à qui vous aurez escrit sur ce mesme subject.

CDLXXX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 166 verso. — Copie.

[A M. DE BOURGUEIL.][1]

[Mai 1619?][2]

Monsieur, Ayant rencontré ce vénérable docteur qui s'en va en vos quartiers visiter les dames, je l'ay prié de vous faire tenir ceste lettre, qui vous asseurera que tous les changemens du monde ne m'ont

[1] Cette lettre manque de suscription comme de date. Nous supposons qu'elle a été adressée à ce M. de Borgeuil qui s'y trouve nommé; « Borgeuil » est mis pour Bourgueil. C'était, sans doute, Léonard d'Estampes de Valençay, conseiller aumônier du roi, abbé commendataire et baron de Bourgueil, en Anjou, lequel fut nommé évêque de Chartres en 1620.

[2] Cette lettre nous semble avoir été écrite lorsque Richelieu, rappelé de l'exil d'Avignon, et devenu nécessaire au favori et au roi, était rétabli auprès de Marie de Médicis. Nous la datons du mois de mai 1619, lorsque l'évêque de Luçon pouvait espérer de rentrer à la cour à la suite de la reine mère, qu'il avait contribué à réconcilier avec le roi par la paix d'Angoulême (30 avril).

point faict changer envers vous, et que je suis tousjours à monsieur de Borgeuil ce que je luy ay esté par le passé, l'honnorant et l'estimant autant que je le puis et qu'il le mérite. J'espère aller bientost faire un petit tour en cest ancien prieuré de Coussay, passer sept ou huict jours; si j'avois du temps, ce ne seroit pas sans aller à Borgeuil visiter vos orangers et vous asseurer là, comme je fais d'icy, que je suis,

Monsieur,

Vostre, etc.

CDLXXXI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 251. — Copie.

A MADAME LA COMTESSE DE CHASTEAUVILLAIN.

[Commencement de juin 1619?]

C'est sçavoir obliger voz serviteurs que de les traicter selon leur appétit comme vous avez faict ceste fois, car désirant sur toutes choses l'honneur de vostre souvenir vous m'en avez gratiffié, vous estant en cela acquis tant d'advantage sur moy, que encore qu'il y aye plus de trois sepmaines que je vous aye escript[1], je suis toutefois contrainct de confesser que, comme j'ay tousjours esté vaincu par voz courtoisies, je suis encore maintenant prévenu de vostre diligence; mais à l'advenir je répareray tellement les deffaults du passé qu'enfin vous serez contraincte de m'imposer silence pour vous délivrer de mon importunité.

Ce pendant, madame, je vous remercie très humblement de la bonne marmelade que vous m'avez envoyée, que je crains bien qui me rende coulpable devant Dieu, car je ne vous avois point donné le syrop pour en recevoir la rétribution avec tant d'usure; ce sont les effects ordinaires de vostre générosité qui veult qu'en toutes façons on vous en doibve tousjours de reste; et d'autant que ceste nou-

[1] S'il s'agit de la lettre du mois de mai (voyez ci-dessus, page 597); celle-ci doit porter la date de juin.

velle obligation ne me tient pas seulement à vostre service, mais aussy m'engage au soin de vostre santé et prospérité, où vous ne sçauriez recevoir les moindres attaques que je n'en sois touché de fortes appréhensions, je vous conjure de la vouloir mieux conserver affin que vous ne soyez plus tourmentée de vostre catharre, qui m'eust donné dadvantage d'inquiétude, si je n'en eusse appris en mesme temps le mal et la guérison. Je ne vous mande poinct de nouvelles.....

CDLXXXII.

Bibl. de l'Institut. Collection Godefroy, portefeuille 269. — Minute [1].

[A MONSR .....]

18 juin 1619.

Monsieur, Jusques icy la discrétion a retenu ma plume, mais maintenant mon silence seroit sans excuse, aussy bien que sans raison, sy

[1] On lit en tête du manuscrit, dans la collection Godefroy : « Min. orig. — Complimens de l'évesque de Luçon du Plessis-Richelieu, pendant qu'il estoit à Angoulesme. » Nous donnons cette lettre sur la foi de l'annoteur de la collection Godefroy, mais avec défiance et non sans quelques réserves. Elle n'est point signée, *Armand éves. de Luçon*, signature dont Richelieu s'est presque toujours servi avant sa promotion au cardinalat, excepté pendant qu'il fut ministre de 1616 à 1617; très-nettement écrite, elle semble n'avoir été refaite qu'à cause de l'addition d'un mot en interligne; si on compare l'écriture à la signature, la lettre paraît autographe, mais ni la signature, ni l'écriture ne sont celles de l'évêque de Luçon. Si donc la lettre est originale, elle est du marquis de Richelieu; elle ne peut être admise, comme émanant de l'évêque, que si on la considère comme une copie. — Dans la première supposition, la date nous servirait à établir d'une manière plus exacte que nous ne l'avons pu faire jusqu'ici l'époque de la mort du marquis de Richelieu. Nous n'avons trouvé nulle part la date du duel où il succomba. L'Histoire du duc d'Épernon (tome III, page 200) dit que ce duel eut lieu quelques jours après la conclusion de la paix signée le 30 avril 1619; Richelieu dans ses Mémoires, Fontenay-Mareuil qui, dans les siens, donne des détails intéressants sur cette fatale rencontre, enfin l'auteur de la Vie de Marie de Médicis, sont encore moins précis à cet égard. Quant au P. Anselme, il donne seulement la date de l'année. Ce qui est certain, c'est que le duel eut lieu après avril et avant juillet. Nous avions pensé qu'entre les deux mois sur lesquels flotte l'incertitude, il fallait choisir mai (voyez ci-dessus, p. 386); si la présente

j'attendois dadvantage à vous dire que vous n'avez point de serviteur qui vous honore avec une plus véritable affection que moy. Les fondemens en sont trop solides pour se pouvoir jamais ébranler, puisqu'elle provient d'une forte estime que j'ay de vos mérites et de plusieurs obligations que vos faveurs m'ont départies et dont je ne perdray jamais le ressentiment, non plus que le désir de vous tesmoigner par toutes mes actions que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

RICHELIEU.

A Angoulesme, ce 18e juin 1619.

CDLXXXIII.

Bibl. de l'Institut. Collection Godefroy, portefeuille 269. — Minute[1].

A M. ZAMET[2].

[18 juin 1619.]

Si depuis mon partement de Paris j'ay gardé le silence en vostre endroit, je m'asseure que, veu l'estat des affaires qui se passoient lors,

lettre était du marquis de Richelieu, il aurait été tué dans la seconde quinzaine de juin. — On peut comparer le récit de ce combat singulier tracé par Richelieu (*Mém.* liv. X, p. 555) et par l'historien de d'Épernon, qui dit en avoir été spectateur fortuit; les circonstances en sont fort différentes.

[1] Cette pièce, en tête de laquelle on lit, « Au Zamet » est écrite sur le même feuillet que la précédente; et ce que nous venons de dire de cette dernière se rapporte à la présente lettre, de même que l'annotation de la collection Godefroy. Nous ajouterons que l'espèce de tort, pour lequel ces deux lettres demandent grâce, s'accorde parfaitement avec la rigoureuse circonspection qui fut la règle de conduite de l'évêque de Luçon durant son exil en Avignon ; on peut voir là une présomption que les deux lettres sont de lui.

[2] Voyez les notes d'une lettre à M. de Langres, juillet 1615, et d'une autre à M. Zamet, commencement de 1618. — Jean Zamet servait à l'armée du roi, en 1619, tandis que Richelieu était dans le parti de la reine mère, et ce fut lui qui, l'année suivante, commanda l'attaque des retranchements à l'affaire du Pont-de-Cé.

au lieu de condamner ma paresse vous aurez loué ma discrétion. Néantmoins, pendant ce temps-là je me suis tousjours fort particulièrement enquis de vos nouvelles, afin de contenter mon affection, qui ne peut souffrir que je sois longtemps sans en apprendre. Je vous en demande à l'advenir et la faveur de vos commandemens, afin qu'en les exécutant je vous puisse tesmoigner combien je me sens vostre obligé et suis véritablement.....

CDLXXXIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 230 verso. — Copie.

A MADAME DE BRÉZÉ[1].

[Seconde quinzaine de juin 1619.]

Mes malheurs continuels me serviront, s'il vous plaist, d'excuse si je n'ay plus tost satisfaict à ce debvoir, et ceste lettre vous tesmoignera la joie que j'ay du bien commun qui nous est arrivé, puisque Dieu vous donnant un fils m'a aussy donné un neveu. Ainsy mon contentement seroit parfaict si j'avois moyen de vous rendre quelque agréable service[2]. Quand les occasions s'en offriront, j'y porterai toute entière cette ancienne affection à quoy je ne puis ajouster que les effects, la volonté vous ayant esté tousjours aussy parfaictement acquise qu'inutile. Mais vous estes plus accusable que moy de ce défaut, puisqu'il procède de celuy de vos commandemens. Je les vous demande donc, afin de vous pouvoir tesmoigner comme je suis véritablement.....

[1] Nous avons vu que Nicolle du Plessis, jeune sœur de l'évêque de Luçon, avait été mariée à Urbain de Maillé, marquis de Brézé, le 25 novembre 1617. — Armand de Maillé, depuis duc de Fronsac et général des galères, naquit de ce mariage en mai 1619. C'est de la naissance de ce fils qu'il est question ici, et les premiers mots font allusion au duel qui coûta la vie au marquis de Richelieu; la date doit être de la seconde quinzaine de juin.

[2] Ce qui suit reproduit presque mot pour mot la fin d'une lettre précédente à madame d'Aubignan. (V. ci-dessus, p. 596.)

CDLXXXV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 134. — Copie.

AU PÈRE COTTON[1].

[Fin de juin 1619.]

Mon père, Ayant sceu que madame la marquise de Guercheville[2] vous escrivoit par voie asseurée, je n'ay pas voulu perdre ceste occasion sans vous conjurer de vous souvenir tousjours de moy, qui vous honore parfaictement, et qui désire avec toutes les passions du monde vous faire veoir de quelle façon je vous suis acquis. J'eusse souhaité grandement vous entretenir plus longtemps par ceste lettre, mais la douleur de la perte de mon frère, qui est mort depuis peu de jours, me tient tellement saisy qu'il m'est impossible et de parler et d'es-

[1] Le P. Cotton, né en 1564, avait été confesseur et ami de Henri IV, qui voulut que le Dauphin, dès l'âge de sept ans (en 1608), reçût de ce P. jésuite les premières leçons de religion; il devint ensuite le confesseur du jeune roi. Il s'était éloigné de la cour depuis deux ans lorsque Richelieu lui adressa cette lettre. Retiré dans la maison des novices à Lyon, d'où il faisait de fréquentes missions dans les provinces, il jouissait, parmi ceux de son ordre, de la réputation d'un savant et saint religieux, lorsqu'il mourut à Paris dans la maison professe des jésuites (1626).

[2] Antoinette de Pons, marquise de Guercheville; mariée deux fois, elle fut comtesse de la Rocheguyon et duchesse de Liancourt. Aussi remarquable par son esprit et sa vertu que par sa beauté et les grâces de sa personne, elle fut l'une des femmes de la cour que Henri IV aima avec le plus de passion, et du très-petit nombre de celles qui ne voulurent pas être aimées du roi. Ce fut pour cela qu'elle devint dame d'honneur de la reine, au rebours de beaucoup d'autres dames d'honneur. On a écrit que ce fut madame de Guercheville qui, la première, fit connaître Richelieu à Marie de Médicis. Quoi qu'il en puisse être, il est certain que l'évêque de Luçon lui dut plusieurs fois un bon accueil. Voici ce que lui-même raconte dans ses Mémoires à l'une des époques décisives de sa vie, lors de son rappel de l'exil d'Avignon : « Comme je pensois estre arrivé à bon port, c'est là où je trouvai plus de tempeste; le duc d'Espernon, Russellay, Chanteloube et plusieurs autres, peu unis, s'accordèrent tous en ce point de s'opposer à moi. Je ne trouvai quasi personne en la maison qui m'osast regarder de bon œil, que madame de Guercheville. » (Liv. X, pag. 537.)

crire à mes amis. Ce qui allège mon mal aucunement est que Dieu luy a faict la grâce de luy donner un peu de temps pour luy demander pardon de ses fautes, M. de Bérule s'estant rencontré pour luy en donner l'absolution au mesme lieu où il avoit receu le coup. Il faut que je vous avoue, mon père, qu'après les intérests du service de nostre bonne maistresse, rien au monde ne me peut plus apporter d'ennuy que ceste disgrâce qui m'est arrivée. J'ay recours, s'il vous plaist, à vos sainctes prières, tant pour le défunct que pour moy, qui suis et seray tousjours

Vostre, etc.

CDLXXXVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1136, fol. 125. — Copie.

A M. DE SCHOMBERG[1].

[Fin de juin 1619.]

Monsieur, J'ay aussy peu de paroles pour vous remercier du tesmoignage qu'il vous a pleu me rendre de vostre affection, comme pour exprimer ma douleur[2]; aussy vous fais-je seulement ces trois lignes pour vous asseurer que, me sentant vostre obligé en ceste occasion, je tascheray en revanche, en toute autre, à vous faire veoir plus par effects que par parolles que je suis

Vostre, etc.

[1] Le copiste a omis la suscription et la date; Le Masle a écrit à la marge : « A M. de Schomberg. »

[2] Il s'agit sans doute de la mort du frère de l'évêque de Luçon; même date que la lettre précédente.

CDLXXXVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 125 verso. — Copie.

A M. DE BASSOMPIERRE[1].

[Fin de juin 1619.]

Monsieur, J'ay tousjours recogneu vostre affection si sincère envers vos amis, et particulièrement envers mon frère et moy, que quand vous ne m'auriez point tesmoigné, comme il vous a pleu faire, le ressentiment que vous avez de mon mal, je l'aurois creu estre tel qu'on le peut attendre d'un vray et parfaict amy. Je ne vous dis poinct quelle est ma douleur, vous jugerez bien quelle elle doibt estre. Je vous supplie, monsieur, me faire l'honneur de me continuer vostre bienveillance, et de croire que je tascheray à mériter ce bien par tous les services que vous sçauriez désirer d'une personne qui est autant qu'autre au monde

Vostre, etc.

CDLXXXVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 123. — Copie.

A M. DE PRASLIN[2].

[Fin de juin 1619.]

Monsieur, Sçachant particulièrement l'estime que mon frère faisoit de vostre amitié et combien il vous a pleu l'honorer de la vostre, je ne puis que je ne vous tesmoigne, par ceste lettre, combien je me sens vostre redevable de la sincère affection qu'il vous plaist me faire paroistre, et ne souhaite avec passion les occasions de vous faire veoir

[1] Ce nom est écrit à la marge de la main de Le Masle. Quant à la date, voyez la note 2 de la lettre précédente.

[2] Cette copie n'a ni suscription, ni date. Le Masle a mis à la marge, « M. de Praslain, » et l'on voit que la lettre fut écrite à une époque voisine de la mort du marquis de Richelieu.

par mes services qu'il n'y a aucun qui vous honore dadvantage et soit plus que moy

Vostre, etc.

CDLXXXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 1 verso. — Minute.

AU VICOMTE DE BÉTHANCOURT[1].

[Vers le milieu de 1619?]

Monsieur, Mrs les depputez d'Angers s'en retournant, je me sers de ceste occasion pour vous rendre mille grâces de la faveur qu'il vous a pleu me faire de me départir de vos nouvelles, et vous dire que, m'ayant tesmoigné désirer en passant par vostre gouvernement que je vous asseurasse particulièrement de l'affection qu'ils ont en vostre endroit, j'ay creu que, bien que leur qualité et leur mérite les rendent assez recommandables, je debvois néantmoins y adjouster l'estime que je fais d'eux. Par ainsy, monsieur, je ne vous dis point combien je vous honore et ce que je vous suis, désirant que le temps et les occasions me donnent moyen de vous faire cognoistre que c'est à juste tiltre que je me dis. . . . .

[1] La suscription est omise; le secrétaire a écrit à la marge : « Monsieur de Bethancourt. » — Après la paix faite avec son fils le 30 avril 1619, la reine mère, ayant obtenu le gouvernement d'Anjou avec le Pont-de-Cé et le Château-Chinon, donna le gouvernement du Pont-de-Cé à M. de Béthancourt, qui, l'année suivante, eut à défendre cette place contre le roi. Richelieu dit à cette occasion, dans ses Mémoires : « Le vicomte de Bettancourt, qui étoit gouverneur du Pont-de-Cé, y fit fort bien : après avoir reçu un coup de pique à la cuisse à l'entrée du pont, il se retira dans le château, qui ne vaut rien du tout, où, lui onzième, le défendit jusqu'au lendemain, qu'il fit sa capitulation. » (Liv. XI, pag. 90.) Ce que Richelieu appelle aujourd'hui « faire fort bien, » il le nommera plus tard « crime de lèse-majesté. » — Les députés d'Angers dont il est ici question venaient-ils complimenter la reine mère à l'occasion de son gouvernement d'Anjou? Dans cette supposition, la lettre pourrait être du mois de juillet 1619 : c'est vers cette époque que Béthancourt fut pourvu de ce commandement.

CDXC.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 201 verso. — Copie.

A M. COEFFETEAU[1].

[Vers le milieu de 1619.]

Monsieur, Sy ma maladie estoit une bonne excuse, je n'en chercherois point d'autre pour me justifier du malheur que j'ay eu de ne vous avoir point veu devant vostre sortie de Paris; mais elle est de si mauvaise grâce que je ne m'en veux point servir devant celuy qui est la grâce mesme; j'ay donc recours à vostre bonté plustost qu'à mon mal pour vous supplier très humblement de me pardonner ceste faute et de vous en vouloir venger sur mon ouvrage[2] en le censurant rigoureusement, affin que des plaies que je recevray d'une si bonne main, je puisse faire trophée contre les communs ennemis de l'Église, de laquelle vous estes un singulier ornement[3]. Vous sçavez que je parle librement, mais c'est vostre bonté qui m'en donne la dispense, en vertu de laquelle je vous conjure d'avoir agréable que je demeure, mourant et vivant.....

[1] Nicolas Coeffeteau, né en 1574, était entré, dès sa première jeunesse, dans l'ordre des frères prêcheurs, dont il devint vicaire général. Il était docteur en théologie de la faculté de Paris, prédicateur ordinaire du roi et son conseiller en ses conseils d'état et privé. Il fut nommé évêque de Dardanie et suffragant de Metz en 1617. Promu quatre ans après à l'évêché de Marseille, il n'en prit point possession, et mourut le 21 avril 1623.

[2] L'*Instruction du chrestien*, qui fut composée en 1618, et dont le privilége fut donné le 17 février 1619. Cette lettre a été écrite de Paris; or on a vu que Richelieu fut éloigné de cette ville depuis son départ avec la reine mère, en 1617, jusqu'après le traité conclu entre la mère et le fils le 30 avril 1619 : c'est donc vers le milieu de cette dernière année que cette lettre doit avoir été adressée à Coeffeteau.

[3] Auteur renommé, dans son temps, de livres de controverse, Coeffeteau méritait d'être pris par Richelieu pour juge de son ouvrage. Estimé du cardinal du Perron, dont il avait traduit un livre de polémique dès 1604, aimé de Henri IV qui l'avait chargé de répondre à l'*Advertissement aux princes*, de Jacques Ier d'Angleterre (1610), il luttait depuis quinze ans, à coups d'infolio, contre tout ce que le protestantisme avait de plus fameux champions, Pierre du

CDXCI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 167 verso. — Copie.

A M. DE GURON[1].

[Vers le milieu de 1619.]

Monsieur, Je vous ay beaucoup d'obligation du soing que vous avez eu de me faire tenir la response qui a esté faicte contre mon livre[2], et vous en ay encore dadvantage de la bonne opinion que vous avez de moy. Je suis bien de vostre avis de faire veoir les impertinances de cest autheur, et me promests de trouver parmy mes occupations ordinaires assez de loisir pour tascher à satisfaire à ce que je doibs à la cause de l'Église en ceste occasion. Je serois très aise de rencontrer celle de vous tesmoigner l'estime que je fais de vostre mérite et le désir que j'ay de demeurer,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Moulin et du Plessis-Mornay. Bientôt, sur l'invitation du pape Grégoire XV, il réfutera, encore en plusieurs volumes in-fol. la *Republica ecclesiastica* de l'évêque de Spalatro, Marc-Antoine de Dominis. Cet infatigable controversiste, qui portait jusque dans les disputes dogmatiques la douceur de son caractère, et dont Richelieu vante la grâce, n'était pas seulement un théologien; il avait traduit et continué Florus; Vaugelas le plaçait au premier rang des traducteurs contemporains; prédicateur applaudi, il n'a pourtant laissé d'autre monument de son éloquence qu'une oraison funèbre de Henri IV. Une traduction du roman allégorique de Barclay, l'*Argénis*, abrégée et enluminée du style des précieuses, compte parmi ses dernières productions. Son premier ouvrage, *L'hydre défaite par l'Hercule chrestien*, qui parut en 1603, était un livre de morale; et il publia, en 1615, les *Tableaux des passions humaines*, œuvre alors vantée, et qui lui a valu d'être nommé dans les vers de Boileau : c'est là aujourd'hui toute sa célébrité.

[1] Ce nom se trouve dans le manuscrit à la marge de la copie. Le Guron, auquel cette lettre est adressée, ne doit pas être le même que celui auquel Richelieu écrivait la lettre que nous avons classée au commencement de 1615. (Voyez, ci-dessus, la note 2 de la page 137, relative à la famille de Guron.)

[2] Ce livre est sans doute l'Instruction du chrétien, dont il est question dans la lettre précédente, que nous datons du milieu de 1619. Il semble que celle-ci doive porter la même date.

CDXCII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, nos 5 et 6, fol. 19. — Mise au net de la main de Charpentier.

[AU PRINCE DE PIÉMONT?][1]

[Juillet 1619?]

Monsieur, Honorant vostre altesse au point que je fais, je ne puis que je n'estime aussy grandement tout ce qui vient de sa part. Le présent[2] qu'il luy a pleu m'envoyer est tel, que je ne sçaurois différer dadvantage à luy rendre grâces, comme je doy, de ceste faveur. La supliant croire que ce m'en sera tousjours une bien grande lorsque quelque occasion me donnera autant de lieu de la servir que le désire,

Monsieur,

Son très affectionné serviteur.

[1] Cette lettre manque de suscription et de date. D'après le temps auquel se rapportent la plupart des lettres qui se trouvent dans ce numéro des manuscrits de Baluze, nous supposons que celle-ci peut avoir été écrite en 1619, et adressée au prince de Piémont. Ce prince était venu à Paris pour épouser Christine de France, seconde fille de Henri IV; le mariage fut célébré le 10 février 1619. Le gendre de Marie de Médicis intervint au nom du roi dans les démêlés qui existaient alors entre la reine mère et son fils; il alla la voir à Angoulême dans le mois de juillet, et repartit bientôt pour la Savoie. Le *Mercure françois* dit que le prince de Piémont et le prince Thomas, son frère, furent accompagnés, dans cette visite, « d'une belle suitte de noblesse, et que le duc d'Espernon les receut avec une magnificence requise à leur grandeur. » (Tom. VI, pag. 298.) — Victor-Amédée Ier, fils de Charles-Emmanuel, était né le 8 mai 1587; il monta sur le trône ducal le 26 juillet 1630, et mourut le 7 octobre 1637, après un règne continuellement troublé par la guerre. Il eut, en 1635, le commandement des armées françaises en Italie, que lui donna Richelieu, après l'avoir contraint de faire alliance avec la France. Quoique resté bien au-dessous de la renommée de son père, ce prince ne manquait de capacité ni pour la guerre, ni pour le gouvernement.

[2] On voit par quelques mots effacés que ce présent consistait en « estofes de soye. »

CDXCIII.

Bibl. nat. Fonds Béthune 9086, fol. 53. — Original de la main d'un secrétaire de Richelieu. — Imprimée : *Vie de Marie de Médicis*, tom. II, pag. 599[1].

LETTRE DE LA REINE MÈRE.

SUSCRIPTION :

A TRÉVIZE[2].

10 juillet 1619.

Trevize ayant sceu par Custojoux[3] ce qui s'est passé au licenciement de Mets[4], et l'arrivée de mes deniers[5], avec ce qu'on voudroit m'en faire perdre, renvoyant ledit Custojoux, je vous fais ceste dépesche pour vous dire que lesdits deniers n'ayant pas esté rendus aux temps et aux quartiers auxquels je les désirois, je n'entends plus en recevoir qu'une partie, suivant le mémoire ci-enclos[6], soubsigné de ma main, auquel vous verrez mon seing et une ligne de ma main. Pour le reste des deniers je désire qu'ils me soyent remis à Paris, entre les mains de Lumagne l'aisné. Au reste, ayant sceu la grande perte qu'on

[1] On a omis dans l'imprimé le postscriptum autographe.

[2] Marie de Médicis avait envoyé à Florence un certain Vincentio Ludovici, ex-secrétaire de Concini, pour suivre les réclamations qu'elle y faisait alors de fonds placés en Toscane par la maréchale d'Ancre et par son mari. Il paraît que ce Trévise était alors auprès de Vincentio.

[3] Custojoux était employé au service de la reine mère; nous le verrons en 1627 chargé par Richelieu d'affaires maritimes lorsque les Anglais vinrent attaquer l'île de Ré. (Lettre du 22 mars 1627.)

[4] Le duc d'Épernon avait quitté son gouvernement de Metz pour venir délivrer la reine mère prisonnière au château de Blois. Les agents du roi voulurent profiter de son absence pour pratiquer des intelligences dans cette ville et en expulser le marquis de la Valette, fils du duc d'Épernon. Informé à temps, le marquis de la Valette fit désarmer tous les habitants de Metz.

[5] Cette affaire des fonds réclamés par Marie de Médicis sera expliquée plus tard (lettre du 22 mai 1623 et suiv.). Nous remarquerons seulement ici qu'en réclamant l'envoi des fonds de Toscane, elle les destinait à faire face aux frais de la lutte nouvelle qu'elle se disposait à tenter contre le roi son fils.

[6] Nous n'avons pas trouvé ce mémoire.

me veut faire faire soubs prétexte de la différence des monnoyes, vous n'oublierez pas à remonstrer qu'il est raisonnable qu'ayant fourni deux cens mille escus d'or, il m'en soit rendu autant. L'intention de mon cousin le grand-duc[1] paroist bien telle, puisque les premiers cinquante mille escus d'or qu'on m'a fournis ont esté escus d'or. Cependant si les deux ministres de mondit cousin faisoient difficulté de vous donner la satisfaction que je désire et qui est raisonnable, vous ne lairrez de prendre ce qu'ils voudront vous donner, faisant protestations de vous pourvoir de ma part vers mondit cousin le grand-duc pour me faire rembourser le surplus de ce qui me sera deub. Ceste lettre n'estant à autre fin, je ne l'allongeray que pour prier Dieu qu'il vous ayt en sa garde. Escrit à Angoulesme, ce 10e jour de juillet 1619.

Trevize, c'est mon intanction ce qui et escrit issi dessus, mes par la longuer de la lettre je ne vous escrit de ma mains.

MARIE.

CDXCIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 41. — Minute de la main de Charpentier.

LETTRE DE LA REINE MÈRE.

A M. LE PRÉSIDENT SÉGUIER[2].

Juillet 1619.

Monsieur le président Séguier, La cognoissance que j'ay de vostre probité et des autres singulières qualités qui sont en vous m'a faict estimer que je ne pouvois désirer les conseils d'une plus digne personne que la vostre. Je vous prie de prendre créance en ce que le

[1] Cosme II, grand-duc de Toscane, fils de Ferdinand Ier, mort le 7 février 1609. Ce Ferdinand était frère puîné du grand-duc François, père de Marie de Médicis, lequel n'avait point laissé d'héritier. Marie était donc cousine germaine de Cosme II; celui-ci mourut à trente et un ans, le 28 février 1621.

[2] Antoine Séguier, le cinquième des seize enfants de Pierre Séguier et de Louise Boudet, nièce de l'évêque duc de Langres. — Né en 1552, Antoine avait été con-

porteur de la présente vous dira sur ce subject de ma part, et m'accorder ma prière, que je ne vous eusse pas faicte si je n'eusse creu que vous pouviez y satisfaire avec contentement. Sur quoy je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur le président Séguier, en sa saincte garde.

Escrit à Angoulesme, le..... juillet 1619.

CDXCV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 42. — Mise au net de la main de Charpentier.

A M. LE PRÉSIDENT SÉGUIER.

[Juillet 1619.][1]

Monsieur, Ces trois mots ne sont pas pour vous tesmoigner l'extresme joie que je reçois de veoir l'estime que la reyne faict de vous,

seiller au parlement de Paris sous Charles IX, maître des requêtes de l'hôtel sous Henri III, qui le fit successivement lieutenant civil, conseiller d'état ordinaire en 1586 et avocat général en 1587; il est le premier qui ait porté ce titre. Henri IV rétablit, en sa considération, un office de président à mortier qui avait été supprimé, charge dans laquelle il fut reçu le 21 mars 1597. Il s'en démit en faveur d'un de ses neveux, Séguier (Pierre III) qui fut depuis chancelier de France. Antoine le fit recevoir en sa survivance le 17 avril 1624, et mourut peu de temps après. (La Biographie universelle le fait mourir deux ans plus tard, en 1626.) — Durant sa carrière de magistrat, A. Séguier avait été chargé de diverses missions diplomatiques, et Henri IV l'avait nommé son ambassadeur près la république de Venise en 1598. — Marie de Médicis faisait cas des talents et du caractère d'A. Séguier, et cette lettre fait foi de la confiance qu'elle avait en lui. On ne sait pas au juste quels conseils Marie de Médicis demande à Séguier : s'agissait-il de ses démêlés avec le roi ou de quelque affaire pour laquelle Marie de Médicis demande aussi des conseils à d'autres personnes, comme on le voit dans une lettre qui suit, à M. de Montholon? Au reste, nous apprenons, par les termes mêmes de la lettre, que l'intervention d'A. Séguier dans l'affaire en question pouvait lui paraître délicate. On peut lire sur la famille des Séguiers les *Éloges de tous les premiers présidens du parlement de Paris depuis qu'il a été rendu sédentaire*, par J. R. de l'Hermite Souliers et François Blanchard; Paris, 1645, in-fol.

[1] Nous donnons à cette lettre la date de la lettre précédente, qu'elle suit dans le manuscrit, et à laquelle elle se rapporte évidemment.

mais vous supplier de croire que je désireray tousjours avec grande passion les occasions de vous faire veoir par effects combien je vous honore et à quel titre je me dis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

CDXCVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 27. — Mise au net de la main de Charpentier.

LETTRE DE LA REINE MÈRE[1].

A M. DE MONTHOLON[2].

[Juillet 1619.]

Monsieur [de Montholon][3], ne désirant rien plus que d'employer à mon service personne pleine de probité, les bonnes qualités que je sçay que vous avez m'ont faict jetter les yeux sur vous pour le subject que vous dira le porteur de la présente.

Ce n'est point pour vous divertir des affaires de ma niepce de Mont-

[1] Cette pièce et la suivante, voisine, dans le manuscrit où elles ont été recueillies, de la lettre de la reine mère au président Séguier (ci-dessus, pag. 611), semblent se rapporter à la même affaire; nous leur donnons la même date. Nous voyons d'ailleurs, dans le livre de Blanchard, *Les Présidens au mortier*, p. 177, que ce fut en 1619 que la reine mère pensa à attacher M. de Montholon à son service. Il ajoute que Montholon refusa en s'excusant sur son âge.

[2] La suscription manque, mais nous lisons au dos du manuscrit de cette lettre et de la suivante : « M. de Monthelon. » Nous prenons l'orthographe de la signature, que nous avons quelquefois rencontrée et qui est la véritable; mais le nom s'écrivait alors de deux manières. — François de Montholon, baron de la Guerche, était le quatrième fils de François de Montholon, seigneur d'Aubervilliers. Il fut conseiller d'état sous Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il fut aussi intendant de la maison de Nevers, puis de celle de Montpensier. Il mourut en 1626. (*Hist. gén.* du P. Anselme, t. VI, p. 474.)

[3] Ici et dans la formule finale, après le mot « Monsieur », le manuscrit laisse un blanc que nous remplissons du nom de celui à qui la lettre est adressée, selon l'étiquette constante des missives royales

pensier[1], ne désirant rien, comme il vous dira, qui vous puisse empescher d'en prendre tout le soin que vous faictes, ce que vous cognoistrez clairement en ce que je ne voudrois pas que vous me vinssiez trouver, si ceux à qui elle touche de plus près n'estiment que vous le debviez faire. Sur cela, je prie Dieu, monsieur [de Montholon], qu'il vous ayt en sa garde.

CDXCVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 42 verso. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE MONTHOLON.

[Juillet 1619.][2]

Lettre de compliments pour accompagner celle de la reine mère au même personnage.

CDXCVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 132. — Copie.

[A MADAME .....][3]

[Août? 1619.]

Madame, Je me persuade bien que si vous pensez quelques fois en

[1] Marie de Bourbon, héritière de la maison de Montpensier; elle épousa le duc d'Orléans en 1626. Henri IV avait déjà songé à ce mariage lorsque son second fils était encore enfant. Depuis, on ne cessa pas d'y penser; et l'on s'en occupait précisément à l'époque à laquelle appartient cette lettre. Pontchartrain, dans ses mémoires (t. II, p. 387), dit que : « pour cet effet le sieur de Thoiras fut dépesché vers la reine mère dans les premiers jours de 1620. »

[2] Même date que celle de la lettre précédente.

[3] Le manuscrit ne donne point le nom de la dame à laquelle cette lettre est écrite; on peut croire que c'est une personne que Richelieu avait connue à Avignon, où l'on sait que son frère avait partagé son exil. On voit d'ailleurs par la manière dont Richelieu parle de la mort de ce frère que cette perte, sans être toute nouvelle, était pourtant encore assez récente. Nous supposons que cette lettre a été écrite en août.

moy ce n'est pas sans me blasmer d'avoir demeuré tant de temps sans vous rendre de nouvelles asseurances du service que je désire vous rendre en toutes les occasions qui s'en présenteront. Je vous supplie de croire que ce n'est pas que j'aye la mémoire si courte que d'avoir mis en oubly une personne que j'honore si particulièrement comme vous, qui m'avez obligé si estroitement par les tesmoignages que vous m'avez rendus de vostre bienveillance, lorsque j'estois au lieu où vous estes. Mais d'autant qu'il me remet devant les yeux, plus qu'aucun autre, la perte que j'ay faicte de mon frère, il est vray que je ne m'acquitte pas si souvent que je debvrois de ce à quoy je suis obligé.

Excusez donc, madame, ma juste douleur qui, au contraire des afflictions ordinaires, s'augmente plustost avec le temps qu'elle ne diminue, et qui ne me permet pas de mettre la main à la plume si souvent que je désirerois, vous asseurant que vous me trouverez grandement prompt à vous faire paroistre que je ne suis pas du tout indigne des prières que vous avez agréable de faire pour moy, selon que vous me mandez, mais que je suis, de toute mon affection,

Vostre, etc.

CDXCIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 131 verso. — Copie.

[A MONSR .....]

[Août? 1619.] [1]

Monsieur, Vous aurez raison de croire véritable ce qui se dit ordinairement, que les personnes affligées oublient plus de la moitié de ce à quoy elles sont plus estroitement obligées, puisque je ne vous ay pas si souvent escrit que j'eusse deu, en considération de l'estroite amitié qui est entre nous; d'autant que le lieu où vous estes me fai-

[1] Cette lettre, à laquelle le manuscrit ne donne ni suscription ni date, paraît avoir été écrite dans les mêmes circonstances que la précédente; nous la classons sous la même date.

sant plustost ressouvenir de mon frère qu'aucun autre, je ne puis penser que par mesme moien la douleur de la perte que j'ay faicte ne se renouvelle en moy, et ne m'apporte les desplaisirs les plus sensibles qui se puissent imaginer. Si nonobstant cela vous m'accusez d'avoir esté paresseux en vostre endroit, ne croiez pas pourtant que je manque d'affection de vous rendre des preuves de ce que je vous suis, aux occasions qui s'en présenteront, vous asseurant qu'il ne s'en offrira jamais aucune que je n'embrasse chèrement pour vous faire prendre créance que je suis entièrement

Vostre, etc.

D.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 9. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE CHARTRES[1].

[Août 1619?]

Monsieur, J'ay faict sçavoir à la reyne le désir que vous avez de revenir auprès d'elle; elle m'a tesmoigné n'avoir jamais doubté de vostre affection, et estre très ayse d'en apprendre la continuation. Au reste, comme on vous a presté des charitez[2], vous sçavez trop le cours du monde pour ignorer combien on m'a voulu rendre de mauvais offices, tant auprès du roy que [de] la reyne sa mère. Ainsy que je ne doubte

[1] Philippe Hurault, comte de Cheverni. Peu après la mort de Nicolas de Thou, dont il était neveu par sa mère, le comte de Cheverni lui succéda sur le siége de Chartres, novembre 1598; mais il ne fut sacré qu'en 1607. Il avait le titre de premier aumônier de Marie de Médicis; c'est sans doute en cette qualité qu'il désire revenir auprès d'elle.

[2] Il semble, au ton que prend Richelieu avec M. de Cheverni, que le premier aumônier de la reine mère ne s'était pas montré bien chaudement attaché aux intérêts de cette princesse dans les querelles qui l'avaient brouillée avec le roi son fils depuis l'assassinat du maréchal d'Ancre.

Cette lettre doit avoir été écrite en 1619, lorsque Richelieu, revenu de l'exil d'Avignon, retrouvait toute son influence auprès de la reine mère et était nommé chef de son conseil, quand la reine mère elle-même pouvait espérer de voir ses affaires en meilleur état.

point que vous ne soyez armé de patience, j'auray aussy recours à ce remède contre tous événemens; m'asseurant que mon affection et ma fidélité envers leurs majestés paroistront à tout le monde. Cependant j'auray à faveur de rencontrer les occasions de vous pouvoir tesmoigner par effects que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble confrère et serviteur.

DI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 1 verso. — Minute.

A M. DE GUÉMENÉE[1].

[Septembre 1619?]

Richelieu supplie M. de Guémenée de continuer à lui donner part en ses bonnes grâces; il le remercie de ce qu'il fait à son oncle, le commandeur de La Porte, la faveur de l'honorer de sa bienveillance.

[1] En marge de cette minute, on lit : « M. de Guimené. » — Pierre de Rohan, fils de Louis de Rohan, prince de Guémenée, était sénéchal d'Anjou. Ce fut en faveur de son père que la terre de Guémenée fut érigée en principauté, et la terre de Montbazon en comté (1547). Il était de la branche aînée, et Henri de Rohan de la branche cadette. (Voyez ci-dessus, pag. 262, note 2.) — Cette lettre, à laquelle le manuscrit de Baluze ne donne point de date, nous semble avoir été écrite après la réconciliation du roi et de la reine mère, et lorsque le commandeur de La Porte s'était établi dans son gouvernement de la ville d'Angers. Ajoutons que l'entrevue du roi et de sa mère eut lieu au château de Cousières, qui appartenait à Hercule de Montbazon, frère puîné de Pierre de Rohan.

DII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 76 verso. — Copie.

LETTRE DU ROI.

AU PAPE[1].

[Septembre 1619?]

Très sainct père,

Quoyque je ne doubte point que vous ne m'accordiez la promotion au cardinalat pour les sieurs archevesque de Tholoze et évesque de Luçon[2], je ne laisse encore de vous tesmoigner, par ces trois lignes, combien j'ay ceste affaire en affection, et vous asseurer du ressentiment que j'auray du tesmoignage public que vous rendrez à toute la chrestienté du pouvoir que mes prières ont envers vous. J'ay commandé au sieur marquis de Queuvres, mon ambassadeur, de vous faire entendre les raisons esquelles ma supplication est fondée, et vous faire, sur le subject dont je vous escrits, toute l'instance de la part de celuy qui affec-

[1] Paul V.

[2] Après la réconciliation de la reine mère et du jeune roi, scellée par l'entrevue de Cousières (septembre 1619), Marie de Médicis obtint de Louis XIII que ce prince solliciterait les deux promotions dont il est ici question. Il est vraisemblable que la minute de la lettre dont Le Masle a conservé cette copie parmi les lettres du cardinal avait été dictée en effet par Richelieu, qui faisait volontiers ses affaires lui-même; il n'y a rien là d'ailleurs que l'évêque de Luçon n'ait pu écrire. Le Clerc a dit (t. I, p. 115), sans en donner aucune preuve, que le roi s'opposait sous main à l'élévation de Richelieu au cardinalat. Il faudrait une autre autorité que celle de cet historien ou de ceux qui l'ont suivi pour croire que Louis XIII donnait ainsi lui-même un démenti à sa propre signature, et se condamnait à l'humiliation de désavouer en cachette les instances réitérées qu'il faisait officiellement. (Voy. lettres du 29 août, 4 décembre 1620.) N'était-ce pas, d'ailleurs, à l'égard du pape, un jeu dont le pontife aurait pu être profondément blessé? Le père Griffet a fort bien montré les raisons qu'il y a de ne pas ajouter foi à cette assertion de Le Clerc. (T. I, p. 394 et suiv.) Nous ajouterons que si, comme on peut le croire, quelque intrigue souterraine a été ourdie contre l'élévation de Richelieu au cardinalat par Luynes et ses amis, le roi put laisser faire, mais n'agit pas lui-même.

tionne tous les intérests de l'Église et les vostres particuliers comme estant.....

DIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 77. — Copie.

LETTRE DU ROI.

[AU CARDINAL BORGHÈSE?][1]

[Septembre 1619?]

Mon Cousin, Ne doubtant point que vous ne me procuriez le contentement que je désire en la promotion des sieurs archevesque de Tholoze et évesque de Luçon, je vous escrits plustost pour vous tesmoigner le ressentiment que j'en auray en tout ce qui vous concernera, que pour vous la recommander; je vous prie donc de faire en sorte que je reçoive ce contentement que toute la chrestienté voye l'estat que sa saincteté faict de mes recommandations, et d'attendre de moy en vostre particulier toute la recognoissance que vous en sçauriez désirer.

DIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 76. — Copie.

LETTRE DU ROI.

[AU MARQUIS DE CŒUVRES.][2]

[Septembre 1619.]

Monsieur le Marquis [de Cœuvres], Vous renvoiant vostre secrétaire, je vous diray, sur le subject de la promotion qu'on attend que

[1] Cette lettre manque de suscription et de date. Elle doit avoir été adressée au cardinal Borghèse, neveu de Paul V, en même temps que la lettre précédente, et, sans doute, c'est aussi Richelieu qui l'a dictée. On verra plus loin que le roi renouvelle cette demande au cardinal Borghèse aussi bien qu'au pape. (4 décembre 1620.) — Scipion Caffarelli, né en 1576, avait été créé cardinal le 18 juillet 1605; il mourut le 2 octobre 1633.

[2] Le nom est resté en blanc dans la

le pape fasse bientost, que je ne croy en aucune façon que sa saincteté me voulust faire ce tort que de m'y dénier deux cardinaux, veu la parolle qu'il donna, lorsqu'il en fist deux espagnols, de me contenter en une autre promotion. Je tiens, en ceste considération et de l'instante prière que vous luy ferez de ma part des sieurs archevesque de Tholoze et évesque de Luçon, ce que je prétends de sa saincteté indubitable. Vous poursuivrez ceste affaire fortement et prudemment, puisque je l'affectionne et que vous cognoissez bien le desplaisir que ce me seroit d'estre esconduit en une chose si raisonnable comme est celle-cy.

DV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n°s 3 et 4, fol. 14. — De la main de Charpentier.

[A M. DE MARILLAC.]

[Septembre 1619?] [1]

Les désordres extraordinaires qui sont arrivés en la ville d'Angers

copie du manuscrit de Le Masle; c'est François Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, frère de Gabrielle d'Estrées, né en 1573. Il avait été nommé évêque de Noyon en 1594; mais, en 1596, il quitta l'état ecclésiastique et son évêché pour le métier des armes. On le vit en 1615 dans le parti des princes révoltés, ensuite il s'attacha fidèlement à la fortune de Richelieu. La guerre de la Valteline, qu'il fit heureusement, sous le ministère du cardinal, lui valut le bâton de maréchal de France en 1626. Il remplit diverses missions diplomatiques, et lorsque cette lettre lui fut écrite, il était ambassadeur à Rome. Le roi le charge de presser, en cette qualité, la promotion qu'il demande. Il fut nommé duc et pair, et mourut dans un âge fort avancé (98 ans) en 1670. — Il a laissé des *Mémoires de la régence de Marie de Médicis*, où il se montre favorable à Richelieu, dans le peu de lignes qu'il lui consacre. — Cette lettre fut écrite le même jour que la lettre au pape (ci-dessus, pag. 618) dans laquelle le marquis de Cœuvres est nommé.

[1] Le manuscrit de Baluze ne donne à cette pièce ni suscription, ni date. La reine mère avait eu le gouvernement d'Angers par le traité du 30 avril 1619; elle n'y fit son entrée que le 16 octobre suivant. (Voy. *Vie de Marie de Médicis*, t. III, p. 22.) Est-ce avant cette prise de possession de la reine mère qu'eurent lieu les troubles du 16 septembre? Les histoires d'Angers que nous avons consultées n'en parlent pas.

depuis six mois, croissans jusques à ce point qu'entre la nuit du 16e et 17e septembre, qu'on trouva force gens armés jusques au nombre de quarante à cinquante en une bande qui courroient la ville à quelque dessein pernicieux, font que les officiers du présidial[1] n'en ayant pas voulu informer, d'autant qu'aucuns d'entr'eux estoient coulpables de ceste mauvaise entreprise, il est du tout nécessaire d'y envoyer celuy qui est nommé intendant de la justice en Anjou, non seulement pour informer de ceste mauvaise action, dont autrement on ne pourroit avoir aucune cognoissance, mais, qui plus est, pour apprendre la vérité de plusieurs autres semblables qui se passent depuis quelque temps avec toute impunité, parce que nul habitant n'a la hardiesse de rien dire contre ceux qui tous les jours sont leurs juges en d'autres causes.

L'audace de quelques officiers a été jusques à ce point, que la reyne ayant escrit qu'il n'estoit pas raisonnable d'empescher le sieur évesque d'Angers[2] de faire imprimer les ordonnances qu'il faisoit concernant sa charge, un d'entr'eux a été si insolent que de dire publiquement que ce n'estoit le faict du roy ny de la reyne de se mesler de ces choses-là; que c'estoit à eux d'en disposer, et qu'ils ne laisseroient pas de passer outre, quelques deffenses qui leur peussent estre faictes; et de faict, ensuite de ce discours, ils prirent les armes toute la nuict pour dire qu'ils avoient la force à la main pour se faire obéir dans Angers en ce qu'ils voudroient faire, quoyque contre la justice.

Pour ces considérations, dont la conséquence paroist assez sans l'exprimer en ce papier, il est du tout nécessaire d'y envoyer celuy qui est nommé intendant en la justice pour informer de tels crimes; autrement il y faudroit pourvoir par voye de faict, que tout autre gouver-

[1] Le présidial d'Angers, établi par édit de Henri II, en 1552, était composé d'un président, d'un lieutenant général civil, d'un lieutenant général criminel, d'un lieutenant particulier criminel et asseseurs, de trente-six conseillers, d'un avocat du roi et d'un procureur du roi.

[2] Fouquier de la Varenne. (Voyez ci-après, p. 627, une lettre du commencement d'octobre.)

neur que celuy que sa majesté a mis dans Angers sous son authorité auroit pratiquée.

En ceste considération, M. de Marillac informera le roy de ceste affaire et luy fera cognoistre l'impudence de telles gens au mespris de sa propre authorité, et le supliera de commander à M. Doquairre de donner les lettres qui seront nécessaires à M. de Bérule[1], comme intendant de la justice en Anjou, pour aller informer de tout ce que dessus et réprimer l'audace de telles gens.

Le dit sieur de Marillac parlera à M. Doquairre, à qui les coulpables ont écrit plusieurs fois pour desguiser la vérité, qu'on luy justifiera clairement par procès-verbaux, quand la reyne sera à la cour, et luy tesmoignera avec combien de raison la reyne a ceste affaire à cœur, afin qu'il s'y affectionne.

La malice et l'animosité de telles gens est telle, qu'ils ont voulu imposer au père Hersant, prédicateur de la compagnie de l'Oratoire, d'avoir presché contre l'estat et le roy, et en ont faict un procès-verbal si faulx, que le lieutenant général et plusieurs du présidial et notables de la ville ont déclaré, devant M. l'évesque d'Angers, que jamais le prédicateur n'avoit parlé des choses qu'on luy mettoit à sus.

Faut noter que l'autheur de tous ces désordres [est le][2] président Ayrault[3], qui, avec tous ses associez, faict faire toutes ces extravagances pour empescher que monsieur d'Angers ne puisse punir un frère religieux qu'il a, qu'il poursuit à cest effect.

Si on dit à M. de Marillac que monsieur d'Angers est cause de tous ces désordres, il respondra que le roy prend cognoissance de ce qui concerne monsieur d'Angers; que ce faict icy est de nature différente et distincte, quoyqu'arrivé ensuite; qu'au reste, ce que la

[1] Jean de Bérulle, frère du cardinal, qui occupa divers emplois, entre autres celui de maître des requêtes.

[2] Le texte porte: « vient du. » Cela ne répond-il pas aux mots, « la cause, » que Richelieu aurait eus dans sa pensée en dictant ceux-ci : « l'auteur? »

[3] On voit dans le *Mercure François* (tom. VI, pag. 318), que le président Ayrault harangua la reine mère, en 1619, quand elle fit son entrée dans Angers.

reyne désire est de le mettre en estat que le roy en puisse juger, comme de tout ce qui la concerne [1].

DVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 171 et 179. — Copie.

AU MARQUIS MALATESTA [2].

[Septembre 1619.]

Monsieur, Je penserois commettre une faute que je ne pardonnerois jamais à moy-mesme si j'estois plus longtemps sans vous raffraischir la mémoire d'une personne qui vous honore comme moy; je prends donc la plume, non pas que j'estime que les parolles soyent suffisantes à recognoistre les courtoisies dont vous m'avez rendu vostre redevable, mais bien vous asseurer que le temps ne me fera jamais naistre les occasions de le pouvoir faire que je ne les reçoive avec toute l'affection qu'on sçauroit désirer d'un homme qui est du tout ennemy de l'ingratitude. J'ay faict entendre à la reyne le zelle que vous avez à son service; elle m'a tesmoigné que de tout temps ceux de vostre maison ont esté affectionnés à la sienne et que pour vostre particulier elle aura contentement de rencontrer les occasions de recognoistre la bonne volonté que vous luy portés.

[1] Sur le même feuillet, après un blanc d'un tiers de page, Charpentier a écrit : « M. de Marillac se souviendra du logement de la reyne. » Cette ligne est effacée; nous la notons parce qu'elle peut aider à fixer la date de cette lettre, écrite sans doute peu de temps avant le voyage de Marie de Médicis à Angers.

[2] Cette lettre a été copiée deux fois dans ce manuscrit; au folio 171 Le Masle a écrit en marge : « A M. le général d'Avignon. » La seconde copie, folio 179, porte, à la marge: « A M. le marquis de Malatesta, général des armes pour sa saincteté, en Avignon. » Le manuscrit de Le Masle contient deux autres lettres adressées à ce marquis Malatesta : l'une, sans date, doit être du mois de février, et par conséquent ne peut être de l'évêque de Luçon, qui n'avait pas encore quitté Avignon; la seconde, datée du 13 mai, pourrait avoir été écrite par lui, mais un passage nous met en doute, et nous croyons plutôt que toutes deux sont du marquis de Richelieu. On les trouvera aux folios 231 et 235 du manuscrit.

Je ne sçaurois encore vous dire à quoy les choses abboutiront; on espère la continuation de la paix[1], mais je n'ose vous en asseurer; je voudrois avoir donné de mon sang et qu'elle fust telle que je la désire. Dieu est si bon qu'il dissipera, comme je croy, l'orage qui menace la France, la reyne n'ayant que des désirs advantageux pour le roy et son estat, et le roy un très-bon naturel envers la reyne sa mère : je le supplie de tout mon cœur qu'il les unisse estroitement ensemble, et me donne le moien de vous faire veoir, en vous servant, que je suis véritablement

Vostre, etc.

DVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1195, fol. 198. — Copie.

A M. DE SULLY[2].

[Fin de septembre 1619?]

Monsieur, Vos civilitez sont si grandes que je ne puis entreprendre d'y respondre dignement; mon affection ne cède pas à la bonne volonté que vous me portés, mais bien mes paroles aux vostres; ce qui ne vous semblera, je m'asseure, point estrange, la raison voulant que l'éloquence champestre défère à celle de la cour; en ce sens je vous donne les palmes et me confesse vostre inférieur, mais non quant aux effects, que je vous rendray tousjours tels en toutes occasions que vous serez contrainct, je m'asseure, de confesser qu'en cela je seray vostre esgal. Je suis discret, ne parlant que d'égalité, en ce en quoy je pourrois prétendre de l'advantage sans que vous le puissiez trouver mauvais, puisqu'il ne tendroit à autre fin qu'à vous faire cognoistre que je veux estre plus vostre serviteur que vous n'estes de mes amis, bien que vous le

[1] La paix du 30 avril ne fut pas de longue durée. Peu de temps après l'entrevue de Cousières (6 septembre), les mésintelligences entre le fils et la mère s'étaient réveillées. C'est sans doute un peu avant cette nouvelle brouillerie que Richelieu écrivait cette lettre.

[2] Le copiste a mis en marge : « A M. de Juilly. » (Voyez ci-dessus, p. 90, note 4.)

soiez autant que vous le pouvez estre; par là vous verrez que je suis de ces humbles glorieux qui cèdent en un point pour l'emporter en d'autres. Cependant je m'asseure bien qu'en louant mon humilité vous ne pourrez blasmer ma gloire, puisque l'un et l'autre ne sont qu'à l'advantage de ceux que j'honore comme vous. Je m'advise en n'y pensant pas que ma plume faict l'honneste, et prend un style civil; je craindrois qu'elle ne peust fournir ceste fusée de mesme air; je l'arreste, croyant que vous pardonnés ceste faulte, puisqu'elle n'y tombe pas souvent, et que pour pénitence d'icelle elle vous dira en son patois et de son air ordinaire, le desplaisir que j'ay d'avoir rompu un petit voyage que je pensois faire en ce temps à Paris, pour m'estre privé par ce moyen du bien de vostre veue. Je convertis ce voyage en un autre que je vays faire en mon diocèze, où la paix en laquelle nous sommes[1] me permettra de faire quelque séjour; cela me faict perdre l'espérance de vous veoir sitost, mais non diminuer le désir que j'en ay. Ce qui me console est que j'ose me promettre que tousjours vous me manderez de vos nouvelles, ce dont je vous conjure, comme aussy de croire que je suis franchement

Vostre, etc.

[1] Cette circonstance doit donner la date approximative de cette lettre, qui n'est point datée dans le manuscrit. On sait qu'après l'entrevue de Tours, en septembre, la reine mère, encore mécontente, se refusa à aller à Paris, et retourna à Angers. Il est très-vraisemblable que c'est là ce qui dérangea le projet formé par Richelieu de se rendre à Paris, et lui inspira le dessein d'aller visiter son évêché, qu'il avait quitté depuis près de dix-huit mois, et qui, d'ailleurs, était dans le voisinage de la résidence actuelle de la reine mère. On peut donc conjecturer que cette lettre a été écrite vers la fin de septembre, ou peut-être en octobre 1619.

DVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 17. — De la main de Charpentier.[1]

[AU COMMANDEUR DE LA PORTE.][2]

[Fin de septembre 1619?]

La reyne à Tours et de là à Angers.

Je loue grandement sa diligence; que j'ay tousjours bien creu qu'il estoit homme d'ordre, et qu'icy on le verra. Il faict fort bien de faire

[1] Cette pièce ne se compose que de simples notes, de mots jetés quelquefois sans suite et sans liaison, sorte de canevas comme on en trouve de temps en temps dans les papiers de Richelieu, destinés à aider sa mémoire ou à préparer l'œuvre d'un secrétaire. Il s'agit ici d'une lettre à l'oncle de l'évêque de Luçon, ainsi qu'on le voit par divers passages, car aucun nom ne se trouve en tête ou au dos du feuillet. — Il n'y a pas de date, mais nous pensons que ces précautions, pour la défense d'Angers, doivent avoir été prises à une époque où la bonne intelligence, mal rétablie entre la reine mère et le roi, pouvait laisser prévoir une lutte nouvelle, lutte qui, en effet, eut lieu en 1620, et où nous verrons figurer plusieurs des personnes nommées ici. On ravitaille Angers au moment où la reine mère en va prendre le gouvernement, après l'entrevue de Tours, d'où elle partait mécontente. On peut donc donner à cette pièce la date de la fin de septembre 1619. Nous verrons bientôt que Marie de Médicis arriva à Angers le 16 octobre. — Peut-être pourrait-on encore supposer que cette pièce se rapporte à l'époque où la reine mère était à Tours, après avoir quitté l'armée à la fin de juin 1621, dans le dessein de se retirer à Angers; mais la première date est plus probable.

[2] Amador de la Porte. Il était fils du célèbre avocat de la Porte et frère de Suzanne, mère de Richelieu. L'avocat de la Porte avait parmi ses clients l'ordre de Malte, et parvint à faire recevoir son fils Amador chevalier. Celui-ci était commandeur lorsque le marquis de Richelieu, l'aîné de ses neveux, fut tué en duel à l'occasion du gouvernement d'Angers, que lui avait donné la reine mère (1619); et de son propre mouvement, dit le cardinal dans ses Mémoires, cette princesse nomma l'oncle à la place que laissait vacante la mort du neveu. Lorsque le cardinal eut le gouvernement du Havre, il donna le commandement de cette place à son oncle; plus tard il lui conféra d'autres emplois, et fit longtemps à ce parent une fortune modeste à l'ombre de sa grande fortune. Enfin, il le fit élever, en 1640, à la dignité de grand-prieur de France. Le commandeur mourut deux ans environ après le cardinal, le 31 octobre 1644.

avitailler la place. Je croy qu'il aura envoyé à Tours pour permission. Armes : Chanteloupe[1] 400, luy 600. Ne sçauroit faire mieux que de faire marché avec le marchand de Nantes de quoy armer 500 hommes, moitié mousquets et l'autre corselets et piques. Je feray mettre ordre au payement.

A mesure qu'il trouvera soldats [de] bonne mine, j'estime oster les paignotes[2], estant à propos que la reyne voye des soldats qui ayent bon chapeau et souliers, [ce][3] qui pare le plus.

Que Richardière[4] m'a mandé qu'il avoit de bons soldats; qu'il pourra trier partout les meilleurs et les plus asseurez. Que je luy mande qu'il les meine, parce que, s'il n'en a affaire, M. de Roches[5] en aura volontiers.

Que la reyne allant là, je feray ce que je pourray pour avoir des fonds afin qu'ils ayent chacun des mandilles noires avec des + blanches.

J'estime le debvoir advertir que les compagnies ne se qualifient point compagnies des gardes, mais bien compagnies destinées pour la garde du chasteau, de façon qu'elles dépendent absolument de son obéissance.

Provisions. Reyne. Je ne sçay qui vous a dit que la publication s'en doibt faire à Paris en la ville capitale du gouvernement; s'il s'est autre-

[1] Chanteloube avait été nommé gouverneur du château de Chinon par la reine mère quand celle-ci avait eu le gouvernement d'Angers.

[2] Vieux mot qui signifie : « Gens loués pour escorter les princes les jours de cérémonie. » Ce mot est mal écrit; on pourrait lire aussi : « l'espaignoles. » Cela signifierait-il quelque partie de vêtement militaire du temps ?

[3] Il semble qu'il faut suppléer ce mot.

[4] C'est sans doute ce capitaine que Richelieu nomme plusieurs fois, dans ses mémoires, à l'époque de la prise de la Rochelle, et dont il dit : « Le capitaine Richardière, bon homme de marine. »

[5] François Fumée, seigneur des Roches Saint-Quentin; il avait été page de Marie de Médicis. A l'époque où Richelieu écrivait ceci, il était enseigne aux gardes et avait environ trente ans. Lorsqu'il fut tué devant Saint-Omer, en 1638, il était mestre de camp d'un régiment de cavalerie. Toute cette famille était attachée à la cour. Son jeune frère, François Fumée, seigneur de Belon, était gentilhomme de la reine mère; et son frère aîné, Louis Fumée, seigneur des Roches, était aumônier du roi. (Voyez P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, t. VI, p. 423.)

fois pratiqué autrement, vous le ferez faire, et par aprez on en fera la publication à Paris.

Pour le logis de la reyne, selon vos lettres, elle s'arrestera au logis Barrault.

Je respondray à Sillé de toutes les provisions qu'il fera mener à Angers.

Faictes un mémoire de tout ce qu'il faudra pour vostre gouvernement, pour la paye de cappitaines, officiers, entretènement de canonniers, et tout ce qui sera nécessaire; car estant à Tours on poursuivra le tout.

Je vous prie me mander quel est le frère de Charpentier, sans me flatter, ny luy.

M. de Pont-Chasteau[1] vous yra bien tost trouver.

On poursuit les deux compagnies en trois. Je ne sçay lequel sera meilleur pour Villeneufve d'estre sergent-major dans la ville, une[2] adjouste de coste de la reyne, ou d'avoir une compagnie. Estant doux et paisible, il semble qu'il soit plus utile à la charge de sergent-major qui va à gaigner le cœur du peuple, et on le tient icy plus honorable.

[1] Charles du Cambout, marquis de Coislin, baron de Pont-Château. Il était cousin germain de Richelieu, son père ayant épousé la tante paternelle du cardinal, Louise du Plessis, dame de Beçay. En 1624, le baron de Pont-Château présida l'assemblée de la noblesse de Bretagne; et il obtint, en mai 1630, des lettres qui le maintinrent en toutes les assemblées publiques de la province, aux assises et tenues d'états, dans le rang des anciens barons du pays. Il fut chevalier des ordres, gouverneur de Brest, lieutenant général de la basse Bretagne, et il occupa plusieurs autres emplois. Il mourut en 1648, âgé d'environ quatre-vingts ans. — A l'époque où cette lettre fut écrite, il était dans le parti de la reine, et il se trouva, en 1620, à l'affaire du Pont-de-Cé. Voici ce qu'en disent les Mémoires de Richelieu dans l'énumération des personnes qui se distinguèrent dans ce combat : « Le baron de Pont-Chasteau, qui y estoit avec vingt-cinq maistres d'une compagnie de chevau-légers qu'il commandoit, y fit ce qu'on devoit attendre d'un homme de bien; et après y avoir perdu dix ou douze de ses compagnons, qui furent tués, se retira dans Angers avec le reste, et tous ceux qui se purent rallier à ceste fin. » (L. XI, p. 90.)

[2] Ce mot est peu lisible; les trois suivants, quoique nettement écrits, ne se comprennent pas; plus loin il y a encore quelques mots douteux. Toute la pièce a été écrite en courant.

La reyne vous envoye M. de Viliers et une compagnie; Betute[1] lieutenant, et fils Vileserain, enseigne.

M. de Malissy[2] s'en va aussy pour estre lieutenant de M. de Roches. Si le Boisseau veut estre enseigne, on luy conservera.

Au reste, mon cher oncle, entretenant la bourgeoisie, je vous conseille de tenir un peu vostre gravité, tempérant l'un (*sic*) par l'autre; la première (*sic*) est bonne pour le peuple, la deuxiesme pour les soldats qui sont sous vous.

DIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 170. — Copie.

A MM. DU CHAPITRE DE LUÇON[3].

[Commencement d'octobre 1619.]

Messieurs, Je vous rends grâces des tesmoignages que vous m'avez rendus de nouveau de vostre souvenir; je ne puis, en revanche, que vous asseurer de mon entière affection en vostre endroit, et vous dire que, par la grâce de Dieu, les bruitz de guerre sont cessez en ces quartiers, ce qui sera cause que, dans quelque temps, je pourray plus aisément obtenir permission de vous aller veoir, et vous conjurer de vive voix de croire qu'il n'y a personne au monde qui soit plus véritablement que moy,

Messieurs,

Vostre, etc.

[1] Mot peu facile à déchiffrer.

[2] Il se battit aussi au Pont-de-Cé : « Malici, lieutenant de la mestre de camp du régiment des gardes, y fut fort blessé. » (*Mémoires de Richelieu*, liv. XI, p. 91.)

[3] Indication donnée à la marge du manuscrit. — Quant à l'époque où cette lettre fut écrite, le projet de voyage à Luçon nous la fait classer en octobre 1619. (Voyez ci-dessus, p. 625, note.)

DX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 2. — Mise au net de la main de Charpentier.

A M. L'ÉVÊQUE D'ANGERS[1].

[Commencement d'octobre 1619?][2]

Monsieur, La reyne a receu tant de satisfaction de messieurs les depputtez d'Angers, que le tesmoignage qu'elle leur en a rendu de vive voix, et celuy qu'elle rend encore par escrit à messieurs de vostre ville, doibvent faire espérer, et au général et au particulier, tous les effects qu'ils sçauroient désirer de son affection. Quant elle sera sur le lieu, ils cognoistront, je m'asseure, en peu de temps la vérité de mon dire. Cependant, sa majesté ayant eu de la bonne volonté pour feu monsieur vostre père[3], vous pouvez croire qu'elle la continuera à

[1] Cette indication se trouve au dos de la minute. — L'évêque d'Angers était alors Fouquet de la Varenne. Il avait été conseiller au parlement de Paris et maître des requêtes du roi. Il posséda plusieurs riches abbayes, et fut nommé évêque d'Angers lorsque Miron quitta ce siége, fatigué des difficultés qu'il avait avec son chapitre. La Varenne mourut âgé de trente-cinq ans, en 1621, le 10 janvier. Moréri s'est trompé en donnant la date de juin dans l'article qu'il a consacré à Miron. Les historiens de l'Anjou font de grands éloges du zèle que déploya Fouquet de la Varenne pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans son diocèse. C'était un prélat d'une grande piété, et qui laissa le souvenir de beaucoup de bonnes œuvres.

[2] Cette lettre nous semble avoir été écrite quelques jours avant l'arrivée de la reine mère dans son gouvernement d'Angers : nous avons dit qu'elle y fit son entrée le 16 octobre 1619. On a vu, par un mémoire adressé probablement à Marillac (ci-dessus, p. 620) que des désordres étaient survenus à Angers; les députés dont il est ici question étaient venus sans doute annoncer à la reine mère le rétablissement de la concorde.

[3] Guillaume Fouquet, né à la Flèche, en 1560, avait commencé sa carrière dans la domesticité de Catherine de Navarre, sœur de Henri IV, dont il était maître d'hôtel, on a même dit cuisinier, et l'on sait le mot attribué à cette princesse lorsque cet ancien serviteur fut parvenu à une grande fortune : « La Varenne, vous avez plus gagné à porter les poulets de mon frère qu'à piquer les miens. » Quoi qu'il en soit, Catherine le donna au roi son frère, comme un homme fort intelli-

l'endroit de messieurs ses enfans[1], et de vous particulièrement, du mérite duquel elle a, et pourra avoir de plus en plus parfaicte cognoissance. Pour moy, monsieur, je ne vous dis point le contentement que je me prometz recevoir estant auprès de vous, me réservant à le vous tesmoigner alors que je jouiray de ce bien, et de plus, que je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné confrère et serviteur.

DXI.

Bibl. de l'Inst. Collect. Godefroy, portefeuille 269. — Original de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE RETZ[2].

19 octobre 1619.

Monseigneur,

Vous aiant escrit hier d'une affaire particulière qui m'estoit recommandée par aucuns de mes amis, aujourd'huy je prends la plume pour vous faire part de la resjouissance publique dont la venue de

gent. Il plut à Henri IV, qui le fit d'abord porte-manteau, et le mit dans l'intime confidence de ses amours. Guillaume Fouquet se dévoua entièrement à Henri IV, et on raconte qu'il lui sauva la vie au combat de Fontaine-Française (5 juin 1595); Henri, à son tour, le combla de faveurs et de biens; il le fit conseiller d'état, contrôleur général des postes, chevalier de Saint-Michel, marquis de la Varenne, lieutenant-général de la province d'Anjou et gouverneur de la Flèche. Ni le P. Anselme, ni le Dictionnaire de la noblesse ne donnent la date de sa mort, qui arriva en 1616.

[1] L'évêque d'Angers était l'aîné, et il abandonna son droit d'aînesse à son jeune frère. Celui-ci, qui se nommait René Fouquet de la Varenne, et auquel les généalogistes donnent le nom de marquis de Sainte-Suzanne, eut, après la mort de son père, le gouvernement de la Flèche, dont il jouissait quand cette lettre fut écrite. L'année suivante (1620), il soutint le parti du roi contre la reine mère, qui s'empara de la Flèche dans le dessein d'aller attaquer le Mans. Mais René de la Varenne se mit à sa poursuite, et, l'ayant atteinte à Sainte-Suzanne, la contraignit de regagner Angers.

[2] Henri de Gondi, évêque de Paris. (Voy. ci-dessus, p. 550.)

la reyne en ceste ville a esté accompagnée[1]. Je ne puis vous celer que sa majesté n'en ayt tout le contentement qui se peut dire, pour avoir veu, par le grand nombre de noblesse qui s'est trouvé en ceste occasion, et principalement M. le mareschal de Boisdaulphin, le pouvoir qu'a le commandement du roy et l'estime qu'il faict de la reyne, ayant voulu qu'elle fust honorée ainsy qu'il luy appartient. J'ay creu, monseigneur, que vous n'auriez point désagréable que je vous entretinsse sur ce subject, tant pour estre digne de vous que pour vous faire cognoistre par là que, quand il s'en offrira quelqu'un où j'aye moyen de vous rendre le service que je vous doits, vous cognoistrez par effects que je suis véritablement,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

D'Angers, ce 19 octobre 1619.

DXII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 2 et 3, fol. 111. — Minute

A M. DE BÉRULLE[2].

[Seconde quinzaine d'octobre? 1619.]

Lettre à M. de Bérule, portant qu'un de ses confrères m'a dit qu'en la réception des pères de l'Oratoire en ceste ville, ils avoient mis quel-

[1] On publia alors un livre intitulé: *Récit et véritable discours de l'entrée de la royne mère dans la ville d'Angers, faicte le 16 octobre 1619.* A Angers, 1619, petit in-4°. Cette narration, toute farcie de grec, de latin, d'anagrammes en toutes langues, d'inscriptions, de vers empruntés à nos vieux poëtes, donne une ample description de tout ce qui se passa dans cette solennité que la petite cour de Marie de Médicis voulut environner de beaucoup d'éclat.

[2] Le secrétaire avait omis le nom; Charpentier a écrit au dos de la pièce: « M. Bérule. » Cette lettre prouve que Richelieu favorisa autant qu'il put l'établissement de la congrégation de l'Oratoire, et qu'il était animé de sentiments alors fort bienveillants pour le pieux fondateur de cette institution religieuse — Elle peut servir à rectifier les témoignages qui veulent que Richelieu ait, en toute occasion, sacrifié le P. de Bérulle aux jésuites. En cela cette lettre a son importance. — Les manuscrits de Baluze ne lui donnent point de date;

ques conditions qu'il estime estre préjudiciables à leur ordre, ce qui faict que je prends la plume pour le prier de me mander comme il désire que son affaire se passe, estimant avoir assez d'amis pour faire qu'elle se passe ainsy qu'il le désirera; et l'asseurant que je désire le servir en tout et pour tout, joint aussy que quand cela ne seroit point suffisant, l'autorité de la reyne est plus que suffisante.

Un mot de l'affaire de M. de Béthune.

Que je le suplie d'avoir soin de Luçon[1], ce que je me promects de son zelle et en considération de l'affection avec laquelle je suis[2].....

DXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 2 et 3, fol. 111 verso. — Minute.

A M. DE MARILLAC[3].

[Seconde quinzaine d'octobre? 1619.][4]

Monsieur, Les trois lettres que j'ay receues de vous des 14 et 15 de

le rapprochement de plusieurs circonstances nous aidera à déterminer celle qu'il convient sans doute de lui assigner. — D'abord, lorsque Richelieu l'écrivit, il n'était encore qu'évêque de Luçon; ensuite, il s'agit d'une ville où l'établissement de l'Oratoire éprouva quelques difficultés, et où la reine mère avait, en ce moment, une autorité particulière. Nous en concluons que cette lettre doit avoir été écrite lorsque, vers la fin de 1619, après l'entrevue de Tours, la reine mère, mal satisfaite, se retira à Angers, dont elle avait le gouvernement, et où la suivit l'évêque de Luçon.

[1] Une maison de l'Oratoire avait été établie à Luçon dès l'origine de la congrégation. Richelieu, qui, dans le XXe livre de ses Mémoires, raconte l'histoire de ses relations avec M. de Bérulle, rappelle l'empressement qu'il mit à accueillir ces pères, et dit que leur maison de Luçon fut la seconde qu'ils possédèrent en France.

[2] A la suite de cette minute, Richelieu avait commencé à dicter la matière de deux autres lettres : « Un mot de civilités à M. de Sardini en remerciement de ses courtoisies. Ayant sceu qu'il n'a point touché les ordonnances qu'il a emportées d'icy, j'en escrits un mot à M. d'Argouges. — A M. d'Argouges. Que la reyne ayant sceu..... désire qu'il soit satisfaict et que je l'en prie particulièrement. »

[3] Charpentier a écrit ce nom au dos de la minute. C'est sans doute Michel, l'aîné des deux frères.

[4] Cette lettre se trouve, dans le manuscrit de Baluze, au verso du feuillet où est

ce mois sont des marques de vostre souvenance, et les nouvelles dont vous me faictes part par icelles, du désir que vous avez de contenter vos amis. Je vous en rends grâces autant que je peux, et vous conjure de continuer à donner des nouvelles du cours du monde à ceux qui en sont esloignés comme nous sommes en ce lieu. Cependant je vous diray que je suis tousjours de mesme advis pour le voyage; que la reyne y a tousjours la disposition qu'il sçait; qu'elle désire grandement y estre avec satisfaction, laquelle nous attendons tous les jours.

Que la reyne s'estonne qu'en choses indifférentes on ne luy donne point contentement, n'estant point payée de ce qui luy est deub. Je croy[1] que sur cela on peut différer le voyage, mais non pas qu'on le doive rompre, n'estimant point que la reyne puisse estre longtemps dans Paris sans faire recognoistre à tout le monde, par sa conduite, qu'elle n'y sera point pour porter préjudice à personne[2], mais

écrite la minute de la lettre précédente à Bérulle; nous lui donnons la même date. On voit d'ailleurs que tout ce que Richelieu dit ici à Marillac se rapporte à l'époque où, après le traité d'Angoulême, la reine mère temporisait pour aller à la cour, et attendait qu'on eût rempli les engagements pris à son égard. On sait qu'elle finit par rester à Angers, malgré les conseils que ne cessait de lui donner Richelieu de retourner à Paris. De nouvelles brouilleries survinrent, et l'affaire du Pont-de-Cé amena une nouvelle réconciliation, suivie de nouvelles froideurs.

[1] Nous supprimons ici le mot « point, » échappé à la rapidité de la dictée, et qui fait un sens contraire à la pensée de la phrase.

[2] On voit par la minute que cette lettre se terminait d'abord autrement, et que Richelieu y avait mis pour Marillac quelques expressions d'amitié qui ont été retranchées. Après le mot « personne » il y avait : « Je me resjouis de ce qu'il a faict son traitté avec le comte de Breme (ou Bresves) et ne doibt point craindre que S. M. trouve mauvais ce délay, sçachant bien qu'il ne peut rien venir de sa part qui ne soit advantageux au service de S. M., et qu'il peut croire que je n'oublieray rien pour faire cognoistre son affection et ses actions telles qu'elles sont, du tout portées au service de la reyne, debvant cela à son mérite, et à l'amitié qui est entre nous. » On a raturé ces lignes pour faire finir la lettre comme on voit ici. — Le secrétaire a mis à la marge ces mots, qui sont sans rapport avec les diverses lettres écrites sur ce feuillet : « Carosses requis le plus tost qu'on pourra. » — A la suite de cette minute on trouve ces autres lignes aussi effacées : « Remerciment à M. le cardinal de Guise. — Et à Mlle du Tillet, que la reyne recognoist tous les jours de plus en plus l'affection qu'elle a à son service. Que pour moy, j'ay des tesmoignages de la sienne en respondant pour moy aux lieux où elle en

profiter à tous. Je souhaite ce bien avec passion et les moyens de vous faire veoir que je suis.....

DXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Arm. VII, paq. III, n°s 1 et 2, tom. I, volume non paginé; la pièce se trouve vers le tiers. — Minute de la main de Charpentier.

AU DUC DE LUYNES[1].

[Octobre 1619?]

Monsieur de Luynes, j'ay esté grandement aise de la promesse qu'il a pleu au roy monsieur mon fils me faire pour le sieur archevesque de Tolose, touchant le cardinalat. Je vous prie de me continuer la bonne volonté que vous m'avez tesmoignée en ceste affaire, tenant la main à ce que l'on en escrive si favorablement à Rome que celuy à qui elle touche en reçoive bientost l'effect que je désire lui procurer. Je tascheray à recognoistre ce bon office envers vous en autre occasion où j'auray moyen de vous faire veoir que je suis.....

parle, la suppliant continuer, et croire que je confirmeray toutes ses paroles par mes actions. » Charlotte du Tillet, fille du greffier en chef du parlement, était une personne spirituelle, adroite à l'intrigue et preste à l'épigramme. On voit qu'elle rendait alors de bons offices à l'évêque de Luçon; plus tard, à l'époque des démêlés du cardinal avec la reine mère, on la trouvera sous les noms de la *fabia* et de la *fée*, mêlée aux intrigues ourdies contre Richelieu. C'était par ses mains que passait la mystérieuse correspondance qui s'était établie, en 1630, entre Mme du Fargis et le comte de Cramail. (Voyez *Journal de M. le cardinal de Richelieu, qu'il a fait durant le grand orage de la cour*, etc. p. 51 de l'édit. in-12 de 1664. Voy. aussi l'historiette de Tallemant des Réaux, t. Ier.)

[1] En tête de cette pièce est une note de la main qui a annoté les pièces de la collection Godefroy, où on lit le nom de M. de Luynes, la date de 1620, et cette indication ; « Minute originale du cardinal de Richelieu. » — Nous avons déjà dit que ce fut après l'entrevue du roi et de la reine mère, au château de Cousières, le 5 septembre 1619, que Marie de Médicis obtint du roi que l'archevêque de Toulouse, le troisième fils du duc d'Épernon, serait proposé pour le cardinalat. Cette lettre doit avoir suivi de près la promesse du roi, et nous lui donnons la date d'octobre 1619, plus vraisemblable que celle de 1620. — L'archevêque de Toulouse fut créé cardinal le 11 janvier 1621.

DXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 8. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE CHARTRES[1].

[Fin d'octobre 1619?]

J'ay receu la lettre qu'il m'escrit pour l'affaire B..... Pour les deux autres qu'il dit m'avoir escrites, s'il luy plaist se souvenir de ceux à qui il les a consignées, ils luy justifieront eux-mesmes qu'ils n'en ont pas esté fidelles porteurs, n'en ayant pas seulement ouy parler; aussi estimay-je que c'est un subject de plainte qu'il prend pour m'obliger en un sens, me voulant tesmoigner qu'il a eu beaucoup de souvenir de moy. Je laisse ce discours pour venir à l'affaire dont il m'escrit, dont je remets à M. Bouth.[2] de vous escrire plus particulièrement, me contentant seulement de vous dire que vous auriez tort si vous pensiez recevoir plus de faveur à Tours qu'à Angers[3]. Je sçay bien les motifs qui vous portent à cela, mais je vous prie de croire que la R. vous affectionne, et que son autorité est plus grande qu'il ne faut pour vous faire donner les contentementz que vous sçauriez désirer. Sa majesté ne peut croire que vous voulussiez diminuer l'estendue de son gouvernement, qui n'est pas trop grand, de gaieté de cœur[4]. Pour moy, j'estime que, quand nous serons à Paris, ceste affaire se vuidera plus

[1] La suscription manque, mais Charpentier a écrit ce nom au dos de la minute.

[2] Bouthillier.

[3] Tandis que la reine mère résidait dans son gouvernement d'Angers, le roi faisait quelque séjour à Tours.

[4] Cette lettre confirme la conjecture que nous avons faite au sujet de M. de Cheverni. (Voy. note 2 de la lettre écrite au même, août 1619, ci-dessus, p. 616.) L'évêque de Luçon le soupçonne évidemment de n'être pas fort dévoué aux intérêts de la reine mère; et le peu de bienveillance de Richelieu pour cet évêque, l'un des membres de la famille de Thou, perce dans toutes les phrases de cette lettre. Elle nous paraît avoir été écrite lorsque la reine mère était de retour dans son gouvernement d'Angers, après l'entrevue de Tours. (Elle y arriva le 16 octobre.) Au reste, M. de Cheverni survécut peu à cette lettre : il mourut le 27 mai 1620.

commodément par vostre consentement qu'en vostre absence; c'est pourquoy mon advis est qu'on remette jusques là à la vuider deffinitivement. Je me resjouis d'avoir bientost le bien de vous veoir et de vous tesmoigner en tous lieux que personne ne vous estime et vous honore plus que moy, qui suis, etc. . . . .

DXVI.

Bibl. de l'Institut, Collect. Godefroy, portefeuille 269. — Minute.

A M. LE CARDINAL DE RETZ[1].

[Commencement de novembre 1619.]

Monseigneur, Je ne puis vous dire la joye que j'ay eue d'avoir appris, par la lettre qu'il vous a pleu m'escrire[2], la reyne estre désirée au lieu où vous estes. Je me promects que vous la verrez bientost à Paris, s'il plaist à Dieu, estant tellement affermie en la résolution qu'elle a prise de s'y acheminer que je ne voy aucune chose qui l'en puisse divertir[3]. Cependant je vous suplie de croire, comme une chose indubitable, que autant le général que le particulier ne retireront qu'advantages des intentions de sa majesté. Pour moy, monsieur, quoyque je sois inutile à tout bien, j'auray tousjours à très grande gloire de seconder en cela

[1] Ce nom est écrit en marge, et au dos de cette pièce, de la main de Charpentier.

[2] Cette minute n'est point datée; Godefroy, qui a écrit en tête « M. orig. » (minute originale), donne la date de 1619; et si, comme nous le supposons, la lettre dont il s'agit ici est une réponse à la lettre de Richelieu du 19 octobre, on peut croire que celle-ci fut écrite vers le mois de novembre.

[3] L'évêque de Luçon ne s'arrangeait pas du séjour d'Angers, et il désirait vivement que la reine mère pût reconquérir son crédit à la cour; il savait que là seulement étaient pour lui les chances de fortune et de grandeur. Marie de Médicis ne souhaitait pas moins ardemment son retour à Paris; mais, toujours plus froissée de la froideur de son fils à son égard, et aussi des procédés du favori, elle balançait et temporisait. Richelieu s'efforçait cependant de lui faire prendre une résolution, et, en même temps, de persuader à tout le monde que cette résolution était prise. C'est ce qu'on voit par cette lettre et les deux suivantes.

sa volonté et ses desseins, et en oultre de vous tesmoigner en toutes occasions que je suis véritablement.....

DXVII.

Bibl. de l'Instit. Collect. Godefroy, portefeuille 269. — Minute de la main de Charpentier.

AU P. ARNOUX[1].

[Commencement de novembre 1619?][2]

Monsieur, Le zelle que je sçay que vous avez au bien public et la faveur que vous me faictes de m'aymer me font croire que vous aurez agréable que je vous tesmoigne, par ceste lettre, la résolution que la reyne a de s'en aller bientost à Paris veoir le roy, et conspirer à son service et à son contentement tout ce qui luy sera possible. Je ne vous dis point la joye que j'en ay, estimant que c'est le bien de l'Eglise, de l'Estat et de leurs majestés, me réservant à vous l'exprimer quand j'auray le bien de vous veoir et à vous asseurer de vive voix, ainsy que je fais sur ce papier, que je suis et seray tousjours, etc.

[1] Nous avons dit, à l'occasion d'une autre lettre au P. Arnoux, du mois d'avril 1619 (ci-dessus, p. 593), la part que ce P. jésuite avait prise aux démêlés de la reine mère et du roi; nous avons dit aussi qu'après l'entrevue de Cousières, Marie de Médicis, faisant à son tour des conditions, refusa d'accompagner le roi, et retourna à Angers. « Dès qu'elle y fut, dit Richelieu dans ses Mémoires (liv. XI, p. 31), messieurs de Luynes firent semblant de désirer qu'elle vînt à la cour; quand ils la voyoient sur le point de vouloir partir, ils l'en détournèrent (*sic*), et lui firent savoir qu'elle n'y seroit pas la bien venue. » C'est sans doute dans un de ces moments où la reine formait le projet de se rendre aux feintes invitations du favori, que Richelieu écrivit cette lettre, et par conséquent après le voyage de Tours, qui eut lieu en septembre.

[2] Cette minute n'est pas datée; Godefroy a mis en tête : « M. orig. 1619. » Elle est écrite sur la même feuille que la précédente et les trois suivantes; nous les classons toutes en novembre.

DXVIII.

Bibl. de l'Instit. Collect. Godefroy, portefeuille 269. — Minute.

A M. ESECHIELI[1].

[Novembre 1619?][2]

Monsieur, Je recognois tous les jours de plus en plus le soin et l'affection avec laquelle (*sic*) vous travaillez à l'affermissement de la parfaicte intelligence de leurs majestés, que je me promects debvoir estre bientost, moyennant l'ayde de Dieu, au point le plus stable auquel on la puisse désirer. Je ne vous dis point l'estime qu'on faict en cela de vos advis procédant d'un esprit aussy judicieux que zellé au bien public. Remettant aussi ce qui est des affaires à la lettre que vous verrez du sieur de Saint-Caliste, je me contenterai de vous asseurer du désir que j'auray tousjours[3] en la continuation de mon ancienne et cordiale amitié, par les effects de laquelle vous cognoistrez que je suis sincèrement.....

[1] On lit ce nom, écrit de la main de Charpentier, à la marge et au dos de cette minute. Nous l'avons trouvé plusieurs fois dans les manuscrits avec une orthographe différente : Esechieli, Esechiely ou Esechiels. — Esechieli était un religieux à qui Richelieu accordait sa confiance ; il l'appelait, en plaisantant, et parmi les intimes, *Tenebroso-cavernoso*. (Mémoire à Chavigni, du 12 octobre 1635. Nous le donnerons à sa date.) On verra, par une lettre fort curieuse du cardinal à ce personnage, qu'en 1625 il était à Rome agent secret de Richelieu, et chargé de correspondre avec le ministre, à l'insu de l'ambassadeur du roi, alors M. de Béthune.

[2] En tête on lit : « M. orig. 1619. » (Voy. la note 2 de la page 638.)

[3] Il y a ici deux mots illisibles.

DXIX.

Bibl. de l'Instit. Collect. Godefroy, portefeuille 269. — Minute.

A M. DE CHARTRES[1].

[Novembre 1619?]

Monsieur, Si j'ay esté jusques icy à faire response à la lettre que j'ay receue de vous, vous n'attribuerez pas, s'il vous plaist, ce délay à oubli ou manque d'affection en vostre endroit, mais seulement au temps que je ne voyois pas propre à faire en vostre affaire ce que j'eusse désiré. Maintenant je prends la plume pour vous asseurer que je ne manqueray pas de prendre l'opportunité de vous y servir utilement, et vous faire veoir plustost par effects que par paroles que je suis.....

DXX.

Bibl. de l'Instit. Collect. Godefroy, portefeuille 269. — Minute.

[A MONSR .....][2]

[Novembre 1619?]

Monsieur, Vous avez juste raison de croire que ce qui m'a retenu jusques icy de faire response à vostre dernière lettre est le désir que j'avois de vous donner plustost des effects que des paroles; je vous suplie

[1] Ce nom est écrit de la main de Charpentier, en marge et au dos de cette pièce. La date manque, mais dans la collection de Godefroy, on a mis en tête : « M. orig. 1619. » Si cette date n'est pas fautive, l'évêque de Chartres à qui elle est adressée est Philippe Hurault; car ce n'est qu'en 1620 que Léonor d'Estampes de Valençay, qui a joué un rôle du temps du cardinal de Richelieu, vint occuper ce siége. — Cette lettre se rapporte sans doute aux affaires pour lesquelles Richelieu avait déjà écrit à M. de Chartres, en août et en octobre de la même année 1619; elle doit, de plus, être du mois de novembre. (Voy. la note 2 de la page 638.)

[2] Ni suscription, ni date; seulement, dans la collection Godefroy, on a écrit en tête : « M. orig. 1619. » Rien, d'ailleurs, n'indique le nom de celui auquel cette lettre est adressée. Quant à la date, c'est la même que celle des lettres précédentes.

croire que je continue tousjours en ceste mesme volonté, et contribueray à ceste fin tout ce qui me sera possible pour faire que vous ayez le contentement que vous pouvez désirer. Je ne vous marque point le temps présumé auquel cela peut arriver, en ce que c'est chose qui ne deppend pas de moy; mais bien vous asseuré-je que je n'y perdray un seul moment alors que je pourray vous servir et vous faire cognoistre par là que je suis véritablement.....

DXXI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 131. — Copie.

A MONSEIGNEUR BAGNI[1].

[1619.]

Monsieur, Si vous ne recevez si souvent que je debvrois des asseurances de l'affection que j'ay de vous servir, ce n'est pas que j'aye mis en oubly les courtoisies que j'ay receues de vous durant le séjour que j'ay faict en vos quartiers[2], mais bien à cause que je suis sy inutile à ceux qui me font l'honneur de m'aimer comme vous, que je les im-

[1] Le copiste a omis la suscription, et il a écrit à la marge de la copie : « A M. le vice-légat. » — Le vice-légat d'Avignon était alors Jean-François Bagni, lequel, en 1627, succéda au cardinal Spada dans la nonciature de France. Il fut créé cardinal en 1629, et de la même promotion que le frère du cardinal de Richelieu. Il mourut en 1641. Richelieu, qui s'était lié avec lui durant son exil d'Avignon, l'eut toujours pour ami; il s'en servit après la Journée des dupes pour négocier une réconciliation avec la reine mère. Nous verrons une lettre que lui écrit, sur ce sujet, le cardinal de Richelieu, le 10 décembre 1630. Il était, dit le cardinal dans ses Mémoires, « homme de grande probité et sincérité, et non de moindre intelligence dans les affaires..... » (Liv. XXI, p. 384.) — Richelieu, qui ne manque guère l'occasion de noter en passant les idées superstitieuses qui se présentent dans le cours de son récit, raconte l'anecdote suivante, sous la date de 1615 : « Cette année le cardinal de Joyeuse mourut en Avignon, chez monsignor de Bagny, vice-légat d'Avignon, ayant longtemps devant été averti qu'il se donnât de garde des *bains;* ce qu'il ne devina jamais devoir être entendu du nom de l'hôte chez lequel il devait mourir. » (Liv. VI, p. 280.)

[2] Cette lettre doit avoir été écrite plusieurs mois après que Richelieu eut quitté Avignon.

portune par mes lettres le moins qu'il m'est possible, n'estant pas pour cela moins passionné à leur rendre des preuves de mon service, sy les occasions s'en présentoient. Faictes donc estat, s'il vous plaist, monsieur, que, partout où j'en auray le moyen, vous me trouverez entièrement disposé à vous faire paroistre par effects combien j'honore vostre mérite, comme je chéris la bienveillance qu'il vous a pleu me deppartir, et que je suis véritablement

Vostre, etc.

DXXII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 38. — Minute de la main de Charpentier.

[A M. D'ARGOUGES.][1]

[1619.]

Que la reyne m'ayant deffendu de traicter sur les nouvelles conditions proposées par M. [de Blancmesnil][2], je luy fais ce mot pour le prier de mettre l'argent que j'avois destiné à cela entre les mains de M. de B.[3], demeurant près les Blancmanteaux, pour payer des debtes que jay.

Je vous prie me renvoyer le pouvoir de traicter que je vous avois

[1] Cette minute manque de suscription, mais le nom que nous mettons en tête se trouve sur un feuillet séparé, et nous semble d'ailleurs indiqué par le contenu de cette lettre. — M. d'Argouges était depuis longtemps trésorier de la reine mère. « D'Argouges, trésorier de ma femme », dit Henri IV, dans une lettre que ce prince écrivait à Sully, le dernier de mai 1605. (*Œconomies royales*, t. III, pag. 9, édit. de Michaud.) Ce personnage était-il le même que Charles d'Argouges, seigneur de Grâtot, baron de Rannes et d'Asnebeck, de l'ancienne famille de Normandie, connue dès le temps de Guillaume le Conquérant, et qui portait le nom de la terre d'Argouges, près Bayeux?

[2] Le nom est en blanc dans le manuscrit; mais il nous est donné par la lettre de Richelieu à M. de Sceaux, ci-après.

[3] M. de Bourges. On a vu par plusieurs des lettres précédentes, de 1609 à 1615 (ci-dessus, pag. 23 et suiv.), que madame de Bourges était amie de l'évêque de Luçon, et qu'elle se chargeait pour lui de certaines affaires d'argent et de ménage.

donné, lequel demeure nul, estant bien ayse d'avoir sceu par M. de Roches et cogneu par vos lettres que vous ne vous en soyez plus servi. Tout le monde juge que j'ay faict plus que je n'ay deub, vous le sçavez mieux que personne. J'escritz à M. de Sceaux sur ce subject[1].

Cependant.....

DXXIII

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 38 verso. — Minute de la main de Charpentier.

[A M. DE SCEAUX.][2]

[1619.]

Monsieur, Les nouvelles conditions que M. le président de Blancmesnil a proposées, sur le subject de sa charge, ayant porté la reyne à ne me permettre plus d'en traicter avec luy, je prends la plume pour vous en advertir. Vous sçavez, monsieur, ce que j'ay voulu faire pour

Il paraît qu'elle rendait des services du même genre à plusieurs personnes de la famille de Richelieu. Nous avons trouvé, dans des papiers de la maison de Brezé, une lettre d'un M. Minotière, qui entretenait la marquise de Brezé la mère de visites faites à madame de Bourges pour diverses commissions de robes, etc. La lettre, datée du 15 juin 1629, est classée, par erreur, au 25 juin dans lesdits papiers, qui m'ont été communiqués par le ministère de l'instruction publique, et qui doivent avoir été déposés depuis à la Bibliothèque nationale.

[1] Cette lettre et la suivante ne disent pas de quelle charge il s'agit; il semble qu'il ne pouvait être question entre Richelieu et le président de Blancmesnil, que de la chancellerie de la reine mère, charge dont celui-ci avait déjà voulu disposer en faveur d'un de ses fils. (Voyez ci-dessus, page 178, une lettre au président Potier de Blancmesnil.) — Nous supposons que la présente lettre doit être de 1619. Il est probable que Richelieu, de retour de l'exil d'Avignon, avait songé à s'attacher plus intimement au service de la reine mère en achetant la charge de M. de Blancmesnil, qui avait alors plus de quatre-vingts ans.

[2] Le nom manquait à cette minute, mais nous l'avons trouvé sur un feuillet séparé. — Antoine Potier, seigneur de Sceaux, troisième fils de Louis Potier, baron de Gesvres, comte de Tresmes. Ce Louis Potier était le frère de Nicolas Potier de Blancmesnil. — M. de Sceaux obtint, en 1604, la charge de secrétaire d'état, qu'avait son père, Louis Potier, et que celui-ci reprit à la mort de M. de Sceaux, arrivée en 1621, devant Montauban.

donner à monsieur vostre oncle le contentement qu'il pouvoit désirer, et à vous un tesmoignage de l'estat que je fais de tout ce qui vous touche. Après cela, nul ne sçauroit trouver estrange si, en me deppartant de ce traitté, je rends à la reyne ce que je doibs à ses commandemens. Pour vous, monsieur, je n'auray jamais plus grand contentement qu'en vous tesmoignant, en toute autre occasion, comme j'ay faict en celle-cy, que nul ne me passera au désir que j'ay d'estre, etc.....

DXXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 153. — Mise au net de la main de Charpentier.

A MADAME DE MARMANDE[1].

[1619?]

Madame, J'ay esté très aise d'apprendre de vos nouvelles, et ne puis que je ne vous tesmoigne avoir du desplaisir de ne pouvoir satisfaire pour le présent à ce que vous désirez, parce qu'il y a cent quatre gardes en la compagnie de la reyne, encore qu'elle ne doive estre que de cent, comme ce gentilhomme vous pourra dire. Alors que le nombre sera réduit au point où il doibt estre, et quand il viendra à y vaquer des places, je m'emploiray de bien bon cœur vers mon beau-frère[2] pour donner au gentilhomme que vous me recommandez le contentement qu'il désire, vous asseurant qu'en cela et en toute autre chose je n'auray point de plus grande passion que de tesmoigner que je suis,

Madame,

Vostre très humble serviteur.

[1] Marie Chabot, femme d'Urbain Gillier, seigneur de Puygareau, baron de Marmande. Une alliance avait uni, en 1489, la famille de Marmande et celle de Richelieu.

[2] Le marquis de Brezé fut nommé capitaine des gardes de la reine mère en 1619, après la mort du marquis de Richelieu.

DXXV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 123. — Copie.

A M. DE CHANTELOUBE[1].

[1619?]

Monsieur, Vous m'obligerez de croire que lorsque les occasions s'offriront de vous rendre service, vous me trouverez tousjours prest

[1] Nous trouvons ce nom à la marge de la copie, écrit de la main de Le Masle. — Cette lettre ne mérite d'être conservée qu'à cause du personnage auquel elle est adressée et du rôle qu'il joua dans l'histoire du cardinal de Richelieu, qui loue ici sa probité, qui se félicite de son amitié, et qui le considérera, après les périls de la Journée des dupes, comme un de ses ennemis les plus acharnés.—Jacques d'Apchon, seigneur de Chanteloube, issu d'une bonne famille du Forez, était né à Clermont en Auvergne. Il prit l'état militaire après avoir étudié la théologie et avoir été pourvu de plusieurs bénéfices. Marie de Médicis, dont il embrassa la cause et gagna l'amitié, lui donna le gouvernement de Chinon pour le récompenser du service qu'il lui avait rendu en facilitant son évasion du château de Blois et en négociant avec les princes mécontents pour les engager dans son parti. Homme peu conciliant, dès 1618 on le voit s'efforcer d'aigrir les querelles qui divisaient la reine mère et le roi. Durant les relations fréquentes qu'eut avec Chanteloube le P. de Bérulle, envoyé par Louis XIII pour ménager sa réconciliation avec sa mère, le fondateur de l'Oratoire décida le courtisan à entrer dans la congrégation; et, en 1621, Chanteloube se retira dans la maison des Pères, à Lyon. Mais lorsqu'en 1630 d'irréconciliables inimitiés s'élevèrent entre la mère et le fils, le P. Chanteloube sortit de sa retraite pour se jeter de nouveau au milieu des luttes de la politique et servir la cause de son ancienne maîtresse. Richelieu affirme qu'il n'usa de l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de cette princesse que pour irriter ses mécontentements et l'éloigner du roi son fils; d'autres soutiennent, avec moins de vraisemblance, qu'il fit tout ce qu'il put pour les réconcilier. Le cardinal, qui le croyait auteur de quelques-uns des plus odieux libelles répandus avec profusion contre lui, et qui le tenait pour son ennemi mortel, sembla pleinement confirmé dans ses soupçons lorsque l'un des domestiques de Chanteloube fut convaincu d'être venu en France pour assassiner le cardinal. L'assassin fut pris et exécuté; quant à Chanteloube, il fut condamné par contumace à être roué vif. Il est difficile de croire que Chanteloube ait trempé dans ce lâche attentat, et il répondit à cet arrêt par sa propre apologie, intitulée: *Lettre d'un vieux conseiller d'état à la reine mère.* Dans toutes les négociations entreprises pour réconcilier la mère et le fils, Richelieu s'obstina à mettre pour condition que Chanteloube

de vous faire paroistre que j'en ay tous les désirs du monde : vostre probité et l'amitié qu'il vous plaist me promettre m'y obligent; vous me cognoistrez fort véritable en cela, et que si je me suis desjà esforcé de faire quelque chose pour ceux qui vous appartiennent, vous pouvez vous asseurer que, lorsque j'en auray le moyen, je vous feray avouer que je me puis dire avec vérité

Vostre, etc.

lui serait livré, et Marie de Médicis s'y refusa avec une fermeté égale à cette obstination. Enfin, lorsqu'elle quitta Bruxelles, en 1638, Chanteloube ne la suivit point, sans doute pour ne point donner un nouveau prétexte aux soupçons; il resta dans les Pays-Bas, où il mourut trois ans après, en 1641, au mois de février. Dans les manuscrits et dans les imprimés on trouve ce nom écrit de trois manières différentes : Chantelouve, Chanteloupe et Chanteloube, comme ici. Maintenant, quelle date faut-il donner à cette lettre? Elle ne peut avoir été écrite après 1630, et elle le fut sans doute avant 1621, puisque la suscription ne porte pas : *Au P. Chanteloube.* Il est probable que l'évêque de Luçon l'adressa, en 1619, au confident de Marie de Médicis, dont lui-même alors était le principal ministre, sous le titre de secrétaire de ses commandements ou de chef de son conseil.

ANNÉE 1620.

DXXVI.

Bibl. nat. Collect. Gaignières, 329. Lettres originales, tom. XXVIII, pag. 9. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE BÉTHUNE[1].

[Commencement de 1620.]

Monsieur, J'ay esté très aise de sçavoir de monsieur vostre fils[2] qu'il soit revenu satisfait du voyage qu'il a fait vers sa maistresse[3], et sur le subject de quoy je n'ay rien à vous dire; la conclusion de ceste affaire deppendant seulement de M. du Pont[4], c'est à luy que vous

[1] Cette lettre nous apprend qu'un mariage avait été projeté entre la famille de Sully et celle de Richelieu. Du Pont de Courlay avait épousé la sœur aînée de l'évêque de Luçon, Françoise de Richelieu, en 1603. Deux enfants étaient issus de ce mariage : un garçon, que Richelieu fit nommer général des galères de France; et une fille, qui fut depuis la célèbre duchesse d'Aiguillon. C'est de celle-ci qu'il est question dans cette lettre. Le mariage ne se fit pas. La jeune nièce de l'évêque de Luçon épousa, le 26 novembre 1620, M. de Combalet, neveu de Luynes, le favori de Louis XIII; elle avait alors environ seize ans. La recherche de M. de Béthune ne peut être de beaucoup antérieure à ce mariage. Ainsi il est probable que cette lettre fut écrite vers le commencement de 1620 : Richelieu était alors en grande faveur auprès de la reine mère.

[2] L'aîné des fils de Philippe de Béthune était Hippolyte, comte de Selles, né à Rome en 1603; ainsi ce jeune homme n'avait alors qu'environ dix-sept ans. L'année suivante on le voit faire ses premières armes au siége de Montauban. Il épousa en 1629 Anne-Marie de Beauvilliers.

[3] Cette minute a subi certains changements desquels on peut conjecturer que Richelieu était peu favorable à ce projet d'union; au moins semble-t-il s'appliquer à effacer toutes les paroles d'assentiment affectueux qu'il avait d'abord employées. Au lieu des mots « et sur le subject de quoy je n'ay rien à vous dire, » il y avait : « et le seray encore davantage quand sa recherche se terminera à vostre contentement et au sien. Mais la conclusion, etc. »

[4] D'ici à la fin de la lettre il y avait : « Je n'ay rien à vous dire sur ce subject, sinon que, lorsqu'il aura son consente

vous debvez adresser. Pour mon particulier, je contribueray tousjours à ce que je sçauray estre de vostre contentement, vous asseurant qu'il n'y a personne qui vous estime plus que moy, qui suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très affectionné à vous.....

DXXVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 205. — Copie.

[A MONS^R .....][1]

[Avril 1620?]

Propria sed simulata manu animum non simulatum significo...[2] Quod dubitasti me dicturum scribere non dubito. Tuus sum. Je suis à vous en latin, en françoys et en grec, si bon vous semble; je suis à vous autant que vostre mérite m'y oblige et que vostre franchise et vostre affection en mon endroit m'y estraignent estroitement. Ce fondement posé pour très solide, sur le quel vous bastirez tout ce qu'il vous plaira, je vous diray, sans autre civilité de parolles, que je laisse à part pour ne vouloir pas vous tesmoigner mon éloquence, mais bien ma confiance, que je ne puis bien encore asseurément prévoir le

ment, j'y donneray très volontiers le mien, pour vous tesmoigner l'estime que je fais du père et du fils, et que je suis.....» — Les corrections sont de la main de Charpentier, comme le premier texte.

[1] Cette lettre, sans suscription et sans date, ne contient aucun fait qui indique l'époque où elle fut écrite, ni la personne à qui elle est adressée. La première ligne et les mots latins qui suivent la formule finale prouvent que Richelieu avait pris la précaution de contrefaire son écriture, et de ne pas signer sa lettre. Au ton mystérieux qui y règne, d'un bout à l'autre, on peut croire qu'elle doit être placée à l'époque des négociations dont Richelieu était chargé pour amener un accord entre le roi et la reine mère, lorsque des messagers du duc de Luynes lui étaient envoyés, porteurs de promesses et de menaces. (Voy. *Hist. de Marie de Médicis*, t. III, pag. 38.) Il se pourrait aussi que cette lettre eût été écrite d'Avignon, lorsque Richelieu se disposait à quitter cette ville, au commencement de 1619; la première conjecture est sans doute plus vraisemblable.

[2] Il y a ici un blanc dans le manuscrit.

temps du voiage que vous sçavez, attendant l'homme qui doibt venir de Paris au commencement de ce moys, pour, évitant la solitude, éviter en ce voiage mauvaise compagnie, et en acquérir une bonne par celle de sa personne. J'estime, selon voz derniers propoz, que vostre partement et le mien s'accorderont, dont je me resjouis grandement, comme aussy de ce que vous estes maintenant entier, ce que je dis sans toucher à vostre honneur, comme si j'estimois qu'autrefois eussiez manqué de quelque chose nécessaire à l'entièreté des hommes. Nous nous entretiendrons à cœur saoul, sans appréhender les espions de conscience dont certains pays sont aussy dénuez que vous sçavez que d'autres en sont remplis. A bon entendeur peu de paroles. C'est ce qui faict que vous n'en aurez pas dadvantage; joint aussy que mon naturel me porte à faire mes lettres aussy courtes que mes amitiés de longue durée; vous voyez l'un et cognoistrez l'autre par le temps. Je suis

Vostre plus affectionné serviteur,
Ignotus tibi notus.

DXXVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 191. — Copie.

A M. DE RETZ[1].

[Juillet 1620?]

Monsieur, C'est l'ordinaire de ceux qui ont du pouvoir d'estre importunez par des personnes mesme qui ne leur ont rendu aucun service; je vous le tesmoigne par effect prenant la plume pour mendier votre assistance et vous supplier sur ces bruits de guerre[2] de vouloir mettre

[1] Le copiste a écrit en marge: « Minute de lettre à M. de Rez. » — Henri de Gondi, duc de Retz, fils du maréchal et neveu du premier cardinal de ce nom. « Créatures de Catherine de Médicis, qui les éleva d'une très-basse naissance aux premières dignités de l'État, » dit Richelieu. (*Mémoires*, liv. VII, pag. 380.) Le duc de Retz avait le gouvernement de Bretagne. (Voyez ci-dessus, pages 549 et 631, lettres d'août 1617 et du 19 octobre 1619.)

[2] Probablement la lutte entre la reine mère et le roi, en 1620, époque où le duc de Retz commandait quelques troupes dans

à l'abri de vostre auctorité une abbaye que j'ay à deux lieues de Machecou[1], en sorte que le fermier d'icelle en puisse jouir durant la guerre, sy elle est, ainsy qu'il a faict durant la paix; je sçay, monsieur, que cela, et beaucoup plus, est en vostre puissance; c'est pourquoy sçachant quelle est vostre courtoisie, je ne doubte point que vous ne daigniez me favoriser en ceste occasion, aussi vous asseureré-je qu'il ne s'en présentera aucune par laquelle je ne vous fasse veoir par effects le ressentiment que j'auray de ceste obligation, et que nul ne [se] pourra jamais dire avec plus juste tiltre que moy,

Monsieur,

Vostre, etc.

DXXIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 197. — Copie.

A MADEMOISELLE DE ROHAN[2].

[Vers le milieu de 1620?]

Mademoiselle, Si l'occasion se présentoit de vous rendre des preuves de mon affection, je recevrois autant de contentement que le res-

le parti de Marie de Médicis. Les Mémoires du cardinal de Richelieu (livre XI, p. 87) racontent d'une manière fort plaisante la triste figure que fit ce duc à l'affaire du Pont-de-Cé. Ce combat ayant eu lieu le 9 août, nous croyons qu'il faut donner à cette lettre la date de juillet.

[1] Machecoul, petite ville de Bretagne, sur la frontière du Poitou, maintenant département de la Loire-Inférieure.

[2] La suscription manque, mais le copiste a écrit à la marge du manuscrit: « Minute de lettre à Mademoiselle de Rohan. » — Anne de Rohan, princesse de Léon, sœur de Henri de Rohan (voyez ci-dessus, p. 262, lett. du roi, du 18 janvier 1617), née en 1584 et morte en 1646, sans avoir été mariée. C'était une fille d'un grand courage et d'un esprit très-cultivé. Enfermée dans la Rochelle, elle se signala, durant le siége, par sa fermeté, sa constance et son intrépidité. Calviniste zélée, elle avait voulu savoir la langue de la Bible, et elle lisait en hébreu les livres saints. Elle a fait des vers français qui furent remarqués de son temps; et ses stances sur la mort de Henri IV sont connues encore aujourd'hui des amateurs de notre vieille poésie.

pect que je vous porte me faict avoir du desplaisir d'avoir subject de vous importuner. La considération de ne vous avoir rendu aucun service m'osteroit volontiers la plume de la main, si la cognoissance que j'ay que les âmes les plus généreuses se plaisent à obliger ceux mesmes qui ne le méritent pas, ne me l'y retenoit, et ne me faisoit estimer que vous ne trouverez point mauvais que je vous supplie, maintenant que la France est menacée d'orages[1], de vouloir, au cas qu'elle en soit battue, contribuer ce qui sera en vous pour qu'une abbaye que j'ay auprès de vos terres de Beauvoir et de la Ganasse ne s'en ressente point. J'espère cela de vostre courtoisie et m'asseure que vous aurez agréable de commander à ceux qui sont dans ces places d'assister celuy qui est fermier de la dite abbaye, et empescher qu'aucun ne le trouble, soit en la vente, soit en la jouissance de ses fruicts; cela estant, mademoiselle, vous me contraindrez de faire par obligation ce à quoy mon inclination me porte, qui est de rechercher toutes sortes d'occasions de vous faire veoir par effects que nul ne peut se dire à plus juste tiltre que moy

Vostre, etc.

[1] Nous n'avons pour nous aider à fixer la date de cette lettre que cette seule indication; elle semblera bien vague si l'on songe que les orages ont été fréquents durant les premières années du règne de Louis XIII, et plusieurs fois une pareille protection a été demandée par Richelieu pour ses propres terres ou pour celles de sa famille. Toutefois, il nous semble qu'il faut placer cette lettre vers le milieu de 1620, un peu avant l'affaire du Pont-de-Cé; car il est probable qu'il s'agit ici de l'abbaye de Machecoul, voisine de Beauvoir-sur-Mer et de la Garnache, deux bourgs de l'ancienne province de Poitou, aujourd'hui département de la Vendée. (V. la lettre précédente, au duc de Retz.)

DXXX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 44. — Mise au net de la main de Charpentier.

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE SOURDIS[1].

[Vers le milieu de 1620?]

Monseigneur, J'ai receu à beaucoup de contentement le tesmoignage qu'il vous a pleu me rendre de vostre souvenir, particulièrement en une ocasion si importante comme est celle qui se présente. Vostre lettre tesmoigne l'affection que vous avez au bien de l'Estat et celuy de leurs majestez. Je ne manqueray pas de la faire veoir à la reyne et de seconder autant qu'il me sera possible vos bons advis : estant très raisonnable que, comme il est à propos de se tenir sur ses gardes pour ne se laisser surprendre, on esvite aussi autant que l'on pourra de se porter à la précipitation. Je suplie Dieu, monseigneur, qu'il bénisse les vœux des gens de bien, et destourne tout mal de dessus la France. Si après cela il me reste quelque chose à souhaiter, c'est de rencontrer les occasions de vous pouvoir tesmoigner, par les effects de mon très humble service, que je suis véritablement,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

[1] Le cardinal de Sourdis prit quelque part aux affaires de la reine mère dans le temps des querelles de cette princesse avec Louis XIII. C'est sans doute à cette occasion que Richelieu lui écrivit cette lettre, laquelle doit être antérieure de peu de temps à la paix du Pont-de-Cé. La reine mère chargea Sourdis de négocier cette paix conjointement avec l'évêque de Luçon. « Le cardinal de Sourdis et moi, dit Richelieu (*Mém.* liv. XI, 94), fûmes députés pour en aller signer les articles. » Ce fut le 9 août que les deux prélats vinrent trouver le roi et lui apportèrent les soumissions de la reine mère ; la paix fut signée le lendemain.

DXXXI.

Bibl. nat. Suppl. franç. n° 920[1]. — Original de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR L'ARCHEVESQUE DE TOLOSE[1].

2 août 1620.

Monsieur,

Le roy est au Mans[2] avec ses trouppes et faict estat de nous venir épousseter comme il faut. Toute l'espérance de traitter est rompue; ces messieurs n'en veulent point ouyr parler. En ceste extrémité nous sommes résolus de faire ce que doibvent faire des gens à qui la nécessité apprend à se deffendre, et qui y sont confirmez par la justice de la cause d'une si grande et bonne princesse comme est la reyne. Je croy que vous debvez mettre le meilleur ordre qu'il vous sera possible à Loches, et y laisser M. de la Hilière. Et cela estant je me promects que vous voudrez estre de la feste[3], vous en venant icy, où je vous tesmoigneray de vive voix, comme je vous supplie d'en prendre créance par ceste lettre, qu'il n'y a personne qui soit plus véritablement que moy,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

ARMAND, évesque de Luçon[4].

Angers, ce 2 aoust 1620.

[1] Louis de Nogaret de la Valette, troisième fils du duc d'Épernon. (Voyez ci-dessus, pag. 127.)

[2] Le roi arriva au Mans le 30 juillet. Sardini, gentilhomme de la reine mère, avait été envoyé par elle pour tâcher d'ouvrir quelque négociation, et n'avait pu parvenir à remettre son message au roi. (Voyez les Mémoires de Richelieu, liv. XI, p. 80.) L'archevêque de Toulouse était alors étroitement attaché au parti de la reine mère; on sait la part qu'il prit, ainsi que le duc d'Épernon, à la délivrance de Marie de Médicis retenue captive au château de Blois.

[3] La fête ne fut pas longue; le Pont-de-Cé fut pris par les troupes du roi en quelques heures, le 7 août; le château, le 8; et les troupes de la reine furent mises dans une déroute complète; elle-même faillit tomber aux mains de ses ennemis.

[4] Les Mémoires de Rohan et d'autres

DXXXII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 250 verso. — Copie.

[A MONS^R .....]

[Vers le milieu d'août 1620?] [1]

Monsieur, Si j'ay esté paresseux à vous escrire depuis que vous estes party, asseurez-vous que je seray tousjours très-diligent à vous servir et que je cède volontiers les apparences aux aultres pour n'estre aux effects devancé d'aucun. Néantmoins, parce que envers vous il n'y auroit point pour moy de faulte petite, je vous supplie de croire que je ne vous eusse pas si longtemps gardé le silence, si les moyens de vous faire tenir mes lettres se feussent offerts aussy souvent que je l'ay désiré, car tout ce qui s'est passé icy, depuis vostre partement, m'eust tousjours fourny assez de subject pour vous entretenir. Toutes choses y sont bien tranquilles, et semble maintenant que ce qui estoit le plus esloingné soit le mieux réuny, tant les réconciliations sont entières; je croy que comme la raison les a faictes qu'elle les maintiendra; il me tarde bien que vous ne soyez icy pour en parler à cœur ouvert, car j'apprends tous les jours que, hors d'avec les véritables amys, le silence est la meilleure rhétorique dont on puisse user, et principallement ceux qui ont plus de bonne volonté que de puissance.

écrits contemporains (nous parlons seulement des écrits sérieux et non pas des libelles) ont accusé l'évêque de Luçon d'avoir trahi dans cette circonstance Marie de Médicis, et d'avoir été la principale cause de la déroute du Pont-de-Cé. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette opinion des ennemis de Richelieu; nous remarquerons seulement que cette lettre peut être considérée comme une des pièces du procès.

[1] La date manque à cette copie, aussi bien que la suscription. Cette lettre pourrait se rapporter à la réconciliation conclue entre la reine mère et le roi à Angoulême, en 1619; mais, d'après certaines expressions dont se sert Richelieu, il nous semble plus à propos de la placer après la petite guerre du Pont-de-Cé, et vers le milieu d'août 1620. Le traité signé le 10 août se trouve, en copie, à la Bibliothèque nationale, supplément français, 1061.

DXXXIII.

Musée britannique. Mss. addit. 6873, fol. 115 et 116. — Original autographe. — Copie transmise par M. Martial Delpit.

LETTRE DU ROI.

SUSCRIPTION :

A NOSTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE[1].

29 août 1620.

Tres saint père, J'ay cy-devant suplié vostre sainteté que son bon plaisir fust qu'à la prochaine promotion qu'elle fera que les sieurs archevesque de Toulouse et évesque de Luçon soient promus à la dignité de cardinal; pour tesmoigner à vostre sainteté le désir particulier que j'ay que ma supplication ayt un entier effect près d'elle je la luy réitère encor[2] par le sieur de Cochère[3], ordinaire aumosnier de la royne, que j'envoie près de vostre sainteté pour y rendre les solicitations nécessaires. Recevant ce contentement, j'en conserveray un continuel souvenir. Et ce pendant je suplie vostre sainteté de croire que je seray toute ma vie

Vostre très dévot fils.

LOUIS.

A Tours, le XXIX aoust 1620.

[1] Paul V. — Cette lettre, écrite sur les instances de la reine mère dans un moment où elle était auprès du roi avec l'évêque de Luçon, nous semble avoir été dictée par celui-ci. Toutefois, n'ayant pas trouvé la minute, nous n'en pouvons fournir la preuve matérielle.

[2] La première demande avait été faite l'année précédente, et nous supposons que cette première lettre du roi est celle dont Le Masle a conservé la copie (Ms. de Sorbonne 1135, f° 76 v°). V. ci-dessus, p. 618.

[3] Les historiens ont écrit (et les plus récents, Bazin et Sismondi, l'ont répété) que c'était en son propre nom que Richelieu avait envoyé à Rome l'abbé de la Cochère, comme son agent particulier, pour solliciter secrètement en sa faveur; on voit que c'est du roi lui-même que cet abbé avait reçu sa mission, et que, bien loin d'avoir quelque chose de mystérieux, cette mission était parfaitement officielle.

DXXXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 23. — Mise au net de la main de Charpentier. (Quelques mots sont de la main de Richelieu.)

A M. DE LA MASURE[1].

[Août? 1620.]

Monsieur, J'ay receu celle que vous m'avez escrite, sur quoy je n'ay rien à vous dire, sinon que j'estime que vous soyez maintenant dans le chasteau d'Angers, la difficulté qui s'y est rencontrée n'estant, à ce qu'a dit M. de Béthune, que par le manque de commission que vostre frère vous a portée. Si tost que vous serez entré en ceste place, vous en donnerez, s'il vous plaist, advis à la reyne. Ce pendant je vous prie de croire que je suis,

Monsieur,

Vostre affectionné serviteur.

DXXXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, nos 5 et 6, fol. 10. — Minute.

A M. BRISACIER[2].

[Fin d'août 1620?]

Monsieur, J'ai esté extresmement aise que ceste occasion se soit offerte de vous escrire et de me donner moyen de vous rendre grâces, comme je fais, du souvenir que vous avez daigné avoir de moy. Ayant passé par Bloys à mon retour d'A[3]., vous pouvez juger si, vous honorant

[1] La Masure était enseigne de la compagnie des gardes de la reine mère, et il commandait cette compagnie à l'affaire du Pont-de-Cé. Cette lettre doit avoir été écrite vers ce temps-là.

[2] Il n'y a point de suscription, mais le secrétaire a écrit ce nom au dos de la minute.

[3] La paix dont il est fait mention dans cette lettre est sans doute celle qui suivit

comme je fais, je fus tenté de vous rendre ce à quoy mon debvoir m'obligeoit envers vous. Mais, préférant le bien de mes amis au mien propre, je me privay du contentement que ce m'eust esté de vous veoir pour ne vous causer alors aucun préjudice. Maintenant que, par la grâce de Dieu, la paix lève tous ombrages, je me promects que si je ne puis jouir de l'honneur de vostre présence si tost que je le désirerois, au moins me ferez-vous la faveur de me deppartir un mot de vostre main, qui me sera un argument de la continuation de vostre bienveillance en mon endroit. Ce pendant je vous conjure de croire que si quelque chose est capable de me la faire mériter, c'est l'entière affection que j'ay de vous servir, de laquelle je tascheray à vous rendre preuves en toute occurrence où je seray si heureux de pouvoir vous faire cognoistre qu'à juste tiltre je me dis. . . . .

DXXXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, nos 5 et 6, fol. 10. — Minute.

[A M. BRISACIER.][1]

[Septembre 1620?]

Monsieur, Bien que je vous aye escrit par le commis de M. de Lassé[2], sur l'asseurance qu'il me donna que vous estiez à Bourges, ayant néant-

l'affaire du Pont-de-Cé. (Nous avons déjà dit qu'elle fut conclue le 10 août 1620.) Richelieu, suspect à la cour avant cette paix, n'avait pas voulu visiter Brisacier, lorsqu'il avait passé à Blois, venant d'Angers ou d'Angoulême, où il était auprès de la reine mère, de peur de compromettre cet ami. Il est donc vraisemblable que cette lettre a été écrite vers la fin d'août 1620. On aurait pu penser que l'initiale A signifiait Avignon; alors la paix dont il s'agit aurait été celle de 1619; mais Richelieu, en revenant d'exil, n'a pas pu passer à Blois avant la conclusion de la paix de 1619.

[1] La suscription manque, ainsi que la date; mais cette minute est écrite sur la même feuille que la minute précédente au dos de laquelle on lit le nom de M. Brisacier. Il est probable que les deux lettres lui étaient destinées. Celle-ci semble d'ailleurs rappeler la première (de la fin d'août); et elle a dû être écrite peu de temps après, vers le mois de septembre.

[2] Il était trésorier de France à Bourges.

moins appris de luy que vous n'y estiez plus lorsque ma lettre y arriva, la crainte que j'ay qu'elle ne vous ayt [pas] esté rendue me faict reprendre la plume pour vous réitérer de nouveau l'offre que je vous ay faicte de mon service, et vous asseurer que je tascheray à vous la confirmer par effects si le temps m'en faict naistre les occurrences. Ce pendant je vous supplie d'agréer la protestation que je vous fais d'estre tousjours, etc.

DXXXVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 142. — Copie.

AU DUC D'ÉPERNON[1].

[Septembre 1620?][2]

Monsieur, Je prends la plume pour vous dire la satisfaction que le roy et la reyne ont eu d'apprendre, par le retour de monsieur Zamet, vostre affection à leur service et le désir passionné que vous avez de leur tesmoigner par effects; pour moy, monsieur, je ne vous puis représenter la joye que j'en ay receue, et particulièrement pour l'estime que j'ay cogneue que leurs majestés font de vostre personne. Les confirmant, comme je sçay que vous ferez tousjours par vos actions, en la bonne volonté qu'elles vous portent, je vous puis asseu-

[1] Une note marginale dit que cette copie a été faite sur une « minute de lettre à M. d'Espernon. »

[2] Il faudrait connaître l'époque précise du voyage de Zamet pour fixer la date de cette lettre. Il semble pourtant que ce soit la réponse à une lettre écrite par le duc d'Épernon à la reine mère, le 12 août 1620, pour ménager un rapprochement entre lui et leurs majestés. (*Histoire de Marie de Médicis*, III, 83.) La lettre du duc d'Épernon, qu'on trouve dans le *Mercure françois* (feuillet 342 verso, de l'année 1620), et qui est toute remplie d'expressions de fidélité pour le roi, arriva à Brissac au moment de la réconciliation de la mère et du fils. Quelque soin que prenne ici Richelieu de répondre en termes obligeants, le duc ne fut pas satisfait, et il écrivit bientôt à l'évêque de Luçon une lettre de reproches où il se plaint de lui ainsi que de la reine mère, où il vante et déplore, comme il faisait en toute occasion, ses services mal récompensés. Cette lettre, dans laquelle le vieux courtisan épanche son humeur chagrine, et cherche

rer que nul n'aura plus de part que vous en leurs bonnes grâces, et n'en recevra plus de contentement; à quoy je contribueray tout ce que je pourray, désirant vous faire paroistre en toutes occurrences que je suis

Vostre, etc.

à piquer à son profit l'amour-propre de Richelieu, nous a semblé mériter d'être connue; nous en conservons l'orthographe gasconne :

Bibl. nat. Supplément français, 920[1]. Vers le commencement du volume non chiffré. — Autographe.

A MONSIEUR MONSIEUR L'ÉVESQUE DE LUÇON.

« Monsieur, Vous saurez tout ce quy c'est passé en ce peis depuis l'arrivée du roy jusques à soun partement par moun fils de Tolouse, et je vous aseureré que quoyque vous ne vous soiez guerre souveneu de mes amis, ny de moy, en ces dernières occasiouns, que cella ne diminue pas moun affectioun et vous feré servise. Je veus crouere que ce défaut ne vient que de la nécesité des affères de la reine mère du roy et la grande cantité que vous en avés eue sur les bras pour vostre particulier. Je vous suplie de voulouer fère souvenir sa majesté, autant que vous jugerés que soun servise le requiert, coumbien il luy inporte en la réputasioun et à vous en particulier quy y avés la faveur absolue, que ceux quy l'ount servie aient empiré leur coundisioun au lieu d'en tirer récoumpense. Pour moy je ne demende que sa bonne grâce en moun particulier, et de vous tesmonier, en ce que j'en auré le moien, que je suis sans desguisement,

« Monsieur,

« Vostre humble et affectionné serviteur,

« J. LOUIS DE LAVALETTE.

« A Bourdeaux, ce 2 novembre*. »

* L'année manque. Le voyage du roi en Guyenne, dont il est ici question, nous mettra sur la voie pour trouver la date. Louis XIII était à Bordeaux à la fin de l'année 1621, mais cette lettre est antérieure; l'archevêque de Toulouse, fils du duc d'Épernon, ayant été nommé cardinal le 11 janvier 1621, son père n'aurait pas dit, comme il fait dans cette lettre : « Mon fils de Toulouse. » Avant 1621, nous trouvons que le roi alla deux fois à Bordeaux; d'abord pour le mariage de la princesse sa sœur, pendant les derniers mois de 1615; et ensuite dans son voyage de Guyenne et de Béarn, après la victoire du Pont-de-Cé, en 1620. Le duc d'Épernon, ayant demandé pardon au roi d'avoir pris parti pour la reine mère, reçut un bienveillant accueil de Louis XIII, qui consentit même à honorer le duc d'Épernon d'une visite dans son château de Cadillac. C'est à ce dernier voyage du roi que doit se rapporter cette lettre.

DXXXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 140. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE CHOUPPE[1].

[Octobre 1620?]

Monsieur, Pour response à la lettre que vous m'avez escrite sur le subject de vostre fils, je vous diray qu'il n'y a point maintenant de place de page qui soit vacante chez la reyne. Je tascheray de m'en asseurer d'une à l'advenir, si M. de Breauté n'en a point promis par avance; vous asseurant ce pendant que je suis,

Monsieur,

Vostre bien affectionné à vous servir.

DXXXIX.

Bibl. nat. Fonds de Béthune 9307, fol. 12. — Original de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

A M. LE COMTE DE SAINT-AIGNAN[2].

De Paris, ce 21e novembre 1620.

Monsieur, J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire par le sieur de la Guarinière, à laquelle je n'ay autre chose à vous

[1] Le secrétaire a écrit au dos : « M. de Choupes. » — Chouppe eut le gouvernement de Loudun, place qui se rendit au roi dès le début de la campagne de 1621 contre les huguenots (le 5 mai). Cette lettre est sans date, mais elle se trouve dans le paquet IV de Baluze avec d'autres lettres de 1620. Il semble, en effet, que cette demande d'une place de page peut avoir été faite lorsque la reine mère était rentrée en faveur, après la paix du mois d'août 1620 ; à cette époque, M. de Breauté était premier écuyer de Marie de Médicis.

[2] Honorat de Beauvillier, comte de Saint-Aignan (mort en 1622). Il était un des maréchaux de camp dans l'armée commandée par le jeune comte de Soissons, au service de la reine mère, dans cette campagne de deux jours qui se termina par la déroute du Pont-de-Cé. Saint-Aignan tint ferme lorsque tous les autres fuyaient,

dire sinon que si j'avois le pouvoir esgal à la volonté, il y a longtemps que vous auriez le contentement que vous désirez. Je ne laisse néantmoins d'y contribuer tout ce qui est en moy pour vous tesmoigner, en cela comme en tout ce qui vous concernera, que je souhaite dadvantage de vous faire veoir par les effectz que par les paroles que je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.

ARMAND évesque de Luçon.

Maintenant que le roy est venu je ne manqueray pas de faire nouvelle poursuite de vostre affaire.

DXL.

Musée britannique. Mss. addit. 6873, fol. 117 et 118. — Original autographe. — Copie transmise par M. Martial Delpit.

LETTRE DU ROI.

SUSCRIPTION :

A MON COUSIN LE CARDINAL BOURGUESE.

4 décembre 1620.

Mon Cousin, Voiant aprocher le temps de la promotion de ceux que nostre très-sainct père le pape voudra honorer de la dignité de car-

et il fut fait prisonnier. Richelieu, dans ses Mémoires (l. XI, p. 89), rend un bon témoignage de la conduite de Saint-Aignan en cette circonstance. Néanmoins, il faillit payer de sa tête son dévouement à la reine mère. Le conseil du roi voulait qu'il fût livré au garde des sceaux, comme criminel de lèse-majesté et pour avoir été pris les armes à la main. Mais Bassompierre, son ami, et Créqui, dont il était prisonnier, obtinrent qu'on n'intenterait pas de poursuites criminelles contre lui. Seulement, on lui ôta son emploi de mestre de camp. (P. Griffet.) L'affaire dont il s'agit ici est le rétablissement dans la charge dont il avait été privé, ou un dédommagement. (Voyez ci-après deux lettres au même, du 31 décembre 1620 et de novembre 1621.) Richelieu, qui s'intéresse ici en sa faveur, n'aurait pas manqué de lui faire couper la tête, pour le même fait, quelques années plus tard.

dinal, et désirant que les prières et supplications que je luy ay faictes[1] en faveur des sieurs archevesque de Toulouse et évesque de Luçon ayent un favorable succès, j'ay creu ne les pouvoir mieux apuyer que de vostre assistance et recommandation; m'asseurant que si à la prière que je vous faicts de procurer près de sa saincteté qu'ils soient promus à la dignité de cardinal, à la première promotion qui se fera, vous y emploiés les moiens que Dieu vous a mis en main, que j'obtiendray la demande que j'en ay faicte à sa saincteté; et d'autant que c'est à la recommandation de la reyne madame ma mère, qui me tesmoigne ne rien affectionner dadvantage, je vous en faicts par ces lignes de ma main de très instantes prières, désirant à ceste occasion luy faire veoir des effects de ma bonne volonté. Et comme je veux embrasser ce que je recognois estre de son contentement, vous me pouvés en cela faire

[1] La lettre écrite par le roi au pape, en même temps que la présente, se trouve aussi, en original autographe, au Musée britannique, même numéro, même folio. Une ligne d'éloge qui recommande au pape l'évêque de Luçon peut faire douter que la lettre ait été dictée par lui-même, au moins dans son entier. Nous la donnons ici en note, comme pièce dans la question qu'on a soulevée, il y a longtemps, de la sincérité ou de la duplicité du roi en ce qui touche la demande qu'il faisait du chapeau de cardinal pour Richelieu :

SUSCRIPTION :

A NOSTRE TRÈS SAINCT PÈRE LE PAPE.

« Tres sainct père, aiant escrit à vostre saincteté avec affection sur le subject de la promotion de l'évesque de Luçon au cardinalat, j'ay creu qu'elle auroit agréable que je réytérasse par ceste lettre la supplication que je luy en ay cy-devant faicte; à quoy je me porte d'autant plus volontiers que, oultre l'estime que je faicts dudit évesque de Luçon pour son mérite particulier, je suis encor obligé, en considération de la royne, madame ma mère, au service de laquelle je l'ay mis, d'en suplier derechef vostre saincteté. Je luy auray une obligation très estroite du bon succès que j'en attends, me promettant qu'elle ne fera point de difficulté, à la prochaine promotion, de promouvoir à la dignité de cardinal l'archevesque de Toulouse, pour qui j'ay desjà escrit à vostre saincteté, et ledit évesque de Luçon : ce que faisant, il m'en demeurera un ressentiment très grand pour m'en revancher aux occasions où je pourray faire cognoistre que je suis

« Vostre très dévot fils,

« LOUIS.

« A Juilly, ce 4 décembre [1620]*. »

* La copie, prise sur l'original à Londres, met 1621; c'est une erreur; il faut évidemment 1620, la promotion de l'archevêque de Toulouse au cardinalat ayant eu lieu en janvier 1621.

un plaisir qui me sera très sensible et dont je vous sçauray autant de gré que d'aucun autre que je puisse recevoir : ce que me promettant, je priray Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde. Escrit à Jully, le 4 décembre 1620.

LOUIS.

DXLI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 75. — Copie.

[AU MARQUIS DE CŒUVRES[1].]

[4 décembre 1620.]

Monsieur, Bien que j'aye prié M. Mesmin, vostre secrétaire, de vous représenter quel est le ressentiment que j'ay des obligations que vous acquérez sur moy par l'assistance qu'il vous plaist me rendre en l'affaire pour laquelle M. de Cochère[2] est au lieu où vous estes, j'ay creu néantmoins ne debvoir pas le laisser partir sans vous en rendre ce tesmoignage par escript, et vous asseurer que le plus grand desplaisir qui me puisse arriver est celuy de ne rencontrer pas les occasions que je souhaite pour vous faire paroistre de quelle façon je vous suis acquis. Aussy ne s'en présentera-t-il jamais que je ne l'embrasse chèrement, affin que vous ayez une créance entière que je suis plus que personne du monde.....

[1] Au lieu de ce nom, le copiste a mis seulement : « A M. l'ambassadeur. » On en peut conclure que cette lettre était jointe à d'autres dépêches adressées à Rome pour presser le pape de nommer l'évêque de Luçon. Il convient de lui donner la date du 4 décembre 1620 que portent les lettres précédentes.

[2] L'abbé de la Cochère avait été envoyé à Rome au commencement de septembre (V. la lettre du roi, du 29 août 1620.) Il y était déjà depuis trois mois environ quand cette lettre fut écrite.

DXLII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 75 verso. — Copie.

A MONSIEUR LE CARDINAL UBALDINI[1].

[4 décembre 1620.]

Monseigneur, Vous honorant très particulièrement, comme je fais, je ne puis laisser partir celuy qui vous rendra la présente[2] sans vous asseurer du désir passionné que j'ay de mériter l'honneur qu'il vous a pleu me faire de me promettre la continuation de vos bonnes grâces. Je voudrois estre si heureux qu'il se présentast occasion où il vous pleust me commander, et vous servir du pouvoir que vous avez sur moy, vous cognoistriez, monseigneur, qu'entre tous ceulx qu'il vous plaist d'affectionner je ne cedderay jamais à personne pour vous faire paroistre quel en est mon ressentiment, et que je suis et seray à jamais.....

DXLIII.

Bibl. nat. Fonds de Béthune 9307, fol. 14. — Original de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR LE COMTE DE SAINT-AIGNAN.

A Paris, ce dernier décembre 1620.

Monsieur, J'ay à honte et à desplaisir tout ensemble qu'ayant tant de volonté comme j'ay de vous servir, l'effect en cela ne puisse respondre à mon désir. Si vostre affaire deppendoit de la reyne,

[1] Nous avons dit ailleurs quelles obligations le cardinal Ubaldini avait à l'évêque de Luçon. (Voyez ci-dessus, p. 198 et 573.) Il est probable qu'au moment où cette lettre fut écrite il pouvait avoir quelque influence sur la promotion que Richelieu sollicitait.

[2] C'était M. Mesmin; voir la lettre précédente au marquis de Cœuvres; celle-ci doit porter la même date.

il y a longtemps que vous en auriez le contentement que vous désirez. Je m'asseure que vous jugez la difficulté qu'il y a de tirer de l'argent des coffres du roy. Au retour de sa majesté la reyne fera tous les efforts qui luy seront possibles pour vous faire sortir de ceste affaire. En mon particulier, monsieur, je vous prie de croire que je n'oublieray rien de ce que je pourray pour faire que la bonne volonté que je sçay qu'elle a pour vous vienne à effect, désirant vous y tesmoigner que je suis autant qu'on le peut estre,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.

ARMAND, Évesque de Luçon.

DXLIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 31 verso. — Minute de la main de Charpentier. (Quelques mots sont de la main de Richelieu.)

A MADAME DE RETZ[1].

[1620?]

Madame, Pour response à la lettre qui m'a esté rendue de vostre part, je vous diray que je n'ay point ouy parler de l'affaire dont il vous plaist m'escrire; mais bien qu'honorant de longue main, autant qu'il se peut, celuy à qui elle touche, j'auray un très particulier contentement que sa vertu et son mérite l'appellent[2], non seulement en cela, mais en chose beaucoup plus grande. La cognoissance que je sçay que vous en avez, madame, fait que je n'adjousteray rien à ceste vérité, si ce n'est celle avec laquelle je vous proteste d'estre toute ma vie,

Madame.....

Vostre, etc.

[1] Cette indication est écrite au dos de la minute.

Jeanne de Scépeaux, héritière du duché de Beaupréau, comtesse de Chemillé, femme de Henry de Gondy, duc de Retz. (Voyez une lettre de juillet 1620.) Elle mourut le 20 novembre 1620, laissant deux filles en bas âge.

[2] Cette tournure doit être remarquée; les mots, « et son mérite l'appellent, » ont été écrits par Richelieu, qui a effacé ceux-ci: « ait été jugée digne. »

DXLV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 50. — Mise au net de la main de Charpentier.

[A MONSR .....][1]

[1620?]

Monsieur, L'affection qui me lie estroittement à vous, et me faict repputer vos intérests les miens propres, ne me peut pas permettre de demeurer plus longtemps sans prendre la plume pour vous tesmoigner la part que je prends à l'affliction dont il a pleu à Dieu vous visiter. Je ne doubte point que le ressentiment que vous avez de la perte de celuy que vous regrettez ne soit très grand, pouvant le mesurer par celuy dont je suis touché d'avoir perdu une personne qui m'avoit faict tousjours l'honneur de m'aymer, et que j'honorois à l'esgal des louables qualités qui estoient en luy. Si j'ay néantmoins faict force à ma douleur pour vous escrire, je me promects que vous sçaurez tout à faict vaincre la vostre; estant certain qu'elle peut bien affoiblir les esprits plus généreux comme n'estant insensibles, mais n'emporte que les âmes foibles, pour estre destituées de courage et de résolution. Vous servant, monsieur, en ceste occasion de ce qui est en vous, vous surmonterez, je m'asseure, aysément vostre ennuy. Et comme atteint du mesme mal, ayant besoin d'un pareil remède, je tascheray, en pratiquant cetuy-cy et imitant vostre constance, de partager aucunement avec vous les palmes de ceste victoire; bien que vous cédant la plus glorieuse (comme je feray en toutes choses), je ne vous céderay jamais au désir que j'ay d'estre toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble.....

[1] On ne peut deviner à qui cette lettre est adressée, et il serait difficile de lui assigner une date précise. Le paquet de Baluze où elle a été conservée renferme des lettres écrites après le premier ministère de Richelieu, principalement en 1620. Dans celle-ci, rien ne rappelle l'exil de 1618, ni les événements de 1619; au reste, l'exactitude de la date n'est pas ici de grande importance.

ANNÉE 1621.

DXLVI.

Bibl. nat. Fonds Béthune, 8456, fol. 71. — Original de la main de Charpentier.

A M. LE COMTE DE SAINT-AIGNAN.

8 février 1621.

Monsieur, Si vous ne sçaviez la longueur qu'il y a d'ordinaire aux affaires de la cour, celle qui se rencontre à mon regret en la vostre[1] me feroit appréhender que vous creussiez que l'on n'y apportast pas le soin et la diligence qui y sont nécessaires. Je vous puis asseurer toutesfois que la reyne y faict tout ce qu'elle peut, et qu'en mon particulier je n'y ay perdu une seule heure en laquelle j'aye creu y pouvoir advancer quelque chose, sans que l'on aye peu en recueillir autre fruict que l'espérance qu'on donne de vous en faire sortir. C'est ce qui faict, monsieur, que je me promects que vous continuerez en la patience que vous avez eue jusques icy, attendant du temps et de la sollicitation que l'on apportera en ceste affaire, l'effect que vous en pouvez désirer et que vous souhaite passionnément,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur,

ARMAND, Éves. de Luçon.

De Paris, ce 8 febvrier 1621.

[1] Voyez une lettre au même, du 21 novembre 1620.

DXLVII.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 343, fol. 77. — Minute de la main de Charpentier.

LETTRE DE LA REINE MÈRE.

A LA REINE D'ESPAGNE[1].

[Commencement d'avril 1621.]

Madame ma fille, Encore que j'espère envoyer bientost un gentilhomme vous trouver de ma part, pour vous tesmoigner le desplaisir que j'ay de la perte que vous avez faicte, je ne laisse de me servir de l'occasion du voyage de celuy que la reine madame ma fille vous dépesche sur ce subject, pour vous faire cognoistre la part que je prends à vostre ressentiment, ainsy que je feray tousjours à tout ce qui vous touchera, vu la vraie affection que je vous porte, à laquelle je suis et seray à jamais.....

DXLVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 211. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE SAINT-AIGNAN.

[Fin d'avril 1621.][2]

Escrire à M. le comte de Saint-Aignan que je reçoy un extresme desplaisir de veoir qu'il n'ayt pas le contentement de son affaire si tost qu'il désireroit; que la reyne en a parlé à M. le connestable en partant; qu'on la poursuivra incessamment jusques à ce qu'il en ayt satis-

[1] En tête on lit : « 1621, min. orig. par l'évêq. de Luçon. Lettre de la reine mère à la reine d'Espagne sur la perte qu'elle a faite. » — Cette perte est celle de son beau-père, Philippe III, roi d'Espagne, qui était aussi le père de la reine régnante. Ce prince mourut le 31 mars 1621.

[2] Cette lettre, dont la minute est sans date, a été écrite en 1621, car c'est cette année que de Luynes fut nommé connétable (le 2 avril); de plus, elle ne peut être datée que de la fin d'avril ou de la fin de juin; il y est dit que la reine mère a parlé de l'affaire de M. de Saint-Aignan au

faction. Qu'il peut sçavoir mieux qu'aucun les longueurs qui se rencontrent aux affaires de la cour, qui sont telles quoyque le nom de la reyne recommande grandement les siennes vers ceux qui ont pouvoir auprès du roy. Nous n'avons peu les advancer encore en sorte que l'on puisse acquitter les debtes des deniers qui la pressent le plus, comme estans à change et rechange; mais tout ce que je puis dire est que je sçay que la reyne la veut poursuivre comme son affaire propre, et que je ne manqueray pas de la solliciter autant qu'il me sera possible; désirant vous en veoir hors autant que vous pourriez faire vous-mesme, comme celuy qui est véritablement.....

DXLIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Arm. VII, paq. III, n°s 1 et 2, tom. I, volume non paginé; la pièce est vers le tiers du volume. — Minute de la main de Le Masle.

A M. LE CONNÉTABLE DE LUYNES[1].

[Fin de mai 1621.][2]

Monseigneur,

La reyne vous escrivant pour vous prier de faire accorder la démission d'une petite abbaye que M. du Buisson, qui est fort malade, faict en faveur d'un sien neveu, j'ai creu que vous ne trouverez point mauvais que je vous disse, monseigneur, qu'il est très important que

connétable *en partant :* s'il s'agit du départ de la cour de Fontainebleau pour la campagne contre les religionnaires, il eut lieu le 29 avril; s'il est question du départ de la reine mère quittant la cour après le siége de Saint-Jean-d'Angély, c'est à la fin de juin. Mais, à cette dernière époque, Marie de Médicis, fort mécontente du connétable, a dû lui faire peu de recommandations; il est donc vraisemblable que cette lettre est de la fin d'avril.

[1] Cette indication se trouve au dos de cette minute, de la main de Charpentier; et en tête on lit une courte analyse, avec ces mots, « minute originale, » écrits de la main qui a annoté les pièces de la collection Godefroy.

[2] Cette minute n'est point datée; la lettre fut écrite à l'époque de la campagne de 1621 contre les huguenots, laquelle se termina par la prise de Monheur et la mort du connétable. La date doit être de la fin du mois de mai, la reine mère, qui se rendait auprès du roi, étant arrivée au

vous ne luy desniiez pas sa prière, veu que par là elle jugera l'estat que vous faictes de ses recommandations[1]. L'abbaye ne vaut que 5 ou 600 écus, mais je sçay bien que quand elle vaudroit dadvantage vous la feriez accorder plus volontiers. Sa majesté se porte, par la grâce de Dieu, très bien; elle sort aujourd'hui de ce lieu pour s'approcher du roy, et[2] vous donner les lauriers que méritent vos victoires[3].

La fin couronne l'œuvre; cependant encore que vous [ne] soyez à la fin de ceste entreprise, cognoissant vostre zelle et vostre affection au bien de l'Église, je ne laisse de prévoir que vous en remporterez en vostre particulier des couronnes de gloire en ce monde [et] en l'autre.

C'est ce que vous souhaitte celuy qui est et sera tousjours.....

camp devant Saint-Jean-d'Angély le 1er juin. La cour, où se trouvaient les deux reines, passa une partie de ce mois de juin au château de Matha, à cinq lieues de Saint-Jean-d'Angély. Plusieurs lettres de Richelieu, écrites durant le mois de juin, sont datées de ce château.

[1] On voit ici et ailleurs que Richelieu, dans ses relations avec le connétable de Luynes, s'efforçait de ménager la bonne intelligence entre ce personnage et la reine mère. Cette lettre est un nouveau démenti donné aux historiens qui l'ont accusé de n'avoir cherché la protection du connétable que dans le dessein de trahir sa bienfaitrice et de la sacrifier au favori. Au reste, il y eut pour cette abbaye une difficulté qui vint en aide à la mauvaise volonté de M. de Luynes envers la reine mère. Voyez ci-après une lettre du 12 juin au cardinal de la Valette.

[2] « Et prendre part en vos victoires. » Ces mots, effacés, ont été remplacés par ceux qu'on lit ici.

[3] On imprima dans le temps : « La description générale des villes et places réduictes et reprises par le Roy sur ceux de la religion prétendue réformée, depuis le 28 avril dernier jusques à présent, par les armes du Roy, sa majesté y estant en personne. » Opuscule de 13 pages. Paris, Abraham Saugrain, 1621. On y nomme douze places rendues au roi du 1er au 12 mai (une chaque jour). Cette énumération porte au nombre de soixante et douze les villes prises jusqu'au mois de septembre 1621, en y comprenant plusieurs places soumises dès l'année précédente. Cette espèce de petit journal se trouve dans un recueil curieux de quarante-six pièces qui appartient à la bibliothèque de la Ville, numéroté 2894, et au dos duquel est écrit : *Suitte des affaires et poursuittes des haguenotz*. Une relation de cette guerre de dix ans (1620-1629), à peine commencée par le duc de Luynes et terminée par le cardinal de Richelieu, a été publiée quelques années plus tard sous ce titre : *Histoire de la guerre des huguenots faicte en France sous le règne de Louis XIII*..... par M. le baron de Chabans, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, gouverneur de Saincte-Foy, et général de l'artillerie de la sérénissime république de Venise. Paris, 1634, in-4°.

DL.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 68. — Original.

LETTRE DE LA REINE MÈRE.

SUSCRIPTION :

A M. DE SAINT-ANGE.

2 juin 1621.

Le roi ayant ordonné de rembourser la reine sa mère des avances faites par elle l'année dernière, pour le payement de sa compagnie de chevau-légers, la reine indique à M. de Saint-Ange une des sommes à payer, et le prévient que d'Argouges, son trésorier, prendra la quittance pour argent comptant. Cette lettre est ainsi datée :

« Escript à Coussay, le deuxme jour de juing 1621[1]. »

DLI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 47. — Original devenu minute[2], de la main de Charpentier.

A M. LE CARDINAL DE LA VALETTE.

12 juin 1621.

Monseigneur,

Je vous fais ce mot pour vous dire que la reyne a obtenu du roy

[1] Les mesures dont il est question dans cette lettre sont prises en exécution des arrangements de la paix du Pont-de-Cé. Au moment où elle fut écrite, la reine mère, partie de Paris pour accompagner le roi dans la campagne contre les huguenots, s'arrêtait quelques jours chez l'évêque de Luçon, dans son prieuré de Coussay. Cette circonstance, qui montre de quelle faveur Richelieu jouissait alors auprès de la reine mère, donne quelque intérêt à cette lettre, peu importante d'ailleurs. Nous retrouverons bientôt Marie de Médicis avec Richelieu près de Saint-Jean-d'Angély, assiégé par Louis XIII (voyez lettre du 12 juin). Ce voyage fut fort désagréable pour elle, par les dégoûts que lui faisait éprouver le connétable de Luynes. (*Mémoires de Richelieu*, liv. XII, pag. 177.)

[2] Cette lettre, ayant été corrigée après la signature, a été refaite.

l'abbaye de M. Buisson pour son nepveu. Mais M. le connestable a faict dire à la reyne[1] que Louis Buisson, pour qui on l'a demandée, n'est point son nepveu, mais son bastard, et qu'il n'a que deux ans. En ceste rencontre, le frère du deffunct, qui est enseigne des gardes, est venu trouver la reyne pour luy dire qu'il y a un fils d'une digne sœur, et capable de tenir l'abbaye, et qu'il est porteur de la procuration du deffunct; de façon que la reyne ayant asseuré l'abbaye à un de ses nepveux, cetuy-cy y aura grand part, comme ayant deux obstacles irrémédiables, de l'aage et de la naissance. Je vous en donne advis afin que vous me mandiez en diligence si ce Louis Buisson, dont je vous parle, est celuy pour qui vous m'avez escrit; parce que, en ce cas, on fera ce qu'on pourra pour luy procurer une pension. Le roy est aujourd'huy venu veoir la reyne sa mère; leurs majestés se portent très bien, grâces à Dieu. On bat tous les jours fort et ferme Saint-Jean[2]. On espère dans peu de jours de faire venir ceux de dedans à la raison ou les y contraindre par la force. Ce pendant je vous conjure de m'honorer tousjours de vos bonnes grâces, et de me croire très véritablement,

Monseigneur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

ARMAND Éves. de Luçon.

De Matta, ce 12e juin 1621[3].

[1] Voyez ci-dessus, pag. 669, une lettre de la fin de mai, au connétable.

[2] Saint-Jean-d'Angély. Le roi, ayant sous lui le connétable et le maréchal de Lesdiguières, faisait en personne le siége de cette place, qui était défendue par Soubise (Benjamin de Rohan); le général des protestants, Henri de Rohan, frère aîné de Benjamin, n'avait osé s'y enfermer. (*Mém. de Rich.* liv. XII, pag. 140.) Le siége avait commencé le 1er juin, et la place fut prise le 24. La description que nous avons citée ci-dessus, p. 670, dit le 13. La reine mère alors demanda congé au roi de retourner en son gouvernement d'Angers, et de là à Paris. Avant de s'y rendre, elle séjourna à Tours, à Blois, à Chartres et en d'autres lieux; l'évêque de Luçon, qui l'accompagnait, raconte les persécutions qu'elle éprouva en ce temps-là de la part du connétable de Luynes. (*Mém.* liv. XII, p. 177.)

[3] Matha, bourg de la Charente-Inférieure, ancienne Saintonge, à vingt kilomètres de Saint-Jean-d'Angély.

DLII.

Bibl. de l'Instit. Collect. Godefroy, portefeuille 266. — Minute[1] de la main de Charpentier et d'un autre secrétaire.

A M. D'ARGOUGES.

[Vers le milieu de 1621.]

Lettre à d'Argouges qui portera qu'il aye soing de faire avancer le bastiment de la Reyne, qui désire veoir toute la maçonnerie achevée cest esté. Pour cest effect il délivrera deux mille livres par semaine au sieur Brosse[2] tout l'esté.

J'ay dict à M. Bouthillier qu'il seroit besoing de vous en donner une ordonnance. Vous ne ferez difficulté de parler au contract de l'achapt que les Bénédictines[3] font de la maison de Mont-arbus[4], pour

[1] Cette pièce, sans date, est classée par erreur, dans la collection Godefroy, parmi les lettres de 1610 et 1611.

[2] Jacques de Brosse, architecte célèbre, sur les plans duquel on bâtissait alors le palais du Luxembourg. Marie de Médicis avait acheté du duc de Piney-Luxembourg, par contrat du 2 avril 1612 (et non en 1611, ainsi que le prétend Blondel, *Architecture française*, t. II, p. 48, in-f°; ou en 1613, comme dit une note des Mémoires du cardinal de Richelieu, liv. XXI, p. 97), l'hôtel de Luxembourg, pour avoir une habitation plus commode que n'était le Louvre, et où elle fût chez elle. Ces travaux étaient assez avancés dès l'an 1616, s'il faut en croire le P. Griffet (*Hist. de Louis XIII*, tome XIII, p. 140). Malgré le désordre des guerres civiles et les absences volontaires ou forcées de la reine mère, Marie de Médicis s'occupait constamment de ce palais, et si ses intentions ont été remplies, la maçonnerie fut achevée à la fin de 1621, mais le palais ne pouvait être habité en 1620, ainsi que le dit M. Alph. de Gisors, qui, du reste, a publié sur cette royale demeure un livre intéressant : *Le palais du Luxembourg*, etc. Paris, 1847, in-4°. La reine mère habitait depuis peu de temps son beau palais lorsqu'elle en fut à jamais bannie par les suites de la journée des dupes.

[3] Ce sont les filles du Calvaire, que Richelieu nomme ainsi parce qu'elles furent instituées pour rétablir dans toute sa rigueur la règle de saint Benoît, que les anciennes Bénédictines avaient abandonnée.

[4] Ce nom va nous servir à fixer la date de cette lettre, qui doit avoir été écrite en juin ou juillet de l'année 1621.

Marie de Médicis voulant contribuer à la propagation de l'ordre des filles du Calvaire, fondé à Poitiers par Mme Antoinette d'Orléans (voy. ci-dessus, page 43), donna à ces religieuses cinq arpents à prendre tout près du Petit-Luxembourg et dans

la somme de douze mille livres que la reyne y donne; et au mesme instant que le contract sera passé, vous ferez abattre la muraille qui sépare les jardins de ladicte maison d'avec le parc de Luxembourg, pour la refaire selon l'allignement auquel elle doibt demeurer, prenant des dicts jardins ce qu'il en faut.

Quant à Clopin, il faut convenir du payement de sa maison, selon l'arrest qui a esté donné, et, dès ceste heure, faire ouverture de tous les fondemens qu'il faut faire. Vous vous souviendrez aussi de faire un tour à Mousseaux[1], affin de faire faire les réparations les plus pressantes pour que rien ne dépérisse.

Souvenez-vous de poursuivre vivement les sieurs Syron[2] et associez pour l'accomplissement du traicté qu'ils ont faict de la généralité de Paris et aultres portés par ledict traicté; il n'est pas seulement question qu'ilz payent leur forfaict, mais qu'ilz content[3] et satisfacent au surplus.

Vous veyrez aussi M. de Schomberg[4], qui demeure toute ceste sepmaine à Paris, pour asseurer assignation des poudres et chevau-légers qu'il faict besoin à M. du Fresnoy, pour satisfaire à M. le marquis de

les terrains qu'elle avait achetés pour agrandir les jardins du palais qu'elle élevait. La donation fut faite vers le *milieu de l'année 1621;* et dans le même temps les religieuses achetèrent plusieurs propriétés voisines, entre autres une maison appartenant au sieur *de Montherbu* (dont le nom subit dans cette lettre une de ces variations d'orthographe fréquentes alors). La propriété qui portait le nom de Montherbu tenait d'un côté aux terrains achetés par Marie de Médicis, ainsi qu'il est dit dans l'acte de vente que nous avons cité plus haut; elle était située entre le clos des Chartreux, la rue de Vaugirard et la rue Notre-Dame-des-Champs : cette dernière n'était dans le siècle précédent qu'une voie à travers champs nommée le chemin *herbu.*

[1] Château royal, près de Meaux, qui avait été bâti pour Gabrielle d'Estrées par ce même Jacques de Brosse, architecte du Luxembourg.

[2] Ou Syrou.

[3] Ce mot n'est pas nettement écrit; s'il y a en effet « content, » c'est sans doute pour « comptent. »

[4] Le secrétaire a écrit Chombert ici et un peu plus bas. Après avoir été ambassadeur et avoir eu divers commandements militaires, le comte de Schomberg exerçait alors la charge de surintendant des finances; et il allait bientôt avoir par commission celle de grand-maître de l'artillerie, que possédait toujours Sully. La commission de Schomberg dura depuis le siége de Clairac (août 1621) jusqu'à la prise de Montpellier (17 octobre 1622). On voit qu'il était encore à Paris quand cette lettre fut écrite; cette circonstance confirme la date que nous donnons à cette lettre.

Cœuvres. Il me semble que M. le Conte m'a dict que M. de Schombert luy avoit parlé d'un fonds cler[1] pour ceste affaire. Vous sçaurez, s'il vous plaist, ce qui en est.

Je vous prie d'acquitter l'ordonnance que M. de Sardini[2] a pour sa pension de mil six cent vingt et un.

Il est besoin aussy de faire accomplir le traicté qui a esté fait pour la généralité de Bourges et compter du surplus avec ceux qui ont traicté pour Orléans.

Le sieur de Lasse[3], le jour que je partis, me fit une proposition pour traicter de la généralité de Molins avec quelques uns de la province. Voyez à quoy elle se peut réduire et me le mandez.

Fournissez de l'argent aux peintres[4] et aux lambrisseurs à mesure qu'ils travailleront.

[1] Sans doute « clair; » le mot est peu lisible.

[2] C'était un des officiers de la reine mère. Le secrétaire, qui sans doute avait mal entendu le nom, a écrit Saidigny. Ce secrétaire, dont nous ne connaissons pas l'écriture, et dont l'orthographe a quelques bizarreries que nous ne conservons pas, a laissé la plume à ce paragraphe; les trois derniers sont de la main de Charpentier.

[3] C'était probablement le trésorier de France à Bourges, dont Richelieu parle dans ses Mémoires, liv. VII, pag. 377.

[4] On pourrait croire qu'il s'agit ici de simples ouvriers, mais ces artistes, encore sans célébrité, devaient se placer bientôt au premier rang des peintres de leur siècle; c'étaient le Poussin et Philippe de Champagne. Agés alors, l'un de vingt-six ans, l'autre de dix-neuf, ils étaient occupés « à quelques petits ouvrages dans certains lambris » des appartements du Luxembourg, sous la direction de Duchesne, premier peintre de la reine mère (André Félibien, *Entretiens sur la vie et sur les ouvrages des plus excellents peintres, etc.* 2e entretien, tom. II, pag. 573, édit. de 1696, in-4°). Ce fut sans doute aussi vers cette époque que Rubens commença ses travaux. Nous apprenons encore de Félibien (VIIe entr. pag. 197), que Marie de Médicis, de retour à Paris à la fin de 1620, eut la pensée de choisir Rubens pour peindre une des galeries du Luxembourg, et elle envoya en Flandre afin de l'engager à se charger de ce grand travail. Ce fut en 1623 environ que Rubens acheva tous ses tableaux et qu'il les posa dans la galerie (*Ib.* pag. 210). Selon Dezallier d'Argenville, ce serait seulement en 1625 qu'il serait venu à Paris pour mettre en place ses tableaux, exécutés à Anvers, hormis deux que la reine voulut qui fussent peints en sa présence. (*Abrégé de la vie des plus fameux peintres*, t. II, p. 140.) Mais cet auteur n'est pas toujours exact. Cependant nous verrons par une lettre de Richelieu à des Roches, du commencement de juillet 1623, que Marie de Médicis faisait proposer à Guido Réni de peindre une galerie du Luxembourg;

DLIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 202. — Copie.

A M. DE SCEAUX[1].

[Seconde moitié de 1621?]

Monsieur, Vous recevrez en ceste lettre un tesmoignage de la confiance que j'ay en l'amitié que vous m'avez promise, puisqu'on m'a

on pourrait en conclure que Rubens n'était pas près encore de finir la première. M. de Gisors a adopté les dates de Félibien (pag. 47). D'Argenville ajoute que l'exil de la reine empêcha l'exécution d'une seconde galerie. On ne songe guère que la querelle survenue entre Marie de Médicis et Richelieu a été pour l'art et pour nos musées la cause d'un irréparable dommage.

[1] Ce nom est écrit à la marge de cette pièce, qui manque de suscription comme de date. M. de Sceaux est sans doute le secrétaire d'état Antoine Potier, auquel Richelieu écrivait une lettre que nous avons datée de 1619 (voyez ci-dessus, p. 639). Quant à la date de celle-ci, nous supposons qu'elle est de la dernière moitié de 1621. Elle ne peut être postérieure, M. de Sceaux étant mort le 13 septembre de ladite année devant Montauban; lorsque Richelieu l'écrivait, il était encore évêque de Luçon; plus de cinq ans auparavant, ce bénéfice lui avait été promis, c'est-à-dire vers la fin de 1615, époque où il était en grande faveur auprès de la reine mère, et depuis, lorsque le P. Cotton pensa à lui proposer de résigner son évêché; or, le P. Cotton, qui quitta la cour en 1617, ne put avoir une telle pensée qu'à l'époque où Richelieu devenait secrétaire d'état, à la fin de 1616. Enfin, Richelieu en a eu le brevet à Poitiers, probablement en récompense des négociations dont le succès amena la réconciliation du roi et de la reine mère, qui se trouvaient en effet réunis à Poitiers, au commencement de septembre 1620, peu de temps après cette réconciliation. La date que nous donnons à cette lettre nous semble donc certaine, nonobstant le témoignage de la *Gallia christiana*, qui, comptant Richelieu pour le dix-neuvième abbé de Moreilles, dit : « Armandus Johannes du Plessis, cardinalis Richelius, reperitur abbas, a. 1634. » Richelieu doit avoir eu cette abbaye beaucoup plus tôt; et il est hors de toute vraisemblance que Jean Ferres, chantre de Luçon, que la *Gallia christiana* range parmi les abbés de Moreilles le dix-huitième, et qui fut élu en 1586, eût encore cette abbaye en 1634. Nous lisons d'ailleurs dans la vie de Marie de Médicis (tom. III, pag. 10) qu'en 1619, l'abbé de Moreilles, un des agents de Ruccellaï, trahissait la reine mère de complicité avec cet Italien : un dignitaire de l'église de Luçon n'aurait pas trempé dans cette trahison. La *Gallia christiana* laisse donc ici une lacune dans la série des abbés de Moreilles.

mandé que M. le comte du Lude s'est addressé à vous pour obtenir, par vostre entremise, l'abbaye de Moreilles[1], que leurs majestés m'ont donnée. Je suis si asseuré de vostre bonne volonté, que pour vous empescher d'estre ma partie, et vous rendre mon advocat, j'estime m'estre assez de vous faire sçavoir que ceste affaire me concerne, sans vous remettre devant les yeux que ce bénéfice me fut promis dès Fontainebleau, il y a plus de cinq ans; depuis, à Monceaux, comme vous sçavez, lorsque le père Cotton, sans intention de me nuire, vous emploia pour me faire donner la permission de me défaire de mon évesché; qu'enfin, à Poictiers, j'en ay eu le brevet nonobstant les efforts qu'ont faict plusieurs personnes contre moy : que ceste pièce n'est qu'à une lieue de Luçon, meslée parmy tout mon bien, et que, m'ayant esté tant de fois promise, on ne peut plus me l'oster sans m'oster l'honneur, en faisant cognoistre que je suis de nulle considération, sy je ne puis me conserver ce dont j'ay eu plusieurs fois parolles, qui est sy peu de conséquence et du tout à ma commodité. Sy je parlois à une autre personne qu'à vous, monsieur, je vous en dirois dadvantage; seulement ay-je regret d'avoir employé ces considérations nécessaires pour la justice de ma cause, mais superflues pour me rendre favorable une personne de qui je sçay ne pouvoir recevoir que de bons offices. Sy la confiance que j'ay en vous estoit apuyée en quelque bonne opinion que j'eusse de ma personne, j'emploirois le reste de ce papier à blasmer mon jugement; mais puisque elle n'a autre fondement que la cognoissance que j'ay des singulières qualitez qui sont en vous, vous me permettrez, s'il vous plaist, qu'au lieu de le blasmer, je finisse en le louant, et vous asseurant que je ne finiray jamais d'estre,

Monsieur,

Vostre, etc.

[1] Ou Moureilles, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, tout près de Luçon, mais du diocèse de Maillezais, qui devint diocèse de la Rochelle. Ce bénéfice, que sollicitait le comte du Lude, avait déjà été dans sa famille : à soixante ans de là N. Daillon du Lude en avait été le seizième abbé.

DLIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 146. — Copie.

[A LA REINE MÈRE.]

[Juillet 1621?] [1]

Madame, Je croy que vostre majesté ne trouvera pas mauvais que je me resjouisse avec elle du voyage que le roy envoie faire à Angers

[1] Il n'est pas facile d'assigner une date précise à cette lettre; deux circonstances y peuvent aider: 1° le voyage fait par ordre du roi auprès de la reine mère à Angers; 2° le don de l'abbaye de Redon, qui était à la nomination de la reine mère, et dont elle disposa en faveur de Richelieu. — Deux jours après la paix des Ponts-de-Cé, le 12 août 1620, le roi envoya à sa mère M. de Modène pour lui faire savoir qu'il allait au château de Brissac, et l'inviter à l'y venir trouver. Le roi lui offrait même de lui envoyer des otages, si quelque défiance restait encore dans l'esprit de ceux qui composaient la cour d'Angers. (P. Griffet, cont. de Daniel, t. XIII, p. 270.) Bassompierre ne nomme pas Modène, mais il dit que le roi envoya visiter la reine par M. de Créquy, à Angers, le 13 août (*Mémoires*, t. II, p. 202). L'année suivante, après le siége de Saint-Jean-d'Angely, lorsque la reine mère, mécontente, eut quitté l'armée avec l'intention de se retirer à Angers, le roi dut lui envoyer plus d'un message. Ce serait donc entre août 1620 et juillet 1621 qu'il faudrait chercher la date de cette lettre. — Quant à l'abbaye de Redon, elle devint vacante en 1618 par la mort d'Arthur d'Épinay de Saint-Luc, et Richelieu prêta serment de fidélité au roi pour cette abbaye, en 1621. D. Taillandier, qui nous donne cette date dans son Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, n'indique point l'époque de la nomination. Sans doute que Marie de Médicis ne conféra point cette abbaye à Richelieu aussitôt qu'elle fut vacante; nous lisons même dans les Mémoires du cardinal (liv. XII, pag. 179) que cette vacance eut lieu en 1621. C'est là une erreur; mais peut-être Richelieu a confondu, dans ses souvenirs, l'époque de la vacance et celle de la collation qui lui fut faite. De plus, on verra ci-après (août 1621) une lettre de l'évêque de Luçon à M. de Luynes par laquelle il offre au connétable de lui remettre ladite abbaye. Il est donc vraisemblable que Richelieu n'en avait pas le titre depuis longtemps, puisqu'il n'en avait pas encore pris possession, et que Luynes ignorait même qu'elle lui eût été donnée. Il résulte du rapprochement de ces diverses circonstances que si la date du mois de juillet n'est pas certaine, c'est du moins la plus probable. Ajoutons que les mauvais procédés du connétable, à mesure qu'il grandissait, éloignaient plus obstinément du roi la reine mère, et ajournaient en même temps les espérances de l'évêque de Luçon, dont la fortune se fondait toujours, en es-

pour tesmoigner la recognoissance qu'il a de la sincérité de ses intentions, lesquelles ne peuvent estre cogneues que vous n'en receviez tout l'advantage que mérite la bonté et la vertu de vostre majesté. Messieurs de Marillac et de Roches n'ont rien oublié en l'affaire de Redon. Ils ont bien passé leur commission; mais, comme vostre majesté peut croire, ce n'a pas esté à mauvaise intention. J'ay tant de gaiges de la libéralité de vostre majesté, que ceste abbaye ne m'estoit point nécessaire pour la faire cognoistre à tout le monde : cependant ce sera le bénéfice de tous ceux que j'ay que j'estimeray dadvantage comme venant de vostre pur mouvement, sans autre sollicitation que celle de la bonté de vostre majesté à l'endroit de ses créatures, qui n'auront jamais autre pensée ny autre désir que de vous tesmoigner une entière obéissance à vos commandemens, et faire veoir par ce moien à tout le monde que si jamais serviteur n'a esté si obligé à maistre que moy, nul aussy n'a jamais eu un ressentiment qui esgale celuy qu'a...

DLV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 16. — Minute de la main de Charpentier.

[A MONSr DE BREZÉ.][1]

[Juillet 1621.]

Mon Frère. J'ay receu sa lettre; puisque l'humeur de madame de

poir, sur la faveur de la reine mère. Marie de Médicis et Richelieu devaient sentir mieux encore en ce moment la nécessité de s'unir plus intimement, elle, par de nouveaux bienfaits; lui, par des protestations plus ardentes de dévouement.

[1] Cette lettre manque de suscription : à qui est-elle adressée? Ce ne peut être au frère aîné de Richelieu, car la circonstance de la naissance d'un fils qui n'a point vécu ne peut se rapporter à la marquise de Richelieu, laquelle n'eut qu'un enfant depuis le mariage de Nicole de Richelieu avec Urbain de Brezé, et cet enfant, mort au berceau, survécut pourtant à sa mère, qui cessa de vivre en 1618, à l'époque de l'exil d'Avignon. Il s'agit donc d'un des beaux-frères de Richelieu, et c'est évidemment M. de Brezé. A défaut d'autre indice, on s'en convaincrait en remarquant la phrase où l'évêque de Luçon parle du respect qu'il faut conserver pour madame de

Brezé[1] est telle qu'il me mande, il faut prendre patience. Elle fera toutes les difficultez que bon luy semblera, on y cherchera les remèdes par les voyes justes et raisonnables. Je vous prie que la cognoissance que vous avez du retardement qu'elle apporte à ses affaires ne [vous][2] empesche point de l'honorer et respecter tout ainsy que si elle les facilitoit, m'asseurant que vous en recevrez bénédiction. Vous aurez sceu volontiers comme vostre femme est accouchée d'un fils qui n'a point vescu[3]. Je ne sçaurois vous dire le desplaisir que j'en ay receu, mais il faut prendre ce qu'il plaist à Dieu. Vostre femme se

Brezé, malgré les tracasseries qu'elle suscite à sa famille. — Urbain de Maillé, marquis de Brezé, fils de Charles de Maillé, d'une noblesse ancienne et distinguée d'Anjou, avait épousé, le 25 novembre 1617, Nicole, la plus jeune des sœurs de Richelieu, et ce mariage accrut singulièrement la fortune de sa maison. Après la mort du marquis de Richelieu, tué en duel, il obtint la charge de capitaine des gardes de Marie de Médicis, « moyennant trente mille écus, que je payai au marquis de Thémines, » dit Richelieu (*Mém.* livre X, page 557). M. de Brezé fut successivement capitaine des gardes du corps du roi, gouverneur d'Anjou, ambassadeur, maréchal de France, vice-roi de Catalogne, etc. Il mourut à son château de Milly, en Anjou, le 13 février 1650, à cinquante-trois ans. Il avait eu, de Nicole de Richelieu, deux enfants : 1° un fils, auquel le cardinal laissa le duché de Fronsac, qui devint amiral de France, et qui fut tué d'un coup de canon, à vingt-sept ans, le 14 juin 1646; 2° une fille, Claire Clémence, mariée en 1641 au prince qui fut depuis le grand Condé.

[1] Jacqueline de Thévale, fille unique et héritière de Jean de Thévale, comte de Créans, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Metz et du pays Messin. Elle avait épousé Charles de Maillé-Brezé le 24 novembre 1597.

[2] Il y a dans le manuscrit : « ne l'empesche point de l'honorer. » Richelieu a substitué, en dictant, la troisième personne à la seconde, et un peu plus haut il avait substitué la seconde à la troisième. Nous avons fréquemment remarqué dans ces manuscrits cette sorte de distraction.

[3] Si, comme nous venons de le montrer, cette lettre est adressée à Urbain de Brezé, la circonstance de l'accouchement de la jeune dame de Brezé nous aidera aussi à fixer la date. Nicole, mariée en novembre 1617, eut son fils aîné, le duc de Fronsac, au mois d'avril 1619; cette lettre ne peut donc être de ladite année. De plus, nous avons trouvé cette minute écrite sur la même feuille et de la même main que trois autres lettres, également sans date, et adressées, par ordre de la reine mère, à diverses personnes de son gouvernement d'Angers; or, ces lettres, si elles ne sont pas de l'année 1619, doivent avoir été écrites vers le mois de juillet 1621 : c'est donc à cette dernière date qu'il faut placer la présente lettre.

porte assez bien pour sa délicatesse[1]. Demeurez tant que vous ayez faict vostre affaire de M. de la Flosselière[2], parce que autrement le voyage que vous avez faict vous seroit inutile.....

DLVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 15. — Minute de la main de Charpentier.

A M. LE COMMANDEUR.

[Juillet 1621.][3]

Mon Oncle, La reyne n'a point voulu changer la résolution qu'elle a prise de donner ordre, estant sur les lieux, à l'affaire dont vous

[1] Madame de Brezé la jeune était, en effet, d'une assez mauvaise santé, et, s'il en faut croire les chroniques scandaleuses du temps, elle était plus malade encore d'esprit que de corps, et devint complétement folle. Morgues de Saint-Germain l'a dit dans un de ses pamphlets (*Les lumières pour l'histoire de France*, 1636), et Tallemant des Réaux l'a répété dans son style sans précaution : « Cette femme étoit folle, dit-il, et est morte liée ou du moins enfermée. Elle croyoit avoir le cul de verre, et ne vouloit point s'asseoir. » (Tome II, page 41.) Et puis, comme à son ordinaire, Tallemant assaisonne l'historiette de propos malins et d'aventures galantes sur Nicole et sur M. de Brezé.

[2] Jacques de Maillé, créé marquis de la Flocelière par lettres de novembre 1616. Il était frère de Charles de Maillé, et par conséquent oncle d'Urbain. Comme toute sa famille, il était dans le parti de la reine mère. Il fut pris à l'affaire des Ponts-de-Cé, où il avait un commandement, et où « il fit fort bien, » dit Richelieu. (*Mém.* liv. XI, p. 90.) Nous trouvons la compagnie de la Flocelière au siége de la Rochelle. Jacques de Maillé mourut en 1641.

[3] Nous lisons au dos de la feuille où cette minute et les deux suivantes sont écrites : « à Monsr le commandeur et autres touchant les capitaines d'Angers. » Mais la date n'est pas indiquée. Ces trois lettres semblent, au premier coup d'œil, pouvoir se rapporter à deux époques peu éloignées l'une de l'autre : à l'année 1619, lorsque la reine mère alla prendre possession du gouvernement d'Angers, où des désordres avaient éclaté, comme on l'a vu par le mémoire auquel nous avons donné la date de septembre 1619; ou à l'année 1621. Mais cette dernière date est sans doute la véritable; et cette minute, étant écrite sur la même feuille que la précédente, doit être du même temps : juillet 1621. (Voyez note 3, page 680.) Nous avons dit qu'après avoir quitté le roi, à l'issue du siége de Saint-Jean-d'Angely, la reine mère avait l'intention de se retirer à Angers. Elle changea de dessein pourtant, soit qu'elle craignît d'exciter les soupçons en s'enfermant dans une ville à

m'avés escrit; luy en ayant parlé par deux fois, elle m'a dit, qu'estant en chemin, ces messieurs auroient patience d'apprendre sa volonté par sa bouche. Vous cognoissez son humeur en ce qu'elle estime qui touche son autorité. Ce que je juge de ceste affaire est que sa majesté veut qu'on voye l'obéissance qu'on rend à ses commandemens, devant que de tesmoigner sa bonté en faisant ce qu'ils désirent. Il n'y a pas moyen d'obtenir autre chose. C'est pourquoy elle m'a commandé de vous escrire que vous faciez soigneusement exécuter ce qu'elle désire, après quoy nous pourrons tirer d'elle le contentement de messieurs de la bourgeoisie; je n'en doute en aucune façon, mais véritablement il importe, puisqu'elle s'est attachée à cela, de ne luy en parler plus du tout. Elle dit que vous estes trop facile, et me faict l'honneur avec vous de m'accuser de mesme crime.

Incontinent que le roy sera à Tours, la reyne yra faire son tour à Angers. Vous m'escrivez pour la mairie, que vous estes résolu de tout laisser aller; donnez-vous-en bien garde, car la reyne désire que vous y ayez l'œil pour l'amour d'elle; et M. le maire m'a promis que la volonté de la reyne seroit accomplie. Je vous ay mandé ce que sa majesté pensoit sur la mairie : si vous en affectionnés quelque autre[1], je m'asseure qu'elle le trouvera bon, mais il est important qu'elle le sache; autrement souvenez-vous que vous perdriez vostre crédit que vous avez conservé jusqu'à présent auprès d'elle.

Ma cousine se porte bien; on se contentera au couvent d'une meilleure condition que celle que je vous avois escrite, car je croy qu'ils se contenteront de cent escus de pension et de quatre cents escus d'entrée. Voilà tout ce que je puis vous dire, sinon que je suis de cœur et d'âme.....

elle, et qu'elle avait fait mettre en état, soit qu'elle comprît la nécessité de se rapprocher à tout prix de Louis XIII. Cette lettre et les deux suivantes auraient été écrites de Tours, après une courte apparition de la reine mère à Paris, et lorsqu'elle n'avait pas encore abandonné le dessein de s'enfermer dans Angers.

[1] Sans doute quelque autre plan, quelque autre projet. Il manque dans le membre de phrase précédent un mot qui était dans la pensée de Richelieu et qu'il a oublié d'exprimer. — Le mot « affectionnés » est en abrégé dans le manuscrit : « aff^né. »

DLVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 15 verso. — Minute de la main de Charpentier.

[AU MAIRE D'ANGERS?][1]

[Juillet 1621?]

Monsieur, La reyne n'a point voulu changer la résolution qu'elle a prise de désirer estre à Angers devant que de penser à l'affaire des cappitaines esleus sans son sceu. Elle a esté bien aise de voir la prompte obéissance qu'on a rendue à ses commandemens, et a trouvé estrange que sachant ses sentimens sur ce subject comme vous les sçaviez ayant esté icy, vous ayez si promptement escrit pour le restablissement de ces messieurs. Sur quoy je luy ay dit ce que j'ay jugé nécessaire pour faire qu'elle ne le trouvast point mauvais. Ceste affaire s'accomodera quand elle sera sur les lieux, qui sera bientost, puisque nous sommes partis de Paris, et que quand le roy sera à Tours la reyne yra faire un petit tour en son gouvernement.

Quant à la mairie, souvenez-vous, s'il vous plaist, que je luy ay faict entendre ce que nous en dismes à Paris, et par conséquent qu'elle s'attend que vous luy manderez à temps les lettres qu'il faudra escrire. Elle estime que M. le Commandeur a des facilités non pareilles; vous y remédierez un peu s'il vous plaist.

J'ay parlé à M. de Schomberg[2] pour vostre affaire et continueray aux occasions.

[1] Voyez la note 3 de la page 181, lettre au commandeur. La vague indication qui se trouve au dos du feuillet où la minute de cette lettre est écrite ne peut désigner que les principales autorités de la ville d'Angers. « L'hôtel et le corps de ville étaient alors gouvernés, dit Limnæus (*Notitiæ regni Franciæ*), par un maire, qui y est annuel, et vingt-quatre échevins. » Nous supposons que la présente lettre est adressée au maire; en 1621, le maire était François Lanier de Sainte-James.

[2] Il était à cette époque surintendant des finances.

DLVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 16. — Minute de la main de Charpentier.

[A MESSIEURS LES ÉCHEVINS D'ANGERS?][1]

[Juillet 1621?]

Messieurs, La reyne a esté très-ayse de l'obéissance que vous avez rendue à ses commandemens. Estant desjà partie comme elle est, elle n'a point voulu changer la résolution qu'elle a prise de remettre à donner ordre à ceste affaire quand elle sera sur les lieux. Je m'estimeray tousjours heureux de vous servir utilement auprès d'elle et de pouvoir contribuer à vostre contentement aux occasions qui me donneront lieu de vous tesmoigner que je suis.....

Lorsque le roy sera à Tours elle ira faire un petit tour en son gouvernement; cela faict que, ne debvant pas estre longtemps sans vous veoir, je ne vous en diray pas dadvantage, me contentant de vous asseurer que je suis en général et en particulier.....

DLIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 118. — Minute.

A M. DE BLAINVILLE[2].

[Août? 1621.]

Monsieur, Vous oublieriez éternellement vos amis si on ne vous donnoit lieu de vous souvenir d'eux. Je ne le croy pas comme je le

[1] Il s'agit, dans cette lettre, d'affaires et de droits de la bourgeoisie; nous pensons qu'elle a pu être adressée aux échevins. (Voyez la note première de la lettre précédente.)

[2] On lit au dos de cette minute : « A M. de Blinville, » orthographe fautive de ce nom. — Jean de Variguiez, seigneur de Blainville, conseiller d'état, premier gentilhomme de la chambre du roi, maître de sa garde-robe, lieutenant au gouvernement du bailliage de Caen. Il était des amis

dis, mais il n'est pas mal à propos de vous en donner quelque allarme, afin que vous ayez soin de leur mander au moins que vous vous portez bien, et que parmy les divertissemens de guerre, vous ne laissiez de penser en ceux qui n'ayant autres amis que leur bréviaire et leurs escrits[1] ne peuvent autre chose que prier Dieu pour la gloire

du maréchal d'Ancre, ce qui n'empêcha pas de Luynes, devenu favori à son tour, de l'employer dans diverses missions. Il fut envoyé plusieurs fois, en 1620, auprès de la reine mère pour négocier une réconciliation avec le roi. En 1625, le cardinal de Richelieu le chargea d'une mission extraordinaire en Angleterre. Il avait été marié en 1611 à Catherine Voisin, dame de Tourville et d'Infreville, et il mourut à Issy près Paris le 26 février 1628, sans laisser d'enfants.

[1] Richelieu affecte ici de se montrer uniquement occupé de son bréviaire et de ses études, dans la petite cour de la reine mère; n'est-ce pas la précaution d'un homme qui sait qu'on le surveille et qui cherche à éloigner les soupçons? D'un autre côté, c'était le temps de la guerre contre les huguenots; nous supposons qu'il s'agit de la campagne de 1621, époque où la reine mère était toujours maltraitée par Luynes, et où, malgré l'union récemment contractée entre la famille de Luynes et celle de Richelieu, ces deux personnages, en soupçon l'un de l'autre, ne cessaient pas de s'observer, de se craindre et de se haïr. Richelieu se plaint surtout de ce que Luynes publiait de tous côtés qu'il recevait les confidences de l'évêque de Luçon, et pénétrait ainsi tous les desseins de la reine mère. (Voy. *Mémoires de Richelieu*, livre XII, pag. 130, et *Vie de Marie de Médicis*, t. III, pag. 94.) Dans la supposition que nous venons de faire, on peut dater cette lettre du mois d'août de l'année 1621. Alors le roi poursuivait ses succès en Guyenne, passait en Languedoc et mettait le siége devant Montauban; et cependant la reine mère, accompagnée de Richelieu, délibérait incertaine du parti qu'elle devait prendre: irait-elle à Paris? Se confinerait-elle dans Angers? C'est sans doute à cette époque qu'il faut placer la curieuse lettre qu'on va lire, et dont nous essayerons tout à l'heure d'établir la date et de trouver l'auteur.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 80. — Copie.

« Monseigneur, estant sur mon départ, j'ay laissé à ce porteur la présente pour vous la rendre en main propre; vous n'y lirez rien que ne sçachiés trop mieux que moy: aussy ne vous escris-je pas que pour vous en rafreschir la mémoire. Souvenez-vous donc, s'il vous plaist, que le bien des affaires de la royne consiste pour l'heure en l'establissement d'une vie privée et au mespris du tracas de la cour. Dans ceste maxime vous debvez travailler promptement à ce qui est nécessaire pour y parvenir par toutes voies licites, sans vous arrester si le tiers ou le cart en sera content ou non; vous suffise que demeuriez tousjours dans l'innocence* et dans les

* On devine plutôt qu'on ne lit ce mot tracé en lettres indécises; il semble que le copiste se soit contenté d'imiter des caractères qu'il ne savait pas déchiffrer.

de vos triomphes, que je souhaitte tels que l'Église et la France en

termes du traicté de paix, sans plus consummer le temps en une traisnée d'irrésolutions sur lesquelles on faict icy et ailleurs mille sortes de commentaires, au préjudice de la royne, dont on abreuve le peuple. Prenez garde aussy qu'en vous laissant trop aller au désir d'autruy pour les penser gagner par complaisance, vous ne vous procuriez à vous-mesme insensiblement des irremédiables desplaisirs que vous pouvez néantmoins prévenir, la royne faisant de bonne heure tout ce qu'elle jugera honnestement licite pour l'establissement de son repos, dont il est très à propos qu'elle en face veoir au plus tost les effectz au public, comme une personne qui ne se soucie plus ny de caballes, ny de l'entremize des affaires de la court, mettant tout cela soubz les pieds, mesme la recherche des honneurs qui lui sont deubz, lesquels elle laisse à la discrétion de ceux qui en peuvent disposer pour les luy rendre ou faire rendre ou non, ainsy qu'ils adviseront estre bon à faire; estant plus advantageux à la condition de la vye que la royne désire mener qu'on ne lui fasse point des caresses extérieures, qu'en les luy rendant couvrir là-dessoubz la malice d'un dessein pour la descrier plus facilement. Que tous vos déportemens ne buttent doresnavant qu'à jouir du repos dans le courant des affaires du temps, et à sauver vostre dépence dans le mesnagement honnorable du bien de la royne. Témoignez dans la tranquillité du repos de la royne vostre entier contentement; ne demandez rien au roy pour vostre faict particulier, mais importunez-le librement en ce qui regardera les nécessités de la royne sa mère. Que sa majesté ny vous ne se mesle absolument en façon quelconque dans les conseils de l'estat; au contraire, que la royne s'en esloigne à chaque proposition que l'on luy en fera, comme chose répugnante à la vie tranquille qu'elle a choisie; que la pureté de vos actions acquière à la royne une franchise de parler librement, aux rencontres, des choses qu'on voudroit tenter de faire passer au préjudice de son repos. Faictes que parmy vos procédures innocentes on y voie aussy de la prudence pour prévenir ce qui vous peut estre nuisible, et de la générosité quant et quant pour vous plaindre hardiment contre une injuste oppression; estant très véritable que les plus méchans ont esté souvent retenuz d'attaquer une personne généreuse résolue à la défence d'une cause juste. Surtout montrez discrettement que vous n'estes de facile croyance à toutes les promesses que l'on vous pourra faire, les réduisant toutes à l'effect, non aux paroles. Faictes aussy cognoistre que la royne est entièrement disposée à obéir, mais non à tout souffrir sans se plaindre; commencez tousjours les premiers à vous jetter sur les plaintes quand vous les pourrez faire avec une évidente justice, comme peut estre celle du faict du s^r de St Georges; et les fortifiez toutes sur l'altération que cela apportera à la santé de la royne, et que sa majesté mesme dye à tous momens, que le moyen de luy abréger ses jours est de la troubler en son repos par les infractions des choses qui luy ont esté accordées par la paix, dont elle ne se pourra empescher de se plaindre devant Dieu et les hommes au cas que l'on y contrevienne. Cela servira grandement tant pour retarder le mal que pour la conservation de ses serviteurs auprès

reçoivent tout l'advantage qu'on s'en peut promettre. Toute notre pe-

d'elle, pour la crainte que l'on aura de luy desplaire, au cas qu'on vînt à les vouloir esloigner de force et sans avoir failly. Que la royne se conserve avec tous ses amis, non par intelligence de cabale, mais seulement par une correspondance de mutuelle amitié. Qu'elle ne s'attache à s'opiniastrer de se faire rendre les honneurs qui luy sont deubz, d'autant qu'ils imputeront cela à un désir de régner encore; moins on lui rendra de debvoirs et plus le public remarquera le mauvais traictement qu'elle recevra, et sa modestie en cela fera cognoistre sa patience à tout souffrir pour le bien de la paix et augmentera la haine sur les autheurs. N'aiez pas de honte de publier que la royne est extresmement nécessiteuse, supposez des debtes, faictes saisir partout son revenu et importunés à toute heure le roy et son conseil pour obtenir des gratifications, afin de subvenir à l'entretènement de sa maison : tous les refus ne vous peuvent estre qu'advantageux. Mesmes il sera à propos que l'on voie dans le parlement des procédures soubz les noms de ses créanciers pour estre paiez. Sa misère opposée à l'opulence orgueilleuse de ses ennemis[a] frappera un grand coup pour elle dans les corps des communautez, quand on considérera une grande royne, veufve et mère de deux grands roys[b], réduitte à une vie privée et nécessiteuse par l'insolence d'autruy. Et ce pendant travaillez pour apporter le meil-

leur ordre qu'il vous sera possible pour acquiter sa maison. Vivant de cette sorte, le temps, qui est un grand ouvrier, fera veoir à chacun, par la simplicité des déportemens de la royne, qu'elle n'a plus d'ambition; comme au rebours il fera cognoistre les orgueilleuses procédures des autres, lesquelles il faut rembarrer pour vous mettre à l'abry, par une démonstration publique d'une vie entièrement retirée des négoces de la cour. Vos ennemis ont gaigné beaucoup de gens par belles promesses, et faut noter que le nombre des trompez augmentera bientost celuy des malcontens, qui jetteront à tous momens les yeux sur la royne; au lieu qu'auparavant elle les jettoit sur eux pour les attirer, là où doresnavant il les faudra regarder et laisser jouer soubz main la partie. Monsieur frère du roy croistra, les huguenots se plaindront en bref, M. le prince se mescontentera, et M. le comte se pourra fortifier, pourveu qu'il avise de bonne heure à la seureté de sa personne : tout cela est à contempler, et y a beaucoup à dire en particulier là-dessus. Ce pendant que la royne ne pense qu'à rechercher le repos, en laissant le surplus à Dieu et au temps. On m'a escript de Bonnestable[c] que madame la comtesse passera là tout l'hiver; vous luy seriez une honneste excuse pour ne venir icy, sy la royne acceptoit son hostel, où sa majesté doit tascher de loger plustot qu'en tout autre lieu; on ne pourra

[a] De Luynes et ses frères. Le faste de Luynes insultait à la majesté royale, et les mémoires du temps ont conservé plusieurs mots où Louis XIII exhalait le dépit que lui faisaient éprouver les insolentes magnificences de son favori.

[b] Le roi de France et le roi d'Espagne; Henriette n'était pas encore mariée au roi d'Angleterre. —

[c] Petite ville de l'ancienne province du Maine, aujourd'hui du département de la Sarthe, voisine de Mamers. C'était un des domaines de la comtesse de Soissons.

tite cour se porte bien. Elle part lundy pour aller à Portien[1], où sans doute il nous ennuyera furieusement si nous sommes longtemps, les

dire qu'elle se soit recullée de peur qu'on remarque ses déportemens, au contraire, elle sera à la vue de la cour et du public. Que sy elle loge au Louvre[a], souvenez-vous que trois mois après on vous fera un tour pareil au mareschal de Vitry, à qui on osta la garde de M. le prince[b]. Ceux auxquels vous avez à faire veulent tout tenir soubz leur puissance; c'est ce qu'il vous faut prévoir d'heure, et n'avez que le seul prétexte d'une vie à demie conventuelle pour eschapper de leurs mains. Pourveu que vous garantissiez la royne d'une violence couverte, c'est-à-dire des moyens de la laisser opprimer par eux soubz ombre d'amitié et services simulez qu'ils vous tesmoigneront, asseurez-vous que vous vous garantirez aisément de l'oppression publique, laquelle ils n'oseront jamais exercer contre la royne, principallement si elle démonstre une vie privée, et se retirant la plus part du temps en quelque monastère de dames; comme, pour exemple, sy elle loge à l'hostel de Zamet, il faut qu'elle aille souvent à l'abbaïe Saint-Antoine des Champs, qu'elle tesmoigne d'avoir désir d'y faire quelques bastimens pour y faire quelques fois sa demeure. Sy elle loge à l'hostel de Soissons, il faut qu'elle fasse courir le bruit qu'elle veut establir un monastère à Issy et une chapelle où le feu roy a esté assassiné. Qu'elle publie et die à chascun qu'ayant esté trompée et pendant sa régence et encore depuis, qu'elle ne peut plus prendre autre consolation qu'en Dieu par une vie tranquille, en s'esloignant de toutes sortes d'affaires: ce doibt estre là tousjours le refrain de sa ballade. Il sera aussy à propos de faire courre le bruit que la royne est à présent fort opiniastre en ses résolutions, se laissant parfois emporter à des fantaisies dont on ne la peut aisément destourner; qu'elle se forme des mescontentemens, tantost contre les uns, tantost contre les autres de ses plus familiers, et que cela soit semé parmy les domestiques, tantost feignant qu'il y en a de disgraciés, tantost travaillant pour les restablir en grâce; tout cela bien joué peut servir de divertissement au mal que l'on veut prévenir; et puis les favoris ne s'opiniastreront pas à faire chasser de la maison de la royne ceux qu'ils penseront qui sont à toute heure sur le point d'en sortir; ainsi on gagnera le temps. Un autre point très-important à considérer,

[a] Le copiste a supprimé le point après le mot «public» et il en a mis un après le mot *Louvre;* c'est une ponctuation qui détruit le sens.

[b] Le prince de Condé, détenu à la Bastille, fut transféré à Vincennes le 15 septembre 1616; on le laissa sous la surveillance de M. de Persan, qui le gardait à la Bastille; mais l'on mit au château du bois de Vincennes des compagnies du régiment de M. de Cadenet; «tellement qu'il sembloit que ce changement feust faict en partie pour oster au s^r de Persan (qui dépendoit de M. le mareschal de Vitry, son beau-frère) la libre disposition qu'il avoit de la personne de mondit s^r le prince.» (Pontchartrain, *Mém. de la régence de Marie de Médicis*, t. II, p. 329.) On ne voit pas trop ce que signifie le rapprochement de ce souvenir et du logement de la reine mère au Louvre.

---

[1] N'y a-t-il pas ici une faute dans le manuscrit? Nous ne connaissons aucun lieu qui porte ce nom dans les environs des provinces de Touraine et d'Anjou, où se trouvait alors la petite cour de la reine mère.

promenades y estant telles que vous sçavez. Là et partout je seray comme je suis.....

c'est que sy vous n'avez présentement vos expéditions de Rome, il semble que ne debvez vous embarrasser dadvantage à la poursuite, et que ce seroit judicieusement faict de faire revenir au plus tost M. de la C.*, en tesmoignant que vous ne pensez plus à ce tiltre, et que vous ne l'aviez là envoié que pour veoir sy on accompliroit la promesse que l'on en avoit faicte volontairement à la royne, et non pour croyance certaine qu'eussiez que cela s'exécutast. Au surplus, il fault que la royne et vous pareillement acquériez du crédit parmy les bons François; que vous ne faciez point paroistre d'avoir une estroite intelligence avec les maisons et religion qui sont suspectes à la France; et la royne ne feroit pas peu pour ses affaires sy elle prenoit quelques fois un bon docteur de Sorbonne ou quelque bon chartreux pour se confesser, et, pour prédicateur, quelqu'un qui feust d'un autre habit que celui du P. Arnoux, et pratiquer cela judicieusement. Il vous en réussira un plus grand bien qu'il ne semblera à plusieurs, et y a des grandes particularités à vous entretenir là-dessus. Pour conclusion, je retourneray à vous dire, monseigneur, que vous évitiez le logement du Louvre, que vous disposiez les choses à faire cognoistre promptement au peuple que la royne préfère la vie tranquille au tracas de la cour; et sur les moindres contraventions qu'on fera au traicté de paix que la royne s'en plaingne ouvertement au roy et au conseil; l'affaire du sieur Saint-Georges vous en donne un beau subject et qui n'est pas à négliger en maxime d'estat. Vous suppliant très humblement relire cecy deux fois. Vous le trouverez plus véritable d'ici à six mois que maintenant; et moy je seray tousjours,

« Monseigneur,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur. »

Cette lettre, conservée par Le Masle, n'a ni suscription ni date. Il semble que Richelieu soit la seule personne à qui une pareille lettre ait pu être adressée; il est d'ailleurs clairement désigné par plusieurs circonstances. Il sera facile de restreindre dans d'assez étroites limites l'intervalle du temps où elle a dû être écrite. Cette règle de conduite tracée pour l'évêque de Luçon et pour la reine mère se rapporte à une époque où Marie de Médicis était opprimée par la faveur de Luynes, avant décembre 1621, date de la mort du connétable, et après juin, époque où la reine mère quitta l'armée dans le dépit de n'avoir pu regagner aucune influence sur les affaires. C'est alors qu'il fut question de régler la conduite que cette princesse devait tenir. Cette lettre, toute remplie d'une habileté astucieuse et d'une prudence maligne, est certainement l'œuvre d'un homme délié, fécond en ressources, expert en ruses, peu scrupuleux dans le choix des moyens, et dont la raison froide et ferme ne se laisse point gagner aux petites vanités de l'amour-propre. Il prend, d'ailleurs, vis-à-vis de l'évêque de Luçon, un ton d'autorité fort significatif; il lui prescrit de rudes sacrifices, jusqu'à lui demander, au moins pour un temps, l'aban-

* La Cochère. On a vu (lettre du roi au pape, du 29 août 1620) que cet abbé avait été envoyé à Rome pour solliciter la promotion de l'évêque de Luçon à la dignité de cardinal.

DLX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Arm. VII, paq. III, nos 1 et 2, tom. I; volume non paginé; la pièce est vers le tiers. — Minute de la main de Le Masle.

A M. LE CONNÉTABLE DE LUYNES[1].

[Août 1621?][2]

Monseigneur[3], Je suis extresmement ayse d'avoir occasion de vous tesmoigner que je n'auray jamais aucun bien que je ne sois très content d'employer pour la satisfaction du roy et la vostre. La reyne m'a-

don de ses prétentions à la dignité de cardinal. Or, si Richelieu est le seul à qui on ait pu écrire une pareille lettre, le P. Joseph est aussi le seul qui ait pu parler à Richelieu avec cette liberté. Nous attribuons donc cette lettre au célèbre capucin que le cardinal a consulté dans les difficultés les plus épineuses de sa vie privée, comme dans les grandes affaires de sa carrière politique. Le P. Joseph, à la tête d'une troupe de missionnaires, avait suivi la cour dans cette campagne contre les huguenots; il prêchait les vaincus et s'efforçait d'achever par la parole l'œuvre des armes. Mais lui aussi s'arrêta à Saint-Jean-d'Angely; il se mit à parcourir, avec ses missionnaires, la Saintonge, le Poitou, la Touraine. Ce fut pendant ces pérégrinations que le P. Joseph dut écrire la règle de conduite qu'il conseillait à la reine mère et à Richelieu.

[1] Charpentier a mis ce nom au dos de la pièce; et on trouve en tête les mots, « Minute originale, » avec une courte analyse écrite de la main qui a annoté les pièces de la collection Godefroy.

[2] Nous donnons à cette lettre la date d'août 1621, lorsque la reine mère, mécontente à Tours, était dans l'intention de se retirer à Angers. « En ce temps, l'abbaye de Redon, qui étoit en Bretagne en la nomination de la reyne, ayant vaqué, dit Richelieu (*Mémoires*, livre XII, p. 179), le connétable luy envoie Bourg-le-Roi pour luy en oster la disposition. » Ce fut sans doute ensuite de ce message que la présente lettre fut écrite. (Voyez ci-dessus, p. 678, une lettre de Richelieu à la reine mère, du mois de juillet 1621.)

[3] Richelieu, en écrivant au connétable de Luynes, le traitait tantôt de « Monseigneur, » tantôt tout simplement de « Monsieur. » Dans une lettre précédente (voyez ci-dessus, page 669), Richelieu s'est servi du premier de ces titres, et nous avons remarqué, sur la minute de ladite lettre, ces mots d'une annotation de Godefroy : « Nota. Monseigneur. » Dans la minute de la présente lettre, Le Masle avait mis en tête, « Monsieur, » et, dans le texte, trois fois « Mr., » mais une barre ayant été passée sur le mot « Monsieur, » il nous a paru que c'était une indication suffisante que Richelieu a voulu ici se servir de l'autre titre.

voit faict l'honneur de vouloir que j'eusse l'abbaye de Redon, mais incontinent que j'ay sceu que le roy et vous, monseigneur, la désiriez pour en disposer autrement, je l'ay remise de très bon cœur, pour qu'estant entre vos mains, vous en gratifiiez qui il vous plaira, vous asseurant, monseigneur, que j'ay plus de contentement de vous tesmoigner en cela ce que vous recognoistrés en toute autre occasion de moy, que je n'en eusse eu par l'augmentation de 4000 escus de revenu. La reyne se porte fort bien, grâces à Dieu. Je crois qu'il sera très à propos que de fois à autre, par ceux qui passent, vous luy mandiez des nouvelles du roy et des vostres, ce qui luy donnera grande satisfaction[1]. Quant à ce qu'il vous plaist m'escrire de l'affaire de Rome, je me sens grandement vostre obligé de l'affection que vous avés pour moy en cela. Mais je vous supplie de croire que j'attendray avec grand contentement et patience[2] l'effect de vostre bonne volonté; vous asseurant que j'auray grande satisfaction de ce que plus il tardera, plus cognoistrés-vous si mon affection à vostre service en sera digne; quoi qu'on vous die, vous cognoistrés, monseigneur, si je suis véritable, quand j'ose vous asseurer que quelquefois on vous propose des ombres pour des corps qui, à la vérité, ne demeurent qu'ombres devant vous, à raison de vostre jugement incomparable, qui vous faict fort bien prendre les choses comme il fault. C'est ce qui me faict croire asseurément que vous me ferez tousjours l'honneur de me tenir, comme je suis très véritablement, pour.....

[1] Nous avons déjà remarqué le soin que prend Richelieu de conseiller au connétable les bons procédés à l'égard de la reine mère.

[2] Ne peut-on pas voir déjà, dans cette apparente froideur avec laquelle Richelieu parle de la promotion au cardinalat, un effet des avis contenus dans la lettre que nous donnons p. 685, et que nous attribuons au P. Joseph.

DLXI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Arm. VII, paq. III, nos 1 et 2, tom. I; vers le premier tiers du volume. — Minute de la main de Charpentier.

AU MÊME[1].

[Fin d'août? 1621.]

Mon Cousin, Vous avez bien raison de dire par vostre lettre que la meilleure nouvelle que vous me puissiez donner est que le roy monsieur mon fils se porte bien[2], vous asseurant qu'il n'y a rien au monde que je souhaitte à l'égal de sa santé. J'ay commandé au sieur Gamourin[3] de vous aller trouver, selon que vous me tesmoignez le désirer. Je seray très ayse qu'il puisse estre utile au service du roy

[1] On a écrit, « à Monsr le connétable, » au dos, ainsi que dans une analyse placée en tête de cette pièce, et qui donne cette indication : « Minute originale par l'évesque de Luçon. » On a écrit aussi : « 1620. » Cette date est fautive : Luynes ne fut nommé connétable que le 2 avril 1621 ; le roi quitta la reine à Cognac, le 5 juillet, pour marcher en Languedoc contre les villes protestantes. Cette lettre est une de celles qui furent écrites après cette séparation.

[2] On a vu par la lettre précédente, à laquelle nous avons donné la date d'août 1621, que Richelieu invitait Luynes à entretenir une correspondance avec la reine mère et à lui faire parvenir des nouvelles du roi. Une autre raison nous fait supposer que la présente lettre est de la fin d'août, c'est que l'ingénieur dont il est question fut demandé lorsque le siége de Montauban était déjà commencé.

[3] Le secrétaire a francisé ce nom. Il s'agit d'un Italien, le capitaine Gamorino (nom qu'on trouve aussi écrit : Gamozino), attaché à Marie de Médicis. L'*Histoire de la guerre des huguenots*, que nous avons citée ci-dessus, pag. 670, dit en parlant des généraux qui faisaient alors le siége de Montauban : « On leur donna le Gamurini pour ingénieur » (pag. 119). Il fut tué le 11 septembre 1622, devant Montpellier ; « qui fut une grande perte pour le roi, car c'étoit un homme bien entendu pour les siéges, » dit Bassompierre, qui le nomme Josepo Gamourin, et qui en fait beaucoup d'éloge. (*Mém.* t. II, p. 404, 464 et *passim*, édit. Petitot.) Il est à remarquer qu'en 1620 le capitaine Gamorino avait été envoyé par la reine mère au duc de Florence, dans la prévision de la guerre qu'elle allait avoir à soutenir contre le roi ; en demandant au duc de lui envoyer les sommes qu'il avait à elle, elle lui faisait confidence de ses griefs contre de Luynes et de l'appui qu'elle espérait de la part des princes. Le duc de Florence n'envoya à la reine mère qu'une partie des fonds qu'il avait en dépôt, et découvrit à Luynes tout ce qu'il avait appris par Gamorino.

monsieur mon fils, et au vostre, et en ceste considération je vous le recommande, comme celle qui est.....

DLXII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, n°s 5 et 6, fol. 16. — Minute de la main de Charpentier.

LETTRE DE LA REINE MÈRE.

AU ROY[1].

[Septembre? 1621.][2]

Monsieur mon fils, Le sieur de Combalet[3] m'estant venu voir en passant, j'ay esté très ayse que le voyage qu'il va faire vers vous me donne moyen de vous faire sçavoir de mes nouvelles, qui sont très bonnes, grâces à Dieu, et de vous tesmoigner que je n'ay point de plus grand contentement, en quelque lieu où je me trouve, que de

[1] Cette lettre et la suivante, écrites par le secrétaire intime de Richelieu, n'ont d'autre intérêt que celui qui peut s'attacher aux relations de la reine mère avec le favori du roi, qui ne cessait de la persécuter, après avoir fait tuer son propre favori, le maréchal d'Ancre. Marie de Médicis, peu satisfaite alors du roi, était fort mécontente du connétable; elle n'en laisse rien paraître dans ses lettres. L'évêque de Luçon a grand soin de dissimuler comme elle ses véritables sentiments pour le favori; on semble au contraire, au moment où on est le plus mécontent, affecter de redoubler envers lui de politesses et de marques de bon vouloir.

[2] La reine mère avait quitté le roi le 5 juillet; de Luynes mourut devant Monheur le 14 décembre de la même année; cette lettre et la suivante se placent entre ces deux dates.

[3] Antoine de Beauvoir du Roure, seigneur de Combalet, fils d'une sœur de Luynes, avait épousé, le 26 novembre 1620, la nièce de Richelieu, Marie-Madeleine de Vignerot, fille de M. du Pont de Courlay, et qui devint depuis duchesse d'Aiguillon. M. de Combalet fut tué devant Montpellier en 1622. Il n'était encore que capitaine dans le régiment de Normandie, si l'on en croit Bassompierre, ou dans le régiment de Navarre, selon le Mercure français. Ces deux autorités sont également en désaccord sur le jour du combat; Bassompierre dit, le 2 septembre; le Mercure dit, le 3 (t. VIII, pag. 816). Le Mercure ajoute : « Combalet estant blessé.... il fut après tué de sang-froid » (pag. 815). Cette circonstance encore est contredite par Bassompierre : « Les ennemis... nous quittèrent le camp, où nous trouvâmes et retirâmes nos morts qui estoient... et Combalet, etc. »

recevoir souvent des vostres, particulièrement quand elles sont telles que les souhaitte avec passion.....

DLXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, n°s 5 et 6, fol. 16. — Minute de la main de Charpentier.

LETTRE DE LA REINE MÈRE.

A M. LE CONNÉTABLE[1].

[Septembre? 1621.]

Mon Cousin, Je ne sçaurois vous faire sçavoir de mes nouvelles par personne qui vous soit plus agréable que le sieur de Combalet vostre nepveu. Il vous dira l'estat auquel il me laisse : c'est ce qui fait que je me contenteray de vous asseurer de mon affection, que vous trouverez tousjours telle que vous sçauriez désirer de celle qui est.....

Dans ses remarques sur Dupleix, Bassompierre nie de nouveau cet assassinat d'un blessé. Le Mercure savait-il mieux le fait que Bassompierre? Celui-ci écrivait longtemps après les événements; le Mercure était composé par des contemporains, et imprimé ordinairement dans l'année qui suivait celle dont il retraçait l'histoire. L'historien de Toiras est d'accord avec Bassompierre sur le nom du régiment de Normandie, et avec le Mercure sur les deux autres circonstances; « Ce malheur, qui arriva le 3e de septembre, dit-il, rendit ce jour-là funeste. » Il ajoute que Combalet estant mené blessé dans la ville, y fut tué de sang-froid » (pag. 20). Ce nom de Combalet, dont les ennemis de Richelieu ont fait quelquefois l'objet de leurs railleries, serait oublié aujourd'hui plus complétement encore qu'il ne l'est, sans la célébrité qui plus tard a fait vivre celui de sa femme. Elle-même, au reste, le quitta bientôt après son veuvage, et la plupart des lettres que nous avons vues d'elle sont signées seulement de son nom de fille : « du Pont. »

[1] Voyez les notes de la lettre précédente adressée au roi.

DLXIV.

Bibl. nat. Fonds Béthune 9307, fol. 11. — Minute de la main de Charpentier.

A M. LE COMTE DE SAINT-AIGNAN[1].

[Octobre? 1621.]

Monsieur, J'ay esté très ayse de recevoir de vos nouvelles, et je le serois encore dadvantage si j'avois moyen de vous servir comme je le désirerois. La reyne vous faict response sur l'affaire dont vous luy escrivez touchant le domaine de Valognes, qui aboutit à ce qu'elle ne peut prendre aucune résolution du temps auquel elle peut passer ce contract qu'elle n'ayt esté à Paris, et n'ayt parlé à monsieur de Blancmesnil, son chancelier, qui est partie nécessaire en ceste affaire, puisque c'est luy qui le doit passer et qui sçait les formes avec lesquelles telles choses ont accoustumé de se faire. Si en cela il y a quelque chose digne de vous estre mandé, on n'y manquera pas. Si aussy il n'y a rien, on attendra que Madame vostre femme soit à Paris pour terminer ceste affaire. Voilà tout ce que je vous puis dire, sinon que je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur,

ARMAND, Évesque de Luçon.

[1] Une lettre de la reine qui se trouve en original au folio 17 de ce manuscrit, et qui est datée de Paris le 9 novembre 1621, dit à M. de Saint-Aignan : « Je ne manque pas de volonté de vous gratifier en tout ce que je pourray ; mais il faut apporter les formes requises, et mon conseil n'est point encore bien assemblé, mon chancelier même n'estant pas en ceste ville : je différeray quelques jours. » Si cette autre lettre n'était pas datée de Paris, on pourrait croire que c'est celle dont Richelieu fait ici mention. Elle est au moins écrite sur le sujet du domaine de Valognes, et elle ne doit pas être de beaucoup postérieure à la présente, que nous datons du mois d'octobre.

DLXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 3 et 4, fol. 16 et 18. — Minute de la main de Le Masle.

A M. CHARPENTIER[1].

[1621?]

La royne me faict l'honneur de me mander que M. de Saint-Luc[2] a renvoyé un gentilhomme vers elle, et qu'elle ne sçait encore pourquoy. Il faut par nécessité que ce soit ou pour demander avec nouvelle instance ces bénéfices à sa majesté, ou pour la remercier du bruit qu'on aura peut-estre entendu que la royne s'en estoit relaschée. Quoy que ce soit, une mesme response satisfaict à tout, estant à propos que sa majesté lui responde qu'elle a pourveu à ces bénéfices, et escrit[3] au roy

[1] Cette pièce manque de suscription et de date. Le nom de Charpentier se lit au dos; quant à la date, ce brouillon a été écrit en 1621, pendant que le roi et le connétable de Luynes étaient en Languedoc (ainsi qu'on le voit par la lettre suivante, adressée comme celle-ci à Charpentier), et lorsque la reine mère avait quitté l'armée. Il paraît que l'évêque de Luçon, ayant fait un tour à Paris, avait laissé auprès de la reine mère Charpentier, l'un de ses deux secrétaires plus intimes.

Cette lettre est curieuse : elle est adressée à un homme qui non-seulement avait toute la pensée de Richelieu, mais dont celui-ci se servait auprès de la reine mère pour la disposer, en son absence, aux choses qu'il voulait obtenir. On y voit le soin que Richelieu prenait de sa fortune et de celle de ses amis, peu scrupuleux d'ailleurs lorsqu'il s'agissait d'évincer un concurrent aux faveurs qu'il ambitionnait. Le style porte l'empreinte de cette liberté dont on use avec un confident et un inférieur.

[2] D'Épinay de Saint-Luc était gouverneur de Brouage. Il avait offert une retraite dans cette place à la reine mère, lorsqu'on négociait le traité d'Angoulême; mais Richelieu décida cette princesse à faire la paix; et plus tard, racontant dans ses Mémoires les événements de cette époque, il remarque « que la fidélité du sieur de Saint-Luc luy estoit fort peu assurée » (liv. X, p. 548). Néanmoins il semblerait qu'il voulait se la faire payer en bénéfices.

[3] Cette phrase manque de clarté; peut-être faudrait-il « escrive », qui semble donner un meilleur sens. Au reste le mot « escrit » est parfaitement lisible; c'est d'ailleurs une surcharge; Richelieu avait mis d'abord, « et supplie le roy, etc. » puis il a effacé, et il a donné à la phrase une tournure un peu différente.

sur ce subject qu'elle le supplie de confirmer sa nomination, l'asseurant toutefois qu'elle ne désire rien tant que de luy complaire, et obéir à ses volontés; la response la plus courte sera la meilleure, pourveu qu'elle soit accompagnée de civilité. S'il remercie, la royne luy tesmoignera estre bien faschée de ce qu'il n'en a point de subject, veu qu'elle n'a faict que ceste responce au roy, de la bonté duquel elle s'asseure tant que, bien qu'en toutes choses elle se remette à sa volonté, elle se promet qu'il aura esgard à ses prières, et ne voudra rien qui luy soit aucunement désadvantageux.

Je suis extresmement fasché du mal de M. de Roches; vous sçavez bien ce que je vous ay dit de son industrie négociatrice[1], et combien j'estime son affection envers ses amis, son esprit et son courage. Vous luy direz de ma part tout ce qu'il faut dire, sans oublier que la nature a voulu faire ce dont la force des ennemis du roy n'a peu venir à bout, son sang qu'il voudroit tout espandre pour la foy ne le pouvant estre par les ennemis de la foy. Je ne luy escripts point, me mourant de ma teste; ces lignes suppléeront à ce défaut.

J'estime comme vous qu'il faut envoyer promptement tout ce qui est nécessaire pour la conclusion de l'affaire des abbayes, c'est-à-dire les lettres demandées et les brevets de nomination, afin que celuy qui en sera porteur rapporte ceux du roy. Si M. de Roches a rapporté celuy d'Amadeau[2], il le faudra renvoyer; sinon il escrira à M. de Marillac ce qui sera nécessaire sur ce subject. Il faudra aussi rapporter des lettres d'œconomat au nom du Masle addressantes au grand conseil, car les parlemens et autres juges les refusent. Vous dresserez de tout un bon mémoire avec M. de Roches, lequel M. de Marillac[3], qui est soigneux, ne manquera d'exécuter.

[1] C'était sans doute des Roches Saint-Quentin, qui avait été page de Marie de Médicis, et qui était toujours attaché à son service (voyez ci-dessus, page 627, lettre au commandeur, fin de septembre 1619). Nous le verrons employé plus tard dans une négociation concernant les affaires particulières de la reine mère, à Florence (lettre du 22 mai 1623).

[2] Un des noms de convention par lesquels Richelieu était désigné dans la correspondance et le langage intimes de ses amis.

[3] Michel de Marillac, qui fut plus tard garde des sceaux.

Au reste, il est à propos d'envoyer homme exprès qui porte tout à M. de Marillac, d'autant qu'un autre courrier pourroit supprimer nos lettres. Je vous envoie la Garde, qui est propre à faire ce voyage, n'estant besoin que d'un simple courrier. Vous aurez demain les lettres que j'estime nécessaires à envoyer, que vous réformerez avec M. de Roches selon qu'il l'estimera à propos.

Le subject du voyage de la Garde sera, comme simple courrier, porter deux lettres que sa majesté escrira à M. le colonel[1] et à M. le Maistre, médecin de Monsieur, pour sçavoir des nouvelles de sa maladie, estant bien à propos qu'en telle occasion deux voyages consécutifs tesmoignent le soin que sa majesté a de ce qui luy touche de si près. On ne parlera pas du voyage de la Garde, lequel sera faict devant que d'estre sceu.

Si M. Bouthillier n'est de retour, vous ferez ce qui est nécessaire à toute ceste dépesche et la ferez escrire toute preste, en attendant les lettres que je vous envoyerai demain.

Il sera bon que la royne escrive à M. de Marillac le contentement qu'elle a d'avoir sceu par M. de Roches comment il s'est comporté en ces occasions, et le soin et la diligence qu'il apporte en ce qui la concerne, etc. Je vous envoye la lettre qu'il m'escrit, où il y a un chiffre que vous déchiffrerez, et montrerez le tout à la royne.

Mon mal de teste me tue[2], de telle sorte que je n'ose prendre la hardiesse d'escrire à la royne, ayant l'esprit si mal faict. Demain je ne manqueray pas à me donner cest honneur.

Je juge comme vous que la diligence est importante, voiant bien par les lettres de M. de Marillac que la conjuncture est bonne et cognoissant l'inconstance des choses humaines telles qu'elles pourroient changer. Par conséquent j'estime qu'il faut faire partir la Garde[3], dimanche matin, sans faillir, afin qu'il devance l'autre. Vous aurez

[1] Le colonel Ornano était gouverneur de Monsieur, depuis le mois de septembre 1619.

[2] Richelieu répète deux fois dans cette lettre qu'il est mourant de son mal de tête; il s'est plaint souvent de ce mal, qui fut une infirmité de toute sa vie.

[3] Le mot « la Garde » a été ajouté en

demain les lettres; tenez celles qu'il faut prestes, les brevets et les mémoires.

Vous avertirez la royne que M. Barbin[1] a envoyé icy son parent pour demander la récompense[2] de sa charge. Il m'en escrit une lettre un peu piquante, comme si on désiroit qu'il s'en démist absolument et si on empeschoit son retour, sans le dire toutefois. Je crois qu'il est bon qu'il voie la royne devant son retour, et que si la lettre de sa majesté contient quelque chose en termes couverts qui approche de ce que dessus, ou que le porteur en die quelque chose, sa majesté reparte comme il faut, tousjours tesmoignant grande affection à M. Barbin, mais desplaisir de sa meffiance très-mal fondée[3]. Sa lettre tesmoigne qu'il attend, outre les vingt-cinq mil escus qu'on luy a promis pour sa charge, les deux mille escus de pension pour partie de sa récompense. Il est nécessaire que sa majesté fasse cognoistre à ce parent, en termes clairs, qu'elle n'a point pensé à récompenser M. Barbin que lorsqu'il a tesmoigné se vouloir défaire de sa charge; qu'en ce cas elle a pensé en donner vingt-cinq mil escus, qui estoit plus que nul ne veut maintenant donner de la charge; que pour les deux mil escus dont elle a parlé, ce n'est point par récompense mais par sa libéralité, jusques à

interligne, pour remplacer sans doute les mots « le courrier, » qu'on avait écrits d'abord et que nous supprimons, quoiqu'ils n'aient pas été effacés.

[1] Barbin, qui avait été procureur du roi à Melun, s'était concilié la faveur du maréchal d'Ancre, et était devenu, par sa protection, intendant de la maison de la reine mère. Il fut ensuite nommé contrôleur général des finances, sous le gouvernement du favori, dans le ministère où Richelieu était secrétaire d'état de la guerre et des affaires étrangères. A la chute du maréchal d'Ancre, Barbin fut emprisonné et faillit être frappé d'une condamnation capitale. Il obtint sa liberté en 1619, grâce aux vives instances que fit pour lui la reine mère, après la paix d'Angoulême. « Ce Barbin, quoique d'une naissance très-basse, avoit l'esprit fort relevé, » a dit Brienne (*Mém.* liv. V, p. 324); « il estoit homme de bon sens, » dit à son tour Richelieu (*Mémoires*, liv. V, pag. 188). On n'entendit plus parler de Barbin depuis sa sortie de la Bastille. Ce sont ici les dernières notions qu'on ait sur cet homme, qui avait joué un rôle sous le gouvernement du maréchal d'Ancre.

[2] On sait que ce mot signifiait alors le prix qu'on donnait d'une charge à celui qui s'en défaisait.

[3] Les mots « très-mal fondée » sont de la main de Richelieu.

tant qu'elle peust luy donner plus en bénéfices; or elle a desjà commencé, luy donnant une abbaye. La conclusion sera que voyant par la lettre de M. Barbin son esprit un peu altéré, quoyqu'il ne le tesmoigne pas ouvertement, elle luy laisse sa charge pour se résoudre à ce qu'il voudra et luy donne ceste abbaye; mais que s'il sçavoit comme les choses vont, il ne penseroit pas qu'elle ny les siens oubliassent rien pour luy. Voylà tout ce que je vous puis mander.

Mandez-moi comme se porte M. de Saint-Germain[1] quand vous

[1] Ce personnage devint plus tard l'un des ennemis les plus acharnés dont Richelieu ait eu à redouter les intrigues et à subir les injures, un de ceux aussi contre lesquels il a été animé de plus de haine et de désir de vengeance. A ce titre, il convient de ne pas laisser passer ici son nom inaperçu. Mathieu de Morgues, sieur de Saint-Germain, était depuis une année environ aumônier de Marie de Médicis. Né en 1582 dans une honnête famille des Cévennes, il embrassa l'état ecclésiastique et entra dans la société de Jésus, qu'il ne tarda pas à quitter. Venu à Paris, il acquit une sorte de renommée dans la chaire par de très-mauvais sermons qu'il fit imprimer vers la fin de sa vie (Paris, 1665). Richelieu, à son retour de l'exil d'Avignon, ayant retrouvé tout son crédit dans la petite cour de la reine mère, contribua sans doute à faire attacher à sa maison l'abbé de Saint-Germain, qui avait été auparavant aumônier de la reine Marguerite de Valois et de Louis XIII. Mathieu de Morgues était un médiocre écrivain; sa plume était plus âcre qu'énergique, plus injurieuse qu'éloquente; cependant l'évêque de Luçon la mit au service de la reine mère et la prit lui-même à ses gages. Dans le temps qu'un des griefs de Marie de Médicis était de se voir contrainte à rester étrangère à l'éducation de ses enfants, Mathieu de Morgues publia ses *Vérités chrétiennes au roi très-chrétien* (1620), pamphlet qu'on appela le *Manifeste d'Angers*, à cause du lieu où Marie de Médicis était alors retirée. Plus tard, et lorsque Richelieu était devenu premier ministre, il chargea l'abbé de Saint-Germain de répondre à divers pamphlets publiés contre lui en Allemagne. Dans cette réponse, qui parut en 1626, sous le titre d'*Avis d'un théologien sans passion*, on cite dix-huit de ces libelles. Était-ce en récompense de ce service qu'on voulut donner à l'abbé de Saint-Germain l'évêché de Toulon? Nous avons trouvé à la Bibliothèque nationale (fonds de Béthune, 8456, fol. 58) une lettre de Marie de Médicis au comte de Béthune, en date du 22 octobre 1626, où, dans un post-scriptum écrit de sa main, elle charge cet ambassadeur à Rome d'obtenir du pape les bulles de cet évêché pour l'abbé de Saint-Germain. L'affaire traîna en longueur, et Saint-Germain, ayant suivi la reine mère dans son exil, devint, par attachement pour sa maîtresse et aussi par un sentiment d'ambition déçue, l'irréconciliable ennemi de son ancien protecteur. Il mit dès lors à attaquer Richelieu la même ardeur qu'il avait mise auparavant à le défendre : ses *Lumières pour l'histoire de France* contre Scipion Du-

m'escrirez, et si M. Vautier[1] n'en a pas bonne espérance. Mille recommandations à M. de Roches, et luy direz que son mal et le mien sont bien contraires, puisque l'un tient à la teste et l'autre au derrière, et que le mien est par manque de ce dont il a trop.

[2] Vous montrerez incontinent cecy à la royne, afin que si elle y trouve quelque chose de bon, il luy plaise s'en servir quand elle verra le gentilhomme. N'oubliez de consulter M. de Roches, qui sçait toute ceste affaire.

DLXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, n°s 4 et 5, fol. 7. — Minute de la main de Le Masle.

SUSCRIPTION :

A M. CHARPENTIER[3].

[1621?][4]

Je vous envoye toutes les lettres nécessaires. Il est besoin d'envoyer La Garde en diligence, j'en demeure d'accord avec vous; qu'il parte

pleix, publiées en 1636, in-4°, le *Recueil de pièces pour la défense de la reine mère*, réunies en 2 volumes in-fol. imprimé à Anvers en 1637 et de nouveau en 1643, in-4°, *Les deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*, opuscule qui parut aussi à Anvers, en 1643, attestent la persistance de l'auteur à poursuivre Richelieu. Après la mort du cardinal, Mathieu de Morgues rentra en France, et l'ancien pamphlétaire de Richelieu devint pamphlétaire au service de Mazarin. L'abbé de Saint-Germain a laissé quelques ouvrages de controverses non moins aigres et non moins insultants que ses livres de polémique. Il mourut aux Incurables à la fin de 1670, âgé de quatre-vingt-huit ans. Il a laissé une histoire de son temps sous le titre de *Parfaite histoire du feu roi Louis XIII*. Elle est restée inédite.

[1] Médecin de la reine mère.

[2] Cette espèce de post-scriptum est placé, dans le manuscrit, en marge, au commencement de la lettre; ainsi le gentilhomme dont il est question est celui que M. de Saint-Luc a renvoyé à la reine mère.

[3] Richelieu a ajouté après ce nom, écrit de sa main : « que La Garde aille jour et nuit. »

[4] Cette minute n'est point datée, mais on voit qu'elle fut écrite le lendemain du jour où Richelieu avait écrit la lettre précédente.

donc et aille jour et nuit. N'oubliez rien de ce que je vous manday hier.

Je vous envoye aussy une lettre que j'escrits à M. le connestable, avec un papier que j'ay signé, afin que vous la rescriviez de la main avec laquelle j'ay accoustumé de luy escrire[1]. La lettre de Saint-Luc est une lettre de rodomontades dont je ne me soucie guères.

Que La Garde parte ceste nuit sans faillir. Il falloit retenir l'homme de M. de Saint-Luc. Mille recommandations à M. de Roches.

Si par hasard il estoit arrivé quelque inconvénient à M. de Marillac, que La Garde porte les lettres à M. le connestable.

Envoyez aussy les coppies (pour le roy et M. le connestable) que je vous envoye, à M. de Marillac[2].

DLXVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 19. — Minute de la main de Charpentier.

M. DE FOUILLETOURTE[3].

[1621?]

Monsieur, J'ay esté très ayse de veoir par vostre lettre que vous ayez entretenu les deux personnes dont vous m'escrivez. J'attends la

[1] Richelieu confirme ici lui-même ce que nous avons dit, que Charpentier imitait son écriture.

[2] Marillac avait suivi le roi dans la campagne contre les protestants.

[3] On lit au dos, « à M. de Foultourte, » orthographe fautive du nom. Il s'agit ici de Denis Bouthillier, seigneur de Fouilletourte et du Petit-Thouars, père des Bouthillier, dont il sera souvent question dans cette correspondance : Claude, Sébastien, Victor et Denis. Ce Bouthillier de Fouilletourte avait été dans sa jeunesse lieutenant de la compagnie de La Bourdaisière; puis, ayant quitté la carrière militaire pour celle du barreau, il devint un avocat assez célèbre. Il fut fait conseiller d'état le 2 février 1617, à l'époque du premier ministère de Richelieu, qui protégea toujours cette famille. Bouthillier de Fouilletourte mourut en 1622. Nous croyons que cette lettre, dont la minute est sans date, a dû être écrite lorsque Richelieu, après la réconciliation du roi et de la reine mère, était surintendant de la maison de cette princesse

résolution que vous me faictes espérer du Marguillier[1]. Cependant je vous diray qu'il est à propos qu'il accepte la condition qui luy a esté offerte aux termes que vous luy avez prescrits, c'est-à-dire qu'ayant volonté de servir, il die que c'est seulement pour un temps, quoyqu'il ne laissera pas quand il y sera de s'y engager pour tousjours, ainsy que bon luy semblera; mais ce que je dis est nécessaire afin de rendre l'entrée douce et oster l'allarme à plusieurs, qui la prennent de toutes choses quoyque sans subject. Au reste, cest expédient luy sera plus honorable.

Pour l'autre de qui vous me dépeignez l'humeur telle que je l'ay tousjours cogneue, je vous diray que l'affaire dont vous luy avez parlé n'est point en compromis, attendu que la personne de qui elle deppend non seulement ne veut plus se servir de l'autre, mais, qui plus est, désire remplir la place de celuy qu'elle en estime digne. Cela estant, il ne tiendra qu'à luy qu'il ne la face réussir. Plusieurs personnes la voudroient achepter bien cher; cependant il n'aura à débourser que ce qui reste à payer, vous asseurant qu'il sera gratifié du surplus, qui est justement la moitié. Mais il est nécessaire qu'il envoye, ainsy que j'ay mandé, non pour que la chose soit en doubte, mais pour la faire avec couleur et consentement de tout le monde. Qu'il me croye donc, s'il luy plaist.

Je ne sçay quelle résolution prendre sur le subject de nos affaires particulières.

[1] C'est sans doute là un mot de convention pour désigner un personnage qu'on ne veut pas nommer. Toute la lettre a pour objet des affaires assez obscurément expliquées; il s'agit, à ce qu'il paraît, de places dépendant de la reine mère, laquelle impose certaines conditions pour les donner. Personne n'étant nommé dans cette lettre, il y a plus de difficulté à éclaircir cette obscurité. On comprend qu'à cette époque où la reine mère était persécutée, et Richelieu surveillé par le favori tout-puissant, les lettres énigmatiques ont dû être assez fréquentes.

ANNÉE 1622.

DLXVIII.

Bibl. de l'Inst. Collection Godefroy, portefeuille 269. — De la main de Charpentier.

A M. LANGLOIS[1].

26 mars 1622.

Envoy de la recognoissance touchant M. de Combalet[2], qu'on ne délivrera qu'en retirant le consentement de M. du Pont et de madame de Combalet par escrit.

Qu'on payera l'intérest des deniers depuis le contrat jusques au commencement de mars, où les deniers estoient prêtés, et celui des soixante mil livres données par la reyne, sur l'argent des perles. Sur quoy on a donné près de 12 cents escus, et est raisonnable de payer le reste à madame de Combalet.

Pour les six mil escus prétendus par M. du Pont, qu'on a donné à M. de Naberat[3] une ordonnance de 2 mil escus payables dès ceste heure sans la nécessité du trésorier, et de 4 mil autres sur les com^res^ des tailles de Poitou, qui ne sont encore rendus. Qu'on paye les

[1] En tête de cette pièce on lit : « Extrait de la lettre escrite au sieur Langlois, le 26 mars 1622. » — Ce Langlois était un des hommes d'affaires de Richelieu. Cette note, dictée par l'évêque de Luçon à Charpentier, pour être la matière d'une lettre, montre le soin avec lequel Richelieu s'occupait des affaires particulières de sa famille.

[2] Mari de la nièce de Richelieu. (Voyez une note de la lettre 562, à la page 693.)

[3] C'était un chevalier de Malte qui avait une commanderie à Aix. Il y a dans Baluze (pap. des Arm. lett. paq. IV, n° 2 et 3, fol. 130) deux lettres du commandeur de la Porte, écrites par ordre de Richelieu, et dont l'objet est de demander, au nom du roi, au grand maître de Malte et audit sieur de Naberat, l'établissement des Chartreux dans la commanderie d'Aix.

2 mil escus sur les perles pour les retirer par après; et pour les 4 mil, quand ils seront prêts, on fera ce qu'on pourra pour les faire payer.

Qu'il faut adjouster à la promesse du sieur Lumagne[1] que les deniers appartiennent à Mad^e de Combalet, et les face valoir pour un an au denier 16. Sinon veoir chez M. de Beaumarchais[2], et ne rien faire qu'avec seureté et conscience.

Qu'on trouve bon ce qu'il mande pour les deniers restans entre les mains de Charlot[3], en retenant la rescription par devers luy, qui serve de seureté pour les deniers royaux.

DLXIX.

Bibl. de l'Instit. Collect. Godefroy, portefeuille 269. — Minute de la main de Charpentier.

A M. DE PUISIEUX[4].

[Commencement d'avril 1622.]

Monsieur, Ayant cogneu, par le rapport que le sieur du Tremblay

[1] Lumagne (André) était un banquier dont se sont longtemps servis Marie de Médicis et le cardinal de Richelieu. La reine mère l'avait chargé, en 1616, d'aller en Italie acheter pour elle la principauté de Mirandole. La négociation, entravée par l'Espagne, n'eut point de succès. (Voyez *Histoire de Marie de Médicis*, tom. II, p. 185.)

[2] Vincent Bouhier, seigneur de Beaumarchais, autre banquier, était trésorier de l'épargne.

[3] Financier dont il est question dans la discussion qui eut lieu au conseil, en 1624, à l'occasion des malversations dont on accusait la Vieuville, Beaumarchais, beau-père de celui-ci, et d'autres financiers du temps. Richelieu a rapporté cette discussion dans ses Mémoires. (Liv. XV, p. 352.)

[4] Cette indication se trouve au dos de la pièce. Godefroy a écrit en tête : « Minute originale. » Et une main étrangère a mis : « environ 1622. » Le marquis de Puisieux était fils du chancelier Brulart de Sillery; ses talents précoces, aidés de la protection du duc de Villeroy, dont il devint le gendre, l'avaient fait entrer fort jeune dans le cabinet, et il n'avait guère que dix-sept ans lorsque Henri IV lui donna le titre de secrétaire d'état. En 1616, à la révolution ministérielle qui devait amener un instant Richelieu aux affaires, Mangot fut mis à la place de Puisieux. Mais, après la catastrophe du maréchal d'Ancre, Richelieu sortit à son tour du ministère, et Puisieux y rentra avec son beau-père, le duc de Villeroy; tous deux, dit Richelieu (*Mém.* liv. VIII, pag. 430), « eurent la charge de secrétaire d'état par indivis. » Il devait s'écouler peu de temps encore avant que les intrigues de la Vieuville et aussi la faveur de Richelieu

m'a faict de son voyage, la lourde faute qu'il a faicte sur mon subject[1], j'envoye ce gentilhomme en diligence pour vous conjurer, par l'amitié que vous m'avez promise, de la réparer en l'esprit du roy[2]. Je ne vous conjure point de perdre l'impression que vous en auriez conceue si vous ne me cognoissiez point, m'asseurant bien que vous ne me croyez pas capable d'une telle mesprise.

Je vous envoye franchement la lettre que j'escrivois à M. de Marillac[3] par ledit sieur du Tremblay, par où vous verrez quelle estoit mon intention.

Après avoir receu tant de bons effects de vostre amitié, j'attends

auprès de la reine mère fissent éloigner définitivement des grands emplois la famille de Sillery. Puisieux montra de la fermeté dans sa disgrâce; ce fut le 4 février 1624 qu'il perdit sa charge et reçut l'ordre de quitter Paris; et durant seize années, jusqu'à sa mort, arrivée en 1640, il vécut dans la retraite, et resta étranger aux intrigues ourdies contre un homme qu'il pouvait considérer comme son ennemi.

[1] Dans le projet de minute, la lettre commençait autrement; nous y trouvons ces six lignes qui ont été effacées : « Aussy tost que le sieur du Tremblay est arrivé, ayant sceu par luy-mesme le mauvais tour qu'il m'a fait sans penser mal faire en vous tesmoignant que je serois bien ayse de m'exempter de faire voyage auprès du roy pour..... » Ces derniers mots peuvent aider à conjecturer en quoi consiste cette *lourde faute* commise par du Tremblay, et dont l'effet a été de fâcher le roi contre l'évêque de Luçon. Vers cette époque, il s'agissait de savoir à qui allait appartenir la faveur. La mort du duc de Luynes avait laissé le roi sans favori, et les intrigues se tramaient à la cour pour s'emparer d'une place qui semblait ne pouvoir rester vacante sous Louis XIII. Les uns voulaient retenir le roi à Paris, les autres voulaient le mener à la guerre pour le soustraire aux influences de la cour. On peut lire à ce sujet quelques pages des Mémoires de Bassompierre où il peint l'état de la cour à la fin de 1621 et au commencement de 1622.

[2] « Vous pouvez bien croire que je ne suis point homme à commettre ceste faute. » Ces deux lignes, qui se trouvent ici dans la minute, ont aussi été raturées.

[3] Le roi ayant appris vers la fin de mars que le Poitou était menacé par les troupes du duc de Soubise, prit immédiatement la résolution d'aller à lui. Dès que la reine mère en fut informée, elle se persuada que le roi cédait à des conseils perfides, donnés surtout par le prince de Condé, et elle écrivit à Louis XIII pour le conjurer de ne pas braver ce péril; elle écrivit en même temps aux ministres, afin de les effrayer sur la responsabilité qui les menaçait pour avoir souffert que le roi s'y exposât. Marillac fut porteur de ces dépêches. Il est probable que les ennemis qu'avait Richelieu auprès du roi mirent sur son compte les timides conseils de la reine mère, et la maladresse de du Tremblay acheva de le compromettre.

encore celuy-cy de me garantir de la mauvaise impression que le roy auroit peu prendre de moy, qui sçay et ne manqueray jamais à luy rendre ce que je luy dois, non-seulement comme à mon roy, mais à un roy qui m'a très-particulièrement obligé, à ce à quoy vous avez tant contribué que je ne puis que je ne sois....

DLXX.

Bibl. de l'Inst. Collection Godefroy, portefeuille 269. — Minute de la main de Charpentier.

AU RÉVÉREND PÈRE DE LA CHARTREUSE[1].

8 avril 1622.

Monsieur, Bien que le prompt deppart du roy[2] m'ayt osté le moyen d'estre avec mon frère aussy longtemps que j'eusse désiré, j'ay receu

Nous voyons par les Mémoires de Richelieu, où la conduite de la reine mère est expliquée (liv. XIII, p. 208), que le roi partit de Nantes pour le Poitou le 12 avril; mais Marie de Médicis dut apprendre la résolution du roi dès les premiers jours du mois; et cette lettre, où Richelieu expose l'affaire qui le préoccupe, a sans doute été écrite vers le commencement d'avril. Elle montre avec quelle craintive sollicitude le favori de Marie de Médicis évitait tout ce qui pouvait diminuer pour lui la bienveillance de Louis XIII. Le premier ministère n'était encore pour l'évêque de Luçon qu'une espérance éloignée, son ambition actuelle était le cardinalat, et il avait besoin pour l'obtenir de toute la protection du roi.

[1] Ceci est écrit en marge de la main de Charpentier. — Nous avons déjà vu une lettre (du 24 septembre 1617) écrite par l'évêque de Luçon *au R. Père de la Chartreuse*, et nous avons pensé qu'il s'agissait de la chartreuse de Grenoble. (V. p. 555.) Nous avons vu aussi que, vers la fin de ladite année 1617, Alph. de Richelieu était devenu prieur de la chartreuse voisine d'Avignon. Morozzo, dans son *Theatrum chronologicum*, ne parle point de cette dignité de prieur, et dit seulement qu'Alphonse de Richelieu a rempli les fonctions de censeur et de visiteur. On voit que le couvent dans lequel était alors le frère de l'évêque de Luçon se trouvait sous le ciel du Midi: Alph. de Richelieu était-il retourné à Avignon ou à la grande Chartreuse? Quoi qu'il en soit, c'est sans doute au général de l'ordre que cette lettre fut écrite.

[2] Le roi était parti de Paris le jour de Pâques fleuries (20 mars), pour se rendre en Languedoc par Orléans, le Berry et Lyon. Il changea ensuite cette dernière

néantmoins un grand contentement de le veoir, et recognois vous avoir beaucoup d'obligation de me l'avoir procuré, en luy permettant de s'acheminer en ces quartiers. Je suis extresmement ayse que vous ayez agréable qu'il retourne en un lieu où l'air luy sera bien plus doux que celuy de la maison où il a esté depuis deux ans.

[1] Je vous conjure de trouver bon que je le puisse tous les ans secourir de quelque argent; ses infirmités requièrent qu'il face des despences, lesquelles je ne voudrois pas que vostre ordre portast.

Vous m'obligerez de m'envoyer, s'il vous plaist, un mot par escrit pour la descharge de sa conscience et [de] la mienne, parce qu'autrement il ne voudroit pas recevoir la volonté que j'ay de subvenir à ses incommoditez.

Ce pendant je vous suplie de croire qu'il n'y a personne au monde qui vous honore plus que moy, qui désire les occasions de vous le tesmoigner par effects, et vous faire veoir combien je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.

De Brezé, ce 8e apvril 1622.

partie de son itinéraire, et il alla en Poitou, afin de gagner le Languedoc par la Guyenne. (*Mém. de Bassompierre*, tome II, p. 376, 378.)

[1] Ce paragraphe et le suivant sont écrits en marge de la minute; ils remplacent ce passage, qui est barré : « Il ne me reste autre chose sinon à vous conjurer, comme je fais, de luy accorder, en considération de ses infirmitez de maladie, ce que vous jugerez luy estre nécessaire pour entretenir sa santé, en sorte que sa conscience et la mienne n'en puissent estre chargées. »

DLXXI.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 363, fol. 134. —
Original de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

A M. DE PUYSIEUX,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS ET SECRÉTAIRE DES COMMANDEMENS DE SA MAJESTÉ.

14 avril 1622.

Monsieur,

L'indisposition de la reine[1] me faisant appréhender qu'elle ne puisse suivre si promptement le roy qu'elle désireroit, elle m'a commandé de vous prier, de sa part, de luy faire sçavoir en quel temps vous jugez que le roy doive estre à Fontenay ou Niort, ou en autre lieu si le dessein étoit changé, afin que, selon que son mal luy permettra, elle juge en quel lieu elle pourra joindre le roy. S. M. vient d'estre saignée pour la seconde fois; je crois que ce remède luy apportera grand soulagement. Pour moy, monsieur, je m'estimeray très

[1] La reine, partie de Paris, au mois de mars, pour accompagner le roi dans la campagne qu'il entreprenait contre les huguenots du midi de la France, tomba malade à Nantes. On a écrit que cette maladie était une feinte qui avait pour but de dissimuler quelque intrigue de la reine mère; mais c'est là une conjecture sans fondement, et Marie de Médicis éprouva une vive contrariété d'être obligée de se séparer du roi au moment même où elle redoublait d'efforts pour reprendre son empire sur lui, et de le laisser à lui-même, entouré qu'il était de gens qui travaillaient ardemment à la ruine de la reine mère. Les sentiments véritables de Marie de Médicis sont dans cette lettre, où elle s'enquiert avec quelque anxiété de l'itinéraire du roi, car c'est sa pensée qu'exprime ici l'évêque de Luçon. Nous lisons dans les Mémoires de Richelieu que le mal de la reine mère « fut si long et si fâcheux qu'il lui fut impossible, à son regret, de penser à autre voyage qu'à celui des eaux de Pougues, que le genre de son indisposition requéroit par l'avis des médecins, où elle s'y achemina les chaleurs étant passées. » (Livre XIII, page 211.) Richelieu l'accompagna à Pougues, d'où sont datées plusieurs des lettres qui suivent. Marie de Médicis faisait un fréquent usage des eaux de Pougues; nous avons vu des lettres d'elle écrites de ce lieu à diverses époques.

heureux de vous pouvoir rendre les effects du service que je vous ay voué, comme estant très-humblement,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

ARMAND, Évesq. de Luçon.

De Nantes, ce 14 apvril 1622.

DLXXII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 143. — Copie.

A M. BLAINVILLE[1].

[Avril 1622?]

Monsieur, Bien que j'aye prié M. des Roches[2] de vous asseurer de mon affection, je n'ay pas voulu différer dadvantage à vous continuer les mesmes asseurances; vous les auriez plus tost receues si les continuelles indispositions qui m'ont travaillé jusques à estre jugé en péril[3] ne m'en eussent empesché; estant de ceux qui désirent plustost donner des effects que des paroles à ceux qu'ils honorent, ce n'est pas sans peine qu'inutile que je suis à vous servir, je vous tesmoigne que je désirerois de bon cœur le faire. Je ne doubte point que, dans peu de temps, vous n'aiez la consolation que vous désirez, estant chose ordinaire aux meilleurs maistres de la terre d'avoir quelques fois de la froideur contre ceux qu'ils aiment le mieux[4]; laquelle par après ils

[1] La suscription manque, mais on a écrit à la marge, « A M. Blinville, » orthographe fautive de ce nom.

[2] Des Roches Saint-Quentin, le même dont Richelieu parle dans la lettre à Charpentier de la fin de l'année 1621 (p. 697).

[3] Depuis quelque temps Richelieu était fort souffrant, et l'on va voir par la lettre suivante, adressée à Jeannin, le 26 juin de cette même année, qu'il se plaint encore de sa mauvaise santé durant le voyage qu'il fait à la suite de la reine; cette remarque vient à l'appui de notre conjecture sur la date de cette lettre.

[4] Le roi avait alors un sujet de mécontentement contre M. de Blainville; on le voit par deux lettres de S. M. datées de Nantes, les 11 et 30 avril 1622, et trois réponses, lesquelles sont, en copie, dans ce manuscrit, fol. 147-151. Nous remarquerons seulement que la date de la seconde de ces lettres est fautive : le roi

convertissent en plus grand tesmoignage d'affection. Le remède que vous prenez de demeurer constant à bien faire produira cet événement que vous souhaite celuy qui est

Vostre, etc.

DLXXIII.

Bibl. nat. Fonds de Béthune 9290, fol. 129. — Original de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR LE PRÉSIDENT JEANNIN [1],

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILZ D'ESTAT ET PRIVÉ.

De Pougues [2], le 26 juin 1622.

Monsieur,

Si j'ay esté jusques à présent à vous escrire sur le subject de l'acci-

n'était plus à Nantes le 30 avril; il était à Xaintes, nom que le copiste peut fort bien avoir pris pour Nantes.

[1] Pierre Jeannin, connu sous le nom de président Jeannin, fut un des hommes d'état les plus distingués de son temps. Ses *Négociations* ont été plusieurs fois imprimées. On a écrit que Richelieu en faisait une étude assidue dans son exil d'Avignon et qu'il y apprit la politique (*Biogr. univ.*). Les *Négociations* n'étaient point publiées alors (la première édition est de 1656), et il est fort douteux que l'évêque de Luçon les possédât en manuscrit. Quoi qu'il en soit, Richelieu avait la capacité de Jeannin en très-haute estime; il parle souvent du président dans le commencement de ses Mémoires, et, sur un seul point, quelque reproche s'attache au nom de Jeannin : « Aussi homme de bien, dit Richelieu, que peu propre à résister aux importunes et injustes demandes du tiers et du quart. » (Liv. Ier, p. 71.) Il s'agit du désordre des finances, obérées par les dons considérables que l'avidité des grands arrachait à la faiblesse de la reine mère. Mais, à part ce défaut de fermeté que ne pardonnait pas Richelieu, l'évêque de Luçon loue sans cesse le jugement, la *prud'homie* et les autres qualités de Jeannin. « Ce prud'homme étoit digne d'un siècle moins corrompu que le nôtre, où sa vertu n'a pas été estimée selon son prix, » dit-il dans ses Mémoires (liv. XIV, pag. 258); Richelieu y peint cet homme de bien en quelques traits énergiques et précis, qui font honneur au peintre comme à l'original.

[2] Richelieu était là auprès de la reine mère; dans le manuscrit de Béthune numéroté 9305, qui contient une collection de lettres de cette princesse au roi, il y en a une datée de Poitiers le 11 juin 1622, et la suivante est du 1er juillet.

dent qui vous est arrivé[1], vous pardonnerez bien, je m'asseure, à un homme qui depuis quelque temps a esté fort peu instruit de ce qui se passe au monde, tant à cause des lieux esloignez où nous avons esté que des maulx qui m'ont continuellement travaillé pendant ce voyage. Ayant appris en ce lieu la nouvelle certaine de la perte que vous avez faicte, je n'ay pas voulu manquer incontinent de vous envoyer ce gentilhomme pour vous tesmoigner la part que je prends à vostre affliction. Je ne doubte point, monsieur, qu'elle n'ayt esté proportionnée à la perte que vous avez faicte : aussy vous puis-je asseurer que le sentiment que j'en ay l'est à vostre vertu, aux services signalez que vous avez rendus à l'Estat et à l'obligation que je vous ay de la faveur que vous me faictes de m'aymer. Les remèdes de vostre mal estans plus en vous qu'en nul autre, puisqu'ils deppendent de la vertu et de la force d'esprit dont vous avez rendu tant de preuves, j'estimerois commettre un crime si j'employois le reste de ce papier à autre fin que pour vous suplier de croire qu'il n'y a personne qui vous honore et soit plus véritablement que moy,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

ARMAND, Évesq. de Luçon.

[1] Quel est cet accident que Richelieu appelle un peu plus bas « une perte ? » Le fils du président Jeannin périt d'une mort tragique; il fut tué dans un duel, ou plutôt assassiné, disent les écrivains du temps, dans un combat de nuit. Est-ce à l'occasion de ce malheur que Richelieu écrivit cette lettre? Nous avons inutilement cherché la date précise de la mort du fils de Jeannin. Au reste, le président Jeannin ne vécut pas longtemps après le malheur au sujet duquel Richelieu lui adresse cette lettre de condoléance; il mourut le 31 octobre suivant, dans sa quatre-vingt-troisième année. Deux ans auparavant, Jeannin avait été l'un des négociateurs de la paix du Pont-de-Cé, au nom du roi, tandis que Richelieu était dans la même négociation l'envoyé de la reine mère.

DLXXIV.

Bibl. de l'Inst. Collection Godefroy, portefeuille 269. —
Original de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE PUYSIEUX,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ ET SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENS.

30 juin 1622.

Monsieur,

Monsr l'évesque d'Aire [1] m'ayant escrit la disposition qu'a M. le commandeur de Sillery [2] à m'assister en mon affaire [3], je ne puis que je ne vous tesmoigne par ces lignes le ressentiment que j'ay de ce qu'il vous a pleu l'y porter, ne doubtant point que ceste bonne volonté qu'il a ne vienne de vostre mouvement. Aussy vous suppliay-je de croire, monsieur, que vous n'obligerez jamais personne qui en ayt plus de recognoissance que moy, qui rechercheray soigneusement les occasions de vous rendre des preuves de ceste vérité, et vous faire cognoistre jusques à quel point je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

ARMAND, Évesq. de Luçon.

De Pougues, ce dernier juin 1622.

Je ne veux pas oublier de vous mander que Monsr d'Aire m'escrit que Monsieur l'ambassadeur a esté le mieux receu du monde, qu'il tient une très grande maison, qu'on n'a point veu de si beaux

[1] Sébastien Bouthillier. (Voy. ci-dessus, pag. 571, une lettre de Richelieu à l'abbé de la Cochère, 1618.)

[2] Ambassadeur à Rome. Il était frère du chancelier et oncle de Puisieux.

[3] La nomination au cardinalat. (Voy. ci-dessus, p. 655, une lettre du roi au pape, du 29 août 1620.)

meubles que les siens, que ses livrées passent toutes autres qui y ayent esté faictes; enfin que sa despense estonne les Italiens, desquels tous il est estimé.

DLXXV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 291. — Copie.

[A M. MOLÉ.][1]

[Seconde moitié de 1622?]

Monsieur, Ce n'est pas du jour d'huy que je sçay quelle est vostre affection en mon endroict; mais la preuve que vous m'en avez rendue

[1] Le Masle a fait mettre en tête de cette pièce : « A M. le procureur général, sur le « gain du procès contre les Adumeaux[a], « avant qu'il fût cardinal. » — Cette dernière circonstance, dont le Masle devait être bien informé, indique sans doute que cette lettre fut écrite vers le temps de la promotion de Richelieu au cardinalat, septembre 1622. Nous la classons dans la seconde moitié de ladite année. Si telle est en effet la date de cette lettre, c'est à Mathieu Molé qu'elle est adressée; ce célèbre magistrat était procureur général depuis 1614.

[a] On a vu, à la date de 1612 (p. 102 ci-dessus), une lettre de l'évêque de Luçon : « A M. Adumeau. » Nous avons trouvé, dans ce même manuscrit de Sorbonne, quelques renseignements sur cette famille, qui était attachée à la famille de Richelieu. On peut lire à cet égard plusieurs lettres du marquis de Richelieu, écrites durant son exil d'Avignon, et peu de temps après la mort de sa femme, vers la fin de 1618, adressées soit « aux Adumeaux » eux-mêmes, soit à d'autres personnes. Il y en a une dans laquelle le marquis de Richelieu fait une verte réprimande au fils Adumeau, auquel il reproche *des finesses cousues de fil blanc* et des procédés peu convenables : « Apprenez, lui dit-il, à écrire avec plus de respect et de civilité, et sans oublier au bout de la plume les termes nécessaires pour cela..... Changez de style, et aussitost que vous aurez receu mes lettres, allez porter celle que j'escrits à M. Pinette, et ne faictes rien en mes affaires sans l'advis de M. Bouthillier et le sien, car je leur en ay escrit amplement..... Au nom de Dieu, corrigez-vous de vos desbauches et artifices, et songez à mes affaires, y apportant toute sorte de soin, ne faisant rien sans conseil; faites tenir les lettres promptement que j'escrits a vostre père. » (Sorb. 1135, fol. 100.) Malgré ces marques de mécontentement qui s'adressaient au fils Adumeau, le marquis de Richelieu ne méconnaissait pas les services que le père lui avait rendus; dans une autre lettre écrite très-peu de temps après celle que nous venons de citer, nous lisons : « M. Adumeau m'ayant mandé qu'il estoit poursuivi de rendre son compte, bien qu'il m'offre de perdre plustost tout ce qu'il a que de quitter mon fils, après une si longue assistance que celle qu'ils m'ont rendue, il n'est pas juste que j'abuse plus longtemps pour ceste fois de leur bonne volonté, qu'ils me conserveront quand son âge permettra qu'on le puisse changer de lieu. » (Même ms. p. 104 verso.) Les embarras d'affaires dont le marquis de Richelieu parle dans plusieurs lettres de cette époque venaient de la mort récente de la marquise de Richelieu, laquelle avait laissé un enfant au berceau; ce fils mourut bientôt, ainsi que le marquis de Richelieu, et nous voyons par la présente lettre que la famille des *Adumeaux* ne tarda pas à avoir de fâcheuses affaires à démêler avec ses puissants patrons. Il paraît que le cardinal fut moins indulgent que son frère aîné.

ces jours passez à l'occasion du procez jugé à ma faveur est telle que j'advoue ne la pouvoir recognoistre, veu l'importance de l'affaire et la peine qu'elle vous a donnée. En ce desplaisir, j'ay le contentement que je désire avec passion de le faire, et que, m'y engageant par parolles et par escript, comme je fais, je n'oublieray rien de ce que je pourray pour convertir ces foibles moyens en effectz, qui vous fassent veoir que je suis,

Monsieur,

Vostre, etc.

DLXXVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 291 verso. — Copie.

A MONSIEUR DE BELLEJAMBE,

PRÉSIDENT [1].

[Seconde moitié de 1622?]

Monsieur, Les effectz que j'ay receus ces jours passez de vostre justice et de vostre affection sont telz, que tant s'en fault que je les puisse recognoistre par effectz qu'à peine ai-je des parolles capables d'exprimer les ressentimens que j'en ay; c'est la grandeur de l'obligation qui me rend impuissant pour ceste heure, mais peult-estre que mon

[1] Cette lettre, sans date, est copiée dans le manuscrit de Le Masle, au verso de la précédente; il est très-vraisemblable qu'elle se rapporte à la même affaire et qu'elle a été écrite dans le même temps. Cependant nous ne voyons pas, dans les registres du parlement de Paris, de président de Bellejambe. Nous trouvons seulement, un peu plus tard, un Bellejambe (nommé aussi Bellejamme), conseiller du roi, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, et puis conseiller d'état. Blanchard, dans son livre des maîtres des requêtes, pag. 337, le nomme « Louis Le Maistre seigneur de Bellejamme, de la troisième branche de cette maison de Le Maistre. » (Voyez aussi *Histoire généalog.* du P. Anselme, t. VI, p. 544. B.) Dans ses Essais sur la Flèche, Marchand de Burbure dit que le maître des requêtes Bellejambe fut envoyé, en 1630, à la Flèche, pour informer sur un différend survenu entre René de la Varenne, gouverneur de cette ville, et les jésuites. Le titre de président donné ici à ce magistrat est peut-être une faute de copiste.

bonheur m'apportera avec le temps quelque subject auquel je pourray vous faire paroistre avec combien de vérité je me dis,

Monsieur,

Vostre, etc.

DLXXVII.

Arch. nat. Lettres K. 1499. — Original autographe.

LETTRE DE LA REINE MÈRE.

AU ROI.

23 juillet 1622.

Monsieur mon fils, Ainsi que mon appréhension a esté très grande lorsque j'ay sceu que vous vous estiés trouvé indisposé, ma joie aussi a esté infinie d'estre asseurée de vostre bonne santé par vous-mesme. Je prie Dieu de tout mon cœur vous la continuer, comme de là dépendant tout le salut de nostre estat. Je vous remercie du soin que vous avez eu de m'en faire part, comme aussi du soin que vous avez pris d'honorer mon cousin le duc de Lesdiguières de la charge de connestable. Vous ne pouviez rien faire de plus à propos en la conjoncture de vos affaires, et Dieu l'a bien inspiré de se rendre capable de ceste grande dignité, en quittant son erreur. Les places qu'il asseure à vostre obéissance par ceste bonne action, et les gens de guerre qu'il amène à vostre service nous donneront moyen de laisser toutes les troupes qui ont esté levées de deçà pour les opposer aux pernicieux desseins des mauvais François qui veulent, à ce que l'on dit, introduire des estrangers dans le royaume, pour faire une diversion en faveur des rebelles. Ce bruit que j'ay appris par les courriers que le conseil qui est à Paris a envoyés vers vous pour ce subject m'a tellement piquée, qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire, s'il est véritable, pour contribuer à réprimer une telle audace[1]. Si vous trouvés,

[1] On peut remarquer ce prétexte adroit, cette discrète insinuation dont se sert Marie de Médicis pour engager le roi à lui rendre quelque part au gouvernement. Richelieu faisait à la fois les affaires de la reine mère et ses propres affaires.

Monsieur mon fils, qu'en ceste rencontre ma présence puisse servir de quelque chose, j'abrégerai le temps que mes médecins m'ont ordonné pour prendre des eaux et m'advanceray aussitost le plus près de vous qu'il me sera possible. Que si vous ne le jugez si promptement nécessaire, j'acheveray de prendre les eaux et me rendray, au plus tard dans trois semaines, à Lyon, vous offrant ce pendant le peu qui est en ma puissance, ainsi que vous dira plus particulièrement Fontenay, qui s'est bien acquitté de la charge que vous lui aviez donnée. Du reste j'espère, avec l'aide de Dieu, que la conversion de mon cousin le duc de Lesdiguières[1] en attirera d'autres, en quoy j'estime qu'il ne faut rien épargner pour les remettre au bon chemin, tant pour la Religion que pour l'Estat. Dieu, s'il luy plaist, tournera toutes choses à sa gloire, et vous conservera longues années pour jouir du fruict de vos travaux, auxquels je le prie de tout mon cœur de mettre bientost fin, et vous donner autant de contentement et de repos que vous en souhaitte,

Monsieur mon fils,

Vostre très humble et très affectionnée mère et subjecte,

MARIE.

A Pougues, le 23 juillet 1622.

[1] Le soir même du jour où la reine mère écrivait ceci, Lesdiguières faisait, à Grenoble, par-devant l'archevêque d'Embrun, la déclaration du désir qu'il avait d'être reçu dans la communion catholique. L'abjuration eut lieu le lendemain 24 avec pompe; les cérémonies durèrent quatre jours, et l'on donna à ce grand acte, moins religieux que politique, une solennité extraordinaire. Le soir de la quatrième journée, les principaux du consistoire de l'Église protestante de Grenoble vinrent en corps, accompagnés de quelques gentilshommes et avocats, tous de la religion réformée, voir le connétable; un sieur Vulfon, conseiller en la chambre de l'Édit, portant la parole pour tous, adressa à Lesdiguières d'assez vifs reproches, que celui-ci repoussa avec émotion. L'orateur des protestants répliqua, et Lesdiguières fit une seconde réponse. Les paroles furent, des deux parts, amères et presque violentes; le connétable y mit fin en *tournant le dos* à la députation. Ce ne fut pas là l'incident le moins curieux de toute cette affaire. *Le Mercure françois* (tom. VIII, pag. 683-707) a donné une ample relation de tout ce qui se passa dans cette abjuration mémorable.

DLXXVIII.

Bibl. de l'Inst. Collection Godefroy, portefeuille 269. — Original autographe.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE PUYSIEUX,

CONSEILLER D'ESTAT DU ROY ET SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENS.

[Fin de juillet 1622.][1]

Monsieur,

Aiant receu deux lettres de Rome dont monsieur de Marillac vous dira la teneur, l'amitié qu'il vous a pleu me promettre, et dont je reçois des tesmoignages de vous et de monsieur vostre oncle au sujet dont il s'agit, me fait librement vous supplier de mettre la main à cett' affaire en telle sorte que monsieur l'ambassadeur n'ait rien à désirer aux ordres qu'il a tesmoigné à monsieur l'évesque d'Aire luy estre absolument nécessaires. Je ne doute point, monsieur, que les dernières que vous lui avés envoiées ne le contentent; aussy cette supplication ne va-t'elle qu'à les rafraischir aux occasions, comme est celle de l'appréhension qu'on a eue que le pape voulust passer pardessus sa promesse. Cela estant, je recevray sans doute par vostre moien l'honneur qu'il plaist au roy[2] me procurer, en considération de la reine sa Mère. Et vous supplie de croire que je cesseray plustost de vivre que de manquer à embrasser soigneusement toutes les

[1] Richelieu a oublié de mettre une date à cette lettre; elle est évidemment postérieure à celle que l'évêque de Luçon écrivait, sur la même affaire, au même Puisieux, le 30 juin, et l'intervalle entre l'une et l'autre doit être calculé à peu près sur le temps qu'il a fallu pour écrire à Rome et en recevoir de nouvelles lettres. Celle-ci est donc vraisemblablement de la fin de juillet. Une main étrangère a écrit en marge de cette pièce : 1622. On voit d'ailleurs par la lettre suivante, du 6 août, au même, que Puisieux écrivit sans différer la lettre que demandait l'évêque de Luçon.

[2] Les mots « cela estant, je recevray sans doute par vostre moien l'honneur qu'il plaist au roy » sont soulignés par quelqu'un qui a mis « N^ta » en marge de ces deux lignes. Est-ce Puisieux qui a ainsi marqué ce passage?

occasions que je pourray pour me revancher des obligations que je vous en auray[1], demeurant,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

ARMAND, Évesq. de Luçon.

DLXXIX.

Bibl. de l'Inst. Collect. Godefroy, portefeuille 269. — Original de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR DE PUYSIEUX,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS D'ESTAT ET PRIVÉ ET SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENS.

6 août 1622.

Monsieur,

Sachant comme il vous a pleu m'obliger encore de nouveau par la dernière dépesche que vous avez faicte à Rome pour mon affaire[2], je ne puis que je ne vous en rende aussy un nouveau remerciement par ceste lettre, vous asseurant que si je pouvois aussy bien vous tesmoigner mon ressentiment par mes paroles, comme je tascheray tousjours à vous le faire veoir par mes effects, vous cognoistriez clairement que personne du monde n'est et ne sera jamais plus véritablement que moy,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur[3],

ARMAND, Évesq. de Luçon.

De Pougues, ce 6e aoust 1622.

[1] Malgré ces sollicitations réitérées et toutes ces protestations de bons sentiments renouvelées souvent à Puisieux, Richelieu, qui savait fort bien que des trames étaient ourdies à la cour et à Rome pour entraver sa promotion, soupçonnait la famille de Sillery de lui être peu favorable. Nous le verrons encore, après le succès, les remercier avec effusion; mais il ne leur pardonna pas de lui avoir donné un soupçon.

[2] Voyez deux lettres au même M. de Puisieux, du 30 juin et de la fin de juillet.

[3] Cette formule est placée tout au bas de la page.

DLXXX.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 363, fol. 135. — Original autographe.

[A MONSIEUR DE PUYSIEUX.][1]

18 août 1622.

Monsieur, Ne voulant perdre aucune occasion de vous servir, j'estimerois commettre une faute si je perdois celle-cy de vous le tesmoigner. Ce que je feray, monsieur, non avec beaucoup de parolles, pour ne vous divertir pas de vos occupations continuelles, mais avec tant de vérité que le temps vous fera, je m'asseure, conoistre que personne n'est plus que moy,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

ARMAND, Évesq. de Luçon.

Nevers, le 18 aoust 1622.

DLXXXI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 300. — Copie.

A LA MARQUISE DE MAIGNELETS[1].

[Vers la fin d'août 1622.]

Madame, Ces lignes ne sont que pour vous tesmoigner que dans la perte générale que toute la France a faicte en la personne de mon-

[1] La suscription manque; une main étrangère a écrit en tête : « Armand Du Plessis, évesque de Luçon, à M. de Puisieux. » — Cette lettre n'est qu'une politesse intéressée. On a vu, par plusieurs lettres précédentes, le service que Richelieu demandait alors avec instance à M. de Puisieux.

[1] On lit en tête de cette copie : « Lettre de consolation à Mad^e de Menelé, sur la mort de M. le cardinal de Retz. » — Claude-Marguerite de Gondi, fille d'Al-

sieur vostre frère[1], j'ay esté touché d'un aussy sensible desplaisir qu'aulcun aultre pour la profession particulière que je faisois d'amitié avec luy[2]. Si la part que vos amis prennent en ceste affliction diminuoit la vostre, la mienne seule vous apporteroit beaucoup de soulagement; mais la peine d'aultruy ne pouvant alléger celle que vous souffrés, je ne puis aultre chose que supplier Dieu qu'il luy plaise la porter avec vous; ce qu'il fera asseurément, si vous vous résolvés, comme je n'en doubte point, de la porter pour l'amour de luy. J'espère cest effect de vostre vertu et de sa bonté; et, en ceste confiance, il ne me reste qu'à vous asseurer que je suis

Vostre très humble.....

bert de Gondi, créé duc de Retz, et de Claude-Catherine de Clermont, baronne de Retz, qui avait été dame d'honneur de Catherine de Médicis. — Mademoiselle de Gondi avait épousé, à dix-huit ans (le 7 janvier 1588), Florimond de Hallwin, marquis de Maignelets, lequel fut assassiné dans son gouvernement de La Fère, durant les troubles de la Ligue. Elle mourut à Paris, le 26 août 1650, âgée de quatre-vingts ans. On trouve encore son nom écrit Magnelers, Magnelay, Maignelais, Maignelay; l'orthographe de notre manuscrit, Ménelé, n'est qu'une imitation de la prononciation. (Magnelers ou Maignelais était une seigneurie en Picardie.) L'historien Labarde, en racontant les événements de l'année 1650 et la mort de cette dame, vante sa vertu, la sainteté de sa vie et son inépuisable charité : « Margarita Gondia..... huic Magnelaius marchio ante annos sexaginta vir fuerat; dein eo mortuo in viduitate reliquam exegit vitam, sibi minimam ex amplissimis prædiorum aliorumque bonorum fructibus annuis summam retinuit, reliqua miseris atque egentibus distribuit. » (Joan. Labardæi.... *de Rebus gallicis historiarum libri decem, ab anno 1643 ad annum 1652;* in-4°, Parisiis, 1671.) Madame de Maignelets donna 60,000# pour la construction de l'église de l'Oratoire, lorsque ces pères transférèrent leur monastère de la rue Saint-Jacques dans le voisinage du Louvre. (*Gallia christiana*, tom. VII, p. 171.) Cette dame était belle-mère du maréchal de Schomberg, que sa fille avait épousé en 1620. (Voy. *Hist. généal. de la maison de Gondi*, par Corbinelli, 1705, in-4°, t. II, p. 40; et P. Ans. III, 857.)

[1] Henri de Gondi, évêque de Paris, cardinal et chef du conseil. Il accompagna le roi dans la campagne de Languedoc contre les protestants, et mourut au camp devant Béziers, le 13 août 1622, date qui donne à peu près celle de cette lettre. (Voy. ci-dessus, p. 549, note 1.)

[2] Ce n'est là qu'un compliment de condoléance; on sait que Richelieu ne tenait pas le cardinal de Retz pour son ami, et qu'il n'avait pour lui aucune amitié.

DLXXXII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 301. — Copie.

[A MADAME .....][1]

[Fin d'août 1622.]

Madame, Ces trois mots seront seulement pour vous tesmoigner la part que je prends en l'affliction que vous a causée la mort de M. le cardinal de Retz. Je vouldrois estre aussy capable de vous y apporter de la consolation comme j'ay esté sensible en la perte que vous avez faicte, je m'asseure que vous en seriez bientost allégée; mais la force nécessaire pour souffrir telles adversitez estant une grâce particulière du ciel, je ne puis aultre chose qu'en plaignant vostre mal, prier Dieu qu'il vous la départe en ceste mauvaise rencontre. Ce ne m'a pas esté une petite consolation d'avoir trouvé subject de vous donner des tesmoignages et de l'estime que je fais de la mémoire de deffunct M. le cardinal et du désir que j'ay de servir ceux qui vous touchent. J'y ay fort peu contribué, puisqu'il n'estoit question en cela que de suivre les inclinations de la reyne. Ce me sera tousjours contentement et honneur de vous faire [paroistre[2]] en toutes occasions que je suis

Vostre très humble.....

[1] Cette lettre est copiée dans le manuscrit immédiatement après celle qu'on vient de lire, à la marquise de Maignelets; et le copiste a écrit en tête : « A Madame, sur le mesme subjet » (la mort du cardinal de Retz). Nous lui donnons la même date. Le copiste n'a point conservé le nom de la dame à qui Richelieu écrivait cette seconde lettre de condoléance; ne serait-ce point à une autre des sœurs du cardinal de Retz? Françoise, épouse de Lancellot de Vassé (1587), ou Gabrielle, mariée à Claude de Bossut, seigneur d'Escry (1594)?

[2] Ce mot que nous suppléons ici, ou tout autre équivalent, a été oublié par le copiste.

DLXXXIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 303. — Copie.

A MADAME LA COMTESSE DE SAINT-PAUL[1].

[Vers la mi-septembre 1622.]

Madame, Je compatis tellement à vostre mal que je suis plus capable de le plaindre avec vous que d'y apporter quelque remède. Je n'ignore pas qu'il ne soit tel que vous n'en pouvez recevoir soulagement que de Dieu et de la force de vostre esprit, c'est ce qui faict, madame, que je supplie la divine Providence qu'il vous donne la force de vous servir des qualitez qui sont en vous, par le secours de sagrâce, qui vous rendra doux ce qui aultrement vous seroit insupportable[2]. Je luy demande de tout mon cœur cest effect de sa bonté, et vous supplie de croire que je suis

Vostre très humble.

[1] En tête de cette copie on lit : « A Mad^e la comtesse de Sainct-Paul, sur la mort de M. de Fronsac, son fils. » — Anne de Caumont, marquise de Fronsac, veuve d'Henri d'Escars, épousa en secondes noces François d'Orléans, comte de Saint-Paul, cadet de la maison de Longueville; elle mourut le 2 juin 1642. Le comte de Saint-Paul avait obtenu, en 1608, l'érection du marquisat de Fronsac en duché-pairie; et cette pairie, éteinte par sa mort, arrivée le 7 octobre 1631, fut rétablie, en 1634, au profit du cardinal de Richelieu qui acheta le marquisat de Fronsac.

[2] Le fils unique de la comtesse de Saint-Paul, sur la mort duquel Richelieu écrit cette lettre de condoléance, Léonor d'Orléans, duc de Fronsac, venait d'être tué au siége de Montpellier (3 septembre 1622). (Voy. sur la date de ce combat la note 3 d'une lettre de la reine mère au roi, septembre 1621, ci-dessus, p. 693.) Il n'avait pas encore dix-huit ans, étant né le 9 mars 1605. S'il en faut croire Bassompierre, il serait devenu un grand capitaine; « je n'ai jamais vu personne se porter mieux à notre métier, » dit-il. (T. II, p. 461.) Le *Mercure françois* (t. VIII, p. 816) a conservé deux lettres écrites par Louis XIII au comte et à la comtesse de Saint-Paul, à l'occasion de ce malheur; on les trouve aussi dans l'Histoire de Toiras (pag. 20 et 21); elles sont datées du 4 septembre. La date de la lettre de l'évêque de Luçon ne pouvait pas être si près de l'événement; pendant que le roi faisait la campagne contre les réformés, Richelieu accompagnait la reine mère aux eaux de Pougues et dans son voyage à Lyon. Il dut s'écouler quelques jours avant qu'il fût informé de la mort du jeune duc de Fronsac. Nous croyons qu'on peut placer cette lettre vers le 15 septembre.

DLXXXIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 302. — Copie.

A MADAME ZAMET[1].

[Vers la mi-septembre 1622.]

Madame, Ces lignes ne sont que pour vous tesmoigner que dans la perte générale que la France a faicte en la personne de monsieur vostre mary[2], j'ai esté touché d'un plus sensible desplaisir qu'aucun autre, pour la profession particulière que je faisois d'amitié avec luy. La réputation qu'il s'est acquise, le subject de sa fin et les circonstances particulières dont elle a esté accompagnée, vous doibvent faire supporter vostre mal plus patiemment. Si la part que vos amys y prennent le pouvoit diminuer, la mienne seule vous apporteroit beaucoup de soulagement; mais la peine d'aultruy ne pouvant alléger celle que vous souffrez, je ne puis aultre chose que supplier Dieu qu'il luy plaise la porter avec vous. Ce qu'il fera asseurément si vous vous résolvez, comme je n'en doubte point, de la porter avec luy. J'espère cest effect de vostre vertu et de sa bonté; et, en ceste confiance, il ne me reste qu'à vous asseurer que je suis

Vostre très humble.....

[1] On a mis en tête de cette copie, « A Mad^e Zamet, sur la mort de son mari, » mais on ne dit point de quelle dame Zamet il s'agit. Au style de la lettre, on ne saurait douter qu'elle ne s'adresse à la veuve du général blessé mortellement devant Montpellier. Elle se nommait Jeanne de Gost de Roilhac; on la trouve portée sous ce nom, comme ayant l'administration de la charge de capitaine-concierge, dans un état des « gaiges des officiers du chasteau de Fontainebleau, » dont nous avons eu occasion de faire mention. (Voy. ci-dessus, page 567, note d'une lettre à M. Zamet.)

[2] Jean Zamet mourut cinq jours après la blessure qu'il reçut le 4 septembre. Richelieu était alors sur la route de Lyon, et ne tarda pas sans doute à en être informé. On peut donc supposer que cette lettre fut écrite vers la mi-septembre.

DLXXXV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 285. — Copie.

A MONSIEUR LE COMMANDEUR DE SILLERY[1],

AMBASSADEUR À ROME POUR SA MAJESTÉ.

22 septembre 1622.

Monsieur, Si les grandes obligations rendent muetz, je ne doibs point avoir de parolles pour vous remercier. Je sçay qu'après le roy et la royne, je vous doibs la dignité à laquelle Dieu a permis que je sois eslevé; les intérests et les artifices par lesquels on traversoit la promotion ayant esté tels qu'un autre que vous ne les eust jamais surmontés. Je sçay aussy, comme vous pouvez croire, quel est l'honneur que j'ay receu, puisque c'est tout ce qui peult arriver à un homme de ma condition; et partant je ne puis ignorer combien grand est le poids de l'obligation que vous avez acquise sur moy, ni ce que je doibs faire pour la recognoistre. Vous avez faict veoir ce qu'un ambassadeur de vostre force peult pour le service de son maistre, et ce que vault un ami comme vous à ceux qu'il affectionne. La pourpre me sera une éternelle mémoire de vostre bienveillance, qui ne me permettra pas d'estre un moment sans soin de rechercher les occasions d'en prendre revanche. J'en ay aussy peu de moyens comme j'en ay beaucoup de volonté; mais qui désire passionnément une occasion la rencontre

[1] Noël Brulart, commandeur de Sillery, frère du chancelier. Sa disgrâce, arrivée à dix-huit mois de la date de cette lettre, suivit de près celle de son frère; on a écrit qu'elle en fut la conséquence; la vérité est qu'il fut frappé pour son propre compte. Outre que toute cette famille des Brulart, devenue ennemie du cardinal, s'était opposée avec obstination à l'entrée de Richelieu au ministère, le cardinal reprochait au commandeur de Sillery le traité conclu avec le pape dans l'affaire de la Valteline. Sillery était rappelé de son ambassade sous prétexte de venir informer le roi de tout ce qui touchait à cette négociation; on le rappelait, en effet, pour le désavouer. (Voyez l'Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie, par le P. Bougeant, éd. in-4°, 1727.)

quelquefois; si je suis si heureux, vous recevrez, monsieur, les effects de la parolle que je vous donne maintenant d'embrasser vos intérests comme les miens propres. Vous en ferez estat, s'il vous plaist, estant personne qui paye mes créanciers le mieux qu'il m'est possible et ne plaide jamais contre mes promesses. Le roy m'a faict l'honneur de me tesmoigner une grande joye de ce que je reçois le fruict du service que vous luy avez rendu. Les lettres de M. de Pisieux me font cognoistre aussy l'extresme contentement qu'il en a; je tascheray de respondre, et à l'attente que sa majesté a de moy et à ce que je doibs à monsieur vostre nepveu, qui cognoistra par toutes mes actions que je luy suis comme à vous,

Monsieur,

Très affectionné serviteur.

De Lyon[1], ce 22 septembre 1622.

DLXXXVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 288. — Copie.

A MONSIEUR LE CHANCELIER[2].

[22 septembre 1622.][3]

Monsieur, J'ay receu de si bons et signalez effectz de monsieur vostre filz et de monsieur vostre frère, en ce qui est de ma promotion, que je ne puis que je n'advoue vous estre infiniment redevable, sçachant bien qu'ilz ne m'eussent obligé comme ilz ont faict s'ilz n'eussent recogneu que vous le désiriez ainsy. Je vous supplie de croire que le contentement de l'honneur que je reçois de la bonté du roy ne surpasse point le ressentiment que j'ay de l'obligation que vostre maison a acquise sur moy, qui ne manqueray jamais à celles

[1] Le copiste a écrit « Leon ».

[2] Voyez ci-dessus, pag. 157, la note 1 d'une lettre du 8 décembre 1615, au même.

[3] Le manuscrit a omis la date; ce doit être la même que celle de la lettre précédente, au commandeur de Sillery.

qui me donneront moyen d'en prendre revanche. Vous le croirez s'il vous plaist, monsieur, et prendrez pour asseurance infaillible ces lignes que je ne vouldrois escrire si ma résolution n'estoit de demeurer toute ma vie,

Monsieur,

Vostre plus humble et très affectionné serviteur.

DLXXXVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 287. — Copie.

A M. DE PUISIEUX[1].

[22 septembre 1622.][2]

Monsieur, Je vous suis tellement obligé qu'il m'est impossible de vous tesmoigner les ressentimens que j'en ay. Oultre ce qu'il se veoit par l'événement, M. d'Aire[3] m'escrit en sorte que je cognois très clairement, qu'après le roy et la reyne, je doibs ma promotion et au soin que vous avez eu d'envoyer et raffraischir souvent de bons ordres à monsieur l'ambassadeur, et à la dextérité et à la force avec laquelle il a sceu les faire valoir. Je le recognois ingénuement affin que vous m'en fassiez reproche, si j'oublie rien de ce que je pourray pour en prendre revanche. Faictes doncques, monsieur, estat de moy comme d'un amy et serviteur entièrement asseuré[4]; et s'agissant d'un honneur

[1] Point de suscription; le copiste a mis en tête : « A M. de Pisieux. »

[2] La date de cette lettre doit être la même que celle des deux lettres précédentes.

[3] Bouthillier, prieur de la Cochère, ami de l'évêque de Luçon, et qui était alors à Rome, où le roi l'avait envoyé pour suivre l'affaire de la promotion de Richelieu. (Voy. ci-dessus, pag. 571 et 655.)

[4] Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de cette véhémente protestation ce qu'on lit à cette même date, et au sujet de Puisieux, dans les Mémoires de Richelieu. Après avoir parlé des sourdes menées du garde des sceaux de Vic, du cardinal de Retz et du comte de Schomberg, pour persuader au nonce et faire croire au pape que le plus grand plaisir qu'on pût faire au roi serait d'empêcher que l'évêque de Luçon parvînt à la dignité de cardinal, Richelieu rappelle que de Vic et de Retz moururent vers cette époque, et il ajoute : « Le comte de Schomberg, qui restoit lors seul des trois qui m'avoient voulu donner

à l'acquisition duquel vous m'avez entièrement obligé, croyez que j'en suis trop plein pour vouloir m'engager, comme je fais, de parolles, sans y correspondre par effectz en tout ce en quoy je pourray vous servir vous et les vostres; c'est tout ce que je vous puis dire en attendant que je sois assez heureux pour vous faire veoir que je suis et seray tousjours,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

De Lyon.

DLXXXVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 290. — Copie.

A MONSIEUR LE NONCE [1].

[22 septembre 1622.] [2]

Monsieur, Le contentement qu'il vous plaist me tesmoigner avoir de l'honneur que j'ay receu augmente celuy que j'en ressens. J'ay

cet empêchement, se joignit à M. le prince et au sieur de Puisieux pour disposer de la place du cardinal de Retz dans le conseil en faveur de celui de La Rochefoucauld, non par estime de sa personne, mais pour m'ôter l'espérance de l'occuper, et à la reine l'honneur d'avoir part dans ce choix. » (Liv. XIII, pag. 222.) Ajoutons que sans avoir bien chaudement appuyé l'évêque de Luçon dans l'affaire de la promotion au cardinalat, du moins la famille des Brulart ne le desservit pas. Mais bientôt Richelieu trouva Puisieux et les siens fort contraires à son entrée dans les conseils du roi, et c'est ce qu'il ne leur pardonna pas.

[1] Le nonce était alors le comte Corsini, archevêque de Tarse, qui avait succédé à Bentivoglio. Corsini, d'une famille illustre de Florence, qui, dans le siècle suivant, donna un pape à l'Église (Clément XII), n'était pas des amis de l'évêque de Luçon, et le remercîment un peu équivoque qui lui est adressé ici par le nouveau cardinal justifie les soupçons qu'inspira dans cette occasion la conduite du nonce et aussi celle du cardinal Ludovisio. Puisieux, écrivant après cette promotion à son oncle, le commandeur de Sillery, ambassadeur de France à Rome, lui parle « des artifices du nonce » et des « intérests du cardinal neveu, » et il ajoute : « Quand je verray le nonce, je luy pourray bien faire sentir quelque chose de ce qui s'est passé, car la trop grande dissimulation, en semblables occurrences, souvent donne audace d'entreprendre plus avant, surtout aux esprits malins. »

[2] La date, que ne donne pas le manuscrit, doit être la même que celle des lettres précédentes.

faict veoir à la reyne la lettre de M. le cardinal Ludovisio[1], qui faict foy du soin que vous avez de luy faire sçavoir les intentions du roy, au service duquel elle vous croit trop affectionné pour estimer que vous eussiez voulu faire quelque chose contraire à ses désirs; elle sçait bien aussy que vous avez tousjours faict profession de l'honorer pour que vous n'ayez favorisé une affaire qu'elle affectionnoit[2]. Pour moy, monsieur, je vous tiens trop de mes amys pour en avoir aultre pensée. Il m'est impossible de vous tesmoingner l'obligation que je recognois avoir à nostre sainct père[3] et à M. le cardinal Ludovisio. Je

[1] Neveu de Grégoire XV. — Des historiens ont écrit (et Sismondi leur a donné l'appui de son autorité, t. XXII, p. 514) qu'en même temps que Louis XIII pressait ostensiblement le pape de nommer l'évêque de Luçon cardinal, il faisait savoir sous main à S. S. qu'il ne faisait cette instance que pour donner satisfaction à la reine mère, mais qu'en réalité il ne prenait aucun intérêt à cette élection, et que si l'évêque de Luçon n'était pas fait cardinal dans la prochaine promotion, l'ambassadeur de France ne s'en plaindrait que pour la forme. Le P. Griffet dit que ce secret fut découvert à la reine mère par quelque domestique du cardinal Ludovisio. C'est à cela que cette lettre fait allusion. — Richelieu, dans ses Mémoires (liv. XIII, p. 221), n'accuse de cette sourde intrigue que le cardinal de Retz, le garde des sceaux de Vic et le comte de Schomberg; et il en attribue la découverte au pape lui-même, non au cardinal Ludovisio; « ce qui se découvrit, dit-il, par Sa Sainteté, qui le fit connoître au marquis de Cœuvres, alors ambassadeur à Rome. » (Il était ambassadeur extraordinaire.) Et un peu plus loin, p. 230, en rappelant le remercîment qu'il fit au roi à Tarascon, il ajoute : « Le roi me dit que si le connestable eût vécu je ne l'eusse jamais été; que s'il écrivoit une lettre de recommandation en ma faveur, il en écrivoit quatre pour m'en éloigner, mais que cela ne se faisoit plus de son temps. » On voit que nulle part Richelieu ne paraît soupçonner la dissimulation qu'on a imputée à Louis XIII, et nous avons eu occasion de montrer qu'elle n'est pas vraisemblable. Le roi réclamait cette promotion, pressé sans doute par l'influence de sa mère beaucoup plus que par son affection pour Richelieu; mais il ne fit aucune démarche cachée pour contredire ses instances officielles. L'énergie de sa mauvaise volonté n'eût pas même été capable de contraindre jusque-là son indolence, et enfin les ennemis de Richelieu n'avaient pas sur ce prince l'influence qu'exerçait encore sa mère. La lettre de Puisieux, que nous citions tout à l'heure, et dont Aubery et le P. Griffet ont fait mention, se trouve ici confirmée par l'insinuation glissée contre le nonce dans une lettre adressée à lui-même.

[2] Il y a dans ce passage quelque faute de copiste, mais le sens reste clair malgré l'incorrection de la phrase.

[3] Grégoire XV, qui avait été élu le 9 février 1621, pour succéder à Paul V. Avant

me promects de le leur faire paroistre, en si peu que je pourray contribuer à ce qui sera des intérests de leur maison. Ils advoueront, je m'asseure, n'avoir jamais obligé homme plus recognoissant. Pour vous, monsieur, ce me seroit un particulier contentement d'avoir lieu de vous tesmoigner l'estime que je fais de vostre personne, et le désir que j'auray tousjours de vous servir. Sur quoy vous trouverez bon que je vous die que ce m'auroit esté un grand contentement que nous eussions esté compagnons en cette promotion; une aultre occasion donnera à vostre mérite ce qui luy est deub et ce que luy désire celuy qui est,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

DLXXXIX.

Bibl. nat. Fonds Dupuy, tom. DLXIX, fol. 83. — Copie. — Fonds de Sorbonne 1135, fol. 286. — Copie.

Imprimé, Aub. tom. I, pag. 564. — Lett. de Rich. édit. de 1695, pag. 14. — *Histoire de Louis XIII* (attribuée à Le Cointe), tom. II, pag. 352.

AU ROI[1].

23 septembre 1622.

Sire,

Dieu comblant ses créatures de ses grâces non pour en recevoir aucune chose, puisque de soi-même il possède tout, mais seulement pour les rendre plus parfaictes et plus capables d'accomplir ses volontez, V. M., qui en est la vive image, ne trouvera pas estrange si, pour actions de grâces de l'honneur auquel sa bonté m'a eslevé, je ne puis autre chose que protester une entière et religieuse obéissance à ses commandemens, et l'asseurer que j'aimerois beaucoup mieux ne vivre

qu'il eût été élevé au pontificat, il était connu sous le nom de cardinal Alexandre Ludovisio.

[1] Voyez ci-après, p. 745, les notes de la lettre au roi du 12 décembre 1622. Richelieu fut créé cardinal le 5 septembre; il était à la Pacaudière, bourg entre Roanne et La Palisse, dans l'ancien Lyonnais (aujourd'hui département de la Loire), lorsqu'il en reçut la nouvelle, qui arriva, dit-il, aux Quatre-Temps de septembre.

pas que de manquer à emploier à son service et ma vie et la dignité dont je recognois lui estre redevable, comme de tout ce que je possède. Je supplie Dieu qu'il me fasse la grâce d'estre si heureux en ce dessein, que mes actions me signalent encore plus que la pourpre dont il vous a pleu m'honorer. Lors, sire, le contentement que je commence à recevoir sera parfaict, puisque la seule passion qui me reste au monde est de vous faire plustost veoir que croire que je suis,

De vostre majesté, sire,

Le très humble, très obligé et très obéissant subject et serviteur,

LE CARD. DE RICHELIEU.

De Lyon, ce 23e septembre 1622[1].

DXC.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 289. — Copie.

A M. LE COMMANDEUR DE SILLERY[2].

28 septembre 1622.

Monsieur, Je réitère par celle-cy les protestations que je vous ay faictes par mes précédentes de me souvenir à jamais des obligations que vous avez acquises sur moy, et de rechercher toutes les occasions que je pourray pour vous en donner quelques actes de recognoissance. Ce m'est un extresme contentement que l'honneur qu'il vous a pleu me procurer vous en ayt apporté un aultre non petit, puisqu'il n'y a personne qui ne sçache, en France comme à Rome, que la promotion vous est deue, et que non-seulement avez-vous faict faire un cardinal françois, mais encores des espagnols et italiens. C'est une grande gloire au roy d'avoir des ministres si puissans. Je suis bien fasché que

[1] Cette date, donnée par la copie de Dupuy, manque dans le manuscrit de Sorbonne; mais la lettre qui, dans ce manuscrit, précède celle-ci, adressée à M. de Sillery, sur le même sujet, est datée du 22 septembre 1622 (v. ci-dessus, p. 725).

[2] Le copiste a écrit en tête : « Aultre lettre à M. de Sillery, ambassadeur à Rome. »

le sieur Jul. Menochio[1] se soit obligé[2] en vostre endroict; messieurs les ambassadeurs ne sçauroient trop faire valloir l'authorité du roy. Pour moy, monsieur, je ne me tiendray point heureux si je ne fais valoir la dignité que vous m'avez procurée pour vous tesmoigner que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

De Lyon, le 28e septembre 1622.

DXCI.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay 362², fol. 139. — Original autographe.

SUSCRIPTION :

A MADAME MADAME DE LONGUEVILLE[3].

30 septembre 1622.

Madame, Ce sont les services que je vous ay de tout temps voués qui vous font prendre part au contentement que je dois avoir de l'honneur qu'il a pleu au roy me procurer. Je vous en rens mille grâces, madame, et souhaitte qu'en me rendant digne de ceste dignité je sois si heureux que de rencontrer occasion de vous tesmoigner par effets qu'il n'y a personne qui soit plus que moy,

Madame,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

LE CARD. DE RICHELIEU.

Lion, le 30e septembre 1622.

[1] « Il y avoit presse à Rome, à qui auroit la commission d'apporter son bonnet (du cardinal de Richelieu) en France. Le seigneur Monochio, prélat de considération, l'ayant obtenue par surprise et sans avoir communiqué son dessein à M. l'ambassadeur, celuy-cy, qui luy voulut apprendre son devoir, le prit à partie, et luy ravit cet honneur qu'il avoit recherché et qu'il avoit creu remporter sans son entremise. De sorte qu'en sa place, ou au moins à son exclusion, l'on honora de cet employ le comte Giulio. » (Aubery, *Hist. du card. duc de Rich.* liv. I, ch. VIII.)

[2] Faute du copiste de Le Masle; il est probable que l'original portait : « oublié. »

[3] Louise, fille de Charles de Bourbon-Soissons, mariée en 1616 à Henri II, duc

DXCII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 295 verso. — Copie.

A MONSIEUR DU PERRON[1].

[Octobre? 1622.][2]

Monsieur, Le tesmoignage de bonne volonté qu'il vous a pleu me rendre sur le subject de ma promotion m'est d'autant plus agréable qu'il procède d'une personne dont j'ay tousjours faict grand estat, et pour l'espérance que je conçois de vous et pour l'amour du nom de celui de qui toute la chrestienté révère la mémoire[3], et que je seray bien aise de me proposer[4], en la dignité que je doibs à la bonté du roy et de la reyne sa mère, pour m'en rendre digne. Ces considérations m'obligeront tousjours à rechercher toutes les occasions de vous faire cognoistre que je suis,

Monsieur,

Vostre, etc.

de Longueville. Celui-ci, devenu veuf en 1637, épousa en 1642 la sœur du grand Condé; ce fut cette seconde duchesse de Longueville qui fut l'héroïne de la Fronde.

[1] Jacques, fils de Robert *Le Noël*, seigneur de *Groucy*, et de Marie *Davi*, sœur du cardinal du Perron, dont il prit le nom. Il était à cette époque abbé de Saint-Taurin et de Lire, deux abbayes de Bénédictins du diocèse d'Évreux, pour lesquelles il avait été, dès 1616, coadjuteur de ses oncles Jacques et Jean. Il accompagna, en qualité de grand aumônier, Henriette de France qui monta sur le trône d'Angleterre en 1624. Il devint évêque d'Angoulême en 1636, et ensuite évêque d'Évreux (1646). Il mourut dans son diocèse en 1649.

[2] Diverses lettres de remercîment de Richelieu pour les compliments qui lui furent adressés à l'occasion de sa promotion au cardinalat, et qui ont été conservées par Le Masle dans le manuscrit de Sorbonne, sont sans date; elles doivent avoir été écrites à la même époque, et pour la plupart vers la fin de septembre ou plutôt dans le mois d'octobre.

[3] Le cardinal du Perron était mort le 5 septembre 1618.

[4] Il semble que le copiste a omis les mots : « pour exemple. »

DXCIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 293 verso. — Copie.

A M. DE BALZAC[1].

[Octobre? 1622.][2]

Monsieur, L'une et l'aultre des lettres que j'ay receues de vostre part en mesme temps[3] sont telles qu'en faisant paroistre l'affection

[1] Le copiste a écrit en tête : « A M. de Balsac d'Angoulesme. » — Jean-Louis Guez, seigneur de Balzac, né en 1594, mourut, âgé d'un peu plus de soixante ans, en 1655. Quoiqu'il eût vingt-huit ans environ lorsque Richelieu lui écrivit cette lettre, il n'avait encore fait imprimer aucun de ces recueils épistolaires auxquels il a dû une grande partie de sa réputation. Toutefois, ses lettres déjà célèbres avaient reçu une publicité anticipée par les faciles confidences qu'en obtenaient ses amis, et par les lectures qu'on en faisait dans les réunions de beaux esprits qui devancèrent l'établissement de l'Académie. Balzac avait été connu fort jeune de l'évêque de Luçon, qui avait su apprécier son mérite avant même que sa précoce renommée l'eût révélé; et sans avoir comblé toutes les espérances que Balzac semble avoir fondées sur la protection d'un si puissant personnage, le cardinal de Richelieu ne l'oublia pas et lui fit donner, avec un brevet de conseiller d'état, une pension de 2,000 francs. Toutefois Balzac ne fut pas satisfait; il changea de style après la mort du cardinal, et ne lui pardonna pas d'avoir si peu payé son admiration. — Ajoutons à ce que nous avons dit ci-dessus, p. 185, de la demeure de Balzac à Angoulême, l'indication du livre intitulé : *Recherches sur la maison où naquit J. L. Guez de Balzac, sur la date de sa naissance, sur celle de sa mort, etc.* par M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême. (Angoulême, 1846, in-8°.)

[2] Pour la date de cette lettre et des huit suivantes, voyez la note 2 de la lettre DXCII, p. 733.

[3] Dans le recueil des lettres de Balzac il y en a plusieurs adressées à Richelieu; celles dont le cardinal fait ici mention sont datées du 4 et du 16 septembre 1622. Dès ce temps-là Balzac traitait déjà Richelieu en grand homme d'état. Quoique cet écrivain fût, comme on sait, un peu enclin à l'emphase, il exprimait l'opinion de plus d'un partisan du futur ministre, lorsqu'il le comparait au cardinal du Perron, et lui disait dans sa lettre du 4, où il prévoyait sa prochaine promotion au cardinalat : « Vous estes destiné pour remplir la place de ce cardinal qui fait aujourd'huy une des belles parties du ciel, et qui n'a point eu encore de successeur, quoyqu'il ait eu des héritiers et des frères..... c'est de gens sages et capables de gouverner les estats que la stérilité est grande; et, sans mentir, pour en voir encor un pareil à vous, il est besoin que toute la nature tra-

que vous avez pour moy et la bonté de vostre esprit, elles estoient aussy capables de donner de la vanité à une personne qui ne se cognoistroit pas : mais moy, qui n'ignore pas quel je suis, je me suis contenté de lire en icelles, et souhaitter quant et quant les qualitez qui me sont nécessaires pour m'acquiter dignement de l'honneur qu'il a pleu au roy et à la reyne me procurer. Je les demande à Dieu à ceste fin, et si, en servant son église et ceux à qui je doibs ceste dignité, il se présente occasion de vous tesmoigner combien j'estime et la bonne volonté que vous avez en tout ce qui me touche, et vostre mérite, vous advouerez que je suis plus d'effect que de parolles,

Monsieur,

Vostre, etc.

DXCIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 293. — Copie.

A MONSIEUR DE MALON[1],

PRÉSIDENT AU GRAND CONSEIL.

[Octobre? 1622.]

Monsieur, Je vous remercie du tesmoignage de bonne volonté qu'il vous a pleu me rendre sur le subject de ma promotion au cardinalat, et quant et quant du bon advis dont vous l'avez voulu accompagner. Je vous prie de croire que le plus grand bien que je puisse recevoir

vaille, et que Dieu le promette longtemps aux hommes avant que de le faire naistre. » (Lett. V, liv. Ier.) Il n'est pas sans intérêt de voir quelles paroles avaient éveillé la modestie de Richelieu. Et il faut se souvenir que lorsque Balzac les écrivait, Richelieu n'avait encore été aux affaires que durant cinq mois d'un ministère où il avait peu d'influence, sous le maréchal d'Ancre, et ne devait être premier ministre que deux ans plus tard.

[1] Le manuscrit de Sorbonne a mis en tête de cette lettre : « A M. de Bersy-Malon. » C'est Charles de Malon, seigneur de Bercy, Conflans, etc. nommé premier président du grand conseil, et conseiller d'état en 1613. Il avait été conseiller à la cour des aides en 1595, au parlement en 1598, et maître des requêtes en 1608. Il eut en 1635 des lettres de conseiller d'état au conseil des finances. Il mourut à soixante et dix ans, en 1638.

dedans ceste dignité sera, en servant ceulx à qui je la doibs, de servir aussy mes amys, et vous tesmoigner en particulier que je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre, etc.

DXCV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 292 verso. — Copie.

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT D'HACQUEVILLE[1].

[Octobre? 1622.]

Monsieur, Le contentement que vous me tesmoignez avoir de l'honneur que j'ay receu de la bonté du roy et de la reyne sa mère augmente de beaucoup le mien, puisque je ne doubte point qu'il ne procède de la mesme volonté que vous avez tousjours montré avoir en tout ce qui me regarde; il sera parfaict si, servant ceux à qui je doibs ceste dignité, selon les vœux et augures de beaucoup de personnes de mérite, je puis rendre à mes amis quelque preuve du sentiment que j'ay de leur affection en mon endroict; et vous faire veoir en particulier que je suis plus d'effect que de parolles,

Monsieur,

Vostre, etc.

[1] Le copiste a mis en tête de cette pièce : « A M. le président d'Ozambray Hacqueville. » — Jérôme d'Hacqueville, seigneur d'Onz-en-Bray, nom qu'on transformait ordinairement en Ozembray, ou comme ici en Ozambray, était président au parlement de Paris, et devint premier président après la mort de M. de Verdun, en septembre 1627. Il mourut le 4 novembre 1628. (Registres du parlement.) Le *Mercure françois* dit, par erreur, le 15 mai (tom. XV, p. 167). Ce magistrat n'avait pas encore vingt-neuf ans. Son frère, Charles d'Hacqueville, était évêque de Soissons. Une espèce de journal manuscrit qui se trouve dans le 744e volume de la collection de Dupuy donne quelques détails sur le président d'Hacqueville. (Vers le tiers de ce volume non chiffré.)

DXCVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 292. — Copie.

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE BELLIÈVRE[1].

[Octobre? 1622.]

Monsieur, Le sieur abbé de Foix[2] ne m'a pas peu celer les propos advantageux que vous avez daigné tenir de moy sur le subject de la dignité qu'il a pleu au roy me procurer à l'instance de la reyne sa mère. C'est un effect de la bonne volonté que vous avez en tout ce qui me touche, d'autant plus sensible qu'il vient ensuitte de tant d'autres dont la mémoire est encore toute récente, et desquels les uns tesmoignent vostre intégrité, et l'autre vostre affection en mon endroict. N'ayant jusques icy emprainct[3] de parolles capables ny de vous en remercier, ny d'en exprimer mon sentiment, je ne souhaiteray rien avec plus de passion dedans le surcroy d'honneur qui m'est arrivé, que quelque subject où les effectz me puissent véritablement déclarer,

Monsieur,

Vostre, etc.

[1] Nicolas de Bellièvre, seigneur de Grignon. Il avait été nommé président à mortier au parlement de Paris le 16 mars 1614, charge dont il se démit en 1642, en faveur de son fils, Pomponne de Bellièvre. Nous donnerons plus tard diverses lettres adressées à ce dernier. Dès 1602, Nicolas avait été nommé conseiller au parlement, avec dispense d'âge, n'ayant encore que dix-neuf ans; en 1612, il était procureur général au même parlement. Il mourut en 1650 à soixante-sept ans, conseiller d'état ordinaire et doyen des conseils du roi.

[2] Voy. ci-dessus, p. 187, note 1.

[3] Ce mot, très-nettement écrit dans le manuscrit de Le Masle, a été mis par le copiste à la place de quelque autre mot qu'il n'a pas su lire.

DXCVII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 295. — Copie.

A M. PELLETIER[1].

[Octobre? 1622.]

Monsieur, J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'envoyer sur le subject de ma promotion. Elle est capable de donner de la vanité à un esprit qui ne se cognoistroit pas[2]; pour moy, j'attribue et les louanges que vous me donnez du passé et les augures advantageux que vous prenez de ma vie future à la grandeur de l'affection que vous me portez. Cependant j'en tireray ce proffict, qu'ils me seront comme une idée à laquelle je croiray estre obligé de conformer mes actions en la dignité dont il a pleu au roy et à la reyne m'honorer. Je m'y sens d'autant plus obligé que, pour rendre la bonne expectation que vous avez de moy plus générale, vous avez voulu la communicquer par l'impression de vostre lettre[3]. Dieu veuille que mes amys ne soient pas trompez en leur espérance, et que, servant ceulx de qui j'ay receu cest honneur, il se présente occasion de vous faire veoir par effect que je suis.....

[1] On lit en tête de cette copie : « A M. Pelletier, sur la lettre imprimée à mesme subject. » Est-ce ce Peletier, magistrat distingué, qui avait épousé la fille de Pierre Pithou, et qui fut le père de Claude Le Peletier, lequel devint sous Louis XIV président aux enquêtes, prévôt des marchands et enfin contrôleur général?

[2] Richelieu s'est déjà servi de cette phrase dans sa lettre à Balzac, ci-dessus, pag. 734.

[3] Nous n'avons pu trouver cette lettre dans les collections manuscrites du temps, non plus que dans les recueils imprimés.

DXCVIII.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 297 verso. — Copie.

AUX DOYEN ET CHAPITRE DE LUÇON[1].

[Octobre? 1622.]

Messieurs, J'ay esté bien ayse de lire les lettres qu'il vous a pleu m'escrire, par ce que, oultre la joye qu'elles tesmoignent que vous avez receue de ma promotion, elles font encore paroistre vos bonnes volontez et affections en mon endroict. Je vous en remercie et vous prie de croire que, rendant au roy et à la reyne sa mère, qui ont daigné me procurer ceste dignité, le service que je leur doibs, le soin principal que j'auray sera de rechercher les intérests de tout mon diocèse, et particulièrement ceux de la compagnie que j'ayme et aymeray tousjours, comme l'honneur que j'ay d'en estre le chef m'y oblige. Vous recevrez les effectz de ceste promesse ès occasions qui vous feront cognoistre que je suis de vous tous, en général et en particulier,

Bien affectionné serviteur.

DXCIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 294 verso. — Copie.

A M. DE SULLY[2].

[Octobre? 1622.]

Monsieur, Et vostre courtoisie et l'affection que vous me portez me

[1] On lit en tête de cette copie : « Response à la précédente lettre du doyen et chapitre de Luçon. » En effet, la lettre à laquelle celle-ci répond se trouve au fol. 296 du même manuscrit; elle est datée de Luçon le 2 octobre 1622, et signée : « les doyen, chanoines et chapitre de vostre église de Luçon. » Ce sont trois pages d'éloges emphatiques de l'évêque devenu cardinal. — Le doyen du chapitre de Luçon était alors M. de Flavigny (voy. ci-dessus, pag. 556).

[2] On ne sait si cette lettre est adressée au grand ministre de Henri IV, ou à son

font trouver en moy des qualitez en effect dont je ne recognois avoir que les simples désirs; cela m'oblige à les demander avec plus de [ferveur][1] que jamais, affin de pouvoir respondre par mes actions à l'attente que mes amys conçoivent de moy en la dignité à laquelle il a pleu au roy de m'eslever, à l'instance de la reyne sa mère. Je m'estimerois très heureux si, dedans le service que je doibs à leurs majestés, je pouvois estre employé à vous en rendre quelqu'un en particulier. Jamais personne ne se portera avec plus de passion à vous servir que je seray tousjours[2] de vous tesmoigner que je suis,

Monsieur,

Vostre, etc.

DC.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 294. — Copie.

A MM. DE LA DOCTRINE CHRESTIENNE D'AVIGNON.

[Octobre? 1622.]

Messieurs, Le principal contentement qui me puisse arriver de la dignité qu'il a pleu au roy et à la reyne me procurer sera de pouvoir servir ceux qui se sont entièrement dédiez au service de Dieu et de l'église, de qui je l'ay receue. Vostre compagnie, en faisant une profession particulière, se doibt aussy promettre de moy que là où il se présentera occasion de m'employer pour elle je l'embrasseray avec telle affection qu'elle sera obligée d'advouer que je suis plus d'effect que de parolles,

Messieurs,

Vostre, etc.

fils le marquis de Sully; nous pensons que c'est au dernier,

[1] Il y a dans le manuscrit « faveur ». C'est évidemment une méprise du copiste.

[2] Il y a encore dans cette phrase quelque erreur de copie.

DCI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 46. — Minute de la main de Charpentier.

A M. LE CARDINAL DE SOURDIS[1].

[Octobre? 1622.]

Monseigneur, J'ay receu à beaucoup de contentement et d'honneur la lettre qu'il vous a pleu m'escrire. Vous m'avez grandement obligé de ce qu'il vous a pleu me mander de la façon avec laquelle on doibt soustenir la dignité qu'il[2] possède de longtemps avec mérite, et dont il a pleu au roy m'honorer, sans autre considération que celle de la reyne sa mère. J'apporteray ce qu'il me sera possible pour ne faire point de honte à la pourpre, et que ceste dignité ne diminue point en ma personne. Pour cest effect, je vous suplie prendre la peine de me faire sçavoir en détail, ainsy qu'il vous plaist me le promettre, ce qui est du debvoir des cardinaulx. Je ne sçaurois l'apprendre de personne dont j'estime plus l'exemple, et de l'amitié duquel je face plus d'estat que de la sienne[3]. Qu'en suivant ses pas je feray ce qu'il me sera possible pour l'advancement de l'église; à quoy j'estime que nous debvons penser tous d'un accord. Je m'asseure qu'en cela nous ferons

[1] Le secrétaire a mis cette indication au dos de la minute.

[2] La phrase est tantôt à la seconde personne, tantôt à la troisième; c'est une distraction qui ne peut être du fait d'un secrétaire, et qui s'explique très-bien de la part de celui qui dicte la matière d'une lettre. Nous l'avons déjà remarqué, on en trouve de fréquents exemples dans cette correspondance.

[3] Nous avons dit, dans une note sur une lettre écrite par Richelieu au même cardinal, vers le milieu de l'année 1620, par combien de folies ce prélat signala la plus grande partie de sa carrière épiscopale. Richelieu, dans ses Mémoires (année 1615), taxe lui-même une des actions du cardinal de Sourdis de « hardiesse inconsidérée, » et assurément c'était là une appréciation bien indulgente de l'acte qu'il raconte. Pour ne pas soupçonner dans cette lettre une malicieuse ironie, il faut donc se souvenir qu'à l'époque où elle fut écrite le cardinal de Sourdis, âgé alors de cinquante-deux ans, tenait depuis cinq ou six années une conduite plus digne de la pourpre dont il était revêtu.

très grand plaisir au roy, qui sera bien ayse de nous favoriser en sorte, en ce dessein, qu'il puisse faire florir, sous son règne, l'église, qui est de si longtemps abbattue. C'est à vous, monseigneur, à me servir de guide en ce dessein, recognoissant qu'ainsy que vous me passez en ancienneté, ainsy le faictes-vous en zelle.

Le marquis de Brezé[1] vous envoye la provision qu'il désire pour son garde. Je feray souvenir la reyne de mettre ses armes à sa Chartreuse; le temps y sera plus propre à Paris qu'icy : c'est ce qui faict que je ne luy en ay point parlé à présent. Qu'en tout ce qui le touchera, je le suplie de croire que j'auray mesme passion que pour moy-mesme; le priant de croire que personne n'est plus que moy, etc.....

DCII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 82. — Original de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

A MADAME LA COMTESSE DE FIESQUE[2].

3 novembre 1622.

En quelques lignes écrites de Lyon[3], Richelieu remercie la comtesse de Fiesque des félicitations qu'elle lui avait adressées au sujet de sa promotion.

[1] Le marquis de Brezé, beau-frère du cardinal; il était capitaine des gardes de la reine mère, charge que Richelieu avait achetée pour lui du marquis de Thémines, au prix de 30,000 écus.

[2] Après le triste succès de la conjuration de Jean-Louis, cette grande famille de Fiesque se divisa en deux branches, dont l'une retourna à Gênes, et l'autre (la branche aînée) s'établit en France, vers le milieu du XVIe siècle. — François de Fiesque, comte de Lavagne et de Bressuire, épousa, en 1609, Anne Le Veneur, fille de Jacques Le Veneur, comte de Tillières, chevalier des ordres du roi, conseiller d'état, lieutenant général en Normandie, etc. et de Charlotte Chabot. Il la laissa veuve en 1621, ayant été tué au siége de Montauban à la tête de son régiment; elle avait alors vingt-huit ans. Son frère, Tanneguy Le Veneur, comte de Tillières, était ambassadeur en Angleterre depuis 1619. — Lorsque Monsieur, frère du roi, épousa mademoiselle de Montpensier, en 1626, la comtesse de Fiesque fut dame d'atour de cette princesse, et ensuite gouvernante de Mademoiselle. Elle mourut à Saint-Fargeau en 1653.

[3] Richelieu accompagnait la reine mère, qui attendit à Lyon le retour de Louis XIII

DCIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 2 et 3, fol. 84. — Minute de la main de Charpentier.

A M. LANGLOIS[1].

8 décembre 1622.

J'ay veu vostre lettre du..... Pour response, je vous diray que, quand je serois aussy plein d'or et d'argent comme vous sçavez que j'en suis despourveu, je n'achepterois pas 1,200# de rente 38 mil francs. C'est se moquer que de parler d'accord à telles enseignes. Je ne passeray pas d'un sol la commission que je vous ay donnée à cest effect.

Quant à ce que vous me mandez de la rente de 500# qu'on prétend, s'il est vray qu'elle appartienne à mademoiselle de Bordeaux, elle ne peut s'exempter[2] de m'avoir honestement traitté. Si vous avez bonne mémoire, vous vous souviendrez que j'ay tousjours esté ennemy de ceste affaire, comme la trouvant très-embrouillée.

Quant à ce que vous me mandez de la requeste que vous avez présentée pour évoquer une instance des requestes, je désire grandement qu'elle vous soit respondue favorablement, puisque cela m'empescheroit de sortir d'une compagnie que j'honore infiniment; à quoy toutesfois je serois contraint par la mauvaise volonté de quelques particuliers d'entre elle, qui sont juges et parties. Je vous asseure que je ne seray pas peu content si je puis me garentir de tomber en ceste extrémité.

Quant à Thévale[3], je ne puis comprendre l'appel de madame de

revenant de Languedoc. Pour lui, il poursuivit sa route à la rencontre du roi, afin de le remercier de la dignité de cardinal.

[1] Cette indication se trouve au dos de la pièce manuscrite. — Voyez une lettre au même, du 26 mars 1622.

[2] Ce mot, très-nettement écrit dans la minute, ne donne pas un sens intelligible.

[3] La seigneurie de Thévale était entrée dans la maison de Brezé par le mariage de Charles de Maillé, seigneur de Brezé, avec Jacqueline de Thévale, fille et unique héritière de Jean de Thévale, comte de Créans, etc. Par l'acte de ce mariage (24 novembre 1697), il fut stipulé que le second fils porterait le nom de Thévale-

Brezé[1]. S'il n'est important, quant aux formes, escrivez-luy-en comme en ayant charge de ma part.

Quant au tiercement, prenez bien garde que l'affaire soit selon le mémoire que vous m'en avez laissé, car le bail que vous avez recouvert n'estant que de 4,200#, si la traitte [2] ne montoit du surplus qu'il faut pour venir à nostre compte, nous nous trouverions trompés.

Pour ce qui est de la rescription de 50 mil francs, je me contente de m'estre une fois embarrassé en l'affaire embrouillée de Pinette[3], sans me mettre plus en d'autres.

Quant à Charlot, il est bon de le faire payer tout à un terme pour mettre les deniers tous en un lieu à profiter pour la mineure[4]. Pressez-le tousjours; et, ceste affaire se faisant, mettez-en les deniers entre les mains de M. Lumagne, qui s'en chargera avec les seuretés ordinaires.

Je n'entends plus parler de l'achapt de la petite terre auprès de Paris, dont je suis très fasché, car celle-là ou une autre m'est du tout nécessaire.

Prestez l'oreille à ceux qui vous ont parlé d'Ansac, car si je trouve à le bien vendre, je m'y résoudray aysément pour le remplacer dans Thévale et d'autres terres qui se vendront pour payer les debtes.

8 décembre 1622.[5]

Maillé. Mais ce second fils mourut jeune, et l'aîné, Urbain de Maillé, marquis de Brezé, épousa la nièce de Richelieu; c'est ce qui donna au cardinal l'occasion de se mêler des affaires de cette maison.

[1] S'agit-il de la sœur de Richelieu ou de madame de Brezé la mère? On a vu que presque immédiatement après le mariage de mademoiselle de Richelieu avec M. de Brezé, l'évêque de Luçon a eu avec cette famille des difficultés pour affaires d'intérêt.

[2] Il y a ici un mot que nous n'avons pu lire.

[3] Nous avons quelquefois trouvé ce nom dans les papiers qui concernent Richelieu et ses parents; ce M. Pinette avait leur confiance et s'occupait de leurs affaires. On peut voir à cet égard, dans le manuscrit de Sorbonne 1135, plusieurs lettres du marquis de Richelieu. Dans l'une d'elles, écrite peu de temps après la mort de sa femme, il lui parle de ses chagrins comme à un ami de la famille, et de ses procès comme à quelqu'un qui s'y entend. (Fol. 103; voyez aussi une note de la lettre DLXXV ci-dessus.)

[4] Sans doute mademoiselle de Brezé, qui plus tard épousa le duc d'Enghien.

[5] Au bas de cette minute est écrit d'une

DCIV.

Bibl. nat. Fonds de Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 8, 9 et 10, fol. 75. — Minute de la main de Charpentier. — Même ms. fol. 91. — Copie. Fonds Dupuy, tom. DLXXI. — Copie. — Fonds de Sorbonne 1135, fol. 152. — Copie. — Imprimé, *Histoire du roy Louis XIII*, par Ch. Bernard. Paris, 1646, in-f°, t. I, p. 447.

AU ROI [1].

12 décembre 1622 [2].

Sire,

L'extresme grandeur d'un bienfaict ne paroist jamais plus claire-

main qui ressemble à celle de Richelieu: « Maladie. — Plus au long (?) — « Querelle entre les dames. » — 5435#14s — 51175#14s.

[1] On lit au dos de la minute : « Remer- « ciement au roy du bonnet de cardinal. » — Richelieu avait déjà remercié Louis XIII par écrit (lettre du 23 septembre), il alla ensuite le remercier de vive voix à Tarascon, où le roi se trouvait du 13 au 16 novembre; il le suivit à Avignon, et de là à Lyon, où la barrette lui fut donnée par le roi en grande cérémonie, et en présence des deux reines, dans la chapelle de l'archevêché. Nous lisons dans l'Histoire de Louis XIII par le P. Griffet : « Le cardinal remercia le roy par un discours qui fut regardé, en ce temps-là, comme une pièce admirable. » (Tom. XIII de la continuation de Daniel, pag. 399.) Le P. Griffet ajoute avec raison que cette petite harangue avait été louée outre mesure. Mais tout en la vantant, les historiens se sont mis peu en peine de la conserver; nous ne l'avons trouvée que dans l'Histoire de Louis XIII, par Ch. Bernard. Le *Mercure françois* en racontant (tome VIII) les particularités du séjour du roi à Lyon, ne fait aucune mention de cette cérémonie et ne nomme pas même Richelieu; il n'était pas encore l'homme dont tout le monde s'occupera bientôt, et dont le *Mercure* spécialement ne manquera jamais l'occasion de faire le panégyrique. Bassompierre, dont l'habitude est, comme on sait, de consigner jour par jour les plus frivoles incidents, et qui précisément dans cette circonstance raconte tout dans le menu, bals, festins, comédies, feux d'artifice, et les noces de M. de Lavalette, et jusqu'à « un raccommodement que je fis avec une maîtresse, » (comme il dit, tom. II, pag. 493) ne parle ni du discours de Richelieu, ni du bonnet donné par le roi; et enfin, ce qui doit surprendre plus encore, Richelieu lui-même n'en dit pas un mot dans ses Mémoires, où il recueille toutes celles de ses paroles qu'il veut conserver.

[2] Cette date ne se trouve point dans les historiens, et nous ne la donnons que sur l'autorité assez faible de la copie du manuscrit Dupuy; la minute et les autres copies sont sans date. Le roi était arrivé à Lyon le 6 décembre, mais il ne fit son

ment[1] que lorsque celuy qui le reçoit[2] se trouve du tout[3] incapable de le recognoistre, mesme de pensée. Celuy dont il a pleu à vostre majesté de m'honorer est de ce genre, puisqu'il est tel qu'il ne souffre pas seulement que je puisse avoir aucun ressentiment qui en soit digne.

Non seulement, sire, m'est-il impossible de[4] correspondre à ceste obligation, mais, qui plus est, je ne voudrois pas le pouvoir faire; estimant à autant d'honneur et de gloire[5] de debvoir plus que je ne puis payer à un grand roy tel qu'est vostre majesté, comme ce me seroit de misère et de honte d'estre ainsy redevable à d'autres.

Qui paye ce qu'il peut paye ce qu'il doibt, selon soy-mesme[6], encore qu'il ne paye rien qui ayt proportion aux bienfaicts qu'il a receus. Cela estant, bien que je ne puisse[7] satisfaire à la moindre partie de ce que je vous doibs, je me satisferay pourtant moy-mesme, si j'attache entièrement, comme je fais, non seulement toutes mes pensées, mes désirs et mes actions à vos volontez, mais en oultre ma propre vie[8]. Je l'employeray, sire, d'autant plus volontiers pour vostre majesté, que la pourpre dont il vous[9] a pleu m'honorer m'oblige particulièrement à ne refuser aucune occasion de me rougir de

entrée solennelle que le 11, et il repartit de Lyon le 19; ainsi c'est entre ces deux dernières dates qu'a eu lieu la cérémonie dont il s'agit.

[1] « Ne paroissant jamais plus clairement, » manuscrit de Sorbonne. L'autorité de ce manuscrit nous engage à recueillir les variantes assez nombreuses qu'il présente pour cette pièce. Celles qui se trouvent dans le texte donné par Ch. Bernard sont trop peu importantes pour être remarquées.

[2] « L'a receu. »

[3] « Impuissant à le recognoistre non seulement par effects mais de plus par pensée, vostre majesté ne trouvera pas estrange si l'action de grâce que je luy rends de l'honneur que je reçois de ses mains royales ne consiste en autre chose qu'en la profession publique que je fais de ne pouvoir avoir aucun ressentiment qui en soit digne. »

[4] « Recognoistre ceste obligation. »

[5] « De ne pouvoir payer ce que je doibs à un roy tel que vostre majesté, comme... »

[6] « Bien qu'il ne le fasse pas selon la proportion des obligations qu'il a receues. »

[7] « M'acquitter vers vostre majesté, je satisferai pourtant à mon debvoir, attachant non seulement comme je fais toutes mes pensées..... »

[8] « Que je deppendray d'autant plus volontiers pour vostre majesté que la pourpre..... »

[9] « Plaist. »

mon sang pour la gloire de Dieu[1], l'advancement de son église[2], la grandeur de vostre dignité royale et le service particulier de vostre personne sacrée; de laquelle je seray jusques au dernier moment de mes jours aussy certainement très humble, très obéissant et très passionné serviteur et subject[3], comme je le suis dès maintenant très obligé[4].

[1] « Et pour votre service, » ajoute la copie du manuscrit de Sorbonne, qui ne donne point ce qui suit; mais, après un espace blanc, ladite copie met ce passage : « Sire, sçachant bien que vostre majesté ne m'a faict l'honneur que j'ay receu de sa main, qu'en considération de la reyne sa mère, au service de laquelle vos commandemens et sa bonté m'ont attaché, je ne manquerois pas de luy en rendre grâces séparées, si je ne sçavois qu'elle ne se considère elle-mesme qu'à raison de l'union que la nature et la passion qu'elle a pour vous luy donnent avec vostre majesté; et partant qu'ainsy qu'elle estime ne recevoir point de meilleurs services que par ceux qui vous sont rendus, ainsy s'estimera-t-elle dignement remerciée par les remerciemens que je vous rends. » Il est vraisemblable que ce fragment n'a pas fait partie du discours du cardinal; ce n'était sans doute qu'une première pensée abandonnée par Richelieu et conservée dans le manuscrit de son secrétaire intime; on peut même l'affirmer, s'il faut en croire ce que disent Le Vassor et le P. Griffet après avoir fait mention du discours adressé au roi par Richelieu : « Il alla ensuite faire ses remerciemens à la reine mère, et mettant son bonnet rouge aux pieds de cette princesse, il lui dit : « Madame, cette pourpre dont je suis redevable « à la bienveillance de vostre majesté me « fera toujours souvenir du vœu solennel « que j'ai fait de répandre mon sang pour « votre service. » (P. Griffet, *loc. cit.*)

Quoi qu'il en soit, il est évident que Richelieu travailla avec soin ce petit discours, et il nous a semblé intéressant de retrouver dans un brouillon les traces de ce travail.

[2] Ces mots : « l'advancement de son église » sont en surcharge dans la minute du manuscrit de Baluze, et ils ne se trouvent pas dans la copie du folio 91 du même manuscrit. Ils ne sont pas non plus dans la copie du manuscrit Dupuy, laquelle, du reste, est peu correcte.

[3] Quoique les dernières lignes de cette pièce semblent la formule finale d'une lettre, c'est ici véritablement la petite harangue adressée au roi par Richelieu. Cette formule finale s'employait souvent alors dans les compliments; l'usage finit par devenir ridicule; et, si l'on voulait nous permettre ici un souvenir de comédie, nous rappellerions qu'à cinquante ans de là Molière l'a marqué du sceau de sa raillerie, dans *le Malade imaginaire* (acte II, scène VI).

[4] Au dos de cette pièce on lit, aussi de la main de Charpentier : « Celuy que je reçoy aujourd'huy de la main de vostre majesté est de ce genre. » Cette ligne isolée est la répétition un peu modifiée d'une phrase de cette harangue, ligne 3.

DCV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 24. — Minute de la main de Charpentier.

AU MASLE [1].

[Vers la fin de 1622.] [2]

Je luy ay desjà escrit qu'il aille à Poitiers trouver les jésuites de ma part, pour avoir attestation par escrit si Charroux est capable ou non. Au cas qu'il soit trouvé tel par eux et estimé, ma conscience deschar-

[1] Le secrétaire a écrit cette indication au dos de la minute, qui manque de suscription. — Michel Le Masle, à qui le cardinal donna le prieuré des Roches, a été l'un des plus intimes confidents de Richelieu pour ses affaires particulières; il lui fut attaché de bonne heure, et lui survécut. Nous trouvons son écriture dans un certain nombre de lettres ou autres écrits dictés par le cardinal. Il est désigné comme son secrétaire, en 1626, dans l'acte de cession faite à Richelieu, par le marquis de Villars, du gouvernement du Havre (Arch. des aff. étr. France, tom. XXV, fol. 398), ainsi que dans une lettre de Richelieu à M. Molé, du 13 juin 1630; et, en 1631, on lui donne la qualité de « surintendant de monseigneur le cardinal » dans les notes-journal de Charnacé (mêmes Arch. Suède, t. II, 20 octobre). Félibien le range en 1633 parmi les dignitaires de Notre-Dame; et, en qualité de chantre et chanoine de cette église, il accompagna l'archevêque de Paris allant à Saumur pour la célébration des obsèques de Nicole de Richelieu, marquise de Brezé (P. Griffet, t. XIV, 656). Félibien, qui le nomme plusieurs fois, dit, après avoir cité les règlements sur les petites écoles, faits en 1626, par Guillaume Ruellé (voy. ci-dessus, p. 114, note 1) : « Au mois de mars 1659, Michel Le Masle, seigneur des Roches et chantre de l'église de Paris, renouvela les règlemens ci-dessus, et les fit publier sous son nom, ce qu'ont fait aussi plusieurs de ses successeurs. » (*Histoire de Paris*, t. III, Ire des preuves, p. 454-460.) Nous lisons dans la Description historique et chronologique de l'église métropolitaine de Paris, in-fol. 1767 (par M. Charpentier), à l'occasion de la vingt-troisième chapelle de Notre-Dame, Saint-Féréol et Saint-Ferrutien : « M. Le Masle, prieur des Roches, chantre et chanoine de cette église, secrétaire des commandemens de M. le cardinal de Richelieu, a décoré cette chapelle. » Le portrait de Le Masle se trouve parmi les nombreuses gravures placées à la fin du volume que nous venons de citer. — On voit, dans plusieurs lettres de notre recueil, la confiance et l'amitié que le cardinal accordait au prieur des Roches.

[2] Le dernier paragraphe de cette minute en donne à peu près la date. Ruccellaï, à qui Marie de Médicis avait donné l'abbaye de Pontlevoy, mourut pendant la

gée yra à l'abbaye avec Thireau et l'abbé pour justifier le revenu, qui ne vaut pas ce qu'ils disent.

Je luy ay mandé aussy comme Brochard avoit parlé à Martin[1] de cest évesché pour le frère du baron de Chapelaine, lequel a l'abbaye de la Sie, qui me seroit fort commode. Il faut sçavoir ce qui peut réussir de ceste affaire icy, et quelle est la réputation de cest homme, lequel, estant conseiller de la cour, ne peut qu'il ne soit capable.

Que ceste dernière permutation me seroit plus commode. Que je ne sçay s'il a receu mes lettres, que j'ay données à un garde de la [reine][2] qui demeure à Saint-Genest, parent de M. de Puygarreau, mais qu'il ne faict point response.

J'ay veu vos mémoires de Redon[3], qui sont obscurs pour être courts, et ne contiennent pas la moitié des choses qu'il faudroit pour bien résoudre ceste affaire. Cependant le porteur ayant suppléé par la cognoissance qu'il a, je satisferay à tout.

Mon intention n'est point de vendre aucuns offices. J'aime mieux procéder à mon accoustumé. Il y a si peu que les officiers ont achepté leurs charges que cela doibt être considérable; partant je désire confirmer tous les officiers horsmis le procureur, que j'apprends par vos lettres et par le porteur ne se gouverner pas bien. Mais y ayant beaucoup de réparations à faire, ce que j'ay veu par vostre mémoire,

campagne de La Rochelle, en octobre 1622; et ce fut sans doute peu de temps après que Richelieu en fut pourvu. Il n'en prit possession que le 1er septembre 1623; mais l'on sait qu'entre la nomination et la prise de possession il y avait à remplir des formalités qui exigeaient quelque temps. On voit par la manière dont Richelieu parle du don qui lui a été fait, que c'était chose toute récente. Cette minute doit donc être de la fin de 1622. Elle ne manque pas d'intérêt en ce qu'elle montre comment administrait ses propres affaires l'homme qui devait bientôt faire les affaires de la France et prendre une si grande influence sur celles de l'Europe entière. On y remarque, en même temps qu'un soin tout particulier de ses intérêts, un grand esprit de justice, et aussi le désir de paraître juste.

[1] Richelieu a eu un secrétaire de ce nom, c'est de lui sans doute qu'il s'agit ici.

[2] Il y a dans le manuscrit « La R. »

[3] Le cardinal de Richelieu fit serment au roi pour l'abbaye de Redon vers cette époque. (*Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, par D. Taillandier.) Voyez ci-dessus les notes des pages 618 et 690.

lesdicts officiers feront une petite contribution volontaire, si douce qu'ils ne peuvent que s'en louer. Je vous envoye le mémoire de tous les offices et de la contribution qu'ils feront. Vous n'en toucherez pas un sold, mais, à la veue de tout le monde, donnerez le payement à faire aux ouvriers qui entreprendront les réparations, ou aux retraits des domaines alliénés, si vous le jugez à propos. Tant y a que vous ferez cognoistre à un chacun ce procéder.

Pour le procureur, je désire qu'il soit destitué; et, encore qu'il ayt malversé, luy donner tel argent que vous jugerez à propos, provenant des deniers que donnera celuy qui y entrera.

J'approuve que ce soit du Bois. Je trouve bon que le présent porteur soit concierge, et que vous luy faciez sa condition telle que vous le jugerez à propos.

Quant aux réparations, vous ferez les marchez de celles qu'il faut pour les moynes et pour le bastiment que feu M. de Marseille[1] avoit faict. Vous me mandez que vous avez desjà faict marché pour 400 livres et qu'il en faut encore pour autant. S'il y a du fonds provenant de la vente des offices, vous ferez tout faire; si ce n'est que veuilliés employer le surplus des réparations en marchandees (*sic*) aux retraits que je désire faire.

J'approuve que vous vendiez des bois pour retirer les domaines alliénez, s'il se peut; car je désire faire monter mes bénéfices le plus qu'il se pourra par voyes advantageuses à l'église, afin que ceux qui viendront après moy ayent occasion de prier pour moy.

Pour la réunion des offices que vous me mandez, des deux chastellenies, il y faut penser à loisir, estant besoin de bien peser les choses avant que faire un changement total.

Pour ce que désire M. de Pontchasteau[2], je le veux bien; il sçayt

[1] Arthur d'Espinay, fils de François, seigneur de Saint-Luc. Il avait été nommé à l'abbaye de Redon en 1600. Il n'avait fait son serment au roi, pour les abbayes de Redon et de Rillé, qu'en 1618. Quelques mois après, il fut nommé à l'évêché de Marseille, et mourut cette même année, avant d'avoir été sacré.

[2] Voy. ci-dessus, p. 628, note 1.

bien que pour ce qui est à moy il en peut disposer comme moy-mesme.

Je suis bien ayse du haussement que vous faictes de la ferme. Il faut tascher par quelque retrait de mettre ceste abbaye jusques à 10 mil francs.

Je laisse à la conscience de M. de Geneton de pourvoir aux cures de gens capables. Pour les prieurez, il me fera plaisir de faire les provisions quand il en vacquera quelqu'un, pour qu'il n'en puisse arriver inconvénient; et ce pendant m'advertir pour sçavoir à qui je les voudray donner.

Quand vous aurez mis ordre à ceste abbaye, il faudra venir à Saint-Sauveur-Pontlevoy[1] que le roy m'a donnée par la mort de Roucelay[2].

DCVI.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 126. — Copie.

A MM. DU CHAPITRE DE LUÇON[3].

[1622?]

Ayant appris par monsieur de Flavigny[4] la résolution que vous avez

[1] L'abbaye de Pontlevoy était sous l'invocation de Notre-Dame. Faut-il penser qu'elle ait été en même temps sous l'invocation de Saint-Sauveur, ou que Richelieu se soit trompé? Cette erreur, du reste, ne serait pas impossible, si la lettre a été écrite au moment où le roi venait de lui donner cette abbaye; alors Richelieu a pu en confondre le vocable avec celui de quelque autre bénéfice. — Richelieu, qui prit possession de l'abbaye de Pontlevoy le 1er septembre 1623, la résigna en faveur de Pierre de Bérulle, neveu du cardinal de ce nom, en 1629. Mais auparavant il avait fait prendre aux religieux l'engagement de se soumettre à une réforme. «Celebrato prius contractu die 6 julii 1628, cum monachis congregationis S. Mauri, pro restauratione disciplinæ regularis, tunc pene extinctæ in hoc monasterio, cujus solemnem possessionem ad triennium dilatam tandem adepti sunt die 26 augusti 1631.» (*Gallia christ.* t. VIII, 1388.)

[2] On francisait ordinairement le nom italien de Ruccellai.

[3] Cette indication est écrite à la marge du manuscrit, de la main de Le Masle.

[4] Jacques de Flavigny devint doyen du chapitre de Luçon, en 1622; est-ce en cette qualité qu'il a informé Richelieu de la résolution du chapitre? Quoi qu'il en soit nous donnons à cette lettre la date de ladite année, n'ayant pu trouver à quelle époque

prise de recevoir le saint et sacré concile de Trente[1], je ne puis que je ne vous tesmoigne combien ceste nouvelle m'a esté agréable. Si j'eusse esté au temps de vostre grand chapitre dernier en ces quartiers, je me fusse estimé heureux de m'y trouver pour contribuer de ma part à une si saincte action. Je loue Dieu de ce que vous-mesmes vous vous y estes portez, et véritablement je ne me lasserois point de vous tesmoigner quelle joye j'en ay receue, si je n'espérois, après avoir faict icy quelque peu de séjour, vous aller entretenir de vive voix sur ce subject. Ce pendant, je vous conjure de me tenir tousjours en vos bonnes grâces, et de croire que j'ay tous les désirs du monde de vous faire paroistre que je suis,

Messieurs,

Vostre, etc.

le chapitre de Luçon décida de recevoir le concile de Trente. Richelieu était encore évêque de Luçon quand il l'écrivit, et il résigna son évêché au commencement de 1624; cette lettre pourrait donc aussi appartenir à l'année 1623.

[1] Le concile de Trente n'a jamais été reçu en France comme loi de l'état, malgré tous les efforts de Rome et d'une partie du clergé, à cause des articles contraires aux libertés de l'Église gallicane; et il n'a été accepté qu'avec diverses modifications et restrictions. Dans un discours que l'abbé le Courrayer, chanoine de Sainte-Geneviève, a joint à sa traduction de l'histoire du concile de Trente de Fra-Paolo Sarpi, tom. II, p. 786 de l'édition in-4°, il dit : « Le cardinal de Richelieu lui-même, qui, en qualité d'évêque de Luçon, avait porté la parole au roi, au nom du clergé, dans les états de 1615, en faveur du concile, n'y pensa plus quand il fut premier ministre..... » On voit par cette lettre que Richelieu continua à désirer vivement la réception du concile de Trente, qu'il avait réclamée, en effet, avec beaucoup d'instance et d'autorité dans sa harangue du 23 février 1615; mais chez Richelieu les désirs de l'évêque étaient toujours soumis à la haute raison de l'homme d'état. Cette même année 1615, l'abbé de Saint-Victor, coadjuteur de Rouen, François de Harlay, étant venu supplier le roi d'avoir agréable la réception de ce concile : « La harangue qu'il fit à leurs majestés sur ce sujet, dit Richelieu, fut fort mal reçue d'elles, et M. le chancelier lui témoigna que sa majesté ayant intérêt à la réception dudit concile pour les choses qui concernoient la discipline extérieure de l'église, elle ne se pouvoit, ni ne se devoit faire sans elle. Ledit sieur abbé ayant fait imprimer sa harangue, elle fut supprimée par sentence du Châtelet[a], l'imprimeur condamné à 400# d'amende et banni, et ordonné que ledit abbé seroit ouï sur le

[a] La sentence du prévôt de Paris contre la harangue de l'abbé de Saint-Victor a été imprimée dans le tome I, page 315, des pièces jointes à l'Histoire de Louis XIII, attribuée au P. le Cointe de l'Oratoire.

DCVII.

Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay, 343, fol. 94. — Minute de la main de Charpentier.

LETTRE DE LA REINE MÈRE.

AU MARQUIS DE MIRABEL[1].

[1622?]

Monsieur le marquis de Mirabel[2], Je vous remercie de l'advis que vous m'avez donné, par ce courrier, touchant la reine d'Espagne madame ma fille, sur le subject de laquelle le roy monsieur mon fils m'en avoit desjà dépesché un autre. Vous pouvez juger le desplaisir que j'en ay receu, qui est toutesfois aucunement adouci par les asseurances qu'on me donne qu'elle est, grâces à Dieu, hors de péril. Je le supplie de tout mon cœur de luy départir ce qui luy est nécessaire, et ce pendant je vous prieray de croire que je suis.....

Vostre, etc.

contenu en icelle. » (*Mém.* liv. VI, p. 266.) On voit que Richelieu n'a pas la moindre objection contre un refus dont il comprenait la nécessité, et, si plus tard il n'usa pas de sa puissance de premier ministre pour imposer la réception du concile, il faut voir, dans cette apparente contradiction avec les paroles de l'orateur du clergé aux états-généraux, une preuve nouvelle de la volonté inébranlable qu'avait Richelieu de fortifier à tout prix le pouvoir politique; il eut d'ailleurs à lutter contre une foule d'autres difficultés qui suffisaient à son activité et à ses forces. Au reste les papes ne perdaient alors aucune occasion de réclamer la réception du concile de Trente en France, et il existe, de cette même année 1622 (22 mars), une lettre de Grégoire XV au cardinal de la Rochefoucauld, très-pressante sur ce point. (*Les vertus du vray prélat représentées en la vie du cardinal de la Rochefoucauld*, par de la Morinière, 1616, in-4°, pag. 671.)

[1] Charpentier a mis cette indication au dos de la minute. En tête est écrit, de la main de celui qui a annoté la collection Godefroi : « 1622. Lettre de la reine mère « au marquis de Mirabel, ambassadeur « d'Espagne, sur la nouvelle, etc. minute « originale, par l'évesque de Luçon. »

[2] Le marquis de Mirabel, qui était depuis plusieurs années à la cour de France, y devait rester plusieurs années encore. On se défiait de ses intrigues, des mauvais conseils qu'il donnait à la reine, dans l'intimité de laquelle il était reçu, et de

DCVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 14. — Mise au net de la main de Charpentier.

A MADAME DE CHELLES[1].

[1622?]

Je n'ay pas manqué de faire entendre à la reyne l'affection que vous avez pour elle : elle m'a tesmoigné en avoir beaucoup de sentiment, ce qu'elle vous fera paroistre en toutes occasions. Elle a esté très ayse d'apprendre le saint désir qu'ont mesdemoiselles de Romorantin[2] de servir Dieu, et s'unir à luy par un lien si estroit comme

ses liaisons avec les étrangers. Dès que Richelieu eut la direction des affaires, il le surveilla de près comme un ennemi de la France; il le tenait d'ailleurs pour son ennemi personnel.

[1] Charpentier a écrit cette indication au dos de la minute. — Marie de Lorraine, fille de Claude de Guise, de la branche d'Aumale, et de Louise de Brezé. Elle avait fait profession à Chelles en 1579, âgée seulement de quatorze ans. Quatre ans plus tard, elle devint abbesse de ce monastère, où elle mourut le 27 juillet 1627. Son frère, le célèbre duc d'Aumale, vivait alors dans les Pays-Bas espagnols, où il s'était retiré, n'ayant pas voulu faire sa soumission à Henri IV, et frappé d'une condamnation capitale. Il mourut à Bruxelles en 1631. (Voyez D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, édit. de 1745, in-f°, t. I, page CCLXIV; et *Gall. christ.* tome VII, page 571.)

[2] Elles étaient filles naturelles de Henri IV et de Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin. Charlotte, fille de François des Essarts, seigneur de Sautour, écuyer d'écurie du roi et lieutenant général de sa majesté en Champagne, fut la dernière maîtresse en titre de Henri IV. Depuis, elle donna plusieurs enfants à Louis de Lorraine, dernier cardinal de Guise, et enfin elle mourut, en 1651, femme du maréchal de L'Hospital. — L'aînée des deux filles de la comtesse de Romorantin, Jeanne-Baptiste de Bourbon, née en 1608, fut légitimée de France par lettres patentes du mois de mars de ladite année. Après avoir pris l'habit de religieuse à Chelles, elle fut nommée coadjutrice de Fontevrault en 1624, et elle en devint abbesse le 11 janvier 1637, à la mort de Louise II de Bourbon de Lavedan; elle fut bénite par l'évêque de Lisieux, Cospean, le 22 mai 1639, et mourut dans son abbaye le 16 juillet 1670. — Marie-Henriette de Bourbon, seconde fille de Charlotte des Essarts, prit le voile à Chelles en même temps que sa sœur aînée,

celuy de la religion; et contribuera tousjours très-volontiers ce qui sera en elle pour l'exécution d'un si bon dessein. Mais quant à la résolution que vous attendez d'elle pour ce regard, elle m'a commandé de vous escrire que c'est chose qui deppend absolument du roy, à qui mes dites demoiselles de Romorantin ont l'honneur d'appartenir. Vous ferez en cela ce que par vostre prudence vous jugerez le plus à propos pour servir la volonté de sa majesté. Cependant, madame, je vous suplie de croire qu'en toutes occurences j'auray à faveur de vous faire veoir que je puis véritablement me dire,

Madame,

Vostre très humble et très serviteur (*sic*).

DCIX.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 145. — Copie.

A MADAME DE PUYGAREAU[1].

[1622?]

Madame, Bien que je me représente vostre douleur très grande en la perte que vous avez faicte de M. le baron de Sceaux, vostre fils,

et succéda à Marie de Lorraine dans la dignité d'abbesse, en 1627. Elle mourut peu de temps après (10 février 1629).— Nous avons inutilement cherché l'époque précise où mesdemoiselles de Romorantin entrèrent au couvent de Chelles; MM. de Sainte-Marthe (*Gallia christiana*), et les autres auteurs que nous avons pu consulter, ne parlent que de la promotion au titre d'abbesse. Essayons toutefois de déterminer à peu près la date de cette lettre. On peut supposer que les demoiselles de Romorantin ne firent pas profession à Chelles avant l'âge de treize ou quatorze ans; et l'aînée n'atteignit cet âge qu'en 1622. Elle fut coadjutrice de Fontevrault en 1624; or, il dut se passer quelque temps entre l'époque où elle prit l'habit de religieuse à Chelles et celle où elle eut la coadjutorerie de Fontevrault. On voit d'ailleurs, par cette lettre même, que Richelieu, lorsqu'il l'écrivit, attaché à la reine mère, n'avait pas encore la direction des conseils du roi. Ces diverses considérations nous font penser que cette lettre fut écrite vers 1622.

[1] Le Masle a écrit à la marge ce nom, que le copiste avait omis. Cette lettre est voisine, dans le manuscrit, de plusieurs autres lettres datées de 1622; nous lui donnons la même date, à défaut d'indice plus précis.— Marie Chabot, fille de Léo-

qui véritablement a mérité d'estre regretté de tous les gens de bien, la cognoissance néantmoins que j'ay de vostre vertu, et que vous sçavez recevoir de Dieu, comme il fault, les afflictions qu'il luy plaist nous envoyer, faict que je me persuade que vous vous disposerez, avec le temps, à supporter patiemment vostre disgrâce. En ces accidens, le souverain maistre de toutes choses veult qu'on luy preste particulièrement obéissance. Aussy m'asseuré-je que vous luy rendrez une preuve particulière de la vostre en ceste occasion; et moy je seray très aise qu'il s'en présente quelqu'une en laquelle je vous fasse veoir que je suis

Vostre, etc.

nor Chabot, marquis de Jarnac, avait épousé, vers la fin du siècle précédent, Urbain Gillier, seigneur de Puygareau, baron de Marmande, dont elle était devenue veuve. Cette famille était alliée à celle de Richelieu.

ANNÉE 1623.

DCX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 3 et 4, fol. 25. — Minute de la main de Charpentier.

A M. L'ABBÉ D'HERMIÈRES[1].

[Commencement de 1623.]

Monsieur, Ce qui m'a faict différer jusques à présent de respondre à la lettre que vous m'avez escrite sur le subject de la coadjutorerie de vostre abbaye en faveur du fils de M. Olier[2] est que le roy n'en accorde plus, ou bien rarement. Cela estant, il sembleroit plus à propos, pour vous faciliter le moyen de parvenir à vostre intention, que vous la luy résignassiez, à la réserve d'une pension; et, en ce cas, je contribuerois ce qu'il me seroit possible pour faire que le roy eust agréable d'admettre la résignation. En cela, il n'y auroit qu'un inconvénient à craindre, qui seroit que vostre résignataire fust pré-

[1] Cette indication est au dos de la minute. L'abbé d'Hermières était alors Claude Regnault, qui gouverna cette abbaye depuis 1597 jusqu'en 1641. Hermières (Hermeria ou Hermeriæ), de l'ordre de Prémontré, en Brie (aujourd'hui département de Seine-et-Marne), dans le village de Favières, à huit kilomètres de Lagny et à vingt-huit de Paris. (Voy. *Gall. christ.* tom. VII, pag. 332, 943.)

[2] Les Mémoires de Richelieu (liv. X, pag. 524) nomment un « sieur Ollier, conseiller de la cour, qui étoit serviteur de la reine, » et qui lui rendit un grand service à l'époque de son évasion du château de Blois (février 1619). L'Histoire de la mère et du fils met *Villier* au lieu de *Ollier*, et l'historien de Marie de Médicis dit que Richelieu se trompe ici, et que le conseiller qui rendit à la reine le service en question se nommait du Buisson. Quoi qu'il en soit, le sieur Ollier était dans le parti de la reine mère, et c'est la seule chose que nous ayons à remarquer ici pour fixer approximativement la date de cette lettre, qui a dû être écrite vers le temps où Richelieu, toujours attaché à la reine mère, commençait à approcher le roi, après sa promotion au cardinalat.

venu de mort avant vous. Mais oultre que son âge semble relever vostre esprit de ceste appréhension, si cest accident arrivoit, je ferois tout ce que vous pourriez attendre de moy pour que vostre abbaye vous fust conservée. C'est ce que je vous puis dire sur ceste affaire, laquelle deppend entièrement de vostre volonté[1]. Vous asseurant que je seray tousjours plein de désir de vous tesmoigner que je suis.....

DCXI.

Bibl. nat. Fonds de Béthune 9542, fol. 113. — Original.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR LE DUC DE NEVERS,

PAIR DE FRANCE.

18 février 1623.

Monsieur, Puisque sa Saincteté n'aporte point de difficulté en l'affaire dont il vous a pleu m'escrire[2], ains y trouve un expédient pour la faciliter, je n'ay rien à vous dire sur ce subject,

[1] L'abbé d'Hermières ne suivit pas le conseil du cardinal de Richelieu; il garda son abbaye, et la *Gallia christiana* ne parle point d'un coadjuteur.

[2] S'agirait-il seulement de quelque bénéfice à la collation de l'évêque de Luçon? Nous croyons plutôt qu'il est ici question d'une affaire que le duc de Nevers poursuivait depuis longtemps avec une infatigable persévérance, et à laquelle il attachait une idée d'ambition extravagante, la création d'un ordre de chevalerie qui pût lui ouvrir l'accès d'un trône en Orient. (Voy. ci-dessus, pag. 167, la note de la lettre au même duc de Nevers, du 10 févr. 1616.) Les obstacles qu'il rencontrait de toutes parts forcèrent le duc de Nevers à modifier son projet; et, renonçant à s'approprier l'ordre puissant et très-réel du Saint-Sépulcre, il finit par créer un ordre imaginaire, sous le titre de chevaliers *Immaculatæ conceptionis gloriosæ Virginis;* mais le pape lui fit encore acheter cette chétive victoire : il exigea le déplacement de ses deux adjectifs, qui, ainsi arrangés, étaient un triomphe pour les Cordeliers; et, d'accord avec les Jacobins, il voulut que l'ordre se nommât *Gloriosæ conceptionis immaculatæ Virginis*. Ce fut sous ce dernier titre que le pape consentit à donner sa sanction à l'ordre nouveau, vers le commencement de l'année 1623. La lettre de Richelieu n'a pas d'autre intérêt que de rappeler ce fait assez curieux pour l'histoire des mœurs de ce temps-là. (Voy. *Merc. franç.* tom. X, pag. 194.)

sinon que j'y contribueray très volontiers, pour vostre contentement, ce que vous sçauriez désirer d'une personne qui vous honore et est véritablement, comme je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Le Card. de RICHELIEU.

De Paris, ce 18 febvrier 1623.

DCXII.

Bibl. nat. Suppl. franç. 1019, pièce 10. — Original de la main de Charpentier.

SUSCRIPTION :

A MONSIEUR MONSIEUR PÉRICARD,

CONSEILLER DU ROY EN SON CONSEIL D'ESTAT ET SON AMBASSADEUR EN FLANDRE.

7 avril 1623.

Monsieur, Bien que je vous aye escrit depuis peu de jours[1] pour monsieur le commandeur de la Porte, mon oncle, maintenant que le sieur Goyer[2], qui est particulièrement instruit de son affaire, s'en va en vos quartiers, je ne laisse de reprendre la plume pour vous conjurer de luy deppartir vostre assistance, en sorte qu'il en puisse rapporter contentement. J'en auray beaucoup de ressentiment; et là où j'auray moyen de vous le faire paroistre, vous cognoistrez, plus par effects que par paroles, que je suis,

Monsieur,

Vostre bien affectionné serviteur.

Le Card. de RICHELIEU.

De Paris, ce 7e apvril 1623.

[1] Nous n'avons pas trouvé cette autre lettre, où nous aurions appris quelle est cette affaire que le commandeur de la Porte avait en Flandre.

[2] Ce Goyer était employé par le cardinal en diverses fonctions; nous le trouverons plus tard exerçant celles de munitionnaire. (Voy. les lettres des 25 février, 17 mai et 11 novembre 1627.) Richelieu lui portait intérêt, comme à tous ceux qui le servaient; il recommande chaudement son fils au cardinal de Sourdis pour un bénéfice (lettre du 8 juillet 1627).

DCXIII.

Bibl. nat. Suppl. franç. 2036[54 a. b.], fol. 25. — Mise au net de la main de Charpentier.

A M. DES ROCHES[1].

22 mai 1623.

Monsieur, Le roy vous dépeschant un courrier sur le retour du sieur de Gondy[2] icy, qui n'a rien apporté qui doibve ny puisse contenter sa majesté en l'affaire de la reyne sa mère, pour laquelle vous estes là[3], je ne veux pas le laisser aller sans vous dire, en moins de mots

[1] Nous trouvons le nom inscrit au dos de la pièce. — Ce des Roches était un cousin de Bouthillier, ainsi qu'on le voit par plusieurs lettres qu'il lui écrit d'Italie, et où il donne de longs détails sur cette affaire qu'il était chargé de négocier à Florence. (Arch. des aff. étr. Florence, 1600-1640; tom. II, fol. 92-96.) Il avait été en même temps envoyé à Rome pour faire intervenir dans les réclamations de la reine mère l'ambassadeur de France accrédité auprès du pape. C'est sans doute le même que des Roches Saint-Quentin, qui avait été page de la reine mère, dont Richelieu parle plusieurs fois dans ses lettres, et dont il faisait cas comme négociateur (voyez ci-dessus, pag. 140 et 627); il en sera plusieurs fois question dans cette correspondance.

[2] On a vu que le chevalier de Gondi était le négociateur du grand-duc de Toscane.

[3] Il s'agit dans cette lettre, ainsi que dans plusieurs autres écrites vers le même temps ou antérieurement (voy. ci-dessus, lettre à Trévise, page 610), de sommes considérables envoyées en Italie par la maréchale d'Ancre, que Marie de Médicis réclame comme une propriété à elle appartenant, et qui auraient été placées sous le nom de sa favorite. Ces fonds étaient-ils le produit des dilapidations de Concini et de sa femme? étaient-ils seulement le fruit des immenses largesses de la reine mère envers ses favoris? Était-ce à ce titre que Marie de Médicis les réclame comme sa propriété, ou bien avait-elle eu en effet cette prévoyance d'envoyer dans son pays natal des capitaux sous le nom de la maréchale, tandis que, de son côté, Concini empruntait le nom de Ruccelai pour placer ses fonds à Rome? (*Mém. de Rich.* liv. X, p. 521.) C'est ce qu'il est difficile d'éclaircir aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, cette dépouille des proscrits, que Luynes avait convoitée et que des souverains se disputaient, fut un long sujet de litige. On voit ici comment Richelieu, simple surintendant de la maison de Marie de Médicis, défendait les intérêts privés de sa maîtresse, qu'il s'efforçait d'élever, dans l'occasion, au niveau des intérêts d'état. On peut croire

que je pourray, ce[1] que vous apprendrez plus au long par l'instruction qui vous sera rendue avec la dépesche du roy.

Le sieur de Gondy a apporté force prétendues raisons de jurisconsultes pour prouver que les deniers dont il est question appartiennent à son A.....[2] mais le tout présuppose un fondement faulx, sçavoir est, que lesdits deniers feussent à la mareschalle d'Ancre. Et partant, estans à la reyne comme ils estoient, il n'est point question d'y respondre par autre voye; ce qu'on pourroit faire aysément, veu que quand la reyne n'auroit pas justifié au roy qu'ils estoient à elle, pour estre confisquables il faut présupposer que ce soit en suite de quelque sentence et conviction de crime contre ladicte mareschalle. A Florence, il ne s'en est point donné. Celle de France leur est innutile, veu que celle-là, déclarant les deffuncts coulpables, déclare un de leurs crimes avoir esté de péculat, pour avoir pris les deniers du roy, desquels l'arrest déclare ceux qui ont esté transportez à Florence faire partie, et, par conséquent, appartenir au roy. Par là, il est clair qu'ils ne peuvent prétendre les deniers dont il s'agit en vertu de cest arrest, veu qu'il ne déclare pas les deniers estre aux condamnez. Et partant il est innutile de dire en ce subject, comme ils font encore, que lorsqu'on est

aussi que l'intention de Marie de Médicis était de venir au secours du fils du maréchal d'Ancre, le jeune comte de la Pene, qui était alors à Florence dans une situation fort difficile. Dans une lettre qu'il écrivait au cardinal de Richelieu le 31 décembre 1623, et qu'il signe Henri de Concini, on lit : « J'ay pris la hardiesse de représenter à la royne ma maistresse les affaires de ma maison, donnant à cognoistre à sa majesté les destresses qui s'y trouvent..... Vous suppliant très-humblement de me vouloir protéger et favoriser envers sa majesté, la portant à ne me délaisser en ces miens besoins. » (Arch. des aff. étr. ms. cité, tom. II, fol. 87.) Cette supplication d'un jeune homme, fils d'un père qui avait été si puissant et si malheureux, ne fut pas inutile, car dans une seconde lettre adressée au cardinal, le 22 février 1624 (même volume, fol. 100), Henri de Concini le remercie du *don* qu'il a reçu de la reine, par la protection du cardinal.

[1] Il y a dans le manuscrit « et, » ce qui ne fait pas de sens.

[2] Le grand-duc de Toscane était alors Ferdinand II, fils de Cosme II, cousin issu de germain de Marie de Médicis. Ce jeune prince, alors âgé de douze ans, était sous la tutelle de sa mère Marie-Madeleine, sœur de l'empereur Ferdinand II, et de sa grand'mère Christine de Lorraine, lesquelles gouvernaient le grand-duché en qualité de régentes.

convaincu de crime de lèze-majesté humaine et divine, *ipso facto* le bien est confisqué; d'autant que quand cela seroit vray, cela s'entend du bien qui appartient aux coulpables, et non de celuy qui est déclaré n'estre pas à eux. Mais il ne faut pas prendre l'affaire de si haut.

Il suffit de représenter que lorsque cette question s'agitoit avec le sieur de Luynes, qui prétendoit ce bien sous des tiltres qui n'ont nulle proportion avec ceux de la reyne, on luy a voulu donner 120 mil escus en deniers comptans, et le reste en assignations sur les debtes qui sont deues à son altesse.

Il est bien honteux, pour parler librement entre vous et moy, qu'ayant voulu faire ceste condition à un homme qui avoit ceste partie en don, non seulement face-on difficulté de paier toute la partie à la reyne, à laquelle elle appartient, mais qu'en outre on luy propose des conditions beaucoup inférieures à celles que dessus. J'adjousteray que la reyne a trouvé estrange que le sieur de Gondy luy ayt parlé en sorte (quoyque avec grand respect) qu'il ayt voulu luy faire cognoistre que si elle n'a receu de sa maison tous les tesmoignages de bonne volonté qu'elle eust peu se promettre, elle doibt considérer que, durant qu'elle a esté régente, sadite maison a esté plus maltraittée qu'elle n'avoit jamais esté de la couronne. A cela sa majesté a respondu fort civilement qu'elle désiroit, pour l'affection qu'elle porte au lieu de son origine, que toutes celles qui en sortiroient y apportassent autant de bien et d'honneur qu'elle avoit faict : de bien, par la renonciation qu'on luy avoit faict faire de tous les meubles qui luy appartenoient du duc François[1], son père, dont elle eust eu plus de trois millions d'or vaillant; d'honneur, beaucoup plus encore par sa conduite et ses actions que par le bonheur de son mariage. Sa majesté m'a commandé de vous mander que vous ne manquiez de faire entendre

[1] François, fils de Cosme Ier; il était mort en 1587, lorsque Marie de Médicis n'avait encore que quatorze ans. N'ayant point laissé d'héritier direct, son frère, Ferdinand Ier, lui succéda, et Marie de Médicis fut élevée dans sa cour, sous les yeux de la grande-duchesse, fille de Charles II, duc de Lorraine, et petite-fille de Catherine de Médicis par sa mère Claude de France.

ce que dessus, avec civilité, à leurs altesses, ainsy que Gondy avec discrétion a dit, ce qu'à mon advis il n'eust pas pensé s'il n'en eust eu charge.

Le roy prend ceste affaire plus à cœur que vous ne sçauriez penser, et plus peut-estre encore que ne sçauroient désirer les serviteurs de la reyne, qui sont bien ayses que ceste affaire se termine avec douceur. En cela il tesmoigne son bon naturel, et son cœur tel qu'il doibt estre, ne pouvant supporter une injure. Pour vous dire le vray, la reyne en est picquée.

L'intention de leurs majestés est que vous tiriez une response de ouy ou de non, sans plus laisser de queue pour traisner l'affaire en longueur. C'est donc à vous de vous plaindre du voyage du sieur de Gondy, qui n'a apporté que des paroles; et à demander avec instance une responce déterminée et définitive, les conviant à vous la donner bonne par toutes les inventions que vous pourrez. Quand leurs altesses[1] auront satisfaict la reyne, elle emploiera ses prières et son crédit envers le roy pour leur faire donner assignation de leurs debtes; mais de prendre partie de son payement sur ceste nature de deniers, il n'en faut point parler. Ces affaires sont séparées : autres sont les deniers qui appartiennent à la reyne, et autres ceux qui sont deubs à leurs A..... par le roy.

Il est raisonnable que ceux à qui il est deub soyent satisfaicts, mais les uns après les autres. Voilà tout ce que je vous puis dire sur ceste affaire, à quoy je ne veux pas oublier d'adjouster que ledit sieur de Gondy a voulu donner appréhention à la reyne que leurs altesses confisquassent le bien qui appartient au petit comte de la Pene. A quoy sa majesté a respondu que sa maison avoit tousjours esté trop juste pour oster le bien qui appartenoit légitimement comme celuy-là; et que quand il y auroit lieu de luy faire grâce, elle avoit trop de générosité pour en manquer en ceste occasion, où elle se ressentiroit, avec désir de s'en revancher, de la faveur qu'elle feroit audit comte de la Pene.

[1] Les grandes-duchesses régentes.

A un homme adroit il faut peu d'instruction; c'est pourquoy, quoyque ce que dessus soit tout ce qu'on puisse dire sur ce subject, tout le reste est commis à vostre conduite. Il me tarde que vous ne soyez de retour icy, et à raison de l'affaire qui vous arreste, et à raison de vous-mesme, que j'estime et aime chèrement. Je vous prie de le croire et que je suis.....

De Fontainebleau, ce 22e may 1623.

DCXIV.

Bibl. nat. Fonds de Sorbonne 1135, fol. 298. — Copie.

AU CHAPITRE DE LUÇON[1].

[Fin de mai 1623.]

Messieurs, Ç'a esté à mon grand regret que je me suis desmis de mon évesché pour ne pouvoir y rendre en personne l'assiduité que mon debvoir désiroit de moy; mais les loix de ma conscience m'y ayant obligé, je me suis estudié à transporter ceste dignité à une personne dont vous peussiez recevoir de la consolation, et qui peust apporter quant et quant, en l'exercice de la charge, le soin et la vigilance nécessaires[2]. Une chose me suis réservée, que je conserveray inviolablement, sçavoir, le contentement d'avoir esté longtemps chef d'une compagnie au bien et aux mérites de laquelle j'ay, dès le commencement, voué mon cœur et mon affection; et de plus la volonté

[1] Le copiste de Le Masle a écrit en tête de cette pièce : « Lettre de monseigneur à messieurs du chapitre de Luçon. »

[2] Richelieu se démit de son évêché de Luçon en faveur d'Émery de Bragelogne, en 1623. On trouve dans les manuscrits de la bibliothèque de Poitiers un « concordat relatif à la permutation que le cardinal de Richelieu fit de son évesché, sous le bon plaisir du roi, avec M. Émery de Bragelogne, pour le doyenné, chanoinie et prébende de l'église de Saint-Martin de Tours et l'abbaye de Nostre-Dame du Wast dans le diocèse du Mans, et moyennant la réserve d'une pension de cinq mille livres sur l'évesché de Luçon. » (19 mai 1623.) (Collection des mss. de D. Fonteneau, relatifs à l'histoire d'Aquitaine, tom. XIV, pag. 793.) — Cet Émery de Bragelogne a publié à Fontenay, en 1629, un recueil d'*Ordonnances synodales*, in-4°.

immuable de vous servir ès occasions avec aultant de zèle que jamais, désirant vous faire ressentir de ce transport cest advantage que, pour un évesque, vous soyez asseurez d'en avoir deux : et celuy qui vous assistera par sa présence, et moy qui, bien qu'absent, auray toujours le mesme esprit de charité pour vous et la mesme passion à rechercher vos intérestz que j'ay cy-devant tesmoignés. L'inclination que vous avez de tout temps monstrée à m'aymer vous conviera, je m'asseure, à me rendre la pareille, et à vous souvenir de moy en vos prières et publiques et privées, comme je vous en supplie d'affection. Pour vous y convier, je donne à vostre église la chapelle entière avec laquelle j'avois accoustumé de vous assister. Je vous ay aussy obtenu une descharge des décimes, que je vous envoye pour preuve asseurée de ce que je désirerois faire pour vous en plus importantes occurrences, et du désir que j'ay qu'ayant place en vos cœurs, vous vous souveniez de moy au chœur de vostre église, et que je suis très certainement,

Messieurs,

Vostre, etc.

DCXV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n°s 3 et 4, fol. 11 [1]. — Minute de la main de Charpentier.

[A M. DES ROCHES.] [2]

[Commencement de juillet? 1623.]

La reyne ayant veu le contenu cy-dessus qui luy a esté rendu par

[1] Ce feuillet contient la matière de plusieurs lettres que devaient écrire le roi et le cardinal de Richelieu sur la négociation relative aux réclamations de la reine mère à Florence. (Voyez ci-dessus, pag. 760.) On trouve dans ces projets de lettres, écrits pour une affaire particulière, ce ton de fierté, cette dignité calme, cette décision arrêtée que Richelieu devait bientôt porter dans la discussion des grandes affaires. Des Roches avait écrit, dans une de ses lettres à Bouthillier (ms. des arch. des affaires étrang. cité ci-dessus, pag. 760) : « Il faut montrer que le roi affectionne cette affaire autrement que du temps du connestable de Luynes. » Ces lettres ont été faites dans l'intention indiquée par des Roches.

[2] Le manuscrit ne met point de nom en

le sieur de Gondy[1], ne l'a point receu pour response que le grand-duc son nepveu[2] luy ayt faicte par le conseil des sérénissimes archiduchesse et duchesse, qu'elle sçait trop justes pour porter à une telle résolution, mais bien comme un tesmoignage du dessein que quelques particuliers ont de la contraindre, contre sa volonté, à se plaindre ouvertement de sa maison, pour le tort et injure manifeste qu'elle recevroit de ladite response.

Sa majesté désire tant se conserver en bonne intelligence avec ceux de sa maison, tant pour sa considération que pour la leur propre, qui la touche grandement, que sur les deniers qui luy sont deubs, elle se contentera de recevoir maintenant du grand-duc cent mil escus comptans, à la charge que, pour le surplus de ce qui luy est deub, elle prendra, jusques à son entier payement, la moitié des assignations qu'il plaira au roy donner au grand-duc pour le remboursement des deniers qui luy sont deubs par ceste couronne.

La reyne poursuivra soigneusement lesdictes assignations du roy, et ce avec plus de passion pour l'intérest du grand-duc que pour le sien propre, qui ne sera point petit. Mais quand dès ceste heure elle seroit asseurée d'avoir toutes les assignations qu'elle désire, elle n'en donneroit pas parole déterminée, veu qu'il sembleroit que ce seroit une condition sans laquelle on ne luy voudroit pas rendre ce qui luy appartient légitimement, chose qui ne seroit ny honorable pour elle, ny

tête de cette pièce, et il n'en donne point la date; mais le nom de des Roches se trouve dans la lettre, et elle ne peut avoir été écrite à un autre. On voit d'ailleurs qu'elle doit être placée entre celle du 22 mai et celle de la dernière moitié d'août que nous donnons ci-après, adressées toutes deux au même. Elle semble donc avoir été écrite vers le commencement de juillet, à moins qu'on ne veuille conclure des mots « dernière résolution, » qui se trouvent ici comme dans la lettre de Richelieu à des Roches de la fin d'août, que les lettres du roi et de la reine ont été envoyées en même temps que cette dernière. Au reste, les difficultés sans cesse renaissantes de cette négociation ont dû faire écrire plus d'une lettre et répéter les mêmes arguments.

[1] Nous n'avons point trouvé dans le manuscrit ce mémoire de M. de Gondi.

[2] Voyez ci-dessus, page 761, la note 2 de la lettre à des Roches, du 22 mai 1623. Ferdinand II était à Marie de Médicis cousin issu de germain, neveu à la mode de Bretagne.

pour le grand-duc son nepveu, archiduchesse et duchesse, ses tantes[1]. D'une chose elle peut et veut bien asseurer, qui est que le roy et ses ministres sont très bien disposés en ceste affaire, et que pour les raisons susdites elle n'oubliera rien de ce qu'elle pourra pour la faire réussir à l'advantage du grand-duc et au sien propre, selon que la raison le requiert.

Le sieur des Roches fera entendre ce que dessus aux sérénissimes grand-duc, archiduchesse et duchesse, pour la dernière résolution que la reyne puisse prendre en ceste affaire, luy estant impossible de se relascher dadvantage qu'à ce dont elle se contente maintenant pour se conserver avec sa maison en l'intelligence avec laquelle elle désire estre tousjours.

Il n'oubliera rien de ce qu'il pourra pour faire que ceste affaire se termine sans rupture, avec la satisfaction susdite. Mais en cas qu'on ne veuille pas accepter des conditions plus que raisonnables comme sont celles qui sont proposées, il prendra congé du grand-duc et des sérénissimes archiduchesse et duchesse, accomplissant au mesme temps le commandement exprès qu'il a de la reyne, de leur tesmoigner la cognoissance qu'elle a de l'injure insupportable qu'on luy faict, luy desniant ce qui luy appartient si légitimement; ce qui ne se peut faire sans un mespris extraordinaire de sa personne, veu qu'on ne traitteroit pas ainsy le moindre particulier qui seroit au monde. Il adjoustera que la reyne voudroit n'avoir point le sentiment qu'elle doibt de ceste affaire, et que la première chose qu'elle y fera sera de prier Dieu qu'il le luy oste tout à fait, et adoucisse celuy que le roy son fils en a, pour éviter les inconvéniens qui en peuvent arriver à l'advenir, le roy en faisant son affaire propre.

[1] La duchesse de Toscane, Christine de Lorraine, veuve de Ferdinand Ier, était la tante de Marie de Médicis; mais l'archiduchesse Marie-Madeleine, mère de Ferdinand II, était sa cousine. (Voy. ci-dessus, pag. 761, note 2.)

DCXVI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 3 et 4, fol. 11. — Minute de la main de Charpentier.

LETTRE DU ROI.

[AU GRAND-DUC DE TOSCANE?][1]

[Commencement de juillet? 1623.][2]

Il semble nécessaire que la lettre du roy porte qu'il ne peut qu'il ne trouve bien estrange les longueurs dont on use à donner un contentement plus que légitime à la reyne sa mère. Qu'il ne peut qu'il n'affectionne plus ses intérests que les siens propres, non-seulement à raison de sa naissance, mais qui plus est pour la bonne conduite dont elle use en son endroit; qu'il les prie, pour la dernière fois, de la satisfaire, ce qu'ils ne peuvent desnier, veu que pour conserver leur amitié elle se relasche de ce qui luy appartient; que les deniers qu'ils ont prestés au feu roy son père n'ont rien de commun avec ceux qui appartiennent particulièrement à la reyne; qu'il est bien fasché de n'y avoir peu satisfaire jusques icy, et qu'il leur tesmoignera à l'advenir, par effect, que rien ne l'en a empesché que la nécessité qu'il a eue par le passé en ses affaires. Qu'il ne doubte point qu'ils ne satisfacent promptement la reyne sa mère; ce qu'il désire de telle sorte qu'il ne peut qu'il ne leur tesmoigne qu'il prendra la part qu'il doibt à l'événement qu'aura l'affaire qu'elle a à démesler avec ceux dont il luy seroit trop rude de veoir sans ressentiment qu'elle eust mauvaise satisfaction[3].

[1] Le manuscrit ne dit point à qui Louis XIII écrivait cette lettre; c'était sans doute au jeune duc de Toscane pour la forme, et elle devait être commune à la duchesse et à l'archiduchesse, ainsi qu'il semble prouvé par ces mots : « il *les* prie de la satisfaire, ce qu'*ils*, etc. »

[2] Nous avons dit (note 1 de la page 765, lettre précédente,) que le même feuillet contenait plusieurs minutes; elles doivent porter la même date.

[3] Richelieu a fait écrire en marge de cette minute l'observation suivante : « Si on ne veut mettre tout le contenu en ceste

DCXVII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 3 et 4, fol. 11. — Minute de la main de Charpentier.

LETTRE DU ROI.

A M. DES ROCHES.

[Commencement de juillet? 1623.][1]

La lettre du sieur des Roches portera qu'il trouve bien estrange les difficultés qu'on luy faict en une chose claire, ce dont il ne peut qu'il n'ayt grand mescontentement; qu'il face toute l'instance qu'il pourra pour faire réussir la dernière résolution qu'il a trouvé bon que la reyne prist. Que s'il ne le peut, il s'en vienne aussitost, parce qu'il verra à y pourvoir par autre voye[2].

lettre, il le faut mettre au moins en celle que l'on escrira à M. des Roches, avec charge de le dire. Mais il est bien important de le mettre en ceste lettre même. » Et ensuite : « Faut se souvenir de dire que G.....* juge qu'il faut escrire vertement. » Il semble que Richelieu ne se fiait pas trop à la fermeté du roi; il fait de son mieux pour l'encourager.

[1] Voyez la note 2 de la lettre précédente.

[2] Richelieu indique ici que le roi et le secrétaire d'état des affaires étrangères, Puisieux, doivent écrire sur le même sujet au commandeur de Sillery, ambassadeur de France à Rome : « Faut de plus une lettre du roy et de M. Puysieux à M. le commandeur de Sillery, à ce qu'il en parle vertement à l'ambassadeur de Toscane, jusques-là de luy dire que le roy est obligé à ne point souffrir cest affront, et qu'il le fera d'autant plus volontiers que c'est en considération de la reyne sa mère, dont toute la chrestienté le louera d'embrasser les intérests avec chaleur, comme il fera. »

* Serait-ce Gondi, le négociateur même des princes de Toscane, qui aurait donné cet avis? Au reste, le caractère que nous prenons ici pour un G est douteux.

DCXVIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, nos 3 et 4, fol. 13. — Minute de la main de Charpentier, avec quelques mots de la main de Richelieu.

[A M. DE PUISIEUX.][1]

1er août 1623.

Monsieur, L'impatience qu'a la reyne d'apprendre des nouvelles de la santé du roy faict qu'elle envoie M. Bouthillier le trouver pour en estre asseurée par luy. Il vous dira aussy qu'encore qu'il se rencontre de grandes difficultés en l'affaire de Florence, pour la response qu'on y a faicte au sieur des Roches, bien qu'il ne l'ait voulue accepter[2], l'esclaircissement que le sieur de Gondy y a donné semble y laisser néantmoins ouverture à une conclusion finale, pourveu qu'on la presse fortement. Sa majesté se promet que vous continuerez à luy rendre des effects de vostre affection en ceste occasion, ainsy que vous en devez attendre de sa recognoissance, en ce en quoy elle en aura le moyen. En mon particulier, je vous conjure de croire que j'auray tousjours à faveur particulière les occurrences qui me donneront lieu de vous tesmoigner que personne n'est plus que moy,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.[3]

De Monceaux, ce 1er aoust 1623.

[1] Cette minute ne donne aucune indication de la personne à laquelle Richelieu écrit; nous pensons que c'est à Puisieux, dont le concours semblait utile au succès des réclamations de la reine mère. Des Roches, en effet, avait dit à Bouthillier, dans une de ses lettres : « Un mot de M. de Puysieux fera agir l'ambassadeur à Rome comme il voudra. » Et, en sa qualité de secrétaire d'état des affaires étrangères, Puisieux écrivit plusieurs lettres sur ce sujet.

[2] Les mots « bien qu'il ne l'ait voulue accepter » ont été ajoutés par Richelieu.

[3] Au bas de cette minute, on lit ces mots : « M. Bouthillier se souviendra de parler de l'affaire de M. de Brissac à M. Doquairre, parce que je m'en suis chargé. » — Il faut supposer que cette minute fut remise à Bouthillier pour la faire expédier, puisqu'on y trouve ces lignes qui ne s'adressent qu'à lui, et ne sont point pour celui à qui va cette lettre. — Nicolas Potier d'Ocquerre était alors

DCXIX.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. IV, nos 4 et 5, fol. 33. — Minute de la main de Le Masle.

[A M. DES ROCHES.][1]

[Dernière moitié d'août 1623.][2]

Monsieur, Le roy vous envoie ce courrier pour vous faire sçavoir sa dernière résolution sur l'affaire qui vous a mené en Italie. Leurs majestés et tout le monde ont trouvé très estrange la response que leurs altesses[3] ont faicte et vous ont loué de [ne] l'avoir pas voulu recevoir. La reyne est grandement estonnée de veoir le peu d'estat que sa maison faict d'elle, et ne sçait à quoy en attribuer la cause. La mauvaise satisfaction qu'on a eue a tellement touché le roy et ses ministres, que leur premier mouvement a esté de vous faire simplement revenir, attendant que le temps donnast lieu de pourvoir par autre voie à ceste affaire; mais la reyne, qui désire sortir de son affaire en sorte, s'il se peut, que sa maison ne demeure point brouillée avec la France, les a portez, quoyqu'avec peine, à trouver bon qu'elle se relaschast aux conditions de la dernière response qu'on vous donne charge, par ce courrier, de faire à leurs altesses.

Je vous asseure, sur ma foy, qu'ils estiment qu'on faict faute en se relaschant aux conditions de la response qu'on vous envoie, non qu'ils ne sçachent bien le payement de la reyne estre aussy bien asseuré par

conseiller du roi et secrétaire de ses commandements; il ne fut secrétaire d'état des affaires étrangères que quelques mois plus tard. Quant à François de Cossé, duc de Brissac, voy. ci-dessus, p. 592.

[1] Ce nom, oublié dans le manuscrit, est donné par les lettres qui précèdent relatives à la même affaire.

[2] La date manque; mais l'élection du pape Urbain fut connue à Paris vers la mi-août, et cette lettre fut envoyée peu de temps après.

[3] Les grandes-duchesses régentes. On sait que l'une, la veuve de Ferdinand II, était la tante par alliance de Marie de Médicis, et que l'autre, la veuve de Cosme II, était sa cousine germaine, aussi par alliance.

ceste voie comme si vous tiriez de leurs altesses une lettre de change de toute la somme, mais parce qu'ils n'estiment ny raisonnable ny honorable d'entrer en composition d'une chose claire qui n'en doit point recevoir. Cependant la reyne, pour conserver l'amitié de personnes qui la touchent de si près, les a disposez à trouver bon ce qu'elle faict.

En cela, sa majesté se relasche de telle sorte, que si de gayeté de cœur on ne veult l'offenser tout à fait et perdre l'amitié de la France, on ne peult qu'on n'accepte les conditions qu'on propose[1].

Si on les accepte, il faudra que vous tiriez lettre de change de cent mil escus sur Lumagne et Mascarany, à Lyon, ou autres banquiers fameux, vous nommant particulièrement Lumagne, parce que c'est celuy dont la reyne se sert.

Pour les autres cent mil escus qui nous resteront à payer sur les assignations que le roy donnera au grand-duc, nous espérons bientost en sortir par des advis extraordinaires. Mais de le promettre absolument à leurs altesses, il ne seroit pas raisonnable, veu que l'argent qu'ils donnent à la reyne n'a rien de commun avec celuy que la France doibt au grand-duc; ce que le roy recognoist si légitimement deu, que je voy messieurs ses ministres disposés à donner par le temps le contentement qu'on sçauroit désirer de delà; mais il ne seroit pas raisonnable de stipuler l'un pour l'autre.

Le roy escrit à madame l'archiduchesse avec le tiltre que vous avez mandé qu'elle désiroit, l'appellant ma tante[2]. La reyne a procuré cela

[1] Un historien de la Toscane, Riguccio Galluzzi, qui parle de cette affaire avec quelque détail, dit qu'elle fut terminée en 1623 selon les désirs de Marie de Médicis: « Cette princesse, dit-il, envoya à Florence transiger en son nom sur la restitution, se contenta de cent mille écus comptant et abandonna le reste pour acquitter les sommes empruntées par Henri IV. » (T. VI de la traduction française, impr. en 1782.) Mais cet historien paraît mal informé du fond de l'affaire : il prétend que les sommes réclamées appartenaient aux Concini, et qu'après la mort du connétable de Luynes, Louis XIII, réconcilié avec la reine sa mère, lui en fit cadeau, ainsi que des bijoux de Leonora Galigai. Cette pièce rectifie le récit de l'historien toscan, qui, sans doute, avait pris ses informations aux archives de Florence.

[2] Nous avons dit qu'elle était tante de Marie de Médicis : elle était donc grand'-tante de Louis XIII.

pour son contentement. Vous le ferez valoir autant qu'il vous sera possible.

L'intérest que la reyne a à faire donner à M. le grand-duc des assignations pour sa debte, veu qu'autrement elle ne seroit point payée des cent mil escus qui luy resteront deus, doibt estre une asseurance valable à leurs altesses que sa majesté s'emploiera autant qu'il luy sera possible à procurer ces assignations. Oultre cela, vous pouvez donner seulement parole qu'elle s'y emploiera de tout son pouvoir.

Si, ce que je ne puis croire, on ne vouloit vous donner aucun contentement, vous parlerez hautement, faisant cognoistre clairement qu'en desniant une chose si juste, on ne peult avoir autre dessein que de tesmoigner ouvertement un extresme mespris vers la reyne, qu'on veult offenser de gayeté de cœur, en faisant veoir par mesme voie le peu d'estat qu'on faict de l'amitié du roy, qui ne pourra qu'il ne se ressente d'un si indigne traitement. Vous sçaurez comme sage n'user que bien à propos de ceste liberté, ne vous avançant pas plus que de raison, comme aussy n'usant pas de trop de retenue, lorsque vous jugerez que la dignité du roy ne le requerra pas.

On vous envoie les lettres ouvertes de leurs altesses, afin que vous en conceviez la teneur, et que vous voiez qu'elles vous donnent créance en vertu de laquelle vous parlerez selon que vous jugerez plus à propos pour faire réussir vostre affaire.

On nous a dit icy qu'il est à propos que vous ne présentiez point vostre dépesche que le comte Ourse[1] ne soit revenu de Rome, parce qu'on dit qu'il est favorable à la reyne; vous vous servirez de cest advis selon que vous l'estimerez à propos, et ne ferez point cognoistre qu'on vous l'ait donné d'icy. On dit aussy que le prince dom Laurence[2] est favorable; vous qui estes sur les lieux pourrez mieux juger.

[1] Orso Delci, l'un des principaux ministres des régentes, lequel était chargé de traiter avec des Roches l'affaire de la reine mère.

[2] Lorenzo était le troisième frère de Cosme II, et par conséquent l'oncle du jeune grand-duc actuellement régnant. Ce Laurent mourut en 1648, après avoir mené une vie fort dissolue, comme presque tous les princes italiens de ce temps-là.

Vous n'oublierez pas, en cas de rupture, dans les protestations, de faire sonner ce à quoy la reyne s'estoit relaschée, en considération du désir qu'elle a d'avoir l'amitié de leurs altesses; en tesmoignant qu'elle ne fera jamais ce qu'elle a voulu faire par pure courtoisie, mais ou qu'elle ne sera point payée du tout, ou qu'elle le sera tout du long.

Je vous prie d'asseurer leurs altesses de mon affection et de mon service, et leur tesmoigner que j'ay receu l'asseurance qu'ils me donnent de leur amitié avec très grand contentement et tout le ressentiment que je doibs de ce qu'ils vous ont tesmoigné qu'ils ne trouveroient nullement bon que ceux qui leur appartiennent parlassent indeuement de personne qui les honore comme moy. En toute occasion, je leur feray cognoistre que personne ne me passe à les honorer et servir. Ce que je vous puis dire que je fais en ceste affaire n'ayant pas peu contribué, à mon advis, au tempérament qu'on prend.

Vous m'obligerez de me mander comme vous avez trouvé M. l'archevesque de Lyon[1] en mon endroit, d'autant que depuis Lyon, où il m'a professé beaucoup d'amitié que j'ay tenue chère, jamais je n'en ay eu un mot de lettre que de Florence, à quoy je fis response, satisfaisant à ce qu'il désiroit. Je ne veux pas oublier à vous dire que ceux qui ont cognoissance de vostre procédé disent que vous estes fort bon négociateur et qu'il ne se pouvoit rien adjouster à la dextérité avec laquelle vous vous estes conduit; je mets ceste louange à la fin de la lettre, afin de la finir[2] agréablement pour vous.

Je laisse ceste affaire, ne pouvant rien adjouster à ce que dessus, pour vous tesmoigner la joye que j'ay en mon particulier de l'eslection du pape. Je suis extresmement aise de sçavoir les caresses qu'il vous a faictes. Véritablement on n'eust sceu faire un plus homme de bien, ny de qui on se promette tant pour la chrestienté, qui a bien besoin

[1] Denis de Marquemont, alors ambassadeur de France à Rome, et qui fut créé cardinal en 1626.

[2] La lettre finissait, en effet, ici; sauf qu'on lisait dans la minute cette phrase : « Nous attendons de vous force nouvelles de Rome et du pontificat. » La lettre ayant été retardée, la nouvelle de l'élection du pape arriva, la phrase fut effacée, et le supplément qu'on voit ici fut ajouté à la lettre. — Urbain VIII fut élu le 6 août 1623.

d'avoir un homme de son aage, de sa vigueur et de sa vertu. La reine a esté fort resjouye de sa création. Pour luy tesmoigner, il sera à propos que ce courrier aille à Rome pour luy porter la despesche par laquelle sa majesté luy tesmoigne sa resjouissance. Je luy escris aussy à mesme fin. Vous instruirez le courrier en sorte que sa saincteté sçache qu'il est allé exprez. Croyant qu'il fault l'addresser à M. l'ambassadeur, il y a lettres pour luy. Tant y a que vous dirigerez ceste affaire comme il fault.

Faisant faire quelques fontaine et ornement en une maison que j'accommode auprès de Paris [1], le sieur Franchine m'a donné advis de vous escrire [2] pour veoir si vous me pouvez faire venir quelques statues de marbre et un bassin de marbre; d'autant qu'il dit que telles pièces n'estans pas vrayes antiques, on les a à fort bon marché. J'aurois besoin particulièrement d'une statue qui n'eust que d'environ trois pieds de hault; d'un bassin de belle façon qui eust un pied et demy de diamètre, pour luy mettre sur la teste. Si vous faictes faire cela exprès, il fault que la statue le tienne avec les deux mains sur sa teste [3], le tout selon la plus belle invention du sculpteur. Vous vous

[1] Ruel.

[2] Des Roches répond au cardinal le 27 septembre; sa lettre est datée de Florence : « Aussitost vostre despesche receue, dit-il, je n'ay manqué pour l'exécution de vos commandemens de faire tout ce qui estoit du service de la reine qui despendoit de moy tant à Rome que issy. » Et puis, pour éviter les répétitions, il prie le cardinal de se faire lire la lettre qu'il écrit à Bouthillier pour exposer en détail la situation de l'affaire de la reine mère, et pour répondre à plusieurs lettres que Bouthillier lui avait écrites sur ce sujet en juillet et en août. Dans sa lettre au cardinal, des Roches se borne à répondre à cette dernière partie de la présente dépêche : « Pour le regard de la commission que vous m'avez fait l'honneur de me bailler..... les deux personnes plus entendues qui soient issy en cet art-là estant mes amis de longue main, le cavalier Georgio Vasar, l'autre, grand architecte, peintre et ingénieur, nommé Jules Parisi. » (Arch. des aff. étr. Florence, 1600-1640; tom. II, f° 88.) — Ce Vasari, neveu de l'historien des peintres, et qui portait le même nom, avait publié à Florence, en 1619, un traité de peinture que la plupart des biographes donnent pour un ouvrage posthume du premier Giorgio Vasari, beaucoup plus connu que son neveu, lequel pourtant ne manquait pas, dans son temps, d'une certaine réputation.

[3] Des Roches, dans sa lettre, fait une assez longue explication sur les objets d'art

souviendrez qu'estant pour une fontaine, il fault que la statue et le bassin soient percés. Quant aux autres statues, cela despend du hasard avec lequel vous les rencontrerez. Vous vous enquerrez aussy s'il n'y a point de belles pièces que la reine peut avoir pour son palais[1], duquel elle est maintenant d'autant plus curieuse qu'elle le bastit pour le roy, l'ayant depuis vostre partement annexé à la couronne.

M. d'Alincourt a faict venir, despuis cinq ou six mois, cinq statues de Rome qu'il a eues à vil prix. Vous vous enquerrez du prix des marbres, des sculpteurs, ce qu'ils prennent pour façon, afin qu'à vostre retour nous puissions juger s'il vault mieux faire travailler là qu'en France. Cependant vous me ferez plaisir de me faire venir la petite statue avec le bassin, si vous en trouvez la commodité.

J'ay donné la lettre que vous escrivez au sieur[2] faire response.

M. des Roches sçaura à Florence combien on voudroit des statues qui s'ensuivent, de bronze :

Le Juppiter de six pieds de hault qui auroit le visage du feu roy, une corone sur sa teste et son sceptre en main, vestu en Juppiter à l'antique;

Une Junon de mesme grandeur qui aura le visage de la reyne, les yeux un peu tournez au ciel, lequel elle monstrera d'une main y tendante;

Un dieu Terminus, de neuf pieds de hault, faict à la fantaisie du sculpteur, pour estre mis sur une colonne au milieu du jardin;

Un Hercules de huit à neuf pieds, tenant sa massue en l'air, percée pour qu'elle puisse jeter de l'eau.

que demande le cardinal, et ne laisse pas de contredire quelquefois les idées de son patron. Ici, par exemple, il ne veut pas que la statue tienne le bassin des deux mains. Quant au dieu Terme, il critique la pensée de le placer sur une colonne; et il trouve que c'est une idée assez malheureuse que de faire sortir un jet d'eau de la massue d'Hercule. « L'eau peut s'élancer de la mâchoire d'âne de Samson, mais non pas d'une massue. » On pourra remarquer que dans cette lettre Richelieu semble un peu manquer du véritable sentiment de l'art; il en parle en marchand plus qu'en amateur.

[1] Le Luxembourg.

[2] Ici le papier est déchiré : deux mots ont disparu.

Nota. — Pour que M. des Roches puisse veoir le proffit qu'il y peut avoir à faire fondre des statues de bronze à Florence, il sçaura que la petite statue dont il est parlé dans sa lettre, de trois pieds ou trois pieds et demy, avec le bassin sur sa teste, il sçaura[1] que les sculpteurs de Paris la veulent vendre 250 escus.

Et au cas qu'il ne trouve bon marché, ne fera que s'enquérir des prix, sans arrester aucune chose.

M. des Roches s'enquérera si le sieur Guido Bolognese, peintre, ne voudroit pas bien venir travailler une couple d'années en France, au palais de la reyne, pour entreprendre une gallerie, où la reyne veult faire peindre toutes les batailles du feu roy. Il saura aussy l'appointement que ledit sieur Guido voudroit[2].

[1] L'irrégularité que l'on peut remarquer dans cette phrase est du manuscrit.

[2] Sur ce point, des Roches répond : « Je m'an iré par Boulongne pour voir Guido... selon vostre commandement. C'est un homme qui estime cent escus chaque teste qu'il faict; de la façon que je luy parleré, j'esseré à luy faire désirer de servir la royne. » Guido Reni avait alors quarante-huit ans; il était dans toute la force de son talent et dans tout l'éclat de sa gloire. Le pape et les autres princes d'Italie se disputaient ce grand peintre. A l'époque où cette lettre fut écrite, Rubens peignait, pour la galerie du Luxembourg, cette magnifique collection de tableaux, aujourd'hui l'une des richesses de notre grand musée; c'était donc une seconde galerie dont Richelieu voulait charger Guido Reni. Mais ce peintre ne vint pas en France. La reine cependant n'avait pas abandonné son projet, et il paraît que Rubens dut plus tard peindre la galerie des batailles de Henri IV; nous avons déjà dit pourquoi il n'acheva point cette grande tâche (ci-dessus, note 4 de la page 675). Quant à Guido Reni, M. d'Argenville dit qu'il a peint plusieurs morceaux pour Louis XIII (t. II, p. 99, de l'Abrégé de la vie des plus fameux peintres); mais l'offre qui lui est faite ici de la part de Richelieu a été ignorée de tous ceux qui se sont occupés chez nous de l'histoire des arts.

DCXX.

Bibl. de l'Instit. Collect. Godefroy, portefeuille 268. — Copie [1].

AU CARDINAL BARBERINI [2].

30 octobre 1623.

Illustrissimo e reverendissimo signore mio,

La promotione di V. S. illustrissima reverendissima m' hà apportato altrettanto giubilo e contento, con quanto ella era desiderata ed aspettata da ciasched' uno, essendo questa dignità non meno dovuta al suo merito ch' alla legge di natúra, che la rende sì strettamente congiunta di sangue con sua santità; per queste considerationi adunque, è oggi V. S. illustrissima e reverendissima nel conspetto della chiesa, non solo come uno de i più rari ornamenti di quella, mà anco, come persona della quale la santa sede, doppo l' aiuto del pontifice, spera da lei il suo principale secondario appoggio; e sicome non è punto da dubitare, che le azzioni di lei renderanno con il tempo veracissime le mie parole, così restando io soprafatto d' un estremità d' allegrezza, la supplico, ch' ella mi faccia l' honore di volermela per sua gratia ancora accrescere con il favore de' suoi commandamenti; con che facendole dal più profondo del mio cuore reverenza, prego à V. S. illustrissima e reverendissima da sua divina maestà il colmo d' ogni sua felicità.

Di Parigi, li 30 d' ottobre 1623.

[1] Cette copie, d'une écriture qui semble italienne, porte en tête : « Compliment du cardinal de Richelieu sur la promotion de l'abbé Barberin au cardinalat. — M. orig. »

[2] François Barberini, né à Florence en 1597, neveu du pape Urbain VIII, qui le fit cardinal quelques mois après son élévation au pontificat. Il l'envoya ensuite en France en qualité de légat *a latere*, puis en Espagne, au commencement de 1626, avec le même titre. François Barberini jouit d'une grande puissance à Rome sous le règne d'Urbain. Il se montra plus attaché aux intérêts de l'Espagne qu'à ceux de la France; ce fut à la France pourtant qu'il vint, ainsi que ses frères, demander un asile, lorsque Innocent X leur voulut faire rendre compte des dilapidations dont ils avaient donné le scandale sous le pontificat de leur oncle, et des fautes qu'ils lui avaient fait commettre.

DCXXI.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, nos 5 et 6, fol. 11. — Minute de la main de Charpentier.

A M. BARDIN[1].

[1623.]

Aiant veu par vostre lettre que vostre dessein n'est pas de marier mademoiselle vostre fille, tant à cause de son bas aage que pour l'inclination que vous me tesmoignez qu'elle a d'entrer en religion, je vous fais celle-cy pour vous dire que vous pouvez en disposer entièrement selon que vous le jugerez plus advantageux et pour vous et pour elle. Vous asseurant que tant s'en faut que je voulusse vous convier à aucune chose qui répugnast à vostre volonté, qu'au contraire

[1] Le nom de Bardin est au dos de cette minute. Il était premier commis de Beaumarchais, trésorier de l'épargne. En 1624, la disgrâce de la Vieuville, gendre de Beaumarchais, entraîna celle de son beau-père, et le premier commis de ce trésorier fut décrété de prise de corps. Cette lettre est antérieure à la disgrâce de la Vieuville, dont Richelieu fut en partie la cause; elle a d'ailleurs été écrite lorsque celui-ci était cardinal, ainsi qu'il est prouvé par la lettre de Charpentier qu'on va lire : on peut donc lui donner la date de 1623. — Les pamphlets ont été de tous temps contre les financiers, sous les gouvernements absolus, l'arme vengeresse des populations, qui rient de ceux qui les pillent; quand elles ne rient pas, elles se servent d'armes plus terribles. La Vieuville fut en butte à une grêle de libelles et de pasquils, comme on disait alors, qui préparèrent sa disgrâce et la suivirent, car la malice des pamphlétaires ne se laissa pas désarmer par son emprisonnement. Beaumarchais et Bardin furent aussi blessés des traits lancés contre le surintendant. Nous trouvons cette historiette dans un de ces pamphlets intitulé *La voix publicque au Roy* : « Bardin estant alitté d'une grande maladie, il eust une vision durant les ardeurs de sa fièvre, et luy sembla veoir la Vierge Marie, qui lui disoit : « Mon enfant, si tu veux estre guary « et sauvé, dis à ton maistre qu'il fasse res- « titution de ce qu'il a volé. » Beau-Marchais venant visiter Bardin, il ne manqua de luy rapporter ce qu'il avoit ouy de la mère de Dieu. Ceste harangue despleut si fort à Beau-Marchais, qu'il ne se peut contenir de dire à Bardin : « Mon amy, vous estes « un badin; sçachez que la Vierge Marie ne « se mesle pas de nos affaires; pensez à vous « guérir, et ne resvez plus. »

je désireray tousjours vostre contentement et de ce qui vous touche, comme estant, etc.[1]

[1] On ne lira peut-être pas sans intérêt une lettre de Charpentier qui accompagnait celle du cardinal, et qui fut sans doute inspirée, sinon dictée par Richelieu. Elle se trouve, dans ce manuscrit, écrite sur la même feuille que celle du cardinal, et immédiatement après. Nous la conservons parce qu'elle nous semble très-propre à donner une idée de l'espèce de culte dont Richelieu était l'objet de la part des personnes qui l'approchaient, même avant qu'il fût le grand ministre qu'il a été, et aussi parce qu'on y trouve un curieux indice de l'influence toute-puissante qu'il exerçait, même en dehors de la politique, sur les actes de la vie de famille dont l'indépendance est ordinairement le plus respectée. — « Le service que je vous ay voué de longue main, écrit Charpentier à Bardin, fait que j'ay receu avec un contentement indicible l'occasion dont il vous a pleu m'escrire, puisqu'elle m'a donné le moyen de vous en pouvoir rendre une preuve, qui est la moindre de celles que vous pouvez attendre de la sincérité de mon affection en vostre endroit. Je me promets que la lettre que Son Éminence vous escrit tirera entièrement vostre esprit de l'inquiétude où il est, convertira vostre trouble en repos, et vous fera avouer sans doute que la justice n'est pas la moindre des vertus qui rehaussent l'éclat de sa pourpre, veu que l'équité qui paroist en toutes ses actions est l'unique règle de son authorité. Sa modestie, qui rougit de ce dont les autres tirent leur lustre, m'empesche de vous en dire dadvantage sur ce subject, mais non de vous suplier de me croire inviolablement... » Cette inquiétude qui travaille Bardin d'être contraint par le cardinal de marier sa fille contre son gré, n'est pas moins remarquable que la naïve admiration de Charpentier pour la bonté de son maître, qui veut bien ne pas exiger ce sacrifice.

ANNÉE 1624.

DCXXII.

Imprimée : *Les œuvres de M. de Balzac;* septième édition. A Paris, de l'imprimerie de Rob. Estienne.
Chez Toussaint du Bray, rue Saint-Jacques, Aux espics-meurs; in-8°, 1628.

A M. DE BALZAC.

4 février 1624.

Monsieur, Bien que j'aye desjà fait connoistre à l'un de vos amis le jugement que je faisois des lettres qu'il m'a fait voir de vostre part [1],

[1] Sans doute, il ne s'agit pas ici d'une communication manuscrite, mais de la première publication des lettres de Balzac, qui eut lieu précisément cette même année 1624. Nous n'avons trouvé cette édition nulle part, et nous ne la voyons pas indiquée dans les bibliographies, mais elle a certainement existé. Outre la preuve qu'en donne cette lettre de Richelieu, nous voyons dans une lettre de Balzac au comte de Schomberg, du 25 mai 1624, et dans la réponse de celui-ci, du 1er juin suivant, que Balzac venait de lui envoyer le recueil de ses lettres tandis que Schomberg était relégué en Limousin. La plus ancienne édition que nous ayons trouvée à la Bibliothèque nationale est celle de 1626 : *Lettres de M. de Balzac,* troisiesme édition augmentée de nouveau; à Paris, Toussaint du Bray, rue Saint-Jacques, Aux espics-meurs. A côté du mot « troisiesme » est écrit, d'une main qui a annoté cet exemplaire : « Ce n'est que la deuxième. » Vient ensuite l'édition de 1627, publiée chez le même libraire, portant : « sixiesme édition. » — « Troisiesme » dit une note manuscrite. En tête de cette édition de 1627 se trouve une lettre de Silhon au cardinal de Richelieu : « Je vous présente, dit-il, les Lettres de M. de Balzac, qu'on peut appeler nouvelles après cinq éditions (« deux », écrit l'annotateur obstiné).....; je puis dire que c'est ici la première fois qu'elles ont esté avouées de leur autheur. » Cependant il est bien évident que Balzac avait adopté la première, puisqu'il l'avait envoyée à Schomberg, et qu'un ami l'avait communiquée au cardinal de Richelieu. Nous remarquons que Silhon, en désavouant les éditions précédentes, n'a pas l'air de soupçonner la supercherie des libraires. Il est pourtant fort peu vraisemblable qu'il ait été fait en trois ans six éditions réelles des Lettres de Balzac; il est probable au contraire que l'édition envoyée

je ne me satisferois pas moi-mesme, si ces lignes ne vous en portoient une approbation plus authentique. Ce n'est pas l'affection que j'ay pour vous qui me convie à vous la donner, mais la vérité, qui a cet advantage qu'elle force ceux qui ont les yeux et l'esprit assez bons pour la voir telle qu'elle est, à la représenter sans déguisement. Mon sentiment sera suivy de beaucoup d'autres, et s'il y en a quelques-uns qui en ayent un contraire, j'ose vous asseurer que le temps leur fera connoistre que les défauts qu'ils remarquent en vos lettres viennent de leur esprit et non de vostre plume, et qu'ils sont comme ces pauvres malades qui, ayant la jaunisse jusques dedans les yeux, ne voyent rien qui ne leur semble en avoir la teinture. Autrefois les esprits médiocres admiroient tout ce qui passoit leur portée, mais maintenant leur jugement suit leur puissance; car ils n'approuvent que ce qu'ils peuvent faire, et blasment ce qui est au-dessus d'eux. J'ose dire, sans présomption, qu'en ce qui vous concerne je voy les choses comme elles sont, et les dis telles que je les voy. Les conceptions de vos lettres sont fortes, et aussi esloignées des imaginations ordinaires qu'elles sont conformes au sens commun de ceux qui ont le jugement relevé; la diction en est pure, les paroles autant choisies qu'elles le peuvent estre pour n'avoir rien d'affecté, le sens clair et net, et les périodes accomplies de tous leurs nombres. Ce sentiment est d'autant plus ingénu qu'en approuvant tout ce qui est de vous en vos lettres, je ne vous ay point celé que je trouvois quelque chose à désirer en ce que vous y mettez d'autruy; craignant que la liberté de vos paroles ne fist croire qu'il y en eust en leur humeur et en leurs mœurs, et ne portast ceux qui les connoistroient plus de nom

à Richelieu par Silhon en 1627 était, en effet, la troisième, et que les deux premières étaient celle de 1624, dont il est ici question, et celle de 1626 qui se trouve à la Bibliothèque nationale. L'édition de 1628, imprimée par Rob. Estienne, est la première où l'on ait inséré la lettre du cardinal de Richelieu, qui manque dans plusieurs éditions postérieures. — L'approbation que Richelieu donnait ici à Balzac le toucha profondément. « Je suis aussi glorieux de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que si on m'avoit érigé mille statues, » lui répondit Balzac, le 10 mars suivant.

que de conversation à en faire un autre jugement que vous ne souhaiteriez vous-mesme. La façon avec laquelle vous avez receu cet avis fait qu'en continuant ma franchise je finiray en vous advertissant que vous seriez responsable devant Dieu si vous laissiez vostre plume oisive, et que vous la devez employer en de plus graves et plus importans subjects; voulant que vous m'en faciez reproche, si vous n'avez ce contentement de voir que ce que vous ferez sera loué et estimé de ceux mesme qui voudroient avoir occasion de le blasmer, qui est l'une des plus seures marques de la perfection d'un ouvrage. Vous en recevrez de celles de mon affection quand j'auray moyen de vous tesmoigner que je suis,

Monsieur,

Vostre bien affectionné à vous servir,

Le Card. de RICHELIEU.

De Paris, ce 4 febvrier 1624.

DCXXIII.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. VI, nos 5 et 6, fol. 13. — Minute de la main de Charpentier et de celle d'un autre secrétaire, avec quelques lignes de la main de Richelieu.

[A M. DE LA VIEUVILLE.][1]

[Février 1624.][2]

Le C. ne sçauroit assez remercier M. de la W. de l'estime qu'il faict

[1] On lit au dos de cette minute : « A M. de la W. le C. de R. »

[2] Cette lettre sans date se rapporte à l'époque où il fut question de faire entrer, pour la seconde fois, Richelieu dans le cabinet, au commencement de l'année 1624. Une révolution ministérielle s'opéra en février, lorsque le marquis de la Vieuville fit renvoyer le vieux chancelier Sillery et son fils, le marquis de Puisieux, secrétaire d'état de la guerre et des affaires étrangères. Le double ministère de Puisieux fut partagé entre quatre secrétaires d'état, qui devaient rendre compte de leur administration au conseil étroit, que dirigeait la Vieuville. Les inconvénients de cette organisation vicieuse ne tardèrent pas à se faire sentir. La Vieuville en imagina une autre. A côté du conseil des secrétaires d'état, qui délibéraient en présence du roi, il songea

de luy et de la bonne volonté qu'il luy porte. Il taschera, en toutes

à créer un second conseil, composé de personnes qui ne fussent point admises dans le premier, qui n'approchassent point de la personne du roi, et qui s'occupassent exclusivement des affaires étrangères. Il voulait faire Richelieu chef de ce conseil, qu'il nommait *conseil des dépesches*. C'était à son corps défendant que la Vieuville admettait Richelieu au ministère. Il avait récemment essayé de s'en débarrasser en lui offrant l'ambassade d'Espagne; l'expédient n'ayant pas réussi, il voulut du moins tâcher de lui faire, dans les conseils du roi, une place où il le pût voir sans trop d'inquiétude. Le cardinal comprit fort bien qu'on désirait mettre à profit son nom et son autorité sans lui donner une réelle influence dans les affaires; il le dit assez nettement dans ses Mémoires. Il fallait assurément le mal connaître, pour s'imaginer qu'on pourrait ainsi se servir de lui à son insu, ou avec son consentement, dans l'intérêt d'une autre ambition. La Vieuville commit cette faute; il crut sans doute qu'il n'avait affaire qu'à un ambitieux vulgaire, qui se laisserait prendre à un appât grossier, et il s'applaudit d'avoir trouvé le moyen de satisfaire à la fois Richelieu, dont il craignait la rivalité, et la reine mère, qui ne cessait de demander avec une infatigable persévérance l'entrée du cardinal au conseil. Il ne réussit qu'à mécontenter l'une et l'autre et à s'attirer un refus. Telle fut l'occasion de cette lettre, dont on voit des fragments dans les Mémoires du cardinal. Le récit fait après coup par Richelieu diffère en quelques points de ce que nous apprend cette lettre (liv. XV, pag. 284 et suiv.). La minute, écrite alternativement de la main de Charpentier, de la main d'un autre secrétaire, et semée de corrections de la main du cardinal, dont une moitié a été effacée et refaite, révèle, ainsi que nous l'avons expliqué ailleurs (p. xv de la préface), ce qui se passait dans l'âme de Richelieu au moment où il l'écrivait. Pour achever de faire comprendre la pensée du cardinal, nous allons copier la partie de cette lettre qu'il avait d'abord dictée et qu'il effaça ensuite :

« Périlleux pour moy, qui ne m'estimant pas capable de tel employ, particulièrement en l'estat auquel ceux qui l'ont manié par le passé l'ont mis et laissé, l'affaire de la Valteline, celle d'Allemagne, la liaison d'Espagne et d'Angleterre, la nécessité des Pays-Bas, le mauvais traitement que reçoivent les Suisses, l'extrémité où sont les Liégeois, estans choses si importantes* pour la France et en estat si advantageux pour l'Espagne, qu'il est plus aysé de dire ce qui seroit à désirer que de faire aucune chose qui les face changer de face.

« On peut adjouster à ces considérations, en passant, la foiblesse de la complexion du personnage, qui a la volonté meilleure que la puissance, ne pouvant aller, venir et estre si longtemps sur pied qu'il desireroit.

« Par là ces messieurs jugeront que c'est avec raison que le C. préfère une vie particulière à une autre qui seroit inutile au roy, pour le service duquel il voudroit mettre jusques à la dernière goutte de son sang.

« Ils considéreront aussi qu'ils ne peuvent en aucune façon, eux, s'exempter de prendre ceste conduite des affaires estran-

* Les lignes qui concernent les Suisses et les Liégeois ont été ajoutées de la main du cardinal.

occasions, d'en prendre revanche, en sorte qu'il cognoistra que ses intérests luy seront aussy chers que les siens propres[1].

Mais il jugera que la proposition faicte, en ce qui regarde ledit sieur Card., ne seroit ny utile au service du roy, ny bonne pour entretenir l'intelligence qui doibt estre entre sa majesté et la reyne sa mère, et qu'elle seroit périlleuse pour ledit sieur C.

Non utile au service du roy, pour le peu de cognoissance que ledit sieur C. a des affaires estrangères passées depuis quelques années, lesquelles doibvent régler les subséquentes, et pour la foible complexion de sa personne. Ce qui luy faict préférer une vie plus particulière à un si grand employ.

Non bonne pour la reyne, attendu que puisque maintenant on essaie de donner tous les jours des ombrages à sa majesté de la reyne sa mère, auxquels ledit sieur C. est meslé quelques fois, on interpretteroit tous les jours ses pensées et ses advis qu'il donneroit selon sa[2] conscience, à des desseins sur lesquels on prendroit subject de donner, si on pouvoit, des impressions contraires à la sincérité des intentions de la reyne et dudit sieur C., quoyqu'il n'eust autre but que le service du roy et le bien de son estat, et qu'il y voulust employer jusqu'à la dernière goutte de son sang.

[3] Périlleuse pour ledit sieur C., qui appréhende avec grandes raisons tel employ, estant certain que la conduicte des affaires estrangères, qu'il recognoist n'estre pas en lui[4], est la chose la plus importante de ce royaulme.

Au reste, pour y travailler, il faut prendre des résolutions si géné-

gères, veu qu'il est impossible qu'autres le puissent faire, d'autant qu'autrement, etc. »

[1] Si l'on veut connaître la véritable opinion de Richelieu sur la Vieuville, on peut lire les Mémoires (liv. XV, pages 321 et suiv.).

[2] Il y avait : « que je donnerois en conscience. » Le cardinal a fait la correction de sa main; dans plusieurs autres passages, la première personne et le mot *moi* sont effacés et remplacés par le langage indirect.

[3] Toute la fin de la lettre, à partir d'ici, est une correction, ainsi que nous l'avons indiqué, note 2 de la page 783.

[4] Les mots : « qu'il recognoist n'estre pas en luy » sont ajoutés de la main de Richelieu.

reuses et prudentes qu'elles ne peuvent estre attendues que du roy, et du conseil qui est auprès de sa majesté, estant du tout impossible que d'autres personnes le puissent faire; d'autant qu'autrement, pendant qu'on prendroit une résolution au conseil des dépesches, on en pourroit prendre une autre contraire au conseil en la présence du roy, et que les résolutions qu'il faut prendre sur les affaires du dehors dépendent de la disposition en laquelle on est pour le dedans; ce qui faict que, par nécessité, il faut que ce soient eux[1] et non autres qui aient le soing de ces affaires.

DCXXIV.

Bibl. nat. Fonds Baluze, Pap. des arm. lett. paq. 1, n°s 3 et 4, fol. 44. — Minute de la main de Charpentier.

LETTRE DE LA REINE MÈRE.

AU PAPE[2].

[Mars? 1624.]

Très-sainct père, Le roy nostre très-honoré seigneur et fils escrivant à vostre sainteté en faveur du sieur archevesque de Tarse[3], son

[1] Les membres du conseil qui est auprès du roi.

[2] Urbain VIII, qui avait été élu le 6 août 1623.

[3] Cette lettre n'est point datée, mais la recommandation que la reine mère fait au pape en faveur de l'archevêque de Tarse retournant à Rome après sa nonciature indique l'époque où elle fut écrite. Une lettre du pape au cardinal de la Rochefoucauld, du 30 décembre 1623, annonce le choix qu'a fait sa sainteté du nouveau nonce, Bernard Spada, archevêque de Damiette, (imprimée, p. 675 de la Vie du cardinal de la Rochefoucauld, par Lamorinière, in-4°, 1646). Le nonce dut donc arriver au commencement de 1624. Son prédécesseur, Octave Corsini, archevêque de Tarse, partit sans doute en avril. Au moins voyons-nous par une lettre de Corsini lui-même, écrite à Richelieu de Bonny, petite ville de l'Orléanais, sur la Loire, qu'il avait quitté Paris avant l'avénement du cardinal au ministère (29 avril). Nous avons trouvé cette lettre autographe de Corsini, par laquelle il félicite le cardinal de Richelieu, dans un recueil de lettres d'évêques (Bibl. nat. Fonds Saint-Germain-Harlay, n° 363, fol. 210); elle est datée du 2 mai. La présente lettre de la reine mère a sans doute été écrite après l'arrivée du nouveau nonce, et un peu avant le départ de Corsini.

nonce auprès de luy, nous avons bien voulu, suivant ses volontés, joindre nostre prière à celle qu'il faict à vostre sainteté, pour le gratifier autant qu'il luy sera possible; la vérité nous conviant à luy représenter que nous avons jusques icy recogneu toutes ses actions telles que vostre sainteté a subject d'en avoir tout contentement. En ceste considération, nous ne doubtons point qu'elle ne le traitte favorablement selon son mérite. C'est ce qui faict que, pour ne l'ennuyer d'une plus longue lettre, nous finirons celle-cy par les vœux que nous faisons à Dieu qu'il, etc.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE . . . . . pag. I
INTRODUCTION LI

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
		ANNÉE 1608.	
		AVANT LE PREMIER MINISTÈRE DE RICHELIEU, DE 1608 À LA FIN DE NOVEMBRE 1616.	
I.	Août.	Lettre à M. d'Alincourt.	3
II.	Août.	Lettre à madame d'Alincourt.	5
III.	Août.	Lettre à Monsr ***.	6
IV.	Décembre.	Lettre à M. de Moussy.	7
V.	Décembre.	Lettre à M. de Beaulieu.	8
VI.	Décembre.	Lettre à M. Lucas, commis de M. de Beaulieu	9
VII.	Décembre.	Lettre à Monsr ***.	10
VIII.	Décembre.	Lettre à Monsr ***.	11
IX.	21 décembre.	Petites harangues faites par M. de Luçon, arrivant en son évesché, le 21 décembre 1608. — A MM. de Fontenay. . . .	12
X.	21 décembre.	Petite harangue aux députez que le chapitre de Luçon envoya à Fontenay pour tesmoigner la réjouissance qu'ils avoient de la venue de leur évesque.	13
XI.	21 décembre.	Petite harangue au chapitre de Luçon. . .	14
XII.	21 décembre.	Petite harangue au peuple.	15
XIII.	Décembre.	Lettre à Monsr ***.	16
XIV.	Décembre.	Lettre à Monsr ***.	17
XV.	Décembre.	Lettre à Monsr ***.	18
XVI.	Décembre.	Lettre à Monsr ***.	19

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
		ANNÉE 1609.	
XVII.	Février.	Lettre à Monsr ***.	20
XVIII.	Février.	Lettre au Père gardien des capucins de Fontenay.	21
XIX.	Février.	Lettre au Père commissaire des capucins de Fontenay.	22
XX.	Fin d'avril.	Lettre à madame de Bourges.	23
XXI.	Vers le milieu de 1609.	Lettre à madame de Bourges.	26
XXII.	Septembre.	Lettre à madame de Bourges.	28
XXIII.	.....	Lettre à madame de Sainte-Croix.	29
XXIV.	.....	Lettre à madame de Sainte-Croix.	30
XXV.	.....	Lettre à M. le comte de Soissons.	31
XXVI.	.....	Lettre à M. Lucas.	32
XXVII.	.....	Lettre à Monsr ***.	33
XXVIII.	.....	Lettre à madame de la Gresle.	33
XXIX.	.....	Lettre à Monsr ***.	34
XXX.	.....	Lettre à Monsr ***.	35
XXXI.	.....	Lettre à Monsr ***.	35
XXXII.	.....	Lettre à Monsr ***.	36
XXXIII.	.....	Lettre à Monsr ***.	37
XXXIV.	.....	Lettre à madame ***.	38
XXXV.	.....	Lettre à madame ***.	38
XXXVI.	.....	Lettre à madame d'Orléans.	42
XXXVII.	.....	Lettre à Monsr ***.	44
XXXVIII.	.....	Lettre à M. Vazet.	45
		ANNÉE 1610.	
XXXIX.	Comm^t de 1610.	Lettre à madame Du Pont.	46
XL.	Comm^t de 1610.	Lettre à la comtesse de Soissons.	48
XLI.	Comm^t de 1610.	Lettre à mademoiselle de Seneterre.	49
XLII.	Comm^t de 1610.	Lettre à M. de Brèves.	50
XLIII.	Comm^t de 1610.	Lettre à Monsr ***.	51
XLIV.	Comm^t de 1610.	Lettre à Monsr ***.	52
XLV.	20, 21, 22, mai.	Serment de fidélité.	53

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
XLVI.	6 juin.	Lettre à madame de Bourges	55
XLVII.	Juillet.	Lettre à Monsr ***	56
XLVIII.	Vers la fin de 1610.	Lettre à M. d'Alincourt	57
XLIX.	Vers la fin de 1610.	Lettre à madame d'Alincourt	58
L.	Fin de 1610.	Lettre à Monsr... grand vicaire de l'évêché de Luçon	59
LI.	Fin de 1610.	Lettre à Monsr ***	61
		ANNÉE 1611.	
LII.	Premiers mois de 1611.	Lettre à Monsr ***	62
LIII.	Premiers mois de 1611.	Lettre à M. le cardinal de Sourdis	63
LIV.	Mai.	Lettre au P. Joseph	64
LV.	Juin.	Lettre à Monsr ***	66
LVI.	Juillet.	Lettre à Monsr ***	66
LVII.	Juillet.	Lettre à Monsr ***	67
LVIII.	Juillet.	Lettre à Monsr ***	68
LIX.	Septembre.	Lettre à M. le Coigneux	69
LX.	25 novembre.	Lettre à M. le cardinal de Sourdis	70
LXI.	26 novembre.	Lettre à M. de Vic	72
LXII.	.....	Lettre à M. de la B	73
LXIII.	.....	Lettre à M. de B	74
LXIV.	.....	Lettre à M. de Beaulieu	74
LXV.	.....	Lettre à madame du Pont	74
LXVI.	.....	Lettre à madame ***	75
LXVII.	.....	Lettre à Monsr ***	76
LXVIII.	.....	Lettre à M. Hincelin	77
LXIX.	.....	Lettre à Monsr ***	78
LXX.	.....	Lettre à Monsr ***	78
LXXI.	.....	Lettre à madame ***	80
LXXII.	.....	Lettre à Monsr ***	81

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
		ANNÉE 1612.	
LXXIII.	Mars.	Lettre à M. Phelippeaux	82
LXXIV.	Juin.	Lettre à M. de Béthune	84
LXXV.	Vers le milieu de 1612.	Lettre à M. de Préau	86
LXXVI.	Juillet.	Lettre à madame de Bourges	87
LXXVII.	18 septembre.	Lettre à madame de Bourges	88
LXXVIII.	21 septembre.	Lettre à M. de Sully	90
LXXIX.	30 novembre.	Lettre à madame de Soissons	93
LXXX.	30 novembre.	Lettre à mesdames de Soissons	96
LXXXI.	Décembre.	Lettre à M. le général des Chartreux	98
LXXXII.	.....	Lettre à M. le cardinal de Sourdis	100
LXXXIII.	.....	Lettre à M. le cardinal de Sourdis	101
LXXXIV.	.....	Lettre à M. Adumeau	102
LXXXV.	.....	Lettre à M. l'archevesque d'Aix	102
LXXXVI.	.....	Lettre à M. Habert	103
LXXXVII.	.....	Lettre à Monsr ***	104
LXXXVIII.	.....	Lettre à Monsr ***	105
LXXXIX.	.....	Lettre à Monsr ***	105
XC.	.....	Lettre à Monsr ***	106
XCI.	Vers la fin de 1612.	Lettre à M. d'Espernon	107
		ANNÉE 1613.	
XCII.	Janvier.	Lettre à M. de Sully	109
XCIII.	Comm^t de mai.	Lettre à madame de Bourges	110
XCIV.	Juillet.	Lettre à M. le cardinal de la Rochefoucauld.	111
XCV.	Novembre.	Lettre à M. de Villeroy	112
XCVI.	.....	Lettre à Monsr ***	114
XCVII.	.....	Lettre à M. Ruelle	115
XCVIII.	.....	Lettre à M. de Clermont	116
XCIX.	.....	Lettre au P. Georges	116
C.	.....	Lettre à Monsr ***	117
CI.	.....	Lettre à Monsr ***	118
CII.	.....	Lettre à Monsr ***	118

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CIII	.....	Lettre à M. de Sedière.....	119
CIV.	.....	Lettre à Monsr ***.....	119
		ANNÉE 1614.	
CV.	12 février.	Lettre au mareschal d'Ancre.....	121
CVI.	Vers la fin de février.	Lettre à madame de Longueville.....	122
CVII.	Fin d'avril.	Lettre à madame de Bourges.....	123
CVIII.	Vers le comm^t de mai.	Lettre à M. de Schomberg.....	124
CIX.	Vers le milieu de mai.	Lettre à messieurs de Luçon.....	124
CX.	.....	Lettre à M. Du Pont de Courlay.....	125
CXI.	Juillet.	Lettre à M. de Neufbourg.....	126
CXII.	.....	Lettre à M. l'archevesque de Toulouse..	127
CXIII.	.....	Lettre à M. d'Andelot.....	128
CXIV.	.....	Lettre à M. le premier président.....	129
CXV.	.....	Lettre à Monsr ***.....	130
CXVI.	.....	Lettre à Monsr ***.....	131
CXVII.	.....	Lettre à Monsr ***.....	131
CXVIII.	.....	Lettre à Monsr ***.....	132
CXIX.	.....	Lettre à M. du Verger.....	132
CXX.	.....	Lettre à M. du Verger.....	134
		ANNÉE 1615.	
CXXI.	Comm^t de 1615.	Lettre à madame de la Groie.....	135
CXXII.	Comm^t de 1615.	Lettre à M. de Guron.....	137
CXXIII.	23 février.	Harangue prononcée en la salle du Petit-Bourbon, etc.....	140
CXXIV.	16 mars.	Lettre à Monsr ***.....	142
CXXV.	17 mai.	Lettre à M. de Bayonne.....	143
CXXVI.	Mai.	Lettre à M. Cramoisy, libraire.....	144
CXXVII.	Mai.	Lettre à madame de Bourges.....	146
CXXVIII.	Juillet.	Lettre à M. de Langres.....	147
CXXIX.	Juillet.	Lettre à la reine mère.....	148

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CXXX.	Septembre.	Lettre à M. de Lesdiguières.....	151
CXXXI.	Comm'd'octobre	Lettre à M. Octavian.....	153
CXXXII.	Vers la fin de novembre.	Lettre à M. Duperron.....	153
CXXXIII.	Vers la fin de novembre.	Lettre à M. Arnauld.....	155
CXXXIV.	8 décembre.	Lettre à M. le chancelier.....	157
CXXXV.	Vers la fin de 1615.	Lettre à M. de Langres.....	158
CXXXVI.	.....	Lettre au duc de Rouannais.....	159
CXXXVII.	.....	Lettre à M. de Florence.....	160
CXXXVIII.	.....	Lettre à M. Servien.....	161
		ANNÉE 1616.	
CXXXIX.	Vers la fin de janvier.	Lettre à M. le comte de Sault.....	163
CXL.	Comm'de février	Lettre à M. Charpentier.....	164
CXLI.	10 février.	Lettre au duc de Nevers.....	167
CXLII.	Vers le milieu de février.	Lettre à M. de Bouillon.....	168
CXLIII.	Avril.	Lettre à la reine mère.....	169
CXLIV.	Mai.	Lettre à madame de Richelieu.....	170
CXLV.	Juillet.	Lettre à M. le Prince.....	171
CXLVI.	Juillet.	Lettre à M. le cardinal de Guise.....	172
CXLVII.	Juillet.	Lettre à M. de La Rochebeaucourt.....	173
CXLVIII.	Juillet.	Lettre à M. de Ponchartrain.....	173
CXLIX.	8 août.	Lettre à M. l'archevesque d'Ausch.....	175
CL.	Comm' de sept.	Lettre à la mareschale d'Ancre.....	176
CLI.	Fin de septemb.	Lettre à M. Barantin.....	177
CLII.	Octobre.	Lettre à M. le président de Blancmesnil.	178
CLIII.	Octobre.	Lettre à M. le président de Novion.....	179
CLIV.	Après le 14 nov.	Lettre à Alphonse de Richelieu.....	180
CLV.	Du 15 au 25 nov.	Lettre à M. le Premier.....	182
CLVI.	Du 15 au 25 nov.	Lettre à la mareschale d'Ancre.....	183
CLVII.	Vers la fin de novembre.	Lettre à Monsr ***.....	184

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CLVIII.	Vers la fin de novembre.	Lettre à Monsr ***.	185
CLIX.	Vers la fin de novembre.	Lettre à M. le prince de Joinville.	186
		Premier ministère de Richelieu, du 29 novembre 1616 au 24 avril 1617.	188
CLX.	29 novembre.	Lettre au maréchal d'Ancre.	194
CLXI.	Comm^t de déc.	Lettre à M. Servien.	195
CLXII.	6 décembre.	Lettre du roi à M. de Béthune.	197
CLXIII.	24 décembre.	Lettre du roi au pape.	198
CLXIV.	25 décembre.	Lettre à M. de Béthune.	200
CLXV.	26 décembre.	Lettre à M. de Béthune.	203
CLXVI.	29 décembre.	Instructions à M. de Schomberg.	208
CLXVII.	Fin de 1616.	Lettre à M. l'évesque de Nevers.	235
CLXVIII.	Fin de 1616.	Lettre à M. d'Alincourt.	236
CLXIX.	Fin de 1616.	Lettre à M. Zamet.	236
		ANNÉE 1617.	
CLXX.	1er janvier.	Lettre du roi à M. de Caumartin.	238
CLXXI.	1er janvier.	Lettre du roi à M. de Bouconville.	239
CLXXII.	1er janvier.	Lettre du roi à M. du Maurier.	240
CLXXIII.	4 janvier.	Lettre du roi au sieur de Léon.	244
CLXXIV.	5 janvier.	Lettre du roi au sieur des Maretz.	246
CLXXV.	5 janvier.	Lettre du roi au baron du Tour.	247
CLXXVI.	5 janvier.	Lettre du roi au sieur de Baugy.	249
CLXXVII.	13 janvier.	Lettre du roi au sieur Péricard.	250
CLXXVIII.	14 janvier.	Lettre à M. de Montigny.	252
CLXXIX.	15 janvier.	Lettre à M. du Maurier.	253
CLXXX.	17 janvier.	Lettre du roi au duc de Mayenne.	255
CLXXXI.	17 janvier.	Lettre de la reine mère à M. du Mayne.	259
CLXXXII.	18 janvier.	Lettre à M. de Béthune.	260
CLXXXIII.	18 janvier.	Lettre du roi à M. de Rohan.	262
CLXXXIV.	21 janvier.	Lettre à M. de Béthune.	264
CLXXXV.	23 janvier.	Lettre du roi à M. de Béthune.	265
CLXXXVI.	23 janvier.	Lettre à M. de Béthune.	266
CLXXXVII.	23 janvier.	Lettre du roi à M. de Baugy.	266

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CLXXXVIII.	23 janvier.	Lettre à M. du Maurier	270
CLXXXIX.	25 janvier.	Lettre du roi à M. du Maurier	272
CXC.	27 janvier.	Lettre à M. de Lesdiguières	274
CXCI.	28 janvier.	Lettre à M. Arnauld	274
CXCII.	28 janvier.	Lettre à M. le baron de la Croix	276
CXCIII.	28 janvier.	Lettre à M. de Riberpré	277
CXCIV.	28 janvier.	Lettre du roi à M. de Longueville	278
CXCV.	28 janvier.	Lettre du roi à M. le baron de la Croix	279
CXCVI.	28 janvier.	Lettre à M. de Champigny	279
CXCVII.	28 janvier.	Lettre à M. le marquis de la Vieuville	280
CXCVIII.	28 janvier.	Lettre à M. Plunot, gouverneur de Vezelay	281
CXCIX.	29 janvier.	Lettre à M. de Schomberg	282
CC.	30 janvier.	Lettre à M. de Béthune	284
CCI.	31 janvier.	Lettre à M. le maréchal de Thémines	285
CCII.	Fin de janvier.	Lettre à M. de Montigny	286
CCIII.	Janvier.	Lettre à M. de Lanquetot	288
CCIV.	7 février.	Lettre à M. Desroches-Baritaud	289
CCV.	10 février.	Lettre à M. de Baugy	290
CCVI.	11 février.	Lettre du roi à M. du Maurier	291
CCVII.	11 février.	Lettre à M. du Maurier	292
CCVIII.	12 février.	Lettre à M. de Béthune	292
CCIX.	12 février.	Lettre à M. de Béthune	294
CCX.	12 février.	Lettre à M. de Béthune	296
CCXI.	15 février.	Lettre à M. de Sainte-Catherine	298
CCXII.	15 février.	Lettre du roi à M. le comte de Schomberg	300
CCXIII.	18 février.	Déclaration du roi sur le subject des nouveaux remuemens en son royaume	301
CCXIV.	22 février.	Lettre à M. le maréchal d'Ancre	316
CCXV.	23 février.	Lettre à M. le comte d'Auvergne	318
CCXVI.	23 février.	Lettre à M. de Guise	321
CCXVII.	23 février.	Lettre à M. de Marillac	322
CCXVIII.	23 février.	Lettre à M. de Nemours	323
CCXIX.	25 février.	Lettre du roi à M. de Béthune	324
CCXX.	25 février.	Lettre à M. de Baugy	325
CCXXI.	25 février.	Lettre du roi à M. de la Noue	326
CCXXII.	28 février.	Lettre à M. de Béthune	329

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCXXIII.	28 février.	Lettre à M. de Béthune	330
CCXXIV.	Fin de février.	Lettre au maréchal d'Ancre	332
CCXXV.	Février.	Lettre à M. Mazuyer	333
CCXXVI.	Comm' de mars.	Lettre à M. de Vic	334
CCXXVII.	3 mars.	Lettre à M. Viliers-Houdan	337
CCXXVIII.	3 mars.	Lettre du roi à M. de Saint-Chamont	338
CCXXIX.	3 mars.	Lettre à M. de Saint-Chamont	339
CCXXX.	3 mars.	Lettre à M. de Boisdauphin	339
CCXXXI.	3 mars.	Lettre à M. du Bellay	340
CCXXXII.	3 mars.	Lettre à M. de Vaubecourt	341
CCXXXIII.	3 mars.	Lettre à M. le comte d'Auvergne	342
CCXXXIV.	3 mars.	Lettre à M. d'Ourouer	342
CCXXXV.	3 mars.	Lettre à M. du Plunot	343
CCXXXVI.	4 mars.	Lettre du roi à M. de Guyse	344
CCXXXVII.	4 mars.	Lettre à M. de Guyse	344
CCXXXVIII.	4 mars.	Lettre à M. de Thémines	345
CCXXXIX.	4 mars.	Lettre à M. de Marillac	345
CCXL.	4 mars.	Lettre du roi à M. de Montigny	346
CCXLI.	4 mars.	Lettre à M. de Montigny	346
CCXLII.	4 mars.	Lettre à M. de Lion	349
CCXLIII.	7 mars.	Lettre à M. de Champigny	349
CCXLIV.	7 mars.	Lettre du roi à M. de Guyse	350
CCXLV.	7 mars.	Lettre à M. de Guyse	351
CCXLVI.	7 mars.	Lettre à M. de Marillac	352
CCXLVII.	7 mars.	Lettre à M. de Vitry	353
CCXLVIII.	7 mars.	Lettre à M. d'Alincourt	354
CCXLIX.	7 mars.	Lettre du roi à M. d'Alincourt	355
CCL.	7 mars.	Lettre à M. de Souvré	356
CCLI.	7 mars.	Lettre du roi à M. de la Rainville	357
CCLII.	7 mars.	Lettre à M. de Montendre	357
CCLIII.	8 mars.	Lettre du roi à M. de Harancourt	358
CCLIV.	8 mars.	Lettre du roi au sieur de Sancy	359
CCLV.	8 mars.	Lettre à M. de Sancy	360
CCLVI.	8 mars.	Lettre à M. le maréchal d'Ancre	361
CCLVII.	8 mars.	Lettre du roi au capitaine Couberon	362
CCLVIII.	9 mars.	Lettre du roi à M. de Guyse	363

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCLIX.	9 mars.	Lettre à M. de Marillac	364
CCLX.	9 mars.	Lettre à M. de Marillac	366
CCLXI.	9 mars.	Lettre de la reine mère au maréchal de Thémines	367
CCLXII.	9 mars.	Lettre au maréchal de Thémines	368
CCLXIII	9 mars.	Lettre du roi à M. de Vitry	368
CCLXIV.	9 mars.	Lettre au maréchal d'Ancre	369
CCLXV	9 mars.	Lettre à M. Le Clerc	370
CCLXVI.	9 mars.	Lettre du roi à M. le lieutenant général de Troyes	370
CCLXVII.	10 mars.	Lettre du roi à M. de Ragny	371
CCLXVIII.	10 mars.	Lettre à M. de Ragny	372
CCLXIX.	10 mars.	Lettre de la reine mère à M. de Guyse	372
CCLXX.	10 mars.	Lettre du roi à M. de Tresmes	373
CCLXXI.	10 mars.	Lettre du roi au maréchal d'Ancre	374
CCLXXII.	10 mars.	Lettre du roi à M. d'Espernon	375
CCLXXIII.	10 mars.	Lettre du roi à M. de Villeserin	376
CCLXXIV.	11 mars.	Lettre à M. de Milly, prévost de Troyes	376
CCLXXV.	11 mars.	Lettre du roi à M. de Viliers-Houdan	377
CCLXXVI.	12 mars.	Lettre à M. d'Espernon	378
CCLXXVII.	12 mars.	Lettre du roi à M. de Lesdiguières	380
CCLXXVIII.	12 mars.	Lettre à M. de Lesdiguières	381
CCLXXIX.	12 mars.	Lettre du roi à M. de Créqui	382
CCLXXX.	12 mars.	Lettre à M. de Créqui	383
CCLXXXI.	12 mars.	Lettre du roi à M. de Montigny	385
CCLXXXII.	12 mars.	Lettre à M. de Montigny	386
CCLXXXIII.	12 mars.	Lettre à M. de Richelieu	386
CCLXXXIV.	13 mars.	Lettre à M. de Montigny	389
CCLXXXV.	13 mars.	Lettre à M. de Richelieu	390
CCLXXXVI.	13 mars.	Lettre du roi à M. de Lutzelbourg	391
CCLXXXVII.	14 mars.	Lettre de la reine mère à M. de Lorraine	392
CCLXXXVIII.	14 mars.	Lettre du roi à M. le comte de Grandpré	393
CCLXXXIX.	14 mars.	Lettre à M. le comte de Grandpré	394
CCXC.	14 mars.	Lettre au duc de Lorraine	394
CCXCI.	14 mars.	Lettre à M. Tonnard	395
CCXCII.	14 mars.	Lettre à M. Frère, premier président de Grenoble	396

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCXCIII.	14 mars.	Lettre à M. Descures.	397
CCXCIV.	14 mars.	Lettre du roi au maréchal d'Ancre	398
CCXCV.	14 mars.	Lettre à M. de Plunot	399
CCXCVI.	15 mars.	Lettre à M. de Montmorency	400
CCXCVII.	15 mars.	Lettre du roi au maréchal de Montigny	400
CCXCVIII.	15 mars.	Lettre de la reine mère au maréchal de Montigny	402
CCXCIX.	15 mars.	Lettre à M. de Montigny	403
CCC.	16 mars.	Lettre du roi à M. de Guyse	403
CCCI.	16 mars.	Lettre à M. de Guyse	404
CCCII.	16 mars.	Lettre à M. de Praslin	404
CCCIII.	16 mars.	Lettre du roi à M. de Praslin	405
CCCIV.	16 mars.	Lettre du roi à M. de Thémines	406
CCCV.	16 mars.	Lettre à M. de Thémines	406
CCCVI.	16 mars.	Lettre à M. Descures	407
CCCVII.	16 mars.	Lettre du roi à M. de Saint-Chamont	407
CCCVIII.	16 mars.	Lettre à M. Le Clerc	408
CCCIX.	16 mars.	Lettre du roi à M. de Champigny	408
CCCX.	16 mars.	Lettre du roi à M. le comte d'Auvergne	409
CCCXI.	16 mars.	Lettre du roi au sieur comte de Schomberg.	410
CCCXII.	17 mars.	Lettre à M. du Maurier	411
CCCXIII.	17 mars.	Lettre du roi à M. de Vaubecourt	412
CCCXIV.	17 mars.	Lettre du roi à M. de Praslin	413
CCCXV.	17 mars.	Lettre du roi à M. de Thémines	413
CCCXVI.	18 mars.	Lettre à M. de Montigny	414
CCCXVII.	18 mars.	Lettre du roi à M. du Plessis	415
CCCXVIII.	18 mars.	Lettre à M. du Plessis	417
CCCXIX.	19 mars.	Lettre du roi à M. de Guyse	418
CCCXX.	19 mars.	Lettre du roi à M. de Saint-Chamont	419
CCCXXI.	19 mars.	Lettre à M. d'Alincourt	420
CCCXXII.	20 mars.	Lettre à M. le Grand	421
CCCXXIII.	20 mars.	Lettre à M. d'Ourouer	422
CCCXXIV.	20 mars.	Lettre à M. le marquis de Choisy	422
CCCXXV.	20 mars.	Lettre à M. de Blet	423
CCCXXVI.	20 mars.	Lettre à M. Descures	423
CCCXXVII.	20 mars.	Lettre à M. Bourdeilles	424

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCCXXVIII.	20 mars.	Lettre à M. de Boesse	425
CCCXXIX.	20 mars.	Lettre à M. de Parabère	426
CCCXXX.	20 mars.	Lettre à M. du Bellay	427
CCCXXXI.	20 mars.	Lettre à M. de Tresmes	427
CCCXXXII.	20 mars.	Lettre à M. de Brassac	428
CCCXXXIII.	20 mars.	Lettre à M. de Montsoreau	429
CCCXXXIV.	20 mars.	Lettre du roi à M. le comte de Rochefort	429
CCCXXXV.	20 mars.	Lettre à M. le comte de Rochefort	430
CCCXXXVI.	21 mars.	Lettre du roi à M. de Guise	431
CCCXXXVII.	22 mars.	Lettre à M. de Rohan	432
CCCXXXVIII.	22 mars.	Lettre à M. de Nemours	433
CCCXXXIX.	22 mars.	Lettre à madame de la Boulaye	434
CCCXL.	23 mars.	Lettre du roi à M. de Saint-Chamont	434
CCCXLI.	23 mars.	Lettre de la reine mère à M. de Saint Chamont	435
CCCXLII.	23 mars.	Lettre à M. de Saint-Chamont	436
CCCXLIII.	23 mars.	Lettre à M. de Montigny	437
CCCXLIV.	23 mars.	Lettre à M. de Richelieu	439
CCCXLV.	23 mars.	Lettre du roi à M. de Montbazon	440
CCCXLVI.	24 mars.	Lettre du roi à M. de Saint-Chamont	441
CCCXLVII.	24 mars.	Lettre à M. d'Alincourt	442
CCCXLVIII.	24 mars.	Lettre à M. de Champigny	443
CCCXLIX.	24 mars.	Lettre à madame de Bussy	444
CCCL.	24 mars.	Lettre à M. le comte d'Auvergne	445
CCCLI.	25 mars.	Lettre du roi à M. le maréchal d'Ancre	447
CCCLII.	26 mars.	Lettre du roi à M. le comte d'Auvergne	447
CCCLIII.	26 mars.	Lettre à M. le comte d'Auvergne	449
CCCLIV.	27 mars.	Lettre du roi à M. de Guise	450
CCCLV.	27 mars.	Lettre à M. de Guise	452
CCCLVI.	27 mars.	Lettre du roi à M. le comte d'Auvergne	452
CCCLVII.	27 mars.	Lettre du roi à M. de Marillac	453
CCCLVIII.	27 mars.	Lettre à M. de Marillac	454
CCCLIX.	28 mars.	Lettre du roi à M. de Guise	455
CCCLX.	28 mars.	Lettre à M. de Guise	456
CCCLXI.	28 mars.	Lettre du roi à M. de Guise	458
CCCLXII.	28 mars.	Lettre à M. de Montigny	459

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCCLXIII.	28 mars.	Lettre du roi à M. le prince de Joinville..	462
CCCLXIV.	28 mars.	Lettre du roi à M. le comte Rheingrave.	462
CCCLXV.	28 mars.	Lettre du roi à M. du Plessis.....	463
CCCLXVI.	28 mars.	Lettre à M. du Plessis.....	464
CCCLXVII.	28 mars.	Lettre du roi à M. de Parabère.....	465
CCCLXVIII.	28 mars.	Lettre du roi à M. de la Rochebeaucour..	465
CCCLXIX.	28 mars.	Lettre du roi à M. de Vitry.....	466
CCCLXX.	29 mars.	Lettre du roi à M. de la Trimouille.....	467
CCCLXXI.	29 mars.	Lettre du roi à M. de Guise.....	468
CCCLXXII.	29 mars.	Lettre à M. de Guise.....	469
CCCLXXIII.	29 mars.	Lettre du roi à M. le comte d'Auvergne..	470
CCCLXXIV.	29 mars.	Lettre à M. le comte d'Auvergne.....	470
CCCLXXV.	30 mars.	Lettre du roi à M. de Sommevelle.....	473
CCCLXXVI.	30 mars.	Lettre du roi à Mons'''.....	474
CCCLXXVII.	30 mars.	Lettre du roi à M. le prince de Joinville..	475
CCCLXXVIII.	31 mars.	Lettre du roi à M. de la Curée.....	475
CCCLXXIX.	31 mars.	Lettre du roi à M. de Saint-Géran.....	477
CCCLXXX.	31 mars.	Lettre à M. de Saint-Géran.....	478
CCCLXXXI.	Mars.	Lettre à M. de Vardes.....	479
CCCLXXXII.	1er avril.	Lettre à M. le comte d'Auvergne.....	479
CCCLXXXIII.	1er avril.	Lettre à M. du Bellay.....	481
CCCLXXXIV.	1er avril.	Lettre à M. de Montigny.....	482
CCCLXXXV.	1er avril.	Lettre du roi à M. de Savagnac.....	483
CCCLXXXVI.	1er avril.	Lettre à M. le comte de Saint-Agnan....	483
CCCLXXXVII.	1er avril.	Lettre du roi à M. de Guise.....	484
CCCLXXXVIII.	1er avril.	Lettre à M. de Guise.....	485
CCCLXXXIX.	1er avril.	Lettre à M. le maréchal d'Ancre.....	485
CCCXC.	2 avril.	Lettre du roi à M. de Fourilles.....	486
CCCXCI.	2 avril.	Lettre du roi à M. de Brigueil.....	487
CCCXCII.	2 avril.	Lettre du roi à M. de la Frète.....	488
CCCXCIII.	2 avril.	Lettre à M. le comte d'Auvergne.....	488
CCCXCIV.	3 avril.	Lettre du roi à M. le comte d'Auvergne..	489
CCCXCV.	3 avril.	Lettre à M. le comte d'Auvergne.....	490
CCCXCVI.	4 avril.	Lettre du roi à M. d'Épernon.....	490
CCCXCVII.	4 avril.	Lettre à M. d'Épernon.....	492
CCCXCVIII.	4 avril.	Lettre du roi à M. de Lesdiguières.....	492

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CCCXCIX.	4 avril.	Lettre du roi à M. de Lesdiguières	494
CD.	4 avril.	Lettre à M. de Créqui	495
CDI.	4 avril.	Lettre à M. Baste	496
CDII.	5 avril.	Lettre du roi à M. de Guise	496
CDIII.	6 avril.	Lettre du roi à M. de Béthune	497
CDIV.	7 avril.	Lettre du roi à M. de Serzey	498
CDV.	7 avril.	Lettre du roi à M. de Béthune	499
CDVI.	8 avril.	Lettre à M. de Béthune	501
CDVII.	8 avril.	Lettre à M. de Béthune	503
CDVIII.	8 avril.	Lettre à M. de Guise	504
CDIX.	9 avril.	Lettre du roi à M. de Grandpré	505
CDX.	9 avril.	Lettre à M. du Plessis	506
CDXI.	10 avril.	Lettre à M. de Baugy	507
CDXII.	10 avril.	Lettre à M. de Sainte-Catherine	509
CDXIII.	11 avril.	Lettre du roi à M. d'Alincourt	510
CDXIV.	12 avril.	Lettre à M. de Guise	511
CDXV.	13 avril.	Lettre du roi à M. de Guise	512
CDXVI.	13 avril.	Lettre à M. de Bourbonne	513
CDXVII.	13 avril.	Lettre à M. de la Force	514
CDXVIII.	14 avril.	Lettre à M. le comte d'Auvergne	515
CDXIX.	15 avril.	Lettre à M. le Grand	516
CDXX.	16 avril.	Lettre à M. de Champigny	517
CDXXI.	17 avril.	Lettre à M. de Rohan	518
CDXXII.	18 avril.	Lettre à M. de Bassompierre	520
CDXXIII.	18 avril.	Lettre à M. de Praslin	521
CDXXIV.	18 avril.	Lettre du roi à MM. de Praslin et de Bassompierre	522
CDXXV.	19 avril.	Lettre du roi à M. le maréchal de Thémines	522
CDXXVI.	19 avril.	Lettre à M. le maréchal de Thémines	523
CDXXVII.	20 avril.	Lettre à M. le comte de Maran	524
CDXXVIII.	20 avril.	Lettre à M. de Marillac	525
CDXXIX.	20 avril.	Lettre à M. de Varenne	525
CDXXX.	21 avril.	Lettre à M. de Guise	526
CDXXXI.	21 avril.	Lettre à M. le comte d'Auvergne	526
CDXXXII.	21 avril.	Lettre du roi à M. de Guise	527
CDXXXIII.	22 avril.	Lettre du roi à M. de Maugiron	528

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CDXXXIV.	23 avril.	Lettre à M. de Bolle.	528
CDXXXV.	23 avril.	Lettre à M. de Champigny.	529
CDXXXVI.	24 avril.	Lettre du roi à M. de Montigny.	530
CDXXXVII.	24 avril.	Lettre à M. de Montigny.	531
		Entre les deux ministères de Richelieu. D'avril 1616 en avril 1624.	533
CDXXXVIII.	Fin de juin.	Lettre au roi.	541
CDXXXIX.	Vers le milieu de 1617.	Lettre à mademoiselle de Richelieu.	543
CDXL.	Vers le milieu de 1617.	Lettre à M. d'Aligre.	544
CDXLI.	Vers le milieu de 1617.	Lettre à Madame ***	544
CDXLII.	Juillet.	Lettre à Monsr ***	545
CDXLIII.	Août.	Lettre à Monsr ***	547
CDXLIV.	Août.	Lettre à M. le nonce.	548
CDXLV.	Août.	Lettre à M. de Paris.	549
CDXLVI.	Août.	Lettre à Monsr ***	550
CDXLVII.	Septembre.	Lettre au roy.	551
CDXLVIII.	24 septembre.	Lettre au révérend père de la Chartreuse.	554
CDXLIX.	Octobre.	Lettre à M. de Richelieu.	555
CDL.	Novembre.	Lettre à M. de Flavigny.	556
CDLI.	Décembre.	Lettre au R. P. Suffren.	557
CDLII.	Décembre.	Lettre à M. de Tours.	558

ANNÉE 1618.

CDLIII.	Comm^t de 1618.	Lettre à M. de Tours.	560
CDLIV.	Comm^t de 1618.	Lettre à M. de Montbazon.	561
CDLV.	Comm^t de 1618.	Lettre à M. de Richelieu.	563
CDLVI.	Comm^t de 1618.	Lettre au roy.	564
CDLVII.	Comm^t de 1618.	Lettre à M. Des Marets.	565
CDLVIII.	Comm^t de 1618.	Lettre à M. de Langres.	566
CDLIX.	Comm^t de 1618.	Lettre à M. Zamet.	567
CDLX.	16 avril.	Lettre au roy.	568
CDLXI.	Vers le milieu de 1618.	Lettre à M. de Brèves.	570

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CDLXII.	Vers le milieu de 1618.	Lettre à M. de la Cochère	571
CDLXIII.	Vers le milieu de 1618.	Lettre à M. de Tours	572
CDLXIV.	Seconde moitié de 1618.	Lettre au cardinal Ubaldini	573
CDLXV.	Seconde moitié de 1618.	Lettre à Monsr ***	574
CDLXVI.	Seconde moitié de 1618.	Lettre à Monsr ***	575
		ANNÉE 1619.	
CDLXVII.	Janvier.	Lettre à M. de Bassompierre	576
CDLXVIII.	Janvier.	Lettre à M. de Marillac	577
CDLXIX.	Février.	Lettre à M. de Richelieu	578
CDLXX.	Mars.	Mémoire à M. le comte de ce qu'il aura à dire à la reine mère de ma part	580
CDLXXI.	1er avril.	Lettre au P. vicaire Observantin	583
CDLXXII.	Avril.	Lettre à M. de Vedene	584
CDLXXIII.	Vers le milieu d'avril.	Lettre à la reine mère	584
CDLXXIV.	Avril.	Discours et raisons sur le choix des gouvernements d'Angers ou Nantes	587
CDLXXV.	Avril.	Lettre au P. Arnoux	593
CDLXXVI.	11 mai.	Lettre au vicomte de Sardini	595
CDLXXVII.	14 mai.	Lettre à madame d'Aubignan	596
CDLXXVIII.	14 mai.	Lettre à M. de Menty	596
CDLXXIX.	Mai.	Lettre à madame la comtesse de Chasteauvillain	597
CDLXXX.	Mai.	Lettre à M. de Bourgueil	598
CDLXXXI.	Comm^t de juin.	Lettre à madame la comtesse de Chasteauvillain	599
CDLXXXII.	18 juin.	Lettre à Monsr ***	600
CDLXXXIII.	18 juin.	Lettre à M. Zamet	601
CDLXXXIV.	Sec^e quinzaine de juin.	Lettre à madame de Brézé	602
CDLXXXV.	Fin de juin.	Lettre au P. Cotton	603

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
CDLXXXVI.	Fin de juin.	Lettre à M. de Schomberg	604
CDLXXXVII.	Fin de juin.	Lettre à M. de Bassompierre	605
CDLXXXVIII.	Fin de juin.	Lettre à M. de Praslin	605
CDLXXXIX.	Vers le milieu de 1619.	Lettre au vicomte de Béthancourt	606
CDXC.	Vers le milieu de 1619.	Lettre à M. Coeffeteau	607
CDXCI.	Vers le milieu de 1619.	Lettre à M. de Guron	608
CDXCII.	Juillet.	Lettre au prince de Piémont	609
CDXCIII.	10 juillet.	Lettre de la reine mère à Trévize	610
CDXCIV.	Juillet.	Lettre de la reine mère à M. le président Séguier	611
CDXCV.	Juillet.	Lettre à M. le président Séguier	612
CDXCVI.	Juillet.	Lettre de la reine mère à M. de Montholon	613
CDXCVII.	Juillet.	Lettre à M. de Montholon	614
CDXCVIII.	Août.	Lettre à Madame ***	614
CDXCIX.	Août.	Lettre à Monsr ***	615
D.	Août.	Lettre à M. de Chartres	616
DI.	Septembre.	Lettre à M. de Guémenée	617
DII.	Septembre.	Lettre du roi au pape	618
DIII.	Septembre.	Lettre du roi au cardinal Borghèse	619
DIV.	Septembre.	Lettre du roi au marquis de Cœuvres	619
DV.	Septembre.	Lettre à M. de Marillac	620
DVI.	Septembre.	Lettre au marquis Malatesta	623
DVII.	Fin de septemb.	Lettre à M. de Sully	624
DVIII.	Fin de septemb.	Lettre au commandeur de la Porte	626
DIX.	Comm^t d'octob.	Lettre à MM. du chapitre de Luçon	627
DX.	Comm^t d'octob.	Lettre à M. l'évêque d'Angers	630
DXI.	19 octobre.	Lettre à monseigneur le cardinal de Retz	631
DXII.	Sec^e quinzaine d'octobre.	Lettre à M. de Bérulle	632
DXIII.	Sec^e quinzaine d'octobre.	Lettre à M. de Marillac	633
DXIV.	Octobre.	Lettre de la reine mère au duc de Luynes	635
DXV.	Fin d'octobre.	Lettre à M. de Chartres	636
DXVI.	Comm^t de nov.	Lettre à M. le cardinal de Retz	637

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
DXVII.	Comm^t de nov.	Lettre au P. Arnoux	638
DXVIII.	Novembre.	Lettre à M. Esechieli	639
DXIX.	Novembre.	Lettre à M. de Chartres	640
DXX.	Novembre.	Lettre à Monsr ***	640
DXXI.	.....	Lettre à monseigneur Bagni	641
DXXII.	.....	Lettre à M. d'Argouges	642
DXXIII.	.....	Lettre à M. de Sceaux	643
DXXIV.	.....	Lettre à madame de Marmande	644
DXXV.	.....	Lettre à M de Chanteloube	645
		ANNÉE 1620.	
DXXVI.	Comm^t de 1620.	Lettre à M. de Béthune	647
DXXVII.	Avril.	Lettre à Monsr ***	648
DXXVIII.	Juillet.	Lettre à M. de Retz	649
DXXIX.	Vers le milieu de 1620.	Lettre à mademoiselle de Rohan	650
DXXX.	Vers le milieu de 1620.	Lettre à monseigneur le cardinal de Sourdis	652
DXXXI.	2 août.	Lettre à M. l'archevesque de Tolose	653
DXXXII.	Vers le milieu d'août.	Lettre à Monsr ***	654
DXXXIII.	29 août.	Lettre du roi à nostre Très-Saint Père le pape	655
DXXXIV.	Août?	Lettre à M. de la Masure	656
DXXXV.	Fin d'août.	Lettre à M. Brisacier	656
DXXXVI.	Septembre.	Lettre à M. Brisacier	657
DXXXVII.	Septembre.	Lettre au duc d'Épernon	658
DXXXVIII.	Octobre.	Lettre à M. de Chouppe	660
DXXXIX.	21 novembre.	Lettre à M. le comte de Saint-Aignan	660
DXL.	4 décembre.	Lettre du roi : A mon cousin le cardinal Bourguese	661
DXLI.	4 décembre.	Lettre au marquis de Cœuvres	663
DXLII.	4 décembre.	Lettre à M. le cardinal Ubaldini	664
DXLIII.	Dern^ec décembre	Lettre à M. le comte de Saint-Aignan	664
DXLIV.	.....	Lettre à madame de Retz	665
DXLV.	.....	Lettre à Monsr ***	666

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
		ANNÉE 1621.	
DXLVI.	8 février.	Lettre à M. le comte de Saint-Aignan....	667
DXLVII.	Comm' d'avril.	Lettre de la reine mère à la reine d'Espagne.....	668
DXLVIII.	Fin d'avril.	Lettre à M. de Saint-Aignan.....	668
DXLIX.	Fin de mai.	Lettre à M. le connétable de Luynes....	669
DL.	2 juin.	Lettre de la reine mère à M. de Saint-Ange.....	671
DLI.	12 juin.	Lettre à M. le cardinal de la Valette....	671
DLII.	Vers le milieu de 1621.	Lettre à M. d'Argouges.....	673
DLIII.	Seconde moitié de 1621.	Lettre à M. de Sceaux.....	676
DLIV.	Juillet.	Lettre à la reine mère.....	678
DLV.	Juillet.	Lettre à M. de Brézé.....	679
DLVI.	Juillet.	Lettre à M. le commandeur.....	681
DLVII.	Juillet.	Lettre au maire d'Angers.....	683
DLVIII.	Juillet.	Lettre à messieurs les échevins d'Angers.	684
DLIX.	Août.	Lettre à M. de Blainville.....	684
DLX.	Août.	Lettre à M. le connétable de Luynes.....	690
DLXI.	Fin d'août.	Lettre de la reine mère au même.....	692
DLXII.	Septembre.	Lettre de la reine mère au roy.....	693
DLXIII.	Septembre.	Lettre de la reine mère à M. le connétable.	694
DLXIV.	Octobre.	Lettre à M. le comte de Saint-Aignan...	695
DLXV.	.....	Lettre à M. Charpentier.....	696
DLXVI.	.....	Lettre à M. Charpentier.....	701
DLXVII.	.....	Lettre à M. de Fouilletourte.....	703
		ANNÉE 1622.	
DLXVIII.	26 mars.	Lettre à M. Langlois.....	704
DLXIX.	Comm' d'avril.	Lettre à M. de Puisieux.....	705
DLXX.	8 avril.	Lettre au Révérend Père de la Chartreuse.	707
DLXXI.	14 avril.	Lettre à M. de Puysieux.....	709
DLXXII.	Avril.	Lettre à M. Blainville.....	710
DLXXIII.	26 juin.	Lettre à M. le président Jeannin.....	711

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
DLXXIV.	30 juin.	Lettre à M. de Puysieux	713
DLXXV.	Seconde moitié de 1622.	Lettre à M. Molé	714
DLXXVI.	Seconde moitié de 1622.	Lettre à M. de Bellejambe, président	715
DLXXVII.	23 juillet.	Lettre de la reine mère au roi	716
DLXXVIII.	Fin de juillet.	Lettre à M. de Puysieux	718
DLXXIX.	6 août.	Lettre à M. de Puysieux	719
DLXXX.	18 août.	Lettre à M. de Puysieux	720
DLXXXI.	Vers la fin d'août	Lettre à la marquise de Maignelets	720
DLXXXII.	Fin d'août.	Lettre à Madame ***	722
DLXXXIII.	Vers la mi-sept.	Lettre à madame la comtesse de Saint Paul	723
DLXXXIV.	Vers la mi-sept.	Lettre à madame Zamet	724
DLXXXV.	22 septembre.	Lettre à M. le commandeur de Sillery	725
DLXXXVI.	22 septembre.	Lettre à M. le chancelier	726
DLXXXVII.	22 septembre.	Lettre à M. de Puisieux	727
DLXXXVIII.	22 septembre.	Lettre à M. le nonce	728
DLXXXIX.	23 septembre.	Lettre au roi	730
DXC.	28 septembre.	Lettre à M. le commandeur de Sillery	731
DXCI.	30 septembre.	Lettre à madame de Longueville	732
DXCII.	Octobre.	Lettre à M. Duperron	733
DXCIII.	Octobre.	Lettre à M. de Balzac	734
DXCIV.	Octobre.	Lettre à M. de Malon, président au grand conseil	735
DXCV.	Octobre.	Lettre à M. le président d'Hacqueville	736
DXCVI.	Octobre.	Lettre à M. le président de Bellièvre	737
DXCVII.	Octobre.	Lettre à M. Pelletier	738
DXCVIII.	Octobre.	Lettre aux doyen et chapitre de Luçon	739
DXCIX.	Octobre.	Lettre à M. de Sully	739
DC.	Octobre.	Lettre à messieurs de la doctrine chrestienne d'Avignon	740
DCI.	Octobre.	Lettre à M. le cardinal de Sourdis	741
DCII.	3 novembre.	Lettre à madame la comtesse de Fiesque	742
DCIII.	8 décembre.	Lettre à M. Langlois	743
DCIV.	12 décembre.	Lettre au roi	745
DCV.	Vers la fin de 1622.	Lettre au Masle	748

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SUSCRIPTIONS ET SOMMAIRES.	PAGES.
DCVI.	.....	Lettre à MM. du chapitre de Luçon.....	751
DCVII.	1622?	Lettre de la reine mère au marquis de Mirabel.....	753
DCVIII.	1622?	Lettre à madame de Chelles.....	754
DCIX.	1622?	Lettre à madame de Puygareau.....	755
		ANNÉE 1623.	
DCX.	Comm^t de 1623.	Lettre à M. l'abbé d'Hermières.....	757
DCXI.	18 février.	Lettre à M. le duc de Nevers, pair de France.....	758
DCXII.	7 avril.	Lettre à M. Péricard, ambassadeur en Flandre.....	759
DCXIII.	22 mai.	Lettre à M. des Roches.....	760
DCXIV.	Fin de mai.	Lettre au chapitre de Luçon.....	764
DCXV.	Comm^t de juill.?	Lettre à M. des Roches.....	765
DCXVI.	Comm^t de juill.?	Lettre du roi au grand-duc de Toscane..	768
DCXVII.	Comm^t de juill.?	Lettre du roi à M. des Roches.....	769
DCXVIII.	1er août.	Lettre à M. de Puisieux.....	770
DCXIX.	Dernière moitié d'août.	Lettre à M. des Roches.....	771
DCXX.	30 octobre.	Lettre au cardinal Barberini.....	778
DCXXI.	.....	Lettre à M. Bardin.....	779
		ANNÉE 1624.	
DCXXII.	4 février.	Lettre à M. de Balzac.....	781
DCXXIII.	Février.	Lettre à M. de la Vieuville.....	783
DCXXIV.	Mars?	Lettre de la reine mère au pape.....	786

N. B. Nous nous bornons ici à cette seule table. A la fin du dernier volume, nous en donnerons plusieurs qui rendront faciles toutes les recherches qu'on pourrait vouloir faire dans le recueil des lettres de Richelieu. Nous n'aurions pu éviter beaucoup de répétitions si nous eussions rédigé ces tables séparément pour chaque volume.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 26, ligne 21. — Eût, *lisez* eut.

Page 53, note, colonne 2, ligne 8. — Le manuscrit de Sorbonne n° 361 dit 20 mai; le manuscrit n° 209, 21, *lisez* le manuscrit de Sorbonne, f° 361, dit 20 mai, et au f° 209, 21 mai.

Page 84, ligne 20. — Minute, *il faut ajouter* de la main de Charpentier.

Page 85, note, 1re colonne, ligne 22. — Sully, *lisez* Selles.

Page 132. — *Ajoutez à la note 1 :* Nous avons trouvé à la bibliothèque de l'Institut, dans la collection Godefroy, portefeuille 269, trois lettres de Bouthillier, abbé de la Cochère, à du Vergier de Hauranne, lesquelles confirment notre conjecture.

Page 143, note, 2e colonne, ligne 2. — 1622, *lisez* 1617, *et ajoutez à la fin de la note* Voyez p. 558.

Page 183, ligne 11 (la date). — Du 15 au 20, *lisez* du 15 au 25.

Page 185, ligne 12. — 1595, *lisez* 1594.

Page 192, note, 2e colonne, ligne dernière. — Classement 122, *lisez* classement, 122.

Page 194, note, 2e colonne, ligne 13. — *Ajoutez* Le Grain, dans sa *Décade contenant l'histoire de Louis XIII*, cite quelques phrases de cette lettre, et reproche à Richelieu ces témoignages de soumission envers le maréchal d'Ancre. Sorel (*Bibliothèque française*, p. 254, 2e édit.) défend Richelieu contre cette attaque de Le Grain.

Page 223, note, 1re colonne, ligne 7. — Ci-après, p. 224, *lisez* 225.

Page 225, ligne 1re. — Le justiffie. Enfin, *lisez* le justiffie; enfin.

Page 240, note, 2e colonne, ligne 2. — 1828, *lisez* 1628.

Page 247, note, 1re colonne, ligne 9. — 244, *lisez* 246.

Page 255, ligne 3. — *Après* de l'année 1617, *ajoutez* Dans Malingre, continuation de P. Matthieu : *Histoire générale des troubles arrivez en France, etc.* 1622, in-4°, p. 597.

Page 255, note, 1re colonne, ligne 4. — *Après* (tom. II, pag. 687), *ajoutez* Malingre la donne comme une lettre du roi, et ne dit pas qu'elle est de Richelieu.

Page 277, note, 1re colonne, ligne 10. — Recomposa, *lisez* récompensa. — Récompenser une charge signifie, dans le langage de ce temps-là, en payer le prix à celui qui la possède, le dédommager de la perte qu'il fait en la cédant. Ce mot, qui ne tarda pas à devenir hors d'usage, était alors très-fréquemment employé.

Page 301, ligne 11. — *Indication des sources, mettez en tête* Bibl. nat. fonds de Brienne, 200, pag. 135. *Après l'indication du* Mercure françois, *ajoutez* Histoire de Louis XIII (de Le Cointe), tom. II des pièces, p. 37.

Page 334, note, colonne 2, ligne 17. — L'Europe, *lisez* l'Espagne.

Page 427, note 2. — A Descures, *lisez* au même du Bellay.

Page 464, ligne 5. — Les seconder. Les..., *lisez* la seconder des...

Page 490, note, 2e colonne, ligne 5. — *Après le mot* envoyées, *ajoutez* Cette lettre à M. Le Grand se trouve dans un autre paquet de Baluze; elle a dû être expédiée quelques jours plus tard; nous la classons au 15 avril. (Voy. ci-après, p. 516.)

Page 499, ligne 14. — *Après* f° 41, *mettez* original.

Page 529, note, 2e colonne, ligne dernière. — Dans la note, *lisez* dans la note précédente.

Page 530, ligne 2. — La, *lisez* le.

Page 550. — La lettre CDXLVI, que nous avons datée d'août 1617, pourrait avoir été écrite vers la fin de mars, ou au commencement d'avril 1618. M. Sainte-Beuve nous indique cette correction dans la pensée que «l'accident du palais» dont parle Richelieu se rapporte à l'incendie qui éclata dans la nuit du 6 au 7 mars 1618. Il ne nous avait pas semblé qu'on pût appliquer à cet accident fortuit les graves considérations exprimées ici par l'évêque de Luçon. Cependant nous dirons, à l'appui de la supposition de M. Sainte-Beuve, que des rumeurs évanouies aujourd'hui, et parvenues alors jusqu'au prélat exilé, ont pu motiver les paroles dont il se sert dans ce passage.

Page 601, note, 1re colonne, ligne 3. — *Après le mot* juin, *ajoutez* Depuis cette note écrite, nous en avons trouvé à peu près la preuve dans des papiers provenant de la famille de Brézé et qui nous ont été communiqués par le ministère de l'instruction publique. Il y a dans ces papiers une lettre dont nous n'avons pu lire la signature, mais qui est écrite par un homme d'affaires ou un parent à madame de Brézé, à la Flèche. Cette lettre, datée de Paris le 27 juillet 1619, prouve qu'à cette date la mort de Henri de Richelieu devait être encore récente.

Page 604, ligne 12. — 1136, *lisez* 1135.

Page 621, note, 2e colonne, ligne 4. — 627, *lisez* 630.

Page 635. — *Après l'indication de la source, il faut mettre* LETTRE DE LA REINE MÈRE.

Page 649, note, 2e colonne, ligne 3. — 549, *lisez* 550.

Page 659, note, 1re colonne, ligne 17. — Et vous feré, *lisez* à vous fere.

Page 689, note, 2e colonne, ligne 8. — Ni suscription ni date, *lisez* ni suscription, ni signature, ni date.

Page 692. — *Après l'indication de la source, il faut mettre* LETTRE DE LA REINE MÈRE.

Page 710, ligne 5. — Évesq. *lisez* Éves. Richelieu ne mettait jamais de q; il faut le supprimer ici et aux pages 712, 713, 719 et 720.

Page 745, note, 1re colonne, lignes 2, 3 et 4. — «Querelle entre les dames.» — 5435# 14' — 51175# 14' — *lisez* Querelle entre les dames. — 5435# 14' — 51175# 14'.»

Page 749, note, 2e colonne, ligne dernière. — 618, *lisez* 678.

Page 753, à la fin de la lettre, il faut ajouter cette espèce de P. S. qui se trouve à la marge de la minute :

J'ay receu une lettre de donna Joanna de Velasco, sur le mesme subjet que la vostre. Je vous prie de me mander, à la première occasion, sa qualité, afin que je luy fasse response.

DC
123
.9
R5A4
1853
t.1

Richelieu, Armand Jean du Plessis, Cardinal, duc de
Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY